B 1,221,907

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PROPERTY OF THE
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

JACQUES RAMBAUD

NAPLES

SOUS JOSEPH BONAPARTE

1806-1808

Avec un portrait en héliogravure

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1911
Tous droits réservés

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

NAPLES

SOUS JOSEPH BONAPARTE

1806-1808

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

JACQUES RAMEAU

NAPLES

SOUS JOSEPH BONAPARTE

1806-1808

Avec un portrait

PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. N. NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1911

Tous droits réservés

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

JACQUES RAMBAUD

NAPLES
SOUS JOSEPH BONAPARTE
1806-1808

Avec un portrait en héliogravure

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1911
Tous droits réservés

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Droits de reproduction et de traduction
réservés pour tous pays.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A

LA MÉMOIRE DE MON PÈRE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Librarian
Quercuil
10-6-27
15329

PRÉFACE

Le règne de Joseph à Naples est peu connu et peu apprécié. Regardé comme une époque de troubles, où tout travail d'organisation semble avoir été vain, il est aisément sacrifié : Murat, pour nombre de Français et d'Italiens, est l'unique représentant du glorieux *Decennio* napolitain.

Nous espérons que ce livre fera juger plus favorablement l'œuvre propre d'un règne, auquel les circonstances, un personnel de gouvernement remarquable, l'action du roi lui-même, donnent un intérêt et une originalité très forte, et aidera à comprendre des questions, dont plusieurs sont toujours actuelles.

L'étendue limitée du sujet pouvait nous donner l'illusion d'atteindre à une documentation à peu près complète : nous sommes certain de n'y pas être arrivé. Si nous avons utilisé l'essentiel, la bibliographie qui suit le dira. Mais nous tenons, tout d'abord, à nous acquitter d'un devoir : remercier ceux qui, par leurs conseils ou leur accueil libéral, nous ont permis d'étendre largement nos recherches.

Parmi les familles des collaborateurs — ou des adversaires — de Joseph Bonaparte, quelques-unes sont éteintes, plusieurs, en Italie, notamment, n'ont pas conservé leurs papiers, très peu de celles à qui nous nous sommes adressé ont cru devoir les tenir secrets. Nous souhaitons faire agréer ici nos respectueux remerciements à Mme Cavaignac, Mme la marquise de Damas, Mme la comtesse Reynier, au marquis di

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gregorio, à M. Guibourg, au marquis Nunziante, au comte de Partouneaux, au comte Rœderer, au prince de Wagram. Nous gardons un souvenir reconnaissant des défunts prince d'Essling, duc de Clermont-Tonnerre, marquis de Damas. Des documents inédits se sont aussi trouvés dans la collection de M. Frédéric Masson, que nous remercions aussi des instants précieux qu'il nous a sacrifiés, et dans celle du baron Alberto Lumbroso, de qui nous avons tant de fois mis à l'épreuve l'érudition si variée et l'inlassable obligeance. Combien ne devons-nous pas aussi au concours que nous ont prêté, sous des formes diverses, notamment MM. G. Bertin, duc Carafa di Andria, F. Castanié, A. Chuquet, B. Croce, l'illustre écrivain, aujourd'hui sénateur, dont la bienveillance ne s'est jamais démentie depuis notre séjour à Naples, Ch. Dejob, A. Dubosc, Mgr Duchesne, grâce auquel nous avons trouvé à l'Ecole de Rome l'accueil le plus large et le plus cordial, G. Fortunato, alors député de Melfi, qui a maintes fois prêté aux études des Français son précieux patronage, G. Gazier, Ed. Vincenzo Gasdia, le vicomte de Grouchy, F. Guardione, de Palerme, L. Lardy, ministre plénipotentiaire de Suisse à Paris, P. Marmottan, dont nous citons plusieurs fois la riche collection, l'abbé G. Constant et J. Zeiller, anciens membres de l'Ecole de Rome, qui ont bien voulu se charger de faire pour nous diverses recherches à l'étranger, F.-S. Nitti, l'économiste si pénétrant, aujourd'hui député de Muro-Lucano, J. Salette, L. Pingaud, A. Sacquin, R. Peyre, Dom. Sansone, de Palerme, O. Tommasini, sénateur du royaume d'Italie. Chez les archivistes et bibliothécaires de nos grands dépôts, l'amabilité est de tradition. Nous les remercions tous en la personne de ceux dont nous avons plus spécialement mis l'obligeance à contribution : MM. E. Chatelain et V. Mortet, de la bibliothèque de l'Université de Paris, A. Rèbelliau et H. Dehérain, de la bibliothèque de l'Institut, G. Bourgin et Ch. Schmidt, des Archives nationales, Brun, L. Hennet et A. Martinien,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des Archives de la Guerre, L. Farges, Tausserat-Radel, des Affaires étrangères, Mortreuil, secrétaire-trésorier de la Bibliothèque nationale. En Italie, le professeur N. Barone, des Archives de Naples, et, dans la même ville, MM. G. de Blasiis et comte L. de la Ville-sur-Yllon, de la Société d'histoire napolitaine, A. Fiordelisi et G. Burgada, de la Bibliothèque nationale, G. Bresciano, de la bibliothèque de l'Université; à Catanzaro, le comte H. Capialbi; à Cosenza, M. S. di Chiara; à Palerme, MM. G. La Mantia et G. Travali; à Barletta, M. Paolillo; à Rome, M. L. Pasqualucci, bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères...

M. Aulard a bien voulu accepter la lourde tâche de lire le manuscrit de cette thèse. Nous lui offrons ici l'hommage de notre gratitude, ainsi qu'à nos autres maîtres qui, depuis le temps de notre apprentissage en Sorbonne, nous ont continué leur bienveillant intérêt.

Naples 1903. Paris 1911.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

L'énumération des archives où nous avons porté nos recherches montrera, nous l'espérons, l'étendue et, pour une bonne part, la nouveauté de notre documentation. Assurément on aurait pu faire d'intéressantes trouvailles dans d'autres fonds que ceux que nous indiquons (1). Dans les provinces de l'ancien royaume de Naples, l'enquête entreprise n'a pas été non plus aussi complète que nous l'aurions voulu : elle nous a du moins fait connaître le pays, ce qui était aussi une façon bien utile de se documenter.

Pour les imprimés, il a paru à propos de distinguer ce qui émanait, directement ou non, de contemporains (2). On a mis encore à part les publications officielles et journaux du temps ; c'est un aspect de l'œuvre même que nous étudions. Nous y avons joint une note iconographique sans prétention. Enfin, viennent les imprimés publiés par des écrivains plus récents. Les noms des deux grandes listes sont placés par ordre alphabétique, les articles de revues mêlés avec les livres, quelques brèves indications étant jointes aux ouvrages particulièrement importants ou qui appelaient un éclaircissement ; on signalera, à l'occasion, avec l'ouvrage des études auxquelles il aura donné lieu (3).

(1) A Vienne, notamment, il y a d'importants documents : la correspondance des représentants d'Autriche auprès de Ferdinand, Kaunitz, puis Cresceri (*Neapel, Expeditionen* et *Berichte ; Palermo, Berichte* et *Weisungen*). La comparaison, que nous avons pu faire, du relevé détaillé de ces pièces avec les références des divers ouvrages du baron Helfert, nous a convaincu que, comme nous l'écrivait M. Winter, directeur du *K. u. K. Haus-Hof-u-Staats Archiv*, il n'y aurait plus guère qu'à glaner. De même les archives, très riches, de Milan eussent vraisemblablement peu ajouté à la correspondance du vice-roi avec Joseph.

(2) Les mémoires, lettres, etc., provenant d'une même personne, sont au nom d'auteur. Les recueils de documents d'origine diverse sont à celui de l'éditeur.

(3) Nous avons éliminé, entre autres catégories, les dictionnaires biographiques et ouvrages analogues, bien que nous y ayons trouvé parfois d'utiles indications. Signalons du moins la difficulté qui résulte de l'absence d'un dictionnaire de ce genre pour l'époque napoléonienne à Naples : la *Biografia degli uomini illustri del regno di Napoli*, de N. Morelli di Gregorio et P. Panvini, et celle que publia, sous le même titre, l'éditeur N. Gervasi (souvent appelée Biographie Martuscelli), parues à Naples, la première en 1825, la seconde en 1814-1830, ne pouvaient qu'être extrêmement fragmentaires. Il faut éparpiller les recherches dans les dictionnaires italiens généraux (comme TIPALDO, *Biografia degli Italiani illustri... del sec. XVIII e contemporanei*, Venise, 1834 et suiv.) ou dans des dictionnaires spéciaux à une catégorie (le grand dictionnaire de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La bibliographie d'un sujet limité, neuf par bien des côtés, nous a paru devoir être d'autant plus utile qu'elle serait plus rigoureusement spécialisée. Nous en avons éliminé de parti pris tout ce qui ne touchait pas directement au sujet, et autrement que par de brèves indications perdues dans l'ensemble, exception faite pour un petit nombre d'ouvrages, descriptions ou exposés des institutions, indispensables pour la connaissance de l'époque (parmi les récits de voyage, souvent consultés avec fruit, très peu ont été retenus). Nous nous sommes résigné à ne pas faire figurer des ouvrages très précieux pour éclairer telle question ou tel personnage, sans cependant rentrer dans le cadre où nous les étudions : ainsi cette série déjà si brillante de travaux sur d'autres Etats napoléoniens ou départements créés au delà des frontières, et qui nous étaient utiles, ne fût-ce que pour comparer ces organismes avec Naples ; des études sociales et économiques, capitales pour l'intelligence du sujet, dues à des patriotes éclairés ou à l'observation pénétrante d'étrangers ; des œuvres historiques qui, prenant la région napolitaine à d'autres époques, étaient riches en aperçus, en faits toujours vrais : qu'il nous soit permis du moins de rendre hommage aux services rendus pour la connaissance du *Mezzogiorno* par l'Ecole française de Rome, à l'activité et au sens critique de l'érudition napolitaine, si brillamment représentée à l'heure actuelle (1).

Notre liste, ne comprenant que des imprimés qu'il nous ait été possible de consulter, est naturellement loin d'être complète. Sur une question particulière, R. Trifone et Fr. Perrella ont réuni d'abondantes bibliographies, dont nous sommes loin de connaître tous les articles. Si les bibliographies napoléoniennes de caractère général n'offraient pour ce sujet particulier que des indications, nous avons pu utiliser les bibliographies spéciales dressées par R.-M. Johnston et M.-H. Weil.

La première (2) représentait des recherches originales et étendues, dont il ne convient pas de déprécier la valeur pour quelques erreurs, malheureusement reproduites de confiance par d'autres auteurs (3).

Moroni pour le clergé, celui de Boni pour les artistes, les nobiliaires napolitains de E. Ricca, 1862 ; V. di Sangro, 1895 ; Bonazzi, 1891) ou à une province (Accattatis pour la Calabre, Ortolani pour la Sicile, Barizza pour Chieti, Albino pour le Molise, etc.). Pour combler les lacunes et corriger les erreurs, l'*Archivio storico per le province napoletane* est une mine précieuse.

Mettons à part le *Dizionario storico-geografico-ragionato del R. di Napoli* de L. Giustiniani (Naples, 1797-1805, 10 vol. in-8°), précieux au point de vue statistique.

(1) Ainsi notre bibliographie rendrait bien mal compte, par exemple, de ce que nous devons aux travaux de MM. B. Croce et B. Maresca sur la république napolitaine et le parti patriote, L. de la Ville-sur-Illon et S. di Giacomo sur Naples et son art, G. Fortunato et F.-S. Nitti sur les questions économiques, M.-A. Schipa, l'historien de Charles III, et le regretté M.-A. d'Ayala. Nous avons eu du moins le plaisir de citer, dans le corps du livre, quelques-uns de ces ouvrages.

(2) *The Napoleonic empire in Southern Italy*, t. II, p. 157-222. Sur les 466 numéros (quelques-uns font double emploi), répartis en 7 sections, 146 numéros se rapportent à l'époque que nous étudions.

(3) C'est simplement pour éviter de pareilles erreurs que nous signalons l'intervention, singulière pour un livre de cette importance, du livre de von Bu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La seconde (1), tout en portant sur les dernières années de Murat, contient nombre d'ouvrages intéressant le règne précédent (2).

Abréviations usitées dans les références.

A. ou Arch. = Archives. — A. N. = Archives Nationales. — A. E. = Archives du ministère des Affaires Etrangères. — A. G. et A. G. adm. = Archives et archives administratives du ministère de la Guerre. — Mar. = Archives du ministère de la Marine. — Bibl. Nat. = Bibliothèque Nationale de Paris. — B. M. = British Museum. — F. O. = Foreign Office. — Adm. = Admiralty. — W. O. = War Office. — *Arch. Stor. Nap.* = *Archivio storico per le province napoletane* (périodique trimestriel publié par la *Società napoletana di Storia Patria*). Abréviations analogues pour l'*Archivio storico Italiano*, l'*Archivio storico Siciliano*, etc. — *Nap. Nobil.* = *Napoli nobilissima* (revue d'art napolitain, mensuelle).

DOCUMENTS D'ARCHIVES

FRANCE

I. — Archives nationales

Série AF IV (Secrétairerie d'Etat impériale). Cartons 1714 A, B, C, D et 1685, de beaucoup les plus importants. Ils ont naturellement été très explorés, mais nous avons encore trouvé beaucoup à y prendre, non seulement parmi les pièces de toutes sortes jointes aux lettres de Joseph à l'empereur (3), mais parmi celles-ci même, que Du Casse n'a pas toutes publiées (4). D'utiles renseignements ont été, en outre, fournis par les cartons 1061 (commerce de Naples avec la France), 1083 (emprunt de Hollande), 1084 (envois d'argent à Naples), 1106 (rapport important du général Lamarque), 1287 (cotons), 1695 (affaire des cardinaux), ainsi que par les registres AF* IV, 1436-1438, contenant les situations de l'armée de Naples (elles sont aussi à la Guerre).

Série F 1° (Finances), carton 202-203 (commerce, comptabilité).

Cholitz, *Geschichte der Regierung Ferdinand's I*, d'une *Storia di Napoli* de Laurent de l'Ardèche (c'est son histoire de Napoléon). La distinction des pamphlets et des livres, telle qu'elle est faite, n'est pas soutenable.

(1) *Joachim Murat, roi de Naples ; la dernière année de règne*, t. Ier (Paris, 1909, in-8°).

(2) Quelques ouvrages portés sur ces listes ne se retrouveront pas dans la nôtre, soit qu'il nous aient paru insignifiants, soit parfois que nous n'ayons pu nous les procurer.

(3) Dont plusieurs très développées, comme le « Compte rendu à S. M. le roi de Naples et de Sicile sur la situation du Département de la Guerre au 1er janvier 1807 » (AF IV, 1685), les « Notes sur le royaume de Naples, de M. Bonnet, auteur de l'Art de rendre les révolutions utiles » (*ibid.*), les *Osservazioni su la legge feudale de' 2 agosto* 1806 et les « Extraits du journal de M. le comte Miot... » (AF IV, 1714 B).

(4) V. *Lettres inédites ou éparses de J.-B. à Naples.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Série F[12] (Commerce), cartons 549 et 622 (renseignements réunis en vue du traité de commerce étudié en 1810).

Série F[40] (Papiers de César Berthier), liasses 88291, 88310, 88314, 88315, registres 88319, 88322. 88323. Documents très intéressants pour notre étude : gouvernement de César Berthier en Pouille et à Corfou, et surtout sa correspondance comme chef de l'état-major général de l'armée de Naples ; beaucoup de lettres du roi Joseph. Ce fonds nous a paru encore peu exploité (1).

II. — Archives de la Guerre

Armée de Naples et Iles Ioniennes. 1° *Correspondance militaire.* — 1806 et 1808 forment chacune deux cartons, un par semestre ; 1807 un seul (le dépouillement n'a pas été limité à ces dates).

2° *Mémoires historiques* (siège de Gaëte surtout).

3° *Registres de Correspondance* (ministérielle). Bien qu'ils se rapportent au règne de Murat, ils nous ont été des plus utiles : 9 *a* 6 (le roi au ministre, (3 août 1808-5 février 1809), 9 *a* 5 (22 octobre 1809-5 avril 1810, « Affaires que se réserve le ministre »), 9 *a* 7 (22 août 1809-27 mai 1811, « Correspondance particulière » du ministre).

4° *Registres de Correspondance du général Reynier*, commandant le corps d'expédition dans les Calabres : 9 *a* 1 (11 février 1806-23 décembre 1807) et 9 *a* 14 (1er janvier-15 avril 1808).

5° *Registre de Correspondance du général Girardon*, commandant la Terre de Labour : 9 *a* 2 (5 avril-19 septembre 1806).

6° *Dossiers personnels* (Archives administratives). Il n'y en a point, bien entendu, pour l'armée napolitaine. Au surplus, souvent ils n'offrent rien autre que les états de service.

7° *Situations* des effectifs : 9 *b* 4, 5, 6.

Ces archives ont été pour nous capitales et non pas seulement au point de vue militaire.

III. — Archives des Affaires étrangères

Naples. 1° *Correspondance.* Registres 130 (1804-1805), 131 (1806-1807), 132 (1808). Nous avons utilisé aussi avec grand profit 133 (1809), 134 (1809-1811, correspondance militaire égarée là), 135 (1810).

2° *Suppléments :* 7 (1798-1813).

3° *Mémoires et documents.* Les registres 1 (1648-1814), et 5 (1130-1817), sans contenir de pièces rigoureusement contemporaines du règne, nous ont été utiles.

Nous avons consulté aussi Italie 19 (Bénévent), Turquie 16 (Mémoire du consul Bessières sur Ali-pacha).

IV. — Archives de la Marine

Des nombreux registres que nous avons parcourus, seuls les suivants contiennent quelques pièces s'appliquant exactement à notre sujet :

(1) Une autre partie des papiers de C. Berthier est aux Archives de la Guerre (Armée de Naples, 1809).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BB⁸ (Bureau des ports) 110, 111, 114, 115.
BB³ (Service général, correspondance) 267, 309, en grande majorité relatifs à Corfou.
BB⁴ (Campagnes) 246, 268, 271, 272.

V. — Bibliothèque nationale, Manuscrits

Fonds italien 1124-1127 (rapports militaires ou de gendarmerie, relatifs surtout au brigandage) (1), et, dans le fonds Custodi, vol. 1551 (lettres de Melchiorre Delfico), 1552 (lettres de Matteo Galdi), 1554 (lettres du général Gius. Lechi et de Franc. Lomonaco).

VI. — Institut de France

Le *Fonds Cuvier* contenait trois lettres de Miot à Cuvier (carton J, liasses XII et XIV).

VII. — Archives et Collections particulières

Pour l'histoire du Premier Empire, si proche encore, les archives privées constituent assurément une source capitale. Malgré leur dispersion, trop fréquente au cours des changements politiques et des déplacements (2), nous avons eu grandement à nous féliciter des résultats de démarches tentées auprès des héritiers des principaux collaborateurs du roi Joseph à Naples.

Les papiers de Rœderer, le ministre des Finances de Joseph et son conseiller le plus écouté, forment une masse qui, par elle seule, inspire du respect pour le labeur et la fécondité d'esprit de cet élève de la philosophie du dix-huitième siècle. Ils sont actuellement divisés en deux grands lots, outre quelques liasses égarées. Onze de ces gros volumes, portant le titre : *Cabinet du comte P.-L. Rœderer*, intéressaient directement et abondamment notre sujet. Le plus souvent les papiers y sont classés méthodiquement et les folios numérotés. Du *Portefeuille du baron A.-M. Rœderer* (registres du même genre), un seul de ceux que nous avons vus se rapportait à Naples.

Les papiers de Masséna, renfermés également dans des registres, bien classés et numérotés, étaient pour nous un complément indispen-

(1) Signalons des Rapports au roi en français (de mars-juin 1809), un *Rapporto storico del brigantaggio della provincia di Abruzzo ultra dal* 1806 *sino alla distruzione totale de' briganti* (du capitaine de gendarmerie Alò, Aquila, 30 mars 1818), des *Note essenziali sulle vite dei più famosi capi briganti delle Calabrie* (par l'adjudant-commandant Jannelli), un *Ristretto de' fatti del brigantaggio successi in Abriola, Laurenzana, Trevigno*, des « Observations sur le royaume des Deux-Siciles », etc.

(2) Ainsi, il ne resterait point de papiers relatifs à Naples chez les descendants directs de Joseph, du général Marie, son aide de camp de confiance, de Maurice Mathieu, son neveu par alliance, du comte Ferri-Pisani, son secrétaire du cabinet, etc. ; quelques souvenirs seulement chez ceux du général Partouneaux. Nous n'en remercions pas moins de leur accueil aimable ceux avec qui il nous a été donné d'entrer en rapports directs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sable de nos recherches au ministère de la Guerre et à Naples. Pour la correspondance du roi Joseph, nous avons dit ailleurs quel riche appoint ils nous avaient fourni.

De Jean-Baptiste Cavaignac, le conventionnel, directeur des domaines sous Joseph, il s'est conservé bon nombre de documents; plusieurs aussi, très intéressants, du général Reynier et de son frère Louis, commissaire du roi en Calabre, du général Lamarque. Dans les papiers du comte de Clermont-Tonnerre, aide de camp du roi, quelques lettres de celui-ci.

Les mémoires inédits du comte Roger de Damas nous ont été communiqués, avant que l'on nous confiât le soin d'en préparer la publication; avec eux, nombre de lettres de la reine Marie-Caroline, de Ferdinand ou de leurs fils. La riche collection de M. Frédéric Masson, celle du baron A. Lumbroso, renfermaient, même pour ce sujet limité, des documents précieux (1).

ITALIE

NAPLES

VIII. — Archives d'Etat

Ce dépôt est probablement l'un des plus riches qui existent; malheureusement le classement insuffisant de la période moderne empêche d'affirmer qu'on ait cherché partout où il convenait. D'ailleurs, les papiers de l'époque correspondant à la Révolution et à l'Empire ont subi, sans nul doute, de terribles atteintes. Pour ceux de la République napolitaine, la destruction avait été officielle, systématique. (Il était même interdit de conserver des imprimés émanant du gouvernement révolutionnaire.) Au départ de Joseph, bien des documents furent emportés, en vue de faire, le cas échéant, l'apologie du règne. Sous Murat, le bruit courut qu'on détruisait, dans les ministères, des papiers concernant les affaires de Sicile. Dans la réaction qui suivit son règne, et où chacun cherchait à se garder, on fit certainement de même, sous des mobiles divers (2). Où sont notamment les dossiers de la police, les procès criminels des tribunaux d'exception?

Nous ne sommes donc pas certain d'avoir tout fouillé, et nous avons dû, à plusieurs reprises, depuis notre départ de Naples, faire exécuter par des tiers des vérifications et des copies. Les cotes que nous allons énumérer sont celles-là seules sous lesquelles nous avons trouvé des documents pour notre travail, et non, bien entendu,

(1) M. Laurent Lanzi a bien voulu nous communiquer des lettres de Saliceti. D'autres lettres, passées en vente en 1862, n'ont pu être retrouvées.

(2) Par exemple, de la lettre du prince héritier à Joseph (24 janvier 1806, d'ailleurs connue), il n'existe plus que la page blanche. La rareté des papiers de police n'est évidemment pas l'effet du hasard (les divisions ministère de la police générale et préfecture de police ne commencent qu'à 1815). De la correspondance de Saliceti il ne reste que des épaves : or, nous savons que son unique héritier, le prince de Torella, fut longtemps en suspicion et dut sans doute prendre des précautions.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toutes celles que nous avons consultées, ni, sans aucun doute, toutes celles qui pouvaient nous être utiles (1).

Guerra. — (Une des séries les plus riches et les plus intéressantes.) *Fasci* 1045, 1046, 1048, 1049, 1049 *bis* (papiers de l'état-major général) ; 1920 *bis*, 1988, 2012-2019, 2091, 2113, 2132, 2142, 2161, 2172, 2189, 2195, 2248, 2311, 2315 (concernant le gouvernement sicilien : émigrés napolitains, mesures de police, organisation des forces militaires et insurrectionnelles, tentatives pour reconquérir le royaume de Naples).

Affari Esteri. — (Sous la rubrique d'*Occupazione francese*, on groupe des documents de provenance très diverse, intéressant le ministère des Affaires étrangères à l'époque française) :

A. *Consolati* (2) (correspondance des consuls du pays ou dans le pays indiqué) : 11 (Etats-Unis), 18-21 (Corfou), 25 (Corse), 31 (Constantinople), 37 (consuls de France en Albanie, à Odessa), 38 (*Idem*, en Sardaigne, à Ancône, à Venise), 39 (*Idem*, à Civita-Vecchia), 45 et 46 (Gênes), 85 (Raguse), 86 et 87 (Rome), 114 (Suisse), 127 (Trieste), 149 et 150 (« Levant », en fait Otrante), 151 (Rome), 152 et 153 (Régences barbaresques).

B. *Ministri* : Affaires étrangères : 175 (personnel du ministère), 177 (Testi, ministre d'Italie), 179 (Mondragone, ministre en Russie). — Intérieur : 182 (demandes d'emplois). — Culte : 199 (nominations à des bénéfices). — Justice : 203 et 205 (demandes d'emplois, causes). — Finances : 224 et 227. — Légation de Constantinople : 241 (en outre, plans d'organisation du ministère des Aff. étr.). — Intendants : 260 (lettres d'intendants de province au ministre des Affaires étrangères). — Légation à Rome (Crivelli) : 301. — Voyage de Bayonne (lettres adressées à Gallo) : 302. — Maison royale : 363 (demandes de place). — Bénévent : 385 et 397. — Légation en France : 399, 400, 416, 429 (surtout affaires matérielles de la Légation). — Divers (minutes de décrets) : 430.

Diversi : 4072 (fuite de la cour en Sicile).

Consiglio di Stato. — Cette abondante série (164 volumes ou liasses pour la période 1806-1815) ne nous a pas paru, malgré le titre, d'un grand secours. Les *procès-verbaux* sont d'une extrême sécheresse. Une grande partie des papiers sont simplement les lois et décrets, tels qu'ils ont paru au *Bulletin*.

Interno. — Premier inventaire : 28 n° 1 (division territoriale), 49 n° 1 (théâtres et spectacles), 51 n° 9 (antiquités et beaux-arts), 52 n°s 1 et 2 (Musée de Naples).

Second inventaire : 2194 (circulaires aux intendants), 2195-2197 (affaires diverses, municipalité de Naples), 2266 (Musée et fouilles), 2276 (collèges de Naples), 2391 et 2408 (bienfaisance), 2436 (affaires

(1) Le caractère général de notre travail nous a obligé à laisser délibérément de côté de vastes fonds trop spéciaux : ainsi les milliers de liasses de la commission féodale, de la liquidation de la Dette, de la vente des biens nationaux.

(2) La série *Legazioni* qui précède ne s'étend pas à l'époque française. Nous avons pourtant tiré parti de détails empruntés aux liasses 436-438 (ministre de France 1803-1806), 554 (Affaires de France), 2857 (Consulat de Marseille).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

diverses), 4694-4696 (travaux publics à Naples), 4719 (Archives), 4814 (Albergo de' Poveri), 5057 (antiquités, beaux-arts), 5066 (arts et manufactures).

Finanze (*Antico ministero*). — *Registri* 103, 104, 105, 113, 114, 115 (décrets et ordres ministériels). — *Fasci* 2303, 2310, 2315, 2391, 2402, 2408, 2525, 2660, 2677, 2733, 2754, 2807, 2870 (administration financière, requêtes, lettres des ministres). — *Busta* 97 (Cour des Comptes).

Guerra e marina. — (Section administrative, à Pizzofalcone). *Ministero marina : Dispacci reali : fascio* 24. *Corrispondenza Napoli* 1806, 1807, 1808. *Corrispondenza Palermo* 1806 et 1807 (1).

IX. — Archives municipales

1° *Deliberazioni del Decurionato di Napoli.* Vol. Ier (25 février 1807-17 février 1809), avec index alphabétique par noms et par matières. Copie de lettres aux et des ministres, commissaire général de police, etc. — Vol. II (1808, uniquement inscriptions au Grand-Livre de la Dette). — *Processi verbali del Decurionato* (5 mars 1807-7 avril 1809).

2° *Decurionato di Napoli. Scritture originali* (ce sont des originaux des copies contenues dans la série précédente). Vol. Ier (25 février-10 juillet 1807).

3° *Lettere originali rimesse al Corpo di Città.* Vol. Ier (1806). Vol. II (1807). Vol. III (1808). Chaque volume a un index alphabétique de noms et de matières.

4° *Reali dispacci* (lettres des divers ministres). Vol. Ier (1806). Vol. II (1807). Vol. III (1808).

5° *Rappresentanze ed atti del Commune* (lettres de la municipalité aux diverses autorités). Vol. Ier (mai 1806-mars 1807). Vol. II (mars 1807-juin 1808). Vol. III (juillet 1808-juin 1809).

6° *Lettere spedite* (comprenant copie, traduite au besoin en italien, des lettres de la série que nous avons indiquée à 3°, et les réponses de la municipalité). Registres 5 (juillet 1806-mars 1807), 6 (mars-août 1807), 7 (août 1807-janvier 1808), 8 (janvier-mai 1808), 9 (mai-octobre 1808).

X. — Bibliothèque de la Societa di Storia Patria

Outre une très précieuse collection d'imprimés, elle renferme des manuscrits, surtout des dix-huitième et dix-neuvième siècles, dont le nombre s'accroît par des dons et des achats.

Parmi les imprimés, on peut signaler, presque comme documents d'archives, une collection *d'avvisi, decreti, dispacci*, de poésies du temps, de journaux (devenus fort rares), 1799-1815.

Parmi les manuscrits proprement dits : Raffaele Logerot, *Memoria storica-scientifica-militare del regno delle Due Sicilie*, 1734-1815 (XXVI, C. 6).

(1) Un incendie a détruit en 1865 une grande partie de ce dépôt. On pourrait être surpris de ne rien voir ici de la « Section judiciaire », dont Johnston cite plusieurs cotes. Nous n'y connaissons, comme intéressant notre étude, que les innombrables liasses relatives à l'œuvre de la commission féodale et que nous avons cru pouvoir négliger (v. p. 400).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Processo verbale della soppressione dei dodici monasteri di religione, Napoli, 1808 (XXVIII, B. 15).

Raccolta di poesie politiche satiriche dal 1806 *al* 1818 (XXIII, C. 5).

Notice historique sur les Deux-Siciles depuis les plus anciens temps connus jusques à l'avènement de Joachim Ier, datée de Paris 1808, 76 pages, par un Italien ; peu intéressant (XXII, D. 4).

Memorie storiche dell' Abruzzo Teramano durante l'invasione e il dominio francese. En majeure partie relatif à 1799, mais poussé jusqu'en août 1808 (XXI, C. 15).

Benevento. Breve compendio istorico... Etude d'histoire, peu critique, des origines à l'année 1849. L'auteur, dans le cours de l'ouvrage, se dit fils du marquis de Simone (XXIII, C. 6) (1).

XI. — Bibliothèque nationale

Comme pour la précédente, nous plaçons parmi les documents la collection de *Fogli Volanti*, pièces de toutes sortes, décrets, arrêtés, circulaires (même d'autorités provinciales), manifestations de circonstance : notamment les numéros 10 (proclamations et ordres du début), 11 (administration des domaines), 12 et 19 (finances), 13 (Abruzzes), 18 (règlements militaires), 21 (poésies en l'honneur de Joseph).

Manuscrits. — Giornale di varî fatti d'armi combattuti nelle Calabrie dal mese di agosto 1806 *al* 5 *aprile* 1808, *scritti dal colonello Costanzo, comandante del genio dell' armata francese destinata per le Calabrie* (21 folios), XII, B. 56.

Memoria statistica e militare sulla posizione e castello di Morano, par le lieutenant-colonel du génie Montemajor, Naples, 1807. Même cote.

XII. — Societa d'Inbaggiamento (2)

1° *Atti verbali*, 9 juillet 1806-19 janvier 1815 (délibérations de la société).

2° *Ministeriali*, 1806-1810 (lettres du ministre de l'Intérieur surtout, numéros 430 à 537).

3° *Corrispondenza*.

PALERME

XIII. — Archives d'Etat

Toutes les liasses (*filze*) que nous avons utilisées appartiennent à la Section politique et diplomatique (*Segreterie di Stato*) : 1330, 1337,

(1) Nous n'avons rien trouvé dans les lettres de Francesco Daniele, les papiers du prince Fr. Pignatelli-Strongoli ; depuis sont entrés des papiers du comte Ludolf (ministre de Ferdinand à Constantinople) et de Meuricoffre (grand banquier établi à Naples).

(2) Ces archives, que nous avons pu consulter grâce à l'obligeance du secrétaire de la société, M. F.-S. Nitti, nous ont été utiles pour la question économique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et 1351, 1359-1362, 1365 (mesures de police, affaires de Calabre), 4864-4866, 4877, 5437, 5473, 5482, 5717 (préparatifs et dépenses pour la reconquête du royaume de Naples), 5132-5138, 5146, 5164, 5532, 5553, 5560 (requêtes et mesures relatives aux émigrés napolitains).

XIV. — Bibliothèque municipale

Après la publication de G. Bianco, qui y a beaucoup travaillé, nous n'avons à signaler, en fait de manuscrits, que : *Orazio Attellis, Tre lettere a Murat da servire alla Storia di Napoli dell' ultimo decennio* (2 Qq, H 199).

Ces lettres, rédigées après la chute de Murat, sont une critique virulente, semée d'injures et de calomnies, contre ce roi et contre Joseph. L'auteur avait été adjoint à l'état-major de Manhès et prétend que c'était malgré lui, par mesure de surveillance.

XV. — Archives locales de l'ancien royaume

Mont-Cassin. — P.-O. Fraia, *Giornali del Monastero, ab anno* 1800 *al* 1815.

Cosenza. — Le livre de correspondance de l'intendant (Colletta) date de Murat. Mais le registre des jugements rendus par la commission militaire siégeant dans cette ville comprend l'époque précédente (avril 1806-septembre 1810).

Catanzaro. — Documents relatifs surtout à l'administration financière.

Barletta. — *Gius. Seccia. Della città di Barletta, dall' epoca di sua fondazione sino al* 1769... *e ripigliata dal* 1769 *e protratta sino al* 1850. Manuscrit de 441 pages, plus un index par matières.

Camillo Elefante, *Chroniche Barlettane dal* 1731 *al* 1782 *d'ignoto autore e dal* 1799 *al* 1813 *del nobile.* — Trois volumes.

XVI. — Archives privées

La recherche y était particulièrement difficile pour un étranger. Il paraît bien d'ailleurs que les archives de familles ne se sont pas à beaucoup près conservées autant qu'en France, et qu'elles n'ont pas été non plus aussi volontiers constituées. Nous avons été d'autant plus reconnaissant des communications faites par le marquis di Gregorio (petit-fils du duc de Noja) et le marquis Emilio Nunziante (arrière-petit-fils du général bourbonien Nunziante) (1).

(1) Suivant une enquête méthodique, nous avons fait aussi des démarches directes auprès du prince de Torella (Giuseppe Caracciolo, petit-fils de Saliceti), du marquis Spiriti (petit-fils du ministre Ricciardi), de Mme la duchesse de Gallo (veuve du petit-fils du ministre). De Saliceti nous n'avons vu que divers souvenirs. Les archives Gallo ont été vendues depuis à l'Etat italien. Le catalogue, publié par la *Revue napoléonienne* (Nle Sie, t. V, p. 1), ne laisse rien soupçonner d'important pour l'époque que nous étudions.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ROME

XVII. — Archives d'Etat

Miscellanea di carte politiche o riservate (classées par année). *Fasci* 1251, 1291, 1294, 1295, 1322, 1330, 1333, 1344 (passages de troupes, fournitures, brigandage sur les frontières, affaire des cardinaux).

XVIII. — Archives du Vatican

Nunziatura di Francia. Vol. 592 (lettres de Caprara à Consalvi, 1806), 601 (lettres de Consalvi à Spina et Caprara, 1806), 602 (*Idem.*, 1807-1808), 607 (lettres de Consalvi au ministre de France, 1806-1809).

Nunziatura di Napoli. Vol. 318 E (lettres du secrétaire de la nonciature, 1806-1807), 385 C (correspondance entre le secrétaire d'Etat et la nonciature, 1803-1807), 385 F (*Miscellanea* 1805-1808).

Appendice epoca napoleonica 1798-1815. Vol. XXI, D et E (Préludes d'une nouvelle invasion de l'Etat pontifical, 1807-1808).

Bibliothèque du Vatican, Fonds latin. 10173 : Francesco Fortunati, *Avvenimenti sotto li pontificati di Pio VII e Leone XII, dall' anno* 1800 *al* 1828 (1).

LONDRES

XIX. — Record Office

Foreign Office. — Sicily.

Vol. 27 (lettres ministérielles à Elliot ou d'Elliot), 28 (lettres de Castelcicala aux ministres anglais, 1806), 29 (général Fox et ministres napolitains), 30 (correspondance ministérielle, Canning à Drummond, 1807), 31 (Castelcicala et ministres anglais, 1807), 32 (Drummond et ministres napolitains, 1808) (2).

War Office.

W. O. 1 : 303 (Messine et Palerme, 1806-1813 ; en fait surtout relatif à Egypte et Malte), 304 et 305 (Sicile, 1807), 306 (Sicile, 1808). Ce sont les lettres des généraux Fox, puis Moore, au ministre de la Guerre.

W. O. 4 : 323 (Méditerranée, 1805-1810).

W. O. 6 : 56 (Sicile).

Admiralty.

In letters : 412 (*Mediterranean*, 1806), 413 (*Idem*, 1807), 414 (*Idem*, 1808).

(1) La Biblioteca Angelica, la Biblioteca Vallicellana, la Bibliothèque nationale Vittorio-Emanuele, ont été explorées, sans succès.

(2) Miscellaneous 33 et 38 sont des copies de lettres extraites de la correspondance d'Elliot (double emploi).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XX. — British Museum

§ 20107-20109, 20182 (Papiers de Hudson Lowe : correspondance avec ses espions de Naples, notamment Sussarelli, le dernier volume cité contenant des originaux, dont copie se trouve dans les précédents), 20163 (même collection : registre de correspondance de Lowe, juin 1806-septembre 1808), 37050 (Affaires de la Méditerranée, 1806-1814 : des lettres de Stuart et Moore à Fox).

IMPRIMES

I. — Publications officielles napolitaines

Bullettino delle leggi del regno di Napoli. Naples, 1806-1815, 18 vol. in-8°.

Des volumes, qui intéressent le règne de Joseph, le premier est intitulé : *Collezione degli editti, determinazioni, decreti e leggi di S. M., da' 15 febbraio a' 31 dicembre* 1806. Napoli, nella stamperia Simoniana (506 pages, plus une table alphabétique et une table chronologique). Le deuxième est intitulé : *Bullettino delle leggi del regno di Napoli anno* 1807 (premier semestre) : 177 actes (il n'y a plus de pagination générale, chaque bulletin ayant la sienne). La table chronologique, placée en tête, sert aux tomes II et III, et la table alphabétique, également commune, est au tome III (deuxième semestre 1807, pièces 178 à 348). Le tome IV (premier semestre 1808) est numéroté (483 pages), avec table chronologique et table alphabétique spéciale (1).

L'abolition de la féodalité et le partage des terres ont donné lieu à un énorme travail judiciaire, dont les résultats ont été publiés. Nous n'avions à en prendre qu'un aperçu, cette œuvre appartenant presque tout entière au règne de Murat.

Bullettino delle sentenze emanate dalla suprema commissione per le liti fra i già Baroni ed i Comuni (janvier 1808-août 1810). Naples, avec les suppléments, 68 vol. in-8° (2).

(1) Sur sa création, v. ci-dessous p. 381. — Il est regrettable que ce souvenir d'une œuvre française si glorieuse n'existe dans aucune de nos grandes bibliothèques de Paris, non plus que les collections suivantes de journaux, qui pourraient y suppléer en partie. (Le British Museum possède le *Bullettino*, le *Monitore* et la *Collezione* de Dias.)

Quelques édits, du début surtout, ne sont rapportés que par extrait. D'assez nombreux décrets n'ont pas été publiés au *Bulletin*. (A partir de Murat, les décrets de nomination cessent à peu près d'y être.)

Domenicantonio Vacca a publié un utile *Indice generale alfabetico della collezione delle leggi e dei decreti per il regno delle Due Sicilie* (1806-1836), Naples, 1837, in-8°; Francesco Dias, une *Collezione di reali rescritti, regolamenti, istruzioni, ministeriali e sovrane risoluzioni riguardanti massime di pubblica amministrazione dal* 1806 *a tutto il* 1840, Naples, 1841-1847, 10 vol. in-8°.

Morra a publié un *Sunto delle leggi e decreti reali per le armate di terra e di mare nel R. delle D. S.* (1806-1836), Naples, 1838, in-8°; Savoia, une *Raccolta delle leggi, decreti, rescritti e ministeriali sull' abolizione della feudalità e sulla divisione dei demani*, Foggia, 2e éd., 1881, in-8°.

(2) Nous avons cru pouvoir négliger tout à fait le *Bullettino delle ordinanze de'*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le tome Ier seul regarde directement l'époque étudiée ; la première sentence est datée du 4 janvier 1808. La lettre du ministre de l'Intérieur au président de la Commission, sur la nécessité de publier ces actes, en remontant au début des opérations, est du 15 juin 1808.

Nombre de rapports, instructions ou circulaires ont été publiés dans les journaux ou à part. Dans la seconde catégorie, citons, à cause de leur importance :

Du ministère de l'Intérieur et de la Maison royale :

Rapport général sur la situation du royaume de Naples pendant les années 1806 *et* 1807, présenté au roi, en son Conseil d'Etat, par le ministre de l'Intérieur, le 28 mars 1808. Naples, 1808, in-4° (1).

Edition italienne. (*Rapporto generale sulla situazione del regno di Napoli negli anni* 1806 *e* 1807...)

Circulaires aux intendants, 20 avril 1808 (invitation à dénoncer les redevances féodales encore perçues) ; 29 août 1807 (instructions pour la division des domaines).

Pubbliche feste da celebrarsi il di 22 *maggio nella gran piazza del Mercato per l'esaltazione al trono di S. M. Giuseppe Napoleone...* Naples, 1806.

Francesco Daniele, *Iscrizioni per le opere pubbliche intraprese e fatte sotto il Regno di Giuseppe Napoleone.* Naples (Stamperia palatina), 1808 (dédié à Joseph, roi d'Espagne).

Le même, *Iscrizioni da apporsi ai monumenti che di real ordine s'innalzano al generale Vallongue morto sotto Gaeta ed al colonello Bryere* (sic) *trucidato dai masnadieri tra Itri e Fondi, ritornando da Germania. Ibid.*, 1808.

Du ministère des Finances :

Rapport fait au roi par le ministre des Finances, le 15 *mai* 1808, imprimé par ordre de Sa Majesté pour servir à l'exposé des motifs des décrets rendus le 20 du même mois. — Edition française et édition italienne.

Rapporto per un progetto di legge sulla contribuzione fondiaria (octobre-novembre 1806).

Istruzioni per i percettori provinciali (1806).

Progetto di regolamento per la percezione della contribuzione fondiaria e dell' arretrato delle antiche contribuzioni (1807).

Ai Sig. Intendenti ed Ispettori della contribuzione diretta (8 juillet 1807). — Autres instructions aux inspecteurs et directeurs (10 mars 1808), aux intendants (20 juin 1807), aux intendants et directeurs (8 août 1807).

Regolamento per l'esecuzione del decreto de' 27 *novembre* 1807 *concernente gli esattori e ricevitori particolari e generali* (27 décembre 1807).

commissarii repartitori de' demanii ex-feudali e comunali. Sur l'importance de ces publications, cf. Johnston, *The records of the Commissione feudale in the Neapolitan Archives*, dans *English historical review*, 1904, p. 742-744.

(1) Remis au roi dès le 27 janvier ; un exemplaire à A. N., F 1e, 202.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Istruzioni in forma di regolamento per la percezione e la contabilità de' diritti di dogana e de' diritti di consumo nella città di Napoli (15 juillet 1807).

Rapport au roi pour un projet de loi sur l'enregistrement (10 avril 1807).

Rapporto... sul bollo (10 avril 1807). — Sur le même objet, règlement proposé par J.-B. Cavaignac (1er juin 1807).

Conto presentato al ministro delle Finanze il 13 *febbraio* 1807 *dal Direttore dei Demanî.*

Progetto di riforma della R. Camera.

Rapport sur la réunion des biens et des dettes de la Banque des Particuliers (15 mai 1808).

Instructions du ministre pour la formation du Grand-Livre, le payement de la dette publique et sa comptabilité. 20 février 1808. — Dans les deux langues.

Istruzioni sulla scrittura e contabilità degli esattori comunali della contribuzione fondiaria (6 février 1808).

— ... *de' ricevitori particolari di distretto* (*m.d.*).

— ... *de' ricevitori delle contribuzioni* (6 avril 1808) (1).

Du ministère de la Police générale :

Rapporto del ministro della polizia generale sulle congiure ordite nell' anno 1807 *contra l'armata francese nel regno di Napoli e contra la persona e gli Stati di S. M. Giuseppe Napoleone.* Naples, s. d., in-4° (publié aussi par le *Monitore napolitano*, numéros des 28 et 31 juillet, 7 et 11 août 1807, et par le *Corriere di Napoli*, numéros des 27 et 29 juillet, 1er, 10, 12 août 1807; à l'étranger, par le *Giornale Italiano*, 12, 25, 26, 30 août 1807).

Il a paru, sans date, mais à la même époque, une *edizione seconda arricchita di brevi, ma veridiche annotazioni*, in-4°, qui est une réfutation grossière du rapport, par un bourbonien; et, en 1861 (Naples, in-8°), une réédition, dans une intention d'hostilité aux Bourbons, sous le titre : *le trame dei reazionarii.*

Processo compilato nel tribunale straordinario di Napoli per l'esplosione di polvere di guerra, avvenuta nel palazzo abitato dal ministro della polizia generale. Naples, 1808, in-4°.

Du ministère de la Guerre :

Codice dei delitti e delle pene per le truppe (traduction du code militaire français en vertu du décret du 9 mai 1807).

Constitution.

Statuto costituzionale del regno di Napoli e di Sicilia. Au *Monitore napolitano* du 5 juillet 1808. Au *Bullettino delle Leggi*, t. IV.

Imprimé à part. Rome, 1808, in-8°. En français (*Constitution du*

(1) Ces trois *Istruzioni* offrent un grand luxe de modèles des écritures à tenir, le tout imprimé à la *Stamperia francese*. Les premières font suite aux instructions générales du ministre, qui sont au *Monitore*, 15 mars 1808 (Supplément) et au *Bullettino*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

royaume de Naples et de Sicile), au *Moniteur* des 11 et 12 juillet, *Journal de l'Empire* des 12 et 13 juillet 1808 (1).

Un *Almanacco di Corte del* 1807 avait été entrepris, mais ne fut pas mené à bonne fin, sans doute faute de crédits (2).

Il nous a fallu trop souvent recourir aux documents officiels de l'époque qui précède ou de celle qui suit immédiatement, pour ne pas citer ici les publications suivantes.

Pour l'époque bourbonienne :

GIUSTINIANI (Lorenzo), *Nuova collezione delle Prammatiche del regno di Napoli*. Naples, 1803-1807, 15 vol. (en 9), in-4° (3).

Pour les années 1804-1806, il faut chercher les édits imprimés un peu partout (*Fogli volanti* de la Bibliothèque nationale et de la Société historique de Naples, archives diverses).

Pour l'époque républicaine :

COLLETTA (Carlo), *Proclami e sanzioni della Repubblica Napoletana, pubblicati per ordine del governo provvisorio*. Naples, 1863, in-8°.

Pour l'époque muratienne (outre le *Bullettino* et les journaux) :

Rapporto sullo stato del regno di Napoli dopo l'avvenimento al trono di S. M. il Re Gioacchino Napoleone per tutto l'anno 1809, *presentato al Re nel suo Consiglio di Stato dal ministro dell' Interno* (ZURLO). Naples, 1811, in-4° (4).

Almanacco reale per l'anno MDCCCXI. Naples, 1811, in-8°.

Journaux.

Sans être positivement officiels, les journaux suivants, qui publiaient ou analysaient la majeure partie des lois et décrets et même d'autres actes administratifs, doivent être placés ici :

Monitore napolitano. Paraît, à partir du 1er mars 1806, deux fois par semaine, mardi et vendredi (5). Deux feuilles petit in-folio, à deux colonnes, et assez souvent un supplément d'une ou de deux feuilles. Papier généralement bleuâtre. Le premier numéro donna un résumé des événements depuis l'entrée des Français. A partir du 1er février 1811, sous le nom de *Monitore delle Due Sicilie*, il sera tout à fait officiel, quotidien et absorbera le *Corriere*.

Il Moderatore. Le premier numéro est du 6 mars 1806, le dernier du 30 mai : il était quotidien (dimanche compris) et « officiel pour les actes du gouvernement et des autorités constituées (6) ». Même format.

(1) Copie mss. à A. E., Naples, 132, f° 166-191, en fr., avec l'approbation de Napoléon.

(2) Aux A. Naples, Min. Ant. Fin., reg. 105 et 113, on trouve des ordres aux chefs de services pour envoyer la note de leurs employés ; ils sont datés du 9 décembre 1806.

(3) Plus récent et beaucoup plus complet que DE SARIIS (A.), *Codice delle leggi del regno di Napoli*, Naples, 1792-1797, 6 vol. in-8° ; le grand recueil de GATTA, *Regali dispacci... in materia ecclesiastica, civile e penale*, Naples, 11 vol. in-8°, date de 1777.

(4) Il y en eut un autre, en 1812, pour 1810 et 1811.

(5) Au début, quelque hésitation : le n° 2 est du 7 mars, le n° 3 du 8. Prix : 12 carlins par trimestre à Naples, 15 en province.

(6) 21 carlins par trimestre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Corriere di Napoli. Succède, le 16 août 1806, au précédent. Il paraît les lundi, mercredi, samedi. Même format, jusqu'au 16 mars 1808, où il devient plus grand. La pagination est continue (1).

Journal de l'Empire, puis *Journal français.* En français, s'imprimait à l'*Imprimerie française,* par les soins du ministère de la Police, d'après le *Moniteur universel* et autres journaux apportés de France par l'estafette. Il apparut le 29 novembre 1806, quotidien en principe. Le second titre commence au 1er août 1807. Même format.

Pour la tentative de journaux d'intendance en province, pour les périodiques sans caractère politique, notamment le *Giornale enciclopedico,* et pour l'appréciation de ceux qui précèdent, nous renvoyons au chapitre XIV, p. 472 suiv.

Ce sont presque exclusivement des articles extraits de ces journaux que reproduisent ceux de France et de l'étranger, parmi lesquels les plus attentifs à ce qui se passe à Naples sont le *Moniteur universel* (il est intéressant de voir les réserves ou les corrections qu'il apporte plus d'une fois aux nouvelles de Naples), le *Journal de Paris* (dont Rœderer, ministre à Naples, était l'un des propriétaires; il est vrai que cela lui valut surtout la défiance de l'empereur), le *Journal de l'Empire* (*Débats*), le *Giornale italiano* (de Milan), le *Journal politique* (ancienne *Gazette de Leyde*) et le *Vieux Hollandais* (dont l'intérêt pour Naples dérive peut-être de l'amitié du roi Louis pour Joseph).

Du côté adverse :

Gazzetta britannica. Publiée tous les trois ou quatre jours, à partir du commencement de 1808 jusqu'en 1811, à Messine, par les soins des Anglais (Bunbury dit en avoir eu l'idée; Bentinck la supprima en 1814) (2).

Armata britannica in Calabria. Notizie ufficiali. Placards parus au moment de l'expédition de Stuart (3).

II. — NOTE ICONOGRAPHIQUE (4).

CARTES, PLANS, VUES.

RIZZI ZANNONI (Gio.-Ant.), *Atlante del Regno di Napoli, ridotto in VI fogli per ordine di S. M. Giuseppe Napoleone I, re di Napoli e Sicilia, principe francese e grand' Elettore dell' Imperio, da..., direttore del Gabinetto topografico di S. M.* 1807 (avec les armes de Naples) (5).

(1) 15 carlins par trimestre.

(2) La collection que nous avons pu trouver est celle de la bibliothèque de Palerme (il ne manque que les trois premiers numéros). On rencontre des numéros épars aux Archives Nationales et de la Guerre.

(3) De Palerme, de Gaëte, de Ponza, sortirent de nombreux manifestes et placards : nous n'avons pas constaté l'existence de publications politiques périodiques proprement siciliennes.

(4) Cette note ne prétend à rien autre qu'à signaler quelques intéressants travaux cartographiques ou artistiques *contemporains,* les uns parce qu'ils nous ont été utiles, les autres parce qu'ils sont aussi des documents et pour une bonne part rares ou dispersés.

(5) Du même, une carte d'Italie : E. Gachot, dans *La deuxième campagne d'Italie,* en a donné une reproduction partielle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

RICCI (Celestino), *Picciolo atlante geografico-statistico del Regno di Napoli, disposto e ridotto da...* Naples, 1813 (médiocre réduction du précédent, avec courtes notices sur les provinces).

Plan de Gaëte. P^le PROVINCIALI, G^e RASPONI, P^o SANGIORGI *disegnarono ed in compagnia del capitano* CARRASCOSA *rilevarono dal vero*, P^o RUGA, L^i PROVINCIALI *incisero*. Roma, 1806 (Dédié à S. E. il Sig^r D. Andrea de' Principi Pignattelli (*sic*) Cerchiara, colonnello del Primo Reggimento di Fanteria leggiera napoletana e comandante la piazza di Gaeta, in segno di stima). A côté du plan de Gaëte et des approches, un petit plan de la presqu'île et une vue cavalière de la place (1).

Vue de Gaëte. Almanach de Gotha 1808, reproduite dans COMANDINI, *l'Italia nei cento anni del Sec. XIX* (V. Bibl.), p. 198.

Plan de Naples (manuscrit), par MARCHESE (Luigi), ingénieur royal, 1798 (plan de grandes dimensions, possédé par l'*Archivio di Stato* de Naples).

Idem. Gravé par ALOJA (Giuseppe). 1788 (2).

Le *Plan of the battle of Maida* (Londres, 1806) a servi à tous les croquis publiés depuis (Bunbury, Johnston, Du Casse).

Des vues du royaume et des types nationaux à peu près contemporains se trouvent dans :

GIGLIOLI (Constance H.-D.), *Naples in* 1799, *an account of the rise and fall of the Parthenopean Republic*. Londres, 1899, in-8°.

La Rivoluzione napoletana del 1799 *illustrata con ritratti, vedute, autografi ed altri documenti figurativi e grafici del tempo... a cura di* B. CROCE, G. CECI, M. D'AYALA, S. DI GIACOMO. Naples, 1899, in-4°.

Cabinet des Estampes. Royaume des Deux-Siciles V*b* 111-125, in-f° (Naples proprement dite 116-119 (3), Abruzzes 111, Calabres 125, etc.).

Ibidem. Italie, mœurs et coutumes, t. VII et VIII (O*b* 49*b* et *b a*).

BIANCHI et CUCCINIELLO, *Voyage pittoresque dans le royaume des Deux-Siciles*. Naples, 1828, 3 vol. in-folio.

TURPIN DE CRISSÉ, *Souvenirs du golfe de Naples*. Paris, 1828, in-folio.

MARTINET, *Costumes italiens*. Paris (1812), grand in-8° (3).

Rien à tirer de l'Album qui accompagne les *Mémoires du roi Joseph* (planches 2 et 3, représentant de façon purement fantaisiste la bataille de Santa Eufemia et la reddition de Gaëte).

MÉDAILLES.

Médaille pour la conquête de Naples, gravée par Droz à l'avers, par Brenet au revers (Monnaie de Paris). Effigie laurée de Napoléon, à droite, avec NAPOLÉON EMP. ET ROI. Revers : CONQUÊTE DE NAPLES MDCCCVI, avec une victoire ailée couronnant un taureau à face humaine, sous lequel est un petit buste de Vulcain (4).

(1) Communiqué par M. Paul Marmottan. Autre dans E. GACHOT, *op. cit.*

(2) Exemplaire au Cabinet des Estampes, royaume des Deux-Siciles, V*b* 116, in-folio.

(3) Communiqué par M. Paul Marmottan. Beaucoup de ces dessins en couleurs, surtout costumes féminins, concernent le royaume de Naples.

(4) Décrite dans BRAMSEN, *Médaillier Napoléon le Grand*, 1re partie : 1799-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Médaille pour l'arrivée de la reine à Naples. Effigies accolées du roi et de la reine, à droite, avec IOSEPHUS NAPOLEO. IVLIA MARIA. Revers : un cheval en liberté (emblème de Naples), avec EFFRAENIS PARET et, en exergue, ADVENTUI REGINÆ EXPECTATISSIMO O. P. Q. N. ANNO REGNI III. Frappée par la ville de Naples (1).

Médaille pour le passage du roi en Espagne, frappée par les soins de Francesco Daniele, président de l'Académie napolitaine. Buste de Joseph, avec IOS. NAPOLEO HISPANIAR. ET INDIAR. REX CATHOL. CIↃIↃCCCVIII. Revers : un soleil couchant sur la mer, avec ORBE MEO et la signature F. DANIEL GRATI ANIMI CAUSA (2).

Médaille d'argent offerte à Briot par les habitants de Chieti : INCLYTO BRIOT PACIS IN PATRIA RESTITUTORI (3).

Monnaie : piastre de 12 carlins. Effigie du roi de profil, à gauche, sans aucun ornement : IOSEPH NAPOL. D. G. VTR. SICIL. REX. Revers : armes de Naples et PRINC. GALLIC. MAGN. ELECT. IMP. 1807. G. 120 (4). Tranche : CVSTOS REGNI DEVS.

Décoration de l'ordre royal des Deux-Siciles. Etoile d'or, plaquée d'émail rouge, avec médaille centrale à fond bleu. Sur celle-ci, à l'avers, le cheval sans frein (emblème de Naples), avec, en exergue : RENOVATA PATRIA. Au revers : la Trinacria (emblème de Sicile), avec IOSEPH NAPOLEO SICIL. REX INSTITUIT. Un aigle d'or supportait le ruban azur (5).

Stemma (blason) du royaume de Naples (6).

Du côté adverse :

Medaglia d'onore per l'assedio di Gaeta, créée par décisions des 12 septembre et 30 octobre 1806. Effigie de Ferdinand, casqué à l'antique et lauré, FERDINANDUS D. G. SICILIARUM REX. Revers : MERITO ET FIDEI CAIETÆ DEFENSORUM. 1806, avec la vue de la ville et de la rade (7).

1809, Paris-Copenhague, 1904, in-4°, n° 516. Reproduite dans COMANDINI, *ouvr. cité*, p. 171, et RICCIARDI (Eduardo), *Medaglie del regno delle Due Sicilie*, 1735-1861. Naples, 1910, in-4°.

(1) Reproduite par MILLINGEN, *Medallic history of Napoleon*, Londres, 1819, in-4°, n° 364 ; BRAMSEN, n° 719 ; RICCIARDI, planche VI.

(2) MILLINGEN, n° 365. On peut rendre cette justice à Joseph qu'il n'abusa pas de ce genre de commande : rien que pour 1808, Bramsen signale 11 médailles relatives à Murat et Caroline.

(3) Citée par Weiss dans l'article Briot de la *Biographie Michaud*.

(4) Reproduite dans AMBROSOLI (SOLONE), *Atlante numismatico italiano, monete moderne*, Milan (Manuels Hœpli), 1906, in-12, n° 835, et MILLINGEN, *ouvr. cité*, n° 367. La comparaison avec les monnaies de Ferdinand (ainsi dans AMBROSOLI ou dans BONNEVILLE, *Traité des monnaies d'or et d'argent*, Paris, 1806, in-8°) est tout à l'avantage de la monnaie de Joseph.

(5) RAFF. RUO, *Saggio storico....*, p. 126-132 ; *les Décorations du royaume de Naples*, *Sabretache*, 1900 p. 449 ; MARULLI, *Ragguagli*, t. II, p. 520.

Au lieu de ces devises, on avait d'abord proposé : à l'avers, PRO ANTICO SPLENDORE (moins prétentieux) ; au revers, NAPOLEONE MAGNO AVSPICE IOSEPH NAPOLEO INSTITVIT. Une autre devise : PACE BELLOQUE, parut peut-être tendancieuse.

(6) Reproduction notamment par COMANDINI, p. 211. Aquarelles originales jointes aux lettres des 26 janvier 1807 et 15 janvier 1808, à A. N, A F IV, 1685.

(7) Reproduite dans COMANDINI, p. 198 ; RAFF. RUO, *ouvr. cité*, p. 123-126 ; RICCIARDI, planche V ; MARULLI, t. II, p. 326 : elle fut donnée à tous les blessés, aux officiers, bas-officiers et pionniers et à quelques autres personnes propo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Autre, conférée *pel fatto d'armi di Mileto*, 1807 (1). Effigie de Ferdinand, à droite, avec casque empanaché et cuirasse. FERDINANDVS IV VTRIVSQ. SICILIÆ REX P. F. A. Revers : Vue du château et pont de Mileto, BATTAGLIA DI MILETO IL DI XXVII MAGGIO MDCCCVII.

Autre, pour le même fait : couronne de laurier enlaçant l'effigie de Ferdinand, tournée à droite, sans attributs, avec date 1807. Revers : couronne de laurier, entourant l'inscription : FORTIS IN ARMIS PRO DEO TERRECIS IN MILITO (2).

(L'idée de ces deux médailles est, par elle-même, assez singulière.)

Autre, instituée par les Anglais, en souvenir de Maida, le 22 février 1808. Profil lauré de Georges III, GEORGIUS TERTIUS REX. Revers : MAIDA IVL. IV. MDCCCVI et une guerrière combattant, couronnée par une victoire, la Trinacria derrière elle (3).

PORTRAITS (4)

Joseph.

Robert LEFÈVRE. Joseph en grand électeur, de trois quarts à gauche, les traits napoléoniens très accentués. La belle gravure de L.-C. RUOTTE porte les armes de Naples et les médiocres gravures de J.-C. BOCK, SCHÖNBERG, et celle, meilleure, de Domen. CAVALLI, semblent aussi contemporaines du règne.

WICAR (J.-B.). Portrait en pied, grandeur nature, en costume de cour (Palais de Caserte). — En habit militaire très simple, bleu à doublure rouge et plastron blanc, culotte blanche, hautes bottes noires, pas d'or ailleurs qu'aux boutons et épaulettes ; un chapeau noir à la main (Musée de Versailles) (5). — Buste de profil à gauche, manteau royal (Musée de San Martino).

MORGHEN (G.). Profil à gauche, à l'antique, dans un médaillon, sans aucun ornement, gravé d'après Wicar (1807).

VERICO (Ant.). Gravure d'après Wicar, profil à gauche, costume de général (6).

sées par le prince de Hesse, et donnait droit à une gratification de deux grains par jour.

(1) Reproduite dans COMANDINI, p. 235. Ni l'une ni l'autre, avec leur facture grossière, n'approchent des médailles de l'autre royaume. — Il est question d'une médaille d'or, donnée à Mirabelli, le défenseur d'Amantea : nous en ignorons le type.

(2) RICCIARDI, planche V.

(3) MAYO (JOHN HORSLEY), *Medals and decorations of the British Army and Navy*, Londres, 1897, 2 vol. in-8°, t. I, p. 183. Médaille en or, ruban amarante à bordure bleue.

(4) Les indications suivantes ne portent que sur des œuvres contemporaines ou à très peu près du séjour à Naples et ne prétendent point à être complètes.

(5) Le caractère contemporain du tableau serait prouvé au besoin par la présence des armes de Naples sur le dossier du trône. Ce tableau a été reproduit par IMBERT DE SAINT-AMAND, *La cour de l'impératrice Joséphine*, Paris, 1839, in-4°.

(6) Collection de M. Paul Marmottan (exemplaire colorié). Le même modèle paraît avoir inspiré la gravure de Couché fils. — Le Cabinet des Estampes possède encore d'autres gravures ou estampes contemporaines, trop médiocres pour être signalées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'après WICAR encore, sans aucun doute, et probablement de R. MORGHEN, gravure en médaillon, profil à droite (1).

SWEBACH. Profil à gauche, manteau de cour, gravé par PAYEN (« Roi de Naples et de Sicile »).

DOUAS et DUTHÉ. Gravure d'après une miniature. Buste de profil à droite, manteau de cour (au Cabinet des Estampes, un exemplaire avec la mention « Roi de Naples et de Sicile et roi d'Espagne et des Indes »).

SCHULE. Gravure. Buste de trois quarts à gauche, manteau de Cour (1807, *König von Neapel*).

COUCHÉ fils. Gravure. Buste de profil à gauche, en uniforme militaire.

Anon. Portrait sur une tasse de porcelaine de Naples (Musée San Martino) (2).

Julie.

Robert LEFÈVRE. Portrait en pied, grandeur nature, avec sa fille aînée. Petite, étroite, épaules tombantes, grands yeux noirs et cheveux très noirs, robe de cour blanche et or. 1807 (Musée de Versailles). Ce portrait a été gravé par Pedretti.

GÉRARD. La reine et ses deux filles, à Mortefontaine vraisemblablement, la reine en blanc et rouge (simple esquisse 1807, *ibid.*).

WICAR. Dessins appartenant au comte G. Primoli.

Autres personnages.

Saliceti.

WICAR. Portrait en pied, en costume de ministre; dans le fond du tableau, le Vésuve flamboie (Palais de Caserte).

G. DESCAMPS. Croquis au crayon d'après un portrait fait par l'artiste lui-même (1809) (3).

Anon. Gravure très expressive (que possédait le prince de Torella).

Anon. Buste en marbre (*ibid.*).

Saliceti figure sur le tableau de SCHMIDT, Murat à la pointe Campanella, (1811) : sa longue taille maigre, son teint foncé, ses lèvres minces et sa chevelure négligée sont accentués. Costume gris et bottes à l'écuyère (4).

De *Masséna*, Wicar fit un grand portrait, dont nous ignorons le sort. — De *Rœderer*, la représentation la plus contemporaine nous

(1) C'est celle que nous reproduisons, car, malgré la mention « roi d'Espagne », elle a certainement été faite à Naples.

(2) Reproduit dans *Napoli nobilissima*, décembre 1894. — On pourrait ajouter, comme très voisins du règne à Naples, le portrait (buste presque de face, costume militaire très simple), gravé dans les *Œuvres* de RŒDERER (t. IV), un des plus expressifs, ainsi qu'un portrait, postérieur, de BOSIO, gravé par RADOS (COMANDINI, p. 299), et le buste en marbre de BARTOLINI (musée de Versailles). Il doit exister beaucoup de miniatures du roi (M. le comte G. Primoli, M. Paul Marmottan nous en ont montré).

(3) Signalé par M. Laurent Lanzi, ainsi que la médaille de Vassalo.

(4) Collection de M. Paul Marmottan. D'une époque très voisine (Gênes, 1805), médaille de VASSALO (Girolamo), représentant Saliceti de trois quarts, avec l'inscription : CHR. SALICETI SCIENTISSIMUS BON. ARTIUM PATRONUS, et, au revers, dans le champ, TANTO VIRO AUSPICI SUO HIERONYMUS VASSALO HANC GRATI ANIMI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paraît être celle de Mauperin (en ministre d'Etat de Berg. Cabinet des Estampes) : traits rudes, fortement accentués, cheveux bouclés. — De *Girardin*, c'est le portrait en préfet de l'Empire, par Horace Vernet (au marquis de Girardin). — Du général *Reynier*, la miniature de J. Guérin (à Mme la comtesse Reynier) et le buste en marbre, à l'antique, du Musée de Versailles. — De *L. Reynier*, la gravure de Fontaine. — De *Jourdan*, le grand portrait de Vien (copie à Versailles).

Du côté napolitain, nous renverrons aux ouvrages cités de Bearne (ainsi le beau portrait de Marie-Caroline jeune, par Mme Vigée-Lebrun, à Versailles, et un autre, figure sèche et dure, donné par la reine à lady Hamilton ; le roi, face boursouflée et colorée à l'excès, même époque), Giglioli (notamment l'effrayant buste en cire de Marie-Caroline à Caserte), *la Rivoluzione napoletana* (les souverains, masque mortuaire de la reine, le prince royal, Acton, Medici, Zurlo, Canosa, Francesco et Vincenzo Pignatelli-Strongoli, Ruffo, Nunziante, Colletta, Cuoco, etc.). Le Musée de San Martino contient quelques-uns de ces portraits et quelques autres (pas très nombreux).

Signalons deux caricatures contemporaines : GILLRAY, intitulée *News from Calabria! Capture of Buenos-Ayres! Dismay of Napoleon* (*Histor. and descriptive account of the caricatures of J. Gillray*, par Thomas WRIGHT et EVANS, 1851, n° 324). — *Le Trône de Naples renversé par l'armée française*, en couleurs, grossière d'idée et d'exécution (Collection Hennin, t. CXLIX, pièce 9). — Est-ce une caricature encore à laquelle fait allusion le *Diario Napoletano* (t. II, p. 313, à la date du 20 janvier 1807), représentant Joseph peinant à vouloir chausser une botte (image du royaume). — Mettons aussi à part le curieux brevet de conspirateur, reproduit dans la réédition du *Rapporto* de Saliceti sur la conjuration de 1807 : un cadre très orné (deux sphynx, une chauve-souris à tête humaine), avec, au milieu, l'inscription : VIVA FERDINANDO IV E MORA L'USURPATORE BONAPARTE. En haut, deux vases de fleurs supportés par de jeunes faunes et un écusson fort compliqué comportant des fleurs de lis. En bas, les mots : *Vale per il S*r... (nom, âge, profession du titulaire et un numéro matricule). *Visto buono :* Salvadore Bruno.

A propos de l'iconographie, nous devons signaler la quasi-impossibilité de trouver des reproductions d'uniformes napolitains de cette époque. Pour Murat, elles ne manquent pas (notamment LIENHART et HUMBERT, *les Uniformes de l'armée française depuis* 1690. Paris, 1897-1906, 5 vol. in-4°. t. V, royaume de Naples, p. 297-318 et planches 51 et 52) (1) ; pour Joseph (et Murat avait beaucoup changé les tenues), on

(1) Ces auteurs notent p. 299 : « Notre étude sur l'armée napolitaine, à cause de la très grande difficulté de se procurer des renseignements, est absolument incomplète. » Au San Martino, nous n'avons relevé qu'un seul uniforme du temps de Joseph (c'est un officier de grenadiers, habit bleu à devant rouge, orné d'argent, culotte jaune). Aquarelle, assez jolie, d'élève de l'Ecole militaire, aux Archives de Naples.

Pour l'armée bourbonienne, de récents changements sont décrits par l'auteur du *Diario Napoletano*. Cabinet des Estampes, le volume *Italie, mœurs et costumes*, t. VIII, contient des costumes de brigands, lazzaroni, armigeri.

Pour l'armée anglaise, cf. DE VALMONT, *Costumes militaires étrangers*, t. XVII

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est à peu près réduit aux décrets (qui souvent laissent précisément la question en suspens). C'est pour cette raison, bien plus que pour viser au pittoresque, que nous avons indiqué, quand nous l'avons pu, les uniformes de la nouvelle armée.

III. — Imprimés émanant de contemporains

Alfano (G.-M.), *Istorica descrizione del regno di Napoli diviso in dodici provincie.* Naples, 1795, in-4° (13 cartes).

Angelis (Francesco de), *Storia del regno di Napoli sotto la dinastia Borbonica. Coll' origine della rivoluz. francese, delle guerre e trattati seguiti tra le Potenze alleate e la Francia insino alla pace generale di Vienna.* Naples, 1817, 4 vol. in-8°, t. III.

Bourbonien (de son exagération forcenée on pourrait avoir idée par la seule note du tome II, p. 12, sur Napoléon).

Annual Register or a view of the history, politics and literature for the year 1806, 1807, 1808 (t. XLVIII, XLIX, L). Londres, in-8°.

Auriol (Ch.), *la France, l'Angleterre et Naples de* 1803 *à* 1806. Paris, 1905, 2 vol. in-8°. — Recueil de documents reliés par un texte.

Belmontet. V. la deuxième partie.

Bertholdi. V. *Memoirs...*

Bigarré (A.), *Mémoires du général...* (1775-1813), publiés par L. de la B... Paris, 1893, in-8°.

Cf. A. Debidour, *le Général Bigarré.* Paris, 1880, in-8°.

Bignon (baron), *Histoire de France depuis le* 18 *brumaire jusqu'à la paix de Tilsit.* Paris, 1830, 14 vol. in-8°, t. V.

Blanch (Luigi), *Napoli al* 1806. *Museo di scienze e lettere,* anno V (1848) (1).

Bonaparte. V. aux prénoms.

Boothby (capit. Charles), *Under England's flag from* 1804 *to* 1809, *memoirs, diary and correspondence compiled by the last survivors of his family.* Londres, 1900, in-8°.

Borrelli (Pasquale), *Saggio sul romanzo istorico di P. Colletta.* Coblentz, 1840, in-8° (cherche à montrer les contradictions et la foule d'erreurs matérielles). — V. aussi Radowski.

Borrelli fut employé au ministère de la Police sous Joseph, secrétaire général de la préfecture de Police sous Murat.

Boucher de Perthes, *Souvenirs d'un douanier du premier Empire,* publiés par O. de Watteville, *Revue napoléonienne,* nouvelle série, t. I (1908), p. 137-138 (une lettre).

Bouillé (comte de), *Souvenirs et fragments pour servir aux mémoires de ma vie et de mon temps,* 1769-1812, publiés par P.-L. de Kermaingant (*Soc. Hist. Contemp.*). Paris, 1908, déjà 2 vol. in-8°, t. II.

Bourrienne et ses erreurs, ou observations sur ses mémoires, par Belliard..., le comte de Survilliers... Paris, 1830, 2 vol. in-8°.

(Cabinet des Estampes ; uniformes anglais tirés d'un album officiel de 1807-1808, ou dessinés à Paris en 1815).

(1) B. Maresca cite de lui un manuscrit : *Memorie che contengono un sunto della storia del regno dalla pace di Firenze* 1801 *alla conquista dei Francesi* 1806.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bulletins de la Grande Armée, armées d'Italie et de Naples. Paris, 1806, in-8°.

BUNBURY (lieutenant-général sir Henry), *Narratives of some passages in the great war with France from* 1799 *to* 1810. Londres, 1854, in-8°.

Réunion de deux opuscules, dont celui qui intéresse notre sujet, *Military transactions in the Mediterranean* 1805-1810, avait paru d'abord en 1851.

CAGNAZZI (archidiacre Luca DE SAMUELE), *Saggio sulla popolazione del regno di Puglia ne' passati tempi e nel presente.* Naples, 1820-1839, 2 vol. in-8°.

—, *Sul dissodamento de' pascoli del Tavoliere di Puglia e sull' affrancazione de' suoi canoni.* Naples, 1832, in-8° (1).

[CANOSA] (Ant. Capece-Minutolo, prince de), *I Piffari di montagna, ossia cenno estemporaneo di un cittadino imparziale sulla congiura del Principe di Canosa e sopra i Carbonari.* Dublin, 1821 (2e édition), in-8° (2).

—, *Epistola ovvero riflessioni critiche sulla moderna Storia del reame di Napoli del gen. P. Colletta.* Capolago, 1835, in-8°.

Gouverneur de Ponza pour Ferdinand, bourbonien ultra, plus acharné encore contre les libéraux (les *settario-liberali, la sovrana liberalesca itala canaglia*) que contre les Français.

CANOVA (Antonio), *Memorie,* publiées par d'ESTE. Florence, 1865, in-8°.

CANTÙ (Cesare), *Corrispondenze di diplomatici della Repubblica e del Regno d'Italia* 1796-1814. Turin, 1884-1888, 3 vol. in-8°, t. Ier.

CARRASCOSA (général), *Mémoires historiques, politiques et militaires sur la révolution du royaume de Naples en* 1820 *et* 1821 *et sur les causes qui l'ont amenée.* Londres, 1823, in-8°.

CASTILLON (colonel), *Mémorial militaire. Sabretache* 1902. — Etait aide de camp du général du génie Vallongue.

CAVAIGNAC, *les Deux généraux... Souvenirs et Correspondance.* Paris, sans date, in-8°

[Mme CAVAIGNAC], *Mémoires d'une inconnue,* 1780-1816. Paris, 1894, in-8°.

A l'auteur, née de Corancez, E. BIRÉ a consacré une notice, piquante mais peu impartiale, dans *Mémoires et Souvenirs,* Paris, 1895, in-8°.

CHURCH (Richard), *Brigantaggio e società segrete nelle Puglie* 1817-1828. Trani, 1899, in-8°. Traduction et refonte, par Carlo LACAITA, de *Chapters in an adventurous life; sir Richard Church in Italy and Greece.* (Londres, 1895, in-8°.)

Le célèbre philhellène. Commandant militaire de Terre de Bari et

(1) Deux manuscrits de lui nous ont fourni d'utiles renseignements économiques (tous deux aux Arch. Rœderer, V. 23, 2e pie) : *Ragguaglio de' prezzi di varie derrate di prima necessità, ridotti a peso di puro argento, per lo spazio degli ultimi due secoli,* et *Memoria sull' incremento di valore che han ricevuto la proprietà di questo regno dal* 1754.

(2) Contient, malgré la date, des remarques intéressant directement l'époque étudiée. Plus indirectement sont bons à consulter, comme indice d'opinion, l'*Epistola... in confutazione degli errori storici e politici da Luigi Angeloni esposti contro S. M. l'Arcid. Maria-Carolina d'Austria...* (Marseille, 1831), *I Miracoli della Paura* (Modène, 1831), *I piccoli Piffari...* (Paris, 1832).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Terre d'Otrante sous la Restauration, il eut affaire à un état de choses qui remontait en partie au temps de Joseph. Cette partie, rédigée par une parente, a paru à bon droit suspecte. Pour l'époque qui nous occupe, où il fut en Calabre, puis à Capri, il s'agit surtout de lettres.

CODRINGTON (sir Edward), *Memoir of the life of admiral..., with selections from his public and private correspondence*, publié par sa fille, lady Bourchier. Londres, 1873, 2 vol. in-8°.

COLBORNE (feld-maréchal John), lord SEATON, *The life of...*, par G.-C. MOORE SMITH. Londres, 1903, in-8°.

Capitaine au 20e régiment d'infanterie, lettres intéressantes.

COLLETTA (Pietro), *Storia del reame di Napoli dal* 1734 *sino al* 1825. Capolago, 1835, 2 vol. in-8°. — Nombreuses éditions (celle de Turin, 1860, est précédée d'une notice de l'historien florentin Gino CAPPONI). Traduction allemande, anglaise, française (celle-ci par Ch. LEFÈVRE et L. B.. Paris, 1835, 4 vol. in-8°). C. MANFRONI en a donné une édition critique, Milan, 1905, 2 vol. in-16 : « Peu d'œuvres de cette importance et de cette réputation, dit Johnston, sont aussi indignes de confiance. » Cependant, malgré les accusations déversées à flot contre l'œuvre et contre l'auteur, le livre reste capital. Même il est à remarquer qu'à côté de nombreuses erreurs, tenant à la façon dont il fut composé, en exil, au milieu de libéraux ardents, à l'effort aussi, trop visible, d'imiter Tacite, l'ouvrage, sur des points très contestés, s'est trouvé finalement avoir dit vrai.

La critique de Colletta formerait, à elle seule, une bibliographie. V. dans notre liste : BORRELLI, CACCIATORE, CANOSA, HELFERT, IMBRIANI, PIGNATELLI-STRONGOLI, RADOWSKI, TOMMASEO, ULLOA, WINSPEARE. V. en outre : J. LUCHAIRE, *Essai sur l'évolution intellectuelle de l'Italie de* 1815 à 1830 (Paris, 1907, in-8°), qui est élogieux ; A. LUMBROSO, *Il reame di Napoli e la moralità del suo storico* (*Attraverso la Rivoluz. e il Primo Impero*, Rome, 1907, in-8°, à propos du travail d'Oxilia); G. OCCIONI-BONAFFONS, *Saggio su la vita e gli scritti di P. C.* (Udine, 1872, in-16), panégyriste ; C. OXILIA, *la moralità di P. Colletta* (Florence, 1902, in-8°), n'étudie que le caractère même de C. ; DE REUMONT, *Historiches Jahrbuch*, 1885, p. 104 et suiv. ; les C. R. de G. BIGONI (*Arch. Stor. Ital.*, 1907), M.-A. SCHIPA (*Arch. Stor. Napol.*, 1906), B. FELICIANGELI (*Riv. Stor. Ital.*, 1906), J. RAMBAUD (*Journal des Savants*, 1908), sur l'édition Manfroni.

—, *Opere inedite o rare*. Napoli, 1861, 2 vol. in-8°.

En tête *la Vie de P. Colletta*, par Mariano D'AYALA. Au tome Ier, des lettres de C. ou à C., et l'éloge de G. De Thomasis. Au tome II, un essai d'autobiographie (*Aneddoti più notabili della mia vita*).

COLLINGWOOD (vice-amiral lord), *A selection from the public and private correspondence of..., interspersed with memoirs of his life, by* G.-L.-N. COLLINGWOOD. Londres, 1829, in-8°.

Combat de Maida, rectification d'une erreur de Walter Scott, Spectateur militaire, première série, t. IV (1828), p. 480-485.

L'auteur, qui signe « l'officier d'artillerie qui commandait la batterie au combat de Maida », est GRIOIS ; il faut rapprocher cet article et le récit de ses *Mémoires*.

Correspondance authentique de la Cour de Rome avec la France, de-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

puis l'invasion de l'Etat romain jusqu'à l'enlèvement du Souverain Pontife. S. l., 1809, in-8°.

COURIER (P.-L.), *Lettres d'Italie.* L'édition *Mémoires, correspondance et opuscules inédits de P.-L. Courier*, Paris, 1828, 2 vol. in-8°, est seule complète. Depuis, à notre connaissance, n'a été publiée que la lettre suivante : *L'armée française en Calabre et le combat de Santa Eufemia* (1806), lettre à Guilhem de Sainte-Croix, publiée par Robert GASCHET *Revue bleue*, 17 mars 1906, cinquième série, t. V (1).

CRESCERI. V. *Memorie segrete.*

CREUZÉ DE LESSER. *Voyage en Italie et en Sicile, fait en MDCCCI et MDCCCII.* Paris, 1806, in-8°.

CUOCO (Vincenzo), *Saggio storico sulla rivoluzione di Napoli.* Deuxième édition, Milan, 1806, in-8° (la première de 1801), augmentée et aussi, sur quelques points, modifiée. C'est celle qui a été traduite, sans nom d'auteur, par BARÈRE, le conventionnel, sous le nom : *Histoire de la Révolution de Naples*, Paris, 1807, in-8° (c'est à cette traduction que nous renvoyons). Le *Saggio* a été réédité en 1820 (Milan), mais avec des erreurs, et c'est malheureusement cette édition qui a été reproduite par les suivantes.

Historien, philosophe, magistrat, ministre sous Murat, l'auteur est un homme de haute valeur (v. ci-dessous, p. 469) et son livre est essentiel pour connaître le parti patriote. Sur Cuoco, v. RUGGIERI et P. HAZARD. En outre, BUTTI (Attilio), *la Fondazione del Giornale Italiano e i suoi primi redattori*, Milan, 1905, in-8° ; GENTILE (Giov.), *Il figlio di G.-B. Vico..., Arch. Stor. Nap.*, 1905 ; OTTONE (Giov.), *Vincenzo Cuoco e il risveglio della coscienza nazionale, Vigevano*, broch. ; HELFERT (*Maria-Carolina*), tout en le jugeant beaucoup plus sérieux que la plupart des écrivains hostiles à la reine, attaque son caractère (2). KOTZEBUE, *ouvr. cité*, fait du *Saggio* une critique passionnée.

DEDEM DE GELDER (général baron DE), *Un général hollandais sous le premier Empire, Mémoires du général...*, 1774-1825. Paris, 1900, in-8°.

Nommé ministre de Hollande auprès de Joseph, il ne vit celui-ci que déjà sur le chemin d'Espagne. Mais ses réflexions sur l'interrègne et les débuts de Murat portent aussi sur le règne précédent. En bons termes avec l'ambassadeur de France, il est beaucoup moins français que celui-ci ne se l'imagine.

DESVERNOIS (général baron), *Mémoires*, 1789-1815, publiés par A. DUFOURCQ. Paris, 1898, in-8°.

Composés vers 1830, paraissent à Johnston, « d'une négligence désespérante ». Pourtant on y trouve bien des détails intéressants.

Détail officiel de l'entrée triomphante de l'armée française dans la ville de Naples. Prise de la ville de Capoue, de Gaëte, de Pescara. Grand combat qui a eu lieu (sic)..., 24 février 1806. Paris, in-4°.

(1) Une autre, à Mme Pigalle, sa cousine, Barletta, 29 ventôse an XIII (à consulter, bien qu'antérieure), a été citée partiellement dans l'*Amateur d'autographes*, 1er septembre 1864, après l'avoir été dans plusieurs catalogues Laverdet. Nous n'avons trouvé qu'une lettre inédite (cf. ci-dessous, p. 252).

(2) Il dit que, par précaution, Cuoco brûla tous ses manuscrits ; Ruggieri assure qu'il en reste beaucoup. Gabriele Pepe a écrit sa *Necrologia* en 1824 (apologie).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Détails officiels annonçant que le général Régnier (sic) a sommé le prince de Hesse de rendre la place de Gaëte; réponse du prince. Entrée des troupes françaises dans Naples. Rétablissement du royaume de Naples pour un prince français... Paris, in-4°.

L'un et l'autre simples placards composés d'après le *Moniteur*.

Diario napoletano dal 1798 *al* 1825. Paru en supplément de l'*Arch. Stor. Nap.*, de 1899 à 1906. Naples, 1906, 3 vol. in-8°. Manuscrits de la collection Cangiano, acquis par la Société historique de Naples. Œuvre du notaire Carlo DE NICOLA. Capital, car, outre les renseignements empruntés aux journaux et papiers officiels, ce journal note beaucoup d'observations de l'auteur ou de ses correspondants. Indispensable pour connaître l'opinion des milieux napolitains, spécialement des gens de loi.

Documenti relativi alle contestazioni insorte fra la Santa Sede ed il Governo francese 1805-1814, 1833-1834, 6 vol. in-8°.

DU CASSE (A.), *Mémoires et correspondance politique et militaire du roi Joseph*, publiés, annotés et mis en ordre par .... Paris, 1853-1854, 10 vol. in-8°, avec un album de 20 planches in-folio (dessins de Yung, gravés par Rouargue et Lalaisse), t. Ier, II, III, IV, X.

— *Les rois frères de Napoléon Ier*. Paris, 1883, in-8°.

— *Mémoires et correspondance politique et militaire d'Eugène de Beauharnais*. Paris, 1858-1860, 10 vol. in-8°.

DUMAS (lieutenant général comte Mathieu), *Précis des événements militaires, ou essais historiques sur les campagnes, de* 1799 *à* 1814. Paris, 1824-1826, 19 vol. in-8°, t. XV et XIX.

Ce remarquable ouvrage (qui s'arrête à la fin de 1807), est particulièrement précieux pour Naples, l'auteur y étant alors ministre de la Guerre. Très favorable à Joseph. Cf. E. GUILLON, *Nos écrivains militaires*, deuxième série. Paris, 1899, in-12.

—, *Souvenirs*, 1770-1836, publiés par son fils. Paris, 1839, 3 vol. in-8°.

[DURET DE TAVEL], *Séjour d'un officier français en Calabre*. Paris, 1820, in-8°.

Lettres intéressantes, surtout au point de vue du pittoresque. Traduction en anglais, sous le titre inexact : *Calabria, during a military residence of three years in a series of letters by general officier of the french army*. Londres, 1832, in-8°.

ELLIOT (Hugh), *Memoir of the right hon...*, par lady MINTO KYNYNMOND. Edimbourg, 1868, in-8°.

Etait ministre d'Angleterre auprès de Ferdinand jusqu'en août 1806. Sur son caractère, cf. comte D'HAUSSONVILLE, *Etudes biographiques et littéraires* (Paris, 1885, in-18). V. à BROWNING.

FILANGIERI (Carlo), prince de Satriano. *Autobiographisches und Commentar von* Alf. VON REUMONT, *Historisches Taschenbuch*, cinquième série, t. Ier (1871), p. 65-115.

Intéressant comme type de patriote sympathique à la France; ne joue de rôle notable qu'à partir de Murat (1).

(1) Pour cette raison, nous négligeons la biographie que lui a consacrée Teresa FIESCHI-RAVASCHIERI (*Il generale Filangieri*, Milan, 1902, in-8°).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

FLORIO (Vincenzo), *Annali napoletani dal 1759 in poi* [1820], *Arch. Stor. Napol.*, t. XXXI (1906).

Très succint, limité à des événements de la capitale.

GALANTI (Gius-Maria), *Nuova descrizione storica e geografica delle Sicilie*. Naples, 1790-1794, 4 vol. in-8°, deuxième édition, qui contient, en plus de la première (*Della descrizione geografica e politica delle Sicilie*, Naples, 1787-1789, 2 vol. in-8°), une description des provinces, que deux autres volumes devaient compléter (1).

Ouvrage absolument capital pour les institutions, les mœurs, la vie économique ; plein de remarques, souvent hardies, toujours judicieuses.

—, *Napoli e suo contorno*. Naples, 1803, in-8°.

Complète et met au point la *Descrizione di Napoli*, parue en 1792, elle-même plus développée que celle que contient le tome IV de l'ouvrage précédent.

C'est dans les écrits de Galanti que les gouvernants français, les historiens, se sont renseignés en grande partie sur le pays. On a justement exprimé le vœu qu'une monographie digne de lui fût consacrée à cet économiste, un des maîtres de l'école napolitaine. Cf. G. COGO, *Vincenzo Cuoco*, Naples, 1908, in-8°, et G. TIBERIO, *G.-M. Galanti*, dans *Poliorama pittoresco*, t. Ier (1836-1837).

GALLO (Marzio Mastrilli, duca di), *Memorie*, dans *Arch. Stor. Napol.*, t. XIII (1888), p. 205-441, publiés par Bened. MARESCA.

Rédigés tardivement et pour les descendants du duc, par Salvatore COPPOLA. Leur intérêt historique est faible : l'ancien ministre des Affaires étrangères des rois français se montre surtout préoccupé de ses succès universitaires et des distinctions honorifiques dont il a été l'objet.

(L. VON F.), *Geschichte der neapolitanischen Kriege bis auf die neueste Zeit*. Berlin, 1821, in-8°. Simples considérations stratégiques.

GIRARDIN S. (i. e. Stanislas, comte DE), *Mémoires*, nouvelle édition. Paris, 1834, 2 vol. in-8°.

La première édition (1828) portait plus exactement : *Discours et opinions*, *Journal et Souvenirs*, les vrais « mémoires », rédigés par Girardin dans ses dernières années, s'arrêtant à son élection à l'Assemblée législative. Le reste, qui reprenait à 1798, était un journal, dont a été tiré, nous ignorons comment, mais en tout cas fort mal (presque aucune chronologie, erreurs grossières, réflexions sans intérêt), l'ouvrage publié. Rœderer (à Joseph Bonaparte, 2 juillet 1829) dit y avoir trouvé « beaucoup de choses que le défaut de discernement, plutôt que la malveillance, y a laissé passer ».

GORANI (Giuseppe, comte), « citoyen français », *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux Etats de l'Italie*. Paris, 1793, 3 vol. in-8°, t. Ier.

Ecrivain très contesté : HELFERT, *Maria Karolina* et le P. RINIERI,

(1) La *Descrizione dello stato antico ed attuale del contado di Molise...* (Naples, 1781, in-8°), qui commença sa réputation, a été entièrement refondue dans l'œuvre générale. Une relation de voyage en Pouille a été publiée par l'*Arch. Stor. Napol.*, t. XX (1905), p. 144. Parmi les manuscrits qui sont encore en possession du comte Vinc. Galanti, G. Cogo signale des *Memorie storiche del mio tempo*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Della Rovina di una monarchia, le jugent sans valeur; Aless. ADEMOLLO, *Il conte Gorani ed i suoi recenti biografi* (Florence, 1879, in-8°), y voit, au contraire, un conseiller méconnu. Plus sagement, Marc MONNIER, *le comte Gorani* (*Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1874), pense qu'il écoute trop volontiers les commérages et les intrigues, mais qu'il a un esprit vif et des idées neuves. Il est en tout cas à consulter, et ses appréciations (en partie inspirées de Galanti) ont visiblement influé sur les Français, à commencer par Napoléon.

GOUVION-SAINT-CYR, *Mémoires pour servir à l'histoire militaire sous le Directoire, le Consulat et l'Empire*. Paris, 1831, 4 vol. in-8°, t. II.

La partie concernant Naples est un simple appendice à l'ouvrage du maréchal, mais il contient plusieurs documents.

GRANDJEAN DE FOUCHY, *Aventures d'un jeune officier français dans le royaume de Naples*. Paris, sans date, 2 vol. in-12.

G. de F. serait le metteur en œuvre des souvenirs (?) d'un officier qu'il dit s'appeler Desgrigny (il n'y a pas de dossier à ce nom au ministère de la Guerre, et l'éditeur avertit qu'il a changé la plupart des noms propres); il déclare d'ailleurs s'être servi simplement des aventures du héros pour rendre la description du pays plus attrayante.

GRANT (James), *Adventures of an aide de camp or a campaign in Calabria*. Londres, 1848, 3 vol. in-16.

C'est un récit de forme romanesque, mais le père de l'auteur servit comme capitaine en Calabre; lui-même y était officier, et il assure avoir respecté les événements militaires. Son combat de Maida (chapitre VII) a vraiment de la couleur.

GRIOIS (général), *Mémoires*, 1792-1822, publiés par A. CHUQUET. Paris, 1909, 2 vol. in-8°, t. Ier.

Ecrits entre 1827 et 1831. Surtout pittoresques, mais très utiles.

GUIRAUD (Louis-Yves), *Mémoire à S. M. l'empereur des Français et roi d'Italie contre M. Rœderer, ministre des Finances du roi de Naples*. Yverdon, 1807, broch. (2e édition augmentée. Paris, 1808).

HAUTEROCHE (sous-lieutenant DE), *Souvenirs : la vie militaire en Italie sous le premier Empire* (*campagne des Calabres*) 1806-1809, publiés par sa fille. Saint-Etienne, 1894, in-8°.

Très vivants; à consulter pour les impressions, sinon pour les aventures de l'auteur. Cf. A. CHUQUET, *Episodes et portraits*, première série, Paris, 1909, in-16, et A. SOREL, *Nouveaux Essais*. Paris, 1898, in-16.

HENCKENS (lieutenant), *Mémoires se rapportant à son service militaire au 6e régiment de chasseurs à cheval français*, de *février* 1803 *à août* 1816, publiés par E.-F.-C.-A. HENCKENS, général major de l'armée des Pays-Bas. Préface de F. MASSON. La Haye, 1910, in-8°.

Ecrits en 1855, à Bréda, à l'intention de son fils. Menues anecdotes (l'auteur était simple chasseur).

HOSTE (captain sir W.), *Memoirs and letters*, Londres, 1833, 2 vol. in-8°.

HUGO (général comte), *Mémoires*. Paris, 1823, 3 vol. in-8°, t. II.

Nous les avons comparés avec la correspondance du général aux Archives de Naples et un résumé de cette correspondance que possèdent les Archives nationales.

HUGO (V. ou Mme V.), *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*. Bruxelles et Paris, 1863, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ISCHITELLA (prince D'), *Mémoires et souvenirs de ma vie.* Paris, 1864, in-8°.

Chambellan de Joseph, puis officier. Patriote éclairé.

Itinerario italiano che contiene la descrizione dei viaggi per le strade più frequentate alle principali città d'Italia. Florence, 1806 ; 2e édition, Milan, 1808, in-18.

JORIO (Andrea DE), *Indicazione del più rimarcabile in Napoli.* Naples, 1819, in-8°.

JOSEPH (roi de Naples). V. dans la liste DU CASSE, BELMONTET.

Joseph Bonaparte. Quarterly american review, 1828. Traduit dans *Revue britannique,* première série, t. XX (1828), p. 71. (Cf. nos *Lettres inédites de J. B.*)

KOCH (général), *Mémoires de Masséna.* Paris, 1850, 7 vol. in-8° et atlas in-folio, t. V.

Documenté non seulement avec les archives de la Guerre, mais avec celles de Masséna, par conséquent indispensable, mais visiblement fait très vite. Cf. E. GUILLON, *Nos écrivains militaires,* deuxième série. Paris, 1899, in-12.

KOTZEBUE (August VON), *Souvenirs d'un voyage en Livonie, à Rome et à Naples* (traduits de l'allemand). Paris, 1806, 4 vol. in-16, t. III.

L'auteur a vu Naples en 1804-1805, mais fort peu de temps. Il décrit les mœurs avec une extrême sévérité.

LAMARQUE (général Maximien), *Souvenirs, Mémoires et Lettres,* publiés par sa famille. Paris, 1835-1836, 3 vol. in-8°.

Le rôle très important de l'auteur à Naples, principalement comme chef de l'état-major, ferait désirer mieux que les quelques anecdotes éparses dans ces souvenirs.

LANCELLOTTI (Carme), *Mémoires historiques de Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles.* Florence, 1829, in-8°, traduits de l'original, paru à Naples, 1827. Apologie.

LIBERATORE (P.), *Della Feudalità, suoi diritti ed abusi nel R. delle D. S., della sua abolizione e alcune conseguenze da essa prodotte nella legisl.* Naples, 1834, in-8°.

LIBERATORE (R.), *Il tenente generale Vito Nunziante.* Naples, 1836, broch. (apologétique).

LOWE (sir Hudson), *Mémorial de sir Hudson Lowe, relatif à la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène.* Paris, 1830, in-8° (l'espionnage à Capri).

Lucien Bonaparte et ses Mémoires, 1775-1840, par le colonel Th. IUNG. Paris, 1882, 3 vol. in-8° (t. III).

MACERONI (colonel), *Memoirs of the life and adventures of...* Londres, 1838, 2 vol. in-8°.

Autobiographie en tête du tome Ier. Ses mémoires, mélange de récits politiques, descriptions, observations scientifiques, sont, avant Murat, de peu d'intérêt (visiblement basés, pour les faits historiques, sur Colletta).

MALASPINA (marquis Filippo), *Occupazione de' Francesi del regno di Napoli dell' anno* 1799, *invasione del regno nel* 1806 *e l'impresa intrapresa dal cardinale D. Fabrizio Ruffo di Baranello di cacciare i Francesi dal regno di Napoli...* Paris, 1846, in-8°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aide de camp du cardinal Ruffo en 1799, n'en accepta pas moins du service des Français en 1806, tout en restant bourbonien.

MARIE-CAROLINE D'AUTRICHE (reine de Naples). Nulle souveraine peut-être n'a autant écrit. De ses lettres, beaucoup ont été publiées, beaucoup plus, sans doute, sont inédites. Nous indiquons ici les publications de lettres contemporaines ou très proches de l'époque étudiée. Marie-Caroline avait écrit des *Mémoires*, que Johnston a découverts à la Bibliothèque nationale de Naples et dont il donne une description dans *The napoleonic empire*, t. II, App. D. (il en a publié un extrait dans *Engl. Hist. Rev.*, t. XXII, 1907). Ils sont relatifs aux démêlés de la reine avec les Anglais et sont indépendants d'autres *Mémoires*, dont on connaît l'existence dans les Archives de la maison royale d'Italie, et dont nous n'avons pu obtenir communication, pas plus que ceux qui l'avaient demandé avant nous (cf. p. 38).

Sur l'auteur, v. à BEARNE, BONNEFONS, *Memorie*, HELFERT surtout, et, bien entendu, les historiens du temps. V. en outre GIGLIOLI, *Naples in* 1799, Londres, 1899, in-8°; A. PALUMBO, introduction à son recueil, *Maria Carolina, suo carteggio con lady Hamilton*. Naples, 1877, in-8°.

BOULAY DE LA MEURTHE, *Quelques lettres de Marie-Caroline. Revue d'Histoire diplomatique* (t. II, 1888).

CASANOVA (Eug.), *Lettere inedite di Maria Carolina, regina delle Due Sicilie*, 1806-1809. *Miscellanea napoleonica* (A. Lumbroso), t. III(1898), p. 463-536. Toutes adressées à Domenico Rivolti (v. ci-dessous, p. 44).

ARENAPRIMO (G.), *Lettere inedite di Maria Carolina, regina delle Due Sicilie*, 18 novembre 1808-1811. *Arch. Stor. Sicil.*, nouvelle série, t. XXIX (1904). Adressées à Giuseppe Cetera (v. ci-dessous, p. 44.).

LANZA (S.), *Lettere della regina Maria-Carolina ad Ercole Branciforti, principe di Butera* (1808-1814) *e a Lanza, principe di Trabia* (1813-1814). *Arch. Stor. Sicil.*, nouvelle série, t. III (1877).

AURIOL et HELFERT reproduisent un grand nombre de lettres ou de conversations de la reine. Nous-même donnons plusieurs extraits inédits.

MARMOTTAN (Paul), *Documents sur le royaume d'Etrurie*. Paris, 1900, in-8°.

MARTENS (G.-F. DE), *Supplément au recueil des principaux traités... conclus par les puissances de l'Europe... depuis* 1761 *jusqu'à présent*, t. IV (XI du recueil entier, période 1804-1807). Göttingue, 1808, in-8°.
— *Nouveau recueil...*, t. Ier (pour 1808).

MASSÉNA. V. à KOCH.

MELLISH], *La Cour de Sicile en* 1809, publié par L. Pingaud. *Revue Hist. Dipl.*, t. VIII (1894) et t. IX (1895).

Comte G. de F..., *Mémoires d'un ancien capitaine italien sur les guerres et les intrigues d'Italie, de* 1806 *à* 1847. Paris, 1847, in-8°.

L'auteur se dit Napolitain et présente l'ouvrage comme traduit de l'italien par lui-même. Ce serait, suivant Johnston, H.-J. Le Comte; or, un autre ouvrage, incontestablement du même auteur (portrait identique, même opuscule en appendice), intitulé : *Voyage dans le Levant*, est signé Le Chevalier de Ferrier. Les *Mémoires* avaient paru

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

seuls (et avec la date terminale, plus exacte, de 1821) en 1845, sous les initiales G. D. F.

Memoirs of the secret societies of the South of Italy, particularly the Carbonari. Londres, 1821, in-8°.

Traduits, est-il dit, du manuscrit qui était en français, bien que l'auteur fût Italien. Celui-ci, qui affirme n'appartenir à aucune société secrète, serait le baron Bertholdi. A.-M. Cavallotti a donné une traduction italienne (Milan, 1904, in-16). Important et, croyons-nous, judicieux.

Memorie segrete del Gabinetto di Napoli, publié par von Helfert, *K. Akademie der Wissenschaften, philosoph. u. histor. Klass*, t. CXXVII (1892), Vienne.

Intéressants pour connaître l'état d'esprit de la cour de Palerme, quoique extrêmement suspects. L'attribution qu'Helfert en fait au chevalier De Cresceri paraît devoir être abandonnée : l'auteur serait Giuseppe Torelli (B. Croce, *Arch. Stor. Nap.*, t. XXVIII, 1903, p. 238).

Miot de Melito (comte), *Mémoires*, 1788-1815, 3e édition. Paris, 1873, 3 vol. in-16, publiés par le général Fleischmann, gendre de Miot.

La troisième édition est plus complète que la première (1858); on trouve ces additions dans la traduction allemande de 1866, *Memoiren*, Stuttgart, 1866-1867, 2 vol. in-8°. En comparant ces deux éditions, nous avons même constaté dans l'allemande un petit nombre de passages un peu plus développés ou plus précis. Cela confirme le fait que les *Mémoires* (comme ceux de Girardin) ont été tirés d'un journal duquel, d'ailleurs, des extraits, précieux pour nous, existent, pour la partie napolitaine, aux Archives nationales (AF iv, 1714 B).

Mollien (comte), *Mémoires d'un ministre du trésor public*, 1780-1815. Nouvelle édition, Paris, 1898, 3 vol. in-8°, t. II (emprunt de Hollande).

Montigny-Turpin (général Charles de), *Grands épisodes inédits et causes secrètes de la politique et des guerres sous le Directoire exécutif, le Consulat et l'Empire, et récit historique d'une mission diplomatique et militaire dans les Albanies et sur le Danube en* 1807. Paris, 1852, in-8°.

Moore (James-Carrick), *The life of lieut. gen. sir John Moore* [son frère]. Londres, 1834, 2 vol. in-8°, t. II.

Moore (sir John), *The diary of...* publié par major général sir J.-F. Maurice. Londres, 1904, 2 vol. in-8°, t. II.

Fait d'après la copie du *diary*, trouvée dans les papiers de sir W. Napier, possédés par lord Aberdare. Le C.-R. de l'*Edinburgh Review*, t. CC (1904), juge l'éditeur partial jusqu'à l'inexactitude et Moore lui-même médiocre.

Morgan (lady), *Voyage en Italie*. Paris, 1821, 4 vol. in-8°.

Napoléon Ier, *Correspondance*. Paris, 1858-1870, 32 vol. in-8°, t. XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII.

— *Supplément à la Correspondance de Napoléon Ier*, publié par A. Du Casse. Paris, 1887, in-8°. Lettres d'abord publiées dans *Revue historique*, t. X (1879), XXXI (1886), XXXII (1886).

— *Lettres inédites*, 1799-1815, publiées par L. Lecestre. Paris, 1897, 2 vol. in-8°.

— *Dernières lettres inédites*, publiées par L. de Brotonne. Paris, 1903, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

NAPOLI-SIGNORELLI (Pietro), *Vicende della coltura nelle Due Sicilie dalla venuta delle colonie straniere sino a' nostri giorni.* Naples, 1810-1811, 8 vol. in-8° (deuxième édition napolitaine, dédiée à Annunziata Carolina di Francia), t. VII, et, plus spécialement, t. VIII. (La première, en 5 volumes, datait de 1784-1786, supplément en 1791.)

Œuvre capitale d'un écrivain napolitain éminent, longtemps professeur à l'Université de Bologne, patriote. Divisée en périodes, très riche en références. On peut porter sur elle le jugement de Galanti (*Descrizione di Napoli*, p. 193) : œuvre inestimable, un peu trop panégyrique (1).

N. [NARDINI BARTOLOMEO], *Mes périls pendant la Révolution de Naples ou récit de toutes les horreurs commises dans cette ville par les lazzarronnis* (sic) *et les Calabrois, suivi d'une notice exacte sur les mœurs des habitants de la Calabre, par N..., témoin oculaire, et faisant suite à l'Essai pour servir à l'histoire des révolutions de Naples.* Paris, 1806, in-8°.

La première partie n'est qu'une sorte de roman ; la dernière a un intérêt historique. C'est nous qui identifions N... (qui dit s'appeler Barthelémy) à ce Nardini, auteur de *Mémoires sur* 1799 (en français, 1803, en italien, 1864) et sans doute, suivant Bened. Croce, de *les Exploits et amours de frère Diable*, traduction de l'italien de B. N. (Paris, 1801).

NOAILLY (L.-C.), ancien officier d'artillerie. *Voyage en Italie* (1812). Paris, 1842, in-8°.

NOËL (J.-N.-A.), *Souvenirs militaires d'un officier du premier Empire*, 1795-1832, publiés par L. NOËL, son petit-fils. Paris-Nancy, 1895, in-8°.

NUNZIANTE (Vito), *Vita e fatti di...* Florence, 1839, in-8°.

OLIVIERI (G.), *Notizia su la vita di Gabriele Pepe, con la giunta di alcune lettere inedite.* Campobasso, 1904, in-8°.

O'MEARA, *Napoléon en exil à Sainte-Hélène.* Paris, 1822, t. II.

— *Rencontre du major général sir Hudson Lowe avec M. le baron E. de Las Cases, suivie d'anecdotes sur le major général Lowe.* Paris, 1822, in-8° (au sujet de l'espionnage à Capri).

PAGET (sir Arthur), *The Paget Papers, diplomatic and others correspondence of the R. H.*, 1794-1807, publiés par son fils. Londres, 1896, 2 vol. in-8° (quelques lettres au tome II).

PALERMO (F.), *Elogio funebre del marchese Vito Nunziante.* Naples, 1836, in-8°.

PALMA (chanoine Niccola), *Storia ecclesiastica e civile della regione più settentrionale del regno di Napoli (oggi città di Teramo e diocesi aprutina).* Teramo, 1832-1833, 3 vol. in-4°, t. III.

PALMIERI DE MICCICHÉ (Michele), *Mœurs de la Cour et des peuples des Deux-Siciles*, t. V. des *Mémoires de tous.* Paris, 1837, in-8°

Noble Sicilien libéral. En 1806, il venait de prendre service dans l'armée anglaise.

PARIS (capitaine), *Souvenirs du 14e léger*, 1805-1812. *Sabretache*, février 1904.

Parliamentary Debates, publiés par COBBETT, puis HANSARD. Londres, annuel, in-4°, surtout t. VIII et IX.

(1) Sa grande *Storia de' Teatri antichi e moderni* n'est pas poussée, comme il se proposait de le faire, jusqu'à son temps.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PEPE (Guglielmo), *Memorie del generale... intorno alla sua vita e ai recenti casi d'Italia.* Paris, 1847, 2 vol. in-8°. Edition française la même année (Paris, 3 vol. in-8°), traduction anglaise (Londres, 1896, 3 vol. in-8°). Leo Mouton en a donné (Paris, 1906, in-8°) une édition abrégée.

Johnston porte ce jugement sommaire et singulier : « Indispensable, mais indigne de confiance. » Pour l'époque française, on peut dire que ses opinions se ressentent de l'évolution ultérieure du parti patriote. V. à CARRANO.

— *Italia militare.* Paris, 1836, in-12. La même année, traduction française, avec préface de THIBAUDEAU, l'ancien constituant (sans le nom de Pepe).

PETIT-RADEL (P.), *Voyage historique, chorographique et philosophique dans les principales villes de l'Italie, en* 1811 *et* 1812. Paris, 1815, 3 vol. in-8°, t. III.

PIGNATELLI-STRONGOLI (général prince Francesco di), *Memorie intorno alla storia del regno di Napoli dall' anno* 1805 *al* 1815. Naples, 1820, in-8° (tome Ier, seul paru).

— *Discorsi critici sulla storia del reame di Napoli del gen. Colletta di un antico uffiziale.* Lugano, 1836, in-8°.

N'intéressent le sujet que par la préface (biographie hostile de Colletta). V. aussi, pour ses opinions, sinon pour le sujet traité, son opuscule, *Intorno alla guerra tra la Repubblica francese e il Re di Napoli ed alla rivoluzione che ne fu conseguenza* (1800-1801), publié dans *la Rivoluzione napoletana del* 1799, ses *Tre capitoli della storia del regno di Napoli dal* 1806 *al* 1815. Naples, 1848.

RADET (général), *Mémoires du général Radet,* d'après ses papiers personnels et les archives de l'Etat, par A. COMBIER, son petit-neveu et petit-fils adoptif. Saint-Cloud, 1892, in-8°.

Quelques pages (chapitre XII), très emphatiques. Quand il rédigea ses *Mémoires,* le général était prisonnier et travaillait à sa justification.

RADOWSKI, *Casi memorabili antichi e moderni del regno di Napoli ricavati dagli autografi del fù conte...* Coblentz, deuxième édition, 1842, in-8°.

Pseudonyme de Pasquale BORRELLI.

REHFUES (Philip-Joseph), *Gemählde von Neapel und seinen Umgebungen.* Zurich, 1808, 3 vol. in-8°.

Ecrits en 1804, d'après des voyages faits en 1801-1805. Observations fines et instructives.

REITZEL (lieutenant Christian), *Ein Schweizerbataillon im französischen Kriegsdienste und dessen Kämpfe gegen die neapolitanischen Briganten* 1805-1808, publié par Rud. VON STEIGER, dans *Berner Taschenbuch,* t. XIII (1864).

Capital pour la retraite de Reynier après Maida, même après le récit analogue de Griois. Reitzel est Allemand.

RICCIARDI (Francesco), *Scritti e documenti varii di... preceduti dalla sua vita scritta da suo figlio Giuseppe e da un' introduzione di Leopoldo Tarantini.* Naples, 1873, in-16.

L'éditeur est patriote plus avancé que son père : c'est le comte Gius. Napoleone Ricciardi, connu par nombre d'écrits sur l'indépendance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

RIVAROL (vicomte Auguste DE), *Notice historique sur la Calabre pendant les dernières révolutions de Naples*. Paris, 1817, in-8°.

La date, le titre de l'auteur (capitaine adjudant-major dans la Garde royale) expliquent suffisamment le ton légitimiste, favorable aux insurgés, à Caroline, violemment hostile à Joseph, moins à Murat. La *Notice historique* sur Manhès (par M. de G..., Paris, 1817, in-8°, p. 70) taxe sévèrement Rivarol d'ingratitude. Sorti de Polytechnique en 1806, il servait au régiment d'Isembourg.

RODINO (Gaetano), *Racconti storici di... ad Aristide suo figlio*, publié par B. MARESCA, *Arch. Stor. Nap.*, t. VI (1881), p. 259-312, 462-507, 629-662.

Antérieur mais intéressant pour connaître l'esprit patriote. L'auteur a servi Joseph.

RŒDERER (Pierre-Louis), *Œuvres du comte Pierre-Louis Rœderer*, publiées par son fils, le baron A.-M. RŒDERER. Paris, 1854, 8 vol. in-8°, t. III et IV.

Malgré l'encombrement d'opuscules purement littéraires ou historiques, malgré le mode défectueux de publication, compliqué, coupé, avec digressions et redites, l'ouvrage est capital. A part la *Notice de ma vie pour mes enfants*, t. III, p. 277-314 et 397-422 et la *Notice pour une biographie, demandée par mon fils Antoine*, p. 315-323 et 422-426 (qui font souvent double emploi), il n'y a pas de mémoires de Rœderer.

RÖSSELET (Abraham), *Souvenirs*, publiés par R. DE STEIGER. Neuchâtel, 1857, in-8°.

Capitaine au régiment suisse.

ROUTIER, *Récits d'un soldat de la République et de l'Empire*, 1792-1830, publiés par son fils, le colonel ROUTIER. Paris, 1899, in-8°.

Etait officier au 102e de ligne.

ROVEREA (colonel F. DE), *Mémoires*, publiés par C. DE TAVEL. Berne-Zurich-Paris, 1848, 4 vol. in-8°, t. III.

Colonel du régiment portant son nom, au service anglais, parle de la Calabre et de la Sicile, à cause de son fils, qui y était officier au service anglais (régiment de Watteville).

ROVIGO (SAVARY, duc DE), *Mémoires pour servir à l'histoire de l'empereur Napoléon*. Paris, 1829, 8 vol. in-8°, t. III (éloge de l'administration de Joseph).

SAINT-EDME, *Constitutions et organisation des carbonari*. Paris, 1822, in-8°.

[SAINT-ELME, Ida DE], *Mémoires d'une contemporaine*. Paris. 1827, 8 vol. in-8°.

La valeur des assertions de Ida de Saint-Elme (ou plutôt de l'éditeur Ladvocat) n'a plus à être jugée. Ici il ne s'agit que d'un récit, par un témoin, de l'attentat contre Saliceti.

SATRIANI (Domenico), *Considerazioni storico-politiche in congiuntura degli ultimi avvenimenti sul continente ed in ispezialità sul regno di Napoli*. Naples, 1807, in-8°.

Œuvre d'un avocat pour soutenir la légitimité des droits des Français à Naples.

SAVELLI (P.-M.), témoin oculaire. *Souvenirs historiques de la légion corse dans le royaume de Naples*. Marseille, 1851, in-8°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Récit impersonnel. Il est plusieurs fois question élogieusement d'un capitaine Savelli, sans qu'il soit dit si c'est l'auteur ou un parent.

SCOTT (Walter), *Histoire de Napoléon Buonaparte*, tr., Paris, 1827, 10 vol. in-8°, t. VI.

SEATON (lord). V. à COLBORNE.

SÉGUR (général comte Philippe DE), *Histoire et Mémoires*. Paris, 1873, 7 vol. in-8°, t. II.

SHERBROOKE (sir John COAPE), *Life and letters of the R. H. Lowe visc. Sherbrooke with memoir of...* publiés par A. PATCHETT-MARTIN. Londres, 1893, 2 vol. in-8°.

Y voir le *Memoir* (lettres de Sherbrooke).

SMITH (admiral sir William SIDNEY), *The life and correspondence of —*, publiées par John BARROW. Londres, 1848, 2 vol. in-8°.

Fait d'après les papiers de Smith et les souvenirs de ses amis, sans critique et dans un esprit trop marqué d'hostilité pour Napoléon.

— *Memoirs of admiral sir Sidney* [par le capitaine MARRYAT]. Londres, 1839, 2 vol. in-8°.

Sur Smith, notices de M. DE LA ROQUETTE (*Biographie universelle*, t. LXXXII), de J.-K. LAUGHTON (*National biography*, t. LIII).

STEEVENS (lieutenant-colonel), *Reminiscences of my military life from* 1795 *to* 1818, publiées par son fils, lieutenant-colonel STEEVENS. Winchester, 1878, in-8°.

Capitaine au 20e régiment d'infanterie. Maida.

Tableau historique et politique de l'année 1806, *précédé d'un coup d'œil sur les cinq premières années du dix-neuvième siècle*. Paris, mai 1807, in-8°.

Attribué au baron COIFFIER DE VERSEUX. Quelques pages (256-267), de ton très officiel, bien entendu.

THIBAUDEAU (A.-C.), *le Consulat et l'Empire*. Paris, 1834-1835, 10 vol. in-8°, t. V et VI.

THORON-MONTIRAT, *Instructions données par la chambre de commerce de Carcassonne et par les chambres consultatives de Limoux et de Chalabre, à M. Thoron-Montirat, député, pour le département de l'Aude, dans le royaume de Naples, et réponse à ces mêmes instructions, par M. Thoron-Montirat*. Naples, 22 septembre 1806, broch.

TUPPUTI (Domenico), *Réflexions succinctes sur l'état de l'agriculture et de quelques autres parties de l'administration dans le royaume de Naples, sous Ferdinand IV*. Paris, 1806, in-16 (2e édition, 1807).

L'auteur est de famille noble de Bisceglie, persécuté par le régime bourbonien.

— *Tableau historique du règne de Ferdinand IV*. Paris, 1807, in-8°.

UNGARO (Gioacchino), duc DE MONTAGESI (*sic* pour Monteiasi), *Prospetto economico-politico-legale del regno di Napoli*. Naples, 1807, in-4°. Tome Ier semble seul paru.

VENTURINI (docteur), *Chronik des neunzehnten Iahrhunderts*, publiée par BREDOW. Altona, annuel, in-8°, t. III (1806, publié 1809), IV (1807, publié 1810), V (1808, publié 1811).

WINSPEARE (Davide), *Storia degli abusi feudali*. Naples, 1811, in-8°. Tome Ier seul paru. Rééd. par G. Masucci, Naples, 1883.

Dédié à Murat. Ouvrage classique, d'autant plus important que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'auteur fut procureur général près de la commission féodale (1).

— *Frammenti contro dello storico P. Colletta*, [Naples. 1889], in-8°.

ZANOLI (A.), *Sulla milizia cisalpino-italiana. Cenni storico-statistici dal* 1796 *al* 1814. Milan, 1845, 2 vol. in-8°.

A consulter pour les troupes italiennes et polonaises. L'auteur fut secrétaire général au ministère de la Guerre du royaume napoléonien d'Italie.

IMPRIMES PLUS RECENTS

ABBOTT (John STEVENS CABOT), *History of Joseph Bonaparte, king of Naples and of Italy* (*sic*). New-York, 1869, in-16.

ALIANELLI (Nicola), *Delle consuetudini e degli statuti municipali nelle Provincie napoletane*. Naples, 1873, in-8°.

ALISON (sir Archibald), *History of Europe* 1789-1815. Londres, 1841-1842, 10 vol. in-16 et atlas, t. VI et VII (édition 1869).

AMANTE (Bruto), *Fra Diavolo e il suo tempo* 1796-1806, ill. Naples, 1904, in-8°.

Important à cause notamment de manuscrits et de traditions recueillis en Terre de Labour.

AMANTE (B.), et BIANCHI (R.), *Memorie storiche e statutarie del ducato, della contea e dell' episcopato di Fondi in Campania...*, ill. Rome, 1903, in-8°.

Cf. le chapitre VIII de la deuxième partie (*Fondi de la Révol. à l'unité*), le chapitre Ier de la quatrième partie (*la vie municipale dans l'Italie du Midi*).

AMATO (G.), *Crono-Istoria di Corigliano Calabro*. Corigliano, 1884, in-8°.

AMELLINO (G.), *I principii del diritto e della procedura penale in Napoli nei sec. XVIII° XIX*. Naples, 1895, in-8°.

AMIC (Aug.), *Histoire de Masséna*. Paris, 1864, in-8°.

ANCONA (Alessandro D'), et BACCI (O.), *Manuale della letteratura italiana*. Florence, 2e édition, 1900-1904, 6 vol. in-8°, t. V.

Notices, extraits, biographies.

ANDREOTTI (Davide), *Storia dei Cosentini*. Naples, 1874, 3 vol. in-8°, t. III.

AUGOYAT (colonel), *C.-R. des Mémoires du roi Joseph. Spectateur militaire*, 2e s^ie t. VI (1853) et VII (1854), donne quelques détails sur l'œuvre de Reynier en Calabre.

AUGUSTINIS (avocat MATTEO DE), *Esame intorno alle osservazioni del commendatore D. Carlo Ajan de Rivera sulla quistione se convenga affrancare i canoni del Tavoliere di Puglia*. Naples, 1833, in-8°.

Reproduit lesdites *osservazioni*. Les mesures prises par Joseph sont directement en cause.

AYALA (Mariano D'), *Memorie storico-militari dal* 1734 *al* 1815. Naples, 1835, in-16. — Y v. *Gaeta assediata, L'eroica difesa di Civitella del Tronto, Egregia prova in Amantea*.

(1) Des rapports manuscrits capitaux de cet auteur ont été utilisés et en partie reproduits par R. TRIFONE, dans *Feudi e demani*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— *Le vite de' più celebri capitani e soldati napoletani, dalla giornata di Bitonto fino a' dì nostri.* Naples, 1843, in-16.

Biographies de beaucoup d'officiers de terre et de mer des deux partis de l'époque nous intéressant, mais brèves et grandiloquentes.

BAINES (Edward), *History of the wars of the french Revolution from* 1792 *to* 1815. Londres, 1814-1817, 2 vol. in-4°, t. II (Maida, d'après Stuart).

BEARNE (mistress), *A sister of Marie-Antoinette, the life-story of Maria-Carolina, queen of Naples.* Londres, 1907, in-8°, ill.

[BELMONTET Louis], *Joseph Napoléon jugé par ses contemporains.* Paris, 1833, in-8°.

Réédite dans « ses parties les plus intéressantes » et augmente d'extraits de lettres ou livres l'ouvrage suivant.

— *Biographie de Joseph Napoléon Bonaparte.* Lettre politique à la Chambre des députés de 1830. Paris, 1832, in-8°.

Panégyrique ardent pour protester contre la nouvelle proscription des Bonaparte.

BIANCHINI (Lodovico), *Della storia delle finanze del regno di Napoli.* Naples, 1834, 3 vol. in-8°, 3e édition augmentée, 1859, surtout t. II.

Modéré et très sérieux.

BIANCO (G.), *la Sicilia durante l'occupazione inglese* 1806-1815. Palerme, 1902, in-4°.

BIGNON (M.), *Histoire de France sous Napoléon.* Paris, 1829-50, 14 vol. in-8°, t. V, VI, VII.

BONNEFONS (André), *Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles.* Paris, 1905, in-8°.

V. les C.-R., par H.-C. GUTTERIDGE, *English historical Review*, 1907, p. 812-814; E. DRIAULT, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. VI, p. 742.

BOPPE (commandant A.), *les Décorations du royaume de Naples. Carnet de la Sabretache*, 1900, p. 449-459.

BORRELLI (A.), *l'Accademia del disegno a Napoli* 1755-1860. *Napoli nobilissima*, t. X (1901), série d'articles, tirés aussi à part.

— *Le relazioni del Canova con Napoli al tempo di Ferdinando I e di Gioacchino Murat.* Naples, 1901, in-8°.

BOTTA (Carlo), *Histoire d'Italie de* 1789 *à* 1814. Paris, 1824, 4 vol. in-8°.

BOUCHARD (capitaine S.), *Historique du* 28e *régiment de dragons.* Paris, 1893, in-8°.

G. BOURGIN, *les Etudes relatives à la période du Risorgimento en Italie* (1789-1870). Paris, 1911, in-8°.

BRANCA (Carlino), *Memorie storiche della città di Sora.* Naples, 1847, in-16.

BROWNING (Oscar), *Hugh Elliot at Naples* 1803-1806. *English historical review*, t. IV (1889).

— *Queen Caroline of Naples. Ibid.*, t. II (1887). Surtout conflit avec Bentinck.

CACCIATORE (Andrea), *Esame della Storia del Reame di Napoli di P. Colletta...* Naples, 1850, 2 vol. in-8°.

CANDIA (chanoine Nicolo), *Elogio storico dell' arcivescovo Giuseppe Capece-Latro.* Naples, 1837, in-8°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CANTU (Cesare), *Storia di cento anni* 1750-1850. Turin, 1864, 4 vol. in-16. Traduction française par Renée, 4 vol. in-16.

— *Histoire des Italiens*, traduction Lacombe. Paris, 1859-62, 12 vol. in-8°, t. XI.

— *Cronistoria della indipendenza italiana*. Turin, 1872-1877, 3 vol. in-8°, t. Ier (1).

CAPASSO (Bartolommeo), *Ricerche e documenti sulla circoscrizione civile ed ecclesiastica e sulla popolazione della città di Napoli dalla fine del sec. XIII al* 1809. Naples, 1882, in-4°.

CAPONE (Gaspare), *Discorso sopra la storia delle leggi patrie*. Naples, 1854, 2 vol. in-4°.

Pour l'instruction du prince de Salerne. Exact et modéré.

CARABELLESE (Franc.), *In Terra di Bari dal* 1799 *al* 1806. Trani, 1900, in-8°.

Documents simplement réunis par ordre de localités. Malgré la date finale indiquée, beaucoup datent de Joseph et même de Murat.

CARRANO (Franc.), *Vita di Guglielmo Pepe*. Turin, 1857, in-8°.

— *Vita del generale Florestano Pepe*. Gênes, 1851, in-8°.

CARTA (Franc.), *Storia del reame delle Due Sicilie*. Naples, 1848, in-8°.

Ouvrage de vulgarisation, que sa date rend intéressant.

CASTRO (Gius. DE), *Storia d'Italia dal* 1799 *al* 1814. Milan, 1881, in-4°.

CECI (Gius.), *I reali educandati femminili di Napoli*. Trani, 1896, broch.

CENNI, *Delle presenti condizioni d'Italia e del suo riordinamento civile*. Naples, 1862, in-8°.

CEVA GRIMALDI (Fr.), *Della città di Napoli dal tempo della sua fondazione sino al presente*. Naples, 1857, in-8°.

Description topographique; extrêmement bourbonien.

CICCAGLIONE (Fr.), *Manuale di Storia del Diritto italiano*. Milan, sans date, 2 vol. in-4°, t. II, livres III et IV.

Réflexions générales utiles.

CICCOTTI (L., député), *Il brigantaggio in Basilicata da Fra Diavolo al* 1811. Naples, 1873, in-8°.

COLOMBE (lieutenant DE), *Historique du 42e régiment d'infanterie*. Belfort, 1899, in-8°.

COMANDINI, *l'Italia nei cento anni del XIX secolo, giorno per giorno illustrata*. Milan, depuis 1900, in-8°, t. II.

Commemorazione di giureconsulti napoletani [Poerio, Winspeare...], éditée par MORANO. Naples, 1882, in-8°.

CONARD (Pierre), *la captivité de Barcelone*, 1808-1810. Paris, 1909, in-8°.

Détails sur les troupes napolitaines et sur plusieurs personnages importants, ayant été employés à Naples.

COPPI (Antonio), *Annali d'Italia dal* 1750 *sino ai nostri giorni*, 2e édition. Rome, 1824-1827, 4 vol. in-8°, t. III.

COQUELLE (P.), *Napoléon et l'Angleterre*, 1803-1813. Paris, 1904, in-16.

(1) Dans l'œuvre énorme du grand, mais prolixe historien, il ne nous a paru utile à retenir que ces trois ouvrages.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

COSENTINI (Laura), *Il Foro Murat; Napoli nobilissima*, mars 1898.

CROCE (Benedetto), *la Villa di Chiaia*. Trani, 1892, broch. (extrait de *Napoli nobilissima*).

— *Relazioni dei patrioti napoletani col Consolato e l'idea dell' Unità italiana*. Naples, 1902, in-8°.

V. ci-dessus, p. XXI.

DARMSTÄDTER (Paul), *Studien zur napoleonischen wirtschaftspolitik*, 2e art. (*Uber die auswärtige Handelspolitik Napoleons I*), dans *Vierteljahrschrift für Social-und-Wirtschaftsgechichte* (de Leipzig), t. II.

DEJOB (Charles), *l'Instruction publique en France et en Italie au XIXe siècle*. Paris, s. d., in-16.

DITO (Oreste), *Massoneria, carboneria ed altre società segrete nella Storia del Risorgimento italiano*. Turin, 1905, in-8°.

DRIAULT (Edouard), *Napoléon en Italie*. Paris, 1907, in-8°.

— *La politique orientale de Napoléon Ier*, 1806-1808. Paris, 1903, in-8°.

DUBARRY (Armand), *le Brigandage en Italie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. Paris, 1875, in-16.

DUFAY (J.-C.), *Notice sur la vie et les ouvrages de Wicar*. Lille, 1844. Extrait des *Mémoires de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts*, de Lille.

DUMAS (Alexandre), *I Borboni di Napoli*. Naples, 1862-1864, 10 vol. in-8°. Tome VI consacré tout entier aux règnes de Joseph à Naples et de Ferdinand en Sicile.

C'est le célèbre romancier qui improvisa cette « œuvre patriotique », comme elle s'intitule, à titre de supplément de son journal l'*Indipendente*. L'enthousiasme garibaldien y est renforcé par une vieille rancune de famille et Dumas déclare bonnement qu'il racontera le règne de Ferdinand à la façon de Suétone et de Saint-Simon. Mais, surtout pour l'époque républicaine, il a consulté des documents, perdus depuis. Pour le règne de Joseph, il se sert des *Mémoires* publiés par Du Casse. Cf. A. LUMBROSO, *Corresp. de Murat* (Turin, 1899), p. XXI.

DURRIEU (comte Paul), *les Gascons en Italie*. Auch, 1885, broch.

ESPITALIER (Albert), *Napoléon et le roi Murat* 1808-1815, Paris, 1910, in-8°.

FARAGLIA (Nicola), *Il comune nell' Italia meridionale* 1100-1806. Naples, 1883, in-8°.

— *Storia dei prezzi in Napoli* 1131-1860. Naples, 1878, in-8°.

FERRARELLI (Giuseppe), *Memorie militari del mezzogiorno d'Italia*, avec préface de B. CROCE. Bari, 1911, in-16.

FIEFFÉ (Eugène), *Histoire des troupes étrangères au service de France, depuis leur origine jusqu'à nos jours*. Paris, 1854, 2 vol. in-8°, ill., t. II.

Ne parle pas des troupes napolitaines, mais des corps étrangers de l'armée française.

FILANGIERI DI CANDIDA (A.), *Monumenti ed oggetti d'arte trasportati da Napoli a Palermo nel* 1806. *Napoli nobilissima*, t. X (1901).

FILANGIERI, *Catalogo del Museo civico Gaetano..*, t. Ier. Naples, 1888, in-8°.

FILANGIERI DI SATRIANO (Gaetano), *Documenti per la Storia delle arti e le industrie nelle provincie napoletane*. Naples, 1883-1891, 6 vol. in-4°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Indications très éparses.

FILANGIERI-RAVESCHIERI (Teresa), *Storia della carità napoletana.* Naples, 1888, t Ier.

FIORDELISI (A.), *la Piccola Posta in Napoli, Napoli nobilissima,* t. XII (1903).

FLORIMO (F.), *la Scuola musicale di Napoli e suoi conservatorii.* Naples, 2e édition, 1881, 4 vol. in-8°.

FONCLARE (capitaine E. DE), *Historique du 20e régiment d'infanterie.* Châteauroux, 1896, in-8°.

FONTANAROSA (Vincenzo), *Studî sul Decennio francese in Napoli,* 1806-1815. Naples, 2e édition, 1901, in-16. V. le premier article, sur la conjuration de 1807.

FORTUNATO (Giustino), *la Questione demaniale nelle provincie meridionali.* Rome, 1882, in-8°.

— *La fine di Fra Diavolo. Rassegna settimanale,* 13 novembre 1881.

FRESNEL (commandant DU), *Un régiment à travers l'histoire : le 76e, ex-1er léger.* Paris, 1894, in-4°, ill.

FROST (T.), *The secret societies of the european revolution.* Londres, 1876, 2 vol. in-8°.

GACHOT (Edouard), *Masséna devant Gaète. Figaro,* 25 août 1905.

— *Le général Hugo. Nouvelle Revue,* 1er février 1902. Nouvelle série, t. XIV.

— *Histoire militaire de Masséna, la troisième campagne d'Italie.* Paris, 1911, in-8°. Avec cartes.

GARDEN (comte DE), *Histoire générale des traités de paix et autres transactions principales entre toutes les puissances de l'Europe, depuis la paix de Westphalie.* Paris, sans date, in-8°, t. VIII et IX.

GASCHET (Robert), *la Jeunesse de Paul-Louis Courier.* Paris, 1911, in-8°.

GATTINI (comte), *Note storiche sulla città di Matera.* Naples, 1882, in-8° (série de notices distinctes).

GENTILE (G.), *Dal Genovesi al Galluppi, ricerche storiche.* Naples, 1903, in-8°.

GRANDPREY (colonel Clément DE), *la Défense du royaume de Naples en 1806 ; étude napoléonienne sur le placement des troupes. Journal des Sciences militaires,* septembre-octobre-novembre 1907.

GRECO (Luigi-Maria), *Annali di Citeriore Calabria dal 1806 al 1811.* Cosenza, 1872, 2 vol. in-8°.

Style à la Tite-Live, avec discours en style indirect. Mais l'auteur a vu beaucoup de sources (dont il donne une liste) et interrogé beaucoup de témoins.

— *Narrazione storica intorno agli assalti ed allo assedio de' Francesi contro Amantea dal 1806 al 1807.* Cosenza, 1844, in-8°.

Fondu presque entièrement dans le précédent.

HAUVETTE (Henri), *Littérature italienne.* Paris, 1906, in-16.

HAZARD (Paul), *la Révolution française et les lettres italiennes* 1789-1815. Paris, 1910, in-8°.

HELFERT (VON), *Königin Karolina von Neapel und Sicilien im Kampfe gegen die französische Weltherrschaft* 1790-1814. Vienne, 1878, in-8°.

V. les C.-R. de l'appréciation de JOHNSTON, t. Ier, p. 47, et A. SALAN-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DRA, *Arch. Stor. Nap.*, 1878, p. 625-635; A. VON REUMONT, *Arch. Stor. Ital.*, t. II (1878), p. 90-138.

Ouvrage capital, basé surtout sur la correspondance de la reine et du ministre d'Autriche avec la cour de Vienne. Apologie convaincue, mais, pour les faits politiques, effort sincère d'impartialité.

Maria Karolina von Oesterreich, Königin von Neapel und Sicilien. Anklagen und Vertheidigung. Vienne, 1884, in-8° (1).

V. le C. R. de Moritz BROSCH, dans *Histor. Zeitschrift*, nouvelle série, t. XVII (1885), p. 72-95.

Histoire des batailles, sièges et combats des Français depuis 1792 *jusqu'en* 1815, par une société de militaires. Paris, 1818, 4 vol. in-8°.

Historique des corps qui ont porté le n° 10 : 10e régiment d'infanterie. Dijon, 1897, in-8°.

Historique du 1er régiment d'infanterie. Paris, 1905, broch.

HORNER (Susan), *A century of despotism in Naples and Sicily.* Edimbourg, 1860, in-8°.

Simple résumé de Colletta.

[*Un antico ufiziale di artiglieria*], *Idea di una storia delle milizie delle Sicilie da Carlo III sino al regnante Ferdinando II*, sans date, in-8°.

Plaidoyer en faveur des soldats napolitains.

IMBERT DE SAINT-AMAND, *Marie-Amélie et la cour de Palerme*, 1806-1814. Paris, 1891, in-16.

JALLONGHI (Ernesto), *Fra Diavolo, colonnello-duca Michele Pezza.* Città di Castello, 1911, in-16.

— *Borbonici e Francesi a Montecassino* (1796-99), *Arch. Stor. Nap.*, t. XXXIV (1909).

Quelques indications à la fin.

JANORA (Michele), *Dai moti del* 1799 *alle ritrattazioni dei carbonari, saggio di cronaca Montepelosina.* Potenza, 1905, in-8°.

JATTA (A.), *Domenico Cotugno*, Ruvo, 1891, in-8° (à propos de l'illustre chirurgien il donne un extrait de *Mémoires* inédits du prince de Belmonte, relatif au procès fait après l'attentat contre Saliceti).

JEAFFERSON (John Cordy), *The queen of Naples and lord Nelson.* Londres, 1889, 2 vol. in-8°.

Malgré le titre, les derniers chapitres traitent de l'époque française.

JOHNSTON (R.-M.), *The napoleonic Empire in Southern Italy and the rise of the secret societies.* Londres, 1904, 2 vol. in-8°.

Capital, malgré des défaillances de critique et de documentation, et de ton remarquablement modéré.

V. le C. R. de H.-C. GUTTERIDGE, *English historical Review*, t. XXII (1907), p. 605.

LACOLLE (lieutenant Noël), *Histoire du* 102e *régiment d'infanterie*, 1792-1896. Mayenne, 1896, in-4°, ill.

LAURIA. V. à ULLOA.

(1) Le zèle de ce champion de Marie-Caroline lui a encore inspiré d'autres pages pour sa défense : dans *Fabrizio Ruffo* (Vienne, 1882, in-8°) et dans *Zeugenverhör über M.-C. von Oesterreich*, 1768-1790 (*Archiv f. österr. Gesch.*, t. LVIII, 1879), dont C.-R. par B. MARESCA, *Arch. St. Nap.* 1881, p. 208 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Ville-sur-Yllon (Ludovico de), *la real fabbrica di porcellane in Napoli, durante il regno di Ferdinando IV. Napoli nobilissima*, t. III (1894).

Lefebvre (Armand), *Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire*, 1800-1815. Paris, 1845-1847, in-8°, 3 volumes seulement parus (s'arrête aux événements de Bayonne).

L'auteur, diplomate lui-même, était fils d'Edouard Lefebvre, premier secrétaire d'ambassade d'Alquier à Naples, puis à Rome. Son livre offre donc un intérêt particulier pour Naples. Bien qu'il défende la politique napoléonienne, son ton est modéré.

Lemmi (Francesco), *le Origini del Risorgimento italiano* 1789-1815. Milan, 1906, in-8°. Surtout chapitre v, *l'Italia durante l'Impero*.

Lenormant (François), *Apulie et Lucanie. Revue des Deux Mondes*, 1er et 15 mars, 1er avril 1883.

Leo (H.) et Botta (C.), *Hist. d'Italie...*, trad. et annotée par Duchez. Paris, 1844, 3 vol. in-8°, t. III.

Leone (F. de), *Il re Giuseppe Napoleone a Barletta. Rassegna Pugliese*, t. IV.

Lombardi (Luigi), *Delle origini e delle vicende degli usi civici nelle provincie napoletane*. Cosenza, 1882, in-8°.

Lumbroso (baron Alberto), *Napoleone e l'Inghilterra. Saggio sulle origini del Blocco continentale*. Rome, 1897, in-8°.

Maddaloni (duc de), *Istoria della casa dei Ruffo*, 1873, in-4°.

Mahan (capitaine A.-T.), *The influence of sea power upon the french Revolution and Empire* 1793-1812. Londres, 1893, 2 vol. in-8°.

Marmottan (Paul), *le Royaume d'Etrurie*. Paris, 1896, in-8°.

Martin (A.-P.). V. à Sherbrooke.

Martin (J.-P.-P.), *Charles-Maurice de Talleyrand et la principauté de Bénévent. Revue questions historiques* (1897), t. Ier.

Martinien (A.), *Tableau par corps et par batailles des officiers tués et blessés pendant les guerres de l'Empire*, 1805-1815. Paris, sans date, in-8°.

Supplément, 1909, in-8°.

Marulli (comte Gennaro), *Ragguagli storici sul regno delle Due Sicilie dall' epoca della francese rivolta fino al* 1815. Naples, 1845, 3 vol. in-8°.

Très bourbonien (son père, *preside* de Lecce, s'était signalé par son zèle contre la République et refusa de continuer ses fonctions sous Joseph), mais documenté et intéressant.

Masson (Frédéric), *Napoléon et sa famille*. Paris, 1896-1909, 9 vol. in-8°, surtout tome IV.

Mazzoni (Guido), *l'Ottocento*. Collection Vallardi. *Storia letteraria d'Italia*. Milan, sans date, in-4°.

Méjécaze (capitaine), *Historique du 6e régiment d'infanterie*. Paris, 1891, in-16.

Minieri-Riccio (Camillo), *Memorie storiche degli scrittori nati nel regno di Napoli*. Naples, 1844, in-8°.

— *Cenno storico delle Accademie fiorite nella città di Napoli. Arch. Stor. Napol.*, t. II (1878) et t. III (1879).

— *Notizia delle Accademie istituite nelle provincie napoletane. Ibid.*, t. Ier (1877) et t. II (1878).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MONNIER (Marc), *Histoire du brigandage dans l'Italie méridionale.* Paris, 1862, in-16.

MORVAN (Jean), *le Soldat impérial*, 1800-1814. Paris, 1904, 2 vol. in-8°.

NISIO (Girol.), *Della instruzione pubblica e privata in Napoli*, 1806-1871. Naples, 1871, in-8°.

OMAN (Charles), traduit de l'anglais par capitaine Del Bono, *la Battaglia di Maida.* Dans *Memorie storiche militari*, publiées par l'*Ufficio storico* de l'état-major italien, fascicule 2 (mai 1909), p. 137-168. (Avait paru dans *The Journal of the royal artillery*, mars 1908.)

ORLOFF (comte Grégoire), *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur le royaume de Naples*, par Orloff, publiés, avec des notes et additions, par AMAURY DUVAL. Paris, 1819, 5 vol. in-8°.

Rédigé à Naples en 1816-1817, cependant assez équitable pour le régime français, sinon pour Joseph lui-même.

PALMIERI (Nicolo), *Saggio storico e politico sulla costituzione del regno di Sicilia infino al* 1816. Lausanne, 1847, in-8°.

Utile pour connaître la situation de la cour de Palerme.

PATRONI (D.-A.), *Pochi pensieri sul Tavoliere di Puglia.* Campobasso, 1834, in-8°.

PAYA (Charles), *Naples*, 1130-1857. Paris, 1858, in-16, chapitre XI.

Dirigé contre les Bourbons. Superficiel.

PERRELLA (Alfonso), *l'Eversione della feudalità nel Napolitano, dottrine che vi prelusero, storia, legislazione e giurisprudenza.* Campobasso, 1910, in-8°.

Grand travail d'ensemble, avec une abondante bibliographie. Les lois françaises sont étudiées dans la seconde partie.

POTTER (DE), *les Rognures*, Paris, in-16.

Complots contre Joseph. Très antibourbonien.

POZZO (Mgr DEL), *Cronaca civile e militare delle Due Sicilie, dall' anno* 1734 *in poi.* Naples, 1857, in-8°.

Faits disposés par ordre de date; chaque année suivie d'une courte nécrologie et d'une liste des principaux ouvrages parus.

QUARRÉ-REYBOURBON (L.), *La vie, l'œuvre et les collections du peintre Wicar, Sociétés des beaux-arts des départements*, 1895, p. 248-290.

QUATREMÈRE DE QUINCY, *Canova et ses ouvrages, ou Mémoires historiques sur la vie et les travaux de ce célèbre artiste.* Paris, 1834, in-8°.

RACIOPPI (Giacomo), *Storia dei popoli della Lucania e della Basilicata.* Rome, 1889-1902, 2 vol. in-8°.

RALFE (J.), *The naval Chronology of Great Britain, or an historical account of naval and maritime events from...* 1803 *to* 1816. Londres, 1820, 3 vol. in-8°.

RAMBAUD (Jacques), *l'Eglise de Naples sous la domination napoléonienne. Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IX (1908).

— *Il processo del marchese Rodio* (1806). *Archivio storico per le province napoletane*, t. XXXIII (1908).

— *Le général Reynier à Naples. Revue historique*, t. XCIX (1908).

— *La fin de Saliceti, Revue napoléonienne*, nouv. série, t. V (1910) (1).

(1) On nous permettra d'observer qu'aucune de ces études ne fait double emploi avec le présent travail.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— *Lettres inédites ou éparses de Joseph Bonaparte à Naples* (1806-1808). Paris, 1911, in-8°.

RANDACCIO (C.), *Storia delle marine militari italiane dal* 1750 *al* 1860. Rome, 1886, 2 vol. in-8°, t. II (p. 95 et suiv.).

RICCIARDI (Giuseppe), *Martirologio italiano dal* 1792 *al* 1847. Florence, 1860, in-8°.

Ecrits vers 1847, par le fils du ministre Ricciardi, patriote exalté.

RINALDI (Antonio), *le Terre pubbliche e la questione sociale*. Rome, 1896, in-8°.

RINIERI (Père ILARIO), *Napoleone e Pio VII*, 1804-1813. Turin, 1906. 2 vol. in-8° (1).

Documentation très précieuse ; ton parfois peu impartial.

RIVIELLO (Raffaele), *Cronaca Potentina dal* 1799 *al* 1882. Potenza, 1888, in-8°.

RODOCANACHI (Emm.), *Bonaparte et les Iles Ioniennes*, 1797-1816, Paris, 1899, in-8°.

ROUSSET (Camille), *Un ministre de la Restauration, le marquis de Clermont-Tonnerre*. Paris, 1885, in-8°.

RUGGIERI (N.), *Vincenzo Cuoco, studio storico-critico con un appendice di documenti inediti*. Rocca San Casciano, 1903, in-16.

RUO (Raffaele), *Saggio storico degli ordini cavallereschi antichi e moderni estinti ed esistenti istituiti nel regno delle Due Sicilie sotto le varie dinastie*. Naples, 1832, in-8°, ill.

SABINI (Giov.), *I primi esperimenti costituzionali in Italia* (1797-1815). Turin, 1911, in-8°.

SANCTIS (Francesco DE), *Storia della letteratura italiana*, t. III, 1897, in-8° (posthume), intitulé : *Lezioni sulla letteratura italiana nel sec. XIX*.

SAVARESE (Giacomo), *Memoria sul Tavoliere di Puglia*. Naples, 1832, in-8°.

SAVOIA (Girol.), *Raccolta delle leggi, decreti, rescritti e ministeriali sull' aboliz. della feudal. e sulla divis. de' Demanii*. Foggia, 1881, in-8°.

SCADUTO (F.), *Stato e Chiesa nelle Due Sicilie dai Normanni ai giorni nostri*. Palerme, 1887, in-8°.

SCHALLER (H. DE), *Histoire des troupes suisses au service de France sous le règne de Napoléon* Ier. Lausanne, 2e édition, 1883, in-8°.

SCLOPIS (Fréd.), *Histoire de la législation italienne*, traduite par Ch. Sclopis. Paris [1860], 3 vol. in-8°.

SERRISTORI (colonel L.), *Statistica del Regno delle Due Sicilie*. Florence, 1839, in-4°.

SIMON (capitaine P.), et SIMON (lieutenant E.), *le* 89e *d'infanterie*, 1690-1898 [14e *léger*.] Paris, sans date, in-8°.

SMITH (G.-C. MOORE). V. à COLBORNE.

SMYTH (B.), *A history of the XXth regiment*. Londres, in-8°.

SOREL (Albert), *l'Europe et la Révolution française*. Paris, 1885-1904, 8 vol. in-8°, tome VI surtout (*le grand Empire*).

STOUFF (L.), *le lieutenant général Delort*. Paris, 1906, in-8°.

(1) Son livre *Della rovina di una monarchia, relazioni storiche Pra tio VI e la corte di Napoli negli anni* 1776-1799 (Turin, 1901, in-8°) nous a indirectement été précieux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(G. C...), *Sulla costituzione del regno di Napoli dalla sua origine fino al* 1806. Naples, 1863, in-8°.

Critique les ministères de la Police et de l'Intérieur créés par Joseph.

TACCONE-GALLUCCI (Mgr), *Condizioni religiose della Calabria durante l'occupazione francese*, dans *Memorie di Storia calabra ecclesiastica*. Rome, 1887, in-8°.

— *Monografie di Storia calabra ecclesiastica*. Rome, 1900, in-8° (le chapitre intitulé : *Mileto e la sua diocesi*).

TETI (N.), *il Regime feudale e la sua abolizione*. Naples, 1890, in-8°.

THIERS (A.), *Histoire du Consulat et de l'Empire*. Paris, 1845-1862, 20 vol. in-8°, t. VI, VII, VIII.

TIVARONI (Carlo), *l'Italia durante il dominio francese* (dans *Storia critica del Risorgimento italiano*). Turin, 1889-1890, 2 vol. in-8°, t. II.

Beaucoup de faits et des considérations générales intéressantes. Parti pris contre la France.

TORTORA (Eugenio), *Raccolta di documenti storici e delle leggi e regole concernenti il Banco di Napoli*. Naples, 1882-1883, 2 vol. in-8°, t. Ier.

TOSTI (dom Luigi), *Storia della badia di Monte Cassino*. Naples, 1842, 2 vol. in-8°.

TRÉGAIN (E. DE), *Histoire du royaume des Deux-Siciles*. Paris, 1854, in-8°.

Dans les treize pages consacrées au règne de Joseph, suit de fort près Colletta.

TRIFONE (Romualdo), *Feudi e Demanî, eversione della feudalità nelle provincie napoletane; dottrine, storia, legislazione e giurisprudenza*. Milan, 1909, in-8°.

Excellent travail, juridique et historique. P. E. en a rendu compte dans *Arch. Stor. Nap.*, 1910, p. 418, nous-même dans les *Feuilles d'histoire*, 1er juin 1910 (t. III, p. 536).

TROTTA (Luigi-Alberto), *Come un arciprete di Molise diventasse consigliere di Stato in un tratto, nel regno di Giuseppe Bonaparte al* 1807. Saluzzo, 1905, broch.

TUROTTI (Felice), *Storia delle armi italiane* 1796-1814. Milan, 1855, 3 vol. in-8°.

ULLOA (Pietro-Calà), duc de LAURIA, *Marie-Caroline d'Autriche et la conquête du royaume de Naples en* 1806. Paris, 1872, in-8°.

Documents, mais parti pris bourbonien et peu de critique. Appréciation sévère par B. MARESCA, *I due trattati della C. di N. nel sett.* 1805.

— *Della sollevazione delle Calabrie contro a' Francesi*. Rome, 1871, in-8°.

— *Intorno alla Storia del reame di Napoli di P. Colletta annotamenti*. Naples, 1877, in-8°.

VACANI (général), *Storia delle campagne degli Italiani in Ispagna*. Milan, 1845, 3 vol. in-8°.

Appréciations sur les Napolitains.

VERRE (Antonio), *Stragi e rovine, Rivista storica calabrese*, série 2, t. XIII (1905).

VICECONTI (Raffaele), *Il sacco di Lauria, vicende storiche del* 1806-1807. Bologne, 1903, broch.

Victoires, conquêtes, désastres, revers et guerres civiles des Français

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de 1792 *à* 1815. Paris, 1817-1822, 29 vol. in-8°. Nombreuses éditions depuis. T. VIII (1803-1807) et IX (1807-1809).

Très sujet à caution, mais contient évidemment beaucoup de témoignages contemporains.

The Victories of the British armies, with anecdotes illustrative of modern warfare. Londres, 1839, 2 vol. in-8°. Avec plans.

Monnaies, poids, mesures (1)

Ducato. Monnaie de compte habituelle. Valant, d'après l'estimation officielle (décret 12 mars 1806) 4 fr. 40 (2). Il était divisé en 10 carlins (donc *carlino* = 0 fr. 44) et 100 grains (*grano* = 0 fr. 04). Il n'était pas représenté par une pièce de monnaie équivalente. Les monnaies d'argent étaient de 1, 2 (dite *taro*), 6 et 12 carlins (celle-ci dite *piastre, écu*). Le grain était divisé en 12 *cavalli.*

Oncia. Monnaie d'or valant 3 ducats : en fait, monnaie de compte aussi, car les pièces d'or étaient extrêmement rares.

Florin hollandais = 2 fr. 17.

Ecu de Milan = 1 d., 02 gr. (tableau officiel, 12 juin 1806).

Souverain (or) = 7 d., 92 gr. (tableau officiel, 12 juin 1806).

Ecu romain = 1 d., 20 gr. (tableau officiel, 12 juin 1806).

Secchin romain (or) = 2 d., 65 gr. (tableau officiel, 12 juin 1806).

Piastre toscane = 1 d., 24 gr. (tableau officiel, 12 juin 1806).

Tallaro (évidemment thaler) en usage à Corfou, déclaré équivalen à 32 *lire* du pays, la *lira* étant estimée à 0 fr. 16 environ (arrêtés de César Berthier, gouverneur général de Corfou, octobre-novembre 1807).

Tomolo (mesure pour les grains) = 50 litres 5 (3). Il se divise en 2 *mezzette*, 4 *quarte*, 24 *misure*. On compte aussi en *carri*, valant 36 *tomoli*.

Le *tomolo* et le *carro* étaient aussi des mesures de superficie. V. plus bas.

Rotolo (mesure pour solides, tels que : fromages, lard, etc.) = 0 kil. 908 (suivant Cagnazzi ; 0 kil. 898 suivant Faraglia). Divisé en 1 000 *trappeti.*

Cantajo (mesure pour poids lourds) = 90 kil. 80.

Stajo (mesure pour l'huile) = 9 kil. 383 (suivant Cagnazzi ; Serristori dira 12 litres 14). On calculait plus habituellement en *salme*

(1) La difficulté éprouvée à dresser ce simple tableau, avec des renseignements dispersés et contradictoires, pourra rendre excusables les incertitudes qui subsistent.

(2) Le tableau publié alors fixait la valeur marchande de l'écu de 5 francs français à 1 d. 14 gr., le napoléon d'or à 9 d. 08. Il y avait fréquemment malentendu à cet égard entre Napoléon et Joseph. (Le premier, 21 octobre 1807, évaluait le d. à 4 fr. 90 ; Joseph répondait qu'il ne valait même que 4 fr. 25 dans le commerce. *L'Almanach impérial* de 1806 dit 4 fr. 27).

(3) Faraglia, Serristori, *op. cit.*, et Martini, *Manuale di metrologia* (pour 1840) donnent parfois des mesures assez différentes. Nous avons cru devoir préférer, le cas échéant, les indications données par l'économiste De Luca Cagnazzi dans un tableau dressé pour Rœderer lui-même : *Ragguaglio de' prezzi di varie derrate di prima necessità, ridotti a peso di puro argento per lo spazio degli ultimi due secoli*, mss. (Archives Rœderer, V. 23, f° 131-139).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(ou *some*), la *salma* valant 16 *staja* ou plus (la valeur variait : ainsi, sous Joseph, la *salma* d'huile valait 16 *staja* en Calabre, 17 à Bari, 17 2/3 à Bisceglie) ; ou même en *pile*, la *pila* valant à Gallipoli 11 *salme*. Le *stajo* divisé en 32 *pignotti*.

Barile (mesure pour le vin) = 45 litres 66. Parfois on compte en *botte* (valant 12 *barili*).

Libra = 0 kil. 322. Se divise en 12 *oncie*, l'*oncia* en 30 *trappeti*.

Mille napolitain = 1 851 mètres. Divisé en 1 000 *passi*. Le *passo* = 7 *palmi*. Le *palmo* = 9 pouces (8 1/2 de France), soit environ 0 m. 26.

Carro (superficie) = 20 *versure* (*versura* = 1 hectare, 1921), ou 60 *tomoli* (ou *moggi*), ou 72 000 *passi* carrés, ou 3 528 000 *palmi* carrés : soit environ 23 hectares.

Ces mesures joignaient à la complexité l'imprécision la plus fâcheuse, variant suivant les régions, souvent d'une localité à l'autre. Au rapport de consuls français, les jaugeurs officiels n'auraient eu que des mesures en bois très grossières et, à Naples, pour les liquides, l'étalon eût été le bénitier de saint Janvier ! Le système décimal, réclamé par l'empereur à Joseph, ne sera décrété qu'en 1811.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

NAPLES SOUS JOSEPH BONAPARTE

CHAPITRE PREMIER

LA CONQUÊTE

I. La dynastie de Naples a cessé de régner. — II. L'entrée à Naples. III. Conquête du reste du royaume.

I

« La dynastie de Naples a cessé de régner. » Lorsque, à Schœnbrunn, le 27 décembre 1805 (1), Napoléon prononça cette sentence, en des termes qu'il affectionnait à l'excès et qu'avait déjà entendus, à titre d'avertissement, la cour ainsi condamnée (2), il y avait longtemps que les rapports entre Naples et la France subissaient une tension menaçante. On peut dire que depuis le début de la Révolution, il n'avait jamais cessé d'en être ainsi et le Consulat n'avait pas amélioré la situation. En dernier lieu, ratifiant, le 8 octobre 1805, un traité de neutralité négocié avec la France (3), alors que, depuis le 10 septembre, elle s'était engagée avec le tsar à recevoir une armée anglo-russe et à coopérer à une diversion en Italie, la cour napolitaine avait décidé la rupture.

Simple prétexte, a-t-on soutenu : le sort de la dynastie était décidé d'avance et la politique de Napoléon ne visait qu'à la pousser à bout. On accuse notamment l'hostilité opiniâtre de l'ambassadeur Alquier, qui, défiant par système, aurait exagéré

(1) La proclamation ne fut publiée qu'un mois plus tard (*Moniteur* du 1er février 1806). Ce qui parut alors (*Moniteur* du 5 janvier), ce fut le 37e *Bulletin de la Grande Armée*, du 26 décembre ; il ne visait encore que la reine.

(2) Napoléon à la reine de Naples, 2 janvier 1805, *Revue d'histoire diplomatique*, 1887 ; et AURIOL, *la France, l'Angleterre et Naples*, t. II, p. 128.

(3) 21 septembre 1805. MARTENS, t. XI, p. 186.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ou dénaturé tous les actes de la cour. L'empereur avait besoin du royaume pour sa politique, il poursuivait contre toutes les branches de la famille la haine qu'il vouait aux Bourbons, ses rivaux les plus redoutables. Longtemps, le gouvernement napolitain se serait efforcé de garder la neutralité : soumis à des exigences intolérables, il aurait saisi une occasion de secouer le joug; sa faiblesse excuserait ses procédés. De toute façon on ne l'eût pas épargné. Nelson, en juillet 1803, écrivait déjà : « C'est mon opinion bien arrêtée qu'il entre dans les plans de ce scélérat corse de conquérir le royaume de Naples... Naples sera conquise un peu plus tôt, un peu plus tard, selon les convenances de Bonaparte (1). » Et la reine Marie-Caroline, qui s'obstina le plus longtemps à espérer, faisait, une fois convaincue, cette prédiction frappante, que, malgré toutes leurs concessions, la cour d'Espagne, le Pape, la reine d'Etrurie, avant deux ans, seraient tous chassés (2) !

Pour apprécier la politique de Napoléon, conquérant un royaume dont les souverains l'ont offensé, il faut s'élever au-dessus du conflit. Afin d'établir la suprématie française en Italie et d'assurer une base à ses grands projets méditerranéens, l'empereur avait besoin de pouvoir compter sur le gouvernement de Naples : quand il lui parlait, ainsi qu'au Pape, de neutralité, c'était d'alliance qu'il s'agissait. S'il avait trouvé des princes acceptant de bon gré son hégémonie, fermant sincèrement leurs Etats aux vaisseaux, aux commerçants, aux espions anglais ou du moins acceptant qu'il s'en chargeât, peut-être se fût-il, comme en Alle-

(1) A lady Hamilton, 5 juillet 1803. *Dispatches and letters of Nelson*, t. V, p. 117.

(2) Lettre du 21 mars 1805, citée par HELFERT, *Königin Maria-Karolina*, p. 247. La cause des Bourbons de Sicile et spécialement de la reine a été plaidée avec le plus de talent par ULLOA, duc DE LAURIA, Napolitain, *Marie-Caroline d'Autriche*, et par le baron HELFERT, Autrichien, *Königin Maria-Karolina*; récemment, d'après eux, par A. BONNEFONS, *Marie-Caroline*. Le premier pousse le zèle bourbonien jusqu'à ignorer le traité de septembre 1805, pourtant signalé avec plus ou moins de précision par plusieurs écrivains libéraux (PIGNATELLI-STRONGOLI, *Memorie*, donne très exactement la date du traité) et avoué par la cour elle-même, en 1808, dans un manifeste imprimé. LANCELLOTTI, autre apologiste (*Mémoires historiques de Ferdinand Ier*, p. 26), ne parle que de l'adhésion au traité anglo-russe d'avril 1805. M. Helfert signale loyalement le fait. Le texte même du traité de septembre fut publié, pour la première fois, par le marquis MARESCA, *Arch. Stor. Nap.*, 1899. — Sans en connaître peut-être la date exacte, Napoléon en sut certainement l'existence ; cela est dit formellement dans un premier projet de proclamation de Joseph aux Napolitains (A. N., AF IV, 1714B).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

magne, accommodé de cette ligue des Etats secondaires. Le système du Grand Empire n'apparaît en fait précisément qu'après la perfidie de la cour napolitaine; la suppression du royaume d'Etrurie et de l'Etat romain, la mainmise sur l'Espagne, outre que l'impulsion était donnée désormais à une politique plus violente, ne sont pas des preuves formelles du contraire, puisque, esprit d'indépendance ou duplicité, ces gouvernements n'avaient pas fourni le concours qu'on leur demandait. Or, ces exigences répondaient à celles de l'Angleterre, qui s'établissait de plus en plus menaçante dans la Méditerranée et qui s'était assuré à Naples une situation prépondérante. Les souverains — c'est là leur meilleure excuse — se trouvaient pris, comparses chétifs, entre les deux grandes rivales.

Napoléon ne pouvait souffrir patiemment cette ingérence de l'ennemi dans un pays qu'il considérait, par sa position même, comme l'une des bases de la domination maritime. S'il réclamait beaucoup plus que la neutralité, c'est qu'en fait il n'y avait point de neutralité. En dépit de plusieurs traités, l'hostilité et la mauvaise foi de la cour se trahissaient sous les protestations de franchise et d'amitié. Ce n'était pas sans raison qu'Alquier et Gouvion-Saint-Cyr dénonçaient l'influence des ministres anglais et russe, et toujours, malgré l'éloignement, celle de Nelson. Très réels étaient les armements, niés ou réduits officiellement à quelques mesures de police, les dépôts d'armes en province, le recrutement en Albanie, les efforts pour augmenter les troupes et, jusque dans les cantonnements français, préparer le soulèvement des « masses », ces bandes sinistres de 1799 (1). En juillet 1803, à la même époque où il refusait des offres d'alliance avec la France, Ferdinand consentait, par traité, à l'occupation de Messine par les Anglais, au cas où les Français feraient mine de passer en Sicile, et dès lors il recevait des subsides; un vaisseau anglais était en permanence devant Naples et, vis-à-vis des bâtiments français ou neutres,

(1) Aux preuves contenues dans les documents réunis par C. Auriol, ajouter le rapport très expressif du chargé d'affaires près la république des Sept-Iles, Romieu, 12 floréal an XII, A. N., AF IV, 1685. Dans ses mémoires inédits, le comte de Damas, inspecteur général de l'armée napolitaine, affirme que les mesures sanitaires n'étaient qu'un prétexte et que, le 7 décembre 1804, le roi avait déjà adressé aux gouverneurs des provinces une proclamation secrète pour réunir les masses au premier avis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les Anglais agissaient comme chez eux (1). Le ministre Acton qui, suivant l'expression de l'ambassadeur de France, « dans le cabinet sicilien... n'était qu'un membre du cabinet britannique (2) », s'était retiré en Sicile (mai 1804) : le retour de la reine à la tête des affaires eut seulement pour effet, au point de vue français, de juxtaposer à l'influence anglaise celle d'émigrés français irréductibles, celle de l'Autriche et celle, qui était plus hostile encore et plus présomptueuse, de la Russie (3). Dès l'été 1804, il est bruit d'un débarquement russe; au mois de mai suivant, le général russe Lascy, qui commandera les forces combinées, est à Naples, inspecte les forts, les troupes, les routes de la frontière; sa présence, de l'aveu de la reine, « n'est plus un secret pour personne (4) », et quand les Français hâteront l'évacuation du royaume, accordée par le traité de neutralité, ce sera dans la crainte de se voir coupés par un corps russe. Aux côtés mêmes de Saint-Cyr, le marquis Rodio, commissaire royal, dont on vantera l'énergie à combattre les pilleries des troupes françaises et les voleries de leurs chefs, est là essentiellement pour leur préparer des difficultés, semer la mésintelligence entre soldats français et italiens, les inciter à la désertion, et surtout pour organiser, armer et diriger au bon moment le soulèvement populaire, même, à la fin, assure le général, pour provoquer les excès des Français et fournir des griefs à la cour (5). Celle-ci fait grand bruit des abus militaires, bien que Saint-Cyr maintienne une discipline dont le félicitèrent l'empereur et la reine elle-même. Dans un projet de coalition, formé par la Russie et l'Angleterre, le 11 avril 1805, Naples figure comme devant fournir un contingent.

Plusieurs actes diplomatiques aussi blessants que vains, l'abstention au couronnement impérial, la protestation contre l'établissement d'un royaume d'Italie, les récriminations envers l'am-

(1) Violences ouvertement exercées dans le port de Naples (rapport Aymé, 10 fructidor an XI, A. N., AF IV, 1685).

(2) Alquier au ministre des Affaires étrangères, 4 juillet 1802, AUBIOL, t. II, p. 56.

(3) Les alliés se sont rejeté la responsabilité de l'intervention en 1805. Celle de la Russie est très lourde. Serra-Capriola, ambassadeur de Naples à Pétersbourg, en fit notamment la déclaration à Savary (*Mémoires de Rovigo*, t. III, p. 200).

(4) La reine au comte de Damas, 11 mai 1805 (Arch. Damas). Une lettre du tsar à Ferdinand (copie jointe à la lettre précédente) demandait, le 3 janvier 1805, que Lascy reçût, le moment venu, le commandement des troupes napolitaines.

(5) SAINT-CYR, *Mémoires*, t. II, p. 308; ROMIEU, *loc. cit.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bassadeur de France, si mal vu, si isolé qu'à la fin il ne pouvait trouver un médecin (1), des propos malveillants, tenus en public par les courtisans, les émigrés, les Russes, par la reine elle-même (2), dont par suite l'empereur se croyait détesté, peut-être encore l'échec d'un projet de mariage (3), confirmaient l'hostilité des faits. Napoléon se doutait très certainement que, ses troupes retirées, celles des Alliés entreraient (4); il avait, au commencement de 1805, donné à Saint-Cyr l'ordre formel de les devancer à Naples, quand lui-même franchirait le Rhin et si, après cela, il pressait si vivement la conclusion du traité de neutralité, il pensait peut-être n'avoir rien à perdre pour attendre : le traité de neutralité, négocié à Paris et ratifié à contre-cœur, sur une injonction formelle, ne pouvait effacer les preuves acquises d'hostilité.

Entre la France et l'Angleterre, qui menaçaient chacune un de ses royaumes, le roi de Naples était assurément dans la situation la plus précaire. L'Angleterre donnait de l'argent, la France en demandait, mais celle-ci se fût efforcée de maintenir l'intégrité de la monarchie, tandis que l'Angleterre, qui occupait déjà Malte, au mépris des droits reconnus à Ferdinand par la paix d'Amiens, ne se souciait que de la Sicile. De la part de Naples, en tout cas, nulle politique ne pouvait être pire que celle qui fut suivie, toute d'intrigue et de duplicité, alternant les protestations mensongères et les bravades impuissantes, soumettant les affaires, comble

(1) Alquier à Talleyrand, 12 mars 1806, A. E., Naples, 131 ; un rapport (anonyme) au Premier Consul, an X (A. N., AF IV, 1685), dit que l'ambassadeur « ne peut voir personne. On craindrait de se compromettre en allant chez lui. Il en est de même pour tous les Français : on craint de leur parler. »

(2) Ulloa, *loc. cit.*, p. 117, 126, 159. Damas, dans ses mémoires, reproche également à la reine son intempérance de langage : « Elle avalait une conférence avec Alquier pour se purger de l'humeur âcre qui était en elle. » Dans sa lettre du 12 mars, Alquier rapporte que Kaunitz, ministre d'Autriche, lui a répété que la reine avait dit à son fils, à titre de réconfort : « Notre situation peut changer d'un instant à l'autre. Il y a tant d'accidents heureux, un verre de poison, un coup de couteau, que sait-on ? » D'après le même diplomate, en septembre 1805, la reine aurait dit que si les troupes françaises bougeaient, elle ferait mettre l'ambassadeur en pièces par la populace. De tels propos semblaient justifier l'assertion qu'elle connaissait la conspiration Cadoudal avant l'attentat.

(3) Au printemps 1805, le marquis de Gallo aurait suggéré l'idée de marier Marie-Amélie à Eugène de Beauharnais (Armand Lefebvre, *Hist. des Cab. de l'Europe*, t. Ier, chap. XI); P.-L. Courier fait allusion vaguement à un projet matrimonial manqué.

(4) Il le fait entendre dans la proclamation de Schœnbrunn.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'indignité aux yeux de Napoléon, à l'humeur capricieuse d'une femme et, par une perfidie finale, annihilant d'avance l'intervention diplomatique de l'Autriche à Presbourg, de la Russie ensuite. A présent rien ne pouvait plus détourner l'empereur d'« enfin châtier cette coquine (1) », c'est-à-dire la reine, rendue responsable.

Les alliés étaient arrivés à Naples le 19 novembre 1805. Leur but était de faire, de concert avec les Napolitains, une diversion en faveur de l'armée autrichienne qui attaquait le royaume d'Italie. Pour ce simulacre de coopération, ils venaient cyniquement compromettre, sans rémission, une alliée qui se livrait à eux. On se demande de quelle offensive étaient capables ces 12 000 Russes (ou Monténégrins sauvages) et ces 8 000 Anglais, dont les chefs se défiaient les uns des autres et ne s'entendaient pas avec les diplomates, eux-mêmes en désaccord (2).

En tout cas, les nouvelles du nord, Caldiero, Austerlitz, « frappant de terreur nos braves alliés », comme disait le ministre Circello (3), arrêtèrent bien vite la marche esquissée vers la frontière. Bien avant que l'armée française destinée à Naples fût réunie, les Anglo-Russes étaient décidés à se retirer : le parti, proposé par le conseil de guerre du 3 janvier et déjà envisagé par le ministre anglais Elliot, de se borner à défendre la Calabre, n'était qu'un leurre et l'ordre formel de retraite, expédié par l'empereur de Russie après Austerlitz, vint fort à propos délivrer son général de ses derniers scrupules (4). Quant aux Anglais, ils étaient encore

(1) Napoléon à Talleyrand, 14 décembre 1805, *Corr.*, XI, n° 9578. Pas plus que l'hostilité de la reine, sa responsabilité dans cette maladroite rupture ne nous paraît pouvoir être mise en doute. Le baron Helfert, plaidant en faveur de Marie-Caroline, prétend qu'elle ne s'attendait pas au débarquement et qu'elle l'a toujours déploré. Le comte de Damas, un de ses fidèles, attribue au contraire à son influence le rejet de la proposition du ministre russe de faire, moyennant un subside, débarquer les Russes hors du royaume. Dans son exposé au ministre Fox, l'ambassadeur de Naples s'efforce de le convaincre que sa cour n'a fait que subir la pression des Alliés ; le ministre russe surtout « exigea et pressa » (Castelcicala à Fox, 15 mars 1806, F. O., Sicily, 28).

(2) Elliot, dépêche du 13 janvier (F. O., Sicily, 27), signale l'hostilité du ministre russe.

(3) Auriol, t. II, p. 742, note.

(4) Lascy au ministre napolitain Circello, 9 janvier 1806, Auriol, t. II, p. 767. Les Anglais ont rejeté sur les Russes la responsabilité de l'abandon, mais le général Craig, au conseil du 3 janvier, avait soutenu, et seul, l'avis de se rembarquer ; la résolution prise, il refusa, malgré les instances de la cour et même de Lascy, de retarder le départ. La reine, qui savait à quoi s'en tenir, s'en prend aux Anglais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus pressés de partir, songeant avant tout à la Sicile et craignant même, tant la reine de Naples inspirait de confiance, qu'elle ne livrât l'île aux Français pour se réconcilier avec eux (1). Le 23, il ne restait plus aucun de ces « prétendus protecteurs et alliés », qui, à la seule menace de danger, abandonnaient un pays ami, que durant leur séjour ils avaient accablé d'exigences (2). La reine ne trouvait pas de termes pour qualifier « la conduite infâme, incroyable » des généraux qui, déjà au cours de leur tournée vers la frontière, avaient « cherché par tous les moyens possibles à épouvanter (3) ». « J'ai dit à Elliot, écrivait-elle, cent fois plus que je n'ai dit à Alquier (c'était tout dire)... Nous vivons dans un siècle abominable (4) ! » Abandonnés aussi complètement, les souverains tombèrent dans une consternation « impossible à décrire (5) » : ce que Napoléon appelait être « au désespoir de leurs sottises (6) ».

La hâte de l'évacuation ôtait par surcroît toute vigueur aux négociations que l'on s'efforçait de rouvrir avec les Français. Le marquis de Gallo, ambassadeur à Paris, auquel on avait fait jouer un si singulier rôle et qui avait dû présenter le débarquement des Alliés comme un fait imprévu, impossible à éviter, fut pressé de tenter d'apitoyer l'empereur. Il n'obtint d'autre réponse que l'injonction de cesser toute communication avec les agents du gouvernement (7) et une remarque assez vive sur l'étrangeté de sa présence à Paris. A Londres, le prince de Castelcicala, ambassadeur, devait s'efforcer de montrer à Fox, qui arrivait au pouvoir, qu'au sort de Naples était lié celui de Malte, de la Turquie, des Indes et le supplier bonnement « d'entamer tout de suite et sans le moindre délai une négociation entre la Grande-Bretagne et la France (8) ».

En même temps on dépêchait à Rome (7 janvier), alors que la paix de Presbourg était déjà signée, un négociateur, assez singu-

(1) Bunbury, *Narratives*, p. 213.
(2) Damas, Mémoires inédits : « Jamais quartier général n'a été établi en pays ennemi avec plus d'exigence que celui des généraux alliés ne le fut dans Naples. »
(3) La reine à Damas, 4 janvier 1806 (en français), Arch. Damas.
(4) La reine à Damas, 6 janvier (en français), *ibid.*
(5) C'est l'expression du ministre anglais Elliot, Auriol, t. II, p. 778.
(6) A Talleyrand, 13 décembre 1805, *Corr.*, XI, n° 9560.
(7) Talleyrand à Gallo, 28 janvier 1806, A. E., Naples, 131.
(8) 11 février 1806, F. O., Sicily, 28.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lièrement choisi, le cardinal Ruffo (qui avait commandé les bandes de la *Santa Fede*), pour tâcher d'arrêter le mouvement de l'armée jusqu'à l'issue des instances faites à Paris : il devait offrir l'exclusion absolue des Anglais, même une alliance contre eux, et jusqu'à l'abdication du roi en faveur du prince royal qui, lui, observait Ruffo, pouvait inspirer confiance (1). Ni le cardinal Fesch, ni Alquier, ni Masséna, qu'il atteignit à Spolète (le 18), ne se jugèrent autorisés à l'écouter. Continuant sur Paris, il se vit arrêter en route, « le sort de l'Etat de Naples étant déterminé sans retour (2) ». L'empereur avait laissé sans réponse une lettre de la reine et il établissait une surveillance contre des tentatives possibles de corruption à Paris (3).

Cependant le duc de San Teodoro, qui quittait l'ambassade d'Espagne et semblait devoir être bien vu des Français, avait été envoyé à Rome pour appuyer Ruffo, puis repartait le 25 janvier avec une lettre du prince royal pour Joseph Bonaparte (4). Ferdinand n'avait même pas attendu son retour; après avoir parlé bien haut d'aller se mettre à la tête de ses troupes, il avait laissé la régence à son fils François, qui restait à Naples avec la reine, et, alléguant une raison de sa façon, la nécessité de pourvoir personnellement à la défense de la Sicile (5), s'était embarqué dès le 23. San Teodoro rapporta d'Albano, où il avait vu Joseph (le 27), la promesse que la marche de l'armée serait suspendue six jours, une prorogation ultérieure ne devant être accordée que contre remise des forts de Gaëte, Capoue et Naples, et, malgré ces conditions « infâmes (6) », l'étrange illusion, semble-t-il, que le trône pouvait encore être conservé au jeune prince : Joseph aurait eu l'astuce d'encourager cette espérance en disant au duc qu'ayant refusé la couronne d'Italie il n'accepterait pas celle de Naples (7). Continuant à faire la navette entre la capitale et le quartier général français, San Teodoro repartait le 31 avec le chargé d'affaires espagnol et se voyait proposer de céder Gaëte

(1) Alquier à Talleyrand, 16 janvier 1806, AURIOL, t. II, p. 789.
(2) Talleyrand à Ruffo, 23 février 1806, A. E., Naples, 131.
(3) Napoléon à Joseph, 27 janvier 1806, *Corr.*, XI, n° 9713.
(4) Reproduite dans AURIOL (t. II, p. 789) ainsi que la réponse de Joseph.
(5) Avis public publié le 23 (*Diario Napoletano*, t. II, p. 187).
(6) La reine à Elliot, 30 janvier, *Memoir of Elliot*, p. 393.
(7) GIRARDIN, *Mémoires*, t. Ier, p. 374.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et Capoue en échange d'un armistice de huit jours seulement; le 4 février il retournait à Albano pour consentir à la cession moyennant trente-cinq jours, mais les Français ne voulaient plus rien écouter; le 8 ils atteignaient la frontière. La cour affolée précipita ses préparatifs; le 6 le régent annonçait son départ pour la Calabre (1), ne voulant pas exposer, disait son manifeste, « mes très aimés fils et comme moi fidèles sujets » aux hasards de la guerre (2), et le 11 tout le monde s'embarquait, le prince royal et son frère Léopold, avec le comte Tatichtchef, pour rejoindre l'armée en Calabre, la reine pour Palerme (3).

Auprès des puissances, la reine n'avait pas été plus heureuse. L'Autriche vaincue ne fut pas admise à parler en faveur de Naples et une démarche tentée au commencement de mars n'aura pas plus de succès (4). Le Pape, suffisamment troublé par ses propres démêlés avec Napoléon et par le passage de troupes sur son territoire, transmit avec mollesse la proposition de suspendre simultanément les mouvements des deux armées (5). Avec la cour d'Espagne il existait des liens étroits de parenté, mais qui s'étaient violemment relâchés, depuis que Marie-Caroline avait tourné Naples vers l'Autriche et contribué à envenimer la séparation par des haines féminines; le roi frappa aussi à cette porte (6), mais Godoï, par rancune ou parce qu'il avait lui-même à se faire pardonner, non seulement envoyait en Toscane un corps de dix mille Espagnols, pour garder les communications de l'armée française de Naples, mais encore mettait en garde Napoléon contre des agissements criminels dont il déclarait la reine fort capable (7).

(1) HELFERT, *Königin Maria-Karolina*, p. 215. Elliot peint, dans sa dépêche du 4 février (F. O., Sicily, 27), le découragement de la cour, au retour de son envoyé.

(2) Copie aux A. N., AF IV, 1714 A.

(3) La reine ne partit que le 12 au soir.

(4) HELFERT, *ouvr. cité*, p. 212.

(5) Consalvi à Fesch, 7 janvier 1806, et réponse de Fesch (copies A. G., Naples, 1806).

(6) Rapport à Napoléon, Pesaro, 1er janvier 1806, AURIOL, t. II, p. 719.

(7) Napoléon au prince de la Paix, 2 février 1806. *Corr.*, XI, n° 9736. La lettre de Godoï a été reproduite par M. BOULAY DE LA MEURTHE, *Quelques lettres de la reine Marie-Caroline* (*Rev. hist. diplom.*, 1887); il prétend, et Napoléon a l'air de le croire, qu'à l'instigation de sa mère la reine de Naples, la princesse des Asturies a tenté d'empoisonner le roi d'Espagne, la reine et lui-même. Il est à remarquer que Gomez, le chargé d'affaires d'Espagne, employé aux négociations, renseigne Alquier sur les préparatifs de défense du royaume (lettre du 24 janvier, A. G., Naples, 1806).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ces pourparlers, ces allées et venues, l'inquiétude des esprits suscitaient toutes sortes de bruits sur le sort du royaume : le prince héréditaire serait maintenu à Naples, sinon dans les deux royaumes, à condition que la reine partît et qu'il acceptât un gouverneur français (1), ou bien on installerait un infant espagnol (2), ou le jeune fils de la reine d'Etrurie épouserait la fille aînée de Joseph, celui-ci exerçant la régence (3), ou encore ce serait une des filles de Ferdinand qui serait mariée à Eugène de Beauharnais (4). Enfin, certains espéraient toujours qu'une paix générale arrangerait tout.

Depuis le 14 décembre au moins, où il défendait à Talleyrand de plus lui parler de Naples, l'empereur était résolu à en finir avec cette cour (5) et, bien que le décret proclamant Joseph roi ne date que du 30 mars, la résolution était prise dès le moment où le prince fut investi du commandement de l'armée d'invasion (6). Aucun doute ne pouvait subsister, quand fut enfin publiée la terrible proclamation de Schœnbrunn.

La famille royale laissait la ville assez indifférente. On avait regardé avec curiosité le remue-ménage dans le palais et autour du port ; le jour du départ de la reine, affaires et tribunaux fonctionnèrent comme d'habitude (7). Malgré les visites de la famille royale aux sanctuaires vénérés, malgré un triduum et une procession à Sainte-Anne de Chiaia, aucun enthousiasme ne put être éveillé parmi la population. Les souvenirs de 1799 semblaient n'évoquer dans le peuple que celui de la terrible leçon infligée par les Français et la crainte des représailles. Les réquisitions

(1) *Diario Napoletano*, t. II, p 187 et 192.

(2) Lettre de la reine à sa fille l'impératrice, fin février, citée par Helfert, *ouvr. cité*, p. 246. Cependant à une autre de ses filles, la princesse des Asturies, le 15 janvier (Ulloa, *ouvr. cité*, p. 371), elle marquait déjà un grand découragement : « Beaucoup de gens croient que cela (l'abdication du roi en faveur de son fils) suffira pour calmer l'orage. Mais je ne le crois pas et je suis convaincue qu'on veut le royaume de Naples. »

(3) Manuscrit du Mont-Cassin, 20 février 1806.

(4) *Diario*, t. II, p. 183.

(5) La veille, il autorisait le même ministre, s'il ne pouvait esquiver la discussion sur Naples, à demander comme ultimatum l'exil d'Acton et de Damas. Mais, dans l'intervalle, il avait vu le ministre de Prusse Haugwitz et s'était rassuré sur les intentions de cette puissance. Voir Auriol, t. II, p. 708 et suiv.

(6) La lettre l'informant de cette nomination est du 31 décembre 1805. Le 19 janvier 1806, Napoléon écrit : « Je veux sur ce trône un prince de ma maison, vous d'abord, si cela vous convient, un autre, si cela ne vous convient point. »

(7) *Diario, loc. cit.*; Bunbury, p. 216.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

exigées pour mettre l'armée sur pied et fournir de chevaux les Alliés, l'augmentation d'impôts, la levée de 32 000 hommes, si impopulaire que les remplacements étaient hors de prix et que beaucoup de malheureux, malgré la menace des galères, se mutilaient, l'effroi où le seul nom des « masses » jetait les classes aisées, rendaient la nation bien froide, sinon hostile à l'égard de la reine (1).

La régence avait été confiée à un comité composé d'hommes éminents, un peu âgés, Diego Naselli, prince d'Aragon, président (il avait été gouverneur de Rome en 1798), le prince de Canosa, le conseiller Cianciulli (2), chargé de maintenir l'ordre dans la capitale et de négocier la reddition. Il n'était pas autorisé à traiter pour les autres places et, même pour Naples, le soin de rendre les deux forts principaux, Saint-Elme et Château-Neuf, était laissé à leurs commandants. On proclama que, le roi ne se considérant pas comme en guerre avec la France (3), il ne s'agissait que d'une soumission momentanée. La régence, par elle-même timide et indécise, subordonna toute sa conduite au désir d'empêcher les désordres; on ne lui avait laissé d'autres troupes que le régiment de milice urbaine, six cents hommes, qu'elle tâcha de renforcer; le duc d'Ascoli, surintendant général de la police, doué d'énergie à défaut peut-être d'autres qualités, qui avait menacé de démissionner si l'on armait les lazzaroni et refusé, disait-on, d'arrêter les anciens patriotes (4), était homme à en imposer aux turbulents, mais il partit avec la reine.

A la nouvelle du départ des princes (11-12 février), deux mille galériens détenus au Reclusorio tentèrent de s'évader; les gardes urbaines les réduisirent, non sans une vive bagarre, suivie de trois pendaisons. Ce tumulte décida les régents à consacrer par un édit la création d'une milice civile, due à l'initiative de nobles, d'hommes de loi, d'officiers réformés et comprenant des gens de professions

(1) Cf. le *Diario* de décembre à février; BUNBURY, *ouvr. cité*, p. 216, et l'*Annual Register*, 1806, p. 136, signalent la même indifférence.

(2) Le 10 février 1806; l'arrêté original est aux A. Naples, Diversi 4072. On y voit le nom de Naselli substitué de la main du prince François à celui du duc Della Salandra.

(3) Dans la même pensée, il renouvelait les ordres, donnés lors du débarquement des Anglais et Russes, pour assurer la propriété et la personne des Français et de leurs alliés (édit du 2 janvier 1806), il levait l'embargo, d'abord mis par représailles sur des bâtiments français.

(4) *Diario*, t. II, p. 181 et 183.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

libérales ou propriétaires de toute condition et de toute opinion, qui, en armes, sans uniforme, commandés par de hauts magistrats, assurèrent un service actif de gardes et de patrouilles (1). Malgré ces précautions, les classes possédantes, mal rassurées, souhaitaient avec ardeur l'avènement d'une autorité forte; ce sentiment acheva de faire des négociations une pure formalité.

Deux envoyés, désignés non sans quelque peine, car on craignait que la cour, à son ordinaire, ne s'en prît à eux de son impuissance, le duc de Campochiaro et le marquis Malaspina, se rendirent auprès de Joseph, qu'ils rencontrèrent le 13 mars au matin à Teano, au moment où il allait monter à cheval (2). Au quartier général on n'était pas sans inquiétude sur l'attitude du peuple de Naples, si terrible en 1799. Aussi fit-on signer sans délai aux deux émissaires, et bien que la régence n'en eût pas le pouvoir, la cession de Gaëte, Capoue, Pescara et de tous les forts de Naples, même des îles d'Ischia et Procida, et lorsqu'ils demandèrent en échange un armistice de douze jours (afin d'assurer la retraite des princes en Calabre), Masséna leur répondit : « Pas cinq minutes! » Quand ils revinrent au camp avec la convention ratifiée, ils croisèrent le corps de Partouneaux qui venait prendre possession : Malaspina va jusqu'à supposer, d'après une personne « digne de foi », que tout avait été conclu à Naples avec un commissaire français, avant même qu'ils ne partissent (3), tant des deux côtés on mettait de zèle à éviter une résistance populaire! Joseph, en recevant avec affabilité les envoyés, les avait chargés de rassurer leurs concitoyens sur la conduite des troupes et la régence prescrivit d'accueillir celles-ci en amies.

Au sujet des négociateurs, auxquels la cour aux abois avait

(1) Colletta, ancien officier, s'en attribue l'initiative (*Aneddoti più notabili della mia vita* dans *Opere inedite o rare*, t. Ier, p. xv), ce que nie vivement le prince Pignatelli-Strongoli (*Discorsi critici intorno alla storia di P. Colletta*, p. 7), qui nomme l'ex-général cisalpin Francesco Pignatelli, le général destitué Fonseca, le capitaine de vaisseau Maurizio. Cf. aussi le *Diario* (t. II, p. 201), les *Annali* de Florio (*Arch. St Nap.*, 1906, p. 270), le *Monitore napolitano*, 8 avril 1806, Ulloa, *ouvr. cité*, t. Ier, p. 204 et suiv.

(2) Malaspina (*Mémoires*, p. 143 et suiv.) raconte la mission et reproduit les instructions reçues. Le texte de la capitulation pour les quatre places est donné par le *Moniteur* du 25 février 1806. Les garnisons de Gaëte et de Naples seraient seules rendues à la liberté et l'on offrait à la première les honneurs militaires; les deux autres seraient prisonnières de guerre (sans doute parce qu'on redoutait moins leur résistance).

(3) Malaspina, *ouvr. cité*, p. 157.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

confié sa cause désespérée, une remarque curieuse s'impose. Sauf Canosa et Naselli (encore restèrent-ils à Naples), tous firent leur soumission au nouveau gouvernement. Le marquis de Gallo, depuis longtemps odieux à la reine, Campochiaro, Cianciulli accepteront des ministères; San Teodoro, que la reine aurait invectivé en plein conseil au retour de sa dernière mission et chassé de sa présence (1), recevra une grande charge de cour; Malaspina même, ancien aide de camp de Ruffo, administrera quelque temps le domaine royal de Persano. Le cardinal Ruffo, que l'on avait rappelé au dernier moment d'une demi-disgrâce, se retirera à Rome et finalement reconnaîtra le nouveau roi. La reine pourra crier à la trahison : l'attitude de ces hommes est la condamnation d'une politique mesquine, incertaine, sans dignité ni bonne foi, prompte à rejeter sur ceux qu'elle emploie les fautes qui lui sont propres, et qui s'était aliéné, par esprit de réaction et de défiance, les classes les plus éclairées de la nation.

II

L'armée de Naples, dont la formation fut ordonnée le 9 décembre, avait d'abord été confiée à Gouvion-Saint-Cyr, que désignaient un séjour de plus de deux ans dans le royaume et une attitude remarquablement correcte en des circonstances difficiles. Subitement, celui-ci se voyait substituer Masséna, soit que le renom plus grand du maréchal et la crainte qu'il inspirait en Italie parussent plus efficaces pour ôter aux Napolitains toute velléité de résistance, soit que l'empereur voulût rehausser davantage le prestige de son frère. Très irrité d'une « marque aussi éclatante du peu de confiance de Sa Majesté (2), » le général se rendit à Paris, où il fut mal reçu (3) et renvoyé à son poste. Mais Masséna, à son tour, fut désagréablement surpris de voir attribuer ce commandement, qu'on venait à peine de lui donner, à

(1) A en croire l'auteur des *Memorie segrete*, p. 172.
(2) A Masséna, 9 janvier 1806. *Mémoires* de Gouvion-Saint-Cyr, t. II, p. 437.
(3) Cf. Raspail, *Mes Souvenirs sur Napoléon*, p. 251.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Joseph Bonaparte lui-même, tout exprès promu général de division et paré, en outre, du titre sans précédent de « lieutenant de l'empereur (1) ». Mal préparé à ce rôle par un stage au camp de Boulogne, comme colonel du 4e de ligne, placé par ces avancements à l'ancienne mode dans une situation délicate vis-à-vis des généraux sous ses ordres, Joseph eut le bon sens de suivre les conseils de Masséna; cependant c'est lui qui donne les ordres (2) et le maréchal ne commande directement que son corps d'armée, moins de 16 000 hommes. On comprend que l'illustre chef ait été mal satisfait, d'autant qu'il avait d'autres motifs d'humeur.

La marche sur Naples (3) n'exigeait pas un grand effort de stratégie. Les troupes napolitaines s'étaient retirées en Calabre. Les masses, au renom si farouche, ne parurent point; la menace en avait constamment plané, un édit de réorganisation avait été signé le 8 janvier 1806 et le même jour les chefs furent désignés pour diriger la formation dans les diverses provinces. Mais, par crainte de briser les négociations que Joseph eut l'adresse de ne pas décourager tout à fait, par hésitation aussi, sans doute, à tourner contre soi les classes aisées, l'appel ne fut lancé qu'après qu'on se vit réduit à défendre la Calabre (4) : il était trop tard (5). A Naples même les lazzaroni ne bougèrent pas (6).

(1) Décret du 3 janvier 1806. Conformément à l'ordre de partir sous quarante-huit heures et dans le plus grand secret, Joseph quitta Paris dans la nuit du 8 au 9 janvier, n'emmenant que deux intimes, attachés à sa maison, le marquis de Jaucourt et le comte de Girardin, tous deux officiers de l'ancien régime.

(2) Son cachet de « général en chef » fait partie de la collection napoléonienne de M. Paul Marmottan.

(3) Cf. Du Casse, *Mémoires du roi Joseph*, t. II, liv. Ier; Koch, *Mémoires de Masséna*, t. V, p. 160 et suiv.; M. Dumas, *Précis*, t. VI; Précis historique des opérations de l'armée française depuis son entrée dans le royaume de Naples jusqu'au 30 septembre 1806 (A. N., F40 88310); Registre des lettres (de Joseph) aux généraux (*ibid.*, AFIV 1714 B); Rapports sur la marche de l'armée (au ministre de la Guerre, septembre 1806), A. G., Naples.

(4) 27 février 1806.

(5) Alquier (à Talleyrand, 16 janvier 1806, Auriol, t. II, p. 794) et Gomez, le chargé d'affaires espagnol (à Alquier, 24 janvier, A. G., Naples, 1806) prévoyaient la nullité d'une résistance des masses, à moins que l'armée régulière n'arrêtât les Français. Cependant, la crainte qu'éprouvaient ceux-ci apparaît dans l'injonction réitérée de Napoléon de ne pas disséminer les troupes et d'avancer rapidement, dans la hâte à négocier la reddition des forts, dans les questions de Masséna aux envoyés de la régence, dans l'empressement à mettre la main sur les « chefs de masse ».

(6) On prêtait à la reine l'intention de les soulever : craintes de l'auteur du *Diario*, bruit rapporté par le *Giornale Italiano* du 15 février 1806; ce même

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'armée, hâtivement réunie au lendemain de la rude campagne de la haute Italie et comptant un peu moins de 40 000 hommes de bonnes troupes, avait été répartie en trois corps. Elle envahit le royaume les 8 et 9 février, par trois routes, les voies classiques d'invasion : le corps principal, avec le prince et Masséna, par San-Germano (aujourd'hui Cassino) sur Capoue, la grande place d'armes du royaume ; la gauche, formée des régiments italiens sous le général Giuseppe Lechi, par les Abruzzes (Rieti, Aquila) ; la droite, sous le général Reynier, par Terracine et l'antique voie Appienne.

Deux proclamations, datées de Ferentino, 9 février, étaient destinées à rassurer les esprits ; l'une montrait aux peuples du royaume la conduite perfide de leur gouvernement et les rassurait : « Vos autels, les ministres de votre culte sont aussi les nôtres ; vos lois, vos propriétés seront conservées ; les soldats français seront vos frères. » L'autre commandait aux soldats de respecter les « ministres des autels », les citoyens paisibles, et de se contenter, s'il n'y avait pas à combattre, de « la gloire d'une exacte discipline (1) ».

La marche fut une promenade militaire, n'y ayant eu, de la part de l'ennemi, d'autres mesures que de rompre le pont de bateaux récemment établi sur le Garigliano, vendre les approvisionnements réunis en prévision de l'offensive, placer des postes d'observation vers Terracine, avec ordre de se replier « en veillant à ne se compromettre en aucune façon (2) ».

La colonne de droite rencontra une résistance. Après avoir franchi, sans autre encombre que quelques coups de fusil sans effet, les dangereux défilés de Fondi et d'Itri, le pays de Fra Diavolo et qui fut en 1799 le théâtre d'un effort vigoureux, Reynier, à la seule vue duquel l'ennemi abandonnait la redoute avancée de Saint-André, fit sommer (11 février) le gouverneur de Gaëte, prince de Hesse-Philippsthal, lui montrant la vanité de toute résistance. Celui-ci répondit avec dignité qu'ayant reçu du roi l'ordre et les moyens de défendre la place, il ne pouvait

journal (1er mars 1806) allait même jusqu'à voir dans le tumulte du Reclusorio un projet prémédité.

(1) *Mémoires de Joseph*, t. II, p. 9. Nous citons la première d'après l'exemplaire imprimé, un peu différent, des A. N., AFIV 1714 C.

(2) A. Naples, Guerra 2012 (série d'ordres en janvier 1806).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se dispenser de le faire (1). Parlant de cette même Gaëte, le général Thiébault a écrit que « messieurs les commandants des places de guerre du roi de Naples étaient forts pour les premières réponses (2) ». Celle du gouverneur, en 1798, ne l'avait pas empêché de capituler le même jour devant quelques centaines d'hommes et un seul canon. Mais on avait affaire à un autre homme. Du moins, le rocher de Gaëte, au bout de sa presqu'île, ne pouvait être un obstacle à l'invasion; on le fit simplement observer par un régiment; au cours de la reconnaissance, un boulet tiré d'une chaloupe canonnière avait emporté la tête du général de brigade Grigny, un brave qui avait servi dans l'état-major de Hoche, et cette tête projetée renversait de son cheval l'adjudant-commandant Sénécal et contusionnait l'aide de camp Lainé (3). C'était le premier coup reçu dans cette campagne.

Au centre, qui s'avançait par la meilleure route du royaume, on aperçut le 10 au soir les premiers soldats napolitains, une trentaine de cavaliers « qui ont fui ventre à terre à la vue de nos troupes (4) ». Le 12, la place de Capoue, qui gardait le Volturne, avait tiré trois ou quatre coups de canon sur les avant-postes du général Espagne et repoussé une sommation (5); le lendemain, à Teano, les députés de la régence accordaient la reddition. Durant les pourparlers, Capoue avait encore tiré quelques coups de canon, dernière satisfaction à l'honneur du gouverneur, le maréchal de camp Gualengo, un Bolonais, et du brigadier sicilien prince Della Cattolica (6) : « Encore celui-ci en fit-il des excuses très multipliées et très sérieuses (7). » La garnison de 2 500 hommes, avec cinquante bouches à feu et des approvisionnements pour trois mois, mit bas les armes; prisonnière en vertu de la convention, elle reçut de la magnanimité du prince liberté

(1) Sommation et réponse au *Moniteur* du 25 février. Autographe du prince à A. G., Naples, 1806.

(2) *Mémoires*, t. II, p. 340.

(3) César Berthier, Rapport sur la marche de l'armée, 8-15 février (A. G., Naples); Joseph à Napoléon, 14 février, *Mémoires*, t. II; Reynier à Joseph, 11 février, registre de *Corr.*

(4) Partouneaux, commandant la division d'avant-garde, à Masséna, 11 février, Arch. Essling, reg. 44, f° 63.

(5) Espagne à Masséna, 12 février, Arch. Essling, reg. 44, f° 65.

(6) C. Berthier, Rapport...; *Idea di una Storia*... (1806).

(7) Girardin, *Mémoires*, t. Ier, p. 375.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de se retirer; une partie accepta du service dans les corps dont on décidait tout de suite la formation.

Le même jour, Lechi entrait sans résistance à Pescara (où commandait encore un étranger, le Suisse Salis). Seule Gaëte dédaignait l'ordre de la régence : le chef d'escadron Lamy, aide de camp de Reynier et porteur de la capitulation, fut même tué, sans doute par une méprise, dont le gouverneur exprima ses regrets, mais qui prouvait la rigoureuse garde qu'il entendait faire. Joseph, irrité, enjoignait à Reynier d'exiger que les « brigands » auteurs du meurtre fussent livrés, sinon il faudrait arrêter le prince de Hesse lui-même et garder prisonniers « tous les individus qui composent cette garnison ». Le prince ne devait point se laisser arrêter et les défenseurs si méprisés ne sortirent de la place, avec les honneurs de la guerre, que six mois après. Une lettre de Joseph lui-même n'eut pas meilleur succès; en attendant de pouvoir faire le siège, on dut se contenter d'un blocus (1).

La population, nulle part, n'avait résisté. A Presenzano, les habitants avaient fui : le général Partouneaux les fit rentrer en leur transmettant par les soins du curé la proclamation de Joseph; à Teano, où le quartier général de Championnet avait failli être emporté par les bandes populaires, « les habitants ont paru recevoir les Français avec plaisir, les boutiques étaient ouvertes »; à Capoue « les habitants marquèrent beaucoup de bonne volonté (2) ».

Cependant les difficultés du ravitaillement, plusieurs fois l'absence complète de distributions, avaient fait commettre « quelques maraudages » et nécessité des réquisitions que le général en chef avait limitées de son mieux.

Naples enfin, que Championnet n'avait pu forcer qu'après trois jours de combats acharnés, fut occupée sans encombre. Le 14 février, vers 2 heures de l'après-midi, Partouneaux, à la tête du 14e léger, entrait dans la ville par la route de Capodichino et la large rue de Foria (3). Le général Duhesme, dont la division suivait celle de Partouneaux, dut revoir avec quelque

(1) Joseph à Napoléon, 18 février, *Mémoires*, t. II. *Lettres inédites*, n° 6.
(2) Partouneaux à Masséna, 9 et 10 février (Arch. Essling, reg. 44, f° 57 et 62).
(3) C. Berthier, rapport cité; Koch, *Mémoires de Masséna*, t. V, p. 167.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

émotion, sur la gauche, le faubourg de Capoue, où, en janvier 1799, ses attaques avaient longtemps échoué contre la résistance du petit peuple (1). Cette fois une foule immense s'était portée à la rencontre des Français, bien qu'il plût à verse : la pluie n'avait guère cessé depuis l'entrée des Français dans le pays du soleil, première déception avant d'autres plus rudes. Les soldats étaient aussi brillants que le permettait l'état précaire, empiré par le mauvais temps et les mauvais chemins, de leur équipement et de leurs souliers. Les Napolitains remarquèrent les pains fichés aux baïonnettes, le bétail qui suivait la troupe (2) et le grand nombre de femmes, « qui en voiture, qui à cheval, certaines armées de pistolets (3) ». Dans le plus grand ordre, des détachements prenaient possession des forts, d'autres occupaient les hauteurs, le service de place était assuré de moitié avec la garde urbaine, le logement était réparti dans les casernes, les monastères ou chez les particuliers (4).

Le lendemain, au son des musiques militaires et de toutes les cloches, au bruit du canon des forts, Joseph faisait son entrée. Au Reclusorio, le Sénat de la ville l'attendait avec les clefs ; au largo San Domenico un arc triomphal avait été dressé ; par Toledo, Joseph arrivait au palais royal, consciencieusement vidé par la cour. Il y recevait les autorités, invitait les régents à rester provisoirement en fonctions ; le lendemain, dimanche, il assistait à Saint-Janvier à la messe célébrée par le cardinal Ruffo (5) et offrait au saint, en présence d'une foule qui « n'a pu contenir sa joie », un collier de diamants ; le geste était habile, sans être aussi significatif que celui de Championnet envoyant au Dôme une garde d'honneur, car Saint-Janvier se ressentait dans la faveur des lazzaroni de sa palidonie jacobine d'alors. Le même jour était publiée la proclamation de Schœnbrunn, réservée jusqu'alors, sans doute pour ne pas déterminer la cour aux résolutions extrêmes.

(1) THIÉBAULT, *Mémoires*, t. II, p. 386.
(2) *Diario Napoletano*, t. II, p. 205.
(3) *Annali* de FLORIO, p. 271.
(4) *Diario*, t. II, p. 213 ; *Annali*, p. 271. L'entrée est aussi décrite par DUTHILT, *Mémoires*, p. 218.
(5) Ruffo dit de Scilla, cousin de l'autre cardinal Ruffo, dit de Bagnara, le généralissime.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ainsi s'installait à Naples le nouveau régime, au milieu d'un désarroi général dans tous les services, que les souverains fugitifs s'étaient efforcés de paralyser en emportant tout ce qu'ils avaient pu, matériel de l'arsenal, argent des caisses publiques et même celui des banques, mobilier des palais, « jusqu'à du bois de chauffage »; l'opinion était incertaine : les classes supérieures plutôt favorables, les « patriotes » triomphant et avides de représailles, la masse défiante ou indifférente.

III

« Naples pris, tout tombera », avait annoncé l'empereur (1). La conquête du reste du royaume continental, Gaëte exceptée, fut en effet rapide. Le général de division Jean-Louis-Ebenezer Reynier, qui en fut chargé, est l'un des plus distingués parmi les généraux de la Révolution et de l'Empire qui n'eurent pas la fortune d'être portés aux premiers rangs. Son origine vaudoise (il descendait de protestants français émigrés), ses relations, sous le Consulat, avec des opposants, des républicains de l'armée du Rhin, ses beaux services d'état-major sous Jourdan, Pichegru, Moreau, un rôle brillant en Egypte, suivi d'une querelle retentissante avec le général Menou, et d'un duel où il tua son ancien collègue Destaing, ce qui lui valut plusieurs années de disgrâce, donnent à cette noble figure militaire une forte originalité. Un caractère élevé, intègre, un esprit ferme, réfléchi, calculateur, une instruction supérieure, s'accordaient avec sa physionomie, grave et énergique. Récemment remis en activité, il s'était signalé dans la capture du corps autrichien de Rohan, à Castelfranco. Au début de la campagne, où il allait avoir l'occasion de commander en chef, il obtenait ce bel éloge de l'empereur qui, parlant des trois chefs de corps, Masséna, Gouvion-Saint-Cyr, Reynier, disait à son frère : « Attachez-vous au général Reynier; il est froid, mais c'est des trois le plus capable de faire un bon plan de campagne et de vous donner un bon conseil (2). »

(1) Napoléon à Joseph, 9 février, *Corr.*, XII, n° 9789.
(2) 12 janvier 1806. *Corr.*, XI, n° 9665.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le troisième corps, que la nouvelle organisation lui confia, comprit la brigade Compère, d'avant-garde, la division Verdier (Digonnet et Peyri, brigadiers), une réserve (un bataillon suisse et six escadrons de chasseurs) sous le général Franceschi-Delonne, au total 12 629 hommes; comme artillerie, seulement cinq petites pièces, « une dérision (1) ».

Les Calabres avaient paru les seules provinces susceptibles de défense. En y faisant retirer leur armée, les Bourbons songeaient à donner aux « masses » le temps de se former, surtout à couvrir la Sicile, au début aussi à donner quelque poids aux négociations (2). Quelques centaines seulement de paysans armés se joignirent aux troupes régulières (3), celles-ci fortes de 16 000 à 18 000 hommes environ (4). Sur la frontière de Pouille, le maréchal Rosenheim, un étranger encore, aurait dû être renforcé par les masses, que le marquis Rodio, nommé *preside* (gouverneur) de Matera, s'efforçait de réunir. Le corps principal restait aux ordres directs du général en chef, le lieutenant général comte Roger de Damas, un de ces gentilshommes braves et aventureux qui, dans les derniers temps de l'ancien régime, étaient allés chercher au dehors un aliment à leur activité; c'est avant la Révolution qu'il était entré au service de Russie, accomplissant contre les Turcs, sous le fastueux Potemkine, des exploits de paladin; c'est là que son ami le prince de Ligne l'esquissa si finement « étourdi comme un hanneton au milieu des plus vives canonnades (5) ». Devenu émigré par la force des choses, il avait com-

(1) Courier. Lettre à M.... officier d'artillerie, 9 mars 1806.

(2) La reine à Damas, 3 février 1806, Arch. Damas. On gardait peu d'espoir, d'ailleurs, à en juger par la réponse, attestée par L. Blanch (*Napoli al* 1806), du ministre à Damas.

(3) C'est par anticipation que Turotti (*Storia dell' armi italiane*, t. Ier, p. 603 et suiv.), pour placer une tirade patriotique, parle dès lors d'un soulèvement calabrais. Le prince royal constate nettement la « nullité des corps volants » (à Damas, 19 mars, Arch. Damas).

(4) Acton, le 14 mars, dit 17 000 hommes; le 4 avril, 17 768 (à Elliot, F. O., Sicily, 27). Damas, dans ses mémoires, dit pour son corps d'armée 12 000, dont 5 000 « nouveaux conscrits et à peine vêtus ». D'un autre côté, Duhesme attribue à Rosenheim 7 000 hommes (à C. Berthier, 9 mars, A. Naples, Guerra, 1045). Le Rapport sur les opérations donne un tableau détaillé des troupes napolitaines, 28 bataillons et 16 escadrons, ce qui ferait 22 000 hommes.

(5) V. la notice de L. Pingaud, *Un Chevalier errant*, *Correspondant*, 1885, et *l'Alsace en* 1814 (Paris, 1900), de A. Chuquet (Damas était alors, par la confiance du comte d'Artois, gouverneur général de Lorraine, Alsace et Trois-Evêchés).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mandé, tout en restant au service russe, l'ancienne légion de Mirabeau, puis, se trouvant en Italie en touriste, il offrit ses services à la cour de Naples, qui s'apprêtait à chasser les Français de l'Etat romain. Son entrain, sa bravoure audacieuse convenaient beaucoup mieux à des Napolitains que le pédantisme germanique de Mack, et son habile retraite sur Orbitello, où il paya sans cesse de sa personne et fut blessé, avait été le seul épisode honorable de la campagne. Tenu à l'écart par Acton, il était passé, après la retraite du tout-puissant ministre, inspecteur général de toutes les forces militaires, mais, tout de suite, ce choix avait donné prétexte aux récriminations de notre ambassadeur. Alquier d'ailleurs, après l'avoir jugé « brave, entreprenant, et à peu près le seul bon officier de l'armée napolitaine (1) », s'était mis, à la suite de son ministre, à le déclarer « l'homme le plus médiocre, le plus insignifiant et assurément le plus inutile (2) ». C'était à peu près l'avis exprimé du côté anglais, où il était détesté. Quant aux Napolitains, ils ne manquèrent pas de le rendre responsable de leur défaite de Calabre. Contre ces allégations intéressées, Damas a pour lui l'opinion de celui qu'il combattait, mais qu'il admirait, on le sent : Napoléon qui, parlant de Damas alors dans l'entourage du comte d'Artois, l'appellera « un aigle parmi les voltigeurs (3) » et le citait souvent comme exemple de courage (4) : dans l'affaire de Calabre, il le défendit contre le dédain de Joseph (5). Les souverains qui avaient risqué la guerre pour le conserver et, lorsqu'ils avaient dû momentanément l'écarter, l'avaient comblé de marques d'estime (6), savaient ne pouvoir opposer

(1) « Liste générale des émigrés français qui se trouvent dans les Etats du roi des Deux-Siciles », 20 messidor an XII (A. N., F⁷ 6442).

(2) A Talleyrand, 14 mars 1805, AURIOL, t. II, p. 190. Talleyrand à Alquier, 30 novembre 1804 (A. E., Naples, 130) est aussi sévère : c'est évidemment un mot d'ordre pour prouver la mauvaise volonté de la cour.

(3) Cité par A. CHUQUET, *ouvr. cité*, p. 91.

(4) D'ABRANTÈS, *Mémoires*, t. III, p. 115, note : « Toutes les fois que Napoléon parlait de la bravoure des émigrés, il citait toujours M. Roger de Damas. »

(5) A Joseph, 31 mars 1806, *Corr.*, XII, n° 10043. Eloge aussi du Napolitain BLANCH, *Napoli al 1806* : « Un homme brave, plein d'honneur, gentilhomme dans toute la force du terme... Un parfait chevalier du temps de François Ier » (p. 297). L'auteur donne de précieuses impressions sur l'état moral de cette armée : officiers et soldats indifférents, ne souhaitant que de rentrer chez eux ; Fardella, Sicilien orgueilleux, sévère, plus méthodique que brave ; Rosenheim, Suédois venu comme instructeur, « pédant fait général » ; Tschudy « fou à la lettre ».

(6) Dans une lettre, signée également du roi, la reine avait écrit : « Vous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux Français aucun général plus brave ni plus loyal. Mais eux-mêmes, en fuyant, avaient montré leur sentiment sur la vanité de la résistance.

La marche du troisième corps éprouva plus de difficultés de la part du pays que de celle de l'ennemi : chemins rocailleux ou d'argile glissante, torrents gonflés par les pluies qui continuaient sans relâche, âpre climat dans la montagne, où, à cette époque, il neige parfois et vente toujours, absence complète, à partir de Lagonegro, de chemin carrossable, ce qui obligeait à tout transporter à mulet, même l'artillerie (1), pénurie des ressources dans un pays pauvre et déjà parcouru par une armée. Aussi la célérité des opérations fait-elle honneur au général et à des troupes qui venaient de traverser l'Italie. L'avant-garde, suivie deux jours après par le gros, quitta Salerne le 1er mars et remonta sans trouver d'obstacle la vallée supérieure du Tanagro, le pittoresque Vallo di Diano (2).

Le pont de Campestrino, dans une gorge étroite, « d'aspect théâtral (3) », avait été laissé à la garde des gens du pays, qui y pratiquèrent bien des embrasures mais ne se mirent point derrière. A Sala, Reynier reçut un parlementaire du maréchal Capece Minutolo, qui lui notifia que, s'il usait de rigueur envers les « nouveaux corps » (les masses), on traiterait de même les prisonniers qui seraient faits aux Français (4) : double éventualité assez négligeable pour le moment ; Minutolo voulait sans doute rassurer les partisans hésitants ; Reynier n'eut garde de s'y prêter (5). Le premier choc eut lieu le 6, au sortir du défilé du Gauro : 2 000 sol-

emportez notre estime, reconnaissance et confiance. » (12 mars 1805.) « L'idée de vous revoir me console et fait grand plaisir et donne confiance et courage. » (23 septembre.) « Eternels sentiments de vraie sentie reconnaissance. » (3 décembre.) Arch. Damas.

(1) Quatre pièces d'artillerie légère, pour trouver un chemin carrossable, durent aller à Matera prendre la route de Pouille en Calabre.

(2) Koch, *Mémoires de Masséna*, t. V, p. 173 et suiv. ; Du Casse, *Mémoires du roi Joseph*, t. II, liv. Ier : son récit est la transcription presque littérale du « Rapport sur les opérations du 3e corps d'armée en Calabre » (*in extenso* dans le *Journal de Paris* du 4 mai 1806) ; Turotti, *ouvr. cité*, t. II, p. 604 et suiv. ; Mathieu Dumas, *Précis*, t. XV ; Johnston, *The Napoleonic empire*, ch. III ; *Mémoires* de Duthilt, Griois, Reitzel, *lettres* de Courier.

(3) Duthilt, *Mémoires*, p. 226.

(4) 6 mars 1806. A. G., Naples.

(5) Réponse de Reynier, 5 mars (Reg.) : « A l'égard des paysans qu'on tenterait d'armer..., ils ne peuvent être considérés que comme des rebelles au gouvernement et comme des brigands. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dats et quelques volontaires étaient de l'autre côté du ravin de la Noce, ayant incendié le pont et élevé quelques retranchements. Mais les voltigeurs du général Compère passent la rivière dans l'eau jusqu'aux hanches, se tenant pour n'être pas entraînés, gravissent à la droite des ennemis les hauteurs abandonnées aux irréguliers du « major » Sciarpa, qui lâchent pied. Lagonegro, gros bourg en pleine montagne, terminus de la route carrossable et qui pouvait servir d'appui à une résistance sérieuse, « la plus belle position de la nature », disait Damas, est enlevée aussitôt après à Minutolo lui-même, qui avait, au dire de son chef, « perdu le peu de tête que le ciel lui avait donné (1) ». On ramasse 300 soldats, une vingtaine d'officiers, trois drapeaux, beaucoup d'équipages, quatre canons, et, les jours suivants, d'autres prisonniers et d'autres canons; le nombre d'officiers pris prouvait, comme dans la déroute de 1798, un grand trouble dans les esprits plus encore que dans les courages (2).

Le corps qui venait d'être si rapidement dispersé formait le premier échelon de l'armée de Damas. Celui-ci comptait, suivant le cas, réunir les échelons en avant ou en arrière. Cette dernière prévision, contrairement à la présomption qu'on lui prête (3), lui paraissait tellement plus probable qu'il aurait voulu se concentrer derrière le Crati et n'avait consenti, assure-t-il, à s'établir au nord que pour complaire aux deux fils du roi, venus le rejoindre et qui auraient tenu à conserver au moins la Calabre intégralement (4). Le Crati restait dans sa pensée la ligne de retraite commune à lui et à Rosenheim, qui formait l'aile droite, malheureusement séparée de lui par des montagnes (5), et la preuve qu'il ne songeait guère à se porter en avant apparaît dans le soin qu'il avait mis, avec une énergie qui surprendra les Français, à amener, par ce pays sans routes, des canons, même de la

(1) Mémoires de Damas. Cependant BLANCH, *ouvr. cité*, fait cas de sa bravoure, mais dit que, arrivé du service d'Espagne, il ne connaissait pas l'armée.

(2) TUROTTI, *ouvr. cité*, t. II, p. 605, insiste sur l'action efficace des partisans des Français.

(3) Rapport des opérations du 3e corps. D'après lui, sans doute, COPPI (*Annali d'Italia*, t. III, p. 248) présente ces engagements comme des combats en retraite.

(4) Les Arch. Damas possèdent un ordre autographe du prince héritier (s. d.) de prendre vers Lagonegro la position la plus avancée possible et de s'y fortifier.

(5) Damas, qui expose ce plan dans ses Mémoires, dit avoir assuré la communication par un corps mobile, opérant dans ces montagnes. Peut-être s'agit-il des levées que cherchait à organiser, entre les deux corps, le marquis Rodio.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grosse artillerie, et à garnir de retranchements, flanqués de redoutes, la position de Campo Tenese, juste à la limite de la Calabre et de la Basilicate, au pied du mont Pollino. C'est une de ces hautes plaines fermées, fréquentes dans l'Apennin, large d'une lieue environ, inculte, venteuse, accessible seulement par d'étroits défilés, ceux de San Martino au nord, ceux de Morano au sud. La position était bonne, en dépit des critiques faites après coup (1), à condition toutefois que les hauteurs auxquelles s'appuyaient les défenses fussent solidement gardées et que les défilés d'accès fussent sérieusement disputés; d'autre part, les Napolitains trouvaient, pour se retirer sur Morano, presque les mêmes difficultés que les Français pour arriver par le nord. Il est possible que cette considération ait paru au général pouvoir être d'un bon effet moral; de même que l'insuffisance de sa défense mobile peut s'expliquer par le peu de solidité de ses troupes (le même reproche sera fait au prince de Hesse à Gaëte). En tout cas, la débandade de ses premiers échelons, qui ne tentèrent même pas de défendre Lauria, la Rotonda ni le passage du Lao, l'obligeait à résister pour couvrir au moins la retraite du corps de droite; celui-ci reculait devant Duhesme, que retardaient seuls le gonflement des rivières, le dénûment de ses hommes, la difficulté à trouver des vivres (2).

Si instruit que fût Damas de la valeur de ses troupes et des intentions des habitants (3), il ne pouvait sans doute prévoir l'anéantissement si soudain de son armée. Le 9 mars, vers 2 heures de l'après-midi, les Français débouchaient péniblement de gorges où ils avaient dû passer parfois homme par homme et écartaient, non sans quelque peine, les tirailleurs qui en gardaient les abords.

(1) Notamment D'AYALA, *Memorie storico-militari*, p. 250, et MARULLI, *Ragguagli*, t. II, p. 216.

(2) Duhesme à C. Berthier, 1er mars (Foggia), 9 mars (Matera), 15 mars (Trebisaca). A. Naples, Guerra, 1045.

(3) Tous les récits sont d'accord sur la panique invraisemblable des Napolitains. Damas, si injustement chargé par ceux-ci, affirme plus généreusement que partout on tenta de résister et loue la conduite de deux vieux bataillons qui perdirent beaucoup de monde. Duthilt signale la résistance « obstinée » des tirailleurs (*ouvr. cité*, p. 231). Les rapports ne donnent pas le chiffre des pertes. Marulli dit 250 morts et Courier 1 200 à 1 500, pour les Napolitains (nous en croirions encore plutôt le premier). Du côté français, Duthilt signale pour le 1er léger (son régiment, le plus engagé) une cinquantaine de tués; le chiffre de 400, tant morts que blessés (Marulli), est visiblement exagéré.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une brume épaisse et la neige fondue qui se mit à tomber gênaient les mouvements. Reynier, s'étant avancé jusqu'aux premiers éclaireurs, jeta sur les hauteurs à sa gauche des voltigeurs et fit avancer le reste droit aux retranchements, passant entre les redoutes, qui tiraient à boulets, puis à mitraille. La marche résolue des Français, le mouvement tournant qui lui fit craindre d'avoir la retraite coupée, mirent subitement en fuite l'armée napolitaine. Le brouillard troubla la poursuite, d'autant plus que la cavalerie eut peine à sortir des défilés, mais augmenta la confusion parmi les fuyards. La débâcle fut accrue par la faiblesse de Rosenheim qui, « pressé de se mettre en sûreté », avait rompu derrière lui le pont de chevalets du Coscile débordé, obligeant le corps de Fardella à gagner Cotrone pour s'embarquer. Outre l'artillerie, on prit près de 2 000 hommes, plus d'une centaine d'officiers, les brigadiers Tschudy (Suisse) et Ricci et le colonel d'un régiment des gardes; presque tout le reste se dispersa, cherchant à regagner ses foyers ou à s'enfuir dans la montagne; beaucoup, poussés par le froid ou la faim (1), se rendirent encore aux Français; d'autres reparaîtront plus tard dans les bandes insurgées. De nouveau, le nombre des officiers qui firent défection nous semble significatif d'un état d'esprit peu favorable à la cour qu'ils servaient : « En trente heures, dit Damas dans ses Mémoires, je perdis par la désertion à peu près cinq bataillons et un régiment de cavalerie avec les chefs, leur état-major et les trois quarts des officiers! » Et la reine rangeait les deux brigadiers prisonniers parmi les « chefs traîtres, poltrons », sur qui elle rejeta la faute (2).

Fuyards et poursuivants entrèrent pêle-mêle dans Morano, antique petite cité dominant le Coscile; on s'y battit, on enfonça les portes des maisons, on pilla pour trouver à manger, puis Napolitains et Français se retrouvèrent pêle-mêle, d'occasion à la même table. Le soir de la bataille, Courier, affamé, entre un

(1) Le bivouac, sur le champ de bataille, dans la neige, était resté notamment dans le souvenir des Suisses (arrière-garde). REITZEL, p. 332; DE SCHALLER, *Hist. des troupes suisses...*, p. 32.

(2) A Damas, 17 mars 1806, Arch. Damas. Sans parler d'un fanfaron, le brigadier Cancelliere qui, à l'en croire, avait amené 600 volontaires, et se déclarait « le seul officier qui eût vu la face de l'ennemi » (adresse non signée à Acton, Palerme, 10 juillet 1806, A. Naples, Guerra, 2195). Les princes, qui étaient censés prendre part aux dangers de l'armée, arrivaient à Messine le 16 (lettre du Sénat de Messine à Acton, A. Naples, Diversi, 4072).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cadavre et une femme outragée qui crie, dépeint le lugubre « cabinet », où Reynier, infatigable, dicte son rapport (1). Le sac de Morano, imputable surtout aux événements, était d'un fâcheux effet sur l'opinion des Calabrais, déjà irrités des réquisitions nécessaires et des vexations inévitables. Avec les désordres qui accompagnèrent l'enlèvement de Lagonegro (2), c'étaient les premiers faits de guerre frappant la population, à qui les Français s'étaient annoncés en amis.

Il ne restait plus à l'armée victorieuse, rejointe le 15 mars par le corps de Duhesme, qu'à traverser le reste de la Calabre, ramassant encore en route du matériel et des traînards, ceux-ci tellement indifférents qu'on les envoyait à Naples sur parole (3). Malgré les marches forcées, on ne put toutefois pas rejoindre les débris de l'armée, 4 000 hommes peut-être (4), que Reynier vit mettre à la voile au moment où il arrivait, le 20, au-dessus de Pentimele, en vue du détroit merveilleux que les soldats faisaient entre eux le pari de franchir à la nage (5), et qui devait arrêter la puissance de Napoléon. Il y avait dix-sept jours qu'il était parti de Salerne, parcourant plus de 400 kilomètres, en livrant plusieurs combats, par des chemins et avec un temps également détestables (6).

Pendant que Reynier, suivant ses instructions, s'efforçait de préparer le passage en Sicile (les Anglais avaient pris le temps d'emporter ou de détruire les canons de côte et les embarcations qui auraient pu y aider), on investit les deux places qui manquaient encore au royaume continental.

Civitella del Tronto, sur un rocher que couronnait un fort, passait dans le pays pour imprenable; elle avait repoussé le 21 février la sommation du général Lechi, bien que la garnison du major Mathieu Wade (un Irlandais, qui s'était distingué au siège de Toulon) ne comprît guère que des miliciens et des artilleurs lit-

(1) Lettre à M...., 9 mars 1806.

(2) Ordre du jour de Reynier, Lauria, 8 mars, « sur les pillages qui se sont commis à Lagonegro et environs » (Reg.). Il formait, pour réprimer les faits semblables, trois conseils spéciaux.

(3) GRIOIS, *Mémoires*, t. Ier, p. 290.

(4) Suivant Damas; les Anglais disent à peine moitié. Reynier, après avoir estimé le nombre à 4 000, le rabaisse à 2 500.

(5) Reynier à Joseph, Reggio, 21 mars, *Mémoires de Joseph*, t. II, p. 156.

(6) A son arrivée à Reggio, Reynier accusait près de 500 malades.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toraux (1); mais elle avait vingt-deux grosses pièces et beaucoup d'approvisionnements, et le chef Sciabolone, en s'appuyant sur Civitella qui le ravitaillait et le recueillait à l'occasion, put rassembler, en avril, en partie par la force, une bande de partisans, qui rançonnaient les villages pour subsister, et, entre autres actes, brûlèrent le pont du Tronto (2), rétabli par les Français. Par contre, les gens paisibles quittèrent en grand nombre la ville (3), qui fut investie seulement le 27 mars et, grâce aux faibles moyens de l'assiégeant, retint jusqu'au 21 mai le général de Frégeville avec deux milliers d'hommes. Un accord, conclu par l'intermédiaire de l'évêque de Teramo, permit à une partie des habitants de sortir. Un coup de main, la nuit du 15 avril, échoua. Gouvion-Saint-Cyr, venu de sa personne, dut faire enfin établir des batteries. Après une journée de canonnade, dans la nuit du 19 mai, la ville fut enlevée par escalade (4) et saccagée jusqu'aux églises. Ordre était donné de tuer tous les partisans : sauf une centaine, la bande échappa; quelques autres personnes furent fusillées (5) : toutes choses qui impressionnèrent la garnison du château assez vivement pour que, sans attendre l'achèvement de la mine entreprise, elle capitulât (6). Les habitants purent rentrer dans leurs maisons, dont ils ne retrouvèrent guère que les murs.

(1) Gouvion-Saint-Cyr, *Mémoires*, t. II, p. 327 et 432; Palma, *Storia ecclesiastica e civile...*, t. III, p. 267-274; *Monitore*, 10 juin 1806; d'Ayala, *Memorie*, consacre un chapitre (p. 217-243) à « l'héroïque » défense de Civitella del Tronto et Marulli plusieurs pages enthousiastes de ces *Ragguagli* (t. II, p. 249-263).

(2) Joseph à Napoléon, 7 avril 1806, *Mémoires*, t. II.

(3) Manuscrit sur l'Abruzzo Teramano.

(4) Palma attribue le succès principalement au capitaine Pichary, des voltigeurs, qui fut ensuite commandant de la place et y laissa un bon renom. Ferdinand fera apposer à l'entrée de la ville une inscription commémorative du siège, qui en exagérait notablement la durée et l'énergie. — Le siège aurait coûté aux Français 35 hommes tués ou blessés.

(5) Palma dit notamment qu'on fusilla cinq moines et un prêtre.

(6) Article premier. — Le fort de Civitella del Tronto sera remis aux troupes françaises, aussitôt que la présente capitulation sera signée, avec toute l'artillerie, les munitions de guerre et de bouche.

Art. 2. — La garnison sera prisonnière de guerre; elle sortira avec les honneurs de la guerre; les armes seront déposées sur les glacis, les officiers conserveront leur épée.

Art. 3. — Les officiers, sous-officiers et soldats, ainsi que les individus attachés à la garnison, emporteront leurs équipages. 21 mai 1806, signé Frégeville et Wade. — Nous reproduisons, d'après A. G. Naples, 1806, le texte complet de la capitulation, parce qu'il est peu connu et aussi parce qu'il ne nous paraît

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Restait Gaëte, qui avait bravé les simulacres de bombardement des 21 mars et 5 avril. On dut se résoudre à un siège en règle, qui devait immobiliser plusieurs milliers d'hommes et tout un état-major épuiser tant de ressources, réunies au prix des plus grandes peines.

pas justifier l'accusation, adressée par d'Ayala et Marulli à Frégeville, d'avoir déchiré la capitulation, en s'apercevant, lors du défilé de la garnison, qu'elle ne comprenait qu'une poignée de réguliers ; il n'y a aucune violation dans le fait que Wade et les autres officiers (sauf les plus âgés) furent conduits prisonniers à Nîmes ; leurs hommes furent renvoyés chez eux, dit Palma, quelques-uns enrôlés. — Le gouverneur de la ville fut fusillé, pour incitation à la révolte, postérieurement à la capitulation.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE II

L'EFFORT ANGLO-SICILIEN

I. La cour de Palerme. — II. Le concours anglais. — III. Les ressources pour le *riacquisto*.

I

La fuite de la cour avait eu l'aspect d'un déménagement tumultueux. Un amusant croquis est tracé par un noble sicilien, embarqué sur la polacre qui portait les animaux de la ferme royale de Caserte : un pêle-mêle de gens et de bêtes, secoués par la tempête et poussant les cris les plus discordants (1). Ce bâtiment fut l'un des vingt-six ramenés à la côte par le mauvais temps, ainsi qu'une frégate et une corvette d'escorte, et pris par les Français. Les lettres de la reine à sa fille l'impératrice donnent une idée de l'émoi de la famille royale au départ : le roi et son fils aîné très agités, la reine encore davantage; seule la princesse héritière, « l'Espagnole », impassible, « comme une bûche (2) ».

Ferdinand s'embarqua le premier, non sans avoir recommandé que son souper fût à bord et au chaud (3). Arrivé à Palerme sans encombre, il avait reçu les félicitations des autorités sur son « heureux », son « joyeux » retour (4); le soir même, il était allé

(1) Palmieri de Micciché, *Mémoires*, p. 110 et suiv.

(2) Helfert, *Königin Maria-Karolina*, p. 211, note. — Sur la traversée, *ibid.*, p. 221 et suiv.

(3) Alquier à Talleyrand, Rome, 26 février 1806. A. E., Naples, 131. Imbert de Saint-Amand le cite (*Marie-Amélie et la cour de Palerme*, p. 10). Lors des préparatifs belliqueux de 1805, le roi partait pour la campagne en disant : « Qui a fait la tempête la soutienne ». (Joseph à Napoléon, 6 décembre 1805, *Mémoires*, t. Ier.)

(4) Expressions d'adresses d'évêques et de villes. A. Palerme, P. segreta 1330.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au théâtre, le lendemain à la pêche. Cependant la situation était des plus inquiétantes. On savait que Napoléon en voulait à la Sicile plus qu'à Naples, et les ressources pour la défendre étaient infimes, l'habitude ayant été prise de les sacrifier aux besoins du territoire continental.

Restait l'appui des Anglais, que ceux-ci, devant Messine depuis le 20 janvier, étaient prêts à imposer au souverain (1). Ferdinand, pour n'avoir pas voulu de la tutelle française, perdait le plus important de ses royaumes et allait retomber, dans l'autre, sous celle des Anglais. Par pure déférence, le général Craig, hanté cependant du soupçon que la reine pourrait bien offrir la Sicile aux Français pour sauver Naples (2), avait attendu un mois durant que se calmât l'indignation des souverains, qui tout d'abord avaient donné aux gouverneurs siciliens l'ordre formel et réitéré de s'opposer même par la force au débarquement, comme ils avaient commandé au prince de Hesse de leur fermer les portes de Gaëte (3).

Ferdinand, effrayé, lié d'ailleurs par un traité antérieur et très sensible aux subsides qu'il recevait, non seulement autorisa, mais requit, le 13 février, Craig de débarquer (4). Puis il se rendit en personne à Messine pour se concerter sur les mesures à prendre. Bientôt il demandait lui-même à l'amiral Collingwood, commandant la flotte de la Méditerranée, le concours d'une escadre (5). Déjà son ministre s'était adressé à l'Angleterre pour des

(1) L'ordre d'occuper la Sicile, même malgré Ferdinand, est réitéré le 4 janvier 1806, par COLLINGWOOD (*Memoirs*, p. 179).

(2) BUNBURY, *Narratives*, p. 213. Elliot affirme que la proposition fut faite (à Fox, 2 juin 1806, F. O., Sicily, 27).

(3) Le prince de Luzzi au prince de Cutò, gouverneur de la Sicile, dès le 4 janvier 1806 (réponse au conseil de guerre du 3), puis le 20 ; circulaire de Cutò (et autre du secrétaire d'Etat de la guerre) aux gouverneurs des places, 23 janvier. Luzzi informait aussi le lieutenant général Burckhardt, commandant des troupes en Sicile, de la « résolution la plus décidée et la plus ferme » où était le roi d'interdire le débarquement et l'invitait « positivement à faire usage de tous les moyens possibles pour empêcher un semblable débarquement en quelque lieu que ce soit, sous la responsabilité absolue des gouverneurs et commandants des places et châteaux ». La reine lui répétait directement cet ordre le 27 janvier (toutes ces pièces à A. Naples, Guerra, 2248).

(4) Ce qui eut lieu le 16. Le roi procurait aux Anglais le logement, mais les vivres restaient à leur charge. — Sur la période précédant ce débarquement cf. Guillichini, gouverneur de Messine, au prince de Cutò, 30 janvier et 10 février (A. Naples, Guerra, 2248); Craig à lord Castlereagh, 11 février 1806 (BUNBURY, *appendice D*).

(5) Ferdinand à Collingwood, 1er mars 1806 (COLLINGWOOD, *Memoirs*, p. 190). Le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

secours de toute espèce. Ce ministre était Joseph Acton, dont le long règne si néfaste avait paru finir au milieu de la joie générale. « Les vœux l'embarquèrent et le souffle de la nation gonfla ses voiles (1). » Acton, vieux, usé, plus jaune et plus sec que jamais, se voyait ramené aux affaires par la faillite de la reine, sa rivale; leur première rencontre fut pour s'invectiver (2). C'était l'homme médiocre par excellence, « un radoteur, le Polonius de Shakespeare », au jugement d'un Anglais (3), mais c'était l'homme de l'Angleterre. Des autres confidents du roi, le principal, dont l'influence survivra à celle d'Acton, était le duc d'Ascoli; à Naples, comme directeur de la police, il avait peut-être commis des abus, mais son énergie avait beaucoup contribué à réprimer les désordres; les gens de Palerme accusèrent le « Séjan de la Sicile » d'abuser sans pudeur de son autorité et de laisser sa maîtresse et le mari de celle-ci trafiquer des emplois publics (4). Les partisans de la reine dirent qu'il était acquis aux Français (5) qui, du moins, avaient vivement souhaité son adhésion au nouveau régime. Retenons seulement qu'il était du parti hostile à Marie-Caroline et à sa politique belliqueuse. Quelque opposition qu'il y eût dans leurs idées d'alliance étrangère, ces conseillers travaillaient dans le même sens : soustraire le roi à l'influence de la reine, s'abstenir d'entreprises audacieuses, d'encouragements compromettants à l'insurrection populaire (6).

Ce fut le système même des Anglais. Ils avaient occupé la partie nord-est de l'île, en deçà d'une ligne de démarcation délimitée avec soin, du cap Orlando au cap Passaro : Milazzo forme leur gauche, Taormina leur droite; dans l'intervalle, le Faro, Augusta, Catane, Syracuse; Messine, le port le plus rap-

roi aurait écrit dès le 18 février (Acton à Castelcicala, 18 février 1806. F. O., Sicily, 28).

(1) Damas, Mémoires inédits.

(2) Dépêche d'Elliot, 4 mars, F. O., Sicily, 27.

(3) Mellish (secrétaire de la légation anglaise), p. par L. Pingaud, *Revue d'Histoire diplomatique*, t. IX, 1895. Bunbury n'en fait guère plus de cas : peu éclairé et peu énergique (*ouvr. cité*, p. 222).

(4) Bianco, p. 26, porte, d'après ces appréciations suspectes, un jugement très sévère.

(5) *Memorie segrete*, p. 178 et suiv.

(6) Acton est même défavorable à l'occupation de postes hasardés : Capri (Elliot à Collingwood, 1er juin 1806, Admiralty, 412) et, à en juger par sa conduite, Gaëte même.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

proché du continent, est leur citadelle et ils y amassent de grands approvisionnements; sur toute la côte, à peu près dégarnie à leur arrivée (1), sont élevés ou renforcés baraquements, fortins, batteries; des canonnières surveillent les abords. Plus tard, on fera de Castrogiovanni un point d'appui intérieur, pouvant servir de pivot au cas où l'ennemi aurait réussi à débarquer au delà des lignes anglaises. L'escadre est échelonnée le long du rivage et aux Lipari. Dans la zone déterminée, les généraux anglais sont les maîtres; les autorités et ce qu'il y a de forces siciliennes, même les chevaliers de Malte, dépossédés de leur île, leur sont subordonnés. Cependant les Anglais restent en défiance sur le zèle et la loyauté de ces collaborateurs (2). La population leur semble en majorité bien disposée à leur égard et ils assurent même que le peuple eût souhaité passer sous la domination anglaise, pour échapper à un gouvernement négligent et oppressif (3); mais inversement ils ont bientôt le sentiment qu'on leur en veut de ne rien faire pour alléger les charges et les abus, et même qu'on les en rend responsables (4). Dès le début, ils reconnaissent que la partie la plus active et la plus éclairée de la bourgeoisie penche pour les Français : « Messine spécialement, écrit le ministre anglais, est peuplée de jacobins invétérés (5). »

La présence des Anglais fait hausser le prix des denrées, mais leur assure un débouché, auquel s'ajoute une grande exportation à Malte. Entre les deux rives du détroit, par une tolérance nécessaire, les relations ne seront jamais complètement interrompues; elles faciliteront les allées et venues de gens de toute espèce, fugi-

(1) Kaunitz (cité par HELFERT, *Königin Maria-Karolina*, p. 253); Elliot, 4 mars 1806 (F. O., Sicily, 27).

(2) Le commandant des canonnières siciliennes et le gouverneur de Messine Guillichini, « un vieux coquin rusé », sont accusés par BUNBURY de haute trahison (*ouvr. cité*, p. 330). Par contre, Guillichini accuse les Anglais d'être favorables aux Barbaresques (rapport, 10 mars 1806. A. Naples, Guerra, 2091).

(3) MOORE, *Diary*, t. II, p. 165.

(4) Général Fox à Windham, 8 mai 1807 (W. O., 1, 304) : « Les Siciliens commencent à nous regarder d'un mauvais œil, comme les soutiens de leurs oppresseurs. Notre nom est en train de devenir odieux par toute l'île. En cas d'attaque de l'ennemi, nous pourrions seulement compter que ceux qui étaient nos amis seront neutres et que les partisans des Français coopéreront activement avec eux. » — Drummond à Canning, 11 mars 1807 (F. O., Sicily, 30).

(5) Drummond à Canning, 22 octobre 1807 (F. O., Sicily, 30). Pourtant l'influence de 1789 avait été beaucoup plus faible en Sicile qu'à Naples : c'est la noblesse et le clergé qui représentaient au *Parlement* le libéralisme.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tifs, partisans, agents officiels ou non, espions et contre-espions, déserteurs de toutes nations, contrebandiers, et, comme Reggio et Scilla seront, pour un an et demi, récupérées par les Siciliens, l'animation reprendra sans entrave dans tout le détroit. C'est pour Messine notamment, ruinée par le tremblement de terre de 1783 et plus qu'à moitié dépeuplée (1), une ère de prospérité, encore que troublée par l'inquiétude constante d'une attaque française et par les heurts que produisent les mœurs différentes des étrangers, leur morgue, l'ivresse habituelle et souvent brutale des soldats (2). Les Anglais ne paraissent guère aimer le pays et souffrent beaucoup du climat (3). Leur effectif total varie grandement avec les maladies et les prélèvements de renforts pour Gibraltar ou pour l'Egypte : en moyenne 10 à 12 000 hommes, chiffre qui limite strictement leurs projets sur le continent et les oblige à réclamer le concours incertain et méprisé des forces siciliennes. Ils prennent à leur solde les canonnières mises sous leur commandement et obtiennent, non sans difficulté, de lever dans le pays un régiment (4).

Déjà le roi touche des subsides et, loin d'être humilié de ce que son général, le Français Damas, appellera avec mépris « la pension alimentaire d'un nabab », il est sans cesse à en hâter le versement, à en implorer l'augmentation, son ministre mendiant en termes larmoyants au profit d' « un souverain réduit au dernier malheur » et, dit-il, pour « prolonger notre existence nécessaire et qui est en péril (5) ». « Doit l'Angleterre... », telle est la conclusion habituelle de la correspondance diplomatique (6). Le ministre Elliot a pris sur lui de promettre que le subside serait porté de 150 000 à

(1) Population tombée de 70 000 à 26 000. Aspect du *Marino*, bordé de ruines, décrit par CODRINGTON, *Memoirs*, p. 116.

(2) BUNBURY, p. 338, note. — Guglielmo Pepe, dans une note sur la Sicile (10 mai 1806, A. G., Naples), prétend que « tous les après-midi, tant les soldats que les officiers de l'armée anglaise se plongent dans une ivresse qui les empêche de faire leur devoir jusqu'à ce point que les factionnaires mêmes laissent tomber leurs armes ».

(3) CODRINGTON, *loc. cit.*, exprime vivement son dégoût pour Messine.

(4) Cinq cents hommes avec officiers anglais, français émigrés ou corses ; par un système original, chaque compagnie dut être formée et instruite par un régiment anglais (circulaire de Fox aux colonels, 26 février 1807, W. O., 1, 303). La cour se plaint que les Anglais enrôlent des déserteurs siciliens et entravent le recrutement en payant mieux qu'elle.

(5) Acton à Castelcicala (ambassadeur à Londres), 18 février 1806, publié dans BIANCO (*la Sicilia...*, doc. VII) ; à Elliot, 14 mars 1806 (*ibid.*, doc. VIII). La cour entend se faire payer par surcroît les dépenses faites pour les troupes anglaises.

(6) Ainsi la plus grande partie du volume F. O., Sicily, 29.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

300 000 livres sterling par an (la cour réclamait depuis le 11 janvier, avant l'invasion ; elle osa demander jusqu'à 700 000 livres) (1).

La négociation, prescrite dès octobre 1806 (2) pour régulariser cette mesure, aboutit à un traité signé le 23 mars 1807, mais dont les événements de Tilsit firent ajourner la ratification par le roi d'Angleterre. Enfin fut conclu le 30 mars 1808 un « traité d'alliance et de subsides » : outre « la continuation d'amitié sincère et constante entre S. M. le roi des Deux-Siciles et Sa Majesté Britannique, leurs héritiers et successeurs, comme il a toujours subsisté jusqu'à présent », ces souverains s'interdisaient de faire une paix séparée avec la France, contre laquelle ils resserraient leur union ; Ferdinand accordait la franchise à toutes les denrées que les Anglais achèteraient dans le pays et ceux-ci s'obligeaient à défendre Messine et Augusta à leurs frais, à verser par an 300 000 livres sterling à compter du 10 septembre 1805 (3). Forte de ces subsides indispensables, dont elle peut suspendre le payement, l'Angleterre a les moyens de parler haut. Elle entend d'abord que son argent ne soit pas gaspillé, mais réservé aux armements ; elle demande un compte rendu périodique de son emploi. Elle juge aussi que, la défense de l'île reposant sur elle, il conviendrait qu'elle pût compter sur la coopération de l'armée sicilienne et avoir autorité sur elle. Dans le Conseil du gouvernement, elle veut des hommes à qui se fier. Qui plus est, constatant les vices du régime et le mécontentement dangereux qui en résulte, elle juge devoir s'ingérer dans les affaires intérieures du royaume, proposer des réformes, se montrer la protectrice des Siciliens (4). Quand les affaires d'Espagne suggéreront à Ferdinand l'idée de se poser en régent, au nom de ses parents captifs, et qu'il enverra à Cadix, sur la proposition des députés de la Junte, son fils Léopold, sous la conduite de son gendre, le duc d'Orléans, c'est l'Angleterre qui mettra son *veto* (5). Ainsi la protection se change

(1) Elliot à lord Mulgrave, 6 avril 1806, Bianco, *ouvr. cité*, p. 44. Nombreuses lettres de Castelcicala. F. O. Sicily, 28.

(2) Lord Howick à Drummond, 3 octobre 1806. F. O., Sicily, 30.

(3) Martens, *Nouveau recueil*, t. Ier, p. 31. — En 1809, le subside sera porté 400 000 livres.

(4) Instructions ministérielles à Drummond, mars 1807 (F. O., Sicily, 30) : exiger que les intérêts anglais soient garantis, que des Siciliens soient admis au ministère, que l'administration soit sicilienne.

(5) Canning à Drummond, 25 juin et 22 septembre 1808. F. O., Sicily, 32.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en tutelle. Dès la fin de 1806, on parle à la cour de « joug pesant (1) ».

Toutes ces prétentions, d'ailleurs, rencontrent une opposition d'autant plus obstinée qu'elle est moins ouverte. Visiblement, on eût aimé, tout en recevant leur argent, à se servir des Anglais comme d'auxiliaires indispensables, sans être obligé de se plier à leurs intentions. Le compte rendu financier n'est jamais fourni. Le commandement des troupes, promis en principe en cas de coopération active, est toujours refusé quand on le réclame; on allègue les droits du prince royal, et Ferdinand ira jusqu'à faire cette déclaration bouffonne qu'il entend être son propre généralissime. Ce n'est qu'en juillet 1807, après bien des peines, que les Anglais obtiennent le droit d'inspecter l'armée; bien plus, les troupes siciliennes du district anglais, sur qui Stuart, le vainqueur de Maida, gardait à peu près autorité, échappent complètement à son successeur (2). Fait singulier, les marchandises anglaises continuent à être moins favorisées que d'autres. La question des réformes, chère au ministre anglais Drummond, n'aboutira qu'au temps de Bentinck par une coalition presque révolutionnaire avec le parlement sicilien. Il sera nécessaire, après Tilsit, de lutter pour que le ministre russe ne conserve pas son caractère officiel (3), et il faudra enfin un véritable coup d'Etat pour arracher le gouvernement à l'influence de la reine, hostile aux Anglais. Aussi, malgré les subsides, ces alliés se sentent médiocrement assurés. Ils craignent que Marie-Caroline, pour recouvrer Naples, ne livre la Sicile (4). A plusieurs reprises, le bruit courut que, pour s'affermir, ils s'étaient fait céder l'île (5).

L'opposition, en effet, ne venait pas du roi : pacifique, indolent pour tout ce qui n'était pas chasse ou pêche, accoutumé

(1) Journal de Marie-Amélie, 31 décembre 1806, cité par IMBERT DE SAINT-AMAND, *ouvr. cité*, p. 15.

(2) Général Fox à lord Howick, 22 novembre 1806. F. O., Sicily, 29.

(3) Notes de Drummond, 29 janvier, 5 et 11 février, 25 mars 1808. F. O., Sicily, 32. Le ministre dut menacer de s'en aller.

(4) On a vu leur défiance au moment même de la rupture; au début de 1807, la reine est fortement soupçonnée par les Anglais de négocier avec Napoléon, par l'intermédiaire de l'Espagne, en vue d'échanger la Sicile contre le royaume de Naples : BUNBURY (*ouvr. cité*, p. 278) en est certain et reproduit une lettre très affirmative de Drummond à Fox, 27 janvier 1807 (*appendice K*); toutefois Drummond se dédit dans une lettre postérieure, 19 mars (B. M., mss. 37050, f° 81).

(5) Rapport du vice-consul Marsson, 11 mars 1806 (A. G., Naples); mss. du Mont-Cassin (20 avril 1806).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à subir l'influence d'autrui, il était disposé à se laisser protéger et surtout payer. Le portrait de Ferdinand de Bourbon n'est pas à refaire. On connaît la silhouette épaisse et le langage trivial, « la figure blafarde et les cheveux d'un blond fade (1) » et surtout le nez long et épais du *Nasone* des lazzaroni. Tout le monde s'accorde sur sa médiocrité, sa répugnance au travail, ses goûts vulgaires. Les indulgents louent sa familiarité bienveillante avec les humbles et le disent brave homme; les sévères insistent sur la nullité de ce *re stupido* (2) et notent des traits de ressemblance avec un frère aîné, mort à peu près idiot (3). On a exagéré dans les deux sens : doué d'une finesse assez pénétrante (4), celle du peuple napolitain, gâtée comme chez lui par la duplicité, il savait à l'occasion retrouver de la majesté (5); par contre, sa bonhomie n'atténuait qu'en apparence ses sentiments despotiques et, plus peut-être que la reine, il doit porter la responsabilité de la cruelle répression de 1799. Aussi entiché que sa femme de ses droits de souverain, bien qu'il les déléguât par paresse, il apparaît à un Anglais comme inférieur à elle en talent et en courage, mais « tout à fait son égal en fausseté et en perfidie ». Son indifférence, voisine de la dureté, frappe le même témoin, qui le vit s'amuser bruyamment d'un combat entre une batterie sicilienne et des barques calabraises, sans paraître se douter que les adversaires étaient tous ses sujets (6). A l'ordinaire, les Anglais, par haine de sa femme ou égard pour ses goûts sportifs, l'épargnent, et pensent du moins que s'il n'eût pas été roi, il eût fait un bon gentilhomme campagnard (7). Le petit peuple, surtout à Naples, avait de la sympathie pour ce prince pourtant peu brillant et très égoïste, qu'un Français dit « plus populacier que populaire (8) », et les hautes classes avaient pris l'habitude de détourner leur rancune contre les ministres étrangers et contre

(1) H. D'ESPINCHAL, *Souvenirs militaires* (Paris, 1901, 2 vol.), t. Ier, p. 48.
(2) Le terme se trouve dans un placard patriote de 1799.
(3) Dès 1768, Horace Mann rapportait qu'on accusait le roi de faiblesse mentale et Giglioli voit dans son indifférence un indice de cette maladie (*Naples in* 1799, chap. Ier).
(4) BUNBURY, *ouvr. cité*, p. 223 et 224. De même Mellish, attaché à la légation anglaise : « (Le roi) raisonne généralement avec justesse. » (*loc. cit.*).
(5) Baronne DU MONTET, *Souvenirs*, p. 245.
(6) BUNBURY, *Narratives*, p. 223 et 224.
(7) MOORE, *Diary*, t. II, p. 142.
(8) THIÉBAULT, *Mémoires*, t. II, p. 291.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la reine autrichienne. En apprenant l'élévation de Joseph Bonaparte au trône, le roi publia un manifeste fort digne : « Nous protestons devant le monde entier que nous regardons comme la plus exécrable violence l'usurpation de notre royaume de Naples, faite par l'empereur des Français. Dans notre âme et conscience, non seulement nous n'avons pas renoncé à sa possession, mais nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour le recouvrer (1). » En fait, il était peu disposé à agir, surtout sans l'Angleterre. Rarement à Palerme, il se consolait de ses infortunes politiques avec ses sports favoris.

Le parti de l'action fut là encore dirigé par la reine. Au portrait, si souvent tracé de Marie-Caroline, nous nous bornons à risquer quelques retouches (2). La fille de Marie-Thérèse, la sœur de Marie-Antoinette, est représentée par ses apologistes comme unissant l'énergie, certains disent les talents de sa mère, à la beauté de sa sœur (3). Ses adversaires — et ils sont légion, Napolitains patriotes, Français ses ennemis, Anglais ses alliés — en font, en même temps qu'une femme dépravée, un prodige de perfidie et de méchanceté (4). Son rôle dans la contre-révolution, base d'une grande part de ces accusations, a été certainement exagéré; Nelson, Acton, Ferdinand doivent porter les principales responsabilités; mais le Français Cacault, après une expérience de neuf ans comme secrétaire d'ambassade à Naples, et avant les événements de 1799, a écrit ces mots, excessifs mais cependant graves, étant donné le caractère de leur auteur et l'esprit de conciliation qui lui valut plus tard à Rome l'estime générale : « La reine de Naples, toute-puissante, est une folle, une mégère qui nous abhorre (5). » L'ambassadeur Alquier, aigri

(1) Ulloa, *Marie-Caroline...*, p. 381.

(2) Helfert réunit la plupart des témoignages contemporains. Sa bienveillance est partagée, avec plus de modération, par A. Bonnefons et Ulloa. — Dans le sens sévère, A. Gagnière, Giglioli, R. Palumbo : V. *Bibliographie*.

(3) A ce dernier point de vue, il serait assurément superflu de contester : la reine, à l'époque qui nous occupe, n'était plus, au dire d'un jeune officier anglais, qui la vit à une revue, qu'une « élégante ruine » (Boothby, p. 35). Il peut sembler cependant que même la fraîcheur juvénile dut difficilement prêter une véritable beauté à ce long visage anguleux et proéminent par le bas, à ces yeux ronds au regard froid et hautain, à cette silhouette bientôt raide et sèche.

(4) Aux autres témoignages anglais, cités et taxés de partialité par Helfert, ajoutons celui d'un officier sérieux, Bunbury, qui la traite de « femme méchante et effrontée », de « femme dégradée » (*Narratives*, p. 191, 278).

(5) Mémoire daté de 1796. A. E., Mém. Naples, 5.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sans doute par la vie pénible qui lui était faite à Naples, par l'hostilité et la mauvaise foi dont il se sentait enveloppé, a fini par déclarer Marie-Caroline « capable de tous les crimes » et l'empereur s'est empressé d'abonder dans ce sens. Alquier n'était-il pas plutôt dans le vrai quand il disait d'elle, au début de son séjour : « Au vrai, elle n'est ni bonne ni méchante (1). » Il faut comprendre par là que son orgueil de race et de reine lui faisait une conscience à part en matière politique, et cette conscience était très large.

Atténuons l'accusation de dureté, laissons dans le vague celle d'immoralité (2). Que, par contre, les apologistes s'abstiennent de célébrer les vertus politiques d'une reine passionnée, nerveuse, d'un orgueil et d'une ambition immenses, mais dépourvue du sens des réalités et dont l'agitation brouillonne peut être regardée comme une des causes principales des malheurs de la monarchie. La médiocrité de ses talents est reconnue par la plupart des contemporains, tant amis qu'adversaires. Sir John Moore, témoin prévenu, mais expert, déclare que, « menée par ses passions, incapable de discrétion en affaires », son seul art est l'intrigue (3). De même le diplomate Mellish : « Toutes ses pensées et toutes ses actions sont le résultat immédiat de la passion du moment (4). » Le comte de Damas, ami fidèle jusqu'au bout et qui la proclame « la meilleure des femmes », la définit ainsi : « Plus d'imagination

(1) A Talleyrand, 28 mars 1803 (AURIOL, t. Ier, p. 207). Cette lettre contient un véritable portrait, souvent heureux, de la reine.

(2) Helfert met justement en garde contre la calomnie, habituelle et facile, s'attaquant à une reine impopulaire, et contre le succès des médisances de GORANI (*Mémoires secrets*), dont il retrouve l'écho dans les propos et les manifestes de Napoléon. Cependant les lettres, fort antérieures, de Swinburne (1777), un voyageur anglais bien accueilli à la cour, rapportent l'inconduite de la reine comme notoire (t. Ier, p. 137). Un mémoire en italien, daté de 1796 (A. G., Naples, 1806), attaque vivement ses mœurs. Pour Acton, que A. Bonnefons concède (*ouvr. cité*, p. 11), on pourrait dire avec E. VEDEL (*Revue de Paris*, 15 mai 1909) que rien n'est moins prouvé ni plus probable. On hésite à attribuer à la seule aigreur les rapports si nets d'Alquier et nul ne conteste enfin le marquis de Saint-Clair, dont la reine s'éprit à cinquante ans passés. GIGLIOLI (*Naples in* 1799, p. 15, note) et A. LUMBROSO (*Scaramucce e avvisaglie*, p. 120) pensent que c'est surtout au point de vue de la réputation morale de Marie-Caroline que la cour d'Italie, en possession des mémoires manuscrits de la reine, se refuse radicalement à leur communication.

(3) MOORE, *Diary*, t. II, p. 142 et suiv. Même idée dans les instructions rédigées par la Convention pour Maret (DU THEIL, *Rome, Naples et le Directoire*, Paris, 1902, p. 33). ORLOFF, *Mémoires*, t. II, p. 152, ne croit pas davantage aux talents de la reine.

(4) *Loc. cit.*, t. IX, p. 124. Le portrait tracé est, croyons-nous, l'un des plus vrais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que de caractère..., pas assez de suite dans ce qu'elle entreprend et de l'inconséquence dans ses projets..., constamment emportée par son effervescence...; son imagination fait un chemin en un clin d'œil, sans que son esprit puisse se fixer sur le même sujet (1). » Sa prodigalité est une des raisons les plus claires du désarroi financier et la poussa, assure-t-on, à des actes au moins indélicats. Son courage n'a trouvé somme toute qu'à s'exercer en paroles. Tantôt elle menace insolemment, quitte à s'humilier le lendemain, et tantôt, au reçu d'une lettre de Bonaparte ou après une scène d'Alquier, on la voit « verser un torrent de larmes » ou s'aliter avec la fièvre. « La vie de la reine n'est qu'une longue crise de vapeurs (2). »

Son activité fébrile s'épuise en un flux de paroles les plus incohérentes, cette « volubilité imperturbable » qu'accompagne un mouvement continuel des gestes et de la physionomie (3), en une infinité de lettres autographes, qui, abusant du jus de citron et de l'encre sympathique, sont répandues à profusion (4) et souvent interceptées, en des intrigues mesquines où l'orgueil de la souveraine s'abaisse à employer et flatter les auxiliaires les plus vils et les plus suspects (5). Son « goût particulier pour le mystère (6) », qui n'empêche pas les bavardages et les indiscrétions de son entourage sur les sujets les plus secrets (7), ses allures de conspiratrice en chambre, s'ajoutant à sa duplicité naturelle, la rendent suspecte à tout le monde. Dans son indignation contre la conduite des Anglais et dans sa prédilection pour Naples, la reine paraît s'être attachée quelque temps à l'espoir d'un accommode-

(1) Damas, Mémoires. Cf. l'opinion très modérée du chargé d'affaires Lefebvre : « Sa politique n'est subordonnée à aucun système bien déterminé. » (Auriol, t. II, p. 260.)

(2) Alquier, lettre du 28 mars 1803 (Auriol, t. Ier, p. 207).

(3) H. Swinburne, *Voyage dans les Deux-Siciles en* 1777-1780 (trad., Paris, 1785, 5 vol.), t. Ier, p. 135.

(4) « Aucun ministre, dit Alquier, n'écrit autant que la reine de Naples. »

(5) « Elle entretient plus d'espions qu'il n'en fallut jamais à la France (c'est un Anglais qui parle) au plus haut point de son ambition et de ses intrigues et elle est constamment la dupe de tous. Ils apprennent d'elle les secrets du cabinet et les vendent à l'ennemi. » (Mellish, *loc. cit.*, t. IX, p. 125.) — On est frappé de retrouver certaines façons d'agir de la reine chez sa petite-fille, la duchesse de Berry, dont on signale d'ailleurs la ressemblance avec elle.

(6) Boulay de la Meurthe, *Revue d'Histoire diplomatique*, 1887, p. 512.

(7) Un plan d'expédition proposé au général Fox est déjà divulgué au moment où on le lui soumet; des chefs de « masses » en sont informés avant lui (au ministre Fox. 9 octobre 1806, F. O. Sicily, 29).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment avec les Français (1). Mais l'abandon du royaume a ruiné son crédit, elle est toute au désespoir d'un désastre dont l'opinion la rend responsable, à l'inquiétude pour l'avenir des siens (« vos pauvres sœurs », écrit-elle à l'impératrice, « mes trois malheureux enfants »), pour sa fortune matérielle même : elle laisse ses filles donner leurs économies pour payer les soldats (2); peut-être déjà met-elle en gage ses bijoux. Elle est déprimée par la maladie, qu'elle essaie de calmer avec l'usage journalier de l'opium, et par l'affaiblissement de sa vue, aigrie contre tout et tous, les alliés plus encore que les ennemis, contre son ancienne cour, « cloaque d'infamies et d'infâmes de tout grade, couleur et espèces (3) » et contre ses prétendus amis de Naples, qui, « de tant de milliers qui me l'avaient promis, n'ont pas envoyé une ligne, pas même une gazette (4) ». Plusieurs de ses fidèles meurent (5). Elle prend en grippe la Sicile et la splendide Palerme, qui lui rappelle les humiliations et les souffrances de la première fuite. Un deuil cruel, la mort de sa fille, la princesse des Asturies (20 mai 1806), en même temps qu'il rompt le dernier lien avec l'Espagne, achève de l'assombrir. Elle se retire à la campagne, à côté, mais à l'écart de Palerme, et y vit tristement, recevant fort peu : « Mon pauvre cœur est flottant comme dans une mer d'angoisse », écrira dans son journal, le dernier jour de l'année, sa fille Marie-Amélie, la future reine des Français (6).

Son parti ne désarme pas, mais il est pour l'instant sans pouvoir. Le ministre de Russie en reste l'un des piliers, car si les Russes ont participé au lâche abandon du royaume, le comte Tatichtchef a lutté pour les retenir et protesté hautement : à un certain moment, les Anglais s'alarment du bruit qu'à son

(1) On a vu que les Anglais s'en croyaient assurés. Un vice-consul français, Marsson, le 11 mars 1806 (A. G., Naples) affirme que la reine a fait pressentir Joseph sur la possibilité d'une entente (il croit même, contre toute vraisemblance, qu'elle consentait à ne garder que la Sicile et même à y recevoir des garnisons françaises).

(2) La reine à l'impératrice, 3 mars 1806. HELFERT, *Königin Maria-Karolina*, p. 224, note. Plus tard, la reine sera signalée comme ayant mis ses diamants au mont-de-piété (général Pacthod à Murat, janvier 1811, A. G., Naples, 1811).

(3) La reine au comte de Damas, 18 mars 1806. Arch. Damas.

(4) HELFERT, *ouvr. cité*.

(5) La reine à Damas, 1er avril 1809. Arch. Damas.

(6) IMBERT DE SAINT-AMAND, *Marie-Amélie et la cour de Palerme*, p. 15.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

instigation des troupes russes viendraient s'établir en Sicile. Rappelé par son gouvernement après Tilsit, il ne partira qu'en février 1808. Le ministre d'Autriche Kaunitz, sorte d'ambassadeur de famille, est tenu, depuis la paix, à beaucoup de réserve : rappelé en octobre, lorsque la cour de Vienne aura reconnu Joseph, il trouvera moyen de prolonger son séjour un an entier; mais c'est plutôt un observateur — et pas toujours discret, on l'a vu — qu'un auxiliaire (1).

Tout un groupe d'étrangers encore porte à la reine un sincère dévouement et n'en est que plus suspect aux Anglais, qui n'y veulent voir qu'espions et traîtres, disposés à se rallier à Napoléon comme tant de leurs semblables et capables de chercher à se faire bien valoir auprès de lui par quelque grand service (2) : ce sont des gentilshommes français, épaves de l'émigration, venus dès longtemps reformer à Naples un petit Coblentz. A leur tête, Roger de Damas. Le général malheureux n'a pas démérité aux yeux des souverains : après sa défaite, c'est lui qui en reçoit d'affectueuses condoléances : « Pensez à ce qui est arrivé à tout le monde, armée autrichienne, russe, et nous, avec de simples recrues!... Calmez-vous, sûr et tranquille de votre bonne conscience (3). » La reine, le roi l'assurent de leur plus sincère reconnaissance.

Mais bien entendu, c'est lui, comme Français et comme ami de la reine, que l'opinion rend responsable du désastre, à la grande joie des Anglais qui le détestent (4). Las de son inaction et des attaques, engagé par les souverains eux-mêmes à ne pas garder son commandement dans de pareilles conditions, il saisit bientôt le prétexte d'accompagner à Vienne la comtesse Razoumovskaïa (5).

(1) Son remplaçant intérimaire sera le chevalier de Cresceri.

(2) Craig à Castlereagh, 11 février 1806, BUNBURY, *ouvr. cité*, appendice C; MOORE, *Diary*, t. II, p. 142 et 143; COLLINGWOOD, *Memoirs*, à la date du 20 juillet 1806, p. 240 et (29 décembre) 259; *Annual Register*, 1807, p. 148. Cette suspicion pouvait s'autoriser d'un exemple, celui d'un du Luc de Vintimille, ancien chef d'état-major à Naples et qui offrait à ce moment ses services à Napoléon.

(3) La reine à Damas, 17 mars 1806. Arch. Damas. La reine l'assure de « la plus sincère reconnaissance de tout ce qui s'est passé et que vous avez souffert pour nous ». 25 mars 1806, *ibid.*, et, 19 mars, ce mot d'une bienveillance singulière : « Vous verrez que vous aurez fait des merveilles. »

(4) BUNBURY, *Narratives*, p. 222; HELFERT, *ouvr. cité*, p. 252.

(5) La reine continue à lui écrire; il garde, s'il ne le touche toujours, un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le marquis Charles de Saint-Clair (1), ex-officier aux gardes françaises, présenté par le duc de Berry, est le favori de la reine, qui l'a fait naturaliser, entrer dans la garde et attacher à l'éducation du prince Léopold. Sa situation, sa qualité de Français lui font bien des ennemis, surtout du côté des Anglais. « On le persécute indignement », écrit la reine au comte de Damas (2), et elle ajoute avec candeur : « Je désirerais au roi cinquante êtres comme lui. » Le roi, digne de son frère d'Espagne, « l'aime et l'estime ». Au dire d'Alquier, c'est un « homme honnête, tranquille et très médiocre ». Brave, ayant, paraît-il, de l'action sur le soldat, il prend part à diverses missions diplomatiques et militaires, jamais au premier rang.

Parmi les plus marquants, ensuite, un des fils du comte de Chastellux, qui avait représenté, pendant quelques semaines, Louis XVIII à la cour de Naples; bien qu'il soit neveu de Ségur, que son père vive en Toscane et son frère cadet en France, il ne se ralliera pas (3); — René de Gras-Préville, « homme d'honneur dans toute l'acception du mot (4) », alors capitaine de frégate sur la *Minerva*, plus tard amiral et resté fidèle à la mémoire de la reine, qu'il aura servie jusqu'au bout; — le comte de la Tour en Woëvre, de famille lorraine passée en Autriche, commandant l'*Archimède*, le vaisseau de confiance (5). Notons un groupe assez nombreux de Corses, plusieurs pensionnés par l'Angleterre : Napoléon et Joseph, si accueillants aux ralliés, non seulement se refuseront à en recevoir aucun, mais les destineront à la prison (6).

traitement. Dans le testament de Ferdinand, une pension sera offerte à la veuve du comte, qui refusera, et François Ier lui adressera le portrait de son père, orné de brillants (lettre du roi, janvier 1826).

(1) ALQUIER, Liste générale des émigrés. A. N., F. 7, 6442. Il est cousin d'Espinchal (*Souvenirs* cités de celui-ci, t. Ier, p. 46). Colonel par décret du 12 janvier 1807, il accompagne Hesse dans son expédition, le prince royal dans son voyage à Cadix.

(2) 1er avril 1809. Arch. Damas.

(3) Liste d'Alquier et quelques notes de police postérieures.

(4) Baronne DU MONTET, *Souvenirs*, p. 111.

(5) La liste de l'an XII donne bien d'autres noms, parmi lesquels un marquis de Sabran, des Vernègues, Montferré, Bombelles, Béthune, Barentin : Pierre de Monclar, gentilhomme languedocien, longtemps capitaine d'artillerie française, a fini, en passant par le service hollandais, turc, russe, par devenir commandeur de Malte : après Tilsit, les Anglais le vexeront jusqu'à ce qu'il parte et il rentrera en France (note du préfet de l'Aude. A. N., F. 7, 6442). La même liste comptait dans l'armée napolitaine vingt-cinq officiers français ou corses.

(6) Napoléon à Joseph, 31 octobre 1806 (DU CASSE, *Suppl. Corr. Napoléon*) et à Fouché, 25 septembre (BROTONNE, n° 210).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Parmi les Napolitains, la reine a pour elle quelques grands, venus de Naples : le marquis de Circello, Tommaso di Somma, ministre dirigeant au moment de la rupture (le général Fox l'estime « insignifiant, sans principes et sans talents » et Moore le qualifie d' « individu méprisable et sot », jouet aux mains de la reine, qui le raillerait de son côté de « se croire un Kaunitz achevé », parce qu'il en a la perruque et les boucles de souliers) (1) ; Medici, financier et diplomate capable, mais intrigant, naguère emprisonné comme jacobin, à présent protégé par sa sœur, la marquise de San Marco, amie de Marie-Caroline (2) ; le commandeur Seratti ; le marquis Artale, conseiller des finances, qui, vicaire royal à Messine, méritera une réputation de cruauté (3) ; le bailli de Malte Caracciolo (4). Les hommes d'action du parti sont le prince de Moliterno, revenu d'exil pour servir une reine ingrate, qui réparera en l'appelant « son héros (5) », et Canosa, fils de l'ex-membre de la régence, qui fera de Ponza, pour donner du poids à son titre de « vice-roi de Naples », une officine d'intrigues et de complots.

Peu nombreux d'ailleurs sont les nobles disposés à seconder la reine. Ceux qui ne passent pas à l'ennemi cherchent auprès du roi un pouvoir moins impopulaire et moins aventureux, ou attendent des Anglais des garanties contre l'arbitraire. Les agents de la reine sont le plus souvent de petite naissance, parfois d'antécédents suspects, sans parler de *capimassa* anciens brigands. Citons un conseiller Angelo di Fiore, commissaire judiciaire dans l'expédition Ruffo et l'un des plus tristes membres de la junte d'Etat de 1799 ; un colonel Francesco Carbone, en dernier lieu *preside* de Teramo, où P.-L. Courier cite de cet ancien « galérien », devenu

(1) MOORE, *Diary*, t. II, p. 138 ; Fox à son frère, 9 octobre 1806. F. O., Sicily, 29. Dans le fragment de journal cité dans la *Life of Moore*, t. II, p. 39, ce général exprime son dégoût de tant « de puérilité, de faiblesse, de folie ». MELLISH (*loc. cit.*, t. VIII, p. 285) le dit du moins « parfait honnête homme » et « le seul homme qui travaille dans l'administration ».

(2) L'auteur des *Memorie segrete* l'accuse des plus noirs projets et insiste à son sujet sur l'inconvénient de porter au pouvoir des hommes qu'on avait jugé bon de châtier antérieurement (p. 101, 131, 174).

(3) BIANCO, *la Sicilia...*, chap. II, et tous les Anglais. Cependant un partisan des Français le présente comme opposé à Carbone et ayant mis en liberté des libéraux (A. G., Naples, 1809).

(4) HELFERT, *Königin*, p. 326.

(5) B. CROCE, *Frammenti di vita di Girolamo Pignatelli, principe di Moliterno*, *Arch. Stor. Nap.*, 1903.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« pacha », un acte de volerie éhontée (1); un brigadier Filippo Cancelliere : tous gens de faible talent et de faible courage (2); un « colonel » Castrone, inspecteur de la haute police et, en cette qualité, terrorisant les Siciliens par un espionnage éhonté et des emprisonnements arbitraires; il paraît être l'intermédiaire avec les bandes pour les coups de main hardis : « monstre de l'humanité (3) », l'appelle un ami de la reine. Surtout, une nuée d'espions, d'agents occultes de toute espèce et de tout pays, à Naples, mais aussi à Rome, à Gênes, en Toscane, à Paris même : réseau d'intrigues dans les mailles duquel les Français se trouvent souvent empêtrés (4).

(1) Lettre à M. Lejeune, 24 mai 1805.

(2) Carbone et Cancelliere s'accusent mutuellement, et sont accusés par d'autres, d'improbité et de lâcheté (ainsi une note anonyme à Acton, 10 juillet 1806. A. Naples, Guerra, 2195). Carbone est plus tard dénoncé à la reine comme s'occupant surtout de contrebande et même espionnant pour le compte des Français (lieutenant Laquaniti à la reine, 21 mars 1811. A. N., F. 7, 6564, n° 2487).

(3) *Memorie segrete*, p. 185. Cf. BIANCO, *la Sicilia...*, p. 27 et 37, note 6; PEPE, *Mémoires*, t. Ier, p. 246.

(4) Il n'est donc pas inutile d'y insister un peu. Un Innocenzio Ricci, qui s'offrait pour insurger les Abruzzes, où, lors de l'invasion, il pouvait déjà, disait-il, compter sur 16 900 hommes, et de là, exploitant « la haine entre les troupes italiennes et françaises », passer dans l'Italie du Nord, n'était, de l'avis du général Burckhardt, qu'un hâbleur : cet homme important se contentera de présider aux vivres et fourrages dans l'expédition du prince de Hesse (A. Naples, Guerra, 2172). La police impériale (A. N., F. 7, 6564) nous fait connaître quelques agents, qui ne furent peut-être employés qu'un peu plus tard, et nous édifie sur la facilité de plusieurs à servir deux maîtres : un ancien « chef de brigands », passé officier, retiré près d'Arezzo, fait l'office de correspondant; un certain Massioni, de Sinigaglia, porte les lettres à Gênes (à destination de Vienne ou de la Toscane); en 1811, il offre ses services aux Français, qui acceptent, et leur dénonce deux agents de Gênes, l'ex-*capomassa* Scipione Lamarra et le chanoine Francesco Hoppa. Au dire de l'auteur des *Memorie segrete*, Cassetti, ancien coiffeur et ancien soldat, devenu un des émissaires de confiance de la reine et de Canosa, se fera en même temps l'espion de Saliceti. Nous trouvons encore un chanoine Vitale, émigré napolitain, un prêtre Pietro Bianchi, Génois, un certain Messina (arrêté à Trieste en 1811), un riche commerçant de Messine, Giuseppe Cetera, un Piémontais, Luigi Custode, ancien domestique, devenu fonctionnaire, que les Français avaient maintenu, mais qui se retira à Sienne (note au ministre d'Italie, 28 juin 1806, CANTU, *Corrispondenza...*, p. 610); il est en prison à Fénestrelle en 1810 (le *Giornale Italiano* du 8 juillet 1806 l'accusait d'avoir dirigé un vol de papiers diplomatiques à la légation de France); Adamo, ex-consul de Raguse en Sicile (à Pise en 1806); surtout le chevalier Torelli, employé à la cour, puis dans les douanes d'Etrurie (RODOCANACHI, *Elisa Napoléon*, Paris, 1900, p. 31), qui semble l'auteur des *Memorie segrete* apologétiques de la reine et le comte de la Tour, de Chambéry, conspirateur dangereux, de l'avis du ministre de France en Toscane (La Feuillade, 14 novembre 1806. A. E., Naples, 131). Des agents tout indiqués sont les anciens consuls, qui parfois se maintiennent sans caractère officiel : tel Domenico Rivolti, à Florence, ce foyer de nouvelles et d'intrigues, reste en fonctions jus-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le prince royal François est le portrait de son père au moral. Dépourvu d'amour-propre, dit sa mère, « à un point criminel (1) », égoïste jusqu'à rester au théâtre, où l'on vient lui annoncer que sa femme est malade, observant qu'il n'y pourrait rien faire (2), n'ayant de goût et d'activité que pour la chasse et les travaux de ferme, il en reste sur l'équipée peu honorable de Calabre, satisfait du titre honorifique de général en chef.

La reine, déçue dans l'illusion d'une entente, s'est résolue à l'action énergique et n'a pas attendu d'être rentrée en possession du pouvoir pour chercher à entraver par tous les moyens le gouvernement de l'usurpateur, changer sa couronne en « une couronne d'épines » et « faire, comme elle disait, une explosion générale (3) ».

Troubler, affoler l'opinion, déchaîner l'insurrection populaire tant redoutée, user de toutes armes et, à la faveur du désordre, tenter hardiment la reprise du royaume, le *riacquisto*, tel était, parmi tous ses écarts et ses fantaisies, le plan que, par les négociations ou par la force, s'y reprenant, dit-elle, « à vingt fois s'il le faut », et « sans entendre à nul autre dédommagement (4) », elle poursuivra, décidée à y sacrifier les ressources de la Sicile qu'elle dédaigne, sans comprendre qu'elle s'aliène les sujets qui lui restent sans regagner les autres. L'idée de Naples la hante : « Je frémis à la seule pensée de poser mon pied sur ce sol ingrat (5). »

D'une habileté douteuse, mais d'une persistance remarquable chez cette femme vieillie et malade, elle n'hésite guère sur les procédés. Alquier ajoutait foi aux propos sanguinaires qu'on lui rapportait et engageait Masséna marchant sur Naples à faire soigneusement vérifier les vivres qu'on lui fournirait (6). Joseph lisait une lettre de cette reine « chef d'émeute », écrivant à

qu'en novembre 1806 et continue ensuite à correspondre (HELFERT, *Königin M.-K.*, p. 326). Enfin, dans le royaume de Naples, jusque dans les hauts emplois, la reine compte des amis secrets.

(1) HELFERT, *Fabrizio Ruffo*, Vienne, 1882, p. 82.

(2) DE NICOLA, *Diario*, t. II, p. 90.

(3) Lady MINTO, *Memoir of sir H. Elliot*, p. 398.

(4) Kaunitz, 9 juillet 1806 et 6 mai 1807 (HELFERT, *ouvr. cité*, p. 285 et 305, note).

(5) La reine à Damas, 5 mai 1809. Arch. Damas.

(6) Alquier à Masséna, 14 janvier 1806, *Mémoires de Masséna*, t. V, p. 400. Le général Alexandre Dumas était convaincu qu'il avait été victime d'une tentative d'empoisonnement de la part de la cour, à son retour d'Egypte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'un de ses correspondants de Naples que « tous les moyens sont bons, qu'il faut les employer tous »; il prêtait l'oreille au bruit que sa rivale aurait prescrit le nombre d'hommes à tuer pour devenir lieutenant, capitaine, colonel, que Sidney Smith avait annoncé l'assassinat de tous les ministres et des principaux ralliés; il croyait que sa tête avait été mise à prix et même que la reine avait fait pousser à dessein vers la côte une barque tunisienne contaminée de peste (1).

Napoléon semble aussi avoir accueilli de bonne foi les soupçons contre cette « Athalie », cette « Médée »; il le montre dans le conseil, qu'il donne avec insistance à son frère, de faire attention à ceux qui doivent pénétrer dans sa chambre ou préparer ses aliments (2), et, quand il lui reproche de trop s'exalter en parlant de son ennemie, qui ne fait que « son métier de reine », c'est une leçon, non l'expression vraie de sa pensée, car le genre de guerre adopté par la cour de Palerme ne pouvait que lui faire horreur.

La guerre des Calabres, les crimes des « masses », la ruine de provinces entières, sont en grande partie les résultats de la politique dont Marie-Caroline était l'âme. Si la reine ne peut être rendue responsable des méfaits de ses partisans, elle l'est du choix de partisans indignes et de ce système de violences envers les gens paisibles, de fausses nouvelles destinées à séduire la population, qu'on abandonnera ensuite aux représailles : il n'est pas besoin d'ajouter foi à des soupçons gratuits, de prendre au sérieux des propos inconsidérés ou qui visaient seulement à impressionner. On verra toutefois que la reine n'est pas entièrement disculpée de complicité dans certaines affaires purement criminelles.

II

La résistance de Gaëte fut peut-être la condition nécessaire de cette insurrection dans laquelle le parti de l'action mettait son

(1) Joseph à Napoléon, 11 mai, 16 et 18 juillet, 3 août 1806 (*Mémoires de Joseph*, t. II), 14 septembre 1806 (*ibid.*, t. III), 28 février 1806 (*ibid.*, t. IV).

(2) Ainsi une note avait été adressée par le ministre de la Police à notre ambassade en Espagne, le 21 février 1806, sur un prétendu projet d'assassinat de Godoï par des émissaires de Marie-Caroline. A. N., F. 7, 6470.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

espoir. La reine fut la première à comprendre l'importance de cette place et à faire envoyer, en partie à ses frais, les premiers secours. En face de l'indifférence des généraux anglais pour tout ce qui ne concernait pas la Sicile, de l'inertie d'Acton, leur féal, de la lâcheté du roi, elle rencontra un homme capable par son caractère, son activité, sa situation, d'adopter ses projets hasardeux, et c'est l'Angleterre qui le lui fournit.

Sir Sidney Smith faillit être pour la cour de Sicile un nouveau Nelson et il n'a pas tenu à lui qu'il ne ramenât, à travers les ruines et sans doute pour de nouvelles représailles, Ferdinand dans sa capitale. Comme le héros d'Aboukir, qui, tout en connaissant ses défauts (1), l'avait recommandé pour agir dans ces parages (2), Smith apparaît avec un prestige immense : chacun connaît — il a eu soin de populariser ses exploits (3) — ses bravades aux républicains français jusque dans l'estuaire de la Seine, son évasion romanesque du Temple, et surtout son triomphe de Saint-Jean-d'Acre, où il a tenu en échec Bonaparte. L'aigreur de Napoléon, trahie par le mépris même qu'il affecte pour ce « capitaine de brûlot (4) », est encore pour le grandir. D'imagination ardente et un peu fantasque, imprudent, indépendant, d'une vanité extravagante, qui étonne tous ceux qui l'approchent et auxquels il ne manque pas de raconter le siège d'Acre, bref « gâté par la fortune (5) », mais brave, enthousiaste, séduisant, bien que d'éducation et de physique médiocres (6), ardent à soutenir la réputation qu'il croit avoir, du plus brillant des chevaliers (7), il est

(1) NELSON, *Dispatches*, t. III, p. 285, 298.

(2) BARROW, *Smith*, t. Ier, p. 157 et 195.

(3) Déjà une série d'ouvrages en prose et en vers célébraient la vie du *gallant sir Sidney Smith*, comme s'intitulait le plus récent.

(4) « Tout ce qu'il demande, c'est de faire du bruit », écrit l'empereur à son frère, en lui recommandant d'en parler le moins possible (27 mai 1806, *Corr.*, t. XII, n° 10285).

(5) L'expression est de M. BOULAY DE LA MEURTHE, *Expédition d'Egypte*, p. 210. Cf. le jugement de lord Barham, cité dans MOORE, *Diary*, t. II, p. 109; BUNBURY, *ouvr. cité*, p. 232; BOOTHBY, *Under the english flag*, p. 65; MOORE, *Diary*, t. II, p. 109; LAUGHTON, *National Biography*.

(6) J. EKSTEIN (*National Gallery*, reproduit en tête de BARROW) l'a représenté dans une pose romantique qui lui convenait : sur la brèche de Saint-Jean-d'Acre, les cheveux au vent, un grand cimeterre à la main, un pistolet à la ceinture, un autre en sautoir, exposé à tous les coups, tandis qu'un groupe de Turcs effrayés s'efforcent de le rappeler; il est de taille très moyenne, brun, le teint haut en couleur.

(7) La baronne DU MONTET le vit au Congrès de Vienne, chargé de « devises,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bien fait pour céder aux flatteries d'une cour italienne et devenir le champion d'une reine éplorée (1). Gaëte ravitaillée, Capri enlevée à la vue de Naples illuminée, marquent brillamment ses débuts.

C'est sur ses instances, appuyées de la promesse d'un concours actif de sa part et de celle des Calabrais, que le général en chef, John Stuart, se décida à entreprendre l'expédition qui aboutit à la victoire de Maida et mit le pays en feu. Smith, sans en référer à ce supérieur, qui allait ainsi travailler pour lui, avait reçu d'avance de la cour les pouvoirs de vice-roi (2), et c'est lui qui donnait aux Calabrais l'ordre d'obéir à Stuart (3).

Gaëte tombée, Masséna libre, Stuart retiré, la seule arme de la cour fut l'insurrection. Smith s'en fit le soutien et le propagateur, pliant l'orgueil britannique jusqu'à coopérer avec des chefs de bandes, dont certains étaient de purs brigands. Ce marin, enclin à la générosité (4), porte en grande partie la responsabilité de désordres, que ses chefs ne tardèrent pas à réprouver hautement. En effet, les généraux anglais, en dépit du succès inespéré de leur intervention, persistaient dans la défensive en Sicile, persuadés que Napoléon voulait l'île et que, d'ailleurs, le sort de Naples ne pouvait dépendre que des événements du continent. Pour la Calabre, qui eût assurément constitué un précieux boulevard, on ne pouvait la garder qu'avec de grandes forces, et, si l'on devait l'abandonner, le seul résultat était d'attirer des représailles sur les habitants. S'associer à l'insurrection, c'était donc gaspiller l'argent et les hommes de l'Angleterre et compromettre son honneur (5).

armoiries et emblèmes héroïques », portant au cou une relique de Richard Cœur-de-Lion (*Souvenirs*, p. 136).

(1) Même, le ministre et le général anglais plaisantaient, au moment de son départ, sur les adieux de la reine à ce « Céladon naval », et spécialement sur une lettre ornée d'un cœur enflammé (Drummond à Fox, 27 janvier 1807, Bunbury, *ouvr. cité*, appendice K).

(2) Bunbury, *ouvr. cité*, p. 232. Le décret royal du 28 juin 1806 l'intitule exactement : « commandant l'escadre combinée anglo-napolitaine... avec la suprême direction des forces royales napolitaines de mer et de terre et toute autre autorité en vue d'obtenir la reprise du royaume ».

(3) 1er juillet 1806. Admiralty, 412.

(4) Ainsi sa conduite envers les prisonniers de Capri, de la Licosa. Il insiste lui-même sur sa générosité de n'avoir pas canonné Naples quand il parut inopinément dans le golfe (à Collingwood, 24 mai 1806, Barrow, *Smith*, t. II, p. 161). Par contre, l'odieux billet dénoncé par Joseph (Colletta, *Storia*, L. VI, § 20, le reproduit) n'était-il qu'un moyen d'agir sur l'opinion ?

(5) Ainsi Fox à Smith, 8 et 30 août 1806, Barrow, *ouvr. cité*, t. II, p. 178

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y a, d'autre part, chez les généraux, un souci visible de rétablir une certaine courtoisie dans la lutte avec la France, de réagir contre le caractère d'acharnement qu'elle avait pris au temps de la République. Ils s'honorent en protégeant les prisonniers contre les insurgés et même contre les autorités de Sicile, les habitants paisibles de Calabre contre les masses, en intervenant en faveur des Napolitains que l'on veut traiter comme rebelles, en protestant contre les confiscations opérées dans les régions reconquises (1); ils facilitent les échanges de prisonniers. Stuart renvoie à Reynier ses bagages pris lors de sa défaite et Reynier a peu après l'occasion de le remercier en lui restituant sa voiture prise sur le bâtiment qui l'amenait (2). Sherbrooke exprime à Reynier sa reconnaissance pour la façon dont il traite les prisonniers et se flatte que les siens n'ont pas à se plaindre. César Berthier trouve les mêmes dispositions chez Smith et les Anglais qui bloquent Corfou (3). Cette courtoisie n'est pas sans défaillance, principalement quand les Anglais s'efforcent d'embaucher des prisonniers, au besoin par la menace (4).

et 182; Collingwood à Elliot, 20 juillet 1806, à Smith, 22 décembre 1806, dans ses *Memoirs*, p. 240 et 258.

(1) Sur ce dernier point, lettre du commissaire De Curtis au ministre Medici, 18 octobre 1807. A. Palerme, 4865.

(2) « Nous aimons, lui écrivait Partouneaux, à nous acquitter envers vous du noble procédé que vous avez eu envers le général Reynier. » Partouneaux poussait la courtoisie jusqu'à informer Stuart de sa nomination au commandement des Calabres et Stuart lui exprimait franchement son mépris pour les « masses » : « Je ne négligerai rien de mon côté pour les retenir dans le devoir et le bon ordre en toute occasion; personne ne souhaite plus que moi de ne pas voir la querelle entre nos deux nations conduite sur d'autres principes que ceux de l'honneur et de la loyauté. » (Stuart, 2 juillet 1808. A. G., Naples.) Entre Stuart et Maurice Mathieu, prédécesseur de Partouneaux, un accord avait été conclu pour le retour dans leurs foyers des Calabrais réfugiés en Sicile.

(3) Général Sherbrooke à Reynier, Messine, 1er février 1808; autres, du même ton courtois, 10, 20 et 25 février 1808 : il seconde le désir de Reynier que les familles de Reggio et Scilla émigrées en Sicile puissent rentrer chez elles; à sa prière, il a énergiquement réclamé en faveur de l'officier du génie Lanzetta, Napolitain, que la cour a fait déporter à Pentellaria, comme criminel d'Etat. A. G. Naples, 1808. Smith aussi se loue de ses rapports avec Berthier pour l'échange des prisonniers malades, qu'il juge inutile et inhumain de retenir, et pour celui d'officiers (au général Fox, 5 mai 1807, Barrow, *Smith*, t. II, p. 190). C. Berthier, de son côté, remercie le capitaine de la frégate l'*Active* d'avoir renvoyé au général Donzelot ses effets et lui demande la comptabilité du 14e léger (4 janvier 1808), accorde sur sa caisse particulière un supplément au lieutenant de vaisseau Bingham prisonnier, « en considération des procédés qu'ont eus pour M. le colonel Devillier les Anglais qui le conduisaient à Malte » (à l'ordonnateur Brice, 4 janvier 1808. A. N., F. 40, 88322).

(4) Le commandant de Reggio, Aubrée, dont on a séduit quelques hommes,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On est aussi en droit de se demander si elle ne masque pas un moyen d'entrer en matière avec l'adversaire, d'ouvrir les portes à la contrebande anglaise, d'amollir l'énergie de la résistance, peut-être même la fidélité à l'empereur : on s'imagine en effet, en Sicile, que plusieurs chefs français, par républicanisme ou jalousie, supportent impatiemment le despotisme. En tout cas, Napoléon se méfie beaucoup de ces pourparlers, auxquels donnent prétexte les envois de parlementaires, les échanges de prisonniers, et qui finiront, sous Murat, par devenir coupables : « Sa Majesté veut que vous ne parlementiez qu'à coups de canon (1) ! » Toutefois, il n'est que juste de constater la tendance nouvelle qui tranche heureusement avec les procédés du parti de la reine. Ce n'est plus la tradition de Nelson de haine aveugle aux Français en général, et la guerre pratiquée par Smith est blâmée de tous. Parmi les officiers un peu marquants de l'armée de terre, nous n'en trouvons qu'un pour s'être associé au système proposé : c'est le gouverneur de Capri, le colonel Hudson Lowe.

Stuart, grisé par sa victoire, et reconnaissant des honneurs dont on le combla (2), pouvait se laisser entraîner à pousser l'offensive ; son état-major l'en dissuada (3). Son successeur (Stuart eut la désagréable surprise de le trouver à son retour en Sicile), Henry-Edward Fox, le frère du grand orateur, aimable homme, assez peu militaire (4), paraîtra parfois sur le point de céder,

déclare fièrement qu'il ne regrette pas des soldats assez misérables pour trahir leur pays, mais qu'il tuera de sa main le premier qui tentera de les imiter (au général Brodrick, 23 et 24 juillet 1806. A. G., Naples). Le général Compère, blessé grièvement et pris à Santa Eufemia, a eu également à se plaindre : à Messine, on l'a jeté dans un cachot de la citadelle ; Stuart l'en fait sortir, mais peu après le menace de représailles, en réponse aux violences commises par le corps de Reynier (Stuart à Compère et réponse, 29 juillet 1806, *ibid.*). Finalement, l'échange de Compère contre le prince della Cattolica s'effectue, très courtoisement, par l'intermédiaire de notre ambassadeur en Etrurie, qui s'adresse au général Fox (La Feuillade, 20 février et 26 avril 1807, P. MARMOTTAN, *Documents...*, p. 64 et 79). Négligence ou mauvaise nourriture, les prisonniers français (on les transportait à Malte, par prudence) souffraient beaucoup du scorbut (Smith à Fox, *loc. cit.*).

(1) Clarke à Reynier, 28 février 1808. A. G., Naples.

(2) D'ailleurs « léger et superficiel », au dire de son chef d'état-major. BUNBURY (*ouvr. cité*, p. 271). Aussi sévère est Maurice, l'éditeur du *Diary of sir J. Moore* (t. II, p. 113 et suiv.). Malgré ses défauts, Stuart mérite certainement mieux.

(3) BUNBURY, p. 256.

(4) Sur Fox, l'article de N. Morse Stephens dans la *National Biography* et le *Diary* de MOORE.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais il suivra en définitive l'inspiration de son commandant en second, John Moore, officier sérieux, très estimé de l'armée. Celui-ci a tout de suite fait un voyage d'inspection jusque Capri; il a rencontré Smith qui était en pleine effervescence, parlant « comme un homme qui dirigeait une force formidable sous des chefs distingués et que seul le refus qu'on lui faisait d'argent et d'armes avait empêché de chasser les Français de la basse Italie et de replacer Ferdinand sur le trône de Naples ». Bientôt édifié sur ces opérations, qui n'ont pour effet que de ruiner le pays, il déclara nettement à son supérieur qu'il jugeait « cruel et vraiment inconvenant pour la nation anglaise d'encourager ce genre d'insurrection (1) ».

Ce qui est plus expressif encore, l'amiral Collingwood, qui commande les forces maritimes de la Méditerranée, partage le sentiment de l'armée de terre contre la « don-quichotterie » calabraise et se réjouit de voir les Anglais s'en désintéresser (2). Il va jusqu'à juger la défense de Gaëte et l'occupation de Capri comme plus coûteuses qu'utiles : « C'est peut-être un avantage qu'elle soit tombée », dira-t-il en parlant de la première (3).

Ce système d'abstention s'affirme de plus en plus. Déjà, à l'approche de Masséna, les Anglais ont abandonné à eux-mêmes les Calabrais compromis : « conduite déloyale et féroce », s'écrie le comte de Damas, « seconde édition de Quiberon (4). » Et le

(1) Moore à Fox, 24 août 1806, BUNBURY, appendice F. et *Diary* de MOORE, t. II, p. 129. D'après ce rapport, Fox invita Smith à s'abstenir d'encourager l'insurrection (8 et 30 août 1806, BARROW, t. II, p. 178 et 182). Le blâme s'est répandu jusqu'en Angleterre : l'*Annual Register* de 1806, p. 144, regrette que ces opérations aient coûté beaucoup plus de sang et d'argent qu'elles ne valaient. Le Napolitain Amira, adjoint à l'état-major français, et qui a voyagé avec Moore, a surpris cette réprobation; dans son rapport (Naples, 9 septembre 1806. A. G., Naples,), il dit : Sidney Smith « a plein pouvoir de Ferdinand, ou plutôt de Caroline, pour organiser les masses. Il s'occupe toujours d'un espionnage continuel; il est toujours entouré par des chefs de masse et par un nombre de chefs d'assassins avec lesquels il trame ses différentes opérations; il a des fonds considérables avec lui et verse l'argent à pleines mains pour soudoyer les bandes d'assassins... Les Anglais mêmes n'ont guère d'estime pour lui; ils sentent que le rôle qu'il joue ne fait pas honneur à leur nation ».

(2) Collingwood à lord Radstock, 18 octobre 1806, HELFERT, *Königin M.-K.*, p. 335. Collingwood a, d'ailleurs, sans beaucoup la connaître, la plus triste idée de Marie-Caroline : au duc d'Orléans, futur gendre de celle-ci, il dira : « Dieu vous garde de la reine Caroline! C'est bien la plus méchante femme qu'il ait jamais créée. » (Cité par IMBERT DE SAINT-AMAND, *ouvr. cité*, p. 96.)

(3) Collingwood à lord Howick, 3 juillet 1806 (*Memoirs*, p. 236); à Elliot, 20 juillet (*ibid*, p. 240); à Smith, 7 octobre (*ibid*, p. 245).

(4) Mémoires inédits.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ministre d'Autriche : « Les chefs des insurgés demandent du secours à tue-tête et l'on désespère ici de pouvoir engager les Anglais à rien (1). »

Or, depuis la fin d'août, Acton, ébranlé par le départ du ministre anglais Elliot et par la nouvelle de négociations entre la France et la Russie, las d'ailleurs et malade, a démissionné, au grand regret des Anglais (2); c'est la reine qui a repris la direction effective des affaires et, jusqu'au jour où l'Angleterre aura décidé sa chute, la gardera, ouvertement ou non, en dépit même d'assurances réitérées du roi (3). Ses amis occupent les ministères : Circello (Affaires étrangères, qu'il cumule d'abord avec la Guerre et la Marine), Medici (Finances), Seratti (Justice) (4). Dès septembre, Fox avait été sollicité d'adopter un projet d'invasion, fondé sur le rappel d'une partie des troupes françaises : Moore le lui démontra « chimérique et absurde (5) » et fit aisément partager à son supérieur sa défiance envers la reine. En vain celle-ci essaya de surprendre le consentement de Fox, pendant une tournée de Moore dans l'intérieur, de provoquer des ordres de Londres ou d'obtenir le concours de la marine, à défaut de l'armée (6); le départ de Sidney Smith (26 janvier 1807) lui a ôté son seul allié.

Au printemps de 1807, elle s'est cependant résolue à un nouvel effort : réveiller l'insurrection par l'envoi de troupes régulières. La guerre de Pologne semble une circonstance favorable et la reine espère, en engageant son armée, forcer l'assistance de Fox. Le général, pressé aussi par Drummond, le successeur d'Elliot, et, qui plus est, autorisé par son gouvernement, mais retenu par Moore et Collingwood (7), reste inébranlable, à l'indignation de

(1) Kaunitz, 23 août 1806, HELFERT, *Königin...*, p. 282, note.

(2) A'Court (secrétaire d'ambassade) à général Fox, 27 août 1806 (B. M., Mss. 37050, f° 25) : l'Angleterre a perdu l'un de « ses plus fermes appuis ».

(3) Fox à Castlereagh, 2 juillet 1807 (W. O., 1, 305) : « (La reine) a toujours dirigé les affaires publiques, quoiqu'il ait pu en paraître autrement. »

(4) Il y eut un directeur de guerre et marine, le Sicilien G.-B. Colajanni (une des bêtes noires de l'auteur des *Memorie segrete*). Puis un ministre spécial fut nommé : Ariola.

(5) MOORE, *Diary*, t. II, p. 134; général Fox à son frère, 9 octobre 1806 (F. O., Sicily, 29).

(6) Circello à Castelcicala, 24 février 1807 (F. O., Sicily, 31); amiral Thornbrough à Moore, 27 août 1807. W. O., 1, 305. Le roi même insista auprès de Collingwood (*Life of Moore*, t. II, p. 57).

(7) MOORE, *Diary*, t. II, p. 159 sv.; Collingwood à Dalrymple, 23 mai 1807,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la reine, aux yeux de qui « la conduite des Anglais n'est pas seulement étrange, mais infâme (1) ». L'expédition sicilienne, abandonnée à ses seules ressources, finit en débandade (mai 1807). Le 10 juillet suivant, Moore succède à Fox au commandement en chef : il ne reste aucune chance de concours actif et il n'en revient pas avec Sherbrooke, qui exerce les mêmes fonctions de la fin de septembre 1807 à la fin d'avril 1808 (2) : c'est un militaire de la trempe de Moore, inspirant estime et confiance, zélé pour assurer la défense de la Sicile, mais froid, pratique et nullement disposé à risquer sur le continent des entreprises sans lendemain.

La préoccupation exclusive de garder l'île, la défiance envers la cour de Palerme et le mépris pour les auxiliaires qu'elle veut leur imposer, la faiblesse de leurs effectifs, étaient les causes essentielles de l'abstention des Anglais. Une autre résidait dans la mésintelligence ordinaire qui régnait entre leurs chefs : Smith et les généraux, les généraux et les diplomates. Hugh Elliot, un de ces agents actifs, énergiques et sans grand scrupule, qui ont été si utiles à l'Angleterre dans ses intrigues continentales (3), avait paru d'imagination trop vive : Craig le jugeait crédule (4). Cependant, il s'accordait avec Acton et les généraux pour éviter les aventures. Fox réunit dans les derniers mois de 1806 les fonctions diplomatiques et le « commandement de la Méditerranée ». En décembre arrive Drummond, que Moore accuse bientôt, malgré ses protestations, d'être en rapports quotidiens avec la reine, et de se laisser, par sa faiblesse et son insignifiance, circonvenir par elle (5).

Memoirs, p. 285. Les Anglais venaient d'ailleurs de détacher 5 000 hommes en Egypte et de réprimer l'insurrection du régiment de Froberg à Malte. Dépêches Drummond, 9 et 25 avril 1807 (F. O., Sicily, 30). Castlereagh à Fox, avril et 21 mai (F. O., Sicily, 31). Réponses négatives de Fox à Castlereagh, 2 juillet (W. O., 1, 305), à Windham, 15 avril et 8 mai (W. O., 1, 304), à Drummond, 2 avril (B. M., mss. 37050, f° 103).

(1) Au comte de Damas, 10 mai 1807, Arch. Damas.

(2) A cette époque, Stuart revient, et, sous son commandement, une nouvelle expédition sera tentée (1809), mais à son tour, pendant l'entreprise, ses sentiments envers la cour se changent en défiance et mépris.

(3) Sur ce personnage curieux, voir le comte D'HAUSSONVILLE, *Etudes biographiques et littéraires* (son rôle antérieur à son envoi à Naples); Ch. AURIOL, *ouvr. cité*, t. II, p. 817 et suiv.; surtout le *Memoir* de lady MINTO.

(4) Craig à Castlereagh, 11 février 1806. BUNBURY, *ouvr. cité*, appendice D. Elliot ne reçut sa lettre de rappel (du 30 mai) que le 10 août.

(5) Moore à Fox, 25 et 28 juillet 1807 (BUNBURY, *ouvr. cité*, appendices N et O); au général Brownrigg, 15 avril 1807 (*Diary*, t. II, p. 165-167); à Castlereagh,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En juillet 1807, sir Arthur Paget est passé par Palerme, se rendant aux Dardanelles comme négociateur; immédiatement, il a été assailli de plaintes réciproques (1) : Circello, puis la reine, éclatent en reproches contre les généraux, spécialement Moore, qui considèrent la Sicile comme un pays conquis et se refusent à prendre au sérieux les préparatifs contre Naples : ils auraient été jusqu'à dire que cela ne valait pas la peine de remettre un tyran sur ce trône, et tandis qu'ils accusent la cour de les trahir, ils intriguent à Messine avec « un tas de mécontents et de factieux ». Drummond assure qu'il ne s'entend pas mieux avec la reine, mais il est d'accord avec elle pour vilipender les généraux, si bien que « les trois partis sont en guerre ouverte, sans que deux soient du même côté ». Paget ne peut les réconcilier, mais il exprime l'avis, conforme à celui des généraux, qu'on ne peut rien faire qui vaille, si l'on n'a pas 25 000 hommes.

Cette défensive obstinée assure-t-elle du moins la sécurité de la Sicile? Le gouvernement sicilien n'est pas moins défiant à l'égard des Anglais que ceux-ci ne le sont envers lui. Chacun des alliés croit l'autre fort capable de faire la paix à ses dépens et il apparaît qu'au moins à une époque (juillet-août 1806), sous le gouvernement de Fox, l'Angleterre se déclara disposée à abandonner la Sicile (2). La négociation ayant échoué, est-on en droit d'affirmer que toute la faute en soit à Napoléon et que l'Angleterre ait été vraiment de bonne foi?

En fait, cette puissance met quelque vague dans l'assurance de ne point faire de paix séparée sans « y comprendre et préserver les intérêts de Sa Majesté Sicilienne (3) ». Cependant, l'inquiétude de la cour de Palerme ne semble porter que sur le renoncement au royaume de Naples (4) et l'idée d'un échange de la Sicile, soulevée au cours des négociations franco-russes, n'y est reçue que comme

13 juillet 1807 (W. O., 1, 305). Drummond assure qu'il partage la défiance de Fox envers la reine et qu'il l'évite (à Canning, 22 octobre 1807. F. O., Sicily, 30), mais, de fait, il incline à soutenir des plans offensifs qui émanent de son entourage.

(1) Paget à Canning, 13 juillet. *Paget Papers*, t. II, p. 302.

(2) Cf. P. Coquelle, *Napoléon et l'Angleterre*, surtout le projet de traité du 31 juillet (p. 119) et les instructions de Lauderdale, du 2 août (p. 115).

(3) Howick à Drummond, 3 octobre 1806. F. O., Sicily, 30.

(4) Elliot à Collingwood, 1er juin 1806. Admiralty, 412. Le 15 décembre 1806, après la publication des pièces de la négociation, c'est contre le silence fait sur le royaume de Naples que Castelcicala proteste (F. O., Sicily, 28).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une extravagance (1). Il était à craindre pour les Anglais que, menacé d'abandon, l'allié ne se jetât dans les bras de la France ou de la Russie. D'autre part, nous ne voyons à aucun moment la sollicitude des Anglais pour la conservation de l'île se relâcher. L'ouverture des pourparlers coïncide avec la défaite éclatante des Français à Maida, suivie de la destruction de tout le matériel réuni par eux pour attaquer la Sicile, et l'on discute du sort de ce royaume, alors que celui de Naples même menace de leur échapper. Les nouvelles de Calabre parvinrent au plus beau des négociations : n'est-il pas permis de croire qu'elles influèrent sur leur lenteur?

Les compensations proposées pour Ferdinand, dans l'Adriatique ou sur la Baltique, aux Baléares, aux Canaries ou en Amérique (2), ménageaient un refus certain, source d'ajournements faciles; elles ont en elles-mêmes quelque chose d'étrange qui inspire la défiance. La sincérité de Fox n'est pas en cause et la négociation pour la paix, ralentie par sa maladie, arrêtée par sa mort, semble bénéficier du respect général des partis pour le grand homme d'Etat qui s'éteint (3). Mais quand on voit l'importance que les Anglais, militaires ou politiques, attachent à la Sicile dans le progrès de leur empire à travers la Méditerranée, vers le Levant, vers l'Inde (depuis l'indépendance des Etats-Unis le mouvement s'est dessiné nettement), on peut croire qu'entre eux et Napoléon il y avait là une cause profonde de désaccord (4). Fox même n'avait pas négligé d'envoyer des renforts, sous le

(1) Acton au général Fox, 24 août 1806. B. M., mss. 37050, f° 21, et Circello au même, 27 août. F. O., Sicily, 29. A ses agents, le roi déclare qu'il ne renoncera jamais à régner sur le peuple parmi lequel il est né et que la Providence lui a confié, « et non seulement le royaume de Naples, mais encore les Présides de Toscane (!) ». Instruction à Castelcicala et A. Ruffo, 28 février 1807 (A. Naples, Trattative per la restituzione del regno di Napoli).

(2) Sans parler de la rétrocession du Hanovre, remise en cause au commencement de septembre.

(3) D'ailleurs, dans la séance du 5 janvier 1807 aux Communes (*Cobbett's Parliamentary Debates*, t. VIII), nous voyons Whitbread affirmer que Fox n'eût jamais traité autrement que sur la base de l'*Uti possidetis* et insister sur l'obstination des Français à poser alors l'abandon de la Sicile comme condition *sine quâ non*. Le même jour, lord Howick affirmait en ces termes l'impossibilité de disposer de la Sicile, sans le consentement de son roi : « Cela aurait brisé les cœurs des braves qui ont combattu à Maida si la Sicile eût été donnée à d'autres conditions. »

(4) Napoléon paraît avoir cru sincèrement à la solution diplomatique (ainsi à Joseph, 30 juillet, 6 août 1806).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commandement de son propre frère (juillet-août), portant la garnison de l'île à 13 000 hommes. Lui disparu, il n'est plus question d'abandonner la Sicile : c'est alors qu'est commencée la négociation du traité d'alliance et de subsides, et, au cours des pourparlers, il fut question de laisser dans l'île, même si la paix se faisait, 5 000 Anglais (1); cette proposition nous paraît la plus conforme aux vues réelles de l'Angleterre (2).

III

Pour suivre une politique active avec un concours aussi limité de la part des Anglais, il eût fallu d'autres ressources que celles de la Sicile, pauvre et peu peuplée (moins de deux millions d'habitants). La présence de la cour et les armements augmentaient énormément les charges de l'île. Puis, tout un flot de réfugiés l'avaient envahie : courtisans, fonctionnaires, officiers, sans emplois et sans ressources, une foule d'ecclésiastiques, des Calabrais fuyant les Français ou l'insurrection, jusqu'à des grands ruinés et des généraux « dans l'extrême misère (3) ». Ils assaillent le roi de leurs lamentations, implorant de l'argent ou des places; les secours, qui absorbent une partie notable des revenus (ils sont en principe prélevés sur la « caisse des confiscations ») (4), donnent un nouveau motif de haine aux Siciliens, qui attribuent cette émigration moins au loyalisme qu'au désir d'intriguer et d'exploiter, et soupçonnent parmi les intrus jusqu'à des faux monnayeurs et des espions des Français (5). La cour s'efforce du moins, par l'argent et la pression, d'y recruter des partisans pour les expéditions continentales, mais ils reviennent à la première occasion et d'autres avec eux. On finit par donner ordre à tous les gens des

(1) Drummond à Howick, 11 mars 1807. F. O., Sicily, 30.

(2) Ce sentiment est exprimé dans une lettre d'un officier (Boothby, p. 99), Messine, 13 août 1806 : il refuse de croire aux bruits de paix; il faudrait pour cela que la Sicile fût cédée à l'Angleterre.

(3) Les demandes de secours abondent (A. Palerme, 4866, 5132, 5138, 5582).

(4) Chaque émigré a droit à deux carlins par jour. Ces réfugiés coûtaient 50 000 onces à l'année, alors que les services les plus urgents manquaient.

(5) Palmieri, *Saggio stor. e politico...*, p. 78.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

masses revenus à Palerme, même aux officiers, de se transporter, avec leurs familles, au camp de Trapani (1).

En quittant la Sicile après son premier séjour forcé, Ferdinand avait, par un abus de pouvoir, maintenu un *donativo* supplémentaire, voté, suivant la coutume, par le parlement. Malgré ce mauvais procédé et la rancune qu'on lui en gardait (2), il obtint sans peine du parlement, qui se réunit le 20 juin 1806, confirmation des précédents *donativi*, ordinaires et extraordinaires et cent mille écus pour la reine, à verser en cinq ans (3). Mais déjà l'opposition s'exprimait par la bouche du prince de Castelnuovo, qui eût voulu que le subside fût seulement annuel. Les ressources étaient d'autant moins suffisantes que la pénurie n'empêchait pas le gaspillage; si le mont Etna était d'or, disait Collingwood, la cour n'en serait pas moins pauvre (4). On détourna de son emploi une contribution destinée aux routes, on mit la main sur le numéraire du Mont-de-Piété et de la Banque de Palerme (5); on séquestra (mais après que les Français eurent pris la même mesure à Naples) les biens possédés en Sicile par les Napolitains, puis (également par représailles), les navires espagnols (6), plus tard les russes. Les subsides anglais restaient une nécessité primordiale.

Les armements étaient l'unique motif de ces subsides. Or Ferdinand n'avait plus, au début, pour la défense de l'île, que 6 000 hommes très irrégulièrement soldés, mal armés ou sans armes, mal commandés; presque point d'artillerie ni d'approvisionnements (7). Pour ses entreprises napolitaines, la reine comp-

(1) Edit du 20 mars 1808. A. Naples, Guerra, 1988. Listes de Calabrais renvoyés en Calabre comme « volontaires ». A. Palerme, 5560.

(2) A. Busacca, *Storia della legisl. di Sicilia*, p. 255.

(3) En 1810, le budget montait à 800 000 onces, le double de 1790 (Bianco, *la Sicilia*, p. 36 et suiv.).

(4) Lettre à sa femme, 18 septembre 1806. *Memoirs*, p. 241.

(5) Palmieri, *Saggio*, p. 74.

(6) Naselli à Lettieri, 31 décembre 1807 (A. Pizzofalcone, Marina Palermo, 1807). Pour les biens appartenant à des Espagnols, la mesure fut suspendue (ordres des 18 mai 1807 et 20 juin 1808. A. Palerme, 5146 et 5135).

(7) Elliot à lord Mulgrave, Messine, 6 avril 1806. Bianco, *ouvr. cité*, p. 39, note 1. Stuart affirmait que soldats et officiers étaient prêts à passer au service de quiconque leur promettrait deux *baiocchi* de plus ou deux onces de pain. Le 10 août 1807, Moore écrivait que les officiers n'étaient pas payés depuis quatre mois (W. O., 1, 305). C'est encore à l'Angleterre qu'on s'adressa pour avoir 24 000 fusils, à déduire sur le subside : « Il n'y avait pas dans leur armée, dit Moore, un fusil en état. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tait bien plutôt sur les « masses », que les événements de 1799, grossis par la légende, faisaient regarder comme une force formidable, qui avait au moins cet effet de terroriser la classe aisée. On verra leurs exploits, qui finirent par ne leur laisser d'autres partisans que la reine.

On tâcha d'en tirer une force régulière. Dès l'été de 1806, on signalait que « les brigands commençaient à être organisés par des officiers de Ferdinand et la majeure partie habillée en bleu, vert, rouge et autres couleurs (1) », sans compter ceux qu'on affublait d'uniformes afin de les faire passer pour Anglais ou Russes. On entreprit de former des bataillons avec les gens des masses réfugiés, mais ceux-ci ne renonçaient pas volontiers à leur indépendance et les *capimassa* se montraient hostiles aux chefs qui essayaient d'établir une discipline. Le recrutement était extrêmement difficile, bien que l'on recourût aux expédients connus, indulgence aux déserteurs repentants, même s'ils avaient pris du service dans l'armée ennemie (2), enrôlement des détenus (3), et que le roi ordonnât d'user de « tous les moyens possibles, sauf la violence », pour faire entrer les massistes dans les nouveaux « bataillons volontaires (4) ». Par crainte d'irriter le pays ou défiance envers lui, on n'osa ordonner la levée. Après la défaite de Mileto, un effort plus sérieux fut fait pour réorganiser l'armée : concentration autour de Palerme, puis de Trapani (5),

(1) Rapport du chef d'escadron Forestier, Sora, 24 septembre 1806 (A. Naples, Guerra, 1046). Rapport du corps d'expédition des Calabres, 19 août 1806 (Arch. Masséna).

(2) Manifeste de Ferdinand, 25 novembre 1806 (A. N., AF IV, 1714 c) « persuadé que le peu d'individus de son armée qui ont déserté ne l'ont fait que contraints par la force ou par d'autres accidents imprévus ».

(3) Ainsi Colajanni à Hesse, 5 décembre 1806. A. Naples, 2013; ordre, 23 novembre 1807, relatif aux chasseurs Philippsthal, *ibid*, 2019.

(4) Ordre du roi, 30 septembre 1807. A. Naples, Guerra, 2018. Sur ces corps, A. Naples, Guerra, 1988, 2018, 2189. Outre le régiment levé par les Anglais et pour lequel on cherche à leur placer de préférence des condamnés, et un corps d'éclaireurs calabrais avec officiers français, qu'ils y ajoutent à la fin de l'hiver 1808 (Bunbury, p. 355, note), on forme des compagnies de guides, les « chasseurs Philippsthal », les chasseurs calabrais du capitaine Rosarol. Après Mileto (fin 1807, commencement 1808), sous la direction du colonel Carbone, assisté d'une commission de 29 officiers, on voit paraître les « bataillons volontaires » Carolina et Calabro, le « bataillon Catanzaro » (615 hommes) et les « chasseurs de la province de Cosenza » (493 hommes), dont les états nominatifs existent (*loc. cit.*, 1988); en mars 1808, c'est un bataillon d'élite que le brigadier Fardella travaille à recruter parmi les massistes à Messine.

(5) Foule d'ordres à ce sujet, fin septembre 1807. F. O., Sicily, 30.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

inspection par les généraux anglais, qui paraissent peu édifiés.

Entre soldats, insurgés, brigands, la démarcation n'était pas très nette. Avant même d'entrer en campagne, il y avait mutation fréquente de l'un à l'autre état. Au moment de l'inspection du général Sherbrooke, Fardella, chef de l'état-major, avoue à son ministre : « Pour la discipline, je la prêcherai, mais je suis sûr de ne pas être écouté. » Les hommes, dont la paye est arriérée, s'esquivent les uns après les autres, après avoir vendu ou engagé leurs armes, dont on trouve dans tous les cabarets. Chez les gens de Carbone, c'est la même chose : les meilleurs se sont mis aux travaux des champs. Le gouverneur de Messine se lamente et déplore qu'on n'ait pas, au moins, déposé les armes en lieu sûr (1). C'est donc à grand'peine et sans beaucoup de succès que l'armée se reconstituait (2), et, quand on voit ces efforts pour donner aux insurgés une discipline et une apparence militaire, on pense à la phrase énergique du roi Ferdinand II quant à l'inefficacité de la couleur des uniformes sur le moral des soldats napolitains.

Le corps d'officiers, lui aussi, était médiocre. Les meilleurs s'étaient ralliés au nouveau régime, beaucoup étaient retournés chez eux. Fort peu de chefs avaient de l'énergie, à défaut de véritable talent : le prince de Hesse, le maréchal Acton, frère du ministre, « un vieux militaire plein de bravoure et de zèle (3) », le brigadier Nunziante, ex-sergent, devenu chef de masse en 1799 et promu colonel en récompense de la bonne organisation de son corps. Voici comment la reine, avec sa vivacité habituelle et ses partis pris, décrit l'état-major de Sicile : « Hesse est un loyal brave homme, mais qui n'a pas de tête et ne comprend rien; Bourcard (4) ne veut pas laisser sa chère Sicile et son commandement général, le baron Acton est le second tome de Hesse, et

(1) Rapports de Fardella, Carbone, Guillichini, 17 et 21 mars 1808. A. Naples, Guerra, 1988. — G.-B. Fardella est un officier capable, qui a fait, dans le contingent de cavalerie napolitaine, la campagne d'Italie en 1796.

(2) En tout, six régiments d'infanterie et trois de cavalerie, quatre bataillons indépendants, auxquels s'ajoutaient (d'après une évaluation de janvier 1809) environ 700 massistes semi-réguliers.

(3) Moore à Circello, août 1807. W. O., 1, 305.

(4) Lieutenant général Emmanuel Burckhardt (presque toujours écrit Bourcard), Bâlois, qui avait fait la guerre de Sept ans (biographies par Th. Burckhardt, *Basler Jahrbuch* de 1883, et par M. d'Ayala, *le Vite*...).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rosenheim homme peu sûr, Cattolica un fou, tout paroles sans fait; enfin, nous n'avons personne (1). »

Pourtant, si les fastes des troupes siciliennes dans cette guerre ne sont pas brillants, et si toute la gloire de la résistance est attribuée aux insurgés, il convient de constater que l'appui de celles-là paraissait aux derniers fort utile, et que les seuls combats rangés affrontés l'ont été par les soldats du prince de Hesse ou du brigadier Nunziante.

La milice, qui eût du moins contribué à la garde de l'île, n'existait que par ses chefs, hauts seigneurs du pays. Un des premiers édits fut pour ordonner sa formation à l'effectif de 24 000 hommes (2) : les Anglais constataient qu'après Tilsit, il n'y avait rien de fait, dans leur district au moins (3). En 1808, le prince della Cattolica proposa une formidable organisation de 40 000 volontaires, levés par les barons sur leurs terres et commandés par eux. On a dit que l'influence hostile des Napolitains et de la reine même paralysa l'exécution de ce projet (4); les Anglais n'y ont voulu voir qu'un trompe-l'œil, destiné à leur faire illusion sur le concours sicilien et la nécessité de subsides; à la fin de l'année, les officiers sont seuls nommés (5) et, si les hommes eussent été rassemblés, on n'aurait pu les armer. L'année suivante, quand Stuart arrachera l'ordre de former au moins deux bataillons de ces « volontaires », s'engageant à en faire tous les frais, on n'en réunira pas quatre cents et leur désertion sera telle qu'on licenciera le reste (6).

La marine était assurément plus apte que l'armée sicilienne à protéger l'île et à gêner les opérations de l'ennemi, que l'état des chemins obligeait à utiliser la voie de mer; aussi absorbe-t-elle une grande partie des dépenses de guerre (7). Il y a encore une flottille sicilienne, très supérieure par le nombre et la force des bâtiments à celle de Naples et les Siciliens étaient capables,

(1) Au comte de Damas, 1er avril 1809. Arch. Damas.
(2) *Dispaccio* du 27 mai 1806. A. Palerme, 1337.
(3) Bunbury, p. 319.
(4) Bianco, *ouvr. cité*, p. 40.
(5) Renseignements de Sicile, 6 novembre 1808. A. G., Naples. « Ce n'est encore qu'un projet », écrit Stuart, le 27 avril 1808. W. O., 1, 306.
(6) Bunbury, p. 358. En 1811 encore, il n'y a de miliciens armés que dans les villes de la côte (général Pacthod à Murat, janvier 1811. A. G., Naples).
(7) Dépenses d'armée et marine, du 24 septembre 1806 au 31 décembre 1807 : 656 969 ducats; pour les sept premiers mois 1808 : 295 295 environ. A. Palerme, Segret., 4864, 4877 et 5717.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au jugement des Anglais, de devenir de bons et même de braves marins (1). Les canonnières sont surtout dans le détroit; les unités plus fortes, à part l'*Archimede*, l'unique vaisseau subsistant, qui reste en rade de Palerme, pour recueillir au besoin la famille royale, croisent de façon à gêner les communications des Français jusque dans la baie de Naples, débarquent ou recueillent les partisans, les fournissent de munitions et de manifestes : les frégates *Sirena*, *Sibilla* et *Minerva*, celle-ci promenant à la vue des sujets de Joseph les vergues auxquelles avait été pendu l'amiral Caracciolo (2).

A la faiblesse des moyens financiers et militaires dont le gouvernement dispose, à la tutelle anglaise, il faut ajouter l'instabilité de l'opinion. Sans doute, il ne faut pas en croire les Anglais quand ils disent la population prête à passer sous leur domination. Mais le régime pèse à beaucoup de gens et, à présent, les libéraux peuvent voir de leurs idées triompher dans le royaume continental. Les Siciliens n'aimaient pas les Napolitains, ni les étrangers dont s'entouraient les souverains, et s'ils avaient bien reçu les Anglais, dans l'espoir qu'ils amélioreraient leur condition, leur sentiment envers eux n'était pas bien solide : le secrétaire de la légation anglaise écrit en 1809 : « Les Siciliens ne comptent plus sur nous pour un changement, mais très certainement sur la France (3). » Un prêtre sicilien, réfugié à Marseille, croyait devoir mettre les Français en garde contre la persistance de l'esprit des Vêpres siciliennes (4); mais, en même temps, les Anglais constataient que la classe la plus active et la plus éclairée tenait pour les Français. Les charges nouvelles, pour un but auquel elle ne pouvait s'intéresser, le renchérissement des vivres, étendaient le mécontentement à la masse. Les précautions de la cour trahissaient son inquiétude, et, suivant sa coutume, sa crainte

(1) Bunbury, p. 227 ; Barrow, *Smith*, t. II, p. 164.

(2) On voit encore la corvette *Aurora*, commandée par Ruggiero Settimo, le futur amiral libéral de 1848, le brick l'*Intrepido*. Aux archives de Pizzofalcone sont une partie des instructions du ministre au capitaine de frégate E. Lettieri, major général de la marine royale (croisières, enrôlement de marins napolitains prisonniers, etc.) : Marina Palermo, 1806, 1807.

(3) Mellish, *loc. cit.*

(4) S. Bonfanti, prêtre desservant à la Majeure de Marseille, au ministre des Affaires étrangères, 4 juillet 1806. A. E., Naples, 131, f° 120. Voir, sur le mécontentement, l'ouvrage *De la Sicile et de ses rapports avec l'Angleterre à l'époque de la Constitution de* 1812.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se traduisait en rigueurs : des « députations de haute police » à demi militaires, pourchassaient les patriotes et incriminaient tout symptôme de libéralisme (1); un permis de séjour devenait nécessaire (2), les arrestations se multipliaient, souvent avec tant de brutalité que les Anglais intervenaient, et ce sera l'un des prétextes pour imposer à Ferdinand une constitution.

Un parti français existe et s'accroît, recruté surtout dans la classe moyenne, les professions libérales, le commerce. En 1808, à la réapparition des Français sur le détroit, des désertions ont lieu (3). Les Anglais, qui se croyaient assurés au moins des habitants de leur district, avouent ne plus savoir sur qui compter : « Si 5 000 Français seulement débarquaient dans l'île, écrit l'un, toute la population se joindrait à eux (4). »

Cette description sommaire du parti adverse a paru nécessaire pour se rendre compte de la résistance rencontrée par le régime français et des différents obstacles qu'on devait lui susciter, des chances aussi que pouvait offrir l'attaque, longtemps projetée, sur la Sicile.

(1) Instructions du 17 octobre 1807. A. Palerme, Segret., 1351. On saisit l'affiche d'un théâtre qui annonçait une pièce « à la mode française » (A. Palerme. Segret., 5482, énorme dossier sur cette affaire, août 1806) et l'on arrête à la douane 50 exemplaires du Code Napoléon, dont on recherche les destinataires (30 juillet 1806, *ibid.*, 5437). Les nouvelles sont travesties, arrêtées.

(2) A. Palerme, Segret., 1351.

(3) BUNBURY signale celle de quatre canonnières qui simulent un combat, p. 334.

(4) MELLISH, *loc. cit.*; BUNBURY, p. 338; renseignements de Sicile, 6 novembre 1808. A. G., Naples; ce mécontentement est signalé par la *Chronik* de Venturini 1806, par le consul Séguier, de Trieste (à Gallo, 24 mai 1808, nouvelles apportées par le brick autrichien qui a ramené Kaunitz, A. Naples, Cons. 41): « L'inquiétude, le soupçon et le mécontentement règnent en Sicile. L'organisation des milices s'y est faite avec un si mauvais esprit qu'on peut regarder ces nouvelles troupes comme plutôt nuisibles à leur objet qu'utiles. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE III

MAIDA

I. La défaite de Reynier. — II. La perte des Calabres.

I

L'expédition du général Stuart fit éclater l'insurrection. Avant elle, il n'y avait eu que quelques mouvements partiels. Le premier semble avoir été celui de Soveria, excité, dit-on, par Carmine Caligiuri, un cultivateur (1) ; il ne réunit qu'une faible troupe, mais ayant attaqué le 25 mars 1806, entre Soveria et Scigliano, dans la Sila, un convoi de mulets escorté par quelques soldats et employés, et tué dix hommes, l'exemple, l'appât du butin (on aurait même pris une assez forte somme) étendirent aussitôt l'agitation à plusieurs villages. Le lendemain, presque au même endroit, un détachement de 200 soldats tombait dans une embuscade de quelques centaines de paysans armés et était contraint à la retraite, laissant sur le terrain une trentaine d'hommes. Mais lorsque la bande se présenta le 28 devant la petite ville de Scigliano, où il y avait un fort parti bourbonien, qui osa arborer le

(1) Il n'est pas aisé de faire concorder les récits des deux principaux historiens de l'insurrection calabraise, Greco (*Annali di citeriore Calabria*, t. Ier, p. 25-26) et Ulloa (*Sollevazione delle Calabrie*, p. 50), et le rapport, que nous suivons de préférence à cause de sa précision, du colonel Lebrun (Cosenza, 27 mars 1806, *Mémoires de Joseph*, t. II, p. 160). Greco confond visiblement l'attaque du convoi et l'embuscade du lendemain ; Ulloa dramatise l'événement (garnison de Soveria massacrée : il n'y en avait pas). Chez tous deux, le chef agit par vengeance personnelle, pour un outrage fait à sa femme par un Français. Ulloa, au lieu de Caligiuri, nomme un royaliste ardent, Marasco ; mais le premier nom est celui que donne, dans les renseignements qu'il adresse à Cancellier, un bourbonien de Scigliano, Rosario Nicastro (Admiralty, 412). Reynier, disposé d'ordinaire à accuser la conduite des troupes, observe que Soveria, étant à un mille de la route, n'a pas dû en souffrir beaucoup (à Verdier, 31 mars 1806. A. G. Reg.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

drapeau blanc, le gouverneur et les autres habitants la repoussèrent (1).

Une rapide et énergique tournée du général Verdier avec deux bataillons, divisés en trois colonnes, l'incendie de Soveria et de Mannelli, le sac « plus léger » de quatre autres villages, quelques exécutions, l'établissement d'une petite garnison à Scigliano, pacifièrent la région agitée et rétablirent les communications avec Reynier (1er-6 avril 1806). Il y avait dans l'affaire des *capimassa* commissionnés et un enseigne de milice. A deux reprises, les insurgés avaient osé attaquer l'avant-garde des Français, mais il n'y eut de résistance sérieuse qu'à Martorano, où la colonne du commandant polonais Matachowski fut arrêtée, jusqu'à l'arrivée du bataillon du colonel Dufour, qui débusqua l'ennemi en moins d'un quart d'heure et le poursuivit au travers de la ville, malgré la fusillade, les pierres et les pots de terre qu'on lançait des maisons (2).

D'un autre côté, un détachement polonais dirigé du Pizzo sur Amantea pour y tenir garnison s'était vu refuser le logement à Santa Eufemia et avait été attaqué dans le bois voisin, que le colonel Lebrun, envoyé vers Reynier, n'osait de son côté traverser (3). En d'autres points encore, il y eut des velléités d'agitation (4); Gaëte et Civitella del Tronto tenaient toujours et, sous leur protection, Fra Diavolo d'une part, Sciabolone de l'autre, couraient déjà la campagne, mais sans s'être signalés autrement que par des attaques isolées (5). C'est tout de suite après ces évé-

(1) Colonel Lebrun à Joseph, 30 mars 1806. *Mémoires de Joseph*, t. II, p. 163.

(2) Outre Greco, *Annali*, t. Ier, p. 27, voir les rapports de Verdier à Joseph (Scigliano, 6 avril 1806, *Mémoires de Joseph*, t. II, p. 182); de Dufour à Verdier (Martorano, 5 avril 1806. A. G., Naples); de Matachowski à Verdier, *ibid.*; du colonel Laffon à Joseph (Cosenza, sans date, *Mémoires de Joseph*, t. II, p. 167).

(3) Lebrun à Joseph, Cosenza, 5 avril 1806. *Mémoires de Joseph*, t. II, p. 160.

(4) Exactement à la même époque, d'après le *Compendio storico* (mss.) du district de Rossano, un détachement de la division Duhesme, logeant à Cirò, y commit des excès et, seuls, les efforts des notables empêchèrent une émeute. A Celano, le 26 mars, un mouvement que tentait d'exciter un Sicilien est enrayé par les propriétaires, notamment la comtesse du lieu (*Rapporto storico... Abruzzo Ultra*). C'est dans ce mois qu'avait été pris Rodio, le grand organisateur, et, en avril, le capomassa Leone, de Toro, qui, en uniforme, recrutait pour le roi, fut tué par les habitants mêmes.

(5) D'ailleurs fréquentes. Sur la route de Terracine, il fallut, dès février, établir un service de surveillance, ne faire passer les voitures qu'en convois, les soldats qu'en détachements d'au moins 50. Du moins, de bons résultats furent-ils obtenus : en mai (Fra Diavolo s'était alors réfugié dans Gaëte), Franceschi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nements, et bien qu'on lui conseillât la prudence, que Joseph fit ce voyage de Calabre et de Pouille, qui l'illusionna peut-être sur les sentiments de la nation à son égard, mais qui eut certainement sur l'opinion de ces provinces, totalement négligées par la dynastie déchue, un effet excellent.

Une vendetta entre familles fit éclater, le 4 mai, le soulèvement de Pedace, bourg de 3 000 habitants. Verdier, de Cosenza, envoya 300 hommes avec le colonel Dufour, que les parents des victimes accompagnaient et incitaient aux rigueurs; le chef Iocca fut débusqué du couvent des Capucins et la ville emportée, sans qu'il en coûtât un homme aux assaillants; quelques maisons furent pillées ou brûlées, les habitants compromis gagnèrent la Sila et Verdier déclara l'amnistie, sauf pour dix-sept meneurs (1).

On voit qu'il n'y avait encore rien eu de bien menaçant et l'on pouvait s'étonner au contraire qu'un peuple qui, sept ans auparavant, avait opposé une si violente résistance aux Français, qui haïssait toute occupation militaire, même napolitaine, fût resté si longtemps calme. L'intervention des Anglais changea bientôt la situation : le 11 mai, le jour même où Joseph, de retour de son voyage, faisait son entrée à Naples comme souverain, l'escadre de Sidney Smith parut dans la baie; il n'inquiéta pas la ville en fête, où il eût pu certainement faire le plus grand mal (2), mais il s'empara de Capri. L'île, qui commande l'entrée méridionale du golfe et menace la presqu'île de Sorrente, n'était gardée que par 260 hommes du 101e de ligne. La petite garnison, dispersée en tirailleurs dans les vignes, repoussa la sommation des Anglais qui, après une heure de canonnade, le 11, à la tombée de la nuit, débarquèrent, et fit une résistance « opiniâtre ». Son chef, le capitaine Chervet (3), ayant été tué, le capitaine L'Etang prolongea jusqu'à minuit cette défense inutile et capitula, à la

assure que « l'on voyage très librement dans ces contrées » (A. Naples, Guerra, 1045).

(1) Greco, *Annali*, t. Ier, p. 37; Verdier à C. Berthier, 4 mai 1806. A. Naples, Guerra, 1045. Dans les Abruzzes, le *Rapporto storico* cité indique une tentative d'insurgés sur Amatrice, repoussée par les Italiens.

(2) La côte était presque partout dégarnie; à Massalubrense, défendue par trente soldats, « sans munitions et sans vivres », les Anglais purent enlever deux canons. (Monglas à Masséna, 13 mai 1806. Arch. Essling. Reg. 44. f° 208.)

(3) Dont Greco, les *Victoires et Conquêtes*, et Alexandre Dumas regrettaient de ne pas connaître le nom. Smith loue sa bravoure.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

condition, qui fut exécutée avec courtoisie, que sa troupe fût portée à Pouzzoles avec armes et bagages (1). Puis le petit archipel de Ponza, dépourvu de toute défense, tombait aux mains de l'ennemi, qui allait en faire une officine d'espionnage et de conspirations. Deux nouveaux points d'appui, et particulièrement dangereux par leur situation, étaient ainsi fournis à l'agitation, et l'effet moral ne pouvait qu'être immense. Sur le détroit de Messine, Reynier, privé des moyens les plus indispensables pour tenter le passage, était immobilisé en face des Anglais renforcés.

Dès lors, les incitations de Palerme devenaient efficaces, les meneurs s'enhardissaient, les mécontents se rapprochaient. On signalait fréquemment désormais tantôt des émissaires qui distribuaient dans le pays des armes, de l'argent, des manifestes, tantôt des débarquements. Il en résultait une inquiétude générale (2), d'autant plus fâcheuse qu'à ce moment Reynier constatait le mauvais effet du non-payement des fournitures faites par les communes, le « discrédit » du gouvernement. Toutefois, rien de grave encore; la prestation de serment par les autorités s'effectuait partout. En Calabre, le général Verdier déclarait le mouvement « totalement terminé, du moins pour le moment (3) ». Pour le réveiller, une intervention armée était, croyons-nous, indispensable. C'est vers la fin de juin que le général Stuart, se laissant momentanément gagner aux plans de Smith et de la reine, prépara, très vite et en secret, une expédition en Calabre.

(1) « En conséquence, dit la convention, de la bonne conduite des officiers et de la troupe de la garnison de Caprée. » Rapport du capitaine L'Etang, du 22e d'infanterie légère, sur « l'affaire qui a eu lieu à l'île de Caprée, du 11 au 12 mai 1806 ». A. G., Naples; Joseph à Napoléon, 15 mai 1806, *Mémoires*, t. II. Smith (à Collingwood, 24 mai 1806, dans Barrow, t. II, p. 161-167) raconte ce fait d'armes et reproduit les lettres échangées et la capitulation. La *Naval Chronology* (t. Ier, 1806) de même. Un bâtiment envoyé de Naples fut pris.

(2) A la mi-juin, on signale à Casamarciano (près Nola), à Pomigliano dell' Arco, la présence de quelques « brigands », d'incitateurs à la révolte : la population ne bouge pas; tout au plus, autour du village de Pomerigliano, que l'on a désarmé à la demande même du gouverneur et où l'on a laissé vingt dragons, « il règne un esprit inquiet et turbulent » (rapports du capitaine Vincent, du général Franceschi, de l'adjudant commandant Chameau, 10-14 juin. A. Naples, Guerra, 1045).

(3) Verdier au ministre de la Guerre, Cosenza, 13 juin. A. Naples, Guerra, 1045; il signalait que Longobuco, bourg « très populeux et méchant », avait levé l'étendard de la révolte, mais que les cent hommes qu'il avait envoyés n'avaient pas même eu besoin d'aller jusqu'au village; dans quelques autres, son chef d'état-major n'eut qu'à se montrer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Anglais attaquaient, en vain, les îles Tremiti; Reynier annonçait le 26 un petit débarquement « d'Anglais et de brigands » à Santa Eufemia : ils surprenaient le poste de correspondance de Stochi, mais étaient aisément repoussés par une compagnie polonaise (1). Le 29, une autre tentative à Melito était repoussée par le général Compère et une flottille de felouques armées paraissait dans le canal : autant de diversions pour tromper les Français sur la destination du convoi qui, composé de vingt-cinq transports, trois navires et des canonnières, se dirigeait vers le nord.

A l'aube du 1er juillet, Stuart débarquait au nord du golfe de Santa Eufemia, écartant sans peine les Polonais qui le gardaient (2). Sur les assurances de la cour, confirmées par Smith, il croyait Reynier réduit à de très faibles forces, déjà harcelé par les insurgés, et s'attendait au soulèvement en masse des Calabrais (3). Il leur adressait une proclamation, s'annonçant comme ami et libérateur, non comme juge des erreurs passées, leur rappelait les exactions et les insultes qu'ils souffraient de la part des Français, promettait au contraire de payer tout ce dont il aurait besoin (4). Cancellier l'accompagnait, pour organiser les volontaires, et le colonel Pezza (Fra Diavolo), « au lieu de sortir de prison pour être pendu (5) », avait débarqué une troupe de « galériens » devant Amantea (6), que la garnison polonaise abandonnait, suivie d'un certain nombre d'habitants, et y organisait un nouveau point d'appui, qui apparaîtra bientôt très redoutable.

Stuart fut désagréablement surpris de ne trouver pour l'accueillir que des tirailleurs ennemis; des paysans prirent bien les

(1) Reynier à C. Berthier, Palmi, 26 juin, *ibid.* Notons que la nuit de ce même jour, 40 soldats du 42e et le lieutenant Berthier touchaient la côte de Sicile, incident qui put stimuler les Anglais.

(2) Dans cette escarmouche, les Polonais, au nombre de 300 à 400, sous le colonel Grabinski, et pourtant embusqués sous bois, se seraient laissé prendre 80 hommes et deux capitaines et les Anglais n'auraient eu qu'un blessé (Bunbury, *Narratives*, p. 238). Le fait est confirmé par Boothby, p. 69.

(3) Bunbury, *ouvr. cité*, p. 233, accuse la cour d'avoir donné sciemment de faux renseignements.

(4) Imprimé : A. N., AF IV, 1714 c, Greco, *Annali*, t. Ier, p. 15.

(5) Joseph à Napoléon, 29 juin et 8 juillet 1806, *Mémoires*, t. II.

(6) Le 1er juillet ; Greco, *Annali*, t. Ier, p. 50. La liste des volontaires embarqués avec Smith n'est que de 132 personnes : outre Pezza, notons deux de ses frères et le lieutenant-colonel Stoduti (A. Naples, Guerra, 2132). D'autres suivirent, surtout des militaires ou des officiers de milice.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

armes, mais avec l'intention visible d'attendre les événements; en fait de volontaires, deux cents « ruffians du plus vil aspect (1) ». Le rivage était à cette saison extrêmement malsain et cependant Stuart n'osait s'écarter de la flotte; les Français approchaient, plus nombreux qu'il ne s'y attendait. Le général, déçu, mécontent, songeait sérieusement à se rembarquer. C'est son adversaire qui vint le forcer à combattre.

Reynier, sans se laisser tromper sur la direction de l'ennemi, avait ordonné à tous les détachements à portée (2) de le rejoindre à marches forcées derrière le torrent de l'Angitola; il put réunir environ 5 500 hommes. De troupes françaises, il y avait les 1er et 23e régiments d'infanterie légère, affaiblis chacun de deux compagnies laissées à Reggio et à Scilla, le 42e de ligne, 300 chasseurs à cheval du 9e (Reynier dit 150 et 3 800 Français en tout). En outre, douze compagnies d'infanterie polonaise, le 4e bataillon du 1er régiment suisse. Les régiments français comptaient parmi les meilleurs de l'armée; ils avaient fait la campagne de la haute Italie avec Masséna. Les Suisses, commandés par Clavel de Bresles, un compatriote et ami de Reynier, venaient de se distinguer à Castelfranco : de vieux soldats, fermes et calmes. L'infanterie polonaise avait aussi fait campagne, mais, mal recrutée, comprenant, en outre des Polonais, des déserteurs de toute nation, elle avait déjà donné des signes inquiétants de défaillance. L'artillerie, ne fût-ce que par suite de la rapide concentration dans un pays sans routes, était des plus rudimentaires : quatre pièces légères, dont deux obusiers (3).

(1) Bunbury, *ouv. cité*, p. 239.

(2) Reynier observait la difficulté résultant de la division de ses troupes, « ayant dû garder tous les points... où on fait des batteries ou des dépôts et en garder dans l'intérieur du pays pour maintenir la tranquillité ». (Reynier à Joseph, Campo, 29 juin 1806. A. N., AF IV, 1714 c.) Le Reg. AF* IV, 1436 (A. N.) donne la répartition des troupes avant la concentration.

(3) Le chiffre d'effectif donné par Reynier, dans son rapport du 5 juillet 1806 (*Mémoires de Joseph*, t. II, p. 376 et suiv.), serait seulement de 5 400 hommes environ et C. Berthier a certifié un tableau affirmant que les Français n'eurent présents à Maida que 5 050 hommes (A. G., Naples, 1806). L'aide de camp envoyé par Joseph auprès de Reynier dit « près de cinq mille ». L'état de situation au 30 juin (AF IV* 1436) porte 9 240 hommes seulement pour les deux Calabres : or, Verdier restait à Cosenza, des garnisons étaient laissées à Reggio, Scilla, Tropea, Cotrone, beaucoup de postes détachés. En calculant sur le chiffre de 9 191 présents au 1er juillet, Ch. Oman fixe à 6 440 le nombre des Français à Maida. Fait-il la part assez large aux détachements laissés dans lesdites places (nous voyons qu'il compte 632 hommes pour Reggio : or il y en eut 681 amenés à Gênes après

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Anglais étaient à peu près égaux en nombre aux Français (1). A l'exception du régiment de Watteville, dont la majeure partie resta en réserve, de 300 tirailleurs corses (*Corsican rangers*) et de quelques Napolitains mêlés aux « flanqueurs », il n'y avait que des troupes anglaises (2), mais qui, en grande majorité, n'avaient jamais fait la guerre (3); point de cavalerie, mais seize pièces de campagne (4), outre l'artillerie de la flotte. Depuis les événements de Hollande et d'Egypte, l'armée anglaise avait été l'objet de réformes sérieuses, que l'alarme causée par le camp de Boulogne stimula encore davantage. L'occasion se présentait pour la première fois de manifester les progrès accomplis.

Les Anglais s'étaient d'abord établis entre le village de Santa Eufemia et une tour de rivage, qu'ils renforcèrent par quelques retranchements, munis de canons, pour protéger au besoin la retraite. Reynier était arrivé à Monteleone le jour même du débarquement; le 3, il descendait des hauteurs qui dominaient au sud la plaine et s'établissait, à flanc de colline, au-dessous du village de Maida, à trois heures de marche de l'ennemi. Entre les deux camps, nettement délimitée par un hémicycle de hauteurs boisées, s'étendait la plaine de Santa Eufemia, basse, humide, malsaine, parcourue par le Lamato, un torrent qui, fort appauvri

la capitulation et non compris les blessés soignés à Messine) et aux postes de correspondance à prélever sur le corps de Reynier (notamment au sujet des chasseurs), à la garde des équipages, aux malades résultant de marches forcées en cette saison? Certainement la différence avec les chiffres donnés par Reynier ne peut avoir été assez forte pour qu'on accuse celui-ci de les avoir altérés.

(1) Au témoignage conforme de Stuart et de son chef d'état-major, Bunbury, les Anglais mirent en ligne 4 795 hommes : avec la réserve, environ 5 300 hommes; si l'on songe que la population était plutôt disposée en leur faveur, on peut penser que l'infériorité numérique était peu sensible. Il est à remarquer que non seulement Reynier, mais d'autres témoins (Griois, Duthilt) croyaient avoir eu affaire à une bien plus grande force (7 000 à 8 000 hommes); Mathieu Dumas, alors ministre de la Guerre à Naples (*Précis*, t. XV, p. 147) et C. Berthier (rapport au ministre, 9 juillet 1806. A. G., Naples) le répètent, et un gentilhomme niçois, Dani, passant peu après au parti français, déclarait formellement à Masséna que les Anglais étaient 7 000 (Masséna à Joseph, 19 août 1806. Arch. Essling, Reg. 45, registre général...). Il paraît toutefois impossible de mettre en doute l'affirmation des Anglais; Reynier peut avoir été trompé par l'ordre mince, adopté par eux. (Les chiffres de Montigny-Turpin, 9 000 Français, 15 000 Anglais, sont aussi inexacts l'un que l'autre, *Grands Episodes*, p. 8.)

(2) 27e, 58e, 78e (highlanders), 81e, le 20e qui survint à la dernière phase du combat, un corps d'élite formé de compagnies légères des divers régiments.

(3) Bunbury, p. 240. Même trois des régiments étaient de nouvelle formation.

(4) Dix pièces de 4, quatre de 6, deux obusiers. Bunbury prétend qu'à la bataille, ils n'avaient que trois pièces : Stuart en signale dix.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par la saison, errait entre des rives marécageuses, coupées de flaques d'eau. La plaine, désertée par les habitations, était couverte en partie de vergers; le reste, sauf la côte aride, et un assez large espace libre vers l'embouchure du cours d'eau, n'était que hautes herbes et taillis inextricables (1) : terrain assurément plus favorable à la défense qu'à l'attaque, particulièrement mauvais pour la cavalerie qui, seule, constituait une supériorité pour les Français. Un grave inconvénient, et dont ils supporteront dans la suite les conséquences, était, pour les Anglais, l'insalubrité de l'air. Aussi a-t-on reproché, après coup, à Reynier d'avoir attaqué, au lieu de contenir l'ennemi dans la plaine, où la fièvre l'eût décimé, ou de le laisser, en paraissant lui refuser le combat, s'avancer dans l'intérieur (2); le colonel Lebrun, aide de camp du roi, l'engageait du moins à rester en observation jusqu'à l'arrivée des renforts (3). Connaissant les hésitations du général anglais, on ne peut douter que, si les Français eussent tardé, Stuart ne se fût rembarqué (4).

Convenait-il de livrer bataille? Reynier, dont le zèle à s'instruire de l'état du pays est unanimement loué, savait mieux que personne combien les esprits étaient travaillés; si la présence de Stuart n'avait encore soulevé que quelques villages, elle eût été, en se prolongeant, du plus fâcheux effet (5) : dans une tournée qu'il venait de faire, Reynier avait pu constater que la seule attente des Anglais mettait plusieurs villages en effervescence et paralysait la formation des milices, seules aptes à maintenir l'ordre : « Tous les habitants du pays sont dans l'alarme, écrivait-il avant la bataille, et peu se présentent pour gardes civiques (6). » Par un coup décisif, Reynier étouffait peut-être définitivement le feu qui couvait. Au contraire, l'ennemi rembarqué pouvait débarquer ailleurs et on risquait cette fois de ne pas le

(1) Th. Fischer (*la Penisola italiana*) les compare à une forêt vierge. Ce fut un repaire de brigands.

(2) Cette dernière idée est exprimée par C. Berthier, rapport au ministre, 18 juillet 1806 (A. G., Naples).

(3) Joseph à Napoléon, 17 juillet 1806, *Mémoires*, t. II; rapport de Reynier. Le conseil de garder sa position aurait été donné aussi par les patriotes de Monteleone (Duthilt, p. 239).

(4) Greco prétend que c'est Fra Diavolo qui, envoyé par Smith, vint réconforter Stuart hésitant.

(5) Reynier dans son rapport; de même l'auteur de *Idea di una Storia*, p. 110.

(6) Reynier à Joseph, 29 juin 1806. A. N., AF iv, 1714 c; 27 et 28 juin (Reg.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

joindre assez vite. Comme le disait fort bien Joseph : « Huit mille hommes sur les vaisseaux anglais en représentent ici cinquante mille, puisque dans huit jours ils peuvent les présenter sur huit points différents (1). » Une diversion sicilienne était redoutée du côté de Reggio. Pour cette entreprise de Sicile, si vivement réclamée par l'empereur et si activement préparée par Reynier, auquel on en promettait l'honneur, quelle chance eût offerte la destruction des meilleures forces de l'adversaire! N'était-ce pas enfin l'avis formel de l'empereur, puisqu'il se réjouissait à la pensée que les Anglais avaient débarqué et ne pouvait concevoir quelle « folie » les avait poussés? Ne se serait-on pas exclamé : « Quoi! voir des Anglais et ne pas tomber sur eux (2)! »? A nombre égal, avec des troupes plus aguerries, le général était en droit de regarder l'offensive comme « le parti le plus militaire et le plus sage (3) ». Il reste à savoir si cette offensive fut habilement conduite.

(1) Joseph à Napoléon, 10 juillet 1806. *Mémoires*, t. II.

(2) Lettre de P.-L. Courier à M..., officier d'artillerie, 12 août 1806.

(3) Rapport de Reynier. Il paraîtra donc bien inutile de faire intervenir le désir de prendre sa revanche de la bataille d'Alexandrie, où Stuart ne commandait qu'en sous-ordre et où la division Reynier, engagée trop tardivement par Menou, n'eut qu'à protéger la retraite. On possède sur la bataille de Santa Eufemia ou de Maida (nom adopté par les Anglais) les documents essentiels : le rapport de Reynier au roi, Catanzaro, 5 janvier 1806 (*Mémoires de Joseph*, t. II, p. 376-386) et celui de son chef d'état-major, Sénécal (envoyé le 10 juillet 1806, A. G., Naples); le rapport de Stuart (*Annual Register*, 1806, p. 591-594) et le récit très détaillé de son quartier-maître général, sir Henry BUNBURY (*ouvr. cité*, p. 240-249). Le récit de Mathieu DUMAS, *Précis*, t. XV, p. 148 et suiv., est aussi un document. Comme témoins, au premier rang, le général Griois (*Mémoires*, t. Ier, p. 308 et suiv.), alors major commandant l'artillerie de Reynier; son récit doit être complété ou corrigé par celui que lui-même a publié dans le *Spectateur militaire*, première série, t. IV, p. 480-485 (*Réfutation d'une erreur de W. Scott*). Du côté français encore : RÖSSELET, capitaine au bataillon suisse (*Souvenirs*), DUTHILT, lieutenant au 1er léger (*Mémoires*, p. 238-242), Durrieu, capitaine aide de camp du général Digonnet (dans comte DURRIEU, *les Gascons en Italie*), REITZEL, lieutenant au bataillon suisse (dans *Berner Taschenbuch*, 1864), P.-L. COURIER (*Lettres d'Italie*), SAVELLI (*Souvenirs de la légion corse*, p. 26), PEPE (*Mémoires*, t. Ier, p. 264-266), DE MONTIGNY-TURPIN (*Grands Episodes*, p. 7-10), COLLETTA (*Storia*, livre VI, § 14) n'assistaient pas à la bataille et leurs récits s'en ressentent gravement, bien que Montigny semble parler d'après Franceschi-Delonne, qui commandait les cavaliers. Du côté anglais, Sidney Smith (BARROW, *Smith*, t. II, p. 173 et suiv.), STEVENS, capitaine du 20e régiment (*Reminiscences*, p. 44 et suiv.), BOOTHBY, officier du génie (*Under the english flag*, p. 71 et suiv.), ROVERSA fils, officier suisse du corps Watteville (dans les *Mémoires* de son père, t. III, p. 394), SEATON, capitaine du 20e (SMITH, *Seaton*, p. 51-55), même GRANT, *Adventures*. Sans y avoir assisté en parlent également MOORE, *Diary*, p. 112 et suiv.; CODRINGTON, *Memoir*, p. 116. OMAN cite des « notes » du colonel de Watteville. BUNBURY et, d'après lui, SMITH (*Seaton*) et JOHNSTON (*The napo-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le combat qui mit aux prises, sur une plage perdue de la Calabre, une dizaine de milliers d'hommes et dont le récit a été négligé ou travesti, mérite d'être étudié de près. Les conséquences furent immenses, tant au point de vue général qu'au simple point de vue napolitain. Il est tout à fait caractéristique de la tactique des deux armées et de l'opinion qu'elles avaient l'une de l'autre ; il présage les terribles conséquences d'une des illusions napoléoniennes. Il éclaire enfin ce phénomène si considérable de l'insurrection calabraise.

Toutes les dispositions avaient été prises le 3 au soir pour attaquer le lendemain les Anglais dans leur camp (1). Les soldats avaient accueilli la nouvelle « avec de grandes démonstrations de joie », et, heureux de se retrouver ensemble, ils avaient bivouaqué gaiement par une nuit superbe, buvant et chantant (2). Le 42e, qui arrivait de Reggio, ne rejoignit que dans la nuit, ce qui causa du retard et, au jour, lorsqu'on allait se mettre en marche, ce furent les Anglais qu'on vit s'avancer le long du rivage, en deux colonnes parallèles, comme s'ils voulaient franchir le Lamato, pour couper les Français de Monteleone (3). Il faisait déjà chaud et la longue ligne rouge et grise, égayée par les kilts écossais, se déroulait assez péniblement : arrivés à l'espace découvert où venait finir le torrent, les hommes semblaient harassés. Pour saisir l'occasion, qui lui paraissait belle, de les attaquer en terrain libre, peut-être même en train de passer l'eau, et sans être exposé, vu leur position, au feu de leur flotte, Reynier change soudainement ses ordres : on franchira le Lamato et l'on poussera droit sur l'ennemi, toutes forces réunies, cette portion de terrain étant praticable à la cavalerie et à l'artillerie.

L'affaire se décida avec une rapidité prodigieuse et, dégagée d'erreurs nées sans doute du caractère invraisemblable de l'événement et de la longue incertitude sur les détails (4), apparaît très simple : les Français descendirent en plaine, au son des fan-

leonic empire) donnent le plan du combat. Parmi les études postérieures, la plus critique de beaucoup est celle du professeur anglais Oman.

(1) Griois, *Mémoires*, t. Ier, p. 308. Reynier voulait tourner le camp par les hauteurs en même temps que l'attaquer de front.

(2) Griois, *Réfutation d'une erreur de W. Scott* et *Mémoires*, *loc. cit.*

(3) Stuart n'a pas la hardiesse de Bunbury, qui prétend (p. 240) qu'on voulait attaquer le camp français ; il reconnaît qu'il ne pouvait guère l'attaquer dans cette position. Il s'agissait plutôt d'une ruse de guerre pour attirer l'ennemi.

(4) Ainsi la légende d'une grosse artillerie débarquée dans la nuit par les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fares, pleins d'entrain, s'amusant des buffles qu'ils faisaient fuir. Des Calabrais avaient applaudi à leur beau départ. Ayant passé la rivière en amont, ils se formèrent sur la rive droite en deux lignes, la première formée des troupes les plus solides, 1er léger et 42e de ligne (2 400 hommes), sous les ordres du général Compère, un brave et un ardent, chef de l'avant-garde lors de la conquête des Calabres, formés en colonnes de compagnie, le 1er léger en tête, sa gauche au Lamato, le 42e à sa droite, en retrait; la deuxième ligne, Suisses et Polonais, sous le général Peyri et, à droite des précédents, le 23e léger, également disposé en échelons, sous le général Digonnet. Les six pièces (major Griois) et les chasseurs (général Franceschi) étaient au centre, dans l'intervalle des deux lignes, ainsi que Reynier lui-même. De leur côté, les Anglais, également disposés en échelons de brigade, mais en ligne déployée, sur deux rangs seulement, marchaient à la rencontre de l'adversaire, la droite en avant (1), en tête la brigade légère (avec deux canons) sous le lieutenant-colonel Kempt.

Vers 8 heures et demie, un feu vif s'engageait entre quelques compagnies détachées en tirailleurs sur la rive gauche; l'artillerie, tout en avançant, échangeait quelques boulets; les deux armées continuaient à marcher l'une sur l'autre, sans discerner clairement leurs mouvements, à cause du miroitement produit par la chaleur et surtout de la poussière soulevée par les cavaliers français, chargés de masquer le déploiement de l'infanterie. Tout à coup, la cavalerie s'étant repliée, les Anglais aperçurent devant eux la première ligne française qui s'avançait d'une allure superbe, son général en tête, à cheval. Le chef d'état-major anglais dira n'avoir jamais vu troupe « plus belle et plus martiale (2) ». Quelques décharges seulement avaient été faites au moment du déploiement; Reynier avait prescrit d'aborder l'ennemi à la

Anglais, les « batteries masquées » dont parla le premier, dans son affolement, un gentilhomme fugitif de Cassano (copie d'une lettre de Naples, 14 juillet, A. N., AF IV, 1685); Savelli, Colletta, C. Berthier même y crurent. Ainsi la coopération de la flotte dont, en réalité, seules quelques canonnières, au début, purent lancer quelques boulets (Griois, t. Ier, p. 310; Duthilt, p. 239) et les tranchées construites à l'avance.

(1) De droite à gauche : lieutenant-colonel Kempt (infanterie légère), brigadiers Acland (78e et 80e), Cole (27e et grenadiers); Oswald (58e et partie Watteville) était en arrière de l'intervalle formé par les deux premiers. Les deux armées étaient donc placées obliquement, les deux échelons de tête se faisant face.

(2) Bunbury, p. 245.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

baïonnette et les officiers répétaient l'ordre de ne pas tirer. Ce spectacle fit impression sur les Anglais, parmi lesquels un témoin signale même un flottement marqué (1). A une demi-portée de fusil, au milieu du silence angoissant qui, « comme par un mutuel consentement », avait succédé à la fusillade (2), le 1er léger prenait le pas de charge, le 42e l'imitait un instant après, tous criant : « En avant ! »

L'ennemi s'était arrêté, l'arme au bras ; on entendit la voix calme du lieutenant-colonel Kempt : « Brave infanterie légère, attention au commandement ! » Un feu terrible éclata. N'ayant plus que quinze pas à faire pour aborder la ligne ennemie et la culbuter, croisant déjà la baïonnette (3), l'admirable régiment qui menait l'attaque et qui venait d'affronter stoïquement pendant près de cent mètres cette grêle de balles, en resserrant simplement ses files qui s'ouvraient, fit demi-tour et s'enfuit : il laissa près de 800 hommes sur le terrain, plus de la moitié de son effectif. Compère, qui s'était élancé avec une fureur qu'un Anglais qualifie de haineuse, était tombé, le bras brisé, au milieu des ennemis, qu'il invectivait encore et menaçait de sa main valide (4). Le 42e, qui se hâtait pour arriver au niveau du 1er, était, lui aussi, abîmé par le feu : étonné par la fuite du 1er régiment et la marche en avant reprise par la droite anglaise, il se replia à son tour, après quelques coups de fusil, en moindre désordre, mais trop loin pour pouvoir agir de nouveau (5). Reynier avait couru à la seconde ligne : les Polonais s'étaient déjà débandés ; les Suisses mêmes, dont le commandant fut blessé grièvement, fléchirent et se bornèrent à retarder l'ennemi.

Le général aurait songé alors à se jeter avec ce qui lui restait sur le flanc de la droite ennemie, entraînée par la poursuite au delà même du Lamato (6), tandis que l'échelon suivant se troublait assez fortement devant le feu de l'artillerie française (7) et

(1) Duthilt, p. 239.
(2) L'expression est de Stuart.
(3) Rapport Reynier ; Griois, t. Ier, p. 310.
(4) Boothby, p. 79.
(5) Ce tempérament aux paroles trop sommaires de Reynier sur l'attitude du 42e est dans Bunbury, p. 245. « Sans trop de confusion », dit Duthilt, p. 240.
(6) Bunbury, p. 247.
(7) Bunbury, p. 245 : la brigade Acland tenta, avec quelque désordre, de se former en carré.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les menaces de la cavalerie. Mais le 23e s'était porté trop à droite et, aux prises déjà avec la gauche ennemie, la contenait du moins par sa ferme attitude, « sans quoi, tout était culbuté (1) ! » Les cavaliers et les artilleurs, se repliant vers lui, le secondèrent de leur mieux. Même, ses tirailleurs se mirent à avancer le long de la gauche anglaise, et malgré leur faible nombre, malgré les difficultés du terrain, coupé de taillis et de broussailles, les chasseurs à cheval tentèrent de la tourner. Le 27e régiment, qui était à l'extrême gauche, dut retirer sa gauche en arrière pour faire face à ce danger. Tout cela n'était pas suffisant pour changer la face des choses ; cependant les témoignages anglais s'accordent à juger fort opportune l'arrivée du 20e régiment, laissé en arrière du convoi, et que son colonel, Robert Ross, mis au courant par Sidney Smith, avait débarqué à l'embouchure du fleuve et amenait avec beaucoup de décision, par derrière la ligne anglaise, à l'extrémité menacée (2). Son apparition soudaine ôtait aux Français le dernier espoir d'agir encore (3). D'ailleurs, si leur droite put contenir l'ennemi presque sans combat, à la gauche, les officiers s'étaient en vain prodigués pour rétablir l'ordre parmi « des hommes terrorisés qui ne pensaient qu'à fuir (4) ». Reynier qui, pour rallier ses troupes, s'était exposé sur le champ de bataille au point de paraître chercher la mort et avait eu son cheval tué sous lui, dut se résoudre à la retraite sur les collines de l'est. Son camp et la route de Monteleone étaient déjà aux mains de l'ennemi. Tout était fini à 11 heures, mais le désastre de la gauche française et par suite le sort du combat n'avaient demandé qu'un quart d'heure : « Peut-être, pense un des combattants, les annales de la guerre ne présentent-elles pas une affaire aussi promptement décidée (5). »

(1) Rapport Sénécal.

(2) Boothby, p. 78 ; Bunbury, p. 246, juge que la journée était encore indécise, et Stuart, dans une lettre au général Broderick (resté à Messine, 5 juillet 1806, F. O., Sicily, 27) déclarait que Ross lui avait rendu *a most essential and critical service*.

(3) La cavalerie tenta encore assez longtemps de tourner l'ennemi (Stevens, p. 44).

(4) Rapport Sénécal, en partie cité par R. Gaschet, *Courier*, p. 242. Reynier fait l'éloge des officiers. A. Martinien, *Tableau des officiers tués et blessés...*, donne une idée de la proportion de ceux qui furent frappés. Outre Compère, l'adjudant-commandant Marchand-Duchaume blessé, le commandant Gastelais, du 1er, et le commandant des Polonais, Neucha, tués ; le commandant des Suisses, Clavel, mourra plus tard de ses blessures.

(5) Griois, t. Ier, p. 312.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Extraordinaire aussi était la perte subie par les Français en un temps si court : sur le champ de bataille, dont un officier anglais trace une description émouvante (1), ils laissaient plus de 500 cadavres, que les paysans, qui déjà avaient commencé à les dépouiller (2), furent employés à brûler et plus de 1 100 prisonniers, en grand nombre blessés : près du tiers de l'effectif, à quoi il faudra ajouter les nombreux détachements capturés, à commencer par la garde des équipages à Monteleone. Dans la troupe ralliée par Reynier, 300 blessés encore, que les chasseurs ramenèrent en partie sur leurs chevaux. Ces pertes, presque incroyables, s'opposaient à des chiffres minimes du côté anglais (3). D'autre part, les Français perdaient « bagages, magasins, trésor, administrations, en un mot, tout ce qu'on peut perdre (4) » et leur moral était affecté au point d'alarmer leur général.

L'impression unanime dans les deux camps fut la stupeur. De vieilles troupes, à nombre égal, battues, et si complètement, par des soldats, la plupart neufs au feu ! On a incriminé les dispositions prises (5), accusé Compère d'avoir précipité l'attaque (6), tandis que Digonnet se serait porté trop à droite ; de fait, on a l'impression que le combat s'est engagé avant que les dispositions, pres-

(1) Boothby, p. 74-76.

(2) Roverea, t. III, p. 394. Stuart dit 700 morts, plus d'un millier de blessés et prisonniers (d'autres blessés, en grand nombre, furent emmenés). D'après le nombre d'hommes que Reynier dit avoir ralliés à Catanzaro, il en aurait perdu 1 900. La vérité est, en tout cas, entre ces deux chiffres qui peuvent avoir été exagérés en sens contraire, et il n'y a pas à tenir compte des estimations plus élevées de Boothby, Roverea, Greco, Reitzel. Celle d'environ 500 morts est de Bunbury ; c'est celle qu'adopte Oman ; elle s'accorde avec le détail donné pour certains corps : d'après le chiffre de son historique (du Fresnel, *Historique du 76e*) le 1er léger aurait perdu, tués, 10 officiers et 96 hommes, et laissait aux mains de l'ennemi 652 hommes et 5 officiers : or, il subit de beaucoup la perte la plus forte. Au 42e (d'après du Fresnel et l'*Historique* par de Colombe), 27 tués, dont 3 officiers, et 429 prisonniers, parmi lesquels évidemment doivent être comptés les 64 blessés, dont 3 officiers. Aux Suisses, suivant de Schaller, 32 tués, 54 blessés. Les Polonais eurent 3 officiers tués ou blessés, ce qui représente une certaine perte. Aux chasseurs, on signale un capitaine tué et, d'après le calcul d'Oman, 65 tués, blessés ou prisonniers. L'artillerie perdit 3 hommes (*Réfutation d'une erreur*). La droite éprouva fort peu de pertes.

(3) Quarante-cinq tués, dont un capitaine et 283 blessés (Stuart).

(4) P.-L. Courier, lettre à M. de Sainte-Croix, 2 octobre 1806. *Revue bleue*, 17 mars 1906 ; R. Gaschet, *Courier*, p. 253.

(5) Notamment colonel Clément de Grandprey, *Revue des Sciences militaires*, octobre 1907.

(6) Ainsi, suivant Rösselet, il aurait voulu se réserver l'honneur de la journée. L'accusation d'avoir attaqué sans ordre (Desvernois) ne peut tenir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

crites, on l'a vu, au dernier moment, n'aient été exécutées; la gauche n'attendit pas les autres corps, qui devaient se former en bataille sur elle. Ces fautes s'expliquent beaucoup moins par la fougue du général Compère que par la marche en avant des Anglais qui, refoulant les tirailleurs, surprirent les Français dans leur déploiement : « Les Français auraient dû nous battre, dit Bunbury, et le général Reynier dirigea certainement ses troupes de façon magistrale (1). » Il s'en est certainement fallu d'assez peu : à voir le flottement constaté à plusieurs reprises chez les troupes novices qui leur étaient opposées, on peut croire que si les Français les avaient abordées — et ils n'en étaient qu'à quelques pas — ils les enfonçaient.

D'autre part, Reynier se plaint de n'avoir « pas été secondé par le moral » de ses troupes; Sénécal dit que le bataillon de tête fléchit « tout à coup et sans savoir pourquoi ». Un bon auteur affirme qu'à la guerre jamais deux troupes ne s'abordent réellement : l'une d'elles lâchera pied, fût-ce au dernier moment (2). Le combat de Maida confirmerait cette règle, mais comment sont-ce les vétérans de Reynier qui ont cédé, eux qui venaient avec tant de courage de traverser la rafale? L'émoi causé par la chute du général Compère a été exagéré. Les vraies causes du désastre sont la puissance inattendue du feu ennemi et cette stupeur des Français, l'ayant bravé, de trouver l'Anglais les attendant. L'inefficacité, à cette époque, des feux d'infanterie est bien connue; elle explique cette tactique, en apparence étrange et qui n'est cependant pas simplement téméraire, de marcher sur l'ennemi en colonnes profondes, sans tirer, ou en laissant ce soin à des rideaux de tirailleurs. Or, contrairement aux Français, qui ne connaissaient guère, hors du combat, que des tirs de parade, la nouvelle armée anglaise donnait une grande place aux exercices à feu (3); c'est le tir de l'infanterie qui anéantit le 1er léger (4). L'ordre mince, dont la supériorité éclate en même

(1) Bunbury, p. 253. Nul ne conteste leur intrépidité.
(2) Colonel Ardent du Picq, *Etudes sur le combat moderne.*
(3) De Reggio, Reynier les entendait et signalait le fait.
(4) Cause expressément donnée par Bunbury, p. 252, et nettement vue par Grimois (*Spectateur militaire*, t. IV). De même Rovera : « Les Anglais durent la victoire autant à la fermeté individuelle du soldat qu'à sa parfaite discipline et à la justesse de son tir, le plus meurtrier qui existe parmi les troupes de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

temps, est comme une conséquence de cette même cause. Enfin, non seulement les Napolitains, mais les Autrichiens, malgré leur discipline, n'avaient pas préparé les Français au sang-froid britannique. L'empereur, en envoyant ses soldats à Naples, ne leur avait-il pas prescrit, comme l'opération la plus simple, de « jeter à la mer, si tant est qu'ils vous attendent, ces débiles bataillons du tyran des mers »? Reynier, qui avait vu l'échec d'Alexandrie, l'attribuait aux fautes du général en chef, non à la valeur des troupes anglaises. Il partageait pour elles le dédain de Napoléon lui-même qui, lui, s'obstinera, malgré Maida, malgré l'Espagne, jusque sur le champ de bataille de Waterloo, à soutenir que « les Anglais ne sont pas redoutables (1) », se refusant à reconnaître, dans la mêlée continentale, l'entrée d'une force nouvelle, qu'il pressentait peut-être funeste.

Quant aux Anglais, stupéfaits de leur victoire, ils songeaient peu à la poursuivre. Il est douteux qu'ils eussent pu aller bien loin. Le manque d'entraînement des troupes se trahit dans la fatigue que leur causèrent la marche et la chaleur, dans leur surprise de bivouaquer, dans le grand nombre de maladies qui suivirent (2). Stuart regrette, dans son rapport, de n'avoir pas eu quelques cavaliers, qui eussent achevé l'ennemi. En fait, il ne devait pas croire son succès aussi complet.

Reynier avait rallié la majeure partie de son monde à deux portées de canon et sa retraite avait été régulièrement couverte (3); on pouvait craindre un retour offensif (4). Stuart qui, s'il avait eu le mérite d'attirer l'ennemi et de marcher à lui, avait dû la victoire à ses soldats plus qu'à ses combinaisons (5), retomba dans

terre. » (Rovera, *Mémoires*, t. III, p. 393). Les Anglais avaient déjà sans doute le fusil rayé (modèle 1803).

(1) Napoléon à Joseph, 30 juillet 1806. *Corr.*, t. XIII, n° 10 572.

(2) Bunbury note la fatigue dès avant la bataille. Réflexions naïves sur le bivouac, dans Boothby et Steevens. 1 200 malades aux hôpitaux au retour; il fallut un an pour que l'armée anglaise fût remise de cette expédition (Smith, *Seaton*, p. 55). Les munitions, d'ailleurs, étaient presque épuisées (Bunbury, p. 248).

(3) Griois, Reitzel; Bunbury (p. 254) le reconnaît et dit qu'il aurait fallu une seconde bataille pour l'achever.

(4) Notons ce menu fait dans Rovera (t. III, p. 395) : un galop de chevaux en liberté causant une panique parmi les Anglais dispersés dans la plaine après la bataille.

(5) Du moins, fait-il à chacun sa part : son ordre du jour du 6 juillet, daté de Maida, n'est qu'éloges pour tout le monde, y compris la marine (Bunbury, appendice E).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sa lenteur coutumière et s'en tint à l'objet primitif de son expédition : faire diversion au siège de Gaëte, arrêter les préparatifs contre la Sicile (1).

Mais, d'elle-même, sa victoire grandissait. Au milieu de cet amphithéâtre de hauteurs, d'où observaient les Calabrais, la bataille avait été comme un duel en champ clos entre les deux nations qui se disputaient l'hégémonie du royaume : son premier effet fut l'insurrection, une des plus violentes qu'on ait vues, et qui faillit embraser toutes les provinces. Mais surtout c'était, suivant l'expression de Stuart, « un débat devant le monde ». L'Angleterre triompha de cette première victoire sur l'armée issue de la Révolution, avec d'autant plus de bruit qu'elle s'y attendait moins. Les deux Chambres votèrent des félicitations : aux lords, Grenville déclara qu'il ne connaissait pas dans les annales de l'Angleterre de succès plus honorable, et, aux Communes, le ministre de la Guerre, Windham, rappela les noms de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, (2). Des distinctions spéciales furent créées : sur les boutons d'uniformes, le nom de Maida; aux chefs, une médaille commémorative en or, la première qui ait été frappée pour une victoire continentale (3). Dans le pays, ce fut un enthousiasme « indescriptible (4) ». L'orgueil national considéra par ce seul coup « la supériorité de courage et de discipline » des troupes anglaises comme définitivement établie (5), et il semblait que le destin eût choisi, pour l'éprouver, cet adversaire même qui l'avait publiquement dénigrée (6). Des publications parurent qui invitaient l'Angleterre à développer largement son armée de terre et à multiplier les expéditions continentales, pour ruiner l'ennemi sur son élément (7).

(1) Stuart à Acton, 25 juin ; à Elliot, 10 juillet. W. O., 1, 305.

(2) Séance du 22 décembre 1806 (*Cobbett's Parliam. Debates*, t. VIII) : « Une des plus glorieuses victoires, écrit un combattant, qu'armée anglaise ait jamais remportée. » (Seaton à M. Bargus, 11 juillet 1806. SMITH, *Seaton*, p. 51.)

(3) John HORSLEY MAYO (*Medals and decorations of the British Army an Navy*, t. Ier, p. 183) donne la liste des treize titulaires. Rappelons que tout un quartier de Londres porte le nom de Maida.

(4) ALISON, *History of Europe*, t. VI, p. 209.

(5) Elliot à FOX, 5 août 1806 (*Annual Register*, 1806, p. 594). « Je commence à croire comme nos ancêtres, écrit un officier, qu'un Anglais vaut deux Français. » (Lettre datée du 11 juillet 1806, dans SMITH, *Seaton*, p. 51.)

(6) Dans son livre sur les affaires d'Egypte. Moore, Codrington, W. Scott se réjouissent de cette coïncidence.

(7) ALISON, *loc. cit.* La caricature s'empara de l'événement : Gilray représenta

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette bataille, secondaire par elle-même, eut donc un retentissement énorme, d'autant plus qu'il y avait accalmie en Europe : « Nulle part on ne se bat, les regards sont sur nous (1). » Les journaux étrangers la commentèrent vivement. La confiance qu'elle inspira aux troupes anglaises eut sa conséquence directe en Portugal et en Espagne. Leur tactique, si simple grâce à l'efficacité du tir et au sang-froid du soldat, a reçu là sa consécration et il n'y a pas si grande distance entre le futur comte de Maida, assistant au combat en spectateur intéressé (2) et le « duc de fer » à Waterloo, se bornant à répéter que l'ordre était de tenir jusqu'au dernier homme.

II

Une défaite aussi complète, succédant à tant de confiance, jeta les troupes de Reynier dans un profond découragement. Le général désespérait de les retenir en cas de nouvelle attaque et les témoignages s'accordent à les montrer démoralisées à un degré surprenant chez des troupes aussi éprouvées. Un officier (3) croit que l'on n'aurait pu les rallier s'ils n'avaient été arrêtés par l'apparition des paysans armés, qui avaient attendu sur les hauteurs l'issue du combat et descendirent alors « en poussant des cris effrayants (4) », pour piller et harceler les vaincus. Une panique, la seconde nuit après la bataille, dans le camp sous Catanzaro, prouve suffisamment le désarroi : « Vers minuit, rapporte un officier des Suisses (5), nous dormions profondément, lorsque tout à coup un cri effroyable s'éleva de tous côtés : les brigands!

un Napoléon rendu furieux par la nouvelle, saisissant par l'oreille Talleyrand (reconnaissable à un petit tabouret qui figure son pied bot) et lui lançant un formidable coup de pied, en même temps qu'il s'apprête à lui casser une bouilloire à thé sur la tête. Dans un coin, Joséphine s'est évanouie.

(1) Courier, lettre à M..., 12 août 1806. PIGNATELLI-STRONGOLI, *Memorie*, p. 23.

(2) Bunbury le représente plaisantant à son habitude, riant de la prudence d'un marquis sicilien délégué auprès de lui, ou s'exclamant bruyamment sur le succès de Kempt (p. 248).

(3) GRIOIS, *Mémoires*, t. Ier, p. 312.

(4) DUTHILT, *Mémoires*, p. 241.

(5) REITZEL, p. 339. « Un cheval détaché, dit-il, doit avoir causé toute l'alarme. » GRIOIS, t. Ier, p. 316, l'explique par une méprise des sentinelles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les Anglais ! et une terreur panique se répandit dans toute l'armée. Chacun s'éveilla en sursaut, sans savoir où courir. Comme la chaleur était extrême, la plupart avaient retiré leurs vêtements et ce fut terrible de voir les Polonais se jeter sur les armes des Français, les Français sur les nôtres et nos soldats à droite et à gauche sur celles qu'ils purent trouver. On se tirait les uns sur les autres sans se connaître. Tous criaient : nous sommes perdus, et tout le monde s'enfuit de la hauteur vers la mer sans savoir pourquoi. Ce tumulte dura environ un quart d'heure... » Il y aurait eu quelques morts et nombre de blessés (1).

D'après ses instructions antérieures, Reynier aurait dû se replier sur Cosenza, où le général Verdier, avec 800 Polonais et des gardes civiques, tenait toujours malgré l'insurrection, qui gagnait déjà les environs. C'est sur Catanzaro qu'il se porta. Il voulait, dit-il, s'efforcer de conserver cette ville, capitale de la Calabre ultérieure et où le parti bourbonien venait déjà d'arborer le drapeau blanc ; on aurait évité ainsi l'effet funeste produit par l'évacuation totale de la province et l'abandon de nos partisans. La ville offrait des ressources, et sa situation, à peu près à la rencontre des routes de Cosenza et de Cotrone, en faisait un point important. Enfin, on s'éloignait davantage de la base d'opérations des Anglais. Le chemin de Cosenza, au contraire, passait à travers le foyer de l'insurrection, à proximité de Nicastro, San Biagio, Amantea, insurgés dès le débarquement de Stuart, et s'écartait trop peu de la mer (2). Montueux, bordé de fort près par les bois de chênes et de châtaigniers qui garnissent les pentes des montagnes, il eût exigé beaucoup plus qu'une « forte journée de marche (3) ». Malheureusement, Reynier pensait bien déjà que le moral de ses troupes et le défaut de munitions, la crainte de se voir poursuivi par les Anglais ou bloqué par les Calabrais, l'obli-

(1) Le 26 août, Reynier faisait encore à Masséna cet aveu : « Si je devais avoir affaire avec les Anglais, je demanderai à entremêler mes troupes avec celles que vous avez amenées. » (A. G., Reg.)

(2) Telles sont les raisons en faveur de ce que Joseph appelait l' « obstination » de Reynier à rester dans la Calabre ultérieure (à Napoléon, 18 juillet 1806, *Mémoires*, t. II). Il est à remarquer que le chef d'état-major anglais approuve la résolution (BUNBURY, p. 254). Cf. Reynier, lettres à Joseph, *Mémoires de Joseph*, t. II, p. 286, et t. III, p. 105.

(3) Comme le disait Joseph ; or, la route compte 70 kilomètres, que la voiture publique met seize heures à parcourir et qui n'était pas alors carrossable.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

geraient à continuer sur Cotrone. L'insurrection, préparée de longue main, avait gagné en un instant toute la région : « Le canon de la bataille servit de signal aux insurgés (1). » Partout retentissait le tocsin, et le soir, des signaux de feu s'allumaient sur les sommets. La nouvelle du désastre des Français s'était si bien amplifiée en se propageant que le soir de la bataille, à Marcellinara, les habitants, qui avaient déjà des cocardes et des écharpes bourboniennes, prirent les Suisses qui marchaient en tête pour des Anglais, à cause de leur habit rouge. Reynier écouta sans broncher les compliments antifrançais qu'on lui adressa ; reconnu, il voulut retenir l'orateur pour l'empêcher d'ameuter la population, qu'il espérait rassurer ; trompés par son geste, les Suisses, sans doute énervés comme les autres, firent feu : la place fut jonchée de victimes. Reynier, navré, parcourut les rues en essayant d'expliquer la méprise. Devant l'attitude des habitants, il jugea prudent d'évacuer en pleine nuit, sans bruit. A peine était-il sorti que des coups de fusil éclataient (2).

Reynier put se maintenir autour de Catanzaro jusqu'au 26 juillet, « châtiant » quelques-uns des villages révoltés, notamment l'Isola, dont les habitants avaient capturé son convoi de blessés, poussant une première fois jusqu'à Cotrone, refoulant les bandes qu'encourageait la présence, devant la « marine », d'un convoi et d'une frégate anglaise, et qui poussèrent l'audace jusqu'à sommer le général de capituler (3). Les vivres lui manquaient, les insurgés ayant détruit les moulins, coupé les eaux (4). Il ne

(1) M. Dumas, *Précis*, t. XV, p. 148.

(2) C'est l'épisode fameux raconté par Courier, lettre du 16 octobre 1806, confirmé par Reitzel (p. 338), Griois (t. Ier, p. 314), rapport Sénécal. La méprise au sujet des Suisses se reproduisit plusieurs fois.

(3) Reynier au roi, sans date. *Mémoires de Joseph*, t. III, p. 105. Reitzel, p. 345. Ces escarmouches continuelles, sur lesquelles Reynier ne donne aucun détail, furent souvent graves : les habitants d'Isola avaient capturé un convoi de blessés et malades qui, dirigé par mer sur Cotrone, avait dû relâcher ; Reynier marcha sur le bourg, qui résista et fut brûlé, 8 juillet (Sénécal, Reitzel). A S. Giovanni in Fiore les habitants invitèrent les Français à venir, et quand ceux-ci se présentèrent, ils furent accueillis à coups de fusil (Duthilt) : la ville fut pillée et plusieurs habitants pendus, un moine notamment, dont Courier plaisante. Le 12 juillet, au cours d'une attaque contre les Calabrais, les Français s'exposèrent au feu de l'escadre et perdirent une trentaine d'hommes (capitaine Hoste, *Memoire*, t. Ier, p. 278). Dans une sortie, le 23, Duthilt (*Mémoires*, p. 245) dit que les Français perdirent autant de monde que l'ennemi.

(4) *Notizie officiali; Armata britannica in Calabria*, n° 4 (27 juillet 1806); elles considèrent la capture prochaine de Reynier comme probable.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reçut pas les renforts espérés : 2 000 hommes, assurait-il, auraient pu lui permettre de reprendre l'offensive; et le 24, par Cotrone, lui parvinrent les premières lettres de Naples, qui déclaraient qu'aucune force n'était disponible avant la chute de Gaëte et lui prescrivaient de se retirer sur Cassano. Alors commence cette lamentable retraite, par des chemins rocailleux ou sur une plage aride, en plein été calabrais. Des soldats tombent de fatigue, de soif ou, l'occasion s'offrant, d'excès de boisson. Le vin, souvent la seule ressource qu'offrent les villages, excite violemment ces hommes surmenés, mal nourris, sur qui le soleil frappe : des brutalités dans les villages, des actes de rébellion aggravent la démoralisation (1). Avec l'armée se traînent des blessés, des gens du pays fuyant l'anarchie, des femmes, des enfants, « les meilleures familles de la ville (2) ». Et cette marche épuisante s'accomplit parmi les attaques incessantes des insurgés qui surprennent tout ce qui s'écarte, tout ce qui s'attarde, disputent les rares vivres et les points d'eau, parfois tentent de barrer la route; pour se dégager, il faut foncer sur eux, car les munitions sont presque épuisées. Des soldats, découragés, se tuent pour ne pas tomber aux mains de cet ennemi féroce (3). Sur le rivage, à ces périls constants s'ajoute le feu du convoi anglais (4).

Cette insurrection tardive s'élève tout de suite au paroxysme. Stuart s'était honoré, dans la proclamation où, après la victoire, il excitait les Calabrais à se lever pour la cause de leur roi légitime, en les invitant à épargner les prisonniers; afin de les y décider, il offrait une prime pour ceux qu'on lui amènerait (5).

En même temps, il envoyait des détachements dans plusieurs villes pour les protéger contre les masses. Mais combien de malheureux périrent, et combien dans les tourments? Les chasseurs

(1) Griois cite plusieurs cas de rébellion : une fois, on fit feu sur les officiers (t. Ier, p. 323). Courier en parle dans la lettre publiée par R. Gaschet.

(2) Reitzel, p. 346.

(3) Montigny-Turpin, *ouvr. cité*, p. 10, rapporte le fait même pour le corps de secours, dont il fait partie (p. 13).

(4) Heureusement peu efficace, si ce n'est au point de vue moral (panique signalée par Hoste, *Memoirs*, t. Ier, p. 279). Sur la retraite, Reynier au roi, *loc. cit.*, Reitzel et Griois donnent chacun un récit détaillé et émouvant (des erreurs de dates chez Reitzel); celui de Courier (lettre à M. de Sainte-Croix, publiée par R. Gaschet) est très coloré, mais n'est pas d'un témoin oculaire.

(5) 7 juillet. Un exemplaire à A. N., AF IV, 1714 c; 6 ducats par soldat sain et sauf, 20 par officier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un poste de correspondance, à Schipani, sont trouvés morts, tout de suite après la bataille, « avec des traces de tortures »; à Strongoli, des Polonais auraient été dépecés, cuits, jetés en pâture à leurs compagnons (1), et quand les troupes de secours eurent dépassé Salerne, « à partir d'Eboli, dit un de leurs chefs, tous nos détachements et postes de correspondance avaient subi le martyre du feu, de la broche, des mutilations : des cendres, des ossements calcinés, des mares de sang se rencontraient çà et là sur la route (2) ».

Aussi, le soldat, déjà très affecté par sa défaite, irrité par les privations, est-il prompt aux violences aveugles. Cotrone n'avait pu retenir les Français, n'ayant rien à leur fournir, pas même l'eau : ils y laissèrent leurs malades et une garnison de 250 Polonais. Au delà, Strongoli fit mine de résister : pour une très faible défense, cette ville, fief d'un des principaux seigneurs ralliés, fut saccagée et incendiée. Reynier, malgré ses efforts personnels, ne put l'empêcher; à grand'peine remit-il un peu d'ordre parmi ces soldats exaltés par le vin et le soleil, et qui laissèrent en route, livrés à la vengeance des habitants, dans ce seul jour, près d'une centaine d'hommes (3).

A Cirò, à Cariati, l'attitude des habitants était hésitante : Reynier eut la prudence de tenir ses troupes dehors et demanda seulement des vivres (4). Rossano fit un excellent accueil; la ville avait recueilli des patriotes, des gens du voisinage qui fuyaient l'insurrection (5). Mais le lendemain (1er août), Corigliano, jolie ville et riche, dans une forte situation, était résolue à barrer la route : on croyait si bien les Français en déroute qu'une troupe osa assaillir leur avant-garde, en lui criant de se rendre. Un officier régulier, le major Salvatore Pugliese, commandait la place. Il était d'ailleurs pour transiger; on l'entraîna. A la réquisition de fournir des vivres, on répondit : « Venez les chercher (6). » La résistance fut acharnée; ceux des habitants qui n'avaient pas

(1) Rapport Sénécal; Reitzel, p. 342, 344, 347.
(2) De Montigny-Turpin, *ouvr. cité*, p. 13.
(3) Griois, t. Ier, p. 322. Reynier insiste sur la fuite des habitants, mais il y eut cependant tuerie, même de prêtres, de femmes.
(4) A Cirò, les habitants étaient en armes : contre les brigands, suivant Reynier, contre les Français, suivant Griois.
(5) *Compendio Storico... di Rossano*, mss.
(6) *Victoires et Conquêtes*, t. VIII, p. 302.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de fusils prirent des faux, des bâtons ferrés, des broches ; des cadavres français furent trouvés enlacés à ceux d'habitants, s'entremordant (1). « On était maître de la ville depuis deux heures, qu'on tirait encore par les fenêtres. On dut enfoncer toutes les portes pour trouver les hommes armés (2). » Aussi, y eut-il massacre, pillage et incendie, malgré Reynier, qui, sortant de son calme habituel, tombait sur les pillards à coups de canne et menaçait, très vainement, de les faire fusiller (3). Le général accusa de l'incendie à la fois des patriotes suivant l'armée, des gens du peuple hostiles et des soldats, ce qui est assez significatif de l'unanime fureur des passions opposées, et un historien de la ville accuse même des gens du pays d'avoir commencé le pillage (4). Il y avait nombre de familles aisées et, peut-être par présomption, on n'avait rien caché ; les églises furent pillées ; le couvent des Clarisses, où s'étaient réfugiées beaucoup de femmes, fut forcé en tumulte et dégagé à grand'peine.

A Cassano, le 3 août, la triste retraite s'acheva. Des insurgés avaient jeté dans un précipice une dizaine de Français ; les habitants étaient certainement hostiles : trompée encore par l'uniforme des Suisses, une partie s'avança imprudemment (5) ; presque tout le reste s'enfuit et la ville fut enlevée sans peine. Parvenu au but, Reynier put empêcher de nouvelles horreurs, parla fortement à ses hommes, qu'il fit d'ailleurs camper au dehors et invita les habitants à rentrer. Une cinquantaine de prisonniers toutefois furent fusillés sur la place publique, et, dit Courier, par les partisans des Français, « les bons Calabrais de Joseph ». Le corps d'armée, harassé, à court de munitions, était réduit à un peu plus de 3 000 hommes (6) !

(1) G. Amato, *Crono-istoria di Corigliano Calabro.*
(2) Reynier au roi, *loc. cit.*
(3) Griois, t. Ier, p. 326.
(4) Amato. Reitzel dit qu'il vit à un soldat 800 ducats, à un autre, huit montres en or, à d'autres des bijoux de prix, des calices, et que le lendemain le camp était un véritable marché (p. 349) ; un Saint-François d'argent massif disparut alors.
(5) Courier, lettre du 16 octobre 1806.
(6) 6 200, suivant Joseph, avec Verdier et autres détachements ralliés. Rappelons qu'un détachement avec un grand nombre de blessés et de malades avaient été laissés à Cotrone, où ils furent pris. En comparant les effectifs de tout le corps d'armée au 1er juillet et au 18 septembre, Ch. Oman montre qu'il y aurait eu, y compris les pertes de Maida, 1 405 tués ou disparus, 2 732 prisonniers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La défaite de Reynier, par la gravité de ses conséquences, semble un Baylen anticipé, mais le rapprochement doit s'arrêter là : malgré les défaillances momentanées et les excès des soldats, la retraite, effectuée à travers un pays insurgé et pauvre en ressouces, est un grand exemple d'énergie. Le général, d'après tous les témoignages, fut admirable de calme et de fermeté, s'efforçant d'éviter les conflits avec les habitants, s'exposant lui-même pour arrêter les violences ou l'indiscipline, témoignant sa sollicitude aux Calabrais fugitifs, aux habitants paisibles (1). A peine échappé à cette effroyable aventure, un de ses premiers soins était de recommander la modération dans le châtiment : « Si on pille et on brûle, on ruine le peuple et nos partisans et lors même qu'on punirait quelques-uns des brigands et de leurs chefs, ils sont ruinés et par conséquent n'ont plus d'autres ressources que de continuer leurs brigandages (2). » « Il faut rendre justice au général Reynier, écrit Courier. Sa constance ne s'est pas démentie un seul instant. A le voir, vous eussiez dit qu'il ne se passait rien d'extraordinaire. Il reçoit la nouvelle la plus accablante comme si on lui annonçait que le souper est servi. Il fait voir en lui réellement tout ce qu'ont écrit les stoïques de leur sage dans l'adversité (3). » Malgré le reproche qu'on lui a adressé de manquer d'action sur ses soldats, il avait ramené les siens à travers des obstacles terribles.

La nouvelle de la défaite et celle, plus grave encore, de la retraite ne furent pas publiées à Naples, et même ne parvinrent, vagues d'abord, qu'assez tard. Après le désastre de l'aile gauche à Maida, mais avant que tout espoir ne fût perdu, un aide de camp était parti pour Naples et arrivé (4). Mais ensuite, les communications étant partout rompues, plus de nouvelles jusqu'au 13 juillet, où, dans la nuit, un fils du duc de Cassano arriva de cette ville, en hâte, car les insurgés avaient déjà paru sur les montagnes voisines (5). Gaëte tenait toujours. Aussi la situation était-elle

(1) Greco, l'auteur calabrais des *Annali...*, t. Ier, p. 70 ; Griois, *passim*.
(2) Au roi, Cassano, 9 août. A. G., Reg.
(3) Lettre publiée par R. Gaschet.
(4) Joseph à Napoléon, 8 juillet 1806. *Mémoires*, t. II. Le rapport de C. Berthier, 9 juillet (A. G. Naples, 1806) parlait d'une position d'attente prise par Reynier derrière le Lamato.
(5) Joseph à Napoléon, 14 juillet 1806, une heure du matin, *ibid.* Une lettre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

critique. Il semble y avoir eu dans le gouvernement un moment d'anxiété. Le roi aurait songé à quitter Naples, où l'on craignait un mouvement populaire ou une descente anglaise, pour se concentrer dans les Abruzzes (1); ses équipages auraient été tenus prêts à partir au premier signal, du moins à ce que raconta, dans une maison réactionnaire, Méot, son maître d'hôtel (2). Plus simplement il se retira du Palais royal à Capodimonte, à l'écart de la ville et de la mer. La police opéra des arrestations. On rétablit une commission militaire. On se hâta d'armer les Français, les fonctionnaires, les gens sûrs, leur désignant des lieux de rassemblement dans les parties hautes, en cas d'alerte. Certains ne voyaient plus d'espoir que dans la venue de l'empereur. L'angoisse des patriotes, les regards triomphants du bas peuple, terrifiaient les classes aisées (3). Cependant le roi fit bonne contenance et il est juste de remarquer que sa correspondance montre un calme vraiment royal; en faisant part à son frère des nouvelles fâcheuses de Calabre, il observe que le siège de Gaëte tire à sa fin et, bien que Reynier eût livré bataille malgré ses avis, il ne le charge point, attribuant la défaite à un accident (4). Napoléon de même se borne à presser l'envoi de secours aux troupes en retraite : « Quelle honte et quel malheur si ces braves gens, après s'être défendus, étaient obligés de rendre leurs drapeaux (5) ! »

Le corps de Calabre s'était vu abandonné par suite de la résolution arrêtée de ne détourner aucune force de Naples et de Gaëte avant la chute de celle-ci. On n'avait envoyé vers lui que deux bataillons, en majeure partie polonais, qui furent refoulés avec de grosses pertes (6), puis une colonne de 1 500 hommes, formée tant bien que mal de détachements français et napolitains

de Naples de la même date (copie aux A. N., AF IV, 1685) dit les nouvelles rapportées par Cassano et la consternation de sa famille.

(1) SAVELLI, *Souvenirs*, p. 46. Le *Diario* dit qu'on croyait Anglais et Siciliens en marche vers Naples, les Français prêts à la retraite.

(2) MALASPINA, *Souvenirs*.

(3) *Diario Napoletano*, t. II, p. 270 (17 juillet 1806). Sur l'activité des agents de Capri, tout de suite après le débarquement de Stuart, cf. lettre d'un Napolitain. A. N., AF IV, 1685.

(4) Joseph à Napoléon, 8, 16 et 17 juillet, 2 septembre 1806. *Mémoires*, t. II.

(5) Napoléon à Joseph, 31 juillet 1806. *Corr.*, t. XIII, n° 10578.

(6) A Lauria, 14 juillet (rapports du général Vintimille et du général Mermet, 17 juillet 1806. A. Naples, Guerra, 1046).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(cadres des régiments de ligne en formation), auxquels on invitait les patriotes calabrais à se joindre (1). Le général Vintimille, qui la commandait, désarma le val de Diano, dégagea la garnison de Lagonegro, mais ne crut pas pouvoir percer « d'une manière solide » jusqu'à Cosenza (2). Verdier n'y était d'ailleurs plus. Après avoir déployé, pour tenir libres les abords, une activité infatigable, il avait dû se résoudre à quitter cette ville dès le 9 juillet (3). Un grand nombre d'habitants, qui l'avaient vigoureusement secondé, quittèrent tout pour s'attacher à ses pas et le douloureux convoi éprouva à travers la montagne insurgée les mêmes angoisses que les vaincus de Maida. Aussitôt la ville était devenue la proie du désordre : habitants rançonnés, maisons pillées et incendiées, en dépit des efforts de l'archevêque et de courageux notables, qui sauvèrent du moins l'hôpital où les blessés étaient restés (4). Verdier rejoignit Reynier à Cassano le 3 août, ayant lui-même rallié quelques détachements. A ce moment, Gaëte était tombée; une armée de secours s'avançait sous les ordres de Masséna, mais les Calabres, comme écrivait le chef de l'état-major, étaient « à conquérir ».

(1) Mathieu Dumas à Al. Berthier, 10 juillet 1806, *ibid.*

(2) Rapport cité plus haut (daté de San Lorenzo della Padula).

(3) Les *Notizie officiali...*, *loc. cit.*, publient une lettre interceptée de Verdier à Reynier, datée de Matera, 15 juillet; il s'est soutenu comme il a pu au milieu de l'insurrection générale. La nouvelle de la défaite l'a contraint à se mettre en retraite sur Cassano, ayant déjà 200 morts et blessés et si peu de munitions qu'il n'a pu, à l'arrivée, que se jeter sur l'ennemi à la baïonnette.

(4) Greco, *Annali*, et Andreotti, *Storia de' Cosentini* (t. III, livre XX).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE IV

L'INSURRECTION

I. Les causes. — II. Les bandes et leurs procédés. — III. Les chefs.

I

L'insurrection avait bien tardé à répondre à l'appel des souverains. Il est vrai que ceux-ci, retenus par l'espoir fragile d'un accommodement, avaient craint de précipiter leur ruine en ordonnant la levée populaire, arme dangereuse, odieuse à toutes les autres classes autant qu'aux Français. Les préparatifs étaient faits en beaucoup d'endroits, les chefs désignés, et à leur tête, pour coordonner le mouvement, le marquis Rodio, un ancien *capomassa*, promu brigadier. Mais, même en quittant Naples, le prince héritier, régent, n'osa lancer l'ordre (1). Quand on s'y décida (2), tout espoir pacifique étant évanoui, il n'était plus temps.

La rapidité de la conquête annihila les efforts de la dernière heure. Panedigrano, l'un des principaux chefs calabrais, déclarait que si l'armée allait de l'avant, il se faisait fort d'entraîner 6 000 hommes, mais, en attendant, il n'en pouvait réunir que 500 (3). C'est également avec « quelques centaines d'hommes (4) » que Fra Diavolo, protégé par Gaëte, et Sciabo-

(1) La proclamation du 6 février 1806 ne parlait que de paix et engageait les « fidèles sujets » à baisser la tête devant la force et à attendre du Très-Haut le triomphe du bon droit. Le chef destiné à l'avant-garde, Fra Diavolo, était spécialement averti, le 3, de n'opposer aucune résistance (B. Amante, *Fra Diavolo*, p. 344).

(2) Edit royal du 27 février; édit du prince royal, de Cosenza, 9 mars.

(3) Saint-Clair à Damas, Scigliano, 10 mars 1806. Arch. Damas. Le colonel De Riseis, *preside*, aurait, tout aussi gratuitement, promis d'entraîner 30 000 hommes!

(4) Joseph à Napoléon, 12 mars 1806. *Mémoires*, t. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lone, à l'abri de Civitella, se remettaient en campagne. Rodio faisait dans les Abruzzes, puis en Pouille, des efforts désespérés, qui lui valurent d'être pris et fusillé, rigueur qu'explique précisément le rôle prépondérant qu'on savait lui avoir été confié : on voulait frapper l'insurrection à la tête.

D'heureuses découvertes qui livrèrent aux Français des lettres de la reine et un contrôle des chefs de masse permirent d'arrêter, avant qu'ils eussent bougé, une vingtaine de ces chefs; les autres étaient avertis par un décret spécial (1er mars) qu'on punirait de mort ceux qui, après la dispersion de l'armée napolitaine, seraient pris les armes à la main, ou exciteraient à la révolte par des écrits, ou correspondraient avec la Sicile. Des agents arrivés de Palerme avec de l'argent et « quelques abbés perturbateurs » avaient été acheminés vers les forteresses du Piémont (1). Enfin, de même que les propriétaires de la capitale, ceux des provinces avaient pris les armes pour réprimer les tentatives d'agitation (2) et les *capimassa* furent invités à rester tranquilles : « déjà très timides et même poltrons par caractère », au dire du comte de Damas, ils se le tinrent pour dit.

Ce général, à qui la reine voulait faire espérer que « toute la nation se soulèverait », avait vu venir à peine quelques centaines de volontaires, qui, dans la défaite, s'étaient évanouis. Aussitôt après Campotenese il avait constaté l'hostilité des populations, qui, non seulement refusaient de prendre part à la résistance, mais « espérant se racheter du pillage des Français en les accueillant, dérobaient les vivres à nos recherches ». Plus nettement encore, il affirme que « les populations se déclaraient en entier pour les Français (3) ». A Cosenza, où le prince royal lui-même venait d'être « très mal reçu (4) », comme le bruit courait que Damas voulait y rallier ses troupes et tenter une nouvelle bataille, l'élu du peuple, Gaetano Bova, lui avait adressé une courte harangue, qu'un historien calabrais rapporte en ces termes (5) : « Prêts

(1) Joseph à Napoléon, 18 février, 6 et 12 mars 1806. *Ibid.*
(2) Pignatelli-Strongoli, *Memorie*, p. 13.
(3) Mémoires inédits du comte de Damas.
(4) *Ibid.*
(5) Greco, *Annali di Citeriore Calabria*, t. Ier, p. 19. Imitateur de Tite-Live, l'auteur a peut-être rédigé la harangue, bien qu'il rapporte d'ordinaire les documents avec conscience.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à offrir au roi notre fortune et notre vie, si de combattre ici pouvait être utile en quelque façon à sa cause, nous serions sortis en armes avec tous nos concitoyens, pour renforcer vos rangs. Mais une bataille en un tel lieu serait inutile au gouvernement, nuisible à vous-même, funeste à cette cité consternée. Aussi, au nom de la municipalité, je vous prie de bien vouloir aller camper ailleurs. Votre valeur, aidée par une forte position, fait espérer un succès, que ce serait folie d'attendre autour de nos maisons. » Damas, sans rapporter ce discours, dit que les autorités vinrent l'avertir que, s'il essayait de résister, c'est aux Français que la population se joindrait et il dut menacer de fusiller la délégation et de mettre le feu. Bien plus, quand il quitta la ville, à l'approche des Français, « le peuple, dit-il, servit d'infanterie à l'avant-garde de cavalerie ennemie pour attaquer mon arrière-garde (1) ».

Jusqu'à l'extrémité de la Calabre, où la population de Reggio, « malgré le mauvais temps, s'était portée en foule sur la route et dans les rues pour l'accueillir par des acclamations (2) », tandis que l'archevêque offrait de chanter un *Te Deum* pour son heureuse arrivée, l'armée française, sauf dans quelques villages écartés (3), avait rencontré un accueil favorable (4).

Quand, au commencement d'avril, Joseph entreprit de parcourir les provinces du Sud, il n'y avait encore eu que des séditions locales, aisément étouffées, insuffisantes pour attester un sentiment populaire. Dans tout ce voyage à travers les Calabres, la Basilicate, la Pouille, le prince fut accueilli avec enthousiasme. Le clergé se distingua par son empressement, et non pas seulement les évêques, que l'on pourrait juger plus enclins à la prudence ou plus courtisans, mais les simples prêtres, ce petit clergé

(1) Mémoires de Damas.

(2) Reynier à Joseph, 21 mars 1806. *Mémoires de Joseph*, t. II, p. 156.

(3) Reitzel, lieutenant au régiment suisse, rapporte le meurtre par les paysans d'un sergent envoyé à la « chasse aux bœufs »; il affirme que, dans quelques villages, on refusa parfois aux soldats de leur vendre et qu'ils durent se tenir sur leurs gardes. Alquier, très pessimiste, trouve les opérations trop lentes, le prince trop faible. Il ne signale pourtant encore que des assassinats isolés (il en cite même un seul cas, le même dont les journaux ont parlé; trois officiers assassinés au cours d'une excursion au Vésuve), à Talleyrand, Rome, 6 mars 1806, A. E., Naples, 131, f° 49.

(4) « Tous s'accordent à dire que personne ne s'armera contre nous, à moins que les gens des *casali* de Cosenza, qui sont les plus fiers de la Calabre. » (Reynier au roi, 10 mars 1806, A. G. Reg.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

où s'étaient recrutés les prédicateurs de la croisade sanfédiste et qui semblait à présent mettre ses espérances dans le nouveau régime.

Cependant, l'empereur ne doutait pas qu'il ne dût y avoir une insurrection : il en avertit son frère avec une insistance prophétique : « Mettez bien ceci dans vos calculs que, quinze jours plus tôt ou plus tard, vous aurez une insurrection. C'est un événement qui arrive constamment en pays conquis (1). »

Ces paroles sont graves, car, indépendantes des causes particulières, elles présentent l'insurrection comme la conséquence inévitable de l'occupation française. Mais le royaume de Naples formait un milieu trop spécial pour qu'on pût en juger *a priori*. La domination militaire n'avait pu encore peser bien lourdement et, pendant les premiers mois, l'opinion apparaît indifférente, sinon favorable. Les causes qui ont pu, après des débuts rassurants, provoquer l'insurrection, l'une des plus terribles qu'on ait vues, ne sont pas aisées à dégager, moins encore à évaluer, et il est bien évident qu'elles furent multiples et variables suivant les endroits, les moments, les individus. La lenteur de leurs effets, l'accueil fait d'abord aux Français, doivent inspirer des doutes sur la réalité ou la spontanéité de certaines causes souvent invoquées.

Tout d'abord, il faut se reporter au soulèvement populaire de 1799, trop récent pour que des caractères analogues ne s'y retrouvent nécessairement, et dont le souvenir, présent à tous, domine l'époque. Son personnel même reparaît en grande partie. Quand l'armée de Championnet avait marché sur Naples, elle avait rencontré une résistance furieuse et vraiment populaire. La défense de la ville par les lazzaroni, « ces hommes étonnants (2) », est célèbre, mais en bien d'autres endroits, à Itri, Isernia, Capoue, l'acharnement avait été presque aussi grand; le quartier général fut attaqué à plusieurs reprises. Dans les Abruzzes, qu'il parcourut en 1806 sans combat, Duhesme avait dû enlever chaque localité et manqua d'être massacré à Sulmona. Partout on avançait au milieu d'une nuée d'insurgés qui coupaient les communications, enlevaient les convois, même le parc d'artillerie, égorgeaient les

(1) Napoléon à Joseph, 2 mars 1806. *Corr.*, t. XII, n° 9911.
(2) L'expression est de Championnet, dans son rapport du 6 pluviôse an VII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

isolés (1). D'autre part, c'est lorsque les Français eurent évacué Naples, que furent soulevées les Calabres, où justement ils ne s'étaient pas montrés : ce n'était point contre eux que s'armaient les bandes de Ruffo, mais contre des compatriotes.

Dans ces deux mouvements distincts, c'est le « jacobin » plus que l'étranger qui excite la fureur populaire, ce nom évoquant à l'esprit du peuple l'impiété, le sacrilège, les pires excès. Il faut songer à l'horrible description que, par ordre, les agents du gouvernement, le clergé, faisaient depuis longtemps de ces Français souillés de crimes, assassins de leurs souverains et de leurs prêtres (2).

En 1806, il est de même évident que le sentiment national ne doit être allégué qu'avec beaucoup de prudence, en se gardant de l'illusion patriotique de tant d'historiens postérieurs. L'idée de la patrie napolitaine était étrangère au peuple, surtout dans les provinces arriérées et écartées qui commencèrent l'agitation. Tous les hommes réfléchis du temps déploraient qu'il n'y eût pas d'esprit public ; un économiste expliquait par l'extrême séparation des classes et par la diversité d'origine des habitants cette absence d' « esprit national (3) ». Malgré la centralisation dans le gouvernement, l'excessive attraction exercée par la capitale et par la cour, les provinces, généralement négligées, parfois presque dépourvues de communications, séparées par des lignes de douane, vivaient d'une vie étroitement régionale, même locale, et « se regardaient comme étrangères à leur patrie (4) ». Elles ne devaient pas se sentir beaucoup plus napolitaines que la Sicile, qui formait un royaume particulier, n'aimait point Naples et n'en était point aimée. Si la capitale donnait le ton à la société, les provinces gardaient leurs habitudes, leurs dialectes. Dans leurs dissensions, les partis n'hésitaient point à faire appel à l'étranger, comme fit le roi lui-même contre ses propres sujets.

Le loyalisme envers la dynastie, qui fut souvent une forme

(1) « Des bataillons entiers furent repoussés par eux et presque taillés en pièces. » CHAMPIONNET, *Souvenirs* (édités par Maurice Faure, Paris, sans date, p. 269) ; THIÉBAULT, *Mémoires*, t. II, p. 325.

(2) Sur l'extraordinaire crédulité des Calabrais à ce sujet, cf. GRIOIS, *Mémoires*, t. Ier, p. 330 ; COLLETTA (*Storia*, livre VI, § 21) fait dater le mouvement de haine contre les Français des prédications ordonnées par le roi en 1796.

(3) GALANTI, *Descrizione delle Due Sicilie*, t. Ier, p. 51, 488, etc.

(4) GALANTI, *ouvr. cité*, t. Ier, p. 270.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du sentiment national, devait être assez faible aussi dans un pays qui avait vu tant de dominations se succéder. La famille des Bourbons était là depuis soixante-dix ans, mais d'origine française, à demi espagnole, elle incarnait assez mal une nation, qu'elle gouvernait avec des ministres, des conseillers, des favoris, même des généraux étrangers. La reine était autrichienne. Le roi lui-même, sauf parmi la plèbe de Naples, ne semble avoir joui que d'une popularité chétive : il la compromit encore en s'attardant à Palerme au lieu de rentrer dans sa capitale reconquise, et plus encore en la quittant de nouveau avant l'approche du danger. Si l' « armée chrétienne » de 1799 avait associé le trône à l'autel, uni sur ses bannières les lys aux images saintes, *Viva il Re, viva Dio*, c'était beaucoup plutôt le motif, tout au moins le prétexte religieux qui avait fomenté cette « croisade ».

En 1806, les Napolitains ont pu se rendre compte que nombre des accusations prodiguées contre les Français étaient absurdes. D'ailleurs, il ne s'agissait plus de république jacobine, mais d'une royauté offrant un aspect de régularité et de force, propre à rallier les mécontents et les indifférents (1), supérieure sans conteste par bien des côtés au régime antérieur. Des deux dynasties d'origine française celle qui tenait le plus à l'Italie était encore la nouvelle (2). Le motif religieux, prépondérant dans le mouvement sanfédiste, fut encore très puissant. Au début, on eût pu se rassurer à voir l'accueil favorable fait par tant d'ecclésiastiques au régime nouveau qui, de son côté, avait pris à tâche de les rallier. Mais le refus du Saint-Siège de reconnaître le nouveau roi, et, le conflit s'accentuant entre le pape et l'empereur, l'empressement de Ferdinand à faire montre d'un zèle facile et nouveau en faveur du pape, les réformes, principalement la suppression de nombreux couvents, poussèrent la majorité sans doute du clergé, avec son immense influence sur le peuple, dans l'opposition, en partie même dans l'insurrection.

L'occupation militaire touchait beaucoup plus vivement les populations. Dans les premiers soulèvements, ceux que l'on peut

(1) Cette différence est très nettement sentie par le comte de Damas dans ses Mémoires.

(2) Joseph à Napoléon, 8 mai 1806. *Mémoires*, t. II. Joseph est naturellement disposé à écouter les flatteries, mais il y avait du vrai dans son impression que l'ancienne dynastie était redoutée, non regrettée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

croire les plus spontanés, ce qui apparaît d'ordinaire, c'est le mécontentement causé par des réquisitions, des extorsions, des actes de licence soldatesque. De la fréquence de ces derniers excès serait garante au besoin la place que tient le thème galant dans les *Souvenirs* militaires; nous y voyons en même temps l'imprudence habituelle des Français (1). Dès les premiers jours de l'occupation à Naples, on signale le grand nombre de coups de couteau reçus par des soldats, notamment parce qu'ils « cherchent des femmes (2) »; on note aussi la confiance des soldats qui circulaient isolément et sans armes dans les quartiers populaires (3). En tout cas, le danger s'aggravait avec la défiance et la jalousie féroce des montagnards (4). Un acte de licence militaire est donné pour cause au soulèvement de Soveria (5).

Quant aux exactions et aux pilleries, non seulement vexatoires, mais parfois ruineuses dans ces pays souvent si pauvres, leur effet fut certainement capital (6). De même pour le système des réquisitions. Le corps du général Reynier, s'avançant à marches forcées jusqu'au détroit de Messine, n'avait pu recevoir aucun approvisionnement. Il avait bien été forcé de vivre sur le pays, qui n'était rien moins que riche : « Nous avons dû prendre dans quelques endroits pour nos chevaux les grains ou maïs destinés à la subsistance des habitants (7). » Malgré ses bonnes intentions envers

(1) Courier, lettre à Mme ..., 15 avril 1806. (Il est à remarquer que, précisément à la même époque, Joseph voyage dans la même région et que des troubles n'ont été signalés encore que dans un très petit nombre de localités.)

(2) De Nicola, *Diario*, t. II, p. 217 (20 février 1806).

(3) *Diario, ibid.*

(4) Observations assez fines d'un officier français, A. de Rivarol. *Notice historique sur la Calabre*, p. 26.

(5) Il n'est pas inutile de noter que l'affaire de Soveria consiste dans l'attaque d'un convoi qui pouvait offrir l'appât d'un butin facile. Le colonel Lebrun, envoyé en mission en Calabre et dont la responsabilité n'est aucunement en cause, considère cette attaque comme absolument préméditée (rapport à Joseph, Cosenza, 27 mars 1806. *Mémoires de Joseph*, t. II, p. 160).

(6) Le colonel Lebrun se plaint (*loc. cit.*) que les soldats, en pillant, par nécessité souvent, « donnent beau jeu aux hommes qui cherchent à soulever le peuple ». Reynier déplore l'effet produit par les traînards de son armée : « Leur conduite a affligé beaucoup de petites villes qui avaient montré beaucoup d'empressement à recevoir les premières troupes. » Il a essayé de remédier au mal en faisant payer des indemnités par les régiments des coupables (Reynier à Joseph, Reggio, 1er avril 1806. A. G., Naples). A Eboli, il a fait fusiller un sergent, cependant bon sujet (Duthilt, *Mémoires*, p. 226). Même Ulloa rend justice à sa conduite et à ses efforts.

(7) Reynier à Joseph, Reggio, 21 mars 1806. *Mémoires du roi Joseph*, t. II, p. 159.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ceux-ci, malgré son attention, assure-t-il, à payer « les plus misérables », Reynier avait dû se borner d'ordinaire à la promesse d'un règlement de comptes ultérieur. Avant qu'on pût songer à régulariser ce moyen, à en essayer d'autres, force abus avaient été commis, multipliés par la nature même du pays, par l'obligation de fractionner les troupes loin de tout ravitaillement et de tout contrôle. Ces nécessités et la méfiance foncière à l'égard du soldat en général étaient si réelles que l'armée napolitaine en avait précédemment ressenti les effets, et lorsqu'il avait été question, lors de la retraite des Anglo-Russes, de les faire passer en Calabre, le général Craig fit cette remarque expressive que cela n'eût servi qu'à tourner contre eux la population de ces provinces.

Bien d'autres mesures furent de nature à mécontenter le peuple : ainsi le désarmement, qui fut confié à des colonnes mobiles. On conçoit l'impression des Calabrais, habitués dès l'enfance à circuler armés. La mesure était d'autant plus imprudente qu'elle n'avait chance d'être exécutée que dans les villes et chez les gens bien intentionnés ou paisibles : c'était donc les livrer sans défense à leurs adversaires (1).

Le gouvernement le comprit si bien que presque aussitôt il se préoccupait de constituer en garde civique cette classe aisée, généralement favorable, et de lui donner ainsi le privilège du port d'armes. Mais il est clair alors que la classe populaire se soucia moins que jamais de se laisser désarmer. De fait, l'annonce du désarmement dans les Calabres, à la fin de mars, coïncide avec les premiers mouvements locaux, sinon encore avec la grande insurrection (2); c'est d'ailleurs aux propriétaires qu'il cause le plus d'inquiétude. La mesure, très difficile à exécuter, le fut très mal, notamment en Calabre. Des chefs, trop pressés (3), peut-être sceptiques, en firent une source de profits, vendant le droit de conserver ses armes ou revendant les armes saisies (4). A Naples

(1) La même difficulté s'était posée en 1799 (Pepe, *Mémoires*, t. Ier, p. 67).

(2) Greco, *Annali*, t. Ier, p. 24. Effet signalé aussi par Ulloa.

(3) Colonel Lebrun à Joseph, 30 mai 1806. *Mémoires de Joseph*, t. II, p. 164. Le désarmement de la province de Salerne (avril-mai 1806) donna ce total, qui peut prouver l'utilité de l'opération, de 16 984 fusils, outre les pistolets, sabres et stylets ; tous les fusils remis étaient « hors de service ». A. Naples, Guerra, 1045.

(4) Un anonyme accuse notamment le général Verdier (Naples, 14 juillet 1806. A. G., Naples). Marsson (vice-consul, Naples, 16 juillet 1806. A. E., Naples, 130) dit qu' « on a donné moyennant de l'argent plus de 10 000 permis de port d'armes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même, on observait que les perquisitions ne pouvaient qu'être très vaines.

Ces causes diverses étaient inhérentes à la conquête, mais le terrain social était remarquablement préparé pour leur donner toute efficacité. Les événements, si proches encore, de 1799 avaient créé dans tout le royaume une atmosphère d'hostilité, amassé des rancunes, concentré des haines, qui devaient éclater à la première occasion, avec d'autant plus de violence qu'elles avaient dû se dissimuler davantage et s'aigrir dans l'impuissance. L'amnistie, la rentrée des exilés et la restitution de leurs biens, imposées en 1801 par la France et qui n'avaient pas toujours été loyalement exécutées, n'avaient pu faire oublier les combats et les supplices, la prison endurée dans d'affreux cachots, les privations de l'exil, les humiliations et la surveillance policière subies dans le royaume. La vengeance flottait partout dans l'air. La crainte de représailles, déjà âprement réclamées par les proscrits de la veille, doit être tenue en grand compte (1).

Les conditions économiques et sociales du royaume représentaient un ensemble de causes profondes et plus anciennes, indépendantes de la conquête française et de la crise qui la précède, mais que les circonstances firent agir comme des ferments d'insurrection, de même qu'en d'autres temps elles eussent entretenu un vulgaire brigandage ou provoqué un courant d'émigration. L'Italie du Midi — nous aurons à insister sur ce point capital — est beaucoup moins fertile qu'on ne le croit encore fréquemment et qu'on ne le croyait alors presque unanimement; les populations agricoles étaient profondément misérables. La misère explique en très grande partie le « brigandage bourbonien » de 1860; elle est la raison essentielle du banditisme, si longtemps enraciné, et, dit-on, toujours latent. Une soupape s'est ouverte à la fin du siècle pour les rancœurs populaires : l'émigration au Nouveau Monde. Au cours de l'enquête récemment poursuivie sur ce phénomène, un paysan dit ce mot pénétrant : « Sans l'Amérique,

à des gens dont on n'a pas toujours examiné sévèrement le patriotisme ». De même Ségur, *Mémoires*, t. II, p. 556. A Torre del Greco, aux portes de Naples, le capitaine Benoist estime que, malgré le désarmement (opéré en mars par le major Sachs), « il y a encore 500 fusils à retirer » (23 juin 1806. A. Naples, Guerra, 1045).

(1) Miot, *Mémoires*, t. II, p. 3. Savelli, *Souvenirs*, p. 22 et 26, note finement que l'exécution de Rodio inquiéta plus qu'elle n'indigna.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous nous serions mangés les uns les autres (1). » Du temps des Bourbons, le gouvernement ignorait les provinces éloignées, mais aussi il y était moins visible : peu de fonctionnaires, presque point de garnisons. Les prêtres enfin devaient mettre leurs soins à calmer les mécontentements. Le nouveau gouvernement, lui, n'était que trop présent et ne bénéficiait point de ces bienveillantes dispositions du clergé, empressé plutôt sans doute à le désigner comme bouc émissaire; aux maux ordinaires il ajoutait la guerre, l'interruption du commerce maritime.

La nature du pays et le caractère des habitants donnaient à ces diverses causes une gravité particulièrement redoutable : très primitif, rude, impulsif, le peuple était plus qu'aucun autre peut-être enclin à céder à la violence de ses passions. Les étrangers remarquaient la « férocité (2) », foncière en dépit de l'apparente légèreté, du Napolitain, trahie par la fréquence des rixes, la vigueur des invectives et des imprécations, la brutalité envers les animaux, le réalisme des images religieuses offertes à sa dévotion; on l'a montrée jusque dans l'art napolitain. Elle inonde de sang l'histoire de Naples, « l'une des régions les plus tragiques du monde (3) ». Le drame de 1799 avait montré à quel degré pouvaient atteindre en ce genre les lazzaroni de Naples rivalisant avec les montagnards calabrais. De ceux-ci les voyageurs ne parlent guère (4), ne poussant point leurs incursions si loin : ces « demi-barbares », ces « sauvages de l'Europe (5) » allaient par des exploits de cannibales acquérir un renom universel. Dans l'ensemble, les paysans du royaume étaient, malgré de sérieuses qualités, portés à la violence. Grossiers, arriérés, « pour eux, dit un

(1) *Bollettino dell' Emigrazione*, 1908, n° 13, p. 42. Dès l'époque qui nous occupe, on remarquait la facilité des paysans mécontents à émigrer dans une autre région ou dans l'Etat romain.

(2) Creuzé de Lesser, *Voyage en Italie et en Sicile*. Remarques judicieuses de l'Allemand Rehfues, qui séjourna longtemps à Naples (*Gemählde von Neapel*, t. Ier, p. 99 et suiv.).

(3) E. Gebhart, *Conteurs florentins du moyen âge*, p. 173.

(4) Mais un économiste, bien avant tous ces événements, disait les Calabrais « cruels et méchants, par l'effet de l'oppression féodale » (Galanti, *Descrizione*, t. III, p. 201).

(5) A. de Rivarol, *Notice historique sur la Calabre*. V. aussi Griois, *Mémoires*, t. Ier, p. 294 et suiv.; Duthilt; Duret de Tavel; Courier. Au cours de son voyage, Joseph est frappé de la ressemblance des Calabrais avec les Corses (à Napoléon, 12 avril 1806. *Mémoires*, t. II). La Calabre est encore, après la Sardaigne, la province où la proportion de meurtres est la plus forte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

romancier bon observateur, le vol n'est pas toujours une mauvaise action, l'assassinat n'est souvent qu'un geste (1) ». Les Français rappelaient ce mot que le royaume de Naples était un paradis habité par des diables : « Nulle part ailleurs, écrit un diplomate russe, les révolutions n'ont été plus sanglantes, nulle part les partis plus acharnés, le peuple plus féroce, le gouvernement plus implacable dans ses vengeances (2). »

Ajoutons que nul pays ne se prêtait mieux à la guerre de partisans : massifs montagneux très âpres, d'accès très difficile encore maintenant, alors totalement privés de routes, des ravins abrupts, le maquis plus touffu, les forêts plus épaisses et plus sauvages qu'à présent. Les villes, accrochées comme des nids d'aigles, étaient des forteresses naturelles qu'un peu de courage pouvait rendre inaccessibles à un ennemi souvent dans l'impossiblité de manœuvrer et de se servir d'artillerie.

Stimulé par la vengeance, la misère ou la simple cupidité, l'attrait du pillage, avec l'ardeur de destruction qui en est inséparable, ne fut que trop visiblement le principal, sinon le seul mobile d'une foule d'insurgés, comme il l'avait été auparavant d'une foule de sanfédistes. Sur ceux-ci, que les écrivains libéraux ont flétris, mais que les royalistes ont cru d'ordinaire devoir exalter, un témoignage important, car il émane d'un ami des Bourbons, le Français Roger de Damas, est d'une netteté remarquable : il ne pense pas qu'un homme sensé puisse ajouter foi à ce que l'on a dit d'une reconquête véritable du royaume par le cardinal Ruffo : « Il a commencé son expédition dans le moment où le seul ennemi qui lui fût opposé était le jacobinisme, mot de ralliement pour le pillage impuni. Deux villages pauvres accusaient une ville riche de jacobinisme, le cardinal permettait la réunion des deux pour aller piller la troisième, et, sans avoir vu un seul Français, il avançait ainsi de province en province, jusqu'au jour où, rejoint par des détachements d'Anglais, de Russes et de Turcs descendus de leurs flottes, il arriva à Naples, dont les Français s'étaient retirés... et donna cette capitale à dévaster à ses acolytes (3). » A part la responsabilité qui paraît attribuée injustement à Ruffo,

(1) Marc Monnier, *Carmela*.
(2) Orloff, *Mémoires*, t. Ier, p. xiv.
(3) Mémoires inédits.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il est bon de noter ici que du côté de la cour, tout le monde ne se faisait point d'illusion sur les mobiles qui dirigeaient nombre de ces prétendus croisés.

Dans l'insurrection de 1806, on retrouva ces mêmes mobiles (1). La faiblesse ou l'absence des convictions apparaissent dans la facilité avec laquelle ces bandes se formaient quand le succès faisait espérer du profit et se dispersaient en cas de revers, et aussi dans les palinodies de plusieurs chefs. Quand on apprenait l'attaque d'une cité, des campagnes voisines accouraient quantité de paysans, « beaucoup plus pour piller que pour aider à l'assaut (2) ».

Lorsque éclatent les désordres, les plus menacés sont les bourgeois des villes, les propriétaires ou fermiers des terres péniblement exploitées par les colons, ceux que l'on nomme, suivant le rang, *gentiluomini, galantuomini, civili*, la classe aisée en somme, et la fureur distingue souvent fort mal ceux qui sont bourboniens des autres. Fort peu de propriétaires, nobles ou non, prennent part à l'insurrection; beaucoup sont pourchassés et tués. On voit nettement deux classes, presque deux peuples, entre lesquels l'hostilité est latente. Lors des tremblements de terre de Calabre, en 1783, le peuple des campagnes courut piller les maisons des riches (3). On raconte qu'en 1750, le bruit du rétablissement de l'Inquisition dans le royaume ayant provoqué de l'agitation, la populace, n'y voyant qu'une occasion de désordre, demandait aux chefs de l'opposition : « Mettrons-nous le feu (4)? » On songe aux villes cosmopolites du monde musulman, où, lorsque deux races sont aux prises, les autres apprêtent les sacs pour entasser le butin.

Lors de la première invasion française, la fureur populaire

(1) Il est clair que ces bandes irrégulières étaient bien obligées de vivre sur le pays, mais elles ne cherchaient pas seulement à vivre et n'est-il pas bien subtil de dire (B. AMANTE, *ouvr. cité*, p. 10) qu'il est injuste de voir « dans la patrie un prétexte et dans le pillage le but », au lieu que le pillage fut seulement « l'occasion propice offerte par une bonne cause »?

(2) GRECO, *Annali*, t. Ier, p. 158. De même en 1799 : ainsi au sac de Cotrone. L'auteur du manuscrit concernant l'*Abruzzo Teramano* nie le sentiment loyaliste ou religieux des insurgés; de même celui du Mémoire sur les fatales aventures de la commune d'Acri, qui ne veut voir, à l'origine du soulèvement, que « le vol, la dévastation et l'assassinat » (B. N., mss it., 1127).

(3) GALANTI, *Descrizione*, t. Ier, p. 509.

(4) REHFUES, *Gemälde von Neapel*, t. Ier, p. 20.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'était tout d'abord tournée contre les nobles, taxés en bloc de jacobinisme (1). Quand vint la réaction, les gens aisés durent pendant assez longtemps se tenir terrés chez eux ou se travestir, et la populace réclamait le massacre des *giamberghe* (la jaquette bourgeoise), c'est-à-dire, suivant un habitant de Naples pourtant fidèle à son roi et à sa religion, tout ce qui était au-dessus d'eux : « Ils appelaient tous les gens jacobins pour pouvoir les assassiner et les voler (2). » Longtemps encore après, les bourgeois étaient insultés et menacés dans la rue (3); lorsqu'en janvier 1801, vingt mois après la prise de Naples, le prince héréditaire y fit son entrée solennelle, la plèbe redoubla d'insolence, criant au visage des bourgeois : *Morte a Giacobbe!* et agitant des cordes pour les pendre (4).

Aussi la terreur de l'anarchie est-elle le sentiment qui domine dans la classe aisée, quand le royaume est menacé d'invasion; en 1799, la bourgeoisie « patriote », qui avait en vain cherché à maintenir l'ordre, avait grandement aidé à la prise de la ville par les Français en tirant le canon du Saint-Elme sur le peuple. En 1806, sa préoccupation principale avait été de contenir toute agitation populaire et de hâter l'arrivée des Français (5). Ce sentiment de crainte s'observe aussi bien chez les royalistes que chez les libéraux (6). Il n'y a aucun doute que l'insurrection de 1806 n'ait été, elle aussi, suscitée en très grande partie par cette ardeur au pillage, cet « esprit de vol et de saccage (7) » signalé dans la contre-révolution antérieure, par cette ardeur aussi de vengeance, trop naturelle en bien des cas, contre des maîtres oppressifs. Joseph se rend assez bien compte de la situation quand il écrit : « Les insurgés de Calabre, ce sont les malheureux auxquels on fait

(1) G. Pepe, *Mémoires*, t. Ier, p. 47.
(2) De Nicola, *Diario*, t. Ier, p. 323.
(3) *Ibid.*, t. Ier, p. 466.
(4) *Ibid.*, t. II, p. 11. Il suffisait, dit le manuscrit Elefante (un Bourbonien déclaré), t. II, p. 15, d'avoir de quoi vivre pour être déclaré jacobin.
(5) Dans les Abruzzes, beaucoup d'habitants, assure le mss. sur l'*Abruzzo Teramano*, s'étaient, par peur, retirés dans les bois et les cavernes.
(6) Ainsi le duc d'Ascoli, surintendant de la police, et le notaire De Nicola (*Diario*, t. II, p. 200 et suiv.). Celui-ci garda longtemps sescraintes : le 17 juillet 1806 (t. II, p. 271) il dit du peuple qu' « on lit sur son visage ce qu'il renferme dans son sein d'esprit de révolution et de massacre ». V. aussi Colletta, *Storia*, livre V, § 33; Vincenzo Florio, *Annali napoletani*.
(7) *Compendio storico... di Rossano* (Bibl. Nat., mss. it., 1124).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

espérer le pillage des riches et de Naples (1). » Il y a une mer de rancunes accumulées dont le soulèvement rompt les digues : haine du riche, du bourgeois et de ces demi-bourgeois, agents de la féodalité ou intermédiaires parasites. Dans les villes de Calabre, les gros propriétaires « n'osaient sortir le soir dans les rues sans escorte (2) ».

C'est bien la guerre sociale que discernent tout de suite les généraux français, la guerre des classes, « la guerre des pauvres contre les riches (3) », « une espèce de jacquerie (4) ». Dans un rapport général sur la situation du royaume, Lamarque décrit l'état de choses avec esprit, sinon sans exagération : « Ce royaume ne ressemble à aucune partie policée de l'Europe... Ici, ceux qui n'ont absolument rien sont comme dix est à un ; il en résulte qu'ailleurs, quand un gendarme crie au secours, la masse de la population intéressée au bon ordre court à son aide ; ici, elle court au secours du voleur. Cela explique comment des villes de 5 000 à 6 000 âmes, comme Civita di Penne, dans les Abruzzes, ont été prises par des bandes de 40 hommes (5). »

Les Anglais voient le conflit du même point de vue : « C'est l'attaque du petit peuple, des gens sans travail, des pauvres contre la classe supérieure », écrit Stuart au général Fox (6) ; et Moore, envoyé sur les lieux, constate que les gens aisés sont pour les

(1) Joseph à Napoléon, 13 août 1806 (nous citons d'après A. N., AF IV, 1714 c). P. VILLARI, *Lettere meridionali*, p. 38, écrit à propos du brigandage, et de nos jours : « On peut dire qu'il est la conséquence d'une question agraire et sociale, qui travaille presque toutes les provinces méridionales. » C'est la conclusion même de l'enquête parlementaire faite en 1863 sur le brigandage bourbonien. F. LENORMANT, *la Grande Grèce*, t. II, p. 184, nie formellement le caractère national de cette guerre « sociale et civile ».

(2) SÉGUR, *Hist. et Mémoires*, t. II, p. 527. FRAYA (Mss. Mont-Cassin), peu suspect de sympathie pour les Français, parle des partisans de Fra Diavolo comme de malfaiteurs qui pillent « tous les *benestanti* » et se réjouit que le vicaire de son ordre, à Cedrano, ait employé son influence à empêcher des rapports avec les « brigands » (1er et 12 octobre 1806).

(3) Joseph à Napoléon, 8 août 1806. *Mémoires*, t. III, reproduisant l'expression même du général Reynier dans son rapport daté de Cassano (*ibid.*, p. 110).

(4) Rapport du général Lamarque, 16-30 septembre 1807. A. G., Naples. C'est encore la Jacquerie qu'évoquera un vétéran de 1806 en parlant de l'agitation calabraise de 1848-1849 : « Les capitalistes sont continuellement rançonnés par les brigands. » Une bonne loi agraire lui paraît le seul remède possible. (Développement de l'interpellation faite par le lieutenant général Pignatelli-Strongoli au ministre de l'Intérieur, le 27 février 1849. *Soc. St. Nap.*, mss. XXVI, C. 7.)

(5) Rapport sur la situation du royaume de Naples, 1er-20 octobre 1807. A. N., AF IV, 1106.

(6) Palmi, 26 août 1806. B. M., mss. 37050, f° 23.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Français, parce qu'ils en attendent protection contre les paysans, « qui agissent en brigands (1) ». Fox, exposant la situation à son frère, écrit qu' « en général tous les habitants de la campagne et des petits villages, et tout ce qui est pauvre et indigent forment les masses, dans le dessein de piller les villes (2) ». Tout comme les Français, on voit Stuart engager les propriétaires à se constituer en gardes civiques.

C'est un général non plus seulement allié, mais au service sicilien, qui se disait forcé d'envoyer des détachements de tous côtés pour protéger les pays « inquiétés par les brigands (3) ». Smith même laisse paraître des scrupules : « Je sens que je m'efforce de retenir un torrent qu'il serait criminel à moi de laisser se précipiter, mais la poussée est violente (4). » On exagérerait peu en disant que 1806 c'est 1799 qui reprend, après une accalmie inquiète ; c'est la guerre civile bien plus que la guerre étrangère.

Cette jacquerie conduit naturellement à une autre cause, tout au moins à un autre ferment de troubles, d'ordre encore économique en grande partie : le brigandage. Les Français ont abusé du terme de brigand, devenu le synonyme officiel d'insurgé, assimilation facile, faite déjà avec les « brigands de Vendée », en attendant les « brigands de la Loire », et destinée à autoriser une répression à outrance et des exécutions sommaires. Certes, à voir tant de milliers de gens qualifiés tels, il faudrait « convenir que l'Italie était réellement la terre des brigands (5) ». Par contre, ce serait faire injure à ceux qui ont été poussés dans la lutte par n sentiment respectable, quel qu'il soit, bien ou mal compris, haine de l'étranger, fidélité au roi, zèle ou fanatisme religieux, attachement aux anciennes institutions, que de ne pas séparer d'eux nettement et loyalement les vrais brigands, qui s'y étaient mêlés en trop grand nombre et trop souvent dans les premiers rôles. Sans doute, il est fort difficile d'établir la démarcation

(1) Moore, *Diary*, t. II, p. 124 et 129.

(2) 25 août 1806. F. O., Sicily, 29. Le sentiment de haine sociale s'étalait assez brutalement en 1799 ; un habitant de Molfetta allait jusqu'à dire qu'en province il s'agissait d'une haine générale « contre les nobles, la classe cultivée et les ecclésiastiques ». (Carabellese, *la Terra di Bari ;* cf. aux mots *Trani-Molfetta.*)

(3) Général Acton à général Fox, 30 août. B. M., mss. 37050, f° 33.

(4) Smith à général Fox, 5 août 1806 ; Barrow, t. II, p. 175.

(5) B. Amante, *Fra Diavolo...*, p. 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entre bandits et insurgés, surtout issus d'une population aussi farouche que les paysans du royaume de Naples, et les procédés de guerre, la cruauté des représailles ne sont pas malheureusement un critérium sûr. Mais c'est un fait certain que le grand nombre, dans l'insurrection napolitaine, des brigands de profession, condamnés de droit commun, malfaiteurs de toute espèce.

Invoquer l'exemple de l'Espagne et de la Grèce (1), c'est simplement rappeler qu'il y eut aussi dans ces deux pays des compromissions fâcheuses et faire penser au légendaire « Roi des Montagnes », qui n'avait jamais su exactement s'il était bandit ou patriote. La grandeur de la cause n'excuse l'emploi de pareilles gens qu'à condition que leur influence ne devienne pas prépondérante : dans le soulèvement napolitain, ils tiennent vraiment trop de place. Le brigandage dont nous parlons ne résultait pas de l'invasion. Il était endémique dans le royaume depuis des siècles (2), s'expliquait par le caractère ardent de la race, qui engendrait d'innombrables *vendette*, et aussi par les iniquités du régime féodal, les mauvaises institutions, la justice impuissante ou vénale, les conditions précaires de l'agriculture. Le bandit qui « se mettait en campagne », pour des motifs qui n'étaient pas toujours déshonorants (3), apparaissait comme le type de l'homme fier et indépendant, « la protestation sauvage et brutale de la misère contre des injustices séculaires »; le prolétariat agricole y voyait volontiers « le vengeur des torts que lui inflige la société (4) », et ainsi, non seulement il régnait par la terreur, mais il jouissait parfois d'une véritable popularité, trouvait aisément le vivre et le couvert, de l'argent et des renseignements, chez les particuliers ou même dans les couvents.

(1) *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* compare Fra Diavolo à l'Empecinado, Canaris, Abd-el-Kader, personnifications du même type qu'il appelle « le bandit légitime en lutte avec la conquête ». B. Amante invoque ce témoignage dans le plaidoyer habile qu'il a consacré à Fra Diavolo.

(2) NAPOLI-SIGNORELLI, *Vicende della Coltura...*, t. V, p. 35, et GALANTI, *Descrizione*, t. Ier, p. 60, attribuent son grand développement à l'époque espagnole. Armand DUBARRY, *le Brigandage en Italie*, n'a pas de peine à remonter jusqu'aux origines mythologiques.

(3) G. PEPE, *Mémoires*, t. Ier, p. 231, cite le cas d'un galérien, son compagnon de prison, et pense qu'il devait en être ainsi pour bien d'autres.

(4) Ces deux citations, la première du député Massari, la deuxième du général Govone, reproduites par P. VILLARI dans ses *Lettere meridionali* (p. 38 et 40) se rapportent à l'enquête faite sur le brigandage après 1860.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le brigand était devenu un type social : les grands propriétaires, les barons, le roi composaient avec lui. Sous Ferdinand, bien avant la crise de 1799, le pays était infesté de brigands, de l'aveu du gouvernement qui ordonnait en vain des expéditions militaires et conseillait aux marchands et voyageurs d'aller en caravanes et armés (1). A la veille de la révolution napolitaine, c'était une véritable « anarchie (2) », que cette révolution porta au comble, et qui, utilisée par la cour comme une arme, a mérité ensuite le nom d' « anarchie royale (3) ». Le gouvernement dut sévir contre ses auxiliaires de la veille; des chefs furent emprisonnés (4), des expéditions organisées, où l'ex-capomassa Rodio se signala par son zèle peu scrupuleux. Naples, quand le roi, après trois ans d'absence, s'apprêta à y rentrer, était « encombrée d'une foule immense de mendiants et de vagabonds (5) », contre lesquels la police dut prendre des mesures énergiques. Plus tard encore, nous trouvons une supplique de plusieurs villes de Basilicate exposant « la désolation, le désordre, l'épouvante et la misère, dans lesquels gémissent ces provinces à cause des nombreuses et formidables comitives qui les infestent, commettant journellement des vols, enlèvements, viols et autres excès, et cela malgré les grandes dépenses du Trésor et des communes, lesquelles se sont appauvries pour entretenir tant de gens armés (6) ».

P.-L. Courier, lors de son premier séjour dans le royaume comme officier du corps d'occupation de Pouille, écrit : « Tout le pays est plein de brigands, par la faute du gouvernement, qui se sert d'eux pour vexer et piller ses propres sujets... Figurez-vous

(1) Colletta, *Storia*, livre II, § 8; Pepe, *Mémoires*, t. Ier, p. 15; surtout le texte même de la pragmatique *De persequendis malefactoribus* du 10 juillet 1777 (Giustiniani, t. XII, p. 197), attendu qu' « il n'y a plus de sécurité dans les voyages, le trafic et le commerce, que nos fidèles et aimés vassaux sont empêchés d'aller à leurs champs et de faire leurs récoltes... ».

(2) Napoli-Signorelli, *ouvr. cité*, t. VII, p. 287.

(3) C'est le titre du livre de B. Maresca sur cette époque. « On ne cesse d'apprendre des désordres dans le royaume, dont les routes sont infestées d'assassins. » (*Diario*, t. Ier, p. 451, 30 avril 1800.) A Naples même, nous avons vu qu'il n'y avait qu'une sécurité relative.

(4) Ainsi le fameux Gaetano Mammone, terreur de la région de Sora (*Diario*, t. II, p. 87; B. Croce, *la Fine di Mammone* dans *Arch. stor. Nap.*, 1905).

(5) Alquier à Talleyrand, 8 juin 1802 (Auriol, *ouvr. cité*, t. Ier, p. 41). Plus de 6 000 vagabonds furent, en quelques jours, enfermés par mesure de police à l'Albergo dei Poveri. V. les pragmatiques des 30 juin et 9 septembre 1802, Giustiniani, t. X, p. 60-71.

(6) Note remise au Conseil du 6 août 1804. Arch. Palerme, Segret. 5372.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que, dans ce royaume, une voiture ne peut se hasarder en campagne sans une escorte de 50 hommes armés... (1). » Un autre officier ne traversait pas sans crainte « l'Apennin, contrée chère aux brigands (2) ». Les chemins étaient déjà d'une insécurité devenue légendaire. On voyait à l'entrée de beaucoup de villages des cages renfermant des têtes de bandits.

Tel était l'état normal. On comprend que la moindre agitation devait nécessairement propager le fléau. Il existait toute une armée du mal facile à stimuler et à grossir. Or le gouvernement, qui n'avait pas craint, contre ses propres sujets révoltés, de faire appel au soulèvement populaire, d'enrôler des brigands en leur offrant l'amnistie, le pillage, même des grades, des pensions, des distinctions, allait employer contre les Français l'énergie et l'influence de ces auxiliaires, leur habitude du commandement, leur expérience du pays et de la guerre irrégulière (3). C'est encore un fait que, pour accroître le désordre, la cour de Palerme répandit dans le Napolitain le contenu des prisons de Sicile. Le roi Joseph et ses agents parlent couramment de galériens débarqués sur les côtes et, s'ils généralisent peut-être le terme (comme celui même de brigand) (4), des faits irréfutables prouvent qu'ils avaient souvent raison. Or, sous le régime bourbonien, les prisons regorgeaient de détenus : les tribunaux rendaient peu de sentences capitales, mais prodiguaient par contre la prison, dont ils abusaient encore au point de vue préventif (5). Gouvion-Saint-Cyr disait que dans

(1) Lettre à M. Lejeune, Barletta, 24 mai 1805. De même à Mme Pigalle, Barletta, 29 ventôse an XIII : la peste et les brigands rendent les routes impraticables.

(2) Begoz, *Souvenirs* (corps d'occupation de 1803), p. 17. En 1800, Fil. Gatti publie, à Naples, un livre sur « les moyen décisifs pour délivrer le royaume de Naples des incursions des brigands et le rendre heureux ». (En italien.)

(3) On a vu souvent des adaptations analogues, mais rarement sous un gouvernement régulier.

(4) Levées réitérées dans les prisons ; Panedigrano autorisé à y recruter pour ses bandes, etc. Joseph assurait avec raison que la garnison de Gaëte était en partie composée de galériens enrégimentés et donnait même, avec candeur, l'ordre de les remettre aux fers. Il faut toute la mauvaise foi du prince de Canosa pour nier cette utilisation des condamnés de droit commun.

(5) Gorani, *Mémoires*, t. Ier, p. 34, assurait que, lors de son premier séjour à Naples, il y avait dans les deux royaumes 11 000 forçats. Dupaty, *Lettres sur l'Italie*, p. 411, Galanti, *Descrizione*, t. Ier, p. 309 et 317, signalent aussi la rareté des condamnations capitales et le second évalue (p. 509), à l'époque où il écrit, bien antérieure à la crise, le nombre des condamnés au bagne à 7 000, celui des accusés emprisonnés à 5 000. Deux fois par an, toute affaire cessante, les tribu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les seules provinces occupées par ses troupes, en 1804, il y avait en prison plus de 10 000 malfaiteurs, qu'il ne doutait pas, à l'occasion, de voir employer contre lui (1). Joseph se plaignait d'avoir trouvé à Naples même, en arrivant, « à peu près 4 000 galériens et 4 000 malfaiteurs (2) », dont il ne savait que faire.

Autres recrues pour l'insurrection : les contrebandiers, précieux par leur connaissance du pays et des ruses du métier; le mauvais régime économique antérieur en faisait des « auxiliaires indispensables du commerce (3) » et, à présent, le blocus continental les mettait nécessairement du parti anglais. Puis les déserteurs : les troupes de Damas, on l'a vu, avaient littéralement fondu dans la retraite; si les officiers s'offrirent en grand nombre au gouvernement, les soldats étaient plus tentés de s'en retourner chez eux ou de battre la campagne : tout au début, les vols et assassinats commis aux environs de Naples étaient attribués pour la plupart « à des soldats et quelques officiers appartenant à l'armée napolitaine qui a été dispersée (4) ». Quand survinrent les grands troubles, il était inévitable que par orgueil de leur supériorité ou par contrainte ces hommes cédassent aux instances des rebelles. On en retrouve dans les villes qui osèrent résister, dans les bandes où parfois des mouvements et des commandements réguliers semblaient trahir la présence de militaires (5). Sur les pas mêmes de Reynier (6), la transformation des soldats

naux avaient à constituer une chaîne de forçats. Joseph à Napoléon, 13 août 1806, *Mémoires*, t. III : « Dans ce royaume, les meurtriers n'étaient jamais condamnés à mort. »

(1) Gouvion-Saint-Cyr au ministre de la Guerre, Tarente, 15 mars 1804 (dans Ch. Auriol, t. Ier, p. 550). Il avait dit encore plus explicitement au consul Romieu « que les prisons de la Pouille regorgeaient de gens sans aveu, de brigands, d'assassins, qu'on laissait sans les juger, pour s'en servir au besoin contre les cantonnements isolés, que leur nombre s'élevait à plus de 10 000, que dans les prisons de la seule ville de Lecce, il y en avait 1 500 et qu'il était fondé à craindre qu'il existait des dépôts d'armes pour être distribuées à ces brigands ». (Alex. Romieu, chargé d'affaires près la République des Sept-Iles, 12 floréal an XII, A. N., AF IV, 1685).

(2) Joseph à Napoléon, 7 mars 1806, *Mémoires*, t. II. Il assurait que si la cour n'avait pas, en partant, ouvert les prisons, c'est qu'elle espérait encore un accommodement. Rappelons la mutinerie du *Reclusorio*.

(3) Galanti, *Descrizione*, t. Ier, p. 440.

(4) Miot à C. Berthier, 24 mars 1806. A. Naples, Guerra, 1045.

(5) Colonel Lebrun à Joseph, Cosenza, 17 mars 1806. *Mémoires*, t. II, p. 161.

(6) Reynier proposait d'organiser un corps de chasseurs calabrais, précisément pour recueillir les soldats débandés qui « sont encore répandus dans le pays, et qui, étant mal reçus par les habitants, qui ne veulent pas leur donner de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en brigands commençait, d'autant plus facile que les troupes napolitaines étaient en partie recrutées dans les prisons. A ces déserteurs s'en joignirent d'autres, provenant des troupes au service français, principalement des « régiments étrangers » et des Corses, surtout des corps napolitains de nouvelle formation.

Quant aux *lazzaroni* de Naples, qui avaient inspiré après le départ de Ferdinand tant d'alarmes, et dont Alquier avait annoncé le déchaînement effroyable, si on ne les comprimait énergiquement, ils ne causèrent plus d'inquiétudes graves. Sans doute, il est souvent question, dans les premiers temps, de coups de stylet reçus par des soldats; parfois aussi le bruit court, au grand effroi des bourgeois, d'une émeute pour une date déterminée (quelque anniversaire de 1799) (1). Mais, soit souvenir de ce que la résistance lui avait coûté, soit indifférence, jamais le peuple ne s'insurgea : « Les lazzaroni sont fort tranquilles (2) », écrivait le roi cinq semaines après son entrée et il n'eut pas à se démentir. Pourtant, à son arrivée, il avait été étonné de la misère incroyable qui s'étalait en pleine rue et s'inquiétait qu'il y eût « toujours sur les places publiques 60 000 fainéants prêts à être excités par la moindre étincelle (3) ».

L'agitation politique, dans l'Italie du Midi, est fréquemment connexe à des sociétés secrètes. Des affiliations mystérieuses existaient, sur le rôle desquelles il faudra revenir, sans se flatter de tirer au clair une question essentiellement obscure (4).

Mais surtout, et cette cause nous semble capitale, il y avait une organisation officielle, fixant les cadres d'un nouveau soulèvement. Pour garder en réserve cette force que les événements de 1799 avaient fait paraître formidable et qui servait en outre d'épouvantail pour les opposants, l'édit du 18 octobre 1800 décida de régulariser les « corps volants », comprenant « la masse de la nation, qui, quand besoin est, accourt pour sa propre défense »; ils seraient, quand on les mobiliserait, fournis de munitions, nourris

vivres, finiraient par devenir brigands ». (Reynier à Joseph, 1er avril 1806. A. G., Naples.)

(1) De Nicola, *Diario*, t. II, p. 242, 248, 407, etc.

(2) Joseph à Napoléon, 22 mars 1806. *Mémoires*, t. II.

(3) Joseph à Napoléon, 18 février 1806. *Ibid.*

(4) V. chap. XVII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et à l'occasion récompensés (1). Les masses de 1806 étaient donc loin d'être une formation aussi spontanée que le furent les guerillas espagnoles : il y avait des cadres et des règlements préétablis. Un grand nombre des hommes et la plupart des chefs avaient pris part au mouvement de 1799. Beaucoup présentèrent à Smith des certificats signés des commandants anglais qui appuyèrent la contre-révolution.

Telles paraissent être les causes générales de l'insurrection napolitaine. Quel compte ne doit-on pas tenir des causes particulières? Mais ici l'on s'enfoncerait dans un dédale de passions personnelles, jalousies, rancunes, convoitises, querelles de villages et rivalités de clochers. Toute petite ville passe pour être divisée. Combien ne devaient pas l'être, sous l'influence de la crise récente, ces petites cités du Napolitain, surtout de Calabre, où le tempérament des habitants, l'étroitesse d'horizon, l'ignorance étaient propres à envenimer les conflits; la coexistence, dans ces bourgs, de paysans pauvres et de bourgeois, apportait un nouveau péril. Les *vendette* sévissaient et n'avaient point attendu l'occasion de la guerre : celle-ci, qui donnait la facilité de dissimuler sous de grands principes les passions personnelles, devait forcément les multiplier. Il arrive que la lutte commence entre des particuliers et pour des motifs qui n'ont rien de politique.

L'exemple de Pedace, rapporté en détail par l'historien calabrais Greco (2), nous paraît significatif; or, c'est l'une des premières villes troublées. Ici, le parti français était principalement représenté par la famille Leonetti, cinq frères de condition « civile », exerçant des professions libérales. L'un d'eux, qui était procureur à Cosenza, la capitale de la province, appelé par ses

(1) *De Re militari*, pragm. 49 (GIUSTINIANI, t. XIII, p. 298 et suiv.; 35 art.). Les édits du 8 janvier et du 27 février 1806 ne firent guère que renouveler les prescriptions. Les listes des chefs, par province, étaient prêtes : 8 janvier 1806, 13 pages. A. Naples, Guerra, 2012. Un *librettino*, donnant des instructions sur le genre de guerre à faire, aurait été distribué bien avant l'invasion (*Compendio storico del distretto di Rossano*, mss.). Smith, dans sa proclamation du 28 juillet 1806 (AF IV,1714 c.), essaya de susciter une levée générale, appelant tous les pères de famille à former une « garde civique sédentaire », tous les fils aînés à former une « garde rustique mobile », les autres étant libres de servir comme volontaires. Hors ces catégories, nul ne pourrait conserver d'armes. L'obéissance aux officiers réguliers, l'abstention de violences, étaient prescrits; les colonnes devaient contourner les localités.

(2) *Annali*, t. Ier, p. 34-38.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fonctions à servir les intérêts des propriétaires contre les paysans, était fort mal vu du peuple; la famille avait en outre contre elle deux autres familles, l'une « par rivalité d'influence », l'autre « pour l'avoir menacée et offensée quand elle ouvrit une pharmacie qui lui faisait concurrence ». Notons que dans ces deux clans, comme dans celui des Leonetti, il y avait des prêtres, et fort remuants. Un incident (des perquisitions faites par la justice chez quelques plébéiens) exalta et ligua toutes ces haines, et le 4 mai 1806 au matin deux des Leonetti furent massacrés. Les autres s'enfuirent et mirent dès lors toute leur ardeur à se venger avec l'aide des Français (1). Quant à leurs ennemis, ils avaient gagné la montagne et se signalèrent dans l'insurrection par leur acharnement (2).

Si, à côté des ardents, des passionnés, comme ces rivaux de petite ville, on considère la grande masse, en majorité indifférente, — car ni les violences des insurgés, ni les témoignages officiels de fidélité ne doivent faire illusion, — on se doute de l'infinie complexité des motifs qui ont influé sur son attitude. Elle est déterminée par les circonstances, le souci de la sécurité du moment et sujette par suite aux plus grandes variations, aux plus absolues contradictions. Le général anglais Moore, en tournée en Calabre, écrit à la date du 19 août 1806, au plus beau du mouvement : « Dans ce pays où sir Sidney se leurrait de l'idée qu'il dirigeait une campagne, je trouvai les habitants refroidis et découragés, arborant les couleurs blanches ou tricolores, suivant le danger qui menaçait, se massacrant et se pillant l'un l'autre, suivant le parti qui l'emportait (3). »

Un sentiment domine : la peur. C'est la peur qui explique la persistance, pendant tant de siècles, du brigandage napolitain, la puissance d'organisations secrètes au but nettement criminel; c'est elle qui fait comprendre le progrès soudain de l'insurrection après quelque succès marqué et le revirement non moins soudain qui suit une répression rigoureuse. Les habitants n'osent refuser

(1) Greco, *Annali*, t. I r, p. 128 et suiv. La date du 4 est donnée par le Registre des jugements rendus par la commission militaire de Cosenza (A. Cosenza) qui, le 28 mai, condamnait pour le crime de Pedace deux hommes à mort, deux à six ans de fers et mettait le curé en surveillance au chef-lieu.

(2) Quintavalle, *Notizia del generale Manhes*, p. 45.

(3) Moore, *Diary*, t. II, p. 128.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'obéir aux réquisitions d'un chef de bandes, qu'ils seraient aussi disposés à arrêter si les soldats étaient annoncés (1); on voit des villages fournir presque en même temps des provisions aux Français et aux insurgés, des propriétaires implorer (ou acheter) des uns et des autres des sauvegardes pour eux et leurs biens. Ces modérés portent la responsabilité de n'avoir point, en prenant parti, soit donné à l'insurrection le caractère national ou du moins loyaliste qui pouvait seul la légitimer, soit plutôt, comme la plupart dans le fond y tendaient, facilité le rétablissement de l'ordre et le succès des réformes. Mais la peur l'emporte chez ces timides « qui, disait Joseph dans les premiers jours, tremblent au nom de la reine, au milieu même des troupes françaises (2) ».

Le nouveau régime ne réussira à triompher de l'insurrection que quand il aura persuadé la masse des habitants de sa stabilité et, rompant avec les hésitations du début, les offres de clémence, les amnisties, prouvé sa résolution de traiter tout insurgé en brigand, en brigand tout complice, eût-il seulement donné l'abri d'une nuit ou un morceau de pain. La peur alors se mettra à son service.

Tant de causes, générales ou particulières, sembleront suffisantes pour troubler un pays. Il nous paraît cependant que les sollicitations du dehors ont eu un rôle immense, peut-être prépondérant, au point que l'on se demande si, sans elles, il y aurait eu autre chose que des explosions locales et passagères, sans cohésion et sans doute aisément réprimées. Mais quand la cour de Sicile se fut résolue à lancer l'appel aux masses, depuis longtemps préparé, elle usa de tous les moyens d'incitation : émissaires (3), argent, promesses, manifestes, billets indiquant les lieux de rendez-vous, fausses nouvelles. Les insurgés, en principe, sont soldés, ce qui suffit à entraîner beaucoup de malheureux. Une bonne partie des revenus et des subsides passe à ces dépenses; la reine y ajoute du sien; les Anglais donnent aussi

(1) Nous empruntons encore à Greco (t. Ier, p. 138) l'exemple de Mormanno, où le peuple, soucieux seulement de son commerce, accueille la bande du chef Necco qui l'attaquait et empêche les patriotes de tenter la résistance; quand paraît le même jour la colonne du général Peyri, le même peuple, qui d'ailleurs n'a pas trouvé les ménagements espérés, se tourne contre Necco.

(2) Joseph à Napoléon, 16 février 1806. *Mémoires*, t. II.

(3) Le colonel Lebrun signale, dès le 30 mars 1806, l'arrivée continuelle d'agents de Sicile (Rapport à Joseph, Cosenza, *Mémoires de Joseph*, t. II, p. 165).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

directement (1), du moins Sidney Smith, qui dans son zèle avance même de son argent (2); on promet 25 grains par jour aux simples volontaires (3). Reynier écrit que les bandes suivent leurs chefs « tant qu'on les paye ou qu'on leur donne à piller (4) ». Smith insiste sur la nécessité de solder les insurgés pour les garder : « Leur confiance est en raison de leur nombre et leur nombre en raison de leur paye (5). »

Des nouvelles séditieuses, d'une efficacité extrême sur ce peuple impressionnable et crédule malgré sa défiance, minaient le prestige du nouveau régime, répandaient l'idée qu'il était instable et que l'on courait gros risque à s'y rallier. La police était sur les dents à rechercher les *sparlatori* ou propagateurs de ces bruits. Les correspondances hostiles, celle de la reine surtout, formaient un réseau inextricable qui entravait l'action du nouveau gouvernement. Des proclamations circulaient, signées de Ferdinand, ses agents ou les Anglais, au besoin datées de Naples pour faire croire qu'on en avait chassé les Français (6), et, alliant l'indulgence paternelle à la menace, faisant appel à la désertion, à la trahison, jetaient le trouble dans les esprits. Des placards étaient affichés dans les rues de la capitale et parfois restaient en place plusieurs heures, beaucoup plus lus, assurait-on, que ceux du gouvernement. Même des feuilles plus ou moins périodiques prétendaient réfuter les mensonges des Français par des mensonges plus impudents, vantaient la générosité du roi envers les volontaires ou leurs familles, et faisaient grand bruit de prétendues victoires des masses (7). Il y avait de toute évidence une organisation pour propager les nouvelles alar-

(1) Joseph à Napoléon, 4 mai, 19 et 22 juillet 1806 (*Mémoires*, t. II), 12 mars 1808 (*ibid.*, t. IV).

(2) En 1817, il réclame encore le remboursement de 4 700 livres sterling qu'il a dépensées dans la guerre des Calabres (mémoire dans Barrow, *Smith*, t. II, p. 195-207). Elliot s'était plaint qu'il eût employé à ces dépenses 4000 piastres qu'il lui avait avancées (à Smith, 30 juillet 1806. F. O., Sicily, 27).

(3) Constaté par Lebrun (à Joseph, 5 avril 1806. *Mémoires de Joseph*, t. II, p. 169) et Verdier (à Joseph, Scigliano, 6 avril 1806. *Ibid.*, t. II, p. 182). Manifeste de Hesse (mai 1806), dans Koch, *Masséna*, t. V, p. 415.

(4) Reynier à Joseph, août 1806. *Mémoires de Joseph*, t. III, p. 105. Les masses de 1799 même étaient payées (Malaspina, *Mémoires*, p. 19).

(5) Smith au général Fox, 5 août 1806. B. M., mss. 37050, f° 7, et Barrow, *Smith*, t. II, p. 202.

(6) Joseph à Napoléon, 15 août 1806. *Mémoires*, t. III.

(7) V. la Bibliographie, § *Journaux*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mantes : désastres des Français en Allemagne, en Pologne, réduction énorme des effectifs dans le royaume, débarquements d'Anglais, de Russes, de Turcs. Toutes les mesures du nouveau gouvernement étaient matière à aviver les mécontentements. Dans l'art d'agiter l'opinion, Marie-Caroline possédait une maîtrise fondée sur une réelle connaissance du pays. En même temps, l'espionnage qui courait le pays, servi par l'indiscrétion générale, à défaut même de mauvaises intentions, tenait les insurgés au courant de tout : l'intendant de Calabre Citérieure disait que les espions qu'il avait chez l'ennemi lui annonçaient des mouvements de troupes, avant que les ordres ne fussent parvenus : « Chaque courrier ne fait autre chose que confirmer les bruits de la semaine précédente (1). »

Surtout les Anglais étaient là, maîtres de la mer, et ce fait était capital, s'agissant du royaume le plus maritime de l'Europe. La victoire inattendue de Stuart fit éclater l'insurrection (2).

Les Français, qui apportaient, avec de lourdes charges, des réformes bienfaisantes, virent se tourner contre eux en grande partie une classe à laquelle ces réformes eussent dû largement profiter. Joseph, malgré ses efforts pour être souverain national, malgré l'énergie apportée par son gouvernement à la transformation politique et sociale du pays, se trouva être en quelque sorte l'allié des riches contre les pauvres, le roi des propriétaires, auxquels les conditions économiques procuraient, comme encore aujourd'hui, sur les paysans et les ouvriers agricoles, une suprématie intolérable.

Le problème social dans l'Italie du Midi est toujours ardu. La domination française l'avait trouvé et non pas créé. Les Bourbons eux-mêmes, tout en portant une lourde responsabilité pour l'avoir aggravé en se servant, comme d'armes politiques, des abus et des haines qu'il engendrait, n'en sont point les auteurs. Les causes sont profondes. Leurs effets, rendus plus funestes par

(1) 7 mars 1809. A. G. Naples.

(2) L'historien bourbonien Ulloa, *la Sollevazione delle Calabrie*, montre avec finesse plusieurs différences entre les soulèvements calabrais et espagnol, si souvent rapprochés : les Espagnols, plus tenaces, appuyés par des forces régulières espagnoles, combinant les opérations et se pliant aux résolutions prises, moins divisés que les Napolitains, enfin soutenus beaucoup plus directement par l'Angleterre (p. 11 et suiv.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les circonstances, ont permis l'insurrection contre les Français. Mais la direction donnée aux mécontentements et aux rancunes populaires, le malentendu funeste créé entre le nouveau régime et le peuple, sont pour une part capitale l'œuvre d'une cour aux abois, recourant aux moyens désespérés de la guerre civile et de la guerre sociale.

II

L'organisation officielle des « masses » ayant été d'abord paralysée par la promptitude des Français à poursuivre les chefs et par la mauvaise volonté des habitants, les bandes qui se formèrent ne furent généralement pas très fortes. Les agents de Palerme parlaient à tout instant de milliers d'hommes rassemblés, de régions entières en armes, et de l' « insurrection générale » prête à éclater : c'était pour stimuler le mouvement ou pour décider les Anglais à prendre l'offensive. Dans la Calabre évacuée par les troupes françaises, il semble bien y avoir eu un embrasement presque général des campagnes, c'est-à-dire des localités secondaires (1); des villes dignes de ce nom, la majorité paraît être restée au moins neutre et toutes comptaient un fort parti français, qui, dans plusieurs, réussit à se maintenir. Dans les autres provinces, les troubles restèrent partiels et c'est exceptionnellement que des villes y participèrent. Enfin, en Calabre même, la deuxième invasion française n'eut à disperser que peu de gros rassemblements, et cela au début, dans l'effervescence d'audace causée par la retraite des Français. Même alors, les masses consistaient en bandes de quelques centaines d'hommes. Au plus fort de l'insurrection, le général Reynier, qu'elle vient de chasser de Calabre, écrit que « les chefs ne peuvent cependant pas former des corps considérables, capables d'opposer une grande résistance à l'armée. Les chefs particuliers de masses ont des bandes de 100, 200 hommes par village... S'ils ont une attaque à faire ou un pays à saccager, ils rassemblent la population de tous les environs et paraissent un moment avoir beaucoup de monde;

(1) « Presque toutes les petites localités », dit ULLOA, *Sollevazione...*, p. 51.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais ils se dissipent bientôt après (1) ». A la même époque, Joseph ne parle que de bandes de 100 à 300 hommes (2). Necco, d'après le contrôle même de sa troupe, avait au plus beau moment 716 hommes (3). Panedigrano coopéra parfois avec des chefs nombreux, mais ne dut pas avoir personnellement davantage, et Fra Diavolo, « toutes ses bandes réunies », n'avait peut-être que 700 à 800 hommes (4). Les Anglais sont tout à fait sceptiques sur le grand nombre d'auxiliaires qu'on leur dit prêts à les soutenir : les milliers, dont il est question sur la côte, se réduisent, à mesure qu'on pénètre dans l'intérieur, à quelques bandes éparses. Il n'y a donc jamais eu de véritables armées insurgées comme en présentèrent la Vendée et l'Espagne.

Les canons, dont il est question après Maida, engins encombrants et compromettants, trophées assurés pour l'ennemi, furent vite abandonnés. Les uniformes, les drapeaux étaient des exceptions présomptueuses; l'étendard remis à Fra Diavolo, et que la reine aurait brodé de ses mains, fut bien vite dans un fourré et le costume militaire, signalé chez ses derniers fidèles, n'était qu'une ruse de guerre. D'après les édits, les gens des masses devaient porter pour insigne la cocarde et le panache rouges, les chefs un morceau d'étoffe (*bavaretto*) rouge à fleurs de lys d'or et les commandants un panache blanc à côté du rouge : il n'en est jamais question et la plupart l'eussent jugé peu prudent. D'Hauteroche (5) décrit, peut-être avec sa fantaisie habituelle, des costumes d'opérette. L'accoutrement était celui même des habitants : velours ou drap noir du pays, veste courte et culotte ample, la grande cape indispensable sous ce climat changeant, les peaux de bique, les sandales en cuir de sanglier attachées à la jambe par des lanières, le chapeau conique bien connu à rubans noirs pendants. Comme armes, le long fusil dont presque tous se servaient avec adresse, tirant à balles mâchées pour aggraver les blessures (certains par superstition y gravaient une croix), l'espingole courte d'importation anglaise, ou le tromblon en forme d'entonnoir, complétés par le stylet à manche de corne.

(1) A Joseph, août 1806. *Mémoires de Joseph*, t. III, p. 105.
(2) Joseph à Napoléon, 31 juillet 1806. *Mémoires*, t. II.
(3) A. N., AF IV, 1714 c.
(4) Commandant Forestier, 15 septembre 1806. A. Naples. Guerra, 1046.
(5) *Souvenirs*, p. 91.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le fléau, comme toujours, c'était cette adhésion momentanée et cette complicité permanente du petit peuple, celle aussi de nombreux propriétaires, moins sans doute par zèle bourbonien que par désir d'être épargnés. Ainsi s'éternisait le mal et, dans une région tout à l'heure insurgée, les soldats ne rencontraient que de paisibles cultivateurs et les traces d'une bande insaisissable, sur laquelle ils avaient grand'peine à obtenir des renseignements, tandis qu'elle-même trouvait gîte, vivres et avis. Il est donc absolument impossible de dresser une statistique, si vague soit-elle, de l'insurrection. Les rapports officiels en parlent comme d'un feu qui grandit, couve ou s'éteint, apprécient le degré d'intensité, mais ne se hasardent pas à donner de chiffres (1).

Sauf aux moments d'exaltation, la tactique de ces bandes est d'éviter les combats à découvert et, à part de rares exemples, on convient de leur peu de solidité dans ces engagements. Une poignée d'hommes chargeant à la baïonnette, quelques cavaliers surtout, viennent à bout des rassemblements d'aspect le plus martial. Derrière des murailles, comme toutes les troupes peu organisées, elles retrouvent plus d'aplomb et c'est dans les sièges que l'insurrection offre ses plus brillants exploits, encore que quelquefois une ville, mise en état de défense et bien munie, soit évacuée en un instant, sur la menace d'un mouvement enveloppant. Le voisinage d'une place forte et de troupes régulières donne à quelques « masses » mieux commandées une certaine fermeté. Mais, à l'ordinaire, les bandes évitent les murs des villes, dont l'abri peut devenir funeste; elles préfèrent l'air libre, dans les bois ou les *macchie*, les repaires et les échappées à elles connues. Elles procèdent par embuscades, surprises, guets-apens

(1) Les statistiques de police, qui s'efforcent d'établir des listes de brigands, ne sont que l'expression d'un travail de crible, opéré par les diverses autorités et les amnisties, forcément très au-dessous de la vérité. Celles que nous avons trouvées datent d'ailleurs de Murat. Ainsi, l'état des arrondissements de Venafro, Cervaro, Colli, S. Germano, Atina, Arce, Alvio Arpino, Gaste (Terre de Labour), de 1806 à 1812 : 462 brigands, dénommés avec « l'histoire de leur barbarisme (*sic*) » (Bibl. Nat., Mss it., 1127, f°s 149-161); un autre état en italien (*ibid.*, 1125, f°s 106-107) donne le nom d'un certain nombre de chefs de la même province; l'*elenco* de « tous les brigands » de Principato Ultra, 1806-1811 (*ibid.*,1127, f°s 70-108) en énumère 763. Un rapport de gendarmerie, du 15 février 1812 (*ibid.*, 1124, f° 89) prétend que « le nombre majeur des brigands qui ont existé en Calabre ultérieure depuis l'entrée dans le royaume de l'armée française jusqu'au moment de leur diffusion » est de 5 421.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

arrestation de courriers, destruction de détachements et d'isolés, y compris les blessés et les malades. On ne les voit guère soutenir l'abordage, et souvent alors avec un réel courage, que lorsqu'elles sont aux abois.

Sans doute, cette guerre est efficace : en détail, des milliers de soldats périssent; les autres sont en alerte continuelle, s'épuisant à poursuivre un ennemi qui refuse le combat, qu'on ne peut « ni dissoudre, ni décourager (1) », contraints à une dispersion qui paralyse les vraies opérations et réduit à la défensive les meilleures troupes de l'Europe, à l'époque de leur plus grande puissance.

Toutefois, ne pouvait-on faire plus et mieux? La partie fut plusieurs fois belle pour les insurgés : après Maida et avant la chute de Gaëte, il y eut une occasion merveilleuse; le général Moore assure qu'avec le moindre esprit d'entreprise chez les insurgés, pas un homme du corps d'armée vaincu n'eût dû s'échapper (2). La configuration du pays, la proximité de la mer, le secours presque constant du dehors, autorisent à penser qu'avec plus d'énergie et d'entente on pouvait faire beaucoup. Mais les insurgés recherchent visiblement le plus grand profit avec le moindre danger; bien rarement ils montrent le courage chevaleresque qu'engendrèrent en d'autres pays l'ardeur patriotique ou religieuse. Trop souvent, ils se bornent à des expéditions de pillage et de destruction, incendiant les meules de blé, brisant les tonneaux de vin et les jarres d'huile et se rembarquant, lorsque arrive la force armée. Les grosses bandes dispersées, c'est à ces dévastations que se réduit presque uniquement l' « insurrection ». Des villes se trouvent ainsi en état de blocus si étroit que les paysans ne peuvent aller aux champs sans risquer d'être maltraités, les femmes enlevées; on s'empare des troupeaux, d'otages dont on offre le rachat, ou bien l'on propose des « sauvegardes ». L'abbaye de Ripalda, sous prétexte qu'elle est royale, est pillée (3). Pour celle de S. Vincenzo du Vol-

(1) Duthilt, *Mémoires*, p. 249. G. Pepe, *Italia Militare*, p. 77, remarque avec fierté que jamais les Français ne purent faire capituler une bande, et parlant de la pittoresque route du Val de Diano, à travers le Cilento, il n'ose dire, « pour n'être pas taxé d'exagération », le nombre de Français qui y périrent (p. 53).

(2) *Diary*, t. II, p. 124.

(3) Intendant de Capitanate à Miot, 29 mars 1807. A. Naples Interno, 5079. Le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

turne (et d'autres sans doute), il n'y a même pas ce prétexte (1).

Ces gens qui fuient le combat et font, comme on l'a dit des Barbets de Nice, « dégénérer la guerre en guets-apens de grande route (2) », sont peut-être moins loin de mériter l'épithète de brigand, que leur assignaient les Français, que le nom de héros dont les affubla trop facilement le loyalisme bourbonien ou le chauvinisme local.

Leur inconsistance militaire, quelque idée que l'on se fasse du rôle des corps francs, est vraiment excessive, et les projets des Anglais ou de la cour chancellent bientôt quand ils se basent sur le concours des masses. Même au lendemain de Maida, si les désordres furent grands, les opérations furent molles; Sidney Smith, avec son exubérance coutumière, élaborait de grands plans de campagne pour s'assurer des Calabres, couper la retraite à Reynier, faire lever le siège de Gaëte, etc. (3) : au premier coup frappé par Masséna, toutes les masses se dispersèrent. De même, quand Reynier reprit la marche vers le Sud, les bandes s'enfuirent « à leur ordinaire, sans tirer un coup de fusil (4) », et, à la fin de l'année, le général commandant le territoire encore occupé par les Siciliens assure que les masses réunies à grand bruit par le « directeur général des bataillons volants » Cancellier et le conseiller di Fiore, ne montent pas à 600 hommes; par contre, de l'autre côté du détroit, à Messine, « il y a une quantité immense de colonels, capitaines et autres officiers des masses, et la maison où habite le conseiller Fiore ressemble à un quartier général en activité de guerre (5) ».

Le maréchal Acton et le prince de Hesse essayèrent en vain de faire coopérer ces masses avec les troupes régulières : quand les Français marchèrent sur Reggio et Scilla, les bandes qui prospéraient sous la protection de ces places, disparurent presque toutes,

même signale qu'un propriétaire a été invité à payer 4 000 ducats pour qu'on ne brûle pas sa maison de ferme.

(1) Mss. Mont-Cassin.

(2) Botta, *Histoire d'Italie*, t. Ier, p. 301.

(3) Smith à Elliot, Tropea, 7 juillet 1806. F. O., Sicily, 27. De son côté, Ferdinand annonçait aux populations l'arrivée de l'armée coalisée (manifeste, 26 juillet).

(4) Moore à Fox, 5 septembre 1806. B. M., mss. 37050, f° 27.

(5) Brigadier Tschudy à secrétaire d'Etat Guerre, Reggio, 2 janvier 1807. A. Naples, Guerra, 2189.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« par peur de l'ennemi (1) ». Au fur et à mesure que la lutte devient plus dangereuse et moins lucrative, l'ardeur des « volontaires » diminue; dès qu'ils se sentent pressés, ils s'efforcent de repasser en Sicile et il arrive que les bâtiments anglais font feu sur eux pour les obliger à retourner à la tâche (2). A la fin, les hommes que l'on jette à terre, avec dix jours de paye et en les assurant qu'ils seraient secourus avant, montrent tant de terreur d'affronter l'ennemi que celui-ci suppose qu'on a voulu seulement se débarrasser d'eux (3).

Sur la valeur militaire des masses, on peut dire que tous les témoignages sont d'accord. Les Français d'abord, que l'on pourra accuser de partialité, mais qui n'ont pas non plus d'intérêt à diminuer la valeur d'adversaires si nuisibles, témoignent le plus parfait mépris pour « ces gens-là », comme dit Verdier. « Partout où l'on peut combattre, les brigands sont battus (4). » Voltigeurs et légionnaires corses se lancent sur eux à la baïonnette sans regarder au nombre, et les cavaliers les terrifient : « Je me croirais déshonoré, écrit le général Franceschi-Delonne, si avec 20 de mes chasseurs, je ne mettais en fuite 200 brigands dans quelque position que ce soit (5). » Le regret unanime des chefs d'expédition est de ne pouvoir joindre l'adversaire.

Propos d'ennemis, dira-t-on? Mais les Anglais ont pour leurs auxiliaires un mépris au moins égal. Stuart fut soupçonné de s'engouer des masses (6); il changea en tout cas bien vite d'opinion (7). Fox les juge avec une extrême sévérité : après le retour des Français à Cosenza, il décrit à son frère les *vagabond masse*, abandonnées par leurs chefs qui ont repassé précipitamment en Sicile, « dans la plus effrayante confusion, massacrant et pil-

(1) Conseiller De Curtis au roi lui-même, Reggio, 1er janvier 1808. A. Palerme, 4870.

(2) Général Montbrun à C. Berthier, Salerne, 22 août 1806 (A. Naples, Guerra, 1046) : les Anglais « ont fait fusiller plusieurs brigands qui se sauvaient, étant poursuivis par nos troupes ».

(3) Sénécal à Lamarque, Monteleone, 19 mai 1808. A. Naples, Guerra, 1049.

(4) Rapport Lamarque, 16-30 septembre 1807. A. G., Naples. Même Reynier, battu et en retraite (rapport août 1806. *Mémoires de Joseph*, t. III, p. 111) n'exprime de crainte des bandes que « si elles se groupent autour de détachements de troupes de ligne ».

(5) A Franceschi, chef d'état-major de Masséna, 24 août 1806. A. Essling, Reg. 45, f° 138.

(6) Général Fox au ministre Fox, 25 août 1806. F. O., Sicily, 29.

(7) Stuart au général Fox, Palmi, 26 août 1806. B. M., mss. 37050, f° 23.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lant tous les habitants paisibles, cherchant à se venger d'anciennes querelles personnelles et à rassasier leur insatiable soif de rapine (1) ». Il ne reviendra pas sur cette impression et, dès lors, invite Smith à ne plus gaspiller les ressources de l'Angleterre parmi les « bandits de la Calabre » : les chefs ont fui bien avant le danger, leurs hommes ont versé « dans toutes les horreurs et tous les excès ». « Je suis pleinement convaincu, dit-il, qu'il n'y a aucune confiance à placer dans ce peuple et que notre intervention dans le pays ne sert qu'à fournir aux hommes sans loi l'occasion d'opprimer et piller la meilleure partie des habitants (2). » Après Mileto, il flétrit à nouveau « les infâmes masses », dont la fureur ne paraît dirigée que contre « les gens sans défense (3) ».

Bunbury, le chef d'état-major anglais, et l'un des plus exacts historiens de cette guerre, va jusqu'à soutenir que les insurgés calabrais « n'ont jamais montré de courage quand ils étaient attaqués par des troupes régulières, ni de persévérance dans la guerre de montagne (4) ». En Angleterre même, l'*Annual Register* de 1806 donne cette définition des masses : « Elles étaient composées des gens les plus vils, plus mauvais ou plus misérables des campagnes. Attirés par la paye ou l'espoir du pillage, ils ne pouvaient inspirer aucune confiance en leur fidélité, et bien qu'individuellement braves, quand ils étaient rassemblés en troupes, aucun fondement ne pouvait être fait sur leur résistance. » Plus expressive paraîtra l'attestation de Sidney Smith, le seul Anglais peut-être qui ait fait cas des masses, quant à la nécessité absolue de troupes régulières tant pour leur donner de la consistance que pour en atténuer les excès (5).

Si l'on objecte l'orgueil et les préjugés britanniques, écoutons le son de cloche sicilien. Il faut bien tenir compte du témoignage du maréchal Acton, qui commanda les troupes régulières envoyées en Calabre pour soutenir l'impulsion donnée par Stuart. C'est à son gouvernement qu'il s'adresse : « Les masses n'existent plus,

(1) Lettre citée, du 25 août.
(2) A Smith, 30 août. BARROW, t. II, p. 182.
(3) Fox à Drummond, 14 juin 1807. B. M., mss. 37050, f° 176.
(4) *Narratives*, p. 145. Témoignages conformes de Church, à Nicastro, 28 août 1806 (dans BUNBURY, p. 269); de Sherbrooke (cité par Stuart à Castlereagh, 25 mai 1808. W. O., 1, 306), etc.
(5) A Fox, Policastro, 5 août 1806. BARROW, t. II, p. 175. Au roi Ferdinand, 19 juillet 1806. W. O., 1, 305.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à l'exception de celle du brigadier Cancellier, composée de ceux qui ont fui avec le colonel Carbone et le major Panedigrano, environ 1 400 hommes qui, à l'apparition d'un dragon français, se disperseront immédiatement... C'est tout ce qu'on peut attendre des masses, qui n'ont pas d'autre objet en vue que de piller ou ravager le pays impunément, sans rien hasarder contre l'ennemi (1). » Son lieutenant, Nunziante, à Nicastro, n'a pu décider aucune des bandes de volontaires à rester auprès de lui. A grand'peine a-t-il obtenu qu'elles prissent une autre route pour ne pas entraîner celle du brigadier Cancellier placée en réserve; précaution superflue, car de celle-ci il n'a plus trouvé personne : « De tout cela, écrivait Acton, il faut conclure qu'il n'y a rien à attendre des masses qui, si je n'obtiens pas un avantage sur l'ennemi, sont capables de tomber sur ma petite armée (2)! » Et cette lettre cinglante a été communiquée par la cour de Palerme au général anglais!

Le brigadier Tschudy dénonce au roi lui-même la lâcheté et l'indiscipline des corps volants, dont une grande partie, suivant l'exemple de leur chef, a repassé en Sicile. Pour leur éviter « une nouvelle fuite scandaleuse », il déclare qu'il faut se borner à défendre Reggio et refuse pour sa part de diriger des hommes qui « n'ont en vue que le pillage et la terreur (3) ». Au ministre il adresse un véritable réquisitoire dont nous croyons devoir traduire ici la conclusion : « Dans les masses, il n'y a ni chef ni soldat qui ait jamais compris qu'il devait être exposé au risque de se battre; chefs et soldats ne pensent qu'à faire beaucoup de bruit, afin que la cour ait grande confiance dans leur zèle et que l'ennemi conçoive une idée terrible de leur force. Mais elles ont commis tant de vilenies, tant de cruautés, qu'elles ont obligé les plus fidèles sujets de Sa Majesté à implorer la protection des Français; elles ont dégoûté à l'extrême nos alliés et mérité le mépris des Français, qui aujourd'hui savent que les masses n'ont pas l'intention de se battre. Cette ressource est épuisée. Par elle-même,

(1) Monteleone, 4 septembre 1806. F. O., Sicily, 29.

(2) Monteleone, 1er septembre 1806. *Ibid.* Le même jour, Acton écrivait directement à Fox que les masses s'enfuyaient « dans le plus grand désordre », et qu'il a « toute raison de penser que toutes se tourneront contre les troupes régulières ». *Ibid.*

(3) Tschudy au roi, Reggio, 1er janvier 1807. A. Naples, Guerra, 2189.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

elle a toujours été d'un usage peu utile et très scabreux. Confiée à des mains vigoureuses et intelligentes, avec l'appui des troupes de ligne, elle pouvait être de quelque utilité. Discréditée par le mauvais usage qu'on en a fait, elle ne peut plus être que nuisible (1). »

Le prince de Hesse utilisa pour la défense de Gaëte les détenus et les forçats et exhorta les habitants de la province à s'armer contre l'étranger, mais les premiers furent dûment enrégimentés, les seconds invités à s'organiser sérieusement et on voit au général pour les *capimassa* un dégoût insurmontable : les Français s'imaginèrent qu'il avait envoyé Fra Diavolo prisonnier à Palerme; il le fit pour Re Coremme à Cotrone; on raconta qu'un autre chef étant venu se vanter à lui du meurtre d'un voyageur, qui se serait trouvé parent du prince, celui-ci courut chercher ses pistolets (2) : « Comme il dégoutte de sang, cet assassin », aurait-il dit, en parlant à son secrétaire anglais, d'un *capomassa* devenu général (3). Le brigadier Nunziante était particulièrement autorisé pour juger des masses auxquelles il devait sa fortune (sa troupe, d'ailleurs, s'était signalée dès le début par sa discipline) : il ne dissimule pas son dédain pour des auxiliaires qui, le voyant engagé avec les Français, s'empressèrent de repasser le détroit, tandis que leur chef, le brigadier Cancellier, se tenait en barque à bonne distance, observant le combat avec une lunette (4).

Si l'on se défie encore de ces témoignages, comme émanant de militaires, hostiles comme tels aux combattants irréguliers, on en croira du moins Cancellier lui-même qui accepta, après Rodio, les fonctions de « directeur général des bataillons volants » : chargé de mettre parmi eux quelque discipline, ce qui l'a placé « mille fois en péril d'être massacré (5) », il a encouru la colère des *capimassa* pour s'être opposé à leurs méfaits, et celle de la reine pour avoir finalement blâmé l'emploi de gens qui ne commettaient que désordres et conseillé celui de régiments de

(1) 2 janvier 1807. *Ibid.*
(2) B. Amante, *Fra Diavolo*, p. 375.
(3) Mackboni, *Memoirs*, t. Ier, p. 253.
(4) Nunziante à Secr. Guerre, Reggio, 24 et 25 décembre 1806. A. Naples, Guerra, 2189. Cancellier expliqua au roi que sa « prudence » l'avait engagé à « ne pas compromettre la gloire de Sa Majesté ».28 décembre 1806. (*Ibid.*)
(5) Mss. Costanzo, Bibl. Nat., Naples.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

milice, dûment organisés (1). Il ne craint pas, dans cette note, d'alléguer « le dégoût du roi pour les masses et les bataillons volants », et l'on est porté à y croire, d'après le ton du souverain à ordonner de « nettoyer Palerme de ces gens, venus du royaume de Naples sous couleur de le reconquérir (2) », d'après le nombre de gens emprisonnés pour « les affaires de Calabre (3) », d'après les efforts croissants pour militariser les masses (4). Cet ensemble d'affirmations si diverses et si nettes nous paraît probant. Le courage personnel des indigènes n'est pas en cause, nous reviendrons sur ce point, mais seulement la valeur militaire des partisans et leur dévouement à la cause qu'ils prétendaient servir. Les constatations recueillies sur ce point rendent d'autant moins indulgents pour un autre aspect de l'insurrection qu'il reste à indiquer.

Les mœurs à demi sauvages et la violence des représailles donnèrent à la « guerre des Calabres » un caractère de fureur dont le triste renom n'a nullement été effacé par la guerre espagnole. « Il n'est pas d'horreurs et de crimes que ces monstres n'aient commis (5) », écrit, à l'issue de sa sanglante retraite, le général Reynier, et, de fait, dès le jour de la bataille, malgré les efforts généreux des Anglais pour sauver la vie des prisonniers, les actes de cruauté se multiplient, supplices, tortures : Courier parle avec son ironie coutumière des risques d'une chasse où le chasseur est souvent pris. Sans s'aventurer dans les récits plus ou moins romanesques dont cette guerre de brigands a été l'objet, on relève dans

(1) Note anonyme, mais visiblement émanée de Cancellier, au ministre Acton, Palerme, 10 juillet 1806. A. Naples, Guerra, 2195.

(2) Secr. Guerre au major Castrone, 2 juillet 1806. A. Naples, Guerra, 2132 (*Ripulisca Palermo di questa gente*).

(3) L'accusation ordinaire est le vol; nous supposons qu'il s'agit de pillages trop scandaleux. A. Palerme, 1359, 1360, 1362, 1365. Les listes portent plusieurs centaines de noms.

(4) Le roi finit par couper les subsides aux massistes qui ne s'enrôleraient pas dans les « bataillons » de volontaires et par interdire de recevoir de nouveau à Palerme les Calabrais qui y reviendraient sans passeport. Instructions, 13 novembre 1807. A. Naples, Guerra, 2019. Colajanni à Hesse, 16 juillet 1807. *Ibid.*, 2016. Et la reine même, quelle illusion se faisait-elle réellement, elle qui, en 1799, disait de l'armée de la Sainte Foi : « Les royalistes, à leur ordinaire, se sont avilis, criant : « Fuyons, nous sommes trahis », abandonnant les canons, se dispersant et se cachant... Il faut attendre une force qui impose et ne fuie pas, Russes, Albanais, ou Anglais, mais une vraie troupe ! » (Au cardinal Ruffo, 3 mai 1799. Corr. publiée par B. Maresca, *Arch. St. Nap.*, t. V.)

(5) Reynier à Joseph, 3 août 1806. *Mémoires de Joseph*, t. III, p. 105. Dans les mêmes termes s'exprime le prudent Gallo (à Talleyrand), 4 août 1806. A. E., Naples, 131, f° 135.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les rapports assez de traits hideux : malheureux brûlés vifs, éventrés, lapidés ; « on arrachait les yeux à d'autres que l'on faisait mourir lentement (1) ». Des bandits les faisaient déchirer par leurs chiens ou bouillir et jeter en pâture aux autres prisonniers. On croit avoir affaire à des cannibales : en insistant, on semblerait tendre à discréditer des populations alors en partie presque barbares, mais plus misérables encore.

La férocité des insurgés s'exerce encore plus volontiers sur les patriotes que sur les étrangers, tant les haines de partis et de classes l'emportent sur les autres mobiles. La retraite des Français livra à la fureur des masses tous ceux de leurs partisans calabrais qui n'avaient pu les suivre, en abandonnant leurs biens, leurs parents ; ce fut une véritable terreur : maisons saccagées et brûlées, meurtres aggravés de tortures et d'outrages, des femmes, des vieillards, des prêtres frappés à la place de ceux qui avaient pu s'échapper. On fichait les têtes sur des pieux ; des cyniques s'en seraient servi pour jouer aux boules ; une femme a, dit-on, trouvé sur sa fenêtre celle de son mari, avant d'être elle-même jetée à la mer (2). Le commandant des gardes d'honneur de Nicastro, baron chez qui Joseph était descendu durant son voyage, aurait été crucifié après avoir eu les yeux crevés (3). Les gardes civiques particulièrement étaient visées (4). L'annonce de l'approche de Masséna provoqua tout d'abord un redoublement de violences contre les patriotes.

Mais, combien de meurtres ne peuvent se colorer d'aucun prétexte politique ! Tel celui de l'évêque grec de Santa Sofia

(1) SAVELLI, *Souvenirs*, p. 45 ; C. Berthier, juillet 1807. A. N., F[10], 88310 (soldats pendus par les pieds et mutilés) ; DUTHILT (*Souvenirs*, p. 249) parle d'un officier du 42e, si mutilé qu'on dut l'amputer des quatre membres ; il aurait survécu et ses camarades se seraient cotisés pour lui fournir l'équipage qui le conduisit aux Invalides. Stuart, pour faire cesser les violences commises par les troupes de Reynier en retraite, prétend, dans son manifeste du 19 juillet 1806, que les « volontaires » respectent les lois de la guerre, mais nous voyons Fox réprimer leurs excès comme faisant horreur (au ministre Fox, 25 août 1806. F. O., Sicily, 29).

(2) Ce trait et d'autres dans Greco, *Annali*, p. 118-124, 188, etc. Une femme aurait été, par le chef Jacone, lardée, Mss. Abruzzo Teramano. D'après l'ambassadeur de France, près de Potenza, un jeune homme fut crucifié, ongles et yeux arrachés, et comme il implorait à boire, on lui fit avaler de son propre sang (à Champagny, 16 août 1809. A. E., Naples, 133).

(3) Joseph à Napoléon, 19 juillet 1806. *Mémoires*, t. II.

(4) Ainsi périra, forcé dans son château, le baron Federici, à cause de son activité comme chef de gardes civiques.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par le chef Coremme, de ces vieilles religieuses brûlées dans leur demeure à Tiriolo par Ciambrone (1), ou de ce curé de Lofera, pris dans son presbytère, « martyrisé » sur la montagne voisine et dont « on retrouva la tête à une place, un bras à une autre et le tronc à une troisième (2) ». Pas plus que dans leurs pillages les brigands n'observaient la démarcation des partis (3). Ces horreurs lassaient les gens les mieux disposés des classes possédantes et contribuaient beaucoup à les rattacher au nouveau régime. Une habitante noble de Reggio se réjouit de la rentrée des Français dans cette ville, pourtant occupée militairement et pourvue d'une administration, tant les gens de masses, ces « Nérons salariés », y ont commis d'excès, pillant, tuant, volant les vases sacrés, foulant aux pieds les sacrements (4). Parlant des terribles représailles du temps de Murat, un bourgeois s'écrie : « Enfin, la justice de Dieu se fit (5) ! »

Il est trop certain que les cruautés se retrouvent dans toutes les insurrections populaires, mais on peut juger que, dans le soulèvement napolitain, il y en a vraiment trop pour la somme de véritables faits de guerre, de même que la proportion des bandits et des brutes est vraiment excessive. Quand les historiens italiens et, fait plus singulier, les libéraux mêmes du temps, parlent de cette tragique époque, ils témoignent volontiers de l'admiration pour le zèle et le courage des insurgés. Pour la masse et même pour la majorité des chefs, nous croyons que leur estime se fourvoie. L'ardeur, la dureté de ces mêmes libéraux à réprimer l'agitation nous sont garantes qu'ils voyaient en elle autre chose que l'élan de la nation contre les Français oppresseurs. C'est encourager le préjugé le plus dangereux pour une race déjà trop impatiente de discipline que d'exalter injustement les masses, c'est déprécier les héros de l'indépendance que de leur donner comme devanciers des demi-barbares, rendus par les désordres et la misère des temps à leurs instincts sauvages.

(1) Notes sur le brigandage dans le district de Catanzaro. Bibl. Nat., Mss. it., 1125, f°s 58-64.

(2) 21 août 1806. Mss. Abruzzo Teramano.

(3) Dans le sac de Mileto, ils n'épargnent pas l'évêché et volent 5 000 ducats, destinés à la cathédrale (TACCONE-GALLUCCI, *la Chiesa cattedrale di Mileto*).

(4) Lettre à De Nicola, reproduite dans son *Diario*, t. II, p. 394.

(5) C'est l'auteur du mss. Teramano de la Société historique de Naples.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

III

Pour éclairer davantage la nature de l'insurrection napolitaine, il est intéressant d'essayer de faire le relevé des principaux chefs, indiquant leur origine et leur caractère, séparant ceux qui semblent, quelle qu'ait été leur conduite, avoir agi par conviction et suivant les inspirations de leur roi ou des Anglais, et ceux qui cherchèrent simplement à pêcher en eau trouble.

La place d'honneur doit être donnée, bien qu'il ait péri au moment même de l'invasion, à un homme distingué par son éducation, les dignités dont on le revêtit, les missions importantes qu'on lui confia, son courage devant la mort, Giambattista Rodio (1) : d'une famille noble de Catanzaro, il avait fait ses études au collège royal de cette ville et était devenu avocat; en 1799, après avoir d'abord, paraît-il, versé du côté « patriote », il se rallia au sanfédisme. Un homme de cette condition tranchait parmi les *capimassa;* il fut de tous le plus hautement récompensé : pensionné, brigadier, marquis, carrière si rapide qu'on a voulu l'attribuer à une faveur intime : « J'ai connu Rodio, dit Courier, il était joli homme, peu d'esprit, peu d'intelligence, d'une fatuité incroyable, en un mot, bon pour une reine (2). »

Dans l'expédition de Rome, à laquelle il prit part avec 1 500 irréguliers, il brilla aussi peu au point de vue militaire, car il fut mis en pleine déroute, « perdant une grande partie de ses gens, ses bagages et son autorité (3) », qu'au point de vue discipline, car il crut devoir publier une réfutation de trente-huit accusations dirigées contre lui par des nobles et bourgeois romains (4). Peut-être en conçut-il plus de goût pour l'ordre et la discipline :

(1) Nous avons étudié, dans l'*Arch. St. Nap.*, 1908, *Il processo del Marchese Rodio.* Dans JOHNSTON, *The Napoleonic empire*, un long paragraphe élogieux, p. 99. COLLETTA, *Storia*, livre VI, § 12; *Racconti Storici di Rodinò*, *Arch. St. Nap.*, 1881, p. 286-290; RICCIARDI, *Martirologio*, p. 110 et suiv.; ULLOA *Marie-Caroline...*, p. 40.

(2) Lettre à M. de Sainte-Croix, Naples, juillet 1807.

(3) Lettre du cardinal Ruffo à Acton, 2 septembre 1799, publiée par AMANTE, *Fra Diavolo*, p. 313.

(4) AMANTE, *ouvr. cité*, p. 351.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

on le vit signaler les menées perfides d'anciens collègues ou réprimer leurs méfaits (1); il dut accepter les importantes et délicates fonctions de commissaire royal près de Gouvion-Saint-Cyr; on a vu ce qu'il fallait penser de ce rôle.

En janvier 1806, avec le titre de « directeur général des bataillons volants », il eut mission d'organiser le soulèvement. Dans les Abruzzes, où il se porta d'abord avec un corps de cavalerie régulière, il échoua complètement, et, poursuivant ses efforts tout en reculant devant les troupes de Duhesme, il se fit prendre près de Pisticci, le 15 mars 1806, par les Italiens du général Ottavi. Il était en uniforme, escorté de dragons, mais on le traita en fauteur de désordres, qui avait « abandonné et déshonoré le grade militaire dont il était revêtu » et le bref procès qu'on lui fit témoigna d'une résolution impitoyable de le perdre; soumis à une commission militaire le 25 avril et acquitté, il fut, le lendemain, alors qu'il se croyait sauvé, traduit devant une nouvelle commission et condamné, le surlendemain fusillé. Sa fin fut courageuse et sa condamnation fit horreur; on en a fait peser la responsabilité sur Saliceti et Masséna, pressés par les patriotes et profitant de l'absence de Joseph; nous croyons avoir montré que celui-ci était décidé à la rigueur et que la cause de cette sévérité résidait uniquement dans le rôle capital confié à Rodio, « l'agent le plus actif de la reine (2) », « homme dangereux, chef des masses et employant tous les moyens possibles pour tâcher de les soulever (3) ». La fermeté de Rodio, sa fidélité, la mission qu'il aurait acceptée presque malgré lui (4), font vraiment du parvenu suspect un martyr de la cause bourbonienne.

Les successeurs de Rodio, comme « directeurs généraux des corps volants », Cancellier et Carbone, ne le valaient ni par le caractère ni par le courage (5).

Dans la même catégorie honorable que Rodio, on doit ranger les deux hommes à la fois braves et généreux qui ont dirigé la

(1) B. Croce, *la Fine di Mammone, Arch. St. Nap.*, 1905.
(2) Joseph à Napoléon, 22 mars 1806. *Mémoires*, t. II.
(3) Rapport de C. Berthier au ministre de la Guerre de France, 21 mars 1806 (Arch. Essling, R. 44, f° 160 *ter*). Il ajoute que « cet homme s'était couvert de crimes, tant contre les Français que contre les Napolitains » (sans doute allusion à 1799).
(4) *Diario napoletano*, t. II, p. 197.
(5) Cf. chapitre II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

défense d'Amantea et de Maratea : Ridolfo Mirabelli (1) et Alessandro Mandarini. Le premier, de famille noble, influente, bien que peu fortunée, gouverneur de sa ville natale depuis 1799, avec le grade de lieutenant-colonel, s'efforça, en même temps que de défendre Amantea, d'y empêcher les excès, malgré les menaces des plus violents ; les Français, et, ce qui est presque autant dire, les Anglais, témoignèrent leur estime pour son caractère. Le second, commerçant aisé, fut nommé, lors de l'insurrection, *vice-preside* de Basilicate et « inspecteur général des corps volants ». Il s'enferma dans Maratea, sa ville natale, et, en même temps qu'il résistait énergiquement, il protégeait contre ses farouches compagnons les ennemis tombés entre ses mains. « Cet homme, rapportait le général Lamarque, a sauvé une centaine de Français et tous nos prisonniers l'appellent leur père (2). » L'un et l'autre refusèrent de servir le nouveau régime.

Gernaliz, dont le vrai nom serait Geniale Versace, de Bagnara, était un *capomassa* proprement dit, mais il se distinguait par son instruction, ses manières, ses procédés (3). Peut-être ancien officier, il se faisait passer, sans doute afin d'en imposer, pour un officier anglais et les Français le crurent tel (4). Commandant supérieur des bandes calabraises, il fut un des très rares chefs qui tentèrent d'offrir bataille. Généreux pour les prisonniers, jusqu'à garder près de lui un officier afin de le sauver, il s'efforçait aussi d'empêcher les désordres (il fit fusiller un insurgé pour sa cruauté et menaça du même sort le chef Coremme) : de là des haines s'ajoutant aux jalousies. Tué dans un engagement avec les troupes de Masséna, le bruit courut qu'il l'avait été par un traître (5).

(1) Greco, *Annali*, t. Ier, p. 50 et 222. Il fut, en 1807, arrêté à Reggio sur l'accusation de divers chefs de masses, mais aussitôt relâché (rapport au roi Ferdinand, 24 juin 1807. A. Naples, 2154 ; Colajanni à Hesse, m. d., *ibid.*, 2016).

(2) Lamarque à C. Berthier, 11 décembre 1806. A. Naples, Guerra, 1046. Greco, *Annali*, t. Ier, p. 84, 166, 184-186.

(3) Greco, *Annali*, t. Ier, p. 61, 109. Le *Compendio storico... Rossano* mss. (qui écrit Giarlenitz) ; Amante, *Fra Diavolo*, p. 357 ; *Victoires et Conquêtes*, t. VIII, p. 302 et 305 ; Ulloa (qui l'appelle Genialitz), sont tous élogieux.

(4) Joseph à Napoléon, 14 août 1806. *Mémoires*, t. III.

(5) Greco, *Annali*, t. Ier, p. 115, et Coppi, *Annali d'Italia*, t. III, p. 257. Cependant, il ne paraît pas douteux que Gernaliz ne soit « l'Anglais » dont Courier raconte avec détail la mort devant Cosenza (lettre de Scigliano, 21 août 1806) : « Il s'était avancé, lui, mais sa canaille l'abandonna. Je le vis environné. Il jeta son épée en criant : prisonnier. Mais on le tua... C'était un bel homme,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ces hommes appartenaient à la classe aisée et éclairée. De même, sans que l'on sache s'ils se rapprochaient aussi des précédents par le caractère, un très petit nombre de grands seigneurs; le plus notable, duc de Poderia, fils du marquis de Camerotta, gratifié par l'amiral Smith d'une belle paire d'épaulettes (1), fit grand bruit des préparatifs de défense de Camerotta, qui ne tint pas une heure. Le duc de Valentino, échappé aux arrestations qui suivirent la conjuration de 1807, parait être passé chef de bandes dans les Abruzzes (2). Plus souvent, on voit les nobles s'enfuir pour éviter d'être maltraités. Plus dignement que les maitresses que la plupart des chefs trainent à leur suite, mais bien modestement, la baronne Laura Fava, « gnora Lauruzza », à Amantea, tient le rôle des amazones de la Vendée (3).

Un certain nombre d'officiers de milice ou hors cadre (car la permission fut refusée aux officiers en pied) furent admis comme volontaires pour le *riacquisto* (4) : Reynier en signale un qui, bien que libre sur parole, commandait les défenseurs de Corigliano; il y en avait plusieurs dans Maratea, où semble être tel le lieutenant-colonel Rocco Stoduti, qui avait fait partie de l'expédition de Pezza sur Amantea, et, quand les Français rentrèrent en Calabre, fut un des plus hardis à les combattre (5). Le cadet Nicola Gabriele, dans la région de Cosenza, possédait assez d'autorité et de courage pour repousser une troupe française en combat rangé, et se fit prendre en osant attendre Verdier dans Rogliano (6). Dans les Abruzzes, Ferrante, peut-être le Ferranti que d'Hauteroche représente comme humain, courtois, d'ailleurs fort mal obéi des rustres qui lui servent de lieute-

équipé magnifiquement; on le dépouilla dans un clin d'œil; il avait de l'or beaucoup. »

(1) Lamarque à C. Berthier, 30 août 1806. A., Naples, Guerra, 1046.

(2) Crivelli à Gallo, 24 juillet 1807. A. Naples Occup., 301. Un baron Franc. Morelli, de Fiumefreddo, et Ant. Cilea Ficara, syndic des nobles de Reggio, disent tous deux avoir levé à leurs frais, après Maida, des troupes armées (A. Palerme, Segr., 4866 et 5553).

(3) *Monitore*, 29 août 1806.

(4) Listes nominatives, juin-juillet 1806. A. Naples, Guerra, 2132 : notons le colonel Gius. Vanni, celui sans doute qui sera fusillé à Rome, un colonel baron Zweyer.

(5) Mermet à Masséna, Torre Orsaya. *Mémoires de Joseph*, t. III, p. 116 (le nom d'ailleurs altéré). Il se rallia, d'ailleurs.

(6) Greco, *Annali*, t. Ier, p. 57; rapport Masséna, 18 août 1806. A. Essling, R. 45, f° 117.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nants (1), aurait été un ancien officier, bien qu'après sa soumission on le voie former, pour toute espèce d'affaires, un « bureau de correspondance » assez louche (2).

La bourgeoisie se tint en dehors, on le comprend, d'un mouvement qui se tournait toujours finalement contre elle : c'est dans les rangs des gardes civiques qu'elle se signala. Aux noms déjà cités, toutefois, ajoutons ceux de Gius. Surulli, « docteur en l'un et l'autre droit (3) », qui opéra dans la région de Catanzaro, d'un juge de police, Pasq. Bosco, arrêté de bonne heure et ramené à Naples, attaché sur un baudet (4), du chef de San Giovanni-in-Fiore, Filippo Barberio, dit Occhio di Pecora (œil de brebis) (5). De Michele, nommé gouverneur de Fiumefreddo et que les Français traitèrent en brigand à la prise de cette place, était aussi de condition « civile ». De même, les deux principaux chefs des Abruzzes, Ermenegildo Piccioli et Giuseppe Costantini, dit Sciabolone, qui méritent une mention particulière.

Piccioli était d'une famille distinguée de Navelli; un de ses parents avait été gouverneur de Capoue, lui-même officier. Il n'a rien d'un bandit : c'est Rodio qui lui avait confié le soin de l'insurrection abruzzaise et l'ex-agitateur préférait les hommes de condition; son principal soutien était un groupe de « propriétaires dévoués à l'ancienne dynastie (6) ». Il combinait ses opérations en véritable chef de guerre, se tenait en correspondance avec les autres provinces et avec Gaëte assiégée; un succès sur la légion provinciale ayant grossi soudain sa bande, il tendit énergiquement à se lier, à travers l'Apennin, avec Fra Diavolo. C'est lorsque celui-ci eût été décidément rejeté vers la mer que Piccioli, battu lui-même, se soumit (octobre) et accepta de former un corps de « voltigeurs des Abruzzes », recruté d'anciens insurgés, pour faire la chasse aux autres. Il la fit avec un zèle inégal,

(1) D'Hautbroche, *Souvenirs*, p. 95.

(2) *Diario Napoletano*, t. II, p. 381 (novembre 1807). D'ailleurs, le 15 mars 1808, Hudson Lowe signale l'arrivée à Capri de ce même Ferrante, qui se rendait à Palerme pour exposer à la reine un « plan de reconquête de ses Etats ». (B. M., Mss. 20107, f° 59.)

(3) *Notizie dell' armata volontaria Calabre*, n° 4 (4 décembre 1806).

(4) *Diario*, t. II, p. 247.

(5) *Compendio storico... Rossano*, mss ; Greco, *Annali*, t. Ier, p. 116.

(6) *Rapporto storico sul brigantaggio di Abruzzo Ultra* (1813). Bibl. Nat., Mss. it., 1127, qui donne les détails les plus nombreux sur ce chef.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

arrangeant à l'amiable la soumission de certains (1), restant en relations avec d'autres. Il y a peu de vraisemblance dans les bruits qui lui attribuèrent la révolte de sa compagnie en mars 1807 : il n'avait qu'à y perdre; mais des papiers compromettants, trouvés sur un chef de bande prisonnier, le firent mettre quelque temps en surveillance.

Sciabolone, de Lisciano (province de Teramo), aurait été gouverneur d'une cité baronale. Déjà gratifié, au moins nominalement, d'une pension pour son zèle en 1799 (2), ce chef, « d'un courage imperturbable, qui exerçait une autorité absolue sur ses compagnons (3) », eût pu être très redoutable, et de fait, appuyé d'abord sur Civitella del Tronto, il inquiéta fort tout le pays, mais son caractère n'était pas à la hauteur de son courage : en septembre, après un combat malheureux et l'arrestation de ses trois frères, de sa femme, et en outre, dit-on, de ses deux maîtresses, il sollicita l'amnistie; il s'adressa au général Lemarrois, commandant à Ancône, « disant, écrivait celui-ci à l'empereur, qu'il n'avait confiance que dans les généraux de Votre Majesté ». Malgré cette impertinence à l'adresse de Joseph, il en obtint la continuation des quarante écus romains que lui payait par mois l'ancien roi, et le commandement d'un corps franc : il s'était engagé à « livrer tous ceux de ses compagnons qui sont coupables de quelques crimes et à détruire toutes les nouvelles troupes de bandits qui pourraient par la suite troubler la tranquillité des Abruzzes (4) ».

Le clergé est largement représenté, pour les raisons qu'on a vues et aussi parce que bon nombre d'ecclésiastiques sont aussi

(1) Ce ne peut être que lui que, sous le nom de Piscicotta, d'Hauteroche met en scène, dans une rencontre digne de celle d'Hadji Stavros et des gendarmes. *Souvenirs*, p. 95.

(2) On dit qu'il reçut aussi le grade de colonel; mais, en ce cas, il aurait sans doute figuré sur la liste du 8 janvier 1806.

(3) Général Lemarrois à Napoléon, Ancône, 24 septembre 1806. A. G., Naples.

(4) *Ibid.* Il avait été, en 1801, accusé de conspiration et Rodio, chargé de faire une enquête, tout en ne le croyant pas coupable, le jugeait dangereux, à cause de « l'extrême indigence » qui le rendait accessible à la corruption; dans la Marche d'Ancône, ajoutait-il, « il jouit d'une très mauvaise réputation en matière de brigandage » (lettre à Acton, novembre 1801, citée par B.-C., *la Fine di Mammone*, dans *Arch. St. Nap.*, 1905); sur ce personnage, voir encore PALMA, *Storia... Abruzzo Teramano*, t. III (il le désigne seulement par le surnom de *Bersagliere*); CRIVELLUCCI, *Una comune delle Marche nel* 1798 1799 *e il brigante Sciabolone*, donne sa carrière jusqu'en 1800.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rudes que le peuple d'où ils sortent. Prêtres et surtout moines apparaissent non seulement comme conseillers, secrétaires, espions, agents diplomatiques des chefs, ou simplement aumôniers (1), mais comme chefs eux-mêmes. La gloire du cardinal Ruffo était pour encourager, sanctifier le rôle du prêtre armé : la « bande du sous-diacre » devient un type de l'insurrection (2). Citons le chanoine Antonio d'Epiro, dont un frère était lieutenant-colonel : il est déjà porté, seul ecclésiastique, sur la liste du 8 janvier 1806, parmi les chefs de Calabre ultérieure (3); Fra Domizio (Jacobucci), un franciscain noir, premier lieutenant de Pisciotti, à l'exemple duquel il fera sa soumission dès la fin de 1806 : d'ailleurs, il désertera pour gagner Palerme; Simone Jovane, de Gragnano, prêtre, dont la famille s'était signalée dans le sanfédisme, amnistié, relaps et pendu au temps de Murat (4). Dans le soulèvement de Pomigliano et S. Anastasia, l'un des premiers, les instigateurs sont deux prêtres, Ferd. Ricci, dit « commandant » de la première ville, et Pasq. Riso (5); autour d'Acri, Ant. Cozza se signale par sa cupidité, tandis qu'un ancien provincial des capucins, Esprovinc, espère obtenir par cette voie un évêché (6); le prêtre Durante, de S. Chirico, pour des querelles privées, insurge ce village (7); Ant. Palermo, curé à Terra di Lago, est lieutenant de Fra Diavolo en Calabre (8). L'archiprêtre de Surbo Ciro Annicchiarico, le futur fondateur de la secte criminelle des *Decisi*, n'a pas attendu l'invasion française pour commencer, par

(1) Un archiprêtre, Francesco Apa, indemnisé de la perte de son bagage à la bataille de Mileto, porte le titre d'*abilitato delle masse;* Smith a parmi ses secrétaires un chanoine, Franc. Saraceni; un frère Bonaventura Ravallo est donné comme aumônier de la bande de Fra Diavolo; un P. Tomei est fusillé en 1806 comme agent de propagande (AMANTE, *Fra Diavolo*, p. 382, note), un P. Ant. da Cutrò pendu comme correspondant des insurgés et de Lowe.

(2) Courier, lettre du 15 avril 1806. Le *Monitore*, 19 août 1806, fait la même réflexion.

(3) Chargé ensuite en Sicile d'organiser un corps franc pour la Calabre. A. Naples, Guerra, 2015 et 2132.

(4) Bibl. Nat., Mss. it., 1124, « note sur le brigandage des environs de Nocera ».

(5) Rapport de l'adjudant-commandant Chameau à Masséna, 15 juin 1806. A. Naples, Guerra, 1045.

(6) *Memoria sopra le fatali avventure della comune di Acri*. Bibl. Nat., Mss. it., 1127.

(7) En juillet 1806. Rapport du syndic de S. Chirico au colonel Amato, 28 mars 1812. Bibl. Nat., Mss. it., 1124, f° 54.

(8) A. Naples, Guerra, 2132.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une vengeance du motif le plus profane, la carrière qui le fera finir voleur de grand chemin, Ferdinand régnant (1)! Le prêtre G.-M. Papassodero, de Centrica, par ses « massacres, incendies, saccages et voleries », décidera le général anglais Stuart à mettre sa tête à prix pour 500 ducats (2).

En somme, Joseph n'exagère guère en disant : « Quelques misérables prêtres, quelques officiers, mais pas un homme marquant (3). » L'immense majorité des *capimassa* appartient à la classe populaire et il est malheureusement impossible de voir dans ce fait l'indice d'un instinct patriotique moins perverti, d'une conviction religieuse ou royaliste plus forte. Sans se rallier à cette opinion anglaise que les chefs étaient généralement « les plus indignes gredins et les plus sauvages ruffians de leurs bandes (4) », et les premiers à fuir (5), on peut constater qu'il y a peu de nobles ni même d'énergiques figures. Il n'y a pas à s'étonner que des bas-fonds remués d'une société aussi mal faite soient montés à la surface des hommes violents, cupides et cruels, mais quand on en voit terroriser les pays sans défense et fuir les premiers devant le danger, ne marcher qu'à prix d'argent et accepter au besoin celui de l'ennemi, se trahir mutuellement et passer d'un camp à l'autre suivant les circonstances, on est en droit de les considérer, non comme des partisans, mais comme des brigands.

Un relevé général de ces chefs populaires serait fastidieux et

(1) CHURCH, *Il brigantaggio... nelle Puglie*; P. PALUMBO, *D. Ciro Annicchiarico, Riv. Stor. Salentina* 1904; sa « Justification » dans *Memoirs of the secret societies*, p. 151 et suiv. Encore un archiprêtre, Giov. Vinc. della Cananea (région de Cosenza. *Compendio Stor... Rossano*). Un autre, près de Sulmona, a fait pendre treize soldats à un arbre (Crivelli à Gallo, 24 juillet 1807, *loc. cit.*); on pourrait multiplier les exemples.

(2) Son édit, du 2 septembre 1806, est reproduit dans le *Monitore* du 23.

(3) Joseph à Napoléon, 12 avril 1806, *Mémoires*, t. II. « Il n'y a pas, dans les nombreuses bandes qui surgissent de tout côté, un seul homme qui ait cinquante ducats de bien, il n'est pas à leur tête un seul chef qui ait été seulement sous-lieutenant dans l'armée de Caroline. » Rapport Lamarque, 16-20 septembre 1807. A. G., Naples. La même remarque est exprimée aussi nettement (en 1810, il est vrai) par le colonel Leclerc, envoyé par Clarke en mission : tous les chefs pris ou tués « n'étaient que des bergers, des charretiers, des paysans et des gens en général nés dans cette classe du peuple qu'il est si facile de séduire... ; on pourrait presque assurer que ces brigands ne peuvent pas compter dans leurs rangs un propriétaire » (12 juillet 1810. A. G., Naples).

(4) BUNBURY, *Narratives*, p. 231.

(5) Stuart à général Fox, Palmi, 26 août 1806 (BUNBURY, *ouvr. cité*, appendice G); il transmet d'ailleurs des plaintes analogues du *preside* De Filippis et se trouve d'accord avec Masséna, qui dit que les chefs s'échappent toujours à temps.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

forcément incomplet : nous nommerons, en les caractérisant avec les données les moins suspectes qu'il sera possible, les principaux de ceux qui, à notre connaissance, ont véritablement joué un rôle : *capimassa*, non simples chefs de comitives.

Au premier rang, il faut placer Fra Diavolo, qui, après être resté dans la gloire surtout comme héros de roman et d'opéra-comique, est en voie de passer simplement héros (1). Dégagée des légendes, la biographie de Michele Pezza, né à Itri, en 1771, de parents relativement aisés, mais ayant à faire vivre avec leur commerce d'huiles une douzaine d'enfants, nous le montre prenant la campagne, à la suite d'un double meurtre, dont le mobile ne peut être précisé. Il aurait ensuite exercé une profession plus honnête, dans l'Etat romain, mais certainement ne fut pas moine, si peu que ce soit, ainsi que son surnom, acquis dès l'enfance, le fit croire à la plupart des contemporains. Autorisé en 1798 à échanger contre treize années de service militaire « la peine qu'il aurait dû subir (2) », il fut, à la faveur sans doute des événements qui suivirent, ramené bien vite chez lui. Notons à son honneur qu'il n'attendit pas la contre-révolution triomphante pour prendre les armes, mais qu'il combattit des premiers les envahisseurs, dans les passes d'Itri. Lors du sanfédisme, il participa au blocus de Gaëte, puis à l'expédition de Rome, où son corps, qui fut déclaré « le plus indiscipliné », n'ayant pas la « plus

(1) La cour de Palerme avait commencé sa réhabilitation en protestant solennellement contre l'exécution et célébrant en grande pompe les funérailles du « très digne colonel don Michele Pezza », en accordant à sa veuve une pension mensuelle de 100 ducats. En dehors des Bourboniens (qui tous ne sont pas tendres), C. CANTU (*Cronistoria*, t. Ier, p. 631) et Victor HUGO (*Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, I, 27) considèrent Pezza comme un patriote. B. AMANTE, *Fra Diavolo e il suo tempo*, a donné une biographie très documentée, qui est une apologie convaincue : dans le pays de son héros, que nous n'avons visité qu'après la publication de son livre, on peut dire qu'il a drainé tous les papiers et souvenirs subsistants. E. JALLONGHI, *Fra Diavolo*, dans une monographie plus concise, a encore apporté du nouveau ; de même E. GACHOT, *Gaulois*, 11 novembre 1906, *Nouvelle Revue*, 1er février 1902, et surtout ch. VIII de *La troisième campagne d'Italie*; nous avons pu ajouter encore en utilisant, ce que ces auteurs n'avaient point fait, le Rapport général de Hugo (A. N., F40 88310), ses lettres (A. Naples, Guerra, 1046), des documents contenus dans les Arch. de Naples. Un document capital, possédé par la Société historique de Naples, a été publié par G. FORTUNATO, *Rivista Settimanale*, 13 septembre 1881.

(2) AMANTE, p. 69, rapporte la décision même, signée du prince de Castelcicala, 20 janvier 1798 ; le Mss. Fantacone, cité par AMANTE, et PETROMASI (*Storia della repubblica napoletana*) disent qu'il fut soldat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

petite figure de troupe, pas même de masse », se signala par « les plus énormes attentats dans toute la région (1) »; lui-même fut emprisonné au château Saint-Ange, d'où il s'évada, avant de comparaître devant le conseil de guerre. La cour passa sur tout cela et Pezza, déjà honoré du grade de colonel, fut nommé « commandant du département d'Itri ».

C'est donc en vertu de fonctions officielles que, le premier de tous, semble-t-il, le colonel Pezza (2) rentra en campagne (3). Son rôle fut considérable. Il agit d'abord en Terre de Labour, avec Gaëte comme point d'appui, infestant le pays que traverse la grande route de Rome. Un épisode curieux se rapporte à cette période : établi d'abord à Spigno, un nid d'aigle, il avait subi à Santa Oliva, où il s'était retranché, un grave échec infligé par le commandant Bonelli (4) (un Corse éprouvé, dont le père avait été bandit), auquel il avait osé faire porter un défi. Or, peu de temps après, étant de nouveau hors de Gaëte, il écoutait les ouvertures d'un officier de gendarmerie envoyé par Saliceti : il ne rentrerait dans la place que « pour chercher sa femme et ses deux enfants et revenir le plus tôt qu'il pourra se remettre en nos mains ». Lacour croyait à sa bonne foi, « puisqu'il n'avait pas besoin de nous pour rentrer à Gaëte ». Le gouvernement l'autorisa à promettre 50 000 ducats s'il livrait une poterne et avait signé d'avance un sauf-conduit : Lacour, qui avait déjà conféré avec deux de ses lieutenants l'avant-veille, l'attendait le 25 avril, la nuit, sur la

(1) Lettre du général Burckhardt au directeur de la Guerre, publiée par AMANTE, p. 302. Albano fut entièrement saccagée; aux portes de Rome, qu'on leur consigna, les hommes de Pezza faillirent en venir aux mains avec la troupe.

(2) Il ne fut jamais général, quoi qu'on ait dit (notamment général HUGO, *Souvenirs*, t. Ier, p. 125) et qu'il s'intitule ainsi dans une proclamation de 1799. Quant au titre de « duc de Cassano » qui lui aurait été donné pour stimuler son zèle, en même temps que pour punir cette famille, ce ne devait être qu'une promesse, puisque, bien qu'il ait fait faire un cachet à ce nom, il n'en est pas question dans l'invitation officielle à ses obsèques (A. N., AF IV, 1714 c; JALLONGHI, *o. c.*, p. 223).

(3) Le général Lacour annonce la nouvelle dans un style qui paraît trahir l'affolement : « J'apprends à l'instant un rassemblement de 60 brigands viennent paraître entre Fondi et Itri. La fameux Fra Diavolo est sorti de Gaëte est à la tête. » (A Masséna, Castellone, 27 février 1806. Arch. Essling, Reg. 44, f° 107.) Vingt-cinq louis furent promis à qui le prendrait (Lacour à Masséna, 5 mars, *ibid.*, f° 132).

(4) Rapport de Bonelli, 31 mars. A. Naples, Guerra, 1045; AMANTE, d'après le mss. Fantacone, p. 379. On signale, dans les bagages pris à ce combat, des flambeaux qui servaient à faire des signaux la nuit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plage : il ne vint point, et cette même nuit il y eut une sortie (1). Cette coïncidence porte à croire à une ruse de guerre : les Français s'imaginèrent que le gouverneur avait éventé l'intrigue et, pour ce fait, envoyé Pezza à Palerme (2).

Tout à coup, ils apprennent que « Fra Diavolo, au lieu de sortir de prison, pour être pendu, en est sorti pour commander 600 galériens, qui sont arrivés avec lui sur le convoi anglais (3) ». C'est la descente hardie devant Amantea (29 juin 1806), qui précède Maida et contribue si efficacement à la grande insurrection, dont cette ville devint une des places d'armes. On a même montré Pezza venant réconforter Stuart disposé à se rembarquer.

L'amiral Smith était homme à le comprendre : il coopéra avec lui à l'attaque de la tour de la Licosa, « où il agit très vaillamment », repoussant notamment les défenseurs qui tentèrent de s'échapper vers les hauteurs (4). Ensuite, bien qu'il n'eût plus l'appui de Gaëte, il retourna en Terre de Labour, débarquant (5 septembre) à Sperlonga avec une bande nombreuse, qu'il grossit des détenus de San Stefano, massacra le poste établi à Itri (5). Il y eut un moment de grave inquiétude : la soumission des Calabres était à ses débuts ; l'insurrection y tenait encore ses places d'armes et en formait une nouvelle dans le Cilento. Dans les Abruzzes, où l'on redoutait la jonction des insurgés avec ceux de Terre de Labour, le général Goulus avait une de ses colonnes battue et réclamait des secours « à marche forcée ». « Je ne sais encore, écrivait-il au général Dombrowski, son chef, sur quel point je serai obligé de faire une retraite au besoin. » Pour envoyer du renfort, Dombrowski était obligé d'en demander lui-même dans

(1) Lacour à Masséna, 23 et 25 avril. Arch. Essling, Reg. 44, f°s 189, 189 *bis*, 189 *ter*.

(2) Joseph à Napoléon, 11 mai 1806. *Mémoires*, t. II. Pezza fut effectivement rappelé en Sicile, ainsi que ses frères, à la demande du prince de Hesse : mais deux lettres de celui-ci, des 22 et 25 avril, montrent qu'il se plaignait seulement que Pezza fît plus de bruit que de besogne (JALLONGHI, p. 176).

(3) Joseph à Napoléon, 8 juillet 1806. *Mémoires*, t. II.

(4) Smith à Collingwood, 17 août 1806. Admiralty, 412.

(5) C'est ce combat, et non un autre qui ne peut être placé après l'échec de Pezza à Santa Oliva, que décrit avec beaucoup d'imagination le mss. d'Itri (cité par AMANTE, p. 377). En horreur, sa peinture ne dépasse pas le simple rapport de l'état-major (C. Berthier à Dejean, 7-8 septembre 1806. A. G., Naples) nos soldats « massacrés d'une manière horrible ; on en a trouvé les mains liées derrière le dos et le ventre ouvert ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'État romain ; de même le général Duhesme, à Sulmona (1). Dans tout le district, l'effroi était général : point de troupes, les gardes civiques, c'est-à-dire les propriétaires, donc les plus menacés, s'effaraient ; beaucoup de gens fuyaient vers la capitale, l'Etat romain, Ponte-Corvo, dont le gouverneur à son tour demandait aide à Naples, elle-même, de l'aveu du roi, « déjà dans l'épouvante (2) ». Le pays d'alentour fut troublé par la peur du partisan (3), mais Pezza ne réussit, par argent ni par promesses, à le soulever (4). Les Français se décidèrent tout de suite à un effort vigoureux, et dans Sora, qu'il avait fortifié, il fut forcé par le général de division Espagne (24 septembre) (5). On le crut mort, mais il n'avait pas attendu l'issue du combat, et, avec les débris de ses bandes, cherchait à gagner les Abruzzes à travers l'Apennin. Une colonne mobile, Corses, Noirs, Garde royale, Napolitains, sous le chef de bataillon Hugo, fut lancée à sa poursuite, tandis que d'autres troupes gardaient les passages de la montagne et les issues vers la côte, formant comme un cercle de fer ; toutes les gardes civiques de la région étaient sur pied : c'était une chasse avec rabatteurs. Ce déploiement de forces était un hommage à l'importance de l'adversaire. Celui-ci avait pour lui son entraînement, sa fertilité en ressources, les chemins et le temps affreux qui épuisaient les troupes, moins accoutumées que lui au pays, mais celles-ci montrèrent aussi une endurance admirable. Si elles ne purent s'emparer du fugitif, elles lui prirent ou tuèrent successivement tout son monde : seul, blessé, et, ironie cruelle, dépouillé par des brigands, en haillons et « les pieds entortillés dans des guenilles (6) », il se fit prendre misérablement à Baronissi, près de Salerne, dans la boutique d'un pharmacien (1er novembre 1806). On

(1) Goulus à Dombrowski, Aquila, 15 septembre 1806 ; Dombrowski à Lemarrois, Chieti, 15 septembre ; Duhesme à Lemarrois, 7 et 8 septembre. A. G. Naples.

(2) A Napoléon, 26 septembre 1806. *Mémoires de Joseph*, t. III.

(3) Le chef d'escadron Forestier écrivait d'Arpino, le 18 septembre (A. Naples, Guerra, 1046), qu'il ne pouvait, même en payant, obtenir aucun renseignement : les gens prenaient l'argent, mais mentaient ou se sauvaient. Le mss. du Mont-Cassin montre les gens de Pignatoro éloignant les Français, de peur d'être châtiés (7 octobre 1806).

(4) Il paye en bonnes piastres d'Espagne (Joseph à Napoléon, 25 septembre 1806. *Mémoires*, t. III) ou recrute par la terreur (C. Berthier, 18-20 septembre. A. G., Naples, 1806).

(5) Cf. ci-dessous, p. 173.

(6) Rapport général de Hugo. A. N., F40 88310.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« loyal et brave royaliste », hostile aux excès et populaire (1). Speranza affronte énergiquement dans Laurino l'attaque du général Mermet (2). Garminantonio (autour de Castrovillari) et Golia (autour de Nicastro) rappellent, par la meilleure organisation de leurs troupes et leurs dispositions plus militaires, qu'ils ont servi dans l'armée (3).

Après ces noms, on tombe très bas, malgré sa célébrité, avec Antonio Santoro, un pâtre grossier, atteint de la manie des grandeurs. Autour de Longobucco, parmi les bergers où il compte beaucoup de parents, il se forme une bande et fait de la ville, où il entre au son des cloches, son quartier général, ou mieux sa capitale, car il se proclame roi, *Re Coremme*, il a une manière de cour, il donne des fêtes rustiques où l'on déploie une profusion barbare. Dans son orgueil, il porte même la main à l'ostensoir, célébrant des mariages, distribuant des bénéfices. Commissionné lieutenant-colonel, il prend des allures de général en chef, a un uniforme, un conseil de guerre, toute une hiérarchie de gradés, des étendards, des tambours et des *pifferi*, parfois des canons, au besoin pièces de bois cerclées de fer. Il adresse des sommations aux commandants ennemis. Il fait des feux de joie avec les livres et arme les statues des saints (4). Cruel autant que ridicule, ce fantoche tyrannise toute la contrée. Ses troupes, plus habiles à piller qu'à combattre, furent dispersées piteusement en allant faire le siège d'Acri, et Longobucco fut forcée et pillée (octobre 1806). Revenu de Sicile, où il s'était réfugié, Santoro marcha sur Rossano avec du canon, ses bandes grossissant en route par l'espoir du pillage; la garnison ne comptait que cinquante Français : aidée

(1) Greco, *Annali*, t. Ier, p. 27, et t. II, p. 371; *Victories of the British Armies*, t. II, p. 209. Tué en 1809. L'adjudant général Janelli, *Note esenziali sulle vite dei più famosi capibriganti delle Calabrie* (Bibl. Nat., Mss. it., 1124), en fait aussi l'éloge, ainsi que d'un Andrea Orlando, qui sauva plusieurs officiers français : s'étant battu avec la bande de Vizzaro, il fit défection et devint lieutenant de gardes civiques.

(2) Mermet à Masséna, 6 août 1806. *Mémoires de Joseph*, t. III, p. 116.

(3) Rivarol, *Notice*, p. 131. Carminantonio osa attaquer un bataillon à Campotenese, août 1809 (Greco, *Annali*, t. II, p. 385); le même raconte (t. II, p. 509) qu'il employait deux grenadiers français prisonniers à porter la litière où il mettait sa maîtresse et ses bagages, et il avait, paraît-il, des chiens dressés à l'attaque. Après avoir tué un collègue, il demanda à « se présenter ». (Ministre de la Guerre à Murat, 8 mars 1810. A. G., Reg. 9e, 5.) Golia fera la même offre à Montigny : refusé, il périra en combattant.

(4) Dubarry, *le Brigandage en Italie*, p. 170.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des habitants, elle mit en déroute toute cette horde et *Re Coremme* s'enfuit de nouveau en Sicile (février 1807). Quand il revint une troisième fois, pour occuper Cotrone, ses extorsions impudentes décidèrent le prince de Hesse à le réexpédier dans l'île pour être jugé (1).

On trouve du courage et du caractère chez le fameux Parafante, de son nom Paolo Mancuso, mais il est un féroce. Né à Scigliano, de parents tanneurs, chassé au maquis par un coup de fusil tiré sur un parent, c'est un vétéran de 1799 que la cour n'osa pas sans doute décorer d'un grade. Son quartier général était la Sila. De Cosenza à Nicastro, il était la terreur des habitants, dont, s'ils ne payaient tribut, il dévastait les terres et massacrait le bétail; il se faisait suivre de chiens, prêts à mettre en pièces ses prisonniers. « Quiconque n'obéissait pas à son moindre signe était sûr d'avoir le nez ou les oreilles coupés (2). » Il poussait l'audace jusqu'à prévenir un détachement de son attaque (3). Comme beaucoup de ces chefs, il s'acharnait principalement sur les gardes civiques, qu'il pendait, « pour l'instruction » des autres.

Puis viennent les sauvages, aux surnoms de cannibales, les tortionnaires, et ces brutes ne sont pas des loups faufilés dans la meute, mais des chefs marquants. Lorenzo Benincasa, de San Biagio, fils d'un charpentier, aurait, à douze ans, commis son premier meurtre et gagné « la campagne ». Une femme enlevée, un mari tué, des combats contre les sbires du tribunal de Catanzaro, tel aurait été son dossier quand il entra dans l'armée sanfédiste. Au moment de la seconde invasion, il venait de s'évader

(1) Rapport à Ferdinand, 24 juin 1807. A. Naples, Guerra, 2154. Une lettre de Colajanni à Hesse (1er décembre 1807. A. Naples, Guerra, 2016) l'informe que Santoro (ainsi que d'autres chefs, dont Nicola Gargiulo, un des accusateurs de Santoro) a été envoyé en surveillance dans une île et son butin vendu au profit de la « Caisse de campagne ». Une lettre du général Merlin (Chieti, 3 novembre 1807) le signale comme son prisonnier depuis deux jours; en ce cas, il fut certainement fusillé. Sur ce personnage, cf. GRECO, *Annali*, t. Ier, p. 156, 169, 227, et le *Compendio storico... Rossano*.

(2) *Anonima raccolta dei fatti particolari dell' infame assassino Parafante*. Bibl. Nat., Mss. it., 1124, fos 1-25. JANELLI lui a aussi consacré une de ses *Note*. GRECO, *Annali*, t. II, p. 567. Ayant échappé à la répression terrible de Manhès, il mourut en 1811, à vingt-huit ans, dans un combat contre des gardes civiques, luttant jusqu'à la mort, malgré ses blessures.

(3) En 1809, il prendra celui du lieutenant Filangieri, qu'il fera périr au moment où l'on cherchait à le délivrer (GRECO, *Annali*, t. II, p. 458). Marc Monnier prétend qu'il le fit fusiller par ses propres soldats, menacés de mort.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de prison. C'est la bataille de Santa Eufemia qui lui procura l'occasion de se distinguer, dans cette région même, où un bois réputé impénétrable lui assurait un refuge. Il commença par saccager son village natal et fit aux détachements français, aux isolés, une guerre féroce. Tous les propriétaires furent en coupe réglée; plus tard, pour entretenir l'anarchie, il interdira aux paysans d'aller à leurs travaux, à peine d'avoir le nez coupé (1).

Francatrippa (Giacomo Pisano), de Pedace, dans la région de Strongoli, où opérait un autre chef, dont le nom fait avec le sien un gracieux pendant, Carnegrassa, commanda un des plus forts rassemblements. « Grand ribaud », lui aussi (2), cruel et si redouté qu'il pouvait tuer de sa main des subalternes indociles, son principal fait d'armes, sous Joseph, fut le massacre de toute une compagnie française, surprise par trahison à Gli Parenti.

Dans la région de Monteleone, Francesco Moscato, de Vizzano, dit il Bizzaro (ou Vizzaro) : serviteur de la famille De Sanctis, dont il aurait séduit une fille, enrôlé de gré ou de force, il déserta, peut-être après avoir été en prison, procéda, avant de servir la bonne cause, au massacre de ses anciens maîtres (3). De ce brigand et du précédent la tête sera mise à prix par les Anglais aussi bien que par les Français (4).

Giuseppe Rotella, bien surnommé *il Boia* (le bourreau), infesta les abords de Nicastro, pressurant et terrorisant la région : les habitants d'un certain bourg finirent, dit-on, par être presque tous sans oreilles ou sans nez. Ce monstre était pourtant « l'un des plus braves parmi tous les brigands » et une fille de bonne famille,

(1) La plupart de ces données proviennent, disons-le, du rapport de l'adjudant général Janelli, en 1810, *Note esenziali*. V. aussi QUINTAVALLE, *Notizia del tenente generale Manhès*. Sous Murat, il infestera, avec le Vizzaro, les abords mêmes du camp royal établi en face de la Sicile et périra noyé en se défendant vaillamment au passage d'un torrent (GRECO, *Annali*, t. II, p. 566).

(2) L'expression est de CANTU, *Cronistoria*, t. Ier, p. 626. V. le *Compendio storico... Rossano*; GRECO, *Annali*, t. II, p. 391; RIVAROL, *Notice*. Blessé en 1809 à l'attaque de Tiriolo, il se fera jeter dans une maison en flammes pour n'être pas pris.

(3) Sur Bizzaro, deux notices détaillées, JANNELLI et le *Dettaglio del famoso Francesco Muscato Bizzaro, brigante della provincia di Calabria Ultra, formato dal quartier mastro della legione, S. Vinc. Prestra* (1814). B. N., Mss. it., 1124, fos 16-24. Il disparut à l'époque de la répression de Manhès, tué, dit-on, par une femme qu'il avait enlevée et dont il avait tué l'enfant pour n'être pas trahi par ses cris (GRECO, *Annali*, t. II, p. 566).

(4) Proclamation imprimée du général Mackenzie, 8 juillet 1809 (A. Palerme, 4903), promettant 200 *pezze* de récompense à qui prendrait chacun d'eux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il avait enlevée, s'en serait éprise et combattait à ses côtés (1).

Plus bas encore, Spaccapitta, lieutenant de Pisano, dépassant Mammone, l'ogre sanfédiste, qui dînait avec sur la table quelque tête fraîchement coupée, aurait, à Acri, trempé son pain dans la graisse de patriotes brûlés vifs (2). Tels sont, dans les divers genres, les échantillons d'une galerie peu banale (3).

Les Principautés et la Basilicate sont trop souvent une annexe du brigandage calabrais; mais elles ont aussi leurs bandes.

Dans la région de Nocere, Gius. Manso, de Majori, dit Giuseppiello, et son compère Ant. Celentano, dit Codino di Cane, auxquels s'adjoint le prêtre Simone Jovane; leurs bandes sont secondaires, mais très actives. Tous trois acceptèrent l'amnistie de 1808, pour retourner bientôt à leurs errements (4). Dans les Principautés encore, Lorenziello (Lorenzo de Feo, de S. Stefano), berger, sanfédiste, condamné pour brigandage, se forma sous Fra Diavolo (5). Le « major » Ant. Guariglia, qu'on avait vu à la tête des croisés du Cilento, n'est guère signalé que pour son indépendance (6), puis pour sa facilité à entrer au service de Joseph. Le grand chef de ces provinces aurait dû être Gerardo Curcio, dit Sciarpa, de Polla,

(1) JANNELLI, *Note esenziali*. Notes sur le brigandage dans le district de Catanzaro depuis 1806 (en italien). Bibl. Nat., Mss. it., 1125, f°s 58-64. Tué en 1810.

(2) GRECO, *Annali*, t. Ier, p. 126. Il serait mort empalé.

(3) Bien d'autres noms pourraient être cités. Chaque contrée de Calabre a ses chefs. Nommons encore Serafino Visciglia, *caporale* des ouvriers du duc de Corigliano, qui réunira de fortes bandes en 1809; Gius. Morelli, qui s'en prenait surtout aux troupeaux de la Sila; Franc. Marinaro, dit Rinfreschi, de Contale; Franc. Curcio, dit Orlandino, de Petrizzi, qui, pour donner le change, habillait parfois ses hommes en soldats. Gius. Pisano, de Montauro, Gius. Ciambrone et Ant. Colacino, de Tiriolo, terrorisaient les habitants de Catanzaro, qui, parfois, n'osaient plus sortir de leur ville; Gius. Russo, de Montepaone, clouait un jour aux arbres, en les alternant, les têtes de muletiers et de leurs mules. Un Pietro Jannini, de Trecchina, déjà « fameux », fut pris dès juin 1806; il avait été, au commencement de l'année, emprisonné par l'ancien gouvernement pour des délits « très nombreux » (Lettre du commandant de Lagonegro, 10 juin 1806. A. Naples, Guerra, 1045).

(4) Exécutés tous trois sous Murat. Tout un rapport spécial concerne les actes de Maso et Celentano (Bibl. Nat., Mss. it., 1124, f°s 176-185). V. *ibid.*, des notes sur le brigandage des environs de Nocera, Pagano, Arpi et Sarno (en italien).

(5) *Elenco di tutti i briganti... di Principato Ultra* 1806-1811 (*ibid.*, 1127). Les personnages nommés sont peu remarquables; la plupart auraient été condamnés sous l'ancien régime, plusieurs amnistiés par le nouveau avant de revenir à leurs errements; d'autres avaient obtenu le pardon en tuant des compagnons; certains avaient été enrôlés dans les bandes par force.

(6) Nocco au général Acton et à Smith sur l'affaire de Lagonegro (A. N., AF IV, 1714 c).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ex-officier des sbires du tribunal de Salerne qui, rebuté, dit-on, par les républicains, battit le général Schipani et, pensionné, décoré, colonel et baron par la grâce du sanfédisme, pouvait être impunément insolent avec les ministres : il fut des premiers à se soumettre, contre le commandement d'un corps franc (octobre 1806) (1).

En Basilicate, les chefs les plus marquants sont Cicchelli, un terrassier, acolyte du prêtre Durante, dont on a parlé ; au lieu de s'acharner après les gardes civiques, il se fait des correspondants parmi eux (2) ; — Gius. Pagnotta qui, après avoir bravé toutes les poursuites pendant deux ans, sans cesser de piller (enlevait d'un coup 9 000 têtes de bétail au prince de Cassano), fut pris une nuit en même temps qu'un frère prêtre (3) ; — Taccone, qui osa faire chanter un *Te Deum* dans la cathédrale de Potenza et fut l'auteur du massacre fameux du baron Labriola-Federici et de sa famille, assiégés dans leur château et auxquels il avait accordé capitulation (4) ; il allait jusqu'en Pouille enlever les caisses du fisc ; — Basile Jula, agent actif de Smith, et ancien lieutenant de Ruffo (5). Scarola osa s'attaquer à des villes. Déjà, semble-t-il, sont en campagne les frères Vardarelli qui obligeront Ferdinand restauré à traiter avec eux (6). Assez fameux encore, Luigi Pedemontano, alias Piemontese, tué en combat par la garde civique de Montepeloso (7).

L'ardeur paraît moindre qu'en Calabre. Après la prise de Maratea, le général Lamarque se représente « escorté par tous ces chefs de brigands, qui sont d'assez bons diables et qui ne demandent, comme Sciarpa et Sciabolone, qu'à avoir des compagnies pour faire rentrer tous les brigands. Je vous avoue que je compte sur leur promesse (8) ».

(1) Sur lui, COLLETTA, *Storia*, livre IV, § 12.

(2) Fait sa soumission fin décembre 1807, reprend la campagne un an après pour n'être pris qu'en 1811 (lettre du syndic de S. Chirico au colonel Amato, 28 mars 1812. Bibl. Nat., Mss. it., 1124, f° 54).

(3) Rapports du capitaine Sabatier, Matera, 30 avril 1808 (A. Naples, Guerra, 1048) et du général Ottavi, Tarente, 8 mai (*ibid.*, 1049).

(4) MARC-MONNIER, *Notices historiques...*; DE MONTIGNY-TURPIN, *Grands Episodes*, p. 41.

(5) Exécuté dès le 18 août 1806 (*Mémoires de Joseph*, t. III, p. 159).

(6) Ils sont nommés dans un rapport de gendarmerie de 1812. Bibl. Nat., Mss. it., 1127, f° 1.

(7) JANORA, *Dai moti del* 1799... (Potenza), p. 65.

(8) Lamarque à C. Berthier, Maratea, 11 décembre 1806. A. Naples, Guerra, 1046.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On serait tenté de faire la même remarque pour les Abruzzes, bien qu'elles aient disputé à la Calabre la palme du brigandage et que, malgré l'échec apparent des efforts de Rodio, l'insurrection y soit apparue pour la première fois organisée (1). Les deux héros de cette région, Piccioli et Sciabolone, à la fin de 1806, passèrent au service français (2) : grand bonheur pour les provinces voisines, dominées par la chaîne abruzzaise comme par la forteresse de seigneurs brigands.

Fra Domizio, principal lieutenant de Piccioli, fit aussi, on l'a vu, sa soumission. A la frontière de Terre de Labour, un chef très redouté, Bened. Panetta, vacher d'Agnone, descendait jusque dans la Campanie et les autorités ne pouvaient le prendre, à cause de la complicité de la population qu'il terrorisait. S'étant emparé de Gioja (septembre 1807), malgré la résistance des gardes civiques, il en égorgea dix-sept à la façon des bêtes de boucherie, « faisant tomber le sang dans un cuveau (3) » : ce qu'on n'apprit, semble-t-il, qu'après l'avoir admis à se soumettre : « Cette soumission, écrivait Partouneaux, rendra le calme aux malheureuses populations des environs de Sora, San Germano et Venafro (4) ». Antonelli, de Fossasecca (près Lanciano), put traiter de puissance à puissance avec le commandant militaire et l'intendant de la province de Chieti, obtint le grade de colonel : sous Murat, ayant voulu sans doute passer général, il se révolta et fut pendu (5).

Quelques chefs inférieurs furent plus tenaces. Dans la province d'Aquila, deux lieutenants de Piccioli : Gius. del Monaco, d'Introdacqua, capomassa de 1799, en relations avec des familles influentes (notamment celle de Piccioli), périt en combattant (octobre 1807) ; Francesco Bernardi, parricide avant d'être partisan, fut pendu en mars 1808 à Barisciano, sa patrie (6). Dans la

(1) Manifeste de Frégeville, 27 avril 1806. Bibl. Nat. Naples, f^i vol^u 1806.

(2) V. page 131.

(3) *Rapporto stor. Brigant. Abruzzo Ultra*, mss. ; rapport Lamarque, 16-30 septembre 1807. A. G., Naples (sans le nommer). D'après le rapport sur l'arrondissement de Venafro, etc., 1806-1812 (Bibl. Nat., Mss. t., 1127, if° 149), il s'était fait livrer par sa maîtresse le commandant de la garde civique de Venafro. Tué en 1810.

(4) Partouneaux à Lamarque, Aversa, 23 septembre 1807 ; Lamarque à Partouneaux, 28 septembre. A. Naples, Guerra, 1048.

(5) *Notizia del generale Manhès* ; Marc Monnier, *Notices historiques*.

(6) Général Huard à Lamarque, Aquila, 4 mars 1808. A. Naples, Guerra, 1048.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

province de Teramo, au printemps de 1808, les frères Ciammarichello entreprirent de réunir toutes les bandes de la région, se firent livrer des armes par les habitants, cependant officiellement désarmés, et détruisirent nombre de détachements de gendarmes et de légionnaires (1).

Masciarelli (Massimo d'Angelo), dont la tête fut mise à prix des premières au taux honorable de 500 ducats (2), tint jusqu'au printemps de 1808, où il fut forcé dans une caverne et son cadavre pendu à Penne (3). Les pâtres nomades des Abruzzes enfin ont, comme ceux de la Sila, leur mégalomane, Basso Torneo, le « Roi des campagnes (4) ».

En Terre de Labour, la personnalité de Fra Diavolo absorba tout et, lui pris, il n'y eut plus que des voleurs de grands chemins. Malgré le voisinage des montagnes, les Pouilles, à part la Capitanate, qu'affectionnait le « féroce Ventresca (5) », et la Campanie, gardées notamment par leurs régiments de cavalerie, ne furent qu'accidentellement troublées (6).

Il s'en faut donc qu'en dehors des Calabres, qui furent, à partir de l'été 1806, sous le régime de l'état de siège, tout le royaume ait été, comme on le croit souvent, bouleversé par l'insurrection et soustrait à l'action régulière du gouvernement.

A la même époque, Felice Vuggieri, dit Giovinotto, un ancien officier (?), fut blessé et pendu (*Rapporto storico Brigant. Abruzzo Ultra*).

(1) Mss. Abruzzo Teramano.

(2) Avis du général Partouneaux aux autorités de la province de Teramo, avril 1806. Bibl. Nat. Naples, f^i vol^i 1806.

(3) *Monitore napolitano*, 29 avril 1808. En novembre 1807, le général Merlin avait cru le tenir.

(4) Marc Monnier, *Notices historiques;* tué en 1810 par les gardes civiques de Lanciano (*Notizia del generale Manhès*).

(5) Tué, 25 juillet 1808, par deux brigands à qui on promit le pardon. *Rapporto storico Abruzzo Ultra.*

(6) Brigands de Pouille, « dont les entreprises se bornent à dépouiller les voyageurs ». (C. Berthier à Dejean, 26 août-1er septembre 1806. A. G., Naples).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE V

LA RÉPRESSION

I. Le siège de Gaëte. — II. Masséna en Calabre. — III. Attaque des points d'appui de l'insurrection : Amantea ; Maratea ; points d'appui secondaires ; Reggio, Scilla et Mileto ; la Sicile. — IV. Systèmes de répression. — V. Complots et police.

L'insurrection tient dans l'histoire que nous étudions une place capitale : politiques, économiques, sociaux, ses effets sont incalculables. Cette importance légitimerait un exposé détaillé, mais la multiplicité et la confusion des faits, la difficulté à faire concorder des affirmations contradictoires, sciemment mensongères ou purement romanesques, entraîneraient à un développement qui, borné au court règne de Joseph, n'aurait même pas le mérite d'être complet.

La tâche de l'armée de Naples fut assurément l'une des plus ingrates qui soit incombée à une armée napoléonienne. Peu d'affaires où l'on ait occasion de briller, mais une besogne incessante, accablante, de répression et de police : colonnes mobiles, enlèvement de villages, embuscades et guets-apens.

Cette guerre, méconnue par l'empereur lui-même, mérite pourtant qu'on l'étudie : l'infinie et presque inextricable complexité des opérations nous a déterminé à détacher les épisodes essentiels afin de tenter de les éclaircir un peu.

Ce fond sinistre et sanglant est si indispensable au tableau du gouvernement de Joseph que nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de l'esquisser.

I

Gaëte, pendant près de six mois, fut un défi et une menace : point d'appui pour l'insurrection, refuge des bandes qui infestaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les communications les plus essentielles du royaume, surtout signe manifeste que les Bourbons étaient toujours proches et que la puissance française pouvait être mise en échec. Tant que tint Gaëte, l'action du régime nouveau fut entravée, l'opinion resta défiante ou hostile. Sans entrer dans le détail du siège, il convient de préciser les conditions matérielles et morales et les phases de la plus importante des opérations militaires, de celle dont les effets furent les plus graves (1).

A l'extrémité d'un isthme étroit, Gaëte profile fièrement sur la mer son rocher à double sommet, dont le plus élevé porte l'énorme mausolée de Plancus, travesti par le vulgaire en Tour de Roland, et l'autre, au sud-est, le Château. En arrière, la petite ville, six à sept mille âmes, tassée autour du haut campanile de Sant' Erasmo, dans une enceinte sombre et humide, enclavant un port de pêche et de cabotage. C'était alors une des plus fortes places de l'Europe, souvent comparée à Gibraltar; elle renfermait une garnison, plus nombreuse que la population civile, et un bagne. Le front de terre présentait sur une largeur de 1 200 mètres, des ouvrages étagés, entassés, taillés en grande partie dans le roc et baignés aux deux tiers par la mer.

L'isthme est aujourd'hui aplani; alors, deux mamelons rocheux l'occupaient : vers la ville, le Monte Secco; en arrière, plus élevé,

(1) Des ouvrages imprimés, Koch (*Mémoires de Masséna*, t. V) suit de très près la relation de Nempde; Du Casse (*Mémoires du roi Joseph*, t. III) suit et même copie parfois le précédent. Mathieu Dumas, *Précis*, t. XV et XIX (où, note 5, p. 381-397, il reproduit une notice de Campredon, postérieure au rapport à l'empereur). D'Ayala, *Memorie* (p. 169-216, *Gaeta assediata nel* 1806). Souvenirs de témoins dans Savelli (légion corse), de Ségur (état-major du roi), Castillon (aide de camp de Vallongue), Noël (artillerie). Dans le *Monitore*, voir notamment le numéro du 22 juillet 1806. Dans le *Moniteur*, 12 septembre 1806, *Notice sur le siège de Gaëte*, par Campredon (nous avons consulté l'original). Jallonghi, *Fra Diavolo*, donne, d'après des papiers de Hesse, d'intéressants détails. E. Gachot, poursuivant son *Histoire de Masséna*, vient de traiter l'histoire de ce siège. Comme documents manuscrits essentiels : journal du capitaine Nempde (tout le siège, bien que l'auteur ait été fait prisonnier le 15 mai); rapports au ministre de la Guerre de France, par le général Dulauloy (23 février 1806 : conditions générales du siège), le général Vallongue (28 février, 28 mars), le capitaine Lesage, chef d'état-major du génie (1er août), le général Campredon (toisé général des travaux du génie, 1er août, et observations en réponse aux critiques de l'empereur, 3 août); réflexions de l'adjudant général Cacault (mars-juin), tous à A. G., Naples, 1806. Un journal anonyme est à A. G., Mémoires historiques, 1806, une description de Gaëte, par le lieutenant d'état-major Corda (sous la Restauration), à Arch. Essling, R. 45, f° 74-92, où se trouve surtout la correspondance capitale adressée à Masséna (le roi, le général Lacour, etc.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le Monte Alatrino, dont le flanc exposé portait un couvent d'Augustins et le sommet le tombeau romain qui lui avait valu son nom. Sur la plage méridionale un faubourg populeux s'allongeait sur 200 mètres (on le laissa debout), tandis qu'au nord la plage de Sérapis n'était accidentée que de quelques dunes; le reste de l'isthme, à part quelques vergers bordés de murs, quelques bâtisses (que le gouverneur fit démolir à temps), un cimetière, était dénudé, le roc souvent à vif (1).

Les Français eussent bien voulu obtenir la reddition d'une place à l'aspect aussi formidable, de bon gré ou par simple intimidation. Mais les sommations réitérées de Reynier avaient été repoussées avec énergie et dignité par le gouverneur (2).

Louis, prince de Hesse-Philippsthal, de Hersfeld, comte de Catzenelnbogen, Diez, Ziegenhayn, etc... (3), appartenait à la plus haute noblesse d'Allemagne; fils du landgrave de Hesse-Philippsthal Guillaume II, dont les États allaient être englobés dans le royaume de Westphalie, il pouvait renforcer d'une rancune personnelle sa loyauté de soldat : son frère aîné, Frédéric, au service de Hollande, avait été tué par les Français. Promu au grade le plus élevé sans avoir paru sur aucun champ de bataille, infiniment moins remarqué que sa femme, une « belle et majestueuse » Allemande (4), pour laquelle le chevalier de Saxe avait donné au comte de Damas un grand coup d'épée, il n'avait encore mené qu'une « vie triste et terne (5) ». Médiocre courtisan, peu apprécié notamment de la reine, il ne payait point de mine, « petit homme trapu, au nez aquilin, et dont la figure bourgeonnée annonçait qu'il était aussi intrépide à table que sur la brèche (6) ». Une chevelure fauve bouclée, une moustache courte complétaient cette figure qui faisait penser aux capitaines aventuriers de la guerre de

(1) Nous avons suivi pour les noms le plan de Provinciali.

(2) La seconde, par une méprise de la garnison, amena la mort du capitaine Lamy, aide de camp de Reynier. Une troisième fut portée par Ségur (*Hist.* et *Mémoires*, t. II, p. 546).

(3) Ses titres tiennent une demi-page dans ses proclamations. (Voir celle que reproduit Koch, t. V. p. 415.) Les éléments de sa biographie sont très dispersés; la notice la plus détaillée est celle de la *Biographie Michaud* (par L. Lesourd); nous n'en avons pas trouvé dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*. Né en 1766, landgrave (nominal) en 1810, mort en 1816.

(4) D'Espinchal, *Souvenirs*.

(5) Mémoires inédits de Damas.

(6) Ségur, *Hist.* et *Mémoires*, t. II, p. 545.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Trente ans (1). Tel quel, hautain, hâbleur, indépendant, d'une extrême bravoure et d'une activité inlassable, très énergique et très obstiné, par un mélange de rigueur et de familiarité, agrémentée de saillies à la Souvarof, il se faisait obéir (2), qualité rare dans l'armée napolitaine. Adversaire courtois, même dans l'ironie, comme lorsqu'il envoie aux assiégeants, dont il sait la détresse, un barillet de poudre, étranger aux vilenies de la cour de Sicile (3), il est cependant mal jugé par les Français, qui ont tourné son originalité (4) en folie et refusé de lui reconnaître d'autre talent que de « l'entêtement (5) ». C'est que cette obstination faillit être la pierre d'achoppement du nouveau règne. Du haut de ses remparts, Hesse brave la puissance napoléonienne. « Gaëte n'est point Ulm, Hesse n'est point Mack ! », crie-t-il dans un porte-voix ; et l'on sait que, par une résolution héroïque, il a confié à l'évêque la clef de sa cave, sous serment de ne lui donner qu'une bouteille par jour. Dès le mois d'avril, il a élu domicile à la batterie de la Brèche (6).

On a attribué la résolution du gouverneur à un hasard qui lui aurait révélé que la Régence n'avait pas le droit de traiter pour

(1) La comparaison est de BUNBURY (*Narratives*, p. 234 et 257), qui trace du prince un portrait saisissant. Telle est bien sa physionomie sur le médaillon du tombeau qui lui fut élevé dans le bastion de la Reine : un génie, une femme enveloppée d'une linceuil, un lion couché ornent ce monument pompeux, digne de cette fière inscription qui le compare à Macchabée : *Similis factus est leoni operibus suis*. A côté la tombe de son adversaire, le général Vallongue.

(2) C'est à son propos que le ministre Elliot observait à la reine qu' « on n'est plus général sans être soldat ».

(3) Le capitaine français Nempde, blessé, mis dix-sept mois en forteresse et plusieurs fois menacé de servir à des représailles, avait, au contraire, à Gaëte « été traité avec des soins infinis et les plus grands égards par le gouverneur ». (Campredon à Marescot, 24 mai 1806, A. G., Naples.) Celui-ci s'excuse « par une lettre fort honnête » (Rolland à Dejean) de ce que ses hommes, par méprise, ont tué le capitaine Lamy et de ce que les Anglais ont tiré sur le quartier général. Lui-même conseille à Gardanne, qui ne comprend pas, de quitter son logement comme « malsain » (SÉGUR, *Hist.* et *Mémoires*, t. II, p. 546). Observons que cet Allemand maria sa fille, en 1810, à un officier français, le comte de la Ville-sur-Yllon. Anecdotes sur sa générosité dans *Journal de Paris*, 18 août 1806. Nous trouvons seulement une plainte d'un habitant de Gaëte, vice-consul de France, qu'il a fait déporter sur une plage déserte et laissé piller.

(4) Que les Anglais aussi jugent excessive, BUNBURY (*ouvr. cité*, p. 257) et MOORE (*Diary*, t. II, p. 143).

(5) « D'une capacité très bornée », dit L. Lesourd, d'après « des personnes dignes de foi qui l'ont connu ». Suivant Vallongue (rapport, 28 mars), c'est la faiblesse de l'assiégeant et la faculté constante de se retirer par mer qui l'ont décidé « à faire parade de caractère ». Nempde y voit la vanité d'attirer l'attention de l'Europe où il y avait accalmie. Son collègue Damas lui trouve aussi plus d'entêtement que de caractère.

(6) Smith à Collingwood, 24 mai (dans BARROW, *Smith*, t. II, p. 161).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gaëte (1), on a dit aussi que les Français, notamment le général Lacour, n'avaient pas su s'y prendre avec lui, exploiter sa vanité (2) ou la haine qu'on lui supposait pour les Anglais (3). Les instructions formelles qu'il a reçues (10 et 15 janvier, 3 février) et son caractère sont les seuls motifs de la longue résistance qui lui fait tant d'honneur.

Les moyens dont il dispose contrastent avec la pénurie des assiégeants. A la veille de l'invasion, le renforcement de Gaëte avait été l'objet d'ordres nombreux : envois de vivres, d'argent, de recrues, préparation du soulèvement de la région frontière (4). Dès le début du siège la garnison compte 6000 hommes et à la fin plus de 8000. La qualité, à vrai dire, est médiocre : les dépôts de divers régiments, recrues en majorité, surtout des milliers de « graciés » expédiés des bagnes de Naples, Ponza, Ventotene, San Stefano, ou enrôlés sur place et formant dans les premiers temps le tiers du total (5). Le commandant en second, Francesco Hoz, prouvera surabondamment sa nullité; par contre le colonel de Sandier, des chasseurs apuliens, le lieutenant-colonel du génie Luigi Bardet, semblent de bons officiers.

La composition des troupes excuse en partie certains reproches adressés à Hesse. Elle rehausse singulièrement son mérite puisqu'il dut imposer la résistance à des gens presque tous désireux de se rendre, beaucoup même portés à déserter ou à trahir.

Pour les approvisionnements, dans le désarroi du début, Gaëte parut oubliée. La reine eut du moins l'honneur d'être la première à s'en occuper, faisant elle-même les premiers frais. C'était encore bien peu et il semble y avoir eu des moments critiques. L'eau, qui n'existait que dans les citernes placées sur les terrasses, dut être une préoccupation grave par ces chaleurs. La providence de Gaëte fut l'amiral Sidney Smith dont le premier soin fut de la ravitailler et qui pensait peut-être trouver là un nouveau Saint-Jean-d'Acre.

(1) MALASPINA, *Souvenirs*, et Kaunitz, cité par HELFERT (*Königin*, p. 273, note).

(2) Rolland, commissaire aux guerres, à Dejean, 19 juin 1806. A. G., Naples.

(3) Ainsi C. BERTHIER, dans *Précis historique des opérations...* A. N., F[18] 88310. Il aurait dit à un parlementaire qu'il préférerait céder la place aux Français qu'aux Anglais : en fait, il est jaloux de son autorité, mais ses lettres à Smith sont des plus cordiales.

(4) A. Naples, Guerra, 2012.

(5) Hesse aurait enrôlé jusqu'à des élèves du collège, *Diario*, t. II, p. 26.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le gouverneur avait imploré son assistance : « En quelque endroit que vous parvienne cette lettre, mon cher amiral, si vous ne pouvez parler au roi, écrivez-lui, je vous en prie, bien sérieusement, que sa conduite à l'égard de Gaëte donne à rire jusqu'à nos ennemis... J'ai en vous la plus grande confiance et je vous le dis bien sincèrement (1). »

Grâce à Smith la place fut largement pourvue. L'artillerie, encore renforcée par les Anglais et accrue de canonnières, compta jusqu'à cent quarante pièces et les munitions étaient si abondantes qu'on en était prodigue : une patrouille, un isolé, une tête qui se montrait au-dessus d'une tranchée, déchainait une canonnade dont la justesse, d'ailleurs, fut remarquée (2). Les Français prétendaient que le dîner du gouverneur était généralement suivi d'un feu intense.

Ajoutons aux forces de la défense les bandes de Fra Diavolo qui harcelaient les Français et troublaient leurs communications (3) : Hesse avait une autorité formelle sur elles par son titre de « commandant général » des provinces frontières (4).

Pour les assiégeants, les difficultés étaient énormes : n'étant pas maîtres de la mer, ils ne pouvaient avancer que par un isthme deux fois moins large que le front garni de canons qui lui était opposé, presque partout dominé, menacé sur les flancs par la flottille des canonnières siciliennes, plusieurs fois par une escadre anglaise. Ce roc, à peine recouvert d'une mince couche de terre, quand il n'était pas absolument nu, présentait les plus grands obstacles à des travaux de siège. Le général Vallongue, qui avait reconnu la place dès le 18 février et les généraux commandant le génie et l'artillerie, réunis chez Masséna le 1er mars, furent d'avis

(1) Hesse à Smith, 31 mai 1806. *Admiralty*, 412. Auparavant il s'était adressé sans succès au prince héréditaire (ainsi le 15 avril). Cette lettre semble prouver que le général Gardanne était bien renseigné quand il écrivait, le 18 de ce mois, que dans la place « il n'y a plus ni viande ni vin ; la ration de vivres distribuée à la garnison ne consiste qu'en stockfisch et 24 onces de pain ». Dans la même lettre Hesse réclame de nouveau un renfort de bonnes troupes dont il « a tant besoin pour un coup de main ».

(2) Le corps de Lamy, le parlementaire tué, fut « mutilé par la mitraille ». (NEMPDE, *Journal*.)

(3) En fourrageant aux environs, des cavaliers sont enlevés (Dulauloy à C. Berthier, 19 avril 1806. A. Naples, Guerra, 1045).

(4) KOCH, *Mémoires de Masséna*, t. V, p. 415, reproduit *in extenso* sa proclamation du 15 avril pour l'organisation des corps francs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que l'opération exigerait des moyens qui semblaient hors de toute proportion avec la médiocrité des ressources.

La première phase du siège ne fut en réalité qu'un blocus et ne fit pas honneur à une garnison beaucoup plus nombreuse que l'adversaire, alors réduit au 6e de ligne. Les Français essayèrent encore de l'adresse (1) : Lacour, qui commanda d'abord et qui eut l'imprudence de traiter le prince de « général de brigands », ne put en obtenir d'entrevue, et tenta, on l'a vu, sans succès, de gagner Fra Diavolo. Ce dragon, assez singulièrement choisi pour diriger un siège, impatient et peu adroit, fut autorisé, malgré l'avis de Masséna et l'échec d'une première canonnade le 23 février (2), à esquisser un bombardement dans l'espoir d'intimider la place où il assurait avoir des intelligences et qui ne demandait, disait-il, qu'à se rendre : les sept mortiers qu'on put mettre en batterie le 21 mars n'obtinrent aucun résultat sérieux et le gouverneur, sommé, répondit qu' « il donnerait sa réponse sur la brèche ». Même échec d'une nouvelle tentative, suivie d'une nouvelle sommation, le 6 avril (3).

Le général de division Gardanne, qui succéda à Lacour (17 mai), n'eut pas plus de succès dans plusieurs conférences avec le prince (4). Vallongue déclara qu'il n'y avait pas « d'alternative entre le parti de mépriser assez cette place pour n'y rien faire ou celui de tout faire pour ne pas la manquer (5) ». Or tout restait à exécuter : au mois de mai Vallongue écrivait qu'on n'y avait pas encore les deux tiers des troupes nécessaires et Gardanne affirmait : « Le matériel et les approvisionnements d'artillerie ne sont pas, généralement parlant, au cinquième de ce qu'ils doivent

(1) Le 29 avril, après la reconnaissance de Joseph comme roi, Lacour envoyait encore une sommation pour n'avoir pas à sévir contre une « ville rebelle » ; sans plus d'à-propos il incitait aussi l'évêque de Gaëte à conseiller la soumission (Lacour à Masséna, 29 avril. Arch. Essling, R. 44, f° 191).

(2) Rapport Dulauloy, 23 février. A. G., Naples, 1806.

(3) Entre temps la presse officieuse s'efforçait de montrer le caractère inhumain d'une résistance inutile (*Monitore*, 11 mars 1806).

(4) D'Ayala parle d'une tentative de corruption faite sur le prince, et le commandant anglais de l'*Intrepid*, Hoodhouse (Gaëte, 14 juin, Admiralty, 412), rapporte qu'un messager vint le 7 juin offrir à Hesse un million et le rang de général de division s'il renonçait à une résistance profitable seulement à l'Angleterre; le prince obligea le messager à faire par écrit et devant témoins sa commission. Etant donnée l'idée que les Français avaient du caractère de Hesse on est surpris de cette maladresse.

(5) Rapport, 28 février 1806.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

être (1). » D'autre part, l'escadre anglaise venait de ravitailler la place. D'ailleurs la conquête de la Sicile, qui eût entraîné la capitulation, était à ce moment activement préparée.

Quand l'espoir fut déçu de ce côté et que la cour de Palerme, encouragée par l'arrivée de Smith et par la résistance même de Gaëte, commença à grouper les mécontents, il fallut bien se résoudre à l'opération ruineuse qui devait absorber argent, matériel, soldats et paralyser toute autre entreprise active. Lorsque Reynier eut été vaincu en Calabre et que l'insurrection fut déchaînée, la prise de la place fut une nécessité vitale. « Le siège de Gaëte était devenu le thermomètre de l'opinion (2). »

Les troupes du siège, en y joignant celles qui couvraient les approches et gardaient les communications jusqu'au Garigliano, atteignirent 10 000 hommes. Les commandants en chef du génie et de l'artillerie vinrent prendre eux-mêmes la direction de ces services; quatorze généraux se trouvèrent à la fin réunis sous le commandement suprême de Masséna.

Les travaux du siège rencontraient les plus rudes obstacles : presque partout le roc affleurait et de la place on entendait les coups de pioche; dans le sable les affûts enfonçaient jusqu'aux moyeux (3); il fallait chercher la terre très en arrière et, pour les bois, quand on eut épuisé celui des maisons du faubourg, aller jusque près d'Itri, à quatre lieues de là. Or c'est par millions que se comptèrent les sacs de terre et par endroits, à cause de la hauteur des batteries ennemies, on dut élever un remblai de six mètres (4).

Au printemps les pluies perpétuelles détrempaient les tranchées si péniblement établies; en été, les chaleurs rendaient intenable le roc dénudé; avec les premières la dysenterie, avec les secondes les fièvres enlevaient jusqu'à trente hommes par jour. Les soldats dormant une nuit sur deux (la tranchée et les corvées occupaient 500 hommes à la fois), étaient surmenés; il leur fallut encore apprendre le métier d'artilleurs, car à la fin il n'y avait qu'un canonnier français par pièce (5). « La loi qu'on s'est imposée de

(1) Rapport Vallongue, 6 mai. Rapport Gardanne, 18 mai.
(2) Nempde, *Journal*.
(3) Noel, *Souvenirs*, p. 48.
(4) Nempde, *Journal*.
(5) Rapport Dulauloy, 7 juillet. A. G., Naples.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

beaucoup ménager le pays (1) », obligeant à n'employer les habitants que moyennant salaire, réduisait leur concours aux charrois. Les vivres arrivaient difficilement, souvent avariés, et il fallait les chercher à des lieues (2); les vêtements étaient en loques. Mais c'était le manque de munitions qui était le plus grave : en face d'un ennemi qui prodiguait la poudre, il fallait lésiner, mendier auprès de l'État romain et du royaume d'Italie, expédier de la poudre par la poste, bien heureux de ramasser les projectiles ennemis pour chacun desquels on donnait trois carlins (3). Qu'un dépôt de poudre se trouvât avarié ou détruit par accident, c'était un désastre (4).

Du moins la bonne volonté des troupes fut-elle parfaite; elles supportaient avec une patience superbe fatigues, privations et dangers. Lacour, se plaignant du manque de vivres, admirait ses soldats de travailler dans de telles conditions (5).

La place fit peu de sorties : le grand nombre de mauvais éléments dans sa garnison lui rendait l'offensive très difficile. Le 25 avril, une colonne de cent cinquante assiégés surprit la batterie de la plage de Sérapis et, après un court engagement avec les Corses, se retira en emportant des outils; le 13 mai, attaque de nuit sur une batterie du rivage dont on encloua les pièces et le 15 mai, en plein jour, soutenus par les canonnières et par une double diversion, quatre cents hommes parvinrent jusqu'à la crête du Monte Secco, au centre des ouvrages français, mettant hors de service plusieurs pièces, ramassant une centaine de fusils : les Français eurent une dizaine de morts et une trentaine de blessés, dont le capitaine du génie Nempde, qui fut pris (6). Cependant, sauf un essai avorté le 15 juin, ce fut la dernière sortie. Le moral de la garnison empira quand le siège fut poussé régulièrement, et les désertions, même d'officiers, se multiplièrent (7).

(1) Rapport Vallongue, 28 février. *Ibid.*

(2) Rapport Gardanne, 18 mai. A. N., F[40] 88310.

(3) On en ramassa jusqu'à 36 000.

(4) Ainsi, dans la nuit du 10-11 juillet, l'explosion d'un fort convoi venant de Torre dell' Annunziata.

(5) A Masséna, 6 mars. Arch. Essling, R. 44, f° 136.

(6) Dans son manifeste imprimé du 16 mai, le prince de Hesse avoue 59 morts et prisonniers et 20 blessés; par contre, il ne craint pas d'attribuer à l'ennemi plus de *sept cents tués!* Rapport de Vallongue à Campredon, 15 mai; Campredon à Marescot, 24 mai (A. G., Naples, 1806); Cap. Richardson à Smith, Gaëte, 16 mai, dans Barrow, *Smith*, t. II, p. 170.

(7) Le bruit parvenait aux assiégeants de la difficulté qu'avait le prince à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les travaux d'attaque, une fois décidés, furent menés énergiquement par le général Vallongue : cet ingénieur, unanimement loué pour ses talents et pour son caractère (1), eut la principale part à l'établissement des tranchées : il fut frappé à mort le 11 juin d'un éclat de bombe, dans une batterie où il conférait avec les chefs de l'artillerie. Le 28 juin Masséna vint s'établir au siège. Dans les premiers jours de juillet, les batteries furent portées à 28, y compris celles qui défendaient le rivage, les pièces à 107; 24 chaloupes canonnières arrivèrent de Naples et la flottille ennemie, qui les avait attaquées sans succès (2), fut tenue désormais en respect. Le 7, à 3 heures du matin, « au milieu du silence profond d'une belle nuit (3) », sur un signal du roi, venu en personne, le bombardement commença, d'autant plus impressionnant que depuis le 6 avril les Français n'avaient pas tiré un coup de canon. L'ennemi en fut comme atterré et resta deux heures sans riposter, puis la canonnade redevint générale; toute la montagne en était illuminée (4). Le bombardement continua jusqu'au 11 avec une supériorité de plus en plus marquée du côté français et le 10, Hesse, qui n'avait pas quitté la batterie de la Brèche, fut grièvement blessé à la tête d'un éclat de maçonnerie, et emporté sur un vaisseau anglais.

Avec lui l'âme de la résistance s'évanouit. Le 12, après délibération du conseil de guerre qui estima qu'on pouvait encore tenir quinze jours, le commandant en second Hoz fit une réponse énergique à la sommation qu'on lui avait adressée. Le feu reprit jusqu'au 18 : tous les parapets étaient détruits, les terre-pleins bouleversés et deux brèches praticables. Les assiégeants, pleins d'entrain, réclamaient l'assaut, les colonnes étaient désignées et on les passa ostensiblement en revue. Le 18, à 8 heures du soir, le

maintenir la discipline. Le 7 mars, Lacour écrivait que le prince avait dû faire fusiller un capitaine qui enclouait ses pièces; Hesse était obligé de faire espionner ses propres soldats.

(1) Campredon à maréchal Berthier, 20 avril; à l'inspecteur général du génie, 14 juin (A. G., Naples, 1806). Eloges de Castillon (son aide de camp), *Mémorial*. L'armée décida de lui élever un monument dans la place (C. Berthier au ministre, 22 juin 1806. A. G., Naples). Vallongue commandait le génie du siège depuis le 16 mars.

(2) Le 4, devant Castellone : ordre du jour de Masséna pour féliciter les équipages. Arch. Essling, Reg. 44, f° 279 *bis*.

(3) Belle description de Ségur, *ouvr. cité*, t. II, p. 549.

(4) Lettre d'un habitant de Castellone, résumée par *Diario*, t. II, p. 266.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

drapeau blanc apparut. Hoz, sans en faire part au commandant de l'escadre anglaise et après un timide essai pour obtenir trois jours d'armistice, capitula à (une heure du matin).

Les Anglais s'indignèrent de cette résolution « honteuse », accusèrent la poltronnerie de Hoz qu'ils prétendaient n'avoir jamais mis le pied dans les batteries ni vu celles de l'ennemi (1).

De fait, la garnison comptait encore plus de 6 000 hommes et, semble-t-il, était encore bien approvisionnée (2), mais elle aspirait depuis longtemps à voir finir la résistance et le bombardement avait achevé de la démoraliser : les soldats désertaient par escouades entières et la brèche ne leur fut qu'une issue plus aisée ; le jour de la capitulation, un millier d'hommes, trente officiers, acceptèrent d'entrer au service de Joseph. Ils auraient fait, durant les dernières nuits, des signaux aux Français. Les pourparlers qui s'étaient engagés, la vue des parlementaires (Donzelot le 12, Franceschi et le colonel napolitain Costanzo le 18) avaient achevé d'énerver la résistance. Notons aussi que les pièces, à force de tirer, s'étaient évasées au point de blesser parfois les servants. On se demande, dans ces conditions, si l'assaut pouvait être affronté avec chance de succès. Peut-être la blessure de Hesse vint-elle à point ! Enfin Anglais et Siciliens mêmes paraissaient se lasser d'un effort prolongé et à la cour on avait blâmé l'obstination de Hesse. On a aussi rendu Sidney Smith responsable de la chute d'une place qu'il devait ravitailler aussitôt après Maida, au lieu de s'attarder en Calabre (3). A voir l'inaction des bâtiments anglais présents, on se demande si l'escadre eût fait davantage ; des batteries de côte pouvaient maintenant la tenir en respect. Ce qui est plus surprenant, c'est que la garnison ne se soit pas embarquée, comme elle le fit ensuite, au lieu de capituler. Il est vrai que Masséna, disposé à lui faire un pont d'or, lui avait accordé les honneurs de la guerre, moyennant la promesse (qui ne fut pas tenue) de ne plus servir pendant un an : si le siège avait dû continuer, le bombardement aurait été de nouveau interrompu faute de moyens.

(1) Capit. Rowley, 19 juillet (Admiralty, 412); Capit. Gifford et comte de Saint-Laurent (au service anglais), 19 juillet. W. O., 1, 305.

(2) Cependant, comme il est vraisemblable, certaines ressources manquaient, notamment les médicaments pour les nombreux blessés et malades.

(3) Moore, *Diary*, t. II, p. 124.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La résistance de Gaëte avait duré cinq mois; mais ce n'est qu'à la fin de mai que le siège fut vraiment décidé et le bombardement dura onze jours. On a reproché à la défense la rareté des sorties, la faible utilisation de la marine, la prodigalité des munitions, et même accusé d'incapacité le prince de Hesse « dont l'ignorance égalait la bravoure (1) ».

L'attaque fut l'objet de critiques sévères de l'empereur (2) : mieux renseigné, il daigna exprimer de la satisfaction (3). Au point de vue napolitain, le « chancre de Gaëte » eut les plus fâcheux effets, tant au point de vue matériel, en drainant de tous côtés les ressources péniblement amassées et en décimant l'armée (4), qu'au point de vue moral en maintenant l'instabilité dans les esprits. Du moins la capitulation survint-elle fort à propos : « L'insurrection qui s'était étendue jusqu'aux environs de Salerne et qui était au moment d'éclater dans Naples a été étouffée par cet événement (5). »

II

L'agitation ne fut pas limitée à la Calabre; certaines contrées nécessitèrent même de véritables expéditions. Mais ce ne furent qu'étincelles à côté de l'incendie, qui a fait souvent désigner l'insurrection par le nom de « guerre des Calabres ».

Masséna, à peine Gaëte tombée, fut placé à la tête d'un corps d'armée chargé de reconquérir les provinces que le décret du

(1) Pepe, *Italia militare*, p. 73.

(2) Ainsi à Joseph, 6 juin 1806. *Corr.*, t. XII, n° 10326.

(3) Ainsi Campredon à Masséna, Paris, 22 août 1806. Arch. Essling (Privées, vol. II, f° 85) : il a vu le 1er août, jour de son arrivée, l'empereur qui, dans une conférence de deux heures, se fit expliquer tous les détails et finalement parut très satisfait.

(4) D'après le *Journal* de Nempde, les Français perdirent 790 soldats et 29 officiers, tués ou rendus impropres au service, et eurent 1 200 malades, non compris ceux des détachements éloignés (le seul poste du Garigliano, au témoignage de Campredon, « a coûté presque autant de monde que le siège de Gaëte »). Trois généraux y moururent. La dépense avait été de 7 millions de francs, somme énorme pour le budget L'ennemi, d'après Dumas, aurait tiré 120 000 boulets et 22 000 bombes : le logement de Lamarque en reçut un jour 22 (*Précis*, t. XV, p. 164). Les Français lancèrent 68 000 projectiles.

(5) C. Berthier à Berthier, 16-30 juillet 1806. A. N., F46, 88310.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

31 juillet 1806 avait mises en état de siège. C'était presque une dérision pour le maréchal que de commander quinze mille hommes (1) pour aller disperser des « brigands ». Il en montra de l'humeur, mais les instances du roi, qui venait de lui rendre service, et son caractère très militaire lui en firent prendre son parti (2) : sur ce chétif théâtre il montra ses hautes qualités d'activité, — sans cesse il stimulait ses lieutenants, multipliait les expéditions, — d'autorité, — il rappellait à la discipline, en termes élevés et fermes, les lieutenants qui semblaient, déjà, vouloir agir de leur côté. Bien plus, fidèle aux recommandations du roi, on voit Masséna préoccupé, parmi les désordres et les cris de vengeance, d'éviter les excès et les abus, au milieu de l'anarchie (3), d'établir une administration régulière. Pour la physionomie du grand homme de guerre, ces traits, secondaires, ne sont pas indifférents et ils lui font honneur.

Il y avait surabondance de généraux, la plupart hommes de valeur. Reynier, à peine au bout de sa terrible retraite, reprit sa marche en avant, avec son énergie coutumière. Malgré un écart, qui n'était peut-être qu'un acte de prudence, bien excusable après une si rude leçon, il mérita que Masséna s'en déclarât « fort content (4) ». Des trois autres divisionnaires, Mermet et Gardanne s'accommodaient mal des fonctions mesquines qui leur incombaient (« Ils se plaignent toujours qu'ils n'ont pas de troupes (5). ») et s'enfermaient avec humeur dans leurs cantonnements : c'est

(1) Après la jonction avec les corps de Reynier et Verdier, ralliés par quelques garnisons. Mais, en fait, il faut déduire les postes établis au fur et à mesure.

(2) D'ailleurs Masséna en agit assez librement avec le « général en chef » de l'armée de Naples : Joseph, qui lui envoie une estafette chaque jour, se plaint de n'avoir pas souvent de ses nouvelles. De son côté, Masséna reproche au chef de l'état-major d'ordonner des mouvements de troupes sans passer par lui.

(3) Proclamation rassurante aux Calabrais, Koch, *loc. cit.*, p. 257, et Greco, *Annali*, t. Ier, p. 112 (qui la date de Cosenza, 15 août). Amnistie du 20 août. Commissions de notables bien choisies, pour assurer la liquidation des bons de fournitures. Organisation des gardes civiques, de compagnies franches. Après Lauria, les ménagements sont recommandés : S. Giovanni in Fiore pillée, non brûlée, Soveria épargnée, Castrovillari et Morano frappées seulement de contributions en denrées, bien que toutes ces localités se fussent distinguées par leur hostilité.

(4) Masséna à Joseph, 24 septembre 1806. Arch. Essling, R. 45 (la plus grande partie des lettres de Masséna sont en copie dans des cahiers contenus dans ce registre).

(5) Même lettre; Masséna à Mermet, 21 et 24 septembre. *Ibid.* Gardanne mérita du moins des éloges pour sa marche sur Torraca et Sapri : « On ne pouvait mieux faire. » Masséna à Gardanne, 7 août. Arch. Essling, R. 45.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec joie qu'ils reçurent l'ordre de se rendre à la Grande Armée; Verdier, qui se vantait à bon droit d'avoir, avec une poignée d'hommes, tenu tête à l'insurrection et demandait d'abord à reprendre le commandement de Calabre Citérieure, céda aussi à la lassitude de cette guerre : Masséna, dont il se croyait mal vu, dut l'adjurer de rester à un poste où « personne dans l'armée, disait-il, ne pourrait vous remplacer (1) ». Le commandant de la cavalerie était le général J.-B. Franceschi-Delonne, un des officiers « les plus distingués par sa valeur et ses talents », au témoignage de son beau-père, le ministre Dumas, « un petit bancal, plein de feu, intrépide, donnant tête baissée partout », suivant l'appréciation plus vive de Courier : un des « grands cavaliers de l'Empire (2) ». Le chef d'état-major était un autre Franceschi, Corse, qui avait servi dans la première armée de Naples et dans le corps d'occupation; en Espagne, il se fit une réputation de dureté (3).

La campagne fut dure aux chefs comme aux soldats (4). Gaëte avait tant dévoré de moyens de toute sorte, qu'il en restait peu pour le corps d'expédition. En fait de vivres, il n'avait reçu à Salerne que « très peu de biscuit »; la difficulté des communications, la rapidité et la multiplicité des opérations devaient rendre impossible un ravitaillement régulier : on dut réquisitionner et dans un pays, où la crainte des brigands avait, en certains endroits, fait laisser le blé en meules, celle des Français faisait fuir des communes entières : « Les villages que nous avons parcourus jusqu'à présent, écrivait Masséna de Lagonegro, sont absolument déserts et n'offrent aucune espèce de ressources. Ceux que nous avons devant nous sont tous en insurrection; ils sont pauvres et nous

(1) Masséna à Verdier, 13 et 23 octobre, 20 novembre. *Ibid.*

(2) Mathieu Dumas, *Précis*, t. XV, p. 174; Courier, *Lettre* du 12 août 1806; général Thoumas, *les Grands cavaliers du Premier Empire*, 2e série, p. 487 et suiv.; baron de Saint-Joseph, *Notice sur le général Franceschi-Delonne*. Eloge encore dans Marbot, *Mémoires*, t. II, p. 375. Ce brillant officier devait mourir misérablement, prisonnier des Espagnols.

(3) Général Thoumas, *ibid.*, p. 488-489. Les autres généraux furent Mossel (artillerie), Valentin, Peyri, Digonnet, Donzelot, Debelle, Vintimille; adjudants commandants, Sénécal et Fournier; ordonnateur en chef, Colbert.

(4) Au 30 juillet, avant la jonction avec Reynier, le chef d'état-major écrivait qu'il n'y avait plus que deux généraux disponibles (à C. Berthier, A. Naples, Guerra, 1046); à mi-septembre, Debelle, Mermet et Franceschi étaient trè malades et Digonnet se traînait jusqu'à son retour à Naples. Vintimille mourut, ainsi que le colonel et le lieutenant-colonel du 102e, Cattaneo et Prévost.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne pouvons guère espérer d'en rien retirer (1). » Des cités de l'importance de Sapri, Policastro, furent trouvées vides ; Reynier, de Tarsia à Cosenza par la montagne, parcourait une solitude (2). Dans les villes qui firent bon accueil, et ce fut la majorité, les ressources avaient été réquisitionnées ou pillées par les insurgés. Si l'on parvenait à organiser dans une bourgade un maigre convoi, c'était grand hasard qu'il ne fût pas attaqué par quelque bande. Ne pas mourir de faim était le grand problème stratégique.

Le vêtement, dans un pareil pays, ne pouvait résister longtemps. Les troupes réunies à Salerne, escomptant la brièveté de la campagne, étaient parties en vestes, sans capotes (3). Les souliers surtout s'en allaient en lambeaux par les sentiers de montagne, les bourbiers et les torrents (4).

Le service médical était, comme toujours, insuffisant. Au 1er septembre, sur six officiers de santé en tout, un venait de mourir, trois étaient dangereusement malades ; pas un chirurgien, pas une once de charpie (5). En hâte, Masséna organisa un deuxième hôpital à Cosenza, réquisitionna des médecins et infirmiers dans le pays, des fournitures dans les couvents (6). Mais là même un mot lugubre de Verdier exprimait, deux mois après, la pénurie : « Le soldat pourrit sur son matelas et sa paillasse (7). »

Or l'état sanitaire était lamentable. Les chaleurs de l'été, les pluies qui commencent dès fin août, les nuits froides, l'insuffisante ou mauvaise nourriture, suppléée par les fruits et par le vin, propageaient l'effet des terribles fièvres. Les régiments « fondent », écrivait le maréchal. Les troupes de Reynier étaient les plus éprouvées au physique comme au moral : « Le défaut de con-

(1) A Joseph, 6 août 1806. Arch. Essling, R. 45.

(2) « Pas une âme », dit Reitzel, *Berner Taschenbuch*, 1864, p. 352 ; à Scigliano, écrit Courier (21 août 1806), « il n'est resté que des chats ».

(3) Masséna à Joseph, 19 septembre. Arch. Essling, R. 45.

(4) Masséna à Joseph, 24 septembre (*ibid.*), n'avait encore reçu que 1 300 paires. Les lettres du roi attestent pourtant ses efforts pour fournir du nécessaire les troupes de Calabre.

(5) Masséna à Joseph, 1er septembre (Arch. Essling, R. 45). Le 24, le maréchal avait reçu quelques officiers de santé, mais manquait des médicaments les plus nécessaires, notamment de « quina ». Les médecins français étaient mal instruits des traitements convenant le mieux au climat (Greco, *Annali*, t. Ier, p. 193).

(6) Ordre du 16 août, créant une commission de cinq notables, qui disposait de la force armée.

(7) A Masséna. Cosenza, 2 octobre 1806. Arch. Essling, R. 45, f° 219.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fiance les a jetées dans une sorte d'abaissement. Le moral est vivement affecté et le physique s'en ressent. Depuis treize jours l'on compte dans cette division plus de six cents malades. Ces troupes me paraissent maintenant hors d'état de rendre quelque service dans le pays et je crois que le meilleur parti serait de les rappeler à Naples (1). » Mais, dans l'ensemble et très vite, les troupes étaient « extrêmement fatiguées ». En arrière du corps principal, Debelle et Lamarque se plaignaient des mêmes épreuves : « Les troupes abîmées de fatigue... et bientôt sans aucune espèce de vêtement (2) », remises sur pied à coups de vomitifs (3).

Tout cela augmentait le « dégoût » du soldat pour cette guerre : obligé de vivre sur le pays, poussé par l'hostilité qu'il rencontre à piller et à dévaster, il n'était plus aussi docile : « L'esprit d'insubordination et d'indiscipline gagne sensiblement dans l'armée (4). »

Masséna, l'homme des situations désespérées, réclamait sans cesse des renforts (5) et n'en obtenait guère. C'est donc avec des forces dérisoires et dans des conditions lamentables qu'il dut entreprendre la soumission d'un des pays les plus hérissés d'obstacles. En l'y envoyant, on comptait surtout sur l'effet moral produit par son seul nom, et sur son énergie, car l'empereur, comparant l'insurrection calabraise à celle des Vendéens ou des Bédouins d'Égypte, était convaincu que « quelques grands échecs » devaient mettre fin à tout (6). Masséna ne trompa point cette attente.

L'armée anglaise victorieuse ne s'était pas fait longtemps illusion sur la durée possible de ses avantages, sur son entraînement, ni même sur la coopération des habitants : aucune poursuite ne fut tentée ; on se borna à achever l'expulsion des Français de la Calabre et surtout, ce qui avait été le but essentiel de l'expédition,

(1) Masséna à Joseph, 29 août. Arch. Essling, R 45. Le 11 septembre, près de 3 000 malades ; le 29e dragons « réduit à rien » ; à son retour à Naples, le 18 janvier, le bataillon suisse tombe de 700 hommes à 200 (suiv. Reitzel) ou 286 (suiv. von Steiger) ; « la fièvre, notre plus dangereux ennemi », dit Masséna.

(2) Debelle à C. Berthier, Lagonegro, 9 septembre 1806. A. Naples, Guerra, 1046.

(3) Lamarque au même, Pisciotta, 30 août, et Lagonegro, 27 septembre 1806. *Ibid.* Lamarque annonce qu'il sera bientôt « mort de fatigue ».

(4) Rapport du corps d'expédition, 29 août (A. Naples, Guerra, 1046).

(5) Très instamment dans ses lettres des 11 et 19 septembre (Arch. Essling, R. 45).

(6) Napoléon à Joseph, 9 août 1806. *Corr.*, t. XIII, n° 10629.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à détruire systématiquement les moyens pouvant servir à une attaque sur la Sicile (1).

A Monteleone, on prit les équipages de l'armée; le détachement de garde aurait même prié Stuart de se hâter, par peur des insurgés. A Tropea, la garnison se rendit deux jours après la sommation, quand elle fut assurée de la défaite de Reynier (2). Scilla et Reggio n'avaient eu ordre de tenir que jusqu'au retour du général vainqueur : on considérait donc comme perdues « ces mauvaises masures d'anciens châteaux, qui ne sont pas tenables huit jours (3)». Du moins, le commandant Michel, du génie, retiré avec 250 hommes dans le fort de Scilla, qui se trouve isolé sur un rocher, au bout d'une étroite langue de terre et que les tremblements de terre avaient lézardé, réussit-il à tenir du 8 jusqu'au 23 juillet, faisant « tout ce qui se pouvait humainement. C'était un feu d'enfer par mer et par terre (4) ». Il eut les honneurs de la guerre et fut transporté avec tout son monde en France, sur la simple promesse de ne pas servir contre les Anglais et leurs alliés, jusqu'à échange; même les patriotes calabrais, qui s'étaient joints aux Français, obtinrent la permission de les suivre ou de s'en retourner chez eux, et une garantie pour leurs biens (5).

A Reggio, ville ouverte, accessible de toutes parts, dont le château, vieille bâtisse carrée quasi branlante, n'était qu'une sorte de réduit au milieu de la ville, le capitaine Aubrée avait engagé les patriotes à ne pas se compromettre inutilement et licencié les gardes civiques des communes voisines, qui s'empressèrent de se joindre à l'ennemi. Il fit deux sorties, mais, voyant que sa résistance ne faisait que mettre en danger la ville et l'hôpital, il se rendit, dès le 10 juillet, avec les honneurs de la guerre et fut ramené en France (6).

(1) Encore expressément dit par Moore au général Fox, 24 août 1806. B. M., mss. 37050, f° 17.

(2) Capitulation du capitaine Popliski, Admiralty, 412; la garnison comptait 230 hommes au 1er juillet.

(3) Joseph à Napoléon, 9 août 1806. *Mémoires*, t. III.

(4) P.-L. Courier, lettre du 16 octobre 1806. Rapports du brigadier Oswald, Admiralty, 412.

(5) Michel à Campredon, à bord du parlementaire anglais le *Laurel Berlington*, La Ciotat, 25 août 1806. A. G., Naples. Les *Notizie officiali* (anglaises) du 27 juillet 1806 reproduisent la capitulation.

(6) Le brigadier Brodrick, assisté du duc de la Floresta, avait 400 Anglais et 800 Siciliens. C'est sans doute à la présence des Siciliens que fut due l'arres-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Masséna espérait encore que Cotrone, où Reynier avait laissé ses blessés, une garnison de 250 hommes, aurait pu tenir : deux jours après le départ du général, pressé par le soulèvement des habitants, le capitaine Souply capitula (1). Si les Anglo-Siciliens n'attendirent point le maréchal, Cotrone et les deux places précédentes, occupées par des troupes régulières, plus Amantea et quelques bourgs voisins, solidement gardés par les insurgés, servirent de point d'appui à la résistance. Pour la briser avant qu'elle ne fût générale, il fallait frapper un grand coup : l'occasion en fut offerte à Lauria, ville de Basilicate, que traversait la route de Calabre.

C'est évidemment en vertu d'un plan raisonné, rattaché aux grands projets de Smith, qu'un gros rassemblement d'insurgés des deux provinces avait, dans l'exaltation produite par la défaite des Français et l'annonce de leur prochaine expulsion d'Italie, osé s'établir dans cette position. Il empêchait ainsi la jonction entre Masséna et Reynier, celui-ci parvenu à Cassano mais lui-même encore séparé de Verdier : c'est le 6 août seulement que Verdier avait rencontré à Rocca Imperiale la reconnaissance du général Peyri, envoyé par Reynier et qui avait dû traverser une bande à Rossetto, c'est le 8 qu'il atteignit Cassano. Dans l'intervalle sans doute, un bataillon polonais, que Reynier avait fait partir en avant avec des malades et des officiers d'administration, avait été complètement massacré auprès de Lauria : les Français trouvèrent les cadavres « déchirés » de deux cents d'entre eux, qui paraissaient s'être bravement défendus (2). — En second lieu, si Masséna, ayant à ses flancs le Cilento et la Basilicate insurgés, sur ses derrières les montagnes, déjà dangereuses, du Molise et des Principautés, était seulement arrêté, sa situation, en dépit de la réserve amenée par le roi lui-même jusqu'à Eboli, devenait critique (3).

tation de l'unique Calabrais, qui se trouva parmi les Français. Aubrée au ministre de la Guerre, en rade de Gênes, 28 août, et original de la capitulation. A. G., Naples. La garnison embarquée comptait 681 hommes, outre les blessés conduits à Messine. Les *Notizie officiali* publièrent sous forme de placard le récit du siège et y insérèrent la réponse d'Aubrée à la sommation du 9 : « Monsieur le général, j'ai des braves et des munitions, j'attends votre attaque. » Cf. DE COLOMBE, *le* 42e, p. 91-93.

(1) Capitulation à Admiralty, 412.

(2) MONTIGNY-TURPIN, *Grands épisodes* (p. 15-16). Là périt l'ordonnateur Marchand-Duchaume, blessé à Maida.

(3) « Jamais insurrection ne fut mieux organisée », dit le rapport de l'état-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 8 août, quand Masséna se présenta, le pont, que franchissait la route de Lauria, était fermé avec de grosses pierres, les rues, les maisons barricadées, les insurgés « sonnaient le tocsin dans toutes les églises et poussaient des hurlements affreux. Les montagnes en arrière de cette ville étaient couvertes de femmes et d'habitants chargés d'effets, et allant au loin chercher une retraite (1) ». Les couleurs des Bourbons flottaient sur le château et les clochers. Le maréchal attaqua de front, tandis que Donzelot tournait la ville par la droite avec « une promptitude étonnante », Gardanne par la gauche, malgré les ravins et les escarpements. Une charge de dragons, soutenue par les grenadiers, qui balaya le pont et toute la grande rue, le feu mis à la ville basse, livrèrent Lauria : sur les scènes affreuses qui suivirent, la résistance acharnée, même des femmes, le sac et l'incendie presque totale de cette « moderne Sagonte (2) », le rapport de l'état-major confirme les récits dramatiques des témoins : « On voyait des prêtres, surtout des capucins, armés de fusils et de crucifix, animer les révoltés. Les temples étaient pour eux des retranchements et les femmes, du haut des toits, faisaient pleuvoir des pierres sur nos soldats. La vengeance a été terrible et, malgré les efforts de M. le maréchal, des généraux et des officiers, ni l'incendie ni le pillage n'ont pu être arrêtés. » Des insurgés, pourchassés dans les maisons et « jusqu'au fond des cavernes, d'où ils continuaient à faire feu », un millier aurait péri (3). De cette ville de sept mille âmes, il ne restait que des cendres.

L'effet de ce terrible exemple fut immédiat. Les bandes désormais évitèrent les engagements. Quelques villages encore durent être enlevés de vive force, mais le plus souvent la terreur vidait la

major. Sur l'affaire de Lauria, outre la bibliographie ordinaire, voir les rapports des opérations du corps d'armée en Calabre, du 8 au 28 août 1806, par Franceschi (A. Naples, Guerra, 1046) ; d'après eux, C. Berthier à Dejean, 23-25 août (A. G., Naples, 1806) ; les récits de MONTIGNY-TURPIN (p. 14-20), SAVELLI (p. 59-60), GRANDJEAN DE FOUCHY (p. 16-21), COSTANZO (journal manuscrit) ; R. VICECONTI, *Il Sacco di Lauria* ; RACIOPPI, *Basilicata*, t. II, p. 456 et suiv. Ces divers récits sont loin de concorder ; quelques-uns ont visiblement dramatisé : Montigny (sortie des Calabrais, couteau en main), et plus encore Grandjean (officier parlementaire haché en morceaux et renvoyé dans un panier).

(1) Rapport (13 août).

(2) MONTIGNY, p. 20.

(3) C'est le chiffre donné par RACIOPPI (t. II, p. 457). Costanzo dit 3 000. Le rapport au roi n'évalue qu'à « plus de 400 » les morts (parmi eux 12 capucins et 5 prêtres), sans compter, il est vrai, ceux qui furent tués dans la poursuite, et les Français n'auraient eu que 17 tués et 36 blessés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

localité à l'approche des Français. Souvent aussi les excès des insurgés faisaient regarder par les propriétaires les Français comme des libérateurs. Le lendemain de la destruction de Lauria, Masséna était rejoint par Mermet, qui venait de parcourir le Cilento et, le jour suivant (1), à Castrovillari, par Reynier, qui avait laissé ses troupes pour avoir, avec le maréchal, une entrevue qui dut être émouvante. Aussitôt, précédé par Reynier et Verdier, Masséna reprit la marche sur Cosenza, dispersant au passage la masse de Falsetti, et fut reçu comme un sauveur dans cette ville, que Panedigrano occupait une heure auparavant (2).

Avec si peu de monde à sa disposition, le maréchal se limita à tenir le plus fortement possible la ligne Castrovillari-Cosenza-Monteleone, multipliant de là les colonnes mobiles, stimulant l'activité de ses lieutenants qui, lorsqu'ils se relâchaient, couraient le risque de se voir bravés dans leur camp, organisant des gardes civiques avec les patriotes qui relevaient la tête, avec les propriétaires qui retrouvaient l'énergie de se défendre. Une amnistie générale, proclamée le 20 août, visait à éclairer les Calabrais sur la perfidie des Anglais qui les avaient abandonnés, en emportant leurs denrées. Reynier, à l'avant-garde pour la reprise du pays, d'où il avait été chassé, s'arrêta à Seminara : Scilla restait occupée par une garnison anglaise, Reggio par des réguliers de Sicile.

Masséna, las lui aussi de cette guerre, obtint de retourner vers la fin de décembre à Naples, qu'il quitta le 11 janvier pour se rendre à la Grande Armée : c'est Reynier qui allait, de nouveau, achever la conquête des Calabres.

III

Amantea. — Dans le bouleversement de la Calabre, le siège d'Amantea ne fut qu'un épisode. La faiblesse des moyens mis en

(1) Guglielmo Pepe, si volontiers sévère pour les Français, déclare : « Il aurait été difficile, pour conduire cette guerre, de choisir un meilleur système que celui qui fut adopté par le maréchal Masséna ; ... il ranima le courage des partisans des Français et porta la terreur parmi leurs ennemis. » (*Italia militare*, p. 75.)

(2) Masséna recommandait la ville aux « bontés paternelles » du roi. Vingt-cinq Français laissés aux hôpitaux y avaient été sauvegardés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

œuvre par l'assiégeant, la place secondaire que tient l'affaire dans les rapports de l'état-major, portent à croire que les Calabrais exagèrent en voyant dans la petite cité une autre Saragosse. Du moins l'énergique défense, embellie de traits de courage et de générosité, est-elle réellement un des plus beaux fleurons de leur couronne de gloire, d'autant plus que parmi les vainqueurs se trouvèrent aussi des compatriotes. Au lieu que la défense de Gaëte fut due surtout à la ténacité d'un étranger et au concours des Anglais, celle d'Amantea fut exclusivement nationale (1).

La situation de la ville lui donnait une importance stratégique : réduit de la chaîne côtière, qui sépare de la mer la route de Calabre, bien posée, avec ses maisons noires et ses ruelles grimpantes, au flanc d'un cône rocheux que surmonte un vieux castel et que des ravins profonds isolent du côté de la terre, Amantea fait face à la mer, par laquelle elle fut aisément ravitaillée ; sur ce front, plus accessible à cause de la plaine cultivée qui s'étend entre la place et le rivage sur une largeur de quelques centaines de mètres, une solide muraille flanquée de deux bastions. La place était munie de sept pièces de canon, plus que n'en posséda jamais l'assaillant. Les assiégés étaient pour une bonne part des partisans réfugiés, qui, se sachant les plus compromis, devaient pousser à la résistance et aux violences, à la rébellion même, quand le vaillant chef de la défense, Mirabelli, se résoudra à écouter les propositions de l'ennemi (1).

Amantea, que Fra Diavolo avait prise pour base de ses opérations en Calabre, se montra résolue à repousser les Français et, grâce à elle, postes avancés de cette citadelle, Longobardi, Fiumefreddo, Belvedere, Belmonte, Maratea surtout, restèrent en armes,

(1) Aux travaux généraux ajouter GRECO, *Annali*, t. Ier, p. 144-145 (premier siège), p. 173-179 (deuxième), p. 203-223 (troisième) et l'*Assedio di Amantea;* D'AYALA, *Memorie;* DE COLOMBE, *le* 42e, p. 93 et suiv. ; GRIOIS, *Mémoires*, t. Ier, p. 344-348, a assisté au troisième siège comme chef de l'artillerie (pas jusqu'à la fin), et le Napolitain Macdonald, chef du génie, a rédigé un *Journal istorique des opérations du siège de l'Amantea derigé par ordre superieur et par le lieutenant-colonel du génie Macdonald* (*sic*), Fiumefreddo, 10 février 1807 (Arch. Reynier). Les rapports de Lamarque, où il est question de l'affaire, sont ceux du 15-25 janvier et 20-30 février 1807 (A. G., Naples) ; Verdier à C. Berthier, 9 et 27 décembre 1806 (A. Naples, Guerra, 1046) ; à Masséna, 8 août (KOCH, t. V, p. 427) ; SAVELLI, *Souvenirs*, p. 87-90 ; Registre de lettres de Reynier (A. G.). Le patriotisme régional a inspiré un poème contemporain et le roman historique de N. MISASI, l'*Assedio di Amantea*, deux volumes, auxquels on peut joindre son article du *Giornale d'Italia* du 3 octobre 1909 (même titre).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et les chefs Necco, De Michele (*preside* pour Ferdinand), un moment Panedigrano, battirent les environs : par là les émissaires ennemis pénétraient sans difficulté et les brigands trouvaient des quartiers d'hiver assurés (1). Reynier répétait ce conseil excellent que, la résistance d'Amantea ayant surtout un effet moral, il ne fallait pas avoir l'air de s'en préoccuper, à moins qu'on ne fût en mesure de la vaincre à coup sûr (2). Malheureusement, comme à l'ordinaire, on compta sur l'audace et l'intimidation.

Le « premier siège » ne fut en réalité qu'une reconnaissance : le général Verdier, venu de Cosenza le 27 septembre 1806, risqua une attaque de vive force, ce qui réussissait souvent ; elle prouva seulement la fermeté des habitants et entraîna le meurtre ou le pillage des « suspects ». Le 3 décembre, Verdier reparut avec 1 400 hommes et seulement quatre pièces, dont les boulets ne se trouvèrent pas de calibre ! L'escalade, tentée une première fois, par une sorte de faubourg qu'on avait enlevé et avec des échelles trop courtes, une seconde fois la nuit et ébruitée, coûta, tués ou blessés (beaucoup à coups de pierre), une centaine d'hommes d'élite (3) ; les quatre-vingts obus lancés sur la ville n'y détruisirent que quelques maisons, et par manque de munitions, même de vivres, il fallut rentrer piteusement à Cosenza avec un long convoi de blessés : « La place d'Amantea, concluait Verdier, ne peut être prise qu'en ouvrant la tranchée et une brèche. » Cependant la ville était de nouveau ravitaillée (4) et de nouveau la classe aisée subissait des représailles.

La troisième fois, Verdier, rejoint au début et vers la fin par Reynier en personne, ramena le 1er janvier 1807 3 250 hommes, auxquels se joignirent des gardes civiques du pays sous le major Falcone, tout un état-major du génie napolitain, colonel Costanzo, lieutenant-colonel Macdonald et Montemajor, six pièces amenées

(1) Il y avait à la fin du siège, suivant Joseph, 1 200 défenseurs (à Napoléon, 15 février 1807, *Mémoires*, t. III).

(2) C'est la raison notamment qu'il donnait à Masséna pour n'avoir pas poussé usque Fiumefreddo, comme il en avait l'ordre : il aurait dû contourner Amantea et paru l'éviter (à Masséna, 25 août 1806, A. G., Reg.).

(3) Six à 8 tués et 60 à 70 blessés (dont le colonel Droit et le commandant napolitain Montemajor), suivant Verdier lui-même. Dumas dit 130 tués, Greco 80. L'énergie des Français attestée par Verdier et Greco.

(4) Naselli, secrétaire d'Etat, à E. Lettieri, major général de la marine, 23 décembre 1806, Pizzofalcone, Marina, 1806 (il est même question de troupes).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au prix de peines énormes (1); le général Peyri surveillait les abords. Les chefs, Verdier en tête, qui eut son chapeau percé d'une balle, et les soldats se prodiguèrent. En même temps que les abords étaient dégagés (prise de Longobardi le 21 (2)), on entreprit des travaux d'approche réguliers vers l'un des bastions, profitant du faubourg et de quelques maisons isolées, taillant dans un sable dur comme du roc. L'artillerie ayant réussi à faire brèche et n'ayant plus de munitions, on tenta encore de brusquer les choses : mais les maisons étaient barricadées en arrière de la brèche, les compagnies d'élite des 1er et 52e régiments y furent repoussées avec perte (3), échec qui acheva « de dégoûter les troupes et de les démoraliser » (4) et valut à Verdier son rappel. Le général Peyri dut continuer la sape jusqu'au pied du bastion, tandis que les assiégés les plus compromis tentaient de s'échapper et qu'une flottille sicilienne cherchait à communiquer avec la place, et, malgré la menace, qui fut apportée par un enfant, de massacrer les familles patriotes, on fit jouer la mine. L'assiégeant eut encore l'énergie de repousser, le 6 février et dans la nuit suivante, trois attaques du 52e. Mais le lendemain, les pourparlers, engagés le 31 janvier avec Mirabelli par l'intermédiaire de son compatriote Amato, et qui n'avaient été interrompus que par les menaces des massistes, aboutirent alors : au point du jour, on aperçut le drapeau blanc, la ville s'en remit à « la générosité française », non sans une convention, par laquelle, avec empressement, Reynier accorda l'amnistie à tous les habitants, sauf ceux « qui

(1) Griois, *Mémoires*, t. Ier, p. 34 : précipices où plusieurs hommes tombèrent, rafales de neige, les pièces sur des traîneaux tirés par des buffles ou par des paysans, munitions sur des mulets ou même à dos d'homme. Le 4 février seulement on put bombarder, avec deux pièces de 12 : le lendemain on n'avait plus de munitions!

(2) Deux cents insurgés tués, dont le fils de De Michele et le neveu de Panedigrano (Reynier au roi, 23 janvier 1807. A. G., Reg.).

(3) Le 15 janvier. Suivant Macdonald, 8 tués, une trentaine de blessés, dont le colonel du 52e. L'attaque du 6 février coûta 6 tués, 2 officiers et 25 soldats blessés. Ces chiffres sont donnés par Macdonald, dont le *Journal* est le document de beaucoup le plus précis : ils sont loin des 800 tués ou blessés dont parle encore Johnston (t. Ier, p. 144) et qui, vu la saison, ne peuvent représenter non plus des malades : c'est l'écho des fanfaronnades de Sicile, où l'on disait que, dans les attaques de décembre, Verdier avait eu 300 blessés, dont lui-même, et perdu trois drapeaux (Bulletin sicilien, transmis par Castelcicala à lord Howick, 12 février 1807. F. O., Sicily, 31). La capitulation jointe au rapport Lamarque, 20-30 février. A. G., Naples.

(4) Reynier au roi, 22 janvier 1807. A. G., Reg.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

seraient désignés pour avoir empêché l'exécution des conditions plus favorables proposées le 31 janvier, ainsi que l'auteur de la lettre insolente ». Quant aux massistes, le général promettait d'avoir « des égards pour ceux qui seront recommandés par les otages ». Mirabelli, dont ses adversaires louaient la loyauté et la courtoisie, fut admis ainsi que le lieutenant-colonel Stocchi à se retirer en Sicile. Ce troisième siège, le seul à vrai dire qui comptât, avait duré trente-huit jours (1) !

Maratea. — Quelques autres villes manifestèrent l'intention d'imiter Amantea. Un millier d'insurgés s'étaient jetés (2) dans Maratea, ville de Basilicate, qui devenait ainsi un poste détaché du camp retranché, dont Amantea était le centre : ce « petit fort à demi ruiné (3) » obligea le général Lamarque à une manière de siège. Comme on ne pouvait creuser de tranchées dans le roc, on dut avancer en élevant des murs de pierres sèches ; les assiégés firent une sortie « très audacieuse », vigoureusement ramenée par les Italiens et les nègres ; quand ils virent la batterie prête, ils capitulèrent (10 décembre 1806) (4), sous la promesse de pouvoir se retirer en Sicile ou dans leurs foyers, après avoir prêté, dans l'église, sur les reliques, serment de ne plus combattre. Plusieurs chefs demandèrent du service, mais le *vice-preside* Mandarini, auquel on fit des offres flatteuses, voulut retourner en Sicile. Lamarque attesta qu'il avait sauvé une centaine de Français (5). Un éloge analogue fut fait des chefs Stoduti, Guariglia, Tommasini (6).

Cotrone. — Cotrone, le principal, quoique fort médiocre port calabrais de la mer Ionienne, et par où se faisait un grand com-

(1) Aussitôt tombèrent les postes avancés de la défense : Belvedere, dont Necco occupait le château ; Belmonte le 11 et Fiumefreddo le 12 durent se rendre à discrétion (De Michele fusillé ainsi que le syndic et le curé).

(2) Lamarque à C. Berthier, 9 décembre 1806 (A. Naples, Guerra, 1046), parle de quelques officiers réguliers : il n'en est pas question dans la capitulation ; Naselli à Lettieri, 29 novembre 1806 (Pizzofalcone, Marina, Palermo), parle seulement de munitions et d'argent à envoyer à Mandarini, avec l'ordre à celui-ci d'expédier à Pantellaria tous les prisonniers politiques, même ceux qu'il avait relâchés (autre témoignage de sa générosité et de la vilenie du gouvernement sicilien).

(3) Joseph à Napoléon, 13 décembre 1806. *Mémoires*, t. III.

(4) Lamarque à C. Berthier, 11 décembre 1806. A. Naples, Guerra, 1046.

(5) V. p. 128.

(6) *Monitore*, 19 décembre 1806. Texte de la capitulation dans Racioppi, *la Basilicata*, t. II, p. 496 ; détails, p. 459.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

merce de grains (qu'il importait de ne pas laisser aux Anglais), avait été évacué d'assez bonne heure par les Siciliens. Quand se présenta le colonel Billard avec un simple détachement du 29e de ligne (le 8 janvier 1807), il ne restait qu'une soixantaine de soldats, que la ville avait pris à sa solde pour le maintien de l'ordre. Les habitants reçurent les Français « avec acclamation », le lieutenant qui commandait resta adjudant de place et ses hommes furent admis au service ou licenciés (1). Mais, au commencement de mai, pour appuyer l'expédition du prince de Hesse, une flottille amena devant Cotrone les masses de Santoro et Garguglio, et, comme à la suite des mouvements hâtifs des Français pour se concentrer (2), la ville se trouvait momentanément privée de sa petite garnison française, aussitôt, le petit peuple aidant, elle fut occupée (27 mai). Comme partout où régnait *Re Coremme*, on rançonna, on emprisonna les notables, on commit des « horreurs ». Le détachement français, renvoyé immédiatement, trouva portes closes (2 juin). Le chef de bataillon Droit, venu pour le renforcer, dut commencer un vrai siège. La ville était munie d'une enceinte, appuyée à un assez bon château de Charles-Quint (3) et véritablement soudée au rocher : « Ni boulets ni obus, dit un des assiégeants, Rösselet, ne font d'effet sur ce roc, et les murs ont un ciment si pétrifié qu'ils sont aussi durs que le roc. » Bien que resserrés par l'occupation du faubourg au nord et d'un mamelon au sud, les assiégeants, soutenus bientôt par des réguliers dont le premier soin fut d'expédier Santoro à Messine, pourvus de grosses pièces et de munitions abondantes, firent plusieurs sorties et fortifièrent leurs défenses (4). Le 29 juin, le prince de Hesse vint en personne. Il fallut augmenter successivement le

(1) Reynier au roi, 13 janvier 1807. A. G., Reg.

(2) Il y aurait eu retard dans la relève de la garnison. En tout cas, on se doutait de ce qui allait arriver puisqu'un certain nombre d'habitants suivirent les Français. Les gardes civiques s'enfuirent.

(3) Sur ce siège Du Casse, *Mémoires du roi Joseph*, t. III, p. 379-382 ; Journal du siège de Cotrone (A. G., Naples, 1807) ; extrait du Journal historique du siège de Cotrone, fait pendant l'été de 1807 par le corps d'armée de Calabre, rédigé par le colonel Costanzo et le capitaine Sebe, du génie (Arch. Reynier) ; rapport de Lamarque, 25 janvier-5 février 1807 (A. G., Naples) ; Rösselet, *Mémoires*, p. 100-101.

(4) Sorties le 5 et le 6 juin, diversion vers Cariati le 7. La nuit du 9 au 10 arrivent le lieutenant-colonel Lettieri et 300 « chasseurs de Philippsthal ». Sorties le 11 et, à l'arrivée de Hesse, le 29.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

corps du siège, amener de l'artillerie, jusqu'à treize pièces, dont cinq de 24, vieilles pièces de marine, transportées par mer au Pizzo et de là, par Catanzaro, sur des « traîneaux tirés par vingt paires de bœufs ». Un général fut envoyé, Camus, puis Cavaignac, et Reynier, après deux reconnaissances, vint s'établir au siège (3 juillet). Une redoute fut construite sur le mamelon, avec des canons battant l'entrée du port, et, du côté opposé, un cheminement en règle fut entrepris avec parallèles, chemins couverts, batterie de brèche.

Plus que du feu, pourtant prodigué, de la place et de la flottille, les troupes souffrirent de la saison : au 1er juillet, « les fièvres avaient réduit nos troupes presque à la moitié », Camus, très malade, dut être remplacé et Costanzo céda le commandement du génie au capitaine Sebe (1) : tous les officiers et soldats de l'arme étaient atteints ; on dut cesser les travaux de jour. Enfin, le 9, les batteries purent ouvrir le feu, forcer la flottille à gagner la haute mer, où la surprit un orage ; le 12, le bastion vis-à-vis des Augustins était en partie détruit et Reynier venait de reconnaître le point propre à y mettre la mine, quand, dans la nuit, la garnison et les habitants les plus compromis s'évadèrent en bateaux. Au matin, leurs premiers coups de canon restant sans réponse, les assiégeants pénétrèrent dans la place, que les habitants débarrassaient eux-mêmes des barricades : « Le général en chef fit réunir sur une place toute la population de Cotrone sans distinction, afin de reconnaître ceux qui avaient participé à la révolte ; près de deux cents individus des deux sexes furent arrêtés ; quelques-uns furent mis ensuite en liberté, un plus grand nombre fut envoyé à la commission militaire. Les jeunes gens inquiets furent envoyés à Naples pour être déportés ou incorporés dans les troupes (2). »

Ce siège, conséquence d'une imprudence d'un instant, avait exigé plus d'un mois de travaux pénibles, en plein été, dans un pays malsain, et coûté, presque uniquement par la maladie, peut-être cinq cents hommes (3) : « Si l'ennemi avait tenu huit jours, dit

(1) Outre ces officiers et partie de leurs sapeurs, on trouve, comme Napolitains, le colonel Arcovito et son corps franc de cent Calabrais.

(2) Journal historique... Le rapport de Lamarque dit qu'il était resté, dans le château, un détachement régulier (avec le lieutenant Senescalco) qui passa au service du roi.

(3) C'est le chiffre donné par Rösselet. Lamarque, annonçant le départ des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rösselet, nous étions tous atteints de fièvre contagieuse, car, du général Reynier jusqu'au dernier charretier, tous tombèrent malades par suite du mauvais air. » Dans de moindres proportions que Gaëte, Cotrone avait montré une fois de plus la pénurie française aux prises avec un ennemi abondamment approvisionné et rendu confiant par la mer libre.

Points d'appui secondaires. — Le plus souvent, malgré des préparatifs bruyants, la résistance s'effondrait devant une attaque résolue. Le duc de Poderia avait annoncé que Camerotta, plantée sur un rocher escarpé, bordée sur les deux tiers par un précipice, défendue de l'autre côté par des murs crénelés et armés de canons, serait un « petit Gaëte » : Lamarque l'enleva brusquement, sous une pluie torrentielle et malgré une vive fusillade (1). Ailleurs ce fut parfois plus rude, mais presque toujours aussi bref : ainsi à Laurino et Roccagloriosa, également dans le Cilento (2) ; à Sora, où l'ennemi, « très insolent parce qu'il était derrière ses retranchements garnis de plusieurs pièces d'artillerie », fit un feu très violent tant que les colonnes d'attaque ne furent pas sur lui (3). Cette dernière affaire aurait pu être grave (4). C'est Fra Diavolo qui avait fait de Sora son quartier général, lors de sa troisième expédition, la plus audacieuse. Un grand effort fut fait : trois colonnes françaises, le général de division Espagne par San Germano, le colonel Cavaignac par Sulmona et Castel di Sangro, le chef d'escadron Forestier par Arpino, convergèrent sur Sora et, le 24 septembre 1806, les deux premiers attaquèrent, tandis que le troisième tournait la place par le val de Roveto pour couper la

contingents dus à la Garde impériale, dit que le 52e, à cause des pertes subies devant Cotrone, n'a pu fournir le sien : la 2e compagnie de grenadiers n'a plus que 3 hommes et tous les officiers sont morts ; les autres compagnies ne valent guère mieux (6 octobre 1807. A. G., Naples).

(1) Rapport de Lamarque, 2 septembre 1806, A. G., Naples, reproduit dans *Mémoires de Joseph*, t. III, p. 184.

(2) Rapport du général Mermet, 6 août 1806. *Mémoires de Joseph*, t. III, p. 116. SAVELLI (*Souvenirs*, p. 70) raconte évidemment l'affaire de Laurino, au lieu de celle de Roccagloriosa.

(3) Deux rapports du général Espagne, Sora, 24 septembre 1806, et d'autres documents à A. Naples, Guerra, 1046, et, du même, lettre au roi, 29 septembre. A. G., Naples ; C. Berthier au ministre de la Guerre de France, tous les rapports de septembre. *Ibid.* Comme imprimés, outre la correspondance de Joseph, cf. MARULLI, *Ragguagli*, t. II, p. 385 ; AMANTE, *Fra Diavolo*, p. 391-398 (reproduit notamment les relations du *Corriere* et du *Monitore*) ; Carlino BRANCA, *Memorie della città di Sora* (Naples, 1847), p. 138.

(4) V. ci-dessus, p. 137.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

retraite vers les Abruzzes : les Français durent franchir la rivière qui n'était guéable « qu'à la hauteur des épaules »; le commandant Thomas, du 10e de ligne, enleva la batterie à la baïonnette. Forestier, retardé par le pays « coupé de bois, de fossés, sans aucun chemin pratiqué » et par des partis ennemis, ne put ramasser qu'une portion de fuyards; de même le général Tisson n'atteignit pas à temps Venafro. Sora fut mise à sac : on trouva des papiers de Fra Diavolo, mais lui-même s'était échappé et, dit-on, de bonne heure.

Reggio et Scilla. Mileto. — Les points d'appui les plus solides et les plus redoutables, par leur proximité de la Sicile, étaient Reggio et Scilla. Non seulement des troupes régulières y tenaient garnison, sous les brigadiers Cancelliere, puis Tschudy, mais toute une administration bourbonienne s'était installée, avec les conseillers Di Fiore et De Giorgio (celui-ci qualifié de « commissaire politique des Calabres »), remplacés (janvier 1807) par un « commissaire civil des Calabres », Michele De Curtis, assisté d'un administrateur général résidant à Scilla (Castrone) et de *presidi* et *vice-presidi* (1) : avec Capri et Ponza, sans parler d'Amantea et autres lieux plus ou moins longtemps occupés, c'était tout un petit royaume *citra Pharum* qui se reconstituait.

Cette administration était peu propre à regagner l'opinion, car elle s'occupait surtout à exploiter le pays, en prévision d'un retour des Français, et à rechercher « ceux qui avaient opéré directement contre la couronne ». La présence des « masses » était déjà suffisamment pénible (2). L'impression d'instabilité aidant, le pays d'alentour supportait encore plus impatiemment une autorité qui ne se faisait connaître que par les réquisitions; on en venait à regretter l'étranger : « Les habitants de Palmi ont appelé secrètement les Français de Monteleone (3). » A la fin de 1806, il avait suffi d'une démonstration de Reynier pour que tout ce gouvernement s'éclipsât : en un instant, le commissaire civil, les fonctionnaires et jusqu'au brigadier Cancelliere avec une bonne partie de

(1) Carbone, De Filippis, Mandarini, Mirabelli, De Michele; Lamarque en signale un autre dans « l'île de Sainte-Nicole », véritable repaire où les chefs avaient leur famille et leur butin. Un patricien de Reggio était consul de mer et de terre.

(2) *Diario napoletano*, t. II, p. 394. Sur cette curieuse administration bourbonienne, cf. A. Naples, Guerra, 2113, 2189, 2195; A. Palerme, 4865.

(3) De Giorgio au ministre, Messine, 12 octobre 1806. A. Palerme, Segr. 1329.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses masses « organisées » furent de l'autre côté du détroit et, sans la bonne contenance du colonel Nunziante et du régiment *Sanniti* (Samnites), Reggio était enlevé (23 décembre) (1).

Mais Joseph, alléguant la difficulté plus grande à garder solidement ces postes qu'à les reconquérir, le danger d'être coupé si l'on « s'enfournait trop au fond de la botte », le parti plus sage de se concentrer et d'agir par le centre sur un ennemi qui menaçait toute la circonférence, avait défendu à Reynier de ne plus « avancer d'un pas »; il résistait même aux exhortations de l'empereur.

Donc, par ces portes ouvertes entraient librement les agents de Palerme et la contrebande anglaise. Ces officines d'espionnage et de fausses nouvelles, ces entrepôts qui bravaient le blocus, ces marchés d'objets volés (2), étaient en outre l'obstacle préalable à toute entreprise sur la Sicile. Et c'est par là que put s'effectuer, au printemps de 1807, l'expédition du prince de Hesse qui, avec une opinion moins défiante sur les chances de succès et sans la décision du ministre de la Police, aurait pu provoquer une nouvelle crise. Elle n'était que la première partie d'un grand programme, qui comportait deux autres attaques, par Burckhardt et Canosa, et un soulèvement à Naples même. Cette expédition et le combat qui l'arrêta nous paraissent vraiment typiques : mieux que la campagne de Rome en 1798, où le chef était incapable et impopulaire et qu'annihilait d'avance la trahison, mieux que Campotenese, effet inévitable de l'affolement général, ils montrent les défauts essentiels de l'armée napolitaine d'alors : manque

(1) Nous ne connaissons les détails de cette attaque que par les rapports de Nunziante (24 et 25 décembre 1806. A. Naples, 2189), qui naturellement en parle avec complaisance, assurant que l'ennemi fut reçu « avec une fermeté et un courage *incroyables* » et que les chasseurs à cheval furent contraints par une charge de ses grenadiers à une « fuite précipitée ». Comme il ne parle toutefois ni de morts ni de prisonniers, on ne doit voir dans cette affaire qu'une simple reconnaissance : même un coup de main eût été en opposition avec le système alors suivi. V. aussi rapports du brigadier Tschudy au ministre, 29 décembre 1806, et au roi, 1er janvier 1807; félicitations du roi à Nunziante, 6 janvier (*ibid.*). Ce qui nous met particulièrement en défiance, c'est la précision de Reynier à dire qu'il n'a eu garde de faire sur Reggio une tentative qui, non poussée à fond, donnerait l'impression d'un recul : il s'est borné à disperser les « brigands » baraqués à Solano, Melia, S. Stefano et s'est arrêté à Pentimele pour observer. (Au roi, 25 décembre 1806. A. G., Reg.).

(2) Tschudy informe ainsi qu'entre les lignes françaises et siciliennes se fait un commerce de vaches volées, que l'on embarque pour Messine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'instruction et d'expérience chez les officiers, de cohésion dans les mouvements, d'unité dans le commandement ; troupe nerveuse et inconsistante, bien plutôt que lâche, échappant très vite à toute direction. Le service d'état-major paraît avoir été piteux, celui des subsistances se serait réduit, suivant le général anglais Fox, au pillage des malheureux Calabrais (1).

Pourtant depuis plusieurs mois, en dépit de l'abstention opiniâtre des Anglais, on préparait un effort sérieux : 5000 hommes environ (2), dont beaucoup en violation de la capitulation de Gaëte, à commencer par le lieutenant-colonel Bardet, qui l'avait signée ; un état-major disparate, où, sous un chef allemand, on trouvait deux émigrés français, Chastellux et Saint-Clair (tout exprès promu colonel). Le colonel Nunziante, commandant en second, et le quartier-maître général, major Martucci, étaient Napolitains. Toute une séquelle de *capimassa*, Panedigrano, Necco, Francatrippa, sous la direction supérieure, toute nominale, du brigadier Cancelliere, devait organiser les corps francs.

Embarquée à Palerme, en présence du prince héritier, qui se garda de l'accompagner, l'expédition arriva le 9 mai à Reggio, où les premiers soins furent de faire chanter un *Te Deum* anticipé et de répandre à profusion des proclamations annonçant aux habitants des remises d'impôts ou des indemnités, invitant les « déserteurs » à passer au camp sicilien ou à se tourner contre les Français, allant jusqu'à promettre à ceux qui livreraient leurs chefs le

(1) Le combat de Mileto a été exposé par DUMAS, *Précis* (t. XIX, p. 210 et suiv.), *Victoires et Conquêtes* (t. IX, p. 144), Mgr TACCONE-GALLUCCI, *Mileto e la sua diocesi;* par deux témoins, PEPE, *Mémoires*, t. Ier, p. 305 et suiv, et SAVELLI, *Souvenirs*, p. 123 et suiv., l'un et l'autre d'ailleurs peu exacts ; quelques détails dans mss. Costanzo. La relation principale est celle du *Monitore* du 12 juin 1807 (Suppl.) : *Notizie degli ultimi avvenimenti della Calabria;* V. aussi *Corriere* des 6, 8 et 15 juin. Tous ces récits sont très succincts : nous les avons complétés et corrigés avec le rapport de Lamarque, 9-31 mai 1807 (A. N., AF IV, 1106), celui du prince de Hesse (original aux A. Naples, Guerra, 2016, daté de Messine, 30 mai), qui cherche à sauver la face par d'énormes vantardises, d'autres rapports du même, 21 mai et 15 juin, *ibid.*, 2154, un *Giornale* mss. détaillé des opérations depuis le départ de Palerme jusqu'au rembarquement à Reggio (*ibid.*, 2154) : ce journal anonyme n'émane pas de Hesse, qui y est fort maltraité, mais probablement de Nunziante, à l'honneur de qui il est écrit et qui commandait en second. Autres documents à A. Naples, Guerra, 1049 et 2015, dans les archives privées du marquis Nunziante, à W. O., 1, 305.

(2) Deux bataillons du régiment Sanniti, deux compagnies de grenadiers du régiment Valdimazzara, un bataillon de chasseurs apuliens, deux de chasseurs Philippsthal, Valdimazzara cavalerie, une compagnie de pionniers, sept canons. Nombreux documents à A. Naples, Guerra, 2172.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grade de ceux-ci (1) ! Par contre, au lieu de tâcher de surprendre l'ennemi par une marche rapide, on perdit onze jours à Reggio. Il faut rendre cette justice au gouvernement de Joseph que la nouvelle du débarquement le troubla fort peu ; le roi reprocha même au général Reynier d'être cette fois trop prudent : « Comment pouvez-vous reculer devant cette canaille (2) ? »

Reynier ne reculait pas, mais, pour laisser l'ennemi s'engager dans l'intérieur, il avait ordonné à ses avant-postes de Palmi et Seminara de se replier sans combattre, cependant qu'il rassemblait à Monteleone environ 5 000 hommes (3). Le pays resta calme et, signe certain, les Français furent toujours bien renseignés : les *capimassa* ne recrutaient guère et les gardes civiques offraient leurs services.

Cependant Hesse s'était mis en marche le 20 : il avait été choisi à cause du prestige que lui donnait la défense de Gaëte plus que pour ses talents : son obstination devenait un défaut en rase campagne ; il n'aimait pas les conseils et semblait peu d'accord avec son second, Nunziante. Bien plus, le prince lui-même, d'ailleurs trompé sur les dispositions du pays, n'aurait pas eu confiance dans l'entreprise (4). Des diversions d'irréguliers, appuyés de quelques soldats, furent multipliées sur la côte jusque dans le golfe de Santa Eufemia ; tout un plan fut combiné pour attaquer le Piano della Corona, où il n'y avait personne et qu'on négligea d'occuper. On entra sur les pas des Français, et, sans pouvoir y empêcher les excès, dans Seminara, abandonnée par ses habitants, dans Palmi, Rosarno : déjà une forte reconnaissance, mi-réguliers, mi-massistes, commandée par le capitaine Parisi et Francatrippa, venait, en croyant surprendre les avant-postes français, de se

(1) Ainsi proclamation de Ferdinand aux déserteurs, 25 novembre 1806 (A. N., AF IV, 1714 c), à ses « aimés et fidèles peuples des Calabres » (BIANCO, *la Sicilia*, document n° 2), de Hesse à tous les habitants du royaume (BIANCO, document n° 3), de Di Fiore, dont on trouva des manifestes jusque sur les murs de Naples (*Diario*, t. II, p. 318).

(2) A Reynier, 29 mai 1807. *Mémoires de Joseph*, t. III. Même sécurité chez Gallo (à Talleyrand, 23 mai 1807. A. E., Naples, 131, f° 217).

(3) 23e léger, 29e et 52e de ligne, escadron du 9e chasseurs ; généraux Abbé, Camus (en réserve), adjudant commandant Sénécal (chef d'état-major). C'est pure hâblerie de Hesse de prétendre que la force ennemie était presque triple de la sienne, comme d'ajouter que celle-ci ne recula qu' « avec le sacrifice de presque tous les officiers, morts sur le champ de bataille, blessés et prisonniers ».

(4) MOORE, t. II, p. 143 ; Fox à Drummond, 18 mai 1807 (B. M., mss. 37050, f° 156).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faire tailler en pièces par deux compagnies de voltigeurs et quatre-vingts chasseurs (1). Enfin, ayant passé en grand désordre la rivière de Rosarno, Hesse plaça ses troupes en arrière, mais à portée de fusil, de Mileto, sur une double ligne, la gauche sur des collines, la droite, avec l'artillerie, en travers de la route qui menait à la ville : celle-ci, où il établit pourtant son quartier général, n'étant couverte que par les avant-postes et les masses. En cas de retraite vers la rivière, il n'y avait qu'un chemin montant et très étroit. Du plateau de Monteleone, les Français embrassaient du regard ces singulières dispositions.

Martucci, envoyé en personne pour inviter les ennemis à évacuer Monteleone, reçut pour réponse qu'ils s'apprêtaient à marcher jusqu'à Reggio et qu'ils jugeaient honteux pour le prince de commander des « brigands ». Les renseignements recueillis par lui et ceux du grand vicaire de Mileto commençaient à troubler les Siciliens; Nunziante fut d'avis de décamper pendant la nuit et de gagner Catanzaro, plus au nord, mais plus facile à défendre (et aussi à évacuer par mer) : le prince dit qu'on verrait et, à une seconde démarche du colonel, sur les quatre heures du matin, répondit : « Dormons. » A l'aube (28 mai), les avant-postes étaient refoulés, le quartier général quittait précipitamment la ville d'où les Français commençaient, à l'abri des maisons, une vive fusillade, tandis qu'une colonne débouchait hardiment sur la route, malgré l'artillerie : les chasseurs Philippsthal, qui étaient en première ligne, se replièrent sous le feu de la ville, et, sans pouvoir se reformer, passèrent derrière la deuxième ligne, formée des meilleures troupes; la cavalerie, qui tenta assez vigoureusement de rejeter la colonne sortie de la ville, fut ramenée en désordre par un feu de file et poursuivie par la cavalerie; presque aussitôt, sans qu'on sache par quel ordre, la deuxième ligne chargea à la baïonnette un ennemi non encore déployé, dut revenir à ses positions, et ce recul détermina la fuite des chasseurs. En vain le prince de Hesse et ses officiers s'efforcèrent d'arrêter la panique en frappant sur les fuyards, et l'aile gauche, ayant aperçu une colonne

(1) Le 25 mai; rapport Sénécal, 26 mai 1807. A. Naples, Guerra, 1049; Gallo à Talleyrand, 4 juin 1807. A. E., Naples, 131, f° 219. Parisi, le même sans doute qui s'était distingué dans les sorties de Gaëte, fut dégradé, pour s'être battu sans ordre!

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

française qui commençait un mouvement tournant, se débanda à son tour, sauf les *Sanniti* de Nunziante, qui perdirent beaucoup de monde et furent pris en majeure partie (1). En moins d'une heure, la dispersion fut totale : « Les uns prirent la direction de l'Aspromonte, les autres fuirent vers Gioia, Rosarno, Scilla ou Bagnara, n'y ayant plus un seul officier, supérieur ou subalterne, qui conduisît un homme, tout étant dispersé comme de petits papiers que l'on jette d'un balcon (2). » La route de Rosarno était couverte d'armes et de bagages. Pour comble, les masses, « qui à aucun prix n'avaient voulu garder les positions les plus avantageuses et qui disparurent au premier coup de fusil, s'embusquèrent et firent feu — c'est Hesse qui parle — sur ma colonne en retraite, pillant les équipages (3) »! Impuissant devant cette débandade, Hesse se serait écrié : « Mes ennemis vont rire à Palerme! » et il prit la fuite, échappant à grand'peine à la poursuite des chasseurs français : il atteignit Reggio dans la nuit, avec seulement trente cavaliers. Le colonel Nunziante, retiré dans le château de cette ville, eut une attitude assez ferme pour que les Français, accourus jusque-là, mais dépourvus d'artillerie, se retirassent après de vaines sommations (4).

La cour eut le bon goût de ne pas s'en prendre aux chefs, mais cette équipée était l'effondrement des bruyants projets qu'elle opposait à l'inaction des Anglais, plus indispensables à présent que jamais ; en même temps l'indifférence des populations était la condamnation du système insurrectionnel.

La reprise de Reggio et Scilla s'imposait ; Reynier était disposé

(1) Lamarque, Hesse, un certificat publié par Liberatore (*Il ten. gen. V. Nunziante*) s'accordent à reconnaître cette fermeté.

(2) Journal des opérations.

(3) Rapport du 21 mai : de même, les habitants de Palmi, Gioia, Seminara.

(4) Rapportées par Liberatore et Palermo, les biographes de Nunziante. Pertes siciliennes, d'après les Français : 400 tués, 500 à 600 blessés (transportés à Naples), 2 000 à 3 000 prisonniers. L'état des pertes du régiment Sanniti, le plus éprouvé, porte 666 hommes, dont 51 officiers ou cadets, l'effectif restant étant réduit à 579, dont 49 à l'hôpital (3 juin. A. Naples, Guerra, 2154) ; un état des chasseurs Philippsthal porte 52 gradés prisonniers, dont le colonel de Sandier (*ibid.*, 2016) : une note de Saliceti indique 200 soldats de ce corps envoyés à Alexandrie aux travaux publics (on les traitait selon leur condition première). Vingt officiers, qui, ayant capitulé à Gaëte, n'auraient pas dû servir avant un an, furent expédiés dans un fort du Piémont. Les autres officiers devaient être échangés, s'ils étaient Siciliens, sinon envoyés en Italie, libres sur parole (Saliceti à Lamarque, 29 juin 1807. A. Naples, Guerra, 1048).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à l'entreprendre, Napoléon l'ordonnait : à leurs raisons Joseph opposait le manque de ressources, les difficultés du pays et tantôt les pluies, tantôt les chaleurs. A la fin de l'année 1807, les exhortations de l'empereur deviennent virulentes et les deux bicoques calabraises valent à son frère quelques-unes des semonces les plus cinglantes qu'il ait reçues à Naples : « Mais parbleu ! Ne souffrez pas la honte d'avoir les Anglais à Reggio et à Scilla : c'est une ignominie sans égale. » Les « polissons », qui entourent Joseph, « n'entendent rien à la guerre ». « J'enverrai un général pour commander mon armée ou je retirerai mon armée du royaume de Naples. » Il aimerait mieux savoir la moitié de ses soldats morts et le royaume perdu que l'ennemi dans ces deux places (1), dans Scilla surtout, « le point le plus important du monde » ; « ce maudit rocher de Scilla me contrarie dans toutes mes conceptions (2) ».

Le projet sur lequel il insiste alors, c'est la conquête de la Sicile, à laquelle devait prêter son concours l'escadre destinée à ravitailler Corfou. Il semble toutefois que, depuis l'occupation des îles Ioniennes, la Sicile, en tant que base, soit au second plan dans la pensée de l'empereur. Les nécessités du blocus le préoccupent probablement davantage. Peut-être s'agit-il surtout de l'argument que la possession de ces places continentales semble fournir aux Anglais dans les négociations : tant qu'ils y sont, on ne peut les représenter comme exclus totalement du continent ligué contre eux. Ferdinand lui-même, maître d'une portion quelconque de la terre ferme, cessait d'être une quantité négligeable.

A dire vrai, l'opinion du roi que Scilla et Reggio seraient plus faciles à prendre qu'à garder était juste et il avait raison de vouloir d'abord assurer des communications intérieures (3). La tentative de Hesse le décida : c'est le 7 juin 1807 que Reynier fut autorisé à risquer l'entreprise, quand il aurait reçu l'artillerie nécessaire (4). C'était là, d'ailleurs, la grosse difficulté et pour

(1) Jamais Napoléon n'a varié sur la nécessité de reprendre les places, mais c'est à partir de la lettre du 7 septembre 1807 que le ton s'enflamme : 16 et 18 octobre, *Corr.*, t. XVI, nos 13262 et 13271, et surtout 12 novembre, Du Casse, *les Rois frères*.

(2) 7 février 1808. *Corr.*, t. XVI, no 13537.

(3) Apprenant la perte de Reggio, Napoléon avait écrit : « Je ne conçois pas qu'on ait pu laisser des troupes dans un poste si peu défendu... » (A. Joseph, 22 août 1806.)

(4) Toutefois, dans un rapport au roi, du 1er octobre 1807 (A. G., Naples), La-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

effectuer ce transport, n'étant pas maître de la mer, on dut faire des efforts remarquables. Le matériel fut amené surtout de Naples au Pizzo ou de Tarente à Catanzaro par mer, et de là, par terre, jusqu'au plateau de Melia où la route de Reggio redevenait carrossable, il y avait quelque 150 kilomètres. Le chemin, en majeure partie impraticable aux charrois, avait été en plusieurs endroits coupé ou obstrué d'abatis; on préféra créer entièrement une voie à travers l'Aspromonte, malgré l'altitude et le rude climat. Au delà de Seminara, dit le Journal du siège, « vingt à vingt-quatre chevaux ou le même nombre de paires de bœufs, avec une quantité d'hommes munis de cordages et de leviers, avaient une peine infinie à faire monter une voiture dans ce terrain nouvellement remué et détrempé par les pluies qui tombaient continuellement (1) ». Les forges de la Mongiana, les scieries de l'Aspromonte, prenaient une activité sans précédent. La concentration à la Melia dura deux mois : 5 183 hommes (tous Français, sauf quelques officiers et des sapeurs) (2), outre les échelons d'arrière; quinze bouches à feu. Encore est-ce à un heureux hasard, la désertion de quatre canonnières siciliennes (qui eut pour conséquence la capture d'un brick anglais) que l'on dut d'avoir les premières pièces d'un calibre suffisant (3).

Le lendemain de ce succès, 31 janvier 1808, Reggio, simplement barricadée, et où ne commandait plus le brigadier Nunziante, mais le colonel Sandier, fut aisément forcée sur deux points à la fois; le château, canonné des hauteurs de l'est, capitula dès le 2 février avec 700 hommes et 67 officiers, qui restèrent prison-

marque insistait avec détails sur les moyens nécessaires et qu'on était loin d'avoir : on rappelait la vaillante défense de Michel.

(1) On avait cependant fait fondre exprès des pièces de 24 courtes.

(2) Costanzo loue plusieurs de ces officiers et « les sapeurs napolitains se sont assez bien conduits ». Montemajor fut à Scilla.

(3) Bunbury, p. 331, affirme la trahison. De même Sherbrooke, *Life and letters of... Sherbrooke*, t. II, p. 549. Sur ces sièges, remarquables surtout par les difficultés vaincues pour les préparer, Du Casse (*Mémoires de Joseph*, t. IV, p. 90-91, plus le texte de la capitulation de Reggio et un extrait du rapport de Montemajor sur le siège de Scilla); Dumas (*Précis*, t. XIX, p. 213-214); *Victoires et Conquêtes* (t. IX, p. 174-178). La relation fut publiée par le *Monitore*, mais il y a plus de détails dans : Journal historique des opérations qui ont été exécutées dans les sièges de Reggio et Scilla, particulièrement pour ce qui concerne le service de l'artillerie. (Arch. Reynier.) Le mss. Costanzo reproduit en partie le rapport du colonel à Reynier. Savelli, *Souvenirs* (pour Scilla). Augoyat (*Spectateur militaire*, t. VI, p. 745) donne quelques détails empruntés à un journal du siège de Scilla, par un lieutenant du génie, Quillard.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

niers de guerre : la rapidité de l'attaque, menée par le général Cavaignac, et de la mise en batterie avaient déconcerté l'ennemi (1).

Hommes et matériel furent aussitôt expédiés sur Scilla, où Reynier vint diriger le siège. Les masses s'étaient efforcées de garder les abords, derrière des murs de pierres sèches et des abatis et même, à plusieurs reprises, avaient surpris des postes français. Deux cents Anglais, sous les ordres du lieutenant-colonel Robertson, occupaient le château, dont l'étroit front de terre, seul exposé, avait été fortement armé ; dans la ville, complètement abandonnée par la population, les rues étaient coupées, barricadées, les maisons principales et les églises crénelées. Les Français ne pouvaient attaquer que de front, par le coteau qui descendait de la Melia et dont on avait rasé les plantations pour découvrir les approches : le 9 février, la ville fut enlevée, les barricades tournées en perçant les maisons ; les irréguliers s'enfuirent par mer, les Anglais s'enfermèrent dans le fort. Deux batteries de brèches, établies dans la ville même, une galerie de mine poussée vers le rempart, la démolition de tous les parapets, enfin une brèche praticable, déterminèrent, le 17, l'évacuation des défenseurs, qui gagnèrent, en plein jour, par un escalier taillé dans le roc, une flottille arrivée la veille (2). Les Français furent aussitôt dans la place d'où ils purent inquiéter les fugitifs ; ils y trouvèrent des approvisionnements et 21 bouches à feu, bien que l'ennemi eût commencé à les jeter à la mer.

Capri et Ponza. — Ces brillants succès, qui furent gâtés à ses yeux par un manque d'égard des généraux vainqueurs (3), ren-

(1) Les Anglais prétendirent que, si la garnison avait tenu quelque peu, ils arrivaient (Bunbury, p. 336). La place venait pourtant d'être ravitaillée (A. Pizzofalcone, Marina, Palermo. Une lettre du secrétaire d'Etat, 12 janvier 1808, annonce à Lettieri l'envoi de 400 fusils, 20 000 cartouches, des vivres, etc.). On voit que la résistance de Sandier n'eut rien d'héroïque (mot qu'emploie Helfert (*Königin Karolina*, p. 346). Helfert raconte inexactement aussi que le brick anglais se fit sauter ; il fut brûlé parce qu'on ne pouvait l'emmener ; le capitaine avait été tué.

(2) Rapport du lieutenant-colonel Georges Duncan Robertson, du 35e, 18 février 1808. W. O., 1, 306. Sherbrooke à Castlereagh, 23 février (*Life and letters of... Sherbrooke*, t. II, p. 552). Robertson l'avait avisé le 15 par télégraphe de la situation désespérée ; le colonel accuse 13 tués et 31 blessés durant le siège, une barque coulée lors de l'évacuation (donc notablement plus que ne dit Sherbrooke).

(3) Reynier ne nomma point le roi dans la capitulation. Réprimandé vertement, non seulement par le roi mais par Clarke, il expliqua que les difficultés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

daient Joseph, pour la première fois, maître de toute la partie continentale de son royaume. Il lui manqua toujours Ponza où le prince de Canosa, agité, fanfaron, sans scrupule, préludait à son futur rôle de ministre de la police bourbonienne en lançant les plus fausses nouvelles, en trempant dans les complots les moins avouables, et Capri que gardait avec vigilance le lieutenant-colonel Hudson Lowe. Ponza, mieux protégée par l'éloignement, était aussi moins dangereuse que le rocher dressé, à la vue de Naples, en travers de son golfe, port d'attache de croisières et de corsaires, refuge des matelots fuyant la réquisition, des suspects poursuivis par la police et des mécontents (1), agence de désertion, surtout centre de tout un réseau d'espionnage où Lowe lui-même s'empêtrait.

La prise de Capri, en octobre 1808, inaugurera brillamment le règne de Murat. On y verra une éclatante leçon donnée à son prédécesseur (2). Or, outre que la chance eut une part très large dans le succès, il n'est pas vrai que Joseph ait souffert patiemment la honte de voir de son palais le drapeau anglais. Saliceti avait gagné ou fourni le principal espion de Lowe, Sussarelli (3) : en donnant à l'Anglais une part d'indications exactes, en se chargeant de ses achats à Naples, en s'intéressant à une certaine Graziella qui avait de Lowe un fils, en lui demandant à tout propos et sans pudeur de l'argent, ce Corse donnait l'illusion de s'employer activement. Empressé à rassurer le gouverneur sur le danger d'une attaque et s'engageant à l'avertir à quelque prix que ce fût, il laissait passer les deux tentatives de surprise. En février 1807, en effet, il semble y avoir eu, alors que le vent avait éloigné la frégate en station, tout au moins une reconnaissance (4). Le

qu'eût présentées un siège en règle, à proximité des Anglais, l'avaient décidé à faire au plus vite et que, dans sa hâte, il avait commis un oubli. Il est bien plus probable que le commandant sicilien mit pour condition qu'il ne serait point question de l'usurpateur.

(1) Pezza et autres chefs lui amènent leurs prisonniers (fin juillet il en expédie plus de 300 à Messine); il y a alors 400 réfugiés.

(2) Ainsi Botta, *Histoire d'Italie*, t. V, p. 109.

(3) Il disait qu'il avait été capitaine au régiment de Dillon, qu'un de ses fils était adjudant-major au régiment corse, un autre sergent (et Sussarelli prétendait travailler à provoquer la désertion dans ce corps). Il est à remarquer qu'outre l'argent et les cadeaux, il demandait presque autant de nouvelles qu'il en donnait. La correspondance de ce personnage tient une grande place dans les *Lowe papers*, B. M., mss. 20107, 20119, 20163.

(4) Howe au général Fox, 12 février 1807 (B. M., mss. 20107, f° 246).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3 mars, une véritable expédition, barques et matelots de réquisition, escortés par 36 canonnières et 3 bâtiments plus forts, sous le capitaine de frégate Bausan et portant 1500 Français ou Suisses commandés par le général Merlin, tenta de profiter du mauvais temps, mais elle-même ne put en triompher (1).

De fait, si Lowe se montrait crédule avec ses espions, il veillait : « Il aime beaucoup son île », assurait-on. Des redoutes étaient construites aux points accessibles ; « tout est entouré de murs, aucun passage libre nulle part ». Outre les stationnaires, toute une flottille, des corsaires comme Gallo, « le sourd de Prajano », qui s'appuyait à la fois sur Capri et Ponza et s'entendait à merveille à enlever les courriers à terre ou assassiner des policiers aux portes de Naples (2). A l'occasion on pressait les pêcheurs, la bande de Gallo « prêtant la force et donnant des grands coups à tout le monde ». Les rapports avec le continent ne cessaient pas ; le ravitaillement, la correspondance, se faisaient au besoin en pleine mer. Les partisans des Français (assez nombreux pour inquiéter) étaient dûment surveillés : on ne pouvait descendre d'Anacapri à Capri sans un permis (3). Lowe se croyait sûr de son « petit Gibraltar ». D'ailleurs, de même qu'en Sicile, l'Anglais se tenait sur la défensive, et refusait de s'associer aux projets de Canosa (4).

Sicile. — Tant que la Sicile n'était pas conquise, le royaume de Naples restait « comme en état de siège (5) », l'opinion demeurait hostile ou hésitante, l'insurrection latente, le blocus commercial largement fissuré. D'ailleurs, chaque fois que la France avait été

(1) Une barque périt avec 19 marins et un sous-lieutenant français. C'est le 4 que Sussarelli avertit Lowe. B. M., *ibid.*, 253 et 260. Les 8 et 11 seulement, ordre de désarmer (lettres du ministre de la Marine à Lostanges. A. Pizzofalcone, Marina, Napoli, 1807).

(2) Lowe à Sherbrooke, 1er juin 1808. B. M., mss. 20107, f° 115.

(3) Comme contrepartie des rapports de Lowe, ceux du colonel Ruffini, sur la côte de Salerne (août-décembre 1806. A. Naples, Guerra, 1046), auxquels nous empruntons ces citations. Sur les travaux de défense de l'île, rapport du capitaine Pasley et appréciation du commandant du génie Lefébure (août-septembre 1806. B. M., mss. 20107, f° 179) ; lettres de Church, capitaine aux *Corsican Rangers* et commandant d'Anacapri (CHURCH, *Brigantaggio*, p. 8-10). Voir la description de l'île en 1808, dans l'étude documentée de J. SALETTE, *le Général Lamarque et l'expédition de Capri. Revue de Gascogne*, nouvelle série, t. VII (1907).

(4) Lettres d'ailleurs amicales de Canosa à Lowe, à B. M., mss. 20109, f° 156.

(5) Expression de La Feuillade, 12 mai 1809. A. E., Naples, 133 : « L'expédition de Sicile, sans laquelle rien n'est fait... » (MIOT, Journal, 21 février 1806.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en conflit avec Naples, elle avait songé à la Sicile (1). Cependant Joseph dut se contenter de plaquer la *Trinacria* sur le blason napolitain et sur l'insigne du nouvel Ordre. La conquête, presque constamment à l'ordre du jour, fut par deux fois sérieusement préparée, jamais tentée.

Jusqu'au soulèvement des Calabres, Napoléon poussait vivement à l'entreprise qu'il croyait très aisée et qui, de fait, aurait été risquée tout de suite (2) par Reynier, si les Anglais n'avaient soigneusement dépouillé la côte de toutes les embarcations utilisables et occupé Messine. Le général, dont Joseph était autorisé à stimuler le zèle par l'appât d'un fief dans l'île conquise, et qu'encourageaient les patriotes (3), mit toute l'activité possible à rassembler le matériel nécessaire (4); c'est essentiellement pour anéantir ces nouveaux apprêts que fut faite l'expédition de Stuart. L'insurrection, la crainte de « s'enfourner » vers le détroit, retardèrent la reprise des préparatifs (5).

Or, après s'être leurré de l'espoir d'une cession pacifique, Napoléon fut par Tilsit ramené vers la base d'opérations que, dès longtemps, il avait jugée la meilleure : Corfou. La domination de la Méditerranée, « but principal et constant de ma politique », pouvait s'étendre, par les îles Ioniennes, vers la Grèce, vers l'Égypte,

(1) Dès 1794 : B. Croce, *Relazioni dei patrioti napoletani col Direttorio* (Naples, 1902), p. 11 et suiv. ; Cacault conseillait vivement la conquête au Directoire et celui-ci, dans les négociations de 1796, essaya de se faire céder Trapani. En 1799, Championnet songea très sérieusement à une expédition en Sicile.

(2) Saliceti, le 13 mars 1806, écrit à Sébastiani : « On prépare une expédition en Sicile, je voudrais vous voir arriver avant qu'elle ne soit finie. » (Vente Charavay, 7 mars 1887.)

(3) Ainsi Pepe, note autog., intitulée : Projet de la cour de Sicile. Reggio, 10 mai 1806 (A. G., Naples); un peu plus tard, le capitaine Amira, attaché à l'état-major, Observations sur l'armée anglaise, 9 septembre 1806, *ibid.*

(4) Reynier à Joseph, 3 et 19 juin 1806 (plaintes sur les retards de l'artillerie, de la marine, de l'entreprise des subsistances), 21 juin (raconte l'arrivée de Courier, qui a laissé prendre six pièces). A. G., Reg. A la veille de Maida, il comptait, de Torre del Greco à Belvedere, sur 470 embarcations pouvant porter 18 000 hommes. — Joseph, dès le début, déclarait l'entreprise très difficile. Précédemment Cacault avait déjà dit qu'elle ne pouvait être tentée sans une flotte de guerre.

(5) A la fin d'avril 1807 seulement Joseph envoie le général Maurice Mathieu à l'empereur pour l'entretenir du projet de passage : c'était l'époque où le sultan venait de déclarer la guerre à la Russie et de repousser, sous l'impulsion de Sébastiani, une escadre anglaise, et les Anglais, occupés en outre en Egypte, avaient dû dégarnir la Sicile. Ajoutons qu'il était bruit d'une prochaine invasion sicilienne et que Joseph tenait peut-être à la prévenir. Il demandait de l'argent, des munitions, des vaisseaux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et si la Sicile restait désirable, d'abord pour assurer davantage Corfou, ensuite pour contenter et fortifier Joseph, il est évident que dès lors elle n'était plus aux yeux de l'empereur que secondaire.

Lorsqu'en février 1808, la flotte de Toulon, très habilement ralliée par celle de Rochefort, eut ordre d'aller ravitailler Corfou en détresse, Napoléon pressa son frère de se mettre en état de profiter de sa présence pour faire passer des troupes dans cette Sicile, dont la possession changerait « la face de la Méditerranée (1) ». Mais il laissait à Joseph la responsabilité : « Votre Majesté décidera de l'attaque de la Sicile (2). » En n'osant pas employer à une telle entreprise la division du contre-amiral Cosmao qui, séparé de l'amiral Ganteaume par la tempête, demandait de Tarente les ordres de Joseph, et en l'envoyant de préférence à Corfou (comme ce fut aussi l'ordre de l'amiral), le roi ne fit que se conformer aux intentions essentielles de l'empereur.

Nul doute que l'escadre réunie, dix vaisseaux, deux frégates, deux corvettes, outre les transports, survenant plus tôt et embarquant les troupes réunies à Naples et sur le détroit, n'eût pu tenter l'expédition avec des chances sérieuses (3), mais tandis que Cosmao, déconcerté par une séparation imprévue, n'avait rallié le 24 février que quatre vaisseaux et une corvette, les Anglais concentraient dès le 20 à Palerme quatorze vaisseaux de ligne, d'autres escadres courant la mer. Le corps rassemblé pour le passage ne comptait que 4 500 hommes (4), (Salligny, en arrière avec 3 000 hommes, ayant la mission, fort indispensable, de garder la Calabre), et en somme n'était pas prêt (5) : insuffisance de munitions, de vivres, d'artillerie, d'embarcations, et de l'autre côté, sans parler des troupes siciliennes et des volontaires calabrais, quelque huit mille Anglais (6), depuis longtemps appuyés de travaux de

(1) Ce qu'exposait aussi Decrès à Ganteaume, 11 février 1808 (A. G., Naples). Le capitaine de frégate Roquebert était envoyé à Naples pour connaître les intentions du roi.

(2) Decrès à Joseph, 11 février 1808 (*ibid.*).

(3) Dans ses lettres de février, Joseph déclarait le succès « infaillible ».

(4) Reynier à Clarke, en réponse à sa lettre du 28 février 1808 (A. G., Naples).

(5) A preuve les réclamations réitérées de Maurice Mathieu, successeur de Reynier (17, 23, 25 et 29 mars). Beaucoup de soldats étaient des conscrits.

(6) Joseph croyait le 25 février que les Anglais n'étaient plus que 6 000, mais les renseignements s'accordaient à estimer leur nombre plus élevé : 8 000, suivant une note du 1er mars, datée de Scilla, et suivant La Feuillade (4 mars) ; une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

défense et rendus confiants par le souvenir de Maida, faisaient bonne garde.

Pouvait-on espérer un appui quelconque des Siciliens? On a vu qu'il y avait de forts symptômes de mécontentement, mais parmi la bourgeoisie libérale et commerçante; l'aristocratie, dans son opposition au gouvernement, comptait sur les Anglais; le peuple, s'il sympathisait assez peu avec eux, profitait de leur présence et si les insulaires, comme assurait Napoléon, sont en général amis du changement, chez ceux-ci le souvenir des « vêpres siciliennes » était une des plus solides traditions (1).

Dans ces conditions on ne peut guère blâmer Joseph (2) de n'avoir pas osé requérir pour le passage la division de Cosmao qui, tout en « suppliant humblement » le roi de lui dicter sa conduite, regardait « le passage du détroit et surtout la station et l'embossage nécessaire pour protéger et procurer le débarquement comme à peu près impossibles dans cette saison (3) ». On se demande même si, avec Collingwood et Stacham dans le voisinage, l'escadre complète aurait pu encore réussir l'opération et s'il fallait seulement accuser « le mauvais génie qui plane sur notre infortunée marine (4) » ou, comme s'exprimait plus carrément

autre note du 10 mars (de Clermont-Tonnerre, semble-t-il) annonçait l'arrivée de 2 000 hommes de Malte. Enfin un témoignage capital, celui de Bunbury, chef de l'état-major anglais (*Narratives*, p. 328) dit qu'à la fin de septembre 1807 (après le départ de Moore et le retour de Fraser et, depuis, il n'y avait pas eu de mouvement notable), il y avait 6 670 Anglais et 2 100 étrangers à leur service.

(1) Massacre à Augusta de Français de l'armée d'Egypte; même des émigrés furent inquiétés; un voyageur, Foresta (*Lettres sur la Sicile*, 1805), dit qu'il faillit être tué à Taormina par des soldats qui le reconnurent pour Français : ce n'est évidemment pas au peuple que pense le vice-consul Marsson en disant : « On a même lieu de croire qu'ils (les Siciliens) demanderaient eux-mêmes leur réunion s'ils se sentaient appuyés. » (12 mars 1806. A. G., Naples.)

(2) Il est à remarquer que les plus vifs reproches de l'empereur portent sur ce qu'il croyait Corfou non ravitaillé (à Joseph, 16 mars 1808).

(3) Note envoyée de Tarente le 6 mars 1808. A. G., Naples (évidemment de Clermont-Tonnerre).

(4) Rapport de Ganteaume. Aux lettres de Napoléon, Joseph, Cosmao et Ganteaume, qui ont été publiées (*Corr.*, t. XVI; Du Casse, *Supplément; Mémoires de Joseph*, t. IV) et que E. Driault a très clairement analysées (*Napoléon en Italie*, p. 488-490), les archives de la Marine et de la Guerre nous ont permis d'ajouter quelques pièces : notamment le rapport de Ganteaume à l'empereur, Toulon, 4 février 1808 (B B⁴, 271, f° 6) : « Comme le principal objet de notre expédition est de débloquer cette place (Corfou) et de favoriser le passage des troupes qu'elle attend de l'Italie... » Le même au même, Corfou, 23 février et 14 mars (*ibid.*, f°s 10 et 13), énumère « les funestes contretemps » subis : le soir même du départ de Toulon, par un beau temps, « un coup de vent affreux,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'empereur, la « bêtise » de ses marins. Cette tentative avortée nous paraît donner une explication simple de celle de 1810, dont l'échec fut tant reproché à Napoléon par les muratistes : l'empereur n'avait plus un besoin absolu de la Sicile et n'en aurait donc risqué la conquête qu'à coup sûr. Pour Joseph, auquel il s'était si nettement engagé à la donner, il eût encore joué assez gros jeu ; pour Murat, il ne s'en soucia point.

Une autre remarque s'impose : l'effet extraordinaire que, malgré la ruine de la belle marine de Louis XVI, continuait à produire la flotte française. C'est l'apparition de l'escadre de Latouche qui avait suscité le parti républicain à Naples, et c'est l'espoir de voir poindre à l'horizon la flotte combinée de France et d'Espagne, la *Gallo-Hispana*, qui soutenait encore les patriotes prisonniers sous le canon de Nelson. Ni leur déception sanglante, ni Aboukir, ni Trafalgar, n'avaient anéanti ce prestige, et les Anglais mêmes, en dépit de la destruction des escadres de Villeneuve et de Gravina, continuaient à craindre les entreprises des flottes alliées au point qu'on peut se demander si, en Espagne comme à Naples, l'empereur ne voulut pas surtout prévenir la mainmise de l'Angleterre inquiète sur des pays dont les ressources navales pouvaient être redoutables. Cependant des vaisseaux aux noms de victoires sortaient des chantiers de Gênes et de Venise. C'était dans tous les ports de France, d'Espagne, d'Italie, le branle-bas annoncé. La Méditerranée tout entière frémissait. Comme en 1798, les Anglais n'avaient pu rencontrer l'escadre française, inférieure en nombre et médiocrement montée (1), et, malgré leur force, s'alarmaient (2).

tel que les marins des deux escadres en ont rarement essuyé », *le Commerce de Paris*, vaisseau-amiral, balayé de l'avant à l'arrière, démâté des deux mâts de hune et de ses basses vergues ; en vue de Corfou, la foudre à bord et le mauvais temps persistant empêchèrent Ganteaume de gagner le cap Sainte-Marie, lieu du rendez-vous, et de poursuivre aucune des voiles ennemies qu'il aperçut. Le mauvais temps l'écarta encore de Naples, où il avait voulu se montrer, et le suivit jusqu'à Toulon (Cosmao à Decrès. Tarente, 3 mars 1808. B B⁴, 272, f° 13). Autres malchances : Saliceti retenu chez lui des suites de l'explosion de son palais, Reynier remplacé.

(1) Ganteaume avait dû compléter ses équipages avec des ouvriers des arsenaux ; Cosmao se plaignait non seulement de l'inexpérience, mais de la mauvaise volonté du sien.

(2) Après Trafalgar, Collingwood s'attendait à ce que la flotte vaincue fît voile vers la Sicile (*Memoirs*, p. 179-181) ; pendant toute l'année 1806 il craignait pour Ceuta, pour la Sicile, pour l'Egypte ! En février 1807 il se portait de sa personne à Syracuse. Le 6 mars 1808, au moment le plus critique, il exprimait à W.-H. Poole ses craintes : l'escadre de Toulon à l'île d'Elbe, une autre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV

L'analyse des éléments de l'insurrection nous a montré, en somme, un nombre restreint de partisans convaincus, beaucoup d'hommes dévoyés prêts à tout, une foule de gens mécontents ou simplement entraînés. La répression n'aurait dû frapper que les meneurs, et la masse aurait dû bénéficier de l'indulgence méritée par sa situation précaire. C'est ce qu'exprimait avec beaucoup de cœur un brave officier du corps Masséna, le général Franceschi-Delonne : comme le maréchal, dit-il, comme tous les honnêtes gens, il est d'avis qu'on réussira « en pardonnant aux faibles ignorants et en punissant les grands coupables... ; sans doute que s'il fallait tuer tous ceux qui ont pris les armes, il ne resterait personne en Calabre. Je suis ennemi du feu et du sac. L'un exaspère les esprits et augmente le nombre des mécontents, l'autre perd nos soldats ; un pillard ne se bat jamais bien (1) ».

Mais la difficulté, pour atteindre les chefs, était justement de rompre les innombrables liens qu'ils avaient noués entre eux et le pays, de faire cesser la complicité latente du peuple des campagnes, à l'occasion coopération active, le reste du temps entente mystérieuse, par suite de laquelle les bandes trouvaient à vivre et étaient exactement renseignées, tandis que les soldats jouaient le rôle de dupes. Pour détruire cet accord, l'expérience a prouvé malheureusement que la terreur seule est efficace. A l'extirpation presque complète du brigandage des Calabres, des Abruzzes, du

signalée vers Pantellaria ; le roi de Sardaigne affolé. « Il n'y a pas de doute que c'est la Sicile qui est visée par ces préparatifs et que l'attaque viendra de divers côtés. Les bâtiments des Sept-Iles sont excessivement nombreux et amèneront une grande armée et toute la côte d'Italie leur fournira des transports... » (Admiralty, 414.) Le 12 mars, au large de Capri, il écrivait avoir perdu toute trace et savoir qu'une grosse escadre franco-espagnole était à Cadix ; Sidney Smith (9 mars, de Gibraltar) croyait que vaisseaux français, espagnols et russes devaient faire jonction à Tunis. En fait, Decrès annonçait à Ganteaume que l'escadre de Brest avait ordre de se rendre dans la Méditerranée et que les vaisseaux russes étaient mis à la disposition de la France (A. Marine, B B³, 116, f°s 86-91). Celle de Lorient faillit aussi être de l'expédition, ainsi que l'escadre espagnole de Carthagène.

(1) Franceschi-Delonne à Franceschi, chef d'état-major de Masséna. Scigliano, 24 août 1806. Arch. Essling, R. 45, f° 138.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cilento, un nom français se rattache, resté fameux dans le pays, celui du général Manhès. Chargé par Murat d'en finir avec les désordres, armé de pleins pouvoirs, Manhès fut féroce : ainsi, pour isoler radicalement les brigands, les affamer dans la campagne, on le vit interdire aux paysans sous peine de mort d'emporter à manger en se rendant à leur travail. Mais il est un fait qui nous paraît singulièrement expressif : ce justicier impitoyable, mais probe et incorruptible, a inspiré aux Napolitains, en même temps que l'effroi, un sentiment d'admiration. Des écrivains bourboniens atténuent leur appréciation de ses actes par cette réflexion qu'il a, du moins, « rendu la tranquillité aux gens de bien (1) ».

Vers la fin de sa carrière il viendra à Naples, pays de sa femme, et y sera reçu de façon flatteuse à la cour : curieux contraste avec le sort du cardinal Ruffo qui, neuf ans après la croisade sanfédiste, n'osait rentrer dans cette ville ! C'est à Bénévent que le général sera enseveli, tandis que l'église de Vasto conservera une plaque commémorative de la « pacification des Calabres ». Regardons ailleurs : avant Manhès, la république idéaliste et sentimentale de 1799 avait dû se résoudre aux coups de violence et cependant on lui reproche d'avoir été trop faible (2) ; la contre-révolution, en écartant tout scrupule, obtint du moins ce résultat que, sous les Français, son seul souvenir faisait trembler. Plus tard les généraux piémontais ne feront que reprendre la méthode de Manhès pour étouffer le « brigandage bourbonien ». Ferdinand lui-même avait dû rééditer de ses ordonnances ! Ces remarques porteront à apprécier plus froidement les moyens de répression employés sous Joseph.

Ceux-ci pourtant font frémir. C'est bien à « la manière forte » que recourut le gouvernement de ce roi philanthrope. On lui a reproché, s'y étant décidé, de ne pas en avoir usé avec assez de suite. S'imaginant que sa popularité grandirait d'elle-même et que tout le monde se rallierait peu à peu, Joseph était porté à l'indulgence et croyait que quelques coups de violence suffiraient pour effrayer les mal pensants. De là une alternance de rigueurs et d'amnisties qu'on a jugé inconséquente et propre à donner l'impression de faiblesse. Le principe de l'amnistie cependant était

(1) Ainsi Cacciatore, qui défend Manhès contre Colletta, *Esame*, t. II, p. 26 et suiv.
(2) Ainsi Rodinò, *Racconti storici*, p. 295.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

juste, vu la tiédeur des convictions politiques dans la masse insurgée, et les occasions (avènement, Tilsit, voyage du roi en Molise) paraissaient s'imposer (1).

Plus dangereux était le système, légué par les Bourbons, d'offrir des grades et de l'argent à des chefs qu'on avait auparavant voués à l'exécration publique et celui d'enrôler des insurgés qui la veille tenaient la campagne : c'était un péril pour l'État, un outrage pour les habitants qu'ils avaient persécutés et qui les voyaient triompher dans leur impunité, une prime pour les bandits qui se rendaient redoutables. L'essai de corps francs, sans avoir tout à fait échoué, causa des inquiétudes; les amnistiés bien davantage : pour beaucoup d'insurgés, peu soucieux de passer l'hiver dans la montagne, l'amnistie fut un moyen d'attendre confortablement la belle saison. Certains amnistiés sous ce court règne l'étaient pour la deuxième ou troisième fois (2) et l'on pouvait douter que la dernière fût plus sincère. Cette mauvaise foi si fréquente explique, sans l'excuser, la perfidie à laquelle certains chefs s'abaissèrent pour y couper court. En janvier 1807 on se résolut à arrêter en bloc les amnistiés de la province de l'Aquila (3) et à les livrer à une commission mixte (le général et l'intendant à la tête), qui sur 500 en relâcha 309 et expédia le reste pour Alexandrie. En octobre, dans la Basilicate, « les chefs de brigands amnistiés, ayant formé un complot, ont été attirés dans un château où ils ont reçu la peine de leurs crimes (4) ». La conduite des autres n'en sera pas plus rassurante et, sous Murat, les commandants de province réclamaient des mesures radicales (5).

A côté d'une facilité excessive à accueillir les soumissions, on usait d'une rigueur très grande et qu'il n'est pas permis de rejeter sur quelques subalternes, car il est manifeste que les ordres de sévérité venaient très souvent d'en haut. L'influence de deux

(1) C. Berthier, commandant de la Pouille, prenait sur lui de s'obliger, au cas où le gouvernement refuserait de reconnaître l'amnistie qu'il aurait accordée à des hommes trop compromis, à les faire s'embarquer pour la Sicile.

(2) Rapport Lamarque, 16-30 septembre 1807 (A. G., Naples); SAVELLI, p. 94.

(3) Au nombre de 300 environ. Rapport Lamarque, 25 janvier-5 février 1807. A. G., Naples.

(4) Lamarque, rapport sur la situation du royaume, 1er-20 octobre 1807. A. N., AF IV 1106.

(5) Ministre de la Guerre au roi, 18 décembre 1809. A. G., Reg. 9e 5.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hommes à poigne, Saliceti (1) et Masséna, n'était que peu ou point tempérée par celle du roi lui-même. On a montré la responsabilité de Joseph dans l'inique procès de Rodio. A Masséna, partant pour les Calabres, il écrit : « Les commissions militaires doivent faire justice des chefs et des assassins... Mon désir est qu'on n'y épargne personne, pour rendre pour longtemps la tranquillité à ces provinces (2). » Quelques jours après : « Mettez en exécution mon décret à la rigueur, faites pendre les chefs au lieu de les faire fusiller, ce qui ne sert pas d'exemple aux autres brigands (3). »

A Saliceti, lors de la conspiration de 1807, il donne des instructions d'une sévérité très précise (4). C'est l'empereur qui réitère, avec un calme effrayant, les ordres les plus rigoureux (5); mais on constate que Joseph n'y oppose point la mansuétude qu'on lui prête : c'était bien un Bonaparte.

On voit Lamarque, dans le Cilento, s'excuser presque de sa modération relative : « Je me suis bien mal expliqué si vous avez lu dans ma correspondance que les brigands pris les armes à la main en sont quittes pour quelques coups de bâton..... Comme je crois que Sa Majesté veut pacifier et non pas détruire, comme je crois qu'elle ne paye pas des Français pour qu'ils fassent un désert de ses provinces, je n'ai voulu brûler ni Cotona, ni Rodio, ni même Pisciotta, quartier général des brigands. J'ai fait revenir les habitants qui avaient tous fui dans les montagnes (6). » Sans ces ménagements, dit-il, on ne verrait plus personne et l'on ne trouverait pas de vivres. Mais Lamarque, à son tour chef d'état-major, reçoit du commandant de la province de Chieti, pourtant

(1) Saliceti au duc de Canzano, 3 octobre 1807, se plaint de l'indulgence du tribunal de Trani et ordonne qu'il ne mette en liberté que les accusés prouvés innocents (CARABELLESE, *Terra di Bari*, au mot Triggiano). Le même écrivait au ministre de la Marine, le 21 novembre 1808 (dans une lettre de celui-ci à Lostanges, 23 novembre. Pizzofalcone, Marina Napoli) : « Les désordres qui, dans le cours de cette année, ont troublé la paix de la majeure partie des provinces, m'avaient déterminé à prier Votre Excellence de ne pas mettre en liberté ces condamnés aux travaux forcés qui avaient terminé leur peine... »

(2) 29 juillet 1806. *Lettres inédites.*

(3) *Mémoires de Masséna*, t. V, p. 426.

(4) 19 mai 1807. *Lettres inédites.*

(5) Notamment lettre du 30 juillet 1806, où il développe longuement son système de terreur (*Corr.*, t. XIII, n° 10573). L'ancien ambassadeur à Naples, Alquier, confirme la nécessité des rigueurs. « On perdra le royaume par un excès de clémence. » (A l'empereur; DRIAULT, *Napoléon en Italie*, p. 418.)

(6) Lamarque à C. Berthier. Pisciotta, 25 août 1806. A. Naples, Guerra, 1046.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de forte trempe, le frère de Merlin de Thionville, cette lettre qui se termine sur une vision de noyade à la Carrier :

« Je m'attendais bien, mon cher général, que vous me diriez de prendre un parti rigoureux au sujet des brigands que je tiens sous clefs. Cependant je vous avoue que celui que vous m'indiquez m'embarrasse un peu. Dans le moment où je vous en parlais, je n'en avais qu'une cinquantaine, dans celui où vous recevrez celle-ci j'en aurai plus de cent. Enfin on en prend à chaque instant... Je ne puis pourtant pas faire exécuter plus de cent hommes sans effrayer le pays. J'en ferai bien pendre 30 ou 40 dans différents villages, ce seront les chefs et les plus scélérats. Mais je voudrais pouvoir embarquer les autres pour Corfou, il me faudrait pour cela un officier de marine, qu'il fût Français, et qu'il ait l'ordre d'équiper deux mauvais bateaux à Pescara. Les tempêtes dans cette saison sont fréquentes dans l'Adriatique, il sera jeté dans un des ports de la Pouille par un coup de vent, après avoir dû naufrager le bâtiment chargé. D'ailleurs, mon cher général, je suivrai pour cent comme pour dix les ordres que je recevrai, je ne suis embarrassé que des moyens à prendre pour que cela ne paraisse pas trop (1). »

Après ce document, inutile d'attendre Manhès pour qu'il enseigne les grands moyens ! On voit que le gouvernement, dont on oppose souvent l'indécision et la timidité à l'énergie militaire de celui qui lui succéda, ne reculait pas devant les mesures extrêmes. Une courte revue de ses procédés montrera un système cohérent et appliqué avec vigueur (2).

Des mesures préventives : tout d'abord l'institution d'un ministre de la Police autorisé à faire arrêter et détenir en prison, par mesure de haute police, les personnes accusées de délits d'Etat ; — suppression de tous les ports d'armes, qui devront être accordés à nouveau, moyennant des formalités multiples (arrêté du 23 mars 1806) ; — désarmement, qui mécontenta fort et

(1) Général Merlin à Lamarque. Chieti, 3 novembre 1807 (autog.). A. Naples, Guerra, 1048. Nous n'avons nulle indication d'ailleurs sur l'accueil fait à cette proposition, dont l'exécution aurait difficilement passé inaperçue.

(2) Pour apprécier les nécessités du temps, il faut voir (Giustiniani, *Coll. Pragm*, t. X, *De off. mag. pol.*) la série de règlements mis en vigueur à Naples, de 1802 à 1804, par la police réorganisée : port d'armes prohibées puni du fouet ou du bâton, les mendiants enfermés à l'*Albergo* ou expulsés du royaume.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fut très mal exécuté : à Naples même on signalait la difficulté résultant du nombre de réduits souterrains ; on voit le 26 août 1806 deux lois renouveler l'obligation d'un permis pour posséder des armes à feu et pour chasser ; — interdiction même des stylets et armes analogues (1) ; — nécessité, à partir du 6 juillet, de se munir d'une autorisation pour séjourner à Naples plus de trois jours. Dans la crise qui termina le règne, une loi générale institua des « cartes de reconnaissance », que, pour passer de sa province dans une autre, pour plus de trois jours, on devait en outre faire viser, et ces cartes n'étaient valables que soixante jours ! Les étrangers, même membres du corps diplomatique, étaient soumis à cette obligation, sans préjudice, bien entendu, du passeport (2). Toute correspondance avec les pays occupés par l'ennemi fut déclarée criminelle si elle n'était signalée aussitôt (3). Les réunions publiques non autorisées par les lois et usages seraient tenues pour séditieuses. Les mesures les plus draconiennes furent prises à l'égard des malheureux pêcheurs : interdiction de pêcher de nuit ou à plus d'un mille (4). A plusieurs reprises l'inquiétude d'un mouvement populaire mit Naples presque en état de siège : troupes consignées, postes et patrouilles. On parla, un jour d'octobre de 1807, d'élever des potences dans chaque quartier et l'auteur du *Diario* remarquait que l'idée n'eût pas été heureuse, car les républicains l'avaient eue et ce fut eux qu'on pendit aux potences (5).

Tout de suite était apparue la justice d'exception : trois « commissions militaires » (Naples, Lucera, Salerne), composées d'officiers français et napolitains (armée ou légions), chargées de juger, sans appel et avec exécution dans les vingt-quatre heures, « les individus arrêtés les armes à la main sur les grands chemins, prévenus de brigandage ou d'assassinat, les espions, les embaucheurs, tous ceux qui seront convaincus d'intelligence avec l'ennemi dans

(1) Arrêté, 3 mars 1806 ; de même en Molise Hugo, en Principato l'intendant Briot. La vente même des armes à feu et stylets fut interdite jusqu'à nouvel ordre à Naples, par l'arrêté du 8 avril 1806. Puis les simples couteaux durent être émoussés.

(2) Décret, 28 mars 1808 : il ne paraît qu'au *Monitore* du 3 mai et La Feuillade en signale l'inexécution (4 novembre 1808. A. E., Naples, 132).

(3) Décret, 12 mars 1808.

(4) Trois hommes de Maiori condamnés à cinq ans de fers, par la commission militaire de Salerne, pour avoir navigué de nuit, 21 juillet 1806. A. Naples, Guerra, 1046.

(5) *Diario*, t. II, p. 377.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le dessein de troubler la tranquillité publique ou d'attenter à la sûreté de l'armée (1) ». On alléguait le grand nombre d'assassins qui interceptaient les routes « au point de compromettre les approvisionnements de la capitale ». En même temps la première colonne mobile était mise en mouvement pour désarmer les localités au sud de Naples; des commissaires civils napolitains y étaient attachés et l'on profitait de l'occasion pour presser la rentrée des impôts (2).

Le 21 mai, le roi, en l'honneur de son avènement, crut pouvoir supprimer les commissions militaires, mais, quand les Calabres se furent révoltées, la loi du 31 juillet 1806 les mit en état de siège. Masséna, chargé de son exécution, était autorisé à y établir des commissions militaires. Les biens des condamnés seraient vendus pour payer les fournitures faites par les communes fidèles; les autres communes supporteraient les frais de l'occupation à moins qu'elles ne livrassent les fauteurs de révolte; les couvents, qui ne désigneraient pas ceux de leurs membres qui auraient trempé dans l'insurrection, seraient fermés; défense sous peine de mort à qui ne serait pas garde civique de conserver des armes prohibées; les biens des propriétaires enfuis hors du royaume, et qui n'auraient pas profité de l'invitation à y rentrer, seraient confisqués (3). En d'autres provinces encore les commissions militaires durent subsister plus ou moins, avant leur rétablissement officiel (30 mai 1807) dans les quatre divisions militaires (4). Dans l'intervalle (8 août 1806) avaient surgi les « tribunaux extraordinaires », dont trois juges sur sept étaient militaires. Leur compétence était

(1) Décret, 6 mars 1806.

(2) *Monitore napolitano*, 11 mars; Saliceti à Masséna, 2 mars. Arch. Essling, R. 44, f° 125. Cette première colonne fut confiée au major Sachs, du 4e chasseurs, qui dut, dès lors, comme il dit, « recourir à des moyens vigoureux » et suscita de graves plaintes.

(3) « Puisque la Calabre s'est révoltée, disait l'empereur, pourquoi ne prendriez-vous pas la moitié des propriétés du pays pour distribuer à l'armée ? » 30 juillet 1806. *Corr.*, t. XIII, n° 10573. Un premier projet (A. N., AF IV, 1714 B) ajoutait qu'un gibet serait dressé à l'entrée des communes où il y aurait eu des meurtres et que les cadavres des suppliciés y resteraient jusqu'à l'achèvement de la pacification. On avait proposé de faire décider de la culpabilité des suspects par un jury de douze notables. — Ferdinand répondit par l'édit du 12 août, menaçant de représailles sur les prisonniers et confisquant les biens des Napolitains qui ne se rendraient pas en territoire soumis aux troupes siciliennes; ceux qu'on prendrait les armes à la main seraient traités en rebelles.

(4) Celle de Naples fut rétablie le 14 juillet 1806. Joseph, sur place, supprima celle de Bari (29 mars 1807), transférant les causes au tribunal extraordinaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

analogue à celle des commissions militaires; quand il fallut établir une délimitation, on leur attribua les « causes incertaines » (c'est-à-dire demandant enquête); leurs jugements étaient également exécutoires dans les vingt-quatre heures (1). Cependant des colonnes mobiles sillonnaient le pays presque sans relâche et maintes fois prirent l'ampleur de véritables expéditions.

Commissions et colonnes ont laissé de terribles souvenirs. Toutefois les dernières étaient pour bien des habitants l'unique protection et trouvèrent auprès d'eux un concours de plus en plus actif, et les commissions, plus indépendantes que les tribunaux locaux puisqu'elles jugeaient au nom de l'empereur, étaient probablement moins vénales et moins partiales : au milieu des dénonciations et des calomnies dont elles étaient harcelées, même pour des faits remontant à 1799, des cris de vengeance poussés par les patriotes, elles gardaient un sang-froid relatif, fruit de leur indifférence, et qui pouvait les incliner à l'indulgence (2). C'étaient, comme toujours, les compatriotes qui se montraient les plus acharnés : ainsi, dit-on, Colletta et le procureur Agresti; le tribunal qui jugea l'affaire Viscardi était entièrement napolitain.

Les condamnés des commissions militaires étaient, dans les premiers temps, fusillés; plus tard on les pendit et parfois l'office de bourreau était confié à des prisonniers, dont la maladresse provoquait parfois des scènes odieuses (3). On croyait que ce dernier supplice faisait plus d'impression sur le peuple et, pour la même raison, des usages répugnants de l'ancien régime furent conservés : les corps exposés ou écartelés, les têtes fichées sur des pieux le long de la route, comme celles qui effrayaient Victor Hugo enfant, ou mises dans une cage à l'entrée des villages ou devant la maison

(1) Signalons le décret du 12 mai 1808, condamnant à mort tous les galériens que débarquerait l'ennemi.

(2) Cette remarque, judicieusement présentée par Duret de Tavel (*Lettres* du 18 décembre 1807 et 26 janvier 1808), est confirmée par Greco, *Annali*, t. Ier, p. 41. Les tribunaux extraordinaires respectent du moins les formes : enquêtes, interrogatoires, publicité des séances, avocats civils. Les commissions militaires, de même, à en juger par les procès-verbaux de celle de Cosenza, aux archives de cette ville : lecture des pièces, introduction des accusés « libres et sans fers », avec un avocat de profession, choisi (Rodio en eut deux très estimés et lui-même parla) ou désigné, les membres invités à faire leurs observations et à voter, en commençant par le grade inférieur. Sur l'odieux de ces sentences irrémissibles, Radowski (*Casi*, p. 101) et *Diario*, t. II, p. 377. Sur les tentatives fréquentes de corruption, Grandjean de Fouchy (p. 167).

(3) Griois, t. Ier, p. 70. Henckens, p. 47.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de ville. Cette guerre atroce émoussait le sentiment chez les meilleurs. Le père de Hugo s'est emparé d'un lieutenant de Fra Diavolo : « Voilà, s'écrie le héros au sourire si doux, voilà l'homme qui manquait à la police, et qu'il faut faire servir soit par les tortures, soit par les récompenses (1) ! » Et Partouneaux, « le plus doux, le plus humain des guerriers français », fera, au témoignage de celui qui lui décerne cet éloge, lapider un chef de bande sur la place de Monteleone (2). A Lagonegro, un autre prisonnier aurait été empalé (3).

Les prisons ne sont pas toujours un adoucissement de peine, outre que, malgré l'intervention de la justice régulière et les recommandations du roi de n'arrêter personne sans enquête, elles contiennent surtout des prévenus, des suspects et que le nombre des « incarcérations hasardées, précipitées, arbitraires » est « immense (4) ». Quand les troupes manquaient de tout, on peut croire que les prisonniers, dans les prisons encombrées, étaient négligés. A Gaëte, réduits au pain et à l'eau, ils se trouvèrent si affaiblis que beaucoup furent mis à l'hôpital (5). Quelques détails pénibles nous sont parvenus sur l'encombrement des prisons (6), les épidémies qui en résultaient, la brutalité des geôliers, plusieurs cas sont connus de prisonniers morts en prison, et parmi eux des gens paisibles, victimes d'un abus de pouvoir.

Outre la répression individuelle, trop souvent des communes entières sont frappées : réquisitions, pillage par ordre : « Cela fera des exemples et rendra aux soldats de la gaieté et le désir d'agir (7). » Parfois incendie ! A cette extrémité du moins Joseph est-il opposé : après l'horrible holocauste de Lauria, qu'il n'avait pas ordonné, il prescrit formellement à Masséna, qui obéit, d'empêcher qu'on ne brûle les villages (8). Reynier fait arrêter, pour

(1) A C. Berthier, Monteforte, 24 octobre 1806. A. Naples, Guerra, 1046.

(2) Savelli, p. 68.

(3) C'est Colletta qui l'affirme, et le fait que Joseph, écrivant à Napoléon, soit obligé de le nier, est inquiétant.

(4) Le ministre Cianciulli au président du S. R. C., 13 août 1806. Bibl. Nat. Naples, f^i vol^i 18.

(5) Colonel de Gambs, qui les demande pour son régiment, 29 janvier 1807. A. Naples, Guerra, 1048. Maigres fonds alloués pour les malades (ainsi 19 novembre 1806. A. Naples, Finanze, Reg. 105).

(6) Rösselet, p. 140.

(7) Napoléon à Joseph, 30 juillet 1806. *Corr.*, t. XIII, n° 10572.

(8) Joseph à Masséna, 11 août 1806 (A. N., AF IV, 1714 *b*). Masséna à Joseph, 19 août 1806 (*Mémoires de Joseph*, t. III, p. 154).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

être détenue jusqu'à nouvel ordre dans un couvent de Catanzaro, toute la population de Gemigliano, « hommes, femmes et enfants (1) ». Une autre fois c'est celle de Gli Parenti, qui a participé à un grave guet-apens : on l'emmène à Cosenza, jusqu'à ce qu'elle ait payé une rançon ou que les coupables aient été punis (2). Toutes ces mesures ont pour effet de frapper surtout des gens inoffensifs, la classe aisée, d'ordinaire favorable ou du moins paisible. Mais beaucoup plus que de communes rebelles, il y en a de coupables de complicité. Bienveillance ou crainte, les insurgés trouvent une aide qui les rend insaisissables. Des communes s'engagent, moyennant qu'elles seront épargnées, à ne pas les inquiéter et à leur fournir des vivres (3). Il suffit parfois à des partisans de se mettre à travailler dans les champs, lorsque arrivent les soldats (4).

Afin de briser cette entente, on recourt à des primes pour qui arrêtera ou tuera des brigands signalés et il arrive que l'offre séduise des hommes de la bande; on prend comme otages les parents des rebelles, mesure classique que l'on voit le général de Frégeville, dans la province de Teramo, étendre à « tous les chefs des familles dont quelque membre ne serait pas rentré dans ses foyers (5) ». On déclare complices et fauteurs tous ceux qui fourniront vivre ou couvert aux brigands, s'ils n'en informent aussitôt, et les autorités municipales qui donneront des certificats immérités (6). Bien plus, on s'en prend aux localités, rendues responsables des méfaits commis sur leur territoire : « toute commune convaincue de n'avoir pas employé contre les brigands tous les moyens de défense qui étaient en son pouvoir (7) » devra réparer

(1) Reynier au chef de bataillon Paolini, 19 juin 1807. A. G., Naples

(2) Ordre de Reynier, 22 octobre 1807. A. G., Reg.

(3) *Notizie di Sicilia* (mss. anon.), 27 janvier 1809. A. G., Naples.

(4) Général Lanchantin à Saliceti, 25 mai 1807. A. Naples, Guerra, 1048.

(5) Frégeville, proclamation, 27 avril 1806 (impr.). Bibl. Nat. Naples. F^{i} vol^{i} mil^{i}. Le colonel Goris, du 14e léger, fait arrêter jusqu'aux enfants au-dessus de 10 ans et, comme il arrête les femmes et les parents des rebelles, on se demande ce que deviennent les autres (instructions aux autorités municipales, 9 juillet 1807). A. N., F^{40}, 88310.

(6) Proclamation de Reynier, 14 décembre 1806. Greco, *Annali*, t. Ier, p. 187.

(7) Déjà la loi mettant les Calabres en état de siège et une proclamation de Partouneaux, Chieti, 4 décembre 1806 (impr. A. Naples, Guerra, 1046). Décret général du 27 août 1807. Lamarque à C. Berthier, Lagonegro, 9 octobre 1806 (A. Naples, Guerra, 1046) : « J'ai pris un arrêté qui condamne à 1 000 ducats d'amende toute commune où on tirera un coup de fusil sur nos troupes. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les dommages ou sera frappée d'amendes qui, comme le remarquait un général, retombent « toujours sur les propriétaires, qui se trouvent ordinairement entre deux feux, et jamais sur la canaille (1) ». Comme stimulant, on promet à ceux qui se défendront les biens des habitants qui auraient provoqué ou secondé une tentative des insurgés (2). Puis les garnisaires, comme en Vendée (3). Beaucoup plus singulier fut de désigner, pour les brigands amnistiés, une caution parmi les principaux propriétaires, répondant d'eux sur ses biens (4), et de s'en prendre au curé qui, s'il « n'a pas employé toute son influence personnelle pour encourager le peuple à la résistance ou persuader aux brigands de renoncer à leur entreprise, sera arrêté et suspendu de ses fonctions (5) ».

Parmi les autres moyens de répression, où s'exerce l'initiative des commandants, nous trouvons une grande variété, à laquelle Manhès ajouta peu. Plusieurs ont de faux brigands (peut-être pas si faux), qui les renseignent et au besoin opèrent un coup de main (6). Le colonel Hugo, dans la province d'Avellino, invita les autorités à célébrer une fête de réconciliation où, au moment de la bénédiction religieuse, chacun dut briser son stylet. Desvernois, Lamarque, usent déjà du procédé original de mettre une commune en interdit. L'énergie et l'ingéniosité ne manquaient point aux officiers de Joseph. Elles devaient, pour être efficaces, s'appuyer, comme chez Manhès, sur l'équité dans la rigueur et sur la probité : on verra qu'à côté de défaillances multiples, nombre de chefs se sont honorés par ces qualités, particulièrement méritoires dans de semblables circonstances.

Le chiffre des victimes de la répression dut être énorme. Pour

(1) Partouneaux à Lamarque, Monteleone, 30 mai 1808 (A. Naples, Guerra, 1049) : il vient d'imposer à 2 000 ducats la commune de S. Lorenzo del Vallo, où deux Suisses ont été assassinés. Plus tard ce chef probe et juste proposera, pour quelques communes complices, « de mettre en détention les principaux du pays, jusqu'à ce qu'ils aient fait tuer ou prendre les brigands ». (Partouneaux à Pérignon, 13 décembre 1809. A. G., Naples.)

(2) Décret, 27 août 1807.

(3) C. Berthier, commandant la Pouille, 2 juin 1807. A. Naples, Guerra, 1048.

(4) Colonel Franceschi-Losio à C. Berthier, Potenza, 10 juillet 1807. A. N., F⁴⁴, 88310.

(5) Décret cité du 27 août 1807.

(6) Hugo, *Souvenirs*, t. Ier, p. 179 ; général Cavaignac à Murat, 11 février 1809. A. G., Naples.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les condamnations capitales on n'a que des indices, incomplets, sur l'œuvre de quelques tribunaux (1), et l'on ne peut évaluer les exécutions isolées ou arbitraires ; encore moins les hommes tombés les armes à la main. De la foule de gens envoyés aux travaux forcés on a quelque idée par le chiffre de ceux que Joseph cherche à déporter, pour débarrasser les prisons qui regorgent. Dès son arrivée, on doit le noter pour être juste, il les a trouvées pleines : les 8000 galériens ou détenus qui, dit-il, « font trembler le public (2) », (on se rappelle la mutinerie du *Reclusorio*), ne sont pas de son fait (3). Il obtient de faire partir pour la France, dès avril 1806, en même temps que les prisonniers de guerre qui avaient refusé de prendre du service (4), un convoi de 800 « galériens » (5). En octobre suivant, 2 000. Mais déjà en France, en Italie, en Corse même, sur laquelle on s'était rejeté, on pousse les hauts cris : ces forçats ont « empoisonné » les hôpitaux, ils se sauvent, se révoltent, commettent toutes sortes de méfaits ; les pays en sont « empestés (6) ».

(1) Ainsi l'état général des causes du tribunal extraordinaire des provinces de Naples, Terre de Labour et Principautés, que possède la Société historique de Naples, donne, pour toute l'année 1806, la plus troublée, 3 121 inculpés, sur lesquels 1 530 contumaces, 517 mis en liberté, 1 078 encore en prison ; il n'y aurait eu que 16 condamnations à mort, 63 aux travaux forcés, 10 à l'exil, 31 à la détention, 248 au service militaire. Les registres de la commission militaire de Cosenza (Arch. Cosenza) contiennent une centaine de condamnations capitales. L'ouvrage sérieux du comte Gattini sur Matera signale, d'après les registres paroissiaux de la ville, 52 exécutions jusque fin juin 1808. Il faudra attendre, là où ils sont encore possibles, des relevés analogues.

(2) Joseph à Napoléon, 7 mars 1806 et 18 février. *Mémoires*, t. II.

(3) De même, à la veille de la grande insurrection, Reynier expose qu'il y a dans les prisons de Cosenza 300 condamnés et qui, selon lui, doivent être bien mauvais, puisque le prince royal, qui en avait enrôlé 200, a laissé ceux-là (à Verdier, 5 avril 1806. A. G., Reg.).

(4) Ils furent employés (en Piémont ou en Languedoc) aux travaux publics ou aux travaux agricoles (le bourbonien Cacciatore constate qu'ils furent bien traités).

(5) Dans les lettres échangées entre Napoléon et Joseph, il n'est bien question que d'un millier. Cependant, une lettre de Napoléon à Dejean, 26 avril 1806 (De Brotonne, *Nouvelles lettres inédites*, n° 403), désigne des affectations pour 3 400 « galériens », recommandant de leur réserver les « travaux les plus malsains ». On est en droit de penser qu'il s'agit là de mesures de précaution, inspirées par les premiers cris d'alarme de Joseph et qui n'eurent pas à être appliquées avec cette ampleur.

(6) Nombreuses lettres de Napoléon à Joseph (par exemple, 5 juillet 1806, 18 octobre 1807), à Cretet (1er novembre 1807), à Fouché (6 juillet 1806, celle-ci dans Brotonne, n° 138). Dans la prison de Compiano, 15 détenus napolitains ont foncé sur la garde et l'ont désarmée, puis ont gagné la campagne (Dejean à Napoléon, 29 juin 1807. A. N., AF IV, 1106) ; 268 qui travaillaient près du Tanaro, ont fait de même (Clarke à Napoléon, 26 octobre 1807. *Ibid.*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Or Joseph dit qu'outre ces envois il a encore sur les bras 10 000 « galériens » dont il ne sait que faire et voudrait bien qu'une colonie fût désignée, à la paix, afin de les y expédier en masse (1). Pour en rester aux treize milliers qu'il a déclarés et dont une portion, il faut le dire, ne faisait que reprendre le chemin du bagne, ou s'y trouvait pour crimes de droit commun, cela fait, pour une population de cinq millions, une proportion inquiétante, peu honorable pour le nouveau régime (2).

Dans le royaume même, ces prisonniers sont un péril constant. Ils se mutinent en route, s'évadent, trament des complots (3). De là des expédients honteux : dans le transfert d'un endroit à un autre, au moindre semblant de rébellion, on fusille sur place (4).

V

Naples parut toujours être la terre promise des conspirateurs : police corruptible, goût naturel du mystère, ardeur violente s'alliant à la puissance de dissimulation, l'espionnage porté par l'ancienne cour à la hauteur d'une institution.

Alors, les circonstances étaient particulièrement favorables : deux rois rivaux, une opinion hésitante, des familles partagées. Palerme, Ponza, Capri, devinrent des foyers d'intrigues. La reine était dans son véritable élément, ainsi que Canosa, le protecteur futur des *Calderari*, ennemi acharné des libéraux, gens « impies, scélérats et perfides », et, à Capri, Hudson Lowe préludait à son rôle de geôlier par celui d'agent d'espionnage et de désertion. Mais ce trio trouva à qui parler : malgré la multitude d'affiliés de l'ancienne cour, malgré la mauvaise qualité de la police, qui obli-

(1) Dans une lettre il parle même de 20 000 à 30 000 « galériens » en perspective : c'est qu'il escompte la conquête de la Sicile.

(2) En octobre 1807 c'est 3 000 à 4 000 galériens dont il est question. A titre de comparaison, rappelons que Perrone prétend que dans la contre-révolution de 1799 il y eut 80 000 prisonniers politiques.

(3) A Capoue : A. Naples, Guerra, 1045, et Arch. Essling, R. 44, f° 129. D'autres ont tenté, là encore, d'enclouer les canons. Joseph à C. Berthier, 9 septembre 1806 (A. N., F[46], 88314). A Gaëte, on dut changer les gardes napolitains et (détail curieux) turcs, qui les laissaient s'enfuir (Chavardès à C. Berthier, 31 août 1806. A. Naples, Guerra, 1046).

(4) Colletta, *Storia*, livre VI, § 30.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

geait à se défier même du commissaire général, dans cette atmosphère de trahison, Saliceti tint tête. Bien mieux, par de faux espions ou des agents séduits (parfois en haut lieu) (1), entretenant des correspondances suivies, il réussit à surprendre le jeu de ses adversaires (2). Après Sainte-Hélène, Lowe en ressentait encore du dépit. « Il n'était sorte de tours que ces maudits espions ne me jouassent (3) ! »

On a dit que l'arbitraire et la brutalité de la police furent la principale cause d'impopularité du régime et que, pour se rendre indispensable à Joseph, Saliceti, ou des « patriotes » de sa confiance avaient été jusqu'à inventer des complots. Que la police ait été tyrannique, maint fait le prouve. Que des innocents aient péri dans ce conflit de dénonciations et de haines, cela est probable, mais il n'était nul besoin de fabriquer des conspirations, alors qu'il y en avait une perpétuelle, entretenue par des agents hardis. En dépit de toutes les mesures (4), les lettres de Sicile circulent, les manifestes sont répandus et même affichés. En plein jour un émissaire débarque de Capri, prend une voiture et fait le tour de la ville en distribuant des plis à domicile (5). Des agents trop zélés sont assassinés : Monglas, commissaire de police de la côte de Sorrente, puis commandant de gendarmerie à Nola, est trouvé mort (6). Un officier de police à Chiaia, que des inconnus appellent de la rue, la nuit, est criblé de blessures : c'est le corsaire Gallo, débarqué de Capri, qui a fait le coup et s'en retourne tranquillement, laissant

(1) L'auteur bourbonien des *Memorie segrete* et Cipriani, ancien serviteur de confiance de Saliceti (cité par O'Meara), sont d'accord pour affirmer que le ministre pensionnait des personnages de la cour de Sicile (Cipriani cite une duchesse de C..., qui aurait touché 1 000 écus par mois).

(2) *Rapporto* de Saliceti sur la conjuration de 1807 ; rapport à Murat (copie jointe à lettre de Murat à Napoléon, 10 novembre 1808. A. G., Naples). Pignatelli-Strongoli confirme le fait.

(3) *Mémorial* de Lowe, p. 30. BUNBURY, *Narratives*, p. 330, 344, signale le double jeu des espions, notamment dans la correspondance par Ponza et Capri, qui probablement « servit beaucoup plus aux Français qu'à la reine ». O'MEARA (*Rencontre*, p. 17) donne quelques indications sur Sussarelli, dont il a été question plus haut : Corse, il aurait été successivement avoué, puis officier au service anglais ; en même temps que l'espionnage il faisait la contrebande.

(4) En juillet 1806, le duc de Roccaromana, le marquis Guidomanni et d'autres sont exilés, parce qu'un émissaire avait déposé chez eux des écrits séditieux.

(5) *Diario*, t. II, p. 269 (11 juillet 1806).

(6) Octobre 1807. Ce Monglas avait failli être destitué pour des exactions (Esquisse sur le royaume de Naples) ; il avait rendu peu après un service signalé en capturant Mosca. Sur ce policier, créature de Saliceti, *Diario*, t. II, p. 379.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à terre des proclamations (1). Le commissaire d'Antignano, aux portes de Naples, n'a que le temps de s'enfermer dans sa maison avec la garde de police, pour résister à une bande (2).

La réalité de la conspiration du printemps de 1807 n'est pas contestable : l'expédition de Hesse n'avait de raison d'être que comme signal d'un soulèvement. Il devait éclater dans la capitale, à ce que l'on assura, au moment de la procession de la Fête-Dieu et nul ménagement n'aurait été gardé pour les Français et leurs partisans. Sur le programme réel d'une entreprise, que la défaite de Hesse arrêta net, on ne saurait se prononcer, mais on doit reconnaître l'adresse avec laquelle la police surprit et poursuivit durant six mois, à son profit, une correspondance des conjurés avec Salvatore Bruno, un capomassa de 1799, commandant la flottille de Capri. La nuit du 22 au 23 mai les arrestations eurent lieu : des nobles, dont plusieurs avaient marqué sous l'ancienne cour (Pignatelli, l'ancien vicaire général du royaume; Naselli et Canosa père, les ex-régents; le général Micheroux), quelques magistrats. On donna la plus grande publicité aux faits et l'on ne voit pas ce que le gouvernement eût gagné à proclamer si haut son impopularité, s'il n'avait voulu, par là, convaincre, preuves en main, les opposants que tout était découvert (3).

Malgré ce coup de force, l'opinion resta anxieuse et le régime quasi terroriste dut être maintenu jusqu'à ce que la nouvelle de Tilsit permît de se montrer plus clément : un certain nombre de détenus furent exilés ou mis en surveillance; une douzaine furent

(1) 26 mai 1808. Miot, Journal. Lowe à Sherbrooke, 1er juin 1808. B. M., mss. 20107, f° 115.

(2) Nuit du 18 au 19 mai 1807. *Diario*, t. II, p. 333.

(3) *Rapporto del Ministro della polizia generale sulla congiura ordita nell' anno* 1807... L'auteur du *Diario*, qui reflète l'opinion de gens bien informés, ne doute nullement de la conspiration (t. II, p. 358). Il n'y a guère que Pasquale Borrelli (Radowski, *Casi memorabili*) à nier formellement la conjuration qu'auraient imaginée non Saliceti, mais Tito Manzi et Colletta : il prétend que les lettres de la reine mises au procès furent fabriquées avec des originaux insignifiants; il l'affirma encore à Cantù (*Della Indipendenza italiana cronistoria*, p. 639, note), assurant avoir fait plus tard le procès du faussaire, certain Abussi. Le témoignage est grave, car Borrelli fut secrétaire général de la police peu de temps après ces faits; cependant, à voir l'imprudence coutumière de la reine dans le choix de ses correspondants, on se demande encore s'il était bien besoin de frauder. Borrelli ne dit rien, d'ailleurs, des autres lettres produites et l'on peut voir dans le *Diario* la triste opinion qu'on avait à Naples de Bruno. La combinaison d'autres attaques militaires ne peut guère non plus être niée : Canosa en parla formellement à Lowe (18 février 1807. B. M., mss. 20109, f° 156).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

exécutés : le marquis Palmieri, colonel de l'ancienne armée, désigné comme chef militaire, un autre ancien colonel, Colonna, le fils du duc de Frammarino, le président Versace... Tel était l'état des esprits que le jour de l'exécution de Palmieri, au Largo del Castello (2 juin), des cris, qu'on ne put préciser, provoquèrent un violent tumulte : les soldats énervés tombèrent sur la foule à l'arme blanche, tuant sept ou huit personnes, en blessant d'autres, maltraitant même la confrérie des *Bianchi* et jusqu'aux promeneurs de Toledo. Le marquis, qui s'était échappé à la faveur du désordre, fut repris aussitôt et pendu (1).

Malgré des destitutions dans la police et le remplacement du commandant de place, malgré de nouvelles mesures d'ordre allant jusqu'à déclarer « coupable de tumulte » quiconque serait pris à courir un jour d'exécution, il y eut encore des commencements de panique.

La police rattacha à ce complot avorté celui d'Agostino Mosca (2), qui fut surpris, armé et en uniforme sicilien, le 13 juin 1807, sur une hauteur proche de Castellamare, près de laquelle le roi devait passer : il déclara avoir reçu de Caroline la promesse d'être fait colonel, s'il réussissait à tuer Joseph ; on prit sur lui une licence de course signée de Smith, un bracelet de cheveux, qu'il dit être de la reine, et des lettres, dont une de Marie-Caroline. Les bourboniens ont encore voulu voir là un coup de la police et la mise en scène paraît suspecte. Mais, outre que Mosca fut bel et bien pendu, en uniforme, la tête voilée d'un crêpe, une torche à la main, et son corps ensuite brûlé, nous avons ce témoignage de Hudson Lowe (3), qui signale au général Fox l'arrivée d'un certain Antonio Gummundella, « portant l'uniforme d'officier

(1) *Diario*, t. II, p. 337, 340-342 ; MIOT, Journal. BIGARRÉ, *Mémoires*, prétend que le prêtre assistant fit un vrai sermon, terminé par l'assurance que Palmieri était un martyr, et que des soldats furent frappés les premiers : en 1794 on avait vu un trouble analogue lors de l'exécution de deux patriotes.

(2) *Monitore*, 3 juillet 1807 ; *Diario*, t. II, p. 349 ; DE POTTER, *les Rognures* ; SAVELLI, *Souvenirs*, p. 102.

(3) Lowe à Fox, Capri, 5 mai 1807. B. M., mss. 20107, f° 279. Cette lettre confirme l'assurance donnée par Lowe dans son *Mémorial*, p. 31, que Mosca était bien l'agent de la reine, et le fait qu'il ne se jugeait pas autorisé à laisser continuer ces deux personnages, qu'il disait avoir connus l'année précédente en fort humble situation, semble confirmer qu'il n'eut aucune part dans l'affaire. Mosca, pour se donner du cœur, se serait enivré (Sussarelli à Lowe, 20 juin 1807. B. M., mss. 20107, f° 300).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et se disant capitaine au service de Sa Majesté et ayant un passeport signé par le maréchal Guillichini et contresigné par Votre Excellence. Il dit qu'il est chargé par la reine d'entrer en communication avec la cité ennemie et d'exciter une insurrection à Positano, son pays natal. Il me dit qu'il va être bientôt suivi par une autre personne du nom de Mosca, son chef, qu'il appelle colonel, et qui doit être employé de la même manière dans les environs de Castellamare... »

Vers le même temps on pendit un négociant, Talamo, accusé d'un projet, bien vague, d'enlever le roi. Ce ne furent pas les seuls attentats contre Joseph : « On a fait encore, écrit Miot, quelques tentatives contre la vie du roi, on a arrêté et fusillé quatre hommes venus de Sicile avec des instructions de la cour de Palerme. Tout s'est passé très secrètement pour ne pas inquiéter la reine (1). »

Mais le triomphe des conspirateurs fut de faire sauter, à côté même du ministère de la Police, le propre palais du ministre (palais Maresca à Chiaia). La nuit du 30-31 janvier 1808, comme Saliceti, rentrant chez lui, venait de pénétrer dans sa chambre, une explosion terrible détruisit derrière lui la partie de l'appartement qu'il avait traversée et diverses autres pièces, dont celle où dormaient sa fille et son gendre, le duc de Lavello : la duchesse, alors enceinte, fut retirée à grand'peine des décombres, son mari s'était trouvé déposé dans la rue, un domestique était tué, trois autres personnes blessées, Saliceti très contusionné d'une chute dans les ruines et plus frappé encore moralement (2).

Cette fois on ne prétendit pas que c'était lui qui s'était fait sauter, mais quelques personnes, dont, paraît-il, son collègue Rœderer, essayèrent de faire croire à un accident (3). Aucun doute ne subsiste

(1) Miot, Journal, 5 avril 1808.

(2) Le *Processo compilato nel Tribunale straordinario di Napoli* fut publié (c'était la première fois) avec plan du palais et dessin de l'engin. Voir aussi le rapport de Saliceti lui-même au roi avant le procès (A. N., AF IV, 1714 B, en italien) et les lettres de l'ambassadeur de France des 31 janvier, 4 février, 1er mars 1808. A. E., Naples, 132 fos 18, 25, 44. Quelques détails rétrospectifs dans *Mémoires d'une contemporaine*, t. IV, p. 227-245.

(3) Ainsi, d'abord, La Feuillade. L'hypothèse d'un accident parvenait jusqu'à Louis en Hollande (à la reine de Naples, 2 mars 1808. A. N., AF IV, 1827). Mais le commissaire général de police, qui n'était pas l'homme de Saliceti, avait écrit tout de suite au président du corps municipal : « Je suis quasi certain que c'est un attentat. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur la réalité de l'attentat et Canosa en convient parfaitement; tous les experts, civils et militaires, purent établir l'emploi d'un engin, placé contre le mur d'une boutique, qui occupait une portion du rez-de-chaussée, sur le vico del Carminello. On s'en prit naturellement tout de suite au dernier locataire, congédié comme suspect et qui aurait conservé la clef, le pharmacien Onofrio Viscardi, bien que ce fût un vieillard, alors retiré à Melfi. Mais un de ses fils, Pasquale, avait émigré à Rome, semble-t-il, au moment des poursuites de 1807 et ne fut pas retrouvé. La police prétendit avoir découvert dans la boutique des lettres d'émigrés (en fait assez insignifiantes et anciennes); surtout le vieil Onofrio, auquel on promit la clémence royale, fit des « aveux » circonstanciés : il aurait reçu l'avant-veille du crime la visite inattendue de son fils, accompagné d'hommes en manteau gris sombre, comme il convenait, et armés de pistolets à crosse articulée; l'un avait un gros paquet de toile et de cordes contenant deux corps semblables à des melons; ils l'auraient contraint à lui remettre la clef de sa boutique de Naples et seraient revenus ensuite se cacher chez lui jusqu'au moment de l'explosion. Un des fils déclara avoir ignoré le projet de son frère, mais lui en aurait prêté un autre contre Gallo. Le procès devant le tribunal extraordinaire eut une ampleur inusitée : 138 témoins, 12 volumes de rapports, 17 accusés présents; la sentence fut rendue seulement le 10 juin.

Il est certain que la famille Viscardi était d'opinion hostile et probable que Pasquale était, comme tant d'émigrés, employé par l'ancienne cour, mais les aveux mélodramatiques obtenus par Colletta, chargé de l'instruction, sentent le besoin de sauver à tout prix la police du ridicule. En tout cas on n'avait pris aucun des vrais coupables et le seul chef d'accusation établi fut la correspondance avec des émigrés de Sicile, ce qui rend inique l'exécution de six accusés, dont l'un des fils de Viscardi; un autre fils et un compagnon étaient condamnés aux travaux forcés (1). Une

(1) Le *Monitore*, 14 juin 1808, donne *in extenso* la sentence. A l'audience, l'avocat du fils Viscardi montra la fragilité d'aveux ainsi obtenus; Radowski (Borrelli) accuse formellement Colletta d'avoir ourdi toute l'affaire, trompant Saliceti malade et dit que peu après celui-ci sut le vrai coupable. Canosa assure que ce fut un certain Domenico qui put regagner la Sicile (*I Piffari*, p. 60). La complicité de la reine n'est guère contestée, même par JEAFFRESON (*The Queen Mary Caroline*, t. II, p. 163); l'auteur du *Diario* dit que le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

complicité beaucoup plus probable est celle du gouvernement de la reine : présomption basée sur la rancune que celle-ci gardait de la façon outrageante dont le ministre l'avait mêlée aux affaires de 1807, sur la connaissance où l'on aurait été en Sicile des vrais auteurs, surtout sur le fait que l'explosion fut comme le signal d'une reprise d'agitation. A vrai dire, il y avait un vaste complot, dont on n'atteignit que des comparses.

La cruauté déployée s'expliquait, en effet, par la situation, devenue très critique depuis le départ du roi (24 mai). Avant même l'ouverture du procès et malgré le redoublement de précautions, de nouveaux attentats avaient été commis avec une impudence extrême (1). A la même époque, une escadre ennemie attaquait Ischia et infligeait un échec à la flottille de canonnières, et à Naples, par un de ces mots d'ordre insaisissables qui couraient par moments, des rumeurs d'invasion, de massacre, se mêlaient à l'annonce du retour imminent des Bourbons ; des manifestes siciliens étaient affichés, des croix marquées sur les maisons par des mains invisibles ; le propre jardinier de Saliceti avait fait de son *casino* un centre de correspondance séditieuse. On assurait que Canosa lui-même était en ville. Dans toute cette agitation on devinait déjà des organisations secrètes. Le ministre de la Police, dont la bile avait dû être fort agitée, multipliait les arrestations et découvrait une nouvelle trame d'insurrection générale, dont il suivait les fils jusque dans l'Etat romain. C'est au milieu du trouble et de l'anxiété que se termina un règne qui avait réussi, sinon à pacifier entièrement le pays, du moins à réduire au simple brigandage l'un des plus redoutables soulèvements de l'histoire italienne.

brick qui croisait dans le golfe fit des signaux ; des lettres anonymes auraient averti que les ministres logeant à Chiaia étaient menacés.

(1) *Diario*, t. II, p. 404 ; SAVELLI, *Souvenirs*, p. 138 ; MIOT, Journal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VI

L'EMPEREUR ET LE ROI

I. Naples dans la politique impériale. — II. Le roi : sa demi-indépendance ; ses idées. — III. L'entourage.

I

La conquête de Naples est la première manifestation du système du Grand Empire (1), que Napoléon lui-même a décrit : autour de la France, une fédération d'Etats, gouvernés par « une famille de rois » et constituant à proprement parler l'Empire. L'orgueil, le mirage impérial ne sauraient expliquer seuls cette conception, à une époque où l'empereur apparaît, plus peut-être que jamais, lucide, maître de lui-même, conscient de la situation et de ses forces.

Sa conduite à l'égard des Bourbons de Naples semble l'éclat final d'une défiance justifiée et longtemps patiente : le même sentiment, sincère, croyons-nous, se trahit très souvent dans sa politique. Qu'il lassât les puissances en exigeant trop d'elles ou qu'il exigeât tout parce qu'il ne se fiait point et qu'il voulait les compromettre, les lier à lui, le résultat était le même : il a passé son règne à chercher des alliés, tels qu'il les souhaitait, et n'en a point trouvé : Prusse, Deux-Siciles, Sardaigne, Russie, Autriche, même Espagne, le Pape comme le Sultan, aucun n'a voulu vraiment s'associer à lui, tous l'ont desservi et finalement ont fait défec-

(1) Après l'offre de l'Italie à Joseph, bien entendu, et, à l'occasion du mariage du vice-roi, il avait été parlé officiellement des « Etats fédératifs de l'Empire français ». Privément, il en aurait été question dès le camp de Boulogne. Cf. A. Sorel, *l'Europe et la Révolution*, t. VII ; F. Masson, *Napoléon et sa famille*, t. IV ; rappelons Saint-Marc Girardin, *De la fédération napoléonienne*, dans *Essais de littérature et de morale* (Paris, 1863, t. II).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion (1). Il n'est pas vraisemblable qu'il les ait systématiquement poussés à bout; souvent ses efforts pour être d'accord avec eux paraissent sincères et souvent on constate chez eux une hostilité, tout au moins une mauvaise volonté, qui autorisait les soupçons. Nul doute que son caractère violent, despotique, défiant, n'ait été une raison capitale de cette mésintelligence; mais combien de nos anciens rois, sans parler des gouvernements révolutionnaires, ne s'étaient-ils pas heurtés à cette quasi-impossibilité d'avoir des alliés sincères? La France elle-même n'est-elle pas en cause, avec sa situation politique, économique, géographique même?

La même tendance d'esprit mettait Napoléon en garde contre les hommes qu'il employait : « Je vis, disait-il à Miot, dans une défiance continuelle », et, sans qu'on puisse non plus affirmer toujours d'où vint la faute, combien s'écartèrent et le trahirent? Dans ces conditions, il devait concevoir naturellement l'idée de placer à des postes particulièrement importants des proches, dont il se croyait plus sûr que de personne, — sans l'être beaucoup, — puis de substituer à des alliances instables avec des rois étrangers une solide fédération familiale. Ces frères, dont, à ses côtés, l'ambition pouvait être dangereuse, devenaient, au dehors, par la solidarité d'intérêts, des auxiliaires précieux. Lucien même parut plusieurs fois sur le point d'accepter un rôle, auquel l'apparente indépendance ôtait tout caractère humiliant.

En donnant à Joseph la meilleure couronne dont il pût disposer alors, Napoléon rendait peut-être un hommage à son aîné, il lui donnait aussi une grande preuve de confiance. Naples tenait alors une place capitale dans la pensée de l'empereur. Outre qu'en Italie, sa terre de prédilection, l'influence française n'était pas assurée tant que l'Italie du Midi, déjà couverte par l'Etat romain incertain, ne serait pas étroitement associée (2), Naples devait être la base de grands projets, qui fermentaient dans le cerveau de Bonaparte depuis l'Egypte, depuis même la campagne de 1796. C'étaient la suprématie sur la Méditerranée, les moyens

(1) « Je ne puis avoir d'alliance réelle avec aucune des grandes puissances de l'Europe. » (A Talleyrand, 3 septembre 1806.)

(2) Joseph à Naples, au contraire, Napoléon proclamait aussitôt : « La presqu'île d'Italie *tout entière* fait partie du Grand Empire. » (Discours du ministre de l'Intérieur à l'ouverture du Corps législatif, 2 mars 1806.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'agir en Egypte, en Perse, aux Indes, le partage, plus probablement le protectorat de l'empire ottoman.

Il paraît vraisemblable que l'idée méditerranéenne, chez ce Corse aux aspirations romaines, ait pesé plus que les colonies, plus que la Hollande, plus qu'Anvers, dans sa politique à l'égard de l'Angleterre, pour qui le prix de la grande guerre devait être justement la domination de la Méditerranée. Hanté par cette idée, Napoléon avait attaché un prix immense à l'évacuation de Malte par les Anglais, qui prenaient pied par là dans cette mer ; à son défaut, il se souvenait de l'importance dont avait été pour Nelson l'appui des Deux-Siciles : le double royaume, allongé entre les deux bassins méditerranéens, à la rencontre de l'Afrique, à quelques heures de la Grèce, rapprochait les terres : ainsi les Romains accrochaient des ponts aux galères carthaginoises pour rétablir leur avantage. Dans la Méditerranée, et là seulement, la France pouvait, après Trafalgar, se rendre supérieure à l'Angleterre.

Pour assurer la suprématie de la France sur une mer qu'elle devait, disait-il dès 1797, — et le Comité de Salut public l'avait pensé avant lui, — regarder comme sienne, Napoléon avait songé certainement à une entente avec l'Espagne et Naples. C'est dans cette intention qu'il avait cherché à resserrer entre les deux royaumes les liens presque rompus depuis la chute de Tanucci, encouragé en 1802 le double mariage du prince des Asturies avec une fille de Ferdinand et du prince héritier de Naples avec l'infante (1). La haine qui divisait les deux reines, la politique toute anglaise d'Acton, la duplicité de Godoy, annihilèrent cette sorte d'alliance latine à l'idée de laquelle Napoléon semble s'être assez longtemps attaché (2). Il songea alors à ce nouveau « pacte de famille », qui devait aboutir à mettre des princes de sa maison dans toute l'Italie non annexée et en Espagne, tandis que la

(1) Talleyrand, d'ailleurs partisan de l'alliance franco-espagnole pour la suprématie dans la Méditerranée (*Mémoires*, t. Ier, p. 72), était hostile au rapprochement des deux branches de Bourbons (rapport au Premier Consul, brumaire an X. A. N., AF IV, 1685). Alquier le jugeait utile à nos intérêts, mais n'y comptait guère (lettre du 4 juillet 1802. AUBRIOL, t. Ier, p. 56). L'avantage de l'alliance France-Espagne-Naples est exposé nettement par un éminent diplomate italien, Martinengo, au Directoire de la République cisalpine, 9 avril 1799 (CANTU, *Corrispond. di diplomatici... d'Italia*, p. 13).

(2) DRIAULT, *Napoléon en Italie*, p. 129.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

machine, une fois mise en mouvement, entraînait dans son engrenage d'autres pays, dont l'utilité (bastions protecteurs, auxiliaires du blocus, ou simples apanages) était beaucoup moindre que le danger. Sans doute, Napoléon ne suivait pas si loin les conséquences du système, quand il faisait part à Joseph de ses intentions : « Je veux que mon sang règne à Naples aussi longtemps qu'en France. Le royaume de Naples m'est nécessaire (1). »

Outre que l'Espagne semblait alors en parfait accord avec lui (2), il était de nouveau attiré vers l'Orient. L'empire turc paraissait en décomposition : guerres intérieures de tous côtés, janissaires contre réguliers du Nizam, sectes armées, pachas rebelles, Passwan-Oglou en Bulgarie, Ali de Tebélen en Albanie (3). C'est en juillet 1806 que Napoléon fit partir, comme ambassadeur à tout faire, le général Sébastiani. Sans que ses idées fussent sans doute bien arrêtées, il est certain que le royaume de Naples lui paraissait une base indispensable, ce qu'un des confidents de Joseph exprimait à celui-ci avec force : « Vos Etats, par leur position, deviennent d'une importance suprême dans le nouveau système qui va gouverner l'Europe. La France a besoin de la Méditerranée. La Russie est un colosse qui, étendant ses bras puissants par la Baltique d'un côté et la mer Noire de l'autre, vers l'Angleterre, tend à nous étouffer entre deux... Il faut empêcher ces communications. » Et, s'il est un jour question de l'Inde, « vos Etats seront un point de départ pour ce nouveau voyage d'Alexandre... Vous voilà au centre des plus grands mouvements du monde (4) ».

Pour ce rôle brillant, le nouveau gouvernement devait retrouver à Naples de glorieuses traditions. Les Deux-Siciles, à plusieurs reprises, avaient failli conquérir la suprématie sur la Méditerranée. Sous les Normands, — et ce sont eux que Joseph allait surtout revendiquer comme précurseurs (5), — on avait vu les îles Ioniennes soumises, des ports conquis en Grèce, en Tunisie, à Tripoli, Tunis

(1) 31 janvier 1806, *Corr.*, t. XI, n° 9724.

(2) Noter cependant, comme symptôme curieux, l'esprit nettement hostile du corps espagnol envoyé en Toscane pour couvrir l'armée de Naples (P. Marmottan, *Documents sur le royaume d'Etrurie*).

(3) Sur cette question, E. Driault, *la Politique orientale de Napoléon*, 1806-1808, première partie.

(4) Rœderer à Joseph, Paris, 1er février 1806. *Œuvres* de Rœderer, t. IV, p. 7.

(5) A Gallo, 20 septembre 1807. A. N., AF IV, 1714 B.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et Bône tributaires, Byzance menacée. Les Angevins, beaucoup moins populaires, avaient été l'un des piliers de cette sorte d'empire capétien, constitué avec l'alliance de la papauté sur l'Europe occidentale; ils avaient, eux aussi, rêvé de l'Orient, possédé Malte, Corfou, l'Achaïe, et lancé les galères napolitaines à l'attaque de l'Afrique. Les guerres d'Italie furent en partie une tentative pour faire à nouveau de Naples une étape vers l'Orient; un Napolitain, adulateur érudit, rappelant à Joseph les droits de la France sur Naples, l'exhortait à ne pas oublier ceux que sa couronne lui donnait sur Jérusalem et sur Constantinople (1)! Surtout la terreur des Barbaresques donnait aux projets maritimes et orientaux une vraie popularité.

Mais il fallait qu'à Naples s'ajoutât la Sicile (2), que l'empereur pressait tant son frère d'enlever et qu'il paraît avoir un moment attendu d'un traité. Après Tilsit, sa sollicitude se reporta sur les îles Ioniennes, dont il avait naguère déclaré l'importance supérieure à celle de l'Italie entière (3) : Malte, Sicile, Corfou, c'est toujours la même idée d'un centre de ravitaillement et d'un point d'appui commandant le passage. Mais une fois Corfou bien munie, il est certain que Naples perdait de son prix aux yeux de l'empereur : c'est peut-être cette considération qui le décida à y laisser aller Murat, déjà en suspicion, cependant que Joseph, auquel il se fiait davantage, portait sur un théâtre plus vaste la politique du pacte de famille et de l'alliance méditerranéenne.

Le désir d'accroître les ressources de l'empire, dont la crise redoutable, qui précéda Austerlitz, avait montré l'insuffisance, ne peut avoir été qu'un facteur tout à fait secondaire. Par contre, l'empereur ne se doutait pas de la déception qui l'attendait, de ce

(1) SATRIANI, *Considerazioni*. Il est intéressant de voir le souvenir des Normands rappelé dans des rapports administratifs, dans des poésies de circonstance : un poème de Gargiulli montre Bizerte et Alger tremblant, car, si Guiscard a conquis Corcyre et Epidaure (!), Joseph achèvera l'entreprise sur des mers devenues *formidabili all' Anglo e all' Africano*.

(2) Un agent très autorisé, Alex. Romieu, montrait au ministre des Relations extérieures, 18 vendémiaire an XIII (A. N., AF IV, 1685) la nécessité de s'assurer de la Sicile, pour faire tête aux Russes de Corfou et aux Anglais de Malte : « Son Excellence voudra bien réfléchir que si le gouvernement français adoptait en même temps les projets d'occuper la Sicile et de former des liaisons avec le pacha d'Albanie, il est démontré que les armées de terre et de mer de l'Angleterre et de la Russie ne pourraient plus conserver leurs positions actuelles dans le Levant par la difficulté qu'elles éprouveraient à se procurer des subsistances. »

(3) Bonaparte au Directoire, 27 fructidor an V (*Corr.*, t. III, n° 2195).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

côté. Comme il semblait ne voir dans Naples qu'un moyen, qu'il déclarait les peuples du royaume « tombés en notre pouvoir par le droit de conquête », il estimait que ceux-ci devaient subvenir aux dépenses d'occupation : « Il serait par trop ridicule que la conquête de Naples ne valût pas du bien-être et de l'aisance à mon armée (1). » Apprenant qu'on aurait réduit un impôt : « Avec ces ménagements vous perdrez votre royaume ; avec ces ménagements, vous ne prenez ni la Sicile ni Gaëte et vous manquez des choses les plus nécessaires (2). » Quand il faudra approvisionner Corfou, ce sera encore aux Napolitains de fournir les denrées au prix qu'on voudra bien leur donner et d'effectuer le périlleux transport.

Les Italiens du Nord n'ont pas conquis sans peine les égards de Napoléon et furent longtemps considérés en peuple bon à exploiter ; c'est à la longue que les preuves multiples de leur intelligence et de leur aptitude au travail, de leurs qualités militaires surtout, forcèrent son estime et qu'il voulut bien les considérer comme des auxiliaires sérieux. Mais les Napolitains ! Il proclame que les Italiens leur sont « infiniment supérieurs (3) » ; il ne veut pas croire à la valeur des soldats, ni à la possibilité de gagner l'opinion. Avec ce sens incisif et cette énergie si remarquable d'expression, il jette sur les enthousiasmes de son frère des douches glacées. Donc, pour un temps au moins, les Napolitains doivent seulement payer et obéir. « Vous êtes trop bon », répète l'empereur à son frère : « Dans un pays conquis, la bonté n'est pas de l'humanité (4). » Presque par condescendance on admet un contingent de troupes napolitaines ; encore est-ce pour l'envoyer en Espagne, non à la Grande Armée. On réclame une coopération active dans les armements navals qui devaient, sur un signal, de tous les ports français ou alliés, sillonner la Méditerranée. L'empereur ne semble pas faire une part plus large à l'idée de régénération nationale.

Il faut toutefois faire la part des exagérations de langage, qui sont coutumières à Napoléon, surtout quand il s'agit de triompher d'une opinion contraire : or, il jugeait son frère trop épris du désir de régénérer. Mais lui-même concevait bien pour l'avenir un

(1) A Joseph, 8 mars 1806. *Corr.*, t. XII, n° 9936.
(2) A Joseph, 22 juin 1806. *Corr.*, t. XII, n° 10400.
(3) Napoléon à Joseph, 31 mars 1806. *Corr.*, t. XII, n° 10043.
(4) *Ibid.* ; au Napolitain Ricciardi : « Vous avez un mauvais peuple et le roi est trop bon. » *Diario napol.*, t. II, p. 385.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

royaume de Naples réorganisé et fort, quand il engageait son frère à profiter de l'émotion du début pour décréter les réformes essentielles, afin de rapprocher le système de celui de France, quand il y envoyait son code civil, quand il déclarait qu'une dynastie établie dans ce royaume devait avoir pour principe « de n'en jamais dépasser les frontières et d'y périr, s'il le faut, en le défendant ». Il semble injuste de lui attribuer cet exclusivisme féroce, qui ne lui aurait fait regarder les autres nations que comme des instruments; nous ne le croyons ni pour les Italiens, ni pour les Polonais, dont le sang fut si prodigué, et le dévouement qu'il inspira à tant d'hommes distingués de ces deux nations s'accorderait difficilement avec une duperie si prolongée et si atroce. Naples aussi devait avoir son temps.

« Etat fédératif », avait dit l'empereur : « vassal » paraît plus juste. Le décret du 30 mars 1806 (1), en créant Joseph roi des Deux-Siciles, lui garantissait ses droits à la succession impériale et son titre de Grand Electeur de France (le manteau semé d'abeilles figurera dans les armoiries de Naples, ainsi que l'aigle de la Légion d'honneur); il instituait dans le royaume six fiefs d'empire avec rang de duché et réservait à l'empereur un million de rentes, à distribuer à des officiers. L'armée n'obéissait au roi qu'en tant que général français et les commissions militaires jugeaient au nom de l'empereur. Les sujets de l'empire devaient avoir liberté de s'établir dans le royaume et d'y être propriétaires; enfin la politique générale devait se confondre avec celle de la France (2). Par contre, l'autonomie de Naples fut assurée par la disposition s'opposant à la réunion de la couronne à celle de France, par la part prépondérante faite dans les administrations à l'élément napolitain, par la réduction progressive des effectifs français, plus tard par la décision déclarant Napolitain tout Français qui aurait prêté serment au roi (3). La question d'un drapeau national, timidement posée par Joseph (4) (il le proposait tricolore, le noir rem-

(1) *Moniteur*, 1er avril 1806; MARTENS, *Suppl.*, t. IV; DRIAULT, *Napoléon en Italie*, p. 404. Il fut fait exception pour Joseph et Louis au principe que les princes de la famille perdraient leur apanage en devenant souverains.

(2) « Vous touchez au midi de la Méditerranée, je touche à la Baltique; mais par l'accord de nos mesures, nous tendrons au même but. »

(3) Napoléon à Champagny, 12 mars 1808. *Corr.*, t. XVI, n° 13644.

(4) Des pavillons avaient été autorisés pour la marine de guerre et de commerce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plaçant le bleu, et modification appropriée, l'aigle étant mis au repos), ne sera tranchée que sous Murat.

Napoléon escomptait-il déjà la fusion du royaume dans une Italie une et autonome? Négligeons les rêveries de Sainte-Hélène (1), même ses pourparlers à l'île d'Elbe avec les patriotes italiens, alors que la partie était perdue pour lui sur ce terrain. Il est incontestable qu'il éprouvait vivement la séduction de l'Italie et qu'il en a entrepris la régénération avec sincérité et sympathie. Mais tout en l'aimant il s'en défiait et voulait qu'elle sentît combien son appui lui était indispensable. Dans le sens de la fusion, on pourrait interpréter le caractère provisoire qui semble présider à ses créations italiennes : noms, groupements, souverains; il fait passer d'une région à l'autre soldats et fonctionnaires. Est-ce pour sonder le terrain, habituer les Italiens les uns aux autres, en même temps que les empêcher de se cristalliser dans les nouvelles formes, déjà moins rigides que les anciennes? Mais cela peut n'être aussi que l'effet de la variabilité de ses conceptions qui, assurément, ne se sont, dans aucun ordre d'idées, formées tout d'un coup ni toujours maintenues rigidement, ou le désir d'empêcher les nouveaux souverains de s'enraciner trop fortement. On doit se demander encore si Napoléon a pu songer à une annexion pure et simple, dont les départements créés en Piémont, en Ligurie, puis dans le territoire romain, auraient été les jalons; on a relevé des efforts pour généraliser l'enseignement du français, on entendit, à Naples même, au départ de Joseph, de vagues bruits de réunion. Il nous paraît invraisemblable que Napoléon ait visé à autre chose qu'à renforcer l'influence française, étant trop défiant, et peut-être trop avisé, pour ne pas redouter une Italie unifiée, fût-ce dans l'intérieur de l'empire. L'unité dépassait d'ailleurs le rêve de la presque totalité des patriotes italiens eux-mêmes. La fédération, cimentée et contenue par des enclaves françaises, devait représenter, au moins avant une paix générale et durable, l'idée de Napoléon. Au simple point de vue stratégique, il disait voir un très grand avantage à ce que Naples fût « indépendante des événements de la haute Italie (2) ».

(Decrès en demande au consul Blanc les modèles, 13 juillet 1807. A. M., BB⁴, 110, f° 280) : on ne voit pas qu'ils aient été exécutés.

(1) Notamment *Mémoires de Napoléon*, t. II, p 243-244.

(2) A Joseph, 2 septembre 1806. *Corr.*, t. XIII, n° 10724.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

Le roi est loin d'être aussi complètement subordonné qu'on l'a dit. Sans doute il obéit avec une docilité édifiante à l'ordre (convenu d'avance) de partir pour Naples, il affirme sa soumission avec une déférence proche de l'humilité (1), il reçoit des injonctions impérieuses et les blâmes les plus blessants, même, en sa qualité de chef de l'armée française, des ordres directs et, paraît-il, assez secs, des ministres de l'empire. Rien ne vaut, comme semonce, celle qu'il s'attira pour avoir fait rebrousser chemin aux cardinaux renvoyés de Rome : « Si vous avez voulu montrer à l'Europe votre indépendance, vous avez choisi là une sotte occasion... Vous pouvez bien être roi de Naples, mais j'ai droit de commander un peu où j'ai 40 000 hommes. Attendez que vous n'ayez plus de troupes françaises dans votre royaume pour donner des ordres contradictoires aux miens, et je ne vous conseille pas de le faire souvent (2). »

A voir Joseph traité de cette façon, on est tenté de rééditer le mot de Mme de Rémusat qu'il n'eut droit de régner « qu'à la façon d'un lieutenant de Napoléon (3) ». Rien ne serait plus inexact en ce qui touche son règne à Naples. Tout d'abord, il faut lire, à côté des critiques, les encouragements comme dans cette aimable lettre : « Je vous prie de bien croire que toutes les fois que je critique ce que vous faites, je n'en apprécie pas moins tout ce que vous avez déjà fait. Je vois avec un grand plaisir la confiance que vous avez inspirée à toute la saine partie de la nation (4). » Lui-même prend soin d'avertir qu'il gronde souvent par principe. Mais surtout, on a montré nettement combien, par une douce obstination dans l'insistance ou dans l'inertie, usant, abusant de

(1) « Je dis dix fois par jour : l'empereur avait bien raison... » (A Napoléon, 8 mai 1806, *Mémoires*, t. II).

(2) 25 mars 1808. La lettre n'est ni à la *Corr.*, ni aux *Mémoires de Joseph*, mais dans *les Rois frères*, p. 25.

(3) *Mémoires*, t. Ier, p. 131. « Joseph était roi, il n'était pas souverain », dit HELFERT, *Königin Karolina*, p. 258.

(4) 24 juin 1806. *Corr.*, t. XII, n° 10409.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la bienveillance de l'empereur, Joseph élude, tourne ou fait retirer maint ordre (1).

Le placement des troupes est l'objet d'instructions que l'empereur dicte avec la netteté d'un cours d'art militaire : finalement, elles sont employées au gré de Joseph et de son conseil, que Napoléon accuse de n'avoir « pas une idée militaire ». Pour se faire rendre compte, même pour être fixé sur des objets élémentaires, effectifs ou solde, l'empereur a souvent grand'peine. Général en chef et lieutenant de l'empereur, Joseph est réellement maître de l'armée de Naples; il envisage même comme une chose simple la perspective de se porter, le cas échéant, sur l'Adige et d'y « commander, dit-il à son frère, votre armée dans votre absence, dirigé par vos conseils (2) ».

Dès le début, il a été bien entendu que le royaume ne coûterait rien et défraierait complètement l'armée : un an ne s'est pas écoulé que Napoléon, après avoir acquitté à titre exceptionnel toute une série de traites, se résigne à employer un demi-million chaque mois pour la solde qui n'est pas payée; à maintes reprises, ce sont des biscuits, des souliers, des vêtements; il faut compléter l'équipement des régiments napolitains envoyés dans le Nord : « Naples m'affaiblit d'une armée et me coûte beaucoup d'argent (3). »

Dans le choix de ses ministres, on voit Joseph prendre en somme ceux qu'il veut. Pas un qui lui ait été imposé par l'empereur. Il a la haute main sur le personnel. Avancements, récompenses, même au titre impérial, dépendent de lui. Sur les réformes Napoléon n'a, pour ainsi dire, qu'une action indirecte et tolère le maintien d'institutions qu'il ne supporte dans aucun autre Etat fédératif : persistance des ordres mendiants, inapplication du système décimal, suspension d'articles du Code (4). Il engage son frère à attendre la paix générale pour instituer un ordre honorifique : Joseph n'a pas cette patience. Les exemples analogues sont si nombreux qu'on peut parler tout au moins d'une demi-indépendance. Le nouveau roi prend à la lettre le précepte de son

(1) F. Masson, *Napoléon et sa famille*, t. IV, p. 80 et suiv.
(2) 23 juillet 1806. *Mémoires*, t. II.
(3) Napoléon à Joseph, 25 septembre 1807. *Corr.*, t. XVI, n° 13183.
(4) F. Masson, *ouvr. cité*, t. IV, p. 91.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

frère : « Je ne vous demande qu'une chose : soyez bien le maître (1). »

Les idées dont Joseph s'inspire dans son gouvernement diffèrent parfois beaucoup de celles de l'empereur (2). Quand elles ne trahissent pas seulement la vanité ou l'illusion d'être populaire, elles sont fréquemment honorables et justes, sinon toujours de circonstance. Joseph croit que l'acceptation du trône lui crée des devoirs envers son peuple, que celui-ci, dit-il assez fièrement, « doit voir justifier par les faits la préférence qu'il semble nous accorder sur la maison qui régnait sur lui (3) ». Et cette belle maxime, qui n'était pas dans sa pensée une vaine parole : « Pour élever une nation avilie, il faut la supposer aujourd'hui ce qu'elle sera demain (4). » Philosophe à ce qu'il croit, philosophe des plus épicuriens, mais en somme assez philanthrope (5), il s'imagine, de bonne foi, être appelé à faire le bonheur de ses sujets. Ceux-ci s'insurgent et nous avons vu que, malgré l'opinion courante, Joseph n'avait pas reculé devant les rigueurs ; mais cela n'est pas pour troubler sa conviction : les Napolitains qui n'osent se rallier ont seulement peur de la reine Caroline, ceux qui s'insurgent sont séduits par elle.

Il vit très bien sur quelles classes il pouvait s'appuyer et travailla habilement à se les attacher. Il sut ne s'inféoder à aucun parti et, suivant la juste remarque de Miot, « c'était peut-être l'écueil le plus difficile à éviter dans les premiers moments du règne (6) ». Roi de Naples et se disant officiellement « devenu Napolitain (7) », il résista beaucoup mieux que Murat à l'enveloppement entrepris aussitôt par ses sujets. Bien que montrant à tous la plus grande affabilité et toute la générosité possible, il

(1) Napoléon à Joseph, 7 février 1806. *Corr.*, t. XI, n° 9773.

(2) Elles s'éloignent résolument de celles qu'exprimait Talleyrand dans une conversation avec Miot, le 30 janvier 1806 : « Il pense que le prince doit monter simplement sur le trône de Naples, ne faire aucune Constitution, laisser la noblesse, les institutions qui existent, ne mettre que des Français en place... » (MIOT, *Mémoires*, t. II, p. 222 ; résumé dans DU CASSE, *Mémoires de Joseph*, t. II, p. 132.)

(3) Joseph à Napoléon, 12 mars 1806. *Mémoires*, t. II.

(4) A Napoléon, 10 août 1807. *Ibid.*, t. III.

(5) On savait qu'il y prétendait tout au moins : un de ses intendants exprime le plaisir de servir sous un « roi philosophe ».

(6) Journal.

(7) Réponse aux délégués du Sénat, et *Rapport général* (1808).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

restait sur ses gardes, se confiait à fort peu et rarement; il aurait été jusqu'à taire au ministre de la Marine ses projets sur la Sicile (1).

A lui fut dû pour beaucoup le succès de réformes capitales, que l'empereur jugeait tout à fait intempestives : « Il est bien question de ces babioles! s'écriait-il en apprenant l'établissement d'une caisse d'amortissement, il est question de payer l'armée (2). » Sur bien des points, on pourra penser avec l'empereur qu'il n'y avait pas urgence, ou que les circonstances étaient défavorables, estimer même que l'intérêt français, seule raison d'être de Joseph là-bas, devait le préoccuper davantage, mais en soi l'œuvre tentée était bonne et le nouveau roi fut, comme tel, estimable de soutenir contre les attaques et les blâmes les ministres réformateurs.

Ainsi les idées de Joseph, encore qu'insuffisamment mûries par l'expérience, ne furent pas de vaines spéculations et le roi « philosophe » ne fut pas un roi fainéant. On le représente volontiers comme étranger au gouvernement, oubliant les abus de pouvoirs et les querelles de ses ministres, même l'insurrection de ses peuples, au milieu des délices de Naples ou de ses palais royaux, parmi les poètes, les flatteurs et les femmes, ne trouvant d'énergie que pour faire une excursion archéologique ou parader, parfois voyager par curiosité, mais point où il y avait du danger.

Or, nous voyons ses ministres lui en référer pour tout et se plier à ses décisions. La mésintelligence qui existe entre certains d'entre eux lui permet d'autant mieux de tenir la balance et il s'en tire habilement. Saliceti, le moins malléable de tous et qu'on représente d'ordinaire comme le vrai chef du gouvernement, une sorte de mentor chargé par l'empereur de remédier à la faiblesse et à l'incapacité du roi, a été demandé par Joseph et, malgré des divergences graves d'opinions, garde en somme sa confiance. Le prince était jaloux de son pouvoir. Rœderer, son confident, dont il a fait son collaborateur presque en dépit de l'empereur, disait plus tard à celui-ci : « Tous ses ministres le craignaient, et moi le premier;

(1) La Feuillade dit en avoir eu la preuve certaine (A. E., Naples, 133. 5 février 1809).

(2) A Joseph, 1° mars 1807. *Corr.*, t. XIV, n° 11911.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

j'étais dans la conviction qu'au besoin j'obtiendrais peut-être moins d'indulgence du roi que je n'en ai éprouvé de Votre Majesté (1). »

Au Conseil d'Etat qu'il préside souvent, servi par sa connaissance parfaite de l'italien, au conseil des ministres, dont il y a trois ou quatre séances par semaine, ou en travail particulier, Joseph prend une part active aux discussions, ne craint pas de se renseigner. Dans son rapport général, Miot insiste sur le rôle du roi dans les réformes. En matière de finances spécialement, son intervention a été considérable : le ministre a tenu à ce qu'il suivît la réorganisation, se tînt au courant de l'état du Trésor par des comptes rendus mensuels, dont il a toujours l'un sur son bureau (2). C'est de lui-même, après la lecture d'un manuscrit de Filangieri, « avant d'en avoir même conféré avec ses ministres », qu'il décida la loi du Tavoliere (3). La loi abolissant la féodalité aboutit grâce à son intervention directe (4). Mais où son action propre apparaît le plus constamment, c'est dans le zèle vraiment énergique à réparer les abus ; nul doute qu'il n'ait été insuffisant, mais il n'a pas été vain. Autour de lui, Joseph s'enquiert, réprimande, sévit, quelles que soient la situation ou les protections du coupable (5).

Il fait plus et ses voyages en province sont des tournées d'inspection, semées de sanctions. L'état des chemins et la nécessité de se hâter, la chaleur qui fit périr plusieurs soldats d'escorte, les circonstances périlleuses, ne peuvent laisser passer pour voyage d'agrément celui qui fut fait en Calabre et Pouille, un mois et demi après l'arrivée à Naples (3 avril-10 mai 1806). Le soulèvement de Soveria venait à peine d'être réprimé et le général Reynier comme le colonel Lebrun, un officier de confiance, déconseil-

(1) Conversation avec l'empereur, 11 février 1809. *Œuvres* de Rœderer, t. III, p. 541. C. Berthier, son chef d'état-major, frère du maréchal, est destitué de son emploi pour des « propos inconsidérés ».

(2) Miot note que Joseph prononça le 16 octobre 1806, au Conseil d'Etat, un très bon discours sur la loi financière ; Rœderer, dans une circulaire aux intendants (20 juin 1807) insiste sur la part personnelle du roi dans la loi établissant la contribution foncière : « Sire, écrivait-il à Joseph déjà à Bayonne, à Madrid comme à Naples, c'est à Votre Majesté, à elle personnellement, à elle seule qu'il appartient de jeter les bases des finances. » (7 juillet 1808. *Œuvres* de Rœderer, t. IV, p. 22.)

(3) Rœderer à Murat, 20 janvier 1810 (Arch. Rœderer, vol. 16).

(4) Esquisse sur le royaume de Naples.

(5) Dans les *Mémoires* et dans les lettres que nous publions, on en voit de multiples exemples.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

laient nettement le voyage : « Il n'y a point de troupes pour éclairer le pays, et rien, dans la route, ne pourrait garantir (le prince) d'un coup de fusil (1). » Joseph partit cependant avec Miot, à l'instant promu ministre de l'Intérieur, Dumas, ministre de la Guerre, une escorte d'un millier d'hommes commandée par le général Partouneaux, sans oublier Méot, son maître d'hôtel : « Jamais, s'exclamait Rœderer, ce pays n'a vu un tel talent (2) ! » A partir de Lagonegro, il fallait aller à cheval, et si d'ordinaire les gens accouraient sur la route avec des branches d'olivier, quelques scènes impressionnantes rappelèrent que le danger n'était pas loin : dans la région qui s'était révoltée des villages avaient été brûlés et, « au milieu de leurs ruines, une foule de malheureux, couronnés d'épines et tout ensanglantés, se prosternaient aux pieds du prince, se frappaient la poitrine et imploraient leur pardon (3) »; des troupes d'hommes armés qui, sans la prompte répression, se fussent sans doute joints à la révolte, déchargeaient leurs fusils pour faire honneur; sur le détroit, des frégates anglaises venaient échanger des coups de canon avec la côte. Ferdinand, durant son long règne, n'avait point paru dans ces provinces; la venue du prince provoqua un enthousiasme auquel toutes les classes, clergé en tête, paraissaient s'associer sincèrement (4).

Dans ces villes, les unes atteintes par la guerre, les autres rui-

(1) Lebrun à Joseph, Cosenza, 5 avril 1806. *Mémoires de Joseph*, t. II, p. 172.

(2) Le roi ne mangeait, paraît-il, que ce qu'apprêtait son cuisinier. Ségur, Girardin, Lamarque et Clermont-Tonnerre étaient du voyage. Cf. Miot, *Mémoires*, t. II; Ségur, *Hist. et Mém.*, t. II; Girardin, *Mém.*, t. Ier; Mathieu Dumas, *Précis*, t. XV; Andreotti, *Storia dei Cosentini*, t. III; Henckens, *Mém.*; surtout le *Monitore* et les *Mémoires de Joseph*.

(3) Dumas, t. XV, p. 121, et Ségur, t. II, p. 511; le *Monitore*, 2 mai, raconte une scène analogue, mais pour un autre village, Mammola (près Catanzaro), qui voulait apitoyer le prince sur sa misère, due principalement aux ravages des Barbaresques.

(4) Le *Monitore* représente la population de Palmi, de Gerace qui « pleure », qui « danse de joie ». Itinéraire suivi : Salerne, Persano, Lagonegro, Cosenza, Scigliano, Nicastro, Palmi, Reggio, le 17 avril, jour où il reçut le décret l'élevant au trône, Gerace, Catanzaro, Cotrone, Cariati, Rossano, Cassano, Tarente, Matera, Gravina, Minervino, Foggia, Caserte, d'où il fit le 10 mai son entrée triomphale à Naples. A Lagonegro, un garde-magasin français livré à une commission militaire pour extorsions diverses et les officiers municipaux invités à adresser leurs plaintes à l'ordonnateur en chef; à Cosenza, un administrateur du pays destitué. Courier se plaint, avec sa verve coutumière, que ce beau zèle contre les abus lui ait fait interdire de réquisitionner hommes et bœufs pour ses travaux de Tarente.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nées par les tremblements de terre, le chef de l'Etat apparaissait comme une providence. Feux d'artifices, illuminations, bals, arcs de triomphe à l'antique avec inscriptions, harangues et pièces de vers, étaient l'accompagnement obligé et le moins significatif de ces tournées. Partout les autorités venaient au loin à la rencontre du souverain et sa première visite était pour l'église; partout il donnait audience et le *leccazampa*, dont se moquait Courier, était pour lui le moyen d'apprendre bien des choses. Il pressait le remboursement des fournitures, faisait des exemples nécessaires. Des mesures qui s'imposaient depuis des siècles, routes, ponts, aménagements des ports, furent résolues sur place, en même temps que la formation spontanée de gardes d'honneur préparait les gardes provinciales, dès lors projetées. Enfin, par eux-mêmes, Joseph et son ministre de la Guerre se rendirent compte des exigences de la défense côtière et de l'expédition de Sicile.

Dans les troubles qui suivirent ce premier voyage, Joseph ne se tint pas si loin du feu qu'on puisse le lui reprocher : deux fois au siège de Gaëte, où il donna le signal du bombardement final et visita les tranchées, puis à Eboli, à la tête du corps de réserve (pouvait-il aller plus avant, alors que l'opinion à Naples s'affolait du moindre bruit?) (1). On a vu que dans ces circonstances, si critiques qu'il dût envisager l'hypothèse d'un départ, il fit bonne contenance.

L'année suivante, nouvelles tournées en province : en février, Eboli et Campagna, pour étudier l'emplacement d'un camp. En juin, juillet, août, à plusieurs reprises, il explore la presqu'île de Castellamare pour le projet de place forte (2). Surtout, il visite les Pouilles (21 mars-12 avril) et les Abruzzes (14-26 mai), le Molise (septembre) (3). « Nous partons à trois heures du matin,

(1) Gallo à Talleyrand, 4 août 1806. A. E., Naples, 131, f° 135.

(2) Le roi, dit Campredon dans son rapport, « s'est donné beaucoup de peine et a fait beaucoup de courses pénibles ».

(3) Outre les lettres de Joseph et les journaux, nous avons vu sur le voyage de Pouille une lettre de Le Blanc de Pommard à Rœderer, 14 avril (Arch. Rœderer, vol. 19) : « En huit jours, Sa Majesté a changé la face de trois provinces. » Sur celui des Abruzzes, des lettres de Lamarque à sa sœur (papiers Lamarque) et PALMA, *Storia...*, t. III, p. 274; sur celui de Molise, GIRARDIN, *Mémoires*, t. II (en était ainsi que Mathieu Dumas). Le passage à Barletta (27-29 mars) nous est particulièrement connu par le mss. Elefante (t. II, p. 336), utilisé par F. DE LEONE (descendant sans doute du sous-intendant nommé sur place par le roi), *Il re Giuseppe a Barletta;* le mss. note l'*amorevole e patetica allo-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

écrit Lamarque, et nous allons toujours trottant ou galopant jusqu'à six ou sept heures du soir; aussi faisons-nous 25, 30 lieues par jour à cheval. Le roi est, comme l'empereur, infatigable et je suis obligé de le devenir aussi (1). » Même soin à se renseigner et à pourvoir aux besoins du pays (exportation des denrées, armement des côtes, travaux publics), invitation à signaler les abus, réparation d'injustices et vigoureux exemples contre les fonctionnaires, remplacés par des hommes que désignait leur réputation : dans les Pouilles, les trois intendants de Lecce, Bari et Foggia, le sous-intendant de Barletta, divers gouverneurs et syndics (2) furent changés, de même que le général commandant la division militaire.

Ainsi il n'y avait plus une province où le nouveau roi n'eût paru, alors que l'ancien n'avait guère connu que la région la plus proche de Naples, celle où il avait des chasses. Partout, les façons bienveillantes du roi, ses protestations de chercher la justice et le bien du pays, le soin qu'il prenait d'interroger, souvent en particulier, les notables et même les gens du peuple qu'il rencontrait sur la route, faisaient bonne impression. « Souvent seul, à pied, il pénétrait dans la foule assemblée sur son passage et l'interrogeait avec une affabilité qui inspirait la confiance. Toute plainte fondée était accueillie. A Naples même, peu de jours après son entrée, il avait osé s'aventurer à pied dans le quartier le plus populaire, fut reconnu et escorté avec acclamations jusqu'au

cuzione du roi, qui accueillit tout le monde avec bienveillance, délivra des détenus : « Le roi a voulu tout payer et pour le contenter on lui a présenté une note de 180 ducats, qui fut immédiatement soldée. » Itinéraire du premier voyage : Foggia, Manfredonia, Foggia, Barletta, Mola, Brindisi, Lecce, Otrante, Gallipoli, Tarente, Altamura, Venosa, le camp de Campagna; du second : S. Germano et Mont-Cassin, Sora, Aquila, Teramo, Chieti, Pescara, Sulmona; en Molise : S. Leucio, Boiano, Morcone, Campobasso.

(1) A sa sœur Désirée, Chieti, 5 mai 1807 (papiers Lamarque).

(2) Ainsi le gouverneur et le syndic de Carpignano, dont le petit peuple, sur qui ceux-ci faisaient tomber le plus lourd des charges, accueillit le roi aux cris de « Justice ! »; le gouverneur de Manfredonia, qui détenait en prison soixante pères de famille comme réfractaires à la levée ordonnée par l'ancien gouvernement, et la foule de crier : « Voilà un roi véritablement père du peuple ! » (*Monitore*, souvent reproduit par le *Moniteur*.) Dans les Abruzzes, le roi fut plus satisfait. En Molise, il livra à la justice les gouverneurs de Supino et Cervinara, en suspendit ou en remplaça cinq ou six autres. Pour apprécier le bon effet produit par ces voyages, que l'on compare celui de Ferdinand II, pourtant bien intentionné en le faisant, en Calabre (De Cesare, *La fine di un regno*, t. Ier, p. 19 et suiv.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

palais (1). » On louait la justesse de ses propos, des mots heureux ; il avait félicité des villes qui lui présentaient, au lieu d'une décoration de fête, des travaux exécutés sur les routes ou un groupe de volontaires complètement équipés. Des grâces de prisonniers, des dons aux nécessiteux, des nominations inspirées par la voix populaire, parfois un peu soudaines, comme celle de cet archiprêtre agronome qui devint d'un coup conseiller d'Etat, font penser à la justice distributive des kalifes légendaires. Nul doute, en tout cas, que ces voyages n'aient été très instructifs pour le roi et, en faisant paraître son autorité plus proche, réellement bienfaisants. Improvisé chef d'Etat, Joseph avait encore, ajoutons-le, sur son prédécesseur, l'avantage d'avoir mis la main à nombre d'affaires administratives, politiques ou diplomatiques, ce qu'un flatteur appelait « avoir été homme avant d'être roi ».

Comme général en chef, son stage au 4e de ligne était sans doute une préparation insuffisante. Il n'en prend pas moins son titre très au sérieux, porte le plus souvent l'uniforme bleu des grenadiers, passe des revues presque chaque semaine, dicte et rédige une foule d'ordres. Assurément, son intervention ne valait pas celle qu'aurait exercée Masséna, plus libre, mais ce n'était pas seulement l'orgueil qui devait le dissuader de laisser au maréchal la prépondérance. D'autre part, les conseils de Napoléon se heurtaient très souvent à des difficultés matérielles plus qu'à l'obstination du roi, qui, au contraire, semble empressé à transmettre, presque comme venant de lui, les ordres de l'empereur. Le morcellement des troupes, dont Napoléon surtout s'irrite, était à peu près inévitable.

Dans ses rapports avec les généraux, Joseph est connu pour n'avoir pas été heureux. Cependant, lui qui en Espagne sera ouvertement méprisé par eux, à Naples, il les fait marcher droit, se défait de tous ceux qui lui manquent. L'autorité exceptionnelle dont l'empereur l'a revêtu (2) et qu'il ne lui a pas contestée ensuite, comme il le fera en Espagne, lui permet de se montrer exigeant sous le rapport de la discipline (3), de la probité, des égards

(1) Esquisse sur le royaume (la scène est racontée par le roi lui-même dans le *Fragment* en tête de ses *Mémoires*).

(2) Sur l'*Almanach impérial*, il figure le premier de toute l'armée : lieutenant de l'empereur.

(3) « Contre mon habitude et mon caractère, je m'aperçois qu'il faut prendre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

envers lui, et, de son côté, il n'est que juste de reconnaître une disposition générale à se montrer bienveillant pour les militaires, à se faire avec bonne grâce et équité leur avocat pour les récompenses à obtenir; il accorde aux généraux un traitement que Napoléon juge excessif et leur donne volontiers (1). L'ardeur à vouloir le quitter tient bien plutôt au genre de guerre et au pays qu'à ses procédés. Sa conduite avec Masséna sent peut-être l'ingratitude, il se brouille avec Reynier pour une question de protocole (2), mais d'autres, dont il demande le rappel, s'étaient visiblement mis dans leur tort; bon nombre d'officiers souhaitaient de s'attacher à lui.

Pour les soldats, encore que nulle armée napoléonienne ne leur ait procuré beaucoup de confort et que leur entretien fût particulièrement difficile dans un pareil pays, on pouvait certes faire davantage et cela s'imposait d'autant plus qu'on en exigeait plus de discipline : bien des dépenses assurément auraient pu passer après l'entretien de l'armée. Du moins Joseph s'efforce-t-il d'assurer les fournitures, entre dans les détails, passe la revue des détachements qui partent, pour s'assurer qu'ils ont le nécessaire, accorde des gratifications en vêtements, des rations supplémentaires, visite les hôpitaux, invite même la ville à distribuer de l'argent en de grandes occasions. En cette matière encore, on doit reconnaître que les circonstances sont les grandes coupables.

Malgré les fautes et les négligences, nous avons donc l'impression que Joseph a fait preuve d'une réelle bonne volonté, qu'il a vraiment voulu agir « non seulement en roi..., mais avec la conscience d'un homme de bien (3) ». Des jugements contemporains et autorisés lui sont nettement favorables.

Que Rœderer écrive à sa femme que « le roi travaille à un point qu'on ne peut pas se figurer », c'est sans doute pour qu'elle le répète à la reine, à qui Joseph s'efforce, de son côté, de faire croire qu'il

sur moi de rappeler à leur devoir beaucoup d'officiers qui abusent de ma bonhomie. » Joseph à Napoléon, 13 juin 1806. *Mémoires*, t. II.

(1) Des attentions délicates : monuments à la mémoire du général Vallongue, tué devant Gaëte, et du colonel Bruyère, assassiné par les brigands; pensions à Mmes Grigny, Lamy, à des officiers mutilés.

(2) Capitulation de Reggio. Il est à remarquer que sur ce point Napoléon partage absolument son mécontentement et, pour un motif semblable (capitulation d'Ischia), Murat refusera d'échanger le général Colonna.

(3) Esquisse sur le royaume de Naples.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui reste à peine le dimanche pour respirer; la reine répond avec scepticisme qu'on « n'était pas malade à Naples pour trop travailler (1) ». Les traces de son labeur personnel sont assez nombreuses toutefois pour qu'on ne puisse le contester. Quand Joseph est déjà parti pour l'Espagne, Rœderer, qui ne sera plus à son service, déclare que les résultats du gouvernement du roi « seront très honorables pour lui. Il a eu de la fermeté dans toutes les grandes choses, de la constance dans toutes les entreprises utiles (2) ». Que Dumas, son ami avant d'être son ministre de la Guerre, vante « les lumières, la vigueur et l'infatigable activité de notre roi » et se félicite, dans une tâche si rude, d'être « soutenu par sa ferme volonté », cela paraîtra pure complaisance (3); mais il n'était plus obligé de flatter, lorsque, dans son *Précis*, il vante chez Joseph une conduite « très habile », « la ferme volonté de réformer les abus », « un zèle ardent pour la justice et le bien public ». « L'âme des résolutions les plus importantes, ajoute-t-il, fut le prince lui-même (4). » Quand, en 1829, Lamarque, dans une lettre dithyrambique à son ancien « général », disait tenir à honneur d'avoir servi sous ses ordres et proclamait : « Vous avez été le philosophe sur le trône », on pouvait y voir son dévouement à la cause commune du bonapartisme; mais à Naples déjà Lamarque, dans ses lettres privées, vantait l'activité physique et intellectuelle du roi.

Les Napolitains, comme de juste les plus sévères, surtout quand ils eurent trouvé en Murat un roi plus à eux et qu'ils ne songèrent plus à célébrer « le gouvernement bon et paternel du meilleur des souverains (5) », lui reconnaissent généralement des qualités d'intelligence, et tous s'accordent à louer cette affabilité bienveillante, cette instruction distinguée, italienne et française, qui contrastait avec l'ignorance de son prédécesseur, tout comme ses

(1) L'humeur de Rœderer à cette réponse plaiderait peut-être en sa faveur : « Tout le monde ici s'est étonné que le roi ne soit pas tombé malade en été, tenant trois ou quatre fois par semaine des conseils de cinq et six heures, et travaillant en outre avec les ministres. » (A sa femme, 17 janvier 1808. *Œuvres*, t. IV, p. 89.)

(2) Rœderer à sa femme, 19 juin 1808. *Œuvres*, t. IV, p. 90.

(3) Mathieu Dumas au ministre de la Guerre de France, 26 juin 1806 (confident. et autogr.). A. G., Naples.

(4) *Précis*, t. XV, p. 138-139 et 180, et t. XIX, p. 369. Dans ses *Souvenirs*, de même (t. III, p. 297) : lumière et précision dans la discussion, fermeté et suite dans l'exécution.

(5) Marquis de Gallo à Talleyrand, 4 août 1806. A. E., Naples, 131, f° 135.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

manières, son accueil, sa conversation (1). Il faut mettre encore à son actif, car elle devait le porter à vouloir régner en bon roi, cette sympathie singulière qu'il éprouva, comme la plupart des Bonaparte, pour l'Italie, leur patrie d'origine et plus tard leur résidence préférée (2). A côté des sévérités et des calomnies émanées des Bourboniens ou des patriotes ingrats, on trouvera plus équitable l'appréciation de Sclopis, l'un des historiens italiens les plus pondérés : « Les bonnes qualités du nouveau roi de Naples se produisirent sous un jour favorable et il ne faillit jamais à la sollicitude qu'il avait vouée aux soins du pays qui lui était confié (3). »

Napoléon avait jugé qu'il donnait à son frère « une bonne occasion de se montrer (4) » : Joseph l'a compris et déploya une activité, contraire, si l'on veut, à sa nature, mais d'autant plus méritoire. Il n'est pas surprenant que, comme plusieurs de ses collaborateurs, se sentant mis à l'épreuve, il se soit efforcé d'en sortir honorablement.

III

Les Etats du Grand Empire, malgré l'assimilation, plus ou moins profonde, des institutions, conservent nécessairement une originalité marquée et la société y prend, du mélange d'éléments français, une physionomie nouvelle qui offre un vif intérêt. En ce qui concerne le personnel administratif ou militaire, on remarque que ces Etats semblent attirer de préférence des hommes médiocrement dévoués à l'empereur, ralliés récents ou conditionnels,

(1) Comme il est difficile de contenter tout le monde, notons cette remarque de l'auteur du *Diario* (t. II, p. 210 et 219), qui s'est vu lui-même saluer le premier, que cette affabilité est voisine de l'humilité. Ce serait là défaillance de début, comme peut-être l'hésitation (notée par Griois) à prendre la première place à un dîner offert par Reynier en Calabre.

(2) Joseph et ses deux filles viendront y mourir, l'ancien roi à Florence, où il sera enseveli à Santa Croce, avant d'être transféré aux Invalides.

(3) Sclopis, *Législation*, t. III, p. 474. L'historien anglais Abbott dit dans sa préface : « On ne peut nier que Joseph Bonaparte cherchât sérieusement le bien du peuple. » (*A Sketch...*, p. VII.) L'Américain Johnston, son plus récent historien, le juge en somme favorablement, mais exagère beaucoup sa dépendance (t. Ier, p. 102-103).

(4) Conversation avec Miot (Du Casse, *les Rois frères*, p. 12).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

demi-opposants presque, monarchistes ou libéraux, émigrés ou jacobins. On peut-être ceux-ci se persuadent-ils qu'ils restent fidèles à leurs convictions en servant non l'usurpateur, mais ses frères, et hors de France. De son côté, il est visible que l'empereur trouve là un moyen d'utiliser, sans inconvénient pour lui, les talents de gens dont il fait cas, mais qu'il sait ne l'aimer guère. Joseph Bonaparte avait, depuis le Consulat, exercé une grande attraction sur les éléments de cette nature et il restait l'ami de personnes que son frère tenait en suspicion ou même exilait.

Ce n'est, en tout cas, pas le hasard qui réunit à Naples tant d'hommes à l'égard desquels Napoléon, pour une raison ou pour une autre, éprouvait de la défiance ou du mécontentement : Saliceti et un autre conventionnel, J.-B. Cavaignac (1); Rœderer dont il incriminait le manque de tact et l'esprit métaphysique, après s'être beaucoup servi de lui dans l'élaboration de l'empire; Mathieu Dumas, Girardin, Jaucourt, restés en somme les monarchistes constitutionnels qu'ils étaient à la Législative (2). Comme militaires, pour ne nommer que les principaux, Masséna qui, le plus illustre des généraux républicains, plusieurs fois proposé pour le Directoire, ne pouvait s'habituer aisément à se voir supplanté par un jeune rival et sur lequel celui-ci exprimait des jugements, sévères au point de vue de la moralité, singuliers au point de vue des talents; Jourdan, l'un de ceux qui s'opposèrent au coup d'Etat et, lors du Consulat à vie, médisaient du « sultan »; Gouvion-Saint-Cyr et Reynier, tous deux de l'armée du Rhin et assez rétifs. Pour la même raison, autant que pour sa connaissance du pays, Macdonald, encore en disponibilité, fut invité à prendre du service à Naples. Dans l'administration, dans l'armée, on voit trop d'exemples analogues pour qu'il n'y ait pas là une intention de faire du royaume un lieu d'épreuve et de purification, pour les républicains comme pour les royalistes (3).

(1) Le fameux Barère échoua aussi, nous ne savons au juste quand, dans l'administration napolitaine. Les patriotes prononcèrent son nom lorsqu'il fallut remplacer Saliceti.

(2) De la même nuance eussent été Louis, le futur ministre des Finances de la Restauration, et de Fréville, que Joseph sonda pour de hauts emplois financiers, le général Férino, ex-divisionnaire des armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle, qui vint à Naples comme délégué du Sénat.

(3) Ainsi Briot, inscrit momentanément sur la liste de proscription après Brumaire; peut-être Laffon-Ladébat et P.-L. Lacretelle, les anciens législateurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ces origines diverses, de l'aigreur, de la jalousie, mettent dans le ministère de Naples de la mésintelligence. Il y a, bien entendu, divergence entre Français et Napolitains; mais entre Français même il existe des inimitiés graves : question de personnes, et aussi de principes. Les deux principaux ministres, Saliceti et Rœderer, outre qu'ils éprouvent une antipathie mutuelle, représentent deux systèmes opposés, et presque forcément les autres conseillers du roi prennent plus ou moins parti : avec Rœderer, les amis personnels du roi, Miot, Girardin, Dumas, les modérés, ceux qui veulent réformer et désirent la paix. Avec Saliceti, les partisans des mesures vigoureuses et radicales : Masséna (1), Cavaignac, C. Berthier. On pourrait, suivant la formule, opposer les hommes de 1789 à ceux de 1793, car, si l'on constate autour de Napoléon l'apaisement, l'oubli des haines de la Révolution, il n'en est pas ainsi, au moins au même degré, à Naples : Rœderer rappelle avec complaisance les souvenirs de la Constituante et reproche, comme Miot, à Saliceti de ne connaître que les formes révolutionnaires (2). Quant à Saliceti, on peut dire que nul collègue ne trouve grâce devant son exclusivisme bien corse et c'est en bloc que, le roi parti, il condamne son entourage (3).

(v. p. 316), tous deux mal en cour. Parmi les militaires, Du Luc de Vintimille, ancien émigré, chef d'état-major de Mack à l'armée napolitaine; les comtes de Clermont-Tonnerre, de Bouillé, retour d'émigration; Fournier-Sarlovèze, qui complota sous le Consulat; Hugo, ancien adjoint de Moreau, resté l'ami, le recéleur même du malheureux La Horie; de Sainte-Croix, qui a tué en duel un cousin de l'impératrice; Bigarré, qui a eu la malchance de perdre un drapeau à Austerlitz, etc. Napoléon reproche à Dumas d'employer dans l'administration des jeunes gens « d'un esprit réacteur », mais lui-même émet l'intention d'expédier d'anciens gardes du corps, de quoi former deux compagnies (Joseph les refusa énergiquement).

(1) Lettre très affectueuse de Masséna à Saliceti, 2 janvier 1806 : lui annonce sa nomination à l'armée de Naples : « Faites tout ce que vous pourrez pour venir me joindre. » (Arch. Essling, famille, R. II, f. 79); et Saliceti, de son côté, l'informe confidentiellement des causes de mécontentement de l'empereur à son égard (29 novembre 1805. *Ibid.*, R. Ier, f. 70).

(2) Miot, *Mémoires*, t. II, p. 300. Rœderer rappelle avec plaisir la commune participation au comité des contributions de cette assemblée avec Mollien, avec Dauchy, devenus hauts fonctionnaires impériaux, et ce dernier sait lui plaire en lui écrivant : « Tant d'autres ont à tort et à travers mal parlé des changements opérés alors qu'il doit nous être permis entre nous d'en dire un peu de bien et surtout d'en penser. » (19 octobre 1807. Arch. Rœderer, vol. 16.) Au roi lui-même Rœderer rappelait que le système douanier était dû à la Constituante, « entre autres réformes dont on recueille aujourd'hui les fruits en en calomniant la source ». *Ibid.*, vol. 26.

(3) « Son entourage était vraiment mauvais (je n'en excepte pas M. Ferri),

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Joseph, qui ne peut empêcher ce désaccord, qui peut-être en profite, semble avoir naturellement des préférences pour le parti où sont ses amis, mais il sait le prix de l'autre. Napoléon, après avoir conseillé de surveiller Saliceti, avait pris l'habitude de l'opposer aux « idéologues », aux fervents du « bel esprit » : peut-être avait-il au fond moins de confiance en lui que Joseph (1).

Christophe Saliceti, dont la carrière révolutionnaire vient finir dans le royaume de Naples, était fait pour les premiers rôles (2). Cette figure sombre, long corps et long visage, teint bilieux, lèvres minces, yeux perçants, fut toujours environnée de mystère : jusque dans la mort, jusque dans la tombe (3).

Quelles causes publiques ou privées auraient séparé brusquement deux hommes que leur naissance, des intérêts analogues en Corse, avaient de bonne heure rapprochés, ce qui avait mis le conventionnel à même d'aider efficacement la famille Bonaparte et de favoriser la fortune naissante de Napoléon? Il est possible qu'elles aient été uniquement politiques. Commissaire du Directoire en Italie, Saliceti montra plusieurs fois de la complaisance pour Bonaparte, mais, aux Cinq-Cents, il fut des opposants au coup d'Etat, fut porté un moment sur la liste de proscription, soupçonné ensuite comme ami de Ceracchi et Arena. Cependant le républicain, qui prêta serment de haine à la royauté et fut deux fois proscrit comme terroriste, était naturellement un peu calmé depuis qu'on l'avait employé à liquider la république ligurienne et que, en même temps qu'il s'enrichissait, ses façons se formaient : « Le faste d'un roi n'égale pas celui de cet homme », écrit un diplomate espagnol, qui le vit à Milan en 1796, et il observe aussi

sans talents, sans prévoyance et tous incapables de lui donner un bon conseil. » (A André Arrighi, Naples, 6 août 1808.) Déjà (au même, 7 septembre 1807) : « L'esprit de société n'est pas l'esprit des affaires. » (Communications de M. Laurent Lanzi.)

(1) Napoléon exprimait brutalement sa défiance persistante et la distinction qu'il faisait entre Saliceti et ses collègues dans la lettre citée plus haut (à propos de l'affaire des cardinaux).

(2) Sur cet homme remarquable, point de biographie spéciale (une des plus développées est celle de Beauchamp, dans Michaud), et les éléments en seraient assez rares; son dernier descendant, le prince Giuseppe de Torella, ne possédait guère que quelques souvenirs.

(3) La silhouette la plus expressive, sinon la plus vraie, est assurément celle qu'a tracée Mme d'Abrantès, à qui, dit-elle, il faisait peur : « Il m'est toujours apparu avec une sorte de prestige effrayant, qui me le rendait répulsif. » *Mémoires*, t. Ier, p. 231, 247, 248 (éd. Lacroix, Paris, sans date).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il en a été reçu « avec beaucoup de courtoisie et de bonnes manières (1) ». Et Miot, vers la même époque : « M'étant attendu, d'après la réputation qu'il s'était faite à la Convention et qui l'avait précédé en Italie, à un accueil repoussant et farouche, je ne fus pas peu surpris de trouver une personne remplie de politesse et d'urbanité qui me reçut avec les égards des plus recherchés (2). »

Mais en présence de la guerre et de l'insurrection, il redevient le représentant en mission; il est l'homme des résolutions énergiques, des moyens violents, arbitraires. Au point de vue administratif, nul ne conteste sa haute intelligence (3); mais il a gardé quelque chose des habitudes de désordre d'antan, et, tout au moins, n'est pas assez sévère dans le choix de ses auxiliaires, qu'il protège sans les surveiller, et qu'il laisse trafiquer du pouvoir formidable de la police. Malgré ces souillures, le « Fouché corse », comme on l'a appelé, est un autre caractère que son triste émule et ancien persécuteur.

On a vu qu'il n'était nullement le dépositaire de la volonté impériale dans un gouvernement jugé débile et docile. C'est Joseph qui, resté lié avec celui dont il fut un moment le secrétaire (4), a demandé à l'emmener et dès l'abord s'en félicite. Après avoir créé pour lui un ministère de la Police, il lui remettra en outre et spontanément, à la veille du grand effort sicilien, celui de la Guerre. Que Saliceti ait cherché à devenir une sorte de premier ministre et pris au conseil dès le début un ton tranchant, impatient des observations (5), qu'il ait par instants irrité l'humeur très ombrageuse du roi, cela est certain (6), mais nous ne croyons nullement que celui-ci ait jamais songé sérieusement à écarter un ministre dont il savait l'activité et l'énergie : avant d'être roi philosophe, il fallait être. Bien au contraire, les vrais amis de Joseph

(1) Azara au cardinal secrétaire d'Etat, 31 mai 1796. Du Teil, *Rome, Naples, et le Directoire*. Chez le comte Greppi, où il logeait à Milan, il donnait chaque jour un repas de vingt à trente couverts.

(2) Miot, *Mémoires*, t. Ier, p. 82.

(3) « Homme de beaucoup d'esprit » (Miot, *Mémoires*, t. Ier, p. 82); Savelli (*Souvenirs*, p. 21); Desvernois (*Mémoires*, p. 282); Colletta (*Storia*, livre VII, § 32), etc.

(4) La lettre, citée plus haut, de Saliceti à Masséna, s'inspire d'une confidence de Joseph et nous ne doutons pas que « notre bon protecteur », que Saliceti engage Masséna à faire agir, ne soit Joseph.

(5) Miot, *Journal*, 24 février 1806.

(6) Napoléon à Joseph, 26 février 1808. *Corr.*, t. XVI, n° 13610.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'accusent de trop céder à l'influence de Saliceti, qui « l'entoure de terreurs (1) ». Cavaignac témoigne avec conviction du dévouement envers le roi du ministre « qui le sert le mieux et qui est le plus homme d'Etat... ; le roi n'a pas de meilleur ami et de plus zélé serviteur (2) ». Lui-même proteste hautement de son zèle : « Je vous assure que le roi Joseph n'a jamais eu le moindre reproche à me faire. Je puis en appeler à sa justice sans crainte d'être démenti (3) », et, de son propre aveu, il avait demandé à le suivre en Espagne.

Le « poids immense de son nom en Italie (4) » n'était pas seulement l'effet de son talent, mais d'une véritable popularité. C'est un fait, surprenant, que ce ministre vigoureux est plus sympathique aux Napolitains que les ministres réformateurs, comme Rœderer, que l'empereur accusait de vouloir « se faire bien venir du pays en le soulageant de toutes les manières (5) ». L'auteur du *Diario*, bourgeois fort tiède, à la nouvelle de l'attentat contre lui, le déclare même « le seul ministre dont nous puissions nous louer (6) ». C'est que Saliceti, tout en le menant d'une main de fer, cherche à se mettre à l'unisson du pays, vers lequel l'attire son éducation italienne, montre de l'inclination au moins pour le parti avancé ; il marie sa fille à un noble libéral, il accueille et écoute les « patriotes », dont on l'accuse même d'avoir servi les rancunes et encouragé les revendications, comme lorsqu'il autori-

(1) L'expression est de Miot (à propos de la mise des Calabres en état de siège).

(2) A Mme Cavaignac, 13 mars 1808 (Arch. Cavaignac).

(3) A André Arrighi, 6 août 1808 ; de même, 28 août (communications de M. Laurent Lanzi). Nous ne croyons nullement que Joseph ait songé en mai 1807 (en pleine crise) à renvoyer Saliceti pour des abus commis par le commissaire Monglas, sa créature (MIOT, *Mémoires*, t. II, p. 821), ni qu'il ait offert à Girardin de remplacer Saliceti à la police, pour « nettoyer les écuries d'Augias » (GIRARDIN, *Mémoires*, t. II, p. 54 : remarquer qu'à l'époque indiquée Joseph n'était plus à Naples).

(4) Mme CAVAIGNAC, *Mémoires*, p. 258.

(5) A Joseph, 1er mars 1807. *Corr.*, t. XIV, n° 11911.

(6) T. II, p. 392. L'ambassadeur de France, à son arrivée, recueille cette impression que son esprit prime-sautier exagère : « Il paraît en tout que M. Rœderer n'est nullement aimé ici : ni Français, ni Napolitains, il n'a aucun partisan. M. Saliceti, au contraire, est adoré de tous, malgré les fonctions difficiles dont il est chargé. » (Au ministre, 30 janvier 1808. A. E., Naples, 132, f° 17.) Les appréciations de La Feuillade sont très sujettes à caution, car, se plaignant précisément de n'être invité que par Saliceti, ses propos sont trop souvent l'écho fidèle de ce ministre : ainsi sont fort mal arrangés Rœderer, « exécré de la nature entière » (lettre du 17 mai 1808. A. E., Naples, 132, f° 84), et Miot, qu'il accuse (*ibid.*) de faire des chemins ruineux, uniquement pour qu'on s'occupe de lui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sait la publication des *Mémoires pour les Napolitains français contre les Napolitains bourbons par un ami de la Vérité* : ce dont le roi aurait été fort mécontent.

Jusqu'où s'est-il avancé dans ce sens? L'auteur de l'*Esquisse sur le royaume de Naples* lui prêtait formellement le projet d'avoir voulu « se lier au parti napolitain, dont le but était d'éloigner les ministres français ». Obéissait-il à des intentions secrètes, à des influences occultes en faisant venir, dès le début du règne de Murat, son ancien collaborateur, le Génois Antonio Maghella, patriote exalté, déjà peut-être affilié aux sociétés secrètes et en qui l'on a soupçonné le vrai précurseur de Mazzini?

Est-il permis de soupçonner dans l'ancien ami de Ceracchi, dans le protecteur de Colletta et du parti « patriote », dans l'adversaire déclaré de Rome, un partisan de l'Italie unifiée? Cela n'est nullement probable : pendant l'interrègne, période très critique, où il acquit, suivant l'expression d'un ministre étranger, « la juste réputation d'un grand homme d'Etat (1) », il résista à la pression des partis, et, à en juger par les réflexions de l'ambassadeur (qui ne voyait alors que par lui), se défiait fort des indigènes. Sous Murat, il exhorta Napoléon à ne pas diminuer, par des mesures alarmantes, l'élément français employé dans le royaume. La France, autant que Murat, perdit peut-être beaucoup à sa mort, qui aurait arraché à l'empereur cette sentence : « L'Europe vient de perdre une de ses têtes les plus fortes (2). »

Le grand rival de Saliceti, Pierre-Louis Rœderer (3), n'est arrivé au ministère des Finances (23 novembre 1806) qu'après une patiente insistance de Joseph, qui a lassé l'opposition de l'empereur, au moment où son confident découragé allait regagner Paris;

(1) Dedem de Gelder, *Mémoires*, p. 128.

(2) *Fastes de la Légion d'honneur*, t. II, p. 428-430, article par Amic. O'Meara (*Rencontre*, p. 41) et Mme Cavaignac, *Mémoires*, p. 260, rapportent, sous une forme un peu différente, la même appréciation. Orloff le juge sévèrement : « Homme aussi souple qu'ambitieux. » (*Mémoires*, t. II, p. 237.)

(3) Outre les notices de dictionnaires, Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi* (t. VIII, trois articles, 1853), à l'occasion de la publication de ses *Œuvres*. Dans celles-ci, une *Notice de ma vie* et une *Notice pour ma biographie* (au t. III) : à cela se réduisent les *Mémoires*, qu'on supposa souvent qu'il avait écrits et ce qu'on cite sous ce nom. Eug. de Monglave, dans *Fastes de la Légion d'honneur*, t. II, p. 423-426; E.-A. Begin, dans *Biographie de la Moselle* (Metz, 1831); Lorédan-Larchey, dans *Mémoires du dix-neuvième siècle* (Paris, 1871); Vitrac, notice en tête du *Journal du comte P.-L. Rœderer* (Paris, 1908).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais, depuis que le Sénat l'avait envoyé saluer le nouveau roi, son ancien collègue et son ami, il était resté l'hôte du palais, et s'instruisait avec ardeur. Les quelques « mois de métaphysique » que l'empereur lui avaient concédés se prolongent et, à la fin, il assiste à tous les conseils, où son influence ne pouvait qu'être opposée à celle du ministre de la Police. C'est un vrai type de l'Est, énergique, laborieux, patriote, d'abord rugueux et de parole âpre, irritable, susceptible, une silhouette robuste et anguleuse. Fils d'homme de loi, conseiller pendant neuf ans au Parlement de Metz, il garde quelque chose des magistrats de la vieille tradition : sérieux, appliqué, sévère aux autres et à lui-même, d'une incrédulité philosophique et, avec une probité exacte, très soucieux, pour lui et les siens, des honneurs et des emplois. Dans le magistral portrait que Sainte-Beuve en a tracé apparaissent surtout en lumière l'esprit pratique, bien que d'une logique trop rigoureuse, toujours en travail d'idées nouvelles et de projets ingénieux, une fougue de tempérament qui se traduit par des brusqueries, des réparties vives et des actes parfois hâtifs, la confiance en soi : « Il ne faut pas croire, lui disait à Metz M. le Premier, que vous seul ayez tout l'esprit du monde. (1) » Sa nature ardente l'avait poussé, au début de la Révolution, vers le parti le plus avancé (2); après l'avoir vu faire de l'agitation dans les rues de Metz (3), on l'entendit à l'Assemblée flétrir non seulement les privilèges, les moines, la religion, mais les capitalistes, « ces êtres parasites qui ne vivent qu'aux dépens de l'existence publique (4) ». Mais après la Législative, où déjà, au 10 août, son attitude à l'égard de la famille royale parut suspecte, l'ancien parlementaire, le riche bourgeois trouva qu'on allait trop loin; sous la Convention, il dut se terrer; sous le Directoire, il fut à grand'peine rayé de la liste des journalistes à déporter après Fructidor; aussi conçut-il une horreur profonde du terrorisme, de l' « ochlocratie », des jacobins (5), et se fit-il un des artisans les plus résolus de Brumaire,

(1) Cité par Sainte-Beuve, t. VIII, p 333.
(2) F.-A. Aulard, *Histoire politique de la Révolution*, p. 69, 119-121.
(3) L'accusation du moins est portée par le comte de Bouillé, dont le père était alors gouverneur de Metz. *Mémoires*, t. Ier, p. 113.
(4) Séance de la Constituante, 7 décembre 1789.
(5) Il faut relire le véritable réquisitoire qu'il adresse à Joseph après la machine infernale, contre Fouché et les jacobins (*Œuvres*, t. III, p. 367-372).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« jour de triomphe pour le dix-huitième siècle », puis de l'Empire. Resté cependant fidèle au souvenir de la Constituante, ennemi de l'aristocratie, des privilèges, il revint pour le reste aisément en arrière, l'ancien tribun contre la démocratie, le journaliste contre la liberté de la presse : ministre réformateur du genre philosophe et économiste, sous un roi absolu, c'est la conclusion logique de son évolution.

Avec ces sentiments, ce caractère, ces dehors bourrus, et placé à la tête des finances, Rœderer devait être nécessairement « l'ennemi de tout le monde », comme l'appellera Beugnot, qui, à la seule nouvelle d'avoir à travailler sous sa direction, s'enfuira aux eaux en implorant son changement (1). Hostile à Saliceti, auquel, dans un mouvement d'humeur, il déclarera ne reconnaître « que le talent d'un spoliateur (2) », méprisant les Napolitains de toutes classes, qu'il juge paresseux, malhonnêtes, futiles, ne pouvant se plier à leurs mœurs, souffrant du climat, regrettant visiblement, en face des huîtres de Santa Lucia, la « saourkrout » de Strasbourg, il cherchera le bien général dans ses réformes, autant que la guerre et l'occupation le lui permettront, par principe plus que par sympathie et sans souci de devenir, comme le constate Joseph à titre d'éloge, « la bête noire de tous (3) ».

Malgré ces défauts, et en dépit des reproches, assez vagues, de l'empereur, mûri qu'il est par l'expérience, c'est une des fortes têtes du gouvernement et nous verrons que son œuvre, peut-être moins appropriée aux temps que celle de Saliceti, fut plus durable et plus bienfaisante.

Les deux autres ministres français sont quelque peu effacés par ces personnalités envahissantes : ce sont pourtant eux aussi des hommes distingués : François Miot, le futur comte de Melito, à l'Intérieur, le général Mathieu Dumas à la Guerre. Le premier (4),

(1) Beugnot, *Mémoires*, t. Ier, p. 413.

(2) Rœderer à Joseph, 3 avril 1807. *Œuvres*, t. IV, p. 11 (au sujet de la préférence marquée par l'empereur pour son rival). Leur inimitié a d'ailleurs été exagérée, sans parler de la rumeur napolitaine qui faisait de Rœderer l'instigateur de l'explosion du palais Maresca (*Diario*, t. II, p. 392). Nous voyons Saliceti s'associer avec Rœderer, pour la continuation de fouilles antiques, et, durant l'interrègne, Rœderer se louer de ses procédés et Saliceti prendre sa défense.

(3) Joseph à Napoléon, 3 octobre 1807. *Mémoires*, t. IV. « J'ai voulu, écrit Rœderer, avant d'accepter le ministère, que (le roi) sût que je déteste ce pays-ci. » (A sa femme, 7 octobre 1806. *Œuvres*, t. IV, p. 75.)

(4) V. ses *Mémoires*; Koch, *Mémoires de Masséna*, t. V, p. 149; L. Madelin,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

après avoir d'abord mis en train le ministère de la Guerre, jouit de loisirs assez grands à celui de l'Intérieur : ce n'est guère que dans la seconde moitié de 1807 qu'il put s'occuper de réformer, et l'administration provinciale était primée par la militaire. Très instruit, ayant l'expérience des affaires, préparé spécialement par ses missions en Corse sous le Directoire et le Consulat, c'est un esprit très fin, modéré, actif, sinon hardi, ennemi déclaré du jacobinisme, confident très écouté; avant Rœderer, il avait eu l'oreille de Bonaparte et mieux que lui avait évité les froissements. — A entendre Napoléon déclarer que Mathieu Dumas n'est pas « un grand guerrier », à voir, au bout d'un an, substituer Saliceti à celui-ci, on pourrait oublier ses grands talents d'administrateur que l'empereur reconnaissait, avait utilisé et utilisera. Libéral de la première heure (il fit la guerre d'Amérique), il garda sa nuance modérée dans les assemblées dont il fit partie; proscrit sous la Convention et après Fructidor, il n'avait, lui non plus, nulle sympathie pour les jacobins et le caractère de ses fonctions comme de ses opinions lui permettra de continuer ses services sous tous les régimes successifs. Chef d'état-major de l'armée des Grisons, il se distingua par son souci du bien-être des soldats; chargé de la prise de possession des provinces illyriennes, il vint de là à Naples, précédé d'une réputation immense : son œuvre ministérielle n'en fut pas indigne (1).

Les fonctions de ministre secrétaire d'Etat furent le plus longtemps remplies par le secrétaire du cabinet Ferri-Pisani (2), un Corse, qui jouit de la confiance du roi : conseiller d'Etat et surintendant des postes (au départ, comte de Sant'Anastasio), gendre de Jourdan.

Des ministres napolitains, l'un, le prince de Bisignano, mis à la tête des Finances presque malgré lui, n'apparaît bientôt que comme un intérimaire, gardant la place pour Rœderer : c'est un

Fouché (Paris, 1901), p. 478. Il sortait du ministère de la Police, dont il avait dirigé l'un des arrondissements, étant conseiller d'Etat.

(1) V. ses *Souvenirs;* LORT DE SÉRIONAN (*la Première invasion de la Belgique*, p. 317, note), à propos de ses observations sévères sur la conduite de Dumouriez, le définit « constitutionnel convaincu, homme grave, sérieux et sensé... » Nous ne voyons, pour le juger mal, parmi ses contemporains, que le médisant Creuzé-Latouche, qui, sans méconnaître sa valeur, le juge prétentieux et intrigant (fragment de lettre, *Nouvelle revue rétrospective*, 1903, p. 348).

(2) Paul-Félix, né à Ajaccio en 1774.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grand seigneur et, au jugement du roi, « homme excellent, fort respecté (1) ». Grands seigneurs aussi, le duc de Campochiaro, Ottavio Mormile, ministre de la Maison du roi, qui avait négocié avec tant de complaisance la reddition des places, les princes de Cassano-Serra, aux Affaires ecclésiastiques, et de Pignatelli-Cerchiara, à la Marine : les deux premiers reçurent au bout d'un an des charges de cour, le troisième paraît avoir été médiocre, même suspect, tant au point de vue administratif que politique (2). On avait voulu, par ces choix, s'assurer les suffrages de l'aristocratie, particulièrement de celle qui avait souffert en 1799 : les deux princes étaient encore en disgrâce.

Au contraire, le ministre de la Justice, Michelangelo Cianciulli, chef de rote au Sacré Conseil (tribunal supérieur), était un haut magistrat : il avait été l'un des membres de la Régence, avait alors noblement refusé la charge de président, pour ne paraître point abuser de son influence ; tout d'abord il se démit de ses fonctions, sans doute pour ne pas se compromettre, mais se laissa aisément reprendre (3) : jurisconsulte réputé, mais d'âge avancé et peu favorable aux changements (4).

L'avocat Francesco Ricciardi aurait été dès le début désigné par l'opinion : ce fut un homme de mérite et de cœur. Il ne s'était pas rallié à la république, et écrivit même contre quelques-unes de ses mesures. En 1806, il paraît avoir accepté de bonne grâce un siège de conseiller d'Etat, en attendant d'être nommé secrétaire d'Etat. Son rôle principal est sous Murat, à qui il tenait tête au besoin, mais Joseph, qui le consultait volontiers, notamment sur le choix des fonctionnaires, eut pour lui beaucoup d'estime et d'amitié et Rœderer, c'est tout dire, lui écrivait : « Vous êtes le seul homme éclairé que j'aie eu le bonheur de connaître à Naples (5). » Lumineuse figure de docte jurisconsulte et de magis-

(1) Joseph à Napoléon, 31 juillet 1806. *Mémoires*, t. II.

(2) Hostile aux officiers français, qu'il fit écarter, et soupçonné d'être acquis à Ferdinand, il est accusé par La Feuillade (alléguant un témoignage de Blanc de Volx au roi) de trop s'occuper de faire ses affaires (24 février 1809. A. E., Naples, 133).

(3) *Diario*, t. II, p. 230. Joseph (*Mémoires*, t. Ier, p. 6) dit son adhésion spontanée.

(4) La Feuillade à Champagny, 5 juin 1808. A. E., Naples, 132, f° 103.

(5) Rœderer à Ricciardi, 20 juillet 1808. *Œuvres*, t. IV, p. 102. Cf. *Scritti.. di Fr. Ricciardi*. Né à Foggia en 1758. C'est le seul ministre que Joseph emmena à Venise.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trat intègre, il reprendra à la Restauration sa toge d'avocat (1). Joseph, parlant de ces deux juristes, écrit : « Les deux premiers Napolitains que j'ai connus sont aussi ceux que j'ai le plus estimés pendant mon règne (2). »

Un personnage en vue, et dont l'adhésion était plus singulière, le marquis de Gallo, reçut les Affaires étrangères. Il arrivait de Paris, où il représentait le roi de Naples depuis 1801. A le voir passer si aisément à l'ennemi, on peut se demander comment il le représentait. Lui-même s'est justifié : il avait reçu des instructions en vue d'un traité de neutralité, puis, n'ayant plus aucun avis depuis longtemps, il avait cru pouvoir conclure avec Napoléon ce traité, que sa cour ratifia, mais qui la mit dans le plus mauvais cas, puisqu'elle venait d'en signer un avec la Russie.

Il ne saurait être question de trahison : Gallo avait été demandé comme ambassadeur par Napoléon, qui l'avait connu à Campo-Formio, où il négociait pour l'Autriche, et reçu avec bienveillance à Mombello ; dès lors, sans s'illusionner beaucoup sur sa valeur (3), il l'avait attiré à Paris, l'y traitait avec bienveillance, un peu en homme sans conséquence (4), faisait arranger ses démêlés avec son propriétaire (5). Gallo sait très bien qu'il est là malgré sa cour, que la reine le méprise et le hait ; toute sa fortune repose sur l'amitié de l'empereur : il est officiellement l'homme de la France (6). Acton n'est-il pas celui de l'Angleterre, d'autres ceux de la Russie ? A Naples, cela était admis. Aussi croyons-nous que, s'il a été correct dans l'affaire du traité, sans doute impossible à éluder, il n'était en tout cas pas assez naïf pour croire que du silence de la cour résultait la persistance d'intentions qu'elle avait précédemment exprimées, et pour ignorer qu'il faisait le jeu de la France.

(1) Amellino, *I principi del diritto...*, p. 216.

(2) *Fragment historique* (*Mémoires de Joseph*, t. Ier, p. 7). On peut dire que les éloges sont unanimes.

(3) Miot, *Mémoires*, t. Ier, p. 152.

(4) Rœderer, son futur collègue, le montre invité à un dîner diplomatique au moment où l'on se mettait à table : il arrive au dessert, « tout resplendissant de diamants », ayant déjà dîné, mais recommence « à se crever » : « Cela s'appelle, dit Talleyrand, faire son devoir. » (Rœderer, *Œuvres*, t. III, p. 379.)

(5) Cette affaire tient une grande place aux archives des Affaires étrangères : « l'odieuse chicane » du sieur Bonnefoy ne fut arrangée que par l'intervention du Grand Juge.

(6) « Il peut être considéré simplement comme une conquête de Bonaparte », écrivait le ministre d'Angleterre, 26 juillet 1803. Auriol, t. Ier, p. 369.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aussi n'a-t-il nulle envie d'aller se justifier et tout de suite multiplie ses excuses au gouvernement français, protestant « d'un dévouement sans bornes (1) ». Toute sa concession au loyalisme fut, assurait-on, de voyager assez lentement pour que, arrivant à Naples, il trouvât le royaume conquis, le fait accompli (2). Sous le règne de Joseph, Gallo n'eut pas grand'chose à faire : à en juger par son rôle sous Murat, ce ne fut pas un grand mal. La principale occupation de ce cadet de famille paraît avoir alors été de fonder sa fortune, par les dons du prince et les biens nationaux, tout en accueillant avec bienveillance les suppliques de couvents menacés (3). Déjà aussi, en dépit des flatteries à « notre immortel empereur », à son « bien-aimé souverain », il semble qu'il faille voir en lui un des adversaires secrets les plus décidés de l'influence française : étiquette de cour, juridiction consulaire, sont déjà des motifs à conteste. L'ambassadeur de France, dont il ne faut assurément pas accepter sans réserve les appréciations, aussi variables que virulentes, ne varie pas sur ce point et dès l'arrivée dénonce son hostilité contre « tout ce qui est français (4) », ses efforts, en

(1) Napoléon à Joseph, 2 mars 1806. *Corr.*, t. XII, n° 9911.

(2) Rœderer à sa femme, 22 et 28 avril 1806. *Œuvres*, t. IV, p. 67. La marquise aurait même attendu à Turin une lettre du roi.

(3) Talleyrand, l'annonçant à Joseph (11 avril 1806. A. E., Naples, 130), dit qu'il arrive « avec beaucoup de réclamations à faire..., des arrérages considérables d'appointements à réclamer, ainsi que le payement d'une foule de commissions qui lui étaient données par la reine de Naples et qui, n'ayant jamais été payées, l'ont forcé de prendre sur sa parole des engagements fort chers, et de mettre en gage les effets précieux appartenant à lui ou à sa femme. » (Il est piquant de voir la reine, de son côté, prétendre qu'il prélève des commissions sur l'argent qu'elle lui envoie.) Au moment du départ pour Bayonne, il demande encore. En 1809, en 1810, il rappelle que l'empereur serait débiteur à son égard d'une terre de 10 000 ducats de revenu, promise dans le royaume, et « qui formerait solidement le bonheur de mon existence ». Pour ce genre de correspondance, il ne ménage plus ses autographes.

(4) Talleyrand, dans la lettre précitée, lui donne ce certificat qu'il « s'est toujours acquitté de ses fonctions avec autant de noblesse que de franchise et de probité ». Du côté napolitain, on en était moins persuadé. La reine, dont les jugements d'ailleurs sont toujours égarés par la passion, n'en a peut-être pas prononcé de plus cinglant que sur le pauvre Gallo : « C'est l'homme le plus léger, le plus frivole, le plus incapable que je connaisse. Il cache, sous les grands airs qu'il affecte, les petites intrigues, les misérables ruses dont il a l'habitude... Un homme d'honneur serait tombé mort sous la table de ce que j'ai entendu le roi lui dire vingt fois au Conseil... » (Conversation rapportée par Alquier, 10 avril 1804. AURIOL, *ouvr. cité*, t. Ier, p. 585.) On ne peut s'arrêter sur l'accusation du pamphlétaire Lewis GOLDSMITH (*Histoire secrète du cabinet de Napoléon Buonaparte*, Londres, 1814, p. 246), que Gallo était pensionné par Bonaparte pour lui servir d'espion dans les milieux diplomatiques.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

particulier, pour l'empêcher de prendre sa place à la cour (1). Cette attitude ne serait assurément pas pour honorer un homme qui avait reçu tant de bienfaits de Bonaparte, et dont l'évolution en 1806 n'est excusable que si l'on pense qu'il vit dans l'alliance française le moyen de fortifier et régénérer son pays, et non pas seulement l'occasion de renverser un rival pour prendre sa place. Politique à part, le « petit-maître (2) », grandi par l'attention dont, en vue de projets ultérieurs, l'honora Napoléon, paraît médiocre (3).

Deux maréchaux de France, dont l'importance dépassait celle de bien des ministres, ont été mis à la disposition du roi : Naples ne fut pas insensible à l'honneur de posséder le héros de Fleurus et surtout, parce qu'elle en avait grand'peur, celui de Gênes. On a accusé Jourdan d'avoir pris sur Joseph, par la flatterie et l'intrigue, une influence que la médiocrité de son talent militaire aurait rendue funeste en Espagne. Il faut du moins remarquer que c'est Napoléon qui l'envoie à Naples et qu'il fait d'un homme, dont l'opposition avait été tenace, le plus bel éloge : « Il a de l'expérience, de la modération, de l'activité et du dévouement. Je ne connais personne plus dans le cas d'être gouverneur de Naples, car il vous en faut un de toute confiance (4). » Plus tard, il le jugera propre à commander l'expédition éventuelle de Sicile. Puis, si Jourdan apprécie fort les beaux traitements, il est foncièrement honnête, comme il l'a prouvé dans son administration du Piémont ; conciliant, bienveillant, il se fait aimer ; autre mérite, comme Saliceti, il a déjà pratiqué les Italiens, n'a point de prévention, et comme lui s'alliera à une famille du pays.

Masséna arrivait avec des motifs sérieux de mécontentement. Nommé général en chef de l'armée de Naples, il se vit supplanter par Joseph, autant dire un civil, et reléguer à un commandement

(1) La Feuillade à Champagny, 13 septembre 1808 (A. E., Naples, 132, f° 233), 19, 26 septembre et presque dans chaque lettre.

(2) Le mot est de Nelson, qui le disait préoccupé seulement de ses souliers fins, de sa tabatière et de ses bagues (*Despatches*, t. III, p. 112, 137, cités par Giglioli, *Napoli in* 1799, chapitre v).

(3) C'est évidemment l'opinion du ministère français, pour que La Feuillade s'exprime comme il le fait : « Ses talents et son esprit sont connus à Paris et appréciés par Votre Excellence. » (A Champagny, 5 juin 1808. A. E., Naples, 132, f° 103 ; et 3 mars 1809, *ibid.*, 133.)

(4) Napoléon à Joseph, 3 juin 1806. *Corr.*, t. XII, n° 10311. Eloges adressés par Joseph (à Napoléon, 17 mai 1806. *Mémoires*, t. II, et 8 février 1808, *ibid.*, t. IV).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de corps. Tout aussitôt, il fut relancé, menacé, humilié pour une affaire dans les provinces vénitiennes, où il se serait fait offrir de grosses sommes : Bonaparte, devenu sévère pour ces abus, fit rechercher ses complices présumés, jusqu'à Naples, jusque devant Gaëte, déclarant, suprême ironie, que l'arriéré de solde de l'armée et les lettres de change de Joseph seraient payés avec l'argent qu'on retrouverait ; le roi, resté lié avec Masséna aux jours de suspicion (1), fit du moins ce qu'il put pour obtenir sa tranquillité à ce sujet (2). Pourrait-on ne pas rappeler le récit pittoresque de Lamarque, chargé, comme ami, d'informer le maréchal de la situation : celui-ci, réveillé, paraît en bonnet de nuit et en robe de taffetas vert : « Tous les guerriers, depuis Romulus, ont fait leur fortune en versant leur sang pour le pays ! » N'est-ce pas l'empereur qui impose le luxe ? Et, sur le conseil de lire Plutarque : « Je le lirai, réplique-t-il majestueusement, mais je lirai aussi Tacite, entends-tu, Tacite (3) ! » L'inquiétude et l'aigreur où le mit cette affaire aurait eu pour effet de lui laisser négliger la mise en défense de la capitale (4). Ce n'est pas tout : Alexandre Berthier, qui ne l'aime pas, a un agent (un officier supérieur d'artillerie) qui adresse des « notes particulières » sur le maréchal ; non seulement il continuerait à extorquer de l'argent, mais il intriguerait avec le parti de l'indépendance italienne et serait « un ennemi déclaré du gouvernement impérial (5) ». N'a-t-il pas été déjà question de lui dans l'affaire Arena (6) ?

(1) Aux archives Essling (privées, I), deux lettres très cordiales de Joseph, 5 et 10 frimaire an XIV : il l'invite amicalement à surveiller l'administration de son armée : « Je sais qu'on s'en plaint » ; l'assure qu'un sien cousin sera employé : « Je suis convaincu que l'empereur vous rend justice et qu'il vous est attaché... Comptez sur toute mon amitié. »

(2) Ainsi Joseph à Napoléon, 29 mars et 24 juillet 1806. *Mémoires*, t. II.

(3) *Souvenirs*, t. Ier, p. 322. Des biographes du maréchal, Koch, *Mémoires de Masséna*, et Amic, *Histoire de Masséna* (préparée par la notice des *Fastes de la Légion d'honneur*, sous un pseudonyme) sont les seuls qui donnent des détails intéressants pour Naples, outre l'*Histoire de Masséna*, poursuivie par E. Gachot. Le portrait le plus vivant est sans doute celui qu'a tracé Thiébault, *Mémoires*, t. II, p. 29.

(4) Miot, Journal.

(5) Mars 1806. A. G., Naples. Le mécontentement attribué dans cette note à Joseph est en opposition avec les affirmations formelles de celui-ci à son frère (et d'ordinaire il est sévère pour les généraux) ; les propos sur les exactions du maréchal se ressentent sans doute de leur origine : « On en parle jusque dans les cafés. »

(6) G. Hue, *Un complot de police sous le Consulat* (Paris, 1909), p. 41, 126.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De tout cela résulte chez le maréchal un mécontentement assez naturel, qu'augmente le caractère presque dérisoire des commandements qu'il exerce et la rémunération, insuffisante à son gré, de ses services. Cependant, l'humeur à part, il est constant que Joseph se loue de lui « sous tous les rapports (1) » et que, tout en secondant son désir d'être appelé à la Grande Armée, il le recommande avec chaleur, combattant notamment les soupçons relatifs à sa fidélité (2). Mais lui-même n'a-t-il pas payé d'ingratitude l'homme qui avait sauvé son trône pris entre Gaëte et la Calabre? Sans nul doute il l'a tenu dans des limites ridiculement étroites, ne l'a pas récompensé suffisamment (3) : pas même la décoration de son ordre, au risque de le voir surnommer « l'ordre de l'ingratitude »! Le premier trait indique surtout de la défiance administrative, le deuxième peut n'être qu'un scrupule inspiré par la réputation qu'avait Masséna en Italie : il sut rester en bons termes avec lui. Bien qu'organisateur médiocre, le maréchal convenait à merveille chez ce peuple impressionnable : son nom était un « épouvantail »; son aspect seul, la pose provocante de la tête, le regard d'aigle, des yeux cruels (*truci*), la parole brusque, en imposaient aux Napolitains et, comme le reconnaissait du moins l'empereur (lorsqu'il l'envoyait en Portugal), il était « l'homme des circonstances difficiles, des cas désespérés ». En deux occasions de ce genre, il put secouer l'inaction qu'il déplorait, et malgré la mesquinerie relative du théâtre, ajouter à son histoire deux pages glorieuses. Notons qu'il n'a pas encouru de nouvelles accusations, fondées, sous le rapport pécuniaire, que, dans la répression, s'il est partisan des grands coups, il n'est pas d'avis de les prodiguer et, tandis qu'ici la pénurie du soldat ne peut lui être imputée, il

(1 Même le désintéressement; ainsi Joseph à Napoléon, 26 février, 7 et 18 mars 1806. *Mémoires*, t. II. Voir sa lettre après la prise de Gaëte, *Lettres inédites*, p. 93.

(2) Joseph à Napoléon, 10 janvier 1807. *Mémoires*, t. III. Amic, *Histoire de Masséna*, p. 269, dit que l'empereur accueillit Masséna par ces mots flatteurs : « Joseph dit que vous avez fait merveille et que, grâce à vous, il est bien assis sur le trône de Naples. »

(3) Il est visible que Joseph croit avoir fait beaucoup en lui évitant en partie la « restitution » réclamée. Il lui a d'ailleurs servi un beau traitement, donné une plaque de la Légion d'honneur ornée de brillants, et l'a logé à la Favorite. Il avait songé à lui pour l'Ordre (cf. *Lettres inédites*, p. 208). C'est probablement à la même réserve envers l'opinion italienne qu'il faut attribuer le démenti, envoyé aux journaux, du bruit d'un cadeau offert par la ville de Naples à Masséna partant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

montre avec ses subordonnés l'énergie bienveillante d'un vrai chef.

Un autre général remarquable, Gouvion-Saint-Cyr, ne put guère avoir d'influence sur le gouvernement central, puisque, durant les huit mois de son séjour, il résida dans les Abruzzes. Il avait laissé de bons souvenirs dans ce pays et, cette fois encore, y maintint la discipline et l'ordre : après la prise de Civitella, sa division fut l'une des plus calmes. Mais il était las du pays, son mécontentement s'était accru de s'être vu priver du commandement de l'armée, et, fort mal reçu à Paris, où il s'était rendu par coup de tête, il conclut, non sans raison, à une défiance persistante (1). Il se dit malade et demanda son rappel : cet empressement, le peu de cas qu'il fit, en Espagne, des instructions de Joseph, prouveraient que celui-ci s'illusionnait en croyant pouvoir se l'attacher, comme chef d'état-major ou même grand-maréchal du palais.

L'homme de guerre préféré par le roi, avant l'incident de Reggio, était le général Reynier; mais lui aussi était toujours absent de Naples : son domicile était la Calabre.

Trois hauts fonctionnaires civils doivent être distingués. En premier lieu, J.-B. Cavaignac. L'ancien représentant du peuple aux armées, qui avait su se distinguer par son activité et sa violence, après avoir rempli des emplois modestes sous le Consulat, arrivait, en qualité de commissaire général des relations commerciales, de Mascate, où il n'avait pu rester à cause des croisières anglaises. Invité par Joseph à se rendre à Naples, il aurait eu la promesse d'un ministère : il dut se contenter de la direction générale des Domaines. Cette déception n'était pas pour adoucir l'aigreur que lui avaient causée les « calomnies » de ses « ennemis » de Paris. Marié (avec Mlle de Corancez), assez mal dans ses affaires, préoccupé de l'éducation de ses fils, de l'avenir des siens, il paraît soucieux; la cour lui est suspecte, le pays lui plaît peu. D'honnêteté réputée, laborieux, il semble avoir gardé quelque chose des formes de l'administration révolutionnaire : une incompatibilité d'humeur, des motifs personnels et le fait de se l'être vu préférer, font qu'il déteste cordialement son ministre, Rœderer (2).

(1) Qui, de fait, semblait s'étendre même à sa probité (Napoléon à Joseph, 12 mars 1806. *Corr.*, t. XII, n° 9960).

(2) La *Biographie Michaud* (par MICHAUD jeune) est hostile, la *Biographie*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Louis Reynier, frère du général, naturaliste distingué, archéologue, qui semble avoir été l'un des premiers à étudier spécialement l'histoire économique des peuples de l'antiquité, avait débuté dans l'administration en Egypte et, entraîné ensuite dans la disgrâce fraternelle, il reprit du service à Naples, fut employé dans la régie des subsistances militaires, puis commissaire du roi en Calabre : sa bienveillance d'honnête homme et d'historien pour la Grande Grèce déchue fut efficace, malgré les circonstances (1). Jacques-Philippe d'Arcambal, déjà connu à Naples, conseiller d'Etat, beau-frère de Miot, chargé des intérims à la Guerre, était un administrateur de mérite et d'expérience (2).

Des amis, sans titre officiel ou avec une simple charge de cour, eurent durant tout leur séjour voix aux conseils : Girardin et Jaucourt, les seuls compagnons de Joseph au départ de Paris. Le marquis François de Jaucourt, premier chambellan et autorisé à ressortir en cette occasion son grade de l'ancien régime, se montra assez actif durant son court séjour (3), mais ce gentilhomme protestant, intime de Talleyrand, n'était sans doute pas le conseiller le plus désirable pour le pays. Le comte Stanislas de Girardin, filleul du bon roi Stanislas et fils du protecteur de Rousseau, sceptique, gourmet, spirituel causeur de salon beaucoup plus qu'homme d'action, mais gardant sous tous les régimes son franc-parler lorrain et ses opinions, resta avec Joseph le voisin de campagne qu'il était à Ermenonville : l'ex-officier de dragons, réintégré dans l'armée pour suivre son ami au 4e de ligne, exerça vaguement à Naples ses fonctions de premier écuyer et quelque

des Contemporains favorable. Mme CAVAIGNAC, auteur des *Mémoires d'une inconnue*, ne vint que sous le règne suivant. Sur le passage de Cavaignac à Mascate, A. AUZOUX, *la France et Mascate. Revue d'Histoire diplomatique*, t. XXIV (1910), p. 245 et suiv.

(1) *Notice nécrologique* lue à la Société cantonale des Sciences naturelles de Lausanne, par le général La Harpe, 1825, et article détaillé de la *Biographie des Contemporains*.

(2) Déjà commissaire ordonnateur et secrétaire général du ministère de la Guerre en 1792; lors de la Révolution napolitaine, il était à Naples comme ordonnateur en chef de l'armée et fut choisi comme ministre de la Guerre, mais il se démit.

(3) « M. de Jaucourt est plus roi que moi », aurait dit amicalement Joseph en parlant de l'influence qu'il avait acquise parmi les Napolitains (*Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand pendant le Congrès de Vienne*, publiée par son petit-fils, Paris, 1905, p. XIII). Rœderer lui reproche sa hauteur, même avec les autres amis du roi : il ne condescendait qu'avec l'aristocratie (Rœderer, 7 octobre 1806. *Œuvres*, t. IV, p. 74).

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF MICHIGAN

temps le commandement de la Garde, mais, vivant au Palais, pilier des soirées intimes, il exerça nécessairement une influence, que la médiocrité de ses *Souvenirs* empêche de déterminer : d'ailleurs, il s'ennuyait beaucoup et, après sa mission en Hollande, se lamentait de devoir retourner à Naples (1).

Une mention honorable doit être faite du secrétaire particulier, Deslandes : « C'était bien la meilleure créature du monde », dit Girardin, et Miot le juge aussi favorablement : « Placé dans un poste très délicat, il n'a jamais usé de son influence que pour le bien des personnes qui ont eu recours à lui (2). » Il devait être assassiné par les guerillas.

En regrettant que l'entourage du roi ne fût pas plus homogène, on ne pourra nier qu'il ne fût composé d'hommes très remarquables dans des genres divers, même, on peut le dire pour plusieurs, de premier ordre : c'est assurément un des groupes les plus remarquables du personnel napoléonien, peut-être d'ailleurs l'un des moins napoléoniens.

(1) Il exercera avec succès en France des fonctions administratives : préfet de la Seine-Inférieure, 1812, et, sous Louis XVIII, de la Côte-d'Or, où il était surtout question d'agir sur l'opinion par la conciliation (H. Baumont, *St. de Girardin, préfet de la Côte-d'Or. Révolution française*, 14 septembre 1908). Décret le nommant *général de brigade*, 9 juin 1807.

(2) Girardin, *Souvenirs*, t. II, p. 92 ; Miot, *Mémoires*, t. III, p. 259.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VII

L'OCCUPATION MILITAIRE

I. Entretien de l'armée. — II. L'armée et le pays. — III. Physionomie de l'armée de Naples.

« Occupation militaire » est le terme même dont on a longtemps désigné à Naples les dix années de Joseph et de Murat. Il convient d'examiner jusqu'à quel point il est justifié. Le poids très lourd dont ont pesé sur le régime entier les dépenses militaires, la place que tiennent, dans les discussions entre Napoléon et Joseph, l'entretien comme l'utilisation de l'armée, rendent nécessaire de présenter ici l'armée de Naples. Sa composition, la plus bigarrée sans doute qu'ait offerte armée napoléonienne avant la ruée de l'Occident sur la Russie, offre un intérêt de comparaison et un caractère pittoresque qui appellent quelques mots de description. Enfin, nous avons l'instructif spectacle d'une armée impériale, agissant dans une indépendance presque complète.

I

L'armée, que le royaume dut faire vivre, se montait, au lendemain de l'entrée à Naples, à 40 000 hommes (1); elle se maintint autour de ce chiffre (2). Avec les forces napolitaines, avec le luxe

(1) Koch, t. V, p. 401-403. Les états de situation (objet de réprimandes fréquentes de l'empereur et qui étaient envoyés en principe tous les quinze jours) sont aux A. N., série AF* IV.]

(2) Sauf au début de 1807 (campagne de Pologne) : alors, comme le roi renonçait souvent à la parade du dimanche, le *Diario* prétend que c'était faute de troupes (t. II, p. 312). A la fin de cette année (3 novembre 1807), 44 000 hommes. Joseph dit (en exagérant, nous le constatons, pour les Napolitains) qu'avec l'armée napolitaine, la garnison des îles Ioniennes, cela fait 74 393; avec les invalides, gardes des côtes ou sbires (l'armée morte), 90 000!

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de généraux (1), elle constituait une charge hors de proportion avec les ressources du pays, quand même les conditions économiques eussent été satisfaisantes.

Joseph est tiraillé entre la nécessité d'avoir une armée considérable, pour garder une si grande étendue de côtes, maintenir l'ordre à l'intérieur, entreprendre l'expédition de Sicile, et le désir d'alléger le poids de l'occupation. Chez l'empereur, le point de vue varie. Dans les premiers mois, en paix avec le continent et comptant peut-être sincèrement l'être avec l'Angleterre, il cherche visiblement à se décharger sur Naples du plus possible de soldats et de généraux. La guerre avec la Prusse, puis avec la Russie, lui fait rappeler beaucoup de monde, presque toute la cavalerie, les Polonais, et dès lors il se plaint constamment qu'on gaspille ses troupes.

L'armée était arrivée avec un arriéré de solde de quatre à six mois, l'équipement achevant de se ruiner par les pluies et les mauvais chemins, le matériel en piteux état : « Tout, absolument tout, est à faire (2) .» Dès le lendemain de l'entrée dans le royaume, le général Partouneaux demandait cinq cents paires de souliers à la commune de San Germano et ne savait où trouver du pain (3). Or, non seulement il fallait suffire à tout, solde et entretien (4), mais l'empereur prétendait que l'arriéré fût payé : il dut bientôt rabattre de ces prétentions, envoyer un premier appoint pour la solde (5), puis, d'avril à octobre 1807, 500 000 francs par mois (250 000 ensuite jusqu'à juin), fournir des biscuits, du matériel, de la poudre, ramassée à grand'peine, toutes les masses de linge et de chaussures.

Les vices de l'administration militaire expliquent en majeure partie la conduite des troupes napoléoniennes. A Naples, Joseph, on l'a vu (6), prit très au sérieux ses fonctions de général en chef.

(1) Dans les premiers mois, deux maréchaux, qui coûtaient au Trésor chacun 100 000 francs par an, une douzaine de divisionnaires, une vingtaine de brigadiers, cinq ou six adjudants-commandants, outre le haut personnel administratif et médical : « Ce qui m'épuise ici, écrivait Joseph, ce sont les états-majors et les généraux et officiers sans troupe qui pleuvent de tous les côtés. »

(2) Joseph à Napoléon, 28 janvier 1806. *Mémoires*, t. II.

(3) Partouneaux à Masséna, 9 février 1806. Arch. Essling, R. 44, f°s 57 et 63.

(4) Seules les troupes italiennes continuaient à être soldées par l'Italie.

(5) Décret impérial, 12 mars 1806, *Revue historique*, t. XXXI, p. 339. De ce chef, on reçut de France 5 601 540 francs.

(6) Ci-dessus, p. 224 et *Lettres inédites*... Arcambal, qui ne passait pas pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nul doute qu'il ne regardât point les états de situation comme « les livres de littérature les plus agréables de sa bibliothèque (1) » et qu'il ne lui arrivât de retarder les mesures les plus urgentes. Mais sa bonne volonté n'est pas contestable.

On a parlé déjà des deux ministres qui se succédèrent à la Guerre (après le court passage de Miot) : le premier, Mathieu Dumas, à peu près limité au rôle d'administrateur, où il excellait : c'est lui, bien que son ministère corresponde à la période des plus grandes opérations, qui mettra sur pied le gros des forces napolitaines, donnera l'impulsion aux gardes provinciales ; il cherchera à faire vivre l'armée régulièrement, tentera de substituer aux entreprises la régie. Le second, Saliceti, fut mis à cette place (1er mai 1807), pendant l'absence du précédent, pour activer la répression des troubles et déjouer la conjuration prévue : au point de vue administratif, il semblerait, à en juger par la recrudescence de l'arriéré, qu'il y ait eu recul et tout de suite on vit, peut-être par suite de leur antipathie personnelle, les rapports se tendre avec le ministre des Finances, qui se plaint notamment de l'obstination de son collègue à ne point se plier aux règles de comptabilité.

Quant à l'état-major, il gagna évidemment à passer de la direction de César Berthier à celle de Maximilien Lamarque. Le premier, dépensier, léger et fat, trop souvent occupé de ses galanteries et de ses dettes, dut son grade de divisionnaire et le choix qui fut fait de lui (2) au seul mérite d'être le frère d'Alexandre Berthier ; l'empereur se plaignait de son irrégularité, le roi de ses

un phraseur, écrit à Dejean et à Berthier : « Il est impossible d'avoir pour les troupes françaises une sollicitude plus paternelle que celle de Sa Majesté pour tout ce qui peut contribuer à leur bien-être ; et je m'estime bien heureux de voir seconder aussi puissamment mes efforts par les ministres du roi, dans toutes les circonstances où je dois réclamer leur assistance. » (23 juin 1806. A. G., Naples.)

(1) Napoléon à Joseph, 9 février 1806. *Corr.*, t. XII, n° 9789.

(2) Joseph n'y était pour rien ; plusieurs fois, il s'en montra peu satisfait. Une lettre que lui écrivit C. Berthier (25 juin 1806. A. N., F40, 88310) est assez expressive au sujet de leurs rapports : le chef d'état-major se plaint de ne connaître ce qui se passe dans les différents corps et services qu'indirectement ou pas du tout, effet de « la liberté que Votre Majesté a accordée aux généraux, aux colonels et aux administrateurs, de s'adresser directement à elle sans s'être adressés au chef de l'état-major général », le réduisant à n'être qu' « un chef de bureau ». V. les lettres de Joseph à Napoléon (15 avril 1807. *Mémoires*, t. III), à C. Berthier et A. Berthier (*Lettres inédites*, p. 133 et suiv.), bien significatives de l'aisance du roi à se défaire de ceux qui ne lui plaisaient pas.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« propos inconsidérés » : le 16 avril 1807, on le nomma à la division de Pouille. Lamarque, en même temps que plus de talent et d'activité, apportait aussi plus de souplesse et une déférence qui lui conservera toujours les bonnes grâces de Joseph (1), quoiqu'il n'ait pas voulu le suivre en Espagne. Son esprit caustique, sa verve gasconne ne détonnaient pas trop dans un milieu qui, d'ailleurs, ne lui plaisait guère.

A la tête des officiers d'administration, deux hommes de mérite, Arcambal, ordonnateur en chef, et l'inspecteur aux revues Féraud, qui passait « pour être d'une probité à toute épreuve (2) ». Les efforts de ces hommes et du roi qui, outre sa bonne volonté, pouvait bien garder quelque expérience des rudes temps où il avait été commissaire des guerres, ne suffisaient pas à donner à l'armée « l'aisance » réclamée par l'empereur. L'extrême pénurie à laquelle celui-ci ne voulait pas croire, la diversité des corps, leur dispersion dans un pays aux communications pénibles et dangereuses rendaient l'administration particulièrement difficile. Il fallait aussi, comme partout, combattre la spéculation et la fraude.

Les fournisseurs ne sont certes pas venus à Naples pour modifier leur manière. Dès le début, le ministre se plaint qu'ils négligent leurs services pour intriguer et parle d' « abus intolérables (3) ». Joseph accuse l'entreprise des subsistances d'employer l'argent qu'on lui donne à acheter des protecteurs auprès de lui (4) et, suivant le général Merlin, elle est « vicieuse partout et n'est composée que d'hommes affamés de gain et de rapine ; il faudrait en faire pendre quelques-uns (5) ». Observons que la tâche est ardue aux entrepreneurs, dont les agents se trouvent sans crédit, dans un pays éminemment défiant et peu maniable en affaires (6) ; les militaires

(1) Cf. *Lettres inédites*, p. XXI. Son attachement pour Joseph paraît sincère (lettres à sa sœur Désirée). Il avait acquis un grand crédit : « une espèce de favori », suivant La Feuillade (inspiré par Saliceti, assez mal, paraît-il, avec Lamarque), d'ailleurs, ajoute-t-il, « homme courageux, zélé, plein d'esprit et de mérite ». (11 janvier 1809. A. E., Naples, 133.) L'*Inconnue* estime son caractère. (*Mémoires*, p. 263.)

(2) La Feuillade, note citée.

(3) Dumas au ministre de la Guerre, 26 juin 1806. A. G., Naples.

(4) Joseph à Napoléon, 15 juin et 8 août 1806 (*Mémoires*, t. II).

(5) Merlin à Lamarque, 19 juillet 1807. A. Naples, Guerra, 1048.

(6) On leur refusait en province des valeurs à vue reçues du gouvernement, et celui-ci, au lieu de numéraire, leur donnait des denrées difficiles alors à négocier ; des traites étaient réclamées avant échéance. Partouneaux (à Jourdan,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

font retomber sur eux leur mécontentement, s'arrogent le droit de commander aux employés des compagnies (ou de la régie), forcent leurs magasins, s'emparent de leurs moyens de transport, arrêtent les convois destinés à d'autres corps (1). On assure qu'à ce régime peu de compagnies s'enrichissent (2); les changements fréquents n'y semblent pas être un indice de prospérité.

Le service principal, les subsistances, alternativement en régie ou à l'entreprise (3), se heurte toujours aux mêmes obstacles et offre les mêmes vices. Les gardes-magasins négligent un service pénible, que d'ailleurs, en dehors de Naples et d'une partie de la Terre de Labour (4), on n'assure que par l'intermédiaire des communes, compagnies ou régie ayant charge de les rembourser. Or, les communes sont bientôt épuisées, obérées, et, à la veille de la grande insurrection, dans les Abruzzes, dans les Calabres, les généraux signalent la détresse et le mécontentement des habitants, le discrédit du gouvernement, l'entreprise ou l'administration n'ayant pas tenu leurs engagements (5).

C'est donc sur le système toujours odieux des réquisitions qu'on

Monteleone, 25 juillet 1808. A. G., Naples) reconnaît l'impuissance de la compagnie des subsistances, « malgré toute sa bonne volonté », tant les marchés sont désavantageux. En certains endroits, les fournisseurs assurent que la ration leur revenait au double du prix donné.

(1) Les rapports d'Arcambal (la plupart aux A. Naples, Guerra, 1045-1049) abondent en traits de ce genre : le commandant de Caserte fait arrêter le garde-magasin, qui n'avait pu fournir que de l'orge au lieu d'avoine et « il a menacé et maltraité tous les employés, qui sont en fuite et ne veulent pas retourner à leur poste ». Le 29e de ligne survenant à Aversa, où il n'est pas attendu, pille tous les magasins; les chasseurs italiens, à Popoli, se servent eux-mêmes et ne donnent pas de bons. Le garde-magasin de la Polla est arrêté, son aide battu à devoir s'aliter; un autre, à Portici, est cravaché. Un chef d'escadron d'artillerie, après avoir frappé le garde des fourrages, menace d'aller rouer de coups le commissaire des guerres. Sans parler des fournisseurs « passés à la savate » (Rösselet, p. 111 et 122). Les troupes d'Aversa, du pont de la Madeleine, retiennent les fourrages mêmes destinés aux magasins de Naples. La Garde se plaint que la cavalerie de la garnison envoie sur les routes pour arrêter la paille qu'on lui amène; enquête faite, c'est elle qui aurait donné l'exemple.

(2) V. p. 373.

(3) Régie du 10 février au 1er mars 1806; compagnie Baugé, 1er mars-12 juin; régie 12 juin-1er avril 1807; compagnie Delorme, 1er avril-1er juin; compagnie Cerulli, 1er juin-1er février 1808; compagnie Lambruschini (pour la première fois, les Calabres peuvent lui être affectées).

(4) Or à Itri, qui s'y trouve, le chef de bataillon Droit écrit : « Il est impossible que le gouvernement prétende nous faire vivre sans solde ni subsistances. » (22 septembre 1806. A. Naples, Guerra, 1046.) On y doit fourrager « comme en pays ennemi ».

(5) Reynier à C. Berthier, Palmi, 26 juin 1806 (A. Naples, Guerra, 1045); Montbrun au même, Chieti, 20 juin 1806 (*Ibid.*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

retombe nécessairement. Le gouvernement cherche seulement à le régulariser. Même exécutée strictement, la liquidation des bons de fournitures eût laissé fort à désirer (1) ; en fait, nombre de communes ne purent se mettre en règle ou s'y mettre entièrement (2). Les bons imprimés n'avaient, dans les premiers mois de 1807, paru que dans quelques endroits, « ce qui met les syndics dans l'extrême embarras ou de faire des fournitures irrégulières ou de n'en pas faire. Ce dernier parti leur produirait plus que des mauvais traitements (3) ». Et à côté des réquisitions régulières, de celles, en outre, que, vu l'urgence, on faisait faire par les intendants, sous-intendants, tribunaux même, on pense à combien d'abus prêtait un système aussi primitif.

Les autres services sont tout aussi défectueux et, trop souvent, prêtent aux mêmes expédients.

Pour la solde, d'indéniables efforts furent faits (4), mais malgré les fonds envoyés de France, solde et masses se trouvèrent finalement en retard de six mois (5), c'est-à-dire à peu près au même point qu'au début : il était difficile qu'il en fût autrement.

L'habillement était peut-être de tous les services le plus négligé : en piètre état à l'arrivée, le climat, le genre de guerre l'eurent bien vite ruiné : « nu-pieds », « absolument nus » est le refrain de

(1) Le décret du 30 juin 1806 fixait un délai beaucoup trop court (il fut prolongé, à la demande du ministre de l'Intérieur) et n'accordait qu'un tiers au plus des fournitures faites en excès du taux prescrit. Le décret du 28 mars 1808 établit de nouvelles prescriptions, dont on attendait encore l'exécution trois mois après (Saliceti à Lamarque, 25 juillet 1808. A. Naples, Guerra, 1049).

(2) Rapport sur l'administration militaire, 25 janvier 1808. A. N., AF IV, 1714 B. Arcambal, rapport général du 16 août 1808 (A. G., Naples).

(3) Le Blanc de Pommard au ministre des Finances. Arch. Rœderer, vol. 19, f° 118. Remède illusoire encore que de limiter les réquisitions aux chefs de corps, de subdivisions territoriales ou de colonne mobile, aux détachements moindres de 200 hommes et munis par les sous-intendants militaires de bons réguliers, qui seraient immédiatement renvoyés au sous-intendant du district. On avait aussi essayé de mandats admissibles en payement de contributions, ce qui troublait ensuite gravement les prévisions du ministre des Finances.

(4) Au 1er octobre 1806, il était dû, pour soldes et masses, 9 millions et demi de francs ; trois mois après, cet arriéré était tombé à 4 millions (rapport général au 1er octobre 1806. A. Naples, Guerra, 1049 *bis*). Cf. situation au 1er janvier 1807 et rapport de l'inspecteur aux revues, 11 janvier 1807 (A. G. Naples) ; rapport de Clarke à l'empereur, 12 décembre 1807, et lettres justificatives de Saliceti à Clarke (A. N., AF IV, 1714 A).

(5) Rapport général d'Arcambal à Dejean, 16 août 1808. A. G., Naples : 3 661 000 francs (pour troupes françaises), un million d'arriéré pour traitements de réforme ou de retraite. A la Grande Armée, notons-le, c'est en février 1808 que Napoléon annonçait qu'il avait pris un décret pour liquider la solde de 1806.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tous les corps (1). Quand on voit les brillants uniformes de l'empire, on a peine à se représenter, à sa plus belle époque, des troupes faisant campagne en vêtements de toile ou en vestes, avec peu ou point de linge, heureuses de trouver des sandales de paysans, les officiers parfois à demi vêtus en civil, tous plus ou moins loqueteux. Ce dénûment était d'autant moins supportable que, non seulement en campagne, mais en garnison, on manquait souvent de tout effet de casernement (2), on couchait tout habillé presque à perpétuité : « Aussi la gale existe-t-elle d'une manière affreuse dans toutes les troupes (3). » Là encore on constate que les maigres fournitures furent pour une part envoyées par l'empereur.

Les officiers ne sont pas à meilleure enseigne que les soldats. Si ceux de Naples mènent une vie relativement agréable et sont à peu près régulièrement payés (4), ailleurs ils partagent la détresse commune et l'on prétend les empêcher d'exiger la table chez l'habitant. Les plaintes de P.-L. Courier, dont les appointements étaient dus depuis un an, ont du moins passé à la postérité (5) :

(1) Rapport sur l'habillement au 1er janvier 1807 (A. G., Naples). Dans le rapport spécial sur les besoins de l'armée des Calabres, nous lisons : le 1er léger a perdu sa caisse à Maida et les soldats sont dans une « nudité presque entière » ; au 22e léger, toute la troupe est habillée « en toile » ; le 1er de ligne « est tout nu », l'habillement lui étant dû depuis le 15 vendémiaire an XIV ; les soldats du 42e « ne sont vêtus que de toile ; ils n'ont ni vestes ni culottes... Les effets de linge et chaussure n'existent plus » ; au 102e, « l'habillement est tout à fait en lambeaux. Les soldats sont obligés de se couvrir d'habits de toute couleur ». C'est à un dénûment semblable que le général Compère attribuait la désertion fréquente des Corses (à Lamarque, 25 avril 1807. A. Naples, Guerra, 1048). Mêmes plaintes au 5e italien, qui n'a plus ni culottes ni habits ; au 32e, qui n'a pas vu ses foyers depuis trente-trois mois, n'a plus ni gilets ni capotes, a dû employer un mois de solde à acheter des pantalons ; au 24e dragons, au 1er de ligne, etc.

(2) Matière pourtant minutieusement réglée : pas moins de 254 articles au décret 30 juin 1807.

(3) Frégeville à Lamarque, Barletta, 10 mars 1807. *Ibid.*, 1048.

(4) C'est à titre de récompense que le roi ordonne de mettre au courant la solde des officiers du siège de Gaëte (circulaire aux chefs de corps, 30 juillet 1806. A. N., AF IV, 1714 B).

(5) En voici une, inédite (A. Naples, Guerra, 1046), *aut.*, adressée à César Berthier (« combien de Laridons passent pour des Césars »). Il faut la rapprocher de sa lettre au ministre, 17 février 1807.

« Naples, 20 novembre 1806.

« Mon général, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint mes états de perte, réduits à la somme de 2 100 francs, conformément à l'ordre du jour du... relatif à cet objet. Je vous supplie, mon général, de vouloir bien considérer que ma perte réelle se monte à six fois cette somme, attendu qu'au lieu de trois chevaux j'en ai perdu sept, dont le moindre me coûtait 40 louis, et que le prix de mes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'autres, aussi pressantes, n'ont même pas eu cette satisfaction.

La misère aggravait un état sanitaire déplorable : les fatigues de la guerre de montagne, la garde de côtes et de vallées insalubres, les écarts du climat, faisaient beaucoup plus de victimes que l'ennemi. Au commencement de juin 1806, avant l'insurrection et au début des chaleurs, il y avait dans les hôpitaux de Naples 1 480 militaires malades, dans ceux de province 2 171 (1). Deux mois après, il y aurait eu 9000 malades, dont la moitié des généraux (2). L'été 1807, malgré l'adaptation présumable des troupes et aussi des procédés médicaux, voyait à la fois près de 7000 hommes aux hôpitaux (3). Certains postes étaient de véritables cimetières ; la cavalerie, affectée aux régions basses et fatiguée par les services d'escorte, était particulièrement éprouvée : ainsi quatre régiments de dragons, qui durent être renvoyés en France après un séjour sur la côte de Salerne : « Des détachements entiers sont morts dans trois jours par le mauvais air (4). » Cet état sanitaire s'améliorait sensiblement l'hiver (où d'ailleurs le brigandage chô-

habits, linge, équipage de chevaux, pour lesquels on ne paye que l'équivalent d'une gratification de campagne, montait réellement à plus de 200 louis. Si vous daignez, mon général, prendre part à ma situation et appuyer ma réclamation près de Sa Majesté, vous ferez un acte de justice et je conserverai un souvenir éternel de votre bonté. Salut et respect.

« COURIER. »

Un commandant du 102e, Siere, qui arrive d'un état-major de la Grande Armée, n'a pas de traitement depuis sept mois, aucune indemnité de voyage ni de séjour et ne peut continuer pour rejoindre son corps (Naples, 15 décembre 1806. A. Naples, Guerra, 1046) : on l'invite à se rendre sans tarder en Calabre, où l'on vient d'envoyer des fonds. Le général Lucotte réclame sans se lasser une gratification de campagne. « Je suis *una seccatura*, direz-vous : mais si je demande sans cesse la même chose, c'est 1° parce que vous m'avez promis, 2° parce que j'obtiens rarement. » (A Berthier, 21 mars 1806. *Ibid.*, 1045.)

(1) A. Naples, Guerra, 1045. Un autre rapport (au roi, 25 décembre 1806. A. G., Naples, 1807) donne, malgré la saison, 3 975 malades aux hôpitaux militaires : 2 253 fiévreux, 767 blessés, 714 vénériens, 241 galeux.

(2) Joseph à Napoléon, 18 juillet (n° 2) et 4 août 1806. *Mémoires*, t. II. A la fin du siège de Gaëte, Dulauloy (29 juillet. A. Naples, Guerra, 1046) n'avait plus sur pied que 55 canonniers sur 145 qui lui restaient, 1 officier sur 11. V. le siège de Cotrone, la campagne de Masséna.

(3) Situation du royaume de Naples et de l'armée française au 25 août 1807. A. G. Naples.

(4) Joseph à Napoléon, 23 octobre 1806 (n° 1). *Mémoires*, t. III. De même, en Calabre, le 7e dragons qui, depuis plus de sept ans, n'avait pas revu la France ; il était obligé de demander des fantassins pour le service des chevaux (septembre 1806) ; en Capitanate, le 28e dragons, qui, au 1er septembre 1807, avait 150 malades à l'hôpital et 200 à la chambre (sur 500 hommes environ).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mait) pour retomber aux premières chaleurs (1). Et la mortalité dans les hôpitaux était très grande, à en juger par ces chiffres officiels : en 1806, 3 806 morts; en 1807, 4 277 (plus 231 dans l'Etat romain), l'immense majorité par la fièvre (2). Au dénûment de ces établissements, le plus souvent improvisés (3), et dont la fourniture était aussi donnée à l'entreprise, il fut remédié sensiblement avec la dépouille des couvents : literie, lingerie, pharmacie et locaux (4).

C'est encore dans les couvents qu'on se procura à bon compte des casernes et même des logements d'officiers. A Naples, en effet, pour mettre un terme aux plaintes de la municipalité, aux conflits entre l'habitant qui, disait un rapport, « n'a aucune volonté de nous loger » et ces hôtes incommodes, hommes et femmes, il fut décidé qu'aucun des officiers, non généraux, de la garnison, n'aurait droit au logement chez des particuliers : une indemnité leur fut payée et, pour remédier à la rareté et à la cherté des loyers, des couvents supprimés furent affectés aux officiers et à leur famille. (Par contre, une taxe additionnelle fut établie sur les loyers.) (5).

(1) En 1808 encore, un rapport de Lamarque (A. N., AF IV, 1106) accuse 2 014 malades à Naples; en Calabre, 2 400 aux hôpitaux et 700 à 800 aux ambulances; Duret de Tavel (lettre du 29 juillet 1808) dit que son bataillon perdit en quinze jours 60 hommes et dut laisser 200 malades à Monteleone.

(2) Rapport général sur l'administration militaire, 25 janvier 1808 (A. N., AF IV, 1714): pour les deux ans, 7 006 fiévreux, 708 blessés.

(3) A Naples, aux deux hôpitaux militaires et aux hôpitaux civils, envahis, on dut en ajouter un (couvent de la Trinité). Les troupes des Calabres et des Abruzzes furent souvent réduites à leurs ambulances, des plus rudimentaires. De Chieti, Montbrun, chef d'état-major du 2e corps, écrivait dans les premiers temps (20 juin 1806. A. Naples, Guerra, 1045) : « Point de draps, ni chemises de rechange : il est même des malades qui sont couchés sur la paille. Aussi quels que soient les soins que l'on se donne, les blessés et les fiévreux sont pour la plupart attaqués de la gale lorsqu'ils sortent de l'hôpital. » A Cosenza, désespérant de désinfecter un des couvents utilisés, on le brûla avec les corps qui y étaient.

(4) Le rapport d'Arcambal à Dejean, 25 novembre 1808 (A. G., Naples), déclare l'état des hôpitaux militaires « toujours très satisfaisant », sauf insuffisance de fournitures. Règlement du 26 juillet 1807 sur les hôpitaux militaires (86 pages). Organisation d'un dépôt général de médicaments et d'un conseil de santé. Aménagement de l'établissement thermal d'Ischia pour les convalescents. Toutefois, ce n'est que tout à la fin que l'Etat se chargea de nommer et payer les employés de ce service.

(5) Les lettres de la « députation des logements » (A. municipales, Naples) sont remplies de ces plaintes : les officiers, même logés aux meilleurs hôtels, prétendent à de « plus grandioses et magnifiques habitations »; la famille du général de Frégeville, composée de quatorze personnes, coûte 6 ducats par jour; la générale Lucotte (cette belle dame qui fit impression au jeune V. Hugo), qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les transports étaient encore une des grandes difficultés qui furent tranchées par les réquisitions. Trop souvent voitures ou bêtes ne revenaient point. La remonte dut se faire finalement aux dépôts d'Italie. On a vu enfin, malgré l'activité ingénieuse de Dulauloy notamment, l'insuffisance continuelle des munitions, du plomb, de la poudre (1), qu'il faut prendre chez des particuliers, mendier dans les pays voisins.

Pour arriver à ces résultats médiocres, on avait dépensé, en 1806, pour les services des deux armées réunies 40 403 832 francs, dont on n'avait pu payer que 30 374 780, bien qu'ayant fait des coupes dans la cavalerie et les états-majors (2); en 1807, 44 976 570 francs, sur lesquels, malgré les six millions envoyés par l'empereur, il restait un déficit de 7 376 570 (3); l'arriéré total atteignait encore, au 1er juillet, 5 983 477 francs (4). Ces chiffres sont loin, malheureusement, d'exprimer la charge supportée par le pays, que la pénurie militaire exposait d'autant plus aux réquisitions irrégulières et aux exactions, dont l'étude des rapports de l'armée et des habitants n'offre que trop d'exemples.

II

Sur ce thème ont pu facilement broder les adversaires de l'hégémonie française. A s'en tenir à Naples, ils ont beaucoup exagéré. A côté des horreurs de Calabre, qu'il faut bien mettre à part et qui souvent étaient des représailles, on voit très souvent les troupes vivre en bons termes avec l'habitant et tout un groupe de

n'a aucun droit à être logée, refuse de céder la place au général Cavaignac et fait encore dire des impertinences à la députation, etc. Ces exigences, d'autre part la multitude d'exemptions de logements qui en faisait retomber la majeure partie sur les commerçants, aggravaient la difficulté.

(1) Détresse constatée encore le 13 janvier 1808, par Dedon (à Lamarque. A. Naples, Guerra, 1049) : « Les approvisionnements sont trop faibles partout et en tout... C'est un mal, mais que nous devons dissimuler et que nous seuls devons savoir. »

(2) Situation du département de la Guerre au 1er janvier 1807. A. G., Naples.

(3) Note jointe à la lettre de Joseph à Napoléon, 21 novembre 1807. A. N., AF IV, 1714 D.

(4) Service du payeur de l'armée de Naples, Poydevant, 30 juin 1808. Arch. Rœderer, vol. 23, f° 179. Cet arriéré était inférieur d'un million et demi à celui du 1er janvier 1807.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chefs mériter son estime : à cause de ces exemples, particulièrement méritoires dans un pays qui ne fut pour personne le pays de Cocagne espéré, on devra apprécier l'armée de Naples avec plus d'équité qu'il n'est habituel de le faire.

On ne saurait dissimuler la multiplicité des abus, des violences. En les relevant dans les rapports officiels, dans les enquêtes des communes, on n'oubliera pas l'état de ces troupes, mal vêtues, mal nourries, souvent rongées de vermine ou tremblantes de fièvre, ni les limites étroites que la défiance et l'incompatibilité d'humeur apportaient à l'hospitalité des Napolitains (1). Ceux-ci ont la plainte facile quand ils peuvent se faire écouter (2), et l'on sait que le roi les écoutait de son mieux : militaires et civils savaient lui plaire en lui dénonçant les abus, et sa bonne volonté pour les faire cesser ne fut pas stérile (3).

La principale source d'oppression est sans doute le système désastreux des réquisitions. Légalement exécutées, elles étaient déjà ruineuses pour les habitants, puisque, dans la détresse générale, presque tout, vivres, fournitures, transports, retombait sur

(1) Le général Dulauloy, un honnête homme, couvre les officiers commandant l'équipage du pont, qui ont frappé à coups de plat de sabre le syndic de Roccasecca, et assure que c'était la mauvaise volonté de ce magistrat qui arrêtait la marche du convoi (tout un dossier à A. Naples, Guerra, 1045).

(2) Bien entendu, il est souvent impossible de prendre parti : ainsi le curé de Castrovillari a porté toutes sortes de plaintes contre le chef de bataillon Foullon, commandant la place. L'enquête déclare les plaintes faites « dans un esprit de haine et de vengeance particulière » (février-mars 1808. A. Naples, Guerra, 1049). Il paraît que des communes réclamaient le remboursement de fournitures qu'elles n'avaient pas faites.

(3) Exemples nombreux dans sa correspondance. On en réunirait aisément d'autres : ainsi, « ordre secret », transmis par C. Berthier à l'adjudant commandant Dufresne (Reggio, 19 avril 1806. A. Naples, Guerra, 1045), de savoir dans quelle administration de l'armée sont quatre personnes à transférer immédiatement dans les prisons de Mantoue. Des commissaires des guerres, coupables de dilapidations à Cosenza et Civitella, sont renvoyés en France (juin). Le garde-magasin de Lagonegro, qui avait vendu des bœufs de réquisition et donné des bons de fournitures supposés, est traduit devant une commission militaire. Les généraux Rusca (déjà accusé à l'île d'Elbe), Franceschi (déjà compromis indirectement dans l'affaire de Vénétie), Lechi (sur un rapport de gendarmerie, auquel Napoléon croit peu), Frégeville (griefs peu prouvés, peut-être, puisque Joseph le recommandait à l'empereur et que l'Esquisse dit seulement qu'il « toléait » des exactions) sont renvoyés. Le colonel Zenardi (Sicilien) a eu une discussion avec le syndic de Foggia : Frégeville, invité à sévir, donne quinze jours d'arrêts forcés, ne s'agissant que d'une « légèreté de conduite » : Joseph ordonne que le colonel vienne rendre compte à Naples (mars 1807). Changement, suivi d'enquête, du commandant de la place de Bonati (Salerne), accusé d'exactions, mauvais traitements sur le syndic, arrestations arbitraires (décembre 1807), etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

eux, sans parler des corvées pour les chemins et du service de guide ou de courrier, qui les exposait à être mutilés par les brigands ou bâtonnés, à titre de stimulant, par les Français. « On sait, écrivait un inspecteur français des finances, comment sont faites les réquisitions militaires. » Mais en outre, combien étaient irrégulières? Des généraux prenaient sur eux d'imposer des taxes ou des emprunts forcés (1). Le logement, les frais de table, bien qu'interdits rigoureusement dès le début (2), sont encore matière à abus. Puis les insurgés aussi « réquisitionnent » et, par un singulier abus, les troupes prétendent de bonne prise le butin repris aux brigands! Enfin, il y a les excès purs, les violences, que facilitent encore des pouvoirs excessifs de police et de justice. En colonne mobile ou investi d'un commandement un peu isolé, le chef est maître (3).

Le soldat, si négligé, ne peut de son côté manquer de marauder, s'il n'a prétexte à piller ouvertement. Thiébault, un cynique, écrira qu'« il ne faut pas avoir conduit la moindre troupe pour croire qu'un chef puisse obtenir autre chose que de limiter de tels faits à l'apparence du droit (4) ». Cela est exprimé assez plaisamment par un capitaine italien, à qui « Xénophon, Turpin, Folard, Polybe et Montecuccoli enseignent qu'à la troupe non payée (et la sienne ne l'était pas depuis huit mois) on doit passer quelques désordres, de peur de tomber dans les plus grands (5) ».

(1) Le chef d'état-major du 2e corps informe qu'on a dû imposer un emprunt aux propriétaires de la province de Chieti (juin 1806). Miot et Dumas transmettent à l'état-major des plaintes « journalières » d'abus de ce genre et d'autres; à Nocera, presque aux portes de Naples, les autorités, lassées, ont quitté leur poste; cette seule commune a avancé pour 7 000 ducats de subsistances et en a dépensé 1 800 pour logements (février 1807. A. Naples, Guerra, 1048). Le commandant de Camerotta, pour pourvoir à des travaux de la place, lève de sa propre autorité l'argent (décembre 1806. *Ibid.*, 1046). Un détachement de 12 chasseurs a l'audace de lever, à Contursi, une taxe de 100 ducats.

(2) Indemnité allouée aux officiers supérieurs; les autres nourris en commun par les municipalités.

(3) Dans le val de Sulmona, « beaucoup, mais beaucoup de saloperies ont été commises », écrit Partouneaux (à Lamarque, 23 février 1807. A. Naples, Guerra, 1048). Il demande la punition du colonel du 3e italien. Un peu après, il destitue un Durand, adjudant de la place de Pescara, et fait arrêter un Ricci, commandant la vallée de Sulmona (tous deux Napolitains). Les colonnes mobiles prêtent tout particulièrement aux plaintes : colonnes des colonels Goriz et Franceschi, en Pouille, juillet 1807 (eux-mêmes s'accusent mutuellement).

(4) *Mémoires*, t. II, p. 478.

(5) Casolini, commandant le fort de Civitella, mars 1807. A. Naples, Guerra, 1048.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La marche sur Naples avait donné lieu à peu de plaintes (1) et, dans son ordre du jour après l'entrée dans la capitale, Joseph félicitait les troupes de leur conduite; un arrêté suivit, punissant de mort les crimes de « pillage, incendie, viol, assassinat ». A Naples l'ordre, proclamé « admirable » dans les premiers jours par un bourgeois de la ville, avait été ensuite troublé par des rixes entre gens du peuple et soldats, ceux-ci paraissant coupables moins de brutalité que de légèreté : on nous dit qu'ils « circulent avec beaucoup de confiance, seuls et désarmés, au milieu d'un peuple hostile (2) ».

Une police sévère rétablit l'ordre et la tenue des troupes valait bien, semble-t-il, celle de la garnison de Paris (3). En province, sans parler des districts insurgés, les troupes morcelées en détachements, dont on ne savait pas toujours au juste l'emplacement, échappaient parfois à tout contrôle. D'une façon générale, les procédés des militaires troublaient gravement la vie économique du pays : ainsi les réquisitions de voitures, chevaux, bœufs; des véhicules employés à l'approvisionnement de Naples sont arrêtés; ceux qui vont aux foires craignent de l'être; des maîtres de postes se voient enlever leurs fourrages et leurs chevaux; les passeurs du Volturne, battus, s'en vont avec leurs bateaux; la douane, le tribunal de santé, les caisses publiques, auxquelles des généraux prennent parfois directement des fonds, sont entravés dans leur service (4).

(1) Notons-en une dans le manuscrit du Mont-Cassin (9 février 1806, pilleries à Piedimonte).

(2) *Diario*, t. II, p. 217 : « On ne croirait pas que notre ville ait depuis trois jours reçu une armée conquérante » (p. 213). C'est le 19 que commencent les plaintes de l'auteur et que, de même, le rapport de la place signale des « fautes graves ». Dans la nuit, des troupes de cavaliers avaient, dans le haut quartier de Toledo, « insulté des femmes, enfoncé des portes et troublé le repos public ». Le lendemain soir, au Mercato, tapage dans les cabarets.

(3) Les commandants de place sont choisis pour leur intégrité autant que pour leur activité : Lucotte, Cavaignac, Montserrat. A la tête de la garnison, Partouneaux, puis Jourdan. A Paris, voir ce que dit L. Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon*, t. III, p. 269. Tout au début, l'absolu dénûment des casernements empêchait d'y tenir les soldats, même après la retraite; mais, dès le 23 février 1806, un ordre du jour de Partouneaux punissait de prison les soldats non rentrés après la retraite, ordonnait plusieurs appels par jour, interdisait aux cabaretiers de recevoir des soldats, une fois la nuit tombée.

(4) Ainsi ministre des Finances (septembre 1806) et ministre de la Police (octobre 1806). A. Naples, Guerra, 1046; Joseph à C. Berthier, 4 mai 1806. A. N., AF^{IV}, 88314.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans ses efforts vigoureux pour punir ou prévenir ces abus, le gouvernement trouve le concours d'un nombre très respectable de chefs. Peut-être l'armée de Naples a-t-elle été favorisée sous ce rapport : on savait les recommandations réitérées de l'empereur de ne point laisser voler et le bruit qu'il fit pour l'affaire de Vénétie ; la présence de modérés du genre Mathieu Dumas, d'anciens généraux du Rhin, était encore une garantie ; surtout la probité était une condition nécessaire pour gagner la bienveillance du roi qui déclarait : « Ici un homme honnête vaut mieux pour moi qu'un homme habile. Lorsque ces deux qualités se trouvent réunies, ces hommes me valent mieux qu'un régiment (1). » Si l'on rapproche ceux que les Napolitains veulent bien mettre parmi « le petit nombre de bons (2) » et d'autres dont ils ne parlent point, on en vient à trouver que ce nombre n'est pas si petit.

Parmi les hauts chefs, Masséna se conduit, assure le roi, « avec le plus grand désintéressement (3) ». Jourdan, s'il est sensible aux gros traitements, est réputé pour sa probité ; Gouvion-Saint-Cyr, puis Partouneaux, dans les Abruzzes, sont unanimement loués pour leur honnêteté et leur zèle à maintenir la discipline (4). Au second, après sa tournée dans le pays, le roi adresse une lettre, qui est un brevet d'honneur (5). Au poste le plus difficile, Reynier mérite le même renom jusque chez l'ennemi (6) ; il s'attache aux

(1) A Napoléon, 26 mars 1807. *Mémoires*, t. III.

(2) G. Pepe, *Mémoires*, t. Ier, p. 257.

(3) Joseph à Napoléon, 26 février, 7 et 18 mars 1806, etc. *Mémoires*, t. II.

(4) Joseph à Napoléon, 29 mars 1807, Barletta. *Mémoires*, t. III : « Croiriez-vous que j'entends d'ici, à cent milles des Abruzzes, les éloges du général Partouneaux ? » Même succès en Calabre, où notamment la noblesse de Tropea demanda à l'empereur l'honneur d'introduire dans son sein le général Partouneaux, à qui « des manières franches et loyales, l'art inimitable de tenir ses troupes dans la plus sévère discipline par le moyen de la douceur et de l'affabilité, une conduite sans reproche et toutes les vertus militaires réunies à une modestie exemplaire, ont gagné les cœurs des habitants des deux Calabres ». (Original à A. G., Naples, 1808.) Greco, *Annali*, t. Ier, p. 294 et 298, en fait également grand éloge (Cosenza adressa des remerciements au roi). Regrets vivement exprimés, après son départ des Abruzzes, dans une lettre anonyme (un riche propriétaire de Montefusco) : « Ce brave et honnête général Partouneaux qui était adoré par tout le monde. »

(5) 23 mai 1807. *Mémoires de Joseph*, t. X, p. 402. Lettre confirmée par une autre à Saliceti, *Lettres inédites*, p. 150.

(6) Les témoignages sont multiples (Joseph, notamment, ne varie point) et unanimes. On voit encore Girardon intervenir en faveur des communes de Sessa, de Fondi, contre les commandants, et d'Espagne est cité élogieusement par le *Monitore*, 23 septembre 1806 (traits honorables déjà à Sambre-et-Meuse).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Calabres, malgré tant de mécomptes éprouvés et, comme le précédent, c'est un de ces chefs organisateurs, on pourrait dire colonisateurs, fréquents dès lors dans l'armée française. Salligny et Maurice Mathieu, les neveux du roi par alliance, partagent ses sentiments (1). C'est pour leur « extrême probité » notamment que Joseph demande, pour commander l'artillerie et le génie, Dedon et Campredon. Pour lui plaire, C. Berthier, par lui-même peut-être peu correct, marque son arrivée à la division de Pouille par des mesures édifiantes (2).

Au même titre sont distingués, parmi les brigadiers, Donzelot, remarquable administrateur (3), Digonnet, dont Hugo, son prédécesseur dans le district d'Avellino, loue le gouvernement bon et sage (4), Goulus, en faveur duquel Partouneaux transmet des témoignages de magistrats de l'Aquila, Dufour, colonel du 6e de ligne en Calabre, promu pour son activité et sa bonne conduite (5), Cavaignac, qui trouve grâce même devant Pepe (6).

Cela fait, en somme, pour les hauts grades, une belle proportion d'honnêtes gens. Dans les autres, avec la multiplicité et l'isolement fréquent des commandements, on ne peut que noter au hasard. Citons les adjudants commandants Chavardès (7) et Thomas, tous deux dans les Abruzzes surtout, le second, brave Lorrain, sorti du 10e de ligne où il avait servi seize ans, signalé au siège de Gaëte, à la prise de Sora, plus tard à l'assaut de Capri (8); le colo-

(1) Joseph à Napoléon, 7 mars 1806. *Mémoires*, t. II.

(2) Il renvoie au syndic de Barletta le linge et l'argenterie fournis en sus du mobilier, prend à son compte le domestique, interdit par une circulaire à qui que ce soit de réquisitionner, sévit contre plusieurs officiers. (Cahier de lettres, A. N., F40, 88310, confirmé sur le premier point par le manuscrit Elefante, t. II, 1er mai 1807.) Parmi les chefs du premier rang, Verdier est accusé par un Napolitain (lettre copiée. A. N., AF IV, 1685) d'avoir trafiqué du désarmement. Cependant Greco, qui en parle beaucoup dans ses *Annali*, et en connaissance de cause, ne lui reproche que d'épouser trop vivement (et dans la mauvaise fortune, très généreusement) les intérêts et les passions des patriotes. Du reste, très élogieux (ainsi t. Ier, p. 56, 76). Verdier était marié à une Italienne de noble caractère.

(3) Joseph à Napoléon, 26 mars 1807. *Mémoires*, t. III.

(4) Hugo, *Mémoires*, t. Ier, p. 175.

(5) Joseph à Napoléon, 27 avril 1807. *Mémoires*, t. III.

(6) *Mémoires*, t. Ier, p. 257. De même Dedem, *Mémoires*, p. 134.

(7) Palma, *Storia ecclesiastica...*, t. III, p. 276, et Partouneaux (à Lamarque, 4 avril 1807. A. Naples, Guerra, 1048) : « L'adjudant commandant Chavardès est celui qui a le mieux su attirer l'affection de tous. »

(8) « Ses chefs ne tarissent point sur son compte. » (Joseph à Napoléon, Gaëte, 29 juin 1806. *Mémoires*, t. II.) Sur ce brave, Jean Thomas, né à Cheminot (Moselle), en 1770, lieutenant au 3e bataillon de la Moselle, au 10e de ligne sans discon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nel Destrès, du 28e dragons, qui, à Lucera et à Foggia, « est aimé et fait aimer le gouvernement par sa bonne conduite et son désintéressement » et le colonel italien Cappi (1); les commandants Lamarre, chef d'état-major de Partouneaux (2), Montigny, celui-ci pourtant impitoyable dans la répression (3), Desvernois (4).

Nous voyons bien souvent aussi des relations non seulement paisibles, mais sympathiques, s'établir entre Français et Napolitains, non pas seulement à Naples, mais dans les Abruzzes, où les efforts de bons chefs avaient « fait aimer les habitants par les troupes françaises et les troupes françaises par les habitants, au point que ni les uns ni les autres ne veulent plus se séparer (5) ». Aux troupes de Pouille, dont le général de Frégeville louait, malgré leur dénûment, la « discipline exemplaire (6) », des témoignages analogues sont accordés : la ville de Venosa demande qu'on lui laisse la garnison temporaire qu'y commandait le capitaine Forgues (7) et le journal d'un habitant de Barletta donne l'impression d'une garnison de France (8). La commune de Caserte couvre d'éloges le 4e chasseurs, qui y a tenu garnison et fait régner « la plus parfaite tranquillité », et demande son retour (9).

Dans la province de Salerne, à la fin de 1808, « les troupes sont parfaitement bien avec les habitants (10) ». En cas de sinistre, inon-

tinuer depuis 1791, plusieurs blessures et actions d'éclat, il existe déjà plusieurs notices détaillées : capitaine Sicard, notice sur le général baron Thomas dans *Nécrologie contemporaine*, sans date ; chef d'escadron Virlet, Notice sur le général baron Jean Thomas, dans *Mém. Acad. Metz*, t. XXXV (1854); colonel Thomas, *le Général baron Jean Thomas. Spectateur militaire*, 1906. Nous avons vu aussi les A. G. admin.

(1) Joseph à Napoléon, 19 et 26 mars 1807. *Mémoires*, t. III.

(2) Joseph à Napoléon, 29 mars 1807. *Ibid.*

(3) Matera, qu'il embellit, lui décernera le droit de cité et élèvera en son honneur un obélisque sur la route qu'il construisit. GATTINI, p. 204.

(4) Ses souvenirs des bons rapports entretenus avec les notables sont confirmés par les descendants du syndic de Mileto, Nicola Taccone.

(5) Lettre citée de Joseph à Partouneaux, 23 mai 1807; il nomme le 10e de ligne et le 3e italien, le 6e chasseurs (sur ce corps, éloge de Partouneaux à Lamarque, Chieti, 21 avril 1807. A. Naples, Guerra, 1048).

(6) A Lamarque, Barletta, 10 mars 1807. A. Naples, Guerra, 1048. Eloge du 14e léger (Joseph à Napoléon, 16 septembre 1807. *Mémoires*, t. III).

(7) C. Berthier à la municipalité, 27 juin 1807. F46, 88310.

(8) Manuscrit Elefante, *passim*.

(9) Mémoire joint à la lettre de Dumas à Berthier, 17 juillet 1806. A. Naples, Guerra, 1046.

(10) Général Manhès à Murat, Salerne, 19 septembre 1808. A. G., Naples. Et l'ambassadeur, le 20 juin 1808 : « Il paraît que les troupes vivent dans de très

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dation, tremblement de terre, les soldats prêtent assistance de bonne grâce. Quand ils ne sont pas traités en ennemis, quand ils s'établissent, les Français paraissent, en somme, à leur ordinaire, s'accommoder avec les habitants. Les officiers surtout nouent de bons rapports avec leurs hôtes, non seulement de condition aisée (1), mais hommes du peuple, comme ces bons pêcheurs d'Otrante qui recommandaient au sous-lieutenant Paris, partant en expédition, de se tenir en arrière (2). Plusieurs se marient dans le pays. Dans les villes importantes, même en Calabre, les généraux s'efforcent de gagner la société par des réceptions, le peuple par une bonne discipline.

Le niveau de l'instruction, de l'éducation des officiers a certainement monté sous l'empire. On en voit ici beaucoup qui savent ou apprennent l'italien, qui s'intéressent aux vestiges de la Grande Grèce. Si le brave Gardanne, apprenant que Gaëte porte le nom de la nourrice d'Enée, traduit par Caillette et la trouve bien nommée, d'autres que Courier recherchent les ruines antiques, citent à propos Horace ou Virgile et veulent bien reconnaître dans ces peuples farouches les descendants des Grecs ou des Samnites (3). Ce sont de bonnes dispositions pour leur témoigner plus d'égards et elles réfutent les prédications bourboniennes contre l'invasion des barbares.

III

Un des caractères de cette armée est l'excès d'officiers généraux : Masséna n'avait en Calabre que dix mille hommes, des

bons rapports avec le peuple dans tout le royaume... Les soldats sont fort sages. » (A. E. Naples, 132, f° 128.)

(1) Courier et le marquis Taccone; d'Hauteroche à Agropoli; Desvernois à Amalfi, etc.

(2) *Souvenirs du 14e léger.*

(3) Ainsi s'exprimera Reynier, ministre de la Guerre. On constate cette culture classique chez Duret de Tavel, Ant. de Rivarol, Ségur, Lamarque, Hugo, chez d'Hauteroche, de qui A. Sorel rapproche, à ce point de vue, le docteur Lamare, tous deux partis pour Naples à dix-huit ans (le premier comme sous-lieutenant, le second comme sous-aide-major) et sincèrement épris de l'antiquité (*Nouveaux essais d'histoire et de critique.* Paris, 1898). Cet enthousiasme classique est assez heureusement rendu dans un récent roman de G. et G. Toudouze, *la Sorcière du Vésuve* (1808).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

divisionnaires n'en eurent parfois pas mille. Quand la guerre reprend en Europe, Napoléon rappelle beaucoup de généraux, tandis que dans les grades inférieurs nous voyons commencer déjà la disette : des sous-lieutenants arrivent sans avoir fini leur temps d'école et, comme la guerre en fait naturellement une plus grande consommation que des grands chefs, les corps ont toujours des vides, sans que l'avancement en soit accéléré : le temps n'est plus des carrières révolutionnaires ; malgré de l'instruction et du zèle, on peut végéter sous-lieutenant des années. Qui plus est, cette guerre « dans le plus beau pays du monde » est traitée dédaigneusement par l'empereur et, malgré les sollicitations, équitables et souvent efficaces, du roi, les officiers ont l'impression d'être oubliés, égarés dans une impasse (1).

Ce sentiment, dont la cause est là bien plutôt que dans les procédés de Joseph, développe un mécontentement presque général. C'est avec une satisfaction touchante que les militaires reçoivent l'ordre de partir pour la Grande Armée : « Tout le monde voudrait s'y rendre (2) ! » Rappelons que, pour beaucoup, l'armée de Naples faisait certainement office de purgatoire, où se purifier d'opinions non orthodoxes et mériter la faveur de servir plus directement l'empereur.

Avec ce mécontentement, nous relevons divers traits remarqués ailleurs : chez plusieurs généraux, une tendance à se rendre indépendants, par suite à ne pas s'entr'aider (3) ; de même entre les diverses armes (4).

(1) Joseph plaide chaudement la cause des officiers de Naples, négligés dans les récompenses et l'avancement. On alla jusqu'à ne pas compter comme campagne l'année 1807. Particulièrement expressifs les regrets du comte de Bouillé (*Mémoires*, t. II, p. 539), dont le chagrin « altéra la santé ».

(2) Joseph à Napoléon, 22 décembre 1806. *Mémoires*, t. III. Le mécontentement général le décide alors à envoyer son chef d'état-major à l'empereur.

(3) Un trait de ce genre, au début, est reproché à Duhesme ou à son chef Saint-Cyr ; Masséna blâme Reynier d'un acte d'indépendance (peut-être imposé par les circonstances). Verdier, blessé « du peu qu'on lui laisse faire », s'en prend à la mauvaise humeur de Masséna, et se plaint d'une guerre qui ne lui a « produit qu'une balle dans les épaules et beaucoup de fatigues ».

(4) « Un canonnier, fût-il à Reggio, est, suivant M. le général en chef de l'artillerie, indépendant du général qui commande en Calabre. » Et, à Capoue, où est le grand parc, l'artillerie tient des conseils de guerre, sans même prévenir le commandant de place : les officiers d'artillerie « ne croient plus devoir que des égards aux généraux » (général Girardon, 7 juin 1806. A. Naples, Guerra, 1045). La « tutelle de l'artillerie » pèse au roi lui-même (à Napoléon, 14 mai 1806. *Mémoires*, t II). Le génie imite ces allures (le chef de bataillon Henri, commandant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Par contre, nous constatons la solidarité entre les officiers d'un même corps, la patience, la belle humeur dans le dénûment (1), l'ardeur à s'exposer pour entraîner les hommes (2) et, avec la persuasion d'accomplir une mission civilisatrice, le sentiment très haut de l'honneur français. Ils s'imposent par un mélange de fermeté et de familiarité; au respect qu'on leur rend se mêle parfois la sollicitude presque paternelle de vieux soldats envers de jeunes chefs (3).

Les soldats français sont le nerf de cette armée : tous les commandants de province demandent au moins une petite réserve française. Pour son frère, l'empereur avait bien fait les choses : « Des troupes comme celles que je vous laisse ne sont pas remplaçables par des troupes étrangères (4). » Nombre de ces soldats et sous-officiers appartenaient encore aux levées de la République; ils conservaient quelque chose de l'enthousiasme républicain : une patience dans la misère, que leurs chefs qualifient plusieurs fois d'admirable, une liberté d'allure et de parler qui eût choqué notamment l'ancienne armée napolitaine, dressée à l'autrichienne, un entraînement militaire admirable. « Un caporal envoyé en reconnaissance disposait ses hommes avec autant d'intelligence et d'aplomb qu'un général aurait fait avec sa division (5). » Malheureusement la guerre napolitaine avait raison de ces vieilles troupes. Maida peut être considérée comme l'acte de décès du vrai 1er léger et du 42e de ligne, deux des plus beaux régiments; le 14e léger est pris en majeure partie au passage de Corfou; mais combien fut plus grande l'usure par l'insurrection et la fièvre. Les prélè-

Barletta, se plaint que le colonel du génie soit venu visiter, sans l'en aviser, ni les magistrats, ni l'évêque, des couvents de la ville). La présence d'un gouverneur de Naples est une autre source de conflits (Dulauloy se plaint qu'on ne puisse mouvoir une voiture sans un ordre écrit).

(1) D'Hauteroche, p. 234; Duret de Tavel, qui montre le repas commun, maigrement fourni par la municipalité, « toujours assaisonné de bon vin et d'un fonds de gaieté inépuisable » (p. 75). On pourrait y joindre les facéties du goût de celles que rapporte Grandjean de Fouchy.

(2) Proportion très grande des pertes.

(3) Grandjean de Fouchy, p. 139.

(4) A Joseph, 18 octobre 1807. *Corr.*, t. XVI, n° 13271.

(5) *Souvenirs du 14e léger.* De nombreux traits de belle ardeur militaire pourraient être recueillis : à Gaëte, où les soldats durent faire tous les métiers sous une pluie de bombes; à Amantea, où des grenadiers blessés dans une attaque de nuit se retinrent de pousser aucun cri; à l'attaque de Reggio, où des soldats du 1er de ligne, le sabre aux dents, allèrent à la nage prendre possession de canonnières ennemies.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vements pour la Garde royale augmentèrent la désorganisation.

L'année 1806 doit être regardée comme la date initiale du déclin des armées napoléoniennes. On voit, en ce qui concerne celle de Naples, l'empereur revenir, dès la guerre de Prusse, sur la confiance avec laquelle il aventurait des troupes si loin (1). Les vieux régiments qu'il y laisse et dont plusieurs n'avaient pas revu la France depuis des années, sont bientôt envahis de recrues, qu'on achemine sans transition vers les dépôts d'Italie et de là, très vite, à peine dégrossies, par des chemins dangereux, passant les torrents dans l'eau glacée, semant du monde dans tous les hôpitaux (2), pour leur destination périlleuse. Une partie aussi ne sont plus des Français de France, mais des Italiens des départements piémontais et liguriens.

En même temps, l'élément étranger était renforcé. Dans l'armée d'invasion, il y avait sept régiments italiens, deux régiments polonais, un bataillon suisse. Successivement arrivent la légion hanovrienne, d'autres Suisses, des nègres, deux régiments « étrangers », formés de gens de toute nation, et il fut question d'envoyer jusqu'à des Prussiens (3). C'est une bigarrure pittoresque, mais déconcertante, une véritable « arche de Noé (4) ». On est tenté de compter parmi les troupes étrangères la légion corse, et il est piquant de voir Napoléon la traiter à peu près comme telle : pour les opérations de police, qui usent tant de monde, que l'on ne prenne point de Français, mais seulement des Italiens, *des Corses*. Ceux-ci d'ailleurs « s'arrangent mieux avec les Napolitains qu'avec les Français (5) »; c'est dire qu'ils ne s'arrangent avec personne :

(1) Cette année-là, la conscription est levée plus tôt que d'habitude et, pour la première fois, celle de l'année suivante est appelée en décembre par anticipation. Cette même année commencent les promotions supplémentaires d'officiers. Cf. MORVAN, *le Soldat impérial*, t. Ier, p. 43 et suiv.

(2) Voir le récit (antérieur), très lamentable, du futur capitaine Desbœufs (corps d'occupation des Pouilles), *Souvenirs*; le comte LORT DE SÉRIGNAN, *la Vie aux armées sous la Révolution et le Premier Empire*. *Revue Questions hist.*, 1er avril 1908. D'après les lettres de l'empereur, on aurait adressé à Naples, en 1806, 6 000 hommes environ des dépôts ; en 1807, 17 000.

(3) Bien que tous ces corps soient déjà obligés d'admettre des étrangers (c'est ainsi que les Hanovriens peuvent arrêter des recrues et des malades appartenant à La Tour d'Auvergne), ils ont encore un caractère national, qui ira vite s'effaçant.

(4) Mot de l'adjudant commandant Thomas à propos du corps d'expédition de Capri, dans VIRLET, *Notice sur le général baron Thomas*, p. 22.

(5) Napoléon à Joseph, 9 août 1806. *Corr.*, t. XIII, n° 10629.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

braves, ardents, mais renfermés, susceptibles, très difficiles à faire marcher avec d'autres troupes (1), exclusifs au point de se presque mutiner quand on leur impose un colonel non insulaire, Hugo, qui avait déjà dû, dans sa poursuite contre Fra Diavolo, tenir tête à leur caractère indocile, liés entre eux de soldat à chef par des liens de famille ou de clocher, se tenant comme un clan (2), ils sont cependant très enclins à la désertion, d'autant qu'il y a, du côté anglais, un corps de compatriotes, les fameux *Corsican rangers* de Hudson Lowe, payés beaucoup plus exactement, moins surmenés, et qui ont des agents recruteurs sur le continent (3). Mais conduits avec vigueur en même temps qu'avec une large tolérance, ces Corses excellent dans la guerre de brigands, les surprises, les chasses dans le maquis ; l'analogie de mœurs et de langue avec les indigènes leur donne une supériorité qu'utilisent largement le Corse qui préside à la police générale, et ceux qui sont hauts fonctionnaires ou commandants de gendarmerie ; pour la même raison, bon nombre entrent dans la Garde à titre d'instructeurs dans l'armée napolitaine. Joseph les recommande à la faveur impériale comme le corps ayant le plus souffert et le plus activement servi (4). Avec une aisance qui étonne, l'empereur fait passer la légion, sous le nom de Royal-Corse, au service de Naples (5).

L'armée royale d'Italie avait conquis le droit d'être traitée en égale par l'armée impériale : le même aigle couronnait ses drapeaux tricolores, sous lesquels nombre de Napolitains avaient trouvé asile

(1) Notamment avec les Polonais.

(2) On dut faire partir un officier de gardes provinciales, parce que, ayant blessé en duel un officier corse, les soldats de celui-ci voulaient lui faire un mauvais parti (le colonel de la légion de Calabre citér. à Dumas, 1er décembre 1806. A. Naples, Guerra, 1163).

(3) Aussi Napoléon et son frère se montrent-ils étrangement sévères, eux s bienveillants aux émigrés, pour les Paolistes passés au service anglais et dont certains avaient offert leurs services.

(4) Ainsi Lamarque écrit d'eux : « Les brigands enhardis ne craignent qu'eux. » (A C. Berthier, 30 septembre 1806. A. Naples, Guerra, 1046.) SAVELLI, *Souvenirs de la légion corse*, cite de nombreux traits de vaillance et d'audace, avec une complaisance que ne démentent pas les autres témoignages.

(5) Décret, 7 novembre 1806. Elle avait alors 1 800 hommes, mais, avec l'usage multiple qui en fut fait, elle s'usait, et en janvier 1807, quand on la réunit à Gaëte, était en fort mauvais état. A la fin d'avril, la situation portait 209 hommes détachés ou restés en route, « dont on ignore absolument où ils se trouvent ». Son recrutement devint difficile : il fallut, dès Joseph, y admettre des Napolitains. Nous ne connaissons pas son uniforme sous ce règne (Napoléon avait, en septembre 1805, ordonné de l'habiller en huit jours, n'importe comment. MORVAN *ouvr. cité*, t. Ier, p. 136) ; il est probable qu'elle n'en avait guère. Effectif premier : 3 000 hommes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et qui verront l'unité nationale. Italiens et Polonais resteront fidèles à Napoléon, jusqu'à l'île d'Elbe. L'Italie avait pu fournir à l'armée de Naples tout un corps d'armée, 10 200 hommes (y compris les 3 000 Polonais), 3 000 chevaux, 16 canons, qui forma l'aile gauche, puis occupa, de nouveau, les Abruzzes, sous les généraux de division Giuseppe Lechi et Dombrowski, les brigadiers Ottavi, Severoli, Peyri. Moins disciplinés, semble-t-il, que les troupes françaises (1), les Italiens avaient, comme les Corses, l'avantage d'être moins dépaysés. Leur habit vert était déjà connu dans le royaume, auquel ils donnaient l'exemple d'une armée nationale italienne, mais à qui ils n'étaient pas moins à charge que les Français (2).

Les Polonais, qui faillirent pour comble être cédés au nouvel Etat (3), firent pour une large part, comme c'était souvent leur lot, les frais de cette guerre. On aurait pourtant difficilement trouvé des troupes moins propres à cette guerre de montagne, chez un peuple plus prompt à s'irriter de leurs façons tapageuses, licencieuses et pillardes. C'est d'eux d'abord que se plaignent à la fois Reynier dans sa marche vers le Sud et les habitants de Naples. Bonnes gens pourtant, quand ils font séjour et sont bien reçus (4). Leur moral impressionnable fait que, excellents s'ils sont bien menés (5), ils sont sujets à d'étranges défaillances. Pourtant ils ont rendu trop de services et ont versé trop de sang, dans une guerre qui leur déplaisait foncièrement (6), pour qu'on prenne à la lettre l'épithète de « mauvaises troupes », dont l'empereur, sous le coup de la nouvelle de Maida, gratifia leur infanterie (7). Le royaume d'Italie en faisait

(1) En 1805, lors de l'évacuation, Rodio obtenait de Saint-Cyr que la division italienne partît la première, afin de traverser des lieux encore occupés par les Français, « comme la moins disciplinée et la plus irrégulière ».

(2) Zanoli, *Sulla milizia cisalpino-italiana*, t. II, chapitre IX (composition des troupes et faits d'armes). D'ailleurs, dès mai 1806, un régiment de ligne et un de cavalerie sont rappelés, en août et décembre tout le reste. On devrait joindre à ces Italiens les Génois du 32e léger.

(3) Ils le furent effectivement par décret impérial, 4 août 1806, mais la campagne de Pologne les fit tous rappeler.

(4) Ainsi à Cosenza (Greco, *Annali*, t. Ier, p. 150).

(5) A l'armée de Championnet, ils avaient été admirables. Verdier fit presque uniquement avec des Polonais sa retraite de Cosenza à Cassano. Le sous-lieutenant Maisrit avec 20 hommes repoussa au cap Tumulo un débarquement anglais.

(6) « Les Polonais désirent beaucoup me quitter. » (Joseph à Napoléon, 21 décembre 1806. *Mémoires*, t. III.)

(7) Elle ne valait point d'ailleurs la cavalerie, car on avait le tort d'y verser des déserteurs étrangers, de même que le colonel du régiment d'infanterie,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grand cas et Joseph leur rendait hommage en souhaitant d'en avoir à son service (1).

Le service étranger est tombé en Suisse sous les protestations les plus indignées. C'est pourtant sur la gloire acquise au dehors que s'est fondée la réputation militaire de ce pays, un de ses titres les plus solides au respect. Nul corps n'en méritait plus que ce 1er régiment suisse, dont les quatre bataillons et la compagnie d'artillerie, alors dispersés en Corse, à l'île d'Elbe, à Cherbourg, furent successivement envoyés dans le royaume : reste vénérable des trois demi-brigades du Directoire, elles-mêmes débris de trente-trois bataillons passés au crible des campagnes de terre et de mer. Des traditions, des liens d'origine, des alliances de famille, lui donnaient une forte cohésion ; le sang-froid des Suisses, leur discipline les rendaient particulièrement chers à leur compatriote, le général Reynier. Bien qu'il fût déplorable d'en voir dans les deux camps, on ne saurait reprocher leur caractère de mercenaires à des soldats si irrégulièrement payés, si dépenaillés dans l'habit rouge qui les faisait prendre pour des Anglais (2), et dont beaucoup, certainement, au service de France, avaient entendu être les soldats de la Révolution, tandis que le service anglais avait attiré surtout les émigrés, les réacteurs (3). Joseph aurait désiré avoir ce régiment (4).

Les pionniers noirs, qui, sous le nom de Royal-Africain (5), vinrent s'échouer à Naples, étaient des épaves de la guerre des

Grabinski, ne valait pas celui des uhlans, Rozniecki, dont Joseph, qui se l'était attaché comme écuyer, faisait le plus brillant éloge (à Napoléon, 9 février 1807. *Mémoires*, t. III).

(1) Caffarelli, ministre de la Guerre d'Italie, à Dumas, 11 juin 1806 (A. Naples, Guerra, 1045) ; Joseph à Napoléon, 9 février 1807. *Mémoires*, t. III.

(2) Des officiers suisses, à Naples, en juin 1808, n'avaient pas de souliers ou étaient si délabrés qu'ils n'osaient sortir (La Feuillade. A. E., Naples, 132, f° 128).

(3) Ainsi, du côté français, nous voyons le commandant Clavel de Brenles, fils d'une philosophe appréciée de Voltaire, et mêlé dans le camp libéral aux luttes civiles de Vaud, et, du côté anglais, son adversaire politique, le conservateur F. de Rovéréa et les débris de sa « fidèle légion », fondus dans le régiment de Watteville avec les débris du régiment suisse Durand, de l'armée des Princes.

(4) Les conditions proposées par la Suisse parurent trop onéreuses et il devenait déjà très difficile d'entretenir l'effectif ; on y versa au début des Suisses et Allemands de l'armée bourbonienne ; mais le 4e bataillon revint de Calabre avec 200 hommes sur 700 et « en lambeaux », sans solde depuis un an (Reitzel, p. 355). Cf. Rösselet, de Schaller, Fieffé ; Guillon, *Napoléon et la Suisse* (Paris, 1910).

(5) Décret impérial de cession, 14 août 1806 ; Royal-Africain, 10 novembre 1806. C'est Joseph qui les avait demandés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Antilles, prisonniers rendus à la paix d'Amiens, peut-être en partie survivants des nègres recrutés par Bonaparte en Egypte. Affublés d'un uniforme d'infanterie légère, habit brun à revers rouges, pantalon et guêtres blanches, shako (en attendant que Murat coiffe leurs sapeurs d'un bonnet à poil blanc), ces demi-barbares provoquèrent quelques plaintes par leur facilité à perdre ou à vendre leur équipement, par leur « indécence » dans la capitale (1), mais les témoignages sont unanimes à louer leur vaillance et leur endurance : à Gaëte, où les Anglais les sollicitent en vain de déserter, et où, pour gagner la prime de trois carlins, ils sautent hors des tranchées et courent après les bombes, avant qu'elles n'aient éclaté, comme à la poursuite de Fra Diavolo ; les *Mori* sont un objet d'effroi pour les insurgés : « Il serait malheureux, écrivait le chef d'état-major, de voir s'éteindre ce corps qui a rendu de grands services (2). »

La légion hanovrienne (un régiment d'infanterie et un de chasseurs à cheval) repartit dès 1806, à la satisfaction du pays (3). Les deux régiments étrangers, La Tour d'Auvergne et Isembourg (4), singulier amalgame de soldats de Hesse-Cassel, dont on voulait se débarrasser, de déserteurs ou de prisonniers de guerre des armées prussienne, autrichienne, russe (5), et désormais aussi anglaise et sicilienne, contenant tous les échantillons des races européennes, encadrés par des étrangers ou des émigrés français, très souvent sans expérience et d'esprit opposant (6), ne pouvaient donner de

(1) Dedon, 27 juillet 1807. A. Naples, Guerra, 1048 ; Cavaignac, 31 octobre 1806. *Ibid.*, 1046.

(2) Lamarque, rapport, 16-30 septembre 1807. A. G., Naples. Eloges dans Noel, p. 50 ; Du Casse, *Mémoires du roi Joseph*, t. II, note ; Savelli, p. 91-92 (belle résistance à la Scalea) ; C. Berthier, rapport, 21-25 septembre 1806. A. G., Naples (attaque de Sora, belle défense du capitaine Caron à l'Isola) ; Lamarque, rapport cité sur le siège de Maratea. Au 1er juin 1808, ils étaient encore 563. Le lieutenant-colonel Ch. Mangin leur a consacré plusieurs pages élogieuses dans *la Force noire* (Paris, 1910).

(3) Joseph à Napoléon, 10 juin 1806. *Mémoires*, t. II. Napoléon à Eugène, 12 juillet 1806. *Corr.*, t. XII, n° 10486. A un endroit, ils avaient pris les cloches de l'église. — L'infanterie avait l'habit rouge à plastron et parements bleu foncé, le pantalon blanc collant, la cavalerie l'habit-veste vert, parements et pantalon jaune.

(4) Sur ces corps, Fieffé, t. II, p. 183, 208 et suiv. ; Marbot, *Mémoires*, t. II, p. 231. Le sénateur Gross, *Souvenirs inédits sur Napoléon* (publiés par le capitaine Veling, sans date) note le séjour d'Isembourg à Leipzig et les regrets qu'il laissa surtout aux cuisinières.

(5) Il y en avait 400 dans Isembourg, ce qui provoqua des réclamations du consul russe de Corfou (C. Berthier, 18 mars 1808. A. G., Naples).

(6) Le prince Godefroi de La Tour d'Auvergne commandait en personne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

brillants résultats, dans une guerre qui leur était si complètement indifférente et les exposait si directement aux séductions anglaises. Les agréables couleurs de leur uniforme (La Tour d'Auvergne tout en vert, Isembourg tout en bleu clair, relevés, bien entendu, de collets, lisérés ou passepoils d'autre sorte), la superbe apparence de leurs grenadiers n'empêchaient pas que ces corps, tenus seulement par une discipline de fer et décimés par la désertion, peu respectés des autres troupes, d'ailleurs utilisés sans ménagement et dispersés, ne fussent les moins bons de l'armée.

L'augmentation de ces éléments étrangers, dont nous avons tâché d'apprécier la valeur respective et que l'empereur jugeait très inférieurs aux Français, trahit surtout, dès 1806, l'insuffisance de notre recrutement, à un moment où la politique impériale, pourtant très consciente du fait et très lucide, pose de nouveaux et inquiétants problèmes.

(suppléé ensuite par le colonel Drummond de Melfort); il avait du moins un excellent major, Charles d'Escorches de Sainte-Croix, d'abord employé par Talleyrand et qui passa dans l'armée avec le grade de chef de bataillon. Le prince allemand d'Isembourg fut représenté successivement par le colonel O'Meara, le major Cardaillac (plaintes de celui-ci sur la dispersion et la désorganisation du corps, 28 décembre 1808. A. G., Naples), puis le colonel Steiler, un brutal qui bâtonnait ses hommes et décrivait ainsi son corps d'officiers : « Je suis entouré de fripons ou de gens ineptes, qui les uns et les autres ont ruiné le corps. Je ne puis confier 50 francs à un officier sans le voir embarrassé dans la justification de leur emploi... Il est démontré que tous ces officiers polonais, prussiens, émigrés et autres de cette classe, qui depuis vingt ans et plus n'ont point servi activement, ou qui ont servi seulement dans la cavalerie ou dans les états-majors, qui sont mauvais sujets ou bons à rien, ne sont point gens à rétablir un corps perdu... » (Au ministre de la Guerre, 30 juin 1809. A. G., Naples.) Assez bon en Calabre (1809), où d'ailleurs le climat ruina un de ses bataillons, ce corps fut piteux lors de la prise d'Ischia (BUNBURY, *Narratives*, p. 368). La Tour d'Auvergne semblait supérieur : éloge par l'ambassadeur de France, 1er juillet 1809. A. E., Naples, 133. « Les hommes sont superbes », observe encore le ministre de la Guerre, et l'esprit « excellent ». (17 décembre 1808. A. G., Reg. Gs 6.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VIII

L'ARMEMENT DU PAYS

I. Naples militaire. — II. Le corps d'officiers. — III. Les soldats. — IV. Revue des différents corps : infanterie et cavalerie ; leur emploi au dehors ; armes spéciales ; garde royale ; écoles et autres établissements militaires — V. Forces de police : gendarmerie ; gendarmerie auxiliaire ; compagnies franches ; gardes provinciales. — VI. La marine.

I

On ne pouvait faire figure de gouvernement national sans une armée napolitaine. Les circonstances en rendaient d'ailleurs la formation indispensable. La débâcle des troupes de Ferdinand avait laissé dans le royaume une foule de militaires : « Les soldats qui demandent du pain, écrivait Joseph, si je ne leur en donne pas, en iront chercher en Sicile ou feront des brigands (1). » D'autre part accouraient d'Italie, avec l'ardeur d'exilés qui peuvent rentrer en vainqueurs, de nombreux officiers, auxquels on devait accorder, comme aux autres, demi-solde en attendant un emploi. En outre, les désordres intérieurs, où l'armée s'usait, réclamaient le concours de forces nationales, mieux appropriées au pays et aux mœurs.

Naples militaire semble s'incarner dans Murat. C'est pourtant Joseph qui a posé les bases de presque toute l'organisation, et, si le successeur a multiplié les effectifs et inspiré un nouvel esprit, il a aussi laissé l'armée s'exalter au détriment du pouvoir civil et s'écarter de la fidélité au Grand Empire, de qui seul elle pouvait espérer sa complète régénération.

Comme sur bien d'autres points, on constate de la divergence entre les idées de Joseph et celles de Napoléon et, dans celles-ci,

(1) A Napoléon, 21 avril 1806. *Mémoires*, t. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelque contradiction. L'empereur recommande, dès le début, de former une « légion napolitaine » et d'employer tous les officiers envoyés d'Italie ; puis il juge que former des corps indigènes est une dépense vaine ou même dangereuse. Lui qui ne voulut reconnaître que tardivement avoir « tiré quelques avantages » des Italiens du Nord, n'attend rien de ceux du Sud : « Vous sentez bien que pour moi ces troupes ou rien c'est la même chose (1) », et avec son éloquence si spontanée : « Un seul cri : hors d'Italie les barbares ! vous arrachera toute votre armée. » Joseph, du moins, tout en convenant qu'il ne peut avoir vraiment une armée nationale avant la paix, donne une place d'honneur à l'état militaire, qu'il proclame « le plus honorable et le plus respectable » à ses yeux (2). Les libéraux l'entretiennent dans ces sentiments d'estime pour la valeur militaire de ses sujets et y opposent le mépris exprimé par les Anglais (3). Il n'est pas douteux que l'influence du roi n'ait beaucoup fait pour déterminer cette nouveauté significative : des aînés de grande famille se tournant vers la carrière des armes.

C'est en remontant bien loin dans le passé que les Napolitains pouvaient se réclamer d'exploits le plus souvent individuels. Quand les ministres de Ferdinand, à partir de 1784, entreprirent d'organiser une armée napolitaine, il n'y avait, en dehors des troupes étrangères, que des corps recrutés dans la lie du peuple, qu'on expédiait au loin sous le drapeau espagnol ou autrichien : « Le nom de soldat... était pour Naples un sujet de douleur ou d'exécration (4). » La réforme mit sur pied, outre la maison militaire, une trentaine de mille hommes, que devait renforcer, comme réserve, des régiments de milice. Les étrangers admiraient la « tenue superbe (5) » des troupes et l'un des organisateurs vantait « leur exactitude dans le service, leur rigoureuse fidélité à leurs devoirs, leur endurance (6) ». Mise à l'épreuve du feu en 1798, cette belle armée fondit. La révolution et la répression achevèrent sa ruine et

(1) A Joseph, 16 août 1807. *Corr.*, t. XV, n° 13038. Appréciations conformes de Mack, battu à leur tête (THIÉBAULT, *Mémoires*, t. II, p. 363), de la reine Marie-Caroline (HELFERT, *Fabrizio Ruffo*, p. 15, note).

(2) *Monitore*, 16 mai 1806.

(3) *Monitore*, 25 mars 1806, 1er avril 1806 (un article très fier signé de Colletta), 28 avril 1807.

(4) COLLETTA, *Storia*, livre Ier, § 15.

(5) D'ESPINCHAL ; A. CHUQUET, *le Général Dugommier*, p. 52.

(6) R. LOGEROT (Soc. Hist. Nap., mss.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la détresse financière, la surveillance méfiante des Français, en limitèrent ensuite étroitement la reconstitution : d'ailleurs la vogue était aux « masses », les militaires étaient méprisés ou suspects (1). On a vu l'effondrement de 1806.

Ces tristes résultats d'efforts et de dépenses considérables révélaient de graves vices, auxquels le nouveau gouvernement devait chercher remède : le nombre excessif des officiers (2), leur instruction insuffisante, leur aisance à sacrifier à leurs intérêts ou à leurs opinions le devoir et l'honneur militaires (3), leur défiance envers des chefs fréquemment étrangers ; — le mauvais recrutement des soldats (beaucoup de condamnés, dont, par un échange dit *truglio*, on commuait la peine en années de service ; les levées par tirage au sort étaient exceptionnelles et souverainement impopulaires), par suite la discipline dure et le dressage mécanique, le dégoût des soldats, privés d'ailleurs de l'espoir de passer officiers, l'extraordinaire désertion, que l'on essayait de pallier par des amnisties réitérées (4) ; — surtout la faiblesse singulière de l'esprit militaire dans la nation. Il manquait également au peuple, dont Rœderer déclarait : « Un peuple fainéant ne fournit point de soldats (5) », à la bourgeoisie, qu'attirait surtout la carrière juridique, à la noblesse, que l'on voit dès les Angevins s'exempter à prix d'argent : c'étaient des cadets de famille et des nobles pauvres, ou bien des étrangers, qui fournissaient les cadres. Le courage personnel du Napolitain est trop souvent mis en cause : on saurait difficilement le lui refuser, à voir son goût des aventures, sa promptitude à risquer sa vie pour se venger d'une offense. Mais précisément la difficulté est de faire

(1) Un très grand nombre d'officiers avaient fui, beaucoup furent destitués, 300 admis par grâce à servir comme simples soldats au blocus de Malte. En 1804, d'après un tableau manuscrit (Arch. Rœderer, vol. 17, f° 207), 31 959 hommes pour les deux royaumes, y compris les invalides, et en fait il manquait 9 704 hommes. En 1806, suivant une autre note (Bibl. nat., Mss. it., 1126), 21 190 hommes, officiers non compris.

(2) En 1804, pour le chiffre indiqué, 3 182 officiers, dont 71 officiers généraux et non compris ceux des milices et des masses. Chaque corps traîne toute une suite de cadets, d'officiers hors cadre (agrégés) ; à Mileto, le régiment « Samnites » a 122 officiers et bas-officiers de cette sorte.

(3) Une des causes de la déroute de 1798 fut la trahison : nombre d'officiers patriotes manquèrent à leur serment (Manthone, futur ministre républicain de la Guerre, Rodinò, qui jeta le drapeau de son régiment, s'en vantèrent).

(4) Un édit spécial aux militaires suit toujours ces actes et leur laisse le choix d'un nouveau régiment.

(5) Papiers Rœderer, vol. 25, f° 433 ; *Œuvres*, t. IV, p. 105.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prendre pour siennes à cet individualiste des offenses qui ne l'atteignent pas personnellement. Cette époque troublée abonde en traits de courage, tant de patriotes que d'insurgés, mais, en dehors d'exploits dus au désespoir, il s'agit généralement d'hommes marquants, dont l'amour-propre au moins était en cause : le courage modeste, désintéressé, anonyme, du soldat était beaucoup plus rare :

« C'est parmi les hommes du Midi..., s'écrie fièrement Guglielmo Pepe, que l'on pourrait trouver des Spartiates et des Romains; mais pour parvenir à les former, il faut des lois, du bonheur et beaucoup d'art (1). » Les Français tentèrent cette œuvre. Joseph y vit une des conditions primordiales de la « régénération ». C'est avec un intérêt sincère qu'il recommande ses nouvelles troupes aux généraux français, les assurant d'avance qu'ils en seront contents. Aux chefs il prodigue les encouragements. On sait lui plaire en leur montrant de la bienveillance. Les soldats mêmes ne trouvent pas que du mépris et, quand le grave Reynier évoque le souvenir des Bruttiens et des Samnites, on aurait tort de sourire, car, à l'appui de ces mots sonores, il y eut des efforts énergiques et des sympathies réelles pour la nouvelle armée. L'ambassadeur de France, pourtant peu enthousiaste, estimait qu'avec de la suite dans son système Acton eût pu rendre Naples capable de conquérir un jour l'Italie (2) !

II

Un des titres d'honneur de Napoléon est d'avoir rapproché sous le même drapeau les officiers formés par la Révolution et l'ancienne caste militaire. Une fusion semblable s'opéra à Naples (3), avec

(1) *Italia militare*. Sur la répugnance de la nation au service militaire les traits abondent : Rodinò décrit le chœur de lamentations au moment du départ pour Rome. La prise de Capri n'inspire que des plaintes à l'auteur du *Diario*.

(2) Notices sur le royaume de Naples. A. E., Naples, 132.

(3) Au début, il y avait eu quelque hésitation : l'ordre ayant été donné aux officiers restés à Naples de prendre du service ou de quitter l'uniforme et de se retirer chez eux, la plupart auraient choisi ce dernier parti et le corps de l'artillerie aurait même rédigé une protestation (*Diario*, t. II, 20 février 1806). Bien vite l'affluence fut presque générale, il en revenait de Sicile. Une liste ne porte pas moins d'un lieutenant général, dix maréchaux de camp, seize brigadiers de l'ancienne armée acceptant du service.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cette difficulté en plus que la proximité d'une armée bourbonienne entretenait les rancunes et les défiances ; Joseph signale « beaucoup d'aigreur (1) » entre les officiers ayant servi en France et en Italie et ceux de l'ancienne armée. Si l'on ajoute la diversité d'origine, Napolitains, Siciliens, étrangers, on conçoit qu'un pareil corps d'officiers ait manqué d'unité (2).

Il faut se défier des jugements collectifs, dictés parfois par une prévention très répandue contre les Napolitains ; cependant il est sûr que le manque de zèle et même simplement de probité et de dignité était assez fréquent. Un des Français qui ont le plus pratiqué cette armée, le colonel Bigarré, reconnaît aux officiers en général de l'esprit et de l'instruction : « Ils sont aptes à faire d'excellents militaires, car ils sont naturellement braves et bien constitués. Je n'ai jamais eu à me plaindre d'eux dans le service... Personne ne porte mieux l'épée et l'uniforme que les officiers napolitains. » Mais il signale leur conception différente du point d'honneur, leur tendance à « exploiter leurs compagnies » et à « rançonner leurs soldats », à frauder sur la comptabilité jusqu'à dissimuler les désertions (3). La bravoure prend chez plusieurs un caractère d'héroïsme chevaleresque (4), que ne peut gâter leur promptitude à mettre le fer en main pour punir un propos blessant l'orgueil national. Leur jactance ne les distingue pas de beaucoup d'officiers français et ce n'est pas encore sous Joseph qu'on peut leur reprocher leur luxe et leur insolence. Mais on surprend déjà, à l'égard des Français, cette affectation d'indépendance dédaigneuse, dont se plaint par exemple le bienveillant Partouneaux. Quand on lui laissera libre cours, on tombera dans l'intrigue, dans les généraux politiciens et conspirateurs, chez lesquels les soldats ne senti-

(1) Un décret impérial, 26 février 1806, accordait la préférence et un traitement d'activité aux officiers sortis du service de France ou d'Italie. On fixa l'ordre suivant : service de France, d'Italie, de Naples (et le grade de ces derniers ne comptait qu'à partir de leur nouvelle nomination).

(2) Rapport de la division du personnel, février-août 1806 (A. Naples, Guerra, 1049) ; *Mémoires d'un ancien capitaine italien*, p. 26.

(3) Bigarré, *Mémoires*, p. 207-208.

(4) Ainsi Florestano Pepe, qu'une ancienne blessure obligeait à porter à la poitrine un tube par où s'écoulait par moments « le sang et la matière », et qui ne reculait pourtant devant aucune fatigue ; ainsi le duc de Roccaromana qui, par point d'honneur, escortera en Russie le traîneau impérial, à cheval, sans vouloir recouvrir d'un manteau son costume de hussard ; ainsi Filangieri, chargeant les Autrichiens au pont d'Occhiobello avec une poignée de lanciers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ront plus l'union, la subordination, la volonté de vaincre. Pour avoir voulu trop vite devenir toute napolitaine, l'armée cessera d'être.

L'affluence excessive d'officiers permettait un triage assez sévère. La commission napolitaine chargée d'examiner les titres était nettement patriote : le général Parisi, vieil officier de l'ancienne armée (mais que l'on disait influencé par Colletta), le général Caracciolo, arrivé de l'armée d'Italie, le colonel Amato. Elle se montra modérée : les choix, dans l'ensemble, furent aussi bons que possible et l'on trouve dans cet embryon d'armée presque tous les chefs marquants des guerres napoléoniennes et des débuts du *Risorgimento*.

Les meilleurs certainement étaient ceux qui avaient servi en Italie ou en France, plusieurs dans les services spéciaux ou dans la garde italienne. Il est inexact qu'on ne les ait pas préférés aux autres en principe et c'est exceptionnellement que des officiers « mauvais sujets » ou des « intrigants (1) » avaient pu se glisser; mais l'empereur était sévère pour les officiers de l'ancienne armée : « Faites l'armée patriote (2) ! »

Pour stimuler le zèle et aussi pour maintenir la fidélité à l'empire, la présence de Français était nécessaire : sauf dans la Garde, il y en eut sans doute moins que d'étrangers dans l'armée bourbonienne. Napoléon avait de bonne heure autorisé les officiers à prendre du service à Naples : ils perdaient leur place de France, mais avaient promesse de la reprendre s'ils quittaient le service napolitain « par des raisons majeures (3) ». Déjà pourtant cette nécessité d'opter crée des difficultés, ouvre la voie à la faveur, puisque le roi, bien que général en chef de l'armée française, ne peut pas ne pas savoir gré à ceux qui s'attachent davantage à lui : « J'ai voulu rester Français », écrira à mots couverts un officier très bien en cour, pour expliquer qu'il n'ait pas suivi le roi en Espagne (4).

(1) Napoléon à Eugène, 6 juillet et 31 juillet 1807 ; à Joseph, 31 juillet. *Corr.*, t. XV, n° 12866, 12967, 12968. Afan de Rivera, qu'il incrimine, était un officier sérieux. Par contre, nous voyons signaler un Orticoni, que le ministre apprend avec surprise avoir été effectivement employé comme adjudant commandant et même décoré de la Légion d'honneur, ou un capitaine Costantini (1er léger), « accusé d'avoir vendu des armes aux brigands, de leur avoir conseillé de ne point se rendre parce qu'ils seraient fusillés et enfin d'exactions dans le pays ».

(2) Napoléon à Joseph, 30 juillet 1806. *Corr.*, t. XIII, n° 10573.

(3) Décision impériale, 8 août 1806.

(4) Lamarque à sa mère, 29 juin 1808. Arch. Lamarque.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sous Joseph, on voit ainsi passer au service de Naples, outre le ministre Dumas et, en fait, le maréchal Jourdan, deux excellents divisionnaires, Salligny et Maurice Mathieu, Dedon, qui le devint, et plusieurs généraux de brigade (1) et colonels. Plus naturellement s'offrirent des officiers de grade inférieur, séduits par l'avancement plus rapide, ou privés par l'âge, les blessures ou la fatigue, de l'espoir d'en gagner dans l'armée française (2).

Il était de toute impossibilité de fournir des emplois à tous les Napolitains : au 1er janvier 1807 il y avait encore en non-activité douze cents officiers. Le haut état-major, avant les nominations de mai 1808, ne comprit qu'un divisionnaire et sept brigadiers napolitains, de Gambs et Vintimille (mort fin 1806) étant comptés pour tels (3); faute de fonds, chaque général n'avait droit qu'à un aide de camp. Le roi, Dumas, des généraux français s'étaient attaché quelques officiers distingués. Soit civisme, soit détresse, d'autres avaient accepté un grade inférieur. Comme au temps de l'exil, on proposa de former un bataillon d'officiers (4). Et cependant on avait constitué des cadres sans avoir de quoi les remplir et l'empereur se plaignait qu'on lui envoyât des compagnies de quarante à soixante hommes : « Ce ne sont pas des régiments d'officiers qu'il me faut (5). »

III

Les cadres de sous-officiers, malgré l'adjonction d'un certain nombre d'étrangers, Corses notamment, sont loin d'offrir le même

(1) De ces généraux, à vrai dire, Compère, amputé d'un bras et malade d'une jambe, et Pinon, qu'on nomma au commandement de la province de Bari, n'auraient plus été en activité. Devinrent généraux : Bigarré, Gentile, Montserrat et Stroz.

(2) Joseph insiste pour en pouvoir garder de ce genre, qui feront de bons commandants de place (Dumas à C. Berthier, 30 janvier 1807. A. G., Naples).

(3) De Gambs, divisionnaire, Francesco Pignatelli-Strongoli, Agostino Colonna-Stigliano, commandèrent des provinces. Les autres, dont quelques-uns cumulèrent des commandements de corps et de province, furent Parisi, Caracciolo, de Gambs fils, Amato.

(4) Décret, 31 octobre 1807 (non au *Bullettino*). Aucun motif ne serait admis « pour refus de se rendre au poste d'honneur qui leur est assigné ». Beaucoup avaient marché spontanément contre les insurgés (C. R. de Dumas au roi, 1er janvier 1807. A. N., AF. IV, 1685).

(5) Napoléon à Joseph, 18 octobre 1807 (*Corresp.*, t. XVI, n° 13271).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

excès. On voit au contraire que, pour former un nouveau corps, il faut puiser dans un autre. Joseph avait songé à enrôler, pour y être instruits, de ses sujets dans des régiments français (1). Pour les soldats le recrutement est des plus difficiles. Si les prisonniers avaient accepté assez facilement du service (2), ceux qui s'étaient débandés avaient préféré retourner chez eux ou même se faire brigands. On ouvrait cependant les portes toutes grandes aux déserteurs qui voulaient rentrer, de même que l'on tenait peu de compte de la nationalité ou de l'origine. Les chefs des nouveaux corps cherchaient à provoquer la désertion dans les autres (3). Le vice-roi, dont les troupes étaient plus particulièrement menacées, se voyait obligé d'intervenir (4). On avait réglé le recrutement par engagement volontaire, mais sans succès : parmi les hommes peu nombreux qui se présentaient, beaucoup ne le faisaient que pour recevoir la prime et les effets, qu'ils vendaient (5). On fut ramené au système honni de recruter dans les prisons, où, à vrai dire, on trouvait à présent plutôt des insurgés que des criminels de droit commun, mais Napoléon ne constatait pas de différence : « Le dépôt de Mantoue est un ramas de brigands qui commettent toute espèce de désordres ; on fait des soldats avec de bons paysans et non pas avec des brigands (6) .»

C'est, en effet, dans la haute Italie, à Mantoue, à Vérone, qu'on établit les dépôts de plusieurs des régiments et il faut suivre, dans les récits d'officiers chargés de les escorter (7), les étapes acciden-

(1) L'expérience, autorisée, après plusieurs refus, dans l'un d'eux, ne paraît pas avoir été tentée. De même, sans doute, l'essai, restreint à quelques jeunes montagnards de choix, destinés à devenir instructeurs, recommandé par Joseph à Reynier (24 juin 1807. *Mémoires*, t. III). Par contre, la légion corse, dans laquelle Napoléon avait interdit d'incorporer des Napolitains, dut se recruter parmi eux, une fois passée au service royal, et Hugo, son chef, assure qu'ils valaient bientôt les Corses (*Mémoires*, t. Ier, p. 184).

(2) Des soldats pris en Calabre et amenés à Capoue, 20 avril 1806, 1105 furent enrôlés volontairement : 128 (et 53 officiers), ayant refusé, furent conduits en France.

(3) Dumas à C. Berthier, 15 juin 1806. Cavaignac à Dumas, 13 avril 1807. Dumas à Lamarque, 16 mai 1807, etc. A. Naples, Guerra, 1461.

(4) A Joseph, 13 août 1806. A. N., AF IV, 1714 B.

(5) Dumas à Berthier, 24 décembre 1806. A. Naples, Guerra, 1046. Règlement, dans les deux langues, 1er janvier 1807 (prime de 6 à 10 ducats).

(6) Napoléon à Joseph, 26 septembre 1807. Du Casse, *Supplément*.

(7) Bigarré, p. 216 ; Noel, p. 52. Colonel de Gambs à Dumas, Spoleto, 23 février 1807 (A. Naples, Guerra, 1048), lui rend compte que, s'il n'a eu entre Naples et Rome que 15 déserteurs (d'ailleurs 116 malades), au delà la désertion est deve-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tées de ces étranges recrues, attachées comme une chaîne de galériens, parfois même faisant route avec de vrais forçats. Au gîte, on les enferme; les gardes ont ordre de tirer sur ceux qui tenteront de fuir. Malgré tout, c'est par centaines qu'on en sème, beaucoup dans les hôpitaux, plus encore par la désertion. Le spectacle est d'autant plus scandaleux que les recrues partent, d'ordinaire, équipées : on juge combien il pouvait aider au relèvement d'une institution dépréciée.

Malgré tout, les cadres restaient presque vides (1). Il fallut bien en venir au seul système admissible, la conscription (2). On ne voulut point toutefois l'imposer brutalement et la levée d'un homme par millier d'âmes, prescrite par le décret du 29 mars 1807 (3), fut présentée comme une atténuation des levées de 1798 et 1805 qui demandaient huit pour mille. Celles-ci avaient été on ne peut plus mal accueillies et, pour ne parler que de la dernière, sur 32000 recrues, 6000 seulement purent être réunies; le remplacement avait atteint des prix « incroyables » et l'on avait vu des « cas horribles de mutilation » en dépit de la menace de marquer au front les coupables (4). Malgré toutes les atténuations, notamment l'amnistie accordée aux hommes non incorporés des précédentes levées, l'exemption des hommes mariés antérieurement au décret, des veufs chargés de famille, des fils uniques, des frères de soldats, de certaines professions; malgré l'autorisation aux communes de se dispenser du tirage en procurant des volontaires, mode que les journaux affirmaient être presque en tous lieux adopté, cette conscription mal déguisée ne pouvait qu'être très impopulaire (5). « Combien de pré-

nue « extraordinaire » (en une seule nuit, près de 60), avec la complicité des habitants.

(1) C. R. au roi, 1er janvier 1807 (A. N., AF IV, 1685).

(2) Notre ambassadeur proposait pour l'avenir une source singulière de recrutement : les enfants trouvés si nombreux dans les hospices (Notices sur le royaume de Naples).

(3) Daté de Barletta. Complété par une longue instruction (*Monitore*, 8, 15, 19 mai 1807). Le tirage portait sur les jeunes gens de seize à vingt-cinq ans; le remplacé répondait de sa personne contre le risque de désertion. Les gardes civiques n'étaient pas exemptées. Les communes étaient responsables de leur contingent jusqu'à son arrivée et remplaçaient déserteurs et réformés. A telle province était affecté le recrutement de tel régiment. La durée du service serait de quatre ans.

(4) *Diario*, t. II, p. 179.

(5) D'autant plus que les syndics se seraient souvent arrangés pour ne faire porter le tirage que sur les pauvres (Desvernois, p. 339). Lamarque rapportait comme exemple expressif de la « répugnance pour la discipline militaire » que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jugés, écrira un intendant napolitain, ne faut-il pas dissiper ici pour ranimer l'esprit militaire (1) ! » On avait supprimé, « comme injuste et peu honorable pour elle », l'antique privilège de la capitale (2) ; le peu de satisfaction qu'elle en ressentit se manifesta dans les efforts des délégués pour échapper à la corvée compromettante d'organiser la *bussola* (tirage au sort). Celle-ci put s'exécuter avec des listes dressées par les commissaires de police (d'après les registres paroissiaux, sans vérifier si les gens n'étaient toujours présents) ; mais il fut beaucoup moins aisé, fût-ce pour les faire participer aux fêtes du 15 août, de retrouver les conscrits : on dut les enfermer par précaution à l'*Albergo de' Poveri*. Sur 4 365 recrues attendues, pour le royaume entier, les corps n'en avaient reçu en janvier suivant que 2800 (3).

Reynier, devenu ministre de Murat, vantait les résultats de la conscription, qu'il s'agissait alors de rendre régulière : elle « réunit en peu de mois... une jeunesse active, sobre et courageuse, qui, à peine instruite des premières leçons de la discipline et de l'art militaire, s'est fait remarquer en Espagne par sa patience à supporter les fatigues de la guerre et sa valeur dans les combats (4) ». Mais déjà on avait dû faire de nouveaux appels aux prisons.

Sans pouvoir faire la part de ces deux modes de recrutement si différents, on constatera en effet des preuves de valeur militaire, mais que gâtaient des vices très graves, unanimement déplorés : une désertion invincible, une propension habituelle au gaspillage et au vol des effets. Si les soldats désertaient à l'intérieur, combien

quarante conscrits de Basilicate avaient tous déserté et passé aux brigands (rapport, mars 1808. A. G., Naples). D'autres fuyaient en Sicile. Les Anglais avaient soin d'exciter le mécontentement (*Gazzetta Britannica*, 5 novembre 1808).

(1) De Thomasis à Murat, Monteleone, 6 février 1809. A. G., Naples.

(2) Décret, 11 avril 1807. On pouvait se dispenser du tirage par une prestation volontaire. Sur les opérations de la levée, à Naples, Arch. municipales, Naples (Deliber, I, et Proc.-verb., 1807) ; on y signale la mauvaise volonté des curés.

(3) Rapport au roi, 25 janvier 1808.

(4) Reynier au roi, mars 1809. A. G., Naples.

(5) Noel raconte (p. 56) que les recrues d'un convoi qu'il escortait trouvèrent moyen de vendre en route leurs effets, certains n'ayant plus, à l'arrivée, que la chemise sous la capote. Sur la place d'exercice, les Napolitains volaient les montres et l'argent des autres recrues. Un détachement, placé à la garde de batteries, emportait les ferrures des affûts. Dans les arsenaux, la « multiplicité des vols commis par les canonniers napolitains » était telle, encouragée par le « peu de zèle » des sous-officiers, que le général Dedon décidait que tout objet volé serait payé collectivement par les uns et les autres (ordre du jour, 31 octobre 1806. A. Naples, Guerra, 1046). A Naples, les recrues du général Caracciolo « com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus volontiers quand ils se virent dirigés au dehors. C'était un problème que d'emmener un régiment hors du royaume, plus encore hors d'Italie (1) et de déserteur à brigand, comme de brigand à soldat, facile était la transmutation. Des insurgés pris à grand'peine trouvaient dans l'enrôlement l'occasion de s'échapper : « Voilà donc, s'écriait Partouneaux, le fruit de tant de travaux et de tant de soins détruit en un moment (2) ! »

A ces instincts dissolvants il fallait opposer une discipline de fer ; de là, malgré l'adoption du Code et des règlements français (3), la persistance de procédés qui étaient de règle auparavant (4), mais peu d'accord avec les principes de régénération : le « nerf de bœuf » ou la « savate (5) ». Quant à la fidélité, que pouvait-on espérer d'insurgés, de condamnés, même de paysans désespérés d'être tombés au sort ? Aussi voit-on bientôt Joseph demander lui-même à expédier au loin ces troupes nationales ; ses dépôts du Nord sont, de son aveu, des succursales du bagne ; il est presque aussi pressé de faire partir les corps formés dans le royaume. Assurément il s'agit de les envoyer à l'école, ce dont ils ont grand besoin, mais aussi de se débarrasser d'éléments peu sûrs. Ce sont des régiments d'exportation, on pourrait dire de déportation.

mettent les plus grands désordres et ont souvent des rixes avec la garnison française et les habitants » (Franceschi, 30 mars 1806. *Ibid.*).

(1) Bigarré se fait suivre de gendarmes jusqu'au delà des Alpes. Les régiments napolitains alimentaient le brigandage d'Italie : des Napolitains auraient ainsi poussé l'audace jusqu'à détrousser l'illustre Méot (rapport du général Despinois, 27 juillet 1808. A. N., F[46], 88289). Dans le royaume on voyait, une bande de 50 déserteurs du 2e de ligne terroriser la province de Teramo (Partouneaux 25 avril 1807).

(2) Partouneaux à Lamarque, Chieti, 23 février 1807. A. Naples, Guerra, 1048.

(3) *Codice dei delitti e delle pene per le truppe*, 9 mai 1807. Décret sur les logements de troupes en marche et en garnison (254 articles), 7 mai 1807.

(4) Un jugement du conseil de guerre de Palerme condamnait un déserteur « à subir la peine de quinze tours de baguette par 200 hommes et à servir huit ans en plus de son temps » (15 janvier 1806).

(5) Bigarré recommandait « une discipline extraordinairement sévère » en marche et, comme indication, alliage singulier d'indulgence et de brutalité : « Punissez les voleurs et assassins avec la dernière rigueur. Profitez d'un moment de halte pour leur faire donner la savate en présence de tout le régiment. » Au commandant d'Ambrosio, Novare, 13 novembre 1807 (Collection Lumbroso).

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV

Aux prises avec ce fâcheux esprit, entravé par le manque de ressources (1) et la nécessité de se servir de l'instrument à peine ébauché, ce qui le déformait immédiatement (2), le nouveau régime n'en mit pas moins sur pied toute une petite armée et les principaux établissements correspondants : deux régiments d'infanterie légère, deux de ligne, deux de chasseurs à cheval, vingt compagnies d'artillerie à pied et une d'artillerie à cheval, auxquelles il faut en ajouter douze « d'artilleurs littoraux », six compagnies de sapeurs et un corps d'ingénieurs, une légion de gendarmerie, un bataillon du train, toute une Garde royale; rappelons que deux corps étrangers, Royal-Corse et Royal-Africain, passent au service de Naples (3). L'administration est confiée à des intendants militaires, réunissant les fonctions des inspecteurs aux revues et commissaires des guerres français, le contrôle à une direction générale des revues, de la solde et des masses. Pour les vieux soldats, on réorganise les compagnies de vétérans et on crée la maison des Invalides; pour l'instruction des officiers, deux écoles militaires. Des insurgés qui se soumettent sont formés en corps francs spéciaux. Enfin la nécessité de rétablir l'ordre à l'intérieur suscita une institution, dont la portée était grande, les gardes provinciales.

L'effectif, d'ailleurs, ne justifiait pas les critiques de Napoléon,

(1) L'ancienne cour avait, là encore, systématiquement emporté ou détruit (compte rendu de Dumas, 1er janvier 1807). Capoue et Gaëte fournirent de précieux appoints. La France dut compléter l'armement des régiments envoyés en Espagne. L'arriéré de solde, en janvier 1807, était déjà de quatre mois.

(2) Le 1er léger, envoyé en Calabre, bien qu'à peine en voie de formation, est ainsi décrit à son retour par le commandant de la province de Salerne : « La plupart des soldats sont sans culotte, sans gilet, sans chapeau, sans buffleterie, toutes leurs armes en mauvais état et sans baïonnette, les sous-officiers, les grenadiers et les voltigeurs sans sabre. » (Général Franceschi, 28 décembre 1806. A. Naples, Guerra, 1046.) Après Maida, on avait même fait partir, dans la colonne Vintimille, les cadres des deux régiments de ligne, et les 50 officiers qui en étaient revinrent « la plupart en état de maladie et tous dans le plus grand dénûment ». (Dumas à C. Berthier, 4 août 1806. *Ibid.*)

(3) On avait négocié aussi le passage du 1er suisse ; on songea à enrôler un régiment hessois, un régiment polonais, et, ce qui eût été suivre une tradition, un régiment albanais (commandant Borps, *le Régiment albanais*, 1807-1814).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

puisque l'armée proprement dite, y compris la Garde (composée en majorité d'étrangers), les Corses, les noirs, ne dépassa peut-être guère onze mille hommes (1). Une rapide revue des corps ainsi formés renseignera plus utilement que tant d'appréciations superficielles ou déclamatoires.

Infanterie. — Les deux régiments d'infanterie légère furent constitués avec d'anciens éléments : soldats des garnisons de Naples ou Capoue (même non Napolitains) (2) ; les officiers aussi furent pris dans l'armée bourbonienne. L'organisation du 1er léger fut confiée d'abord au colonel Vincenzo Pignatelli-Strongoli, puis à son cousin, le colonel Andrea Pignatelli, marquis di Cerchiara, frère du ministre de la Marine : grand seigneur rallié (3), qui paraît avoir manqué d'énergie. Quand le régiment quitta les Abruzzes pour se rendre à Capoue, le général Merlin faisait le plus triste tableau de son administration et de son corps d'officiers, la plupart « misérables pillards comme leurs soldats (4) ». Pour affirmer le cas qu'il faisait de ce régiment de 1 400 hommes, il ne demandait pour le remplacer qu'un bataillon français ou corse. Merlin n'était pas tendre aux Napolitains, mais Partouneaux, son supérieur, se montrait dans l'espèce tout aussi sévère : le corps est « mauvais », officiers et soldats, les sous-officiers exploitant les conscrits, le colonel « parlant toujours de l'honneur de son régiment », mais laissant faire « toutes les sottises imaginables ». Tandis que par ses excès cette troupe accroît le nombre des ennemis du gouvernement, sa lâcheté « inconcevable » en fait la risée des brigands, qui pénètrent dans la province par un passage dont elle a abandonné la garde (5). Le

(1) Le rapport général de Miot disait 21 000. L'ambassadeur de France nie formellement ce chiffre et donne celui de 11 000 (20 juin 1808. A. E., Naples, 132, f° 128) ; c'est aussi celui (11 707) qui résulte du rapport général au roi, du 25 janvier 1808 (B. N., Mss. it., 1126). Les cadres formés eussent dû contenir 10 397 hommes de plus. Joseph avait déclaré qu'une armée nationale de 30 000 à 40 000 hommes suffirait : Murat la porta à 80 000 officiellement (l'armée d'expédition de 1815 en compta du moins 52 000).

(2) Décret, 16 février 1806 (premier). Décret, 27 mai 1806 (deuxième).

(3) Voir *Lettres inédites*, p. 84.

(4) Merlin à Lamarque, 17 et 24 novembre 1807 (A. Naples, Guerra, 1048). « Tout le monde y vole et tout le monde se plaint », « le major est plus mauvais encore que le colonel ». Le lieutenant-colonel Delfico et le commandant de la Nougarède (peut-être l'ex-Vendéen) étaient exceptés avec éloge.

(5) Partouneaux à Lamarque, Chieti, 21 juillet 1807 (autres du 1er août, 18 septembre). A. Naples, Guerra, 1048. Cf. l'appréciation sévère d'un correspondant de l'auteur du *Diario* (t. II, p. 372).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dénûment où depuis longtemps on laissait les soldats (1), employés avant d'être équipés, expliquerait à lui seul leur dégoût et leur désertion.

Le 2e léger était surtout un corps de police, chargé d'assurer le service des prisons et tribunaux : ce fut d'abord simplement le bataillon de « chasseurs de la Cité », créé par le duc d'Ascoli (2). Il était commandé par le colonel napolitain Vairo et placé sous l'autorité supérieure de l'inspecteur de la gendarmerie (3).

Les deux régiments de ligne (4) furent recrutés tout d'abord d'éléments moins sûrs, sinon beaucoup moins bons : déserteurs de Gaëte, surtout prisonniers, insurgés, dont on a vu les pitoyables convois s'égrener sur les chemins d'Italie. Les cadres, en revanche, sortis en majorité de l'armée italienne, paraissaient vraiment solides. Le colonel français Bigarré, chargé d'organiser successivement les deux corps, se loua beaucoup du concours prêté à la formation du premier par le major Pégot (5) et par les chefs de bataillon d'Ambrosio et d'Aquino, tous deux futurs généraux de Murat et des meilleurs (6). Bigarré lui-même, débrouillard, plein d'entrain, visiblement amusé par ses soldats et bien vite à l'unisson de ses officiers, auxquels il prêchait le bon accord et parlait sur un ton de

(1) De la Nougarède expose que les conscrits n'ont « pas un sareau de toile à mettre sur le corps » (à Partouneaux, Sulmona, 22 juillet 1807. A. Naples, Guerra, 1048). Or, déjà en octobre 1806, quand il s'agit de faire rejoindre 300 hommes du dépôt, C. Berthier répondait au roi qu'ils n'avaient, « ni paire de souliers, ni sacs, et les armes sont de différents modèles et généralement mal tenues » (A. N., F40, 88314).

(2) Peut-être avait-il gardé l'uniforme jaune et noir de ce corps : on les appelait « les jaunes ».

(3) La ville payait un supplément de solde des deux tiers. C'est en octobre 1806 qu'on créa un second bataillon (commandant Costa; le régiment a alors 850 hommes), en 1809 qu'il fut porté à trois bataillons, assimilation qui paraît avoir eu pour effet d'y accroître la désertion : « Faites fusiller, à la tête du régiment, écrira Murat au colonel, tous ceux qui seront arrêtés. »

(4) Décret, 13 juin 1806. On avait tenté d'en former un troisième (colonel de Gambs).

(5) Français, qui était commandant, attaché à l'état-major.

(6) Angelo d'Ambrosio, de Reggio (Calabre), avait servi dans l'ancienne armée (cadet au siège de Toulon et prisonnier jusqu'en 1797). Après la République, pour laquelle il combattit, il avait, choix étrange, pris du service dans l'armée autrichienne. Ce n'est pas sans hésitation qu'il accepta de rentrer dans l'armée, comme aide de camp de Mathieu Dumas, qui dit de lui dans ses *Souvenirs* (t. III, p. 296) : « Il joignait à beaucoup d'esprit et de connaissances une grande activité. » Luigi d'Aquino, républicain, participa à la défense de Gênes. Sur d'Ambrosio et d'Aquino, cf. D'AYALA. *Vite...*, et FERRARELLI, *Il gener. d'Ambrosio*, dans *Memorie militari*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

camaraderie cordiale, ferme d'ailleurs et disciplinaire, put se vanter d'être arrivé en deux mois à présenter au roi, pour sa fête, un régiment de 1800 hommes, complètement équipé, ayant bonne mine dans son uniforme blanc à revers bleu céleste, et que Napoléon, l'ayant croisé au mont Cenis, daigna passer en revue : « Messieurs les Napolitains, je suis très content de vous (2) ! »

Par précaution, c'est à Mantoue que l'on avait établi le dépôt de ce régiment et c'est là que le 2e de ligne, dont les uhlans polonais escortèrent le premier noyau (3), fut réellement organisé. Bigarré est très satisfait « de l'empressement que mes officiers, dit-il, mettent à venir au-devant de ce qui peut m'être agréable » et spécialement de ses « trois excellents chefs de bataillon, qui nous aident du meilleur de leur cœur (4) », surtout du major, désigné à sa demande, Carrascosa : « Je ne pense pas, dira-t-il plus tard, que le roi de ce pays ait un officier plus instruit, plus probe, plus dévoué à sa patrie (5). » Ses lettres confirment cette opinion : « Le 2e de ligne, mon cher d'Ambrosio, ne laisse presque plus rien à désirer : grâce à Carrascosa, sa comptabilité et son instruction vont chaque jour de mieux en mieux. Carrascosa est vraiment mon idole ; je suis ravi de ses services. » Vers la fin de juin, le colonel contemplait son œuvre avec satisfaction : « Je ne crains pas de vous annoncer que le régiment que je commande ne laisse plus rien à désirer (6). » Il

(1) Il eut tout à faire : avant lui le général Debelle, auquel on envoyait ce qui existait du corps, écrivait : « Les hommes font peur, ils n'ont qu'une chemise, sont en bonnet de police, les officiers sont en bourgeois. » (A. N., Guerra, 1046.)

(2) Bigarré, *Mémoires*, p. 204-205 et 217-218. Les lettres de Bigarré, possédées par le baron A. Lumbroso, confirment ses mémoires. A d'Ambrosio, il écrit : « Mantoue est un triste séjour où les femmes sont laides ; quand Carrascosa sera arrivé, je le logerai chez la plus belle. » « Mandez-moi tout ce qui se passe de bien dans votre corps (alors en Espagne) et rien de ce qui pourrait aller mal, car cela me causerait du chagrin. » Mais aussi : « J'ai appris avec peine que vous aviez beaucoup de monde en arrière. Les officiers qui ont été d'arrière-garde depuis Bergame seront mis aux arrêts de rigueur jusqu'à Turin et le plus coupable d'entre eux jusqu'à Suse. » Les soldats consignés jusqu'à ce qu'ils soient « propres et bien rasés ». Tout le monde doit marcher.

(3) De Gambs à Dumas, 23 février 1807. A. Naples, Guerra, 1048. Il n'y avait plus que 700 hommes à l'arrivée, qui servirent surtout à compléter le 1er régiment. Toute une bande s'était formée dans les Abruzzes avec des déserteurs de ce corps.

(4) Bigarré à d'Ambrosio, Mantoue, 1er mai 1808 (Coll. Lumbroso). Un de ces commandants était Français, de Merval, chef d'escadrons que Joseph avait fait « commandant du quartier général ». Deux autres Français, H.-G. Sales et N.-C. Roucy, étaient capitaines.

(5) *Mémoires*, p. 220.

(6) Bigarré à d'Ambrosio, Mantoue, 2 et 19 juin 1808 (Coll. Lumbroso). Eloge des deux régiments de ligne dans le rapport au roi, 25 janvier 1808.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fallait toutefois, à la même date, faire appel à la générosité de la France pour les masses, non encore organisées, pour l'armement « dans le plus mauvais état; on ne pourrait point s'en servir pour faire la guerre. Les fusils sont de tous les modèles et de tous les pays (1) ». C'est la France déjà qui avait fini par armer les premiers régiments envoyés en Espagne.

Cavalerie. — La cavalerie napolitaine jouissait d'une réelle réputation : Napoléon lui-même avait montré faire cas des quatre régiments envoyés en 1796 à l'armée autrichienne d'Italie (2). L'organisation des deux régiments de chasseurs à cheval (3) fut confiée à Giambattista Caracciolo, colonel du 1er régiment de chasseurs italiens, d'une famille puissante et éprouvée, et qui ne ménagea pas sa peine (4). Mais les difficultés du recrutement et plus encore de la remonte firent qu'au bout d'un an, sur un total de 800 hommes, à peine pouvait-on mettre à cheval un escadron et Frégeville assurait préférer à toute cette brigade deux pelotons de cavaliers français; il accusait le colonel du premier, Pignatelli-Strongoli (5), d'avoir tout désorganisé, excusait celui du deuxième, Zenardi, sur ce qu'il manquait de tout et reconnaissait que « le général Caracciolo s'est donné et se donne beaucoup de peine, mais une puissance humaine ne peut pas faire de miracle (6) ». Six mois après, Napoléon se plaignait vivement de l'état du 2e chasseurs à Mantoue : des hommes qui sont des brigands, point de chevaux (7). Le premier, dont un escadron avait figuré en uniforme vert à revers rouges (8) dans une revue de Chiaia, parait avoir été dans un état plus satisfaisant.

(1) Bigarré à Clarke, Mantoue, 30 juin 1808. A. G., Naples.

(2) Miot, *Mémoires*, t. Ier, p. 85.

(3) Edit, 18 février 1806.

(4) Général de brigade (15 mai 1806). Envoyé à la Grande Armée (mai 1807).

(5) Vincenzo, le même qui avait d'abord été au 1er léger. Sur lui et Zenardi, v. *Lettres inédites*, p. 86 et 121.

(6) Frégeville à Lamarque, Barletta, 10 mars 1807. A. Naples, Guerra, 1048. Pour les chevaux, dont on n'avait trouvé que fort peu, on essaya de la réquisition, en acompte sur les contributions arriérées. Finalement la France dut monter l'escadron qu'on lui envoya.

(7) A Joseph, 26 septembre 1807. Du Casse, *Supplément*. Du moins les chefs semblent bons (Joseph à Napoléon, 18 juillet 1807, *Mémoires*, t. III). Un des chefs d'escadrons est Français, Lebrun, « ancien et excellent officier du 4e de chasseurs », et un des capitaines, Jacques Miot.

(8) Sans doute l'uniforme décrit par Lienhart et Humbert, *les Uniformes...*, t. V, pour le règne de Murat (la culotte rouge, les bottes à la hussarde, shako).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Leur emploi au dehors. — Dépaysés, ayant moins de facilité à déserter, ces troupes pouvaient acquérir les qualités militaires qui compléteraient leurs qualités naturelles, force de résistance, agilité, sobriété. L'empereur daigna en appeler à la Grande Armée. Mais, avant qu'elles fussent prêtes, la paix survint, et c'est en Espagne que leur fut donnée l'occasion de se former à la dure école napoléonienne. Quand Joseph passa sur le trône de ce pays, il ne restait plus de troupes napolitaines dans le royaume que le 2e léger et les détachements d'armes spéciales; tous les autres corps étaient à Rome, à Mantoue, ou déjà en Catalogne (1). Duhesme, de qui ces derniers dépendaient, se louait tout d'abord de leur conduite (il est vrai que c'était en écrivant à Joseph), encore qu'il y eût à signaler des rixes avec les soldats espagnols (2). On apprit ensuite qu'ils avaient donné satisfaction dans les premiers engagements et il n'est pas douteux que l'on n'eût obtenu davantage ensuite, avec plus d'habileté et de tact que n'en eurent Pignatelli-Strongoli, qui succéda à Lechi, et Macdonald, qui faisait profession de mépriser les Napolitains (3). Reynier, ministre de la Guerre, faisait hautement leur éloge (4). Ensuite les rapports notèrent surtout la désertion et la maraude (5), et c'était payer bien cher un pareil résultat que d'envoyer, pour tenir les corps à peu près au complet des milliers de conscrits, dont la majeure partie ne revint point (6) !

Armes spéciales. — Les armes, qui demandaient surtout intelligence et adresse, devaient trouver, semble-t-il, à Naples, des

(1) En Catalogne, le 1er de ligne. Puis vinrent le 2e de ligne et le 1er chasseurs.

(2) Voir la lettre de Joseph à Duhesme, 26 février 1808. *Lettres inédites*, p. 198. Bagarre à Barcelone (VACANI, t. Ier, p. 351).

(3) Sur les Napolitains en Espagne VACANI, MARULLI, PEPE (*Mémoires*, t. Ier); DESVERNOIS insiste sur les fautes de ces deux généraux, vante le courage et le bon esprit des Napolitains bien commandés. Sur le 1er chasseurs, qu'il avait dirigé en Tyrol, puis en Catalogne, voir aussi les éloges contenus dans son rapport, publié par Ben. CROCE, *Il primo reggimento dei cacciatori napoletani nelle guerre del Tirolo e di Catalogna*, 1809-1810. *Revue napoléonienne*, 1902, p. 52-58. Murat se plaint à Napoléon qu'on ne parle jamais de ses troupes, dont cependant les généraux lui font des « rapports avantageux » (18 décembre 1808, A. N., AF IV, 1714 A). Le *Tableau...*, dressé par A. MARTINIEN (et *Supplément*), indique bon nombre d'officiers napolitains blessés ou tués dans les affaires de juin-septembre 1808.

(4) A Murat, Naples, mars 1809 (A. G., Naples).

(5) P. CONARD, *la Captivité de Barcelone*, p. 85 et suiv.

(6) Déjà, au commencement d'avril 1808, un millier. La solde était à la charge de Naples.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

recrues précieuses. L'instruction des officiers de cette catégorie y était assez soignée; le prince Eugène regrettait ceux qui avaient servi sous ses ordres.

A la réorganisation du génie présida le général Parisi, ancien directeur de l'Académie militaire et que son confrère et adjoint provisoire, Campredon, présentait comme « un des premiers et peut-être le premier ingénieur militaire de l'Italie (1) ». Dans l'artillerie, Dedon, la bête noire de Courier, entra au service de Naples comme divisionnaire : le général napolitain Fonseca (2) lui était subordonné.

Joseph oppose la bienveillance de Campredon pour les ingénieurs napolitains à la sévérité de Dedon, « grand dépréciateur des artilleurs de Naples (3) ». Lui-même penche naturellement pour le premier, et l'on sera tenté de l'imiter en voyant le nombre d'officiers sérieux, instruits, que le nouveau régime, qui ne laissa guère chômer ces deux armes, utilisa avec profit : ainsi, dans le génie, le colonel Costanzo, qui prit part au siège de Gaëte, les lieutenants-colonels Macdonald, « officier d'un très rare mérite et généralement estimé sous tous les rapports (4) », et Domenico Montemajor, qui servirent en Calabre. C'est comme lieutenant dans cette arme que débuta l'historien Colletta. Parmi les artilleurs, Alfonso de Paolo et Pasquale Viola, l'un et l'autre chefs de bataillon au siège de Gaëte; Afan de Rivera, qui se rendit utile à Gaëte et à l'Ecole militaire (c'est lui que Napoléon avait fait arrêter, comme étant d'un mauvais esprit). Il semble toutefois que cette arme ait donné beaucoup moins de satisfaction que le génie, tant au point de vue des officiers qu'à celui des soldats (5).

(1) A Dumas, 5 avril 1806. A. Naples, Guerra, 1045. Giuseppe Parisi, né à Naples, avait soixante ans en 1806. Divisionnaire (20 mai 1808).

(2) Giuseppe Fonseca-Chaves, destitué sous Ferdinand et l'un de ceux qui avaient contenu la plèbe avant l'entrée des Français.

(3) A Napoléon, 10 août 1807. *Mémoires*, t. III.

(4) Etat nominatif des officiers du génie napolitain envoyés à l'armée d'Italie, au mois de mai 1807 (par Campredon, 11 août 1807.) A. G., Naples. Outre Macdonald (qui ne partit pas), nous voyons citer avec grands éloges les capitaines G.-B. Vinci (patriote ayant servi dans le génie italien), « homme d'honneur, d'une conduite irréprochable... », Melch. Sella, « très honnête homme, zélé, intelligent et très appliqué à ses devoirs », Gius. Brochetti (capitaine sous la République), « bien né, bien élevé, jouit de la réputation d'un brave et loyal militaire », Raff. de Giudice, « instruction, qualités militaires, ardeur à bien remplir ses devoirs ». A Cotrone se distinguèrent les capitaines Sebe et Romei; le capitaine Lanzetta fut pris sous Gaëte.

(5) Le compte rendu au roi du 1er janvier 1807 constate l'insuffisance des gradés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Plus encore que les autres, les corps spéciaux tendaient à n'être que des cadres. On avait pu, au début, avec les épaves de l'ancienne armée, former quatre compagnies de canonniers (1) mais, en septembre 1806, on avait bien du mal, alors qu'il y avait dans le « régiment d'artillerie » dix-huit compagnies constituées en officiers, à en compléter deux à trente ou quarante hommes (2) ! Quant aux premiers incorporés, une compagnie envoyée devant Gaëte, on les avait éloignés précipitamment, parce qu'ils volaient jusqu'au fer des affûts et parlaient, assurait-on, de tuer leurs officiers et « ceux qui avaient les cheveux taillés (3) ». La création d'une compagnie d'artillerie à cheval de la Garde, recrutée parmi les artilleurs (et les chasseurs) déjà rassemblés, ne facilita point l'organisation. Au risque de mécontenter Joseph, Dedon et Lamarque affirmaient leur défiance envers les artilleurs napolitains (4). Du moins les artilleurs littoraux (5), sorte de garde nationale, semblent-ils avoir rendu des services. De même le génie, borné toutefois à cinq compagnies de sapeurs et mineurs. Un bataillon du train (artillerie et équipages) devait soulager les communes, sur qui retombait en fait le service confié à l'entreprise (6).

Le monopole des poudres et salpêtres, attribué au ministère de la Guerre, nécessita toute une administration nouvelle, pour diriger les fabriques et dépôts et surveiller les marchands commissionnés (7). Les fabriques de poudre et d'armes de Torre dell' Annunziata, les fonderies de canons de Naples, les forges de

de l'artillerie : « Le mal qui est fait à cet égard sera très difficile à réparer. »

(1) Joseph à C. Berthier, 15 février 1806 (A. N., AF IV, 1714 B); édit, 3 mars.

(2) Dulauloy à C. Berthier, 9 septembre 1806. A. Naples, Guerra, 1046.

(3) Dulauloy à C. Berthier, 10 mai 1806. *Ibid.*, 1045. Rapport du colonel Fonseca, chargé de l'enquête. (*Ibid.*, 1046.) L'affaire avait peut-être été exagérée par Lacour, car trois canonniers seulement furent traduits en jugement et leur colonel demanda commutation de peine.

(4) Cf. *Lettres inédites*, p. 187. Le rapport du 25 janvier 1808 constate que c'est le corps où il y a le plus de désertion et l'attribue à « l'insouciance des chefs ».

(5) Douze compagnies, réparties entre les quatre directions d'artillerie (Naples, Tarente, Calabre, Pescara). Officiers pris parmi les officiers retraités ou parmi ceux des gardes provinciales et pouvant passer de là dans l'artillerie ; canonniers désignés par les communes voisines, de préférence parmi les métiers du fer : on leur donnait un uniforme et une solde (décret, 18 août 1807). Ces compagnies furent conservées par Murat et complétées avec des gardes provinciales.

(6) Décret, 25 juin 1807. Rapport, 25 janvier 1808.

(7) Décret, 2 novembre 1807 (se suit dans cinq numéros du *Monitore*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la Mongiana, également cédées à l'armée, les mines de plomb, de fer, reprirent vie (1).

Les temps, n'était la question financière, étaient propices aux travaux de l'artillerie et du génie : sièges, routes, défenses. L'immense étendue des côtes, le soin qu'avaient mis Ferdinand et les Anglais à les désarmer (2), furent un souci capital pour Joseph, mal rassuré par les théories de l'empereur sur l'art de garder beaucoup de territoire avec peu de troupes. On ne pouvait traverser sans danger de Naples à Portici (3) ; Jourdan, se rendant par terre au lac Fusaro, manquait d'être pris par les Anglais (mai 1806). Le transport des pièces était un problème, surtout en Calabre. Le personnel de l'artillerie, infiniment trop faible, dut être complété par une compagnie de chaque régiment d'infanterie et par des dragons, outre les artilleurs sédentaires. Pour parer au danger d'attaques simultanées, on établit à Campana un camp de plusieurs milliers d'hommes, à même de se porter de là sur les points menacés (4). Pour permettre à l'armée de Naples, au cas où elle serait coupée de l'Italie, de résister en attendant qu'on fût victorieux dans le Nord, Napoléon fit étudier un projet grandiose : une immense place, « un des plus formidables camps retranchés qu'il y eût au monde », de l'avis de Campredon, serait organisée dans la presqu'île de Castellamare, où, le cas échéant, l'armée et la flotte auraient pu tenir un an (5). En attendant que la situation financière se prêtât à une telle entreprise, d'utiles travaux de défense furent faits à Tarente (île Saint-Paul), à Cotrone, à Brindisi, aux îles du

(1) L'arsenal fondit 81 pièces ; la fabrique d'armes fournit en un mois (janvier 1808) 250 armes blanches et 450 fusils.

(2) Rapport Dulauloy à A. Berthier, 21 juin 1806 (A. G., Naples) : « Pas un affût en état..., pas une batterie disposée pour la défense des côtes à partir du golfe de Naples jusqu'à Reggio. »

(3) Encore en 1809 (La Feuillade, 18 juillet. A. E., Naples, 133). Pour éviter une surprise nocturne, le roi ordonnait qu'une chaîne de bois fût tendue le soir, du Môle à l'Immacolatella (15 mai 1806, Pizzofalcone, Napoli Marina).

(4) On en étudiait un autre près d'Eboli (Lamarque à Clarke, 17 janvier 1808. A. G., Naples).

(5) Très nombreux passages dans la correspondance (surtout mars-août 1807). Nombreux rapports à A. G., Naples, 1806 et 1807, notamment un gros rapport de Campredon (décembre 1807), nettement en faveur de la presqu'île de Castellamare. Joseph avait conseillé Capoue, mais l'empereur voulait un port, qui pût être secouru de Toulon. En dehors de cette grande place, Napoléon ne voyait à fortifier que Pescara et surtout Scilla, mais la première ne valait rien et la seconde fut conquise trop tard. Il songeait déjà à celle qu'on créerait en Sicile.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Golfe, et des batteries établies un peu partout (1). Les fortins et « tours » du rivage, depuis Charles-Quint éléments si pittoresques du paysage napolitain, ne servaient plus qu'à abriter quelques postes douaniers et la plupart tombaient en ruines (2).

La Garde royale. — La Garde a été reprochée à Joseph comme une création intempestive, qui épuisait des ressources plus utiles ailleurs et désorganisait les corps de troupes. Peu de souverains, reconnaissons-le, eurent autant besoin d'être gardés, au milieu d'une plèbe hostile, en face d'un adversaire qu'on disait capable de tout. L'empereur recommandait à son frère d'être prudent jusque dans son appartement et l'avait engagé à s'entourer d'un corps choisi de troupes françaises. Le roi, désireux de s'assurer une réserve de bons soldats et sans doute aussi un corps d'officiers à lui, abusa largement de la permission. Si certains colonels se prêtèrent à la mesure, par espoir d'avancement, d'autres se lamentaient à bon droit, comme celui du 25e chasseurs, qui dénonçait directement à Clarke l'état de son « malheureux régiment », auquel plus de 160 hommes avaient été pris pour la Garde et pour la gendarmerie (3).

Ainsi furent réunis, sous le commandement de deux colonels généraux, Salligny et Maurice Mathieu, neveux du roi (4), 3000 hommes d'élite (5) : un régiment de grenadiers (Montserrat, colonel du 102e)

(1) Le rapport de janvier 1808 comptait 1 217 pièces en batterie dans les places.

(2) « Cahier de reconnaissances faites par M. le général Digonet, commandant la province de Calabre ultérieure » (7 juin 1806. A. Naples, Guerra, 1153). Tout le matériel d'artillerie et du génie, comme celui des hôpitaux et casernements, relevait de l'armée napolitaine.

(3) Colonel Christophe à Clarke, Bari, 12 janvier 1808. A. G., Naples. On enlevait d'un coup une compagnie entière à huit régiments d'infanterie (1er août 1806). Il n'est pas vrai qu'il n'ait pas été ordonné formellement de prélèvements dans les compagnies d'élite (le roi, fixant le nombre de voltigeurs à lui fournir, dit : « Ces hommes doivent être pris dans les compagnies de voltigeurs et choisis parmi les chevrons et les meilleurs sujets. » (Circulaire, 1er août 1806. A. N., F4b, 88314.) Les chefs résistèrent d'ordinaire de leur mieux : le 13 août 1806, Maurice Mathieu se plaignait qu'aucun des régiments visés par les circulaires royales des 20 juillet et 1er août 1806 n'eût encore envoyé son contingent, à l'exception des 28e et 24e dragons, qui avaient d'ailleurs choisi les leurs fort mal (des hommes sans chevaux ni armes et « presque nus »). A. Naples, Guerra, 1046. Un assez grand nombre d'officiers français entrèrent dans la Garde : en 1806 nous en relevons 56. Le décret impérial du 30 août 1806 autorisait d'ailleurs à prendre pour elle 1 100 *Français*.

(4) C'est Napoléon qui avait conseillé ce partage du commandement. L'intendant de la Garde fut Bernard de Saint-Affrique, frère de Maurice Mathieu.

(5) La Garde de Ferdinand ne comptait que 1 700 hommes, outre les gardes du corps (non soldés).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et un de voltigeurs (Donat, major du 62e), ayant l'uniforme de la Garde impériale et moitié de sa solde, un régiment de chevau-légers (Strolz, major du 19e chasseurs). Un « corps de vélites à cheval » (Jamin, chef d'escadrons de cuirassiers), dont le noyau fut la compagnie de dragons de la garde civique de Naples (1), était destiné, par l'attrait du privilège, par celui d'un uniforme élégant (bleu de roi avec parements jaunes, épaulettes rouges à pattes d'or), à attirer vers le métier militaire des jeunes gens de familles aisées et distinguées pour en faire des officiers. Il fut même question d'en envoyer à la Grande Armée, l'école par excellence : ce qui n'était pas pour activer le succès d'une institution qui, bien qu'offrant cet avantage de rapprocher la bourgeoisie riche de l'aristocratie, la noblesse de province de la cour, paraît avoir médiocrement réussi. Il y eut encore une compagnie de marins, une de vétérans, une du train, et l'empereur avait fourni de sa garde italienne, pour le service intérieur du Palais, quinze gendarmes qui devaient être le nerf d'une compagnie de gendarmes de la Garde : Radet promit que « cette élite d'une troupe d'élite (2) » serait quelque chose d'excellent, mais n'envoya personne (3).

On put du moins rendre à cette Garde la justice qu'elle ne fut pas un corps de parade et participa aux expéditions les plus rudes. Mais elle fut plus régulièrement payée et mieux entretenue que l'armée, encore que l'on ne soit pas arrivé à lui donner le « grand uniforme (4) ».

Ecoles et autres établissements militaires. — Bien que pour le moment on n'eût que trop d'officiers, on s'occupa de restaurer l'Académie militaire (5) (à la fois artillerie, génie, ponts et chaussées), un établissement réputé, dont l'ancien personnel offrit le concours

(1) La compagnie de chasseurs de cette même Garde fut versée dans les voltigeurs.

(2) Lettres de Dumas et Radet, décembre 1806. A. Naples, Guerra, 1091. Une compagnie de hallebardiers, désirée par Joseph pour imiter son prédécesseur, ne semble pas avoir été formée sous ce roi.

(3) Une compagnie de chevau-légers volontaires devait être organisée par le capitaine Tascher de la Pagerie, avec des jeunes gens très choisis : le petit nombre qui fut réuni dut être versé dans les vélites. A chacune des trois Abruzzes on demanda une compagnie de chasseurs à cheval volontaires, qui seraient soldés, mais devraient s'équiper et se monter : le galant uniforme prescrit (dolman blanc et culotte écarlate) ne tenta personne.

(4) A son passage en France, se rendant en Espagne, le *Journal de l'Empire* signale sa « magnifique tenue » (16 octobre 1808).

(5) Très déchue dans la crise de 1799, elle avait été abolie en 1805.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le plus zélé et le plus désintéressé (1). L'*Ecole Polytechnique militaire*, comme elle fut nommée, transférée à l'Annunziatella, enrichie de livres et de collections provenant des couvents, reprit vie le 16 septembre 1806 : les programmes avaient été rapprochés du système français. Les demandes d'admission très nombreuses, le chiffre de 250 élèves au 1er janvier 1807, bien que l'Etat n'eût pu accorder aucune bourse, attestaient le succès de l'institution et peut-être l'efficacité des efforts pour stimuler l'esprit militaire. Le ministre français de la Guerre faisait le plus grand éloge d'une œuvre dont le mérite revenait essentiellement à des Napolitains : « L'instruction est bien dirigée par M. le général Parisi. Les professeurs sont des hommes distingués par leurs talentset leur moralité. Les classes de mathématiques sont très fortes. Les élèves pour l'artillerie et le génie subissent les mêmes examens qu'en France (2). »

Une Ecole d'artillerie à Capoue, commandée provisoirement par le colonel du régiment d'artillerie et pourvue du règlement français du 1er avril 1792, devait perfectionner la pratique tant chez les officiers que chez les soldats (3).

En même temps étaient rouvertes les écoles préparatoires à l'Académie, sorte de prytanées recevant des élèves à partir de dix ans (4) ; des cours devaient être faits aux sous-officiers de la Garde.

A l'Annunziatella fut établi encore le dépôt topographique de la Guerre, organisé sur le modèle français (5). On essaya de créer un corps médical sérieux, par l'établissement d'un conseil de santé,

(1) Rapport général, 1er octobre 1806 (A. Naples, Guerra, 1049 *bis*); un rapport suivant (24 octobre) donne la liste d'anciens officiers de l'Académie, offrant de reprendre leur service sans autre traitement que leur solde de non-activité, et d'anciens professeurs, offrant même de se passer provisoirement de tout subside. Il fallut ce désintéressement pour triompher des hésitations résultant de la médiocrité des crédits. Programme (manuscrit) proposé par Vito Caravelli (14 août 1806) : sciences, dessin, langues italienne, française, anglaise, campagnes d'instruction, etc. Dumas demandait en France les règlements en usage, que le général Beccarini, directeur des « études » à Fontainebleau, lui adressait avec ses propres ouvrages. Pièces relatives à l'école. A. Naples, Guerra, 966. L'uniforme, représenté dans une jolie aquarelle, comportait l'habit bleu outremer, doublure rouge, plastron et retroussis noirs à liséré rouge, culotte blanche, bottes à revers jaunes, bicorne à panache rouge, cocarde française, épée.

(2) Compte rendu, 1er janvier 1807. A. N., AF IV, 1685.

(3) Décret, 22 octobre 1807.

(4) Tel le collège de Gaëte, fondé en 1796 et tenu par des religieux. Parmi les demandes d'admission, notons celle du major Hugo (1er avril 1807) pour ses deux fils, Abel et Eugène : tous deux étaient trop jeunes, on admit l'aîné.

(5) Juillet 1807. Directeur Winspeare. Rapport du général Parisi, 9 juillet 1808. A. Naples, Guerra, 1072.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

capable de résister aux prétentions injustifiées des candidats (1).

Pour les vieux soldats, on conserva, avec son uniforme gris, le « corps des Invalides », auquel on affecta la plus splendide demeure, extérieurement du moins, qu'il y eût à Naples, la Chartreuse de San Martino ; on avait reversé les plus valides dans les seize compagnies de vétérans qui, après vingt-quatre ans de service, s'acquittaient encore, dans leur habit bleu très militaire, du service des places en Terre de Labour, de la garde du Musée ou des fouilles. Avec les retraités, officiers réformés, veuves pensionnées ou orphelins (2), de lourdes charges pesaient, on le voit, sur cette armée encore si modeste.

V

Gendarmerie. — La création d'une gendarmerie semblait s'imposer plus encore que celle d'une garde. A cet effet arriva de France, pénétré de son importance, nourrissant des projets disproportionnés avec les ressources du pays et qu'il exprimait en un style emphatique des plus divertissants, l'illustre général Radet. Son zèle indiscret et loquace prodigua arrêtés et règlements, empiéta sur la haute police, et effaroucha tout le monde, à commencer par Joseph (3).

La gendarmerie, « cette magistrature armée », comme l'appelait Radet, devait escorter les courriers, diligences, fonds du Trésor, et veiller à la sûreté des campagnes (4). Comme à l'ordinaire, les officiers se trouvèrent plus facilement que les soldats (5). Pour ceux-ci,

(1) Décret, 4 avril 1808. Sur cette nécessité : Mangin, chirurgien en chef, à Dumas, 28 août 1806 (A. Naples, Guerra, 1046) et rapport sur la division du personnel, février-août 1806 (*Ibid.*, 1049).

(2) Retraites et pensions rattachées aux Finances, au lieu des établissements particuliers (Mont des Veuves, Fondo de' Lucri, quartier de Capoue, etc.) : « De toutes les parties de l'administration de la Guerre, celle-ci était la plus en désordre. » Compte rendu, 1er janvier 1807 (on devait encore 100 000 ducats à cette date), et décret, 23 novembre 1807, fixant les revenus qui restaient à l'administration militaire.

(3) Protestation de Dumas au roi (14 avril 1807. A. Naples, Guerra, 1091).

(4) Loi, 24 juillet 1806 (XXI titres).

(5) Vincenzo Gentile, un Corse, que Joseph connaissait et qu'il nomma général pour remplacer Radet (appelé en avril 1808 à porter ses talents en Toscane);

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

après avoir demandé aux régiments, déjà écrémés par la Garde et qui se récusaient, des hommes d'élite, après avoir sollicité l'envoi de gendarmes français tout formés, « l'inspecteur général » dut se contenter de ce qu'il put trouver, des Polonais, surtout des Napolitains, et beaucoup restreindre le plan primitif. Les trois légions qui, à l'entendre, étaient en bonne voie, furent, pour raison d'économie, réduites à une (1). Encore y rencontrait-on jusqu'à des sous-officiers ne sachant ni lire ni écrire, ignorant la langue du pays, des hommes qu'on dut reverser dans la ligne, de vieux soldats qui voyaient là une retraite. En janvier 1808, l'effectif était tombé à 827 hommes (71 brigades à cheval et 66 à pied).

Radet se faisait les plus grandes illusions sur son œuvre, sur sa pratique du « creuset de l'épuration », sur l'efficacité de prescriptions aussi nouvelles que celles qui obligeaient les habitants à prêter main-forte à la gendarmerie, ou invitaient le clergé, au nom de l'analogie de leurs fonctions, à la seconder (2) : « Le général Radet, qui fait toujours plus de bruit que de besogne, écrivait Saliceti (à qui on avait refusé une escorte), gardera sa gendarmerie, qui en vérité ne rend pas à beaucoup près autant de services qu'elle coûte (3). » Ce corps était trop peu nombreux et trop dispersé pour être vraiment utile. On l'accusait même d'avoir peur des brigands (4) ! Il n'obtenait pas d'être respecté par les autres armes, jalouses ou impatientes d'un contrôle ; des conflits d'autorité résultaient nécessairement de cette réorganisation simultanée, mais pas toujours coordonnée, de la police intérieure. A Salerne, ce sont les soldats du 1er léger napolitain qui cherchent noise aux gendarmes et les provoquent en duel ; à Itri, le poste est insulté et battu par des hommes du 2e léger (on sait la composition de ces régiments) ;

plusieurs autres Français, commandants Dubief, Seigneuret, Angelo Bonelli, capitaine La Fache, généralement vieux officiers. Parmi les nationaux, le plus distingué de beaucoup fut le colonel Luigi Amato, d'Amantea. Après avoir contribué à la reddition de cette place, il devint commandant de province, puis général. Le général Cavaignac disait de lui (à Murat, 27 novembre 1809. A. G. Naples) : « Très brave homme, entièrement dévoué à Votre Majesté, il ne peut, je crois, pécher en aucun cas que par trop de zèle et par désir du bien. » On eut même des nobles, le duc Natale, le comte dell' Uva, le duc de Vacri.

(1) Saliceti au roi, 30 mai 1807. A. Naples, Guerra, 1091. On gardait provisoirement les cadres. Dans son rapport du 9 avril (*ibid.*), Radet disait avoir 1 351 hommes et 120 chevaux.

(2) Sans parler de ce qu'il s'attribue dans ses *Mémoires*.

(3) A Lamarque, 30 juin 1807. A. Naples, Guerra, 1048.

(4) Dumas à C. Berthier, 11 décembre 1806. *Ibid.*, 1046.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Foggia, ce sont des chasseurs napolitains qui malmènent et blessent des gendarmes. D'autre part, les commandants de place prétendent souvent employer les gendarmes comme des soldats ordinaires : celui de Sulmona, après en avoir laissé emprisonner deux par la garnison, fait arrêter leur lieutenant, qui s'est plaint sans passer par lui. A la suite de mauvais traitements infligés à un autre lieutenant par un colonel français, le ministre en est réduit à rappeler aux militaires l'utilité de la gendarmerie. Les gardes provinciales aussi, qui prétendent rétablir l'ordre à leur profit, « méconnaissent cette arme magistrale (1) » !

Gendarmerie auxiliaire. — Le général Lamarque expliquait fort bien qu'avant le nouveau régime l'ordre relatif des campagnes était maintenu par toute une « armée des propriétaires », sbires et *armigeri* des barons, *guardiani* communaux, *torrieri* et *cavallari* du rivage, « soldats de campagne » des tribunaux, peut-être un ensemble de 40 000 hommes (2). On comprit la nécessité de ne pas laisser sans emploi, exposées aux sollicitations des insurgés, ces antiques « escadres » et « escadrilles » : tout en les rattachant au ministère de la Police, on les laissa à la charge des communes, provisoirement, était-il dit, et en déduction des contributions (3), mais on chercha à régulariser cette police multiforme. Après avoir essayé d'en faire des compagnies de « chasseurs », sur le modèle des voltigeurs français, et qu'on avait attachées aux légions provinciales ou à des bataillons de ligne (4), on se borna à former des compagnies de « gendarmes auxiliaires », à pied ou à cheval, une par province, aux ordres des intendants et dépendant, pour l'administration, de la gendarmerie (5). Ces *armigeri* royaux, recrutés dans le pays, sans contrôle, par des officiers également indigènes, se mêlaient nécessairement aux querelles locales : ils

(1) Presque toutes ces plaintes émanent de Radet. A. Naples, 1046, et 1091 surtout. A Arpino, le capitaine des gardes provinciales, interpellé par un gendarme (un Français), répond par des injures et le fait rouer de coups par le poste de garde.

(2) Rapport, 1er-20 octobre 1807. A. N., AF IV, 1106.

(3) Décret, 29 décembre 1806. Circulaire de G.-B. Ricciardi, intendant de Bari, aux syndics.

(4) Décret, 14 août 1806.

(5) Décret, 23 novembre 1807 (inspiré par des remarques de Reynier). Solde et armement fournis par l'Etat, uniforme (gris à parements noirs, chapeau rond à panache noir, fusil, pistolets, *cangiarro*) et chevaux aux frais des gendarmes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« servent et attisent, dit un rapport, les haines particulières des habitants entre eux... Ce sont des mouchards (1) ».

Corps francs. — Les *compagnies franches* sont une tentative pour utiliser ou du moins dériver une partie des forces de l'insurrection. Reynier, le premier, dans l'intention de recueillir spécialement les soldats dispersés, avait entrepris la formation d'un « bataillon de chasseurs calabrais (2) », auquel succédèrent, lors de la répression, des « compagnies franches de guides » des Calabres, et aussi des Abruzzes (3) et de Terre de Labour (4). Masséna s'y employa, avec l'aide de patriotes, Gugl. Pepe dans la Calabre citérieure, Arcovito dans l'autre (5). Quand, à la fin de 1806, les *capimassa* Piccioli et Raff. Ricciardi dans les Abruzzes, Sciarpa dans le Cilento, eurent fait soumission, les deux premiers, nommés capitaines, furent chargés d'organiser, sous les ordres de Partouneaux, qui proposerait les officiers, trois « compagnies franches de voltigeurs abruzzais (6) ». On attribuait à leurs hommes la solde des voltigeurs français, dont ils avaient l'équipement sur un uniforme gris à parements et collet jaune ou vert (chapeau rond à panache). Ces loups devenus bergers devaient « arrêter tous les perturbateurs et vagabonds et maintenir un ordre parfait dans les Abruzzes ». Quant à « M. le chef de bataillon Sciarpa », il recevait de la confiance royale le commandement de huit compagnies de « chasseurs de montagnes de Principato Ultra (7) ».

Sciarpa, dont le commandant de la province louait la bonne foi et la « grande influence dans le pays » et qu'il chargeait de dresser la liste des brigands rentrés, gouverna, de façon plus satisfaisante qu'on n'aurait pu le croire, une troupe, d'ailleurs en partie recrutée

(1) Desvernois, rapport au roi (avril 1808), dans ses *Mémoires*, p. 341.

(2) Reynier à Joseph, Reggio, 1er avril 1806. A. G., Naples.

(3) Décret, 29 septembre 1806 (pas au *Bullettino*). Uniforme prescrit : en drap noir du pays, avec liséré rouge, chapeau rond. Commandées par Sciabolone.

(4) Décret, 4 octobre 1806. Dans sa lettre à Napoléon, 5 septembre 1806, Joseph parle aussi de compagnies franches levées dans le Cilento et soldées.

(5) Dumas à Reynier, 9 janvier 1807. A. Naples, Guerra, 1048. PEPE, *Mémoires*, t. Ier, p. 301, reproche à Dumas d'avoir laissé tomber cette organisation après le départ de Masséna : il est bon de noter qu'alors (janvier 1807) Arcovito n'avait encore que 250 hommes.

(6) Décret, 18 décembre 1806.

(7) Décret, 26 janvier 1807. Parmi les capitaines, des noms connus : Rocco Stoduti, Tommasini, deux Guariglia. Le capitaine De Rosa sera arrêté, comme prévenu d'avoir participé à l'assassinat d'un employé des équipages militaires (septembre 1807).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

parmi les gens du pays (1), sans pouvoir toutefois empêcher des excès multiples (2). Mais dans les Abruzzes les « voltigeurs », encore vêtus en paysans et sans doute aussi mal soldés que les troupes, se mutinèrent : l'insurrection fut d'abord partielle, — et Partouneaux déclarait préférable de « voir les brigands se prononcer que de rester sans confiance sur leur compte et même dans la crainte », — puis, trois mois après, générale. Du moins louait-on la bonne attitude de Piccioli, qui s'était fait blesser, et de ses officiers, « braves gens », qu'on eût aimé voir plutôt dans un régiment (3). Le ministre devait renoncer à voir ces ex-brigands, « contenus par une discipline sévère, former de très bons soldats (4) ».

Gardes provinciales. — De toutes les nouvelles formations, celle qui avait le plus de portée et qui pouvait devenir la vraie armée nationale, fut celle des gardes civiques provinciales, force territoriale mise à la disposition des autorités civiles. Elle était née spontanément et de la milice volontaire, improvisée par la classe aisée de la capitale au début de l'invasion, et des gardes d'honneur, organisées dans les villes que visita Joseph (5), et de la nécessité, quand le nouveau gouvernement eut ordonné le désarmement, de faire exception pour ses partisans, pour les propriétaires, autrement livrés à toutes les violences. Ainsi le besoin de gardes nationales s'était manifesté : étant donné l'état de l'esprit public, il fallait que les décrets intervinssent pour les développer et les régulariser. Celui du 13 mai 1806 fut rédigé au retour du voyage de Calabre (6), simplifié et rapproché du système français (qui précisément s'organisait) par celui du 21 novembre.

Ces gardes « ne pouvant être employées qu'à la défense de la pro-

(1) Girardin, *Mémoires*, t. II, p. 47, qui les vit au cours d'un voyage à Persano (janvier 1808), dit : « Ils sont bien habillés et ont l'air très militaire. » Appréciation également favorable de Desvernois (*Mémoires*, p. 342) et Franceschi, 10 décembre 1806. A. Naples, Guerra, 1046.

(2) Général Lanchantin à Lamarque, Campagna, 15 mai 1807. *Ibid.*, 1048.

(3) Partouneaux à chef d'état-major, 17 et 24 mars, 1er et 21 juin 1807. A. Naples, Guerra, 1048.

(4) Compte rendu, 1er janvier 1807. Le chef de bataillon Thomas, partisan de cette utilisation, complétée par celle des prisonniers, demandait du moins à ce que l'organisation fût faite hors du royaume (long rapport. A. Naples, Guerra, 1048).

(5) Le premier noyau fut la compagnie de gardes d'honneur à cheval de Cosenza (13 avril 1806).

(6) C'est le premier décret signé de Joseph roi. Circulaire aux trois chefs de corps d'armée, 19 mai 1806. Autre du 1er avril 1807.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

priété et au maintien de l'ordre public », on prit pour principe d'admission la propriété : « Ce sont les propriétaires, ce sont ceux qui ont intérêt à défendre leurs biens qu'il faut appeler essentiellement à cette formation (1). » Il fallait être inscrit au rôle de la contribution, ou être fils de propriétaire, ou exercer une profession, un métier (les fonctionnaires étaient astreints à ce service) (2), et on ne pouvait se faire remplacer. C'était presque le principe contraire qui avait présidé à l'organisation des « masses » et même des « régiments de milice », qui d'ailleurs n'existèrent que par une portion de leurs cadres (3).

L'organisation nouvelle fut sérieuse : une légion par province, d'un nombre variable de compagnies (par commune), dont deux d'élite (au chef-lieu) « toujours prêtes à marcher (4) ». Les gardes, qui n'étaient point soldés, n'étaient pas tenus à l'uniforme (5) et s'équipaient à leurs frais, les dépenses d'entretien étaient à la charge des communes. De même pour la garde civique de Naples, née de la crise qui suivit Maida et que le décret constituait à dix régiments de douze compagnies, avec admission des anciens militaires (6). Le port d'armes était réservé à ceux qui étaient inscrits comme gardes, ce qui eût à la fois réalisé le désarmement et la création d'une force publique de 50 000 hommes.

Le choix des colonels des légions importait fort, car ce sont

(1) Dumas au général Verdier, 1er juin 1806. A. Naples, Guerra, 1163.

(2) Le roi s'était même montré mécontent d'avoir vu, durant son voyage des Abruzzes, des armes aux mains de simples *bracciali*. Circulaire, 3 avril 1807, reproduite au *Moniteur universel*, 23 avril 1807. Il fallut toutefois se montrer accommodant : les organisateurs exposèrent que l'abstention fréquente des propriétaires obligeait à recourir à d'autres, que beaucoup de braves gens auraient été exclus, que nombre de pâtres et travailleurs agricoles demandaient, à bon droit, à rester armés. Ainsi les officiers de Montalto au roi (juillet 1807), le colonel S. Severina (octobre 1806, avril 1807). A. Naples, Guerra, 1163. Pendant les troubles, surtout en Calabre, on avait accueilli toutes les bonnes volontés (Reynier à Dumas, 15 avril 1807 (A. Naples, Guerra, 1153).

(3) Sur ces institutions, voir la pragmatique *De re militari*, 47 (édit. 12 juillet 1800), *Giustiniani*, t. XIII, p. 287 et suiv. Pas de condition de propriété, au besoin tirage au sort, avec faculté de remplacement, équipement fourni par les communes.

(4) Une de dragons, une de chasseurs à pied. Le premier décret en ajoutait une de canonniers et accordait aux trois une solde et des rations, quand elles marcheraient. Le service d'officier y comptait pour passer dans l'armée.

(5) L'uniforme, très militaire, était, suivant les provinces, à fond noir, brun ou bleu (à Naples, bleu), avec des parements d'autre sorte et le nom de la province sur les boutons. D'Hauteroche donne d'un officier une description qui prouverait que la fantaisie régnait.

(6) Décret, 15 juillet 1806.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

eux, sauf à Naples, où le roi nommait sur désignation du gouverneur, qui proposaient les autres officiers (sauf les lieutenants-colonels, désignés comme les colonels par le gouvernement) et choisissaient les sous-officiers. Tous les colonels et lieutenants-colonels furent des personnages considérables, la plupart grands seigneurs, offrant d'ailleurs des garanties de libéralisme (1), mais qui avaient tendance à donner à leur grade un caractère honorifique (2). Parmi les majors et adjudants-majors, seuls soldés et d'ordinaire les véritables chefs, on voit d'anciens officiers, des hommes éprouvés (3). Pepe déplore qu'on n'eût pas introduit l'élection, évidemment parce que les patriotes, plus actifs, plus ardents, eussent inspiré leur esprit à cette force, qui pouvait devenir redoutable. Pour la même raison, sans doute, outre que le précédent de 1799 avait donné de médiocres résultats, le gouvernement s'en était gardé : c'eût été livrer le pays à un parti, avec d'autant plus d'inconvénients que cette force armée exerçait sous l'autorité des intendants, et souvent aussi s'arrogeait des fonctions dangereuses de police. Même au point de vue politique, la prudence était de mise. C'est elle qui dissuada d'étendre aux provinces l'organisation napolitaine (en régiments et plus largement ouverte) (4), qui engagea Reynier, qui avait pourtant fait un usage très militaire des gardes civiques, à demander le passage dans les troupes réglées des deux majors de Calabre, Guglielmo Pepe, le futur généralissime des *carbonari* napolitains, et Diego Falcone (5) ; c'est elle qui dictait à l'empereur des avis pessimistes : « Prenez

(1) A Naples, le général prince Colonna di Stigliano, dont un fils, chef de légion de la garde civique républicaine, avait péri sur l'échafaud, et dont un frère était général sous Joseph.

(2) Le colonel de Calabre citérieure est signalé comme absent de son poste depuis quinze mois ; un autre n'y a jamais paru. On doit prescrire à ces chefs d'aller inspecter leur corps deux fois par an. Quelques-uns d'ailleurs sont loués pour leur zèle, comme le duc d'Accadia (Principato Ultra), le duc de Laviano (Principato Citra).

(3) En Calabre ultérieure, Guglielmo Pepe, major, son frère Ferdinand, quartier-maître, et, pour adjudant-major, Raffaele Bordini, au service depuis 1792, capitaine sous la République, et dont Pepe (*Mémoires*, t. Ier, p. 292) et Reynier louent les qualités militaires : blessé d'un coup de fusil, dit un certificat de Dumas (5 novembre 1806), « il a continué à poursuivre l'ennemi, jusqu'à ce que son cheval fût tué sous lui ». En Abruzze citérieure, le frère de Pepe, Florestano, un héros ; en Calabre citérieure, Diego Falcone, cadet dès 1780, capitaine sous la République, puis dans la légion italique.

(4) Dumas à Masséna, 8 octobre 1806. A. Naples, Guerra, 1153.

(5) A Dumas, 6 juin 1807 (*ibid.*, 1153).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(pour Naples) des pères de famille bien lâches et bien vieux, qui soient bons pour la garde de la maison quand on crie au voleur! Faire autre chose, c'est vous préparer de grands malheurs (1). »

Nécessairement, d'ailleurs, la garde provinciale devait être surtout patriote. La masse des gens aisés répugnait à un service qui pouvait n'être qu'un acheminement à la conscription (idée exprimée par Joseph) (2), et qui les exposait davantage aux fureurs des insurgés, en attendant peut-être que, comme en 1799, les rôles nominatifs ne devinssent des listes de proscription. Peur et mollesse furent la pierre d'achoppement de bien des réformes.

A Naples, au moment de la grande crise, il semble y avoir eu un véritable élan (3) : on autorisa ensuite les habitants, même inscrits, à se faire dispenser moyennant une taxe, ce qui risquait d'avilir l'institution. En Calabre, le danger personnel devait stimuler fréquemment l'énergie (4). Ailleurs le zèle était visiblement moins grand. Beaucoup même de ceux qui s'étaient enrôlés demandaient à être exemptés, ou, ne pouvant pas se faire remplacer, achetaient du moins la dispense du service actif. De tous côtés, on incriminait l'inertie de la classe aisée, même quand l'attrait des grades l'avait attirée (5) : « MM. les *benestanti*, écrivait le commissaire du roi en Calabre, aiment beaucoup mieux porter l'uniforme et les décorations militaires qu'en faire le service (6). » « Parmi les propriétaires, disait le général Digonet, il n'y a que les officiers qui marchent (7). » Et le ministre expliquait la lenteur de l'organisation par « l'indolence

(1) A Joseph, 9 août 1806. *Corr.*, t. XIII, n° 10629 : « Vos 50 000 hommes seront ennemis des Français. »

(2) A Napoléon, 19 août 1806. *Mémoires*, t. III. Cette crainte est signalée notamment par le général Ottavi, commandant la province de Lecce, et le chevalier Medici, major des gardes de cette province (juillet-août 1806. A. Naples, Guerra, 1160).

(3) Joseph affirmait que pour 6 000 gardes que l'on demandait on eut 15 000 inscrits, ce qui n'a rien d'extraordinaire quand on songe à la crainte des excès populaires. Des gens éminemment paisibles prirent l'uniforme, 34 avocats demandèrent à le porter à l'audience (*Diario*, t. II, p. 310).

(4) Encore voyons-nous le prince de S. Severina, colonel de la légion de Calabre citérieure, se plaindre que beaucoup de propriétaires refusent de s'inscrire (à Dumas, 31 octobre 1806. A. Naples, Guerra, 1163). Reynier menace d'amende ceux qui ne prennent pas personnellement la garde (instructions aux commandants de circonscriptions et de gardes provinciales, janvier 1807. *Ibid.*).

(5) Le général Pinon (province de Trani) assurait que beaucoup offraient de l'argent pour avoir des brevets et proposait de les vendre (août 1806). *Ibid.*

(6) L. Reynier à Saliceti, 19 juillet 1807. *Ibid.*

(7) A Lamarque, 11 octobre 1807. A. Naples, Guerra, 1461. Pepe, *Mémoires*, t. I, p. 258.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

naturelle des habitants, leur peu de goût pour le métier des armes (1) ». Dans ces conditions, ceux qui donnaient le ton étaient les patriotes, partisans des réformes, les plus menacés, malheureusement aussi les plus portés aux représailles.

La valeur des gardes provinciales dépendait des chefs, dont plusieurs étaient fort bons, et des communes. D'abord régnait une indécision extrême, que l'incertitude des événements expliquait assez; il y eut même des défaillances graves : ainsi le commandant Michel, à Scilla, fut indignement abandonné et des gardes tirèrent sur ses soldats (Aubrée, à Reggio, assure, au contraire, que beaucoup de patriotes auraient voulu s'enfermer avec lui dans le fort); Pepe, qui venait de passer en revue les civiques de Scigliano, fut assiégé en pleine ville par une bande et personne ne bougea. A la poursuite de Fra Diavolo, un commandant n'exécuta pas le mouvement prescrit, parce qu'il pleuvait trop fort (2). Certaines compagnies étaient si peu organisées que des brigands purent se faire passer pour gardes. Bien plus, en quelques endroits, c'est le parti hostile qui a présidé à l'organisation (3).

Les civiques se laissent aller trop facilement aux excès, tandis que certains officiers trafiquent de leur autorité et que les comptes communaux s'obscurcissent encore davantage (4). La force qu'on confie à ces particuliers devient aisément un instrument de vengeance privée. Déçus dans leur espoir d'être soumis à une juridiction particulière (privilège envié sous l'ancien régime), ils affectent souvent l'indépendance à l'égard des autorités civiles : en Calabre citérieure, où la guerre civile les avait surexcités, l'intendant se plaint que bien des capitaines commettent des extorsions et autres méfaits, « fassent l'office de juges, d'agents de police, lèvent des

(1) Février 1807. A. Naples, Guerra, 1048.

(2) Hugo, *Mémoires*, t. Ier, p. 136. Une patrouille de la civique de S. Omero voit Sciabolone entrer de nuit dans sa maison : elle ne songe qu'à se cacher et fait son rapport après que le chef est parti (Dombrowski à C. Berthier, Chieti, 26 août 1806).

(3) Ainsi à Pedace, à en croire la supplique d'habitants réfugiés à Cosenza, juillet 1807 (A. Naples, Guerra, 1163); à Roccasecca, où l'adjudant commandant Chavardès assure que la civique est commandée par d'anciens chefs de masse « et presque tous les soldats des gens sans aveu, attendu que les propriétaires en sont exclus » (Arpino, 18 décembre 1806. *Ibid.*, 1046).

(4) Sur ce dernier point, Blanc de Pommard à Rœderer, fin 1807. Arch. Rœderer, vol. 19, f° 121.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contributions, imposent des amendes et, en somme, fassent tout pour fomenter le brigandage au lieu de le réprimer (1) ». Non seulement des chefs trafiquent des exemptions de service, mais il en est qui font arrêter arbitrairement des gens pour leur vendre la liberté (2).

Ces allures ne sont pas toujours compensées par la valeur militaire, car l'opinion unanime des généraux semble être que les gardes civiques ne peuvent fournir de longtemps un appui solide, « vu leur inexpérience et leur manque total de fermeté, quand elles ne sont pas soutenues par de la troupe française (3) ». Toutefois, au moins dans les provinces les plus troublées, une foule de citoyens payèrent de leur personne; spécialement visés par les brigands, haïs parfois par le peuple même de leur cité, ils pourraient remplir tout un martyrologe. Plus que les sociétés secrètes, qui s'efforcèrent de l'envahir, cette association au grand jour était apte à éveiller un peu d'esprit militaire dans la nation, à grouper les classes les moins arriérées, à constituer fortement le parti libéral (4).

VI

Plus qu'aucun autre Etat italien, Naples avait besoin de la sécurité maritime. La marine y était populaire, ne fût-ce que par la peur des Barbaresques. Sans négliger ce point de vue, Napoléon réclamait pour ses grands projets le concours napolitain. Trafalgar ne lui avait pas fait abandonner la partie : « Dans dix ans, j'aurai une marine. » En attendant, avec l'aide de ses alliés, Espagne, Italie, Naples (5), il pouvait encore contester la suprématie

(1) A Dumas, 6 janvier 1807; à Saliceti, 12 juin. A. Naples, Guerra, 1163.

(2) Partouneaux, Chieti, 15 février et 21 avril 1807. *Ibid.*, 1048.

(3) C'est le témoignage d'un Napolitain, le général Agostino Colonna, commandant le Principato Ultra (octobre 1806). En 1809 encore, Partouneaux, Ottavi, etc., sont nettement défavorables, et suspectent soit leur courage, soit leurs intentions. Plus équitable, sans doute, Lamarque, le règne finissant (rapport 1er-31 mars 1808. A. G., Naples), constatait : « Les gardes civiques commencent à montrer du zèle. »

(4) Approbation enthousiaste de PIONATELLI-STRONGOLI (*Memorie*, p. 29); RIVAROL (*Souvenirs*, p. 85), le premier au point de vue patriote, le second au point de vue de l'ordre.

(5) A cette époque, les chantiers de Gênes construisaient deux vaisseaux,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

anglaise dans la Méditerranée. Dès son établissement, Joseph eut ordre de se former une marine.

Là encore, tout était à créer, car la belle flotte, d'ailleurs disproportionnée et par suite en partie inutilisée, pour laquelle Acton dépensa tant, avait été brûlée en 1798, et les navires survivants étaient en Sicile, sauf deux (frégate *Cerere* et corvette *Fama*), ramenés par la tempête. Les arsenaux, très négligés d'ailleurs, avaient été vidés avec un soin particulier, une partie des ouvriers emmenés : la sûreté de la Sicile dépendait de l'impuissance maritime de Naples. Ce qui manquait le moins, c'était, comme dans l'armée, les officiers. La plupart avaient servi la République. On les conserva et même on en réintégra plusieurs, mettant à demi-solde ceux qui ne purent être tout de suite employés (1). Ce corps jouissait d'un prestige que les Français jugeaient mérité par d'heureuses dispositions plutôt que par des talents réels : de fait, il manquait d'expérience. La présence de quelques Français était nécessaire. Le capitaine de vaisseau Jacob, le futur amiral et ministre, actif, énergique, mais supportant mal l'autorité d'un chef napolitain, fut remplacé (2) par de Lostanges, un familier de Joseph, dont l'empereur faisait beaucoup moins de cas que son frère. Le consul général de France, Blanc, homme de mérite et désintéressé (3), accepta la direction provisoire de l'administration. Mais Joseph, malgré les avis de son frère, et sous la pression doucereuse du ministre Pignatelli-Cerchiara (4), ne voulut point d'autres Français. Ceux même qui furent envoyés en mission temporaire eurent à se plaindre, parfois gravement, de l'exclusivisme des Napolitains.

A ce personnel les décrets pouvaient bien procurer des emplois, dans la réorganisation complète qui fut faite du corps de la marine : état-major, administration, inspection, génie, artillerie, Académie

deux frégates, deux bricks, ceux de Venise trois vaisseaux. Le décret du 24 juillet 1806 fixait la part de l'Italie seule à huit vaisseaux et huit frégates. Naples n'était pas encore taxée de façon précise, comme sous Murat.

(1) La liste des uns et des autres, dressée le 12 mars 1806, en comprenait 90.

(2) Dès juin 1806.

(3) François-Etienne, négociant de Marseille, ordonnateur en chef des lazarets de l'armée d'Egypte consul général à Naples depuis le 13 avril 1801. Marmont (*Mémoires*, t. II, p. 37 et suiv.), La Feuillade (A. E. Naples, 132, f° 333), le ministre Pignatelli (certificat délivré le 15 août 1807, *ibid.*, 133, f° 26), font le plus grand éloge de ses capacités, de sa probité, de son zèle dans des fonctions supplémentaires non rétribuées. Son seul défaut était un caractère « épineux, ombrageux ».

(4) Notices sur le royaume de Naples. A. E. Naples, 132.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de marine (1). Il était beaucoup plus difficile de trouver des bateaux et des hommes.

Pour les navires, Joseph demandait des constructeurs (2) et des subsides : il fallait tout acheter et au dehors, Naples dépendant de l'étranger pour le cuivre, le chanvre, et même, vu les difficultés d'exploiter les forêts des Calabres, le bois et le goudron. A la fin du règne, pas un des bâtiments réclamés par l'empereur n'était en chantier ; bien plus, la frégate et la corvette avaient été désarmées. On s'était rabattu sur une flottille de chaloupes, armées chacune d'un canon de fort calibre : à la fin, il y en avait une cinquantaine (3), qui rendaient grand service pour les transports en Calabre et la protection immédiate des côtes, mais qui, faute de gros bâtiments pour les soutenir, couraient des risques continuels. Seuls, deux bricks impériaux avaient pu gagner Naples : l'*Endymion*, dont l'apparition devant Gaëte fut saluée d'acclamations, et l'*Abeille ;* ils furent d'un précieux secours et d'un heureux exemple. L'arsenal ne put être sorti de son état de « misère » et de « chaos (4) », ni l'administration du désordre (5).

C'est avec cette flottille que les descendants des Grecs et des marins de Roger étaient invités à se rendre dignes de leurs aïeux. Ils y mirent peu d'empressement. La loi du 2 mars 1808, instituant l'inscription maritime, ne reçut, avant Murat, aucune exécution (6) : les matelots étaient réquisitionnés, sinon « pressés (7) ». Aussi déser-

(1) A la fois pour les aspirants et les « élèves matelots ». On en jugeait les études trop élémentaires, l'accès trop aisé, les maîtres trop nombreux, la dépense excessive.

(2) On envoya l'ingénieur La Fosse.

(3) Exactement 28 canonnières proprement dites et 23 felouques ou parancelles armées en guerre. Et pour cela, à ne parler que de la marine proprement dite, 4 272 personnes employées, dont un brigadier, 8 capitaines de vaisseau, 17 capitaines de frégate (rapport, 31 juillet 1808. A. N., AF IV, 1714 A).

(4) Blanc à Decrès, 18 mai 1808. Marine, BB³, 309, f° 35. Dénûment confirmé par Villon, commandant l'*Abeille* (27 mai 1808. *Ibid.*, BB⁴, 272, f° 113) et le capitaine de vaisseau Ramatuelli (1er février 1809. A. E., Mém., Naples, 1, f° 351-357). Une seule cale de construction à Naples, deux à Castellamare, où l'arsenal était si mal gardé que les voisins y volaient le bois. Notons l'insistance à réclamer toutes les fournitures faites aux bricks français, encore que de mauvaise qualité.

(5) Rapport à Murat, décembre 1810. A. G., Naples.

(6) Cependant la municipalité de Naples fut invitée à dresser des rôles, divulguer les avantages promis (Miot, 28 avril ; Pignatelli, 2 mai ; Munic. Naples, Disp., 1808). La municipalité répondit (8 juillet) que le nombre des inscrits pour Naples n'était encore que de deux!

(7) Lostanges, répondant à l'ambassadeur, montrait le danger de la presse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

taient-ils en masse : l'équipage de la frégate et de la corvette s'enfuyaient en apprenant qu'on voulait les faire sortir ; le patron d'une felouque affrétée l'abandonnait au seul bruit qu'on pouvait l'employer contre l'ennemi. Moins aisément encore eût-on pu réunir les 2000 matelots, que Napoléon prétendait recevoir pour sa flotte de Toulon : cette seule nouvelle, assurait l'ambassadeur, eût provoqué un exode. Adroits et laborieux, au jugement des Français, ces marins manquaient de courage, disons de zèle. Les premières canonnières furent montées avec des Ligures, des Corses, des Français, « car, disait Jacob, il n'est pas possible de compter sur les marins du pays (1) ». « Le matelot napolitain est actif et travailleur, lorsqu'il est surveillé, mais il n'aime pas à se battre et l'on serait exposé avec lui à toutes sortes de dangers (2). »

Toutefois, avant la grande entreprise de Murat contre la Sicile, cette marine rudimentaire fut mise à l'épreuve. Durant le siège de Gaëte, douze canonnières contribuèrent efficacement à protéger les flancs du corps de siège : c'était jouer le rôle de batteries flottantes, avec succès, en tout cas, puisqu'elles repoussèrent vingt-six canonnières ennemies qui les attaquèrent le 4 juillet. Giovanni Bausan, leur chef, reçut des éloges publics pour ce premier succès (3). L'*Endymion* réussissait à entraîner les quatre canonnières de Gaëte contre une frégate et à la faire reculer : la population en exprima naïvement sa surprise (4). Giuseppe di Cosa, escortant un convoi, parvint à doubler de nuit le cap de la Licosa, au prix d'un combat de quatre heures contre deux bricks ennemis (5). Le plus notable fait d'armes du règne fut, le 2 juin 1808, la défense d'Ischia, que toute une escadre sicilienne menaçait, par vingt-six canonnières envoyées de Naples : deux canonnières coulées, une frégate et trois autres bâtiments endommagés, telle fut la perte infligée à l'ennemi, suivant la relation officielle, après cinq heures de combat, qui ne

comme si l'on n'y avait point encore recouru (La Feuillade, 14 juin 1808. A. E., Naples, 132, f° 119).

(1) A Decrès, 10 avril 1806. Marine, BB³, 267, f° 335 : « Je puis vous assurer que Naples n'aura jamais une marine ; le peu d'activité des Napolitains sera un obstacle insurmontable. » (*Ibid.*, f° 332.)

(2) Notices sur le royaume de Naples.

(3) *Monitore*, 8 juillet 1806.

(4) Lieutenant de vaisseau Ferrin, commandant l'*Endymion*, et vice-consul Framery, mai 1808 (Marine, BB⁴, 272, f° 139-142).

(5) *Monitore*, 29 janvier 1808.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

coûtèrent aux Napolitains que huit morts et douze blessés : le lieutenant de vaisseau Giuseppe Correale, qui eut la chance d'être parmi ces derniers, fut promu de deux grades et fait commandeur des Deux-Siciles. Malheureusement, d'après l'ambassadeur, peut-être influencé par les officiers de marine français, injustement oubliés, d'après aussi le général Lanchantin, qui gardait le rivage, il faudrait en rabattre : « Quelques équipages ont voulu se jeter à la mer et gagner la côte, ou s'étaient précipités à fond de cale; mais les troupes qui étaient sur la côte ont tiré sur les fuyards. » Ce qui est plus fort, Correale, blessé légèrement (une « écorchure au doigt ») tout au début, se serait fait porter aussitôt à terre et y serait resté « pendant ce temps, en toute sûreté, occupé à faire son rapport ». Un autre officier, Cicco, aurait débarqué tout de suite aussi et gagné la montagne : par contre, pour prévenir les accusations de son lieutenant, l'enseigne Carrusson, il l'avait fait arrêter sous l'inculpation d'être revenu à terre chercher des munitions et, comme celui-ci était Français, le ministre avait décidé qu'il passerait en conseil de guerre (1).

Cette jalousie envers les Français est latente dans tous les services. La marine, où on lui laissa libre cours, n'en alla pas mieux, tant s'en faut. Quelques très bons chefs, Francesco de Simone (2), Giovanni Caracciolo, Giovanni, Bausan (3), le héros de la marine muratienne, d'autres au moins hardis comme Barbara (4), ne peuvent que susciter des accès de zèle momentanés : cette flottille de coques de noix

(1) Récit officiel au *Monitore*, 7 juin 1808, avec l' « ordre du jour », qui semble effectivement inspiré par Correale, dont le nom paraît à satiété, tandis qu'il n'est pas soufflé mot de son collègue français, l'enseigne Sanson : ce document loue beaucoup Correale d'avoir repris le soir même son commandement (ce qui prouve qu'il n'était pas bien malade). Récits de La Feuillade, à Champagny, 5 juin, 8 juillet, 3 août 1808 (A. E., Naples, 132, f° 106, 138, 200), à Decrès, 30 juin (Marine, BB³, 309, f° 33). Le rapport de Sanson, qui commandait l'une des deux divisions de canonnières, et dont le ton est simple et modeste, affirme, sans commentaires, que Correale blessé se retira, une demi-heure après le début de l'action, et lui céda son commandement. Lanchantin attribue expressément le succès à Sanson (13 juin. A. E., Naples, 132, f° 141). Sanson avait été blessé au combat du 4 juillet. Il se fera prendre l'année suivante, en essayant de rallier sa flottille (La Feuillade, 18 juin 1809. A. E., Naples, 133).

(2) Proscrit, accompagna Ganteaume en Egypte. C'est lui que Joseph désigna en février 1808 pour aller exposer à Napoléon l'état de la marine.

(3) Né à Gaëte, 1757. Noble, fils d'un lieutenant général, fit un stage de cinq ans sur la flotte anglaise. Capitaine de frégate en 1798, exilé pour avoir participé à la République. Voir sa vie dans D'AYALA, *Vite*.

(4) *Monitore*, 23 décembre 1806 (à Policastro, aurait repoussé une frégate). C'est lui, Maltais, ex-corsaire, qu'on accusera d'avoir trahi Murat devant le Pizzo.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

non seulement laisse Capri intangible et impunie l'audace des corsaires et des croisières, mais ne peut garder la côte. C'est un fait de guerre que de passer de Castellamare à Salerne (1); de « petites barques » empêchent le commerce aux abords de Gaëte (2), où il y a une division de canonnières, et un bâtiment de six canons est enlevé à la pointe du Pausilippe (3)!

(1) *Monitore*, 16 octobre 1807.
(2) Pignatelli à Lostanges, 23 mars 1807. Pizzofalcone, Marina Napoli.
(3) *Diario*, t. II (1er mars 1808). Une canonnière s'étant rendue sans coup férir, Napoléon réclamait le procès du capitaine (à Joseph, 21 mai 1808. Du Casse, *Supplément*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE IX

LES FINANCES

I. Principes directeurs de la réforme. — II. La nouvelle administration. — III. L'impôt foncier. — IV. Contributions indirectes. — V. Ressources extraordinaires. — VI. La fusion des banques. — VII. Rareté du numéraire. — VIII. Les comptes.

I

Les finances (1), comme dans tous les Etats napoléoniens, furent, ainsi que Joseph l'avouait en termes modérés, « le point faible ». C'est aussi celui sur lequel les reproches de l'empereur montrèrent le plus d'aigreur : « Vos finances sont déplorablement administrées, elles sont tout en métaphysique ; l'argent est cependant une chose très physique (2). » Il est juste d'observer tout de suite que c'était la partie la plus ardue, étant données les circonstances politiques et économiques, la complexité et le heurt des réformes, l'état des esprits ; que le ministre, à qui Napoléon s'en prend surtout, était un homme de grande valeur et un honnête homme ; que son personnel était probablement supérieur dans les hauts emplois à tous ceux qui l'avaient précédé ; que l'on doit, pour apprécier l'œuvre, considérer ce qui existait avant elle.

La question financière ne pouvait manquer d'être envisagée de façon très différente par l'empereur et par le roi : pour le premier, Naples devait non seulement ne rien coûter, mais entretenir une armée ; il fallait exécuter radicalement les changements indispen-

(1) Nous avons insisté sur ce chapitre capital, qui traite un des aspects les plus critiqués du régime. Outre les archives publiques, la communication généreuse des papiers de Rœderer, Cavaignac, L. Reynier, nous a permis de compléter sur bien des points l'histoire consciencieuse de Bianchini.

(2) A Joseph, 1er octobre 1807. *Corr.*, t. XVI, n° 13206.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sables, établir dans les quinze premiers jours « un système d'impositions égal et sévère ». Si Joseph allègue le caractère « sacré » d'aliénations consenties par l'Etat, il répond : « Rien n'est sacré après une conquête (1). » Si la dette publique est trop lourde : « On peut retarder les paiements d'un an (2). » Au point de vue français, le système semblera peut-être préférable, mais tout d'abord on ne pouvait traiter en conquête un pays où presque toute la classe aisée, sur qui principalement devaient retomber les charges, avait accueilli le nouveau régime, tandis que par trop d'exigences on précipitait le soulèvement populaire; ensuite, l'empereur se faisait, comme la plupart des étrangers, illusion sur les ressources du royaume, qu'il estimait plus riche que l'Italie du Nord. C'est l'honneur du régime que d'avoir pris au sérieux sa tâche réformatrice et pratiqué ces « ménagements », qui impatientaient Napoléon.

Après un court passage de Saliceti, les Finances étaient échues au prince de Bisignano, mais Rœderer, avant de lui succéder à son tour (23 novembre 1806), était déjà directement mêlé aux affaires. Au mauvais vouloir que lui témoignait l'empereur s'ajoutait la mésintelligence du ministre avec celui de ses collègues qui devait précisément diriger les deux services les plus exigeants, la Guerre et la Police. Le roi du moins, tout en tenant la balance entre les deux rivaux et en exerçant un contrôle personnel sur tout ce qui touchait aux finances, garda-t-il toujours à Rœderer sa confiance. Les difficultés d'en haut étaient encore les moindres : les barons, aux prétentions desquels le ministre tenait résolument tête et qu'il méprisait, lui étaient hostiles; le peuple voyait en lui un de ses oppresseurs; les faiseurs d'affaires criaient contre lui, parce qu'il les contenait; les militaires, parce qu'il ne pouvait solder leur dû. Rœderer brave tous les mécontentements : de même que Joseph, il se pique d'honneur et tient à prouver qu'il peut faire à Naples mieux qu'une « cure de métaphysique ». Inventif, soutenu par sa « fibre gauloise » dans la lutte contre la force d'inertie napolitaine, protégé par son caractère rugueux contre les clabauderies de ses adversaires et les importunités des « mendiants de toutes les classes et de toutes les conditions (3) », il possède deux qualités bien pré-

(1) Au même, 31 mars 1806. *Corr.*, t. XII, n° 10043.
(2) Au même, 1er mars 1807. *Corr.*, t. XIV, n° 11911.
(3) Rœderer au roi, 25 juin 1808. *Œuvres*, t. IV, p. 19.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cieuses, et qui n'étaient pas communes dans l'administration napolitaine : le travail et la probité. La seconde n'a été contestée, à notre connaissance, que par un subordonné trop visiblement mécontent de l'être, et tout paraît justifier la noble fierté avec laquelle le ministre abandonna des fonctions, dont il n'avait pas méprisé les légitimes profits, mais dont il n'avait pas abusé. Quant au labeur, il serait suffisamment attesté par la masse de papiers qui subsistent de ses dix-huit mois de ministère, rapports entièrement autographes ou surchargés de corrections, analyses d'ouvrages, comptes et notes de toute espèce. Ces deux qualités, Rœderer s'efforça de les inculquer à son personnel et tint véritablement école d'administration.

Lui-même ne met point de fausse honte à s'informer et à demander conseil. Il le fait auprès de Mollien, ministre du Trésor de France, qui répond à ses questions avec complaisance (1), de l'intendant du Trésor Dauchy, qui lui recommande telle mesure appliquée avec succès dans les « départements au delà des Alpes (2) », du banquier Falconet, de Naples, avec lequel il se lia d'amitié. Il le fait aussi auprès des Napolitains quand, ce qui est rare d'ailleurs, il leur reconnaît de la capacité : ainsi Ricciardi, qui lui prêche la prudence, le duc de Carignano, qui lui adresse des avis très sensés et mérite d'être désigné par lui comme le Napolitain le plus capable de prendre le ministère, Zurlo, l'un des plus distingués ministres de Ferdinand (plus tard de Murat), « homme d'un vrai talent (3) », qui lui présente, à sa demande, des observations très intéressantes (4). Lui-même n'est pas un financier improvisé : sans parler de son habileté à gérer ses propres affaires, il avait été l'un des membres les plus actifs du comité des contributions à la Constituante ; sa réputation comme économiste en impose même aux Napolitains (5) et le rend propre à inspirer la confiance. Ajoutons

(1) Mollien à Rœderer, 24 février 1807 (Rœderer, vol. 16, f°s 40-60). Autres lettres amicales. Notons le conseil de ne pas imiter servilement les lois françaises, que leur caractère « circonstanciel » ne peut rendre « bonnes pour tous les temps et surtout pour d'autres pays que celui où elles sont essayées ».

(2) Dauchy à Rœderer, 19 octobre 1807. Arch. Rœderer, vol. 16.

(3) Rœderer à Joseph, 25 juin 1808. *Œuvres*, t. IV, p. 19.

(4) Ainsi les Observations sur le projet de contribution foncière (juillet 1806). Arch. Rœderer, vol. 20, f°s 9-30, sur le *Rapport* au roi de 1808. *Ibid.*, vol. 25, f°s 771-839.

(5) Confirmée par BIANCHINI, *Storia delle Finanze*, livre VII, chap. III, § 1. Sur sa préoccupation constante de ces questions, voir ses innombrables discours

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cette qualité, habituellement déniée aux administrateurs napoléoniens, de disposer son esprit à comprendre ce que les usages du pays peuvent exiger ou peuvent offrir d'avantageux : dans un de ses premiers mémoires au roi, il écrit (1) : « Je me suis écarté le moins possible des habitudes du fisc et de ses agents... Le fond de chaque impôt projeté était à Naples, la forme que je propose d'y adapter est en France. » La fermeté de ses intentions, l'effort dépensé par le ministre et ses agents, le souci de tenir quelque compte des habitudes du pays, sont à invoquer contre ceux qui accusent le régime français de précipitation aveugle et d'exploitation pure.

Dans le fouillis presque inextricable des finances napolitaines il s'agissait de faire pénétrer la lumière, de régulariser les sources du revenu, d'uniformiser la perception et la comptabilité, de centraliser l'administration et faire triompher le principe de l'égalité. Le désordre, l'enchevêtrement, l'écart entre la charge supportée par le public et le profit retiré par l'Etat, étaient scandaleux. Une foule de taxes indirectes avaient été aliénées à des particuliers ; même pour les impôts directs la perception était abandonnée soit aux communes, soit à des particuliers. Services publics ou privés avaient leurs procédés et leur comptabilité propres, sur lesquels la chambre royale de la Sommaria n'exerçait qu'un contrôle lointain ; l'apurement de leurs comptes fut à peu près impossible au nouveau régime. La nécessité de centraliser était apparue aux Bourbons : l'édit du 4 septembre 1803 avait établi dans chaque province un *pro-fiscale*, chargé de surveiller la répartition et la perception des taxes directes. Depuis peu, il y avait en principe égalité devant certains impôts, mais bien d'autres restaient spéciaux à telle catégorie, les privilèges pullulaient et, dans les terres baronales, les droits féodaux subsistaient. Rœderer n'exagérait guère en disant : « Il s'agissait pour moi non pas d'administrer les finances, mais de fonder l'administration (2). »

à la Constituante, ses articles au *Journal d'économie publique*, aux *Mémoires d'économie publique*, au *Journal de Paris*.

(1) Août 1806. Arch. Rœderer, vol. 26. Cf. ci-dessous, p. 329. Ailleurs il parle de la nécessité de « caresser les vieilles idées ».

(2) Arch. Rœderer, vol. 25, note pour un ouvrage sur son administration.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

Le système français fut le modèle obligé. Toutes les branches du revenu public furent successivement rattachées au ministère des Finances. Une division pour les contributions directes (1), et trois pour les contributions indirectes (2), celles-ci réunies sous un même directeur général. En raison de leur importance capitale, les domaines reçurent une organisation presque indépendante (3). Un trésorier général centralisa toutes les recettes, un autre toutes les dépenses ; au-dessous d'eux, le payeur général de l'armée, le payeur général du civil et de la marine, un contrôleur, le Grand-Livre de la dette, le service des cédules (4). Suivant un usage, né de la méfiance napolitaine, le montant des impôts continua à être versé à la Banque (d'ailleurs bientôt presque transformée en organe administratif), les trésoriers n'ayant que le maniement des polices représentant les sommes perçues ou dues. Des inspecteurs extraordinaires, généralement des administrateurs, devaient exercer un contrôle efficace (5).

En province, la réforme était bien plus considérable, puisqu'il fallait tantôt créer de toutes pièces, n'y ayant jusqu'alors qu'un receveur et un *pro-fiscale* par province (ce dernier emploi gratuit), tantôt assimiler des services très disparates. On institua dans chaque province un directeur des contributions directes (6) ; chacun devait être assisté d'inspecteurs, mais, par raison d'économie,

(1) Deux bureaux pour les anciennes contributions, deux pour les nouvelles.

(2) Décret, 16 août 1806. Douanes et taxes de consommation, sel, bulles de la croisade, loterie, papier timbré et autres droits réunis.

(3) Un directeur général, deux administrateurs, un directeur par province, plusieurs vérificateurs ambulants, des receveurs et sous-receveurs (que Rœderer fusionna avec les receveurs de district), des économes ; pas d'inspecteurs avant Murat. Décret organique du 31 juillet 1806.

(4) Chargé de remettre aux créanciers liquidés les *cedole* recevables en paiement de biens nationaux ou d'impôts.

(5) « Peu de directions, beaucoup d'inspections sont, je crois, le vrai système à suivre dans un pays où l'on a besoin de mettre de l'uniformité dans les méthodes, où la poste a peu de mouvement. » Rœderer au roi, 12 avril 1808. Arch. Rœderer, vol. 23, f° 19.

(6) Loi du 8 novembre 1806. Les directeurs des contributions indirectes n'apparaissent que sous Murat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

on ne nomma que deux « inspecteurs généraux », un pour le Nord, un pour le Sud (1) ; par district, un contrôleur fut chargé de vérifier le travail des répartiteurs communaux et de confectionner les rôles ; le receveur général dans la province (*percettore*), le receveur particulier dans le district (2), centralisaient les recettes des diverses contributions tant indirectes que directes, celles-ci levées dans la commune par un percepteur (*esattore*), qui d'abord fut nommé, suivant l'ancien système, à l'adjudication ou, sinon, d'office par la municipalité, puis, dans les communes produisant plus de 4000 ducats, fut choisi par le gouvernement (3). Les receveurs particuliers formaient un échelon très nécessaire dans un pays aux communications si précaires ; il pouvait seul réaliser l'uniformité désirée et faire renoncer aux « rigueurs attachées à la perception actuelle ». Le conseil d'Etat approuva vivement cette innovation.

Les réclamations, le contentieux, relevèrent des conseils d'intendance et du conseil d'Etat. Pour la dette, la création d'un conseil de liquidation fut une des premières mesures.

Dans une administration, dont la réforme était si essentielle et devait être radicale, il était inévitable qu'on vît une proportion d'étrangers plus forte que dans les autres, d'autant plus que Rœderer était un des Français les plus défiants à l'égard de l'élément national. Ceux qu'on mit à des postes de confiance paraissent s'en être montrés dignes et avoir réellement donné l'exemple au personnel qu'il fallait former. Là furent placés les quatre auditeurs envoyés par Napoléon et garantis par lui comme jeunes gens de talent et d'une sûre probité : Antoine Rœderer, un des brillants fonctionnaires de l'école impériale, qui, administrateur de la contribution foncière, fut le zélé auxiliaire d'un père qu'il admi-

(1) Décret, 25 juillet 1807, et circulaire, 8 août.

(2) Loi 26 novembre 1807 et circulaire 2 décembre ; rapport mss. Arch. Rœderer, vol. 26. La nouvelle loi avait été précédée d'enquêtes consciencieuses. Dans les Arch. Rœderer, vol. 19, f° 5-33, se trouve une comparaison faite par le ministre entre le système français et le système napolitain (tel que l'avaient fait le *dispaccio* du 4 septembre 1803 et l'instruction du 1er mars 1804) ; un projet imprimé fut envoyé au commencement de 1807 aux intendants et trésoriers, pour leur demander leur avis.

(3) Ce dernier système, vivement blâmé par les Notices sur le royaume de Naples (A. E., Naples, 132), comme contraire aux usages du pays, ainsi que la perception par douzième, fut, comme celle-ci d'ailleurs, fort atténué dans la pratique. Le cautionnement seul, en effet, suffisait à éloigner la plupart des candidats.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rait profondément (1); Le Blanc de Pommard, administrateur des domaines, « excellent sujet » au témoignage de Rœderer (2); Le Couteulx, administrateur des contributions indirectes (3); Doazan (4), conseiller puis administrateur général de la liquidation de la dette. L'administrateur des douanes fut aussi un Français, Blanc de Volx (5). Mais les deux autres administrateurs des contributions indirectes, celui qui remplaça Le Blanc décédé, et le directeur général de tout le service, le conseiller d'Etat Dom. Martucci, étaient des Napolitains (6). Les inspecteurs, d'ailleurs presque tous à titre « extraordinaire », ne pouvaient guère être que des Français puisqu'il s'agissait de répandre les principes et l'esprit de la réforme. Ce furent également des gens distingués et dont la probité ne fut pas mise en cause : d'abord deux « coquins de neveux » du ministre, Gentil (7) pour les douanes, et Louis de Failly pour la contribution foncière, ainsi que Jean Héliée et

(1) Antoine-Marie (« monsieur Toni »), né à Metz en 1782. Mort à Ménillan (Eure) en 1865. Débuta dans la diplomatie sous Talleyrand. Plus tard préfet du Trasimène, puis de l'Aube. Après l'Empire, rendu à la vie privée; sous la monarchie de Juillet, conseiller général des Ardennes, puis pair de France (cf. *Notice*, par C. DE VIVEROLLES, *Revue générale, biogr. et nécrolog.*, 1846). Avant d'être administrateur, 22 novembre 1806, il avait été secrétaire général de la maison du roi; le 5 février 1807, il devint en outre chambellan et fut chargé d'organiser un théâtre français. Frère cadet de l'aide de camp de Joseph.

(2) Achille-César-Charles, nommé le 27 juin 1806. Joignait à ses qualités d'être bienveillant aux Napolitains. Il était parent de Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, un ami de Joseph. Il mourut en mai 1807.

(3) Jacques-Félix Le Coulteux du Moley, reparti dès le 29 novembre 1806; « la maladie du pays l'a gagné » (Rœderer à sa femme. *Œuvres*, t. IV, p. 80).

(4) Jules Doazan, auquel succéda Bridois.

(5) Ce nom, qui reçoit parfois la forme encore plus aristocratique, mais erronée, de Blanc de Clairvaux, désigne le père de l'illustre historien de la peinture, Charles Blanc. Nommé aussi le 27 juin 1806. Par excès de zèle ou de prétentions, il est souvent en conflit avec son ministre, qui le déclare « sans expérience, ignorant, et les douanes de Naples et celles de France, impétueux et inconsidéré dans son zèle, d'ailleurs très honnête homme ». « Homme d'esprit et énergique », écrit La Feuillade (24 février 1809).

(6) Président Franc.Vetere (sel, puis domaines), marquis Giuseppe de Turris (loterie, etc.), que Rœderer proclame « un des hommes les plus instruits et les plus probes que j'aie connus à Naples », chevalier Giovanni d'Afflitto (papier timbré). Napolitains aussi le prince de Capossele (domaines); le secrétaire général de Martucci, Raffaele Novella : dévoué à Rœderer, c'est peut-être pourquoi il déplaît à Blanc de Volx, qui l'accuse même de corruption; Michele Martoscelli, chef du contrôle des douanes, dont Blanc de Volx, son chef, louait hautement le savoir et l'intégrité, et qui apparaît travailleur très consciencieux.

(7) Gentil était chef de division au ministère. Ses rapports sont intéressants, spirituels et de ton libre. Il sait flatter habilement son oncle. De Failly est présenté par son cousin A. Rœderer à Murat comme un sérieux travailleur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

François La Pommeraye ; Dumas Saint-Fulcron (1), Bacuée, Laffon-Ladébat, Récamier (2), pour le Trésor. Dans le service nouveau, et plein de risques, des domaines il était difficile aussi de s'en remettre aux Napolitains, mais le roi semble à bon droit se plaindre de la quantité d'employés français et de leur qualité (3). Dans les contributions directes, la partie qui tenait le plus à cœur à Rœderer, plusieurs Français encore (4). Dans la comptabilité, au contraire, la nécessité d'avoir des employés au courant des usages maintint, même aux premiers postes, des hommes du pays : entre autres, le trésorier des recettes, Vittorio La Murra, administrateur de talent, qui sut réorganiser spontanément son service et que Joseph eût souhaité emmener en Espagne ; l'un des deux payeurs généraux (5). Les princes de Gerace et de Bisignano sont à la tête des caisses des rentes et d'amortissement ; le marquis d'Acquaviva est directeur général de la liquidation de la dette (6). En Calabre, Louis Reynier, auquel est laissée une grande latitude, semble prendre de préférence des auxiliaires indigènes. Les receveurs des contributions, sauf de très rares exceptions, sont du pays, ainsi que les administrateurs des douanes, la plupart ayant été simplement maintenus ; il va de soi que plus on descend, moins il est question d'une concurrence étrangère (7). Les nominations napolitaines offrirent bien probablement moins de garanties que celles des Français (8).

(1) Frère de Mathieu Dumas, il avait été receveur général en France. Rœderer en faisait le plus grand cas et eût souhaité à la tête des domaines cet « excellent administrateur des domaines de Capitanate, et excellent comptable », qui avait mis en activité, comme inspecteur, le système nouveau de comptabilité (lettre à Joseph, 12 avril 1808).

(2) Le fils du banquier alors en déconfiture et, de plus, en disgrâce.

(3) A Rœderer, 30 mars 1807. *Œuvres* de Rœderer, t. IV, p. 10. Dans une liste du personnel, au début du règne suivant, deux des trois inspecteurs sont Français ; sur dix directeurs, huit Français, sur dix-neuf vérificateurs, dix Français et un Génois.

(4) Parmi les directeurs, un Estieux, un Thomas, un Leroux ; parmi les contrôleurs, un Lacretelle.

(5) La Greca. L'autre est Jean-André Deslandes (pour la Guerre).

(6) Villot de Fréville, d'abord nommé à cet emploi, resta en France. Le contrôleur du Trésor était Français, Duclos.

(7) A Naples nous voyons quatre Français nommés percepteurs (décret du 13 janvier 1808. A. Naples, Fin., 2754), mais le receveur de la province resta Mariano Balsamo, « homme probe et riche » (Cavaignac).

(8) L'intendant de Calabre ultérieure, chargé de faire une enquête sur Francesco Firrao, « administrateur général » des douanes des deux Calabres, le montre ruiné, lors de sa nomination, jusqu'à vendre ses meubles, à présent menant grand

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Joseph osait douter qu'il y eût ailleurs « une administration plus pure que celle de ce pays (1) ». Disons seulement qu'elle avait à la tête, Français ou Napolitains, nombre d'hommes distingués et probes, qui ont travaillé courageusement, dans les pires conditions, à la réforme d'institutions et de mœurs également corrompues.

III

La contribution foncière unique, établie par répartition, sans privilège, sur le revenu net moyen de toutes les propriétés, fut l'objet principal de la réforme. La Révolution française n'était pas sans avoir imposé à l'attention du gouvernement de Naples la nécessité d'une transformation plus rationnelle et plus égalitaire du système incohérent des impôts directs : en 1796, on avait fait des deux « dîmes » une contribution foncière n'admettant que peu d'exemptions et, tout récemment, l'édit du 20 septembre 1805 avait fait décider que tous les impôts directs, ordinaires et extraordinaires, tant sur les feux que sur les fonds, seraient remplacés par un impôt foncier unique, frappant d'après leur valeur même les biens féodaux et ecclésiastiques (ceux des séminaires, hôpitaux, paroisses, bénéficiaient toutefois d'une large réduction). On devait essayer la répartition sur le territoire d'Aversa à partir du 1er janvier 1806. Inutile de dire que rien n'avait été fait et, tout en rendant justice aux efforts qui, au témoignage de Rœderer lui-même (2), avaient préparé sa tâche, il faut constater la persistance de ces cent quatre taxes différentes, relevant d'une trentaine d'administrations distinctes et comportant toutes sortes d'inégalités.

Les principales de beaucoup étaient les dîmes ordinaire et extraordinaire (celle-ci, plus élevée que la première et tout aussi ordinaire, ne frappait que les fonds dépassant un certain revenu) ;

train et faisant de grosses pertes au jeu. Les douanes étaient plus que jamais épuisées par les voleries. A en croire les rapports de l'ambassadeur de France les plus hauts dignitaires napolitains des finances, à commencer par Pignatelli, seraient sans probité. Rœderer a fait renvoyer, par économie et parce qu'il était un « fripon », le secrétaire général du ministère.

(1) A Napoléon, 15 novembre 1807. *Mémoires*, t. IV.

(2) Rœderer à Murat, Arch. Rœderer, vol. 26.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sa répartition se basait sur un « cadastre général » remontant à 1740-1754 et qui, en fait, était loin d'avoir représenté une opération uniforme : les fiefs avaient été taxés d'après le droit de relief ; beaucoup de communes, qui payaient leur part d'impôt avec leurs revenus propres ou avec le produit d'une taxe qu'elles s'imposaient, l'avaient été d'après un nivellement hâtif. D'ailleurs, avec les changements survenus dans la valeur des terres depuis le cadastre (1) et depuis l'époque antique qui avait vu fixer le *rilevio*, ces évaluations ne pouvaient qu'être très vagues. Ajoutons que les communes n'étaient même pas exactement délimitées.

La plus importante taxe ensuite était celle sur les feux (*carlini e grano a fuoco*), levée sur chaque maison. Puis venait toute une série de taxes spéciales à telle catégorie : le *testatico* (capitation) sur ceux qui pratiquaient un métier « vil ou mécanique », mais non sur les paysans ; les *once d'industria personale* sur les artisans et les journaliers, véritable impôt sur le salaire ; les *once immuni* sur les biens ecclésiastiques ; l'*adoa* sur les biens féodaux, d'après une estimation datant de 1564. Citons encore les taxes pour les routes, pour les tours et cavaliers chargés de la garde du rivage, pour l'escorte des courriers, sans préjudice des impôts seigneuriaux (2). C'est sur le paysan, petit propriétaire ou simple *bracciale*, que pesait la masse de ces charges. De plus, la répartition entre provinces et entre communes était très inégale, faute d'en connaître la population : le comté de Molise, très pauvre, payait le quart de ce que payait la Terre de Labour ; le taux de la dîme variait de quatre grains et demi à huit par *oncia* de revenu ; les terres féodales, avec une étendue de presque moitié des biens dits bourgeois (*burgasentici*), payaient quatre fois moins. Depuis 1794, les terres d'église du moins, sauf les catégories citées plus haut, étaient soumises au régime commun.

L'impôt foncier, que voulait établir Rœderer, lui apparaissait

(1) Zurlo, observations citées, estimait que le revenu des terres avait triplé depuis lors, d'autres économistes disaient doublé.

(2) Outre les ouvrages d'Orloff, Colletta, Bianchini, Schipa, Galanti (*Descrizione*, t. II), un Mémoire sur la nature et la forme des impositions dans le royaume des Deux-Siciles (antérieur à la conquête, aux A. E., Mém., Naples, 1), les nombreuses notes de Rœderer (notamment vol. 19 de ses Archives), celles qui lui sont adressées (ainsi par Negri, sur les diverses *once*) ; une critique détaillée par Tupputi, *Memorie sulla esecuzione della fondiaria in Napoli* mss. (faites durant l'interrègne. A. E., Naples, 132, f° 145 et suiv., 17 pages).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme d'une portée immense, à la fois économique et sociale : essentiellement convenable à un pays agricole, de perception aisée, il devait dégrever les prolétaires sans accabler les propriétaires, puisqu'il supprimait les privilèges et que l'abolition de la féodalité augmentait en nombre et en richesse les petits propriétaires; il serait « le seul véritable échec à la féodalité »; « la populace pourra devenir peuple (1) ». A la fin de son ministère, regardant avec quelque complaisance l'œuvre comme accomplie, Rœderer dira à Murat, en parlant de la contribution foncière : « Elle a mis fin à la féodalité, elle a soumis les seigneurs, elle a relevé les propriétaires et la propriété, elle a préparé à la nation une existence (2). » Pénétré de la grandeur de sa tâche, il n'était point disposé à suivre la recommandation que lui faisait Zurlo d'*andare piano :* « Il y a des abus qui ne peuvent être pris que d'assaut (3)! » D'ailleurs les exigences financières étaient criantes et le pire eût assurément été d'augmenter les impôts tels qu'ils existaient. Peu encourageant, sans doute, était l'exemple de la Révolution, qui n'avait pu aboutir ni à dresser un cadastre à peu près satisfaisant, ni à apurer les comptes de l'ancien régime et moins encore les siens, mais Rœderer comptait sur l'expérience acquise et l'unité de direction.

Le décret du 8 août 1806 supprima vingt-trois taxes directes et la loi du 8 novembre suivant substitua aux autres l'unique « contribution foncière et d'industrie (4) ». Dans l'intervalle avait été proclamée l'abolition de la féodalité. Dans le nouveau système, tous les fonds étaient taxés, même les terres incultes et celles du Tavoliere, les biens du domaine qui produisaient un revenu (5), les étangs et canaux de navigation, les animaux « d'industrie » (non de culture). On distinguait les terres suivant la valeur en

(1) Rapports au roi, mai-juin 1806, 22 mars 1808 (Arch. Rœderer, vol. 26); *Rapporto per un progetto di legge sulla contribux. fond.*

(2) Mémoire sur la contribution foncière (Arch. Rœderer, vol. 26).

(3) Rapport au roi du 22 mars 1808.

(4) Toutefois on voit un décret du 3 décembre 1806 conserver la taxe pour les courriers, un autre du 3 juin 1807 rétablir celle pour l'entretien des enfants trouvés, « tant qu'on n'aura pas d'autre moyen d'y subvenir ». La taxe correspondante à la patente était comprise dans l'impôt; la contribution personnelle et mobilière ne fut établie que sous Murat.

(5) On aurait même (comme en France) exagéré leur charge « d'une manière scandaleuse pour soulager d'autant les biens des particuliers » (rapport Cavaignac pour 1809. Arch. Cavaignac).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trois classes, mais on n'admettait aucune exception, sauf pour les établissements de bienfaisance (1) et pour les biens communaux dont tous les habitants jouissaient; Rœderer eût voulu affranchir aussi la maison du paysan. On accorda aux terrains nouvellement mis en culture de ne pas payer plus qu'auparavantpendant cinq ans. On assujettit au paiement les revenus des capitaux employés dans le commerce et l'industrie (au-dessus de cent ducats), ceux des offices vénaux, les créanciers de l'Etat (2). Les emphythéotes, très nombreux alors comme aujourd'hui, étaient autorisés à déduire le montant de leur cote de la redevance qu'ils payaient. Observons que c'était le revenu net qui, dans tous les cas, servait de base.

A s'en tenir aux principes, le nouveau système exemptait complètement les prolétaires, chargeait davantage les maisons et surtout les anciens biens féodaux. Mais la grande propriété, principalement visée, n'était pas seule en cause; il y avait plutôt cette « poussière » de très petites propriétés, dont de nos jours la situation reste si précaire. Ricciardi avertissait son collègue qu'il allait « écraser une multitude de petits propriétaires (3) », tandis que Rœderer espérait que l'abolition de la féodalité et le partage des biens communaux devaient fortifier et développer cette classe, augmenter d'un quart la matière imposable : progrès dont il eût fallu sans doute attendre d'abord la réalisation. En établissant la contribution personnelle, payée par tout chef de famille non indigent, et en diminuant un peu la contribution foncière, Murat rendit le système plus équitable. Si Rœderer s'attacha si fort à l'impôt direct foncier, c'est qu'il songeait en même temps à consacrer la révolution qui s'opérait dans la propriété.

Répartition. — Une assiette équitable de l'impôt exigeait, surtout dans un pays où la propriété, en dehors des *latifundia*, était très morcelée, un cadastre parcellaire. Rœderer ne pouvait l'entreprendre : en France, aucun gouvernement ne l'avait osé avant 1807. Le cadastre de 1754, dont les 2 400 rôles dormaient à la *Sommaria*,

(1) Les décisions des 6 et 27 mars 1806 exemptaient de la dîme les hôpitaux, orphelinats, conservatoires de musique; le décret du 2 février 1808 exemptait entièrement les Incurables.

(2) Bianchini, *Storia delle Fin.*, livre VII, chap. III, § 2, qualifie cette mesure d'inique : or elle aurait été d'usage dans le pays.

(3) Arch. Rœderer, vol. 19, f° 196.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même l'adaptation, très médiocre, qui en avait été faite en 1796, ne pouvaient guère être utilisés (1). La loi prescrivit, suivant le système français, que les communes seraient divisées en sections, dont des « commissaires répartiteurs », choisis par l'intendant parmi les décurions (conseil municipal), dresseraient l'état (relevé des propriétés, estimation de leur revenu net moyen d'après les baux, actes de vente, tarifs des denrées); les contrôleurs établiraient le rôle lui-même et vérifieraient les évaluations. Le ministre vantait beaucoup cette participation des intéressés, qui relèverait le fisc dans l'opinion, en donnant à ses opérations un caractère d'équité jusqu'alors inconnu. En fait, en un très grand nombre de communes, tout en laissant les frais à leur charge, des agents de l'Etat durent faire la besogne. La somme globale de l'impôt devait être répartie successivement entre les provinces, districts, communes par le conseil d'Etat et les conseils provinciaux et de district; la part de la commune devait l'être par la municipalité, assistée de quatre « commissaires » diviseurs, désignés par le sous-intendant (deux dans la commune et deux dans des communes voisines) (2).

Sauf les commissions communales, qu'on eut déjà bien de la peine à mettre en train (3), le règne ne vit point fonctionner cette belle organisation. La répartition, dans chaque province, fut d'abord faite par les receveurs en fonction et des inspecteurs et contrôleurs provisoires. Pour le deuxième semestre 1806, on se borna à appliquer grossièrement le principe d'égalité en imposant d'un supplément de 1 500 000 ducats les contribuables jusqu'alors privilégiés, d'après leur cote à la dîme. En 1807, on augmenta le contingent de chaque province de la somme nécessaire pour atteindre le chiffre du nouvel impôt, en s'efforçant, par des calculs aussi imprécis que laborieux, de tenir compte de la pro-

(1) De ce fatras ne ressortait guère, avec quelque précision, que l'estimation des biens territoriaux de Naples et environs, d'après les enquêtes des banques et les déclarations des locataires.

(2) Pour tout ce travail, les instructions aux inspecteurs et directeurs de la contribution foncière, 10 mars 1808, les circulaires aux intendants, aux directeurs et inspecteurs des contributions, 8 juillet, 1er et 8 août, 20 octobre, 28 novembre 1807, etc., Antoine Rœderer aux inspecteurs, 10 juillet 1807. Aux archives Rœderer, une masse de notes et de calculs de la main du ministre.

(3) A Catanzaro, par exemple, nous voyons le contrôleur se plaindre qu'il ne puisse avoir la liste des répartiteurs; deux de ceux-ci se sont enfuis pour ne pas remplir leur fonction, d'autres s'excusent sur leurs occupations (A. Catanzaro).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

portion, dans chacune, des prolétaires, désormais exempts. Les contribuables taxés à plus d'un sixième de leur revenu étaient autorisés à réclamer! Pour 1808, Rœderer avait fait tout le possible pour être prêt, il avait multiplié les instructions les plus détaillées et munies de beaux modèles, recommandé aux agents de s'astreindre à « la plus grande netteté, ordre, précision » dans les écritures, de « s'appliquer à trouver la vérité pure et simple et pour cela mettre de côté l'esprit de fiscalité », fait appel, chez les contribuables, aux sentiments d'honneur, de probité, d'intérêt bien entendu, réclamé même le concours des curés. La principale recommandation était encore de faire vite; on demandait l'état du revenu imposable sans attendre l'achèvement des rôles.

C'était exiger beaucoup de fonctionnaires napolitains, déjà fort troublés dans leurs habitudes; le travail ne fut exécuté à temps que dans sept provinces (1). Partout on accusait l'hiver, le brigandage (dans les Abruzzes plusieurs employés avaient été tués, des registres brûlés), l'incapacité ou l'infidélité des agents, surtout l'opposition des grands propriétaires qui dissimulaient leurs revenus, corrompaient ou menaçaient les répartiteurs, et la mauvaise volonté des communes, qui avaient « trahi » la confiance que la loi avait mise en elles et de qui, ni par la raison, ni par la menace, disait le ministre, on n'avait pu obtenir de déclarations sincères : les vérifications révélèrent des erreurs du quart, du tiers, même des deux tiers sur le revenu réel : « Les répartiteurs d'une commune ont évalué tous les revenus à une somme moindre de celle qu'elle retire de la location des biens communaux. D'autres enfin en sont arrivés même à prétendre que le produit de leurs terres était totalement absorbé par les dépenses de culture (2). » Tout en exprimant du moins l'espoir qu'il pourrait présenter aux conseils, dont la convocation en 1808, était offi-

(1) Le décret du 27 novembre 1807 le confirma, sauf corrections.

(2) *Circulaire* aux intendants et aux inspecteurs de la contribution directe, 8 juillet 1807 : ordonnant la vérification géométrique de deux communes par district : « Je désire vivement, disait le ministre (circulaire, 10 mars 1808), pour l'honneur des communes, que leurs déclarations s'accordent avec les résultats infaillibles que donnera la géométrie. » Le successeur de Rœderer, Pignatelli (*Instrux. ai Consigli prov. e distrettuali*, 24 septembre 1808), confirma la fréquence de ces fausses déclarations. Déjà, pour le cadastre antérieur, ces fraudes avaient été si nombreuses que la pragmatique du 17 septembre 1733 invitait bonnement les coupables à confesser leur faute, « pour éviter une trop grande quantité de procès criminels ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ciellement annoncée un travail satisfaisant et complet pour l'année suivante, le ministre donnait une autre raison, fort sérieuse, des mauvais résultats obtenus : « On saura, disait-il, de quoi il s'agit : jusqu'à présent les contribuables ne le savent point encore, les autorités le savent à peine (1). »

Le prompt départ de Joseph empêcha la réunion des conseils, auxquels on devait, cette première fois, demander leur avis non seulement sur la répartition, mais sur les évaluations qui lui servaient de base. Bien plus, Rœderer engageait le nouveau souverain à ajourner encore la convocation et, à entendre le concert de réclamations qui s'élevaient de tous côtés (2), on peut douter qu'il la désirât autant qu'il avait dit. Il était évident que le travail avait été très mal fait : sous le règne suivant, un intendant déclarait que la loi était bonne, mais que la répartition avait souffert de « l'injustice des hommes et de la précipitation du travail (3) »; tranquille dans son enclave, le gouverneur de Bénévent flétrissait un cadastre effectué, disait-il, « avec une inégalité révoltante » et force voleries (4). On fut obligé, pour remédier à des inégalités trop choquantes, d'augmenter ou diminuer, d'un dixième pour certaines, le contingent des diverses provinces. Du moins les caractères que devait avoir le nouvel impôt direct étaient-ils bien établis et Rœderer appelait hautement les corrections et les améliorations. Les difficultés inévitables, prédites notamment par Zurlo, rehaussent le mérite qu'eut le ministre, malgré les récriminations les plus opposées, l'inertie, la défiance, la fraude, à poser les bases de la réforme, à instruire tout un personnel, à réaliser, « dans toutes les communes où l'on a eu un peu de bonne foi (5) », le principe de l'égalité devant l'impôt.

(1) Rapport au roi sur la contribution foncière, 22 mars 1808 (Arch. Rœderer, vol. 26).

(2) Bon nombre de ces réclamations étaient d'ailleurs indépendantes de l'opération : pertes causées par l'éruption du Vésuve, l'insurrection, les réquisitions, avances faites à l'armée. En une foule d'endroits, les barons et communes étaient en contestation pour la propriété des terres. A côté de cela, des erreurs évidentes : le duc de Pescolangiano avait été taxé d'une somme supérieure à son revenu.

(3) *Raccolta delle circolari in istampa fatte dal sig. Intend. di Cal.* U. P. Colletta, 1809-1812 (A. Catanzaro).

(4) Beer à Talleyrand, 30 juin 1812. A. E., Mém., Italie, 19. Il accuse notamment le directeur d'Avellino, Cablas, qui fut renvoyé. Les *Memorie* citées de Tupputi portent le même genre d'accusation : il accuse les directeurs de Principato Ultra (un Français), de Capitanate, de Bari.

(5) Mémoire sur la contribution foncière (1808).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le taux même de la contribution a été l'objet de vives critiques. Sept millions de ducats, plus un supplément de cinq grains par ducat destiné à former un fonds de dégrèvement et de secours (1), parurent aux Napolitains une somme « exorbitante ». Zurlo n'évaluait le revenu net total de toutes les terres qu'à une quarantaine de millions de ducats et jugeait, pour le temps présent, cinq millions déjà lourds ; Rœderer estimait le revenu à cinquante-cinq millions et le produit de son impôt plutôt inférieur à celui des impôts directs dont il avait pris la place (2). Ce dernier point paraît exact, mais les circonstances avaient empiré et le seul fait d'adopter une proportion voisine de celle de la France donnait, pour le moment, tort au ministre. D'ailleurs des impôts « extraordinaires », levés la première année à Naples (3), achevèrent de rendre assurément excessif le poids de l'impôt direct.

Perception. — L'incertitude de la répartition augmentait encore les difficultés d'une perception, qui jamais n'avait été facile et que les circonstances rendaient véritablement périlleuse. Il ne pouvait plus être question des *gabelles* (4) que s'imposaient les communes pour payer l'Etat. Le fisc devait atteindre directement chaque contribuable.

Le recrutement du personnel inférieur devenait pénible, l'emploi de percepteur communal perdant beaucoup d'attrait dans les conditions actuelles, et d'autant plus que la loi reportait sur lui la responsabilité jusqu'alors attribuée au syndic ; les municipalités

(1) Dégrèvement pour les provinces surtaxées, secours pour les communes victimes de sinistres : un décret postérieur (16 février 1808), suivi d'une circulaire aux intendants (18 février), expliqua la marche à suivre pour ces réclamations (jugées par les conseils d'intendance), que l'on vit affluer (A. Naples, Fin., 2754 ; A. Catanzaro, *Commissari ripartitori*, 1807).

(2) Et qu'il évaluait à 7 541 372 ducats, dont 4 040 396 pour les dîmes, soit, en s'en tenant aux impôts vraiment fonciers, 6 589 637. Zurlo n'était sans doute pas plus exact en parlant seulement de 5 682 307 ducats pour le tout. Dans son mémoire du 25 juin 1808, Rœderer affirmait que sept provinces payaient moins qu'avant, d'autres un peu plus (celle de Naples 217 804 de plus). Joseph assurait que, dans son voyage des Abruzzes, les populations s'étaient déclarées moins chargées qu'autrefois, grâce à la bonne surveillance exercée. Notons l'autorisation générale de payer en denrées, au prix des marchés, les impôts arriérés (décret, 26 septembre 1806).

(3) Par contre, à cause de la misère de plusieurs provinces, l'impôt foncier de cette année-là fut réduit à 6 300 000 ducats (loi, 11 juin 1807, circulaire aux intendants, 20 juin).

(4) Elles n'étaient plus autorisées (comme les octrois actuels) que pour fournir le complément nécessaire aux besoins communaux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

durent presque partout les nommer (1), et trop souvent ce furent des gens sans fortune, sans capacité, parfois pris malgré eux, comme ce percepteur de Torrecuso, qui était le plus pauvre propriétaire et ne savait pas lire (2). Les titulaires se succédaient, les arriérés s'enchevêtraient.

Contre les contribuables et contre les percepteurs et receveurs en retard, on édictait la procédure de France (3) (comportant d'ailleurs l'envoi de garnisaires). En fait, on vit, dès le début (4), suivre l'usage néfaste d'envoyer des commissaires, qui s'installaient avec des gens armés chez les administrateurs des communes fautives et à leurs frais.

Jamais on n'avait plus vigoureusement que Rœderer flétri ces « commissaires ambulants, choisis et envoyés par le receveur général, qui, sans caractère de magistrature, avaient cependant le droit d'incarcérer les magistrats municipaux, qui traînaient à leur suite des troupes armées, non moins onéreuses pour les communes de leur passage que pour celles où ils se rendaient, qui, partout sans surveillance, recevaient partout à leur propre profit un tribut clandestin pour différer le payement des tributs publics, qui payaient quelquefois leur mission aux receveurs... (5) » Aussi fortement ses plus distingués collaborateurs s'élevaient contre cette « avanie », cette « spéculation abominable », qui doublait parfois la charge de la commune et en définitive retombait sur les pauvres ; ils dénonçaient les violences dont étaient victimes, sous un régime qui s'efforçait de rehausser leur prestige, les représentants des communes. Le commissaire du roi en Calabre estimait plus humain de faire lever l'impôt avec l'aide des colonnes mobiles (6).

(1) Comme elles le faisaient auparavant, à défaut d'adjudication, et GALANTI (*Descriz.*, t. II, p. 217) notait déjà que les candidats manquaient souvent.

(2) Supplique dudit à Miot, 3 février 1808. A. Naples, Fin., 2754. Plaintes de L. Reynier (6 novembre 1807. A. Rœderer, vol. 19, f° 73), de l'intendant de Trani (21 avril 1807. *Ibid.*, f° 81).

(3) Notamment par le décret du 27 novembre 1807 et le règlement y relatif (titres II et III).

(4) Saliceti à C. Berthier, 2 mars et 12 mai 1806 (A. Naples, Guerra, 1045).

(5) Rapport au roi (A. Rœderer, vol. 26). Sur cet abus honteux, l'exposé de l'intendant de Trani (*ibid.*, vol. 19, f° 5-33) et les pragmatiques *De commissariis et exequtoribus*, toujours en usage (GIUSTINIANI, t. III) ; la plus récente, du 4 juillet 1803, en renouvelant les antiques prescriptions contre les abus, atteste leur inefficacité. D'ailleurs, la pénalité de ces édits était plus sévère contre les syndics que contre les commissaires.

(6) L. Reynier à Rœderer, 6 novembre 1807. A. Rœderer, vol. 19, f° 73. L'ins-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quand le décret du 20 novembre 1807 eût proscrit les odieux commissaires, l'emploi de la force armée, pratiqué dès le début, persista, et le ministre le plus « civil » du nouveau règne était réduit à y voir un procédé normal.

L'ancien régime laissait un arriéré énorme, qui portait principalement sur la dîme (à laquelle surtout succédait l'impôt foncier). Dès son installation, le nouveau prescrivait, avec l'aide de la force armée, en menaçant les retardataires non seulement des « dépenses énormes de ces expéditions, mais encore d'emprisonnement (1) », la rentrée sous quinze jours de tout l'arriéré au 1er janvier. Puis on réclamait par anticipation le quadrimestre à échoir, lequel ne fit en grande partie que grossir un arriéré, dont on ne vit jamais la fin. En 1807, la contribution foncière ne donna au lieu de 7 millions de ducats que 5 millions et demi, dont un au moins représenté par des bons de fournitures ou consommé en dépenses locales; les Calabres, taxées à 700 000 ducats, n'en payèrent que 450 000. Au 31 juillet 1808, quand Rœderer déposa le pouvoir, il n'y avait de perçu sur le courant que 2 422 839 ducats (2). Par contre, il ne restait dû sur les deux années précédentes qu'environ 500 000 ducats. L'insurrection, le brigandage, le blocus, doivent être placés en regard de ces résultats.

pecteur Leroux au même (Lanciano, 25 février, et Chieti, 10 mars 1807. *Ibid.*). Le syndic de Laterza dénonce l'abus de se faire payer par chaque commune de l'itinéraire le déplacement total (avril 1807). Blanc de Pommard signalait quelqu'un qui avait dû payer successivement 1 200 ducats à un commissaire, faute d'en avoir pu payer tout de suite 1 500 au fisc (mars 1807). L'intendant de Bari, duc de Canzano, se plaignait de l'envoi perpétuel de commissaires, dont l'un venait de faire arrêter le syndic de Bitonto (mai 1807) : « J'ai vu, écrivait celui de Principato Citra, Charron, sur les bras robustes du syndic de Santa Memna, l'empreinte des cordes qui par terre l'ont garrotté pour lui extorquer encore 12 ducats de *diete* (amendes pour retards). » (A. Rœderer, 9 mars et 2 avril 1807. A. Rœderer, vol. 19.)

(1) Saliceti au surintendant de la dîme, 26 février et 1er mars 1806. Bibl. nat., Naples, f. vol., n° 12. Arrêté, 20 février (A. N., AF IV, 1714 c).

(2) Il faut dire qu'on entrait dans les mois plus productifs (six semaines après, Ant. Rœderer assurait à Murat qu'on avait perçu 4 220 000 ducats. *Œuvres de Rœderer*, t. IV, p. 47). Rœderer, Rapport au roi sur les recettes et les dépenses de l'année 1808 (Arch. Rœderer, vol. 25); L. Reynier, Essai sur la situation des finances du royaume de Naples à l'époque du 1er juillet 1808 (Arch. Reynier).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV

Par principe, Rœderer était hostile aux impôts indirects (1). L'examen de ceux de Naples ne pouvait que le confirmer dans ce sentiment. Plus encore que dans les impôts directs régnait l'incohérence : il n'y avait nulle préoccupation économique, la plupart des douanes et taxes de consommation avaient été cédées, en des moments de gêne, à des particuliers, qui les revendaient ou les louaient (parfois à l'Etat lui-même); chaque administrateur avait ses habitudes et la complication des écritures ne procurait point les garanties espérées (2); la multitude d'agents, mal payés, sans avancement régulier, rendait tout contrôle presque impossible et opérait avec si peu d'ordre que des voleurs, arrêtant sur les routes, pouvaient être pris pour des employés. Ajoutons la foule d'offices vénaux, qui accordaient, avec un titre parfois burlesque (ainsi le *coconatore dei fusti*), le droit de percevoir une taxe sur des objets déterminés et la faculté d'en abuser (3) : la plupart étaient viagers, certains vendus *in æternum*, cessibles et transmissibles. La vogue en était aussi grande qu'elle l'avait été en France, car leur vente suffisait presque aux dépenses de l'administration des douanes. Ces offices étaient encore exercés au nom du roi, tandis que les *arrendamenti* (impôts aliénés) lui étaient totalement étrangers : c'était un revenu de quelque six millions de ducats qui lui échappait.

A l'attaque de cet édifice vermoulu, mais étayé par la multitude qui l'habitait, le nouveau régime montra une énergie laborieuse; il s'informa, consulta : commission pour la réforme des contributions indirectes, commission pour les douanes, où à côté des

(1) V. notamment ses articles au *Journal de Paris* des 20 frimaire et 7 nivôse an V, reproduits aux *Œuvres*, t. V.

(2) Récemment nombre de « consignataires » s'étaient associés pour la perception.

(3) Il faut entendre les négociants consultés par Rœderer flétrir « la vexation, l'extorsion qui sont peintes sur le visage de ceux qui ont acheté ou loué les offices du gouvernement » (Rapport de la commission de réforme douanière. Arch. Rœderer, vol. 22). Sur ces offices, rapports de Cavaignac (28 janvier 1808) et Turris (12 octobre 1807). *Ibid.*, vol. 23.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fonctionnaires siégèrent plusieurs commerçants napolitains ou établis à Naples (Falconet, Meuricoffre). Il posa pour principes l'abolition des privilèges (1), le caractère public de l'impôt, la nécessité d'avoir moins de taxes mais plus productives, moins de commis et plus de gardes. La loi du 25 juin 1806 rendit à l'Etat tous les *arrendamenti*, donnant aux possesseurs ou locataires, dont (malgré l'avis de Napoléon) elle reconnaissait hautement les droits, — ce qui était assumer une dette de 48 millions de ducats, — le choix entre une inscription au Grand-Livre et l'admission de leurs bons en payement de biens nationaux (2). Ce dernier mode paraissait à l'esprit actif du ministre un moyen de rattacher au nouveau régime une catégorie nombreuse de sujets et de transformer des parasites en producteurs.

En attendant, les intéressés, en faveur desquels il fallut proroger notablement le délai fixé pour la présentation des titres (3), se trouvaient en mauvais point; une part énorme des fortunes privées, des dotations d'établissements, consistait en revenus publics aliénés : aussi, par suite de la réforme, « des familles du premier rang, assurait-on, se trouvaient sur le point de n'avoir pas à manger (4) ». Un grand seigneur, à qui ses *arrendamenti* rapportaient 10 000 ducats par an, suppliait qu'on « lui accordât de quoi lui permettre de ne pas mendier sa subsistance (5) ». Beaucoup d'employés étaient sur le pavé et criaient misère. Cette opération capitale, tentée sous Charles de Bourbon par le marquis di Gregorio, avait soulevé contre lui toutes les classes. Dans les circonstances actuelles, elle était le fait d'un gouvernement fort.

Douanes et octrois. — La branche la plus importante des impôts indirects était celle des douanes, publiques ou privées, extérieures ou intérieures, générales ou spéciales à telle denrée. Le blocus allait en faire une arme de guerre : il était urgent de s'en

(1) Le décret, 2 octobre 1806, confirma et généralisa l'abolition de tout privilège touchant aux contributions publiques de n'importe quelle nature.

(2) Les offices vénaux furent rattachés à l'administration des contributions indirectes : Cavaignac conseillait de les liquider, Turris de les conserver en leur retirant le droit de perception, moyennant une pension viagère.

(3) Décrets, 9 janvier et 15 mars 1808.

(4) *Diario*, t. II, p. 307.

(5) Supplique de Francesco Acquaviva d'Aragona de' duchi d'Atri (décembre 1806. Arch. Rœderer, vol. 16). Le roi lui fit passer sous main 1 000 ducats.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

occuper. Rœderer qui, par son rôle à la Constituante et ses écrits, pouvait « alléguer un tribut d'idées éprouvées et sanctionnées par l'expérience (1) », entreprit la réforme d'un système devenu « le plus mauvais de tous ceux qui ont jamais existé en Europe » et dans lequel, cependant, il avait le double mérite, comme Français et comme partisan du libre-échange, de « reconnaître les traces d'un système bien conçu, adapté aux habitudes de la nation, œuvre plus forte, plus profonde, plus méthodique, mieux ordonnée qu'on ne le croit vulgairement (2) ».

Le désordre était unanimement attesté dans les rapports destinés à éclairer le ministre. Taxes d'entrée, de sortie, de circulation, de vente et revente, offices aux noms archaïques, formalités ridiculement compliquées et dépendant souvent d'autorités très éloignées, variaient suivant les lieux; de province à province, de ville à ville, il y avait des barrières qui les rendaient « étrangères l'une à l'autre (3) ». Aucune espèce de marchandise n'était exempte, puisqu'on frappait d'un droit de 1 pour 100 toute extraction par mer, fût-ce pour un autre port du royaume. On perdait temps et argent, même l'occasion de la vente. L'exportation était rendue plus difficile que l'importation; pour les grains, souvent l'huile, parfois le chanvre, le bois, il y avait interdiction, à moins d'une licence spéciale : « Il y a des douanes où le capitaine d'un bâtiment qui veut partir chargé doit recevoir et payer jusqu'à douze permissions (4). » Les tarifs étaient souvent si surannés que nombre d'objets n'y étaient pas compris ou l'étaient sous un nom oublié et, comme on ne les exemptait pas pour cela, c'était finale-

(1) Rapport au roi (avant son ministère). Arch. Rœderer, vol. 22, f° 345; les mêmes archives contiennent sur la matière nombre de notes, tableaux, rapports, rédigés en grande partie par le ministre.

(2) *Etat des douanes du royaume de Naples, considérées sous le point de vue administratif* (octobre 1806). Très gros rapport, accompagné d'un projet de *Règlement pour les douanes, les salines, les droits d'entrée des villes et les droits de navigation*, en huit titres. En partie résumé dans la lettre au roi placée en tête, intitulée *Système des douanes*. Nous en avons rapproché un *Rapport sur l'organisation intérieure des douanes*, anonyme, présenté à Saliceti le 12 mai 1806 (Arch. Rœderer, vol. 22, f°s 182-206), les rapports de la commission des douanes réunie en octobre-décembre 1807 (compte rendu des séances, *ibid.*, f°s 311-322), ceux de l'inspecteur Gentil pour la province de Lecce (mars 1808), *ibid.*, vol. 23, f°s 3-41 et 60-108, la *Situazione generale delle dogane del R. di Napoli* (travail du bureau de revision) et une *Dissertazione sul sistema daziario, ibid.*, vol. 22. — Tous ces écrits sont manuscrits.

(3) Galanti, *Descriz.*, t. II, p. 270.

(4) Etat des douanes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment sur « l'usage, l'opinion, la déférence ou le caprice que se basait l'évaluation (1) ». D'ailleurs la contrebande, en dépit de règlements tracassiers, d'une pénalité dont l'extrême rigueur trahissait l'impuissance, était florissante, facilitée par la diversité des services, l'insuffisance et la vénalité des gardes (2), les mœurs, le pays même. Et nous laissons les douanes privées, comme celles de Castellamare ou celle dont bénéficiait l'évêque de Gallipoli, et toutes les douanes baronales, aussi nombreuses que les fiefs (3).

Les douanes furent l'objet d'une enquête dont les résultats, dans la confusion et l'ignorance générales, représentaient à eux seuls un remarquable travail. Non sans peine on put établir, avec un grand luxe de tableaux et de cartes, leur situation; le bureau de revision des douanes, institué en 1805, redoubla d'activité (4); la commission de réforme, présidée par le ministre, et qui fut invitée à compléter les données rassemblées, étudia un tarif nouveau et la question de l'entrepôt de Naples, conclut à l'abolition des douanes intérieures et des franchises, ce qui résultera, mais pas tout de suite, des autres réformes, et à l'extension à tout le royaume de la réorganisation entreprise dans la capitale. En effet, tandis qu'on débrouillait le chaos, le travail de réforme s'effectuait. Très avancé quand Rœderer partit, il n'avait pu toutefois être réalisé qu'à Naples, où, il est vrai, se concentrait la plus grande partie du commerce tant intérieur qu'extérieur (5). Là les offices vénaux furent

(1) *Situazione generale delle dogane...*, mss. Des bizarreries singulières : les marchandises au poids étaient plus chargées que celles qui se vendaient à la mesure ; souvent l'étranger payait moins que l'indigène. Là encore il y avait eu des velléités de réforme : projet Palmieri supprimant les privilèges industriels et les douanes intérieures, sauf à Naples, simplifiant les tarifs ; l'opposition le fit retirer (Galanti, *Descr.*, t. II, p. 271-278).

(2) Dans les Abruzzes, porte d'entrée des marchandises allemandes, il n'y avait que 46 gardes mobiles. La douane d'Ostuni, perchée sur une colline, hors de toute route, coûtait 250 ducats pour en rapporter 65.

(3) Rapport du marquis Vivenzio, chargé du relevé des douanes baronales, 18 avril 1807. Arch. Rœderer, vol. 22.

(4) Chargé de vérifier le compte de toutes les douanes (rapport de Blanc de Volx, 30 avril 1807). Rœderer lui demanda un relevé des tarifs de la douane de Naples et l'état des douanes du royaume (volumineux travail, présenté par Martoscelli, le directeur, 31 juillet 1807). *Ibid.*

(5) Dumas de Saint-Fulcron et Tortora écrivaient à Rœderer le 14 septembre 1808 que le travail complet allait être achevé dans quelques jours : Antoine Rœderer avait déjà pu emporter la « géographie des cinq directions » (superbe carte en cinq feuilles, donnant les côtes et les postes de douanes).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rachetés. Là aussi fut mis sur pied le nouveau corps des douanes, dont les gardes, militarisés, rehaussés par un uniforme bleu sombre et un panache, étaient aussi commis au service d'octroi, de santé et contribuaient à la police côtière (1). Pour Naples encore, les multiples droits d'entrée perçus aux portes ou à l'intérieur furent remplacés par un droit déterminé sur certaines catégories de denrées, unique pour chacune et à l'entrée seulement (2). On faisait remarquer l'allégement des taxes sur le gros bétail, pour faciliter au pauvre la consommation de viande (3). En Calabre, le commissaire du roi put établir de son côté un système plus simple et plus régulier que celui qui existait. Partout les privilèges étaient supprimés; les corps de troupes devaient payer, les navires de guerre, les bâtiments étrangers, même français, devaient subir la visite. La législation fut adoucie et assagie : à la relégation ou aux galères à vie pour contrebande, à la confiscation du bâtiment pour fausse déclaration, l'amende fut systématiquement préférée. De pressants appels à la probité et à la dignité étaient adressés au personnel.

Cependant l'exportation du blé restait soumise à l'autorisation, celle de l'huile à des droits exorbitants (4). Beaucoup de douanes intérieures subsistaient (5) et, dans l'ensemble, sans qu'on puisse s'en prendre au réformateur, l'état des douanes à la fin du règne apparaît assez piteux. Dans les Calabres, le marquis de Riso, chargé d'une inspection, trouvait les registres de l'une dans la confusion et ceux de l'autre avaient brûlé (6). Dans les Abruzzes, du nombreux bétail importé de l'Etat romain il n'y avait pas

(1) Ils reçoivent, dans ce rôle, l'éloge du *Monitore* (1er juillet 1808).

(2) Et à un seul bureau, au lieu qu'auparavant une voiture pouvait être arrêtée neuf fois. Décret du 27 décembre 1806 (subsistaient seulement à l'intérieur des taxes sur le poisson, les cartes, la poix, la poudre de riz) et *Instruction* du 15 juillet 1807. Une bascule à peser excitait, au dire de son auteur, l'admiration des Napolitains. Une faible partie seulement du produit des taxes revenait à la ville.

(3) *Corriere*, 5 janvier 1807. Même intention prêtée à la décharge des œufs.

(4) De Turris (Mémoire à Rœderer. Arch. Rœderer, vol. 22, fos 378-399) rapportait qu'une *soma* d'huile payait pour taxes d'extraction, circulation, sortie, entre 7,40 et 8,65 ducats.

(5) C'est seulement le décret du 16 mai 1810 qui les abolit toutes.

(6) De Riso à Rœderer, 18 janvier 1808 (Arch. Rœderer, vol. 23). — Les douaniers : « Ramassis d'hommes de toute espèce, dont les officiers ne valent pas beaucoup mieux », dira un document du temps de Murat, qui s'en prend au règne précédent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trace. En Pouille et Terre d'Otrante, l'inspecteur Gentil dénonçait la contrebande, qui s'exerçait au grand jour, avec la complicité des douaniers; la comptabilité devait être fort irrégulière, si l'on en juge que par le caissier de Nardò qui ne venait jamais à la douane, celui de Tarente qui fut arrêté hors du royaume (1), celui de Gallipoli qui percevait à son domicile, « taudis où le redevable ne peut aller sans trouver vingt-deux personnes à qui il manque toujours quelque chose... Le vol et la rapine des employés sont incroyables; ce vice est passé dans leur sang et ils en portent des marques sur la figure comme d'une petite vérole (2) ». La douane même de Naples donne lieu, de la part du ministre comme de celle du directeur général, à des observations fâcheuses, même si l'aigreur des relations entre les deux personnages y met de l'exagération C'est en effet à la présomption de Blanc de Volx, qui méprise ses instructions, ne lui rend aucun compte, « tracasse le commerce à tort et à travers », dégoûte ses subordonnés, que Rœderer attribue surtout le fait que « l'administration des douanes est dans le plus grand désordre » (3). Mais le directeur légitime sa conduite sur « les abus monstrueux », que l'on dérobe au ministre « avec un soin perfide », sur l'incapacité et l'improbité, même en haut lieu, d'un personnel renouvelé par la faveur : « Jamais, dit-il, la fraude et la contrebande n'ont eu lieu plus ouvertement qu'aujourd'hui... Les bureaux de mon administration sont devenus un antre où l'on ne peut plus pénétrer que l'argent à la main (4). »

On reviendra sur le blocus continental; notons déjà que le directeur des douanes y soupçonne de larges fissures : il s'étonne de ce que, à en croire ses agents, les bâtiments qui entrent n'ont jamais que le tiers de leur chargement et abusent véritablement du cuir et du bois de campêche, alors qu'il n'est jamais question de tissus.

Cependant le rendement, malgré les circonstances, fut, pour la douane réorganisée de Naples, légèrement supérieur à celui de l'époque des *arrendamenti* (5).

Taxes de consommation. — De ces taxes, moins intéressantes au

(1) A. Naples, Occup., 224.
(2) Rapport Gentil du 24 mars 1808.
(3) Rœderer au roi (1807). Arch. Rœderer, vol. 22, f° 148.
(4) Blanc de Volx à Rœderer, 16 décembre 1807. *Ibid.*, f° 167.
(5) La moyenne annuelle du produit brut pour 1801-1806 aurait été de 2 136 860 ducats. En 1807, excédent de 67 676 (Arch. Rœderer, vol. 22, f° 375).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

point de vue général, nous ne retiendrons que les plus marquantes :

Le « sel forcé », que précisément alors Napoléon rétablissait. Au début, Joseph put se donner le mérite de supprimer, comme grevant la classe pauvre, une récente augmentation de la taxe (1), mais presque aussitôt l'impôt, réparti jusqu'alors par feux et dans trois provinces seulement, était étendu à tout le royaume (sauf Naples) et par tête tant d'homme que d'animal (2). Ce n'est d'ailleurs qu'au 1er septembre 1808 que la nouvelle perception put commencer et la contrebande du sel de Sicile était telle que le ministre, tout en parlant de perquisitions et de mesures « inexorables », s'empressait d'offrir des accommodements aux retardataires et aux fraudeurs (3). Partisan, sous le Directoire, d'un impôt sur le sel qui fût modéré et perçu à l'extraction, le ministre regrettait de n'avoir pu appliquer ses idées (4).

La soie était à son origine frappée d'une taxe si lourde qu'on lui attribuait unanimement la décadence de cette industrie : le remplacement de cette taxe par un droit de sortie, à partir du 1er mai 1806, n'était que l'exécution d'un édit de Ferdinand (5).

La ferme du tabac fut un retour en arrière. La suppression n'avait pas profité aux consommateurs, parce que presque tout le tabac venait du dehors et que, les droits d'entrée ayant été élevés par compensation, il était même plus cher qu'avant, et de plus très falsifié. Rœderer était hostile à la mesure et le roi aussi, à qui son ministre prêtait à ce sujet de nobles réflexions (6) : cependant ils décidèrent que tout le tabac importé ou cultivé (avec autori-

(1) Loi, 22 mai 1806.

(2) Loi, 11 juin 1806. Cinq *rotola* par personne au-dessus de trois ans. En fait, la répartition fut faite entre les communes. On escomptait de ce chef 6 500 000 ducats.

(3) Décrets, 1er mai, 3 août 1807, 12 avril 1808. Le colonel Thomas reçut une fois 1 147 ducats pour une saisie faite par son régiment. C'était un zélé.

(4) *Questions sur le royaume de Naples. Œuvres*, t. IV, p. 63.

(5) Analysé dans le *Giornale italiano* du 2 novembre 1805. Franc. Caracciolo, mémoire daté de 1790 et note adjointe pour Rœderer (Arch. Rœderer, vol. 23); autre de Fed. Tortora, *ibid.*, vol. 17.

(6) L'impôt « n'entraîne-t-il point de vexations, point de visites domiciliaires ? S'il met les particuliers à la merci des agents du fisc, ne m'en parlez pas », et, envisageant la nécessité de prohiber la culture : « C'est tellement ressembler à un fléau du ciel que d'imposer la stérilité à la terre ! » (Rœderer au roi, sans date. Arch. Rœderer, vol. 23.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sation) devrait être vendu à la nouvelle manufacture (1), privilégiée pour six ans.

La promesse de continuer les tirages de la loterie « dans les formes ordinaires », de payer « religieusement » les billets, avait été l'une des premières manifestations du nouveau régime. La loterie souffrait d'un trop grand nombre d'employés et de formalités coûteuses, mais, enrichie par l'interdiction des jeux de hasard, « de sorte qu'une excellente opération en morale et en politique se trouve être aussi une bonne opération de finance (2) », elle put être être affermée à 281 000 ducats au Français Guebhard, l'Etat continuant à assurer la solennité des tirages (3).

C'est encore une ferme qui eut le monopole des cartes à jouer : outre une somme fixe annuelle, l'Etat s'attribuait moitié des bénéfices. Un revenu d'apparence bien surannée, les « bulles de la croisade », perçu par l'intermédiaire des évêques et curés, était déjà délaissé avant la Révolution, le peuple n'y voyant plus que « l'aumône pour la marine (4) » : il avait peu de chance de reprendre sous un régime suspect au pape (5).

La plus importante mesure, dans ce que l'on commençait à appeler en France les droits réunis, fut la réforme du timbre (6). Un droit de ce genre avait été établi en 1801, avec une extension plus grande qu'en France puisque, outre tous les actes judiciaires ou notariés et les registres ecclésiastiques (dont l'état civil), il

(1) A Naples, concédée au Français Ant. Dareste, à 150 000 ducats par an. L'unique fabrique du royaume, à Lecce, était respectée, à condition de munir ses produits de certificats d'origine. Les prix de vente restaient les mêmes. Mémoire anonyme, sans date (Arch. Rœderer, vol. 23, f°s 269-287), ainsi qu'un gros rapport, avec historique, par Fr. Caracciolo, une note anonyme intéressante.

(2) Rœderer au roi, sans date. Arch. Rœderer, vol. 23, f° 349. Sur la valeur réelle de la préoccupation morale dans cette opération, cf. la lettre de Joseph à Saliceti, 6 octobre 1807. *Lettres inédites*, p. 175.

(3) Cinq commissaires choisis par le roi dans la Cour des comptes. Sur la loterie, rapport de Cavaignac (il avait été administrateur de la loterie sous le Directoire). Arch. Cavaignac ; arrêté, 18 février 1806 ; décret, 11 mars 1807 (A. Naples, Occup., 430) ; pièces diverses, *ibid.*, Fin., Reg. 114.

(4) I. Rinieri, *Della rovina di una monarchia*, p. 448, note. Les plus récents tableaux l'évaluaient à 50 000 ducats.

(5) Murat le recommandera au zèle des évêques. Cavaignac, rapport sur la *Crociata* (juin 1808). Arch. Cavaignac.

(6) Loi, 9 mai 1807 (très longue). *Rapport au roi*, 10 avril 1807. Mémoire de Poissant (des domaines de France) 1806 (Arch. Rœderer, vol. 21). Comme toujours, Rœderer s'était consciencieusement documenté : non seulement sur le timbre napolitain et celui de France, mais sur celui d'Angleterre, des anciens Pays-Bas autrichiens.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

frappait ceux de toutes les administrations publiques ou privées (certaines, comme la poste, les douanes, les *arrendamenti*, payaient un abonnement), les lettres de change, les mandats à partir de 100 ducats, les patentes de fonctionnaires, etc. En réalité, il rapportait peu (346 000 ducats en moyenne de 1801 à 1805) ; plusieurs administrations, notamment la police, ne s'y étaient jamais soumises. Il variait d'ailleurs « en raison des corps, autorités et établissements dont les actes sont émanés ou devant lesquels ils doivent se produire, quelquefois même en raison des actes et des personnes (1) ». Il y avait quatorze timbres différents et le prix n'en était pas le même partout. En relevant cette taxe, Rœderer lui conserva son amplitude, sauf que le droit de patente sur les fonctions de nomination royale et l'abandon du premier mois de traitement furent abolis ; les formalités furent simplifiées, les garanties de vente et d'authenticité accrues, les sanctions (qui étaient absolument excessives) très atténuées (2). Malgré des offres pour l'affermer, le *bollo*, où l'aigle avait pris la place des lis, fut réuni aux domaines.

Des éléments d'un droit d'enregistrement existaient : droit de contrat sur les conventions entre marchands et sur les lettres de change (il ne produisait plus rien), le *jus sententiæ* et les droits *pandectaux* sur les actes judiciaires, surtout le droit d'*archivio* sur les actes notariés, dont l'extension à tout le royaume avait été prescrite en 1805, mais non exécutée, et qui coûtait à l'Etat plus qu'il ne rapportait (3). Un projet, imité du système français, fut étudié avec soin, retardé en partie par la crainte de mécontenter le puissant corps des gens de loi, réalisé seulement en 1809.

(1) Mémoire Poissant.

(2) Rœderer eût même voulu faire mieux qu'en France, proportionner le timbre à la valeur des sommes. Il proposa d'exempter les registres d'établissements de bienfaisance et d'éducation. Etat des recettes et dépenses faites en l'année 1809 par l'administration de l'enregistrement et des domaines. Arch. Cavaignac.

(3) Etat précité de Cavaignac. Rapport de Turris sur le droit d'*archivio*. Mémoire et projet de loi sur l'enregistrement, par Poissant. Observations, par Cavaignac. Rapport anonyme sur la « subdélégation de change de Foggia », à Arch. Rœderer, vol. 23.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V

On recourut aux ressources « extraordinaires ». Nulle ne mérite mieux ce nom que celle que procura la mainmise sur les couvents et sur les biens d'émigrés : nous en renvoyons l'examen au chapitre suivant. D'ailleurs, consacrés essentiellement à la dette, en partie à l'indemnisation de victimes des désordres ou des réformes, les domaines ne furent pour les dépenses courantes que d'un secours secondaire. De même, si la reprise des *arrendamenti* augmentait largement les sources du revenu, elle entraînait la lourde obligation d'une rente de 2 400 000 ducats. D'autres mesures s'imposèrent. Il importe d'observer que les expédients étaient entrés dans les mœurs financières du pays, où, sous Ferdinand, en des temps beaucoup moins critiques, on avait vu mainte fois lever des impôts extraordinaires, fermer des couvents, réquisitionner pour la Monnaie, contre du papier avili, l'argenterie des églises et des simples particuliers, saisir le numéraire des banques !

Durant sa marche sur Naples, puis dans son édit du 20 février, Joseph avait promis de ne point imposer de contribution de guerre. Mais l'empereur prétendait bientôt qu'on en mît une de trente millions, et Joseph, aux prises avec la nécessité, transigeait avec ses engagements, établissait un « dixième additionnel de guerre » sur les impôts directs du deuxième semestre 1806 et, dans la capitale, successivement, un impôt extraordinaire de 300 000 ducats sur le commerce, une taxe d'un million sur les maisons en remplacement des logements militaires, un emprunt forcé de 1 200 000 ducats sur les 1 500 propriétaires plus aisés. Ce dernier devait être remboursé avec les biens des jésuites, mais, de l'aveu de Rœderer, la plupart des souscripteurs durent céder à d'autres leurs cédules avec 75 pour 100 de perte ! C'était bien encore une forme de contribution de guerre que ces réquisitions militaires levées sur tant de localités au moment de la conquête (sans parler des réquisitions arbitraires ou non régularisées), puisqu'on refusa d'admettre les demandes en remboursement antérieures au 1er mars 1806 : de même, « l'autorisation » donnée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la ville de Naples d'offrir une gratification aux troupes du siège de Gaëte. Ces expédients déçurent tous le gouvernement et, à mesure que celui-ci s'affermissait, ils devenaient de moins en moins admissibles (1).

Les marchandises anglaises avaient été d'avance désignées par Napoléon comme de bonne prise et il étendit cette décision aux marchandises russes et aux sommes d'argent, dont les sujets de puissances ennemies pouvaient être possesseurs ou créanciers ! On pense bien que les intéressés avaient pris leurs précautions et Joseph, qui mesurait la portée des représailles possibles, procéda avec une très grande modération (2).

Au début de 1807, on voit le ministre, comme un fils de famille aux abois, calculer tout ce dont il pourrait encore tirer de l'argent (en dehors des domaines), fers, soies, loterie, vieux canons à faire du billon, et ne plus trouver que la somme dérisoire de 1 075 000 ducats. Dans son rapport du 15 mai 1808, même revue attristante, cependant qu'un inspecteur parcourt la Pouille pour « faire de l'argent » avec les huiles et fers disponibles (3).

Joseph n'était pas installé qu'il commençait à tendre la main du côté de la France, et l'empereur, après avoir bien posé que Naples ne devait pas lui coûter un sol, payait d'abord, généreusement, les traites personnelles de son frère (4). Puis, tout en se défendant avec le ton d'un père avare : — « M. Rœderer n'aura donc point de repos qu'il ne vous ait prouvé que j'ai beaucoup d'argent à vous envoyer (5) », — il expédiait pour la solde 500 000 francs en or. C'est « la dernière somme que j'enverrai à Naples (6) ». Mais la douce

(1) La taxe de 300 000 ducats ne donna, pour toute l'année, que 220 267 ducats, l'emprunt forcé que 788 062 (et cependant on avait admis en paiement des polices de banque et des fournitures).

(2) De ce chef, au compte rendu du 6 janvier 1807, seulement 60 000 ducats. Ce compte rendu du ministre des Finances pour 1806 avec prévisions sur 1807 (A. N., AF IV, 1685, 13 pages) est très important.

(3) Gentil à Rœderer, 24 mars 1808. Arch. Rœderer, vol. 23. En août, les négociants qui ont des marchandises en douane sont avisés qu'on leur fera une diminution de 25 pour 100 sur les droits à payer, tant le besoin d'argent est grand, et ils en auraient profité pour obtenir une réduction bien plus forte (lettre d'un habitant, A. N., AF IV, 1685). En 1808, on songeait à établir à Rome un bureau de la loterie napolitaine : le Trésor pontifical n'était nullement disposé à consentir à l'affaiblissement de la sienne (Lefebvre, chargé d'affaires de France, à Gallo, 20 mars. A. Naples, Cons., 151).

(4) Au moins 3 400 000 francs.

(5) 21 février 1807. *Corr.*, t. XIV, n° 11852.

(6) Napoléon à Joseph, 6 mars 1806. *Corr.*, t. XII, n° 9936.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

obstination de Joseph obtenait trois autres envois de même valeur dans l'année (1). A partir du 1er avril 1807 jusqu'au 1er juin 1808 le subside fut mensuel (la moitié à partir d'octobre est dérivée sur Corfou). En outre une avance supplémentaire d'un million de francs fut faite et laissée en majeure partie au compte du successeur (2).

L'aide impériale intervint encore indirectement dans l'affaire assez compliquée de l'emprunt de Hollande. Dès les premiers temps, où le payeur de l'armée d'Italie laissait protester une traite de Naples de 500 000 francs, plus encore après les désordres qui suivirent, le crédit du nouveau gouvernement était chétif. En juillet 1806, et bien que l'empereur lui eût offert sa garantie, Joseph écrivait piteusement qu'il avait tenté des emprunts à Naples, à Rome, à Gênes, à Paris (3), partout inutilement. Une première tentative en Hollande, le principal marché du continent (4), ne fut pas plus heureuse (5).

Laborieuse fut la négociation ouverte sur place à Amsterdam par Girardin et Villot de Fréville, en mai 1807, avec le banquier Hope, « Anglais de quarante et tant d'années, sec, froid, goutteux, parlant peu et réfléchissant beaucoup, s'exprimant avec difficulté (6) », et son associé Labouchère, jeune homme distingué et habile, que Napoléon emploiera dans des missions délicates. Aidée par la recommandation empressée du roi Louis, par le concours

(1) Mollien à l'empereur, 24 novembre et 13 décembre 1806. A. N., AF IV, 1084. Mollien (dont Joseph se plaignait de n'être pas aidé) proposait peu avant de prêter à Naples un million par mois (à l'empereur, 22 octobre. A. N., AF IV, 1714 A).

(2) Ordre impérial du 6 mars 1808: Mollien à l'empereur, 17 août 1808. *Ibid.* Joseph n'en remboursa que 398 000 francs. On doit ajouter à ces subventions la suspension du revenu accordé à la Légion d'honneur sur les duchés à constituer dans le royaume. Murat s'en vit réclamer l'arriéré.

(3) Emprunt de 5 000 000 de francs, remboursable en 1807, autorisé le 10 juillet.

(4) En 1808, le roi Louis y autorisait l'ouverture d'emprunts russe et prussien.

(5) Mollien à l'empereur, 23 septembre 1806. A. N., AF IV, 1084. Un deuxième essai semble avoir été fait à la fin de l'année.

(6) Lettre à Rœderer, Ermenonville, 19 mai 1808. La négociation est racontée dans les *Mémoires* de GIRARDIN, t. Ier, p. 397-444. Beaucoup de pièces à Arch. Rœderer, vol. 18 (notamment lettres de Girardin à Rœderer et à Joseph): lettres de Mollien, A. N., AF IV, 1083. La maison Hope fit un escompte de 10 pour 100, prit une commission de 5 pour 100, plus une de 1 pour 100 pour la répartition des intérêts parmi les souscripteurs et demanda d'avance les intérêts jusqu'au 1er juillet 1808, ce qui portait l'intérêt apparent de 6 pour 100 à 10 pour 100 au moins. Il fallut ensuite payer le timbre, des commissions diverses à Baguenault, de Paris, à Torlonia, de Rome (qui préleva des frais « un peu énormes »), à Falconet, de Naples, si bien qu'il ne resta que 1 153 783 ducats. Remboursement fixé à sept ans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des trésors de France et de Hollande, aussi par la réputation de « moralité » dont jouissaient personnellement le roi de Naples et son ministre, l'affaire aboutit à un emprunt de trois millions de florins (1 465 000 ducats), à des conditions « bien onéreuses », et cependant, au dire du négociateur, meilleures que pour toute autre puissance étrangère. L'affaire n'est pas claire. Evidemment Joseph a grand besoin d'argent et l'empereur ne se soucie pas de lui en prêter directement, sans doute parce qu'il ne compterait guère être remboursé. Cependant, puisqu'il est évident que c'est le Trésor de France qui fournit en définitive la plus grande part de l'argent (1), on se demande si, pour un simple secours, il était bien nécessaire de mettre en branle tant de monde. Dans la discussion, Girardin avait beaucoup insisté sur le profit que le crédit, beaucoup plus que le Trésor de Naples, devait retirer de cette opération, et, bien que les fonds aient fort rapidement trouvé leur emploi, on peut croire que cette considération était jusqu'à un certain point sincère : dans les lettres privées, où il annonçait le succès de sa démarche, le négociateur montrait « l'avantage de prouver à l'Europe la confiance de Bataves dans la stabilité des nouvelles dynasties (2) » ; il n'est pas invraisemblable que Joseph, qui à cette époque se croyait fixé à Naples, ait cherché vraiment, encore que par surcroît, à « essayer son crédit (3) », et que Rœderer ait de bonne foi envisagé dans cette entrée de fonds étrangers (refusés au roi précédent) des perspectives de crédit (4). La réputation d'honnêteté, d'habileté, de la fameuse banque d'Amsterdam, faisait de son concours une approbation honorable à la gestion financière, si contestée, de la nouvelle royauté. Son faible empressement, toutefois, malgré des garanties extraordinaires du côté français, suffirait à prouver combien ce crédit était précaire.

(1) La condition formelle avait été posée que le Trésor de France souscrirait pour 500 000 florins et, en novembre 1807, Mollien proposait d'acheter, par l'intermédiaire de la Banque de France, les obligations restantes : or il en restait pour deux millions de florins (A. N. AF IV, 1714 A). Ce fut la caisse d'amortissement que l'empereur chargea d'acheter, indirectement, pour deux millions de francs d'obligations. Lettre du 17 décembre 1807, publiée dans MOLLIEN, *Mémoires*, t. II, p. 184.

(2) Lettre à Rœderer (Amsterdam, 13 mai 1807). Au roi (Anvers, 16 mai) : « C'est uniquement sous le rapport du crédit qu'il faut considérer l'opération. » (Arch. Rœderer, V. 18.)

(3) MOLLIEN, *Mémoires*, t. II, p. 184.

(4) *Rapport*, 15 mai 1808.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'emploi des fonds fut l'objet des suspicions de Murat, dépité à bon droit de subir les charges d'une opération dont il ne lui restait aucun profit. En fait l'emprunt avait toujours été présenté comme un moyen d'éteindre l'arriéré de la solde : il fut consacré en effet à cet arriéré, à celui surtout de la maison royale lors du passage en Espagne (1).

Les économies eussent été encore le meilleur expédient. Sous ce rapport, de vifs reproches ont été adressés à Joseph, notamment au sujet de la Garde, de la cour, des travaux publics ; l'ordre des Deux-Siciles est spécialement visé dans les observations de Zurlo : nous avons, pour chacun de ces cas, examiné ce qu'il fallait en penser et constaté en somme que, du moins jusqu'à cette sorte de liquidation finale, il n'y a pas lieu à des critiques sévères. Dans l'administration, où Joseph dès le début signalait le nombre excessif d'employés comme « la grande plaie » du pays, il y avait assurément à faire mieux que les suppressions opérées par les décrets d'avril 1807. La facilité avec laquelle, à l'avènement de Murat, les ministres renoncèrent « spontanément » à leur traitement de conseiller d'Etat, fait supposer qu'il n'était pas indispensable et, dans les premiers mois du nouveau règne, on vit se réaliser des réductions de personnel et de traitements que le règne antérieur eût pu tenter. Plusieurs fois, d'ailleurs, on remarque que des places créées n'ont point été remplies ou que l'on fit servir un même emploi à plusieurs fins (2) ; d'autre part, loin d'être le prodigue inconscient que certains tendent à représenter, Joseph intervenait de fort près dans les affaires de finances et son ministre vantait la « rigidité » avec laquelle le roi, malgré les plaintes quotidiennes des ministres, « rejetait du budget de chaque mois toutes les dépenses qu'il était possible d'éviter (3) ».

(1) Joseph (à Napoléon, 15 novembre 1807. *Mémoires*, t. IV) affirme que deux millions de francs ont passé à la solde ; Rœderer a remis au roi partant pour Bayonne un million, Baguenault a envoyé en Espagne un demi-million. Voir le compte rendu de Rœderer à Murat, dans sa lettre du 1er novembre 1808. *Œuvres*, t. IV, p. 51 et suiv.

(2) Un décret du 31 décembre 1807, qui se trouve en minute à A. Naples, Occup., 430, mais n'a pas paru au bulletin, aurait supprimé « tous les traitements extraordinaires civils et militaires accordés par Nous », à dater du 1er janvier 1808.

(3) Compte rendu du 6 janvier 1807.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI

Les banques étaient une institution vraiment nationale : les habitudes du commerce, la commodité des particuliers et le désir de sécurité dans un pays où le climat obligeait à ouvrir largement les maisons et à passer une grande partie du temps dehors, en faisaient l'intermédiaire universel des transactions (1).

Elles prenaient l'argent en dépôt contre des *fedi di credito*. Quand le possesseur d'une *fede* avait des paiements à faire, il délivrait simplement des *polizze*, papiers d'un type spécial sur lesquels il inscrivait la somme à payer et qui, une fois revêtus du timbre de la banque, avaient cours, étaient reçus aux caisses publiques, devenaient en un mot une sorte de papier-monnaie. Les *madrefedi* sur lesquelles, à la banque, on inscrivait les dépenses et les nouveaux versements des clients, faisaient foi en justice. Ces opérations, pour lesquelles la banque ne prenait point d'escompte mais ne servait point d'intérêt, évitaient beaucoup de dérangements et rendaient presque inutile d'avoir chez soi du numéraire. Il fallait, bien entendu, une confiance illimitée et générale dans les banques. Il y en avait sept (2), dont l'une, celle de Saint-Jacques, tout en travaillant aussi pour les particuliers, faisait office de Trésor, l'Etat se fiant plus à la vieille et populaire institution qu'à ses propres agents. En fait, depuis 1794, les banques formaient presque un seul organisme ; les « députations de gouvernement » qui les dirigeaient, choisies comme toujours parmi des hommes riches et honorables, étaient nommées par le roi et une junte commune exerçait un contrôle.

Les banques pratiquaient aussi le prêt sur gages à un taux très modéré (3 pour 100), jouant le rôle de mont-de-piété, et le prêt sur hypothèques, constituaient des rentes, plaçaient à fonds per-

(1) *Rapport*, 15 mai 1808, p. 41. Diverses pièces des archives Rœderer (vol. 25), un Aperçu sur les moyens propres à rétablir les banques de Naples par Cavaignac (Arch. Cavaignac, 52 pages) nous ont permis d'ajouter à l'ouvrage consciencieux de Tortora, *Il Banco di Napoli*.

(2) S. Giacomo, La Pietà (la plus riche), Poveri, Salvadore, S. Spirito, S. Eligio, Popolo.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dus ou à longues échéances (au profit notamment de « seigneurs dérangés », recommandés par la cour). Elles possédaient des terres, maisons, *arrendamenti*, rentes constituées, des biens considérables dont on évaluait la valeur en 1803 à 13 millions de ducats. L'administration, trop nombreuse comme dans tous les établissements napolitains, coûtait 350 000 ducats par an, — pour certaines, assure-t-on, plus que le produit des opérations.

Une pareille richesse avait tenté l'ancien gouvernement. A trois reprises Acton mit la main sur une partie du numéraire et De Medici saisit pour 2 300 000 ducats de biens-fonds. Une foule d'obligations furent émises sans l'encaisse correspondante. Bien avant la crise de 1799 la situation était lamentable (le papier perdit jusque 87 pour 100) (1)! Au moment de la fuite en Sicile on s'était hâté de saisir tout l'argent en caisse. Au retour, Zurlo entreprit une grande opération : la liquidation de tous les papiers de banque contre des titres de rente ou des biens-fonds pris aux banques; abandonné avec une insigne mauvaise foi, le ministre supporta la honte de cette véritable banqueroute. Un projet de réorganisation, proposé en juillet 1805, n'était pas encore en voie d'exécution que, de nouveau, la cour devait fuir et, de nouveau, avec l'argent des banques. A l'arrivée des Français le déficit était de 1 500 000 ducats (2), et les papiers de banque perdirent 28 pour 100.

En regard de cette conduite, on jugera équitablement celle du nouveau régime, confirmant les administrations, les biens désignés pour être vendus et déclarant que les billets « continueraient à avoir cours et à être reçus dans toutes les caisses de l'Etat en paiement de contributions, comme numéraire effectif (3) ». On les vit remonter rapidement (4), mais bientôt la loi du 11 juin 1806, préparée, semble-t-il, par le rachat secret d'un certain nombre de polices (5), mettait absolument à part la banque Saint-Jacques,

(1) Tortora, *Il Banco di Napoli*, p. cclx et suiv. Pour la banque de S. Eligio, Filangieri-Ravaschieri, *St. della Carità*, t. Ier, p. 64, constate l'état voisin de la faillite où elle se trouvait bien avant le changement de régime.

(2) Dont 800 000 pour Saint-Jacques : chiffres donnés par Cavaignac.

(3) Edit du 19 février 1806 : « Mon premier soin est de rétablir la valeur du papier de banque. » (Joseph à Napoléon, 18 février 1806. *Mémoires*, t. II.)

(4) *Il Moderatore* du 12 mars 1806.

(5) Comme le conseillait Cavaignac, dont l'Aperçu semble avoir directement inspiré le projet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'instituait exclusivement banque de cour (lui conservant son président, prince de Pignatelli-Cerchiara), et fondait les six autres en une maigre banque des particuliers, trois d'entre elles subsistant à titre de caisses de celle-ci. Cette fusion, déjà tentée en 1794 par le marquis Corradini, permettait de diminuer beaucoup les frais d'administration (on promettait d'assurer le sort des employés, dont beaucoup n'étaient pas payés depuis des mois), de vendre une grande partie de leur patrimoine, de résister autant qu'il était encore possible au nouveau coup que leur portait, quelques jours après, la reprise des *arrendamenti* (elles en avaient pour cinq millions) (1). Une telle opération, qu' « esprit humain n'eût jamais cru possible », comme s'exclame un Napolitain (2), ne faisait en somme que suivre des précédents bourboniens, mais les circonstances prêtaient encore davantage à l'inquiétude.

Le gouvernement semble avoir loyalement tenté de sauver la banque des particuliers (3); cinq conseillers d'Etat furent chargés d'en régler les comptes; mais elle était moribonde; ses polices en arrivèrent à perdre 80 pour 100 (4). Comme partout la situation fut aggravée par l'agiotage (5). Les domaines qui subsistaient (6) ne suffisant pas pour maintenir le crédit, le gouvernement jugea à propos de supprimer la banque, de réunir ses biens au domaine, ses dettes à la dette publique, ses créances à la caisse d'amortissement, d'attribuer ses fonctions à la banque de cour (7), préparant ainsi la formation, sous Murat, d'une Banque des Deux-Siciles sur le modèle de la Banque de France. A la banque de cour, du moins, des résultats avaient été obtenus : au lieu du

(1) CAVAIGNAC, Aperçu. Par cette opération, les revenus de S. Eligio tombèrent de 14 826 ducats à 4 712 (FILANGIERI-RAVASCHIERI, *ouvr. cité*, t. I. p. 64).

(2) FLORIO, *Annali*, *loc. cit.*, p. 274.

(3) Le décret du 26 novembre 1807 lui assignait 12 000 ducats par an en cens et rentes, mettait à la charge de l'Etat les pensions, retraites, appointements des surnuméraires, promettait d'assurer la circulation des polices. Les administrateurs (nommés le 14 avril 1807) étaient tous gens sûrs : prince Capece-Zurlo, banquier Falconet, président De Marco, comte de Policastro.

(4) *Rapport*, 15 mai 1808.

(5) Falconet à Rœderer, 31 octobre 1808. Arch. Rœderer, vol. 25, f° 137. Des fraudes aussi auraient été commises (nous voyons réclamer l'extradition d'un « complice des fraudes » faites au Banco del Popolo. Août 1806). On avait évalué les papiers en circulation à 700 000 ducats. Il n'en sera présenté que 522 000.

(6) Evalués à 1 254 871 ducats, plus 72 735 en cens et rentes.

(7) Décret du 20 mai 1808. Les dépôts des clients seraient convertis en cédules ou inscriptions.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vide de 1806. un fonds de réserve de plus de 400 000 ducats, les billets à peu près au pair (1). Malheureusement le départ du roi et de sa suite eut pour conséquence la réalisation subite d'une masse de billets : « A présent, déclarait nettement le directeur, nous nous trouvons absolument à sec », et, alléguant que le prince ne pouvait lui demander le sacrifice de son honneur (2), il réclamait l'intervention du ministre bien impuissant.

VII

Un des obstacles les plus graves au relèvement des banques, comme à la vente normale des biens nationaux, au crédit en général, était l'extrême rareté du numéraire. Le commerce en pâtissait, car le change montait en proportion (3) ; le taux de l'intérêt s'élevait jusqu'à 120 pour 100 ! Pour le Trésor, c'était une calamité quand il fallait trouver des espèces (départ de troupes, envois à Corfou, surtout quand on eut cessé d'envoyer le subside en or) (4) ; le passage en Espagne l'épuisa. Il était très difficile de maintenir la condition d'une portion en argent dans le payement des biens d'Etat ; on devait confirmer la faculté de payer des contributions jusqu'à concurrence d'un tiers en billon et avait peine, même à Naples, à ne pas laisser dépasser cette proportion (5) ; on acceptait des denrées pour l'arriéré. Aussi le Trésor faisait-il lui-même des paiements en nature un abus qui fait penser aux usuriers de Molière : c'est avec des laines et des peaux que le colonel chargé d'organiser un régiment doit se débrouiller ; les fournisseurs se plaignent que l'on augmente dans leurs subsides la portion payée en denrées. C'est en terres en grande partie que le roi fait ses largesses, acquitte ses dettes, paye jusqu'à des artistes.

(1) Dès octobre 1806, le *Diario* constatait que, tandis que les papiers des autres banques ne pouvaient être changés qu'à 20 pour 100, ceux de la banque de cour se maintenaient, grâce à des paiements limités, mais réguliers (t. II, p. 297).

(2) Prince Pignatelli-Cerchiara à Rœderer, 16 juillet 1808. Arch. Rœderer, vol. 25.

(3) Et aussi suivant les circonstances : ainsi il monte un jour à 14 pour la Calabre, parce que le courrier a été arrêté au pont de Bovino (*Diario*, t. II, p. 338).

(4) Joseph à Napoléon, 20 février 1808. *Mémoires*, t. IV.

(5) Rœderer à Lamarque, 13 mai 1808. A. Naples, 1049.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce n'était donc pas par un vain faste que le roi ordonnait à la *Zecca* la frappe de nouvelles monnaies (1). Il n'eut point d'ailleurs la satisfaction de mettre en circulation des « Joseph » : on n'avait pas émis de monnaie d'or depuis plus d'un quart de siècle (2). Du moins ses pièces de douze et six carlins faisaient-elles un contraste flatteur, au point de vue artistique, avec les effigies épaisses du règne précédent.

VIII

Ce ne fut pas un des moindres mérites que d'avoir substitué à la multiplicité et à la diversité des comptes une méthode claire, un contrôle général, des formes qui, s'imposant au souverain même, fussent vraiment « le palladium de l'Etat (3) ».

Sans secousse brusque, le Trésor royal fut réorganisé, toutes les recettes et dépenses, tous les comptes centralisés (4). D'ailleurs les fonds continuèrent, sous Joseph, à être encaissés par la banque de cour et les paiements à être faits par elle; les payeurs généraux ne maniaient que des polices : vieux système qui paraissait admirable aux Napolitains (5).

Chaque ministère a son compte, que le roi lui-même règle à la fin du mois, d'après le budget détaillé que chacun lui adresse directement et d'après l'état financier qui lui est remis chaque quinzaine par le ministre des Finances (6). Les ordonnances des ministres doivent

(1) Décret, 12 janvier 1807.

(2) G. Sambon, *la moneta repubblicana del* 1799 *e la riforma monetaria del* 1804. *Arch. St. Nap.*, t. XXIII (1898).

(3) Expression de Napoléon dans une lettre à Joseph du 10 avril 1806.

(4) Décrets, 14 octobre et 15 novembre 1806. A Arch. Rœderer (vol. 16) de nombreuses notes, projets (par La Murra, Poydevant, Martini, etc.), extraits de lois françaises et napolitaines, attestent, comme à l'ordinaire, la consciencieuse documentation. Eloge du nouveau système dans Tortora, *il Banco di Napoli*, p. ccccxv. Critique de l'ancien dans Bianchini, livre VI, chap. iv.

(5) L'organisation donnée par le décret de Murat du 16 décembre 1808, plus conforme au système français, sera certainement plus simple. Ainsi on comprend mal pourquoi Rœderer tient à un trésorier de la dépense, recevant de celui des recettes les polices, que les parties prenantes toucheront à la banque (Rœderer au roi. Arch. Rœderer, vol. 16, f° 252).

(6) Rœderer n'obtint pas que chaque ministre, comme en France, envoyât ses demandes de crédits au ministre des Finances, qui les eût transmises au roi,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

être accompagnées de pièces justificatives et être vérifiées au Trésor (1). Rœderer dut, comme il le dit, « tenir de véritables écoles » pour plier le personnel aux nouvelles méthodes, l'initier aux beautés des écritures en partie double, dont, pour flatter son amour-propre, il vantait l'origine italienne. Des circulaires, instructions, modèles, tableaux, sont imprimés avec un soin qui indique de la besogne proprement faite. Mais les ministères de la Guerre et de la Police, précisément les plus importants, résistent aux règles auxquelles on veut astreindre leur comptabilité (2). A celui de la Marine, qui les imite, Rœderer écrit fièrement, au sujet d'une ordonnance irrégulière faite au profit d'un fournisseur : « Vous êtes Napolitain, monsieur ; ce sont les usages, les lois, les deniers de votre pays que je défends contre un trafiquant d'argent (3). » L'indépendance affectée par le payeur de l'armée française compliquait encore les choses. Si, à la fin de 1807, les payeurs généraux, retardés par les tâtonnements, la nécessité de « changer journellement quelque chose à leur marche », n'avaient pu mettre entièrement en train la nouvelle comptabilité (4), on peut penser qu'aux échelons inférieurs la routine et l'ignorance durent opposer une longue inertie. Malgré les instructions précises données par Rœderer au commencement de 1808, les receveurs généraux eux-mêmes, à la fin de l'année suivante, n'avaient pas tous les nouveaux registres ou les tenaient en dépit des règlements, et les arriérés, les erreurs y abondaient (5). Sur la question du cautionnement encore il avait fallu céder, soit parce que les titulaires étaient propriétaires de leur emploi, soit parce que les candidats eussent manqué.

L'état des recettes et dépenses étant lié, plus peut-être qu'en aucun autre pays, à la question des domaines, nous en renvoyons l'exposé, ainsi que celui de la dette, à la fin du chapitre suivant.

avec ses observations. Sous l'ancien régime, on ne formait point d'état de prévision des dépenses : on s'arrangeait, quand arrivait la fin de l'exercice.

(1) Pour la solde et les fournisseurs, on payait d'avance jusqu'à concurrence des deux tiers de la première, du cautionnement des seconds.

(2) Rœderer au roi (mai 1807). Arch. Rœderer, vol. 16, f° 287.

(3) 26 mars 1808. A. Naples, Guerra, 2161.

(4) Rapport des deux payeurs, fin 1807. Arch. Rœderer, vol. 16.

(5) *Istruzioni pe' ricevitori generali e distrettuali pel servizio da farsi nell' anno* 1810 (A. N., F 1ᵉ, 202).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE X

LES BIENS NATIONAUX. — SITUATION FINANCIÈRE

I. La question des biens nationaux. — II. Formation des « domaines de l'Etat » et leur administration. — III. La réalisation. — IV. La Dette. — V. Situation financière à la fin du règne : résultats obtenus.

I

Les « domaines d'Etat » ou biens nationaux furent d'une importance capitale dans la crise financière et les réformes agraires. Tout de suite on avait dû recourir au grand moyen de la Révolution. La dette crie, on l'augmente démesurément par la suppression des droits féodaux et la reprise des *arrendamenti*, on côtoie le déficit : les biens nationaux sont la garantie, la panacée universelle.

L'opération se recommande de motifs économiques, qu'on peut croire sincères chez plusieurs des gouvernants. Le roi et ses ministres espèrent que, comme en France, la vente des biens nationaux attachera les nouveaux propriétaires au régime. Séduits par l'appât, tous ceux qui sont susceptibles d'acquérir provoqueront eux-mêmes la vente des biens monastiques et, par suite, la dispersion de ces moines, dont l'hostilité est manifeste et dangereuse (1). La propriété se répartira en des mains plus nombreuses et plus laborieuses ; elle élèvera à l'aisance et à la dignité la classe agricole, en même temps émancipée de la servitude féodale. N'est-ce pas un devoir public que de remettre en circulation des biens jusqu'alors immobiles et souvent presque improductifs, d'établir une classe de petits propriétaires sur la ruine de *lati-*

(1) Rœderer au roi, sans date. A. N., AF IV, 1714 B, et Arch. Rœderer, vol. 25, f°s 723 et suiv.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fundia ecclésiastiques ou féodaux, et, comme le disait Rœderer, de « dégager le patrimoine de l'Etat avec celui de la paresse (1) »?

Rœderer est un partisan convaincu de cette réforme économique, qui doit consacrer la réforme politique. Ce sont évidemment les riches oisifs que le futur administrateur de Saint-Quirin et grand propriétaire terrien appelait en pleine Constituante « ces êtres parasites qui ne vivent qu'aux dépens de l'existence publique » et ces propriétaires absentéistes qui « consomment dans les délices des villes le produit d'une terre fécondée par d'autres mains (2) ». C'est à cette même catégorie qu'il pensait quand il notait à Naples, pour lui-même, cette remarque : « Biens des jésuites : livrés à la cupidité des riches, au détriment des pauvres (3). »

Pour l'exécution, il compte d'ailleurs sur les leçons de la Révolution et son expérience se manifestera souvent fort à propos : ainsi, de même qu'en 1790 il avait essayé de convaincre ses collègues du danger de mettre en vente plus de biens qu'il n'y avait d'émissions à garantir, il empêchera le roi, séduit par de fausses théories ou des conseils intéressés, de jeter brusquement des quantités excessives de terres dans la circulation. Quant au directeur des domaines, il était « contraire, par principe et d'après son expérience, à l'existence de domaines de l'Etat (4) ».

II

L'administration des domaines (5), presque autonome, ce qui ne manquait pas d'inconvénients, d'autant plus que le directeur et le ministre des Finances s'entendaient mal, comprenait au début les biens-fonds appartenant au roi, à l'exception des palais et

(1) *Questions concernant le royaume de Naples. Œuvres* de Rœderer, t. IV, p. 62.

(2) Séance du 7 décembre 1789.

(3) Arch. Rœderer, vol. 16, f° 319.

(4) Cavaignac à Murat, 18 octobre 1808 (Arch. Cavaignac).

(5) Créée en avril 1806 sous le nom d'*administration générale du Mont Frumentaire et des biens dévolus à l'Etat*, organisée définitivement le 31 juillet 1806, sa formation est exposée en détail dans Etat des recettes et dépenses faites en l'année 1809 par l'administration de l'enregistrement et des domaines (rapport de 55 pages au ministre. Arch. Cavaignac) ; à compléter avec un rapport de 1806 (Arch. Rœderer, vol. 16, f° 334).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autres « sites » royaux, dépendant de la maison royale (chasses, musées, fouilles, etc...). Le Mont Frumentaire en formait la branche principale; la plupart des autres ne rapportaient guère : l'Albergo dei Poveri, dont les biens, provenant notamment de cinq grands monastères supprimés en 1799, procuraient surtout des litiges; le *Monte Borbonico*, la colonie de San Leucio, l'un et l'autre alimentés par des revenus monastiques; les étangs et bois royaux, surtout la Sila, splendide forêt de 240 milles de tour, mais d'exploitation très difficile, dont une déplorable administration n'avait tiré qu'un revenu infime et qui, « dans ce moment, comme disait un rapport, est occupée par les brigands »; les « alleux », fiefs dévolus au roi faute de successeur (1), et l'Etat de Sora, grande seigneurie acquise en 1798; les biens des jésuites (du moins ce qui n'avait pas été restitué à leur retour en 1805), qui d'ailleurs avaient été si bien mis au pillage que, pendant plusieurs années, l'*azienda* préposée à la gestion avait présenté un déficit « que le trésor public avait la naïveté de combler (2) »; les autres couvents, confisqués par les Bourbons ou dont ils s'étaient réservé les revenus; tous les bénéfices de patronage royal, les séquestres et confiscations de 1799 (le traité de Florence avait obligé à en restituer la plus grande partie; ce qui restait coûtait plus qu'il ne rapportait et les demandes en restitution s'élevaient de tous côtés) (3); les bénéfices ecclésiastiques vacants et la taxe annuelle établie en compensation de l'ancien « droit de dépouille »; le tribunal mixte (qui depuis 1742, administrait tous les « lieux pieux » laïcs et percevait un droit sur chaque chapelle); diverses taxes de consommation autour des forts et châteaux et à Capoue, quelques établissements militaires assez bien pourvus (le mont des veuves bénéficiait d'un droit de 5 pour 100 sur toutes les pensions), etc... (4). Tout cela faisait, au 31 juillet 1806, un revenu annuel de

(1) Une note d'Alquier, 10 avril 1806 (A. E., Naples, 131) montre qu'ils ne rapportaient, en fait, absolument rien.

(2) Nelson à l'amiral Saint-Vincent, cité par Fogues, *Histoire de Nelson* (Paris, 1860), p. 183. Cuoco dit que ces biens avaient rapporté la première année 150 000 ducats, la deuxième 70 000, et la baisse continua.

(3) A. Naples, 2315. Bien plus, beaucoup, comme le prince de Torella, réclamaient des indemnités pour les torts subis alors. Le roi dut s'y refuser par une mesure générale (ministre des Finances à Cavaignac, 19 septembre 1806. *Ibid.*).

(4) On a vu que le timbre (plus tard l'enregistrement) fut réuni aux domaines.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

743934 ducats, qui, même avec une administration meilleure, ne pouvait être qu'un appoint.

Mais une fiscalité ingénieuse, armée de prétextes variés, accrut bientôt le domaine. Déjà le décret du 3 juillet 1806, supprimant de nouveau les jésuites, avait réuni leurs biens à peine recouvrés : soit pour 186000 ducats (de rente). Puis furent frappés les émigrés, c'est-à-dire les Napolitains qui avaient suivi l'ancienne cour ou continuaient à la servir (et aussi les Siciliens propriétaires dans l'autre royaume). La décision du 13 mars 1806, qui faisait défense à tous les débiteurs, fermiers, agents, banquiers même, des émigrés, de leur envoyer quoi que ce fût, à peine de payer le double, et leur imposait la déclaration des revenus, prépara le décret du 2 juin qui mettait les biens des émigrés sous séquestre, et celui du 27 septembre suivant, qui les confisquait, à moins que les familles ne fussent demeurées à Naples : mesures beaucoup plus politiques que financières, destinées à forcer l'adhésion des hésitants. Dans le même esprit, il était recommandé de « laisser pour gardiens des biens et effets séquestrés appartenant aux émigrés, leurs parents ou leurs agents, toutes les fois qu'ils présenteront les sûretés convenables (1) ». L'effet cherché fut obtenu et tout de suite commencèrent les demandes en restitution, préambule du ralliement. D'autre part, le décret du 9 juillet 1806 affecta une partie des fonds de cette provenance à l'indemnisation des Napolitains dont les propriétés en Sicile avaient été saisies par représailles. C'est dire que les biens d'émigrés ne doivent guère être comptés que pour mémoire (2). La confiscation des biens des insurgés, ou de ceux qui refusaient le serment, le retrait des concessions faites par l'ancienne cour postérieurement au 13 juin 1799 et dont les bénéficiaires seraient absents, durent retomber pour une bonne part sur les émigrés.

Ces acomptes ne pouvaient distraire longtemps l'appétit excité par les biens du clergé. Le décret du 14 août 1806 sur la réduction des couvents entraîna cette année-là la sécularisation de trente-

(1) Saliceti à Cavaignac, 28 avril 1806. Arch. Cavaignac.

(2) D'autant plus que l'administration en fut médiocre. Les parents ou agents d'émigrés ne manquaient pas de prétendre les charges supérieures aux revenus (Cavaignac à Saliceti, 21 avril 1806) : « Sans réforme, le gouvernement n'en touchera rien, pas même les frais d'administration. » (Arch. Rœderer, vol. 16, f° 334.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trois monastères. La somme des revenus réunis en 1806 est évaluée à 559 386 ducats.

L'aliénation de ces biens avait commencé à la fin de septembre (ventes, dotations d'établissements publics, dons à des particuliers), mais la loi du 13 février 1807 supprimant tous les couvents bénédictins ou dérivés, les vacances d'évêchés, la réunion des biens de l'Ordre Constantinien (modeste apport de 7 681 ducats de rente) vinrent ajouter la masse imposante de 824 500 ducats de revenu (1). En 1808, les décrets des 12 janvier et 20 mai, abolissant tous les couvents de femmes à Naples (au nombre de 38, les 12 plus riches seuls étant supprimés immédiatement), apportèrent un nouveau revenu de 478 500 ducats (2), mais dont le passif, les frais d'administration, les pensions à pourvoir absorbaient la presque totalité. Il en fut de même pour la réunion de la banque des particuliers (3).

Tout à la fin, Joseph préparait une nouvelle hécatombe de biens monastiques (4), qui ne gagnèrent au changement qu'un an de délai. C'est à la somme de 1 509 448 ducats que le directeur des domaines évalue les revenus de tous les biens réunis du 31 juillet 1806 au 20 mai 1808 : en capital 28 168 100 ducats (5).

Reconnaître, même relever simplement, dans le fatras fragmentaire des titres, l'état de biens réunis successivement sans données précises, se retrouver au milieu de la dissimulation systématique des uns, des convoitises des autres, des voleries de ses propres agents, de la malveillance des administrations rivales, faire face aux circonstances qui rendaient souvent impossible toute espèce de gestion ou même d'entrée en possession, administrer avant même d'avoir pu organiser une administration (6), c'était beaucoup

(1) La loi du 14 septembre 1807, qui ordonnait la vente des biens d'Etat, publiait une liste des biens mis en vente, montant à 16 192 380 ducats.

(2) Bianchini (*Storia*, livre VII, chap. III, § 1) dit 345 591 ducats.

(3) 2 222 871 ducats de revenus, suivant Bianchini ; 1 823 009 de dépenses, d'après le *Rapport fait au roi*, 13 mai 1808.

(4) Joseph à Rœderer, Bayonne, 7 juillet 1808. *Œuvres* de Rœderer, t. IV, p. 22.

(5) Arch. Cavaignac. Nous ne voyons pas à quel moment peuvent correspondre les chiffres donnés par Bianchini (13 580 000 ducats de capital, 679 000 ducats de rente).

(6) Cavaignac à Saliceti, 21 avril 1806 ; mémoire de Cavaignac au roi (août 1806) et projet d'une nouvelle organisation du Monte Frumentario (juin 1806). Arch. Cavaignac.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même pour l'activité et l'énergie de Cavaignac, et la médiocrité du résultat témoigne surtout de la difficulté de la tâche. L'ancien conventionnel était pour des procédés simples et rapides (1); le système adopté fut à à peu près conforme au mode français.

Tout d'abord, il fallut sortir du « chaos », coordonner et fusionner ces services multiples et souvent incertains, débrouiller ces comptabilités disparates; or, « les administrations particulières, auxquelles celle des domaines avait succédé, ne lui remirent aucun état de situation qui pût lui apprendre la position des comptables. Dans plusieurs, telle que celles des biens allodiaux, la plus considérable de toutes, il n'y avait point d'écritures ». « Près de 200 comptables, surtout parmi les économes ecclésiastiques, n'avaient rendu aucun compte depuis quatre ou cinq ans » et les comptes existants offraient « un désordre scandaleux »; une infinité n'avaient pas été liquidés depuis plus de dix ans (2).

Une simplification énergique réduisit considérablement, par la suppression des économes ecclésiastiques, par la fusion administrative des fondations laïques de chaque commune, les 12 000 caissiers et les 24 000 administrateurs des « lieux pieux », qui, payés ou non, « regardant leur administration comme un patrimoine », mangeaient le plus clair des revenus (3). La conclusion des baux fut facilitée, l'autorisation administrative préalable étant supprimée au-dessous de 40 ducats. Pour vaincre la mollesse de ses agents, l'administration déclara qu'elle regarderait comme encaissées les sommes pour lesquelles ils n'auraient pas poursuivi le débiteur « jusqu'au séquestre inclusivement ».

A côté de la routine et des vices de ces employés « inexperts,

(1) Il se plaint que « les formes entravent tout » et c'est Saliceti qui lui recommande la modération : ses agents devront toujours « employer les moyens les plus doux et les plus honnêtes » (Saliceti à Cavaignac, 28 avril 1806. Arch. Cavaignac).

(2) Etat des recettes et dépenses...; rapport, 21 juin 1806; Cavaignac à Saliceti, 22 avril 1806 (Arch. Cavaignac). La plupart des caissiers étaient de simples employés, sans cautionnement et souvent sans traitement, ce qui les invitait à la nonchalance et à l'improbité. Le caissier des séquestres et des monastères supprimés avait disparu; d'autres répondaient qu' « ils ne tarderaient pas à envoyer leurs comptes », d'autres qu' « ils n'en devaient à personne ». La plupart s'étaient abstenus, à l'arrivée des Français, de faire leurs versements, si bien que le Mont Frumentaire, dont le revenu annuel était de plus de 172 000 ducats, n'en avait en banque que 368! (Projet d'une nouvelle organisation.)

(3) Etat des recettes et dépenses...; lettre de Cavaignac, du 21 juin 1806; règlement, 20 décembre 1806.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trop souvent peu fidèles », bientôt trop peu nombreux, il y avait la malveillance plus ou moins ouverte de l'autorité provinciale qui contrecarrait ou empiétait, « comme une ennemie qui cherche des contestations (1) », des tribunaux, qui, se voyant exclus de l'administration des lieux pieux laïcs, « démontraient une opposition très prononcée », et plus encore peut-être des agents des Finances (2) ! Aussi, bien que l'administration nouvelle ait pu être mise sur pied et pourvue d'une comptabilité « sûre et uniforme », il était impossible qu'elle marchât bien. L'impuissance d'un contrôle, les tentations faciles, en font à coup sûr une de celles où l'on vole le plus (3). En 1807, elle ne rapporte que 3 500 ducats et Rœderer évalue à 100 000 le produit des « transactions à faire sur les usurpations existantes ». Souvent vacants, les biens se dégradent rapidement. Les denrées, les objets mobiliers, prêtent aux détournements. En avril 1808, le ministre assure que l'administration est « toute en dissolution (4) » et il propose comme remède de la simplifier, en commençant, bien entendu, par supprimer le directeur général, et de la rattacher aux Finances.

Joseph se plaint vivement de disparitions singulières (5); on verra Murat chercher où sont allées les cloches de couvents (6) et, au sujet de l'arrestation d'un agent des domaines, écrire : « Je suis informé que de très grands abus ont existé dans les provinces pour la prise de possession des biens des monastères supprimés. On va jusqu'à dire que des agents infidèles sont parvenus à soustraire à votre connaissance quelques pièces de terre et surtout l'argenterie et autres objets précieux (7) », tous faits qu'après enquête le directeur ne niait point (8).

(1) Etat des recettes et dépenses... Rœderer constate cette malveillance; les titres indispensables font défaut : « Ce sont les intendants qui ne veulent pas les donner au domaine, ce sont les directeurs qui ne veulent pas les donner à la direction générale. On ne sait auquel entendre... Les intendants entravent tout. » (Rœderer au roi, 12 avril 1808. Arch. Rœderer, vol. 23, f° 19.)

(2) Ils empiétaient sur les attributions des domaines; bien plus, comme les terres du domaine avaient été imposées, et avec excès, on montrait une rigueur extrême pour les receveurs de ce service qui ne pouvaient payer, jusqu'à séquestrer leurs propres biens et à les emprisonner! (Etat des recettes et dépenses...)

(3) Rapport du directeur lui-même à Murat, sans date. Arch. Cavaignac.

(4) Rœderer au roi, 12 avril 1808. Arch. Rœderer, vol. 23, f° 19.

(5) *Lettres inédites*. Ainsi 19 avril, 21 mai 1807.

(6) Murat à Cavaignac, 16 et 17 septembre 1808. Arch. Cavaignac.

(7) Murat à Cavaignac, 10 novembre 1808. *Ibid.*

(8) Rapport de Cavaignac, 19 décembre 1808. *Ibid.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On a fait la part des circonstances ; il faut faire aussi celle de la disposition des habitants à amplifier les malversations, comme les extorsions (1), et constater que les chiffres ne montrent pas une impuissance, aussi complète qu'on le dit, de l'administration (2).

III

Une grande partie des domaines devint indisponible : ceux des jésuites, jusqu'à concurrence de 85 000 ducats de rente, furent affectés à la garantie de l'emprunt forcé, toutes les réunions faites après le 14 septembre 1807 réservées à la dette exigible (3). Beaucoup d'autres biens furent donnés à des établissements (bienfaisance, instruction, caisse d'amortissement) ou à des particuliers. Une partie des alleux servit à compenser des acquisitions de terrains faites par la maison royale. C'est à un capital de 12 929 614 ducats que l'on estimait la somme des biens dont on avait disposé, en dehors des ventes, jusqu'au 20 mai 1808 (4). D'autres domaines furent déclarés inaliénables. Ainsi, l'on réserva les « lieux pieux » qui pourvoyaient à l'entretien d'églises et de séminaires, d'hospices et d'hôpitaux ou dotaient des jeunes filles, jusqu'à concurrence de leurs besoins réels (5). La direction des domaines, de son autorité, étendit la sauvegarde aux lieux pieux établis en faveur des veuves et orphelins de militaires ou pour la construction de chemins (6). L'Etat de Sora, mis aux enchères, fut après coup déclaré inalié-

(1) Un honnête homme, Le Blanc de Pommard, chargé au printemps de 1807 d'une inspection dans les Pouilles, où le roi avait été assailli de dénonciations, met en garde contre les exagérations. Chargé d'enquérir sur le personnage préposé à la garde du couvent d'Andria, accusé d'en avoir pillé les greniers, il constate la vanité du grief.

(2) En 1806, l'année de préparation et la plus troublée, il n'a été perçu que 249 882 ducats. En 1807, sur un total à recouvrer de 1 369 323 ducats, il y eut un arriéré de 309 898. Pour 1808, l'arriéré n'est plus que de 172 412 ducats, sur un total à recouvrer de 1 407 857 (Etat des recettes et dépenses...). Par contre, en 1810, suivant Bianchini, l'arriéré aurait atteint 775 075 ducats, plus que la recette (1).

(3) Décret, 27 novembre 1807.

(4) Tableau, sans date (Arch. Cavaignac). L'état des recettes donne le détail en revenus : concessions et dotations en 1806 : 85 435 ; en 1807 : 150 426 ; en 1808 : 354 912.

(5) Décisions ministérielles, 1er et 13 novembre 1806 (A. Naples, Fin., Reg. 105).

(6) Cavaignac au ministre des Finances, 28 avril 1807 (Arch. Cavaignac).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nable ainsi que l'abbaye de Ripalda, affectée à la dotation que se réservait l'empereur. Parmi les édifices, un très grand nombre furent occupés par des services publics, devinrent casernes, hôpitaux, collèges, bureaux d'administration. Des biens, pour une valeur d'un million, furent employés à indemniser des victimes du brigandage. Par-dessus toutes ces réserves l'empereur avait encore décrété qu'un million de revenus lui fût attribué pour récompenses à des militaires (1). Ajoutons que la Calabre, par la situation particulière que lui créait à tous points de vue l'état de guerre, échappa longtemps aux ventes.

Il restait une masse de terres que l'on destina toutes à satisfaire les créanciers de l'Etat (2). La forme des ventes fut établie par les lois des 2 juillet et 4 septembre 1806. Annoncées au moins dix jours d'avance, elles auraient lieu, en présence de l'intendant et du directeur des domaines de la province, en deux enchères publiques à huit jours d'intervalle, le prix étant fixé d'après les contrats de location ou la rente moyenne de dix ans, à raison de cinq pour cent. On devait payer le quart du prix en numéraire (moitié au comptant, moitié dans l'année, quand il ne dépassait pas 50 000 ducats, en deux, trois ou cinq ans, pour les prix supérieurs), les trois autres quarts en cédules représentant des créances sur l'Etat. Les versements devaient être faits à la banque. Les biens vendus étaient dégagés de toute obligation, notamment féodale (non, bien entendu, des hypothèques et servitudes). On excluait des enchères certaines personnes morales, lieux pieux et banques.

La condition d'un quart en numéraire était dans l'intérêt du Trésor. Rœderer eût été disposé à la supprimer, car elle restreignait la hausse des prix et ainsi la dette était moins aisément réduite.

Il fallut d'ailleurs en rabattre bientôt : permettre quelque temps de payer en denrées la moitié du quart en numéraire (3), puis le réduire au cinquième et d'après le prix d'évaluation, non

(1) Décret du 21 mars 1806. Notons, au point de vue des acquéreurs de bois, la réserve qu'ils ne pourront faire de coupes de bois de construction sans autorisation.

(2) Loi, 24 août 1806. Rapport Rœderer, 6 janvier 1807 (Arch. Rœderer, vol. 17). Notons que les créanciers du ministère de la Guerre furent admis à concourir à l'achat des biens d'Etat, ce qui altérait sensiblement la garantie (décrets, 14 octobre et 8 novembre 1806).

(3) Loi, 27 septembre 1806 (abrogée, 15 décembre).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'après celui d'adjudication (1), puis accepter le prix total en cédules (2). Quand on essaya de vendre contre argent comptant, les plus avantageuses propositions furent d'abord déclinées : ainsi pour les biens de l'abbaye de Tremiti, offerts à 150 000 ducats, ce qui était peu (3). Les paiements en argent traînaient misérablement (4). Pour favoriser les petits capitaux, on décida, à l'exemple de la loi française de 1790, de préférer, dans la vente d'un corps de propriété, les adjudications partielles à l'adjudication totale. Il eût été mieux sans doute de généraliser l'accensement, rente annuelle rachetable à volonté. Sous Murat, Cavaignac le conseillait vivement, y voyant la possibilité pour les humbles de s'acheminer à la propriété. Il proposait même, s'inspirant d'un décret de la Convention, de réserver dans chaque commune un cinquième des biens à accenser à ceux qui n'auraient aucune propriété ou dont le revenu annuel n'excéderait pas 10 ducats (5). Sous Joseph, à voir la crise des loyers, même de ceux des maisons urbaines (sauf à Naples), il est probable que l'accensement en grand eût été irréalisable, quand bien même les exigences financières l'eussent permis (6).

La loi du 2 juillet 1806 mit en vente, au profit des anciens possesseurs d'*arrendamenti*, pour 10 millions de biens d'Etat. Les enchères, commencées le 25 septembre, en cédèrent seulement cette année pour un revenu de 58 565 ducats (régime du quart en numéraire), mais dans des conditions avantageuses. Les ventes de 1807, dit expressément Cavaignac, « eurent un plein succès à

(1) Loi, 20 mars 1807. L'effet en fut très marqué.

(2) Loi, 14 septembre 1807. L'Etat perdait naturellement beaucoup (réduisant par contre beaucoup la dette). Murat prescrira de nouveau le paiement du quart en numéraire (14 août 1809), même la vente d'un million de biens contre argent comptant. Joseph se réservait d'ailleurs d'autoriser pour telle ou telle vente le paiement total, soit en argent, soit en cédules ou autres valeurs. Il permit même, ce qui prêtait davantage à l'arbitraire, des ventes directes, sans enchères, à des personnes désignées : ainsi pour les biens de Tremiti, les négociants de Naples, astreints à l'emprunt forcé du 3 mars 1806, mais aussi des fonctionnaires, des courtisans.

(3) Il fallut baisser le prix et renoncer à la condition du payement en numéraire.

(4) En septembre 1807, sur 897 897 ducats en numéraire dus, pas plus de 400 000 versés (rapport Rœderer, cité ci-dessous).

(5) Mémoire au roi, 1809. Arch. Cavaignac. Également démocratique semble la faculté de louer sans enchères les maisons d'un loyer inférieur à 50 ducats.

(6) Rœderer paraît n'y avoir songé que pour la Sicile (rapport sur la dette, septembre 1807. Arch. Rœderer, vol. 18).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Naples, mais il ne fut pas possible d'en effectuer dans les provinces (1) ». Elles aliénèrent pour 159 753 ducats de revenus. En capital, les biens vendus jusqu'au 20 mai 1808 représentèrent 10 755 812 ducats (2).

Généralement, les enchères avaient dépassé l'évaluation (3) : bénéfice également constaté en plusieurs endroits de France, mais qui pouvait n'être qu'apparent, vu la baisse des cédules. Les obligations avaient été régulièrement souscrites, mais les paiements s'espaçaient, au détriment de l'Etat, qui devait continuer de payer l'intérêt des cédules non reversées au Trésor (4). Le gouvernement eut le grand mérite de conserver aux biens domaniaux leur caractère de garantie de la dette et de ne pas céder à la tentation coutumière de faire des cédules un papier-monnaie. La réduction de la dette fut également préférée, on l'a vu, au simple objet de faire de l'argent.

La régularité des opérations ne pouvait manquer en de semblables circonstances, avec une administration improvisée, parmi le déchaînement des convoitises et l'inquiétude des esprits, de subir des accrocs. Des gens étaient venus de France tout exprès pour spéculer. L'agiotage sévissait. La loi autorisant la transmission des cédules de main en main, il fut bien facile d'en aggraver la baisse, d'acquérir à bon compte celles des plus timides ou des plus pauvres. Déjà beaucoup des derniers possesseurs d'*arrendamenti* tenaient leurs titres de troisième main (5).

Un autre abus, plus préjudiciable au gouvernement, fut la constitution de « compagnies d'acquéreurs » qui s'entendaient au lieu de pousser les enchères (6). Rœderer dut préposer des hommes de

(1) Etat des recettes et dépenses.

(2) Arch. Cavaignac. Une note des Arch. Rœderer (vol. 18, f° 264) donne pour les ventes effectuées jusqu'à la fin de février 1808 le prix total de 5 616 182 ducats ; les deux chiffres peuvent s'accorder. La note précitée donne, au 20 mai 1808, 17 412 288 ducats de biens restants ; le *Rapport* Rœderer du 15 mai : 18 804 425.

(3) Cavaignac (Arch. Rœderer, vol. 17, f° 228) dit au 31 décembre 1806 qu'on avait vendu 1 646 729 ducats les biens évalués à 1 250 168 ; les enchères, en octobre 1807, ont donné 118 pour 100 sur l'estimation (Rœderer au roi. Arch. Rœderer, vol. 23, f° 16), dans le mois suivant jusqu'à 186 pour 100 (Rapport, 15 mai 1808).

(4) Le décret du 17 juillet 1809 en fera la remarque.

(5) Rœderer les jugeait d'ordinaire « gens peu recommandables », ayant acquis à vil prix des titres surannés (compte rendu au roi, A. N., AF IV, 1714 B).

(6) Rœderer au roi, novembre 1807. Arch. Rœderer, vol. 23, f° 16.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

confiance pour faire monter l'encan, « au risque de faire revendre ensuite à la folle enchère ». Un des premiers soins de Murat sera de créer une commission pour examiner si, dans les ventes du règne précédent, il n'y avait pas eu de détriment « notoire » pour l'Etat (1). En ce qui concerne les autorités chargées de la vente, des précautions avaient été prises pour éviter la confusion qu'on avait vue en France : on exigeait la présence de l'intendant, et même, au delà d'une certaine valeur, la vente devait avoir lieu à Naples, devant l'intendant de cette province. Ces fonctionnaires avaient défense de se porter acquéreurs dans l'étendue de leur province (2), ce qui ne les empêchait sans doute pas d'avoir des hommes de paille ou de protéger des amis. Il y avait presque partout désaccord entre eux et les domaines.

Les ventes en dehors de la capitale semblent avoir été rares sous Joseph. A Naples, une affaire qui fit quelque scandale anime pour nous cette opération fiscale : l'Etat de Sora (Terre de Labour), qui rapportait 40 000 ducats, avait été mis aux enchères et le principal acquéreur avait souscrit ses obligations et pris possession, quand la vente fut annulée par décret et le domaine déclaré inaliénable (3). Joseph avait constaté que l'évaluation, grâce à des complicités, donnait au principal adjudicataire beaucoup plus que ce qu'il payait. Rœderer observait d'ailleurs que le règlement (interdisant l'adjudication séance tenante) n'avait pas été observé. L'acquéreur lésé était un certain Guiraud, qui s'était, paraît-il, déjà enrichi sous la Révolution avec les biens nationaux : « Voilà donc, écrivait Cavaignac, le diplomate Guiraud (4) en bonne disposition de venir à Naples faire de bonnes affaires (5). »

(1) Décret, 5 octobre 1808.

(2) Loi, 27 septembre 1806.

(3) Décrets, 16 mai et 3 juin 1807. Joseph à Napoléon, 26 décembre 1807 (*Mémoires*, t. IV); à Cavaignac, 3 juin 1807 (*Lettres inédites*); Rœderer à Alquier, 18 juin 1807 (Arch. Rœderer, vol. 25). Les griefs de Guiraud sont exposés dans un mémoire très violent contre Rœderer (cf. *Bibliogr.*), et dont le ministre avait dans ses papiers plusieurs exemplaires annotés de sa main, avec toute une correspondance à ce sujet (Arch. Rœderer, vol. 25), ce qui prouve que l'affaire lui tint à cœur.

(4) Il signe, dans ses lettres à l'empereur et au ministre des Affaires étrangères, « ancien consul de Gênes », où il aurait eu une mission sous la Convention.

(5) Cavaignac à sa femme, 13 avril 1806 (Arch. Cavaignac); un M. de Saint-Félix écrivait à Rœderer en faveur de l'honorabilité du personnage et M. de Jaucourt, son locataire, l'avait muni d'une lettre de recommandation. Guiraud lui-même se réclamait de l'estime dont l'avait « toujours honoré » Saliceti. Il prétend

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un intrigant peut-être ; peut-on dire, avec le roi, un « fripon » ? En tout cas, les faits, dans la vente d'un des plus importants domaines, témoignent d'un arbitraire, d'une incertitude regrettable dans la procédure.

Ces ventes réalisèrent-elles le but économique et social que l'on en attendait par surcroît ? Tout d'abord, il ne peut être question du peuple, puisque les cédules n'ont été données qu'aux possesseurs d'*arrendamenti*, d'offices vénaux, etc., ou à titre de récompense ou d'indemnité. Par contre, il ne s'agissait point d'assignats : la baisse du papier et l'agio n'atteignaient pas le peuple (1). Une grande partie de la bourgeoisie était en situation trop précaire pour profiter des circonstances. Sur les listes d'acquéreurs s'étalent au premier rang les noms de hauts fonctionnaires, ceux de nobles qui, ralliés à temps pour conserver ou se faire restituer leurs propres biens, trouvent des fonds pour acheter des biens d'Eglise, quand ils ne se les font pas donner (2). L'aristocratie s'est véritablement ruée à la curée. Rœderer s'indigne de voir ces gens qui, plus que compensés de leurs *arrendamenti* ou autres créances sur l'Etat, ont encore « jeté de grandes clameurs (3) », quand les prix de vente se furent élevés, grâce à une estimation plus rigoureuse.

Ensuite, on trouve de riches commerçants ou banquiers. Les biens des jésuites, affectés à l'emprunt forcé, n'ont même profité qu'à une partie des commerçants imposés : des capitalistes ont racheté les cédules à 75 pour 100 de perte ! (en tête, paraît-il, Gallo et le duc de Laurenzana). Sans doute, on relève de petites adjudications (300, 150 ducats), mais si l'on considère la part des grosses, sans aller jusqu'à limiter le profit à « quelques gens hardis (4)», enrichis

que Rœderer lui avait d'abord promis une indemnité, puis qu'il lui écrivit : « Sa Majesté ne vous accorde pas d'indemnité ; elle n'en doit point pour les décisions erronées de ses magistrats ou de ses ministres. »

(1) Joseph avait songé à une mesure démocratique : distribuer un million de cédules aux « délabrés » de la Calabre : Rœderer lui démontra que la bienfaisance ne serait en réalité que du quart de cette somme ; que, par contre, le Grand-Livre se verrait chargé d'une rente de 50 000 ducats, soit l'équivalent d'un emprunt à 20 pour 100 (septembre 1807).

(2) Ou n'obtiennent du roi les avances nécessaires : tel le prince de Monteleone, qui se fait prêter pour 100 000 ducats de cédules, à condition d'en rembourser le quart en argent.

(3) Rapport au roi sur la dette, septembre 1807. Arch. Rœderer, vol. 18.

(4) Bianchini, *Storia*, livre II, chap. VII, § 1. Zurlo, Rœderer déplorent le même fait.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la ruine du plus grand nombre, on peut croire que même la classe moyenne profita peu de la vente des biens nationaux, que, comme toujours, l'opération enrichit des spéculateurs, des riches (1).

La vente des biens-fonds est la seule qui attire l'attention. Les cens et rentes monastiques furent généralement donnés en dotation à des établissements d'instruction ou de bienfaisance, ou en indemnité de droits féodaux reconnus légitimes. Nous ne voyons aucun indice de vente des biens mobiliers (autres que les denrées). Elle dut être exceptionnelle, car le mobilier des couvents supprimés fut presque immédiatement attribué à des hôpitaux, casernes, collèges, ce qui ne se fit pas, on l'a vu, sans déprédations.

IV

La Dette n'était pas une importation française. En mettant la main sur des couvents, sur l'argenterie des particuliers et les fonds des banques, le gouvernement bourbonien avait bien voulu se reconnaître certaines obligations, qui restaient valables. Mais la révolution accomplie par les Français fit, malgré une revision sévère faite par la Commission de liquidation (2), bondir cette

(1) Parmi les ministres, nous voyons Saliceti se faire adjuger pour 26 866 ducats de biens (prix d'estimation, payés 38 560); Ricciardi pour 43 883 (un quart en denrées); Cianciulli pour 30 000; Pignatelli pour 24 757; Gallo, particulièrement avide, pour 156 278 ducats de biens (notamment ceux de l'abbaye supprimée de Casa Marciano) et, en outre, pour 76 205 ducats en biens des jésuites. Le duc de S. Teodoro s'est arrondi de dix-sept domaines, estimés 60 987 ducats, plus 88 948 de biens des jésuites. Le duc de Castelpagano pour 246 400 ducats de ces derniers. Citons encore, dans de moindres proportions, les princes Caramanico, Montemileto, Pignatelli-Strongoli, Caposele (administrateur des domaines). De mars à fin juillet 1808 (on profite de la liquidation pour fin de règne), nous relevons les noms suivants : le prince d'Angri achète pour 247 630 ducats en cédules (versera en échange une quarantaine de mille ducats); le duc de Sant'-Arpino, pour 67 611 ducats; le prince de Stigliano, pour 37 522; le maréchal Jourdan, 25 830, et le général Campredon, 23 527; Arcambal, 25 000 (Arch. Rœderer, vol. 23); les banquiers Falconnet et Meuricoffre, les commerçants Pradez-Presteau, Ballarin et Cambié, le duc de S. Demetrio et le marquis Rignano sont les acquéreurs des biens de Tremiti.

(2) La commission de liquidation fut assaillie de réclamations pour prêts, fournitures, avances à l'ancienne cour. Celle-ci ayant emporté à peu près tout ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dette à des altitudes non encore approchées : 100 504 559 ducats de dette perpétuelle (1).

Au fur et à mesure des liquidations, on mit en circulation les cédules, admises en paiement de biens d'Etat (les créanciers furent autorisés à concourir avant d'être liquidés). Elles ne constituaient pas un papier-monnaie, mais plutôt ces quittances de finance, dont un certain nombre de Constituants avaient conseillé l'emploi, strictement réservées à l'achat de biens nationaux et productives d'intérêts.

Il n'en devait donc pas exister plus que de créances, et elles étaient détruites aussitôt encaissées. Elles pouvaient être changées en inscriptions (à 5 pour 100) sur le Grand-Livre, ouvert au 1er avril 1807.

Au commencement de 1807, le roi avait parlé à Rœderer d'un projet « très réfléchi » de mettre en vente pour 20 millions de biens à la fois; les porteurs de cédules ne manqueraient pas d'affluer, soit pour profiter de l'occasion, soit pour se défaire de

qui pouvait l'être, le nouveau roi ne se jugea pas tenu de reconnaître les dettes particulières, ni les pensions payées sur la bourse privée des divers membres de la famille royale, ni les pensions et bénéfices ecclésiastiques accordés postérieurement à 1799 et non reconnus légitimes (on en avait donné à des *capimassa*, à des espions). De plus, les créanciers de l'ancien gouvernement furent ajournés après ceux du nouveau, ce qui était un peu loin (décret, 14 avril 1807). Les créances sur les couvents supprimés durent être réglées directement par le domaine : pour elles, point de cédules : « S'il en existe une seule, elle doit être l'objet d'un procès criminel. » (*Rapport* de Rœderer, 15 mai 1808.) Les créanciers des lieux pieux et des banques ne furent pas non plus admis à la liquidation. Par contre, les billets de banque furent garantis, bien que la cour eût emporté les fonds en caisse (800 000 ducats). V. le rapport au roi, concernant la dette publique, de 64 pages (Arch. Rœderer, vol. 18).

(1) La plus grosse portion représentait les *arrendamenti* et autres taxes (féodales ou fiscales) rachetées (valant 85 119 735 ducats), les rachats d'offices, de droits féodaux et d'exemptions acquises à titre onéreux (6 000 000 de ducats), la dette des couvents supprimés (2 573 320 ducats), l'intérêt aux porteurs de cédules (5 350 504). En outre, une dette viagère de 272 699 ducats (378 790 après les réunions de 1808), représentant surtout des pensions de religieux; la guerre augmentait les pensions militaires (législation française adoptée pour les pensions), élevait la dette flottante à 9 758 176 ducats au 1er janvier 1808 : il fallut y joindre, en 1808, 1 796 487 ducats pour garantie de l'emprunt de Hollande, et 1 823 018 pour la réunion des couvents de femmes et des banques : enfin le total des dotations d'établissements publics (avant le 1er mai 1808) eût dû atteindre 679 244 ducats de rente. Ces chiffres sont ceux du *Rapport* du 15 mai 1808, par Rœderer. Zurlo, dans ses intéressantes observations sur le rapport en question (Arch. Rœderer, vol. 25, fos 771-839), estime que la dette dépassait les chiffres publiés. V. aussi un rapport de la direction de la dette publique (août 1808). A. N., AF IV, 1714 B. Bianchini estime que la dette (y compris ce qui n'était pas liquidé en cédules) atteignait, en 1806, 130 millions de ducats.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leur papier, déjà fortement déprécié ; les prix monteraient d'autant et l'Etat encaisserait immédiatement beaucoup de numéraire, en même temps qu'il éteindrait la majeure partie de la Dette : avec 20 millions, peut-être 100 millions de créances (1). Rœderer mit le roi, avec une énergie qui lui fait honneur, en garde contre une opération qui ne tendait, disait-il, qu'à « ensevelir tout à la fois dans le même gouffre et vos domaines, et ceux de l'Eglise, et votre crédit... Il n'est pas possible, non, Sire, il ne peut pas entrer dans l'esprit d'hommes qui réunissent un peu de lumière à beaucoup d'attachement pour Votre Majesté, que son règne commence comme a fini la Révolution en France et comme finissent chaque jour de malheureuses maisons de commerce. » Si la spéculation a déprécié les créances, l'Etat du moins ne doit pas contribuer lui-même à les avilir.

Cependant, en septembre suivant, tout en se réjouissant de ce que la dette ait beaucoup moins augmenté qu'en 1806, « ce qui prouve, dit-il au roi, une amélioration quelconque dans vos affaires », Rœderer propose de stimuler la vente, en supprimant l'obligation du 5e en numéraire. Il réclame en même temps une liquidation sévère de la dette, la revision des lois qui l'ont constituée : « Les créanciers de l'Etat, les agioteurs ne sont pas le peuple (2). » Deux établissements furent créés pour opposer à la détresse financière le prestige d'un crédit : la caisse des rentes et la caisse d'amortissement (3). Pour inspirer confiance, on les rendait l'une et l'autre indépendantes du trésor. Les directeurs, princes de Bisignano et de Gerace (4), personnages riches et influents, communiquaient directement avec le roi. La première de ces caisses recevait les inscriptions sur le Grand-Livre et on lui assurait le dixième de toutes les contributions (5). La deuxième éteindrait progressivement la dette inscrite au Grand-Livre en

(1) Joseph à Rœderer (Persano, 16 février 1807. *Œuvres* de Rœderer, t. IV, p. 10). Les observations de Rœderer sont à A. N., AF IV, 1714 B.

(2) Rapport au roi concernant la dette publique. Il pensait que la dette pouvait être ainsi ramenée, tant viagère que perpétuelle, à 3 400 000 ducats de rente, réduits encore par l'impôt.

(3) Loi, 14 septembre 1807. Rapport de Rœderer au roi, 20 mars 1807 (Arch. Rœderer, vol. 25).

(4) Gerace, du moins, semble s'être occupé avec zèle de sa caisse : « C'est votre fille », lui écrivait Rœderer.

(5) Plus tard Rœderer proposait une rente fixe de 1 200 000 ducats.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rachetant des rentes à la précédente (dotation de 250 000 ducats) (1). Cette double institution, qui devait, expliquait Rœderer au roi, préserver « le plus honorablement, le plus certainement votre règne de tout reproche de banqueroute, tout en vous laissant l'avantage d'une réduction de la dette publique à un tiers tout au plus (2) », était, avec l'impôt foncier, ce qui tenait le plus à cœur au ministre. Mais c'est tardivement qu'il put la faire fonctionner. Il ne devait pas en voir les effets (3).

La défiance du public restait grande et peu de créanciers se firent inscrire volontairement au Grand-Livre (4). Quant aux cédules, bien que Rœderer attestât sur son honneur — et nous sommes disposé à l'en croire — qu'il n'avait émis de cédules que pour une valeur de 875 400 ducats de rente (5), bien qu'il ait été visiblement préoccupé de ne pas retomber dans les erreurs des finances révolutionnaires, la baisse ne put être empêchée. L'inquiétude de l'opinion, la situation économique et la presque impossibilité, en beaucoup d'endroits, d'exploiter les domaines mis en vente, un agiotage « effroyable », dont l'ancien ministre Zurlo décrivait énergiquement les méfaits (6), produisirent, en dépit des intentions honorables du pouvoir, de tristes effets. La perte subie par les cédules était, en septembre 1807, de 75 pour 100 (7) et atteignait encore, bien que la caisse d'amortissement vînt d'entrer en fonctions, quand Rœderer écrivait son *Rapport* du 15 mai 1808, 60 pour 100 environ.

(1) En 1808, elle n'avait pu avoir que 154 525 ducats. D'abord rentes foncières, ensuite diverses ressources, dont les cautionnements de fonctionnaires.

(2) Rapport du 20 mars 1807.

(3) Les instructions pour la formation du Grand-Livre sont du 20 février 1808; la caisse des rentes ne put commencer de paiements qu'au 1er mai.

(4) *Rapport* du 15 mai 1808.

(5) Rœderer à Zurlo, 14 et 15 mars 1808. Arch. Rœderer, vol. 25; 17 826 000 en capital jusqu'au 31 juillet 1808, suivant un rapport du 1er août 1808 (A. N., AF IV, 1714 A).

(6) Zurlo, observations citées plus haut : « Le plus grand nombre des intéressés dans ce tourbillon d'intrigues ne sait pas où se tourner, en reste spectateur stupide, craint d'acheter ou ne le peut pas... La plus mauvaise classe de l'Etat, celle des fournisseurs et des agioteurs, se nourrit par la ruine du Trésor royal et des familles honnêtes... Le gouvernement, au lieu de payer les véritables propriétaires, paye les spéculateurs. »

(7) Rœderer à Miot, 25 septembre 1807 (Arch. Rœderer, vol. 18). Notons que les polices de la banque de cour se maintenaient (Rœderer à Joseph, 14 juillet 1808. A. N., AF IV, 1714 B). Cavaignac signale, le mois suivant, une perte de 3 pour 100 seulement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Du moins la baisse des cédules favorisait-elle la réduction de la dette. A la fin du ministère de Rœderer, la situation était la suivante : 7 millions de ducats inscrits au Grand-Livre, 10 323 000 ducats de cédules remboursées (1) ; il en restait en circulation pour 7 503 000. La dette perpétuelle était tombée à 50 426 018 ducats au 30 avril 1808, soit de la moitié. Sans doute, beaucoup de rentes et de pensions n'étaient point liquidées et de celles qui l'étaient les termes se payaient difficilement (2). La sortie subite, par suite du départ royal, d'une masse de numéraire alarmait tous les porteurs de papier, et les dépenses précipitées de la dernière heure, l'inquiétude même causée par le changement de règne, risquaient d'étouffer le crédit à peine naissant.

V

Il serait injuste de juger l'œuvre d'après ces premiers résultats, altérés par les événements. Agar, le ministre de Murat, aura grand mérite à débrouiller ce qui restait ou était retombé dans la confusion, à réparer la mauvaise impression causée par la réduction des rentes, « faillite partielle (3) », que décida, sans que la situation l'imposât réellement, le ministre intérimaire Pignatelli. Les institutions, qui devaient lui permettre d'y réussir, avaient été édifiées par Rœderer et sur des principes solides qu'il faisait respecter de tout son pouvoir. Il convient de lui faire sa part dans ce brillant succès du règne de Murat d'avoir laissé la dette,

(1) La caisse d'amortissement avait constitué pour environ 25 000 ducats de rente, représentant 2 500 000 ducats de cédules éteintes.

(2) A cette date le premier tiers de 1807 était seul payé ; pour le deuxième, la caisse des rentes avait, disponibles, 433 630 ducats. Des dotations décrétées pour les établissements d'instruction et les hôpitaux, un sixième à peine avait été constitué à la date du 15 mai. Sur les pensions ecclésiastiques, cf. *Lettres inédites*, p. 169.

(3) Falconnet à Rœderer, 12 novembre 1808. Arch. Rœderer, vol. 25. La haute situation de ce banquier donne du poids aux éloges qu'il adresse à Rœderer. A propos de cette réduction, il lui écrivait : « Les étrangers commençaient à placer sur notre Grand-Livre, avantage considérable, puisqu'il attirait du numéraire dans ce pays, ou, ce qui revient au même, l'empêchait de sortir. » La crise, ainsi aggravée, se prolongea : d'après le même observateur, les cédules, à la fin d'octobre 1808, n'étaient encore qu'autour de 20 pour 100 de leur valeur, les inscriptions à 22 pour 100 (à Rœderer, 31 octobre. *Ibid.*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

y compris celle qui remontait aux Bourbons, tout entière éteinte ou consolidée.

Des résultats imparfaits s'observent aussi dans le budget ordinaire, et les mêmes réserves s'imposent pour les juger. Au 30 juin 1808, il restait dû aux divers ministères, sur 1806 et 1807, 1 836 600 ducats, et sur les crédits du premier semestre 1808, 2 101 552 (1). La solde, une des dépenses essentielles, offrait encore un arriéré d'un peu plus de 7 millions de francs. Il avait fallu vider le Trésor pour avoir les espèces nécessaires au voyage du roi : « Ça m'a un peu déconcerté, écrivait le directeur de la banque, parce que j'avais plutôt un esprit de réforme et d'épargne (2). » L'emprunt de Hollande était totalement épuisé. Rœderer, au dernier moment, céda-t-il trop au souverain, à l'ami? Il affirme que les dépenses causées par le départ du roi n'ont « guère fait que solder ce qui était dû... Il n'y a toujours pas d'anticipation pour un sol dans les finances (3) ». Il était, en tout cas, inévitable que le changement de souverain et de ministre et surtout l'interrègne ne fussent très nuisibles.

Pour achever la mauvaise chance de Rœderer, le directeur de la banque, désigné, « malgré sa répugnance décidée et ses plus fortes raisons (4) », pour faire l'intérim du ministère et qui n'y entendait pas grand'chose, s'empressait de noircir la situation aux yeux du nouveau roi. Au chœur des Napolitains un Français joignait sa voix, le directeur général des domaines (5). Murat, déjà fort mécontent, critique et accuse, avant même d'avoir rien vu. Il faut lire le récit de l'audience qu'il donne à son arrivée à Antoine

(1) L. Reynier. Essai sur la situation des finances du royaume de Naples à l'époque du 1er juillet 1808 (Arch. Reynier), conforme à l'état général au 30 juin 1808 (A. N., AF IV, 1714 A). V. ci-dessous.

(2) Pignatelli à Rœderer, 30 juillet. Arch. Rœderer, vol. 25. Rœderer écrivait de son côté au roi (6 juillet, *ibid.*) : « La banque est au dernier degré d'épuisement. Les départs en ont tiré les derniers écus. Le général Mathieu a été inexorable. Il lui a fallu 100 000 ducats en trois jours, comme si toute la Garde partait, quoiqu'il n'en partît que moitié... » Il avait dû prendre les dépôts de ses deux caisses bien aimées (il les remplaça).

(3) Au roi, 6 juillet 1808. Arch. Rœderer, vol. 25. Son successeur assura que le revenu des postes avait été dépensé d'avance.

(4) Pignatelli-Cerchiara à Murat, 2 août 1808. A. N., AF IV, 1714 A.

(5) Cavaignac à Murat, août 1808 : véritable diatribe contre le ministre : « Celui qui depuis dix-huit mois gouverne les finances d'une manière si contraire au bon sens et aux principes connus d'économie politique les verra détruites avant son départ... » Cavaignac était aussi en mauvais termes avec Pignatelli et avec le président de la cour des comptes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rœderer, resté à Naples après le départ de son père (1) : « J'ai été fort trompé sur ce pays. A Bayonne, on le vantait sans cesse ; il semblait, à entendre dire, que tout était organisé, que toutes les caisses étaient pleines... » Quand Murat a porté les premières pièces envoyées par Pignatelli, « les bras tombaient à l'empereur en voyant cela ! » Il faut lire aussi la lettre d'explications, très fières et, somme toute, très plausibles (à part le désarroi trop réel causé par les libéralités royales et les frais du voyage), que Rœderer lui-même adresse à Murat (2). Sans aller jusqu'à croire, comme il le fait entendre à l'empereur, que les finances soient dans un état satisfaisant (3), on relèvera, parmi les phrases, des faits précis qui atténuent largement les reproches exprimés surtout au moment de la crise royale. Notons aussi que, tandis que les Napolitains épanchent sur le compte du ministre sortant la mauvaise humeur qu'ils ressentent pour les étrangers, Saliceti et Arcambal, qui ne l'aiment pas, prennent loyalement sa défense (4). De même le banquier suisse Falconnet : « L'ineptie de votre successeur vous justifiera doublement (5). » Murat, qui s'était si fort monté contre lui, lui demandera des conseils (6) et l'empereur, qui avait précédemment consenti à nommer le financier « métaphysicien » grand-officier de la Légion d'honneur, lui

(1) *Œuvres* de Rœderer, t. IV, p. 45-49. F. Masson la résume, un peu sévèrement, à notre avis, pour le gouvernement de Joseph (*Napoléon et sa famille*, t. IV, p. 348) ; la faible capacité et la malveillance de Pignatelli sont visibles. La Feuillade cite un trait de ce ministre « peu actif et peu éclairé » (19 décembre 1808. A. E., Naples, Suppl. 7).

(2) Rœderer à Murat, 1er novembre 1808. *Œuvres*, t. IV, p. 49-55 ; à Joseph, pour l'informer, m. d., et réponse de Joseph, *ibid.*, p. 25.

(3) Rome, 27 juillet 1808. A. N., AF IV, 1714 A. Même satisfaction exprimée à sa femme (7 juillet. *Œuvres*, t. IV, p. 91).

(4) Déjà, au sujet des difficultés financières, Rœderer écrivait à Joseph, 6 juillet 1808 : « Je ne puis que me louer de M. Saliceti. »

(5) Falconnet à Rœderer, 12 novembre 1808, *loc. cit.* Parmi les Napolitains, Gallo se montra très correct (à Murat, 15 août 1808. A. N., AF IV, 1714 A).

(6) Mémoire sur la contribution foncière (Arch. Rœderer, vol. 26). Autre réponse de Rœderer à Murat, 20 janvier 1810 (Arch. Rœderer, vol. 16, f° 31). Sa recommandation auprès du nouveau roi est efficace (remerciements de Duclos, octobre 1808). D'ailleurs, après avoir fait bruit de quelques économies décrétées à l'arrivée, Murat, ainsi que le remarquent les Notices sur le royaume de Naples dès décembre 1808 (A. E., Naples, 132), en revint exactement aux errements de son prédécesseur. A cette époque, l'auteur de ces Notices (La Feuillade), qui n'aimait point Rœderer, dit que la réduction des rentes le fait déjà regretter : « M. Rœderer, dit-il encore, était plein de bonnes intentions et ses principes étaient bons. » L'administration de Rœderer et son talent, à défaut de son humeur, sont loués par le sévère Orloff (*Mémoires*, t. Ier, chap. X).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

confiera bientôt, avec le titre de ministre, le haut contrôle sur Berg, dont l'administration devait, selon l'expression de Napoléon, être « l'école normale » de la Confédération du Rhin (1).

Quelques chiffres enfin permettront de juger. Les Bourbons retiraient du royaume (Sicile non comprise) environ 13 millions de ducats, mais les aliénations de revenus, les frais de perception, ne laissaient arriver au Trésor qu'environ 7 millions (2). Très souvent donc il fallait recourir à des moyens extraordinaires et les pires. Ajoutons, pour rendre la comparaison possible, que les possesseurs de taxes aliénées et certains établissements de bienfaisance percevaient directement pour près de trois millions de ducats, que beaucoup de frais étaient laissés aux communes, et beaucoup de services publics abandonnés à des particuliers (3). Et depuis 1794 il y avait eu augmentation énorme des impôts, les expédients s'étaient multipliés.

En 1806 (à ne dater que de l'entrée à Naples), il fallut subitement faire face à une dépense dépassant celle des années de mégalomanie actonienne : 11 350 196 ducats de crédits alloués aux ministères, bien que le roi et Rœderer tinssent tête à leurs réclamations journalières (4). Or, dans un pays déjà grevé par les réquisitions ou ruiné par l'insurrection, les revenus ordinaires, « quelque rigueur qu'on ait mise à leur recouvrement », ne fournirent que 6 309 556 ducats. On sait les moyens auxquels on recourut : il n'en resta pas moins 4 526 596 ducats de déficit (5).

En 1807, il fut décidé de n'affecter à l'arriéré des dépenses que l'arriéré des revenus, à la réserve encore de ce qui serait néces-

(1) L'année précédente, il lui avait demandé de répondre aux *Questions concernant le royaume de Naples*, ce qui prouve qu'on faisait cas de son expérience.

(2) Chiffres donnés par le Compte rendu du ministre de Finances, 6 janvier 1807. A. N., AF IV, 1685. D'après un tableau détaillé et superbement calligraphié, dressé au commencement d'avril 1806, le revenu prévu par Ferdinand pour 1806 n'était que 10 959 645 ducats, dont 5 648 629 à recevoir effectivement (Arch. Rœderer, vol. 17). Suivant celui du président Colombo (février 1806. A. N., AF IV, 1714 A), 12 355 087 ducats, dont effectivement 6 361 486.

(3) C'est ainsi que, outre l'administration locale, entièrement aux frais des communes, on les voyait, par exemple, chargées d'armer les nouvelles levées, de solder les miliciens ; des particuliers, tirés au sort, fournissaient des chevaux et des fourrages.

(4) Celui de la Guerre dépassa ses crédits de 1 223 121. Un dixième fut payé en denrées (rapport au roi avant le départ pour Venise).

(5) Compte rendu, 5 janvier 1807. Dont 1 200 000 ducats de rente promis aux possesseurs d'*arrendamenti*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

saire pour gagner le courant des contributions de l'année. La mainmise sur les couvents bénédictins notamment remit à flot la barque budgétaire pour la laisser, bien que lestée d'une recette de 11 729 467 ducats, s'échouer encore une fois sur un arriéré de près de 5 millions (1).

Le premier semestre de 1808 donna 7 636 293 ducats (2); on a vu le déficit correspondant. Il n'en est pas moins vrai qu'il y avait progrès, qu'on pouvait, malgré les circonstances éminemment critiques, parler de finances régulières. Rœderer calculait que la charge moyenne d'impôt par tête d'habitant n'était que de 12 francs, contre 27 à 30 en France : elle était en tout cas fort lourde pour un pays exclusivement agricole, arriéré, et, pour l'instant, bloqué. Rœderer n'avait point résolu le problème d' « augmenter les revenus du roi, tout en se faisant adorer des Napolitains (3) ». Il avait du moins débrouillé le chaos et fondé l'organisation nouvelle (4).

(1) Nous prenons les chiffres donnés par L. Reynier : contributions directes : 5 509 771 ducats; indirectes : 5 975 373; recettes extraordinaires : 244 322.

(2) *Ibid.*, ainsi décomposés : contributions directes : 3 155 684; indirectes : 3 158 111; recettes extraordinaires : 1 322 498. L'état général cité donne à peu près le même chiffre, mais varie considérablement sur les sommes encore dues aux ministères (seulement 993 167 : évidemment chiffre fictif; erreurs dans le détail des recettes). Il faut comparer ces états avec ceux qu'accompagne la lettre de Murat à l'empereur, 28 septembre 1808 (A. N., AF IV, 1714 A). Le rapport au roi sur les recettes et les dépenses de l'an 1808 (Arch. Rœderer, vol. 25, f°s 731-761) a été l'objet des observations précitées, très intéressantes, de Zurlo.

(3) Louis à Rœderer, 26 juin 1806. *Œuvres* de RŒDERER, t. IV, p. 44.

(4) Sur les dépenses budgétaires, cf. les données fragmentaires de BIANCHINI, *Storia*, livre VII, chap. IV, § 3. A titre d'indication, nous donnons les crédits ouverts aux divers ministères pour les six premiers mois de 1808, période la plus normale du règne au point de vue du fonctionnement des services publics. Guerre : 4 534 000 ducats (soit 750 000 environ par mois. En avril 1807, la dépense mensuelle avait atteint 900 000, puis était tombée à un peu plus de 600 000 en décembre); Maison du roi : 600 000; Marine : 590 000 (au lieu de 80 000 seulement par mois); Intérieur : 531 500 (très négligé jusque vers le milieu de 1807); Finances : 387 172; Justice : 158 000; Relations extérieures : 131 000; Police : 90 000; Culte : 17 632. Joseph avait (de Bayonne) fixé le budget du mois de juillet à 1 127 000 ducats. Le roi insiste volontiers sur ce que les traitements de hauts fonctionnaires sont généralement fort inférieurs à ceux de France. Voici quelques exemples : ministre : 10 000 ducats par an; conseiller d'Etat : 3 000 (les ministres cumulaient les deux); intendant : 2 400 (et 2 400 d'indemnités); sous-intendant : 840 (et 720); secrétaire général d'intendance : 340; conseiller d'intendance : 360; inspecteur général des finances : 1 800; président de la cour de cassation et de la cour des comptes : 4 000; président de cour d'appel : 2 000; président de tribunal : 1 200; juge de paix : 150. Le commissaire civil des Calabres eut 8 400, le commissaire général de police 6 000.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XI

LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

I. Principes et caractères généraux. — II. Réorganisation administrative : Pouvoir central. Administration provinciale et communale. Réforme judiciaire. Centralisation. — III. Recrutement et fonctionnement.

I

L'administration napoléonienne prétend avoir été une école pour la plupart des pays où elle pénétra : de fait, si elle fut onéreuse ou oppressive, elle apporta une large part de l'œuvre de la Révolution : le principe d'égalité, des améliorations indéniables au sort des classes non privilégiées, certains devoirs aussi, propres à préparer des citoyens. Les habitudes de l'administration impériale étaient généralement bien supérieures comme ordre et régularité aux usages indigènes. Les constructions surannées, féodales ou ecclésiastiques s'écroulaient devant un pouvoir fort, hiérarchisé, centralisé. Aussi, nombre des institutions françaises furent-elles soigneusement conservées par les souverains restaurés, à Naples en particulier.

Le gouvernement nouveau paraissait, sur bien des points, faire revivre le despotisme éclairé du dix-huitième siècle, dont Naples, sous Charles de Bourbon et pendant toute la première période du règne de Ferdinand, avait été l'un des plus brillants foyers. Mais il arrivait avec une doctrine plus rigoureuse et une indépendance plus grande à l'égard des coutumes et des préjugés, avec la force d'entreprendre des réformes radicales. Beaucoup de changements étaient plus ou moins préparés ; les philosophes, les économistes napolitains avaient pu aller de pair avec les plus grands et longtemps leur parole avait été aussi libre qu'en tout autre pays. Quel-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ques-uns parvinrent au pouvoir : ainsi, sous Ferdinand, après le régent Tanucci, Caracciolo, Palmieri, Galanti, Zurlo. Aussi, des historiens favorables aux Bourbons ont-ils prétendu que l'intervention française était inutile à un progrès, qui eût été plus lent mais pacifique, et que la révolution ne fit que jeter le gouvernement dans la réaction (1). Or, après avoir vu ramener à d'assez médiocres proportions l'œuvre même du grand Charles (2), nous constatons que sous son successeur les réformes tentées ont été bien partielles ou bien superficielles (3) et que l'application en fut, le plus souvent, nulle ou éphémère : la routine, les mœurs triomphaient des efforts les plus généreux. Les ministres eux-mêmes, par la faculté de rendre des décisions particulières, contribuaient à annuler les lois. Les écrivains libéraux sont unanimes à déplorer l'échec des mesures qu'ils avaient provoquées. Galanti, proposant des réformes urgentes, se disait bien certain de ne pas les voir réaliser.

Cette faiblesse dans l'exécution fut reprochée à la République napolitaine (4), qui avait cependant proclamé, d'ailleurs sous l'influence directe de la France, quelques-unes des mesures les plus radicales. A plus forte raison, la monarchie, imbue de préjugés, ne pouvait-elle rompre avec les privilèges, pour entreprendre l'éducation d'un peuple dépourvu d'esprit public, établir l'égalité civile, base indispensable de la régénération. Enfin l'abîme était immense entre les classes éclairées, capables de comprendre les réformateurs, et la masse. Des expériences tentées, il restait plutôt l'impression de difficultés insurmontables : « Nous sommes corrompus et incorrigibles (5). » Ce scepticisme domine dans le sourire poli avec lequel les Napolitains, consultés par les Français, accueillent leur assurance (6). Cette confiance des nouveaux venus dans l'efficacité de leurs principes, leur force matérielle, leur indé-

(1) C'est le sens de l'exclamation du marquis Caracciolo en apprenant la prise de la Bastille : « C'est là un malheur irréparable ; tout est fini maintenant. »

(2) Dans le beau livre de M.-A. Schipa, *Il regno di Napoli al tempo di Carlo di Borbone* (Naples, 1904).

(3) Ainsi Trifone, *Feudi e demani*, p. 140.

(4) Rodino, *Racconti Storici. Arch. St. Nap.*, 1881, p. 293.

(5) Galanti, *Descrizione*, t. Ier, p. 75, 361 : « Nous avons des vices trop radicaux pour devenir un grand corps, un grand Etat, une grande puissance. »

(6) C'est l'impression que donnent notamment les remarques de l'ancien ministre Zurlo sur certains grands projets de Rœderer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pendance à l'égard du pays, étaient peut-être des conditions nécessaires. Une classe éclairée assez nombreuse, véritable élite, malheureusement décimée par la contre-révolution, était prête à accueillir des réformes, sur lesquelles elle avait déjà médité et à coopérer avec intelligence et dévouement à leur réalisation. Dès que l'opinion libérale sera un peu rassurée, elle secondera puissamment les Français : « De bonnes idées germent de toutes parts, mais elles ont besoin d'acquérir plus de maturité (1). » Des lois partielles avaient préparé le terrain, mais une intervention du dehors était, croyons-nous, indispensable pour prendre des mesures décisives et promptes, en dépit des intérêts lésés et des clameurs, pour imposer ce que les Bourbons auraient à peine pu projeter. En fait, l'administration napolitaine, en outre de la féodalité coexistante, restait un chaos d'institutions entassées par les âges, archaïques, confondant de façon inextricable les attributions judiciaires et administratives, le civil et le militaire, le sacré et le profane.

Un reproche général adressé à l'administration napoléonienne est de s'être imposée à des nations très diverses, sans rien concéder à leurs mœurs. Ce reproche est injuste, en tout cas, pour Naples, favorisée, il est vrai, par l'initiative que l'empereur laisse à son aîné. Joseph éluda plusieurs articles essentiels du programme napoléonien; les codes subirent des modifications importantes. Rœderer faisait remarquer chez le roi le « désir constant de maintenir toutes les lois et tous les usages du pays, qui sont compatibles avec les utiles réformes qu'il a projetées et, par-dessus tout, celles qui peuvent affermir la tranquillité des esprits sur l'emploi des deniers de l'Etat et qui d'ailleurs sont propres à éloigner des bureaux de ses ministres d'injustes défiances (2) ».

Saliceti cherchait à s'adapter aux mœurs italiennes; Rœderer a montré le souci de comprendre les institutions et les habitudes du pays, de s'instruire, de prendre conseil.

Ajoutons qu'en dehors de la transformation des institutions nul effort n'est fait pour franciser les mœurs, notamment pour imposer le français : Joseph réclame des fonctionnaires, des militaires

(1) Journal de Miot, 26 août 1806.

(2) *Progetto di riforma della regia Camera.* Il s'agit, dans la phrase citée, de la conservation à la Sommaria (cour financière) des adjudications.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sachant l'italien, que lui-même, en public, parle toujours (1). L'établissement d'officiers français qui fissent souche dans le pays, les mariages mixtes favorisés par le roi, tendaient seulement à la création d'un parti, non d'une société nouvelle.

Une autre réputation faite aux administrations impériales à l'étranger est d'avoir mis le pays en coupe réglée et fourni aliment à une nuée de fonctionnaires ou d'exploiteurs. Pour Naples encore, elle ne nous paraît pas méritée. La présence d'un élément français était indispensable, non seulement pour surveiller l'autre et donner le ton, mais pour former à des méthodes et à des habitudes nouvelles de travail le personnel indigène, pour imprimer à la nouvelle administration un caractère de stabilité. Donc, des gens en quête d'emplois accoururent, aussi des gens d'affaires, spéculateurs de toutes sortes, attirés par les biens nationaux, la liquidation des couvents, les fournitures militaires, sans parler des entrepreneurs d'industrie, qui ne pouvaient qu'être les bienvenus. Ce sont là les « sangsues (2) » que dénoncent, en généralisant avec malveillance, les patriotes napolitains et qui auraient encouru la haine générale. De fait, Rœderer écrit que « les prétentions de la plupart des Français qui viennent ici sont sans bornes (3) », et, à propos d'un protégé de Mme de Genlis, pour lequel on le pressait d' « inventer » une place s'il n'en trouvait point : « C'est un de ces hommes de mérite qui, ayant fait banqueroute en France, sont persuadés que le royaume de Naples est, comme le royaume des cieux, destiné à venger les injures de l'autre monde (4). » A propos d'un certain Guiraud, qui arrive dans l'espoir de « faire de bonnes affaires », Cavaignac écrit : « Il paraît qu'on s'imagine à Paris qu'on n'a ici qu'à se baisser et à en prendre (5). » Joseph se plaint des « prétentions exagérées » qu'ont tous les Français qui lui arrivent et des insuffisantes garanties qu'ils offrent (6) : il n'y a que trop de monde, répète-t-il. Mais ces plaintes mêmes nous indiquent une résolution très éner-

(1) Nombre de Corses et d'Italiens du Nord sont pour cette raison choisis. Les ministres français savent tous l'italien.

(2) Pepe, *Mémoires*, t. Ier, p. 256 ; De Nicola exagère aussi visiblement le nombre de Français (t. II, p. 368).

(3) A sa femme, 25 octobre 1806. *Œuvres*, t. IV, p. 76.

(4) A sa femme, 1er février 1807. *Ibid.*, t. IV, p. 81 (la place fut trouvée, la reine s'en étant mêlée).

(5) A sa femme, 13 avril 1806. Arch. Cavaignac.

(6) Ainsi à Napoléon, 18 mars et 18 avril 1806. *Mémoires de Joseph*, t. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gique du roi de résister à l'invasion. Peut-être alla-t-il jusqu'à refuser des auditeurs au Conseil d'Etat, adressés par l'empereur (1). Fonctionnaires ou particuliers sont tenus à l'œil, et le Guiraud précité s'en ira fort mécontent, non sans raison ; les compagnies de fournisseurs éprouvent tant de difficultés qu'il est douteux qu'elles prospèrent (2).

Il faut toujours en rabattre sur les accusations napolitaines (3), même quand il s'agit des pilleries militaires. En fait d'administrateurs, Naples eut affaire à une véritable élite. Son histoire lui offrirait-elle une réunion, dans les hauts emplois, d'hommes réputés aussi probes que Dumas, Miot, Rœderer, Jourdan, Cavaignac, Briot, Louis Reynier, et aussi capables que ces fonctionnaires impériaux dont Napoléon reconnaissait devoir la qualité exceptionnelle à la trempe donnée par la Révolution (4) ?

Cet élément français était beaucoup plus restreint qu'on ne le disait dès lors, et le déplaisir, la nostalgie, tendaient encore à le réduire. Mais en outre il y avait des Italiens, des Toscans (en faveur depuis Tanucci et Acton) et, il convient en effet de les mettre à part, des Corses (5). Le recours aux étrangers était de tradition à Naples, et peut-être, en ce sens, les Bourbons abusèrent-ils plus que les Français. En tout cas, nul Etat napoléonien n'a davantage gardé son individualité (6). Sur dix ministres que vit le règne, six furent Napolitains et au début, sauf Miot à la Guerre et Saliceti aux Finances, ils l'étaient tous (7). Les tribunaux ordinaires, les cours suprêmes sont entièrement nationaux. Dans toutes les administrations, l'élément napolitain prédomine, sou-

(1) Les quatre premiers furent employés, mais l'empereur en annonça d'autres, dont il n'est plus question.

(2) Dans son rapport général du 25 janvier 1808 (A. N., AF IV, 1714 B), le ministre de la Guerre dit que, des compagnies chargées de fournitures militaires, celle des hôpitaux, qui a reçu beaucoup de fonds (et ferait d'ailleurs assez bien son service), « est peut-être la seule qui ait vraiment fait de grands bénéfices. » (Il lui reprochait d'en profiter pour spéculer sur les biens nationaux.)

(3) Ainsi pour les plaintes systématiquement formulées sur le corps d'occupation des Pouilles. Peut-être même Faipoult, le fameux commissaire du Directoire, fut-il injustement déshonoré.

(4) Beugnot, *Mémoires*, t. Ier, p. 459.

(5) Murat à Napoléon, 18 juin 1811 (A. N., AF IV, 1685), expose que ses sujets « ... demandent le pain que mangent les étrangers ». Mais lui-même avait ouvert la porte peut-être plus largement que Joseph.

(6) Ciccaglione (*Storia del diritto italiano*, t. II, p. 466, 470) montre bien cette condition privilégiée de Naples.

(7) Miot dit même que Joseph songea à n'avoir aucun ministre français.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vent même dans les premières places, la masse des emplois secondaires leur étant naturellement laissée. Plusieurs services leur sont presque exclusivement réservés : police, cour, diplomatie; dans l'armée et, plus strictement encore, dans la marine, les Français n'interviennent guère qu'à titre provisoire, comme organisateurs ou instructeurs. Certains doivent même prendre leur parti (de fort mauvaise grâce) d'obéir à des supérieurs napolitains. D'autres modes très actifs de participation du pays aux affaires, ce furent les commissions de toute sorte, quelques-unes véritables magistratures, armées d'un pouvoir presque souverain et uniquement confiées à des Napolitains; ce furent les divers conseils provinciaux, exclusivement indigènes, et le Conseil d'Etat, qui l'était presque entièrement (1). C'est donc à une administration napolitaine en immense majorité que nous avons affaire, et cela est d'autant plus remarquable que l'état de l'opinion semblait commander plus de prudence. Il serait donc injuste d'en faire retomber toutes les erreurs et toutes les fautes sur une minorité de Français, pour une bonne part remarquablement choisis. S'il y eut des exploiteurs et des tyrans, les pires, comme on ne l'a que trop constaté dans l'histoire d'Italie, furent souvent des compatriotes.

Pour le recrutement du personnel napolitain, un grave péril se présentait d'abord : les prétentions des patriotes, qui se disaient les seuls partisans du nouveau régime, et, comme tels, jugeaient naturel que l'on expurgeât les administrations et qu'on les leur livrât. Le précédent offert par la république n'était pas encourageant (2) et des esprits pondérés (3) mettaient en garde contre la ruée vers les places. Le premier édit de Joseph fut, au contraire, pour laisser en place « toutes les autorités civiles, judiciaires et administratives ». Pour combler les vides, il prit conseil des personnages les plus autorisés par leur situation ou leur réputation (4).

(1) Dans un service nouveau et particulièrement délicat, les domaines, Joseph se fâche de ce que Cavaignac ait placé trop de Français, et veut qu'il y ait « de rigueur la moitié de Napolitains » (Joseph à Rœderer, 30 mars 1807. *Œuvres* de Rœderer, t. IV, p. 10).

(2) Cuoco, *Histoire...*, p. 206, 269; Rodinò, *Racconti*, p. 291-295.

(3) Ainsi Bonnet dans ses Notes. A. E., Naples, 133.

(4) Canciulli, Ricciardi, résistant au contraire à la pression de Masséna, patron des « patriotes » (Fragment historique, *Mémoires de Joseph*, t. Ier, p. 7). Les premières nominations dans la magistrature furent « régulières » (*Diario*, t. II, p. 231).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est au mérite plus qu'au zèle politique qu'il voulut accorder les places : « Il n'y a pas dans l'histoire de Naples, dit l'historien Colletta, de dynastie nouvelle qui ait moins donné à ses partisans que ne donnèrent de notre temps les deux rois français ; il n'y en a pas qui, plus qu'eux, ait cherché les hommes de mérite de l'Etat (1). » Les patriotes s'irritaient ouvertement de voir des gens tièdes leur être préférés ou des magistrats qui les avaient persécutés être maintenus en place (2) !

Quand des réductions d'emplois furent nécessaires, on s'efforça de replacer ailleurs les titulaires qui, en attendant, touchaient une solde réduite. Certains possédaient leurs charges par achat et si c'était un devoir d'équité que de les leur rembourser, si on ne les leur laissait, c'est toutefois un mérite pour le conquérant de s'y être engagé.

Anciens ou nouveaux, les fonctionnaires napolitains avaient certainement beaucoup à apprendre. La vivacité d'intelligence, la facilité à se mettre au courant, les distinguaient habituellement, mais on convenait généralement qu'ils manquaient d'assiduité, d'application, de régularité et que les mœurs, l'insuffisance des traitements ordinaires, portaient trop aisément à la corruption. Trop souvent aussi l'instruction faisait défaut et bien peu auraient eu la franchise du prince de Butera, premier baron de Sicile, répondant à Ferdinand : « Ni moi ni mes ancêtres n'avons su administrer nos propres affaires en matière d'argent ; je suis donc incapable de servir Sa Majesté dans cette partie (3). »

Les Français se plaignent de la médiocrité fréquente du concours prêté par les Napolitains et s'étonnent souvent de la disproportion entre leurs capacités et leurs prétentions : le recours à des étrangers leur paraît pour un certain temps encore indispensable (4). Visiblement, le Napolitain considère les places comme une faveur, non comme une fonction à exercer.

(1) COLLETTA, *Storia*, livre VII, § 39. CENNI, *Delle presenti condizioni...*, p. 185-186, oppose cette conduite sage des Français à celle de Cavour, peuplant l'administration méridionale d'anciens opposants aigris.

(2) *Diario*, t. II, p. 245. Un pamphlet, *Mémoires des Napolitains français*, divulgua ces plaintes.

(3) BUNBURY, *Narratives*, p. 385. « Point d'argent et peu d'hommes du pays sur lesquels on pût compter. » (Joseph à Napoléon, 22 février 1806. *Mémoires*, t. II.) Le chirurgien en chef, Mangin, qui a examiné des candidats officiers de santé, leur trouve en général « trop de prétention, peu ou point de capacité ». C'était, semble-t-il, la note générale.

(4) C'est l'opinion du Français Bonnet, qui connaît bien le pays, celle de l'am-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y avait dans l'administration en général une multiplicité, un morcellement des emplois, qui ralentissaient leur fonctionnement déjà languissant, tout en le rendant plus onéreux; l'autorité était dispersée à l'extrême, mais non spécialisée. Rœderer qu'exaspérait cette façon de procéder, déplorait de voir cette division du travail jusque dans les emplois domestiques, où il y avait toute une hiérarchie depuis le titulaire (fût-ce le portier ou le maître d'hôtel) qui ne faisait rien, jusqu'au subalterne qui exécutait la besogne, au rabais : « C'est la division du repos (1). » Il s'indignait surtout de voir cette foule d'employés inutiles, ceux qui « ne rougissaient pas de porter le titre d'*esuberanti* » et, ajoutait-il sans être touché par ce joli mot napolitain, à la différence de nos surnuméraires qui travaillent sans être payés, étaient payés sans travailler (2).

II

Le besoin de simplifier, d'unifier s'imposait : le système français, duquel on devait se rapprocher le plus possible, y tendait. Economie, réduction du nombre d'employés, rachat des charges vénales, suppression des sinécures, devaient être les principes de la réorganisation, ainsi qu'un contrôle efficace. Dans les traitements, il semble y avoir eu diminution des plus élevés, augmentation des moyens (3). Les fonctionnaires d'Etat sont plus nom-

bassadeur de France (3 août 1808. A. E., Naples, 132, f° 204, et 5 février 1809. *Ibid.*, 133), celle de Cavaignac : « Il faudra encore quelques années pour pouvoir confier exclusivement aux nationaux cette branche importante des revenus du roi (les domaines). » En attendant, des Piémontais, des Toscans déjà formés feraient bien l'affaire (Arch. Cavaignac).

(1) *Notes éparses sur le royaume de Naples. Œuvres*, t. IV, p. 104 : « A Naples, le but de tout travail est de ne rien faire. »

(2) *Rapport au roi*, 15 mai 1808.

(3) V. quelques chiffres, p. 434. Tanucci n'avait eu que 8 000 à 10 000 ducats par an, mais le marquis della Sambuca en eut 18 000, plus une abbaye de 12 000 de revenus; Acton atteignit 100 000. Le directeur des Finances avait officiellement 4 000 ducats mais d'invraisemblables profits dans les douanes (on a dit 40 000 ducats); la plupart des administrateurs se payaient ainsi eux-mêmes. Le président du Sacré Conseil avait 4 100 ducats seulement, mais avec des émoluments faisant quelque 3 000 autres. Par contre, un *preside* de province n'avait que 1 000 ducats.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

breux, mais surtout par suite de la réunion de services privés, dans lesquels, d'ailleurs, on fait des coupes sombres; ils sont plus surveillés (1). Ils s'entendent sans cesse rappeler à la probité, menacer même d'être traités comme concussionnaires, s'ils reçoivent les habituels cadeaux que les juges du pays regardaient comme un simple casuel; on prétend leur faire sentir « l'élégance (2) » de leur tâche. L'école à laquelle on les mettait bon gré mal gré était, malgré les défaillances de certains maîtres, celle de l'égalité et de l'équité. Pour la première fois peut-être ils sentaient une discipline : « Savez-vous pourquoi Naples est tombée? écrira le grand Cavour, qui ne fera en somme que revenir à la tradition française, c'est parce que les lois, les règlements ne s'exécutaient pas, quand il s'agissait d'un grand seigneur ou d'un protégé du roi... Savez-vous comment Naples se relèvera? Par l'application des lois, sévère, dure, mais juste (3). » « La régénération de Naples, ajoute Cavour, dépend en grande partie de la force et de l'honnêteté du gouvernement. » Le roi Joseph l'avait dit avant lui (4).

La bienveillance, au moins pour entretenir leur ardeur à la tâche, était bien utile aussi chez ces éducateurs : sans être générale, elle était assez fréquente pour que les Français aient pu légitimement s'en prévaloir comme d'une supériorité sur les autres étrangers mis en contact avec les Napolitains, à commencer par les Anglais. Joseph notait favorablement ceux qui se montraient bienveillants pour le pays. Tels Miot, porté, comme archéologue, à sympathiser avec ce qui touchait à la Grande Grèce, Jourdan, Reynier, Partouneaux, Campredon, Bigarré, sans parler de Saliceti devenu à demi Napolitain. Même la sévérité cache chez certains la confiance que le relèvement dépend d'une discipline préalable : « Les Napolitains, dit l'un des moins bienveillants, sont destinés par leurs talents naturels à réussir dans tout ce qu'ils entreprendront. Il suffit de les bien instituer... Il n'y a nul doute qu'ils formeront un jour une nation très remarquable (5). »

(1) Le décret du 27 mai 1806 leur interdit de quitter leur résidence sans permission du roi. Les conseillers d'Etat absents autrement que pour une mission du roi ne touchaient point leurs appointements (décret, 1er janvier 1807).

(2) Circulaire, 8 août 1807, aux intendants et directeurs des contributions.

(3) Lettre à lady Holland, novembre 1860. *Lettere* de Cavour, éditées par L. Chiala, t. IV, p. 91.

(4) A Napoléon, 18 mars 1806. *Mémoires de Joseph*, t. II.

(5) Conclusion des notices sur le royaume de Naples, par La Feuillade.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A cette éducation, par amour-propre, mépris ou haine de l'étranger, attachement à des usages, à la routine, aux sinécures d'antan, les Napolitains ne se pliaient pas docilement. Ils voyaient dans les fonctionnaires français des intrus et des rivaux plus volontiers que des instructeurs. C'est en haut surtout, par suite du contact immédiat et de l'égalité même des titres, que déjà l'on sent le tiraillement. Miot note dans son journal des symptômes significatifs : « On répand le bruit que les ministres napolitains attaquent plus que jamais les ministres français et que ceux-ci devront quitter le ministère (1). » On accusait notamment Pignatelli et Gallo de travailler à faire écarter les Français. Le roi résista infiniment mieux qu'il ne le fera en Espagne et put se rendre le témoignage d'avoir tenu la balance d'une main ferme (2).

En tout cas, des résultats très sérieux furent obtenus : à l'école napoléonienne on dut, en même temps qu'un corps d'officiers sans exemple jusqu'alors, une classe de fonctionnaires éclairés, appliqués, instruits de leurs devoirs et qui procurèrent, même sous les Bourbons restaurés, des réformes excellentes. Jamais peut-être Naples ne fut plus habilement ni plus honnêtement servie (3).

Les ministres (nom qui se substitua à celui de secrétaires d'Etat) furent d'abord au nombre de neuf : Justice, Affaires étrangères, Intérieur, Finances, Maison du roi, Guerre, Marine, Culte, Police générale ; la réforme du 15 avril 1807 les réduisit à six par la suppression du ministère de la Maison du roi et la réunion de la Guerre et de la Police, de la Marine et du Culte (4) ; il n'y avait auparavant que quatre secrétaires d'Etat (5), mais assistés

(1) Miot, Journal, 5 avril 1807 (et 26 août 1806).

(2) Esquisse sur le royaume de Naples.

(3) Colletta porte ce témoignage que, des partisans de Joseph et de Murat, bon nombre, après avoir exercé de hauts emplois, se trouvèrent pauvres et que beaucoup d'officiers, si on ne les avait gardés au service, eussent dû mendier leur vie (*Storia*, L. VII, § 39).

(4) L'administration des postes, dont le surintendant général était d'abord le ministre de la Police, fut confiée au conseiller d'Etat Ferri-Pisani, en même temps secrétaire du cabinet, et la ville de Naples passa de la Police à l'Intérieur. Les attributions de la maison du roi furent partagées entre l'administration des domaines royaux (*Siti*) et l'Intérieur. Le commerce extérieur passa de la Marine aux Affaires étrangères. Les secrétaires généraux des ministères furent supprimés. Un décret du 23 juin suivant fit passer de la Marine à l'Intérieur le service de santé publique.

(5) Affaires étrangères, Maison du roi, Justice, Guerre et Marine ; celui des Finances avait été remplacé par un directeur, assisté d'un conseil. Il y avait un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de directeurs, de sorte que la réforme spécialisait mieux les services, sans beaucoup les augmenter.

La principale innovation était le ministère de l'Intérieur (1), dont les attributions étaient très variées : administration, agriculture, industrie et commerce, travaux publics, instruction et arts, bienfaisance, statistique. Presque tous ces services avaient été fort négligés par le gouvernement antérieur. L'utilité évidente du nouveau ministère apparaîtra aux Bourbons eux-mêmes. Ç'eût été vraiment « le plus beau » de l'Europe, s'il avait eu des fonds.

Le ministère de la Police générale (2) était donné comme provisoire : jusqu'à la pacification complète du royaume, il était investi du pouvoir redoutable de « faire arrêter et détenir, par mesure de haute police, les personnes accusées de délits d'Etat ». La police municipale, la presse, les théâtres relevaient de lui, ainsi que la poste aux lettres et aux chevaux (détachée ensuite).

Postérieurement, un secrétaire d'Etat fut institué, ayant rang de ministre, assistant aux conseils, mais n'y ayant pas voix, rédigeant les procès-verbaux, intermédiaire entre le roi et le Conseil d'Etat et chargé de l'expédition des lois et décrets, qu'il contresignait (3).

Sur tous ces ministres, le roi gardait la haute main, exigeait chaque quinzaine un compte rendu de leurs opérations et lui-même répartissait les fonds entre eux. Il les réunissait fréquemment en conseil et n'eût point toléré de ministre dirigeant, comme cela avait été la règle avant lui. L'autorité royale se trouva même plus forte qu'auparavant. Cependant, d'un autre côté, la voie était ouverte à une coopération nationale.

Dès sa rentrée à Naples, comme roi, Joseph instituait un Conseil d'Etat (4), dont il nommait aussitôt dix-huit membres et présidait,

surintendant de la police. Le terme de secrétaire d'Etat se maintient jusqu'à la création du « ministère » de l'Intérieur.

(1) Décret du 31 mars 1806.

(2) Décret du 28 février 1806.

(3) Décret du 8 septembre 1806. Auparavant c'était le secrétaire du cabinet qui donnait le contreseing.

(4) Décret du 15 mai 1806. La première séance eut lieu le 17. Dans le même mois, il y en eut cinq autres, toutes présidées par le roi en personne. Elles avaient lieu au palais même. Les procès-verbaux, signés de Tito Manzi, secrétaire général, sont conservés dans des registres aux Archives de Naples (Section historique, Consiglio di Stato, 1806-1815). Ils sont généralement des plus secs, ne nomment pas les membres qui ont pris part à la discussion et souvent ne donnent guère que les articles de loi approuvés. La séance commençait (habituellement entre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

deux jours après, la première séance. Le nom existait, mais pour désigner une réunion exceptionnelle de membres des diverses cours. Les premiers choix furent généralement satisfaisants sous le rapport tant de l'honorabilité que du talent (1). Il s'agissait surtout d'obtenir devant le pays l'aveu de gens autorisés et respectés, capables de comprendre la nécessité de certaines exigences et d'être au besoin les avocats du nouveau régime. Le conseil fut divisé en quatre sections, législation, finances, intérieur, guerre et marine, ayant chacune un président, pris parmi les conseillers non ministres : la section compétente faisait son rapport devant le conseil (2); des auditeurs furent établis auprès des trois premières sections, afin d'y expliquer les motifs des projets soumis par le roi au conseil (3). Celui-ci « entendu », la loi, dont le formulaire était un

2 et 3 heures, pour durer souvent jusqu'à 7) par la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il fut décidé que les rapports importants seraient communiqués à l'avance à chaque conseiller.

(1) Outre les ministres, le secrétaire d'Etat du cabinet et le futur secrétaire d'Etat; le prince de Canosa (l'ex-régent, conservateur du tribunal de la noblesse), l'archevêque de Tarente, Capece-Latro (futur ministre de Murat), homme distingué, mais attaché aux idées de caste, le duc de Carigniano, président du Sénat de Naples, le lieutenant général Parisi, Martucci, président du tribunal de commerce, le chevalier Codronchi (Florentin, créature d'Acton, démissionnaire vers la fin de 1806), le baron Nolli, le comte de Policastro. Comme secrétaire du Conseil, Tito Manzi, un Toscan, professeur distingué; comme bibliothécaire, un économiste illustre, Galanti. Ensuite furent nommés le prince de Sirignano, président du Sacré Conseil, Melchiorre Delfico, l'illustre économiste et historien, le duc de Canzano, colonel de gardes provinciales, puis intendant; le duc de S. Arpino, gouverneur de l'Albergo dei Poveri, puis intendant; le capitaine de vaisseau De Simone; L. Macedonio, ancien ministre des Finances de la République, intendant des domaines royaux; le marquis d'Acquaviva; G. Lamanna, un patricien de Scigliano, élève de Genovesi, ami de Beccaria et de Filangieri, déjà nommé président de la Vicaria, après avoir été chef de la police bourbonienne; le comte d'Anguissola, intendant de Lecce, le savant évêque de Pouzzoles Rosini; l'archiprêtre Giampaolo, promu soudainement à la suite d'une rencontre avec Joseph en Molise; l'ancien et futur ministre Zurlo; l'intendant de la province de Naples, De Gennaro, etc... D'autres nominations, faites au moment du départ et qui portèrent le chiffre des membres à trente-neuf, ne furent pas les meilleures. Outre les ministres et Ferri-Pisani, deux Français seulement, Louis Reynier, commissaire en Calabre, et Arcambal, ordonnateur en chef de l'armée. Murat exagère, on le voit, à son ordinaire, quand il déclare que, parmi les conseillers, « il n'y en a pas six qui soient dans le cas d'émettre une opinion » (à Napoléon, 7 septembre 1808. A. N., AF IV. 1714 A).

(2) Décret, 5 juillet et loi, 17 septembre 1806, règlement, 24 novembre 1807. En cas d'urgence, le gouvernement se réservait de porter directement son projet devant le Conseil. Le grand décret muratien du 24 octobre 1809 ne fit guère qu'ajouter aux attributions du Conseil le contentieux mixte.

(3) Décret, 10 août 1807 : une douzaine d'auditeurs nommés (août 1807, février 1808), la plupart fils de grands seigneurs ou hauts fonctionnaires (un Cianciulli, un Pignatelli, deux Caracciolo, un des fils de Filangieri).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peu rajeuni, dûment signée par le roi, scellée et contresignée par le ministre de la Justice et le secrétaire d'Etat (ce dernier seul, si c'était un décret), était transmise par les soins du secrétaire d'Etat aux autorités et aux communes. Le curé devait la publier et même l'expliquer en chaire le dimanche « après l'évangile ». Pour la première fois, il y eut un bulletin officiel des lois et décrets, encore une institution qui subsistera (1). Le *dispaccio*, décision rendue par les ministres au nom du roi, arbitrairement, et qui finissait par former une législation particulière, annulant presque la loi, fut interdit : les ministres ne purent émettre d'ordres et d'instructions que pour l'exécution des lois et décrets, que le roi « voulait être seul à donner à son peuple (2) ».

Le roi laissait aux discussions du Conseil d'Etat une grande liberté et, comme il avait, suivant son principe, tenu compte des capacités plus que des opinions, le zèle de certains conseillers se ressentait de leur tiédeur ou de leur crainte et non seulement il se manifesta de l'hésitation, mais souvent une véritable opposition. Miot, pourtant modéré, accuse le conseil, à propos de la loi sur la contribution foncière, de se borner, au lieu de proposer des amendements, à dévoiler les inconvénients et « discréditer » à l'avance toutes les mesures du gouvernement (3). Au sujet de la même discussion, l'auteur de l'*Esquisse* constate, en le déplorant, que des hommes choisis « pour faciliter le jeu des rouages de l'administration nouvelle étaient les premiers à tâcher d'en paralyser l'action » et il reproduit ainsi la harangue du roi : « J'espérais entendre des raisons, je n'ai entendu que des passions... Trop longtemps le peuple a gémi sous le poids d'intolérables abus ; il en sera délivré et, si des obstacles s'élèvent, n'en doutez point, je saurai les écarter (4). »

De même pour la loi abolissant la féodalité il y eut de l'opposition, même de la part de conseillers favorables au principe. A la fin, assure l'ambassadeur de France, Joseph « était attentif à ne

(1) Décret, 31 décembre 1806 (v. *Bibliographie*). Servi gratuitement aux conseillers d'Etat, intendants, tribunaux ; toutes les communes devaient y être abonnées. C'est encore un désir de publicité louable et tout nouveau qui inspirait le *Rapport général* du 15 janvier 1808, annoncé comme devant être annuel, et le compte rendu financier de Rœderer.

(2) Décret, 28 avril 1807.

(3) Miot, Journal, 15 octobre 1806.

(4) Esquisse sur le royaume de Naples.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus leur envoyer des affaires dans lesquelles la mauvaise disposition de leur esprit aurait pu nuire à l'intérêt de l'Etat (1) ».

Cependant le roi, sans se décourager, augmentera la participation des nationaux au travail administratif, ce que l'un de ses conseillers d'Etat appellera « associer le despotisme de fait avec le libéralisme de droit (2) » : rapprochés de l'invitation impériale à légiférer par droit de conquête et des caprices du régime antérieur, ces procédés eussent été appréciés davantage.

Un autre corps de l'Etat, la *Sommaria*, fut transformée en cour des comptes (loi, 19 décembre 1807), perdant le droit de juger, confisquer, incarcérer de sa propre autorité. Le caractère public des discussions y fut maintenu ; sur l'emploi des fonds, d'ailleurs, la cour ne pouvait faire que des « observations respectueuses (3) ».

Administration provinciale et communale. — L'administration provinciale et communale fut encore plus grandement modifiée. Bien qu'il y eût eu sous Ferdinand un projet et sous la république une loi créant des « départements », le nom et les limites des provinces furent respectés (4). Mais la disparition des fiefs, l'institution d'un ministère de l'Intérieur, transformaient à elles seules la situation. Les provinces, négligées, exploitées au profit de la capitale, qui les ignorait « plus peut-être que l'île d'Otaïti » et dans son « immense gouffre dévorait la substance de

(1) Notices sur le royaume de Naples (décembre 1808). A. E., Naples, 132.

(2) DELFICO, *Osservazioni sulla rivoluzione di Napoli* (cité par TRIFONE, *Feudi...*).

(3) Règlement, 23 janvier 1808. Cf. le *Progetto di riforma della Regia Camera*. Rœderer y montrait que, les lois nouvelles ayant aboli la féodalité et fait passer les attributions administratives et judiciaires de la Sommaria au Conseil d'Etat, intendants, conseils d'intendance et provinciaux, il ne lui restait plus qu'un contrôle financier (à l'exception des adjudications, qui lui sont laissées) et proposait une organisation la rapprochant de la cour des comptes de France. Rœderer se préoccupa beaucoup de donner un caractère solennel à l'ouverture de la cour, le 3 février 1808 (cérémonial manuscrit, discours du ministre. Arch. Rœderer, vol. 17). A la transformation coopéra principalement Le Blanc de Pommard (*ibid.*, vol. 16). Sur la compétence extraordinairement vaste de l'ancienne Sommaria, cf. BIANCHINI, livre VI, chap. IV.

(4) Sauf que le comté de Molise fut détaché de la Capitanate (loi, 27 septembre 1806) et constitué en province de Samnium (Sannio), chef-lieu Campobasso. C'est aussi sous Joseph que le chef-lieu de la Basilicate fut transféré de Matera à Potenza : la raison donnée fût que Matera n'était pas assez centrale. Le comte Gattini, historien de la ville, dit que ce fut pour son adhésion trop empressée au sanfédisme en 1799 (*Matera*, p. 150); cependant Joseph y avait été bien reçu, tandis que Potenza était assez mal notée. (« En général, l'esprit de cette province n'est pas bon et particulièrement celui de sa vilaine capitale », écrira Partouneaux, 26 septembre 1809. A. G.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la nation (1) », avaient trouvé parmi les économistes d'éloquents défenseurs, mais avant tout il eût fallu que le gouvernement connût la province et se procurât les moyens d'y agir. On a vu que le nouveau roi avait parcouru lui-même le royaume; pour y faire pénétrer l'action de l'Etat, on mit à exécution un système simple qui unifiait les conditions des localités, rattachait au pouvoir central les autorités provinciales, auparavant presque indépendantes, soumises seulement à l'appel lent et incertain des tribunaux de la capitale et, pour la partie financière, à la Sommaria, qui avait des délégués dans chaque province. Les quatorze provinces furent divisées en 42 districts et ceux-ci en 495 gouvernements (plus tard *circondarî*) se partageant les 2520 communes (2).

A la tête de chaque province, un intendant (3), chargé de l'administration civile, de l'exécution des lois et des ordres émanant des divers ministres et, sauf à Naples, de la haute police (4). Les intendants pouvaient requérir la force armée, disposer de la gendarmerie et de la garde provinciale. Ils avaient à surveiller les communes, faire droit à leurs doléances ou les transmettre aux ministres, les communes ne devant s'affranchir de cette voie hiérarchique que dans le cas de plaintes contre les administrateurs. Ils envoyaient des rapports hebdomadaires et, tous les deux ans, devaient avoir fait la visite de leur province (5). C'étaient en somme les pouvoirs des préfets impériaux, plus restreints que ceux des anciens *presidi*, qui avaient en outre les attributions militaires et judiciaires, et facilement devenaient des manières de pachas, mais s'exerçant plus régulièrement et cessant d'être entravés par la féodalité.

Dans le district, sauf celui où résidait l'intendant, un sous-intendant (sous-préfet). Les *vice-presidi* d'autrefois n'étaient que des adjoints du *preside* et, entre celui-ci et les gouverneurs ou les

(1) Galanti, *Descrizione*, t. Ier, préface; il revient sans cesse sur cette idée.
(2) Loi, 8 décembre 1806.
(3) Loi, 8 août 1806.
(4) Il devait primitivement y avoir un commissaire général de police dans chaque province, comme à Naples. Un seul paraît avoir été créé, et temporairement, celui « des îles et littoral du golfe de Naples ».
(5) Ainsi les circulaires, d'un ton parfait, du 22 janvier 1807, les invitant, le pays étant pacifié, à le visiter, à voir si les autorités étaient rétablies et faisaient leur devoir, à consulter partout les notables, démentir les faux bruits, faire connaître les modèles des bons de fournitures et prévenir les tentatives pour les déprécier.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF MICHIGAN

municipalités, il n'y avait pas d'intermédiaire. De l'ancienne organisation subsistait le *governadore*, qui sera remplacé par le juge de paix, mais qui n'avait pas seulement des attributions judiciaires : il y en avait jusqu'alors de royaux et de féodaux, annuels, préposés à une ou plusieurs communes et recevant d'elles leur traitement, très souvent acquéreurs de leurs charges.

Pour la facilité des relations, les ministres eussent souhaité que chaque chef-lieu de province eût une imprimerie, établissement presque inconnu hors de Naples (1); le manque de fonds l'en empêcha et les « journaux d'intendance » qui purent être fondés, moyen économique de correspondre avec les diverses autorités, furent éphémères. Du moins la centralisation, les journaux, puis le *Bulletin des lois*, auxquels les communes durent s'abonner, réduisirent-ils progressivement l'usage onéreux des « courriers », qui, chargés de transmettre les ordres des diverses autorités aux communes, étaient laissés à la charge de celles-ci, qui les payaient proportionnellement à la distance les séparant du dernier endroit où le courrier avait eu affaire : système absurde, puisque les frais plus élevés pouvaient incomber aux plus pauvres communes, et aggravé encore par les abus des courriers et aussi des fonctionnaires, qui voulaient se donner de l'importance ou même partager les profits. Un administrateur français affirmait : « Les courriers sont pour la majeure partie des universités leur plus forte dépense; c'est le premier et le plus vif sujet de leurs plaintes (2). »

La situation du Midi après l'insurrection fit décider l'envoi d'un « commissaire civil dans les deux Calabres », investi de pouvoirs exceptionnels; il devait diriger à la fois l'administration civile et militaire, signaler les abus judiciaires, proposer des candidats aux emplois (3).

Auprès des *presidi*, il y avait les *udienze*, dont ils étaient précisément « présidents » : à la fois tribunaux civils et criminels et conseils administratifs. Méprisées comme juridiction civile par tous ceux qui pouvaient s'adresser directement aux tribunaux de

(1) Dumas à l'intendant de Principato Ultra, janvier 1807 (A. Naples, Guerra, 1048); Miot à Rœderer, 4 mai 1808 (*ibid.*, Fin., 2733).

(2) Le Blanc de Pommard à Rœderer, Potenza, 30 mars 1807. Arch. Rœderer, vol. 19, f° 128.

(3) Loi, 31 janvier 1807.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Naples, elles disposaient au criminel d'un pouvoir arbitraire et nécessairement tyrannique. L'économiste Galanti pouvait exprimer le regret qu'il n'y eût pas d'administration provinciale (1). Les audiences disparurent heureusement dans la réorganisation qui, suivant le système français, distingua les tribunaux proprement dits et les conseils d'intendance (conseils de préfecture), chargés essentiellement de prononcer sur les recours en matière de contributions et les litiges relatifs aux marchés de travaux publics (2).

Une création excellente pour l'avenir, mais qui ne pouvait alors qu'être ébauchée, fut celle de conseils provinciaux et de conseils de district (conseils généraux et d'arrondissement) (3). Les membres en étaient choisis par le roi, pour quatre ans, sur des listes présentées par les conseils municipaux, qui ne pouvaient désigner que des propriétaires jouissant d'un certain revenu. Il n'était encore question que de leur confier la répartition des impôts entre les districts et entre les communes, après qu'ils auraient examiné les réclamations de celles-ci, et un contrôle sur le budget départemental; en outre, ils pouvaient émettre des vœux tendant à améliorer l'état de la province. Rœderer pensait aussi à prendre l'avis des provinces sur l'évaluation même de la matière imposable. Ces conseils ne se réunirent qu'en octobre 1808 (4), le départ du roi les ayant fait ajourner, et Rœderer, qui craignait qu'ils ne s'efforçassent surtout de faire réduire le contingent d'impôt (5), conseillait même au nouveau roi de n'y

(1) *Descrizione*, t. Ier, p. 269.

(2) Le décret du 2 février 1808 leur attribua en outre un certain contrôle sur les comptes des communes.

(3) Tous ces conseils établis par la loi du 8 août 1806; le mode d'élection des conseillers généraux et de district fixé seulement par la loi du 18 octobre 1806. Pour être conseiller de district, il fallait un revenu décuple de celui qui était exigé des conseillers municipaux (v. ci-dessous); pour être conseiller provincial, double du précédent. Nombre des candidats à proposer : dixième de celui des conseillers municipaux pour le conseil de district, proportionnel à la population pour le conseil provincial. Nombre des conseillers : quinze ou vingt aux conseils provinciaux; dix aux autres. Présidents nommés. Cf *Monitore*, 26 janvier 1808 : explications sur les conseils de province et de district, et nominations à ceux de Terre de Labour. *Istruzioni del ministro delle finanze ai consigli provinciali e distrettuali*, 24 septembre 1808. Il y a des procès-verbaux de séances (1808-1809) épars à A. Naples, Interno, 28.

(4) Cependant, dès mars 1807, on voit le Sénat de Naples procéder à la désignation des candidats au conseil de district et au conseil de province (Munic. Naples. Procès-verbaux, 10 et 17 mars 1807).

(5) Arch. Rœderer, vol. 19, fos 307 et 337.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas recourir encore et, pour l'avenir, d'en « prévenir les abus ». En faisant intervenir, en matière de contributions, les conseils d'Etat et provinciaux, le roi, disait le ministre, « a voulu autoriser des discussions qui éclairent, des lumières qui guident, des réclamations qui contiennent les agents du gouvernement. Mais le danger des institutions monarchiques qui font cesser subitement le pouvoir absolu est de conduire dans les premiers moments à l'indépendance républicaine, et, aux yeux d'un peuple qui, ayant toujours été serré entre les bornes de la servitude, ne connait pas les bornes de la liberté, le droit de la discussion se confond aisément avec le droit d'opposition (1) ».

L'exemple du conseil d'Etat, celui des communes, dont la résistance aux opérations de finance et de police semblait encouragée par les agents des anciens seigneurs et par le clergé, conseillaient la prudence. On eût dû savoir d'autant plus de gré au nouveau roi d'avoir, sans nulle obligation, puisque de semblables corps n'existaient pas, jeté les premières bases d'un régime libéral.

Les universités ou, suivant le terme qui s'introduisit, les communes avaient gardé, sous le contrôle lointain de la Sommaria, et pourvu qu'elles payassent l'impôt, une indépendance presque complète : cela évitait d'avoir à s'occuper de leurs besoins. Des municipalités annuelles, élues par tous les habitants en « parlement public (2) », legs des Romains, tel était le régime où, plus tard, les patriotes voulurent voir des libertés vénérables (3). La réalité était l'exploitation de la cité par une coterie organisée, l'élection par « un attroupement d'oisifs ou des pires gens du pays (4) », « tumulte plus qu'indépendance municipale (5) », « fausse et stérile apparence de liberté (6) ».

(1) Mémoire sur la contribution foncière (Arch. Rœderer, vol. 26). A Joseph, roi d'Espagne, il conseillait de ne pas même confier aux administrateurs de province la répartition de l'impôt avant quelques années (*Œuvres*, t. IV, p. 31).

(2) Outre les syndics et élus, la plupart des communes élisaient les officiers préposés à la perception des taxes, aux ponts, routes et marchés, à l'annone, *baiuli*, *portolani*, *maestri di fiera*, *catapani*, quelques-unes le gouverneur. Dans les villes où il y avait une aristocratie, l'élection avait lieu par classes (noblesse, bourgeoisie, peuple).

(3) PEPE, *Italia militare*; l'auteur (*carbonaro*) des *Notizie su la condotta politica di G. Zurlo* (Napoli, 1820); même G. DE THOMASIS, un des intendants de Joseph (*Introduzione al Diritto pubbl. e priv. del R. di N.*, p. par N. Tommaseo, 1837). Regrets partagés par JOHNSTON, *The napoleonic empire*, t. I, p. 10.

(4) GALANTI, *Descrizione*, t. II, p. 224.

(5) BIANCHINI, *Storia*, livre VI, chap. IV, § 1er, et JANORA, *Dai moti del* 1799, p. 164.

(6) COLLETTA, *Storia*, livre VI, § 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les élus s'arrangeaient pour que les impôts, les amendes, les extorsions coutumières des agents des audiences, retombassent sur les autres habitants et exploitaient les revenus et le domaine municipaux. Délaissées par l'Etat, les communes étaient en outre en perpétuels et ruineux procès avec les barons ou les universités voisines. Rœderer remarquait justement que leur indépendance à l'égard du gouvernement n'avait d'autre effet que de rendre la violence nécessaire quand il fallait y porter l'ordre, tandis qu'à l'intérieur elle couvrait de « petites tyrannies (1) ».

Contre ces camarillas, la tutelle de l'Etat était alors un bien et il n'y avait pas à regretter, en principe, qu'elle mît fin à une indépendance illusoire. Dans le nouveau système, les membres du corps municipal ou décurionat durent d'abord être tirés au sort parmi les propriétaires d'un revenu annuel imposé d'au moins 24 à 96 ducats et ils élisaient, hors de leur sein, pour un an, le syndic et les élus (2). Puis, par un mélange de libéralisme apparent et d'absolutisme, on adjoignit aux propriétaires les hommes de professions libérales, et, dans les communes de moins de 6000 habitants, les maîtres de métiers et les négociants, même non assujettis à l'impôt foncier, mais ce fut désormais l'intendant ou, pour les plus importantes cités, le roi, qui choisit les membres sur des « listes d'éligibilité » dressées par les sous-intendants ! Pour la fonction de syndic, les décurions ne purent plus que présenter trois candidats à l'intendant (ou au roi), qui se réservait d'ailleurs d'en prendre un autre, s'il le jugeait bon. Enfin, les décurionats, en dehors de la session annuelle, ne pouvaient se réunir que sur convocation de l'intendant (3). Outre l'élection ou présentation des syndics et élus, ils devaient proposer des candidats pour les conseils de province et de district (4) et coopérer à la répartition de l'impôt. Les comptes à rendre furent précisés ; ils étaient soumis au conseil de préfecture ou directement au conseil d'Etat (au-dessus de 5000 ducats). L'intendant surveillait la gestion des

(1) Mémoire sur la contribution foncière (Arch. Rœderer, vol. 26).

(2) Loi, 18 octobre 1806 (cens rendu plus uniforme par le décret du 11 décembre suivant).

(3) Loi, 20 mai 1808, qui détermine aussi les revenus communaux.

(4) Le caissier municipal continua à acheter sa charge ; à défaut de candidat, il était désigné par le décurionat (sous Murat, nommé) ; les fonctions d'archiviste et de chancelier, réunies et déclarées viagères, dépendaient aussi des décurions, sauf approbation.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

communes et accueillait leurs plaintes ; l'Etat autorisait les taxes municipales et les procès à engager (1).

Il était malheureusement bien nécessaire de recommander le respect des municipalités : défense fut faite à aucune autorité civile ou militaire de faire arrêter un syndic ou un élu pour manquement à ses fonctions ou retard dans les contributions (l'intendant pouvait suspendre provisoirement et faire un rapport au ministre, qui le soumettait au conseil d'Etat) (2). Des relations suivies avec les autorités valaient, pour l'ordre des affaires et pour l'éducation administrative des municipaux, mieux que l'antérieure gabegie, encore que l'on ne pût se flatter d'avoir extirpé cette tyrannie municipale qui encore aujourd'hui paralyse le progrès de tant de cités.

L'importance démesurée de la capitale légitimait un régime spécial. En face de l'intendant de la province de Naples, il y eut le commissaire général (plus tard préfet) de police, auquel obéissaient douze commissaires de quartier, plus celui du Port et celui du Golfe. La municipalité, *Corpo di Città* ou *Senato*, resta à la nomination du roi, mais fut portée à trente membres sans distinction d'état (3) ; elle était entourée d'égards, mais ne pouvait plus, comme il lui arrivait jadis, se faire le porte-parole de la nation.

Réforme judiciaire. — La réforme des tribunaux était inséparable de celle de l'administration, puisque les deux pouvoirs étaient jusqu'alors confondus. Les tribunaux tenaient une place invraisemblable, car nul peuple n'était aussi processif et les gens de loi, conseillers et confidents des familles, communes, corps laïcs ou religieux, auxiliaires du gouvernement dans sa lutte contre la papauté et la féodalité, étaient devenus presque les arbitres de l'Etat. Beaucoup avaient pris parti pour le nouveau régime : autre raison pour les ménager. Cependant, on ne pouvait hésiter à débrouiller ce chaos d'institutions archaïques, compli-

(1) Décrets, 20 janvier, 4 février, 2 mars, et loi 20 mai 1808.

(2) Ainsi dans les instructions de Rœderer, 6 février 1808. « Sa Majesté ayant voulu restituer à la magistrature municipale la considération dont elle a besoin pour assurer la tranquillité publique, et afin que les plus notables propriétaires tiennent à honneur de l'exercer... »

(3) Par exception, les membres reçoivent un traitement (de la ville) : 100 ducats par mois, 116 à ceux qui sont *togati* (magistrats supérieurs).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quées par les privilèges particuliers, les besoins nouveaux et la confusion des lois.

La justice variait avec la condition des personnes ou le *foro* particulier dont beaucoup jouissaient, la procédure avec chaque tribunal. En province, il y avait les audiences et, sous elles, les gouverneurs, plus quelques cours spéciales : au premier rang, la douane de Foggia, de laquelle relevaient les locataires du Tavolière et force gens qui en obtenaient le privilège; en outre, la foule des juridictions féodales. A Naples étaient tous les tribunaux supérieurs : le Sacré Conseil, dit de Santa Chiara, tribunal d'appel de tous les autres, au civil et au criminel, et pouvant même juger directement certaines causes; la Sommaria, qui vérifiait les comptes des receveurs royaux et des communes et avait en outre juridiction sur toutes les affaires concernant le fisc, les communes, la féodalité; la Vicaria, tribunal d'appel, au civil et au criminel, de toutes les Audiences, en même temps que tribunal ordinaire de Naples et de Terre de Labour; des tribunaux particuliers pour le commerce, la marine, la guerre et la maison royale, les affaires ecclésiastiques, etc... et des *juntes* de toute espèce. Au milieu de ce dédale, on errait d'autant plus que la législation restait indécise et la jurisprudence contradictoire. Sur les mœurs judiciaires, les délais éternisés, les frais, réguliers ou non, sur les Audiences spécialement, « officines de tout genre d'extorsions (1) », et la malhonnêteté impudente de leurs agents, il faut entendre, parmi bien d'autres, l'avocat Galanti, qui écrivait pourtant sous le patronage de Ferdinand.

Le système nouveau définit les attributions et simplifia les juridictions, en les assimilant au système français : Santa Chiara devint cour de cassation, la Sommaria cour des comptes (2), la Vicaria resta cour d'appel, mais trois autres cours furent établies en province (Chieti, Altamura, Catanzaro) (3); les autres tribunaux supérieurs disparurent successivement (4). Au lieu des seules audiences, on eut des tribunaux de première instance, des tri-

(1) *Descrizione*, t. Ier, p. 295 et suiv. Cf. son *Testamento forese* (Naples, 1806, 2 vol.).
(2) V. plus haut, p. 382.
(3) Loi, 30 avril 1807. Vœu déjà émis par Galanti, *Descrizione*, t. Ier, p. 457.
(4) Ainsi l'amirauté en décembre 1808 : elle languissait depuis longtemps (E. Gentile, *Il tribunale dell' ammiragliato e consolato* 1783-1808. Naples, 1909, broch.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bunaux criminels, des juges de paix, héritiers des fonctions judiciaires des gouverneurs (1). Les municipalités virent, par suite de l'abolition de la féodalité, s'étendre leur juridiction (2), et l'organisation de 1808 les investit d'un pouvoir de police. On institua un conseil des grâces et commutations de peines (3), des tribunaux de commerce (4) avec recours aux tribunaux d'appel, un conseil des prises maritimes (5).

Malgré le bouleversement que cette réforme jetait dans le monde des gens de loi, ses bienfaits étaient trop évidents pour que l'on n'y rendît pas hommage tôt ou tard : les Bourbons garderont l'administration nouvelle, sauf les juges de paix et les attributions de police des syndics.

La transformation ne put se faire rapidement. En arrivant, on s'était borné à remettre en activité les tribunaux, leur imposant seulement la formule « Napoleo, Dei gratia... (6) ». L'heure était d'ailleurs aux juridictions exceptionnelles : commissions militaires et tribunaux extraordinaires (7), et aussi les quatre « commissions judiciaires extraordinaires », créées pour expédier en quelques mois le procès de tous les accusés incarcérés avant l'entrée des Français à Naples, quelques-uns de ces détenus préventifs l'étant, assurait l'édit, depuis vingt ans (8). Ces dernières commissions durent parcourir les provinces avec une escorte française, voir les dossiers de n'importe quel tribunal, interroger accusés et témoins sans s'astreindre à aucune règle de procédure, rendre des sentences immédiatement exécutoires, sauf les sentences capitales. Elles devaient même surveiller l'activité des tribunaux ordinaires et signaler les mauvais magistrats. La justice d'exception était presque une nécessité, en présence des habitudes de lenteur, aujourd'hui encore triomphantes; fréquemment l'ancien régime y avait dû recourir.

(1) Choisis parmi les propriétaires domiciliés dans la circonscription. Murat les fera élire par les décurions. A Naples, un par quartier.

(2) Avec cette obligation malheureuse de verser au fisc la même somme annuelle que recueillaient les anciens juges, fameux par leurs extorsions; elles pouvaient s'en racheter.

(3) Loi, 13 juillet 1807.

(4) Loi, 20 mai 1808.

(5) Décret, 31 août 1807; un conseiller d'Etat président.

(6) Edit, 18 février 1806.

(7) V. chap. v.

(8) Décret, 15 avril 1806.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce fut seulement la loi du 30 avril 1807 qui fixa le principe de la nouvelle organisation (1); cinq mois après fut nommée la commission chargée d'en préparer l'exécution (2), et ce n'est qu'au moment du départ du roi que, le 20 mai 1808, parurent à la fois une grande loi sur les nouveaux tribunaux (97 articles), complétée par un décret sur la procédure nouvelle, et la loi sur les délits et les peines; le 22, loi sur la juridiction de police et correctionnelle (143 articles) (3). La mise en activité de tous ces tribunaux, ainsi que du code Napoléon, était fixée au 1er novembre (4). Sous Joseph avait donc fonctionné l'ancien système, avec toutefois cette grande réforme de la suppression des cours féodales. C'est encore sous Murat que les notaires deviendront fonctionnaires publics, nommés par le roi, et que sera organisé l'ordre des avocats.

Ce qui ne fut jamais réformé, ce furent le nombre excessif des gens de loi et leur esprit porté à l'intrigue et à la rapacité, les mœurs processives et la lenteur des procès. Même la tenue extérieure des tribunaux laissa longtemps à désirer; sous Murat, un voyageur français décrit ainsi Castel Capuano, siège de la Vicaria, le premier tribunal d'appel du royaume : « L'escalier, comme les salles, sont d'une malpropreté révoltante; il faut se tenir sur le milieu des marches pour éviter les ruisseaux qui découlent à chaque extrémité... Les colporteurs, vendeurs de plumes, de papier timbré, de livrets vous poussent et vous assourdissent de tous côtés par leurs cris; et pendant que vous êtes engagé, les filous travaillent (5). »

La simplification des tribunaux et des lois rendit au savoir de sérieux avantages sur l'intrigue. L'obligation de se pénétrer des lois nouvelles, au lieu d'exploiter l'obscurité des anciennes, fut une prime au labeur et à l'intelligence.

(1) L'auteur du *Diario* (un homme de loi) donne quelques détails sur les difficultés que la loi rencontra au conseil d'Etat (t. II, p. 332).

(2) Décret, 18 septembre 1807. Au retour du voyage de Molise, on disait le roi décidé à remplacer incessamment les gouverneurs par des juges de paix (Lamarque au ministre de la Guerre de France, 16-30 septembre 1807. A. G., Naples).

(3) On ne s'écarte guère du modèle français. Notons que le juge de paix doit toucher une prime par procès qu'il réussit à concilier. Appel des tribunaux de commerce au tribunal d'appel. Le condamné à mort par contumace est déclaré hors la loi.

(4) Ajournée au 1er janvier 1809.

(5) Petit-Radel, *Voyage*, t. III, p. 42.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Centralisation — La centralisation, tant combattue par les économistes, atténuée à un point de vue important par la création de tribunaux d'appel provinciaux, fut très renforcée par le perfectionnement de l'administration, la reprise des charges comme des portions d'impôt aliénées, l'abolition de la féodalité, la tutelle des communes, l'amélioration des communications officielles. Elle n'était peut-être pas un si grand mal dans un pays où les provinces n'avaient que trop tendance à vivre à part et où l'esprit public était à créer; pour le régime français, elle était une condition vitale, puisqu'il reposait sur la possession de la capitale, point éventuel de concentration militaire.

La même raison d'unité de direction et l'exemple du conseil d'Etat (pourtant à la nomination du roi) déterminent à penser que la Constitution octroyée par Joseph à ses sujets ne le fut que parce qu'il les quittait (1).

III

Une première difficulté fut de trouver un personnel apte à comprendre et à pratiquer les nouvelles méthodes. On s'était tenu en garde contre les excès de zèle et de pouvoir des patriotes; avec les modérés, habituellement timides et défiants, pénétrés de la crainte de représailles bourboniennes, on rencontrait trop souvent la tiédeur et l'indifférence. On assure que les ministres eux-mêmes n'avaient consenti à leur élévation que sur l'injonction formelle de Joseph ou l'autorisation secrète de Ferdinand. Combien d'autres, choisis pour un emploi, déclinèrent un honneur compromettant ou montrèrent un évident mauvais vouloir. On le voit, par exemple, dans les procès-verbaux du corps municipal de Naples. Beaucoup de conseillers refusèrent ou s'abstinrent de siéger et, si l'on voulait confier une fonction compromettante (levée militaire, répartition des taxes), l'un était atteint d' « une forte douleur de tête », l'autre de « coliques tenaces ». Des séances furent levées faute du *quorum* suffisant et le gouvernement dut

(1) Comme elle ne reçut aucune application, elle nous a paru trouver mieux place au chap. XVIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ordonner de passer outre (1). La santé précaire des conseillers napolitains était celle d'une bonne partie de l'administration au moindre symptôme de crise (2).

Dans le haut personnel administratif (3), qui fut nécessairement renouvelé, d'autant que plusieurs *presidi* avaient fui, les Français n'eurent place que pour donner le ton : trois intendants, tous trois, à ce qu'il semble, capables et honnêtes (4). Le plus marquant était Pierre-Joseph Briot, l'ex-rédacteur de la jacobine *Vedette* de Besançon et ancien député aux Cinq-Cents, un vrai type franc-comtois, avec son obstination nuancée de contradiction, son libre parler — et il parlait beaucoup — qui lui valut d'être persécuté comme girondin sous la Terreur, comme terroriste après Thermidor et Brumaire; il avait des élans généreux comme celui qui le fit s'enrôler, alors qu'il professait la rhétorique à Besançon, en entraînant une partie de ses élèves, ou introduire dans une oraison funèbre de Marat l'éloge de Charlotte Corday : figure originale, mêlée, à ce qu'il semble, au mouvement des sociétés secrètes. Protégé par Lucien, il fut nommé par Joseph intendant d'Abruzze Citérieure (Chieti; 1er août 1806), puis de Calabre Citérieure (Cosenza; 7 juillet 1807); il montra de remarquables talents d'administration et l'éloge enthousiaste que fait Charles Nodier, son ancien élève, de son instruction, humanité, énergie et loyauté (5), n'est pas contredit par les témoignages napolitains (6). Ce qui

(1) Munic. Naples, Délib. 1.

(2) Miot note le fait pour le conseil d'Etat. *Mémoires*, t. II, p. 312.

(3) Les premières nominations (on dit encore *presidi*) datent de mars; le 13 août 1806, liste générale d'*intendants*.

(4) Sur L. Reynier, commissaire civil en Calabre, v. plus haut.

(5) Ch. Nodier, *Souvenirs*, t. Ier, p. 101, 109, 337. Sur lui, v. aussi la notice, par Ch. Weiss (qui l'a connu), dans *Biogr. nouv. des Contemp.*, t. V, p. 553-557; A. Chuquet, *Un prince jacobin, Charles de Hesse* (Paris, 1906), p. 129, 217, 331; Georges Gazier l'a signalé (conférence sur *le Théâtre à Besançon pendant la Révolution*, 1910) comme un des plus zélés acteurs et adaptateurs de la troupe patriote qui s'était organisée. Lucien (Iung, *Lucien Bonaparte*, t. Ier, p. 183) le définit « esprit ardent, patriote intègre ».

(6) « Homme de cœur et instruit » (*Notizia storica del conte generale C.-A. Manhès*, Naples, 1846); Greco, *Annali*, t. Ier, p. 306, cite son refus d'accepter, tant qu'il serait en charge, le droit de cité offert à titre d'honneur par Cosenza : « M. Briot, en Calabre, a fait jusqu'ici des merveilles. Il y est fort aimé. » (La Feuillade à Champagny, 1er juillet 1809. A. E., Naples, 133.) Montalivet l'avait recommandé à Miot, qui répondit avoir pu l'apprécier au temps où lui-même était en Corse (2 août 1806. A. N., F1e, 202). En 1809, il passa au conseil d'Etat, où il présida la section de législation, et démissionna en 1814, lors de la défection de Murat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'était pas son moindre mérite, il s'attacha au pays napolitain, se mit activement à sa tâche, s'employant notamment à faire rembourser des fournitures faites par ses administrés, à développer les travaux publics et l'instruction, appliquant le produit de certaines amendes à des œuvres de bienfaisance.

Les deux autres Français étaient : dans la Principauté Citérieure (Salerne), J. Charron, un lettré aussi, empressé à protéger les communes contre les seigneurs et à améliorer leur condition (1); en Calabre Citérieure (Cosenza), Simone Colonna de Leca, d'une famille corse très connue; un compatriote loue ses vertus civiques et son désintéressement; il était plus porté, semble-t-il, aux actes de vigueur qu'aux réformes (2).

Quelques-uns des choix napolitains furent excellents : Giuseppe Poerio, en Capitanate (Lucera), Calabrais, futur baron de Murat, était un patriote de la première heure, qui, jeune avocat, avait escorté à cheval Championnet entrant à Naples. D'après son administration postérieure, en Calabre, il est défini comme un homme « intègre, instruit, éloquent, actif (3) »; il semble s'être attaché spécialement à la protection de la petite propriété et à la réforme judiciaire. Vincenzo Palumbo, en Calabre Citérieure, puis en Molise, mérite également la réputation d'avoir cherché le bien public et choisi de dignes collaborateurs (4). Giacomo Mazas, dans la Principauté Ultérieure (Montefusco), fils d'un Français et ancien colonel de Ferdinand, ayant derrière lui quarante ans de service comme officier, jouissait de l'estime des Français, même, semble-t-il, des ennemis (5). Giuseppe de Thomasis, intendant de

(1) Quelques ordonnances conservées le montrent préoccupé d'hygiène publique (ordre dans toutes les communes d'ouvrir des conduits pour l'écoulement des eaux, de balayer devant les maisons, interdiction, dans l'intérieur des villes, d'élever des porcs et de tuer les bêtes, amendes au bénéfice des œuvres publiques). Le 26 janvier 1808, il passa à la cour des comptes.

(2) SAVELLI, *Souvenirs*, p. 121; GRECO, *Annali*, t. Ier, p. 150. Abus reprochés plus tard.

(3) GRECO, *Annali*, t. II, p. 361. La notice la plus développée est celle de son fils Carlo, publiée par V. IMBRIANI dans *Commemorazione di giureconsulti napoletani*. Il avait quatre frères, tous militaires. L'un fut lieutenant-colonel de notre première légion étrangère.

(4) GRECO, *ibid.*, t. Ier, p. 150; *Compendio storico... Rossano*, mss.

(5) Ministre de la Police à Murat, 30 janvier 1810 (A. G., Naples); Mémoire anonyme sur Messine, 31 décembre 1808. A. E., Naples, 132. Dans Vincenzo BOCCHERI, *l'Archivio del Principato Ultra con sede in Avellino*, Nola, 1901 (renseignements sur sa correspondance de 1794-1795 d'une part, puis sur son intendance, mais à partir de 1809 seulement).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Calabre Ultérieure (Catanzaro), après avoir été sous-intendant de Sulmona, était aussi un homme de valeur (1), pénétré du principe de l'égalité, qu'il défendit, comme administrateur, juge ou membre de la commission féodale, et cherche à faire pénétrer dans les mœurs. Dans la province de Naples, Raimondo di Gennaro, de famille distinguée, montra, bien qu'entouré d'autorités rivales ou supérieures, et à en juger par sa correspondance officielle, une activité éclairée, qui le fit juger digne d'entrer au conseil d'Etat (2). Tommaso Susanna, de retour de l'exil, est cité honorablement pour son administration en Basilicate.

Le baron Antonio Nolli, en Capitanate, fut honnête homme, mais parut trop faible, ménageant « indistinctement tout le monde », et de peu de sang-froid (3). Les deux intendants des Abruzzes Ultérieures, Dionisio Corsi (Aquila) et Pietro di Sterlich (Teramo), ne sauraient être jugés sur le seul témoignage des généraux français (4). Cependant Joseph, quoique défiant à cet égard, mit à la retraite le premier, d'ailleurs âgé, à la suite de son voyage dans la province. Un peu auparavant, le comte Francesco Anguissola (Terre d'Otrante) et G.-B. Ricciardi (Terre de Bari), avaient été remplacés. Le nom des successeurs respectifs de ces trois intendants, le duc d'Alanno, syndic d'Aquila, le duc de Sant'Arpino, conseiller d'Etat, le duc de Canzano, celui du duc de Monteiasi, qui remplaça Briot à Chieti, indiquent une tendance à rehausser le prestige de la fonction (sous Ferdinand on avait vu parmi les *presidi* des *capimassa*) (5).

(1) Colletta lui a consacré un éloge (*Opere inedite*, t. II).

(2) Parent de Raffaele di Gennaro, un des meilleurs officiers de l'armée, républicain de 1799, émigré en France, et de Domen. di Gennaro, économiste remarquable, un des adversaires de la féodalité.

(3) C. Berthier au ministre de la Guerre, 16 juin 1807 : « Son intendance est une halle. » Le 14 juillet suivant : les troubles de Capitanate « n'existent que dans la tête et la pusillanimité de l'intendant Nolli » (A. N., F[10], 88310). Nommé une première fois en mars 1806 à Teramo, il refusa sans doute et ne devint intendant qu'un an après.

(4) Du premier, le général Digonet écrit à Partouneaux, fin mars 1807. A. Naples, Guerra, 1048 : « D'abord, M. l'intendant est un vieux fanatique, qui radote la plupart du temps et, par sa mauvaise administration, il a indisposé toutes les communes contre le gouvernement. » Du second, le général Merlin déclare que c'est un « petit cerveau », un « homme à coterie », un « fou qui brouille et gâte tout » (à Lamarque, 17 novembre 1807 ; de même le 15 septembre. A. Naples, Guerra, 1048). — Il y a des marquis de Sterlich dans les Abruzzes.

(5) Sant'Arpino, Canzano, Monteiasi étaient même chambellans du roi. C. Berthier accorde à Sant'Arpino une certaine énergie, à Canzano beau-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une préoccupation du même ordre et la faveur du très puissant clan des Cassano, où il était entré par son mariage, beaucoup plus sans doute que son dévouement, fort suspect, firent confier les fonctions redoutables de commissaire général de la police à Naples au duc de Laurenzana, Onorato Gaetani : idée assez malheureuse, semble-t-il, au point de vue français et presque autant peut-être à celui de ses administrés (1).

On reproche à certains de ces hauts fonctionnaires le manque d'énergie ou d'activité, la tendance à épargner les rebelles (2) ; très rarement on attaque leur probité (3).

Les secrétaires généraux et sous-intendants paraissent avoir été choisis avec le même souci de la capacité ou tout au moins de la considération ; peut-être, pour ces auxiliaires moins apparents et souvent plus exposés, a-t-on tenu compte davantage des opinions : on y reconnaît un certain nombre de patriotes éprouvés (4).

Plus on descendait dans la hiérarchie, plus, assurément, les choix devenaient incertains (5). On écarta systématiquement les anciens gouverneurs baronaux, dont l'influence n'était que trop puissante dans les communes et on semble avoir fait la part large

coup de mérite, avec une confiance aveugle dans le secrétaire général légué par son prédécesseur, et qui aurait été un homme méprisé et hostile au régime (lettre citée du 9 juin). Tous deux, d'ailleurs, ainsi que Nolli et Susanna, sont « attachés au gouvernement et de braves et honnêtes gens » (le même à Saliceti, 6 juin 1807. A. N., F⁴⁰, 88310). Une circulaire d'Alanno aux communes (1er septembre 1807) le montre disposé à faire respecter son autorité. Nous avons négligé les intendants qui ont passé inaperçus, à nos yeux du moins, comme Antonetti, Lauria, De Rogatis, le chevalier Lelio Parisi ; nous laissons aussi Macedonio, élevé bientôt à d'autres emplois.

(1) Ancien accusé politique, il serait, comme plusieurs autres, redevenu bourbonien. Joseph, qui avait songé d'abord à nommer un Français, Nardon, aurait été sur le point de le remplacer par Briot, mais n'aurait osé déplaire aux Cassano (La Feuillade, 20 juillet et 3 août 1808. A. E., Naples, 132, f° 157, 199, 202). Colombo, un agent bourbonien à Rome, assura que Laurenzana était en correspondance avec Palerme (note de Lefebvre, chargé d'affaires de France à Rome, 9 mars 1808. A. Naples, Consol. 151 ; il attache d'ailleurs peu d'importance à la dénonciation). Il paraît que Saliceti se gardait de lui. Pour ses procédés envers les patriotes, cf. *Lettres inédites*, p. 181.

(2) Ainsi C. Berthier à Saliceti, 20 et 27 juin 1807. A. N., F⁴⁰, 88310.

(3) Un exemple dans Le Blanc de Pommard à Rœderer (Arch. Rœderer, vol. 19) : or, il s'agit d'un cadeau de café et de rhum, reproché à l'intendant par une commune de Terre d'Otrante.

(4) Dom. Vanni, dont Greco, *Annali*, t. II, p. 590, fait un grand éloge ; Rodinò, l'auteur des intéressants *Racconti storici* ; D. Pipino, qui fut de l'académie Jerocades et adhéra à la République ; Blanch, un exilé rentré après l'amnistie.

(5) Murat au ministre de la Police, 29 septembre 1808 (A. G., Reg. 9 a 6), se plaint de ce qu'on dise beaucoup d'employés d'intendance injustes et vénaux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux « patriotes (1) ». A en croire les militaires français, le personnel des « gouverneurs » était détestable : « Peu de bons gouverneurs et une lassitude générale produite par les prévarications », dit l'un (2); en Molise, dit un autre, « comme partout, ils vendent leurs décisions et mettent le pays à contribution (3) » : « MM. les gouverneurs et syndics n'ont pas assez de fermeté; cela compromet la sûreté publique (4). » Le chef d'état-major de la division de Salerne cite des gouverneurs qui font « une spéculation continuelle de la prison » ou favorisent les insurgés : « Il n'y a peut-être pas un seul gouverneur digne de sa place. C'est un cri général (5). »

En ce qui concerne la magistrature, le nom des membres de la commission chargée de « fournir des lumières sur la probité et l'habileté des sujets à nommer » fait supposer qu'on entendait s'inspirer des opinions, ce qui était naturel, puisque les juges devenaient inamovibles après trois ans d'exercice (6). Cependant, les tribunaux temporaires, créés en avril 1806, avaient reçu dans leur sein nombre d'anciens fonctionnaires, notamment des « juges de police » (commissaires). Dans la police, en effet, il avait bien fallu opérer des changements dans le sens « patriote ». Cependant là même l'ensemble était peu modifié (7) et celui des « juges » qui était conservé, Lamanna, fils du conseiller d'Etat, était une créature de l'ancienne reine. Le secrétaire général Mariani, considéré comme le bras droit de Saliceti, qu'il avait suivi en qualité de

(1) Plaintes du *Diario*, t. II, p. 329.

(2) Général Digonet à Lamarque, Avellino, 11 octobre 1807. A. Naples, Guerra, 1461.

(3) Rapport de Lamarque au ministre de la Guerre de France, 16-30 septembre 1807. A. G., Naples.

(4) Capitaine Vincent au chef d'état-major du 1er corps, Nola, 12 juin 1806. A. Naples, Guerra, 1045.

(5) Alex. Romeuf à Lamarque, Vietri, 24 septembre 1807. Bibl. nat., Mss. it., 1124, f° 173.

(6) Vinc. Cuoco, l'ancien partisan et historien de la République, revenu du royaume d'Italie, où il avait fondé le *Giornale italiano*; Gius. Abbamonte, comme lui exilé de 1799, devenu conseiller de cassation à Milan (tous deux faits conseillers au Sacré Conseil, à l'indignation de l'auteur du *Diario*, t. II, p. 298); G. Raffaeli, également exilé et magistrat en Italie.

(7) *Diario*, t. II, p. 238, indique les changements; l'auteur bourbonien des *Memorie segrete* (p. 173) prétend d'ailleurs que le duc d'Ascoli, le dernier directeur de la police, avait peuplé son administration de traîtres, ce qui veut seulement dire sans doute qu'il penchait, comme le régime qui suivit, pour la classe aisée et éclairée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

secrétaire, était Corse, mais tous les chefs de division étaient Napolitains, à commencer par le principal d'Azzia, qui fut même signalé comme l'espion de Laurenzana (1). Il est vraisemblable que le personnel policier inférieur ne valait pas cher (2). Dans les emplois élevés, on voyait des hommes distingués (3) : ils pouvaient de là passer directement présidents de tribunaux.

Un très grave obstacle au bon fonctionnement de l'administration tenait à la coexistence de cinq divisions territoriales militaires (4). Les généraux qui les commandaient (5) et qui, non seulement correspondaient directement avec les ministres de la Guerre et de la Police, mais avaient, « pour tous les objets qui regardent la police et la sûreté générale (6) », autorité sur les intendants, étaient en conflit fréquent avec eux. De même, entre les généraux, colonels ou autres commandants des subdivisions et les administrateurs. Excès de pouvoir des uns, mollesse des autres, c'est une réciprocité de plaintes et d'accusations. L'exposé de l'occupation militaire a donné une idée des difficultés de toute espèce qui en résultaient. Les gardes provinciales même, dont l'emploi était déjà un sujet de contestation, ne contribuaient pas peu, par leurs empiétements, à augmenter la confusion (7).

Surtout il y avait les circonstances ; non seulement les troubles qui mettaient en fuite gouverneurs et syndics et parfois les fonctionnaires supérieurs, mais l'instabilité ordinaire de l'opinion, qui entravait les réformes, l'insécurité, qui troublait les communications. Les courriers, les caisses du fisc étaient fréquemment atta-

(1) Par l'avocat Ampoli, de Rome, 11 mars 1808 (A. Naples, Consolati, 151).

(2) De la « canaille », dit l'ambassadeur de France, pourtant favorable à Saliceti ; il appelle la police napolitaine « l'antre de Cacus » (A Champagny, 4 novembre 1808. A. E., Naples, 132).

(3) « Beaucoup de ducs qui sont simples commissaires et inspecteurs. » (La Feuillade, 20 juillet 1808, *ibid.*, f° 157.) Ainsi un duc de Tortora. Au commissariat général de police, on voit, comme secrétaire général, un homme de valeur, Pasquale Borrelli, modéré jusqu'à la froideur.

(4) Décret, 26 juillet 1806.

(5) A Naples, Jourdan. A Aversa (Terre de Labour), Lamarque, puis Mermet ; à Chieti (Abruzzes), Partouneaux, puis Merlin ; à Barletta (Pouille et Basilicate), Frégeville, C. Berthier. En Calabre, Reynier. Par province, un général ou un colonel.

(6) Joseph au général Reynier, 5 janvier 1807. *Mémoires*, t. III.

(7) Joseph apprend qu'il existe en province des commissaires de police, alors qu'aucune loi n'en a établi ; en certains endroits, ce sont les commandants de gardes provinciales qui s'arrogent ces fonctions (A Saliceti, sans date. *Lettres inédites*, p. 219).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qués ; certains domaines de l'Etat ne furent jamais reconnus, certains décrets jamais appliqués partout (1). En Calabre, le général Reynier écrivait à la fin de 1806 : « L'anarchie règne encore dans tout le pays, où l'organisation donnée par Sa Majesté au gouvernement et ce qu'elle a fait pour alléger le sort du peuple ne sont pas même connus (2) » ; l'administration régulière n'y sera établie que sous Murat (3).

Toutefois, la situation de ces provinces est exceptionnelle, de même que celle de certaines contrées de Basilicate ou des Principautés. Dans l'ensemble, même en Terre de Labour et dans les Abruzzes, après la capture des chefs les plus marquants, l'administration avait fini par s'établir. C'est la réforme judiciaire, la meilleure peut-être, mais l'une des plus opposées aux usages, qui fut la plus lente (4).

(1) Aux documents cités *passim*, ajoutons une lettre caractéristique du gouverneur d'Oppido à l'intendant de Calabre ultérieure, 4 novembre 1807, sur l'impossibilité d'appliquer les instructions dans toute sa circonscription (A. Catanzaro).

(2) A C. Berthier, Monteleone, 3 décembre 1806. A. Naples, Guerra, 1046.

(3) Ainsi L. Reynier n'ordonnait aux autorités de Calabre ultérieure de prendre les mesures pour l'exécution de la loi du 8 novembre 1806 (impôt foncier) que le 30 juillet 1807 (A. Catanzaro, Commissari ripartitori).

(4) Un rapport du colonel Leclerc, en mission à Naples, du 12 juillet 1810, constatait encore ce retard, alors que toute le reste de l'administration, disait-il, était en bonne marche (A. G., Naples).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XII

LA RÉFORME LÉGISLATIVE

I. L'abolition de la féodalité. — II. La division des domaines. — III. Autres réformes législatives : abolition des fidéicommis. Les Codes.

I

L'abolition de la féodalité (1) était la condition primordiale de la réforme administrative et économique. Malgré les critiques très vives adressées à leur œuvre, elle est un titre de gloire ineffaçable pour les rois français.

On a représenté la féodalité, à leur arrivée, comme tombant en ruines. Cela était vrai au point de vue politique et, en grande partie, au point de vue juridique (depuis Frédéric II, la monarchie avait sapé la domination des seigneurs) ; mais, et cela seul importait aux barons devenus courtisans, leur puissance économique et financière subsistait tout entière. Même, pour faire face au luxe croissant, on pressurait davantage les vassaux, les prestations étaient exigées plus rigoureusement, les usurpations de domaines communaux se multipliaient. La grande majorité des terres était toujours féodale (2) et leurs habitants étaient réduits à la condition de colons.

Les droits de justice qui n'avaient pas été repris (3) consti-

(1) Coup sur coup ont paru sur la question deux ouvrages très importants, de R. Trifone et de A. Perrella. Ils nous dispensent de développer davantage cette partie capitale, dont l'étude d'ailleurs relève en majeure partie du règne de Murat. Nous avons pu toutefois ajouter quelques traits nouveaux.

(2) Sur 2 000 communes environ, en 1786, 1 600 étaient féodales, avec plus des deux tiers de la population (BIANCHINI, *Storia*, livre VII, chap. Ier, § 1). Le général Girardon, commandant la Terre de Labour, province la plus riche, montrait toute la terre cultivée aux mains du clergé (les deux tiers) et de nobles habitant Naples.

(3) En 1793, on les avait radicalement supprimés sur les fiefs ecclésiastiques.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tuaient une des meilleures sources de profits; les juges, généralement acquéreurs de leur charge, l'exploitaient. Les *armigeri*, gardes entretenus par les barons pour la sécurité et pour l'exécution des sentences, étaient d'autres petits tyrans.

Les droits prohibitifs s'étaient multipliés. Dans certains fiefs, le paysan ne pouvait construire sa chaumière, planter de la vigne, sans payer; parfois il se résignait à manger, au lieu de pain, des fouasses cuites sous la cendre, pour échapper aux banalités. Les servitudes de pâture sévissaient sur la majorité des terres communales ou particulières, dont certaines, en Calabre, ne pouvaient être cultivées que tous les cinq ans, et souvent il était interdit, même aux propriétaires du champ, de glaner, parce que cela eût diminué la pâture. La chasse restait un privilège nobiliaire et le voisinage des réserves un fléau pour les champs (1). Ajoutons que, abusant de leur influence, les barons monopolisaient en fait certains marchés libres (2). Péages, douanes féodales, *piazze* (taxes sur les ventes), florissaient d'autant plus que beaucoup de revenus fiscaux étaient passés aux mains de particuliers. Les taxes s'abattaient sur les produits du sol comme des sauterelles : les dîmes surtout, variables en nombre et en quotité (du trentième au cinquième), non seulement suivant les fiefs, mais suivant les localités, prélevées sur presque toutes les denrées agricoles, le bétail, les pâtures, très souvent d'après l'étendue du sol et non d'après la production effective, sur presque tous les produits d'industrie, même sur les instruments de la production (3). Il y avait des endroits où la semence, l'eau de pluie recueillie, le fumier, étaient imposés (4) ! Sur le sol même pesaient les cens et triages (*terraggî*),

mais les barons en conservaient beaucoup. Ils y voyaient surtout une forme de revenus, mais qui leur permettait encore, par exemple, de faire emprisonner « pour causes à eux connues » (Préface à Pagano, *Considérations sur la procédure criminelle*, trad. Hillerin, Paris, 1806). Cf. GALANTI, *Descrizione*, t. Ier, p. 234 et suiv. Sur la féodalité, outre les deux ouvrages cités, v. Bianchini, Sclopis, Teti, les *Osservazioni* anonymes citées plus bas.

(1) Une des rares participations populaires à la République fut l'assaut donné aux réserves royales pour tuer le gibier et défricher.

(2) Ainsi Naples pour les grains (TRIFONE, p. 148).

(3) Winspeare a décrit en détail les droits seigneuriaux de la province d'Otrante (mémoire au ministre, 27 août 1809, publié par TRIFONE, p. 216-235) et dressé une liste des droits féodaux existant au moment de la loi d'abolition (*Storia degli abusi*, p. 152-215).

(4) Des cultivateurs ne voulaient pas planter d'oliviers à cause de la dîme de l'huile; pour garder le droit sur le blé, des seigneurs faisaient arracher les vignes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la rigueur fermages, mais d'un taux excessif et souvent coexistant avec les dîmes. La vente des fonds était l'occasion d'une taxe énorme (le dixième du prix, en Terre d'Otrante) ! L'usage de cadeaux aux seigneurs résistait aux édits.

Puis venaient les droits frappant l'individu lui-même (*angarie*), les corvées (travaux ou bêtes de somme à fournir, service de courrier), la taxe personnelle par « feu » (taille), Winspeare ne relevait pas moins de 1 400 espèces de prestations. Il y avait des fiefs constitués uniquement sur des personnes. Toutes ces charges sans préjudice des contributions royales, des dîmes ecclésiastiques, des quêtes monacales.

Les communes auraient pu, semble-t-il, résister à la tyrannie féodale. Même sujettes des barons, elles avaient une administration autonome et pouvaient porter leurs plaintes devant les tribunaux royaux, en appel devant Santa Chiara. De fait, les procès fourmillaient : au moment de la loi de 1806, il y en aurait eu 30 000 pendants, « une véritable guerre civile » (1) ; mais quelles garanties offraient-ils devant des juges accessibles à l'influence des grands, et en admettant que les communes eussent les ressources nécessaires ? Les municipalités consentaient, pour éviter ces nouvelles dépenses, à toutes sortes d'empiétements. Une forme fréquente de ces usurpations était les *difese*, terrains soustraits aux usages communaux, pour un temps soi-disant limité, tandis que le seigneur réservait la pâture sur les terres de ses tenanciers. Ce despotisme des grands propriétaires pesait ainsi jusque dans les communes domaniales ; les *latifundia* s'étendaient, en grande partie incultes. Quant aux terres féodales, les voyageurs les reconnaissaient à première vue à leur aspect misérable et presque sauvage : « La constitution féodale avec ses exécrables droits sur les hommes et sur les terres est le principal instrument des calamités populaires (2). »

qu'on y avait substituées (*Osservazioni su la legge feudale de' 2 agosto 1806*. A. N., AF IV, 1714 B).

(1) *Corriere di Napoli*, 16 août 1806.

(2) GALANTI, t. Ier, p. 354 (v. aussi p. 360). Filangieri, N. Salvadori, Colletta sont aussi énergiques. Hugo (*Mémoires*, t. Ier, p. 159) s'étonne de voir les sujets d'un abbé de Basilicate, qui n'ont pas la liberté de construire, entassés, au nombre de plus de 700, « dans une seule maison attenante au couvent... Dans la même chambre couchaient plusieurs ménages et, dans le même lit, sous la même couverture, reposaient souvent le père, la mère, les enfants... Ces gens-là vivaient, à la religion près, comme les troupeaux du monastère. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cependant ces loups « rapaces », comme les nommait un magistrat (1), ne contribuaient que dans une mesure très faible aux charges du royaume (2). Ils avaient su entraver l'opération, deux fois entreprise, du cadastre, qui englobait au moins leurs terres non féodales, et, pour payer l'*adoa* (vieille taxe établie en remplacement du service militaire), ils avaient imposé de nouvelles taxes à leurs vassaux. Ils refusaient le plus souvent leur quote-part aux impôts levés dans les communes où ils étaient propriétaires.

Ainsi la féodalité, ruinée comme système politique, restait un assemblage monstrueux de privilèges, de monopoles, d'abus et d'usurpations, que ne justifiait aucune apparence de service, pas même cette sorte de patronage qui, dans certains pays, assurait aux seigneurs quelque popularité : l'absentéisme de la plupart en supprimait les occasions, que l'ignorance, l'égoïsme, les dettes criardes, leur auraient en tout cas fait négliger. Leurs vassaux étaient abandonnés à l'arbitraire des « gouverneurs », des intendants ou des grands fermiers, les *gabellotti*, comme on dit encore. Dans les mœurs, ce régime entretenait une humilité avilissante (3) ; d'après l'attitude des paysans en 1799 et en 1806, d'après l'empressement des barons à s'enfuir, on peut juger que la haine couvait.

Là, comme sur bien d'autres points, le génie national avait devancé les Français. Jurisconsultes et économistes dénonçaient avec hardiesse les maux engendrés par ce système barbare : ils en avaient réclamé la suppression totale, au moins celle des droits personnels, l'égal assujettissement des terres aux lois civiles (dans la pratique, les règles ordinaires de vente et d'héritage s'appliquaient souvent aux fiefs) et charges fiscales. Mais le gouvernement, comme toujours, ne prit que des mesures partielles ou hésitantes (4). La loi républicaine d'abolition, que n'avaient pas attendue les communes pour envahir, à leur tour, les terres féo-

(1) De Marinis, cité par LOMBARDI, *Delle origini... degli usi civici*, p. 75.

(2) On estimait le total de leurs contributions, y compris les droits de mutation, à 250 000 ducats.

(3) Anecdote citée par P. COLLETTA, *Elogio di Giuseppe de Thomasis*, p. 5.

(4) La création, par Ferdinand, d'une *Junte des abus*, n'obtenait que des effets isolés. Un édit de 1792, autorisant chaque propriétaire à se racheter de la servitude de pâture, la suppression (1791) de la qualité féodale des fiefs dévolus (faute d'héritier au cinquième degré) ou confisqués, étaient à peu près les seuls résultats acquis. On voit la gratuité de cette affirmation d'Orloff (*Mémoires*, t. II, p. 194) que Ferdinand n'attendait qu'une occasion pour abolir radicalement la féodalité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dales, se réduisit à un article du projet de Constitution (1). Aux abus féodaux trop de gens étaient intéressés, outre les barons, pour que leur destruction radicale fût possible à d'autres qu'à des conquérants.

La loi du 2 août 1806, abolissant la féodalité « avec toutes ses attributions », apparaissait comme une réponse au soulèvement des provinces précisément les plus opprimées par le système (2). Le rapport (3) montrait dans la féodalité un obstacle capital à la régénération : « Elle a affaibli l'action du pouvoir souverain..., causé la désolation des communes et la misère des peuples. » La loi serait « la pierre angulaire des établissements bienfaisants » projetés.

Les barons conservaient, avec leurs titres nobiliaires, leurs domaines, désormais placés dans la condition commune, et en devenaient par conséquent propriétaires absolus (plus de dévolution ni de droit de relief). Toutes les juridictions et offices étaient réintégrés à la souveraineté (les titulaires étant maintenus provisoirement). Tous les droits personnels, même remplacés, comme cela était souvent le cas, par des équivalents en argent ou denrées, tous les droits prohibitifs, sauf production d'une concession à titre onéreux ou d'un jugement définitif (4), étaient abolis sans indemnité. Les cours d'eau étaient libérés et toutes les « machines » (moulins, aqueducs, canaux), qui les utilisaient, tombaient sous la loi commune, chacun pouvant en établir avec la permission de l'administration. Pour les « droits, rentes et prestations territoriales, aussi bien en argent qu'en denrées », ils étaient conservés au même titre que toute autre propriété, sauf le recours aux tribunaux, et bientôt la faculté de les racheter (5). De même,

(1) Vincenzo Russo présenta une *memoria sull' abolizione della feudalità* (21 février 1799), tendant à la suppression la plus radicale.

(2) On la préparait depuis quelque temps et, en attendant, l'ancien système continuait (fiefs dévolus ou confisqués ; même, des barons spoliés de leurs droits judiciaires après 1799 les recouvraient). Napoléon ne paraissait pas pressé de voir exécuter la mesure, puisqu'il parlait d'attribuer les fiefs qui deviendraient vacants à des officiers.

(3) Publié par Trifone, p. 174.

(4) En ce cas, ils donnaient droit à une indemnité aux frais de l'Etat. Exception aussi, jusqu'à la loi du 20 mai 1808, pour les droits de ce genre que les communes s'imposaient à elles-mêmes et aussi, à cause de son importance, pour la « dîme de l'huile » dans la Terre d'Otrante.

(5) Elle fut accordée par le décret du 20 juin 1808 (de Bayonne) : tous droits

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jusqu'à nouvel ordre (1), pour les droits de douane et analogues (avec cette modification assez vaine que la qualité féodale en était abolie). Ceux que le seigneur percevait comme gardien de la sûreté publique et de la police (*portolania, bagliva*, etc.) étaient attribués aux communes, avec la charge singulière, puisqu'elle confirmait une exploitation exagérée, de verser aux ex-barons la somme qu'ils en tiraient précédemment (elles pouvaient du moins se racheter de cette obligation). Les tenanciers avaient la faculté, par rachat encore, de devenir propriétaires. Les « usages civiques » (qui permettaient aux habitants de faire paître, de prendre du bois, de pêcher) étaient respectés en attendant la division des domaines qui y étaient soumis.

Il était impossible qu'une loi aussi générale ne fît pas une foule de mécontents. On a dit qu'elle n'abolissait la féodalité que de nom (2), qu'elle avait fait beaucoup trop belle la part des barons, que l'Etat, avec une prodigalité étrange, renonçait à ce droit de propriété éminente sur les fiefs, qui les mettait tous plus ou moins dans sa dépendance, qu'il assumait la charge d'indemnités que rien pour lui ne compensait, qu'il donnait une consécration légale à des charges ruineuses pour l'agriculteur. Le peuple, dans l'état où il se trouvait, ne pouvait guère user des facultés de rachat et de recours en justice qui lui étaient offertes (3). Un mémoire contemporain présente une critique en règle : le roi a été trompé, la loi « favorise seulement les barons et les procès ». Pourquoi conserver la noblesse, fastueuse et vaine, et, lorsque tant de dépenses sont urgentes, se préoccuper d'indemniser des iniquités et des vols, des revenus résultant d'un trafic de la justice, des droits prohibitifs sanctionnés par un jugement acheté : « La loi a changé, non supprimé » la tyrannie féodale (4). On ajoutait que la loi ne fixait aucune règle de procédure, ne définissait pas ce qui

frappant les produits du sol et le droit de pâture, conservé sur des terres concédées à des particuliers, étaient déclarés rachetables : dans l'évaluation les juges pouvaient réduire ou même supprimer.

(1) Supprimés par le décret du 9 novembre 1807.

(2) Cela est même dit en ces termes dans le *Rapporto* officiel de Zurlo en 1811, p. 24.

(3) D'autant plus que le taux de rachat (100 pour 5 de revenu) était exagéré pour l'époque. La critique de la loi est faite sévèrement par Trifone.

(4) *Osservazioni* précitées, gros cahier de 68 pages, anonyme, terminé par un projet de loi, qui corrige, article par article, le texte publié.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

était droit personnel et droit réel, s'en remettant, sur des questions si graves, à la sagesse des tribunaux (1).

Les critiques, basées sur la tradition juridique et sur l'intérêt des campagnes, ne paraissent pas tenir assez compte des circonstances. La loi, qui suivait de deux jours la mise des Calabres en état de siège, entendait sans doute, avant tout, prouver que le nouveau roi voulait le bien du peuple. Mais en essayant, trop tard peut-être, de calmer sa fureur, on ne pouvait courir le risque certain de s'aliéner les classes les plus favorables au régime. Il ne faut pas oublier que, tandis que la contre-révolution s'appuya sur la classe populaire, la majorité de la noblesse avait adhéré à la république. L'aristocratie n'était pas seule en cause : un grand nombre de fiefs appartenaient à des bourgeois, gens de loi, de négoce, et une foule de gens vivaient de la féodalité. Les taxes féodales étaient affermées, hypothéquées, vendues. Beaucoup d'étrangers, Espagnols, Romains, Italiens, seigneurs dans le royaume, méritaient des égards. D'autre part, il est indéniable que de lourdes charges allaient incomber aux privilégiés d'hier, déjà fortement touchés par la baisse des produits agricoles, par l'insurrection et le brigandage. Il y avait enfin l'exemple des excès populaires de 1799 (2). Ainsi, il fallait user de ménagements à l'égard de la classe dépouillée et de prudence. D'un autre côté, la loi, hâtée par les circonstances, doit être considérée plutôt comme une déclaration de principes, comme un manifeste (3).

Tout devait dépendre de la pratique et de la législation complémentaire. Elles furent incontestablement inspirées par l'intérêt des communes. Les membres de la commission féodale (4), —

(1) Plaintes de Winspeare, procureur général de la commission féodale, 30 juin 1812. TRIFONE, (p. 374).

(2) On les revit en Sicile, où le peuple, considérant la loi du 9 février 1812 comme « un instrument de liberté sans limites », refusa toute taxe et prit les armes (A. Palerme, 4935, 4944, 4945).

(3) A. Perrella, plus équitable, à notre avis, que R. Trifone, proclame la loi du 2 août « un chef-d'œuvre en son genre » (p. 435); N. Teti et G. Savoia sont également élogieux : « L'heure de la justice sonnait », dit Del Greco, l'un des assesseurs de la Commission (cité par Perrella, p. 437).

(4) L'exécution de la loi avait d'abord été confiée aux tribunaux ordinaires. Elle se heurta à tant de lenteur, de routine (la réforme judiciaire n'avait pas eu lieu) et aussi, comme le roi en exprima son indignation au Conseil d'Etat (*Diario*, t. II, p. 383), à tant d'intrigues des ex-barons, que l'on institua (11 novembre 1807) une *commission féodale* chargée de juger toutes les causes pendantes entre universités et barons. Une autre commission, créée le 9 novembre 1807, devait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tribunal d'exception, presque délégation de la souveraineté (1), puisqu'elle devait, par sa propre jurisprudence, fixer les règles à suivre et que ses arrêts étaient sans appel, — furent choisis pour leur mérite, sans doute aussi pour leurs opinions : le marquis Giacinto Dragonetti, président, avait, dans un écrit fameux sur l'*Origine des fiefs*, soutenu énergiquement leur caractère précaire; Davide Winspeare, procureur général, allait écrire l'*Histoire des abus féodaux;* Vincenzo Cuoco (qui, dans son *Essai sur la Révolution napolitaine*, avait eu l'occasion de montrer les erreurs de 1799) et Giuseppe Raffaeli étaient d'anciens républicains, exilés et devenus magistrats en Italie (2). Le zèle éclairé de ces commissaires n'est pas contesté, leurs maximes sont restées comme « un exemple de sagesse, de libéralisme, et de prudence civile (3) ». L'autre commission (pour l'examen de la légitimité des droits susceptibles d'indemnité) eut pour président l'économiste Nicola Vivenzio, qui, en 1796, dans ses *Considérations sur le Tavoliere*, demandait le démembrement des fiefs par l'accensement et la suppression de toutes les entraves au commerce intérieur.

Les instructions qui leur furent données leur laissaient la plus grande latitude dans l'appréciation : « Pour être légitime, une propriété féodale devait émaner d'une concession, d'un jugement ou d'une possession longue, univoque et incontestée. » La jurisprudence, qui devait se former d'après des « principes de convenance et d'urgence pratique plus que de droit strict (4) », le fut en faveur des communes. Ainsi que s'exprimera plus tard la loi : « La présomption est toute en faveur de la liberté des fonds (5). » Pour

liquider les titres de « douanes, places et semblables », les droits prohibitifs et ceux de juridiction. Procédure extrêmement simple, fixée, après expérience, par le décret du 27 février 1809 : les parties citées pour exposer oralement leur cause, instruction seulement si besoin était et très courte, sentences prononcées d'après les principes généraux de la loi, puis d'après les précédents, et immédiatement exécutoires. La commission féodale, qui devait avoir accompli sa tâche dans le cours de 1808, dura jusqu'au 20 août 1810; l'autre, à laquelle on accordait deux mois, dura jusqu'au 21 juin 1810. Leurs sentences furent sanctionnées en bloc par un décret les déclarant irrévocables.

(1) Bianchini, t. III, p. 452.

(2) Le cinquième membre se nommait Dom. Franchini.

(3) Lombardi, *Delle origini...*, p. 89. Bianchini, Amellino, Sclopis sont aussi élogieux.

(4) Trifone, p. 291.

(5) Décret, 16 octobre 1809.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les abus des ex-barons, aucune prescription : les sommes perçues indûment pourront être perpétuellement revendiquées (1). L'administration provinciale, chargée de la tutelle des communes, montra presque généralement du zèle pour leurs intérêts : elle était invitée à prendre l'initiative de dénoncer les redevances qui subsistaient indûment, les prestations qui se dissimulaient sous une forme pécuniaire ou une convention frauduleuse; les municipalités, qui trahissaient, par leur silence, les intérêts de leurs administrés, étaient menacées d'être traitées comme coupables de prévarication (2). Le ministre veilla à tenir ses agents au courant des décisions, « afin que l'exécution n'en restât pas abandonnée au seul intérêt des administrateurs des communes elles-mêmes (3) ». Par précaution, on interdit à tout ancien agent baronal d'être, avant 1809, gouverneur syndic ou simple décurion, et nul ne pourrait être gouverneur dans la localité où il l'aurait été au nom d'un seigneur (4). Aucune décision, ajoutons-le, n'impliquait de frais pour les parties. Si du « monstre, retranché dans les coins les plus obscurs des provinces (5) », toutes les têtes ne purent être abattues, du moins lui a-t-on fait rude chasse.

II

Une opération grandiose complétait la précédente : le partage des domaines assujettis à des droits d'usage ou ayant un caractère

(1) « Même, dira le décret précité, à l'instance du ministère public et sans l'intervention des parties », quand même il y aurait eu accord entre elles. Un décret du 2 juin 1807 interdit absolument de percevoir aucun arriéré des droits supprimés, tandis que les barons sont obligés de payer celui de leur quote-part (*bonatenenza*) aux charges communales depuis un demi-siècle !

(2) Circulaire aux intendants, 20 avril 1808 (imprimée); circulaire de De Thomasis, 23 novembre 1807 (A. Catanzaro), etc. Cette bienveillance est plus marquée sous Joseph, semble-t-il, que sous Murat, celui-ci ayant pris comme ministre de l'Intérieur l'archevêque de Tarente, un ex-baron qui avait fait opposition à la loi, et ce dernier, en nommant nombre d'anciens barons dans l'administration et les conseils, devrait porter une part de responsabilité quant à l'insuffisance des résultats obtenus. Les Notices sur le royaume de Naples (décembre 1808. A. E., Naples, 132) signalaient un esprit de réaction en ce sens.

(3) Lettre de Miot à Dragonetti, 15 juin 1808, en tête du *Bollettino delle sentenze*.

(4) Décret, 14 septembre 1807.

(5) Winspeare, dans un rapport au ministre de la Justice, 1809 (cité par TRIFONE, p. 223).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mixte (1). Or, étant donnée l'immense étendue des terres de ce genre, de celles dont la nature était incertaine, on peut dire qu'il s'agissait d'une véritable loi agraire, entreprise, ne l'oublions pas, parallèlement à la vente des biens nationaux.

La loi du 1er septembre 1806 et le décret du 8 juin 1807 (2) décidèrent que tous les domaines, tant féodaux qu'ecclésiastiques, communaux ou appartenant à des lieux pieux, sur lesquels s'exerçaient des « usages civiques », — et, dans la pratique, on considéra comme tels, jusqu'à preuve contraire, toutes les terres féodales, — seraient partagés entre ceux qui jouissaient de ces droits, au prorata de la valeur de ceux-ci. Les bénéficiaires deviendraient pleins propriétaires; dans le cas de biens communaux, ils paieraient une rente annuelle à la commune. Exception était faite pour les bois, les terrains impropres à la culture, et pour les *difese*, terrains entourés de clôtures ou de fossés, dont on établirait la légitimité (3). Les territoires reconnus aux communes seraient partagés définitivement entre les habitants. On devait préférer, dans la répartition entre communes, celles sur le territoire desquelles se trouvaient les terres à partager; dans la répartition entre habitants d'une commune, les non-propriétaires et les moindres propriétaires (4).

Ces opérations multiples furent confiées, dans l'ensemble, aux conseils d'intendance; une commission spéciale (5) devait examiner leurs rapports. C'est sous Murat seulement que les « commissaires répartiteurs » effectueront la division.

Le caractère libéral de cette révolution n'était pas douteux : on voulait développer la classe possédante, intéresser les agriculteurs au travail en leur donnant, outre l'affranchissement

(1) *Promiscui* : quand plusieurs communes ou particuliers en profitaient, sans qu'on sût à qui elles étaient.

(2) Expliqués par l'importante circulaire du 29 août 1807, et complétés par la grande loi du 3 décembre 1808.

(3) On exigeait pour cela la production de titres antérieurs à 1536! Murat n'admettra plus que les *difese* constituées par des communes.

(4) Lots tirés au sort avec faculté d'échange; étendue minima de quatre *tomoli* (sinon on *vendait* aux enchères). Interdiction d'aliéner ou hypothéquer les lots avant dix ans; durant le même temps, les actions des créanciers ne pourraient s'exercer. Si la redevance n'était pas payée pendant trois ans, déchéance, au profit des habitants jugés par trois arbitres élus « les meilleurs cultivateurs ».

(5) Nommée le 30 juin 1807 : conseillers d'Etat Delfico et Anguissola, marquis Dragonetti, hommes également d'un libéralisme éprouvé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'une foule de charges et d'entraves, l'attrait de la propriété : ainsi seulement la féodalité serait véritablement détruite (1). On pensait aussi augmenter la richesse publique, car les biens communaux furent toujours, à Naples, déplorablement administrés (2). La réforme avait été demandée par des économistes et les Bourbons avaient eu des velléités de l'entreprendre (3). Les obstacles ne furent pas moins grands que pour l'abolition de la féodalité, ni les critiques moins sévères. La base choisie pour la répartition, c'est-à-dire l'évaluation des droits d'usage exercés, a paru inique, les barons étant ceux qui en profitaient le plus largement ; d'autre part, la pauvreté et l'ignorance des paysans les mettaient le plus souvent dans l'impossibilité de tirer parti des terres qu'on leur donnait et qui devaient donc fatalement échoir aux grands propriétaires (4). On montre aujourd'hui encore l'agriculture de ces provinces paralysées par les *latifundia* et par la misère des cultivateurs. L'échec fut, dès le temps de Murat, reconnu avec amertume par le ministre Zurlo lui-même et, des années après, on constatait qu'une masse de terres communales n'avaient jamais été réparties (5).

Pouvait-on faire mieux? Il y a certainement des causes profondes à cette irrésistible tendance aux *latifundia*, comme à cette résistance, malgré le Code français, au partage égal des héritages : sans doute, avant tout, la pauvreté d'une grande partie des terres, l'insuffisance d'eau et de fourrage, qui nécessitent d'immenses terrains pour une exploitation agricole ou pastorale même restreinte (6). De grands travaux d'amélioration, par l'Etat

(1) Esquisse sur le royaume de Naples; RŒDERER, *Mémoire sur le partage des biens communaux* (1808). *Œuvres*, t. IV, p. 96.

(2) RINALDI, *Terre pubbliche*, p. 57 (plaidoyer très chaud en faveur de la petite propriété).

(3) LOMBARDI, *Delle origini...*, p. 86 et suiv. ; GALANTI, t. Ier, p. 273, et t. II, p. 206. Un mémoire, peut-être de Longano, proposait à Acton le partage des biens communaux par accensement (TRIFONE, p. 133, note). Une loi de 1792 ordonnait la location de toutes les terres communales ou domaniales.

(4) TRIFONE, p. 366 et suiv. On avait déjà vu les terres distribuées aux victimes du désastre de 1783 être bientôt en grand nombre abandonnées. En 1812, le ministre Zurlo mettait en garde les intendants contre les demandes de bénéficiaires du partage, tendant à revendre leurs lots (TRIFONE, p. 378, note).

(5) BIANCHINI, *Storia*, livre VII, chap. II, § 1. De même, peu de rentes féodales avaient été rachetées.

(6) G. GOYAU, *Lendemains d'unité* (Paris, 1900), p. 135 et suiv. ; LOTH, *le Peuplement italien de la Tunisie* (Paris, 1905), p. 52 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ou par de grandes sociétés de capitalistes, paraissent aujourd'hui la seule solution : les temps ne s'y prêtaient point. Resterait donc à savoir s'il ne convenait pas de conserver largement, en surveillant les usurpations, la propriété collective : c'est aujourd'hui encore l'avis de bons esprits; on ne pouvait attendre de gouvernants imbus de la législation française guère plus que les atténuations légères qui furent autorisées (1).

L'accusation, renouvelée à ce propos, d'avoir favorisé les grands, doit tenir compte encore des circonstances. Il n'est pas douteux que les réformes ne leur aient tout d'abord infligé des pertes énormes : il suffit d'écouter les plaintes même des plus riches, leurs instances pour des réductions d'impôt, des prêts d'argent : les « dons » en nature, que le roi accepte, en payant, sont assurément une autre forme, délicate, de secours. L'ambassadeur de France constatait que de toutes les classes, c'était la noblesse qui avait le plus souffert (2). Sous la Restauration, elle assiégea le prince pour obtenir le retrait des « lois éversives ». Non seulement Ferdinand confirma solennellement alors l'œuvre des usurpateurs, mais il avait lui-même, en 1812, aboli la féodalité sicilienne (3).

III

Un autre coup fut porté à la grande propriété : l'abolition des fidéicommis, par lesquels une masse de biens étaient soustraits au commerce. La loi du 15 mars 1807 avait été préparée par la proclamation du principe dans la Constitution de 1799, par une pragma-

(1) Les commissaires purent laisser indivises les terres communales d'usage exclusivement pastoral ou celles qui, divisées, eussent formé des lots trop infimes ou d'accès trop difficile.

(2) Notices sur le royaume de Naples. Parlant de l'administration de Zurlo, le prince Pignatelli-Strongoli écrivait : « Les barons furent traités pis que des juifs... Le peuple, plus juste, compatit à la ruine de ces grandes familles. » (*Memorie*, p. 78.) R. Trifone, bien qu'opposé à cette thèse, analyse un long mémoire publié à la Restauration en faveur des droits des barons (p. 404-417).

(3) Beaucoup moins sérieusement d'ailleurs. Les Anglais l'en pressaient depuis longtemps (Drummond à général Fox, Palerme, 4 et 19 mars 1807. B. M., mss. 37050, f°s 73 et 81).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tique de 1805 (1), et on avait commencé par dégager de tout fidéicommis les créances sur l'Etat (2). Cette loi respectait les droits des bénéficiaires immédiats, même ceux des enfants déjà nés (le Code évincera ces derniers) (3). Les rentes viagères, dont le fidéicommis aurait été grevé antérieurement à la loi, seraient réduites en capital. L'usage attaqué était si invétéré que la discussion au conseil d'Etat fut presque violente : « Jamais, dit Miot, je n'ai remarqué tant de chaleur. » Saliceti notamment prit, « avec une très grande vivacité... et quelquefois d'une manière très dure », le parti des cadets et de même Gallo qui, cadet lui-même, sortit de son mutisme habituel (4).

Le roi se réservait d'ailleurs d'autoriser individuellement l'établissement de fidéicommis. C'était l'idée, étrangement prévoyante, de Napoléon qu'au morcellement des fortunes par le Code civil il fallait remédier (au profit des familles liées au régime) par la faculté de constituer des majorats. C'est à Joseph, roi de Naples, que l'empereur exposait ce système : « Tout ce qui ne vous est pas attaché va se détruire alors en peu d'années et ce que vous voudrez conserver se consolidera. Voilà le grand avantage du Code civil (5). »

Malgré la hâte de l'empereur, le Code civil ne fut pas introduit à Naples sous Joseph ; de Bayonne, le 22 juin 1808, le roi se bornait à en prescrire l'adoption pour l'année suivante. Une commission de conseillers d'Etat étudiait les modifications indispensables (6) et les légistes du Midi allaient amender sur plusieurs points le Code sacro-saint, que tout le reste de l'Italie avait accepté sans restriction (7) ; déjà ils critiquaient la « traduction barbare

(1) A la suite des tremblements de terre de 1805, on avait déclaré tous les fonds urbains affranchis de fidéicommis, afin de faciliter la restauration des maisons.

(2) Loi, 27 septembre 1806. Hypothèques et rentes exceptées. La loi du 18 juin suivant assimila aux fidéicommis abolis toute jouissance de commende, legs pieux, chapellenie laïque et tous autres bénéfices sans cure d'âmes ni obligation de résidence. Les biens y attachés reviendraient, à la mort des bénéficiaires actuels, aux légitimes co-propriétaires.

(3) Capone, *Discorso*, t. II, p. 26.

(4) Miot, Journal.

(5) A Joseph, 5 juin 1806. *Corr.*, t. XII, n° 10314.

(6) Des évêques avaient été aussi appelés à Naples pour être consultés sur le divorce. Sur l'opinion du clergé napolitain à ce sujet et sur le mariage civil, Arch. Vat. Nunz. Naples, 385 F.

(7) Au sujet du régime dotal, succession, puissance paternelle ; additions sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et souvent infidèle » qui en avait été faite à Milan (1). D'ailleurs, malgré la révolution qu'il entraînait nécessairement dans les mœurs du pays, dans les habitudes des tribunaux, le « Code d'or », comme l'appelait un écrivain contemporain (2), sera avec une remarquable facilité adopté — et gardé — dans ce milieu de forte tradition romaine. L'établissement d'un « Code définitif » (3) était en soi-même un grand bienfait.

Les Codes français pénal, de commerce (projeté par Ferdinand) et de procédure civile, ne seront promulgués que sous Murat (4). En partant, Joseph signa, un peu précipitamment, « pour avoir tout fait », dira son successeur, trois grands actes : règlement pour les juges de paix et pour les tribunaux, loi sur les délits et les peines (tous deux 20 mai 1808), loi sur la juridiction de police et la justice correctionnelle (22 mai). Ces trois instruments se complètent et forment, avant le Code de 1812, un véritable Code pénal. Bien qu'aucun ne soit une adaptation servile des lois françaises (5), le second seul offre vraiment de l'originalité. Des juges éclairés l'ont loué comme « une des meilleures œuvres qui se soient faites à Naples en matières de législation (6) ».

l'emphytéose ; suspension du divorce (Napoléon y autorisait Joseph, mais non Murat). Cf. AMELLINO, p. 190 ; CAPONE, t. II, p. 54 et suiv. ; P. CHIRONI, dans *le Code civil, livre du centenaire* (Paris, 1904), t. II, p. 761-777 ; SCLOPIS, t. III. Pour la question si controversée du divorce, notons que certains juristes, comme Galanti, y étaient favorables, mais que la République ne l'avait pas établi (B. CROCE, *Il divorzio nelle prov. napolet.* 1809-1815, dans *la Scuola Positiva*, 1891).

(1) L'expression est de Ricciardi, secrétaire d'Etat sous Joseph, spécialement attaché à la revision du Code.

(2) NAPOLI-SIGNORELLI, *Vicende*, t. VIII, p. 84-86 et 116.

(3) Napoléon à Louis, 13 novembre 1807, t. XVI, n° 13357. C'était le vœu de GALANTI (*Descriz.*, t. Ier, p. 238). Il n'y avait pas de code à Naples : le *Code carolin* (Charles III) n'était qu'une ébauche ; le *Code maritime*, de Jorio, ne fut pas approuvé. Les collections de Giustiniani, Gatta, n'avaient rien d'officiel.

(4) Celui de procédure criminelle ne sera jamais adopté, notamment à cause du jury, que Pagano déjà, dans ses *Considérations sur la procédure criminelle*, p. 191, ne croyait pas possible à Naples. L'influence française rendit du moins l'instruction orale et les débats publics.

(5) Ainsi le dernier attribue plus d'importance que notre Code pénal aux délits ruraux, à la matière des servitudes d'usage, transit des troupeaux, pêche maritime ou fluviale. Signalons le vagabondage, puni par les maisons de correction, d'où l'on sortira pour être employé dans un « métier libre et utile à l'Etat... jusqu'à la paix » ; les quêtes interdites sans autorisation. C'est Davide Winspeare qui aurait eu la part principale à la rédaction.

(6) CAPONE, *Discorso*, t. II, p. 53. La grande loi du 12 octobre 1807 sur les *Prises maritimes* (101 articles), simplement empruntée à la France, mérite d'être jointe à cette œuvre législative volumineuse. Un Code d'agriculture fut étudié (plusieurs pièces à Arch. Istit. Incorr.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Naples avait été, au dix-huitième siècle, un des foyers de la réforme judiciaire. Si les lois étaient restées confuses et souvent barbares, la pénalité excessive, les garanties très faibles, dans la pratique, il y avait une atténuation singulière : la torture, sans avoir été abolie formellement, n'était plus appliquée; on s'étonnait même de la rareté des condamnations capitales, prodiguées par les lois, de la fréquence des amnisties. Mais le nombre insuffisant et la vénalité des juges provinciaux, l'usage du *truglio* (commutation de peines encourues ou à encourir en années de service militaire), l'arbitraire des arrestations et des peines, le droit notamment au juge de faire arrêter des témoins qu'il estimait fausser la vérité, la longueur, extraordinaire parfois, des détentions préventives, l'horreur des prisons, dépourvues de registres d'écrou et livrées à la cupidité et à la brutalité des geôliers, viciaient singulièrement la pratique elle-même. Il fallait, suivant l'expression de Filangieri, cueillir quelques rameaux perdus dans le fourré et brûler le reste. Parmi les traits de la nouvelle *loi sur les délits* (1) qui diffèrent de la loi française, notons les « peines exemplaires » (pendaison, vêtement d'infamie, monument d'infamie), le développement donné à la matière des « violences publiques » (parmi lesquelles la vente d'un habitant aux pirates, les rançons exigées par des malfaiteurs). Le vol de grande route, même sans armes, était puni des travaux forcés à vie, et, s'il y avait eu blessures, de la mort exemplaire. Le rachat d'une peine quelconque avec de l'argent avait été déjà formellement interdit et la loi insistait sur les peines infligées aux juges prévaricateurs (13 articles). Elle envisageait longuement les « délits contre la religion (2) ».

Ainsi, parmi les désordres de la guerre et les rigueurs des tri-

(1) Deux cent quatre-vingt-sept articles en trois titres : dispositions générales, délits contre la société, délits contre les individus.

(2) « Quiconque offensera publiquement le culte divin, en attaquant la vérité et la sainteté de notre croyance, sera la première fois puni par la voie correctionnelle; en cas de récidive, banni à perpétuité... » Les offenses contre les prêtres dans l'exercice de leurs fonctions étaient assimilées à des violences publiques. Notons encore la pénalité plus sévère qu'en France contre l'adultère de la femme, la prostitution, la castration; le calomniateur puni de la même peine qu'il a fait encourir au calomnié, outre la réparation du dommage (la peine au-dessous, s'il n'y a pas eu dommage). Les travaux forcés à temps, pour les crimes bénéficiant de circonstances atténuantes, entraînaient le bannissement, pour empêcher la vindicte des parents de la victime.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bunaux d'exception, grâce à un gouvernement étranger, mais éclairé, les jurisconsultes napolitains avaient commencé le travail, si nécessaire, de codification, et fait des lois françaises une adaptation intéressante, œuvre de justice et de science, qu'anime l'esprit des Filangieri, des Pagano, des Briganti.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XIII

INFLUENCE ÉCONOMIQUE DU RÉGIME

I. Etat économique du royaume à l'arrivée des Français. — II. Agriculture : accensement du Tavoliere. — III. Industrie. — IV. Travaux publics. — V. Commerce : blocus et protectionnisme français ; contrebande ; pêche ; foires ; postes. — VI. Lieux pieux et établissements de bienfaisance.

I

Les réformes entreprises dans les finances et la législation devaient, on pouvait l'espérer, fonder la prospérité publique. Malheureusement, l'occupation française apportait aussi les maux de la guerre, de l'insurrection, du blocus maritime : il ne faut pas du moins méconnaître les principes suivis par le gouvernement et les efforts multiples et ingénieux faits pour améliorer la situation dans le présent et surtout dans l'avenir.

Quand arrivèrent les Français, le royaume n'était nullement florissant. Il subissait encore les effets accidentels de désastres récents : en juillet 1805, un tremblement de terre formidable, qui avait fait 6 000 morts en Molise, et 4 000 à Naples : « Si les oscillations avaient duré une seconde de plus, disait le ministre d'Angleterre, chez qui il y avait bal ce soir-là, c'est l'avis des personnes compétentes que toute cette grande capitale aurait été détruite (1). » De nouvelles secousses eurent lieu dans la région de Capoue en octobre ; en août, éruption menaçante du Vésuve, dont des laves coulèrent jusqu'à Torre del Greco. Cependant les traces du tremblement de terre de 1783 étaient encore partout visibles

(1) MINTO, *A memoir of... Elliot ; Journal de l'Empire*, 5 décembre 1805 ; Gabriele PEPE, *Ragguaglio storico-fisico del tremuoto accaduto nel R. di Napoli la sera de' 26 luglio* 1805 (Naples, 1806).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en Calabre, où des villes entières restaient en ruines, où l'on s'était résolu à ne plus bâtir que des maisons à un étage, en bois recouvert de briques et de plâtre. Mais il y avait, en plus de tout cela, des plaies invétérées, dont les économistes napolitains et les voyageurs étrangers recherchent les causes dans les mauvaises institutions, que Charles III, et même Tanucci, n'avaient que très faiblement corrigées; dans le régime agraire, féodalité, grande propriété, coutumes pastorales; dans l'absence de liberté des agriculteurs et des artisans; dans les douanes intérieures, les droits ou prohibitions de sortie, le manque de communications, l'extrême diversité des usages et des poids et mesures, variant non seulement de province à province, mais d'une localité à l'autre; dans la rareté du numéraire, qui livre le pauvre à l'usurier; dans le caractère fiscal de toute la législation économique, d'ailleurs d'une versatilité capricieuse; dans l'importance disproportionnée prise par la capitale; dans l'insécurité persistante, sur terre et sur mer, qui, avec la malaria, est cause de cette coutume des paysans d'habiter les villes, au détriment de leur travail. Le peuple est misérable et ignorant, l'industrie n'existe guère, l'élevage et l'agriculture en sont presque partout restés à des pratiques barbares.

Les Français tout de suite sont frappés de cet état précaire. La Calabre est la région qui les impressionne le plus; les remarques de Reynier, de Joseph, confirment la pittoresque description de Ségur, « indigné » de la misère de contrées jadis si brillantes : les plaines devenues malsaines, abandonnées pour des villes haut perchées, où les maisons de paysans ne sont le plus souvent qu' « une salle basse et dégoûtante, que le Calabrais et sa famille nombreuse partagent avec leurs pourceaux, et dont l'entrée sert à la fois de porte, de fenêtre et de tuyau de cheminée (1) ». Mais Gentil, neveu de Rœderer, chargé d'une inspection dans la province de Lecce, note des traits analogues : entre les quelques villes qui subsistent, déchues, « on ne trouve que des marais, que des déserts; quelques tours et pas une maison : des ruines »! Otrante est réduite à 2 000 habitants, Brindisi « voit chaque année déserter de ses murs le petit nombre d'habitants que la fièvre n'a pas

(1) Ségur, *Hist. et Mém.*, t. II, p. 525-528. V. aussi Grois, *Mémoires*, t. Ier, p. 296.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

encore moissonnés (1) », et, autour d'elle, 30 000 *tomoli* de bonnes terres sont abandonnés. La Capitanate était en voie de dépeuplement, parce que les eaux non drainées l'infectaient (2). L'archiprêtre Cagnazzi jugeait les colons actuels « plus misérables et plus opprimés que les anciens esclaves (3) ». Déjà Genovesi affirmait qu'il y avait des contrées du royaume auprès desquelles paraîtraient civilisées celles des Samoyèdes; Galanti pensait à Taïti.

Des juges plus sévères ajoutaient à ces causes une insuffisante probité commerciale, le goût de la chicane, la paresse : « A l'exception de quelques bons et anciens boutiquiers de Naples, écrit le député du commerce de l'Aude, tous ces marchands sont de mauvaise foi (4). » « La grande maladie du royaume de Naples, déclare Rœderer, celle à laquelle tiennent toutes les autres, c'est la paresse (5) » : la paresse qui règne, encouragée par le climat, par l'exemple des hautes classes qui s'entourent d'une valetaille aussi oisive qu'elles, par le nombre excessif de fêtes, par l'abondance des couvents, palais, hospices, qui assurent au bas peuple une subsistance suffisante. Pourtant, en faisant à ce vice une très large part, ne jugeons pas d'après la populace de la capitale les rudes, primitives, mais laborieuses populations de la province, qui édifient de nos jours les pays où elles émigrent.

Cette misère du Midi, l'histoire nous la montre bravant les efforts des gouvernements éclairés; elle est encore présente. Il faut donc, pour juger équitablement le régime français, se souvenir de la ténacité, invaincue, du mal; il faut éviter une illusion qui persiste encore, malgré des démonstrations éloquentes, malgré des enquêtes officielles (6) : celle qui représente l'ancien

(1) GENTIL, Coup d'œil statistique sur la province de Lecce. Arch. Rœderer, vol. 23, f°s 3-41, 60-108.

(2) TUPPUTI, *Réflexions... passim.*

(3) *Saggio*, t. Ier, p. 122, et t. II, p. 38.

(4) THORON-MONTIRAT, *Rapport...* Sur l'impudence à surfaire le prix, à falsifier des produits aussi communs que le vin, cf. GALANTI, *Descriz.*, t. Ier, p. 253, 424 et t. III, p. 308, et les Notices générales, A. E., Naples, 133, f°s 322, 353. Le conseil général de la province de Naples réclame (en 1809) des peines contre les falsifications.

(5) Note au roi, dans *Notes éparses sur le royaume de Naples*, *Œuvres de Rœderer*, t. IV, p. 101. Il revient à satiété sur cette idée. Malte Brun dans d'intéressantes *Variétés* du *Journal de l'Empire*, 3 et 25 mars (*Aperçu politique du royaume de Naples et de Sicile*), 2 et 3 août 1806 (*De la Calabre*), est plus équitable.

(6) Cf. F.-S. NITTI, *l'Italia all' alba del secolo XX; Napoli e la questione*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

royaume de Naples comme une sorte de paradis, riche de tous les dons de la nature, uniquement victime des mauvais gouvernements et surtout des dominations étrangères. Les souvenirs de l'antiquité, l'admiration inlassable des voyageurs de tous pays pour la Campanie heureuse et le golfe de Salerne, le luxe, souvent superficiel, de la cour et des grands, l'habitude invétérée des Napolitains de proclamer leur pays le plus fertile et le plus beau du monde, ont créé une légende, dont la réalité est bien loin. Le pays, a-t-on pu dire, « ne vit que par son pourtour (1) ». En arrière de la splendide façade que baigne la mer, les pays de l'intérieur, montagneux et sauvages, aux fonds argileux, aux vallées malsaines, soumis à un climat inégal, au régime torrentiel des eaux, sont parmi les moins privilégiés de l'Europe ; la proportion des terres impropres à la culture est plus forte que nulle part en Italie ; le rendement du blé y est partout très faible ; les ressources minières, sauf le soufre et le sel, sont des plus médiocres ; le Midi, dans son ensemble, est pauvre : peut-être l'a-t-il toujours été. La Grande Grèce, mal connue, hante l'imagination, même d'économistes avisés comme Galanti (2). Ni l'empereur Frédéric, sous qui le royaume de Naples fut le mieux organisé de la chrétienté, ni les Angevins, dont on a pu réhabiliter en grande partie l'administration (3), n'ont retrouvé le secret de la prospérité du Midi. Aux temps abhorrés des Espagnols, nous apprenons qu'à Charles-Quint tout au moins le royaume coûtait parfois plus cher qu'il ne rapportait (4). Même les commerçants et financiers étrangers, dont l'intervention, sous ces divers régimes, avait paru indispensable au développement économique du pays, y prospéraient rarement : « Nul pays ne fut un champ plus facile, mais plus trom-

meridionale; G. Fortunato, dans sa série de *Notizie storiche della valle di Vitalba;* les *Atti della Giunta dell' inchiesta agraria* de 1879, et de celle de 1909, et la plupart de ceux qui ont étudié les causes de l'émigration actuelle.

(1) E. Reclus, *Géographie générale*, t. Ier, p. 508.

(2) Vanlaer, *la Fin d'un peuple*, rappelle que, dès les premiers siècles de notre ère, le Bruttium, la Lucanie, le Samnium sont cités comme déserts.

(3) Ainsi G. Yver, *le Commerce et les marchands dans l'Italie méridionale aux treizième et quatorzième siècles*, et P. Durrieu, *les Archives angevines de Naples*. Il est remarquable de voir leur souvenir, éminemment impopulaire, évoqué avec estime dans un rapport napolitain sur les douanes : « Charles Ier protégea le commerce et introduisit de nouvelles industries. » (Arch. Rœderer, vol. 22, fos 52-53.)

(4) H. Lemonnier, *Histoire de France*, publiée par E. Lavisse, t. V, vol. II, p. 24.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peur, pour les entreprises commerciales d'autrui (1). » Et Napoléon, qui partageait le préjugé commun sur « le beau pays de Naples, où l'on a du pain, du vin, de l'huile, du drap, des draps de lit, de la société et même des femmes (2) », qui escomptait au moins l'entretien de son armée, fut bien obligé de modifier ses vues.

Sur les délices du royaume, l'opinion des militaires était quasi unanime : tous demandaient à partir. Courier semble répondre directement à l'opinion de l'empereur quand il dit qu'on a en effet du superflu, mais pas le nécessaire. C'est une preuve de sens politique chez le roi Joseph que d'avoir compris, malgré l'opinion des étrangers et même de beaucoup d'habitants, que les ressources étaient limitées, que les Napolitains les exagéraient, ne fût-ce que « pour faire ressortir l'avidité et la mauvaise administration des étrangers (3) ». Il y avait donc au mal des causes profondes. C'est de celles-là qu'il importe surtout de voir si le nouveau gouvernement se préoccupa.

Le royaume comptait alors environ 5 millions d'habitants (4). Aujourd'hui les provinces correspondantes en ont 8 600 000, mais dont beaucoup ne trouvent pas à vivre dans leur pays. Pour une étendue de 67 008 kilomètres carrés (y compris les deux enclaves) cela faisait environ 74 habitants au kilomètre carré, densité fort supérieure déjà à celle de la France.

(1) G. Fortunato, *la Badia di Monticchio* (Naples, 1907, p. 190).

(2) A Joseph. Osterode, 1er mars 1807. *Corr.*, t. XIV, n° 11910. Dans une autre lettre (à Joseph, 31 mai 1806), il estime le royaume de Naples plus riche que celui d'Italie. Illusion partagée notamment par Rœderer qui, dans son *Rapporto per un progetto di legge sulla contribuzione fondiaria*, estime, avec Galanti d'ailleurs (t. Ier, p. 225), le sol de la France « moins fertile et moins peuplé ». Il assure à Louis que « les ressources du pays sont immenses » (*Œuvres* de Rœderer, t. IV, p. 43). L'historien Bonnet, qui avait longtemps habité Naples, jugeait qu'en cinq ans le royaume pouvait devenir « le plus riche de l'Europe » (Notes sur le royaume de Naples, 1806. A. N., AF IV, 1684). Même exagération dans la *Variété* du *Journal de Paris*, du 6 juin 1808. Notons, au contraire, que Zurlo avertit Rœderer de son erreur : toutes les sources du revenu sont moindres qu'en France, même l'agriculture, « car il ne faut pas en juger d'après la Terre de Labour » (Observations sur la contribution foncière).

(3) A Napoléon, 15 novembre 1807. *Mémoires*, t. IV.

(4) Suivant l'état de 1791 (reproduit par Galanti, t. Ier, p. 225), 4 925 381 habitants ; d'après le *Notiziario di Corte* de 1804, 4 984 639. Rœderer estimait, comme déjà l'abbé Sacco dans son *Dizionario geografico del Regno di Napoli*, Naples, 1795, 3 vol., qu'il y avait un peu plus de 5 millions (5 300 000, dit-il dans ses réponses à l'empereur. *Œuvres*, t. IV, p. 65).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

L'agriculture était la base de l'économie napolitaine : elle était dans l'enfance (1). Des pratiques élémentaires y étaient inconnues : pas d'engrais, une charrue sans roues, la jachère, parfois prolongée par des servitudes, immobilisant périodiquement même les meilleures terres; le grain toujours mêlé d'ivraie et de rouille, battu par le pied des bêtes, était enfermé dans des fosses où souvent il fermentait; de même, le coton, récolté avant maturité et sur un sol insuffisant. Nul effort pour améliorer, adapter des espèces. On filait à la main et l'on faisait blanchir les toiles du pays à Fiume et Trieste. La macération du lin et du chanvre corrompait l'air. En Calabre, allait constater un des nouveaux conseils généraux, on « ignore communément le semoir, la herse et la houe; le *soverscio* (2) et le sarclage y sont également inconnus (3) ». Le raisin, cueilli trop tôt, donnait des vins « louches et sujets à s'aigrir ». L'élevage et la laiterie étaient encore plus primitifs : certains animaux partagaient le logis de l'homme, les autres étaient toujours en plein air; on signalait la diminution du nombre des troupeaux et l'appauvrissement des espèces. La routine du paysan est suivie par les propriétaires, même les plus riches. Le duc de Monteiasi, l'archevêque Capecelatro sont des exceptions très rares; l'aristocratie vit à Naples, achète des équipages, joue, s'endette, ne songe à ses colons et à ses vassaux que pour les faire pressurer par des intendants, qui s'engraissent de leur côté, ou pour les livrer à de gros entrepreneurs de fermages. Un officier français (4) entend le régisseur du prince

(1) Outre Galanti et les auteurs cités à propos de la féodalité, v. le P. ONORATI, *Delle Cose rustiche ovvero dell'agricoltura teorica, trattata secondo i principi della chimica moderna* (Naples, 1803, 2e édit., 6 petits volumes), exposant en détail les vices généraux et l'état particulier de chaque culture; UNGARO, duc de Monteiasi, *Prospetto economico;* TUPPUTI, *ouvr. cité*; Notices générales citées; SCULCO, Mémoire adressé à l'Institut d'encouragement, 1807.

(2) Usage de renverser l'herbe pour en faire un engrais.

(3) Procès-verbaux du conseil général de Calabre ultérieure, 26 octobre 1809. A. Naples, Interno, 28, n° 1.

(4) Clermont-Tonnerre, voyage de Naples à Foggia, 5-7 janvier 1807. A G., Naples. Rapport très intéressant, que E. GACHOT (*op. cit.*, p. 295-299) a publié.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Bovino, l'un des plus grands terriens, lui affirmer que jamais il n'a essayé de garder son vin d'une année à l'autre et que, bien que fabriquant beaucoup d'huile, « il aimait mieux se servir d'huile de France que d'essayer d'en faire de l'aussi bonne avec les excellentes olives que son territoire produit ». Un économiste, calculant en 1806 l'augmentation de valeur des terres depuis un demi-siècle, estime les améliorations totalement négligeables (1).

On a vu la description lamentable que les économistes faisaient des terres féodales, qui étaient l'énorme majorité ; la supériorité des autres ne devait pas être fort grande : « Pas un homme dans les campagnes qui ne soit en haillons, pas un cheval qui ne soit maigre, pas un mulet qui ne soit écorché jusqu'au vif (2). » C'est le ministre français des Finances qui parle ainsi.

Malheureusement, pour commencer, le nouveau régime aggravait la situation des paysans et en voyait une bonne partie s'insurger contre lui. La nature ne se montra pas favorable non plus : secousses nouvelles du sol et éruptions du Vésuve, hivers de 1807 et 1808 exceptionnellement durs, épizooties. Un remède parut être de développer la petite propriété ; elle n'était pas rare, mais infime (3). On vient de voir les efforts vigoureux tentés par le gouvernement : abolition de la féodalité, division des domaines sujets à des usages civiques. Dans le même sens fut rendue la grande loi sur le Tavoliere de Pouille.

Cette immense étendue de terres cultivables, vouée par Alphonse d'Aragon à n'être qu'un pâturage d'hiver pour les troupeaux, était donnée en location, en petite partie pour la culture (4), par l'Etat, et chaque année (ce qui détournait les locataires de faire aucune amélioration). Les économistes protestaient contre un système « digne de la Tartarie (5) » et c'est, paraît-il, d'après les idées

(1) CAGNAZZI, *Memoria sull'incremento di valore che han ricevuto le proprietà di questo regno dal* 1754, mss. Arch. Rœderer, vol. 23, f°s 141-148.

(2) RŒDERER, *Œuvres*, t. IV, p. 106.

(3) : « La plus grande partie des communes dans les provinces sont divisées en milliers de toutes petites propriétés. » (ZURLO, Observations citées.)

(4) Il y avait cinq petites colonies établies par le gouvernement.

(5) GALANTI, t. Ier, p. 52 ; TUPPUTI, *loc. cit.* ; surtout M. DELFICO, *Discorso sul Tavoliere di Puglia* (Naples, 1788) ; sous le marquis Palmieri, et de nouveau en 1794, une loi fut préparée (AFAN DE RIVERA, *Osservazioni*) ; v. Fr. SALFI, *Gaetano Filangieri*, note 11, intit. *Scritti sul Tavoliere*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contenues dans un manuscrit de Filangieri que Joseph se détermina à une mesure, que la diminution de l'élevage semblait autoriser. La loi du 21 mai 1806 attribua, par préférence aux occupants, les terres de culture, non plus en location annuelle, mais à bail emphythéotique, moyennant un cens fixé une fois pour toutes à 54 ducats par *carro* (1), rachetable au taux de 5 pour 100 dans les dix ans; on leur demandait à titre d'entrée en possession une année de fermage supplémentaire.

Les locataires de pâturages devenaient également emphythéotes d'une portion de terrain proportionnée au nombre d'animaux possédés par chacun d'eux; leur cens était augmenté de 10 pour 100 (mêmes conditions de rachat). Les servitudes étaient abolies, la douane de Foggia, tribunal spécial, et son complément, la Doganella des Abruzzes, supprimées et, avec elles, les privilèges judiciaires et fiscaux dont jouissaient leurs administrés. Une *Giunta* était chargée de l'exécution de la loi (2).

Notons le caractère démocratique des mesures excluant du partage les propriétaires de pâturages limitrophes d'étendue supérieure à 50 *carri* (Delfico revendiqua cette initiative), y admettant au contraire les communes qui se trouvaient bénéficier d'une « promiscuité », donnant une préférence aux locataires insuffisamment pourvus, obligeant les lieux pieux à imiter l'accensement adopté (une loi bourbonienne y contraignait en bloc tous les propriétaires ecclésiastiques), accordant enfin, moyennant une rente légère, quelques lots à de pauvres habitants de Foggia (3). On a trouvé excessif le taux du cens des terres à culture, qui aurait été en fait double de l'ancien (4). Rœderer jugeait au contraire que l'Etat avait été imprévoyant, parce que la valeur des laines, abaissée par la guerre, mais destinée à augmenter très rapidement, ne représenterait plus qu'une infime partie de ce qu'on avait cru

(1) Environ 720 mètres carrés.

(2) Baron Nolli, président (l'ex-intendant); Vinc. Sanseverino; Dumas de Saint-Fulcron, un Français, parent de Mathieu Dumas. Le patrimoine du Tavoliere resta indépendant des domaines. Un pareil changement ne pouvait pas se faire sans victimes : une requête des hommes de loi de Foggia expose le préjudice éprouvé par la seconde cité du royaume; elle nous apprend que, outre la promesse de compensations, le roi avait contribué à la formation d'une caisse de secours (A. Naples, Fin., 2303).

(3) Décret, 26 mars 1807 (de Foggia); loi, 24 janvier 1807; décret, 24 avril 1807.

(4) Suivant BIANCHINI, *Storia delle Finanze*, L. II, ch. VII, § 3.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'assurer (1). En attendant, il est certain que la charge des locataires du Tavoliere était lourde : laines et denrées se dépréciaient, faute de débouchés; le mauvais temps s'en mêlait, sécheresse en 1807, froids précoces en 1808, qui tuaient une foule de brebis. L'abolition des taxes particulières perçues par la douane ne compensait nullement les obligations du régime commun; on voit l'Etat accorder momentanément la franchise de l'exportation des laines, accepter fréquemment d'être payé en denrées, renoncer aux arrérages dus par les habitants qui passeraient à bref délai le contrat d'emphythéose (2). Mais au 1er janvier 1807, sur le demi-million de ducats qu'il avait espérés, il y en avait déjà 160 000 d'arriérés; au 1er janvier 1808, 363 000 (3) et l'élevage, déjà en décadence, semblait avoir encore diminué, car, à la fin du rude hiver 1808, la pénurie de bétail se faisait sentir « d'une manière inquiétante », au point de compromettre la subsistance de l'armée; il fallait demander aide au pays romain (4). Par contre, les cultures paraissent dès lors avoir gagné et nous constatons l'empressement significatif de quelques communes à se mettre en possession (5).

Une autre loi (24 janvier 1807) étendait l'accensement à une catégorie très nombreuse de terres, celles qui appartenaient aux « lieux pieux » : les locataires devaient les prendre à cens dans les trois mois, sinon étaient déchus. Là, comme dans la grande opé-

(1) Lettre à Murat, 20 janvier 1810. Arch. Rœderer, vol. 16, f° 31.

(2) Décrets, 24 et 31 janvier, 12 février, 30 juin 1807. A. Naples, Finanze, 2303 (notamment divers rapports de la Junte). Le Conseil d'Etat examina un projet autorisant en règle générale à payer le cens en laines. Un autre stimulant proposé par Rœderer (fin 1807. Arch. Rœderer, vol. 23, f° 117) était d'accorder un fort dégrèvement, mais aux seuls emphytéotes.

(3) Arch. Rœderer, vol. 17, f° 162 *bis* et vol. 23, f° 156. Cependant les opérations dont la Junte était chargée avaient, au 1er février 1808, rapporté 1 000 884 ducats (*ibid.*, f° 157).

(4) Saliceti à Lefebvre, chargé d'affaires à Rome, 30 mars 1808. A. Naples, Consol., 151.

(5) Foggia, Montemilone (A. Naples, Fin., 2303). Notons cette réponse honorable de l'intendant de Capitanate au ministre, qui désirait voir conserver pour le duc de Carignano un terrain : vu l'empressement des habitants de Frosolone à faire leur demande, « ces cinq *carri* ont été engagés envers les petits propriétaires » (*ibid.*, 2310). Il n'y a pas d'arriéré pour les terres fiscales cultivées en 1806; la mauvaise récolte de 1807 en cause un de 45 000 ducats. Puis l'insuffisante vigueur du terroir, plus tard la baisse définitive du prix des blés avec la paix, entraveront le progrès. La loi de 1817 limitera la mise en culture au cinquième des terres accensées. La grande discussion qui eut lieu vers 1832 prouve que la question était loin d'être simple.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ration du partage des domaines, il eût été nécessaire que le cultivateur fût mis par une aide pécuniaire en état de faire valoir sa propriété, que l'Etat, comme l'Italie nouvelle s'y est partiellement résolue, entreprit des travaux d'amélioration générale, totalement impossibles à des particuliers : règlement des eaux, protection des forêts, assainissement, communications. Le pouvait-on alors? Du moins, on fit quelques efforts. Le reboisement est prévu dans la loi sur la division des domaines et, au commencement de 1807, on étudie un plan à ce sujet (1). Au même ordre de mesures se rattachent la destruction des sangliers dans les bois du Fusaro et autres (2), la plantation d'arbres fruitiers le long des routes (3). Des travaux d'assainissement ou d'irrigation sont ordonnés dans plusieurs terres du domaine; aux « lacs royaux » (Patria, Lucrino), dont le canal, rendu navigable, dut servir en outre à arroser les terres voisines (4); à Sulmona, où l'antique canal de Corfinium devait être restauré (5); à Fuorigrotta, où des marais malsains firent place à un lieu riant, fréquenté des promeneurs (6); à Castelvolturno, où moitié des terres bonifiées était cédée à la société chargée des travaux d'écoulement, une autre partie à la commune pour être divisée entre ses habitants (7). Le roi songea encore (c'était presque de tradition) à faire rouvrir le fameux émissaire de Claude, par où s'écoulait une partie du lac Fucino, ce qui eût donné à la culture de vastes terrains.

Certaines cultures furent encouragées. Le climat presque tropical de quelques régions avait permis, dès le moyen âge, de planter en Calabre du coton, même de la canne à sucre. Dans les circonstances actuelles, la France souhaitait voir ces produits s'accroître. Le second parait être resté exceptionnel; le premier, au contraire, fit « d'immenses progrès en qualité et en quantité (8) » :

(1) Arch. Istit. Incorr. (Capecelatro au secrétaire de la société, 2 janvier 1807 : le roi désire un rapport sur la question).

(2) Décision, 17 mars 1806.

(3) Miot à la Société d'encouragement, 23 août 1806 (Arch. Istit. Incorr.).

(4) Crédit de 180 000 ducats alloué à cet effet au lieutenant-colonel du génie Piscicelli.

(5) Décret, 13 mai 1807. Aux frais des possesseurs de fonds irrigués, comme les habitants l'auraient spontanément offert (*Monitore*, 17 septembre 1806).

(6) Petit-Radel, t. III, p. 197, reproduit l'inscription latine qui fut apposée.

(7) Décret, 17 novembre 1807.

(8) Mémoire sur un projet de traité de commerce, 1810. A. N., F[12], 549.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autour de Castellemare et de Torre dell'Annunziata (1), dans la province de Salerne et la Terre d'Otrante. C'était le seul produit auquel le blocus maritime fût profitable.

La soie, dont la principale production était en Calabre, Terre de Labour, Salerne, souffrit naturellement des désordres. Délivrée en mai 1806 seulement d'une taxe ruineuse, qui « avait presque détruit cette branche de culture (2) », elle était déjà peu prospère; le maintien, jusqu'en 1808, d'un droit sur la soie en empêcha le relèvement (3).

L'huile aurait pu non seulement faire la fortune de toutes les provinces de l'Adriatique, mais compenser tout ce que la nation achetait à l'étranger (4). Un système absurde d'impôts et de douanes, sans parler de l'oppression féodale, de la mauvaise culture et de la mauvaise préparation, tarissait cette source de richesses. Le problème était de trouver le placement de cette huile, qui s'accumulait dans les citernes taillées dans le roc, et que l'ennemi tentait d'enlever. En mars 1808, le prix normal était tombé de plus de moitié et la baisse continuait (5).

Pour les blés, dont la culture était aussi primitive, mais dont la valeur aurait doublé depuis cinquante ans, on ne les exportait qu'avec des licences; dans les années précédant l'invasion, de bonnes récoltes les avaient fait accorder facilement, et les grains étaient devenus un des principaux articles du commerce avec la

(1) Mémoire (en italien) du marquis de Turris, 1809. A. Naples, Interno, 28, n° 1. En 1809, la récolte égala 3 millions de livres pesant (Hué de Grosbois à Champagny, 22 septembre 1810. A. E., Naples, 135); pour 20 millions de francs, suivant Rœderer.

(2) Observation du général Reynier (à Joseph, 7 avril 1806. *Mémoires du roi Joseph*, t. II, p. 190), confirmée par le mémoire (en italien) pour le perfectionnement de la soie, de F. Tortora (Arch. Rœderer, vol. 17, f° 62).

(3) Production annuelle, d'après un mémoire anonyme des Affaires étrangères (25 septembre 1810), environ un million de livres (850 000 en 1790); les plus fines au Vomero, à Sorrento.

(4) Mémoires sur les huiles, par le marquis de Turris. Arch. Rœderer, vol. 22, f°s 378-399. Des critiques précises des procédés du paysan sont données dans Tupputi et dans le mémoire de Sculco : olivettes semblables à des bois sauvages, déchet dans la récolte des olives, que l'on gaule ou dont on attend la chute, au lieu de les cueillir, pressoirs souterrains, dont le poids énorme fatigue hommes et bêtes et qui laissent filtrer l'huile, malpropreté et négligence générale.

(5) Gentil à Rœderer, 24 mars 1808. Arch. Rœderer, vol. 23, f° 131 : au lieu de 45 ducats, la *salma* ne valait plus, à Bari et à Tarente, que 17 et 18 ducats (il se faisait encore quelques exportations par terre à Naples), en Terre d'Otrante que 10 à 14, et chaque jour baissait de quelques carlins.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

France. Le blocus vint avilir les prix, malgré des achats pour l'armée et pour Corfou; au début de 1807, le blé était tombé en Pouille à moins de moitié de sa valeur, et cependant, par suite du brigandage, des spéculations (Joseph eut le tort de supprimer les avances faites, selon l'usage, à des négociants pour assurer l'approvisionnement de Naples), le blé commença à manquer (1).

Quant aux procédés de culture, nul doute que les bons conseils n'aient été prodigués par les fonctionnaires, les correspondants de l'Institut d'encouragement, les soldats même (2) : cependant ils sont aussi déplorables après le Decennio qu'avant (3).

III

Malgré d'assez nombreuses tentatives sous les Bourbons, malgré, chez le peuple, des qualités de premier ordre, l'industrie se réduisait à fort peu de chose : quelques tissus de soie, dont une réglementation excessive (4) entravait le perfectionnement (Calabre, établissement du Carminello à Naples, colonie royale de San Leucio); des toiles, cotonnades, lainages grossiers, pour l'habillement populaire (Arpino, Piedimonte, Pouille, Calabre); des pâtes, des gants, chapeaux, savons et essences, un peu de tabac (Lecce); l'écaille et la majolique; le corail, dont la pêche sur les côtes de Sardaigne, Sicile, Tunisie, était soumise à des règlements très stricts (Code corallin), le roi étant acheteur privilégié de la récolte, qu'il faisait ouvrer par les pensionnaires du « con-

(1) Rapport du ministre de l'Intérieur, 16 novembre 1810. A. N., AF IV, 1714 A. A Naples, si le taux du blé, comme des autres denrées, se maintient (2 d., 50 le *tomolo* en 1807), en province il périclite : à Barletta, la *voce* (prix établi après débat entre les principaux producteurs et acheteurs) est 1 d., 32 le *tomolo* en 1807, 1 d., 16 en 1808; après 1809, elle remonte. Le blé subit d'ailleurs des variations brusques : au 14 décembre 1807, il était tombé à 9 carlins et, au 5 janvier 1808, remonté à 1 d., 20 (mss. Elefante, appendice). Même baisse pour le maïs, l'orge.

(2) Miot demande à C. Berthier (23 septembre 1806. A. Naples, Guerra, 1046) trois ou quatre vignerons habiles, pour des essais d'amélioration, et il paraît que des essais de vins façon Champagne ou Bordeaux avaient assez réussi pour réduire sensiblement notre importation (réponse du consul général de France à la circulaire du 13 juin 1810. A. E., Naples, 135).

(3) V. par exemple les rapports à l'Institut d'encouragement en 1821.

(4) Règlement sévère du 1er mai 1803 (défense de sécher la soie autrement qu'à l'air libre, à peine d'un an de prison).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

servatoire » de Torre del Greco. La fabrique de porcelaines, orgueil des Bourbons, était aussi à l'Etat. Mais soies, laines, cotons, peaux, etc., on n'exportait guère que les produits bruts et l'on achetait à l'étranger les articles manufacturés pour une somme bien supérieure (1). Les corps de métier subsistaient, avec leurs consuls, leurs taxes, leur juridiction (art de la soie, art de la laine, etc.), très affaiblis d'ailleurs par de nombreuses autorisations royales et même des monopoles. Il ne semble pas que le nouveau régime y ait touché directement avant la mise en vigueur des Codes français.

L'appui de l'Etat, jugé indispensable (2), ne fut pas refusé aux fabriques et le blocus devait être un stimulant pour certaines d'entre elles.

La manufacture de porcelaines (transférée du Palais Royal au couvent désaffecté de S. Maria della Vita) fut passée avec le monopole aux sieurs Plan et Prad, à charge d'employer (ou payer au tiers de solde) tous les ouvriers (3). Le monopole du tabac, dont la suppression n'avait profité qu'à l'étranger, fut rétabli et concédé à Dareste de la Chavanne (4). On trouve d'autres Français à la tête de fabriques diverses (5). Les tissus progressent, car les draps communs indigènes, quoique grossiers, encouragés notamment par les commandes pour la troupe, finiront, paraît-il, par se substituer aux draps français équivalents. Certaines manufactures restent à l'Etat : celle des soieries, au palais même du roi (6); l'arsenal au Castel-Nuovo et la Darsena, où l'on active les constructions navales (7); la manufacture de corail qui, au con-

(1) Monteiasi, *Prospetto...*, t. Ier, pp. 190, 193, 198 (il donne des chiffres).

(2) *Ibid.*, p. 187.

(3) 10 mai 1807. A. Naples, Interno, 5057 (décrets, règlements de travail) et *Lettres inédites*, p. 157; *Catalogo del Museo Filangieri*, t. Ier, p. 425-436; L. de la Ville sur Yllon, *la R. fabbrica di porcellana*. La fabrique restait sous l'inspection du gouvernement. Les concessionnaires la gardèrent jusqu'en 1818.

(4) D'autres monopoles furent accordés (ainsi la gravure sur pierre pour dix ans au sieur Giov. dell'Armi) ou des protections spéciales (ainsi à la fabrique de produits chimiques Ferrata).

(5) Ainsi les sieurs Vallin (qui reçoivent des machines à tisser du gouvernement), Parian (bière), Cordesse (ganterie). Sous Murat, les demandes de Français se multiplieront. « L'inspecteur des manufactures » est aussi un Français, Le Riche.

(6) On voit Rœderer envoyer des robes de tulle à Mme de Talleyrand, à sa femme.

(7) Rapport du général Dulauloy, 21 juin 1806. A. G., Naples. Alors 250 ouvriers aux arsenaux et 400 à la Darsena. L'arsenal de Naples réunit la petite aciérie privée, qui végétait.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

traire, malgré l'impulsion que devait lui donner un nouveau directeur, le sieur Martin, de Marseille, ne peut plus que très difficilement s'approvisionner (1). Les poudres et salpêtres sont mis en régie (2). Les hospices sont encouragés à la production industrielle, dont ils étaient incontestablement les plus actifs foyers. Andrea Giannini, adjudicataire des laines fabriquées dans les deux principaux, l'Albergo de' Poveri et l'Annunziata, obtient une médaille d'or pour les perfectionnements qu'il y a introduits et est autorisé à ouvrir à Naples une « fabrique normale royale » de lainages. D'autre part, dans l'ancien couvent Saint-Pierre Martyr, Marie Isouard (sans doute de la famille provençale qu'avaient connue les Bonaparte en des temps moins heureux) devait ouvrir, pour soixante-quinze filles des hospices, une *Maison royale d'éducation* ou l'on montrerait à travailler le coton (3). On s'occupe aussi d'améliorer la soierie (4).

Des produits minéraux, seuls le marbre, le soufre, le fer (Stilo et la Mongiana, en Calabre) étaient abondants (5). L'exploitation des mines était des plus faibles et des plus primitives (forges à la catalane) et, loin de progresser, elle avait abandonné nombre de gisements. Les produits métallurgiques, depuis les plus humbles, venaient presque exclusivement de l'étranger, qui recevait de ce chef plus de 850 000 ducats par an. Une nouvelle activité fut donnée à la Mongiana, perdue alors au milieu de sa forêt (6), à 1 000 mètres d'altitude : elle fut affectée aux services de la Guerre et la forge de Poggioreale à ceux de la Marine. L'extraction du soufre à

(1) Description dans NOAILLY, p. 57.

(2) Décret, 2 novembre 1807. Primes aux directeurs qui obtiendront une production plus abondante et moins chère.

(3) Décret, 27 avril 1808 ; A. Naples, Interno, 5066.

(4) Miot au préside de Catanzaro, juin 1806 (A. Naples, Interno, 5066). L'inspecteur fait un rapport sur des perfectionnements apportés au tissage par un abbé Petrucci. Et, avant l'insurrection, le roi avait voulu, avec des pensionnaires de l'hospice et des fonds demandés en partie à une souscription, faire refleurir l'art de la soie à Catanzaro. C'est encore d'hospices qu'il s'agit quand la Maison du roi s'engage, pour encourager la cire fabriquée au Carminello, à ne consommer que celle-là, et quand une manufacture de filés est autorisée à l'orphelinat de S. Anthime.

(5) Une description des ressources et procédés est énumérée dans un mémoire de Carmine Lippi, 16 juillet 1808 (A. E., Naples, 132, f°s 294-311). V. aussi Monteiasi. Le général Dedon cite un trait d'ignorance : avec des masses de pierres à fusil dans la montagne, pas un ouvrier capable pour les tailler.

(6) DE CESARE, *la Fine di un regno*, en donne, pour le temps de Ferdinand II, une pittoresque description (t. I, p. 30).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pouzzoles fut encouragée par l'exemption de droits d'entrée à Naples. En somme, dans l'industrie manufacturière et minière, il y eut un progrès indéniable, surprenant même pour tout ce qui touchait à l'armée.

IV

Les travaux publics les plus urgents étaient les communications, encore maintenant très insuffisantes, réduites alors aux quelques routes qui conduisaient de Naples à Rome (par Terracine et par Ceprano, toutes deux fort belles) (1), en Calabre (celle-ci cessait d'être carrossable à Lagonegro), en Pouille (par Bénévent et Bovino, route en restauration), à Brindisi. Quelques autres aboutissaient à des domaines royaux. En dehors de cela des chemins horribles, presque impraticables à certaines époques (2). Les taxes foncières, établies au bénéfice des routes, avaient été détournées de leur objet (3).

Ne fût-ce que par nécessité stratégique ou centralisation administrative plus grande, le nouveau régime, qui n'était pas maître de la mer, devait améliorer les chemins. Tout de suite il s'en occupa, et avec un zèle qui est loué même par des écrivains bourboniens (4) : reprise des travaux sur l'antique via Egnazia, avec le concours de la principauté de Bénévent, sur les routes de Poggioreale et d'Ottajano (5); continuation de la route de Calabre jusqu'à la Rotonda (6). En pleine Calabre, on ouvrit, surtout pour

(1) *Itinerario italiano*, p. 258.

(2) Ainsi route de Teramo à l'Aquila et route de Tarente à Bari par Gioja (Partouneaux, 1er août et 31 décembre 1807. A. Naples, Guerra, 1048). De Castellamare à Massa (la corniche de Sorrente), on ne peut aller qu'à cheval *con sommo timore*, dit le marquis de Turris. De Naples à Portici, en 1809 encore, la route est donnée comme absolument défoncée (La Feuillade à Champagny, 5 août. A. E., Naples, 133).

(3) Là encore, l'ancien régime avait eu des velléités d'agir : l'illustre abbé Galiani avait été chargé d'un rapport sur les voies romaines et une junte spéciale avait été créée (mss. Logerot, chap. v, Soc. Hist. Naples). Ceva Grimaldi (*Della Città di Napoli*, chap. xiv) affirme que, de 1799 à 1805, plus d'un million de ducats furent affectés aux travaux publics.

(4) Ainsi Ceva Grimaldi.

(5) Arrêtés, 22 et 29 mars 1806.

(6) Au moment où est prise la détermination du 8 avril 1806 (à la Rotonda même) le travail était commencé aux deux extrémités de la route.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les besoins militaires, des routes diverses, principalement celle de Lagonegro à Cassano (1), et, pour reprendre Reggio, Reynier fit pousser si activement des travaux, cités comme exemple par l'écrivain militaire Augoyat, qu'il put amener de la grosse artillerie par-dessus la Sila.

Dans le Molise, pays déshérité, dévasté par le tremblement de terre de 1805, deux routes furent décrétées sur place et prises entièrement à la charge de l'Etat, qui y pourvut avec les revenus de couvents supprimés (2). D'autres furent étudiées : Avellino, Melfi-Venosa, Bari-Lecce (3), Naples-Bagnoli.

Pour ces travaux, le gouvernement fit appel à tous les concours : Guerre et Intérieur, génie militaire et civil, les soldats et les communes, auxquelles on demandait des travailleurs (salariés, au moins en principe), des moyens de transport, des « offrandes volontaires (4) » pour aider le Trésor, et il convient de dire que les habitants, principalement dans les Abruzzes, montrèrent généralement beaucoup de bonne volonté : peut-être eût-il mieux valu laisser aux provinces et aux commandants militaires une initiative plus large (5). Des subsides, généreux vu les circonstances, furent affectés à cet usage (6).

C'est encore aux habitants qu'incombe le soin de déboiser les abords de certaines routes (7), ailleurs, de les border d'arbres fruitiers (dont le produit serait pour eux), d'en entretenir les fossés,

(1) Décret, 22 décembre 1806; Joseph à Napoléon, 6 juin 1807 (*Mémoires*, t. III) et au général du génie, 22 décembre 1806 (*Lettres inédites*). La route Cotrone-Pizzo (traversant toute la presqu'île) était en bonne voie à la veille du soulèvement; citons encore Catanzaro-Monteleone, Lagonegro-Sapri, Castrovillari-Nicastro.

(2) Isernia-Bojano-Supino et Ponte Landolfo-Campobasso (décret, 23 septembre 1807).

(3) Décrets, 1er février et 15 mars 1808. Commencées l'année suivante (*Lettres inédites*... 20 septembre 1807). Le *Rapport* de Miot (chap. VII) résume l'œuvre accomplie.

(4) Ou, comme pour le pont de Cosenza, contribution extraordinaire sur les communes intéressées.

(5) Plaintes de Partouneaux à Jourdan, Monteleone, 25 juillet 1808. A. G., Naples.

(6) La route des Calabres avait, en juin 1807, coûté déjà 100 000 ducats. Dans chacun des premiers mois de cette année-là, on affectait 500 à 1 000 ducats pour celle de Pouille, 6 000 pour celle d'Aversa, plus de 10 000 pour celle des Calabres.

(7) De fortes corvées sont ainsi employées entre le pont de Bovino et Ariano, et il faut des troupes pour les protéger contre les brigands (instruction donnée par C. Berthier, 19 juillet 1807. A. N., F40, 88314; Saliceti à Lamarque, 30 octobre 1807. A. Naples, Guerra, 1048).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

on peut même ajouter de veiller, en qualité de gardes provinciales, à leur sécurité. Sûres, avant l'insurrection les routes étaient loin de l'être, comme d'ailleurs dans toute l'Italie et même en plusieurs lieux de France; les circonstances n'étaient pas pour les rendre telles.

Les ponts manquaient le plus souvent et l'hiver, le passage à gué des torrents glacés était un supplice; les soldats devaient se tenir les uns aux autres pour tâcher, parfois en vain, de résister au courant. Les habitants utilisaient leurs lourds chars à bœufs. Sur le Garigliano, au passage de la grande route de Rome, il n'y avait qu'un pont de bateaux; le pont de Cosenza, celui du Savuto (près Rogliano) s'étaient effondrés; celui de la Noce (près Lagonegro) avait été brûlé par les Napolitains.

Ces restaurations furent ordonnées. Reynier pressa vivement la construction de ponts sur l'Angitola, le Lamato, le Petrace (1). Une compagnie entreprit à ses frais celle d'un pont sur le Sele, moyennant la fourniture du bois nécessaire et l'établissement, pour dix ans, d'un péage. Le système d'adjudication finit par être recommandé d'une manière générale.

La pensée du roi, au cours de son voyage de Calabre, ne pouvait manquer de s'arrêter sur le percement de l'isthme entre Squillace et Santa Eufemia. De même, l'évocation de l'antique grandeur de Brindes, Tarente, Baia, Gaëte, suggéra des études, des projets, qui se résolurent pour l'instant dans l'établissement de quelques jetées, d'un phare, et le curage de quelques ports (2). Ce qui pressait le plus, l'armement des côtes, ne put même être effectué qu'en bien faible partie.

Les intendants et les généraux, le conseil des travaux publics, dont font partie les deux inspecteurs des ponts et chaussées et l'inspecteur « hydraulique (3) », le conseil des édifices civils, les

(1) Registre de correspondance de Reynier (décembre 1806-janvier 1807).

(2) Dont l'état était lamentable : le port de Naples envasé et encore encombré par les carcasses des navires coulés en 1799; les chenaux de Brindes presque obstrués; la Petite-Mer de Tarente inaccessible aux bateaux tirant plus de 4 à 5 pieds; Cotrone, l'unique port aménagé en Calabre, n'était qu'un mouillage. V. capitaine de vaisseau Jacob, 22 juillet 1806, pour Naples et Castellamare (A. N., AF IV, 1714 A); contre-amiral Leissègues, pour Barletta, Brindisi, Tarente, (1811 Mar. BB³, 364, f°s 110-115); Lacour, Rapport sur les moyens que présente le royaume de Naples pour les constructions navales (1811. A. N., AF IV, 1714 A). Travaux signalés par Joseph, 26 avril 1806, 9 février 1808 (*Mémoires*, t. II et IV).

(3) Décret, 18 août 1807.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« députations » de notables créées suivant l'ancien usage, sont préposés à ces travaux. Naples ne fut pas oubliée; une dynastie française lui avait donné sa première parure de capitale : les rois napoléoniens l'embellirent avec goût et magnificence.

La superbe cité portait encore à l'arrivée des Français les traces sinistres du tremblement de terre de 1805 : une foule de bâtiments étaient lézardés, plusieurs entièrement ruinés et des vagabonds, des voleurs, s'y abritaient. Les rapports sur les couvents sécularisés les montrent d'ordinaire en piteux état; en certains points, il faut faire évacuer les maisons; des églises menacent chute, comme celle de Santa Maria a Cappella, que Mgr Perrelli, d'illustre mémoire, est sommé, comme bien d'autres propriétaires, de faire démolir (1).

La nécessité de refaire s'accordait avec le goût du bâtiment, commun à tous les Napoléons. L'œuvre propre du règne ne commença qu'au printemps de 1807, quand Joseph put se sentir enfin stable. C'est à lui qu'est due l'admirable voie qui, prolongeant Toledo, atteint Capodimonte en traversant le quartier de Santa Teresa et en franchissant, par un viaduc hardi, le val della Sanità : jusqu'alors, il fallait descendre dans le ravin et gravir péniblement l'autre versant à pied ou à grand renfort de bœufs; cette route devait aller jusqu'à Aversa (2). Mais, en attendant, la critique avait beau jeu contre des dépenses aggravées par des erreurs de construction, et bien que le château ne fût pas seul, dès lors, à en bénéficier, car tout un quartier élégant se construisait autour de la résidence préférée du roi. Aujourd'hui, tout Naples profite et s'enorgueillit de la voie triomphale, alors *Corso Napoleone*, dont la première section fut inaugurée le 14 août 1807, en même temps qu'on préparait la fête de l'empereur et qu'on célébrait Tilsit : une inscription latine placée sur le tunnel au pied de Capodimonte fit allusion à cette glorieuse coïncidence (3).

A Joseph aussi remontent les premiers travaux qui, devant

(1) Lettres relatives à ces précautions, de Miot, Saliceti, Laurenzana (Munic. Naples, Lettere et Dispacci).

(2) Il avait été question de contourner la dépression par S. Gennaro de' Poveri; c'est Miot qui fit décider le grand pont. Cf. Ceva Grimaldi, *ouvr. cité;* M. A. d'Avala, *Il convento di S. M. della Verità*, *Napoli Nobil.*, avril 1898 (appréciation élogieuse). Architecte : Nicola Leandro.

(3) Sur cette inauguration, Miot, *Mémoires*, t. II, p. 324; De Nicola, *Diario*, t. II, 14-15 août 1807.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le Palais Royal, substituèrent à un amas pittoresque, mais désordonné, de bâtiments insignifiants et de jardins de couvents, le *Foro Napoleone*, réalisé par Murat (1), l'adjonction à la *Villa reale* de Chiaia du *Bosco*, qui la doubla d'étendue, et de la *Loggetta a Mare*, pittoresque rond-point avançant dans la mer (2). Plusieurs rues subirent des modifications notables : la strada de Chiaia, où fut démoli le couvent de S. Spirito, sur l'emplacement duquel s'éleva le palais actuel de la préfecture (3); construction de la strada del Gigante (le long de la Darsena jusqu'à Santa Lucia), qui entraîna la mise au musée du géant du Palais, colosse antique qui, autre Pasquino, prêtait son torse disloqué aux épigrammes des mécontents (4).

Ces travaux, qui parurent déplacés, eurent du moins ce bon effet d'affermir l'impression de stabilité et d'occuper 2000 hommes du peuple : Joseph insistera, et, croyons-nous, de bonne foi, sur cet avantage, déjà vanté par Miot dans son *Rapport*. Il ne paraît pas douteux non plus, à voir la place minime que tiennent ces travaux dans les crédits, que le roi y ait contribué avec sa liste civile. On le voit se préoccuper fort des indemnités aux propriétaires, et faire appel au domaine (5). La nouvelle grotte de Pausilippe date de Murat : Joseph fit réparer le pavage de l'ancienne; il la fit éclairer d'une double rangée de fanaux, allumés jour et nuit, et blanchir pour augmenter la clarté (6). C'était un des bons effets de la police des rues, qui renchérissait sur l'activité à elle inculquée après l'anarchie de 1799.

Un grand marché fut aménagé à Monte Oliveto et quatre autres

(1) Décrets, 26 septembre 1806 et 23 avril 1807; destruction de l'église et couvent S. François de Paule (officiellement Saint-Louis de France); GRIMALDI, *ouvr. cité*; mais c'est Murat qui fit reprendre et achever les travaux. Cf. Laura COSENTINI, *Il foro Murat*, *Nap. Nobil.*, mars 1898.

(2) B. CROCE, *la Villa di Chiaia*. Architecte Ambrosino. Min. Casa reale à la municipalité, 5 septembre 1806 (Munic. Naples, Dispacci, 1806).

(3) F. COLONNA DI STIGLIANO, *la Strada di Chiaia*, *Nap. Nobil.*, décembre 1897. Architecte : Leopoldo Laperuta. A peine achevée en 1815.

(4) Miot au président du Corpo, 30 novembre 1807 (Munic. Naples, Dispacci, 1806) : Ordre « d'enlever le *terme* vulgairement appelé le Géant du Palais et d'en conserver soigneusement les morceaux, jusqu'à ce que Sa Majesté en ait prescrit le destin ».

(5) Décret, 21 février 1808, indemnisant dans la péninsule de Sorrente les propriétaires de fonds traversés par le Corso Napoleone. Laura COSENTINI, *Il foro Murat*, *Nap. Nobil.*, mars 1898.

(6) Comte della Rocca Marigliano au Corpo, 20 octobre 1806 (Munic. Naples, Lettere, 1). DE LA VILLE SUR YLLON, *la Grotta di Pozzuoli*. *Nap. Nobil.*, 1900.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

furent désignés pour recueillir les vendeurs qui, jusqu'alors, encombraient Toledo et Chiaia (1).

D'importants travaux de voirie furent effectués; on ferma de grilles les cloaques béants sur Chiaia, refuge ouvert aux voleurs et aux conspirateurs (2); on combla les fondrières de l'aristocratique avenue; des ordres furent donnés pour l'arrosage, l'été, des rues principales et de la grotte.

Enfin, la ville dut se charger d'une grande opération que, par extraordinaire, tous, sauf les malfaiteurs, s'accordèrent à louer : l'éclairage des rues. Jusqu'alors, dans ce labyrinthe peu sûr, l'habitant attardé n'avait pour y voir, en l'absence du clair de lune, que les petites lampes placées devant les madones, heureusement multipliées à cette intention sur le conseil du bon Père Rocco. Dès avril 1807 (3) fonctionnaient dix-sept cent vingt lampes à huile, d'un modèle perfectionné (miroir parabolique) et tel que n'en possédait aucune capitale (4).

A l'exemple de Naples, les villes de province amélioraient leur voirie; Chieti, la première, imita son éclairage (5).

V

Le commerce trouvait son compte à la réforme des impôts, des douanes, non encore unifiées (il subsistait trois divisions territoriales), mais simplifiées et uniformisées, de la justice, à la création d'une chambre de commerce à Naples (10 mars 1808) (6). Certaines entraves toutefois subsistaient dans la législation : les

(1) Ils ne changèrent pas sans peine leurs habitudes : l'intendant de Naples parle de les y contraindre (10 mai 1808. Munic. Naples, Lettere, n° 8).

(2) Munic. Naples, Lettere, n° 2. Ordonnances de Laurenzana sur la propreté des rues 28 avril 1806, 27 avril et 9 août 1807.

(3) L'installation en fut commencée, 15 décembre 1806. Instructions 6 décembre (fixant l'horaire, le nombre de *lampions* à allumer, nommant deux inspecteurs de l'illumination). A. Naples, Interno, 2195; Ceva Grimaldi, p. 507.

(4) Macheroni, *Memoire*, t. Ier, p. 285 (il avait participé à l'installation).

(5) *Giornale italiano*, 23 mars 1807.

(6) Règlement des capitaineries de port, institution (décrétée) de tribunaux de commerce. Comme toujours, le gouvernement précédent avait eu des velléités : junte du commerce réunie par Charles III; magistrat suprême du commerce, dont la compétence large et bienfaisante fut soudain restreinte à certaines causes spéciales; code de commerce rédigé, non approuvé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

droits de sortie (permis spécial pour chaque exportation de grains, bétail, huiles), et, avant l'application du Code, les corporations; ainsi, à Naples, les pêcheurs mêmes avaient leurs consuls de l'art; les dix-sept catégories de vendeurs de comestibles formaient chacune une « chapelle » ou « fratrie », avec règlements particuliers d'administration et de police et leurs « consuls » fixaient les prix au marché (1).

En attendant que le bienfait des changements pût se faire sentir, les temps étaient durs au commerce : guerre, brigandage, fermeture des mers, rareté du numéraire. Contre l'Angleterre, avant l'extension à Naples (décrets 20 décembre 1806 et 9 janvier 1808) du blocus continental, ce fut la prohibition radicale de toute marchandise « manufacturée ou non, provenant des fabriques et du commerce anglais (2) », la mainmise sur la propriété anglaise, comme sur celle des Siciliens ou des Napolitains émigrés en Sicile et qui ne rentreraient pas à bref délai (3). Alternativement l'état de guerre fut étendu au commerce russe et corfiote, portugais, sarde.

De son côté, l'Angleterre avait interdit tout commerce avec un port au pouvoir des Français ou de leurs alliés et Ferdinand déclarait, au moment de l'expédition du prince de Hesse, que tous les ports du royaume de Naples, non occupés par les troupes anglo-siciliennes, étaient en état de blocus, que tout bâtiment de quelque nationalité, qui tenterait d'y pénétrer, serait regardé comme de bonne prise (4).

En s'associant à des mesures qui la ruinaient, Naples ne bénéficiait même pas d'un libre commerce avec la France. Le protectionnisme napoléonien étendait sa rigueur aux pays alliés : les

(1) Ils en abusaient parfois : ainsi le commissaire général de police adresse à la municipalité, 29 juin 1808 (Munic. Naples, Lettere n° 3), des plaintes sur les consuls des fruitiers.

(2) Détermination, 13 mars 1806 : à peine de confiscation des marchandises, bâtiments et tous autres moyens de transport, amende du double, prison. Dans ses négociations avec Ferdinand, Napoléon avait réclamé sans cesse la fermeture des ports aux navires anglais.

(3) Pour ces derniers, détermination, 13 mars 1806. Quiconque leur ferait passer aucune somme ou objet paierait le double. Pour les propriétés étrangères, Joseph observa que la confiscation lui nuirait plus qu'elle ne lui rapporterait. Il ne fit point brûler de marchandises.

(4) Dispaccio du 22 mai 1807. A la même époque, la Russie déclarait le blocus des ports ottomans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

objets manufacturés napolitains étaient lourdement taxés, parfois arrêtés aux douanes d'Italie (1). Certains pâtissaient de la prohibition des produits anglais analogues (ainsi « la terre de pipe »); le corail ne pouvait plus être exporté que dans l'empire, où, d'ailleurs, les débouchés ne lui manquaient pas. Ce que voulait Napoléon, c'était que Naples fournît à la France le coton brut (2), qu'elle devînt, suivant l'expression de l'ambassadeur français, sa « plus riche colonie (3) » : dans l'organisme continental qui devait pouvoir se suffire à lui-même, Naples constituerait l'élément tropical. Puissance industrielle, elle eût été forcément une rivale redoutable (4).

Murat se mettra, de son côté, et malgré les récriminations de l'empereur, à faire du protectionnisme. Dès Joseph, assez disposé pourtant à cette sorte de pacte colonial (5), les privilèges du commerce étranger, même français, sont attaqués, comme ils l'étaient depuis le dix-septième siècle et surtout depuis les Bourbons (6). Le royaume ne pouvait s'accommoder d'un système où il n'était guère intéressé que par la culture naissante du coton.

A la veille de la Révolution, la France s'était vue distancée à Naples par l'Angleterre : dès la paix de 1763, on signalait la préférence témoignée pour celle-ci, les tendances de la reine et d'Acton, l'action très efficace du ministre Hamilton; les modes, les fournitures pour l'Etat, venaient d'Angleterre (7). Les Fran-

(1) Rœderer à sa femme, 19 juin 1808. *Œuvres*, t. IV, p. 90 : parure de corail arrêtée à Verceil, malgré le cachet du roi, jusqu'à paiement de 15 pour 100.

(2) « Les cotons du cru de ce royaume sont destinés à devenir l'article capital de nos importations. » Note du ministre de l'Intérieur de France à l'empereur, 9 juillet 1810 (A. N., F[12], 622). Et le conseil général de commerce, 14 décembre 1810, pensait que Naples pourrait facilement assurer tout le coton nécessaire.

(3) La Feuillade, 17 mai 1808. A. E., Naples, 132, f° 84. Il conseillait Murat dans ce sens (à Champagny, 4 novembre 1808). C'est une des vives critiques que P. Darmstaedter adresse au système.

(4) Bonaparte au Directoire, 1er juin 1797. *Corr.*, t. III, n° 1852.

(5) « Vous nous envoyez des draps, il faudra nous prendre des laines, » dit-il au député de l'Aude; il lui fait même remettre les échantillons des draps du pays que les fabriques du département pensent à imiter.

(6) Sur ce point, mémoire du citoyen Sautreau sur le commerce français à Naples, 15 vendémiaire an VI (A. E.); nous avions le traitement des nations plus favorisées, l'exemption de toute visite, sauf flagrant délit, la juridiction civile des consuls.

(7) En 1785, demande à notre consul d'un rapport sur cette préférence. En 1787, lors des réformes militaires opérées par la mission française Salis, on acheta les uniformes en Angleterre (P. I. Rinieri, *Della rovina di una monarchia*, p. 114).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

çais, dès lors, achetaient beaucoup plus qu'ils ne vendaient. Les guerres de la Révolution, tout en laissant à notre commerce une activité qui est à remarquer, achevèrent le triomphe de l'industrie anglaise (1). Dans les Deux-Siciles, écrivait un Napolitain, « on parle, on pense, on mange, on marche, on monte à cheval, on dort, tout se fait à l'anglaise... Ces provinces sont plus tributaires de la compagnie anglaise établie dans les ports de la Méditerranée que le Bengale ne l'est de celle des Indes (2) ». On peut juger de la perturbation produite dans le commerce d'un pays essentiellement maritime, en grande partie privé de communication intérieures, et accoutumé à se fournir aux manufactures anglaises.

Cet état de guerre presque universelle, les croisières qui viennent enlever des bâtiments jusque dans les ports (3), les corsaires, écume de toute la Méditerranée, s'ajoutaient aux entraves habituelles, douanes très élevées, police sanitaire rigoureuse, insuffisantes garanties pour les étrangers, auxquels, par contre, on retirait d'anciens et précieux privilèges. Les besoins militaires accaparaient les moyens de transport (en Calabre pour l'expédition de Sicile, en Pouille pour Corfou) (4) et du même coup les marins (5). On conçoit que le commerce maritime soit tombé à presque rien. Or, c'était à peu près le seul commerce possible : par terre, les immenses trajets (29 postes jusqu'à Rome, 190 jusqu'à Paris), par des chemins difficiles et peu sûrs, et la cherté des

(1) Mémoire de Cacault au ministre des Affaires étrangères (probablement en 1794. A. E., Mém., Naples, 1).

(2) Galdi, *Discours sur les rapports politiques et économiques de l'Italie libre avec la France...* (trad. Couret-Villeneuve, Paris, 15 pluviôse an VI). Actuellement, dit une note anonyme, qui semble de 1802, « l'Angleterre fournit à l'Italie tous les articles manufacturés qui s'y consomment » (A. N., AF IV, 1685). De même Tupputi, *ouvr. cité*.

(3) Salzedo à Galio, Otrante, 29 juillet, 30 août, 30 septembre 1808 (A. Naples, Consol., 150). Un bâtiment d'Ancône enlevé dans le port même d'Otrante (Salzedo, *ibid.*, 19, et Zœpfell, 26 octobre 1807. A. G., Naples). Mss. Elefante, 29 avril 1806 (t. II), 29 juillet 1808 (t. III).

(4) De Manfredonia à Tarente, écrivait le capitaine Tascher en décembre 1807, plus une barque qui ne soit prise (*Mémoires de Joseph*, t. IV, p. 75). Trois mois après, l'inspecteur des finances Gentil constatait qu'il en était de même. Joseph fit envoyer de l'argent pour payer les nolis, mais, outre que le payement était irrégulier (capitaine Zœpfell, 26 octobre 1807. A. G., Naples), les risques étaient énormes : les Anglais captaient, les Sept-Iles gardaient les barques.

(5) On en vit même pris par « presse » dans nos ports méditerranéens (Gallo à Champagny, 3 mars 1808. A. E., Naples, 132, f° 48 ; le ministre assure d'ailleurs que le roi s'incline devant « l'intérêt commun »).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

transports ne permettaient cette voie qu'aux soies, cotons, produits fabriqués.

Jusqu'à l'établissement des Français aux îles Ioniennes, l'Adriatique était relativement praticable : beaucoup de grains furent envoyés à Raguse, d'où l'on en vendit même à l'armée turque (1), à Lésina, qui mourait de faim et fut ravitaillée pour plus de six mois (2); le bienfait de ces exportations se faisait déjà sentir (3). Mais Corfou fut bien vite surveillée par les Anglais, et cependant il fallait y faire passer un énorme stock de blé et toutes sortes d'approvisionnements; le transport était devenu si périlleux qu'on avait toutes les peines du monde à contraindre les marins à la traversée et que les Corfiotes refusaient des lettres de change sur Naples. Avec Ancône, Venise, Trieste, des relations assez fréquentes subsistaient (4). L'autre mer était plus dangereuse encore : pour Marseille et Gênes, c'était à grand'peine, dans la mauvaise saison, qui relâchait les croisières, que quelques expéditions étaient tentées; pour envoyer les denrées à Marseille, on donnait le conseil de les expédier par mer à Venise, de là à Gênes par terre et de nouveau par mer (5). La Corse ne recevait en 1807 que cinquante felouques napolitaines (6). Joseph ne voyait de solution pour le commerce que dans un cabotage serrant la côte, dont rades et caps seraient armés. Moins rarement qu'on ne croirait arrivaient, en majorité par Livourne, des bâtiments danois, américains surtout : les Etats-Unis, avec les Grecs, étant peut-être les seuls à avoir bénéficié dès lors de la grande lutte franco-anglaise, au prix d'ailleurs des plus graves risques (7).

(1) C. Berthier au ministre des Finances, 16 mai; au ministre de la Guerre, 23 juin 1807. A. N., F[46], 88310.

(2) Lauriston à C. Berthier, Raguse, 27 mai 1807. *Ibid.*

(3) « On voit un peu d'argent et d'or », et le prix du blé s'est accru de 15 grains, note le mss. Elefante, de Barletta (mai-juin 1807, t. II).

(4) Au printemps 1808, malgré l'audace des corsaires, une certaine activité semble même renaître dans l'Adriatique (lettres des intendants de Bari et Otrante, avril-juin 1808. A. Naples, Occupaz., 260).

(5) Rapport Gentil : il calcule d'ailleurs que le transport par ce moyen, avec droits et assurances, atteindrait à Venise 18 ducats par salme d'huile, à Marseille, 32.

(6) Consul Braccini à Gallo, 31 décembre 1807. A. Naples, Consol., 25.

(7) Les plaintes de l'état de choses abondent de la part des Américains, constamment vexés et dommagés (bâtiments ou cargaisons confisqués, le consul général Degen imposé comme un particulier, un navire reçu dans un port de l'Adriatique à coups de canon, etc.), et des Turcs, qui ne peuvent admettre la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Napolitains établis en Turquie croyaient qu'il serait possible de développer et d'améliorer les rapports avec ce pays : preuve qu'ils subsistaient malgré la guerre, et que l'on avait le sentiment qu'ils pouvaient encore bénéficier du prestige de la France (1).

Les expéditions forcées de grains et autres denrées pour Corfou, l'alimentation d'une armée, les achats d'huile et de blé par les Américains, l'augmentation de la consommation d'huile à Naples, ne purent empêcher l'avilissement de ces produits et des laines, dont la production baissa de trois cinquièmes. Seul le coton progressa (2).

C'était, naturellement, plus que jamais, la France qui achetait et, malgré un progrès très marqué, toujours beaucoup plus qu'elle ne vendait (3) : coton, huiles, laines, manne et réglisse pour l'industrie. Elle envoyait surtout des tissus, des cuirs ouvrés (armée), des modes et objets de luxe. A défaut de concurrence anglaise, il y avait une concurrence allemande. L'Etat romain ne fournit guère que du bétail et du charbon. Un fait singulier est que la France, qui vendait autrefois à Naples une masse de denrées coloniales (4), se prend à lui en acheter (5).

nouvelle législation des prises, « essentiellement destructive des liens d'amitié et des relations d'hospitalité » (Joseph ne pouvant restituer un navire pris aux Anglais et réclamé par le pacha de Scutari, Ibrahim, remit au capitaine 600 ducats). A. Naples, Consol., 11 et 37.

(1) Mémoires de Renard, chancelier de la légation (vacante), de Salzani, négociant établi à Constantinople, 1808. A. Naples, Consol., 31.

(2) Les comptes rendus de la commission des douanes, 1807 (Arch. Rœderer, vol. 22, f°s 311-318 et 320-332) contiennent un tableau précieux des prix de paix et de guerre pour les denrées d'importation : les toiles d'Allemagne ont passé de 8 ducats la pièce à 11, le plomb de 15 ducats le cantaio à 24, le fromage (Sardaigne et Sicile en fournissaient auparavant des quantités) de 20 à 30; le poisson salé (denrée capitale) de 14 à 20, le thon même de 10 ducats le baril à 25 ! Le sel renchérit tant qu'en mars 1807 l'administration des sels à Naples fixa un maximum (13 grains 1/2 le rotolo).

(3) Un rapport du ministre de l'Intérieur de France à l'empereur, en vue d'un traité de commerce, 17 janvier 1810 (A. N., F^12, 622), donne les chiffres suivants du commerce entre Naples et la France : 1806 (plus trois mois de l'an XIV) : Importations en France : 6 528 000 francs; 1807 : 4 085 150 francs; 1808 : 3 424 630 francs. Exportations de France : 1806 : 1 660 600 francs; 1807 : 1 397 655 francs; 1808 : 2 538 608 francs. Chiffres dont la faiblesse alarmait le conseil général du commerce, bien qu'il les soupçonnât incomplets.

(4) En 1785, les deux tiers de son importation; en 1806, pour 320 000 francs seulement.

(5) Les prix sont moins élevés qu'en France, tout en augmentant vite. A la foire de S. Donato (Barletta), en août 1806, le sucre valait 6 carlins le rotolo (en 1804, 5 carlins 1/2) et le café 15 carlins le rotolo (en 1804, 13 carlins le meilleur); en août 1807, le sucre 5,80, le café 13 carlins; en août 1808, le sucre 13 carlins 1/2 (plus que doublé), le café 23 carlins. (Mss. Elefante).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette dernière remarque ouvre les yeux sur un vice certain dès lors, quoiqu'il ne soit pas âprement dénoncé comme sous Murat : la contrebande, qu'à une époque de paix Galanti déclarait « un commerce salutaire, parce qu'il s'oppose à la ruine de l'Etat (1) ». Dans les conditions actuelles, qui, si elles pouvaient favoriser l'agiotage, resserraient le commerce (2), l'avantage était encore plus clair. On constate que, outre la Sicile et Malte, Reggio et Capri sont des entrepôts, que certains commandants français se fournissent chez l'ennemi (3), que les navires parlementaires, contre lesquels Napoléon fulmine, saisissent l'occasion de trafiquer. Les Grecs amènent force marchandises anglaises à Corfou, d'où on les réexpédie comme d'une terre française. Ali-Pacha, devenu « l'agent et le sectateur zélé des Anglais », favorise l'introduction, dans le royaume de Naples, des marchandises anglaises amenées dans ses Etats; la Morée comme l'Albanie ont des factoreries anglaises et, pour bien faire, il faudrait, assure notre consul à Janina, traiter ces pays en colonies de la Grande-Bretagne (4). Les douaniers napolitains, corruptibles par essence, et presque tous de l'ancien service, sont complices (5). Peut-être la marine de guerre l'est-elle déjà. En tout cas, de tous côtés on signale la fraude : en Pouille, des bâtiments sous pavillon ottoman sont autorisés par les Anglais à commercer librement, à condition de porter les grains et comestibles à Malte ou en Sicile (6); à Civita-Vecchia et Terracine, les navires neutres, qui chargent du charbon avec des expéditions pour pays amis, font de même (7); Les échanges entre la Sicile et la Calabre n'ont pas cessé, même au plus fort de la guerre. Sous le règne suivant, ce sera le ministre même de la Police que l'on soupçonnera de négo-

(1) *Descrizione*, t. Ier, p. 440. Le général Cavaignac, dans un rapport à Murat, observait que la contrebande n'avait rien de déshonorant dans l'opinion : « La majeure partie des fortunes prennent leur source dans les spéculations prohibées par les lois. » 10 décembre 1809. A. G., Naples.

(2) Mss. Elefante, t. II, p. 337.

(3) Ainsi Rosselet. *Souvenirs*, p. 137.

(4) Pouqueville à Gallo, 21 et 27 octobre 1808. A. Naples, Consol., 41; à Champagny. A. E., Naples, 132.

(5) La Feuillade. 7 décembre 1808. A. E., Naples, 132, f° 333; consul de France à Trieste. 16 décembre 1808; rapports de Gentil à Rœderer (cf. les Finances) : s'appliquent au règne. Le consul général de France évalue pour le port de Naples même, en 1806, la contrebande à 10 pour 100.

(6) Gicca, consul à Corfou, à Gallo. A. Naples, Consol., 21.

(7) Consul de France à Gallo, *ibid.*, 37.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cier en grand avec la Sicile par l'intermédiaire du consul américain de Palerme. Pour Joseph, nous croyons à l'attestation de Rœderer (1) que le gouvernement (sans empêcher grand'chose) ne fléchit pas lui-même; il y songea du moins, sollicitant l'empereur de lui permettre de traiter avec des maisons autorisées par le gouvernement anglais (2).

Un autre commerce interlope était la course. Quelques chefs s'en mêlèrent, ainsi qu'avait fait Thiébault, mais c'étaient corsaires français, comme l'*Etoile-de-Bonaparte* (3), ou italiens, comme le *Senza-Paura* du Génois Giov. Carli, qui ravitailla les îles Tremiti bloquées en 1806 : proie séculaire et résignée, les Napolitains n'armaient point.

La pêche souffre des mêmes entraves que le commerce. Les règlements de police sont draconiens : obligation de se munir d'un permis tous les huit jours (4), autre permis pour pêcher la nuit, défense de s'éloigner de plus d'un mille de la côte, ordre de rentrer au premier signal (5); comme c'est par les pêcheurs que passent en grande partie la correspondance avec l'ennemi, l'espionnage, la contrebande, ils sont soumis à la visite de tout bâtiment de guerre, livrés sans défense aux vexations et aux extorsions des sbires, comme aux réquisitions militaires. En cas de péril ennemi, le commandant de la marine peut interdire absolument de naviguer (contraventions jugées militairement). La pêche du corail, une des meilleures sources du commerce, se voit interdire, sous la pression de l'Angleterre, le littoral de l'Algérie (6) et de la Sardaigne (7), au profit des Siciliens et des Mal-

(1) *Questions sur le royaume de Naples. Œuvres*, t. IV, p. 65.

(2) Joseph à Napoléon, 21 et 24 mars 1807. *Mémoires*, t. III.

(3) Capitaine Teisseire, armée à Tarente en 1807. Clermont-Tonnerre (cf. Rousset, p. 57) eut affaire à ce capitaine, « Corse opiniâtre et emporté ».

(4) Gratuit, au moins officiellement (bien que l'espion de Lowe, Sussarelli, soit toujours à lui réclamer de l'argent à ce sujet).

(5) Le décret du 23 mai 1806 et le règlement du 8 mai 1807 seraient à citer en entier. Modèle d'un permis à Bibl. nat. Naples, Fogli vol. (militari 1806). Un matricule, des rôles d'équipage sont pour la première fois imposés. Des chefs militaires renchérissent encore : celui de Gaëte a fait établir en permanence sur chaque barque un soldat, auquel le pêcheur doit payer 3 à 6 carlins par jour (protestation du ministre de la Marine, décembre 1806. A. Naples, Guerra, 1046). On a vu (p. 194) des hommes condamnés à cinq ans de travaux forcés pour avoir navigué de nuit, à plus d'un mille et « en manœuvrant d'une manière suspecte ».

(6) D'après une note de Gallo (1807), 23 barques venaient d'être prises.

(7) Trente-quatre bâtiments napolitains portant pour 300 000 ducats de corail confisqués (La Feuillade, 8 décembre 1808. A. E., Naples, 132).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tais ; celui de Tunisie leur sera rendu par l'influence de la France et moyennant un tribut (1), mais de tous côtés les felouques coralliennes sont menacées. Rœderer, pour trouver une parure à offrir, est obligé de s'adresser à Livourne.

La crise de la pêche ordinaire apparaît suffisamment dans la cherté du poisson. Une compensation, qui du moins affirma un principe, fut la libération de la pêche dans les cours d'eau (abolition des entraves féodales), les « lacs royaux », les marines du Pausilippe, de Portici et de Resina.

A l'intérieur, le gouvernement fit effort pour réveiller l'activité des foires. De Naples, seul entrepôt de la grande masse du royaume, les produits devaient se répandre dans les provinces par les succursales de quelques maisons de commerce ou par les foires. Celles-ci souffraient des maux généraux : à Barletta, la foire de S. Donato en août est pour ces trois années très peu achalandée (2). Celle de Salerne (en juillet et novembre), celle d'Aversa (en mai) paraissent plus actives. Bien que la commission douanière (comptant plusieurs négociants de la capitale) fût hostile aux foires (3), non seulement on se préoccupa de la continuation et de la sécurité des anciennes, mais on en autorisa de nouvelles (4), ainsi que des marchés. La suppression de la féodalité, bien qu'une partie des droits eussent été simplement transférés aux communes, facilita encore le commerce intérieur.

Les postes furent encore, malgré de sérieux efforts (5), un des points faibles. Le gouvernement avait assumé depuis 1800 le service des *procacci* (courriers portant les effets et valeurs), sauf dans certaines zones où il était affermé. Il le garda à peu près dans les mêmes conditions (6), établit à Naples une « petite poste »

(1) Campochiaro à Champagny, 3 septembre 1810 (A. E., Naples, 135), semble parler de la chose comme récente, mais déjà en juillet 1807 on signalait 40 barques à Tabarca et, en octobre 1808, des felouques, prises par les Sardes, venaient de Barbarie.

(2) Mss. Elefante.

(3) Rapport à Arch. Rœderer, vol. 22, f°s 51-67. Au contraire, une *Dissertazione sul sistema daziario* mss. (*ibid.*, f° 69) insiste sur les avantages. Ce document, entre autres, montre une fois de plus le soin du gouvernement à s'éclairer.

(4) Ainsi décrets, 1er septembre, 5 octobre, 22 et 28 décembre 1807, 15 février 1808.

(5) Saliceti à C. Berthier, avril 1806. A. Naples, Guerra, 1045.

(6) Décret du 24 juin 1806. La juridiction spéciale, dont jouissait le personnel postal, était naturellement supprimée ; on annonçait la reprise des services affermés. D'après le tarif annexe, il en coûtait 6 grains pour une lettre d'une demi-feuille

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(levées dans les quartiers et distributions à domicile). Le 23 juin 1808, l'administration fut autorisée à donner à l'entreprise le service des voitures publiques, pour voyageurs et marchandises, de Naples aux principaux points du royaume, chaque voiture courrière devant se charger d'un courrier postal. Nous ne savons si la concession fut faite, mais il est certain que, grande et petite, affermée ou en régie, la poste se signala par son irrégularité. Gendarmes et cavaliers avaient beau prodiguer les escortes, sauf l'hiver, où le brigandage chômait, il n'y avait guère de semaine où quelque courrier, sur les routes de Calabre et de Rome, ne fût dévalisé, sinon tué. Un bon trait de Fra Diavolo fut de donner à un *procaccio*, sur son registre, un reçu en règle de ce qu'il lui prenait. Il arrivait aussi que des militaires, malgré les défenses, réquisitionnaient fourrages et chevaux! Les plaintes étaient unanimes et le commerce de Naples en vint à exprimer au gouvernement ses regrets du temps où il n'y avait pas de monopole (1). Une heureuse innovation, d'intérêt surtout militaire, fut l'établissement, par les soins de la marine impériale, du télégraphe de Naples en Calabre par Salerne (2).

Une remarque doit être faite au sujet du commerce en général. Le régime nouveau, réforme et guerre, était lourd pour le pays, mais outre que celui-ci dans l'ensemble devait en bénéficier bientôt, combien d'habitants en profitaient déjà, ne fût-ce que les fournisseurs de toute espèce, suscités ou multipliés par la présence de garnisons (3)! Combien savaient se rattraper sur ces Français qu'ils maudissaient comme spoliateurs! Non seulement à Naples, où les prix étaient haussés pour eux, les loyers hors de prix, les tripoteurs à l'affût, mais partout où on le pouvait impunément.

de ou pour Rome. 12 grains pour la France. Un cheval, d'une poste à l'autre, coûtait 6 carlins 1/2. L'estafette pour la correspondance officielle, journalière, faisant le trajet en huit jours, put être utilisée par les particuliers moyennant triple affranchissement. Sur la petite poste, cf. l'article de A. Fiordelisi.

(1) Requête présentée au nom du commerce de Naples par Prader-Prestreau, un Français établi depuis longtemps : prix très augmentés, retards qui entraînent des protestations de traites et l'arrêt de beaucoup d'affaires, 29 octobre 1808. A. Naples, Occupaz., 224.

(2) Del Pozzo, *Cronaca* 9 juin 1807 ; ministre de la Marine au chef d'état-major, 20 avril 1808. A. Naples, Guerra, 1049.

(3) Rapport italien à Rœderer (Arch. Rœderer, vol. 21, f° 371). L'ambassadeur se lamente de la cherté de toutes choses ; le général Cavaignac, commandant la place, se plaint à la municipalité des loyers exagérés à plaisir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI

La bienfaisance à Naples avait et garde encore en partie une marque d'originalité ingénieuse et délicate. La diversité des intentions des fondateurs, le caractère restreint de nombre d'institutions, par exemple les « monts », assurant des dots aux filles d'un même famille, ou des pensions à des veuves et orphelins d'une même catégorie, ou des fonds à des œuvres d'utilité publique intéressant un groupe de communes, rendaient particulièrement hasardeuse l'intervention de l'Etat (1). Celui-ci toutefois n'eut garde de s'abstenir, moins par tendance générale à centraliser (Joseph était porté à ménager la noblesse, principale gardienne de ces fondations), ou par convoitise des biens-fonds qui constituaient pour une bonne part la dotation des maisons charitables et des innombrables « lieux pieux laïques » (les Bourbons en 1798 y avaient fait des coupes sombres), que par une conséquence directe d'autres réformes : suppression des couvents les plus riches et, par suite, d'aumônes quotidiennes pour une foule de pauvres, adaptation des hôpitaux aux besoins militaires, surtout reprise des *arrendamenti*, dont ces établissements et fondations possédaient un grand nombre.

Les « lieux pieux » furent placés sous l'administration des domaines, qui désigna, par province, deux administrateurs, auxquels les anciens durent remettre leurs comptes. Aucun contrat de vente ou d'obligation relatif à leurs biens ne put être passé sans autorisation du roi; de même pour l'acceptation de legs. Les intendants furent présidents de tous les hospices et hôpitaux de leur province et durent contrôler la gestion des « gouverneurs »; une commission de conseillers d'Etat fut chargée de

(1) Il faut distinguer les hospices de toute sorte, les conservatoires, où l'on recueillait des enfants, les banques faisant office de monts-de-piété, les monts frumentaires tenant lieu de crédit agricole, des fondations proprement dites, « lieux pieux », dont les revenus étaient affectés à des églises, des séminaires, des routes, etc. Mais les uns et les autres étaient propriétaires fonciers. Sur ces établissements, cf. Teresa FILANGIERI, *Storia della Carità napoletana;* GALANTI, *Descrizione di Napoli.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la haute surveillance de tous les établissements (1). C'est un acheminement à la direction officielle et à l'administration uniforme imposées à tous par Murat (2).

A vrai dire, il y avait beaucoup à critiquer dans la pratique des œuvres mêmes dont le principe était le plus généreux. Le *Rapport général* de Miot disait qu'on ne pouvait tolérer que « le patrimoine du pauvre serve à payer des fonctions inutiles (3) », et de fait le personnel, les frais d'administration, étaient excessifs, les revenus souvent mal gérés, parfois pillés (4). Certaines formes de cette bienfaisance pouvaient être considérées — Rœderer fulmine sur ce chapitre — comme encourageant la paresse. D'autres cachaient une incurie grave : les enfants trouvés (*espositi*) étaient très mal soignés, même à l'Annunziata (5); les hôpitaux, entretenus, administrés, en partie même desservis par une charité dont la persistance et la générosité faisaient honneur aux Napolitains (6), étaient, à en juger par les plus réputés (7), fort arriérés. Plusieurs établissements étaient en pleine décadence avant l'arrivée des Français (8). Enfin l'étranger était tout d'abord frappé par la misère étalée dans les rues de Naples. Malgré la police vigoureuse du duc d'Ascoli, les pauvres, les vagabonds pullulaient : « Il est ordinaire ici de voir mourir de faim, dans les rues, des hommes couchés, nus comme la main... J'ai déjà donné bien des milliers de ducats, mais on ne s'en douterait pas à l'aspect hideux de la misère que l'on voit dans les rues et qui existe aussi dans beaucoup de ménages (9). »

(1) Décrets, 31 juillet, 2 octobre, 26 décembre 1806, 12 janvier 1808. Rapport de Cavaignac au ministre des Finances, 28 avril 1807 (Arch. Cavaignac).

(2) Centralisation jugée funeste par T. Filangieri, *Storia*, t. Ier, p. 67, 173.

(3) Ce rapport énonce le projet d'établir par province un grand hospice pour les infirmes et un autre pour les enfants trouvés. Cavaignac proposait des hospices civils et bureaux de bienfaisance dans toutes les villes marquantes, un dépôt de mendicité dans chaque province.

(4) Tupputi, *Réflexions*.

(5) Cagnazzi, *Saggio*, t. II, p. 112, dit qu'il en périssait, au-dessous d'un an, 95 pour 1001

(6) Admiration exprimée par l'Anglais Chestwode-Eustace, *A tour through Italy* (Londres, 1802), t. Ier, p. 498.

(7) Petit-Radel (t. III, p. 51-53) décrit les Incurables : très beau bâtiment, mais salles « peu aérées et rarement nettoyées », pharmacie luxueuse, mais arriérée, traitements d'un autre âge.

(8) Ainsi S. Eligio et l'Annunziata : T. Filangieri, *Storia*, t. Ier, p. 64, 170. Le *Diario* (t. II, p. 81) montre en 1801 la ruine des hôpitaux et hospices.

(9) Joseph à Napoléon, 12 mars 1806. *Mémoires*, t. II. Ascoli avait songé à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Malheureusement, l'intervention du gouvernement, si elle risquait de décourager beaucoup de bonnes volontés, ne sauvait pas les établissements de bienfaisance des fâcheux effets des circonstances et des réformes. Ils gardèrent leurs biens-fonds; on les exempta de l'impôt foncier. Pour compenser un peu la perte des *arrendamenti*, en attendant la liquidation (pour laquelle la préférence leur serait donnée), quelques subsides leur furent alloués (à partir de 1807); des dotations furent faites en cens ou autres rentes provenant des monastères, en inscriptions au Grand-Livre (1). Parfois le produit des droits repris par le fisc fut continué à l'établissement dépossédé. Signalons le soin de laisser en principe les gouverneurs en place (parfois réduits en nombre), le souci, en cas de fusion de fondations, de respecter les intentions des fondateurs, la bienveillance pour les initiatives bienfaisantes (2).

Malgré tout, la situation devint très critique. L'Albergo de' Poveri, établissement royal destiné à recueillir les pauvres du royaume et à leur apprendre un métier, était, malgré l'intérêt que lui porta le nouveau roi, en déficit de plus de 4 000 ducats au commencement de 1807 (3). La suppression des anciennes banques, qui faisaient office de monts-de-piété, favorisait les usuriers (4). Les hôpitaux, augmentés en nombre par les besoins militaires, enrichis du matériel utilisable possédé par les couvents supprimés, restaient insuffisants. Les conservatoires furent stimulés par l'impulsion donnée à l'industrie : suivant l'usage, on payait les enfants ainsi employés, en les établissant ou en les dotant (5). Plus difficile était de faire travailler les vagabonds, les lazzaroni, comme avait fini par le tenter l'ancien gouverne-

déporter en masse les vagabonds dans les îles. A Palerme, le mal était signalé avec la même force en 1805 (A. Naples, Guerra, 1460).

(1) Les sommes effectivement versées atteignirent seulement 49 000 ducats, suivant le *Rapport* de Miot.

(2) Ainsi celle de Rosini, évêque de Pouzzoles, fondateur de deux orphelinats.

(3) Sur l'Albergo, arrêté, 12 mars 1806 et A. Naples, 2391 et 2402. L'hospice des SS. Pietro e Gennaro présente son bilan ancien (excédent de 1 147 ducats) et le nouveau (déficit de 7 409), avril 1807. A. Naples, 2391. Les revenus de S. Eligio sont tombés par la liquidation des *arrendamenti* de 14 826 ducats à 4 712 (T. Filangieri, *Storia*, t. Ier, p. 65). Instances de l'hospice Santa Fede, 26 mars 1808 (A. Naples, Fin., 2754).

(4) Cavaignac à Murat, 3 novembre 1808. Arch. Cavaignac.

(5) A Cosenza, l'intendant, avec une partie des revenus des lieux pieux forma un conservatoire, où 80 enfants travaillaient à la filature de la soie et du coton (Arch. Cavaignac).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment (1). Un certain nombre, organisés en corps d'ouvriers, nourris et payés, purent être employés dans les travaux de la capitale. Le résultat fut, paraît-il, excellent et révéla les capacités de travail d'une classe réputée incorrigible (2).

Les « soupes économiques », que Ferdinand avait fondées (1802), mais délaissées beaucoup ensuite, ne purent qu'être maintenues au dernier taux et les clients se plaignaient de la quantité comme de la qualité (3). On peut joindre aux charges de la bienfaisance publique les indemnités aux victimes de l'insurrection et du brigandage (4).

En somme, le règne avait trouvé les établissements de bienfaisance en mauvais point et il les laissait, frappés par ses réformes, dans un état de « langueur (5) », très éloigné de ses bonnes intentions.

(1) Cf. notamment la pragmatique 11 *De vagabundis* (1792), GIUSTINIANI, t. XV.

(2) *Bourrienne et ses erreurs*, t. Ier, p. 360. Joseph projetait de former un autre camp de 1 200 « fainéants valides » pour les travaux de la route de Calabre et un grand asile de mendiants (*Lettres inédites*, p. 66)).

(3) A. Naples, Finanze, 2870, 2402, 2408. Sous Joseph, le service passa de l'Albergo de' Poveri à l'intendance, puis à une entreprise. — Pour le vaccin, dont l'introduction était due à l'ancien gouvernement, l'institut semble avoir été mieux organisé quant aux relations avec la province. *Ibid.*, 2870.

(4) Décret du 4 juin 1807, assignant un million de ducats en cédules provenant de la liquidation des couvents. Nombreux décrets partiels.

(5) *Rapport* de Rœderer, 15 mai 1808.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XIV

ENCOURAGEMENTS AU PROGRÈS INTELLECTUEL

I. Tendances nouvelles du gouvernement. — II. Etablissements scientifiques. — III. Enseignement : écoles supérieures, collèges, écoles et « conservatoires ». — IV. Protection officielle. Rapprochement des foyers intellectuels d'Italie et renforcement de l'influence française. — V. Indications sur le mouvement intellectuel napolitain : arts, lettres, sciences, presse.

I

Sans être autorisé à tenter, pour une si courte période, un « tableau des lettres, sciences et arts » à Naples, on peut indiquer les courants nouveaux qui se dessinent et l'on doit rappeler la part que l'instruction publique et le mouvement intellectuel tinrent dans les préoccupations d'un gouvernement cependant toujours sur la brèche. Ce gouvernement, à qui Napoléon reprochait de subir l'influence de « métaphysiciens », contenait un groupe d'hommes remarquables par leur goût des choses de l'esprit : Miot, archéologue, helléniste; Rœderer, économiste et journaliste de grand talent; Mathieu Dumas, futur historien militaire et l'un des meilleurs; le roi lui-même, dont les productions personnelles dénotent au moins le goût de la littérature et qui, comme son frère Lucien, comme Napoléon, tenait en haute estime son titre de membre de l'Institut. A Naples, le protecteur de Bernardin de Saint-Pierre, de Casti, l'ami de Mme de Staël, se montra mécène éclairé et généreux.

Pour apprécier la liberté relative que l'avènement d'un « roi philosophe » apportait au royaume de Naples, il ne faut pas oublier que celui-ci, après avoir connu le « despotisme éclairé », était retombé sous la plus absurde compression. Censure, espionnage, obscurantisme officiel paralysaient les esprits : c'était le temps où

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un cercle de gens du monde, formé pour la lecture des gazettes, était interdit par la police (1), où des quantités d'ouvrages, y compris le Code français, étaient prohibés, souvent brûlés par la main du bourreau (2), où un professeur de physique, expliquant à ses élèves la batterie électrique, était soupçonné d'en vouloir à la sécurité du Saint-Elme. Les ordres religieux, notamment les jésuites, rentrés en 1805, s'occupaient seuls de l'instruction ; celle du peuple était nulle. La misère intellectuelle, déplorée en des temps meilleurs (3), n'avait fait que s'accroître. La grande majorité de la noblesse, une foule de prêtres, la subissaient avec quiétude : « Chez nous, disait un de ceux qui devaient être martyrs de la contre-révolution, il n'y a ni éducation, ni morale publique (4). »

Il est évident que, sauf dans le domaine politique, et bien que la surveillance subsiste intacte (5), le nouveau régime est beaucoup plus libéral : *Nunc demum redit animus*, disait l'épigraphe du *Giornale enciclopedico*, assimilant avec quelque complaisance l'ère de Joseph à celle de Trajan. Bien autrement active aussi fut l'intervention de l'Etat pour stimuler et organiser.

II

Assurément, ce sont les institutions brillantes, fastueuses, qui attirèrent davantage l'attention. Les académies étaient encore nombreuses, quoique dans la crise de 1799 plusieurs eussent dis-

(1) 17 octobre 1804. A. Palerme, R. segr., 1316.

(2) *Ibid.*, 10 et 22 janvier 1805, livres « à brûler par la main du bourreau comme contraires à la religion, à l'Etat et aux bonnes mœurs » : on y trouve les œuvres de Rousseau, d'Helvétius, *Candide*, *Jacques le Fataliste*, les poésies de Grécourt, les *Nouvelles galantes* de Casti, les *Ruines* de Volney. Notons que la Sicile n'avait cependant pris aucune part au mouvement de 1799, que, d'ailleurs, avant toute crise, la lecture de Voltaire était interdite, à peine de trois ans de relégation pour les nobles, de galères pour les non nobles (1787, GIUSTINIANI, *Pragm.*, t. XII, p. 83).

(3) GALANTI, *Descrizione*, t. I, p. 519.

(4) Mario PAGANO, *Considérations sur la procédure criminelle* (trad. Hillerin, Strasbourg, 1789), p. 305.

(5) Le décret du 24 février 1807 interdit d'introduire ou de publier aucun livre sans l'autorisation du ministre de la Police (auquel furent subordonnés aussi la presse et les théâtres). Pour les livres d'enseignement, il fallait celle du ministre de l'Intérieur, pour les livres des séminaires et du culte, celle du ministre du Culte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paru et qu'elles souffrissent de la contrainte générale des esprits. L'institution était tellement dans les mœurs que Championnet avait pris le temps de décréter un « Institut national ». Les académies étaient indépendantes de l'Etat (1). Un gouvernement qui comptait trois membres ou futurs membres de l'Institut de France devait avoir une autre conception. Une *Académie d'histoire et d'antiquité*, résurrection de l'Académie d'Herculanum, fut instituée « pour réveiller sur cette terre classique, par tous les moyens possibles, le goût des sciences, des lettres et des arts (2) », et le roi nomma, avec un éclectisme éclairé, les vingt premiers membres : à la fin du règne, l'Académie fut incorporée dans une *Société royale*, comprenant « trois académies » (histoire et belles-lettres, sciences, beaux-arts), en tout cinquante-quatre membres, outre des membres étrangers et un ou deux « correspondants » par province ; le roi nomma les premiers titulaires et les élections subséquentes devaient être approuvées par lui ; il devait désigner les trois secrétaires perpétuels, non le président. La dotation, celle qu'avait eue l'Académie d'Herculanum, permettrait d'allouer des jetons de présence et, pour chaque classe, deux prix annuels (les sujets de concours devaient être approuvés) (3). L'uniforme académique, bleu clair à broderies vertes, eut entrée à la cour (4).

C'est encore une académie, sanctionnée par le roi et en correspondance suivie avec le ministre de l'Intérieur et les intendants, que la *Société royale d'encouragement pour les sciences naturelles et*

(1) Sauf celle d'Herculanum, disparue en 1799, et une Académie des sciences et belles-lettres, créée par Ferdinand et qui ne dura que neuf ans.

(2) Décret, 17 mars 1807. La Société d'encouragement possède un règlement de l'Académie, mss., en 98 articles ; elle siégeait aux *Studî*, où, comme aujourd'hui, étaient réunis le Musée, la bibliothèque publique, l'office des papyrus, en outre l'Académie du dessin. Sur l'historique de l'Académie d'Herculanum, Gius. Castaldi, *Della regale Accademia ercolanese...*, Naples, 1840.

(3) Le premier concours de ce genre, ouvert en juillet 1807 par l'Académie d'histoire, eut pour sujet : *la prospérité réelle de la grande Grèce et ses causes.*

(4) C. Minieri Riccio, dans son *Cenno Storico* des académies de Naples et de province, montre qu'en dehors de l'Académie officielle d'autres subsistèrent, avec autorisation, et même se fondèrent : Académie Fortunato, qui se tint en 1807 et au commencement de 1808 chez Giustino Fortunato (président du conseil sous Ferdinand II) : elle s'occupait d'érudition et, parmi ses quinze membres, comptait des militaires et fonctionnaires du nouvau régime et l'illustre Monti ; Académie Furiati, qui s'ouvrit en 1807 chez le célèbre jurisconsulte de ce nom (controverse légale) ; la célèbre *Società Pontaniana* date de 1808. Plusieurs académies provinciales recevront, sous Murat, une sanction officielle ; sous Joseph, nous voyons Vinc. De Ritis, de Chieti, 20 mai 1806, demander à tenir avec quelques amis des réunions académiques (A. Naples, Int., 52, n° 1).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

économiques (1), fondée par le colonel Augusto Ricci et qui compta quarante membres, dont plusieurs Français, nommés à l'élection sauf approbation ministérielle. Joseph lui accorda le matériel de la défunte Académie des sciences et belles-lettres et le monopole qu'elle avait de la *teriaca* (médicament très usité); il stimulait son zèle, lui soumettait des questions, des projets de loi. De caractère essentiellement pratique, limitée aux objets « qui ont un rapport direct avec la prospérité publique », la société étudiait, proposait des sujets, sous forme de concours; elle cherchait à répandre l'esprit d'observation et de meilleurs procédés techniques, s'assurant en province des correspondants, et bientôt des filiales, dites sociétés économiques, ou parfois patriotiques (2). Ses archives attestent une sérieuse activité et un concours réel des autorités.

Les fouilles archéologiques, les musées et bibliothèques ont partout sincèrement intéressé les Bonaparte. Il y avait eu une telle dispersion d'objets antiques qu'un règlement s'imposait; il fallut désormais, pour fouiller, un permis du ministre de l'Intérieur, qui désignait un surveillant bénévole, chargé de signaler à l'Académie ce qui pouvait « contribuer à l'instruction et au prestige national » et d'en demander l'acquisition ou du moins la conservation dans le royaume (3). L'Etat se réservait d'acquérir les terrains recouvrant Pompeï. Il est probable que ce règlement fut loin d'arrêter l'exportation des antiquités : nous connaissons plusieurs collectionneurs éclairés, Joseph tout le premier (4), Miot, qui s'était

(1) Elle se divisa bientôt en cinq classes : mathématiques, physique et chimie, histoire naturelle, médecine et chirurgie, économie civile et rurale. Parmi les nombreux membres honoraires, tous les ministres, la plupart des intendants, nombre de généraux, de grands seigneurs.

(2) Première séance, 9 juillet 1806, au ministère de l'Intérieur; MINIERI RICCIO, *ouvr. cité; Annuario del R. Istituto d'Incoraggiamento*. Nous avons dépouillé avec profit les archives de cet institut (aujourd'hui au palais de Tarsia, alors successivement au couvent de S. Francesco di Paola et du Gesù Nuovo), notamment les procès-verbaux des séances. Des mémoires intéressants furent publiés dans son *Giornale di economia rurale*, qui n'avait encore que trois numéros à la fin de 1808, lenteur que blâme Miot (lettre, 7 juillet 1808. Arch. Istituto). Parmi les sujets étudiés, citons celui d'un Code rural (D. Rocco), l'irrigation et l'écoulement des eaux, la navigation fluviale, la conservation des forêts (R. Pepe), la préparation du chanvre (V. Ramondini).

Le premier président fut l'illustre médecin Cotugno, qui céda presque aussitôt la place au ministre Miot, que remplaça Melchiorre Delfico.

(3) Décret, 15 février 1808, précédé de celui du 7 avril 1807, suspendant provisoirement toutes les fouilles, publiques ou privées.

(4) Il lui arriva de collectionner jusque dans le musée! Dumas reconnait en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

associé avec Saliceti pour fouiller à leur compte, L. Reynier, dont le médaillier fut célèbre, sans parler de tous ceux qui tenaient au moins à rapporter de ces souvenirs plus que jamais à la mode. Les travaux furent repris à Pompeï sous la direction de Pietro la Vega, à Pouzzoles (pour dégager le temple de Sérapis), à Baiano, Aversa, Avella (1). Miot eut aussi à s'occuper de l'officine des papyrus, que dirigeait Mgr Rosini, de la protection ou restauration de diverses antiquités ; mais le plus souvent il se heurtait au manque d'argent, qui le rendait sourd même à la demande de faire réparer *Mamorzio* (2) !

Le musée trouvait son compte dans la suppression des couvents. L'inventaire de tous les objets d'art avait été prescrit et la vente ou le déplacement interdits (3) ; les plus beaux devaient échoir au musée. Celui-ci s'enrichit encore de nombreux tableaux transportés de Capodimonte, puis des antiques de Portici, et aussi de peintures échangées à des églises contre d'autres ou contre des copies (4), et surtout de la superbe collection réunie aux palais farnésiens de Rome et que Joseph avait su retirer presque des mains de l'empereur (5). Le local, aux *Studî*, dut être agrandi, le nombre des invalides de garde augmenté, la population parasite qui s'y trouvait (comme dans tout bon palais italien) expulsée. Ces soins s'imposaient d'autant plus que l'ancienne cour, en fuyant, avait emporté le plus de pièces possible, et jusqu'aux inventaires : « Il n'y a plus un seul tableau de prix », écrivait le roi (6). La direction du musée

effet que le roi a pris « quelques objets » à Portici, et le gardien en profitait, au dire du directeur des musées, pour expliquer d'autres disparitions.

(1) Signalons encore la découverte de tombeaux à Pestum, celle des restes d'Innocent IV dans la cathédrale. J.-V. Millingen proposa de vendre au roi, pour le cabinet qu'il voulait former, ses 2 000 médailles. A A. Naples, Interno, 2266, nombreuses demandes de fouilles. Dans NOAILLY, *Voyage en Italie*, p. 55, quelques mots sur celles de Pompeï.

(2) Gius. Mazzucca, chargé de faire un rapport sur les monuments à restaurer, Michele Fortunato, attaché au musée pour la restauration des vases, Andrea Cali pour celle des statues, et onze pensionnaires de l'*Albergo de'Poveri* furent instruits à réparer les mosaïques et les bronzes. A. Naples, Int., 2266 et 52, n° 1 et 2.

(3) En même temps les lieux pieux avaient défense de vendre les leurs.

(4) Du moins Joseph exige-t-il leur consentement et nous le voyons refuser l'offre de la commune de Teano de lui offrir deux sphinx antiques qu'on voyait sur une place publique, « son intention n'étant point d'ôter aux provinces ce qui peut les orner ».

(5) A. E., Naples, 131, f° 69-81. Le procès-verbal de la prise de possession des biens farnésiens donne la liste des œuvres d'art qu'ils renfermaient.

(6) A Napoléon, 13 juin 1806. *Mémoires*, t. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et des fouilles fut confiée au chevalier Michele Arditi, archéologue plus qu'artiste, qui paraît avoir été actif, mais se montra d'humeur âpre tant avec Wicar, son voisin aux *Studî*, qu'avec le ministre lui-même.

Les couvents furent encore la providence des bibliothèques publiques (déjà au nombre de trois à Naples, en premier lieu celle des *Studî*, dont le P. Andrès, jésuite espagnol, fut nommé directeur), comme des cabinets de physique formés en diverses écoles (1).

Le dépôt topographique, établi au Palais Royal, fut réorganisé c'est Ferdinand qui avait fait venir de Padoue le célèbre géographe Giov.-Antonio Rizzi-Zannoni, que l'abbé Galiani estimait « un des plus habiles géographes et astronomes » de son temps (2). C'est de sa carte que l'état-major français se servait ; les exemplaires en étaient devenus rares ; inachevée, elle nécessitait en outre des corrections : elle fut terminée. A l'Annunziatella fonctionnait un dépôt topographique militaire (3).

Au palais encore fut installée une imprimerie royale, dont le premier directeur fut l'archéologue Francesco Daniele, déjà bibliothécaire du roi et secrétaire perpétuel de l'Académie d'histoire. L'imprimerie, que Naples jadis avait connue aussi tôt que Paris, était bien déchue (4) ; des provinces entières ne la pratiquaient point. Les besoins plus grands de l'administration et la création de journaux lui donnèrent une impulsion sérieuse (5). En province, c'est aux évêques qu'on s'adressait pour provoquer l'établissement d'imprimeries, auxquelles le roi offrait des avances (6).

(1) La Bibliothèque nationale de Naples doit aux bibliothèques monastiques son principal accroissement ; celle d'Aquila et d'autres sans doute furent alors constituées (*Statistica delle Biblioteche*, Rome, 1893-94, 2 vol.). Le décret du 6 mars 1807 chargea le P. Andrès de choisir dans les monastères supprimés les manuscrits et livres qu'il jugerait utiles à la Bibliothèque de Naples. Du moins la Cava, Montevergine, Monte Cassino gardèrent-ils leurs bibliothèques et leurs archives.

(2) Lettres inédites de B. Tanucci et Galiani, publiées par F. Nicolini. *Arch. stor. Nap.*, 1905, p. 430.

(3) On lui doit une « carte itinéraire » de Bologne jusqu'en Calabre. Le général Parisi se loue du travail fait par Lamarque pour coordonner les renseignements fournis par les divers commandants militaires. Lucotte y travailla aussi. A A. Naples, Guerra, 1072, pièces nombreuses sur ces deux dépôts. Le graveur en chef était Guerra, à qui l'on doit alors un beau plan de Gaëte.

(4) « De tous les arts, la typographie est le plus avili. » GALANTI, *Descriz. di Napoli*, p. 265.

(5) Presque chaque ministère eut son imprimerie, la circulaire du 9 mars 1808 leur ordonna de faire imprimer à l'imprimerie royale.

(6) *Monitore*, 28 novembre 1806.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le jardin botanique fut formé, à la place même qu'il occupe encore, « pour l'instruction du public et pour la diffusion des espèces utiles à la médecine, à l'agriculture et à l'industrie (1) ». Le directeur fut Michele Tenore (2).

L'observatoire fut transféré au Belvedere di San Gaudioso (Capodimonte), pour le célèbre Gius. Casella (il n'en fut pas pour cela mieux outillé) et Miot entretenait Cuvier d'un projet de muséum d'histoire naturelle (3).

III

L'antique et glorieuse Université de l'empereur Frédéric prit un caractère plus officiel par sa subordination au ministre de l'Intérieur au lieu du Cappellano maggiore. L'administration fut régularisée (4), l'enseignement rajeuni (plusieurs chaires, en partie vacantes, supprimées, de nouvelles créées, notamment pour le droit naturel, la littérature ancienne et moderne, les langues orientales) et les nombreuses nominations faites à la fin de 1806, et dont plusieurs portaient sur des libéraux connus, prouvait qu'on en voulait renouveler aussi l'esprit (5). C'est alors que le siège en fut transféré au Gesù Vecchio, où il est toujours (6).

L'Académie des arts du dessin, péniblement rouverte en 1803, périclitait; le vieux Mondo, son dernier directeur, venait de mourir. Joseph appela de Rome pour le remplacer le Lillois J.-B. Wicar, un élève de David, qui associait au culte de l'anti-

(1) Décret du 28 décembre 1807. Les propriétaires du terrain (un hôpital et un couvent) furent indemnisés par des boutiques dans les nouveaux marchés. Le petit jardin botanique, qu'on avait commencé à former en 1805, à Monte Oliveto, était supprimé.

(2) Il fit le catalogue des plantes du jardin (1807).

(3) Miot à Cuvier, 22 août 1806. A. Institut, fonds Cuvier.

(4) Tout de suite (13 mars 1806), Joseph en avait confirmé les revenus et promis de les confirmer. Par décret, 31 octobre et règlement, 14 mars 1806, les chaires furent réparties en cinq classes, les traitements rendus plus uniformes, l'assiduité fut prescrite, un préfet préposé, un conseil désigné pour faire passer les examens (trop souvent simple formalité). Même le nombre et la durée des leçons étaient fixés.

(5) Les célèbres médecins Cotugno, Sementini, Amantea, N. Valletta, qui écrivit contre la féodalité, Fr. Laurie, l'archiprêtre De Luca Cagnazzi.

(6) Pour les écoles militaires, v. chap. VIII, § 4.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quité le souci de l'étude anatomique. De bons maîtres furent réunis : le Savoisien Jacques Berger, peintre délicat, recommandé par Canova (1), et le sculpteur wurtembergeois Heinrich Schweikle ; tous les autres étaient Napolitains, à commencer par Gius. Cammarano, le vice-directeur (2). La direction de Wicar fut très active : connaissant les Napolitains, chez lesquels il signalait la « candeur » comme une qualité rare, il surveillait les ouvriers, qui se plaignaient de n'avoir jamais autant travaillé, faisait patienter et les professeurs, dont le traitement souffrait des retards, et les élèves, qui pétitionnaient contre l'intendant du musée (3), formait des collections (4). Malgré la médiocrité des ressources, aidé de l'architecte Maresca (5), il mit sur un bon pied l'établissement, qu'il aurait voulu rendre sans égal en Italie et en France.

Pour la musique, il y avait d'admirables institutions, les conservatoires de Santa Maria di Loreto et de la Pietà dei Turchini, à la fois orphelinats et écoles, d'où étaient sortis, à commencer par Paisiello et son maître Durante, plusieurs des musiciens les plus distingués de ce temps. C'est sans doute par économie surtout que Joseph fusionna les deux établissements, auxquels furent appliqués les règlements des collèges, sous la direction de Finaroli, Tritto et Paisiello (6). Le roi philanthrope, bravant la tradition, en excluait « les enfants qu'une coutume barbare privait de l'espoir de la virilité ».

A Rome, Joseph continua l'entretien des artistes napolitains,

(1) Qui envoie, pour témoignage de son talent, son *Amore condottino della pazzia* (à Miot, 28 novembre 1807).

(2) Pour les autres, v. ci-dessous, p. 467. Sur l'Académie, cf. A. Borrelli, *l'Accademia del disegno;* corresp. de Wicar avec le ministre à A. Naples, 51, n° 9, et 52, n° 2. Sur Wicar lui-même, outre les notices citées de Dufay et Quarré-Reybourbon, celle des *Biografie* de Tipaldo (par Vaccolini, t. I), catalogues du Musée Wicar (Lille), par P. Legrand (1856) et H. Pluchart (1889).

(3) Felice Nicolas, « cet imposteur, ce traître », comme le baptisait une amusante pétition des « artistes de tout grade et de toute condition ».

(4) Des tableaux de la sacristie de Saint-Paul, des estampes, « débris des belles collections qui enrichissaient autrefois Capodimonte », des moulages (Canova envoyait ceux de son Napoléon), des copies.

(5) Mal secondé, par contre, par le secrétaire, Gaetano Gagliardi, qui avait proposé un plan d'organisation et dont la déception explique suffisamment les plaintes contre Wicar. Le *Rapport* de Miot déclare l'établissement « dans un état florissant »

(6) Décrets, 11 novembre 1806, et 30 juin 1807. Cf. Florimo, *la Scuola musicale di Napoli*. C'est sous Joseph que le chanteur Lablache fut admis au Conservatoire de Naples. Le patriote Maroncelli dut y entrer peu de temps après.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maîtres et élèves, pensionnés au palais Farnèse et à la Farnésine, et qu'il réunissait dans cette splendide villa.

Il fallait pourvoir à l'enseignement secondaire qui, en majeure partie congréganiste (1), eût été ruiné par la réforme des couvents. Les questions pédagogiques étaient d'ailleurs en honneur à Naples (2). Il fut convenu que les religieux aptes à enseigner seraient employés dans les nouveaux collèges, fournis également par les maisons supprimées de locaux, livres, matériel. Mais si le personnel était peu changé, l'esprit l'était davantage, par la sécularisation des maîtres, par le rajeunissement des programmes et de la discipline (pas d'autre châtiment corporel que la détention). Dans les collèges, un par province (deux pour celle de Naples), les autorités laïques assistaient avec l'évêque aux examens de fin d'année ; des bourses ou demi-bourses étaient accordées par le roi, les meilleurs élèves étaient ensuite placés par lui, à leur choix, dans les séminaires, les écoles militaires ou des beaux-arts, ou à l'Université. Chaque province devait aussi avoir une « maison d'éducation » pour les filles, et l'on fonda à Aversa une maison modèle sous le patronage direct de la reine (3).

Pour la classe populaire, dont l'ignorance semblait au roi, on peut en être sûr, la raison principale de sa résistance, Joseph n'était pas d'avis qu'elle n'avait pas besoin de penser (4) : en pleine insurrection, il fut prescrit à « toutes les cités, terres, villes et tous lieux habités » d'entretenir à leurs frais un maître, pour enseigner « les premiers éléments et la doctrine chrétienne » aux garçons, et une maîtresse, pour apprendre aux filles les arts néces-

(1) Après l'expulsion des jésuites, Tanucci avait fait instituer des « écoles normales » et « écoles supérieures » laïques, qui paraissent avoir peu réussi. Les jésuites, revenus, avaient tout de suite retrouvé leur vogue. Les *Scolopi* (Lazaristes), les *Somaschi* et d'autres ordres florissaient également dans l'enseignement. Les séminaires aussi jouaient le rôle de collèges.

(2) Principalement parmi les disciples de Vico et de Genovesi, de Filangieri aussi (dont G. Nisio, *Rivista d'Italia*, t. VII, 1904, soutient l'influence sur les pédagogues de notre Révolution). Sous Joseph, citons Melch. Delfico, qui présenta un plan d'organisation, le chevalier A.-M. Ricci, qui publia dans le *Giornale enciclopedico*, 1807 (p. 42-65), un *Essai d'éducation scientifique*, en attendant les *Pensieri sulla pubblica istruzione* de Matteo Galdi, 1809, et, la même année, le beau rapport de Vinc. Cuoco sur le projet de loi *per l'ordinamento della pubblica istruzione*.

(3) Lois, 30 mai 1807 (collèges) et 11 août 1807 (établissements de filles).

(4) Melzi lui écrivait à cette époque, en le félicitant de son avènement au trône de ce pays : « L'instruction seule sera capable d'y faire une grande et heureuse révolution... » (10 mars 1806, *Memorie e documenti*, Milan 1865, t. II, p. 459.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

saires. C'est toujours sur le clergé que l'on comptait et à Naples les trente écoles publiques gratuites successivement créées se tinrent dans des couvents, dont les supérieurs proposaient les maîtres. De même pour les onze écoles, également gratuites et à la charge de la ville, instituées à Naples pour les filles (1).

Pour la première fois, on voyait un plan d'enseignement coordonné et contrôlé, et, à ce point de vue, on peut admettre ce témoignage napolitain que « dans ces deux années, si fécondes en autres progrès civils, furent jetées les bases de l'instruction primaire et secondaire (2) ». Malheureusement les circonstances ne permirent pas d'aller aussi loin que les décrets : on voit un des collèges de Naples fonctionner au Gesù Vecchio dès janvier 1807 (3), de hauts fonctionnaires donner l'exemple d'y envoyer leur enfants, le roi l'honorer d'une visite inopinée, la distribution des prix se célébrer avec un éclat propre à séduire les familles : le cardinal Firrao, plusieurs ministres et conseillers d'Etat, l'Université, l'Académie, l'illustre Monti même y assistèrent. Les écoles primaires de Naples paraissent avoir pleinement réussi (4). En province, il n'est parlé que des collèges de Lecce, Sulmona, Lucera; la maison d'Aversa fut dotée (5), non ouverte, et les autres établissements officiels, malgré la sollicitude du roi, ne purent « recevoir d'existence faute de fonds (6) ». Mais le ministre affirmait que « déjà plus de 1 500 communes avaient exécuté le décret du 15 août (7) ». L'impulsion était donnée et, sans la Restauration, l'enseignement populaire ne serait sans doute pas dans l'état lamentable où il croupit.

(1) Décrets, 15 août et 31 octobre 1806, 16 octobre 1807, 9 février 1808; 12 janvier 1808 (filles); circulaire de Miot (résumée dans le *Monitore*, 7 juillet 1806).

(2) G. Nisio, *Della istruzione... in Napoli*, p. 9.

(3) Le collège des nobles y fut réuni. Le recteur et le vice-recteur étaient deux célestins; parmi les professeurs, au moins deux autres Pères.

(4) Considérants du décret du 16 octobre 1807; 2 000 élèves à cette date et c'est à la demande des familles qu'on crée d'autres écoles.

(5) Vingt-quatre mille ducats provenant de couvents supprimés, du mont des veuves, d'une redevance de la capitale au Monte Borbonico (décret, 13 octobre 1807).

(6) *Rapport* de Miot, 15 mai 1808.

(7) Décret, 7 novembre 1806. Outre les boursiers, on était admis en payant; tous les élèves avaient part au produit de la vente des objets fabriqués par eux. Il était question aussi, en 1807, d'une école de filature à établir à Portici, sous la protection directe du roi et la direction de Mme Isouard. A. Naples, Int., 5057. Murat créera des « écoles nautiques », également gratuites.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les « conservatoires », en apprenant un métier aux enfants qui leur étaient confiés, pouvaient passer pour des établissements d'enseignement professionnel; mais pour élargir ces limites étroites, l'intervention de l'Etat était nécessaire. A Nola, dans le couvent supprimé des *Verginiani*, une école d'arts et métiers fut destinée à former des ouvriers et des maîtres; elle donnait à la fois une instruction élémentaire et technique; l'organisation en était presque militaire. L'Etat s'engageait à employer de préférence dans les travaux à son compte les anciens élèves brevetés.

L'école des sourds-muets fut rétablie.

IV

En même temps que s'édifiait cette belle œuvre, Joseph exerçait un mécénat intelligent. Ses ministres, ses entours l'imitaient. Les grands travaux publics, l'aménagement des palais officiels et privés, les fêtes, les cérémonies, multipliaient les commandes et stimulaient l'ingéniosité.

Des bénéficiaires de cette faveur, les plus marquants, c'est un fait, sont des étrangers. Parmi les artistes, l'attention est attirée par Wicar, à qui le roi achète son tableau du Concordat (1) et demande plusieurs fois son portrait (2), et qui peint aussi ceux de Masséna (3) et de Saliceti (4); par Simon Denis, d'Anvers, que Joseph fait venir de Rome et nomme son premier peintre : paysagiste surtout, il s'attacha à Naples, où il mourut, c'était un protecteur des artistes (5); par les paysagistes Bertin, Dunouy, Fontainieu (6), Turpin de Crissé, qui déjà peut-être réunit la matière

(1) Wicar à Miot, 4 mars 1807. A. Naples, Int., 51, n° 9.

(2) Cf. *Bibliogr.*

(3) Après le départ du maréchal, sur la commande du roi.

(4) V. p. 24. On paya finalement Wicar avec des terres (décret, 11 mai 1808).

(5) Boni, *Biogr. degli artisti*, p. 282. Joseph, à Pointe-Breeze, avait dans sa chambre à coucher des vues de Naples par Denis (G. Bertin, *Joseph Bonaparte en Amérique*).

(6) Prosper de Barrigue de Fontainieu, Marseillais, enseigne de vaisseau sous d'Estaing, trouva à Naples sa vocation, sous l'influence de Denis. Le musée de Marseille possède de lui des vues du royaume. V. la notice par Bouillon-Landais (*Sociétés des beaux-arts des départements*, t. XXIX, p. 478-482). Dunouy (Alex.-Hyacinthe) et Bertin (Jean-Victor) étaient de Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de ses *Souvenirs du golfe de Naples;* par le Toscan Nicolani, qui restaure les salles du Fondo et du S. Carlo; par Schweikle et Berger, professeurs à l'académie du dessin, et surtout, bien qu'il n'ait fait que paraître à Naples, par l' « immortel » Canova. Joseph lui avait commandé, pour orner la belle place en hémicycle à former devant le Palais Royal, une statue équestre de l'empereur : le cheval de bronze sera dressé pendant le règne de Murat, et c'est finalement Charles III que l'on hissera dessus (1).

Au-dessus des littérateurs méridionaux de même vient planer un autre génie du Nord, le Milanais Vincenzo Monti (2). Invité au palais à ces réunions intimes du soir, dont Girardin vante le charme, il y lit des vers; il compose à Naples une œuvre vigoureuse, plutôt cantate que drame (3), *les Pythagoriciens*, avec musique de Paisiello : Denys le Tyran persécuteur et soutenu par d'*inique torme di feroci ladroni* et par la *perfida Cartago*, l'allusion était transparente; les Napolitains purent oublier que l'auteur n'était pas des leurs, quand ils entendirent au gala du San-Carlo, le 19 mars 1808, pour la fête du roi, la vibrante glorification des martyrs libéraux (4). Quelques écrivains français bénéficiaient encore, de loin, de la bienveillance royale; ainsi le vieil abbé Morellet, nommé officiellement « chargé des affaires littéraires » à Paris (5).

Ces étrangers étaient des exemples proposés aux Napolitains, et de ceux-ci l'on sollicitait les talents par des concours, des commandes, des hommages rendus aux gloires nationales. Avant de pouvoir penser qu'il régnerait à Naples, Joseph avait un culte pour Tasse : avec la *Jérusalem délivrée* les héros de son roman pacifiste *Moina* oubliaient, dans le souterrain où les avait ensevelis l'avalanche, les dangers et le monde. Roi, il décida que la route de Sorrente serait rendue carrossable, aux frais du Trésor,

(1) Une lettre de Canova se rapportant à cette commande a été publiée par QUATREMÈRE DE QUINCY, *Vie de Canova:* Joseph avait aussi commandé sa propre image : nous ne la trouvons signalée nulle part; Canova lui avait offert le buste de l'empereur.

(2) Arrivé le 4 septembre 1807, parti le 2 mai 1808. A son départ, Joseph lui donna une boîte d'or ornée de brillants et lui assigna une pension annuelle.

(3) *I Pittagorici*, Milan, 1808. Cf. MAZZONI, *l'Ottocento*, p. 199.

(4) Une autre œuvre de Monti fut publiée à Naples : *la Spada di Federico II* (ode), 1807.

(5) La correspondance qui lui était demandée paraît être celle qui est conservée dans les papiers Rœderer; elle n'offre aucun intérêt historique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'un monument serait élevé à Tasse devant sa maison, où l'on réunirait ses manuscrits originaux et les éditions et traductions diverses de ses œuvres, sous la garde d'un de ses descendants. Parmi les pensions accordées, on en trouve une à la veuve de Filangieri et les fils du grand juriste furent, l'un auditeur au conseil d'Etat, l'autre aide de camp du roi.

D'autres effets du nouveau régime furent de rapprocher les divers foyers intellectuels d'Italie et de renforcer l'influence française en face de l'invasion, très menaçante à la veille de la révolution, notamment dans le fief de Marie-Caroline et des Hamilton, de l'esprit germanique ou anglo-saxon. Français et Napolitains apprirent à se mieux connaître et cela était bien nécessaire : pour trop de Français, le royaume de Naples, c'était le cadavre de la Grande Grèce, rongé par une vermine monastique et populacière ; de son côté, l'orgueil napolitain était prompt à mépriser les étrangers.

La réaction qui suivit 1799 avait fait fuir vers la France et l'Italie nombre de Napolitains et des plus éclairés. Rentrés pour la plupart (1) à la suite des Français, ils gardèrent des relations sympathiques avec les pays qui les avaient recueillis. Melchiorre Delfico, qui s'était réfugié à Milan, resta en correspondance amicale avec le baron Custodi et l'éditeur Cancrini, de cette ville, avec Fr. Reina, membre du corps législatif d'Italie, qui « aimait fort les vifs génies des Siciles (2) » ; il proposait à la société d'encouragement, comme membres étrangers, l'abbé Amoretti, de Milan, le docteur Ranaldi, de Saint-Marin (3). D'Italie aussi revevaient l'historien philosophe V. Cuoco, l'agronome G. Gagliardi et l'on envoyait se perfectionner à Padoue le nouveau titulaire de la

(1) Pas tous : ainsi le Basilicatais Francesco Lomonaco, qui avait été ministre de la Parthénopéenne, resta à l'Ecole militaire de Pavie, où il enseigna jusqu'à sa mort (G. Natali, *F. Lomonaco a Pavia, Boll. Soc. St. Pavese*, 1907) ; le Calabrais Francesco Salfi, également membre de l'ancien gouvernement républicain, garda sa chaire d'histoire à la Brera de Milan (le *Giorn. enciclop.* de Naples publie une de ses leçons) et mourra à Paris ; Matteo Galdi, de Salerne, officier, puis professeur de droit à la Brera, employé dans la diplomatie italienne, ne reviendra qu'en 1809 : le Sicilien Saverio Scrofani reste à Paris et beaucoup d'artistes continuent à parcourir l'Europe.

(2) L'expression est dans une lettre de Reina. Bibl. nat., Mss. it., 1551.

(3) Cette même société recevait des mémoires étrangers et faisait échange de publications (ainsi avec le directeur de la Monnaie de Florence, Fabbroni, la Société d'encouragement de Milan, A. Istit. Incor.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chaire de langues orientales. De France arrivaient l'entomologiste San Giovanni, chaudement recommandé par Cuvier et qui fut nommé professeur à l'Université, en attendant la direction d'un cabinet d'histoire naturelle (1), les jurisconsultes C. Della Marra et N. Corona, le médecin T. Civita, protégé de la reine Julie, le miniaturiste Zuccarelli. De ces rapports intellectuels avec le dehors, les plus brillantes manifestations furent le séjour de Monti et le court passage de Canova (octobre 1807). Le roi qui avait dû insister pour faire venir le célèbre sculpteur, le combla d'attentions, l'Académie plaça son buste dans la salle de ses séances (2) et Wicar, son vieil ami de Rome, organisa aux *Studî* un banquet, rehaussé de musique et de poésie, auquel prirent part l'élite des artistes et des *dilettanti* napolitains et le grand poète milanais; cet hommage collectif de représentants estimés du Nord et du Sud, du plus illustre écrivain de la nation, de ces artistes français à demi romains, au sculpteur qui venait d'achever, pour le tombeau d'Alfieri, une Italie grandiose, c'est déjà le salut glorieux à « Canova italien ! »

C'est bien en effet l'union intellectuelle de l'Italie qui s'opère en dépit de frontières politiques, prudemment maintenues par Napoléon. A Naples, nulle tentative n'est faite, sous un prince à demi italien, pour franciser les mœurs et le langage (3). L'influence française profite surtout de ce que les imprimés peuvent pénétrer plus librement : trop même au gré de certains, qui déplorent de voir circuler « les livres les plus scandaleux et les plus criminels

(1) Trois lettres, très honorables pour ce savant, de Miot à Cuvier. A. Institut, Fds Cuvier.

(2) Le *Giorn. encicloped.* de cette année-là reproduit en partie la notice des *Römische Studien* de Fernow. Sur le voyage de Canova, Missirini, *Della vita di Ant. Canova libri quattro*, Prato, 1824, p. 202. Les notices de L. Cicognara, *Biogr. di A. C.* (Venise, 1823) et les *Notizie int. alla vita di A. C.* (Venise, 1822) ne donnent aucun détail à ce sujet.

(3) Ce fait contraste avec les tentatives signalées, dans les régions annexées, par P. Hazard, *La Révol. fr. et les lettres ital.*, p. 192 et suiv. L'auteur montre bien la condition différente des Etats autonomes : nous croyons pouvoir être plus affirmatif encore. Par contre, la manie des gallicismes, reprochée aux écrivains italiens du dix-huitième siècle, ne pouvait que s'aggraver en présence des réformes administratives et des fonctionnaires étrangers : notons, sans dire que ces termes ne soient pas apparus plus tôt, *buró*, *funzionario*, *blù*, *budget*, *autorizzazione*, *comune* (d'abord du féminin ; employé sous la République), *inspettore*, *percettore*, etc. P. Hazard cite (p. 329 sv.), un *elenco* de gallicismes dressé par un fonctionnaire du royaume d'Italie : à en juger par ses citations, la langue était moins envahie à Naples.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui se soient jamais vus (1) ». Les traductions aussi, en grand honneur au siècle précédent, s'exercent plus nettement dans le sens français (2). Mais l'appui officiel se borne à peu près à l'organisation d'un théâtre français, dont Joseph entendait faire le second du monde.

Le succès d'une troupe comique, pourtant médiocre, qui jouait au Fondo (depuis février 1807) l'avait décidé à faire mieux. La nouvelle « compagnie », qui reprit les meilleurs éléments de la précédente et jouait comme elle au Fondo ou à la cour, débuta avec éclat le 12 juillet 1807, au San Carlo, dans un gala en l'honneur de Friedland. Pour la diriger, Joseph avait d'abord songé au célèbre Fleury, puis il décida le non moins célèbre Larive, élève de Lekain, déjà retiré de la Comédie-Française après fortune faite, et qui retrouva à Naples les accents qui touchaient le roi : il était, comme il convient, en conflit avec l'impresario, certain Verteuil, et avec Antoine Rœderer, chambellan, commissaire du Théâtre-Français : cette petite guerre, à laquelle Rœderer père se mêla, occupa le roi plus qu'il ne convenait au moment de l'expédition de Reggio. Le choix des actrices, Mlles Barrière, Ribou, Saint-Léon, laissait, paraît-il, à désirer, surtout sous le rapport de la beauté : la reine s'en était chargée. Les hommes sont encore moins connus, éclipsés d'ailleurs par Larive qui joue presque tous les grands rôles. En somme, un petit nombre de sujets et assez modestes avaient été appelés de France et la salle, restaurée, pourvue par le roi, qui payait en outre la location de vingt loges, d'un lustre, d'un rideau, de décors, avait acquis une réputation d'élégance « à peu de frais ». La dépense n'était pas excessive pour le profit qu'en pouvait retirer l'influence française, car ce sont nos chefs-d'œuvre classiques, hautement préférés par le roi aux comédies contemporaines, qui tiennent l'affiche. Ainsi Joseph espère changer les mœurs, « donner le goût de la langue française et faire sentir à ces peuples notre supériorité sur les Anglais, les Russes et les autres peuples qu'ils ont connus (3) ».

(1) *Diario Napol.*, t. II, p. 385. Il cite la *Guerre des dieux*.

(2) Une entreprise de traduction de romans étrangers débute par *Paul et Virginie*.

(3) Joseph à Napoléon (de Gaëte), 7 juin 1806. *Mémoires*, t. II. Cf. F. Masson, *Napoléon et sa famille*, t. IV, p. 65, et les comptes rendus des journaux de Naples (le *Monitore*, après la première représentation de la nouvelle troupe, engage la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La même idée avait fait ordonner par l'empereur la tournée de Mlle Raucourt en Italie (1806).

Est-ce dans le même esprit éducateur, pour relever un art que les étrangers s'accordaient à juger faiblement représenté à Naples (1), que Joseph chargea Cellerier, architecte de l'Opéra, de lui trouver quelques danseurs et danseuses : « Le roi verrait avec plaisir Mlle Chevigny » (une des étoiles de l'Opéra de Paris !); plus un maître de ballet : « Il s'agit de monter ici une école de danse »; plus « quatre jeunes élèves de la danse de l'Opéra, de bonne école, et de jolie tournure, et deux de chaque sexe; il faudrait que ce fussent des talents assez avancés pour être agréables et pas assez pour avoir d'insatiables prétentions. Il faudrait que ces quatre jeunes gens ne coûtassent ensemble que 16000 ou 18000 francs, le voyage payé, y compris une ou deux mères pour conduire les jeunes filles. Ces jeunes gens resteraient à Naples; on les avancerait avec le temps et suivant leurs progrès... (2). » Mais l'empereur fut très mécontent de voir « débaucher » ses artistes : pour la danse, Joseph baissa ses prétentions (3) et, pour le chant, se contenta des ressources indigènes.

V

Arts. — Si l'art, sous toutes ses formes, avait très souvent puisé une sève vigoureuse dans le sol napolitain, la souche des Salvatore Rosa et des Bernin ne portait plus que de maigres rameaux. La musique seule et quelques industries d'art (porcelaine, pierres gravées, majolique) restaient florissantes. Dès le temps de Charles de Bourbon, ce sont des étrangers qui exécutent

troupe italienne des *Fiorentini* à y aller prendre des leçons); de nombreuses lettres aux *Œuvres de Rœderer*, t. IV (ainsi la reine au roi, lui rendant compte de sa négociation avec Larive, 14 avril 1807, p. 12; conflit Rœderer-Larive, janvier 1808, p. 14 et suiv.); d'autres lettres dans les papiers d'Antoine Rœderer, vol. 1.

(1) Pourtant Salv. Viganò, qui acquérait alors un renom européen comme organisateur de ballets, était Napolitain.

(2) Note au duc de Noja, chambellan du roi et commissaire du S. Carlo, sans date (appartenant au marquis di Gregorio).

(3) Nous trouvons cités comme danseurs français Henry, Giraudet, Mlle Queriau.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les principaux travaux artistiques; il en est de même sous Joseph.

La tradition musicale est continuée avec éclat par Giovanni Paisiello, de Tarente, que Joseph a nommé son maître de chapelle (1). Il compose beaucoup : pour le théâtre, pour les cérémonies. Ses œuvres sont le plus fréquemment reprises (avec celles d'une autre victime de la contre-révolution, Cimarosa, mort depuis trois ans); à côté de son nom, de ceux de Zingarelli, qui reste à Rome, bien que compris dans l'Académie napolitaine (2), de Finaroli (oratorios), « respecté comme le plus savant compositeur de nos jours (3) », les autres sont bien effacés. Comme intervention officielle, outre la fusion des conservatoires, notons les efforts pour ramener au San Carlo, qu'on se plaignait de voir déserter depuis un certain temps (4), le succès que méritait son admirable salle : le roi ne put réaliser son vœu de le faire « refondre » par Cellerier (5); mais il le restaura soigneusement et l'enrichit du lustre central; de nombreux galas auxquels le roi assistait, les éloges décernés dans les journaux à un trio de bons chanteurs (Velluti, Crivelli, la Correa), proclamés « ce que l'on pouvait avoir de mieux en ce genre dans toute l'Europe », commencèrent à ramener l'affluence (6). Il y avait encore deux scènes officielles : le *Teatro Nuovo* et les *Fiorentini*, où la comédie et le drame alternaient avec des œuvres musicales; l'influence française n'y pénétrait que par le moyen de traductions. Les théâtres furent l'objet d'un règlement général, les plaçant sous l'autorité du ministre de la Police « pour tout ce qui intéresse les mœurs et la

(1) Disgracié par Ferdinand pour avoir, en 1799, composé la musique d'hymnes républicains, il était rentré à la cour. V. *Un autografo di Giov. Paisiello* (*Arch. St. Nap.*, 1884). Parmi les notices qui lui sont consacrées, celle de Mazzarella da Cerato, dans les *Biografie* de Gervasi, t. I. Aux exemples cités des rapports intellectuels entre Etats italiens, on peut ajouter la dédicace d'œuvres de Paisiello à Elisa Bonaparte, précisément à l'époque qui nous occupe (Paul Marmottan, *les Arts en Toscane*, Paris, 1901, p. 159).

(2) Il compose, en l'honneur de Joseph, son *Trionfo di Davide* (Naples, 1808).

(3) Napoli-Signorelli, *Vicende*, t. VIII, p. 78.

(4) *Monitore*, 17 mai 1808; *Corriere*, 6 juillet 1807, et déjà Duclos (*Voyage en Italie*, Paris, 1767). La subvention accordée sous le *Decennio* aurait été de 97 000 ducats par an, suivant Bianchini.

(5) Note Noja, citée plus haut.

(6) Il aratt que la cour, en fuyant, avait pensé à faire embarquer même les glaces des sept rangs de loges (Petit-Radel, t. III, p. 68). Sous Murat, le Milanais Barbaglia, chargé de l'entreprise du S. Carlo, augmentera l'attrait par la création d'une roulette.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tranquillité », du ministre de l'Intérieur au point de vue « de l'art et de l'instruction publique » et nommant des commissaires, pris parmi les chambellans, pour surveiller acteurs et *impresarî* et approuver les pièces (1).

Sans caractère officiel, au *largo del Castello*, dans une écurie des ducs de Frisia, la *Fenice* relevait le genre comique dialectal que le *San Carlino*, son voisin, laissait tomber (2). Là s'était réfugié Pulcinella, banni des scènes sérieuses depuis la mort du grand Petito; et il attirait toujours un public nombreux, de toute classe, y compris la classe ecclésiastique. On le retrouvait aussi dans la rue, rapetissé au rang de marionnette et disputant les auditeurs plébéiens aux prédicateurs de carrefour. On peut être sûr qu'il était surveillé, car le roi de Pulcinella ne pouvait être que *Nasone* (3).

Dans les arts plastiques, quelques noms se distinguent, mais, il faut en convenir, généralement après ceux des étrangers cités plus haut : on doit faire exception pour le graveur Raffaele Morghen (4), mais s'il est né à Naples, il est fils d'un Toscan employé au musée de Portici, il est l'élève et le gendre du Romain Volpato, et c'est à Florence qu'a commencé sa fortune, sous la protection d'Elisa. Son talent est aussi remarquable par sa finesse que par sa fécondité. Son frère Guglielmo, également graveur, enseignait à l'académie du dessin. Graveur aussi Giacomo Milani, qui ornait de ruines romantiques, à la façon de Piranesi, des paysages napolitains.

L'architecte le plus souvent cité est Maresca, d'une ingéniosité et surtout d'une célérité frappante dans le genre, assurément factice, des fêtes et décorations officielles, où les Français se reconnaissaient surpassés. Giuseppe Cammarano, qui décorait à fresques

(1) Ils pouvaient infliger de la prison! Aucun théâtre ne devait s'ouvrir sans autorisation royale (décret, 29 août 1807). C'est Antoine Rœderer qui fut préposé aux deux théâtres français.

(2) Del Pozzo, *Cronaca*, 28 juillet 1806; S. di Giacomo, *Cronaca del teatro S. Carlino*, 1738-1884 (Naples, 1895). Le directeur fut Gaet. De Felice. V. aussi B. Croce, *Pulcinella e il personaggio del Napoletano in Commedia*, *Arch. St. Nap.*, 1898, p. 603-668, 702-742; et Petit-Radel, t. III, p. 69.

(3) Alquier, en 1802 (Auriol, t. Ier, p. 39), s'indignait qu'entre autres « goûts ignobles », le prince héritier affectionnât « les farces ordurières de polichinelle ».

(4) Une note intéressante sur lui, dans Paul Marmottan, *les Arts en Toscane*, p. 149. « Homme doux, modeste, et tout entier absorbé par l'art. » Il est enseveli à Santa-Croce de Florence.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les palais, Angelo De Viva, qui sculptait pour les églises avec correction, *morbidezza* et *brio* (1), le dessinateur Paolino Girgenti, le graveur en pierres dures et médailles Filippo Rega, étaient tous quatre professeurs à l'académie de Wicar (2). Schmidt, auteur d'une *Sapho* alors célèbre, allait se signaler comme peintre militaire (3).

Lettres. — Les écrivains suivaient mieux que les artistes les traditions glorieuses d'un pays qui, à toutes les époques, présenta, au-dessus de la masse ignorante, quelques-uns des esprits les plus puissants de l'Italie.

La littérature proprement dite, on l'a souvent remarqué, n'avait guère ressenti l'impulsion révolutionnaire : elle avait été grandiloquente plus que forte et la domination napoléonienne l'avait ramenée à un académisme assez froid (4). Nous trouvons, à Naples aussi, tout d'abord cette inévitable littérature de circonstance, à l'ordinaire prolixe et fade : hymnes, odes ou sonnets, vers italiens ou latins, pour cérémonies officielles ou banquets de la garde civique, œuvres de fonctionnaires, de professeurs, d'ecclésiastiques (en grand nombre), destinées à attester leur « attachement résolu au meilleur des souverains ». Encore faut-il dire qu'en ce genre les Napolitains excellaient, que l'époque était favorable à l'inspiration, et que ces poètes ne sont pas tous disposés, comme Monti, à porter leur encens à n'importe qui. L'un des meilleurs, Gabriele Rossetti, de Vasto dans les Abruzzes, le père de Dante-Gabriele, sacrifiant au goût régnant, montre assez singulièrement les nymphes de Gaëte appelant Masséna de leurs bouches rosées ou Cassivellaun s'effarant de voir sur les bords de la Seine César ressuscité ; mais c'était un patriote convaincu, bientôt *carbonaro* et violent pamphlétaire (5). Gargiulli indique à Joseph, dans des vers

(1) NAPOLI-SIGNORELLI, *Vicende*, t. VII, p. 263.

(2) Rebora (celui des réverbères) et Michele Arnaud (celui de la bascule à peser) étaient aussi des graveurs, qui avaient travaillé avec succès à la dernière monnaie bourbonienne.

(3) En 1810, *Murat observant l'attaque de Capri depuis la pointe de Campanella* (possédé par M. Paul Marmottan). Gius. Errante, Sicilien, très loué par Napoli-Signorelli, n'était pas rentré.

(4) Le livre capital de P. Hazard, *la Révolution française et les lettres italiennes*, a paru alors que celui-ci était sous presse. D'une façon générale, l'auteur prend de préférence ses exemples dans le Nord. Du moins citerons-nous sa belle étude sur Cuoco.

(5) Ode *la Presa di Gaeta* et sonnet *Il Fato*. Il publia tout un recueil de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

assez vigoureux, la voie tracée par les Normands : la Sicile, Corfou, l'Afrique (1). Plus pauvres assurément sont les œuvres dramatiques du temps, qui paraissent totalement dépourvues d'intérêt : c'est dans la comédie dialectale que Cammarano, le peintre, continue le personnage de *Giancola*, le dernier bon Pulcinella du San Carlino (2).

Une tendance nouvelle très significative, le culte de Dante, réveillé avec éclat par Monti, trouve des adeptes à Naples : signalons dès lors parmi eux les patriotes Gabriele Rossetti et Giuseppe De Cesare (premier ministre en 1848) (3).

Ce n'est pas dans la littérature qu'il faut chercher alors le génie napolitain. Ce n'est pas non plus, malgré ses dispositions pour ce genre, malgré la cohorte d'humanistes et d'archéologues distingués que présidait le vénérable Francesco Daniele, dans l'étude des antiquités, à laquelle le nouveau prince ne demandait point, comme tant d'autres maîtres de l'Italie, de servir de dériva-

Poesie varie pel glorioso monarca di Napoli e di Sicilia Giuseppe Napoleone. Sur Gabriele Rossetti, des *Notizie biogr. e bibliogr.* de Zulia Benelli (Florence, 1898), et une étude de Colomba-Luisa Adami, *G. Rossetti e i lirici patriottici* (Brescia, 1898). Carducci avait publié de ce poète des *Poesie scelte* (Florence, 1861). Né en 1783, il fit d'abord des *libretti* pour le S. Carlo (ainsi *Giulio Sabino*, en 1806). En 1807, il reçut un emploi de conservateur au musée.

(1) Dans l'*Oracolo Cumano*; Onofrio Gargiulli était helléniste, membre de l'Académie. C'est de même l'ombre des Normands, des Angevins qu'Angelo-Maria Ricci, chevalier de Malte, qui devint bibliothécaire de Murat, évoque avec mieux que de la simple flatterie (ainsi les *Vittorie di Napoleone il Grande*, hymne) : on a publié récemment des *Poesie scelte* de ce poète (Città di Castello, 1909, par A. Sacchetti-Sassetti). La gloire de Napoléon inspire encore d'autres poètes (ainsi Giov. Buccarelli). Gennaro Rivieccio, prêtre, consacre des odes latines à Joseph pour son avènement et pour l'arrivée de la reine. De la collection de poèmes en l'honneur de Joseph, réunis à la Bibl. nat. de Naples, Fogli vol. 21, quelques-uns pourraient encore être retenus. Notons seulement les noms du chevalier Sanseverino di Marcellinara, qui célèbre l'avènement de Joseph en une *canzone* de 27 pages avec notes savantes, et d'Aless. Vitale, duc de Tortora, qui pleure son départ en une élégie.

S'ode esclamar dovunque : abbiam perduto
Il Re, l'Amico, il Cittadino, il Padre.

Un des rapprochements préférés (il montre du moins que l'on avait reconnu les intentions du roi) est celui de Joseph et Titus. Parmi les poètes fonctionnaires se signale le commissaire de police Giuseppe Castaldi (d'Afragola), également archéologue.

(2) Martorana, *Scrittori Napolet. dialettali*; Di Giacomo, p. 405. Un autre peintre, Dom. Piccini, se distingue dans le même genre beaucoup plus que dans son art.

(3) Il publie alors son *Esame della Divina Commedia di Dante*. G. del Giudice, après B. Capasso (celui-ci en 1856), lui a consacré une notice dans les *Atti dell'Accademia Pontaniana* (1901, t. VI de la deuxième série).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tif aux sentiments nationaux, mais au contraire d'être un encouragement pour l'avenir (1). L'histoire proprement dite compte alors quelques brillants représentants; mais surtout, d'ordinaire mêlés à elle, la philosophie, le droit, l'économie politique, qui trouvèrent à Naples au dix-huitième siècle une de leurs citadelles, et y suscitèrent une admirable école de penseurs et d'observateurs, dont plusieurs furent des martyrs. La réaction faucha nombre de ces nobles têtes; le nouveau régime renoua la tradition. On vit paraître aussitôt une série d'œuvres, inspirées par les réformes, ou sorties de quelque tiroir secret, ou posthumes, comme *les Principî del Codice penale* de Mario Pagano, le malheureux président du Directoire napolitain. On réimprima son œuvre avec une biographie, et celle de Cirillo, auquel la Faculté de médecine décida d'élever un monument par souscription.

C'est à cette époque que Vincenzo Cuoco, « une des plus belles et des plus nobles intelligences d'Italie », au jugement de Settembrini, publie la seconde édition, revisée, de son fameux *Saggio storico sulla rivoluzione di Napoli* qui, bien que commencé sur le navire qui l'emmenait en exil, mérite, par la sobriété du récit, l'effacement des individus, l'observation aiguë, mais portée également sur les divers partis, l'effort pour comprimer les sentiments du patriote, d'être regardé comme une œuvre historique très élevée. Il vient de faire paraître le dernier volume de son roman, *Platone in Italia*, où, célébrant l'antique civilisation italienne, il revendique pour son pays l'indépendance, même l'unité (2). Historien aussi, et vraiment critique, en même temps qu'homme d'action, Melchiorre Delfico étudie alors, avec un scepticisme

(1) Sur Fr. Daniele, le secrétaire de l'Académie, rédacteur ordinaire des inscriptions latines officielles, cf. NAPOLI-SIGNORELLI, *Vicende*, t. VIII, p. 19-23, et G. CASTALDI, *Vita di F. Daniele*. Naples, 1812 (historiographe de Ferdinand, Daniele avait été destitué pour avoir parlé en faveur de ses amis persécutés en 1799). Après lui, l'évêque Carlo Rosini et Nic. Ciampitti, déchiffreurs de papyrus d'Herculanum; Fr. Carelli, le marquis Berio et G.-A. Cassitto, numismates; DE ATTELLIS, marquis de Sant'Angelo, publie alors ses *Principî della civilizzazione de' Selvaggî d'Italia;* Michele ARDITI (*Il Porto di Miseno*) et le général PARISI (*Archeologia militare*); l'abbé Dom. Romanelli a commencé à publier les *Antichità dell' Abruzzo Citeriore* et prépare sa *Topografia* antique de Naples. Napoli-Signorelli et Galanti plaisantent volontiers le commun des « antiquaires ».

(2) SETTEMBRINI, *Storia della letter. ital.*, t. III, p. 280 et 285; MAZZONI, *Ottocento*, p. 106; Gaet. COGO, *Vinc. Cuoco* (Naples, 1909); N. RUGGIERI, même titre (Rocca San Casciano, 1903), P. HAZARD, *op. cit.*, p. 218-259.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avisé, l'histoire primitive de Rome : on a montré en lui le représentant le plus fidèle en Italie de l'esprit français au dix-huitième siècle (1). Un autre grand érudit, enthousiaste de la gloire nationale et lui aussi patriote réfugié à l'étranger, Pietro Napoli-Signorelli, auteur d'histoires, restées classiques, de la civilisation napolitaine, et des théâtres, est revenu de Bologne, où il enseignait avec éclat la diplomatique (2).

Un des patriarches de l'économie politique, Giuseppe-Maria Galanti, dont l'admirable *Descrizione delle Sicilie* fut visiblement le livre de chevet des nouveaux gouvernants, et qui, suivant les traces de Genovesi et de Galiani, indiqua nombre de réformes essentielles, mourut en 1806, au moment d'en voir entreprendre plusieurs des plus grandes (3); mais nombreux restaient ses émules ou ses élèves, nobles libéraux épris de progrès agricole, ou patriotes obligés à la retraite par la contre-révolution : le régime encourageait de son mieux ces tendances, notamment par le canal de la *Société d'encouragement*. Nommons au moins le duc de Monteiasi, Tupputi (4), Liberatore, Azzariti-Stella (5), l'abbé G.-B. Gagliardo (6), Giampaolo (7), Fr. Rosati (8), Fil. Carrillo (9), Moschettini, le P. Nic. Onorati.

Les travaux juridiques n'avaient jamais chômé dans le pays des *Paglietti*. Alors s'achevait la grande collection des pragmatiques, mais l'annonce des Codes français suscitait déjà une série de traductions, de commentaires, de propositions (10).

(1) G. Gentile, *Dal Genovesi al Galluppi*, Naples, 1904. Sur Delfico, v. encore Mazzoni, *Ottocento*, p. 108; Napoli-Signorelli, t. VII, p. 121; G. Pannella, *Episodî più notevoli della vita di M. D.*, Teramo, 1908; P. Hazard, *op. cit.*, p. 300.

(2) Il y avait commencé, en 1805, la publication d'un grand travail, *Elementi di critica diplomatica;* en 1807, il donne un *Ragionamento del gusto del bello.*

(3) Son *Testamento Forezne*, qui parut alors (Naples, 1806, 2 vol.), avait été écrit en exil. Parmi les notices consacrées à l'auteur, v. celle du *Corriere*, 13 octobre 1806. Orloff, t. V, p. 20.

(4) V. ces noms à la *Bibliogr.*

(5) Azzariti publie en 1806 *Dei mali e rimedî politici* et Liberatore des *Pensieri civili economici sul miglioramento della provincia di Chieti.*

(6) En 1805, sa *Biblioteca di campagna;* en 1807, nouvelle édition de son *Catechismo agrario;* peu après sa *Descrizione di Taranto* et son *Vocabolario agronomico.* Il fut fait « directeur général de l'agriculture des biens de la couronne ».

(7) *Catechismo di agricoltura*, 1808. C'est le conseiller d'Etat.

(8) *Dell' agricoltura e dell' industria della Puglia*, 1808.

(9) *I vantaggi del dazio diretto sull' indiretto*, 1806.

(10) Le Napolitain Raffaeli participe au *Progetto di Codice di procedura de' giudizî penali del regno d'Italia*, imprimé à *Naples*, 1807.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sans sortir des limites étroites du sujet, on a pu voir que l'avènement des rois français eut pour conséquence d'activer vigoureusement le mouvement des esprits, que les Napolitains contribuèrent aux réformes, et que le *Risorgimento* intellectuel, qui devait précéder l'autre, était déjà commencé à Naples.

Sciences. — Les sciences pouvaient bénéficier du contact avec des hommes de valeur, comme les médecins militaires Mangin et Chavassieu d'Audebert, le chirurgien du roi Paroisse, le naturaliste Reynier, des artilleurs et ingénieurs réputés. L'armement du pays, la lutte contre le blocus maritime, stimulaient, comme dans la France révolutionnaire, le travail et l'ingéniosité. Toutefois l'influence exercée est difficilement appréciable. La tendance dominante était aux sciences naturelles et à la médecine. Malgré l'enseignement oral et très irrégulier des écoles de Naples et de Salerne (celle-ci « confinée dans une chétive maison qui se sent de la misère (1) ») et l'excessive facilité des examens, la nation était renommée pour ses médecins : à cette époque, Cotugno, savant illustre, recteur de l'Université, A. Miglietta, directeur de la vaccination, qui avait lutté vaillamment pour la répandre, tous deux inquiétés après 1799; les bons chirurgiens, comme Amantea, étaient beaucoup plus rares. L'appréciation d'un médecin français sur l'hôpital des Incurables, le premier de Naples, où l'on appliquait des traitements d'un autre âge et où les étudiants apprenaient la pratique en « charpentant l'espèce napolitaine », illustre le jugement Galanti (2). Une noble tradition entretenait dans le corps médical des cœurs généreux comme Cotugno qui laissa sa fortune aux Incurables, Amantea, auquel une chapelle sera élevée par souscription populaire. Les épidémies militaires, très mal soignées au début, déterminèrent une collaboration active des médecins du pays et d'intéressantes études.

Si l'on se risquait à juger le mouvement scientifique d'après les lueurs entrevues en passant, on oserait y reconnaître l'originalité, l'ingéniosité et l'assurance, facilement présomptueuse, que l'on a vues se manifester ailleurs. On peut noter avec éloge des observa-

(1) PETIT-RADEL, t. III, p. 58-62 et 251.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 51-53, et GALANTI, *Descriz.*, t. Ier, p. 486. Les bons médecins eux-mêmes étaient rares en province (GRECO, *Annali*, t. Ier, p. 193 et suiv., insiste sur Lupo, qui introduisit en Calabre l'usage du quinquina).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tions nombreuses sur les tremblements de terre et sur l'astronomie, faites un peu partout, par des ecclésiastiques, des nobles; nommons Gabriele Pepe, le futur général (sur le sisme de 1805). Le géologue Savaresi n'a peut-être pas grand mérite à démontrer l'antique attache de la Sicile et de la Calabre; l'archidiacre Cagnazzi en a davantage à reconnaître l'ancien débouché de l'Adriatique dans le golfe de Tarente par la Daunia et l'indépendance des *Murgie* par rapport à l'Apennin. L'agronome Tupputi s'attire les sarcasmes de savants français par des observations sur le bétail et l'expérience lui a donné raison sur quelques-unes (1). A côté de cela, nous trouvons parfois des théories singulières et des propositions excessives (2).

Presse. — Dans un rapport sur le timbre, le ministre des Finances propose de ne pas frapper les gazettes, car cette institution « tout à fait neuve en ce pays ne se soutient qu'avec les subsides du gouvernement » et on a vu les communes obligées de s'abonner à l'un des deux principaux journaux. Nous sommes ainsi renseignés sur le degré d'indépendance de cette presse (3); il n'en était pas moins fort bon d'encourager un organe indispensable pour créer un esprit public dans le pays, combattre l'ignorance, même encourager les vertus civiques en publiant « tout acte bienfaisant ou généreux (4) ».

Le journalisme napolitain avait un glorieux fondateur, le *Monitore napoletano*, qui, avec deux ou trois autres feuilles, avait tenté de populariser la République napolitaine, mais il avait péri avec sa noble rédactrice, Eleonora Fonseca-Pimentel. La réaction avait été fatale à la presse, comme à bien d'autres tentatives libérales; elle n'avait laissé paraître qu'une maigre *Gazzetta napolitana*, dont le nouveau *Monitore* se chargea de faire l'oraison funèbre (5).

(1) Cette polémique figure au *Moniteur*, 1807, 1er, 5, 6, 10 août.

(2) NAPOLI-SIGNORELLI, *Vicende*, t. V, p. 47, explique le tremblement de terre par le fluide électrique et C.-A. Lippi, académicien, rappelle à notre ambassadeur, dans un mémoire sur les mines du royaume, qu'il a prouvé que les volcans étaient dus à la combustion de couches de houille. Plus tard, c'est à l'empereur lui-même qu'il s'adresse pour faire imprimer, en six langues, sa grande découverte que Pompéi n'a pas été recouverte par les cendres, mais par des alluvions.

(3) La loi sur la juridiction de police punissait « tous écrits dictés par l'intention de répandre le mécontentement contre le gouvernement.... les bruits alarmants... » (Art. 66).

(4) *Corriere di Napoli*, n° 1.

(5) Dans son premier numéro : un gouvernement raisonnable, dit-il, ne saurait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'époque française suscita au contraire plusieurs périodiques qui, s'ils n'expriment point une pensée libre, communiquent les actes officiels, donnent des nouvelles de France, de l'étranger (d'après les feuilles du dehors) et des provinces, où ils ont des correspondants. Ils renseignent aussi sur les cours du change, l'arrivée des bâtiments, les théâtres, publient des annonces. Une opinion pouvait du moins s'exprimer assez librement : celle des « patriotes », ce qui n'était pas synonyme d'opinion officielle ; le *Monitore* passait pour être rédigé par une « plume patriote des plus chaudes (1) ».

Napoléon ne pouvait laisser des journaux à Naples sans les contrôler : ils ne devaient point parler de la politique impériale autrement que d'après le *Moniteur* (2) ; qui plus est, le *Journal de Paris* (dont Rœderer est l'un des propriétaires) est invité à ne pas s'occuper du royaume ! Les feuilles napolitaines, dit l'empereur, « ne contiennent que de petits détails d'assassinats et de meurtres », incidents qu'il faut au contraire amoindrir : « La qualité constante de vos ministres est de faire claquer leur fouet (3). » Cette remarque parait avoir été écoutée, car les deux grands journaux, à partir du dernier trimestre de 1806, sont moins fournis de détails sur les affaires du royaume et les bulletins de la Grande Armée, les négociations y tiennent une place excessive (plusieurs numéros ne parlent point de Naples) ; il est vrai que l'occasion était belle pour frapper l'opinion défiante. Il faut bien, au contraire, la ménager quand il s'agit du royaume même, sans pourtant que ce « *Moniteur* plein de bourdes (4) » réussisse à égaler

souffrir que « l'on cachât ou déguisât aussi vilement la vérité aux yeux de la nation, pour servir une politique faible, soupçonneuse et inconséquente ».

(1) *Diario Napoletano*, t. II, p. 239.

(2) Ainsi Champagny à Gallo, 23 mai et 11 novembre 1807. A. E., Naples, 131.

(3) Napoléon à Joseph, 12 novembre 1806 (Berlin) et 12 janvier 1807 (Kœnigsberg). Bien d'autres lettres touchent à ce point. Il est à noter que Joseph se plaint aussi du *Journal de Paris*.

(4) *Lu munitore chine de pastocchie*, comme le nomme un sonnet satirique en dialecte napolitain (mss. Soc. stor. Nap.). Aux moments de crise, les journaux de Naples procèdent plutôt par prétérition : ainsi dans le *Monitore*, la perte de Capri est omise au milieu du récit de l'entrée triomphale de Joseph et la résistance d'Amantea n'est indiquée que lorsqu'elle touche à sa fin ; la retraite de Reynier se change en un mouvement de concentration destiné à réprimer l'insurrection provoquée par le débarquement de quelques Anglais, qui, d'ailleurs, n'osent pas quitter le rivage. A voir l'énormité des fausses nouvelles hostiles accueillies par le peuple, on tirera cette conséquence morale que le gouvernement eût été bien souvent plus habile en laissant dire la vérité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« l'impudente fausseté » de la presse sicilienne. On insiste, bien entendu, sur les matières inoffensives : faits divers, température, la comète de 1807, comptes rendus dramatiques ou bibliographiques, « variétés » historiques ou littéraires. Notons encore une prédilection pour les pays lointains ou neutres (pourtant les nouvelles intérieures d'Angleterre tiennent une grande place).

Le *Monitore napolitano*, héritier du nom et de la ferveur « patriote » du journal républicain, apparaît le premier avec l'épigraphe virgilienne *Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo* (successivement remplacée par d'autres). Bien qu'il ne soit publié que deux fois par semaine, alors que le *Corriere* paraît trois fois, il est le plus marquant ; c'est lui qu'on voit le plus souvent cité, que lit la reine Caroline à Palerme ; il compte parmi ses plus actifs rédacteurs l'illustre Colletta (1) ,avec qui sont associés Catalani, Mariani, Azzia, ces deux derniers hauts fonctionnaires de la police ; Cuoco, l'historien, un des fondateurs du *Giornale italiano*, semble y avoir aussi collaboré.

Le *Corriere di Napoli*, qui succède dès le 16 août 1806 au *Moderatore*, dont le titre, évidente allusion à la politique de conciliation prônée par Joseph, fut estimée sans doute alors trop peu conforme aux circonstances, et dont la conception était trop ambitieuse, alterne avec le *Monitore* et le complète dans une certaine mesure (2). La rédaction paraît avoir une allure moins personnelle.

Le *Journal de l'Empire*, plus tard *Journal français*, composé en français, au ministère de la Police, avec les feuilles apportées par l'estafette, est quelquefois, par suite, le premier à donner des nouvelles sensationnelles, mais il n'offre aucune originalité. Un essai de journaux provinciaux, destinés surtout à la correspondance entre les intendants et leurs administrés, fut suspendu « jusqu'à des temps plus heureux » ; le seul qui eût déjà paru, à notre connaissance, était celui de l'Abruzze Citérieure, créé par l'intendant Briot : le gouvernement y avait trouvé des inconvénients (3).

(1) V. pour son zèle à chercher des correspondants et abonnés ses lettres au colonel Micheletti, d'Aquil (COLLETTA, *Opere inedite*, t. II, p. 291-294).

(2) Disposition analogue des rubriques : royaume, empire, étranger, à la fin variétés, comptes rendus ou avis.

(3) Saliceti à Miot, à Briot, et Briot à Miot, décembre 1806. A. Naples, Int., 2194.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le *Giornale enciclopedico*, dont le père Emmanuele Taddei (1), puis le docteur Tenore dirigèrent la publication, n'a plus rien de politique, mais se consacre uniquement à la littérature et aux sciences et comme, outre les articles originaux, souvent écrits sous forme de lettres, il donne de nombreux comptes rendus ou extraits d'ouvrages, il peut passer pour « un important répertoire de tout le mouvement scientifique de quinze années très actives (2) ».

C'est un Napolitain qui porte ce jugement que la prétendue occupation militaire « non seulement donna d'excellentes garanties sociales et une salutaire organisation politique et civile, mais encore favorisa l'art (3) ». Sur ce point, du moins, on n'a pas contesté l'action personnelle de Joseph et elle n'était pas intempestive, l'éducation sous toutes ses formes étant le seul moyen de préparer efficacement le relèvement de l'Italie méridionale.

(1) Les *Memorie segrete* en disent un mot (p. 176) : rédacteur au *Monitore*, il fit plus tard l'oraison funèbre de Marie-Caroline.

(2) *Lega del Bene*, avril 1890. Le *Monitore* du 16 mai 1806 donne un compte rendu de son premier fascicule. Deux volumes en 1806, puis, après une interruption, devenu mensuel, quatre pour chacune des années suivantes. Citons encore une *Corrispondenza generale relativa alla letteratura, alle scienze, alle arti, alla economia politica, alla storia ed agli andamenti del commercio* (hebdomadaire ; elle parut au moins en 1807, chez l'éditeur G. De Turris), un *Corriere delle Dame* (mode et littérature), un *Giornale numismatico*, les *Atti* des Sociétés savantes.

(3) Borzelli, *l'Accademia del disegno*, p. 22.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XV

SITUATION DIPLOMATIQUE

I. Situation à l'égard de la France et des puissances. — II. Naples et la politique méditerranéenne. — III. Naples et Rome. — IV. Les Etats napoléoniens d'Italie.

I

Un bref exposé de la situation diplomatique confirmera l'existence d'une aspiration déjà très vive à l'indépendance, dans un pays que l'on regarde souvent comme ayant été sous Joseph un vassal bien humble de la France.

Dès ce règne, des principes tout autres apparaissent. Naples prétend à la réciprocité parfaite : nulle faveur à une puissance qui n'accorderait pas l'équivalent. L'autorité des agents étrangers est limitée aux bons offices en faveur de leurs nationaux; ils perdent toute juridiction en matière d'avaries de mer et de ventes de prises; ils n'ont plus le droit d'arborer les armes de leur pays (1); la police tente même de s'arroger la délivrance des passeports, aux dépens des consuls. A ces mesures on prétend soumettre la France tout comme les autres; on la voit perdre, sous un roi français, à une époque où elle est plus forte que jamais, des privilèges que les Bourbons n'avaient pas osé abolir.

Les navires et magasins de nos commerçants étaient exempts de visite douanière, sauf le cas de flagrant délit et en présence du consul : « les gens de la douane sautent à bord, cherchent, fouillent, visitent sans aucun respect pour le pavillon (2) ». Notre consulat doit renoncer à vendre lui-même les prises de nos corsaires.

(1) Décret, 14 avril et 2 septembre 1807.
(2) La Feuillade à Champagny, 22 avril 1809. A. E., Naples, 133.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bien plus, le consul général Blanc qui, retiré à Rome lors de la rupture, était revenu spontanément prendre son poste et dont Joseph fait cas au point de l'employer comme administrateur de la marine, n'est reconnu qu'après de nouvelles et longues formalités.

Dans la pratique, l'application de ces principes favorisait trop l'animosité presque générale des Napolitains contre les Français, pour qu'ils n'aient pas profité avec volupté des occasions offertes de les chicaner et de les vexer. Le parti pris, évident sous Murat et même dès l'interrègne, est dès lors observé, sur le terrain commercial, judiciaire, fiscal. La France est officiellement traitée sur le même pied que les autres puissances et déjà se multiplient les faits qui autoriseront notre consul à écrire : « Naples, qui était jadis le port de l'Europe où le commerce français trouvait le plus de facilités et où le pavillon jouissait le plus de franchises, est aujourd'hui celui où l'un rencontre le plus d'entraves et où l'autre obtient le moins de considération (1). »

Le duc d'Aubusson de la Feuillade (2), qui s'attendait à jouer le rôle d' « ambassadeur de famille », est fort dépité de se voir mesurer les égards : son audience est ajournée et le roi aurait dû « se fâcher » pour faire observer le cérémonial dans son intégrité. A peine si on le visite ! De ces procédés, il rend responsable le marquis de Gallo, ministre des Affaires étrangères, dont les décrets précités étaient, paraît-il, l'œuvre et qui soutenait, comme il fera effectivement en écrivant à Champagny (3), que « les prétendus

(1) Note mss. sur *la suppression des droits et privilèges dont jouissaient les Français dans le royaume de Naples*. A. E., Naples, 133, f°s 294-297.

(2) Pierre-Raymond-Hector d'Aubusson de la Feuillade ; né en 1765, cadet à l'Ecole militaire (1779) ; sous-lieutenant au régiment de cavalerie du comte d'Artois ; capitaine de dragons au régiment de Ségur ; deux ans aide de camp du lieutenant général duc d'Harcourt, major en second au régiment de l'Isle-de-France infanterie (1788) ; colonel attaché à l'état-major du maréchal de Mailly (1791) ; ministre à Florence (19 avril 1806), à Naples (17 décembre 1807). Cet émigré, parent du duc de Richelieu, était devenu napoléoniste ardent (Eug. Welvert en dit quelques mots dans *l'Araignée des La Feuillade*, *Feuilles d'histoire*, 1er décembre 1909). Il a pour secrétaire d'ambassade Hué de Grosbois (Claude-François-Xavier) : élève de l'Ecole d'artillerie de Metz, 1789 ; peu de temps avant sa nomination à Naples (17 décembre 1807), il était inspecteur de l'application du système métrique dans les départements du Midi ; il resta à Naples jusqu'à la fin de 1810. Conseiller référendaire à la cour des comptes (13 juin 1813), se distingua comme officier de grenadiers de la garde nationale à la barrière de Clichy. Parmi les attachés, le baron du Montet.

(3) Gallo à Champagny, 28 octobre 1809 (mémoire en réponse aux plaintes des agents français). A. E., Naples, 133.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

privilèges de la nation française » n'étaient que des habitudes ou des abus et assurait qu'il ne faisait qu'interpréter la recommandation de l'empereur lui-même « d'élever et de maintenir la couronne de Naples au niveau des premières et des plus grandes puissances de l'Europe (1) ». Dans l'altération immédiate des rapports entre les représentants de la France et de Naples, il faut peut-être faire la part du caractère de La Feuillade, hautain, ardent, ombrageux, qui venait de jouer en Etrurie le rôle d'un gendarme plus que d'un ministre, et qui prit tout de suite son nouveau poste en grippe, disant qu'il préférerait être ministre en Perse (2). Mais le système de Gallo paraît clair.

Le gouvernement impérial montre une mansuétude admirable, passe sur les mesures prises, engage son représentant à la modération, recommande de faire grand accueil à la délégation chargée d'aller saluer l'empereur à son quartier général d'Allemagne, accorde à Naples le protocole des « grandes puissances », étant « naturel que la cour de Naples soit aux premiers rangs dans l'ordre politique de l'Europe comme dans les affections de Sa Majesté l'Empereur (3) ». Tout à la fin du règne, il décide que les Français qui prêteront serment de fidélité au roi de Naples ne seront plus Français, et que les autres, pour le servir, devront se faire autoriser par l'empereur lui-même (4) : à un certain point de vue, c'est une atténuation au concept du Français citoyen du Grand Empire comme jadis le *civis romanus*.

D'ailleurs, Joseph lui-même, tout attaché qu'il soit aux droits de la couronne et attentif au protocole, reste ferme dans ses sentiments français et ne se laisse point, comme Murat, envelopper. L'ambassadeur est reçu dans les mêmes formes qu'à la cour impériale : le roi le « comble de bontés » (loge au San Carlo et au Fondo, don d'un service de table ; il parle même de lui fournir son

(1) La Feuillade à Champagny, 22 avril 1809. *Ibid.*

(2) Il paraît même ignorer les éléments du métier : Champagny doit lui expliquer, avec beaucoup de patience, ce que c'est qu'une note verbale, la distinction entre ses fonctions et celles du consul, l'inviter à observer le pays. Lorsqu'il sera rappelé (juin 1809), en congé illimité, à la suite, semble-t-il, d'une lettre où il attribuait le manque d'égards de Murat à l'égard du corps diplomatique au désir d'imiter l'empereur, le gouvernement, instruit par l'expérience, ne désignera pour Naples qu'un ministre.

(3) A. E, Naples, 131, f° 127.

(4) Décision impériale, 12 mars 1808. C'était préparer le grave conflit de 1811 sur la nationalité des Français au service de Naples.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

logement) (1). Cependant Joseph partageait avec son ministre, avec la masse de la nation, le sentiment d'intérêts politiques en opposition avec les projets de l'empereur : bien qu'il se fût fait blâmer vertement en 1805 pour avoir dit que la France désirait la paix, il s'était empressé de l'annoncer à son arrivée, agréait les allusions à son rôle de négociateur des grands traités du Consulat, et osa de nouveau réclamer cette paix à l'empereur, dans une lettre bien connue (2), tandis que Gallo en montrait à Talleyrand l'urgence vitale pour le royaume épuisé et en proie aux troubles intérieurs (3). Ils redoutaient surtout l'un et l'autre le projet, qui paraît avoir été réellement formé par les coalisés (avant l'orientation nouvelle donnée par les affaires d'Espagne), d'une grande attaque des Anglais, avec les Russes, peut-être les Autrichiens, sur l'Italie, où ils escomptaient alors un soulèvement contre les Français (4).

Le nouveau roi avait été reconnu sans difficulté par la plupart des puissances. La reine d'Etrurie, malgré son étroite parenté avec Ferdinand, répondit la première à la notification (5). L'électeur de Bade applaudit à cet affermissement du « système d'ordre, de justice et de consistance » édifié par Napoléon ; le roi de Bavière y vit « la tranquillité de l'Italie », l'Electeur de Hesse-Cassel, un progrès vers « le rétablissement de la paix générale ». Haugwitz écrivit, pour la Prusse, que « le vœu le plus cher du roi est toujours de voir s'établir en Europe un ordre de choses stable » et il nomma le premier un ministre, Humboldt (6). La Porte, après avoir atermoyé près d'un an (7), reconnut aussi le roi, ce qui avait de l'im-

(1) La Feuillade, reçu le 28 février 1808 ; v. ses lettres des 1er, 4, 14 mars 1808. A. E., Naples, 132, fos 47 et suiv.

(2) 29 mars 1807 (*Mémoires*, t. III) : *Votre Majesté doit faire la paix à tout prix*. V. aussi la lettre du 2 septembre 1806 et la proclamation du 9 février 1806. A la réception du 1er janvier 1807, le roi exprime la thèse fameuse que l'empereur ne voulait vaincre que pour assurer à l'Europe une paix durable. C'est en l'honneur du « pacificateur » que Gallo, le jour de la fête du roi (19 mars 1807), consacre des inscriptions laudatives et illumine ; c'est lui que saluent les orateurs provinciaux (*Monitore*, 16 mai 1806).

(3) Gallo à Talleyrand, 4 et 29 août, 22 septembre, 24 novembre et 5 décembre 1806, 17 mai 1807. A. E., Naples, 131, fos 135, 149, 165, 177, 178, 218.

(4) Gallo à Talleyrand, 24 décembre 1806, 27 février et 10 mars 1807. A. E., Naples, 131, fos 184, 200, 203.

(5) Sans avoir, écrit Talleyrand à Joseph, « exprimé aucune opinion ». Toutes ces réponses sont à A. E., Naples, 131.

(6) Il se rendit sans délai à Rome, mais il y était encore à la fin du règne.

(7) Talleyrand dit la chose faite en août 1806 ; en réalité, la reconnaissance officielle n'eut lieu qu'en février 1807.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

portance, surtout pour les relations de commerce. Le ministre de Portugal, resté à Naples, faisait part confidentiellement des bonnes intentions de son gouvernement. Les liens étroits, mais largement distendus par les soins de Godoï, qui unissaient les deux branches des Bourbons, n'empêchèrent pas l'Espagne d'accuser réception de la participation (1) et d'inscrire, dans son almanach de cour pour 1807, Joseph comme roi de Naples et Sicile, Ferdinand comme infant d'Espagne, Caroline comme archiduchesse; Pio Gomez, ancien chargé d'affaires à Naples, y resta en cette qualité, sans nouvelles lettres de créance. Les relations sont meilleures que lorsque c'est Joseph qui sera en Espagne! La Russie, après Tilsit, le reconnut comme « roi de Naples (2) »; de même, en novembre 1807, la cour d'Autriche, à qui on avait jusqu'alors épargné une démarche que rendait humiliante son double lien de parenté avec la famille de Sicile (3).

L'échange, avec toutes ces puissances, d'agents diplomatiques entraînait à bien des frais et Napoléon n'y tenait point, proposant que les « Etats de famille » se fissent représenter par les ambassadeurs et consuls de France, ce qui aurait aussi l'avantage de « sanctionner dans l'opinion de l'Europe l'établissement de la grande fédération (4) ». Naples envoyait seulement un chargé d'affaires à Paris (5) et des consuls dans les ports de l'empire. Il est à remarquer que c'est elle qui parla presque aussitôt d'avoir un ambassadeur à Paris et des ministres près de plusieurs cours (6). La question traîna, puis les nominations. Le corps diplomatique napolitain comprit : un ambassadeur en France, qui fut le duc de

(1) Geoffroy de Grandmaison, *l'Espagne et Napoléon*, 1804-1809 (Paris, 1908), reproduit les notes échangées (p. 54).

(2) Au début de 1808, le colonel Marie, aide de camp de confiance du roi, se rendit à la cour de Russie, où il séjourna six semaines, logé au palais (son retour à Naples est annoncé le 15 avril 1808) : on a dit que ce voyage avait rapport aux événements d'Espagne : Joseph le nie (Cf. *Lettres inédites*, p. XXIII).

(3) L'impératrice Marie-Thérèse, fille de Marie-Caroline, était morte le 13 avril 1807 et l'empereur avait aggravé la rupture de ce lien en se remariant très vite. Notre ambassadeur avait simplement présenté une note sur les événements ayant amené l' « établissement du royaume de Naples » (juillet 1806). A. E., Naples, f° 131. Observons que le consul général d'Autriche, Reymond, n'avait pas cessé de résider à Naples. La cour de Palerme, laissée huit mois sans lettres officielles d'Autriche, en reçut adressées à « LL. MM. de Sicile » et les refusa.

(4) Talleyrand à Napoléon, 23 juin 1806; à Gallo, 11 juillet 1806. A. E., Naples, 131, f°s 116 et 122.

(5) Pierre Questiaux, ancien secrétaire d'ambassade de Gallo à Paris.

(6) Gallo à Talleyrand, 29 août 1806. A. E., Naples, 131, f° 149.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Monteleone, Diego Pignatelli, très grand seigneur, que la cour avait emprisonné pour être resté, sous la République, membre du Sénat de Naples : presque ruiné, malgré son immense fortune, peu soucieux d'encourir peut-être de nouvelles représailles, il mit un médiocre empressement à accepter ce poste et à s'y rendre (1); des envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires en Russie, Hollande, Autriche : Filippo Grillo, duc de Mondragone, duc Giov. Riario Sforza et Ottavio Mormile, duc de Campochiaro (2). Pour l'Espagne, l'affaire ne fut pas réglée (3). On remarquera l'importance donnée aux choix regardant l'Autriche : Campochiaro, ancien ministre et parent de Gallo, et Francesco Caracciolo, des princes de Melissano (4). A Rome, le comte Fabio Crivelli est qualifié de chargé d'affaires, mais il se voit réduit au rôle d'observateur.

Aucun des ministres étrangers (5), sauf Pio Gomez, chargé d'affaires officieux d'Etrurie et d'Espagne, et Tassoni, ministre d'Italie, ne rejoignit son poste sous Joseph. En janvier 1808, était arrivé l'ambassadeur.

Le corps consulaire importait plus que ces ministres dont l'institution était plus coûteuse et peut-être plus dangereuse qu'utile. Il fut très limité (6); le plus souvent les intérêts des Napolitains

(1) Note de Monteleone, sans date. A. E., Naples, 133, f°s 502 et suiv.; La Feuillade, 16 février 1808, *ibid.*, 132, f° 37. Nommé le 1er janvier 1808, en même temps ministre près du roi d'Italie.

(2) Décrets, 1er et 22 janvier 1808. A chacun était adjoint un secrétaire de légation.

(3) Gallo à Champagny, 2 février 1808. A. E., Naples, 132, f° 21.

(4) Chevalier de Malte. Avait servi sur mer. Sera chambellan de Murat et chargé d'affaires en Espagne.

(5) Ni Humboldt, ni Bibikof, ni Colli (Autriche); Dedem de Geluer (Hollande) n'arriva que durant l'interrègne.

(6) Nous ne voyons que huit nominations : Marseille (pour toute la côte française méditerranéenne), où ce fut un Français, parent de Julie Bonaparte, Alex.-Henri Gosselin de Saint-Même (il avait été témoin au mariage du prince Borghèse); Livourne; Gênes (ces trois nominations en septembre 1806); Venise (et royaume d'Italie), Ajaccio (ce fut encore un parent, Giac. Abbatucci) et Trieste (d'abord Zara) en janvier 1807; Toulon (mars 1807); île d'Elbe (février 1808). A Corfou, sous la République Septinsulaire, un singulier compromis s'établit entre le consul de France et le consul bourbonien de Naples, celui-ci continuant à protéger les Napolitains (Vigouroux à Gallo. A. Naples, Consol., 18). Sous Berthier, le consul fut le comte Gicca, indigène (il n'avait pas encore ses patentes en février 1808). Un « agent général des consulats du Levant » fut conservé à Otrante (le baron Salzedo) : il n'avait plus à s'occuper que des relations avec les îles Ioniennes; de Corfou, on l'accusait d'être d'intelligence avec l'ennemi. L'occupation de Raguse par les Français fit supprimer le « gouverneur des armes »,

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF MICHIGAN

furent défendus par les agents de France, et, semble-t-il, avec un zèle louable : c'est sur le refus de réparation à des pêcheurs de corail maltraités ou pris dans les eaux sardes que notre consul général en Sardaigne se retira (1). La France obtint que plusieurs des consuls de Ferdinand, demeurés en beaucoup d'endroits et agents dangereux, perdissent au moins leur caractère officiel. En Russie, le ministre de Ferdinand, Serracapriola, établi depuis longtemps, mari d'une Russe, garda un grand crédit (2). De même à Constantinople, le comte Ludolf; Sébastiani lui proposa vainement de servir Joseph, mais embaucha le second drogman (Ch. Chabert) et d'autres employés pour la nouvelle légation (3).

II

A l'action de la France fut dû, en plusieurs régions méditerranéennes, un regain de prestige pour le nom napolitain.

Les Barbaresques étaient un fléau séculaire qui avait dépeuplé le littoral et fait fuir les campagnards vers les villes. Vainement près de plusieurs cours Charles III avait conclu un traité onéreux et la chasse aux pirates valait à la marine un prestige plus ou moins mérité ; cette mer splendide et charmante, qui a vu tant de douleurs, était toujours infestée ; aux plus beaux temps de la flotte napolitaine, le rivage retentissait d'alarmes soudaines, dont les chants populaires répètent encore l'écho (4) ; un prince de Paternò était pris entre Palerme et Naples et rançonné sans mesure (5).

que le roi de Naples y entretenait depuis 1678 (sur ce point, A. E., Naples, 132, f°s 73, 77, 83, et A. Naples, Consol., 85).

(1) Consul général Doriol à Gallo, 2 janvier, 12 et 17 novembre 1807, 10 mars 1808. A. Naples, Consol., 38.

(2) En 1812, la Russie l'emploie à des négociations. Il séjourne dans ce pays de 1782 à sa mort (1822).

(3) Notes élogieuses de Gallo sur Ludolf, 20 avril 1808. A. N., AF IV, 1685. Plusieurs lettres du comte sont à A. Naples, Esteri, 241 ; en août 1806, il se plaint de n'avoir pas touché son traitement depuis dix mois et d'être réduit à mettre en gages son argenterie et à vendre ses livres ; en janvier 1807, il reçoit les premières dépêches depuis plus de cinq mois. Cette situation rend d'autant plus méritoire son refus réitéré d'accepter les offres de Sébastiani. A A. Naples, Consol., 31, des rapports du chancelier de la nouvelle légation, Renard.

(4) Cf. B. Croce, *Canti politici del popolo napoletano* (Naples, 1902).

(5) En 1797. Colletta, *Storia*, livre III, § 25.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Après l'holocauste des vaisseaux en 1798, le mal ne pouvait qu'empirer : même à terre, des paysans dans la campagne, des chasseurs, étaient attaqués ; il fallait aller à Pestum en caravane armée ; de simples corsaires pillaient des villages à trois lieues de Naples (1). Combien on était loin du rêve de l'abbé Galiani qu'une guerre vigoureuse fût faite aux Barbaresques, que Tunis revînt aux héritiers de Roger et de Charles-Quint, les rendant maîtres du commerce de tout le Levant (2) ! Pour une centaine de « Turcs » prisonniers à Capoue en 1806, on signalait vers la fin de l'année 900 Napolitains captifs à Tunis, 118 à Tripoli, plusieurs milliers à Alger (3). Au milieu des hostilités générales, les pirates capturaient, à peu près sans distinction, Napolitains, Siciliens, Sardes, même sous pavillon français ou anglais (4).

Protéger les Napolitains contre les Barbaresques était un moyen de popularité pour le nouveau régime. Joseph, qui, à la paix d'Amiens, avait parlé le premier d'une entente contre les Barbaresques, demandait dès son arrivée que le pavillon napolitain fût protégé (5) : « Mon intention, répondait l'empereur, n'est pas de permettre que vos peuples soient esclaves des Barbaresques (6). » Il parlait d'en finir avec ces pirates : cela faisait partie de ses grands projets méditerranéens (7). Au commencement de 1806, il avait procuré à son frère Jérôme l'honneur de rapatrier quelques captifs d'Alger, dont soixante-quatorze Napolitains ; au début de

(1) En avril 1799, le représentant de la Cisalpine écrit que dans les deux années précédentes, les Barbaresques ont pris 225 bâtiments napolitains (CANTU, *Corrispondenza*, t. Ier, p. 13). Note d'Alquier, 24 mai 1803 (AURIOL, t. Ier, p. 272). Toute une série de cas est signalée en 1805, de Catanzaro, Lecce, Foggia, la Rocella, Gerace (A. Naples, Fin., 2660). La Feuillade à Champagny, 5 août 1809. A. E., Naples, 133.

(2) Lettre du 1er mai 1769, dans *Correspondance de l'abbé F. Galiani avec Mme d'Epinay*, publiée par L. Perey et G. Maugras (Paris, 1881).

(3) Rapports de Beaussier, notre consul à Tripoli, et de Devoize (Tunis). A. Naples, Consol., 152. Peut-être Napoléon exagère-t-il en parlant de 8 000 captifs à Alger et Tunis. Cependant ils devaient être nombreux (232 prisonniers d'un coup en septembre 1806).

(4) Ministre de la Marine à Lostanges, 4 novembre 1807. Pizzofalcone, Marina Napoli, 1807. Pour la Sicile, A. Naples, Guerra, 2091. En Sardaigne, le 20 juillet 1812, les Barbaresques enlevaient l'île Saint-Antioche, malgré la résistance du château !

(5) Joseph à Napoléon, 18 février 1806. *Mémoires de Joseph*, t. II.

(6) Napoléon à Joseph, 21 mai 1806. *Corr.*, t. XII, n° 10255. Déclaration semblable au *Moniteur*, 20 mai 1806.

(7) A Tilsit, un article secret autorisait l'occupation par les Français d'Alger, Tunis et autres villes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1808, quand ses escadres seront en mouvement, il prescrira une pointe sur Alger, pour appuyer la sommation, sous menace de guerre immédiate, de libérer les esclaves italiens, et même demandera à l'amiral Ganteaume des « renseignements positifs sur la possibilité d'une expédition sur la côte d'Alger ou de Tunis (1) ». Il invoquait la situation pour convaincre son frère de la nécessité d'une marine respectable.

Mais comme les Anglais, là encore, paralysaient ses efforts et, de Gibraltar à l'Egypte, minaient notre vieille influence, il fallait pour l'instant composer : donner le pavillon et des passeports français, faire patienter l'opinion par des promesses (2), répandre de « petits pamphlets », poser le rachat des captifs comme base à un ordre honorifique projeté, surtout délivrer le plus possible de ceux-ci... en payant ! C'est à quoi furent employés nos agents. Tunis se montra assez accommodante : grâce à la générosité du roi, qui fit libérer un certain nombre de Tunisiens dès son arrivée, et à notre consul, Devoize, le bey parut favorable à des négociations avec Naples (3) et, en attendant, il laissa nombre de pêcheurs venir dans ses parages et rendit à bon compte un certain nombre d'esclaves (4), que l'on débarqua à grand bruit. Alger, en guerre d'ailleurs avec Tunis, fut plus âpre ; Dubois de Thainville, notre consul général, fort en peine au milieu des intrigues hostiles, arracha, sous la protection momentanée d'un brick français, la libération de cent vingt-neuf captifs, dont une vingtaine de Napolitains. Les prisonniers exposaient en vain à leur gouvernement les maux qu'ils enduraient : « souffrances, mauvais traitements, fatigues, nudité, bastonnades, injures, vengeances, humiliations et d'autres énormités horribles, que l'honnêteté oblige à taire », outre la pression

(1) Outre les lettres de Napoléon (*Corr.*, t. XVI, nos 13524, 13529, et *Brotonne*, p. 246). Ganteaume à Decrès, 9 mai 1808. Marine, BB4, 292 ; capitaine de vaisseau Troude, 29 janvier et 7 février 1808. *Ibid.* ; le chef de bataillon du génie Boutin était envoyé à cet effet à Alger.

(2) Avis au public, du ministre de la Marine de Naples, 18 mars 1806 : l'empereur « a déjà décidé que tous les Napolitains, qui gémissent dans l'esclavage des régences, soient rendus à la liberté et à leurs familles » ; demande les noms des captifs. Bibl. nat. Naples, fi vol, 18. Promesses aux familles des prisonniers à Torre del Greco (juin 1807).

(3) Gallo engage Devoize à entretenir le bey dans l'idée d'un traité, 15 juin 1807. A. Naples, Consol., 152.

(4) Cent sequins l'un, au lieu du prix minimum ordinaire de 300. Une autre fois, un équipage d'Ischia, pris malgré des passeports français, fut relâché sans rançon (juillet 1807).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour les faire apostasier. Ce sont les agents français qu'ils imploraient ou entouraient, comme celui d'Alger le jour de son départ, malgré les coups des sbires, et qui les secouraient comme ils pouvaient, faisant les frais des rachats et des rapatriements (1).

En échange de ces bons offices, le ministre Gallo, qui les avait sollicités, répondait, quand il s'agissait de remboursement : à notre agent de Tunis, qu'il avait toujours considéré le renvoi d'une partie des captifs comme une gracieuseté ; à celui d'Alger, qu'il avait dépassé sa mission en continuant à secourir les malheureux (2).

Vers d'autres parages méditerranéens, l'influence française encore orienta l'activité napolitaine. Dans de grands projets, restés vagues faute d'exécution, Napoléon voulait que Corfou, à défaut de la Sicile ou par préférence, fût sa place d'armes, sa base d'opérations : il y entassa des approvisionnements de toute sorte, y fit passer des troupes, de l'argent, et le tout fut finalement perdu, sans avoir servi à rien (3).

Les ordres de Napoléon pour Corfou occupent une place énorme dans sa correspondance avec Joseph et prennent un ton singulièrement pressant : « Cela tient à des plans généraux que vous ne pouvez pas connaître. » : « Dans la situation actuelle de l'Europe, le plus grand malheur qui puisse m'arriver est la perte de Corfou (4). » Sans qu'il s'en explique plus clairement, même avec son frère préféré, il reprend des idées déjà agitées à Campo-Formio. Il voudrait dans les îles 12 000 hommes, des approvisionnements pour faire face à un blocus, une caisse de réserve, et l'on entend des ordres inaccoutumés : solder rigoureusement les troupes, être le moins possible à charge au pays, s'en faire aimer. Peu de projets napoléoniens ont montré cette continuité.

(1) Supplique des Napolitains esclaves à Tunis, 13 janvier 1807. A. Naples, *loc. cit.* ; Dubois de Thainville à Champagny, 12 décembre 1809. A. E., Naples, 133.

(2) V. lettres de Gallo à Champagny et Dubois de Thainville (A. Naples, Consol., 152).

(3) On ne peut s'étendre ici sur l'occupation très intéressante des Français aux Iles Ioniennes. Une étude d'ensemble en a été faite par E. Rodocanachi, *Bonaparte et les Iles Ioniennes*.

(4) Napoléon à Joseph, 7 novembre 1807, 8 février 1808. *Corr.*, t. XVI, n° 13337 et 13540. Avec le même mystère, Talleyrand, de Tilsit, 10 juillet 1807 (A. G., Naples), annonce à Joseph la mission du commandant Terrier à Naples, Otrante, Corfou, mission qui « montre une grande harmonie entre la France et la Russie et qui est d'un grand intérêt pour toutes les nations de l'Italie ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Sept Iles, avec un gouverneur général et une administration distincte, furent placées, pour le civil et le militaire, sous l'autorité supérieure du roi de Naples (1). Le roi recevait les rapports du gouverneur, non seulement sur l'administration militaire, mais sur les relations avec les pachas turcs, ou avec les Grecs : c'est toute une face de la question d'Orient qui se trouvait tournée vers l'Italie du Sud, comme aux temps glorieux des Normands, dont Joseph affectait de se réclamer (2).

C'est Naples qui dut tout d'abord organiser l'expédition qui prit possession de Corfou. Le commandement fut donné, à la demande de Berthier, à son frère César, alors chef de la division de Pouille. Malgré la croisière anglaise, sans autre escorte que deux corsaires, sans autres moyens de transport que quarante barques de pêcheurs, 3 000 hommes, avec de l'artillerie, passèrent en deux fois (17 et 23 août 1807); deux bâtiments, avec un colonel et 134 hommes, furent seuls pris. C'était un beau succès auquel avaient concouru, avec une entente remarquable, due certainement pour beaucoup au roi, toutes les autorités, militaires, marins, intendants, ministres (3). Les 27-30 novembre, ce fut le tour de Donzelot, qui effectua le périlleux passage avec seulement une vingtaine de soldats, sur deux parancelles, dont l'une fut prise, l'autre percée de boulets et réparée, sur un îlot, avec des peaux de bœufs (4). Au commencement de décembre, une expédition partie de Brindisi perdait sept bâtiments avec 470 hommes (5). C'est dans de semblables conditions qu'il fallut assurer des communica-

(1) Avec sa légèreté coutumière, César Berthier jugea à propos, à peine arrivé à Corfou, de proclamer sa réunion à l'empire et de déclarer à son ordonnateur qu'il n'avait plus de compte à rendre au commissaire des guerres de l'armée de Naples. Il se fit vivement rappeler à l'ordre et dès lors adressa des rapports au roi. Pouqueville, notre consul à Janina, correspondait avec Gallo. Nous avons reproduit *in extenso* les instructions que Joseph adresse à Berthier, 16 et 24 octobre 1807 (*Lettres inédites*). Il semble que ce soit en partie sur son désir que l'empereur, en janvier 1808, nomma Donzelot à la place de Berthier.

(2) Il en adoptait les armoiries et Gallo était même d'avis de ne point négliger les droits sur Jérusalem : « Il y a bien des rapports politiques sous lesquels il ne convient pas à notre roi de négliger le souvenir de ces droits. » (A. E., Naples, 131, f° 154).

(3) C. Berthier à Napoléon, 21 et 24 août, 1er septembre 1807 et Saliceti à Joseph, 23 août 1807. A. G., Naples; C. Berthier à Joseph, 24 août 1807; A. N., F40, 88319. Plusieurs lettres de Saliceti à C. Berthier. A. N., F40, 88291.

(4) Donzelot à Partouneaux, 28 novembre 1807. A. Naples, Guerra. 1048.

(5) Lamentations du colonel Goriz, du 14e léger (9 décembre 1807. A. G. Naples).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tions avec Corfou, établir un service de barques courrières partant d'Otrante, en principe, deux fois par semaine, faire passer les renforts et les officiers en mission, dont chaque voyage était une aventure, pourvoir enfin à l'approvisionnement des îles.

De tout temps, elles avaient dû demander des vivres au continent ; avec une telle garnison à nourrir, et les innombrables risques de la traversée, leur ravitaillement devenait un problème. Napoléon multiplia de tous côtés ses instances, en Italie, en Dalmatie, en Albanie, jusque chez les Barbaresques, mais la part principale de la tâche revint à Naples.

Le transport d'argent et de denrées, le soin de trouver des bateaux, d'embarquer les équipages effrayés, fut une des plus grandes préoccupations du gouvernement ; toute la côte adriatique était en réquisition, mais les obstacles étaient énormes : les croisières anglaises, parfois sur triple ligne, les corsaires de tout bord, la timidité et la duplicité des marins des deux pays, que l'ennemi, s'il les prend, jette à terre, dépouillés et roués de coups, et qui préfèrent donc souvent porter à Malte, où on les paye, les denrées qu'ils chargent pour Corfou. Le blocus est tel que, malgré les efforts déployés (1), à la fin de janvier 1808, la détresse était au comble. Il fallut, pour forcer le passage, l'arrivée de l'escadre de Toulon. Pour un instant, le cercle se desserra et, hâtivement, passèrent, outre l'argent envoyé de Paris, des vivres de toute sorte, 56 000 *tomoli* de blé, des poudres et des renforts : en avril, Corfou comptait 11 000 hommes de garnison (2) et était ravitaillé pour un an. C'est certainement un des faits les plus remarquables de la guerre maritime ; le mérite en revient au royaume pour une large part.

(1) Il suffirait de voir la correspondance de Joseph, qui a envoyé sur place son aide de camp Tascher, puis Clermont-Tonnerre avec Zaepffel, aide de camp de Clarke, l'adjudant-major Granger, et celle de Saliceti. A. N., F^{40}, 88291. Mais la plupart des transports sont pris, ceux qui parviennent s'attardent à Corfou, on n'en peut plus trouver. Une division navale française (deux frégates et deux autres bâtiments, commandant Chaunay-Duclos) est immobilisée. Avant l'arrivée de l'escadre, un état des denrées expédiées de différents ports de l'Adriatique pour l'approvisionnement de Corfou, 23 février 1808 (A. Naples, Guerra, 1049), accuse réception dans cette île, venant de ports napolitains, de 190 000 rations diverses et 2 900 *tomoli* de blé. D'autre part, on signale 500 000 francs en or, plus 104 000 tirés sur Naples, et 100 milliers de poudre. Mais il y a un arriéré de plusieurs mois sur la solde et les masses (restées à la charge du royaume).

(2) Dans le nombre, on ne trouve que quelques Napolitains, artilleurs ou officiers (Gugl. Pepe, Gius. Poerio).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les négociations dans les Balkans avaient aussi des fils à Naples, qui se trouva indirectement mêlée à ces projets vagues de l'empereur et à ces intrigues embrouillées, qui mettaient aux prises les intérêts et les passions des races et des despotes de la péninsule. Joseph entra ainsi en relation avec ce personnage singulier, l'un des plus cruels, cupides et fourbes, que présente la triste histoire de ces pays, Ali de Tebelen, pacha de Janina. Oubliant sa perfidie envers les Français en 1798, Napoléon avait accueilli ses ouvertures, dans l'espoir qu'il pourrait faire, de ce côté, échec aux Russes; il chargea son frère d'expédier quelques canons et quelques artilleurs pour renforcer Ali : la mission commandée par le capitaine Montigny et accompagnée du vice-consul Bourbaki, un Grec connu des Bonaparte depuis l'Egypte, trouva à Prévésa, le 22 mars 1807, le meilleur accueil (1).

En juillet, Ali recevait une lettre amicale de Joseph et le remerciait de sa « bienveillance souveraine envers moi, qui certes suis entièrement attaché de cœur et d'âme à l'invincible et immortel Empereur et à Votre Majesté (2) ». Il complimentait même personnellement Gallo. Mais, ce même mois, était décidée la cession des îles Ioniennes à Napoléon et la présence des Français dans la Méditerranée orientale allait bientôt, comme en 1798, rapprocher contre eux les Anglais, qui dès lors bloquent les îles, capturent les bâtiments septinsulaires ou français jusque sous les batteries turques, ont des agents qui intriguent, payent et recrutent en Albanie comme en Grèce, — les Russes, dont l'hostilité, persistante malgré l'alliance, est attestée par la conduite de l'escadre Siniavine, — les Turcs, que l'énergie de Sébastiani peut émouvoir, par instants, à Constantinople même, mais qui, partout ailleurs, se montrent malveillants, — Ali enfin qui, tout en prodiguant dans ses lettres les mensonges les plus évidents et les protestations d'amitié

(1) Rapport du capitaine de Montigny, 17 mai 1807 (A. G., Naples) : complète et corrige le récit qu'il a publié : MONTIGNY-TURPIN, *Grands épisodes*, p. 64-118 (Une mission diplomatique en Turquie d'Europe).

(2) Lettre originale, en italien, avec le sceau. A. Naples, Consol., 87. Il y eut encore au moins un autre envoi de Naples, comme le montre une lettre de notre consul général à Janina, Pouqueville, à Bourbaki, chargé du consulat à Corfou, Janina, 28 avril 1807 : il ajoute avoir « requis au nom de S. M. Joseph Napoléon la chaloupe canonnière *le Requin*, afin de coopérer aux opérations du visir Ali Pacha » (communiquée par le baron A. Lumbroso). De même Joseph à Napoléon, 10 mai 1807. *Mémoires*, t. III.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« sur sa barbe et sur la tête de ses enfants », se bute tout de suite sur la question de Parga, port albanais qu'il prétendait occuper. Bientôt, il « entrave par tous les moyens possibles » le ravitaillement des îles (1) : il est l'homme des Anglais (2).

Depuis la paix avec la Russie, Ali n'intéressait plus guère l'empereur, qui rappelait les canonniers que Marmont avait eu ordre d'envoyer à Janina, reprochait même à Joseph d'avoir montré trop de zèle (3). On le ménageait encore, parce que l'Albanie devait contribuer, pour le bétail, à l'approvisionnement de Corfou, parce qu'Ali avait de l'influence auprès de la Porte et qu'il était un voisin redoutable pour les anciennes possessions vénitiennes cédées à la France sur le continent, mais « de belles paroles » devaient suffire. Joseph a mission de convaincre César Berthier de l'importance de Parga (4), que celui-ci, le regardant comme un « petit fort très faible... et de peu de conséquence » (5), était d'avis d'abandonner au pacha.

La diplomatie napolitaine ne fut pas directement mêlée à l'imbroglio, plus confus encore, des relations avec les autres chefs et tribus de Turquie, mais les dépêches des agents napolitains, celles qu'adresse à Gallo le consul de France à Janina, contribuent à montrer dans quels guêpiers les Français auraient mis les pieds, si l'empereur avait pu donner suite à certains de ses projets.

III

Naples a toujours joué un rôle capital dans l'histoire de l'Etat romain. Son attitude prenait une gravité singulière, à présent

(1) Pouqueville à Gallo, 10 février 1808. A. Naples, Consol., 38. Les témoignages vont en se multipliant.

(2) Dès le 9 octobre 1807, Pouqueville, notre consul, affirme à C. Berthier qu'Ali a écrit à Malte pour proposer une attaque combinée des îles (A. N., F[46], 88315). Le gouverneur n'a bientôt plus d'illusion sur le pacha, « inquiet et intrigant et par-dessus tout faux et dissimulé » (rapport, 29 octobre 1807. A. G., Naples). Clermont-Tonnerre, envoyé à Corfou par Joseph, voit très bien la situation : Ali « absolument d'intelligence avec les Anglais » ; « les Russes ne leur sont pas moins favorables » (à Joseph, 5 décembre 1807. A. G., Naples).

(3) Napoléon à Joseph, 4 juillet 1807 (déjà le 27 mai).

(4) Lettre précitée du 16 octobre 1807. Dans le même sens les recommandations d'Alexandre Berthier à son frère, 16 octobre 1807. A. N., F[46], 88315.

(5) Rapport, 1er septembre 1807. C'était d'ailleurs l'avis de Pouqueville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'elle était étroitement unie à l'Italie du Nord, qu'une communication permanente était établie au travers des territoires pontificaux, que le roi de Naples était le lieutenant de l'empereur des Français.

Pris dans cet étau, le gouvernement pontifical se trouvait réduit à l'impuissance. Napoléon exigeait énormément et, il convient de le remarquer, ses ennemis n'étaient guère plus discrets. Ferdinand de Bourbon avait, durant presque tout son règne, été en querelle avec le pape, non seulement pour sa politique intérieure, mais par ambition de s'agrandir (1). Quand il se détermina à braver la France, il prétendit que Pie VII, dont un moment auparavant il négociait avec le Directoire la spoliation, se mit de son côté et il reçut fort mal le chevalier Benvenuti, envoyé par le pape pour obtenir qu'on respectât la neutralité de ses Etats : les coalisés affectèrent de croire à l'union étroite du pape et de la France, refusèrent de faire aucune promesse, chassèrent l'envoyé et même le consul, et le prince de Hesse, à Gaëte, confisquait les bâtiments romains (2).

Les exigences de Napoléon sont plus nettement formulées et, pour les apprécier avec équité, il faut songer à l'importance immense qu'il attribuait, non sans quelque droit, on en conviendra, aux services qu'il avait rendus à la papauté. Il est trop facile d'expliquer sa conduite envers elle par une ambition extravagante et par une perfidie qui déguisait mal des résolutions arrêtées depuis longtemps; nous croyons qu'il convient de faire la part plus large à la sincérité des ressentiments, qui éclatent, comme à l'ordinaire, en paroles excessives et en violences inutiles. A l'époque où se pose la question napolitaine, l'empereur se plaignait que, depuis son voyage à Paris, le pape ne lui opposât que des refus sur tous les objets et, si justifiés fussent-ils, on peut bien

(1) Occupation de Bénévent et Pontecorvo, projet d'étendre la frontière napolitaine au nord. V. le livre très sévère du P. Ilario Rinieri, *Della Rovina di una monarchia* et les études de B. Maresca, *la Missione di Ruffo* et *Il marchese di Gallo a Pietroburgo nel* 1799; toutes deux *Arch. stor. Nap.*, t. XXXIII (1908).

(2) Sur la mission Benvenuti, Vat. Nunz. Nap., 385 C. et F. et Rinieri, *Napoleone e Pio VII*, t. Ier, p. 238. Sur les plaintes de Hesse contre Rome, Elliot à Collingwood, 1er juin 1806. Admir., 412. Notons que le gouvernement pontifical consentait à reconduire à la frontière les Napolitains qui fuyaient la levée militaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

croire que Napoléon ne concevait point la réalité des impossibilités invoquées par celui qu'il regardait comme son obligé. Au point de vue militaire, on ne pouvait attendre de l'homme de guerre qu'il admît une interruption dans ses communications avec un pays occupé par ses troupes et base de projets illimités. L'occupation d'Ancône avait été rendue nécessaire par l'attitude des Russes, celle de Civita-Vecchia le fut par les entreprises des Anglais (1). Une entente parfaite au point de vue politique, sinon déjà une coopération, cette « ligue offensive et défensive » avec les autres Etats italiens pour « éloigner le désordre et la guerre de la presqu'île (2) », paraît à l'empereur un simple devoir de reconnaissance. Or, le pape entend ne parler que de neutralité : l'empereur en conclut, qu'il est, sinon hostile lui-même, du moins soumis à l'influence de ses ennemis, mal entouré, mal conseillé.

L'établissement de Joseph à Naples ne pouvait qu'aggraver le malentendu. Pour le passage de l'armée, cependant, le gouvernement pontifical ne s'était pas borné à céder devant la force, comme il s'apprêtait d'ailleurs à le faire devant l'armée coalisée ; il avait consenti à des réquisitions, cédé des poudres, ouvert ses hôpitaux : « Le gouvernement romain nous a servi avec beaucoup de zèle », témoignait Joseph ; et il ajoutait : « Ce pays se trouve absolument épuisé (3). » Mais la France réclamait bien autre chose : expulsion des sujets des puissances ennemies, tout au moins de leurs représentants, fermeture des ports à leurs navires. Puis se posa la question du changement de dynastie à Naples.

Etant donnée la conduite des Bourbons envers la papauté et le principe de soumission au gouvernement établi, Napoléon était peut-être en droit de penser que la reconnaissance de son frère comme « roi de Naples » (ce fut le terme proposé) se ferait sans trop de difficulté. Tout au contraire, le Saint-Siège invoqua son antique suzeraineté sur le royaume (4). Quelle que soit la force des

(1) Ancône, dès octobre 1805 ; Civita-Vecchia en juin 1806 (le siège de Gaëte battait son plein). Ce qui ne peut en tout cas se justifier, c'est d'avoir mis ces garnisons à la charge de l'Etat, qui protestait contre elles.

(2) Napoléon à Champagny, 1er avril 1808 (la rupture est faite).

(3) A. Napoléon, 8 février 1806. *Mémoires*, t. II.

(4) La fameuse lettre : « Votre Sainteté est souveraine de Rome, mais j'en suis l'empereur » est du 13 février 1806 (remise le 2 mars). Dans la négociation qui suit, les prétentions se précisent : fermeture des ports aux Anglais, occupation des places fortes du littoral, reconnaissance de Joseph ; ainsi cardinal Spina

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

traditions dans la diplomatie pontificale, on peut juger le rappel de celle-ci assez déplacé (1) et l'on comprend la colère, non jouée, de l'empereur : pour lui, « la cour de Rome est tout à fait devenue folle (2) » ou bien elle est résolument hostile. On ne pouvait s'attendre que le « protecteur » de l'Etat romain, comme il prétendait l'être, admit que son frère, son lieutenant, mandât au pape la blanche haquenée, symbole de l'hommage, alors que Ferdinand lui-même s'y refusait depuis 1788 : c'était donc se mettre dans la nécessité de ne pas reconnaître le nouveau roi, lui procurer par suite les plus grandes difficultés avec son clergé, fortifier l'opposition contre lui, et cela au profit d'un prince qui avait fait au Saint-Siège tant de mal (3). Il est remarquable de voir le ministre d'Autriche exprimer le doute que celui-ci, en général, n'ait été « plus attaché à ses anciens principes que ne le demanderaient les lumières du siècle (4) ». On pouvait d'autant plus aisément y voir un prétexte que, dans les discussions ultérieures, il fut dit nettement que, Ferdinand vivant, Joseph ne pouvait être reconnu (5).

Les conséquences très graves de ce refus, et, mieux que personne, en dépit de ses bravades, Napoléon appréciait l'autorité morale du Saint-Siège, faisaient oublier les concessions particulières et les sacrifices que le gouvernement romain consentait : frais très lourds causés par les incessants passages des troupes, des recrues, des

à secrétaire d'Etat, 16 juin 1806 et secrétaire d'Etat à Caprara, 9 juillet. (Vat. Nunz. Fr., 601).

(1) Notification au pape par Fesch, 23 avril 1806 ; note de Consalvi à Fesch, 26 avril ; Napoléon à Talleyrand, 16 mai ; Consalvi à Caprara, 17 juin (lui transmet l'avis du Sacré Collège sur la note de Talleyrand). Vat. Nunz. Fr., 607.

(2) Appréciation toutefois que le P. Rinieri reproche vivement à d'Haussonville (*Napoleone e Pio VII*, t. Ier, p. 270, note).

(3) C'est au cours de cette discussion que furent saisis Bénévent et Ponte-Corvo (6 juin 1806), avertissement traditionnel que l'empereur donna comme une mesure de police, prise contre des foyers d'opposition, et que le pape apprit par le *Moniteur*! On l'assurait d'un dédommagement prochain et Talleyrand suggérait que ce pourrait être dans les Abruzzes (à Alquier, A. E., Naples, 131, f°s 101 et 111).

(4) Lebzeltern à Stadion, Rome, 3 février 1808. A. N., AF IV, 1695.

(5) « Comment pourrions-nous le faire sans commettre une faute ? Ferdinand Bourbon, légitime souverain de ces Etats, vit... » (circulaire, 5 février 1808). Déjà, 25 février 1807 (Secr. d'Etat à Caprara, Vat. Nunz. Fr. 602), tout en protestant de « l'estime et affection paternelle (du pape) pour la personne de l'actuel maître (*imperante*) de Naples ». Après Tilsit, il n'y a plus sur le continent que le pape à donner à Ferdinand son titre de *roi des Deux-Siciles*. Stanislas de Girardin, reçu par lui, n'a pas plus tôt commencé : « Le roi mon maître... » que le pape l'interrompt.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prisonniers (1), et dont l'indemnisation resta à l'état de promesse, autorisations d'exporter du bétail ou des denrées nécessaires à l'armée de Naples, renouvellement du bref pour « la croisade ». Quand il s'agit de prendre possession des biens des Farnèse, le pape déclara qu'il s'en tiendrait à une protestation de forme (2). Il consentit même à « taire ses droits », en ne protestant pas, au moins publiquement, à la Saint-Pierre, contre le refus de la haquenée et, quand Joseph traversa Rome, il le fit complimenter (3). Les nominations de chanoines et de curés faites par Joseph (en 1806 au moins) furent confirmées. Le cardinal Ruffo (de Scilla) agit de son seul chef quand il refusa ou seulement, à ce qu'il assure, négligea de faire chanter pour l'empereur, puis quand il ne voulut point prêter le serment (4) : le premier incident fut clos par le conseil du pape : « Ces prières pour le gouvernement au pouvoir tendent à maintenir la tranquillité des peuples »; la seconde fois, l'avis qu'il avait demandé et qui était de consentir, en tant qu'archevêque, arriva quelques heures trop tard (5); on investit des pouvoirs nécessaires le vicaire général chargé d'exercer ses fonctions. Lorsque les cardinaux napolitains furent menacés par le décret confisquant les biens des propriétaires qui n'auraient pas prêté serment, l'un d'eux, Caracciolo, le fit prêter par son agent. Firrao, invité à intervenir personnellement, y fut autorisé (6) et c'est encore évidemment du consentement du pape, qui l'en félicita, qu'il devint aumônier de Joseph : en rendant compte de sa présentation au roi et des honneurs qui lui avaient été rendus, il osa dire que le Sacré Collège avait retrouvé à Naples le prestige

(1) Consalvi à Caprara, 9 avril 1806 (Vat. Nunz. Fr. 601). Le trésorier général du Saint-Siège au général Charpentier, chef d'état-major d'Italie, 28 novembre 1807 (imprimé, *ibid.*, 602), déclare absolument impossible de continuer les paiements pour les troupes stationnées ou de passage : Charpentier répond que le vice-roi fera lever lui-même les impôts! On émet la prétention que le gouvernement romain passe un marché pour la fourniture de vêtements aux malades français des hôpitaux de Rome.

(2) Fesch à l'empereur, 3 mars 1806. A. E., Naples, 131.

(3) Crivelli à Gallo, 16 juin, 3 juillet, 1er décembre 1807. A. Naples, Occup., 301.

(4) Après avoir cependant publié une pastorale recommandant l'obéissance (*Monitore*, 23 mai).

(5) I. Rinieri, *Nap. e Pio VII*, t. Ier, p. 276-277. Lettres de Consalvi et Ruffo sur les deux événements. Vat. Nunz. Naples, 385 F. Sur Ruffo, bon prêtre et populaire, cf *Lettres inédites*, p. 80.

(6) A. Rome, Misc., 1322.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

perdu sous les Bourbons (1). Mais ces ménagements ne pouvaient atténuer l'effet produit par la non-reconnaissance et exploité âprement par la cour de Palerme.

Celle-ci naturellement ne pouvait être, en ce qui concernait la Sicile et même Capri (Joseph se plaint que l'évêque nommé par Ferdinand ait été reconnu), déchue aux yeux du pape : il reconnaît donc toujours le consul sicilien et n'empêche point les cardinaux et l'église de la nation napolitaine de conserver sur leur porte les armes de l'ancienne cour. Il y a même à Rome un agent anglais, Jackson, qui est censé représenter son pays près du roi de Sardaigne. Si le pape se borne peut-être à écouter les propositions de Ferdinand (2), les Français se plaignent, non sans quelque apparence de raison, que Rome contienne un foyer d'intrigues contre eux. Comment n'y en aurait-il pas eu dans la ville cosmopolite, où le gouvernement français lui-même entretient tout un personnel occulte? Nécessairement, nombre de Napolitains s'y sont réfugiés : cardinaux, grands seigneurs, opposants, religieux expropriés, notamment les jésuites, ordre qu'on soupçonnait d'avoir connu, dès juin 1806, le secret de la coalition prochaine (3). Et quelle action exerce l'Autriche, même en paix, même alliée de la France, dans un milieu où elle a tant d'influence?

Le voisinage de l'Etat romain attire forcément aussi les insurgés des provinces frontières, quand ils se trouvent trop pressés. Le fait est indéniable : Joseph, ses généraux, ne cessent de s'en plaindre. Partouneaux, un modéré, ne craint pas de dénoncer ce pays comme « le réceptacle de tous les brigands, de tous les assassins du royaume (4) ». Dès le début de l'agi-

(1) Firrao au secrétaire d'Etat, 7 et 21 août 1807, et secrétaire d'Etat à Firrao 11 septembre 1807. A. Rome, Carte polit., 1333.

(2) L'abbé Coppi, Romain, dit que Ferdinand faisait au pape « des promesses de payer la *Chinea* et des insinuations tendant à le détourner de reconnaître le roi Joseph ». *Annali*, t. III, p. 321. En 1808, il lui proposera les moyens d'évasion en Sicile, et c'est comme agent dans cette affaire que le colonel Vanni aurait été fusillé (*ibid.*, 418). Crivelli croyait pouvoir cependant affirmer (31 juillet 1807. A. Naples, Occup., 301) qu'il n'y avait entre les deux cours que des rapports d'affaires « et encore bien rarement ».

(3) Un jésuite anglais serait venu, en mars 1806, conférer avec Acton (vice-consul Marsson, Naples, 11 mars 1806. A. G., Naples). On peut s'étonner que, trois mois après le décret d'expulsion, le pape écrive au P. Taddeo, *præposito generali Societatis Jesu, à Naples* (15 octobre 1806). Vat. App. Napol., XXI D.

(4) 15 avril 1807, Chieti. A. Naples, Guerra, 1048 (il fournit un état nominatif). Des espions de Procida se réfugient à Civita-Vecchia, d'où ils correspondent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tation napolitaine l'empereur menace de « suppléer à l'inaction de la police romaine » (1). Le gouvernement pontifical peut-il être accusé, comme il le sera après 1860, de complicité ? Il ne peut être question que de faiblesse : à part quelques tentatives pour défendre son indépendance (2), on le voit, en 1806 surtout, protester de son zèle, accorder les extraditions, opérer les arrestations qu'on lui demande (3). Il observera cependant que, puisque les Français, sous le prétexte de son impuissance, ont occupé plusieurs de ses places, violent la frontière et que ce sont eux qui ont causé la révolte dont la contagion a gagné les provinces romaines, c'est à eux à se garder. Mais les Français se plaignent, non seulement de n'être pas aidés dans la répression, mais d'être contrecarrés par les autorités (ainsi le gouverneur de Civita-Vecchia, un noble napolitain, Capecelatro, que Saliceti fera arrêter en 1809) et par le peuple, celui-ci nettement hostile et dont Joseph redoutait, si Gaëte tenait davantage, le soulèvement sur ses communications (4). En dehors des Calabres, c'est aux abords de la frontière que l'insécurité est la plus constante, la correspondance la plus menacée. Rien n'autorise d'ailleurs à suspecter la sincérité des efforts du gouvernement romain pour maintenir l'ordre. Il ne pouvait empêcher la complicité des paysans, ni les propos des salons, ni les coteries, mais de là à faire de Rome le refuge de brigands napolitains « dégouttants encore de sang français (5) », il y avait loin.

avec Gaëte (général Lucotte, 18 juin 1806. A. Naples, Guerra, 1045). Joseph signale, par Civita-Vecchia encore, une correspondance « très active entre Palerme et Rome » (à Napoléon, 11 décembre 1807, 9 janvier 1808. *Mémoires*, t. IV).

(1) Talleyrand à Caprara, 18 et 28 avril 1806. Vat. Nunz. Fr., 592.

(2) Blâme à un gouverneur d'avoir livré des hommes de la bande de Pezza qu'il avait arrêtés (communiqué à Fesch par le secrétaire d'Etat, 15 avril 1806), protestation du secrétaire d'Etat contre les violations réitérées du territoire (à Alquier, 31 mai 1807). Vat. Nunz. Fr., 607.

(3) Vat. Nunz. Nap., 385 c et 398 B; Nunz. Fr., 607; A. Rome Misc., 1295, 1330, etc. Quand, en septembre 1806, Fra Diavolo franchit la frontière, le « lieutenant général » de Frosinone eut ordre de marcher sur lui et l'obligea à la retraite (Vat. Nunz. Fr., 607).

(4) De même Duhesme, chargé du commandement de Civita-Vecchia, écrit : « Il y a eu des miracles et des prières faites pendant le siège de Gaëte. » (A Eugène, 29 juillet 1806, Marine BB³, 267, f° 211.)

(5) Note du 22 janvier 1808. Or, les Français avaient bien su arrêter le consul de Ferdinand à Civita-Vecchia (relâché sur protestation du secrétaire d'Etat, mais surveillé), organiser des colonnes mobiles sur la frontière napolitaine. Dans sa protestation du 25 février 1808, à Alquier (*Corr. authent. Rome*, p. 37 et suiv.), le secrétaire d'Etat insiste sur le concours prêté pour les arrestations demandées

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les plaintes de Murat, sur le même genre d'inconvénients, seront stimulées par son âpre désir d'expansion. Mais déjà Joseph, comme par une ambition inhérente au trône de Naples, est attiré vers l'Etat voisin. Déjà on peut être surpris de l'ardeur qu'il met à désirer la cession des biens farnésiens (1). Il voudrait pouvoir occuper, pour raison militaire, dit-il, Ascoli (2), Frosinone, d'autres points encore, et prend sur lui de mettre garnison à Terracine. Bien mieux, il fait en 1806 la proposition, qui serait absurde si elle n'était tendancieuse, d'échanger avec le Saint-Siège Naples pour Rome (3).

Dans le conflit entre le pape et l'empereur, il n'est que juste de faire la part des tiers. Joseph, malgré le souvenir de l'échauffourée de 1797, quand il était ambassadeur à Rome, semblait bien vu personnellement de Pie VII, comme le négociateur du concordat ; lors du passage de l'armée, il avait mérité les remerciements du Saint-Siège (4) et, à l'occasion, lui témoignait de la déférence (5); on ne peut parler cependant de bienveillance. Subit-il l'influence de Saliceti, de Miot, deux adversaires décidés du pouvoir temporel? Est-il irrité de procédés dont, plus que personne, il connait les conséquences? Il est de fait qu'il multiplie auprès de l'empereur les plaintes et les insinuations malveillantes (6).

Cependant Elisa incriminait sans ménagement l'opposition du pape à l'extension du concordat d'Italie à Lucques : « Ces remontrances apostoliques portent le caractère d'une provocation incendiaire de la superstition des peuples contre l'autorité des souverains légitimes. » Elle montrait les miliciens s'en autorisant pour ne point prêter serment et demandait à l'empereur sa protection (7). Avant Murat, voici deux princes de la famille tenant à leur frère

et sur le vague des accusations de complots tramés par des agents étrangers. Le consul de Joseph nie l'expédition d'armes et de munitions en Italie.

(1) Sur cette « petite affaire », le marquis de Gallo écrit à Talleyrand avec les plus vives instances (A. E., Naples, 131).

(2) Ce fut une des questions posées à l'entrevue de Venise. Napoléon à Champagny, 6 décembre 1807 (*Corr.*, t. XVI, n° 13376). Ferdinand l'avait déjà convoitée.

(3) Joseph à Napoléon, 23 juillet 1806. *Mémoires*, t. II.

(4) Le secrétaire d'Etat à Fesch, 29 janvier 1806. Vat. Nunz. Fr., 607.

(5) L'abbé Capparucci, resté à la nonciature de Naples, pendant tout le règne, obtint facilement satisfaction dans des affaires la concernant (Vat. Nunz. Nap. 385 C et F).

(6) Ainsi sur les faubourgs de Rome, asile du brigandage (à Napoléon, 26 décembre 1807. *Mémoires*, t. IV).

(7) Elisa à Napoléon, Lucques, 15 mai 1806. A. N., AF IV, 1695.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un langage dont ils doivent bien pressentir la portée (1). Si Napoléon était ainsi renseigné par ceux en qui il avait le plus de confiance, on comprend qu'il ait si vite passé aux menaces et aux violences.

Quand l'empereur, à la suite d'un ultimatum, dont trois points sur six concernent Naples (2), eut effectué l'occupation de Rome (2 février 1808), le bruit courut, et c'est l'agent de Joseph qui le rapporte (3), qu'elle deviendrait « ville libre sous la protection du roi de Naples », que le reste de l'Etat serait divisé entre les royaumes de Naples et d'Italie! Quelques arrestations de Napolitains furent opérées alors (4); cinq cardinaux, bientôt suivis par une quinzaine de prélats, furent expédiés sous escorte (5) pour le royaume et ce fut l'occasion d'une des plus sévères algarades que Joseph ait reçues de l'empereur : craignant une manifestation, le roi avait refusé de recevoir les cardinaux; deux d'entre eux, Caracciolo di Martina et Ruffo di Bagnara, l'ex-généralissime, envoyèrent leur serment; Saluzzo et Pignatelli refusèrent formellement le leur; l'archevêque de Naples, qui demandait à réfléchir, fut, après quelques jours d'attente à Gaëte, réexpédié (6). La question séculaire des rapports entre les deux Etats n'en fut pas réglée pour cela; les frontières resteront toujours aussi mal famées.

(1) Leur hostilité était connue à Rome : cf. Lebzeltern à Metternich en 1815, dans H. Weil, *la Dernière année de Murat*. Paris, 1909, t. Ier, p. 69.

(2) 23 janvier 1808 (reconnaissance de Joseph, éloignement du consul et autres partisans de Ferdinand, arrestation de brigands napolitains).

(3) Crivelli à Gallo, Rome, 20 mai 1808. A. Naples, Occup., 301.

(4) Le consul de Ferdinand, V. Mora, plusieurs personnes attachées au cardinal Ruffo de Bagnara, la princesse della Cattolica, quelques moines (A. N., AF IV, 1695).

(5) L'intimation est du 23 février : « Comme les criminels d'Etat », dit la protestation du secrétaire d'Etat, 2 mars 1808; avec une « garde d'honneur », écrit le ministre d'Autriche (A. N., AF IV, 1695). Amère dérision, le pape dut venir en aide, pour ce voyage forcé, à deux des cardinaux.

(6) Napoléon à Joseph. 17 février, et surtout 25 mars 1808 (Du Casse, *Supplément*). Saliceti fait son rapport au roi le 1er avril (A. N., AF IV, 1695) et Joseph se disculpe, 5 avril (*Mémoires*, t. IV). Saliceti informe Miollis des dispositions prises (13 mars 1808. A. G., Naples) et Miollis, en informant le vice-roi (*ibid.*), observe : « L'effet de ces dispositions différentes donne matière à fonder les propos fanatiques qui se répandent avec plus d'assurance et de profusion. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV

Bénévent et Ponte-Corvo, les fameuses enclaves pontificales, ne pouvaient manquer, autre effet des traditions, d'exciter l'ambition de Joseph. Quand il attira sur elles l'attention de son frère, il ne s'attendait sans doute pas à leur érection en grands fiefs de l'empire (5 juin 1806). Du moins le choix de Talleyrand, celui de Bernadotte son beau-frère (1), étaient-ils pour lui agréer. Ses commandants cédèrent la place aux gouverneurs envoyés par les nouveaux princes, de Saint-Léon et le lieutenant-colonel Gault.

Talleyrand avait su travailler pour son propre compte avec beaucoup de zèle. Nul doute que Joseph n'ait éprouvé du dépit, car dès le début la quasi-suzeraineté qu'il exerce sur Bénévent, et que le prince reconnaît en se mettant « sous sa bienveillante sauvegarde », se fait pesante. En toute occasion, il répond aux déclarations de respect et d'affection, à celles que reçoit Gallo (non sans doute afin qu'il les garde pour lui), par des protestations semblables et des recommandations officielles de « ménager » la principauté, « autant que les circonstances de la guerre pourraient le permettre (2) ». L'empereur l'invite à ne rien faire de désagréable à un ministre dont il se loue (3), et cette recommandation laisse entendre que les rapports n'étaient pas excellents.

D'abord, le royaume avait trouvé dans son patrimoine, où les Bourbons les avaient introduits à une époque de brouille avec Rome et conservés à force de tergiversations, les biens que l'abbé de Santa Sofia possédait sur son territoire : une des sources principales du revenu de Bénévent. Il fallut longtemps au nouveau titulaire pour obtenir droit sur une affaire qui lui tenait si fort à cœur ; annonçant au roi la victoire d'Iéna, il ajoutait : « Alors,

(1) Peut-être Joseph eût-il encore mieux aimé qu'on lui laissât Ponte-Corvo : dans son rapport à l'empereur (mai 1806. A. E., Naples, 131), Talleyrand le proposait, en même temps que, pour lui-même, il était d'avis de compléter la dotation de Bénévent par un des six duchés réservés par Napoléon dans le royaume.

(2) Dumas à Lamarque, 18 février 1807. A. Naples, Guerra, 1048.

(3) Napoléon à Joseph, 4 mai 1807. *Corr.*, t. XV, n° 12530.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

je vois qu'il ne restera plus d'autre affaire à terminer sur le continent que celle de Sainte-Sophie (1) ». Puis ce sont des passages de troupes : le nouveau gouverneur, Beer, se montre obligeant, mais trouve le fait un peu fréquent ; des officiers du royaume agissent en maîtres, mettent en liberté des prisonniers ou en arrêtent eux-mêmes. Talleyrand ne doute pas qu'il n'y ait un système destiné à le dégoûter (2). En décembre 1807, on l'invite à s'arranger avec Joseph (3) ; l'avènement de Murat arrêta la négociation, sans améliorer les relations.

Nul doute que le roi de Naples n'ait exagéré à dessein les inconvénients d'une enclave où, si l'administration était analogue, il y avait moins d'impôts et pas de conscription, ce qui était d'un fâcheux exemple, où les insurgés, les brigands, pouvaient se réfugier, comme de tout temps, malgré la présence d'une « belle et nombreuse garde nationale (4) », qui coopéra d'ailleurs de bonne volonté avec les Napolitains. Il est du moins à observer que, tout à fait comme à Rome, l'occupation française ne trancha point les difficultés, que Napoléon avait données pour prétexte (5).

Ponte-Corvo, médiocre domaine de moins de 6 000 âmes, rattaché au royaume pour l'ecclésiastique, et dont le revenu dut être complété par l'empereur, portait peu d'ombrage : il n'en est guère question que pour des opérations de police à combiner.

Les autres princes italiens sont, à partir de décembre 1807, tous des napoléoniens. A cette date disparaît en effet le royaume d'Etrurie, état bourbonien, par l'intermédiaire duquel Naples essaya parfois de communiquer avec les Bourbons de Sicile (6). L'affection qui unit les Bonaparte entre eux, sinon toujours avec

(1) 18 octobre 1806, de Mayence (A. G., Naples), entièrement autographe, de même que la lettre du 28 août (*ibid.*), où il se recommandait pour « le petit territoire » et les biens en dépendant.

(2) Déjà, disait-il à Champagny, 22 avril 1810 (A. E., Naples, 135), en se plaignant des procédés de Murat, « le roi Joseph en a regardé la possession comme nécessaire, et ce fut sur sa demande que vous eûtes la bonté de m'adresser l'autorisation nécessaire pour traiter de la cession de Bénévent. »

(3) Napoléon à Champagny, 6 décembre 1807 (Venise). *Corr.*, t. XI, n° 13376.

(4) Hugo, *Souvenirs*, t. Ier, p. 139.

(5) Nous laissons de côté l'administration des principautés, déjà traitée d'ailleurs, pour Bénévent du moins, par J.-P. Martin, Demaria, de Nouvion. Quelques mots sur Ponte-Corvo dans L. Pingaud, *Bernadotte, Napoléon, et les Bourbons*, chap. v.

(6) P. Marmottan, *Documents sur le royaume d'Etrurie* (Paris, 1900), à propos de prisonniers à échanger.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'empereur, met de la cordialité dans les relations, d'ailleurs plutôt privées que publiques, entre Joseph et Elisa. Avec l'Italie (1), les rapports sont étroits, car c'est par là qu'arrivent les conscrits, et une partie des fournitures militaires, là que sont les dépôts de l'armée de Naples et ceux de plusieurs régiments napolitains, là que l'on déporte les forçats encombrants; enfin une bonne partie de l'armée italienne est à Naples. Malgré la respectueuse déférence que témoigne le prince Eugène pour son « oncle », on soupçonne quelque rivalité, déjà de tradition entre le Nord et le Sud. Les Italiens se plaignent qu'on désorganise leurs troupes à Naples, que l'on y excite même la désertion au profit des nouveaux corps napolitains; si on les accuse, par contre, de retenir des conscrits destinés au royaume méridional, ils répondent non sans hauteur que l'on se méprend fort sur l'armée d'Italie, si l'on s'imagine qu'elle se soucie de quelques recrues de plus. Cependant beaucoup de Napolitains avaient trouvé bon accueil dans l'armée, l'administration ou l'enseignement en Italie, et certains préfèrent y rester.

Grâce à l'uniformité administrative, à la coopération militaire et politique, aux rapports intimes entre les divers Etats et leurs souverains, la fédération napoléonienne préparait le rapprochement des peuples italiens. Déjà l'avaient compris, lors du rétablissement d'un royaume d'Italie, ceux qui, se sentant « beaucoup plus de l'Italie que de Naples », y avaient vu « la base d'un système italien (2) ».

(1) Un certain nombre de lettres d'Eugène à Joseph, presque exclusivement militaires, sont à A. N., AF IV, 1714 B.

(2) Opinion exprimée par le chevalier De Medici (lettre d'Alquier, Naples, 25 octobre 1804. AUBIDL, t. II, p. 49). Alquier en concluait que Medici avait « de l'avenir dans l'esprit ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XVI

L'ÉTAT ET LA SOCIÉTÉ LAÏQUE ET ECCLÉSIASTIQUE

I. Les diverses classes. — II. Politique du gouvernement : l'aristocratie; le clergé séculier; le clergé régulier et la fermeture des couvents; le peuple; efforts pour rapprocher Français et Napolitains. — III. La cour; la reine. — IV. Les fêtes et la vie de société. — V. L'ordre des Deux-Siciles.

I

La nation napolitaine n'avait pas conscience d'elle-même : entre les diverses classes sociales, entre les provinces et la capitale, la séparation était trop marquée. Tous les écrivains qui pensaient le déploraient.

Les privilégiés, dont le nombre était invraisemblable (1), comme si le climat, fécondant, mais hostile au travail, multipliait les parasites, avaient été ramenés par les réformes nouvelles sous la loi commune : les mœurs n'avaient pu changer; elles gardent encore aujourd'hui bien des vices du passé. On déplore toujours l'abîme qui sépare à Naples l'élite intellectuelle et l'aristocratie possédante de la masse du peuple. Il était alors encore plus profond. De ce peuple, agriculteurs en immense majorité, on a vu la condition matérielle précaire. Pour le moral : ignorance absolue, superstition, violences, tel était le lot ordinaire, qui trop fidèlement s'est transmis. Avec ses défauts, que l'insurrection fit saillir, des qualités que les voyageurs généralement méconnaissaient, parce qu'ils ne voyaient que la plèbe de la capitale : courage individuel, sinon collectif (en pleine répression, les « patriotes » le saluaient avec fierté chez leurs adversaires calabrais), endurance au travail, esprit d'hospitalité, finesse et vivacité (2). Le petit

(1) Galanti estimait les nobles à 31 000, les ecclésiastiques à 82 000.
(2) Gorani en fait grand éloge (*Mémoires*, t. Ier, p. 301 et suiv.), ce qui est méri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peuple de Naples, dont chacun observait avec surprise la modération dans l'effort comme dans les besoins, avait étonné le monde par sa résistance acharnée à Championnet : cette explosion, que peut seule expliquer une surexcitation, activement préparée, avait eu pour effet de réduire sensiblement la plus humble catégorie de ce peuple, les fameux *lazzaroni* (1).

Pour la mentalité, il n'y avait pas si loin de ce peuple à ses maîtres de la veille, mais l'immense richesse de plusieurs (2), le faste au moins apparent de la plupart, leur dédain pour des vassaux qu'ils voyaient de moins en moins, leur morgue habituelle, isolaient les nobles. Dans leurs lourds palais à l'espagnole, au portail écrasé d'un écusson de pierre, ils entretenaient, comme le comte Galiano de Gil Blas, une valetaille, dont le nombre et l'oisiveté agaçaient le Français Rœderer, qui a vivement décrit le vide intérieur et la saleté de ces demeures imposantes, l'orgueil et la vaine existence de leurs propriétaires (3). Adonnés au théâtre, où ils vont d'ailleurs pour reprendre leurs médisances, aux chevaux, au jeu, ils bornaient leur activité à suivre d'interminables procès avec leur voisins, leurs fermiers, l'évêque ou l'Etat, assistés à cet effet de gens de loi, devenus plus indispensables que le confesseur lui-même. Maîtres de la plus grande partie du sol, ils auraient pu, mieux élevés et aimés de leurs vassaux, jouer au temps des Français un rôle capital : le leur fut généralement effacé. D'honorables exceptions s'étaient rencontrées dans la haute noblesse du dix-huitième siècle; citons Caracciolo, l'amiral de la République, et Carafa, son plus énergique général. Le plus souvent, ce sont des cadets qui se signalent, parce que le droit d'aînesse les a obligés à

toire pour un étranger : généralement on se borne à signaler la misère. Sur la société napolitaine, il faudrait citer sans cesse Galanti, et, malgré la différence d'époque, le beau livre de M.-A. Schipa, *Il regno di Napoli sotto Carlo di Borbone*.

(1) D' « un bon tiers », suivant Thiébault, *Mémoires*, t. II, p. 359. Tous les voyageurs naturellement décrivent cette classe pittoresque (v. notamment Forbesta, *Sicile*, t. Ier, p. 25; Goranl, *Mémoires*, t. Ier, p. 154, lui prête, après beaucoup d'autres et tout à fait gratuitement, un chef et une organisation). Le chiffre habituel de 40 000 paraît à Galanti, en 1803 (*Descriz. di Napoli*, p. 268), très exagéré.

(2) Ainsi le prince d'Angri, le marquis del Vasto jouissaient d'un revenu de 100 000 ducats, le duc de Monteleone de 350 000; la seule principauté de Bovino en rapportait au prince de ce nom 50 000.

(3) *Notes éparses; Fragment sur Naples, boutade*, et diverses lettres à Mme Rœderer. Rœderer, *Œuvres*, t. IV. Notes sur le royaume de Naples... (1806), de Bonnet. A. N., AF IV, 1685.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une vie plus active, ou des membres de la petite noblesse, qui, volontiers portée vers les carrières militaire, administrative ou même juridique, doit plutôt être regardée comme l'élément le plus solide de la classe moyenne (1).

Le clergé napolitain, fut, au siècle de la philosophie, criblé par es écrivains : classe oisive, souvent immorale, « la plus ignorante qui existe au monde (2) ». Disons que, recruté à tous les degrés de la société, il en était simplement l'expression. Chaque famille souhaitait de posséder un ecclésiastique, la carrière tentait par son caractère paisible, sinon souvent lucratif, par l'influence relative qu'elle donnait. Aussi la différence ne pouvait-elle être grande entre le peuple ignorant et superstitieux et ceux qui en sortaient : de là ces « clercs sauvages », faisant tous les métiers, y compris celui de contrebandiers, dont on parle au dix-huitième siècle (3), et ceux que l'on vit au temps du sanfédisme et qu'on voyait, de nouveau, associés aux brigands. D'autre part, les cadets de grande famille étaient, par le droit d'aînesse, dirigés en partie vers les bénéfices ecclésiastiques : autre élément fréquemment médiocre. Mais le clergé abondait aussi, plus que toute autre classe, dit Galanti, un avocat peu suspect (4), en hommes instruits et épris du bien public, érudits, économistes, agronomes préoccupés de l'amélioration des campagnes (5), philanthropes consacrant leur revenus à des œuvres de bienfaisance. Un nombre très notable d'ecclésiastiques avait même suivi très loin le courant des idées nouvelles : plusieurs payèrent de leur vie leur adhésion à la République (6). L'époque française nous montre beaucoup de prélats appliqués

(1) Beaucoup de titres de noblesse ne reposaient plus sur aucun domaine et l'on voyait « des ducs et des princes, ou mendiant leur subsistance, ou attachés aux emplois les moins considérés » (rapport de Mosbourg au roi Murat, 30 novembre 1810. A. N., AF IV, 1714 A).

(2) GORANI, *Mémoires*, t. Ier, p. 83. DUPATY, *Lettres sur l'Italie*, passim.

(3) Mgr DUCHESNE, *le Clergé de Calabre et l'industrie de la soie au dix-huitième siècle* (*Journal des Débats*, 28 décembre 1909, d'après une étude du chanoine Minasi).

(4) GALANTI, *Descrizione*, t. Ier, p. 882, note.

(5) L'archevêque de Tarente, Capecelatro, avait fondé la chaire d'agriculture utilement occupée par l'abbé Gagliardo. On a cité ailleurs (chap. XIV) d'autres ecclésiastiques agronomes; ajoutons l'archiprêtre Cagnazzi, d'Altamura, le vicaire capitulaire de Lecce, G.-M. Giovene. Le *Giornale Italiano* (2 novembre 1805) rend hommage au clergé italien, en particulier napolitain, de ses efforts dans ce sens.

(6) Plus de trente évêques adhérèrent. Joseph réintégra dans leurs sièges deux évêques bannis : Della Torre, de Lettere, Forges Davanzati, de Canosa.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

malgré le danger à leur rôle de conciliateurs, des pasteurs modestes et « respectables par leurs vertus évangéliques (1) ».

L'énorme proportion des ecclésiastiques (près de cent mille, soit un par cinquante personnes) en faisait une lourde charge pour le pays et une entrave réelle à son développement économique. Ce nombre seul explique bien des défauts reprochés au clergé.

Les revenus du clergé étaient évalués à 9 millions de ducats, dont la plus forte part, 5 011 300, pour le clergé régulier, 3 388 000 pour le clergé séculier, le reste pour des chapitres et des « lieux pieux ». Sur cette masse, quelques prélats grands seigneurs étaient largement dotés (Naples 16 000 ducats de rente, Capoue 15 000), mais, dans le nombre extraordinaire de prélats (129, plus 36 abbés ayant juridiction épiscopale et 3 évêques étrangers), combien végétaient, comme l'évêque de Lavello, qui ne percevait, pour deux mille diocésains environ, que 300 ducats par an, ou celui de Civita Ducale qui n'en avait que 137 (2)? A côté du Mont-Cassin, dont l'abbé était seigneur de vingt-deux fiefs, et portait la crosse et la mitre, beaucoup de couvents languissaient. Les chanoines de Saint-Janvier, à Naples, étaient fameux par leurs costumes presque cardinalices et leurs belles prébendes, mais, en Calabre par exemple, « presque toutes les villes ont des chapitres nombreux, dont les chanoines ne partagent pas la valeur de cent francs par an (3) ». Les bénéfices étaient l'exception, la grande majorité du clergé n'avait que des revenus modiques, souvent insuffisants : « Le clergé, remarquait le roi Joseph (3), est si nombreux (en Calabre) que, quoiqu'ils possèdent en masse beaucoup de biens, les ecclésiastiques y sont très misérables. » Ce qui est essentiel à noter, c'est que des

(1) Desvernois, *Mémoires*, p. 337. Les études régionales font apparaître mainte noble figure : l'évêque de Teramo, Nanni, qui s'entremet entre les assiégés et les assiégeants de Civitella (cf. Palma), l'évêque de Montepeloso, Lupoli (cf. Janora), l'archevêque de Salerne, Miccù, très francophile (cf. Desvernois), l'archevêque de Cosenza et l'évêque de Lauria, en butte aux représailles de la guerre calabraise.

(2) Galanti, *Descrizione*, t. Ier, p. 388. Cavaignac, dans un rapport au roi sur la propriété ecclésiastique, 14 juin 1806 (Arch. Cavaignac), montre l'inégalité des revenus et la prédominance des diocèses pauvres : « Sur 130 évêques et archevêques, 8 ont plus de 3 000 ducats, 27 ont 2 000 ducats et au delà, quittes de charges : de ce nombre 8 sont vacants ; parmi les autres, plus de 60 ont au-dessous de 1 000 ducats et plusieurs de ceux-ci n'en ont pas 500. »

(3) Joseph à Napoléon, 16 avril 1806. *Mémoires*, t. II. Nous avons consacré au clergé une étude spéciale, *l'Eglise de Naples sous Napoléon*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

revenus du clergé la plus forte part, six millions d'après Galanti, provenait des dîmes ecclésiastiques, des dons et des offrandes des fidèles.

Par ses meilleurs éléments le clergé, dépouillé de ses derniers privilèges mais conservant son prestige, contribue aussi à former cette classe moyenne trop peu nombreuse, mais qui renfermait l'élite de la nation. Le principal contingent, peut-être, était fourni par le *Foro*, ce monde exubérant et très mêlé des gens de loi, avocats ou juges (catégorie supérieure où l'on passait aisément de l'une à l'autre fonction), huissiers, greffiers et autres subalternes, et ces notaires souvent « d'une incapacité ou d'une immoralité dangereuse », comme disait le directeur des domaines (1) : « La plupart, écrivait un autre Français, sont malheureux et griffonnent dans une petite boutique qui n'a de jour que par la porte d'entrée (2). » Cette médiocrité matérielle et intellectuelle était le fait de bien d'autres parmi ces milliers de *paglietti*, auxquels la carrière s'ouvrait sans garanties sérieuses (un examen de pure forme, trois ans de stage chez un avocat connu) et qu'attirait, malgré l'âpre concurrence, une influence qui pénétrait presque nécessairement dans toutes les familles, répandant cet esprit processif qui, à en croire les lamentations de Galanti, tenait lieu d'esprit public (3) ! Intéressés à la confusion des lois et des juridictions, aux abus de toute espèce, les gens de lois, dans l'ensemble, étaient routiniers et, paraît-il, aisément malhonnêtes : au temps même de Joseph parut une vigoureuse satire du *Foro* par l'un de ses plus illustres membres (4). C'est pourtant là que l'instruction, le talent, l'expérience des affaires se rencontraient le plus fréquemment, là que la parole avait le mieux conservé ses droits, là que se formèrent les plus sagaces écrivains du dix-huitième siècle, plusieurs des meilleurs administrateurs du *Decennio*. Avec les autres « professionnistes », avec la partie active et instruite de la noblesse, avec un nombre restreint de commerçants

(1) Note relative au décret du 3 janvier 1809 (Arch. Cavaignac).

(2) Petit-Radel, t. III, p. 44. Au dire de Cavaignac, ils étaient 812 à Naples (ce qui faisait, avec les environs qui en dépendaient, 1 pour 800 habitants), 18 dans la seule île d'Ischia.

(3) *Descrizione*, t. Ier p. 535. 26000 « tribunalistes », suivant Galanti.

(4) Galanti, *Testamento Forense*, Naples, 2 vol., 1806. Déjà sa *Descrizione* était très mordante (t. Ier, p. 495 et suiv. et *passim*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et banquiers qui s'élevassent au-dessus du petit négoce ordinaire, ce groupe imposant des légistes, le « seul tiers état, confidents universels des citoyens », comme les définissait Rœderer (1), formait la vraie classe moyenne, qui s'accrut sous les rois français de nouveaux propriétaires et d'un certain nombre d'industriels. C'était la seule classe dirigeante possible, qui avait montré dans la crise républicaine l'énergie dont elle était capable et sa faiblesse numérique, qui à présent progressait le plus, se préparant, par l'éducation politique et militaire, à jouer un rôle dans le *Risorgimento*. Mais l'élite, encore décimée en 99, émergeait avec peine du milieu des non-valeurs et l'on se refuse à joindre à la vraie classe moyenne les citadins bornés, égoïstes, arrogants, qui ne se distinguaient que par plus d'aisance du peuple qu'ils pressuraient, et surtout ces *mezzo galant'uomini*, sous-acquéreurs ou fermiers de grands domaines, de taxes féodales ou royales, race d'exploiteurs restée une des plaies du Midi : c'est assez que le régime français, comme ceux qui l'ont suivi, ait rencontré, dans les réformes les plus bienfaisantes, jusqu'à les voir arrêtées ou déviées, leur cupidité, leurs intrigues, leurs prétendus droits.

A cette société disparate, dont le défaut principal peut-être était l'individualisme, la conquête française vint ajouter un nouvel élément hétérogène. Naples pouvait être accoutumée aux étrangers : Espagnols avec Charles de Bourbon, Toscans avec Tanucci et Acton, beaucoup de Suisses, militaires ou commerçants, et, avant la Révolution, bon nombre de Français (2); convenons toutefois que les nouveaux venus sont exceptionnellement nombreux et encombrants. Bien que Joseph veillât à restreindre l'invasion, c'était tout une colonie étrangère (3), qui risquait de rester à l'écart de l'autre, par ignorance des mœurs ou préjugé, par dédain réciproque. Les voyageurs français, dont les récits faisaient auto-

(1) Note autographe au sujet des tribunaux à réorganiser. Papiers Rœderer, vol. 25. Joseph signalait de même (à Napoléon, 20 novembre 1807, *Mémoires*, t. IV) la prépondérance de ce que Galanti nommait, avec regret, le « premier corps de l'Etat ».

(2) En 1778, notre consul, Marianne, évaluait à 15 000 les Français établis à Naples, dont 42 chefs de maisons commerciales.

(3) « Foule de Français, tous de partis différents et que le hasard, le séjour de l'armée française et le désir de faire fortune dans un nouveau pays ont amenés. » Leur ambassadeur même n'en connaît qu'une partie, beaucoup trouvant à se munir de feuilles de route militaires (La Feuillade, 11 février 1808. A. E., Naples, 132, f° 27).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rité, montraient souvent plus d'esprit que d'observation et surtout d'équité, depuis le président des Brosses jusqu'à l'astronome de Lalande ou le conseiller Duclos. Creuzé de Lesser travestissait le proverbe fameux : « Voir Naples et puis partir ! » Mme de Genlis était scandalisée par la foule grouillante des lazzaroni demi-nus. Mme de Staël elle-même éprouvait dans sa récente excursion des impressions beaucoup moins favorables que celles que traduira *Corinne* (1). On a vu que plusieurs des collaborateurs de Joseph ressentaient pour les Napolitains une estime et une sympathie médiocres (2).

II

A rapprocher les classes et donner parmi elles droit de cité aux Français Joseph s'employa avec résolution ; il fit effort pour rendre à la nation, dans tous ses organes, plus d'activité, d'équilibre et de vigueur, pour pallier l'effet de réformes qui ruinaient beaucoup d'intérêts.

L'aristocratie. — C'est l'aristocratie qui semble avoir le plus bénéficié de ses soins, au point que cela put paraître un système. Frappée rudement par l'abolition de la féodalité, par la confiscation des biens de tous ceux qui avaient émigré en Sicile ou, sous prétexte d'absence, éludé le serment, elle trouva chez le roi les dispositions les plus bienveillantes à atténuer les préjudices subis et à la gagner par des faveurs. Il leva le séquestre de la majeure partie des domaines (3), avança de l'argent et, ce qui était une

(1) Qui parut en 1807. Cf. P. Gautier, *Mme de Staël et Napoléon*, Paris, 1902. L'esprit de dénigrement se retrouve, en somme, dans les Voyages de Petit-Radel et de Noailly, qui séjournèrent à Naples sous Murat.

(2) Notamment Rœderer qui, parlant sans doute pour lui (il voyait alors chanceler son espoir d'un ministère), dit que Jaucourt est parti parce que le pays ne lui plaisait pas, et que les autres Français sont du même sentiment. La Feuillade, *loc. cit.*, prétendait même que cette froideur était presque générale chez les Français (il l'attribuait à une animosité contre les nobles en général).

(3) Biens des familles del Vasto, Gravina, S. Nicandro, Luperano. Pension mensuelle de 500 ducats au prince de Soria, avance de 100 000 ducats en cédules au duc de Monteleone, remboursable un an après qu'il sera rentré en possession de ses biens de Sicile, restitution au prince de Torella et au duc d'Andria d'animaux saisis par l'ancien gouvernement. Le marquis de Villanova

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

façon délicate d'obliger, accepta des « dons » en blé, qu'il paya. Pour les nobles surtout il sollicita la Légion d'honneur; il leur réserva la plupart des charges de sa maison : « Le roi Joseph, dit Rœderer (qui n'aimait pas les nobles en général et ceux de Naples en particulier), les combla d'égards et de bontés à la cour. Il les réduisit à ce qu'ils devaient être dans l'Etat (1). » Il fit plus et s'efforça de les attirer vers le métier des armes, vers des carrières civiles actives : le conseil d'Etat et les autres conseils, les intendances. Il songea aussi à leur rendre le goût de séjourner à la campagne : c'est à cette intention que lui-même attribue les dons, à des personnes de sa cour, de terres acquises autour de Capodimonte (2). Plus sérieuse pouvait être l'idée d'établir huit dignitaires de l'ordre des Deux-Siciles en province et de choisir, dans les grandes familles, les colonels de légions provinciales, invités, ce qui était nouveau, à remplir leurs fonctions. Par ce retour à la terre le roi pensait amener les grands propriétaires à se faire, dit-il (3), « les protecteurs du pays et les amis des pauvres », à améliorer l'agriculture, sans doute aussi contenir la population rurale.

Le clergé séculier. — A l'égard du clergé, le roi, comme son entourage, par ses sentiments et ses opinions, devait se sentir fort libre, mais le négociateur du concordat, que sa nature d'ailleurs portait à la conciliation, se montra, dès ses premières proclamations, plein de déférence, du moins pour le clergé séculier, dont, en toute circonstance, il demanda les avis et le concours : *Te Deum* pour les victoires françaises, lecture et explication des nouveaux édits au prône, exhortations au calme et à l'obéissance. Dans ses voyages en province, il accueille et consulte le clergé comme le premier ordre de la nation. A l'exemple du roi, on voit Reynier invoquer l'appui des prêtres pour pacifier les Calabres, Rœderer pour flétrir la fraude en matière de contributions, ou Radet pour

delle Torri, Mme Capomassa obtiennent l'administration des biens de leur famille. En Calabre, le commissaire Reynier conseillait une levée générale des séquestres, disant que le produit était bien faible pour les maux en résultant (à Rœderer, 28 juin 1808. A. Naples, 2311). A l'avènement de Murat, il ne restait presque plus rien sous séquestre, pour cause d'émigration (La Feuillade, 11 janvier 1809. A. E., Naples, 133) : Murat rendit tout.

(1) Mémoire sur la contribution foncière (à Murat). Arch. Rœderer, vol. 26.

(2) *Bourrienne et ses erreurs*, t. Ier, p. 863.

(3) *Ibid.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

recruter une bonne gendarmerie. En échange, des honneurs publics, même des fonctions : l'archevêque de Tarente, Capecelatro, futur ministre, entre au conseil d'Etat. De même, Rosini, évêque de Pouzzoles, et, exemple plus singulier, Giampaolo, simple archiprêtre d'un village de Molise et que Joseph a découvert en voyage (1).

Mais des réformes touchant le nombre excessif des ecclésiastiques et l'accumulation de la terre entre leurs mains étaient réclamées même par des esprits très modérés et les Bourbons les avaient inaugurées. Celles qu'entreprit leur successeur ne touchèrent pas gravement le clergé séculier : suppression du scandaleux « droit de dépouille », qui faisait de chaque vacance épiscopale l'occasion d'un véritable pillage, au profit moins de l'Etat que des ministres ou de leurs agents (2); abolition des derniers tribunaux ecclésiastiques. Une mesure plus hardie, mais dont l'urgence était admise par tous les hommes éclairés, fut la limitation du nombre des prêtres à cinq par mille âmes (3); il faudrait désormais, pour être ordonné, avoir été coadjuteur d'une paroisse ; les fils uniques étaient exclus ; nul ne serait admis dans un séminaire avant dix-huit ans. Par contre, on fixait le revenu annuel des curés et vicaires à un minimum de 120 et 60 ducats (4).

Une autre grave réforme fut étudiée : la réduction des diocèses. D'étendue extrêmement inégale, ils présentaient de plus un enchevêtrement singulier, compliqué encore par l'empiétement d'évêchés romains (5). Plusieurs, notamment sur la côte, étaient réduits à une ville et ses environs. Joseph aurait voulu un concordat comme celui de France (6) : prétention exorbitante que

(1) On a vu la place qui est faite au clergé dans l'enseignement ; à l'Académie sur 20 membres de l'Académie d'histoire nommés par le roi, 11 sont des ecclésiastiques.

(2) Remplacé par une taxe régulière de 2 pour 100 sur le revenu annuel des diocèses.

(3) Décret, 30 novembre 1806. L'ordination avait été préalablement suspendue (23 août).

(4) Décret, 16 mars 1808 (annoncé dans la loi du 13 février 1807).

(5) Rapport cité plus haut de Cavaignac (les évêchés étaient administrés, durant les vacances, par le Monte Frumentario, alors rattaché aux domaines). Plusieurs villes des Abruzzes étaient paroisses pontificales ; de Bénévent dépendaient plusieurs centaines de paroisses napolitaines, etc. Il avait été souvent question, sous Ferdinand, d'une réduction des diocèses (bruit encore enregistré par les *Nouvelles ecclésiastiques* du 15 mars 1803).

(6) A Napoléon, 22 mars 1806. *Mémoires*, t. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'attitude du Saint-Siège faisait bientôt évanouir. Le nombre des vacances s'accrut rapidement (1), sans que le gouvernement, qui ne pouvait plus songer à faire agréer des nominations, osât du moins en profiter pour diminuer le nombre des sièges. Il se borna, soit pour exprimer son mécontentement, soit pour s'attacher les évêques, à poursuivre le combat, vigoureusement mené sous son prédécesseur, contre les progrès de la chancellerie romaine (2).

Le clergé régulier et la fermeture des couvents. — Le clergé régulier eut beaucoup moins à se louer des procédés du gouvernement. Par son hostilité peu dissimulée, il prêtait le flanc aux attaques des réformateurs. Mais les sorties de Rœderer, Miot, Girardin contre les couvents, qu'ils rendent responsables de la paresse et de la barbarie populaires (3), ne pallient en aucune façon le caractère ouvertement fiscal des mesures contre les congrégations : 3 juillet 1806, expulsion des jésuites (4) (dès le début, l'empereur l'ordonnait) ; — 14 août, expulsion des moines étrangers, réunion des monastères ne contenant pas douze profès aux maisons de l'ordre les plus proches ; les novices étaient invités à rentrer dans le siècle ; — 13 février 1807, suppression d'un coup de tous les couvents bénédictins ou d'ordres dérivés : la discussion fut vive au conseil des ministres, où le ministre du Culte et ses collègues napolitains auraient voulu seulement une réduction par fusion, en laissant aux couvents, qui ne donneraient pas lieu à des plaintes, la faculté de faire des novices, où Miot, au contraire, appuyé de Rœderer, réclamait une décision radicale qui, en procurant de plus larges ressources, attestait un pouvoir fort et donnait « à une opération de finances la couleur d'une mesure d'Etat (5) ». Le préambule de

(1) En 1810, 73 sièges vacants.

(2) Règlement des rapports entre le royaume et le Saint-Siège, proposé au roi par une commission spéciale (Gallo, Pignatelli, archevêque Capecelatro, prince de Serignano), 29 juillet 1807. A. N., AF IV, 1714 B (interdit le recours à Rome dans soixante et un cas, qui seront rendus aux ordinaires).

(3) Ainsi faisaient déjà les voyageurs du dix-huitième siècle (Dupaty, Duclos, etc.).

(4) Ils étaient rentrés à Naples en août 1804, et leur retour avait causé une grande satisfaction. Le roi leur fit rendre tous leurs biens non encore aliénés et soumit à une simple autorisation leurs nouvelles acquisitions foncières (v. *Journal des Débats* des 17 et 23 fructidor an XII). *Diario*, t. II, p. 168.

(5) Miot, *Mémoires*, t. II, p. 316 et suiv., et Journal. La commission qui prépara le projet définitif comprit Cassano, Miot et Ricciardi. C'est au Conseil d'Etat que, malgré Miot, on obtint que les ordres mendiants, conservés, participeraient à l'enseignement public.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la loi rendait hommage aux services rendus par ces ordres « aux époques de barbarie » et y opposait les nécessités différentes du temps présent (1) : le ton parut à tous, à commencer par l'empereur, du plus mauvais goût. Il était par trop singulier de supprimer les congrégations les plus instruites et les plus inoffensives, tandis qu'on épargnait les mineurs, presque partout hostiles et que même on leur confiait pour une bonne part l'enseignement (2). Les décrets des 12 janvier et 20 mai 1808 frappèrent enfin tous les couvents de femmes de Naples, à commencer par les plus riches.

Ces mesures arbitraires furent accompagnées de tempéraments fort appréciables, où l'on retrouvait l'esprit conciliateur du roi (3). Des pensions viagères furent assurées aux religieux rendus au siècle, une indemnité aux couvents obligés de recevoir des moines de couvents réunis (4). Les trois grandes abbayes bénédictines du Mont-Cassin, de La Cava dei Tirreni, de Montevergine, conservèrent leurs archives et bibliothèques, sous la garde de cent moines sécularisés et de « directeurs » pris parmi eux et payés par l'Etat ; cent autres moines devaient être établis, en trois passages redoutés des montagnes, dans des hospices qui seraient analogues à celui du Saint-Bernard. Enfin les religieux expropriés furent autorisés à participer au ministère paroissial dans leur pays natal, à enseigner dans les écoles et les nouveaux collèges. La plupart des biens mobiliers et une grande partie des locaux se trouvèrent affectés à des établissements de bienfaisance ou d'instruction, les objets du culte à des paroisses pauvres. Sans aller jusqu'à prétendre avec Rœderer que les moines fussent satisfaits de

(1) Et la presse renchérissait : le *Corriere* du 21 février 1807 insistait sur les compensations accordées aux moines : « L'ancien gouvernement aussi avait aboli des monastères, mais il n'avait jamais pensé à accroître le lustre de ceux qui restaient, ni à les rendre plus utiles, ni il ne s'était préoccupé de la subsistance des religieux, ni il n'avait fait servir la réforme aux besoins de l'Etat et de l'instruction publique. » Le *Monitore* du 20 célébrait les services rendus autrefois par les moines et en attendait d'autres dans les nouveaux emplois offerts à leur activité.

(2) Sauf, bien entendu, les couvents supprimés par réunion. La mesure prise était si purement fiscale que c'était juste le contraire (supprimer les mendiants et seulement les couvents d'autre ordre ayant démérité) que Joseph avait annoncé vouloir faire (à Napoléon, 30 juillet 1806. *Mémoires*, t. II).

(3) Miot et Rœderer trouvaient qu'il était beaucoup trop large.

(4) Pension annuelle de 120 ducats ; indemnité de 6 ducats par mois par religieux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

recevoir leur liberté avec une pension, on doit tenir compte au gouvernement « philosophe » des compensations et des débouchés qu'il leur offrit, des formes généralement correctes mises à l'opération (1).

Le peuple. — Le peuple avait bien besoin de l'action protectrice et éducatrice du pouvoir. Mais, outre que le temps et l'argent manquaient, l'intéressé répugnait, on l'a vu, à se laisser faire. Rappelons les efforts pour fournir du travail à une partie des Napolitains et leur imposer quelque régularité, pour susciter dans tout le royaume l'esprit militaire et le goût de la marine, les appels convaincus à la gloire des aïeux et à l'honneur national. Attaché à ses coutumes, rebelle à des réformes dont il ne voyait que le mauvais côté, hostile par instinct à l'étranger, « le peuple, suivant l'expression d'un Sicilien libéral, resta ce que Ferdinand l'avait fait (2) ».

Efforts pour rapprocher Français et Napolitains. — Le rapprochement entre Français et Napolitains était dans les idées de l'empereur, qui jugeait nécessaire à la solidité du nouveau roi l'établissement d'« une centaine de généraux, de colonels et autres, et des officiers attachés à votre maison, possesseurs de gros fiefs dans les royaumes de Naples et de Sicile », et qui se marieraient dans le pays (3). Des six duchés qu'il s'était réservé d'établir dans le royaume, il parlait déjà de donner l'un à Masséna, un autre à Jourdan, et songeait pour un bon « fief » à Reynier, au cas où il réussirait dans l'expédition de Sicile (4). Les duchés ne furent pourvus que plus tard (5); plus tard aussi Joseph créa de nouveaux nobles (6). En attendant, il use de son autorité pour que, dans les divers services, les Français vivent en bon accord avec les Napolitains, leur témoignent de la bienveillance, ce que l'on sut être un titre à ses bonnes grâces. Qui plus est, il favorise

(1) Les journaux insistent soigneusement sur ces égards; le Français Thierry, qui a été chargé de la fusion de couvents, est loué de s'en être acquitté « en homme plein d'honneur et d'humanité ». (Enquête Le Blanc de Pommard, avril 1807. Arch. Rœderer, vol. 19, f° 135.)

(2) Palmieri, *Mémoires*, p. 45.

(3) Napoléon à Joseph, 8 et 31 mars, 11 avril 1806; à Talleyrand, 3 mars 1806 (*Corr.*, t. XII, n° 9944, 10044, 10086, 9918).

(4) Napoléon à Joseph, 5 juin 1806. *Ibid.*, n° 10314.

(5) Et, sauf Macdonald, pas un titulaire qui fût allé dans le royaume.

(6) Miot, comte de Melito; Salligny, duc de San Germano; Ferri-Pisani, comte de Sant'Anastasio.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les mariages entre les deux sociétés. Rœderer, parlant de l'affection de son fils pour une Française (1) : « Je crains, disait-il, que cela ne déplaise au roi, qui veut qu'on se marie à Naples. » Angélique Jourdan devenait princesse de Luperano, Caroline Saliceti duchesse de Lavello, plus tard princesse de Torella. Joseph espérait que l'exemple serait suivi et, de son côté, songeait à établir le jeune Tascher et les six enfants du frère de sa femme (2)! Par ces unions, par l'abolition d'une loi de 1801 limitant la dot à 15 000 ducats, par la faculté que le roi gardait, lorsque le Code civil exercerait son action dissolvante sur la propriété foncière, d'autoriser de nouveaux majorats, on espérait que l'aristocratie (ancienne et nouvelle) serait fortement rattachée à la dynastie (3).

III

Un moyen puissant de rapprochement était la cour. Il y avait eu une intention politique dans l'éclat que lui donnèrent les Bourbons; la cour de Joseph Bonaparte visa à exercer en outre une influence sociale :

« Actuellement que vous êtes plus tranquille, écrivait de Posen Napoléon, j'imagine que vous voyez société et que vous animez le pays. Cela est nécessaire pour la ville et pour vous (4). » Ce fut chez l'empereur un moyen de gouvernement, et sans doute une preuve de sens psychologique, que de recevoir beaucoup : les Bonaparte ont tous suivi l'exemple avec une largesse et un goût

(1) La fille de César Berthier. Rœderer à sa femme, 17 janvier 1808, dans ses *Œuvres*, t. IV.

(2) Joseph à Napoléon, 5 décembre 1806 et 19 février 1808. *Mémoires*, t. III et IV. Parmi les mariages mixtes, qui eurent lieu vers le temps de Joseph, citons ceux d'enfants de Dareste, directeur de la fabrique de tabac, du comte Alexandre de la Ville-sur-Yllon, chef de bataillon au La Tour d'Auvergne, du capitaine de Montigny-Turpin.

(3) Murat, lui, songea à une véritable réforme de la noblesse : supprimer les titres usurpés ou non soutenus par une fortune suffisante; l'hérédité ne serait permise que moyennant constitution d'un majorat et, pour cela, il fallait l'autorisation du roi. Ainsi l'ancienne noblesse « cesse avec la génération présente, si elle n'est reconstituée par Votre Majesté ». (Rapport de Mosbourg, 30 novembre 1810. A. N., AF IV, 1714 A.)

(4) Napoléon à Joseph, 5 décembre 1806. *Corr.*, t. XIV, n° 11391.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

remarquables. Les cours napoléoniennes ont partout fait grande impression et produit de bons effets. Pouvait-on s'en passer à Naples, la ville des plaisirs, du luxe extérieur, des fêtes pittoresques (1)? Par politique, les Bourbons avaient attiré les barons; pouvait-on faire moins que de les retenir, alors surtout qu'on leur donnait par ailleurs de graves sujets de mécontentement? Enfin, puisque c'était par les hautes classes seules que l'on pouvait espérer agir sur la nation, c'était par la fréquentation qu'on pouvait les imprégner elles-mêmes de l'esprit nouveau.

Ces raisons atténuent la violence du contraste, sévèrement relevé, entre les scènes barbares de Calabre, l'état de guerre, la gêne financière et cette vie de cour, ce que des bourboniens ou, plus tard, des patriotes mêmes ont appelé « le luxe et l'orgueil insultant de Joseph et de ses courtisans (2) ». La cour des Bourbons de Naples avait frappé les étrangers par sa splendeur : il n'en fallait pas juger par ce qu'elle était devenue après la crise républicaine (3). La prodigalité de la reine et les chasses du roi aidant, elle était hors de proportion avec les ressources du pays. Sous Joseph, le crédit assigné officiellement à la maison royale par Ferdinand, et qui ne pouvait évidemment lui suffire, fut conservé (4), mais non les dépenses « extraordinaires » : le nouveau roi renonça formellement aux frais de voyage, supprima plusieurs

(1) La lésinerie, sous ce rapport, des vice-rois autrichiens avait fait un effet déplorable. SCHIPA, *Carlo di Borbone*, p. 19.

(2) PEPE, *Mémoires*, t. Ier, p. 309. LÉO, *Histoire d'Italie*, t. III, p. 462. Pignatelli-Strongoli, après avoir fréquenté cette cour, en blâme la « profusion », cependant que Cacciatore dit que Joseph dépensait fort peu et emporta tout l'argent de sa liste civile.

(3) « Il n'y a jamais de fêtes, écrivait Alquier en 1804, jamais de cercle à la cour, et les valets du palais ne sont ni vêtus, ni payés. » AUBIOL, t. Ier, p. 606.

(4) Un million deux cent vingt-trois mille ducats sous Ferdinand (pour les dépenses réelles, v. l'estimation de GORANI, *Mémoires*, t. Ier, p. 418); 100 000 ducats par mois sous Joseph, en partie (la moitié, dit-il, *Bourrienne et ses erreurs*, t. Ier, p. 363) en cédules négociables en biens nationaux. Le budget de la maison royale pour 1807 porte : premier aumônier : 52 248 ducats; premier chambellan : 48 863; grand veneur : 30 000; grand écuyer : 180 456; grand maître des cérémonies : 7 300; ministère de la Maison : 602 048; cassette : 120 000. Total : 1 035 915 (A. N., AF IV, 1714 B). Un compte de Thibaud, trésorier de la maison du roi (*ibid.*, 1714 C), indiquant, pour la période fin mars-octobre 1806, une dépense de 47 195 ducats, semble représenter des sommes fournies par Joseph lui-même : la « bouche » n'y est portée que jusqu'à mai, où la liste civile pourvut au service (rapprocher un mot du roi, à ce sujet, en février 1806, *Diario Napol.*, t. II, p. 222). Ainsi Naples n'aurait rien à reprocher à cet habit qu'il commanda pour lui faire honneur, et dont la broderie est portée pour 300 ducats.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des chasses royales, d'autant plus coûteuses qu'une grande partie des terrains étaient loués; le ministère de la Maison royale disparut en 1807. Les dix mille ducats mensuellement attribués à la cassette pour « dépenses imprévues » ne partirent que du 1er janvier de cette année. D'autre part, Joseph tirait sur James, son intendant de Paris, des traites au paiement desquelles l'empereur dut contribuer. Si l'on songe que l'ancienne cour avait minutieusement déménagé les palais royaux, emportant jusqu'à des fenêtres, des cheminées et du bois de chauffage, que certains étaient encore sous le coup des pillages de 99, il faut bien croire que Joseph, pour les remettre en état, fit appel à ses revenus personnels. Ajoutons que de ce budget dépendaient un certain nombre de pensions annexées à divers services du ministère et nous y voyons figurer des crédits alloués au musée, aux fabriques royales, bibliothèques, fouilles, à la promenade de Chiaia, au service géographique.

La cour devait refléter, avec une particulière netteté, la physionomie d'un souverain sociable, aimable, et que ses goûts personnels attiraient vers les salons bien plus que vers les tracas du pouvoir. Sa vraie place était au milieu de ce cercle d'amis, qui semblait une « société de château (1) ». De ces intimes, plusieurs se retrouvent à Naples, bien qu'ils s'y plaisent d'ordinaire fort peu : le roi les réunit fréquemment le soir, en petit comité, autour de la table de whist ou pour écouter des lectures littéraires; Monti y déclame ses Pythagoriciens ou des vers d'autres poètes, et la reine, dans les dernières réunions, lit elle-même des romans du jour (2). Quelques-uns de ces amis sont pourvus de hautes charges de cour; la plus élevée, celle de grand maréchal du palais, fut donnée à Mathieu Dumas, quand il quitta le ministère (3). Avec eux, des alliés : Salligny et Maurice Mathieu, les deux capitaines des gardes, ont épousé des nièces de Julie Bonaparte et c'est un frère du second, Bernard de Saint-Affrique, qui est intendant de la Garde. Les aides de camp, — l'empereur l'a recommandé, — sont tous Français (4).

(1) F. Masson, *Napoléon et sa famille*, t. II, p. 442 et suiv.

(2) Girardin, *Mémoires*, t. II, p. 59.

(3) On a vu ces amis, chap. vi : Girardin est premier écuyer, Antoine Rœderer chambellan et sa mère (qui ne vint pas) dame d'honneur, son frère aîné aide de camp. Mathieu Dumas avait été chambellan du prince Joseph. Un Français encore, Thibaud, devient trésorier général de la maison royale.

(4) Colonels Guye, Marie, Franceschi-Delonne, chefs d'escadrons Strolz, Rœde-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le cardinal Giuseppe Firrao, des princes de Luezzi, est grand aumônier.

Cependant, en grande majorité, le personnel de cour est napolitain. Le grand maître des cérémonies est le prince de San Teodoro, qui, négociateur malheureux, a, comme Gallo, prudemment passé à l'autre camp. Le duc de Cassano-Serra de ministre devient grand veneur, le prince de Stigliano grand chambellan, alors que Jaucourt, quand il était là, n'était que premier chambellan : précaution sans doute pour ménager l'orgueil napolitain ; de même fut refusé à Girardin le titre de grand écuyer. Le prince de Gerace est premier chambellan du roi, le prince d'Angri premier chambellan de la reine. Luigi Macedonio a l'intendance générale du Domaine. Au-dessous de ces hauts emplois, et en dehors de la Garde, où presque tous les officiers sont Français, ainsi que les écuyers (1), le plus souvent en campagne malgré ce titre honorifique, et que les adjudants du Palais (2) et le maréchal des logis (3), tous les chambellans sauf un, les deux maîtres des cérémonies, les deux préfets du palais, sont Napolitains. Si Joseph garde son chirurgien français, Paroisse, il nomme premier médecin de la reine l'illustre Cotugno. Plus illustre encore, le maître de chapelle, Paisiello. La dame d'honneur de la reine fut la duchesse de Cassano (Carafa) ; parmi ses dames du palais, princesse de Doria et marquise de Gallo. — L'élément français conquiert un emploi et de premier ordre : la cuisine, dont Joseph, personnellement très sobre, connaissait le pouvoir sur l'opinion. Là règne sans conteste Méot, l'illustre traiteur parisien, génie auquel un de ses plus fervents admirateurs regrettait qu'il manquât seulement un Homère pour le chanter (ne regardant apparemment point l'abbé Delille comme tel) (4) : c'était encore une forme d'influence française (5).

rer, Clermont-Tonnerre, Tascher de la Pagerie, sous-lieutenant Marius Clary.

(1) Colonels (bientôt généraux) Cavaignac et Lafon-Blaniac (qui passera premier écuyer de la reine), déjà attachés au prince, général Merlin, colonels Cattaneo, Bigarré, Franceschi.

(2) Capitaines Rapatel et Mugnoz.

(3) Colonel Expert.

(4) De ce maître de la cuisine française, GIRARDIN (*Mémoires*, t. II, p. 61) et F. MASSON (*Napoléon et sa famille*, t. IV, p. 61) tracent de charmants portraits ; le général Thiébault (*Mémoires*, t. IV, p. 345) reçut, en Espagne, la visite de ce personnage, dont le costume était extravagant de luxe. Cf. E. BIRÉ, *Mémoires et souvenirs*, t. II, p. 161.

(5) On connaît l'anecdote de Courier sur Méot, sollicitant pour tous les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le grand nombre d'emplois, dont les plus élevés seuls étaient rétribués, s'expliquait suffisamment par le désir de rallier le plus de familles possible. Et il ne semble pas qu'aucun grand nom fasse défaut. De ceux qui hésitèrent, plusieurs entrèrent dans la maison de la reine, pensant peut-être, comme certains congénères de France, qu'ils serviraient la femme, non la souveraine. Cet enveloppement de la personne royale pouvait avoir ses dangers : l'exclusivisme napolitain, encouragé par les procédés du marquis de Gallo, par qui passent les demandes d'audience et que les Français accusent de leur être hostile, se fait déjà sentir sous Joseph : le colonel Bigarré remarque l'air glacial des courtisans tant que le roi ne lui a pas témoigné hautement sa bienveillance, l'ambassadeur de France attend impatiemment qu'on le reçoive. Sur ce terrain, l'arrogance des nobles pouvait s'exercer impunément envers les maîtres du pays, se donner la satisfaction de leur faire faire antichambre : les armes cédaient au protocole !

Joseph, nous l'avons dit, a résisté beaucoup mieux que Murat à cette pression; il penche plus volontiers, comme il faisait en France, vers la haute bourgeoisie éclairée. Ceux des nobles qu'il distingue davantage sont des libéraux ayant fait leurs preuves en 1799 : les Cassano notamment, dont notre ambassadeur dénonce la puissance tyrannique à la cour, avaient eu plusieurs victimes dans la réaction.

Comme tous les Bonaparte, le châtelain de Mortefontaine, dont Napoléon trouvait l'installation trop peu princière, avait, quand il convenait, le « sens de la principauté (1) »; il s'était plié avec une facilité singulière à la représentation royale : il y montra une dignité d'allures, une entente du cadre, un tact dans les rapports, qui ne sentaient nullement le parvenu. Les témoins les plus sévères s'accordent à reconnaître l'affabilité de ses manières et de son langage. Beau, de stature élégante, s'exprimant avec grâce en italien comme en français, ayant aussi bon air à cheval, en uniforme, que dans un salon, ce roi improvisé ne montrait nulle gêne de se trouver à Naples.

Ce n'est pas encore l'organisation complexe qui fera dire au

siens : « Sire, c'est ma dynastie. » Son papier officiel porte en tête : « Contrôleur de la bouche de Sa Majesté. »

(1) Suivant l'expression de F. Masson.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

représentant d'une cour réputée comme stricte : « L'étiquette est ici d'une grande sévérité et elle abonde en distinctions très futiles (1). » Joseph se vante d'avoir largement ouvert son palais (2) : de fait, les fonctionnaires des premiers degrés, les officiers supérieurs, les académiciens, sont admis à la plupart des réceptions. Bien qu'on eût conservé le protocole bourbonien, une simplicité relative, conforme aux habitudes du roi et aux tendances de l'opinion libérale, s'introduisit : suppression de l'usage humiliant du baise-main, auquel les femmes mêmes étaient astreintes ; à la première réception où des dames furent invitées, le roi fit asseoir tout le monde ; ce n'est que tout à la fin que Joseph, sous prétexte de compléter sa maison, encombra d'avance les antichambres de son successeur de gens que Murat dira ne point connaître, n'avoir jamais vus (3). Alors seulement, il discuta l'étiquette à adopter pour les « cercles du dimanche », qui se tenaient, chaque semaine sauf exception, après la messe, dans les grands appartements (4) : les catégories de fonctionnaires civils et militaires, auxquelles le roi « accordait l'honneur de lui faire la cour, » avaient été déterminées ; l'uniforme, si elles en comportaient un, était de rigueur (5). Le « décret sur le cérémonial » a été cité plus haut pour le respect dont il entourait l'Eglise ; le roi n'y perdait rien : venait-il dans une ville, le corps municipal sortait au-devant de lui pour lui présenter les clefs, les cloches sonnaient, troupes et gardes civiques faisaient la haie, le clergé attendait sur le seuil des églises... (6). D'autres questions de protocole avaient préoccupé très tôt le nouveau roi : armoiries du royaume, livrée (7), cocarde, etc., mais il n'y a pas encore un système arrêté et tyrannique : la cour est plus simple, plus libre que sous Murat, moins

(1) Hué de Grosbois à Champagny, 20 septembre 1809. A. E., Naples, 133.

(2) *Bourrienne et ses erreurs*, t. Ier, p. 364.

(3) GIRARDIN (*Mémoires*, t. II, p. 59-60) raconte qu'il fut, vers la même époque, chargé de proposer un plan de création de pages.

(4) Le premier (13 juillet 1806) est raconté dans une lettre de Naples (A. N., AF IV, 1685) : « Le souverain se montra aimable à son ordinaire, s'entretenant indistinctement avec tous. »

(5) Règlement, 8 septembre 1806. Quelques décrets organiques fixent des uniformes civils, à commencer par celui des ministres.

(6) Décret, 25 juin 1807, 84 pages du *Boll. delle Leggi*, t. Ier. Des rangs et des préséances, t. II. Des honneurs militaires et civils, t. III. Honneurs funèbres militaires.

(7) Celle de l'empereur, c'est-à-dire verte, avec galon différent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rigide, dirons-nous moins ennuyeuse, que celle de l'empereur.

La reine n'apparut que pour trois mois (1) : encore le roi s'en alla-t-il six semaines avant elle. Quelle part de comédie y eut-il dans les négociations entre l'empereur, Joseph et elle, avant de la décider à venir, et quelle intention politique dans cette arrivée presque au dernier moment? A côté des mobiles complexes qu'on a spirituellement analysés (2), l'insuffisante stabilité du trône, l'insécurité des routes pourraient sembler des motifs suffisants pour le retard. Le désir de rassurer l'opinion à la veille d'un changement de pouvoirs, qui fut réellement très critique, parut la vraie raison du voyage. De fait, reine, Julie Clary ne le paraissait guère et l'on pouvait appréhender une fâcheuse impression sur cette aristocratie hautaine et ce peuple moqueur : à peine l'excellente femme se fut-elle montrée, avec sa simplicité d'allures alliée à une grande finesse d'esprit, sa douceur, son instinct obligeant et charitable, sa piété aussi, que l'opinion fut conquise. Le mépris vulgaire dont la reine déchue gratifiait sa rivale, parce qu'elle était fille d'un ancien consul de Naples, ne trouva point d'écho. Des familles restées tièdes briguèrent des emplois dans sa maison, comme en France on en vit se rallier par l'intermédiaire de la femme du Premier Consul. Avant et après le départ de son mari, la reine se montra beaucoup, au théâtre, au musée, aux écoles et aux hôpitaux. Un témoin peu partial dit qu'elle fut « vivement et généralement regrettée », que, peu avant son départ, sa voiture fut, à Santa Lucia, entourée avec un enthousiasme tel qu'on crut un instant à une émeute (3).

(1) Arrivée à Naples, 3 avril 1808 ; départ, 8 juillet.

(2) F. Masson, *Napoléon et sa famille*, t. IV, p. 81 et suiv. La médiocre santé de la reine n'est en tout cas pas douteuse : au 1er janvier 1806, avant qu'il ne fût question de partir, Joseph l'excusait, sur une attaque qu'elle venait d'avoir, de ne pas écrire elle-même à l'empereur. En 1810, Rœderer, de Plombières, annonce à sa femme que la reine Julie a eu un « évanouissement d'une heure et plus » (*Œuvres*, t. IV, p. 31). La comédie, d'autre part, dut être pour une part jouée par la reine, peu soucieuse à l'ordinaire (de même que sa sœur Désirée Bernadotte) de vivre avec son mari.

(3) Dedem de Gelder, *Mémoires*, p. 129. Miot, Journal. L'ambassadeur note également l'affluence et les regrets lors de son départ (9 juillet 1808. A. E., Naples, 132, f° 142). De sa modestie, tact, bonté, agrémentés de « petites moqueries piquantes et gaies », Rœderer fait un éloge très expressif (à sa femme, 14 juin 1810. *Œuvres*, t. IV), et l'on sait que Julie a trouvé beaucoup de bienveillance chez un historien sévère pour les entours de l'empereur (F. Masson, *ouvr. cité*, t. Ier, p. 94).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Des raisons alléguées pour expliquer le médiocre empressement du roi à faire venir sa femme, la présence de favorites ne nous paraît pas la plus sérieuse. Jamais Joseph n'avait subi de contrainte sous ce rapport et l'exemple de ses prédécesseurs prouvait suffisamment que Naples n'était pas un séjour moins favorable que Paris à l'indépendance des époux. Nul doute que Joseph n'y ait déployé, sinon « toute la galanterie d'Henri IV (1) », suivant l'expression de son aide de camp Bigarré, très compétent dans le genre, du moins une partie. Toutefois, dans cette cité de la médisance, aucun nom n'a été prononcé : c'est Murat qui parla de la duchesse d'Atri, parce que Joseph, en partant, lui avait fait un don de 500 000 ducats (2). Les plus hostiles ont inventé l'histoire des « dames chasseresses » (3), qui prouverait seulement qu'il n'était pas dans l'usage napolitain que les femmes prissent part activement aux chasses royales. La vie privée du roi ne paraît pas avoir nui à son gouvernement (4) ; elle ne fit point scandale.

Au point de vue de la tenue, comme à bien d'autres, il faudrait être prévenu pour ne pas reconnaître que le nouveau régime était supérieur à l'ancien, de toute la différence qui séparait, en prestige personnel, le nouveau roi du précédent, lourd, épais, ignorant. Le costume même gagne à passer de l'accoutrement un peu ridicule, dont un contemporain trace la spirituelle caricature, — habit à basques immenses et à poches profondes, qui engloutissent un monde d'objets ; breloques énormes, grande perruque à toupet, queue et ailes de pigeon, exagération des modes de l'ancienne France (5), — aux uniformes militaires ou civils (agrémentés au besoin par la fantaisie), aux coiffures à la romaine, naguère indice suspect, à présent seules en usage, sauf chez les valets de pied et

(1) Bigarré, *Mémoires*, p. 214.

(2) Au comptant, selon lui. Ce sont apparemment les 476 000 en terres, signalés p. 551. C'est alors seulement que le bruit en parvient à l'ambassadeur français (La Feuillade à Champagny, 11 janvier 1809. A. E., Naples, 133) et au ministre de Hollande (Dedem de Gelder, *Mémoires*, p. 130). Napoléon dira à Rœderer (11 février 1809. *Œuvres* de Rœderer, t. III, p. 544) que le roi lui avait lui-même appris à Venise « qu'il vivait (1) avec Mme ..., qu'il en avait deux enfants ». Stendhal, sous la Restauration, aurait entendu nommer « Mme Miller » et raconter, en renchérissant sur les auteurs cités plus bas, l'histoire des chasseresses (*Journal d'Italie*, P. par P. Arbelet, Paris, 1911, p. 244-245.).

(3) Pepe, *Mémoires*, t. Ier, p. 256 ; *Memorie segrete*, p. 176.

(4) Comme dira Napoléon dans son irritation contre le roi d'Espagne, qui passe son temps « avec les femmes, à jouer » (Rœderer, *Œuvres*, t. III, p. 581).

(5) Palmieri, *Mémoires*, p. 99 et suiv.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chez les rétrogrades, qu'elles exposent à être houspillés par les patrouilles.

Même pour la simple politesse, les Napolitains pouvaient apprendre quelque chose des élèves de la cour napoléonienne. Parlant d'une fête offerte par la ville au San Carlo, le chargé d'affaires de l'empereur accuse les invités napolitains de s'être, aussitôt le roi parti, abandonnés « aux penchants peu délicats des naturels du pays (1) ». On leur reproche surtout de n'aimer pas à recevoir (2). Du moins leur donne-t-on l'exemple.

Après le « cercle » du dimanche, qui durait généralement de midi à deux heures et était suivi d'audiences privées, il y avait d'ordinaire « parade », à Chiaia; ce n'est pas l'éclat des revues de Murat, l'armée nationale s'affirmant à la face de Naples : de Napolitains, il n'y a que quelques détachements du régiment de la cité, exceptionnellement un corps de nouvelle formation. Ce sont les vieilles troupes françaises qui rappellent leur présence, ou les conscrits dont on souligne ainsi l'arrivée; des exercices à feu terminent généralement la revue, le roi passe dans les rangs ou commande lui-même la manœuvre; il reçoit ensuite tous les officiers de la garnison, très souvent retient les principaux à dîner. Les repas de gala paraissent espacés, mais très souvent, le soir, outre ses intimes, le roi a des invités, hommes et femmes (3). Fréquemment aussi, il y a « grand appartement », avec musique dirigée par Paisiello, ballet ou représentation du « petit théâtre de cour » (généralement des classiques français), dans les grandes occasions, gala au San Carlo.

Les Bourbons de Naples étaient peut-être les souverains d'Europe les plus somptueusement logés. De leurs résidences magnifiques, celle qu'habita le plus souvent Joseph fut le Palais-Royal de Naples, celle qu'il préférait était Capodimonte, mieux protégée contre une agression maritime ou une émeute et plus pittoresque. C'est pour en faciliter l'accès que fut construite la *Strada Napoleone*, des terrains avoisinants furent achetés, des travaux

(1) Hué de Grosbois à Champagny, 1er novembre 1809. A. E., Naples, 133. Il est piquant de rapprocher une réflexion analogue du ministre de Savoie au temps des vice-rois autrichiens.

(2) C'est le cri unanime chez les Français : Rœderer, La Feuillade ou Petit-Radel.

(3) La « bouche » était inscrite pour 8 000 ducats par mois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entrepris, la galerie de tableaux transférée au musée (1). En attendant, le palais des anciens vice-rois logeait la cour et les hôtes du roi. La restauration, qui suivit l'incendie de 1837, a transformé l'intérieur (2) : il y avait déjà l'escalier monumental, mais peu orné, gardé par les statues de l'Ebre et du Tage; au premier, la galerie, sur laquelle ouvraient la Chapelle et le salon d'Hercule, qui, par la salle du Conseil menait à la salle du Trône, tendue de velours cramoisi; les appartements privés étaient décorés à l'antique (3). Malgré la terrasse agrémentée de parterres et la proximité de la mer, l'édifice en lave sombre pouvait paraître triste. Quelques travaux furent faits à Caserte, qu'on vida aussi d'une partie des œuvres d'art, mais l'éloignement risquait de nuire au gouvernement et d'inquiéter l'opinion, disposée à croire que le roi se tenait à dessein sur la route de France : l'immense et symétrique demeure, que Joseph avait jugée « au-dessus des moyens d'un roi de Naples (4) », passait d'ailleurs pour ennuyeuse (5). On semble avoir négligé Portici, auquel Murat s'attachera, l'ornant avec ce luxe élégant qui suggéra, dit-on, à Ferdinand cette réflexion qu'il aurait dû encore ajourner son retour (6). Les données manquent pour préciser la part de Joseph à l'aménagement de ces divers palais (7) : nul doute qu'elle n'ait été grande, puisque de son prédécesseur il n'avait eu que quelques « gros meubles », ramenés par la tempête, et qu'il laissa au moins deux maisons en parfait état, où même de nouveaux tableaux remplaçaient ceux qu'on avait enlevés.

(1) Arditi, directeur du musée, à Miot, 11 décembre 1807 : fournira douze colonnes d'albâtre demandées pour Capodimonte (A. Naples, Interno, 52, n° 2), peut-être celles qui sont au théâtre. Sur l'aspect du château, alors, cf. NAPOLI-SIGNORELLI, *Vicende*, t. VI, p. 295, et PETIT-RADEL, *Voyage*, t. III, p. 36; sur la préférence que montre pour lui Joseph, DEL PEZZO, *Capodimonte* (*Napoli Nobil.*, t. XI, p. 190).

(2) V. *Napoli e le sue vicinanze* (Naples 1845), t. Ier, p. 461-473.

(3) PETIT-RADEL, t. III, p. 29-34 (sous Murat).

(4) A Napoléon, 14 février 1806. *Mémoires*, t. II.

(5) C'est l'avis de PETIT-RADEL, *ibid.*, p. 262 et suiv., et d'A. DUVAL (note aux *Mémoires* d'Orloff).

(6) Sous Joseph, le musée d'Herculanum et Pompei était encore à Portici; la Favorite, « petite maison de plaisance » (PETIT-RADEL, t. III, p. 176), fut attribuée à Masséna durant son séjour. Les autres domaines du roi sont énumérés dans le décret du 31 juillet 1806.

(7) Cf. F. MASSON, *ouvr. cité*, t. IV, p. 63.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV

Les fêtes paraissaient une nécessité à Naples. Malgré la rigueur des temps, il y en eut plus que jamais peut-être, puisqu'on ne laissa passer aucune victoire napoléonienne sans *Te Deum* et salves d'artillerie, ni la fête patronale du roi, de la reine, de l'empereur, sans illuminations, « machines à l'antique », statues improvisées des souverains ou figures mythologiques. Il ne s'agissait pas seulement, comme en France, de réchauffer un enthousiasme qui tendait à se refroidir, mais d'en susciter un. L'effet manquait parfois, comme lorsque devant Naples, pavoisée pour l'entrée du roi, l'escadre de Smith parut dans la rade désarmée, ou que la croisière de Capri venait, la veille des anniversaires napoléoniens, tirer le canon pour ceux des Bourbons! Mais le zèle officiel ne se lassait pas. Après l'enthousiasme réel produit par le voyage de Calabre, ce fut l'entrée à Naples (1), où Joseph parut sous le *pallium* des rois normands : et ce n'était pas une cérémonie banale qui réunissait, parmi les organisateurs, l'archéologue Daniele, l'architecte Maresca, le *maestro* Paisiello, et offrait aux yeux des Napolitains le vainqueur de Fleurus, le héros d'Helvétie, toute une élite, militaire et civile, à qui la Révolution avait valu une universelle renommée. Peu de jours après, le « peuple du Mercato » (disons la municipalité) donnait au roi une fête de nuit sur la place fameuse des *lazzaroni*; le 1er juin c'était la noblesse qui offrait un grand bal au San Carlo. Pour l'arrivée de la reine, la ville célébra une fête aux *Fosse del Grano*, dans un local aménagé tout exprès. La prestation du serment, les victoires napolitaines furent l'occasion d'autres réjouissances.

Quelques-unes se distinguaient par une originalité locale, de jolis usages, comme l'offrande de fleurs, de fruits et d'oiseaux, faite par la ville au souverain la veille de Noël, ou la célébration de mariages populaires, dont le roi ou la municipalité faisaient les frais : les jeunes filles dotées étaient présentées au roi, vêtues de blanc,

(1) A cette entrée est consacrée la majeure partie du *Monitore* des 13 et 16 mai 1806.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur des chars allégoriques (1). Le roi, ou spontanément les entrepreneurs du San Carlo offraient des représentations gratuites pour les soldats ou pour le peuple (ce qui était une nouveauté). Une autre gracieuseté fut l'ouverture au public, les dimanches et fêtes, des parcs de Portici, Capodimonte, la Favorite. Encore que la police, naturellement, apporte quelque gêne (défense aux masques du carnaval de porter armes ou bâtons, d'entrer « violemment » dans les maisons, d'avoir le visage couvert la nuit venue), le peuple paraît avoir participé à ces réjouissances plus largement que sous l'ancien régime.

Les grandes fêtes religieuses gardaient le concours des autorités : le *Corpus* (Fête-Dieu), dont le roi suivait à pied la procession, les *quattro altari*, le miracle de saint Janvier : la liquéfaction du sang se fit, le 3 mai 1806, en quatorze minutes, ce qui était d'un bon augure : mais le second miracle de l'année suivante ne se fit point : « En d'autres temps, note le bourgeois de Naples, cela faisait plus de bruit (2). » Depuis ses compromissions avec Championnet, l'astre du saint avait pâli. Il est à noter que, malgré les égards prescrits par le cérémonial pour les manifestations religieuses et recommandés aux soldats pour le clergé, la mauvaise réputation faite aux ex-« jacobins » continue à inquiéter même la bourgeoisie (3).

Recevoir était un devoir pour les hauts fonctionnaires et chefs militaires de l'empire. Sous Joseph, l'usage est encouragé à Naples et y semble presque une nouveauté : « Chaque classe se réunit de son côté », remarquait auparavant Galanti et, hors de la capitale, les femmes étaient tenues à l'écart par le « despotisme masculin (4). » La vie de société ne pouvait qu'être un bien.

Malgré les embûches du voyage, un certain nombre de Françaises arrivèrent, au début d'abord, puis après la pacification du printemps 1807 (5) : beaucoup de femmes ou filles d'officiers,

(1) Ainsi, pour la fête du roi, la ville invitait les curés à indiquer des jeunes filles à marier (Munic. Naples, Lett. sped., 5 et 9; Dispacci, 1808). *Moniteur*, 9 avril 1807.

(2) *Diario Napoletano*, t. II, p. 385 (16 décembre 1807). C'est la première cérémonie que décrivent Miot (*Mémoires*, t. II, p. 326-330), Girardin dans ses *Mémoires*, et Lamarque dans une lettre inédite, 6 mai 1806 (Arch. Lamarque).

(3) Ainsi De Nicola et Florio trouvent mauvais que les soldats individuellement ne saluent point le viatique, que les théâtres et les boucheries restent ouverts pendant des époques où ils étaient clos.

(4) GALANTI, *Descrizione*, t. Ier, p. 514 et 517.

(5) « Beaucoup de Français, même de dames arrivent », écrivait Cavaignac,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelques autres appartenant à des familles de fonctionnaires, même des visiteuses, la comtesse de Caraman, c'est-à-dire la fameuse Mme Tallien, qui s'en est retournée « comblée des bontés du roi (1) »; on annonça Mme de Staël et Mme de Genlis, qui préférèrent peut-être rester sur leur impression première du pays. Groupe trop restreint pour exercer une influence sociale, mais suffisant pour éclairer la mode (2).

A entendre certains Français, la société féminine du pays aurait eu bien besoin de ce renfort. Rœderer, qui se pique d'être un connaisseur en matière de société et de mœurs (avant d'en être l'historien), écrit, à propos de la première invitation à la cour de femmes de ministres, chambellans, membres du corps municipal : « Il y avait là beaucoup de diamants et peu de beauté, moins encore de grâces et d'élégance (3). » Et Cavaignac, parlant des fêtes pour l'entrée du roi : « On a vu les belles Napolitaines, en général mises richement et rarement avec goût, criant et parlant vite comme nos poissardes (4). » Il est vrai que c'est à leurs femmes que l'un et l'autre s'adressent. Lamarque, qui n'écrit qu'à sa sœur, est aussi sévère : « Les dames napolitaines ne sont ni belles, ni jolies, mais en revanche elles sont d'une coquetterie qui mérite plus que ce nom. Ces maris italiens qu'on représente comme jaloux ne le sont de personne, parce qu'ils devraient l'être de tout le monde. Il est possible qu'à dix-huit ans les sociétés de ce pays m'eussent intéressé, mais je les trouve souverainement insipides et quelques Françaises aimables que nous avons sont notre seul refuge contre l'ennui (5). » Et dans une autre lettre : « Quelque belle dame... (je me trompe, elles sont toutes laides) (6). » Ce ne sont

le 28 avril 1806, à sa femme (Arch. Cavaignac) : celle-ci ne se décida au voyage que sous Murat ; mais Mme Miot est déjà là ; Dumas, Jourdan, Saliceti ont leurs filles ; C. Berthier et plusieurs généraux toute leur famille.

(1) Rœderer à sa femme, 28 avril 1806 (*Œuvres*, t. IV) : « Je l'ai accompagnée à Pompeia, écrit Lamarque à sa sœur ; elle a bravement affronté le Vésuve et visité son cratère. Il est impossible d'avoir plus de bonté, un esprit plus naturel et moins apprêté. » (10 juillet 1806. Arch. Lamarque.)

(2) Quelques visiteurs de marque : citons Frédéric de Saxe-Gotha (frère du prince régnant), le comte de Schullenbourg, ancien ministre de Saxe, plusieurs nobles russes. On parle même de la « saison des baigneurs », comme en temps normal !

(3) A Mme Rœderer, 1er juin 1806 (*Œuvres*, t. IV).

(4) A Mme Cavaignac, 29 mai 1806 (Arch. Cavaignac).

(5) A Désirée Lamarque, 10 juillet 1806 (Arch. Lamarque).

(6) *Idem*, 21 septembre 1806, *ibid.* A ce chœur joignons NOAILLY, *Voyage en Italie*, p. 54.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus les yeux d'un Thiébault : en cessant d'être républicains, les guerriers français ont-ils cessé d'être galants ? Les souvenirs que les jeunes ont écrits nous rassurent à ce sujet : Griois, Hauteroche, Rivarol, Duret de Tavel, Bigarré, etc., attestent, outre la fréquence des bonnes fortunes, les agréments de la société napolitaine (1).

Sur le terrain des plaisirs et des fêtes, les Napolitains pouvaient s'entendre avec les Français et même leur en remontrer. Mais l'impulsion vint des Français. Saliceti, devenu grand seigneur, semble celui qui, après le roi, reçoit le plus volontiers, mais surtout des dîners d'hommes : après l'explosion du palais Maresca, à Chiaia, il s'établira au superbe palais Calabritto, que l'ambassadeur n'avait osé reprendre à cause de « l'énorme dépense » qu'il exigeait (2); bientôt on lui voit au Vomero une *villa* avec jardin anglais, temple dorique, grottes, bosquets : un poète a chanté cet asile enchanteur du *Cirneo Mecena* (3). De brillantes réceptions sont signalées à Naples chez d'autres Français; Antoine Rœderer se distingue par un bal où son père vit « une bonne leçon donnée à la ladrerie napolitaine (4) ». Les Napolitains sont plus durs à entraîner, sauf, il faut lui rendre cette justice, le marquis de Gallo, qui, le vendredi soir, « tient conversation (5) ».

En province, ce sont encore les Français qui stimulent l'esprit de société; en Calabre même, à la veille de l'incendie, Verdier donne une fête champêtre, dîner de cent couverts sous une tente, feu d'artifice, bal jusqu'à l'aube, et Reynier fait venir son argenterie. Les intendants suivent l'exemple des généraux et l'esprit mesquin, divisé, jaloux, des cités provinciales ne pouvait que profiter de ces rapprochements. Un officier constate à sa façon le bon effet obtenu dans une ville, alors bien isolée, de Calabre, et que l'insurrection avait cruellement troublée : « Depuis l'entrée des Français, Cosenza a beaucoup acquis sous le rapport de la sociabilité. Il y a des bals, des cercles brillants et nombreux, où

(1) Le grave Rœderer lui-même inspire des soupçons au sujet d'une « belle duchesse », sans parler d'une « ex-belle princesse », dont s'égaye la reine.

(2) La Feuillade à Champagny, 5 juin 1808. A. E., 132, f° 105.

(3) A.-M. Ricci, *la Villa del Vomero* (1809) : v. Napoli-Signorelli, *Vicende*, t. VIII, p. 228.

(4) Rœderer à sa femme, 28 août 1806 (*Œuvres*, t. IV). Une toilette avait été disposée pour les dames, avec éventails, gants et même souliers de taffetas blanc.

(5) D'ordinaire, il est question de bals offerts collectivement par la ville, la noblesse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'on offre des liqueurs et des sorbets... Les dames, charmées de nos manières, sont devenues très accessibles... La valse voluptueuse a succédé aux danses bizarres du pays (1). » L'exemple de recevoir est venu des autorités françaises : des familles riches ont suivi.

V

La création d'un ordre honorifique était encore un moyen d'agir sur l'opinion et de rapprocher les classes et les partis : les Bourbons y avaient recouru à plusieurs reprises (2). Tout au plus trouvera-t-on que Joseph s'en était préoccupé un peu tôt : « L'envie de donner un Ordre ne peut venir comme une envie d'aller à la chasse (3). » Il attendit jusqu'au 24 février 1808, ce qui était méritoire pour un souverain porté à la vanité et qui comptait parmi ses ministres deux rapporteurs du projet instituant la Légion d'honneur. L'ordre royal des Deux-Siciles devait « attacher à l'ordre actuel les personnes les plus importantes du pays (4), » et récompenser « ceux qui auront coopéré à la régénération de la patrie (5) ». Une première dotation devait être constituée en biens-fonds, d'un revenu de 24 000 ducats et les membres, comme ceux de la Légion d'honneur, toucheraient une certaine rente, ceux du conseil un véritable traitement : sous Joseph, aucune allocation ne fut faite. Plus original était l'établissement de huit dignitaires, résidant en

(1) Duret de Tavel, lettre 6 (15 janvier 1808), p. 34. La lettre 18 (septembre 1808) décrit l'agréable vie de société à Catanzaro, ville qui semble alors plus policée.

(2) Ordre Constantinien, de saint Janvier, de saint Ferdinand (celui-ci en l'honneur de la contre-révolution). Une ordonnance de police les avait interdits, ainsi que les armes de l'ancienne cour (août 1806). Joseph avait aussi songé à l'ordre du Croissant, fondé par René d'Anjou : Napoléon le trouvait bien démodé et bien turc.

(3) Napoléon à Joseph, 4 mai 1807. *Corr.*, t. XV, n° 12530. Il eût voulu rattacher cette fondation à l'idée de la délivrance des esclaves. Le 26 janvier précédent, Joseph avait annoncé la création de l'Ordre comme faite et même envoyé un modèle de la décoration.

(4) Joseph à Napoléon, 10 mai 1806. *Mémoires*, t. II.

(5) Préambule de la loi : 650 membres, dont 100 commandeurs et 50 dignitaires. La formule du serment était : « Je jure de consacrer ma vie à la défense et à la gloire de la couronne et de l'Etat. » L'insigne était élégant (Girardin s'en attribue l'invention, *Mémoires*, p. 55) : Cf. *Bibliogr.*, p. XXII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

province, pour surveiller les biens de l'ordre, signaler les hommes dignes d'y être admis, censurer au besoin les chevaliers.

Napoléon avait averti son frère de la difficulté de récompenser des gens dont on n'avait pas assez éprouvé la fidélité; c'est de Bayonne que Joseph fit publier, précipitamment, des listes de nominations, ne laissant à son successeur que le soin de doter effectivement l'Ordre. Parmi les dignitaires, on vit tous les ministres, plusieurs des conseillers, les amis personnels, Jourdan et plusieurs généraux, dont Reynier, malgré l'affaire de Reggio. Mais, bien que Girardin eût fait craindre, dit-il (1), que l'Ordre n'en prît le surnom d'ordre de l'ingratitude, on omit Masséna!

(1) *Souvenirs*, p. 55 (v. cependant *Lettres inédites*, p. 208.). J.-B. Cavaignac, L. Reynier ne furent que chevaliers, perdus dans des listes évidemment exagérées: notre ambassadeur dit cette « profusion très nuisible à la considération de l'Ordre » (A. E., Naples, 132, f° 191).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XVII

L'OPINION PUBLIQUE

I. Action sur l'opinion. — II. Courants d'opinion suivant les diverses classes. III. Le parti patriote. — IV. Les sociétés secrètes.

I

« Il n'y a peut-être aucune partie du monde aussi dépourvue d'esprit public que Naples (1). » Ce mot d'un Anglais s'accordait avec les plaintes des Napolitains les plus éclairés. L'opinion n'avait pas un caractère national; c'était plutôt une opinion de classe, encore qu'il faille tenir compte d'une infinie diversité d'intérêts personnels et de *combinazioni* subtiles.

Nul doute que le nouveau régime n'ait été accueilli favorablement par une grande partie de la population. Les déclarations de Joseph dès son arrivée, ses efforts pour concilier les partis, son affabilité, ne séduisirent pas seulement les libéraux; son voyage dans les Calabres, provinces les plus arriérées et les plus attachées aux traditions, provoqua un enthousiasme indéniable. Le roi, enchanté, assurait que tous les Napolitains croyaient à sa bonne foi et ne demandaient qu'à se rallier : « Depuis le duc d'Ascoli, ministre de la Police du roi Ferdinand, jusqu'au dernier Napolitain, Fra Diavolo compris, je puis tous les avoir (2). »

Ce qui paraît vrai, c'est que la cour déchue laissait peu de regrets : le roi, depuis les tristes scènes de 1799, ne gardait quelque popularité que dans le petit peuple de Naples; la reine n'en avait jamais eu. Mais on avait appris à les craindre et la peur ou l'attente d'une restauration tenait chacun dans la réserve. Le sou-

(1) Moore, dans *The life of Moore*, t. II, p. 35.
(2) Joseph à Napoléon. 15 mai 1806. *Mémoires*, t. II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

venir des représailles de la contre-révolution, celui de la défection soudaine des Français, dominent l'époque ; l'atmosphère d'espionnage et de délation, qui avait pénétré dans les sociétés les plus choisies, dans les familles les plus unies, entretenait une défiance générale. Aussi le nouveau régime se heurte-t-il à une inquiétude profonde et à une force d'inertie, plus nuisibles à son action que l'opposition ouverte : dès le premier contact, Joseph devine très bien l'état d'esprit de « gens timides... qui tremblent au nom de la reine, au milieu même des troupes françaises (1) ».

Ce sentiment d'instabilité, les Bourbons faisaient tout pour le développer et Joseph pour le combattre. La proclamation de Schœnbrunn affirmait bien haut que les Bourbons étaient déchus à tout jamais. La nouvelle cour, les grands travaux, les dépenses somptuaires étaient autant de moyens d'assurer cette opinion. Aux bruits, sans cesse répandus, d'attaques combinées sur le royaume, les Français opposaient l'annonce de puissants renforts, le projet, étudié ostensiblement, d'un immense camp retranché, la paix prochaine et, suprême ressource, la venue de l'empereur! Comme les gens restaient hésitants, des deux côtés on s'efforçait de les compromettre. A Naples, il est visible que les faveurs du gouvernement ont souvent pour principal objet d'arracher l'adhésion d'hommes marquants. Dans le zèle à former les gardes provinciales, il y a la volonté de forcer les propriétaires à se déclarer. On s'empresse de publier les actions d'éclat ou témoignages de fidélité au nouveau régime et l'intéressé, qui lisait son nom dans le *Monitore*, devait tempérer sa fierté par la réflexion que la reine aussi le lisait et sans doute le notait. De son côté, celle-ci veut que ses ex-sujets s'associent à ses entreprises. Que de gens paisibles furent victimes de compromis, de concessions imposées par les circonstances! Plus que les Français, les Napolitains ralliés, surtout les gardes civiques, sont visés par les insurgés (2). Ce besoin de compromettre avait en 1799 augmenté le

(1) A Napoléon. 16 février 1806. *Mémoires*. t. II. Sentiment naturel observé un peu partout : en Belgique longtemps (L. Lanzac de Laborie, *la Belgique sous la domination française*, t. Ier, p. 329); en Hollande (le roi Louis exhortait ses sujets à sortir de leur « état d'indécision, de stupeur, d'apathie, de méfiance, de découragement »); en Espagne même, « la peur, écrivait La Forest, continue à jouer le rôle principal » (24 juillet 1808).

(2) Exemple du « gouverneur » de Scigliano, Oliva, cité dans les journaux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nombre des victimes (1) : il paraissait le seul remède à la versatilité reprochée aux Napolitains.

Un autre moyen énergique de pression fut la confiscation des biens des émigrés ou simplement des absents qui n'auraient pas prêté le serment de fidélité. Cette violence rapportait peu au fisc, mais mettait aux mains du roi une arme puissante, qu'il mania d'ailleurs avec une extrême générosité.

Il est vrai que, tout en faisant adhésion, tout en acceptant des emplois, beaucoup s'arrangeaient pour rester neutres. Sans parler de ceux qui trahissaient leur serment, comme le président Vecchioni qui, à peine nommé conseiller d'Etat, se retirait à la campagne pour raison de santé et, de là, communiquait avec Capri, d'ingénieuses « combinaisons » tendaient à ménager les deux cours. Pour faire face aux éventualités, pour éviter surtout la confiscation, les grandes familles s'étaient partagées.

Ainsi des parents, des fils du chevalier Micheroux s'étaient attachés de bonne foi, semble-t-il, au nouveau roi ; le prince de Canosa, père de l'agent le plus résolu de la reine, était conseiller d'Etat de Joseph ; le frère du duc de Laurenzana, commissaire général de la police de Naples, était en faveur à Palerme ; celui du prince de Moliterno, qui tentait de coaliser les Anglais, les bourboniens et les patriotes italiens, était à Naples, où, à l'honneur du nouveau régime, on constate que les plus fervents partisans des Bourbons conservaient une partie de leur famille (2). L'ambassadeur de France réitérait l'affirmation que les ministres de la Justice et de la Marine, Bisignano, le prédécesseur de Rœderer, Gallo lui-même et Laurenzana, avaient reçu, au début, l'autorisation, « par écrit et signée de la reine Caroline », de servir Joseph ! A l'en croire, beaucoup de hauts fonctionnaires étaient dans ce cas ; leurs maladies, souvent invoquées, n'auraient été que les délais nécessaires pour recevoir la réponse de Palerme (3). Pour

pour sa conduite courageuse lors d'un premier mouvement d'insurrection : il fut enlevé peu après, emmené prisonnier en Sicile, sa maison saccagée.

(1) La République chancelant déjà, on avait imaginé d'ouvrir des registres d'inscription, qu'un patriote empêcha de détruire au dernier moment.

(2) Ainsi Ascoli, Nunziante. Notons encore que le frère de d'Ambrosio, qui sera général et diplomate sous Murat, était secrétaire intime du prince Léopold.

(3) La Feuillade, 3 août 1808, et Notices sur le royaume de Naples. A. E., 132. Tout aussi formel, MONTIGNY-TURPIN, *Grands Episodes*, p. 217 (et il connaissait bien cette société, à laquelle il s'était allié). Le gouvernement ne prêta pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'un des principaux, Tito Manzi, le secrétaire général du conseil d'Etat, on a la preuve qu'il correspondait avec la reine (1). Combien d'autres tenaient du moins à ne pas l'irriter. Là est assurément pour beaucoup le secret des lenteurs, des tergiversations, de la mauvaise volonté, qui impatientaient tant les Français. Plus crâne, mais exceptionnel, le capitaine de vaisseau Maurizio aurait demandé du service, à la condition de n'être pas employé contre les forces siciliennes (2).

La balance n'était d'ailleurs pas toujours facile à tenir : tandis que la reine s'irritait contre ceux qui, attentifs au début à la ménager, avaient « trop suivi le fil de l'eau » (3), Joseph éclatait parfois contre la mauvaise foi, l'ingratitude de ceux qu'il avait conservés dans leurs emplois et traités avec confiance (4). En province, la neutralité était encore moins aisée, les partis se connaissant mieux et l'ordre étant souvent troublé.

Napoléon n'avait compté que médiocrement sur l'adhésion des Napolitains et semblait peu s'en soucier. A l'assurance de son frère il opposait un scepticisme glacé : « Je vous félicite de votre réconciliation avec saint Janvier, mais avec tout cela j'imagine que vous avez fait armer les forts (5). » Il avait déclaré l'insurrection inévitable et ne croyait même pas à l'impopularité de la reine : « Il n'y a pas vingt personnes qui la haïssent comme vous le pensez, et il n'y a pas vingt personnes qui ne se rendissent à un de ses sourires, à une de ses avances (6). »

L'aveu cité plus haut prouve que Joseph se faisait moins d'illusions qu'on ne l'a dit; de même cette remarque charmante : « En général, il n'est pas vrai que les gens de ce pays soient plus traîtres qu'ailleurs; ils sont plus faciles à enflammer, à entraîner; mais

attention à la même accusation, venue d'autre source, contre Laurenzana, ni contre le duc de Roccaromana (qu'un espion de police accusera d'être en même temps colonel des gardes de Murat et brigadier au service de Sicile), ni contre le ministre Pignatelli et contre Zurlo, que le même espion déclarera avoir reçu des congés réguliers (Spompani au directeur de la police de Toscane. A. N., F⁷, 6569).

(1) Bianco, *la Sicilia*... Doc. IX (p. 319).

(2) Rodinò, *Racconti storici*, *loc. cit.*

(3) La Feuillade, dépêche citée.

(4) Ainsi son algarade, après la découverte du complot de mai 1807 (*Diario*, t. II, p. 339).

(5) 28 février 1806. *Corr.*, t. XII, n° 9904, et 30 juillet 1806 (*ibid.*, t. XIII, n° 10572) : « Si vous écoutez l'opinion du peuple, qui ne sait ce qu'il veut... »

(6) A Joseph, 9 août 1806. *Corr.*, t. XIII, n° 10629.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

presque toujours ils sont de bonne foi dans le parti qu'ils ont embrassé aujourd'hui et qu'ils peuvent, avec la même bonne foi, quitter demain (1). » Crédule ou non, il a, somme toute, fait ce qui se pouvait de mieux pour gagner une nation à laquelle il fallait faire accepter tant de choses : sa facilité d'accueil, son attitude confiante à Naples, où il assurait qu'on ne pouvait « se soutenir que par l'opinion (2), » et où, malgré le conseil de son frère, il résidait habituellement, ses voyages, ses efforts pour connaître directement la vérité et réparer les torts, les appels qu'il adresse, en toute occasion, à la raison, à l'intérêt national, à la gloire antique et future, préparaient, dans la mesure du possible, un esprit public, jusqu'alors inconnu, et pouvaient faire agréer, au moins provisoirement, la tutelle éducatrice de la France. Lui-même se croyait très populaire : plus tard, aux prises avec les Espagnols, il demandait à retourner parmi le peuple de Naples qui, disait-il, « sait apprécier mon gouvernement et rendre justice à mon caractère (3) ».

II

C'est un fait, qui peut paraître singulier, que les classes possédantes sont en majorité pour le nouveau régime. Assurément il y a le désir d'être protégé contre les violences populaires. Mais ce danger était en partie l'effet de la réaction qui suivit le mouvement de 1799, et ce mouvement avait déjà été l'œuvre des classes aisées. Championnet le disait nettement : « En général, tout ce qui possède quelque chose est pour nous (4). » Pourtant

(1) A Napoléon, 10 août 1807. *Mémoires de Joseph*, t. III.

(2) A Napoléon, 18 février 1806. *Ibid.*, t. II.

(3) A Napoléon, 9 août 1808. *Mémoires de Joseph*, t. IV. Mathieu Dumas affirme, « sans crainte d'être contredit », que les regrets du départ du roi furent unanimes » (*Précis*, t. XIX, p. 370). L'ambassadeur écrit (à Champagny, 17 mai 1808. A. E., Naples, 132, f° 84) : « Le roi est aimé de tous et la haine se dirige seulement contre quelques entours. » Lamarque à sa sœur, Naples, 7 juin 1808 (au sujet du départ du roi) : « Les Napolitains sont désespérés, car ils l'aimaient réellement. » (Arch. Lamarque.) Murat lui-même rapporte que la reine de Sicile s'indigne contre ses anciens sujets « pour les regrets qu'ils ont montrés au départ du roi Joseph ». A Napoléon, Naples, 10 septembre 1808 (A. N., AF IV, 1714 A).

(4) Rapport au Directoire, 9 pluviôse an VII : « Tous ceux qui avaient du bien

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les Français d'alors étaient de médiocres défenseurs de la propriété. Mais les classes aisées renfermaient tout ce qu'il y avait d'esprits éclairés et libéraux, les adeptes de la « philosophie », ceux aussi qui, pour leurs intérêts économiques, souhaitaient des réformes. La révolution de 1799, c'était, pourrait-on dire, une république faite par les hommes de 1789, contraints d'entrer en guerre ouverte contre le roi, mais à Naples le roi avait triomphé et, ressaisissant le petit peuple, l'avait déchaîné contre la noblesse et la bourgeoisie rebelles. Depuis, celles-ci avaient vécu dans la terreur de ces « masses » populaires abhorrées, que la cour tenait soigneusement en réserve : les Français revenus trouvèrent donc auprès de ces classes un accueil plus timide, mais généralement plus favorable.

C'est ainsi que la noblesse, qui avait en très grand nombre participé à la révolution républicaine, se déclara, avec moins d'enthousiasme, mais en immense majorité, pour le nouveau régime, bien qu'il apportât l'égalité et l'abolition de la féodalité. C'était la revanche des grandes familles mutilées, ruinées par la réaction, abaissées à l'humiliation de craindre leurs vassaux, exclues souvent de l'armée, des hautes charges, au profit d'étrangers ou d'ex-*capimassa*. Les aînés n'étaient pas seuls à apporter une adhésion, qui sauvait d'ailleurs le patrimoine familial; comme les cadets avaient tout à gagner au changement, c'était bien, de l'aveu de la reine, « toute la classe de la noblesse (1) » qui se ralliait. S'il est vrai que beaucoup de nobles restaient en correspondance avec la Sicile (2), de tous ceux qui acceptèrent de servir Joseph, un très petit nombre trahit sa confiance; on en vit remplir avec zèle les emplois les plus compromettants, plusieurs accepter l'alliance de familles françaises.

Les précédents n'autorisaient pas à compter sur les sym-

et de la naissance étaient républicains. » (Cuoco, *Histoire de la Révolution de Naples*, p. IX.)

(1) Lettre à l'impératrice d'Autriche, 22 octobre 1806, citée par Helfert, *Königin Maria-Karolina*, p. 281.

(2) La Feuillade, qui accuse la noblesse de Naples de ne savoir « jamais ce qu'elle veut », prétend que la prise de Capri la gêna beaucoup (dépêche, 17 octobre 1808. A. E., Naples, 132, f° 280). D'ailleurs, on entend Canosa (*I Piffari di montagna*), et les *Memorie segrete* accuser, de même, les nobles émigrés en Sicile, tels Ascoli, Tommasi, Medici, d'être inféodés aux Français, le dernier de recevoir une pension de Murat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pathies populaires. Il semblerait que le peuple surtout eût dû applaudir aux réformes égalitaires et libérales : sa misère ne lui permettait pas d'en attendre patiemment les effets ; c'est lui qui souffrait le plus du contact avec l'armée, des heurts à ses coutumes, et il tendait à résumer le nouveau régime dans les réquisitions, les colonnes mobiles, les fermetures de couvents.

Cependant on généralise avec excès : dans plusieurs provinces les troubles ne furent qu'accidentels et, même en Calabre, des cités entières restèrent fidèles au régime (1). Les rivalités de ville à ville lui profitaient pour une part. Fra Diavolo dans sa dernière entreprise, le prince de Hesse l'année suivante, trouvèrent une abstention presque générale. N'oublions pas qu'en 1799, les Français partis, l'armée sanfédiste rencontra des résistances, impossibles si le peuple n'y eût participé. En 1806 on pourrait dire, la Calabre mise à part, que le sentiment dominant est la passivité, l'indifférence. Nous négligeons la plèbe de Naples même, qui avait, sous la République, dansé la carmagnole autour des arbres de liberté, pour se livrer ensuite sur les « jacobins » à des exploits de cannibales, qui avait acclamé Joseph, comme elle acclamera Murat avant de huer sa femme s'embarquant après la défaite : disons cependant qu'elle paraît, dans l'ensemble, avoir gardé avec une fidélité remarquable ses sentiments bourboniens. Le panache de Murat la séduira pour un temps : certainement elle n'aimait pas Joseph (2).

Pour le clergé, beaucoup plus encore, il faut éviter de généraliser son opposition. L'attitude de beaucoup d'ecclésiastiques en 1799 pouvait faire espérer, malgré des réformes audacieuses, son adhésion. Il s'était signalé par son empressement à recevoir Joseph dans les villes qu'il visita. Assurément le clergé régulier ne pouvait être favorable au gouvernement, quelques ménagements qu'il eût mis dans l'opération des couvents ; dès le début, toutefois, on signalait son hostilité (3), qui ne pou-

(1) Scigliano, Nicastro, Monteleone, dont Masséna attestait la joie du retour des Français (et que Murat visait, quand il débarqua au Pizzo), S. Caterina, de laquelle Lucotte certifiait le zèle « non équivoque » au milieu de l'insurrection. Ciro, Rossano, Cosenza surtout.

(2) *Diario*, t. II, p. 424 et *passim*.

(3) L'action hostile des moines est signalée de tous côtés par les généraux, même par Vintimille, un émigré, qui dénonce les capucins comme prêchant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vait que s'accroître : on a vu le rôle, dans l'insurrection, d'un grand nombre de moines. On y trouve aussi des prêtres, qui n'étaient pas sans doute les meilleurs (1). Mais, d'une façon générale, le clergé séculier, dans les villes du moins, ne donne pas les mêmes inquiétudes. Les évêques s'accordent d'ordinaire avec les autorités (2) et s'acquittent, parfois avec un réel courage, de leur rôle de conciliateurs. Leur grande influence est naturellement sollicitée par les partis et les met parfois dans la situation la plus difficile : tel l'archevêque de Cosenza, Dentice, qui avait parfaitement accueilli Reynier, faillit être massacré après la retraite de Verdier et n'en fut pas moins exilé au retour des Français. Les évêques de Policastro (3) et de Gallipoli furent arrêtés et celui d'Aquino, quelque temps celui de Lauria, exilés à Rome, par ordre du gouvernement de Naples, celui d'Oppido fut enlevé par ordre du gouvernement de Palerme ; l'évêque grec de Santa Sofia fut égorgé par les masses. L'archevêque de Naples, Luigi Ruffo de Scilla, au poste le plus compromettant, montra une attitude ambiguë bien expressive : il reçut solennellement le roi, sa circulaire du 17 mai 1806 recommanda, citant saint Paul, la soumission au nouveau souverain comme étant l'ordre de Dieu. Leur jour de prêter serment à ce même souverain, il refusa et fit scandale !

Nul doute que le rapprochement ne fût devenu sincère, l'attitude du nouveau gouvernement envers le clergé valant au moins

partout l'insurrection (à C. Berthier, La Padula, 17 juillet 1806. A. Naples, Guerra, 1046). On découvre dans le tabernacle du couvent dominicain d'Altamura des cocardes et des drapeaux bourboniens (Reg. de C. Berthier, 13 juin 1807. A. N., F[40], 88310). Au couvent réformiste de S. Fili (Calabre Citér.) on avait mis des bannières bourboniennes dans les mains des statues de saints (Reg. des jugements de la commission militaire, 19 septembre 1806. A. Cosenza) : « L'esprit du clergé est bon, dira Murat, mais celui des moines est détestable. » (A Napoléon, 19 février 1809. A. G., Naples.) Ferdinand avait soin d'annoncer qu'il remettrait les ordres religieux dans leur état antérieur (Proclamation imprimée de M. De Curtis, 13 février 1807. A. Palerme, Segr., 5473).

(1) Des convictions sincères cependant : ainsi, sans doute, chez ce prêtre de soixante-quatorze ans pris, à Senise, un fusil à la main (rapport du colonel du 14e léger, 7 août 1806. A. Naples, Guerra, 1046).

(2) Desvernois célèbre les sentiments français de l'archevêque de Salerne, Miccù. Celui d'Amalfi salue Joseph, paraissant dans ces régions négligées jusqu'alors, « comme un ange descendu des cieux ». L'archevêque de Matera, Cattaneo, semble très dévoué au gouvernement.

(3) Pour celui-ci, le général Espagne, chargé de l'opération, observe qu'il y a mis « les plus grands égards » (rapport à C. Berthier, 13 septembre 1806. A. Naples, Guerra, 1046).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

celle de l'ancien, si le pape n'avait pris parti pour ce dernier. Or, les prélats napolitains étaient en majorité, même sous Ferdinand, très romains de cœur. Désormais donc leur adhésion ne pouvait qu'être entourée de réserves ; le vieux grief d'impiété adressé aux Français résistait aux égards dont ils avaient ordre d'entourer la religion. Les événements de Rome achèveront de faire du clergé la classe la plus foncièrement hostile au régime napoléonien ; déjà on observait qu'il ne chantait les *Te Deum* de victoire que sur requête officielle et, dans ce pays, le seul fait de s'abstenir d'éloges faisait un mal « incalculable (1) ».

Si l'on peut discerner des courants d'opinion suivant les classes, dans toutes la tendance dominante paraît la passivité, que l'on a souvent opposée à l'esprit frondeur et récriminateur de ce peuple (2). Malheureusement cette majorité accueille les bruits insidieux répandus par les insaisissables *sparlatori*, se lamente ou daube sur toutes les mesures du gouvernement. Elle lit les placards bourboniens et les satires colportées sous le manteau, l'*Amalgama*, où l'on montre Joseph, poursuivant sa politique de conciliation, nommant entre autres Fra Diavolo généralissime, ou le Testament du Géant, le *Gigante* du palais : les républicains l'avaient coiffé du bonnet rouge, la canaille lui avait offert des sacrifices humains, le nouveau régime, sous un prétexte de voirie, le remisa dans les dépôts du musée. De véritables « clubs » réunissaient à Naples, au su du commissaire général de la police, des gens du monde, magistrats, négociants, qui clabaudaient contre le gouvernement : « Toute la ville de Naples est remplie de ces coteries (3). » Le résultat était un sentiment d'inquiétude, d'insécurité, de scepticisme, très préjudiciable au régime.

(1) Notices sur le royaume de Naples. A. E., 132. C. Berthier dut contraindre le clergé de Foggia à chanter pour Mileto (12 juin 1807. A. N., F[19], 88310). V. l'affaire des cardinaux.

(2) Galanti (*Descriz.*, t. Ier, p. 524) : « Les Napolitains sont le peuple qui parle le plus contre une loi nouvelle et plus l'observe. » Radowski (*Casi memorabili*, p. 77) : « Il n'y a pas de peuple en Italie plus disposé à se payer de bonnes paroles. » Même observation dans *De la Révolution unitaire en Italie et de ses effets à Naples* (Paris, 1862, p. 47). De même, en 1799, « la majorité resta incrédule ou défiante » (De Castro, *Storia d'Italia*, p. 2).

(3) Note annexe à la dépêche de La Feuillade, 3 août 1808 (A. E., Naples, 132, f° 202).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

III

Le parti même qui s'était déclaré pour le changement n'était pas entièrement sûr.

Les « patriotes » avaient d'avance rompu résolument avec l'ancienne cour. C'étaient les amis des réformes et du libéralisme. Les mieux trempés avaient pris part à l'éphémère révolution de 1799 et pouvaient demander avec fierté : « Dans quel pays vit-on jamais un gouvernement tomber avec autant de dignité..., la liberté défendue avec plus d'héroïsme (1)? » De ceux qui n'avaient pas péri les armes à la main ou dans les supplices, beaucoup avaient connu les confiscations, l'exil, l'emprisonnement, les horribles fosses du Crocodile ou du *Marittimo*. De l'amnistie, imposée par la France en 1801, l'exécution n'avait guère pu être contrôlée, et, de leur côté, les exilés rentrés ne renonçaient pas à leurs espérances ou à leurs vengeances. Beaucoup, d'ailleurs, avaient préféré ou dû rester en Italie ou en France : la suppression des subsides, en 1806, l'ordre donné aux militaires et fonctionnaires, ramena dans leur patrie la plupart de ces irréconciliables.

Parmi ces patriotes, il y avait une élite, l'honneur de leur patrie : des esprits de premier ordre, dont la vie en exil avait été studieuse et édifiante (2); des hommes d'action, dont l'héroïsme était réel, sous des allures volontiers romantiques (3). Le patriotisme, qui les avait soutenus dans la détresse, leur inspirait un orgueil des plus susceptibles (4), mais empreint d'une véritable noblesse.

De cette élite on regrettait le faible nombre. La masse des

(1) Pepe, *Italia militare*, p. 224.

(2) Comme exemple, v. la correspondance de Matteo Galdi et Fr. Lomonaco avec le Milanais Reina, coll. Custodi, B. N., mss. Cf. chap. XIV.

(3) Comme chez Gabriele Pepe, qui refusait, à Marseille, le secours alloué par la France, et, pour soulager quelquefois son hôte, se disait invité à dîner et allait manger des glands dans la forêt ! (Olivieri, *Gabriele Pepe*, p. 16.)

(4) Comme à Filangieri, le fils du jurisconsulte, d'éducation toute française, qui tuera en duel le général Franceschi, parce qu'il avait médit des Napolitains ; comme à Gabriele Pepe, qui provoquera Lamartine pour avoir appelé l'Italie la Terre des Morts.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

patriotes en était bien éloignée. Même parmi les émigrés, il s'était trouvé de « soi-disant républicains, désespérés de n'avoir pas eu le temps de faire fortune et ennemis de l'ordre (1) ». A Naples, les Français avaient été aussitôt assaillis par la foule de ceux qui assuraient avoir souffert dans la contre-révolution : parents de victimes, patriotes d'occasion, clamant sans mesure après des indemnités, des emplois, des pensions, et aussi après des représailles (2). Avoir été persécuté semblait un titre pour les emplois les plus spéciaux. En même temps, les fêtes publiques étaient une occasion de commémorer les martyrs de la réaction (3). On s'efforçait de circonvenir le gouvernement, dont certains membres étaient nettement favorables au parti patriote : Masséna, qui, dès l'arrivée, essayait de proposer à Joseph des listes de nominations, Saliceti, considéré comme républicain et comme « italien ». Pour Joseph, il accordait bien des secours aux victimes de la réaction, levait les séquestres, annulait les concessions faites par le gouvernement après le 13 juin 1799, soit à des étrangers, soit à des sujets actuellement absents (4), il plaçait les officiers rentrés du service français ou italien, accordait à des fils de patriotes persécutés des bourses dans les collèges, accueillait, rappelait d'exil les hommes de talent; mais il proclamait l'amnistie pour tous les délits politiques passés (21 mai 1806), il exigeait « qu'on ne parlât plus des événements de 1799 (5) ». Systématiquement il recherchait les modérés, maintenait en place les fonctionnaires qui ne déméritaient point, refrénait les revendications qui réveillaient les rancunes et les haines, se montrait résolu à tenir la balance entre les partis. Ce faisant, il se conformait à l'avis des

(1) Rapport diplomatique (anonyme) au Premier Consul (Bologne, an X, A. N., AF IV, 1685).

(2) « Les soi-disant patriotes, gens mal famés ne respirant que vengeances et surtout que rapines », dit brutalement le major Sachs, envoyé en colonne mobile (Ariano, 10 mai 1806. A. Naples, Guerra, 1045). Les demandes de secours, restitutions, réparations affluent : CARABELLESE, *la Terra di Bari* et la *Lega del Bene*, août 1890, en ont publié. D'autres sont à A. Naples, 2315.

(3) V. les inscriptions de la fête du Mercato. L'Esquisse sur le royaume de Naples observe que Joseph resta sourd à leurs invitations. On fait un service solennel à l'ancien archevêque de Naples, Capece-Zurlo, disgracié par l'ex-cour, on publie *la Vie de l'évêque Serrao* (par FORGES DAVANZATI); on commémore Pagano, Cirillo et autres martyrs de la République.

(4) D'ailleurs seulement le 27 septembre 1806.

(5) Ministre des Finances à directeur des Domaines, 19 septembre 1806. A. Naples, 2315.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

meilleurs, mais il mécontenta une grande partie des patriotes (1). Dès août 1806, ce sentiment s'exprimait dans les *Mémoires pour les Napolitains français contre les Napolitains Bourbons, par un ami de la vérité* (2), où l'on reprochait au roi de n'avoir pas fait assez pour les premiers : Saliceti fut soupçonné d'avoir, avec intention, laissé publier le libelle.

Certaines tendances générales des patriotes ne s'accordaient pas avec les principes d'un gouvernement étroitement lié à la France. Le libéralisme n'est pas encore en cause : nul Napolitain de bon sens ne pouvait réclamer plus de liberté en des temps aussi critiques. On devait, en outre, savoir gré au nouveau roi de l'institution, qui se préparait, d'assemblées consultatives. Mais l'un des grands griefs formulés contre l'ancienne cour, l'emploi excessif d'étrangers, subsistait. Au point de vue militaire, les patriotes eussent voulu former une nombreuse milice nationale et réduire les Français au rôle d'auxiliaires. On voit clairement ce malentendu, qui est en somme au fond de l'histoire des invasions françaises en Italie : les puissances qui les attiraient n'en auraient désiré qu'un concours subordonné, déjà trop coûteux à leur gré. Avant l'intervention des commissaires du Directoire, Championnet, malgré son intégrité et son enthousiasme, après les pertes énormes subies par son armée pour la liberté napolitaine, s'était trouvé en conflit avec ce sentiment (3). En 1802, d'étranges menées, dirigées à la fois contre les « tyrans » et contre les Français, avaient rapproché d'anciens officiers républicains et des *capimassa* (4); en 1803, en Pouille, une intrigue vaine, mais dont les meneurs semblent avoir fondé sur quelques indices l'espoir de détacher des Français les Italiens de Lechi (5).

(1) Il est de fait que certains n'avaient pas même obtenu la plus élémentaire justice : on cite l'exemple, déclaré d'ailleurs « incroyable » par le ministre de la Police, d'un certain Ursi, emprisonné par l'ancien gouvernement comme partisan des Français, ayant eu son frère supplicié, et qui, malgré ses suppliques, malgré des ordres répétés de Saliceti, ne fut libéré qu'en septembre 1808 et obtint pour toute indemnité une place de bas-officier de gendarmerie auxiliaire! (CARABELLESE, *la Terra di Bari*, au mot Ruvo).

(2) L'auteur, suivant Miot, serait Vinc. Catalani, un exilé rapatrié, recommandé au roi par Thibaudeau et Fourcroy.

(3) Le rapport, cité plus haut, de l'an X, note que les Français étaient regardés en Italie non « comme des protecteurs, mais comme des salariés ».

(4) B. CROCE, *la fine di Mammone. Arch. Stor. Nap.*, 1905.

(5) AUBIOL, *la France, l'Angleterre et Naples*, t. Ier, p. 469 et suiv. En 1804, l'hos-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La tendance unitaire est encore moins claire que le désir d'indépendance. Elle se dessine sous l'effet du rapprochement imposé par les circonstances aux patriotes de toute la péninsule, sous l'influence même de la France qui, dans toute l'Italie, assimile les institutions et coordonne les efforts. Les bruits peut-être imaginaires, révélés à Alquier en 1803, parlaient d'une « république démocratique » ou d'une monarchie, groupant tous les Etats d'Italie. C'est l'unité encore que, profitant du désarroi causé par le départ de Joseph, le prince de Moliterno offrait aux Napolitains et même à Saliceti, au nom « du parti des patriotes italiens » : « Abjurez ces sottes dénominations d'aristocrate et de jacobin, jurez haine aux étrangers qui s'opposeraient à vous par les armes... Réunissez les Etats d'Italie sous une seule domination : Ferdinand, empereur de toute l'Italie (1). » Au même sentiment se rattachait l'hostilité d'une partie des patriotes pour le Saint-Siège, « cause perpétuelle du long asservissement du royaume de Naples (2) », et que la cour déchue ne s'était pas privée de désigner comme un adversaire et comme une proie.

C'est la fédération toutefois qui apparait alors comme le rêve des patriotes les plus ardents. Au moment du départ de Joseph, ce bruit se répandit de Naples dans les provinces, qu'Eugène était déclaré roi d'Italie, avec Rome pour capitale, et que le royaume de Naples ferait partie du nouvel Etat (3) : l'ambassadeur de France note que cette perspective paraissait aux Napolitains « très effrayante (4) ».

tilité aux Français parait presque générale en Italie (DRIAULT, *Napoléon en Italie*, p. 226) et l'on serait tenté de se demander s'il en avait jamais été autrement, depuis le temps où Garat ne croyait pas qu'il y eût « un républicain dans toute l'Italie » et n'y observait « que haine pour la France » (Rapport à Talleyrand, Turin, 22 avril 1798, dans B. MARESCA, *la Missione di Ruffo. Arch. Stor. Nap.*, 1908, p. 30).

(1) Ces documents à A. N., AF IV, 1685 et A. G., Naples, 1808. Cette idée avait déjà auparavant hanté la pensée de Marie-Caroline (DRIAULT, *Napoléon en Italie*, p. 40). A la même époque, Melzi était partisan d'une fédération solidement associée, avec également le roi de Naples à la tête (*ibid*). Unitaires résolus apparaissent Cuoco dans ses ouvrages, Ciaia et Paribelli que B. CROCE a mis en si belle lumière dans *Relazioni dei patrioti napoletani... e l'ideà dell' unità italiana*.

(2) PEPE, *Italia militare*, p. 47.

(3) Général Huard, commandant à Chieti, à Lamarque, 31 mai 1808. A. Naples, Guerra, 1049 : la consistance de ces bruits l'oblige à demander confidentiellement ce qui en est.

(4) La Feuillade, 28 mai 1808. A. E., Naples, 132, f° 93.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La domination française pouvait du moins réaliser la fédération italienne. Puisque Naples ne pouvait échapper à une influence étrangère, il semblait que la sagesse fût de tenir compte aux Français de leurs sacrifices militaires, de leurs réformes, du prestige qu'ils rendaient au nom italien. La guerre, dont les Etats d'Italie partageaient les lourdes charges, ne devait-elle pas, victorieuse, confirmer la révolution libérale dont ils bénéficiaient? L'autonomie que plusieurs conservaient, l'attitude de leurs nouveaux souverains, pouvaient même faire espérer que l'occupation, mal nécessaire, était une transition.

Mais l'Autriche déjà travaillait à exploiter les déceptions et les griefs et n'attendait pas 1814 pour changer le son de ses appeaux : en novembre 1806 (époque de paix avec la France), un comte de la Tour, au service autrichien, est signalé comme « le chef d'un projet général de conspiration en Italie (1) », et ce projet eût été, à partir de 1809, d'établir un royaume d'Italie constitutionnel et indépendant (2). L'influence autrichienne restait très forte, en attendant que la défaite de l'influence française lui livrât à nouveau l'Italie, mais nul patriote ne se trompait à son masque hypocrite.

L'Angleterre était autrement à craindre pour l'hégémonie française en Italie : parée d'institutions libérales et la plus redoutable pour cette contrée maritime, elle aurait probablement pu, avec moins d'égoïsme, moins de timidité militaire, moins de mépris pour les nationaux, s'assurer alors un rôle prépondérant dans les affaires de la péninsule, trouver mieux encore qu'en Espagne un défaut à la cuirasse napoléonienne.

Dès la fin de 1808, Murat affirme « que les Anglais travaillent fortement les esprits dans toute l'Italie... Les patriotes sont l'âme de ce parti (3) ». Saliceti confirme qu'ils « comptent sur les

(1) La Feuillade, alors ministre en Etrurie, 14 novembre 1806. A. N., AF IV, 1714 B.

(2) Bunbury, *Narratives*, p. 359, qui dit tenir l'affirmation de La Tour lui-même. Ce La Tour était de Chambéry.

(3) Murat à Napoléon, 29 novembre 1808. A. G., Naples. Une note du 5 décembre (*ibid.*) dénonce le chef de la police de Venise comme en relation avec les mécontents de Naples. En février 1809, renseignements analogues sur les efforts des Anglais qui, dans l'Etat romain, auraient 12 000 partisans prêts, et La Feuillade note, lors de la perte d'Ischia (27 juin 1809. A. E., Naples, 123) que les patriotes « commencent à ne plus se croire compromis et trouvent des raisons pour justifier leur conduite vis-à-vis la cour de Palerme ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

patriotes et qu'il paraît évident qu'ils ont beaucoup de correspondants en Italie (1) ». Mais, sous Joseph, aucun fait précis n'autorise à soupçonner les patriotes (2) et cette effervescence a dû précisément commencer avec son départ et le début des affaires d'Espagne.

Il semblerait cependant d'après tout cela que, même sur le parti qui avait salué son établissement, le nouveau régime ne pouvait que médiocrement compter. Mais il faut se garder d'attribuer à ces tendances la netteté que les patriotes leur ont prêtée rétrospectivement. Même sous Murat, si des Napolitains affirment hautement leur espoir d'indépendance, il faudrait voir combien étaient sincèrement disposés à rompre avec la France et ne sentaient pas l'avantage d'être liés étroitement à une grande puissance. Un noyau solide de napoléoniens a résisté à l'évolution muratiste : des penseurs comme Vincenzo Cuoco, que toute sa doctrine éloignait de l'influence étrangère (3), mais qui préférait encore celle des Français à toute autre, comme Melchiorre Delfico, un modéré qui avait fui à temps l'aventure parthénopéenne : convaincu que l'appui de la France était encore le meilleur pour Naples, il sera l'un des patriotes italiens, députés à l'île d'Elbe. Ainsi la nymphe du Sebeto n'avait pas attendu la mort de l'empereur pour éprouver les regrets du vieux Rhenus de Heine. Combien avec Gabriele Pepe, avec le prince d'Ischitella, avaient le sentiment que, ne devant de longtemps compter sur le peuple, il fallait d'abord avoir une armée : où pouvait-elle mieux se former qu'à l'école de Napoléon (4)?

(1) Murat à Napoléon, 10 novembre 1808. A. G., Naples.

(2) Drummond (à Canning, 27 mars 1808. B. M., mss. 20107, f° 73) dit bien qu'il a reçu à Palerme la visite de deux prêtres venus de Naples par Capri, l'un bourbonien, l'autre patriote (Biancamano), qui assurèrent que dans toute l'Italie les partis se réconciliaient contre les Français et que les Napolitains consentiraient au retour de Ferdinand, sous la condition de lois garanties par l'Angleterre; Lowe (à Stuart, *ibid.*, 20108, f°s 238 et 284) signale le passage de Biancamano et de Cassetti, par Ponza, en avril 1808. Mais Canosa, le gouverneur de Ponza, assure qu'il s'agit d'une intrigue de Saliceti pour compromettre les Anglais (I *Piffari di Montagna*, p. 47). Les patriotes, qui vinrent en 1809 conférer avec Stuart à Ischia (Bunbury, *Narratives*, p. 376), offraient leur concours, mais ne voulaient pas de Ferdinand.

(3) V. p. 469.

(4) Olivieri, *Gabriele Pepe*, p. 19. Ischitella, *Mémoires*, p. 16. (Il qualifie « d'intrigues » les menées qui ont détaché Murat de l'empereur et déplore que le roi ne se soit pas trouvé à Waterloo).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV

Les sociétés secrètes paraissent avoir trouvé à Naples une terre de prédilection, sans qu'il soit possible de discerner à quels moments des habitudes invétérées de mystère, de défiance, d'espionnage, ont été disciplinées sous des formes d'association.

Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, la franc-maçonnerie avait joui d'une grande vogue dans la classe éclairée et dans la société mondaine et les loges, favorisées, puis persécutées par le gouvernement, en partie transformées en clubs à la française, avaient eu certainement un rôle dans le mouvement républicain (1). Réduites ensuite à se terrer, même effectivement supprimées à ce qu'il semble, elles reparurent avec les Français (2), mais pour prendre, comme en France, un caractère presque officiel : le roi lui-même est grand-maître.

Leur recrutement aristocratique se trouva modifié par l'intrusion des fonctionnaires. Un de leurs buts était de créer en province un esprit public à l'unisson de la capitale ; de toute façon, elles contribuèrent à resserrer les liens moraux entre les Italiens des diverses régions (3). Jusqu'à quel point la surveillance du gouvernement était-elle efficace? Les loges de province cherchaient à se rendre indépendantes, des liens étroits s'établirent entre maçons et *carbonari* (4). En fait, les premiers, comme tels, furent plutôt des auxiliaires du gouvernement.

(1) Le P. Rinieri, *Della rovina di una monarchia*, décrit (chap. XXV) « la maçonnerie dans le royaume (de Naples) 1751-1799 » et (chap. XXVII) « la terrible conjuration maçonnique ». Sur l'esprit de la secte au dix-huitième siècle, on discute à l'infini : pour Naples, on discernera d'abord une tendance à la *liberté* en général et une tendance sinon anticatholique, qui expliquerait mal le grand nombre d'adhérents ecclésiastiques et de nobles dévots, du moins antiromaine. C'est la lutte contre le Saint-Siège qui amena les souverains de Naples à favoriser la maçonnerie (comme le jansénisme).

(2) Le *Diario* (t. II, p. 386) signale en janvier 1808 un grand banquet au palais Maddaloni. C'est en 1807 que F. Salfi, Calabrais, publie (à Milan) son grand poème symbolique, *Iramo;* en 1813 que parurent les statuts d'une loge écossaise à Naples. Sous Joseph, deux loges sont fondées par le Grand-Orient de France (rattachées plus tard au Grand-Orient de Naples) : *les Amis des arts et de l'humanité* (Capoue) et la *Constellation-Napoléon* (Naples; le vénérable est le général Radet).

(3) Dito, *Massoneria...*, p. 64-65, 205.

(4) Johnston, *The napoleonic empire*, t. II, p. 34.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Egalement antérieure aux Français, puisqu'on la fait remonter aux Espagnols, la *Camorra* ne fait point parler d'elle avant la Restauration. Par moments, la plèbe de la capitale paraît comme sollicitée par un mot d'ordre : des rumeurs circulent, faux bruits, menaces d'émeute, principalement à l'approche des anniversaires de 1799, et les bourgeois parlent avec effroi de « clubs de révolution (1) ». Est-ce l'indice d'une organisation quelconque? Faut-il, de même, voir autre chose que des signes de reconnaissance dans certains emblèmes saisis sur des insurgés (2)? N'oublions pas que les forces contre-révolutionnaires avaient reçu une sorte d'organisation permanente, que Marie-Caroline montrait un goût singulier pour l'intrigue et le mystère : l'influence des « masses » et de la reine dut être fort efficace dans cette élaboration tumultueuse des sectes.

La conjuration de 1807, en tout cas, révéla des signes de véritable organisation secrète : des *società* indépendantes les unes des autres, par précaution, mais rattachées à un comité palermitain, dont Canosa, la marquise de Villatranfo, le « colonel » Salvatore Bruno, tous dans la confiance de la reine, furent dits les principaux membres (sous des noms supposés); des emblèmes symboliques (têtes, rameaux d'oranger), *Giove fulminatore* désigné comme grand maître. Au même parti, reformé sous le nom de *Trinitarî*, on a attribué l'attentat contre Saliceti (3). D'autre part, le fait que l'auteur de cet attentat aurait été *calderaro* (chaudronnier) aurait valu à la fameuse secte contre-révolutionnaire, essentiellement populaire, le nom qui ne se fera connaître que sous la Restauration (4). Le nom importe peu d'ailleurs : toutes ces sectes bourboniennes dérivent plus ou moins du sanfédisme et beaucoup, qui existaient du temps des Français (5),

(1) *Diario*, t. II, p. 242, 248, 407. La police interdit rigoureusement les réunions « non approuvées par les lois ou par l'usage » (arrêté de Laurenzana, 8 avril 1806, dans *Monitore* du 11) : toutes réunions clandestines seront regardées comme menaçant l'ordre public et les non-dénonciateurs même punis comme « fauteurs de désordres ». De même dans la *Loi sur la justice correctionnelle*, art. 70 et 71.

(2) Ainsi la patente, reproduite dans le rapport sur la conjuration de 1807 (v. p. XXV); ainsi la proclamation de « l'abbé Inconnu », impr., 28 mars 1806.

(3) Ditto, p. 204.

(4) Canosa, *I Piffari di montagna*, p. 60. La secte n'aurait été formée qu'au temps de Bentinck, à la suite d'une réforme qui lésa les « maîtres chaudronniers » de Palerme.

(5) Canosa dit (*ibid.*, p. 58) qu'il y eut toujours des sectes sous les Français, mais que la reine et lui y restèrent étrangers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'étaient, au témoignage de l'officier anglais que Ferdinand chargera de les réprimer, que des associations de malfaiteurs (1).

Du côté libéral, la fermentation est déjà active. L'existence de *carbonari* dès le temps de Joseph ne peut plus être contestée (2). L'un des importateurs présumés est Briot, intendant de Cosenza, où précisément des marques certaines ont été relevées. Cela semblerait confirmer l'origine jurassienne des « bons cousins (3) », sans d'ailleurs expliquer la transformation totale qu'ils subirent en Italie. Les caractères de la secte restèrent longtemps fort vagues et les « loups » à exterminer longtemps indéfinis. Dans les dernières années de Murat seulement, les tendances républicaines ou vaguement libérales se préciseront en une formule : la Constitution. Les idées relatives à la patrie italienne participent encore de la confusion des conceptions « patriotes ». Il reste fort douteux que la doctrine unitaire ait jamais pénétré dans le gros des adhérents. Le recrutement des *ventes* paraît au début se faire essentiellement parmi les militaires et les gardes provinciales.

L'obscurité même qui enveloppe si longtemps ces sociétés secrètes conduira peut-être à penser que leur rôle ultérieur, favorisé par les ambitions et les défaillances de Murat, puis par un gouvernement faible et l'éloignement de l'Autriche, aurait été fort réduit sous un gouvernement résolu. Sur un aussi grave sujet, ici seulement entrevu, nous ne pouvons émettre une opinion, mais notre impression serait que toutes ces organisations secrètes,

(1) L'Anglais R. CHURCH, *Brigantaggio*, p. 41. L'un des chefs auxquels il eut affaire (et qui tenait déjà la campagne sous Joseph) fut successivement *carbonaro* et chef de la secte criminelle des *Decisi*. (Sur ces associations, en Pouille, sous la Restauration, JOHNSTON, *ouvr. cité*, t. II, p. 61 et suiv.)

(2) DITO (p. 66) signale, dans les procès-verbaux de la commission militaire de Cosenza, en 1806, les signes carbonariques à côté de plusieurs signatures. Même date donnée par le général d'Aquino (D. SPADONI, *Sette, cospirazioni e cospiratori nello Stato Pontificio all' indomani della Restaurazione*. Rome, 1904, p. CV.)

(3) La même origine est donnée par l'abbé GRÉGOIRE, *Histoire des sectes* (Paris, 2e édit., 1828, t. II, p. 384 et suiv.), et semble acceptée par l'auteur des *Memoirs of the secret societies*, p. 7, et par CARRASCOSA, *Mémoires*, p. 18 (1807, à Capoue, officiers suisses). JOHNSTON, *ouvr. cité*, t. II, p. 32, admet cette origine, mais adopte 1808 pour date. Il n'y a pas à s'arrêter, bien entendu, à l'opinion qui attribue l'idée de la secte à Caroline, soit lors de l'intrigue Moliterno (deuxième moitié 1808 ; DE POTTER, *les Rognures*), soit en 1812 (ORLOFF, t. II, p. 284). SAINT-EDME, *Constitutions et organisation des carbonari* (Paris, 1821), parle des *carbonari* comme existant avant 1806 et déjà sous Joseph songeant à arracher le royaume à la domination française (visiblement la secte n'était que dans l'enfance).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pleines de gens timides, plus prompts aux aveux qu'aux actes, remplies de traîtres ou d'espions, ont bénéficié de beaucoup d'illusions. D'un coup vigoureux Saliceti avait brisé la « conjuration » de 1807, comme la contre-révolution avait anéanti les loges républicaines. Les mouvements carbonaristes de 1813-1814 seront réprimés par le général Manhès avec une poignée de troupes, en majorité indigènes, et peut-être ne se vantait-il pas tant quand il disait qu'il en eût été aisément de même en 1820. Dans l'intervalle, l'Anglais Church avait envoyé au supplice le chef des *Decisi*, qui vainement multiplia les signes de détresse. Les sociétés secrètes ont, en fait, affaibli l'armée, seul instrument de l'indépendance.

Si elle n'est pas très redoutable par elle-même, cette effervescence secrète contribue à accroître le sentiment d'inquiétude, qui est en somme le plus général. Le seul fait que les Bourbons étaient tout près, soutenus par les forces de l'Angleterre, suffisait à atténuer fortement l'effet des victoires impériales et à donner l'impression d'instabilité. Il suffit d'écouter les bruits qui se répandent : tout mouvement de troupes est indice de crainte ou même d'évacuation prochaine; si Joseph quitte Naples, c'est pour prendre la route de France; s'il se rend à Venise, c'est pour n'en point revenir. Se décide-t-il, pour donner le change sur son départ réel, à faire venir la reine, des « personnes de marque » insinuent que c'est une comparse, qui en joue le rôle. Masséna, Reynier passèrent plusieurs fois pour tués ou pris en Calabre. Même au sujet de Gaëte, si proche, des rumeurs fantastiques troublèrent les gens de Naples. L'interrègne fut particulièrement scabreux. Y aurait-il simple mutation, annexion à l'empire ou restauration? « Chaque voile de pêcheurs qui se montrait à l'horizon était le vaisseau qui apportait Ferdinand (1). »

De tout cela résulte, à l'égard des Français, un sentiment de défiance, aisément changé en malveillance et qui est signalé comme « la cause de la résistance sourde que rencontrent les ministres français dans leurs opérations (2) ». Nous l'avons indiqué sous des aspects divers (3) : durant l'interrègne, il devient pa-

(1) Notices sur le royaume de Naples. A. E., Naples. 132. Sur les rumeurs cf. le *Diario napoletano*.

(2) Miot, Journal, 26 août 1806.

(3) A propos de l'entourage de Joseph, du personnel administratif, de la marine, de la situation diplomatique. Une plainte anonyme dénonçait la malveillance sys-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tent (1); l'insolence s'enhardit dès que l'autorité paraît se relâcher, plus encore quand elle semble desserrer les attaches avec la France.

Ainsi, sans exagérer, comme le font peut-être l'ambassadeur La Feuillade ou le maréchal Pérignon, qui, jetés au milieu de l'inquiétude résultant du changement de règne, parmi le redoublement de mesures policières qui suivit l'attentat contre Saliceti, estiment qu' « on est bien loin d'être à nous » et que « le feu couve sous la cendre (2) », on doit se ranger à l'opinion de Joseph lui-même : « La confiance, le crédit sont encore à naître ici (3). » Le *Decennio* finira par créer, du moins parmi les classes éclairées, dans les provinces comme dans la capitale, un esprit public conscient (4).

tématique des tribunaux à l'égard des négociants français : « Ils se vengent sur nous de la haine qu'ils portent au gouvernement. Nous perdons les procès les plus clairs; les douanes nous vexent... » Des Français en arrivaient à « regretter Ferdinand » (au ministre des Affaires étrangères de France, septembre 1807. A. E., Naples, 131, f° 235).

(1) On peut remarquer dans les dépêches de La Feuillade que, du temps de Joseph, il se louait plus des Napolitains que des Français; le ton change bien vite.

(2) Pérignon au ministre de la Guerre de France, Naples, 26 août 1808. A. G., Naples, repr. en partie dans *les Deux généraux Cavaignac*.

(3) A Napoléon, 19 octobre 1807. *Mémoires*, t. IV.

(4) Carrascosa, *Mémoires*, p. 7, le constate.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XVIII

LA LIQUIDATION DU RÈGNE. — CONCLUSION

I. Passage de Joseph au trône d'Espagne : Le changement de règne. Liquidation. Le statut constitutionnel. — II. Conclusion : Jugements contemporains sur le règne. Ses résultats.

I

Les conceptions politiques de Napoléon étaient loin de présenter la rigueur qu'on leur prête après coup. L'idée bien souvent ne prenait corps que sous la pression de circonstances fortuites : « Les affaires, écrivait-il à Joseph, ne sont jamais aussi claires qu'elles le paraissent (1). » Il faisait aux occasions une part extrême, prompt qu'il était à les saisir. L'affaire d'Espagne et, par suite, le changement opéré à Naples, sont un exemple typique de l'incertitude où il laissait à dessein, presque jusqu'à l'extrême limite, les affaires à régler.

Il n'est pas probable qu'il ait pu être question à l'entrevue de Venise (3-10 décembre 1807) du passage de Joseph en Espagne (2). L'offre, faite le 18 avril 1808, ayant été acceptée (3), le roi reçut

(1) 4 juillet 1807. *Corr.*, t. XV, n° 12851.

(2) C'est Miot qui, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 331, même dans son Journal (extraits datés du 16 décembre 1807 et du 22 mai 1808), dit qu'il fut question alors du projet d'envahir l'Espagne et que la mission du colonel Marie près du tsar se rattachait à ce projet. Joseph, invité par l'auteur de l'Esquisse sur le royaume de Naples à dire ce qui en était, a écrit en marge que Napoléon lui avait seulement dit que les troubles de la famille d'Espagne l'importunaient, parce qu'ils paralysaient une alliée de la France et faisaient le jeu de l'Angleterre ; que Marie a seulement servi à l'échange de lettres de compliments avec Alexandre. Girardin, qui était du voyage de Venise, dit seulement (*Mémoires*, t. II, p. 28) que Napoléon lui déclara que les Italiens ne pouvaient rien faire de sérieux : « Mon frère s'en apercevra. » (Etait-ce pour préparer le changement ?)

(3) F. Masson pense que Joseph aurait refusé une première offre au commencement de mars 1808 (*Napoléon et sa famille*, t. IV, p. 216 et suiv.). P. Conard (*la Constitution de Bayonne*, p. 5) ne le croit pas : avant le 27 mars, Napoléon n'a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le 21 mai l'ordre de se rendre à Bayonne; il partit le 23. Nous n'avons pas à examiner les raisons qui ont pu décider l'empereur à ce choix : ne peut-on y voir jusqu'à un certain point un témoignage en faveur de l'œuvre accomplie à Naples? Dans ce royaume, l'ère des véritables opérations militaires étant close, les réformes mises en train, il n'est pas douteux que Joseph, sincèrement attaché au pays, n'eût été beaucoup mieux à sa place qu'en Espagne, ni que le changement, par lui-même, n'ait été néfaste aux intérêts français.

Ce qui achevait de rendre la mutation malencontreuse, c'est que Murat et Joseph ne s'aimaient point. Aussi le roi sortant, après s'être efforcé de faire nommer à sa place Lucien ou Jérôme, eut-il hâte de procéder à cette liquidation à laquelle nous avons dû faire allusion plusieurs fois, et qui altère si malheureusement la physionomie de son règne (1).

Liquidation. — Bien que roi des Espagnes le 7 juin 1808, Joseph resta roi de Naples jusqu'au 5 juillet (2). Dans les derniers jours, il s'était empressé de signer des décrets de première importance, sur l'organisation judiciaire, la promulgation du Code, etc. Le *Monitore* en est encombré jusqu'en plein mois de septembre, alors que le nom de *Gioacchino I* s'y étale en lettres capitales. A Bayonne, même pendant le voyage pour s'y rendre, le travail avait continué : par une série de décrets évidemment antidatés, le total des membres du nouvel Ordre était atteint, une fournée nouvelle de conseillers d'Etat, la Cour de cassation tout entière, une foule de fonctionnaires étaient nommés, dans le civil et le militaire, même à la cour, où les antichambres de Murat étaient remplies d'avance de gens qu'il ne connaissait pas. Il ne restait au nouveau roi qu'à trouver les fonds pour tout cela! Murat était déjà roi quand une députation fut envoyée à Bayonne, pour saluer le roi d'Espagne qui lui-même l'avait désiré. Il y a certainement du vrai dans le reproche

pu arrêter le parti de renverser les Bourbons. Dès le 11 avril, par contre, La Feuillade (à Champagny. A. E., Naples, 132, f° 75) enregistrait le bruit que « le roi de Naples passerait bientôt au trône d'Espagne ».

(1) Elle a été étudiée avec précision (et sévérité) par F. Masson, *Napoléon et sa famille*, t. IV, chap. XXIII.

(2) Murat ne fut lui-même nommé (15 juillet) qu'à compter du 1er août et n'arriva que le 6 septembre. Joseph s'était dispensé de désigner, comme l'avait prescrit l'empereur, un régent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

adressé à Joseph par son successeur, « qu'il voulait avoir tout fait (1) ».

Beaucoup plus graves étaient les mesures financières. En s'en allant, Joseph se départit de cette générosité élégante, qui lui avait fait laisser au Trésor une partie de sa liste civile : il la réclama tout d'un coup (2). Cet arriéré, qu'on solda en partie avec le reliquat de l'emprunt de Hollande, ne peut d'ailleurs rendre compte des générosités que fit alors Joseph, et qui consistèrent surtout, faute d'argent liquide, en biens-fonds et en inscriptions sur le Grand-Livre : pour 2 549 416 ducats (3), et non compris des terrains voisins de Capodimonte, dont il fit aussi des largesses (4). Joseph, qui de son côté devait se montrer si soupçonneux sur la conduite de Murat en Espagne, savait cependant que ces « règlements de comptes », au moins hâtifs, bouleverseraient des finances encore chancelantes (5).

Le statut constitutionnel. — L'idée d'une constitution semble se rattacher au même système de défiance à l'égard de Murat. Donné le 20 juin 1808 à Bayonne, sous forme de décret et garanti par l'empereur, le Statut est presque une réplique de celui qui venait d'être octroyé à l'Espagne et tous deux dérivent de la constitution du royaume d'Italie de 1805. Quel qu'en soit l'auteur, il n'a pas fait preuve d'une grande originalité ; mais certainement Joseph n'a pas été étranger à sa rédaction (6) : on pourrait recon-

(1) Murat à Napoléon, 25 novembre 1808. A. N., AF IV, 1714 A.

(2) Il réclamait même le mois de juillet en entier, ce à quoi Murat s'opposa. Cet arriéré, d'après la note de Rœderer du 25 avril 1808, *Œuvres*, t. IV, p. 172, était pour 1807 : 191 000 ducats, somme qu'il déclarait « impossible » à acquitter.

(3) D'après la note envoyée par Murat (A. N., AF IV, 1714 A) : 232 014 ducats au comptant, 1 513 625 en inscriptions, 803 781 en terres. Les chiffres concordent à peu de chose près avec ceux que donne Rœderer.

(4) Parmi les donataires, à part la duchesse d'Atri, qui reçoit 472 000 ducats en terres et, si l'on veut, son père Stigliano, le premier chambellan, aucun qui doive beaucoup surprendre : les ministres Gallo (de tous le mieux pourvu) et Ricciardi, Jourdan, des généraux, des aides de camp, un seul chambellan (Noja), une femme et quatre filles de Français, militaires ou fonctionnaires (eux-mêmes non portés sur la liste). Quelques restrictions devraient peut-être être faites à cette liste, sans parler des retranchements ordonnés par Murat : ainsi l'on voit dans une lettre de Rœderer que 12 000 ducats de la part revenant au duc de Noja ont été prélevés sur l'arriéré de la liste civile.

(5) Autre doute sur les meubles : Joseph assurait (à Rœderer, 1er juillet 1808, *Œuvres* de Rœderer, t. IV, p. 21) qu'il les laissait à son successeur « gratuitement » et La Feuillade (à Champagny, 5 juin 1808. A. E., Naples, 132, f° 105) écrivait qu'on avait à peu près tout « emporté ou vendu ».

(6) Il dit formellement l'avoir demandé comme une condition (*Bourrienne*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

naître son intervention dans la classification spéciale des députés au Parlement national, dans le libéralisme consistant à imposer l'exécution (ajournée par lui-même) des lois sur les conseils provinciaux, dans l'obligation de respecter ses principales réformes, spécialement financières, ainsi que les dotations faites, « de quelque nature qu'elles soient (1) ». L'article, qui n'admettait aux emplois civils que des nationaux ou naturalisés, et dont le fâcheux effet fut immédiat (2), ne peut lui être imputé, puisqu'il était dans la constitution faite pour l'Espagne.

Il serait superflu d'insister sur l'accueil fait à un acte, que nul ne réclamait, qui fut lu le 2 juillet en séance du Conseil d'Etat, transcrit sur les registres des tribunaux, annoncé au prône, mais qui en resta là (3). Nul doute, par contre, qu'il n'ait préparé les revendications qui troublèrent les dernières années du règne de Murat (4). Le nom de Parlement n'était pas nouveau dans le royaume : c'était celui des antiques comices municipaux, celui de ces états généraux siciliens qui, moins égalitaires, étaient peut-

et ses erreurs, t. Ier, p. 369) et exprime à Rœderer (9 juin 1808. *Œuvres* de Rœderer, t. IV, p. 17) le regret de n'avoir pas eu son avis sur l'article concernant la dette, au conseil d'Etat celui de n'avoir pu le consulter. Savelli (*Souvenirs*, p. 144), sans autorité suffisante, assure que Joseph s'occupait depuis longtemps d'une constitution.

(1) Le titre le plus intéressant est celui du Parlement : cent membres répartis également en cinq bancs (*sedili*), clergé, noblesse, propriétaires, *dotti* (savants), commerçants ; les deux premières classes nommées directement par le roi, mais à vie ; les propriétaires élus par des collèges de district, dont les cent membres seraient nommés à vie par le roi parmi les deux cents plus imposés ; les commerçants présentés, en triple liste, par des collèges, nommés à vie, à Naples et dans les dix principales villes ; les *dotti* également choisis par le roi, à vie, sur triple liste dressée par l'Université, l'Académie, les tribunaux supérieurs. Ce Parlement, que le roi devait réunir au moins tous les trois ans, avait pour mission d'approuver le budget (avec droit de faire des représentations) et les changements proposés aux lois essentielles, d'examiner les projets de lois.

(2) Rœderer à Joseph, *Œuvres*, t. IV, p. 24 (il accuse Gallo d'avoir suggéré l'article). Miot (*Mémoires*, t. II, p. 338) note également le mécontentement général des Français. Falconnet à Rœderer, 12 novembre 1808 (Arch. Rœderer, vol. 25) : « La constitution avait tourné les têtes des Napolitains et mis au jour toute leur haine pour les étrangers. » Le pamphlet, très violent contre Zurlo, *Notizie su la condotta politica di G. Z.*, lui attribue une large part dans la rédaction de la Constitution et spécialement de l'article en question : rien n'autorise à le croire.

(3) Miot (*Mémoires*, t. II, p. 339, et Journal, 2 juillet 1808) est le premier à ne pas le prendre au sérieux.

(4) On n'attendit pas jusque-là pour en parler : Napoli-Signorelli dans la préface du tome VIII de ses *Vicende* (1811), analyse la constitution et rappelle que Murat l'a garantie solennellement. Murat avait écrit à Gallo qu'elle lui paraissait « fort bien » (15 juillet 1808, dans Gallo, *Memorie*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

être plus indépendants que n'eût été l'assemblée nouvelle. Mais l'épithète de national donnait à ce nom une sonorité qui devait faire vibrer les cœurs libéraux.

II

Jugements contemporains sur le règne. — Des procédés, qui ressemblaient à des précautions, joints aux dépenses anticipées, alors que l'empereur arrêtait ses subsides et élevait des réclamations jusqu'alors suspendues, ne pouvaient qu'aigrir Murat contre son prédécesseur. Visiblement il est décidé à tout trouver mal : « Il y a beaucoup de désordre dans l'administration », écrit-il avant d'avoir rien vu (1). Il n'est pas à Naples depuis quatre jours qu'il a manifesté publiquement sa réprobation des dépenses, l'intention de prendre le contre-pied de diverses mesures; ses lettres à l'empereur sont la critique des errements suivis. Les Napolitains, pour faire leur cour, ont bien vite su renchérir. La note est de blâmer l'œuvre antérieure. Si l'on ajoute le trouble résultant d'une liquidation hâtive et indiscrète et d'un interrègne prolongé, le déchaînement des médisances, l'inquiétude des esprits, on conçoit que l'impression finale laissée par le gouvernement de Joseph ne lui ait pas été très favorable.

Ces fâcheux effets de l'instabilité habituelle aux créations du Grand Empire et du caractère personnel, égoïste, que leur donnaient presque forcément les souverains napoléoniens, étaient inévitables. Ils ne doivent pas rendre injuste pour le règne qui vient d'être étudié et qui fut l'une des plus actives et plus fécondes manifestations du système.

Aux jugements partiaux ou impressionnés par la crise de la fin, et auxquels leurs auteurs même ont apporté parfois des tempéraments (2), il ne serait pas suffisant d'opposer les éloges pro-

(1) A Napoléon, Paris, 11 août 1808. A. N., AF IV, 1714 A. L'audience à Ant. Rœderer est dans Rœderer, *Œuvres*, t. IV, p. 45-49. Signalons, parmi bien d'autres, les deux lettres de Murat à Napoléon, du 28 septembre 1808 : critique violente de l'administration financière de Joseph : « Votre Majesté croira avec peine qu'avec des personnes de talent le roi Joseph ne fût pas encore arrivé à établir un système d'administration. »

(2) Le ministre de Hollande, Dedem de Gelder, n'arrive qu'après le départ

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

digués durant le règne (1). Il faut songer que sa brièveté fait très souvent attribuer aux continuateurs le mérite des réformes, et que Joseph, ainsi que le rappelait Napoléon à Murat, avait eu « toutes les épines (2) ». L'ambassadeur de France, qui ne pèche point par excès de bienveillance, le reconnait nettement : « Il n'est personne de nous, au reste, qui ne sente que la position du roi Joseph, arrivant à Naples, était infiniment plus difficile que celle de son successeur... L'on marchait à travers des écueils sans pouvoir avoir une route fixe et bien tracée. L'on avait besoin de s'attacher des partisans par toutes sortes de voies... Tout autre peut-être n'aurait pas aussi bien réussi que l'excellent prince que ce pays a perdu (3)... »

Dans ce laps de temps si court, il avait d'abord fallu conquérir le royaume : l'assaut de Capri qui, à la faveur d'une chance exceptionnelle, inaugure avec éclat le règne de Murat, ne doit pas éclipser les sièges et les batailles sanglantes de la période précédente, ni cette lutte opiniâtre contre l'insurrection, où Manhès n'a fait que suivre l'énergique exemple de ses devanciers. Au printemps

de Joseph ; il est par principe mal disposé pour les Français. La Feuillade, qui s'était habitué en Etrurie à des allures de maître, se trouve fort dépaysé et s'irrite d'une foule de choses : lenteur à lui rendre les honneurs dus, à le recevoir, à lui faire visite ; il demande sans cesse son rappel ; une des lettres les plus sévères pour Joseph est celle du 11 janvier 1809 (A. E., Naples, 133), mais il la termine par ces mots : « Tel est le tableau que le roi m'a fait, à peu près, de l'état du royaume à son arrivée... » L'un et l'autre atténuèrent leurs critiques (Dedem, *Mémoires*, p. 136 et 152). Murat même, dès la scène qu'il fait à Antoine Rœderer, cède sur divers points, et il écrit à Napoléon (8 septembre 1808. A. N., AF IV, 1714 A) : « Sans doute le roi Joseph a fait le plus grand bien à Naples, mais il reste encore beaucoup à faire... »

(1) Même quand ils émanent d'un homme comme Cuoco : il place au rang des plus précieux bienfaits de l'empereur à l'Italie « d'avoir donné Eugène à Milan et Joseph à sa patrie » (préface de la deuxième édition de son fameux *Saggio*, traduction, p. XXI).

(2) Napoléon à Murat, 15 décembre 1808, *Corr.*, t. XVIII, n° 14570.

(3) La Feuillade à Champagny, 11 janvier 1809. A. E., Naples, 133. Bien mieux, le ministre de la Guerre de Murat lui signalera, en décembre suivant (A. G., Reg. 9. a. 5), des comparaisons tendancieuses qui couraient dans le public : « Vous payiez moins d'impôts sous le roi Joseph, dit-on aux Napolitains, et cependant il se faisait plus de choses. On traçait des routes, on embellissait la capitale, la cour était plus splendide, plus généreuse, accordait un plus grand nombre de pensions et l'on n'entendait pas autant de fournisseurs se plaindre sur les retards et sur les non-payements qu'ils éprouvent. Les brigands n'étaient pas en aussi grand nombre dans les provinces, et l'on n'y était pas autant tourmenté pour l'enrôlement dans les gardes civiques, dans les vélites, dans les gardes d'honneur, ni pour la conscription. » On est en devoir, avec le ministre, de contester l'équité de certains de ces regrets : ils sont assez significatifs de la difficulté de contenter l'opinion.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de 1808, des bruits de conspiration étaient dans l'air, mais le « brigandage » était partout vaincu, sinon partout détruit.

Cependant l'œuvre civile s'était poursuivie sans relâche, posant les bases d'un Etat moderne et ce n'était pas seulement dans les décrets. Le modèle français fut plus d'une fois intelligemment adapté. Miot déclarait, dans son *Rapport général*, que ces institutions deviendraient « nationales » et, de fait, l'organisation inaugurée par Joseph s'imposera par sa supériorité évidente au respect de la Restauration. L'impulsion avait été donnée à tous les modes d'activité économique, et si les Français ont pour une si grande part échoué, s'ils n'ont pu créer une classe nombreuse et aisée de propriétaires ruraux, donner l'outillage industriel qui devra suppléer à l'insuffisance agricole, les causes de l'échec sont profondément enracinées et arrêtent encore leurs successeurs. L'enseignement populaire, résolument affirmé comme une nécessité, aurait sans doute progressé rapidement sans la Restauration. Le métier militaire, première condition du prestige de la nation, était remis en honneur dans la haute noblesse, qui ne s'en souciait plus, et attirait pour la première fois la bourgeoisie. Nulle occasion n'était négligée d'encourager le sentiment de l'honneur national.

Aux accusations d'exploitation et de pillage, il est équitable d'opposer le prix qu'a coûté à la France, en hommes, en argent, sans finalement qu'elle en ait recueilli les profits espérés, la révolution napolitaine, que tous les esprits éclairés appelaient de leurs vœux. Si des officiers, des fonctionnaires ont pu se garnir les mains en dépit de la vigilance infatigable du roi, dans l'ensemble Naples eut affaire, dans le civil et dans le militaire, à un haut personnel d'élite. Ajoutons que les sommes levées dans le pays, au profit de l'armée ou de particuliers, y sont restées pour la majeure partie, tout comme les terres, dont les donataires n'ont souvent d'ailleurs touché que les titres.

Les heureux résultats de la transformation rationnelle des institutions furent évidents, dès que le calme reparut. Educateurs sévères et peu modérés sur le prix de leurs leçons, les Français n'ont pas trouvé l'affection de leurs élèves : c'est le sort des « professeurs d'énergie ». Cependant les Français étaient la nation la plus capable de sympathie pour Naples, celle qui avait peut-être

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec elle le plus d'intérêts communs, sans parler des souvenirs historiques les plus glorieux, et beaucoup d'entre eux ont montré pour la « régénération » un zèle sincère. On peut déplorer pour le pays lui-même qu'il n'ait pas consenti à se plier davantage à la forte et nécessaire discipline, qui pouvait peut-être faire de l'Etat de la péninsule le plus vaste et le plus peuplé, le promoteur de la fédération, sinon de l'unité italienne.

En ce sens encore Joseph eût sans doute mieux valu à Naples que son successeur. Tout en résistant à l'accaparement de son autorité par un parti ou par les Napolitains en général, il s'était sincèrement attaché au pays. Il est à regretter que sa mémoire n'y soit pas restée plus populaire, que le temps, qui est *galant' uomo*, comme Joseph lui-même le disait avec confiance, ait surtout effacé sa physionomie dans l'ombre de celle de Murat.

On n'a pas attendu la chute des Bourbons pour faire justice du nom d' « occupation militaire », imposé, dit un historien napolitain, à « l'une des plus mémorables époques de notre histoire (1) ». Le règne de Murat a été plus brillant, plus dramatique, plus national : il ne doit pas faire oublier les premières années, dont le rude labeur, malgré l'effroi et le découragement laissés par la contre-révolution, a réalisé en grande partie le rêve de la République napolitaine.

(1) BIANCHINI, *Storia delle finanze*, livre VII, chap. Ier, § 2.

FIN

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES

Les noms propres contenus dans la préface et la bibliographie, ou cités à titre de références, ne sont pas compris dans cet index, ni ceux qui reviennent trop souvent (Napoléon, Joseph, Murat, France, Naples, Italie, Sicile, Angleterre, Calabre, Polonais, Suisses). Les noms géographiques sont en italiques. On a fait suivre en principe les noms de lieux de l'indication de la province, ceux de personnes d'une qualification (1).

A

ABBATUCCI, consul, 481.
ABBÉ, gén., 177.
Abruzzes, 15, 87, 90, 92, 101, 102, 127-131, 136, 137, 145, 146, 174, 189, 222, 243, 250, 254, 259-261, 267, 283, 285, 292, 297-299, 322, 324, 330, 331, 395, 399, 423, 431, 474, 492.
ABRUZZESE, chef, 138.
ACCADIA (Duc D'), 300.
ACLAND, off. anglais, 73, 74.
ACQUAVIVA (Marquis D'), f. nap., 316.
Acri (Calabre C.), 132, 140.
ACTON, 4, 10, 21, 31, 37, 38, 52, 53, 121, 210, 238, 274, 304, 342, 373, 437, 494, 506.
ACTON, gén. sic., 59, 118, 120, 121.
ADAMO, agent sic., 44.
AFAN DE RIVERA, off. nap., 276, 288.
AFFLITTO (Giov. D'), f. nap., 315.
Afrique, 210, 468.
AGAR, 364.
Agnone (Molise), 145.
AGRESTI, f. nap., 196.
ALANNO (Duc D'), intendant, 395, 396.
Albanie, Albanais, 3, 123, 211, 441, 487-489.
Albano (État rom.), 8, 9, 135.
Alexandrie d'Italie, 179, 191.
Algérie, 442, 483-485.
ALI DE TÉBÉLEN, 211, 441, 488.
Allemagne, 2, 113, 149.
ALQUIER, 1-8, 21, 37-39, 42, 45, 48, 108, 192, 500, 514, 541.
Amalfi (Archevêque d'), 536.
AMANTEA, médecin, 455, 471.
Amantea (Calabre C.), 64, 67, 81, 128, 129, 136, 164-170, 174, 264, 473.
AMATO, colonel, 169, 276, 277, 295.
Amatrice (Aquila), 65.
AMBROSIO (D'), off. nap., 284, 285, 531.
Amérique, Américains, 55, 97, 128, 236, 439, 440.
Amiens (Paix d'), 5, 483.
AMORETTI, abbé, 461.
Amsterdam, 338, 339.
Anacapri (Capri), 184.
Ancône (État rom.), 131, 439, 491.
ANDRÈS (Père), 454.
Andria (Bari), 554.
ANDRIA (Duc D'), 507.
ANGEVINS (Rois), 212, 468.
Angitola, fl., 68, 432.
ANGRI (Prince D'), 502, 516.
ANGUISSOLA (Comte D'), 395, 409.

(1) Abréviations : f. = onctionnaire ; off. = officier ; gén. = général ; chef = chef d'insurgés ; fr. = français (ou service français) ; nap. = napolitain (ou service) sic. = sicilien (ou service) ; U. = ultra C. = citra ; etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Annicchiarico, chef, 132.
Antignano (Naples), 203.
Antonelli, chef, 145.
Apa, prêtre, 132.
Aquila, 15, 145, 191, 260, 395, 430.
Aquino (Évêque d'), 536.
Aquino (d'), off. nap., 284.
Arcambal, 244, 360, 366.
Arcovito, off. nap., 172, 299.
Arditi, (Michele), f. nap., 454, 522.
Arena, 230, 241.
Ariano (Principato C.), 431.
Ariola, ministre sic., 52.
Arnaud (Michele), artiste, 467.
Arpino (Labour), 173, 296, 427.
Artale (Marquis), f. sic., 43.
Artois (Comte d'), 21.
Ascoli (Duc d'), 11, 31, 284, 397, 446, 529, 531, 534.
Ascoli (État rom.), 496, 509.
Asturies (Prince des), 210.
Asturies (Princesse des), 9, 40, 210.
Atri (Duchesse d'), 520, 551.
Aubrée, off. fr., 49, 163, 302.
Augoyat, off. fr., 431.
Augusta (Sicile), 31, 34, 187.
Austerlitz, 6, 229.
Autriche, *Autrichiens*, 4, 6, 9, 52, 78, 208, 479, 481, 492, 494, 542.
Avella (Labour), 453.
Avellino (Principato U.), 199, 260, 323, 431.
Aversa (Labour), 250, 317, 398, 431, 433, 443, 453, 457, 458.
Azzariti-Stella, 470.
Azzia, f. nap., 398, 474.

B

Bacuée, f. nap., 316.
Bade (Électeur de), 479.
Bagnara (Calabre U.), 179.
Bagnoli (Naples), 431.
Baguenault, 338, 340.
Baia (Naples), 432.
Baiano (Labour), 458.
Baléares, 55.
Balkans, 488.
Ballarin, commerçant, 360.
Balsamo, f. nap., 316.
Baltique, 55, 211.
Barbaia ou Barbaglia, de Milan, 465.
Barbara, off. nap., 307.
Barbaresques, 32, 303, 482, 483, 487.
Barberio, chef, 130.
Barcelone, 287.
Barbet, off. sic., 151, 176.
Barentin, émigré, 44.
Barère, 228.
Bari, 195, 223, 323, 395, 430, 431.
Bariscuro (Aquila), 145.
Barletta (Bari), 222, 223, 260, 261, 279, 398, 427, 440, 443.
Baronissi (Principato C.), 137.
Barrière (Mlle), 463.
Basilicate, 24, 91, 105, 118, 143, 144, 164, 170, 191, 382, 395, 399, 403.
Bausan, off. nap., 184, 306, 307.
Bayonne, 340, 366, 412, 528, 550, 551.
Beccarini, gén., 293.
Beer, gouv. de Bénévent, 499.
Belmonte (Calabre C.), 169, 170.
Belcedere (Calabre C.), 139, 167, 170, 185.
Bénévent, 190, 430, 478, 490, 492, 496, 509.
Benincasa, chef, 141.
Bentinck, 35, 545.
Benvenuti, diplom. romain, 490.
Berg, 367.
Berger (Jacques), 456, 460.
Bernadotte, 498.
Bernard de Saint-Affrique, f. nap., 292, 515.
Bernardi, chef, 145.
Berry (Duc de), 42.
Berry (Duchesse de), 39.
Berthier (Alex.), 241, 248, 481, 486
Berthier (César), 49, 191, 220, 229, 248, 260, 395, 398, 486, 489, 525.
Berthier (Mlle), 513.
Berthier, off. fr., 67.
Bertin, artiste, 459.
Béthune, émigré, 42.
Beugnot, 235.
Bey de Tunis, 484.
Biancamano, patriote, 543.
Bianchi, agent sic., 44.
Bibikof, diplom. russe, 481.
Bigarré, colonel, 229, 275, 277, 281, 284, 377, 516, 517, 520, 526.
Billard, colonel, 171.
Bingham, off. angl., 49.
Bisignano (Prince de), 236, 310, 316, 362, 531.
Bitonto (Bari), 326.
Bizzaro, chef, 140, 142.
Blanc (Fr.-Et.), consul, 304, 477.
Blanc (Ch.), 315.
Blanc de Pommard (Le), f. nap., 315, 326, 354, 382.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Blanc de Volx, f. nap., 315, 332.
Blanch, f. nap., 396.
Boia (Il), chef, 142.
Bombelles, émigré, 42.
Bonati (Principato C.), 256.
Bonelli, off. nap., 135, 295.
Bonnefoy, propriétaire parisien, 238.
Bordini, off. nap., 300.
Borrelli (Pasq.), 398.
Bosco (Pasquale), chef, 130.
Bouillé (Comte de), 229, 234.
Boulogne, 14, 69.
Bourbaki, agent consulaire, 488.
Bourcard, v. Burckhardt.
Boutin, off. fr., 484.
Bova (Gaetano), de Cosenza, 90.
Bovino (Prince de), 422.
Bovino (Capitanate), 430, 431.
Briganti, 415.
Brindisi (Otrante), 290, 417, 430, 432, 486.
Briot (Pierre-Joseph), 373, 393, 395, 396, 474, 546.
Brochetti, off. nap., 288.
Brodrick, gén, 163.
Brosses (Président des), 507.
Bruno (Salvatore), agent sic., 203, 545.
Bruyère, colonel, 225.
Buccarelli (G.), 468.
Bunbury, 77, 120, 187.
Burckhardt, gén. sic., 59, 175.
Butera (Prince de), 375.

C

Cadlas, f. nap., 323.
Cacault, off. fr., 37, 185.
Cadix, 34, 187.
Cadoudal (Georges), 5.
Cagnazzi, archiprêtre, 418, 455, 503.
Caldiero (Vénétie), 6.
Cali (Andrea), artiste, 453.
Caligiuri, chef, 63, 139.
Caxbié, commerçant, 360.
Cammarano (Gius.), artiste, 456, 466, 468.
Camerotta (Principato C.), 129, 173.
Campagna (Principato C.), 222, 290.
Campestrino (Principato C.), 22.
Campobasso (Molise), 382.
Campochiaro (Duc de), 12, 13, 237, 481.
Campo-Tenese (Calabre C.), 24, 90, 140, 175.
Campredon, gén., 158, 260, 280, 290, 360, 377.
Camus, gén., 172, 177.
Cananea (Della), archiprêtre, 133.
Canaries, 55.
Cancelliere, gén. sic., 44, 67, 118, 121, 122, 127, 174, 176.
Cancrini, de Milan, 461.
Canosa (Prince de), 11, 13, 203, 531.
Canosa (Ant. de), 43, 44, 175, 183, 184, 201, 206, 207, 543, 545.
Canova, 456, 460, 462.
Canzano (Duc de), 192, 326, 395.
Capece-Latro, archevêque, 421, 495, 503, 509.
Capece-Minutolo, gén. sic., 22, 23.
Capece-Zurlo, archevêque, 53.
Capece-Zurlo (Prince de), 343.
Capitanate, 146, 253, 316, 323, 392, 394, 395, 418, 424.
Capodimonte, 87, 433, 453, 456, 508, 522, 524, 531.
Capomassa (Mme), 508.
Caposele (Prince de), 315, 360.
Capone, 8, 12, 15-17, 92, 130, 263, 278, 282, 283, 293, 349, 416, 483, 487, 504.
Cappabucci, dipl. rom., 496.
Cappi, colonel, 261.
Capri, 48, 50, 51, 65, 129, 174, 183, 184, 189, 201-203, 260, 273, 308, 441, 473, 494, 523, 531, 534, 543.
Caracciolo, bailli, 43.
Caracciolo (G. B.), gén., 276, 277, 280, 286.
Caracciolo (Giov.), off. nap., 307.
Caracciolo (Fr.), amiral, 61, 502.
Caracciolo (Dom.), vice-roi, 370.
Caracciolo di Martina (D. I.), cardinal, 493, 497.
Caracciolo di Melissano (Fr.), 481.
Carafa (Diomede), général, 502.
Caramanico (Prince de), 360.
Caravelli (Vito), 293.
Carbone (Franc.), 43, 44, 58, 59, 121, 127, 174.
Cardaillac, off. fr., 270.
Cariati (Calabre C.), 84, 171.
Carignano (Duc de), 311, 424.
Carli, corsaire, 442.
Carminantonio, chef, 140.
Carnegrassa, chef, 142.
Carpignano (Otrante), 223.
Carrascosa, 285.
Carrillo (Fil.), 470.
Carrusson, off. fr., 307.
Carthagène, 189.
Casamarciano (Labour), 67.
Casella (Gius.), 455.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Caserte (Labour), 250, 251, 522.
Cassano (Calabre C.), 83, 85, 88, 139, 164, 267, 431.
CASSANO-SERRA (Duc DE), 237, 510, 516.
CASSANO, fils, 86.
CASSANO (Duchesse DE), 516.
CASSETTI, agent sic., 44, 543.
CASTALDI (Giuis.), 468.
Castellamare (Naples), 204, 205, 222, 290, 308, 339, 426, 430.
CASTELPAGANO (Duc DE), 360.
Castrovillari (Calabre C.), 140, 159, 166, 256.
CASTELCICALA (Prince DE), 7, 134 (note 2).
Castel del Sangro (Aquila), 173.
Castelfranco (Vénétie), 19, 68
CASTELNUOVO (Prince DE), 57.
Castelvolturno (Labour), 425.
CASTI, 449.
Castrogiovanni (Sicile), 32.
CASTRONE, off. sic., 44.
CATALANI (Vinc.), patriote, 474, 540.
Catalogne, 287.
Catanzaro (Cal. C.), 80, 81, 82, 130, 141, 143, 172, 178, 181, 198, 321, 429.
CATTANEO, off. fr., 160, 516.
CATTANEO, archevêque, 536.
CATTOLICA (Pr. DELLA), 16, 50, 60.
CATTOLICA (Princesse DELLA), 497.
CAVAIGNAC, gén., 172, 173, 182, 255, 258, 516.
CAVAIGNAC (J.-B.) 227, 229, 230, 243, 326, 342, 352, 356, 358, 372, 373, 374, 376, 446, 505, 525.
CAVAIGNAC (Mme), 243, 525.
CAVOUR, 375, 377.
Celano (Aquila), 64.
CELANO (Comtesse DE), 64.
CELLERIER, architecte, 464, 465.
Cenis (Mont), 285.
Centrica (Pouille), 133.
Ceprano (État rom.), 430.
CERACCHI, 230, 233.
Cervinara (Molise), 223.
CETERE, agent sic., 44.
Ceuta, 188.
CHABERT, f. nap., 482.
CHAMPAGNY, 477, 478.
CHAMPIONNET, 17, 18, 92, 185, 267, 394, 451, 502, 524, 533, 540.
CHARLES III, roi de Naples, puis d'Espagne, 328, 369, 417, 435, 460, 464, 482, 506.
CHARLES IV, roi d'Esp., 9, 42.
CHARLES-QUINT, 291, 419, 483.
CHARPENTIER, gén., 493.
CHARRON, intendant, 326, 394.
CHASTELLUX (Comte DE), off. sic., 42, 176.
CHAUNAT-DUCLOS, off. fr., 487.
CHAVARDÈS, gén., 260.
CHAVASSIEU D'AUDEBERT, médecin, 471.
CHERVET, off. fr., 65.
CHEVIGNY (Mlle), 464.
Chieti, 145, 192, 395, 398, 435, 451, 509.
CHURCH, off. angl., 547.
CIAIA, patriote, 541.
CIAMBRONE, chef, 125, 143.
CIAMMARICHELLO, chef, 146.
CIANCIULLI, ministre, 11, 13, 237, 360, 374.
CICCHELLI, chef, 144.
CICCO, off. nap., 307.
CILEA FICARA (Ant.), noble de Reggio, 129.
Cilento (partie du Principato C.), 117, 136, 143, 164, 166, 173, 190, 192, 297.
CIMAROSA, 465.
CIPRIANI, 202.
CIRCELLO (Marquis DE), 6, 43, 52, 54.
CIRILLO (Dom.), 469.
Ciro (Calabre C.), 84, 535.
Citta-Ducale (Aquila), 504.
CIVITA, médecin, 462.
Civita di Penne (Teramo), 102.
Civita-Vecchia (État rom.), 441, 491, 494, 495.
Civitella del Tronto (Teramo), 26, 27, 64, 90, 131, 243, 256, 504.
CLARKE, 133, 182, 291, 487.
CLARY (Marius), off. fr., 516.
CLAUDE (Émissaire de), 425.
CLAVEL DE BRENLES, off. suisse, 68, 75, 268.
CLERMONT-TONNERRE, off., fr., 221, 229, 487, 489, 516.
CODINO DI CANE, chef, 143.
COLACINO, chef, 143.
COLBERT, off. fr., 160.
COLE, off. angl., 73.
COLAJANNI, f. sic., 52.
COLLETTA, historien, 138, 196, 197, 203, 206, 233, 272, 276, 288, 375, 474.
COLLI, diplom. autr., 481.
COLLINGWOOD, amiral, 30, 51, 52, 57, 187, 188.
COLOMBO, agent sic., 396.
COLONNA-STIGLIANO (Prince DE), gén., 300, 360, 516, 551.
COLONNA (Agostino), gén., 225, 277, 303.
COLONNA (Simone), intendant, 394.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Colonna, agent sic., 204.
Compère, gén., 20, 23, 50, 67, 74, 76, 77, 277.
Compiano (Italie), 200.
Conflenti (Calabre C.), 139.
Conseil d'Etat, listes des membres et auditeurs, 380.
Constantinople, 212, 482, 488.
Contalo (Calabre C.), 143.
Cordesse, industriel, 428.
Coremme (Re), chef, 122, 125, 128, 140, 141, 171.
Corfinium (Canal de), 425.
Corfou, 49, 185-188, 193, 212, 213, 264, 269, 338, 344, 438-441, 468, 481, 485-489.
Corigliano (Calabre C.), 84, 129.
Corona (N.), juriste, 462.
Corradini (Marquis), 343.
Correa (Mlle), 465.
Correale, off. nap., 307.
Corses, *Corse*, 33, 42, 69, 92, 137, 155, 200, 265-268, 278, 283, 306, 373, 489.
Corsi (Dionisio), intendant, 395.
Cosa (Gius. di), off. nap., 306.
Coscile, fl., 25.
Cosenza (Calabre C.), 65, 81, 88, 90, 91, 109, 110, 119, 128, 129, 139, 141, 161, 166, 168, 196, 198, 200, 221, 254, 256, 267, 293, 394, 432, 447, 526, 535, 546.
Cosmao, amiral, 186, 188
Costa, off. nap., 284.
Costantini, off. nap., 270.
Costanzo, off. nap., 157, 168, 172, 181, 265.
Cotona (Principato C.), 192.
Cotrone (Calabre U.), 25, 81, 85, 100, 122, 141, 164, 170-173, 288, 290, 432.
Cotugno, médecin, 452, 455, 471, 516.
Courier (P.-L.), 28, 42, 85, 86, 105, 123, 126, 128, 138, 160, 185, 221, 252, 262, 286, 516.
Cozza, chef, 132.
Craig, général, 30, 33, 96.
Crati, fleuve, 23.
Creuzé de Lesser, 507.
Cruvelli (Fabio), diplom. nap., 465, 481.
Cuoco (Vincenzo), 397, 407, 461, 469, 474, 541, 543, 554.
Curtis (de), f. sic., 174.
Custode, agent sic., 44.
Custodi, baron, 461.
Cutro (Prince de), 132.
Cuvier, 455, 482.

D

Dalmatie, 487.
Damas (Comte Roger de), 10, 20-25, 33, 38, 41, 42, 51, 90, 91, 99, 149, 150.
Daniele (Franc.), 454, 468, 523.
Dante, 468.
Dardanelles, 54.
Darbeste de la Chavanne, industriel, 334, 428.
Daudet, 229, 311.
David, consul, 455.
Debelle, gén., 160, 162, 285.
De Cesare (Gius.), 468.
Dedem de Gelder, diplom. holl., 481 553.
Dedon, gén., 260, 277, 280, 288, 289.
Degen, consul américain, 439.
Delfico (Melchiorre), 409, 423, 457, 461, 469, 543.
Delpico, off. nap., 283.
Delille, abbé, 516.
Denis (Simon), 459.
Dentice, archevêque, 504, 536.
Deslandes, secrétaire du roi, 245.
Deslandes (Jean-André), 316.
Destrès, colonel, 261.
Desvernois, off. fr., 199, 261, 536.
Devillier, colonel, 49.
Devoize, consul fr., 484.
Digonnet, gén., 20, 73, 75, 160, 260 301.
Doazan, f. nap., 315.
Dombrowski, gén., 136, 287.
Domenico, agent sic., 206.
Domizio (Fra), chef, 132, 145.
Donat, off. fr., 292.
Donzelot, gén., 49, 157, 160, 165, 260, 486.
Doria (Princesse de), 516.
Drasonetti (Marquis Giacinto), 407, 409.
Droit, colonel, 168, 171.
Drummond (W.), 35, 52, 53, 54.
Drummond de Melfort, off. fr., 270.
Dubief, off. nap., 295.
Dubois de Thainville, consul, 484.
Duclos, f. nap., 316, 366.
Duclos, voyageur, 507.
Dufour, colonel, 64, 65, 260.
Duhesme, gén., 17, 24, 26, 64, 92, 127, 137, 263, 287, 495.
Dulaulay, gén., 253, 252, 258.
Dumas (Alexandre), gén., 48, 158.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dumas (Mathieu), gén., 160, 221, 226, 228, 229, 235, 236, 248, 259, 277, 284, 293, 373, 449, 452, 515, 525.
Dumas Saint-Fulcron, 316, 330, 423.
Dunouy, 459.
Durand, off. fr., 257.
Durante, prêtre, 132, 144.
Durante, musicien, 456.
Duret de Tavel, off. fr., 262, 526.

E

Eboli (Principato C.), 95, 164, 222, 290
Egypte, 33, 53, 69, 185, 187, 188, 210, 244, 269, 484, 488.
Elbe (Ile d'), 188, 215, 267, 268, 481, 543.
Elisa Bonaparte, 465, 466, 496, 500.
Elliot (Hugh), 6, 7, 33, 52, 53, 150.
Ermenonville, 244.
Errante (Gius.), 467.
Espagne (d'), gén., 16, 137, 173, 243, 259, 536.
Espagne, *Espagnols*, 2, 3, 8, 9, 34, 35, 40, 57, 80, 113, 160, 188, 208, 210, 211, 224, 249, 276, 280, 282-287, 292, 303, 340, 344, 406, 419, 479-481, 506, 533, 543, 549-551.
Esprovine, agent sic., 132.
Estieux, f. nap., 316.
Etrurie, 3, 478, 481, 499, 554.
Etrurie (Reine d'), 2, 10, 479.
Eugène de Beauharnais, 10, 288, 500, 541, 554.

F

Fabroni, de Florence, 461.
Failly (Louis de), f. nap., 315.
Faipoult, 373.
Falcone (Diego), off. nap., 168, 300.
Falconnet, banquier, 311, 328, 343, 360, 366.
Falsetti (Raffaele), chef, 139, 166.
Fardella, gén. sic., 25, 58, 59.
Faro (Sicile), 31.
Fava (Baronne Laura), 129.
Féraud, f. fr., 249.
Ferentino (Etat rom.), 15.
Ferino, général, 228.
Ferrante (Marquis), 129, 130.
Ferri-Pisani, secrét. du Cabinet, 236, 512.
Ferrin, off. fr., 306.
Fesch, cardinal, 8.
Filangieri (Gaet.), 141, 220, 275, 414, 415, 423, 457, 461.
Filangieri, off. nap., 538.
Filippis (De), f. sic., 133, 174.
Finaroli, musicien, 456, 465.
Fiore (Angelo di), f. sic., 43, 118, 174, 177.
Firrao, cardinal, 458, 493, 516.
Firrao (Franc.), f. nap., 316.
Fiume, 421.
Fiumefreddo (Calabre C.), 129, 130, 166, 167, 170.
Fleury, acteur, 463.
Florence, 349, 466.
Floresta (Duc de la), 163.
Foggia (Capitanate), 223, 256, 261, 296, 423.
Fondi (Labour), 15, 135.
Fonseca-Pimentel (Eleonora), 472.
Fonseca, gén. nap., 12.
Fontainieu, 459.
Foresta, voyageur, 187.
Forestier, off. fr., 137, 173, 174.
Forges-Davanzati, évêque, 503.
Forgues, off. fr., 261.
Formia (Labour), 138.
Fortunato (Giustino), 451.
Fortunato (Michele), artiste, 453.
Fossasecca (Chieti), 45.
Fouché, 234.
Foullon, off. fr., 256.
Fourcroy, 540.
Fournier-Sarlovèze, 160, 229.
Fox, gén., 43, 50, 52, 56, 102, 103, 119, 176, 204.
Fox (Ch.-James), 7, 54, 55, 103, 121.
Fra Diavolo (Colonel Pezza), 64, 67, 70, 89, 102, 115, 122, 129, 130, 132, 134, 135, 136, 137, 139, 143, 146, 152, 153, 167, 174, 183, 266, 269, 302, 444, 495, 529, 535, 537.
Frammarino fils, agent sic., 204.
Francatrippa, chef, 142, 176, 177.
Franceschi (J.-B.), gén., 160, 256, 538.
Franceschi (Losio), colonel, 257, 516.
Franceschi-Delonne, gén., 20, 73, 119, 157, 160, 189, 515.
Franchini (Dom.), f. nap., 407.
François, prince royal de Sicile, 5, 8, 9, 25, 29, 45, 90.
François Ier, empereur, 480. V. *Autriche*.
Fraser, gén., 187.
Frédéric II, empereur, 400, 419, 455.
Frégeville (de), gén., 27, 28, 198, 254, 256, 261, 286, 398.
Fréville (Villot de), 228, 316.
Friedland, 463.
Frosinone (Etat rom.), 495, 496.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Frosolone (Molise), 424.
Fucino, lac, 425.
Fuorigrotta (Naples), 425.
FURIATI, juriste, 451.
Fusaro, lac, 290.

G

GABRIELE (Nicola), chef, 129.
Gaëte (Évêque de), 150.
Gaëte (Labour), 8, 12, 15-19, 24, 28, 30, 46, 48, 51, 64, 79, 83, 86-89, 117, 118, 122, 130, 134-136, 147-158, 167, 176, 177, 179, 197, 201, 213, 222, 241, 242, 260, 262, 264, 269, 282, 284, 288, 289, 293, 305, 306, 308, 337, 432, 467, 490, 495, 497, 547.
GAGLIARDI (G.), f. nap., 456, 461.
GAGLIARDO (Abbé G.-B.), 470, 503.
GALANTI (G.-B.), 370, 385, 389, 418, 419, 441, 470, 471, 503, 505, 524.
GALDI (Matteo), 461.
GALIANI (Abbé), 430, 454, 470, 483, 485.
Gallipoli (Otrante), 330.
Gallipoli (Évêque de), 536.
GALLO (Marquis DE), 5, 7, 13, 206, 238, 239, 359, 360, 366, 412, 477, 478, 479, 481, 486, 488, 489, 496, 498, 517, 526, 531, 551.
GALLO (Marquise DE), 516.
GALLO, corsaire sic., 184, 202.
GAMBS (Jean-Daniel DE), gén., 197, 277.
GAMBS (Jean-Louis-Gustave DE), gén., 277.
GANTEAUME, amiral, 186, 188, 189, 307, 484.
GARAT, 541.
GARDANNE, gén., 150, 153, 159, 165, 262.
GARGIULLI (Onofrio), 212, 467, 468.
GARGUGLIO ou GARGIULO, chef, 141, 171.
Garigliano, fl., 15, 158.
GASTELAIS, off. fr., 75.
GATTINI (Comte), 382.
GAULT, off. fr., 498.
Gauro, fl., 22.
Gemigliano (Calabre U.), 198.
Gênes, 44, 188, 240, 303, 338, 339, 481.
GENLIS (Mme DE), 372, 507, 525.
GENNARO (Domen. DE), 395.
GENNARO (Raff. DE), off. nap., 395.
GENNARO (Raimondo DE), intendant, 395.
GENOVESI, 418, 457, 470.
GENTIL, f. nap., 315, 332, 417, 438.
GENTILE, gén., 277, 294.
GERACE (Prince DE), 316, 362, 516.
GERNALIZ, chef, 128, 139.
GIAMPAOLO, archiprêtre, 470, 509.
GIANNINI, industriel, 429.
Gibraltar, 484.
GICCA (Comte), 481.
GILLRAY, 79.
Gioja (Calabre U.), 145, 179, 430.
GIORGIO (DE), f. sic., 174.
GIOVENE, prêtre, 503.
GIRARDIN (Comte STANISLAS DE), 12, 221, 228, 229, 232, 244, 245, 338, 339, 460, 492, 510, 515, 516, 528.
GIRARDON, général, 259, 400.
GIRAUDET, danseur, 464.
GIRGENTI (Paolo), 467.
GIUDICE (DE), off. nap., 288.
GIUSEPPIELLO, chef, 143.
GODOÏ, 9, 46, 210, 480.
GOLIA, chef, 140.
GOMEZ (Pio), diplom. espagn., 9, 480, 481.
GORIZ, colonel, 198, 257, 486.
GOSSELIN DE SAINT-MÊME, consul, 481.
GOULUS, gén., 136, 260.
GOUVION-SAINT-CYR, 3, 4, 5, 13, 19, 27, 106, 127, 228, 243, 259, 263, 267.
GRABINSKI, colonel, 67, 268.
Gragnano (Principato C.), 132.
GRANGER, off. fr., 487.
GRAS-PRÉVILLE (René DE), off. sic., 42.
GRAVINA (Famille), 507.
Grèce, Grecs, 185, 439, 441, 486, 488
GRÉCOURT, 450.
GRÉGORIO (Marquis DI), 328.
GRENVILLE (Lord), 79.
GRIGNY, gén., 16.
GRIGNY (Mme), 225.
GRIOIS, off. fr., 73, 526.
GROSBOIS (HUÉ DE), diplom. fr., 477.
GUALENGO, gén. sic., 16.
GUARIGLIA, chef, 145, 170, 297.
GUEBHARD, financier, 334.
GUIDOMANZI (Marquis), 202.
GUILLICHINI, gén. sic., 32, 205.
GUIRAUD, homme d'affaires, 358, 372.
GUMMUNDELLA, agent sic., 204.
GUYE, colonel, 515.

H

HAUGWITZ, 10, 479.
HAUTEROCHE (D'), off. fr., 115, 129, 131, 262, 526.
HELIÉR (Jean), f. nap., 315.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Helvetius, 450.
Henry, danseur, 464.
Herculanum, 451, 522.
Hesse-Cassel, 269.
Hesse-Cassel (Électeur de), 479.
Hesse-Philippsthal (Prince Louis de), gén., 15, 17, 24, 30, 58, 60, 118, 122, 135, 141, 149-156, 171, 175, 177-180, 202, 490, 535.
Hesse-Philippsthal (Frédéric de), 149.
Hollande, 69, 149, 210, 245, 338, 339, 365, 481, 551.
Hoodhouse, off. angl., 153.
Hope, banquier, 338.
Hoppa, agent sic., 44.
Howick, lord, 55.
Hoz (Francesco), off. sic., 151, 156, 157.
Huard, gén., 158.
Hugo, off., 137, 194, 197, 199, 229, 260, 262, 266.
Hugo (Eugène), 293.
Hugo (Abel), 293.
Humboldt, diplom. pruss., 479, 481.

I

Indes, 7, 55, 210, 211.
Introdacqua (Aquila), 145.
Iocca, chef, 65.
Ioniennes (Iles), 180, 189, 212, 246, 438, 439, 481, 485, 486, 488.
Ischia, 12, 207, 254, 270, 291, 306, 484, 542.
Ischitella (Prince d'), 543.
Isernia (Molise), 92.
Isola (Calabre C.), 82.
Isouard (Marie), 429, 458.
Itri (Terre de Labour), 15, 92, 136, 138, 154, 295.

J

Jackson, diplom. angl., 494.
Jacob, off. fr., 304, 306.
Jacone, chef, 124.
James, intendant, 515.
Jamin, off. fr., 292.
Janelli, off. nap., 140, 141.
Janina, 441, 486, 489.
Jannini, chef, 143.
Jaucourt (Marquis Franç. de), 14, 228, 244, 358, 507, 516.
Jérôme Bonaparte, 483, 550
Jérusalem, 212, 486.
Joséphine Bonaparte, 80.
Jourdan, 19, 228, 236, 240, 259, 277, 290, 360, 373, 377, 398, 512, 523, 525, 528, 551.
Jourdan (Angélique), 513.
Jovane (Simone), prêtre, 132, 143.
Jula (Basile), chef, 144.
Julie, reine de Naples, 205, 225, 226, 457, 462, 463, 515, 519, 517.

K

Kaunitz, diplom. aut., 5, 41, 62.
Kempt, off. angl., 73, 74.

L

Lablache, chanteur, 456.
Labouchère, banquier, 338.
Labour, 135, 136, 145, 146, 200, 250, 294, 297, 318, 358, 389, 399, 462.
La Cava dei Tirreni (Principato C.), 454, 511.
Lacour, gén., 135, 151, 153, 155, 156, 289.
Lacretelle (P.-L.), f. nap., 228, 316.
La Fache, off. nap., 295.
La Feuillade, ambassadeur, 186, 232, 477, 534, 548, 554.
Laffon-Ladébat, f. nap., 228, 316.
Lafon-Blaniac, gén., 516.
La Fosse, ingénieur, 305.
Lagonegro (Basilicate), 22, 23, 26, 88, 160, 197, 221, 256, 430, 431, 432.
La Greca, f. nap., 316.
Lainé, off. fr., 16.
Lalande (de), voyageur, 507.
Lamanna, f. nap., 397.
Lamare, médecin, 262.
Lamarque, gén., 102, 114, 158, 162, 170, 173, 192, 199, 221, 223, 226, 241, 248, 249, 262, 289, 398, 454
Lamarra (Scipione), agent sic., 44.
Lamarre, off. fr., 261.
Lamartine, 538.
Lamato, fl., 69-74, 86, 432.
La Murra, f. nap., 316.
Lamy, off. fr., 17, 149, 150, 152.
Lamy (Mme), 225.
Lanchantin, gén., 307.
Lanzetta, off. nap., 49, 288.
Lao, fl., 24.
La Pommeraye, f. nap., 316.
Larive, acteur, 463.
Lascy, gén., 4, 6.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Laterza, 326.
LATOUCHE, amiral, 188.
LAURENZANA (Duc DE), 205, 359, 396, 398, 531, 532.
LAURIA, médecin, 455.
LAURIA, intendant, 396.
Lauria (Basilicate), 24, 159, 164, 165, 166, 197, 536.
Laurino (Principato C.), 140, 173.
Lavello (Basilicate), 504.
LAVELLO (Duc DE), 205.
LAVIANO (Duc DE), 309.
LEBRUN, off. nap., 286.
LEBRUN, colonel, 64, 70, 111, 220.
Lecce (Otrante), 223, 234, 417, 427, 431, 458.
LECHI (Giuseppe), gén. ital., 15, 17, 26, 256, 267, 287, 540.
LECLERC, colonel, 133.
LE COULTEUX, f. nap., 315.
LEKAIN, acteur, 463.
LEMARBOIS, gén., 131.
LEONE, chef, 64.
LEONETTI (Famille), 109, 110.
LÉOPOLD DE SICILE (Prince), 9, 25, 34, 42, 531.
LE RICHE, f. nap., 428.
LEROUX, f. nap., 316.
Lesina (Dalmatie), 439.
L'ETANG, off. fr., 65.
LETTIERI, off. sic., 61, 171.
LIBERATORE (Pasq.), 470.
Licosa, cap, 48, 306.
LIGNE (Prince DE), 21.
Ligurie, *Liguriens*, 215, 306.
Lipari, iles, 32.
Lisciano (Teramo), 131.
LIPPI (C.-A.), 472.
Livourne, 439, 443, 481.
LOMONACO (Francesco), 461.
Longobardi (Calabre C.), 139, 167, 169.
Longobuco (Calabre C.), 66.
LORENZIELLO, chef, 143.
Lorient, 189.
LOSTANGES (DE), off. fr., 304, 305.
LOUIS, abbé, 228.
LOUIS BONAPARTE, 214, 338.
LOWE (Hudson), 50, 130, 132, 183, 184, 201, 202, 204, 266.
Lucera (Capitanate), 194, 261, 394, 458.
LUCIEN BONAPARTE, 209, 393, 449, 550.
LUCOTTE, gén., 253, 258, 454, 535.
LUCOTTE (Mme), 254.
Lucques, 496.
Lucrino, lac, 425.
LUDOLF (Comte), diplom. sic., 482.
LUDOVICI, évêque, 504, 536.
LUPERANO (Princes DE), 507, 573.
LUPO, médecin, 471.
LUPOLI, évêque, 471, 504.

M

MACDONALD, off. nap., 168, 169, 228, 287, 288, 512.
MACEDONIO (Luigi), 396, 516.
MACK, 21, 229, 272.
MAGHELLA (Antonio), 233.
Maida (Calabre U.), 35, 48, 55, 63-80, 85, 86, 117, 118, 129, 136, 157, 164, 267, 282, 299.
Majori (Principato C.), 143, 194, 443.
MALASPINA (marquis), 12, 13.
MALSBIT, off. polonais, 267.
Malte, 5, 7, 32, 49, 50, 53, 187, 210, 212, 273, 441, 442, 487.
Mammola (Calabre U.), 221.
MAMMONE, chef, 143.
MANDARINI, off. sic., 128, 170, 174.
Manfredonia (Capitanate), 223.
MANGIN, médecin, 375, 471.
MANHÈS, gén., 141, 142, 190, 193, 199, 547, 554.
MANN (Horace), voyageur, 36.
Mannelli (Calabre C.), 64.
MANTHONE, off. nap., 273.
Mantoue, 256, 278, 285, 286, 287.
MANZI (Tito), f. nap., 203, 532.
MARASCO, chef, 63.
Maratea (Basilicate), 128, 129, 139, 144, 167, 170.
Marcellinara (Calabre C.), 82.
MARCHAND-DUCHAUME, off. fr., 75, 164.
MARCO (DE), f. nap., 343.
MARESCA, architecte, 456, 466, 523.
MARIANI, f. nap., 397, 474.
MARIE, colonel, 480, 515, 549.
MARIE-AMÉLIE DE SICILE, 5, 40.
MARIE-CAROLINE, reine de Sicile, 2, 5, 6, 8, 9, 13, 14, 25, 29-62, 90, 94, 111, 112, 113, 123, 126, 130, 138, 150, 201, 204, 210, 218, 272, 397, 437, 474, 480, 514, 519, 529, 531, 532, 541, 545.
MARIE-ISABELLE D'ESPAGNE, princesse royale de Sicile, 29.
MARIE-LOUISE, reine d'Espagne, 9.
MARIE-THÉRÈSE, impératrice, 29, 480.
MARMONT, 489.
MARONCELLI, patriote, 456.
MARRA (C. Della), 462.
Marseille, 61, 439, 481, 538.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Marsson, consul, 187.
Martin, industriel, 429.
Martinengo, diplom. ital., 210.
Martorano (Calabre C.), 64.
Martoscelli (Michele), f. nap., 315.
Martucci, off. sic., 176, 178.
Martucci (Dom.), f. nap., 315.
Mascate, 243.
Masciarelli, chef, 146.
Massa (Naples), 430.
Massalubrense (Naples), 65.
Masséna, 8, 12, 15, 19, 45, 51, 88, 118, 124, 127, 128, 133, 152-166, 189, 192, 195, 197, 224, 225, 228, 229, 240-242, 259, 262, 297, 374, 459, 467, 512, 522, 523, 528, 535, 539, 547.
Massioni, agent sic., 44.
Matachowski, off. polonais, 64.
Matera (Basilicate), 20, 22, 88, 261, 382.
Mathieu (Maurice), gén., 49, 185, 186, 260, 277, 291, 515.
Maurizio, off. nap., 12, 532.
Mazas (Giacomo), intendant, 394.
Mazzini, 233.
Mazzucca (Gius.), f. nap., 453.
Medici (Luigi de), 43, 52, 242, 534.
Medici (Chevalier), major de gardes provinc., 301.
Melfi (Basilicate), 431.
Melia (Calabre U), 181, 182.
Mellish, diplom. angl., 38.
Melzi, 457, 541.
Menou, gén., 19.
Méot, 87, 221, 281, 516.
Merlin, gén., 141, 184, 193, 249, 283, 398, 516.
Mermet, gén., 140, 159, 160, 166, 398.
Merval (de), off. nap., 285.
Messina, agent sic., 44.
Messine, 3, 30-34, 58, 69, 95, 118, 171, 185.
Meubricoffre, banquier, 328, 360.
Miccu, archevêque, 504, 536.
Michel, off. fr., 163, 302.
Michele (De), f. sic., 130, 168-170.
Micheroux (Chevalier), diplom. sic., 203, 531.
Miglietta, médecin, 471.
Milan, 230, 413, 461.
Milani (Giacomo), graveur, 466.
Milazzo (Sicile), 31.
Mileto (Calabre U.), 58, 120, 125, 132, 178, 273.
Miller (Mme), 521.
Millingen (J.-V.), 453.
Miot, 67, 205, 209, 218, 221, 229, 231, 235, 244, 245, 248, 373, 377, 378, 381, 412, 433, 434, 446, 449, 452, 453, 455, 496, 510, 511, 512, 555.
Miot (Mme), 525.
Miot (Jacques), off. nap., 286.
Mirabelli, f. sic., 128, 167, 169, 170, 174.
Molise, 164, 191, 194, 222, 318, 382, 391, 394, 397, 416, 431, 509.
Moliterno (Prince de), 43, 531, 541, 546.
Mollien, 229, 311, 338, 339.
Mombello (Italie), 238.
Monaco (Gius. del), chef, 145.
Monclar (P. de), émigré, 42.
Mondo, artiste, 455.
Mondragone (Duc de), 481.
Mongiana (*La*) (Calabre U.), 290, 429.
Moschettini, économiste, 470.
Mossel, gén., 160.
Monglas, f. nap., 202, 232.
Montalto (Calabre C.), 299.
Montauro (Calabre C.), 143.
Mont Cassin (Labour), 454, 504, 511.
Montefusco (Principato U.), 394.
Monteiasi (Duc de), 395, 421, 470.
Monteleone (Diego, duc de), 359, 481, 507.
Monteleone (Calabre U.), 69, 70, 72, 75, 76, 163, 166, 174, 177, 178, 197, 254, 535.
Montemajor, off. nap., 168, 181, 288.
Montemilento (Prince de), 360.
Monténégrins, 6.
Montepaone (Calabre C.), 143.
Montepeloso (Basilicate), 144.
Montet (Baron du), diplom. fr., 477.
Montevergine (Naples), 454, 511.
Montferré, émigré, 42.
Monti (Vincenzo), 451, 458, 460, 462, 467, 468, 515.
Montigny-Turpin, off. fr., 140, 165, 261, 488, 513.
Montserrat, gén., 258, 277, 291.
Moore (John), 38, 43, 51, 54, 102, 110, 117, 187.
Morano (Calabre C.) 24, 25, 26, 159.
Mora, consul nap., 497.
Moreau, 19.
Morée, 441.
Morellet (Abbé), 460.
Morelli (Baron Franc.), 129.
Morelli (Gius.), chef, 143.
Morghen (Gugl.), 466.
Morghen (Raff.), 466.
Mormanno (Calabre C.), 111.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mosca (Agostino), agent sic., 202, 204, 205.
Mugnoz, off. fr., 516.

N

Nanni, évêque, 504.
Napoli-Signorelli (Pietro), 467, 470, 472.
Nardò (Otrante), 332.
Nardon, 396.
Naselli (Diego), prince d'Aragon, 11, 12, 203.
Natale (Duc), off. nap., 295.
Navelli (Aquila), 130.
Necco, chef, 111, 115, 139, 168, 170, 176.
Nelson, 2, 3, 37, 50, 188, 210.
Nempde, off. fr., 150, 155.
Neucha, off. polonais, 75.
Nicastro (Calabre U.), 81, 121, 124, 140, 141, 142, 535.
Nicola (De), 524.
Nicolani, artiste, 460.
Nicolas (Felice), f. nap., 456.
Nierello, chef, 139.
Noailly, voyageur, 507.
Noce, fl., 23, 432.
Nocera (Principato C.), 143.
Nodier (Charles), 393.
Noja (Giov. Carafa, Duc de), 551.
Nola (Labour), 459.
Nolli (Baron Antonio), 395, 423.
Normands (Rois), 211, 468, 486.
Nougarède (de la), off. nap., 283, 284.
Novella (Raff.), f. nap., 315.
Nunziante, gén. sic., 59, 60, 121, 122, 175-181, 531.

O

Oliva, de Scigliano, 530.
O'Meara, colonel fr., 270.
Onorati (Nicolas), 470.
Oppido (Évêque d'), 536.
Orbitello (Toscane), 21.
Orlandino, chef, 143.
Orlando, cap, 31.
Orlando (Andrea), chef, 140.
Orléans (Duc d'), 34, 51.
Orticoni, off. nap., 276.
Ostuni (Otrante), 330.
Oswald, off. angl., 73.
Otrante (Terre d'), 262, 332, 395, 402, 404, 417, 426, 481, 485, 487.
Ottajano (Naples), 480.
Ottavi, gén., 127, 267, 303.

P

Padoue, 454, 461.
Pagano (Mario), 415, 469.
Paget (Arthur), 54.
Pagnotta, chef, 144.
Paisiello (Giovanni), 456, 460, 465, 516, 521, 523.
Palerme, 9, 29-62, 66, 90, 94, 106, 114, 121-123, 130, 132, 134, 136, 154, 175, 186, 201, 205, 396, 441, 474, 480, 482, 494, 531, 532, 536, 542, 545.
Palermo (Ant.), prêtre, 132.
Palmi (Calabre U.), 174, 177.
Palmieri (Marquis), 204, 370.
Palumbo (Vincenzo), intendant, 394.
Panebianco, chef, 89, 115, 121, 139, 166, 168, 169, 176.
Panetta, chef, 145.
Pantellaria, île, 49, 170, 189.
Paolo (Alfonso de), off. nap., 288.
Papasodero (G.-M.), chef, 133.
Parafante, chef, 141.
Parenti (Calabre C.), 142, 198.
Parga (Albanie), 489.
Parian, industriel, 428.
Paribelli, patriote, 541.
Paris, off. fr., 262.
Parisi, off. sic., 177, 178.
Parisi, gén., 276, 277, 288, 293, 454.
Parisi (Lelio), intendant, 396.
Paroisse, chirurgien, 471, 516.
Partouneaux, gén., 12, 17, 49, 145, 197, 221, 247, 258, 259, 260, 261, 275, 281, 297, 298, 303, 377, 398.
Passaro, cap, 31.
Passwan-Oglou, 211.
Paterno (Prince de), 482.
Patria, lac, 425.
Pedace (Calabre C.), 65, 109, 142, 302.
Pedemontano (Luigi), chef, 144.
Pegot, off. nap., 284.
Penne (Teramo), 146.
Pentimele (Calabre U.), 26, 175.
Pepe (Ferd.), off. nap., 300.
Pepe (Florestano), off. nap., 275, 300.
Pepe (Gabriele), 472, 538, 548.
Pepe (Guglielmo), 139, 166, 260, 274, 297, 300, 302, 487.
Perelli (Mgr), 433.
Perignon, maréchal, 548.
Persano (Principato C.), 13, 298.
Pescara (Chieti), 12, 17, 193, 257, 289.
Pestum, 453, 483.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Petit-Radel, voyageur, 507.
Petito, 466.
Petrace, fl., 432.
Petrizzi (Calabre), 143.
Petrucci (Abbé), 429.
Peyri, gén., 20, 76, 111, 160, 164, 169, 267.
Piano della Corona, (Calabre U.), 177.
Piccioli, chef, 130, 145, 297, 298.
Pichard, off. fr., 27.
Pichegru, 19.
Pie VII, 2, 9, 94, 208, 490-497, 510, 541, 544.
Piedimonte (Labour), 427.
Piémont, 90, 179, 215, 240.
Pignatelli, Cardinal, 497.
Pignatelli, régent, 203.
Pignatelli-Cerchiara (Prince de), 237, 304, 343, 360, 365, 366, 532.
Pignatelli-Cerchiara (Marquis de), 283.
Pignatelli-Strongoli (Franc.), gén., 12, 102, 277, 360, 514.
Pignatelli-Strongoli (Vinc.), gén. nap., 283, 286, 287.
Pignatoro (Labour), 137.
Pinon, gén., 277, 301.
Pipino (D.), 396.
Piranesi, 466.
Pisano (Gius.), chef, 143.
Pisciotta (Principato C.), 192.
Pisticci (Basilicate), 127.
Pizzo (Calabre U.), 64, 172, 181.
Plan, industriel, 428.
Podebia (Duc de), 129, 173.
Pobrio (Giuseppe), 394, 487.
Poggioreale (Naples), 429, 430.
Policastro (Principato), 161.
Policastro (Prince de), 343.
Policastro (Evêque de) 536.
Polla (Principato C.), 143, 250.
Pollino (Mont), 24.
Pomerigliano (Naples), 66.
Pomigliano dell' Arco (Naples), 66, 132.
Pompéi, 452, 453, 472, 522.
Ponte-Corvo, 137, 490, 492, 498, 499.
Ponza, Iles, 43, 66, 151, 174, 183, 184, 201, 202, 543.
Poole (W.-H.), 188.
Popliski, off. polonais, 163.
Popoli (Aquila), 250.
Portici (Labour), 250, 290, 430, 443, 453, 466, 522, 524.
Portugal, 80, 242, 480.
Positano (Principato C.), 205.
Potenza (Basilicate), 124, 144, 382.
Pouille, 20, 65, 90, 91, 105, 144, 146, 191, 193, 220, 222, 223, 249, 25[illegible], 260, 261, 332, 354, 373, 422, 427 430, 431, 438, 442, 486, 540.
Pouqueville, consul, 486, 489.
Pouzzoles (Naples), 66, 430, 453, 569
Prad, industriel, 428.
Pradez-Prestrau, industriel, 444.
Presbourg (Paix de), 6, 7.
Presenzano (Labour), 17.
Prevesa (Albanie), 488.
Prévost, off. fr., 160.
Principati (Les), 143, 164, 194, 199, 303, 323, 395, 399. V. *Salerne*.
Procida, Ile, 12, 291, 494.
Prusse, 208, 247, 265, 479.
Pugliese (Salvatore), off. sic., 84.

Q

Quériau (Mlle), 464.
Questiaux (Pierre), diplom. nap., 480.

P

Radet, gén., 292, 294, 295, 508.
Raffaeli (Gius.), f. nap., 397, 407, 470.
Raguse, 439.
Ranaldi, médecin, 461.
Rapatel, off. fr., 516.
Raucourt (Mlle), 464.
Ravallo (Bonav.), moine, 132.
Razoumovskaia (Comtesse), 41.
Rebora, ingénieur, 467.
Récamier, f. nap., 316.
Rega (Filippo), 467.
Reggio (Calabre U.), 33, 49, 68, 71, 72, 91, 118, 121, 125, 128, 163, 166, 174-181, 243, 264, 290, 302, 431, 441, 463, 528.
Reina (Fr.), 461.
Rémusat (Mme de), 216.
Resina (Naples), 443.
Reymond, consul autr., 480.
Reynier, gén., 15, 17, 19, 22, 25, 26, 49, 64-88, 95, 96, 107, 112, 118, 123, 124, 129, 139, 149, 159-166, 168-182, 185, 188, 197, 200, 220, 225, 227, 228, 243, 259, 262, 263, 268, 274, 280, 287, 296, 297, 300, 377, 398, 399, 417, 431, 432, 508, 512, 526, 528, 536, 547.
Reynier (Louis), 244, 316, 373, 453.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ribou (Mlle), 463.
Ricci (A.-M.), 457, 468.
Ricci (Augusto), 452.
Ricci (Ferdinando), prêtre, 132.
Ricci (Innocenzio), chef, 44.
Ricci, gén. sic., 25.
Ricci, off. nap., 257.
Ricciardi (Franc.), ministre, 237, 311, 320, 360, 374, 413, 510, 551.
Ricciardi (G.-B.), intendant, 395.
Ricciardi (Raff.), chef, 297.
Rieti (État rom.), 15.
Rionano (Marquis), 360.
Rinfreschi, chef, 148.
Ripalda (Abbaye de), 117, 355.
Riseis (De), f. sic., 89.
Riso (Pasquale), chef, 132.
Riso (Marquis de), 331.
Ritis (De), de Chieti, 451.
Rivarol (Antoine de), off. fr., 262, 526.
Rivera (Afan de), off. nap., 288.
Rivieccio (Gennaro), 468.
Rivolti, agent sic., 44.
Rizzi-Zannoni, 454.
Robertson, colonel, 192.
Roccagloriosa (Principato C.), 173.
Rocca Imperiale (Basilicate), 164.
Roccaromana (Duc de), 202, 275, 532.
Roccasecca (Labour), 302.
Rocco (Père), 435.
Rodino, off. nap., 273, 396.
Rodio (Marquis), 4, 20, 23, 64, 89, 90, 97, 105, 122, 126, 127, 130, 131, 138, 145, 192, 196, 267.
Rœderer (Antoine), 315, 366, 463, 466, 515, 526, 554.
Rœderer (P.-L.), 205, 219, 221, 225, 226, 228, 232-237, 243, 273, 310-339, 346, 348, 353-376, 385, 387, 418, 423, 442, 443, 446, 449, 463, 502, 506, 508, 510, 511, 513, 525, 531.
Rœderer (P.-L.), off. fr., 515.
Rœderer (Mme), 515.
Rogatis (De), intendant, 396.
Rogliano (Calabre C.), 129, 432.
Rome et *État romain*, 3, 7, 8, 11, 21, 44, 126, 129, 134, 137, 207, 209, 216, 233, 254, 278, 287, 331, 337, 338, 396, 406, 430, 432, 440, 444, 453, 456, 459, 465, 481, 489-499, 536, 537, 541.
Romei, off. nap., 288.
Romieu (Alexandre), 212.
Roquebert, off. fr., 186.
Rosa (De), chef, 297.
Rosarno (Calabre U.), 177, 179.
Rosarol, off. sic., 58.
Rosati (Fr.), 470.
Rosenheim, général sic., 20, 23, 25, 60.
Rosini, évêque, 447, 453, 509.
Ross (Robert), colonel, 75.
Rossano (Calabre C.), 34, 140, 535.
Rosselet, off. suisse, 171, 172.
Rossetti (Gabriele), 467, 468.
Rossetti (Dante Gabriele), 467.
Rossetto (Calabre C.), 164.
Ricciardi (Franc.), 237, 311, 320, 360, 374, 413, 510, 551.
Ricciardi (G.-B.), intendant, 395.
Rotonda (Basilicate), 24, 430.
Roucy, off. nap., 285.
Rousseau (J.-J.), 244, 450.
Rovéréa (F. de), 268.
Roveto (Val de), (Aquila), 173.
Rozniecki, colonel, 268.
Ruffo di Bagnara (Fabrizio), cardinal, 8, 13, 18, 43, 93, 99, 132, 139, 144, 190, 490, 497, 536.
Ruffo di Scilla (Luigi), cardinal, 18.
Rusca, gén. 256.
Russo (Gius.), chef, 143.
Russie et *Russes*, 4, 5, 6, 20, 40, 52, 55, 99, 113, 123, 185, 208, 211, 238, 244, 247, 436, 463, 479, 480, 481, 482, 485, 488, 489, 491.

S

Sabran (Marquis de), émigré, 42.
Saint-Affrique. V. Bernard.
Sainte-Beuve, 234.
Saint-Clair (Marquis Charles de), 42, 176.
Sainte-Croix (de), 229, 270.
Sainte-Marie, cap, 188.
Saint-Félix (de), 358.
Saint-Léon (Mlle), 463.
Saint-Léon (de), 498.
Saint-Marin, 461.
Sala (Principato C.), 22.
Salandra (Duc della), gén. sic., 11.
Salerne, 22, 26, 96, 137, 144, 158, 160, 161, 194, 253, 261, 295, 308, 394, 397, 426, 443, 444.
Sales, off. nap., 285.
Salfi (Franc.), prof. d'histoire, 461, 544.
Saliceti, 127, 135, 183, 188, 192, 202, 205, 219, 228-236, 240, 248, 295, 310, 358, 360, 366, 371, 373, 377, 396, 397, 412, 453, 459, 487, 495.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

496, 523, 526, 529, 540, 541, 542, 543, 545, 547, 548.
SALICETI (Caroline), duchesse DE LAVELLO, puis princesse DE TORELLA, 205, 513.
SALIS, Suisse, 17.
SALLIGNY, gén., 186, 260, 277, 291, 512, 515.
SALUZZO, cardinal, 497.
SALZEDO (Baron), consul, 481.
SAMBUCCA (Marquis DELLA), 376.
Samnium, 382.
San Biagio (Calabre C.), 81, 141.
San Chirico (Basilicate), 132.
SAN-DEMETRIO (Duc DE), 360.
SANDIER, off. sic., 181, 182.
San Germano (Labour), 15, 145, 173, 247.
SAN GIOVANNI, savant, 462.
San Giovanni in Fiore (Calabre C.), 82, 130, 159.
San Leucio (Labour), 349, 427.
San Lorenzo del vallo (Calabre U.), 199.
SAN MARCO (Marquise DE), 43.
SAN NICANDRO (Princes DE), 507.
SANSEVERINO (Vinc.), 423.
San Stefano (Calabre U.), 151, 175.
Santa Anastasia (Labour), 132.
Santa Caterina (Calabre C.), 535.
Santa Eufemia (Calabre U.), 63-80, 142, 177, 432.
SANT' ARPINO (Duc DE), 360, 395.
Sant' Omero (Abruzzes), 302.
Santa Oliva (Labour), 135.
Santa Sofia (Calabre C.), 498, 499.
Santa Sofia (Évêque grec de), 536.
SANTA SEVERINA (Prince DE), 299, 301.
SAN TEODORO (Duc DE), 8, 13, 360, 516.
SANTORO, chef, 140, 141, 171.
San Vincenzo del Volturno (Abbaye de), 117.
Sapri (Calabre C.), 161.
SARACENI (Franc.), chanoine, 132.
Sardaigne, Sardes, 208, 427, 442, 482, 483, 494.
SARDAIGNE (Roi de), 189.
SAVARESI, 472.
Savuto, fl., 432.
SAXE-GOTHA (Frédéric DE), 525.
SAXE (Chevalier DE), gén. sic., 149.
SCAROLA, chef, 144.
Schipani (Calabre U.), 84.
SCHIPANI, gén., 144.
SCHMIDT, artiste, 467.
SCHULLENBOURG (Comte), 525.
SCHWEIKLE (Heinrich), artiste, 456, 460.
SCIABOLONE, chef, 27, 64, 89, 130, 131, 144, 145, 302.
SCIARPA, major, 23, 143, 144, 297.
Scigliano (Calabre C.), 63, 139, 141, 302, 530, 535.
Scilla (Calabre U.), 33, 49, 68, 118, 163, 166, 174, 179, 180, 181, 186, 302.
SCLOPIS, 227.
SEBE, off. nap., 172, 288.
SÉBASTIANI, 185, 211, 482, 488.
SÉGUR, 42, 149, 221, 252, 417.
SEIGNEURET, off. nap., 295.
SELLA, off. nap., 288.
SEMENTINI, médecin, 455.
Seminara (Calabre U.), 166, 177, 181.
SÉNÉCAL, off. fr., 16, 77, 160, 177.
Senise, 536.
SCROFANI (Saverio), 461.
SERATTI, f. sic., 43, 52.
SERRA-CAPRIOLA (Duc DE), 4.
Sessa (Labour), 259.
SETTEMBRINI, 469.
SETTIMO, off. sic., 61.
SEVEROLI, gén., 267.
SFORZA (Duc Giov. Riario), 481.
SHERBROOKE, gén., 49, 53, 59.
SIERE, off. fr., 253.
Sila (la), 63, 141, 143, 146, 349, 431.
SIMONE (Franc. DE), 307.
SINIAVINE, amiral, 488.
SMITH (Sidney), 46-53, 65, 66, 70, 75, 109, 112, 118, 120, 132, 136, 138 139, 144, 151, 152, 154, 157, 164, 189, 523.
Solano (Calabre U.), 175.
Sora (Labour), 137, 145, 173, 174, 260, 349, 354, 358.
SORIA (Prince DE), 507.
Sorrente (Naples), 65, 202, 430, 460.
SOUPLY, off. fr., 164.
Soveria (Calabre C.), 63, 64, 95, 159, 220.
SPACCAPITTA, chef, 143.
SPERANZA, chef, 140.
Sperlonga (Labour), 136.
Spigno (Labour), 135.
Spolète (Etat rom.), 8.
Squillace (Calabre U.), 432.
STACHAM, amiral, 187.
STAEL (Mme DE), 449, 507, 525.
STANISLAS LECZINSKI, 244.
STERLICH (Pietro DI), intendant, 395.
Stilo (Calabre U.), 429.
STOCHI (Calabre U.), 67, 170.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Stoduti (Rocco), chef, 67, 129, 170, 297.
Strolz, gén., 277, 292, 515.
Strongoli (Calabre C.), 84.
Stuart (John), 35, 48, 50, 53, 60, 63-83, 102, 103, 113, 119, 120, 124, 133, 136, 163, 185.
Sulmona (Aquila), 92, 133, 137, 173, 257, 296, 395, 425, 458.
Supino (Molise), 228.
Surbo (Otrante), 132.
Surulli, chef, 130.
Susanna, intendant, 395, 396.
Sussarelli, agent nap., 83, 138, 184, 202.
Syracuse, 31, 188.

T

Taccone, 144.
Taddei (Emm.), 475.
Talamo, 205.
Talleyrand, 10, 218, 244, 479, 485, 492, 498, 499.
Talleyrand (Mme de), 428.
Tallien (Mme), 525.
Tanagro, fl., 22.
Tanucci, 210, 370, 373, 376, 417, 457, 506.
Taormina (Sicile), 31, 187.
Tarente, 181, 186, 221, 289, 290, 332, 430, 432, 509.
Tarente (Archevêque de), 407.
Tarsia (Calabre C.), 161.
Tascher de la Pagerie, off., 292, 487, 513, 516.
Tasse, 460, 461.
Tassoni, 481.
Tatichtchef (Comte), 6, 9, 40.
Tavel (Durnt de), off. fr., 526.
Tavoliere, 422, 423, 424.
Teano (Labour), 12, 16, 17, 453.
Teisseire, corsaire, 442.
Tenore (Michele), 455, 475.
Teramo, 43, 146, 198, 281, 395, 430.
Teramo (Evêque de), 27.
Terra di Lago (Labour), 132.
Terracine (Labour), 15, 64, 430, 441, 496.
Terrier, off. fr., 485.
Thibaud, trésorier du roi, 514, 515.
Thibaudeau, 540.
Thiébault, général, 16, 257, 442, 516, 526.
Thomas, f. nap. 316.
Thomas, off. fr., 174, 260, 298.
Thomasis (Gius. de), intendant, 394.
Tommasi, f. sic., 534.
Tilsit, 34, 35, 40, 60, 185, 191, 203, 212, 433, 480, 483, 485, 492.
Tiriolo (Calabre), 125, 143.
Tomei, moine, 132.
Tommassini, chef, 190, 297.
Torelli, agent sic., 44.
Torlonia, banquier, 338.
Torneo (Basso), chef, 146.
Torre (Della), évêque, 503.
Torrecuso (Labour), 325.
Torre dell' Anunziata (Naples), 155, 289, 426.
Torre del Greco (Naples), 97, 185, 416, 428.
Torrella (Prince Giuseppe de), 230, 349, 507.
Tortora (Duc de), 308, 468.
Tortora, f. nap. 330.
Toscane, Toscans, 9, 42, 44, 294, 506.
— Présides de, 55.
Toulon, 187, 188, 481, 487.
Tour (Comte de la), agent autr., 44, 542.
Tour en Wœvre (Comte de la), off. sic., 42.
Trafalgar, 188, 210, 303.
Trani (Bari), 192.
Trapani (Sicile), 57, 58, 185.
Trecchina (Basilicate), 143.
Trieste, 421, 439, 481.
Tremiti (Abbaye de), 358, 360.
Tremiti (Iles), 67, 442.
Trieste, 421, 439, 481.
Tripoli, 483.
Tritto, 456.
Tropea (Calabre), 68, 163, 259.
Tschudy, gén. sic., 25, 121, 174, 175.
Tumulo (Cap), 267.
Tunisie, Tunis, 189, 427, 483, 484, 485.
Tupputi, 470.
Turris (Marquis Gius. de), 315, 326.
Turpin de Crissé, 459.
Turquie, Turcs, 7, 20, 99, 113, 211, 440, 479, 486, 488, 489.

U

Ursi, patriote, 540.
Uva (Comte dell'), off. nap., 295

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V

Vacri, off. nap., 295.
Valentin, général, 160.
Valentino (duc de), 129.
Valletta (N.), médecin, 455.
Vallin, industriel, 428.
Vallo di Diano, (Principato C.), 22, 88, 117.
Vallongue, général, 150, 152, 153, 156, 225.
Vanni (Gius.), colonel sic., 129.
Vanni (Dom.), 396.
Vardarelli (Frères), chefs, 144.
Vasto (Marquis del), 502, 507.
Vairo, colonel, 284.
Vecchioni, président, 531.
Vega (Pietro la), 453.
Velluti, 465.
Venafro (Labour), 145, 174.
Venise, 188, 304, 439, 481, 542, 547, 549.
Venosa (Basilicate), 261, 431.
Ventotene (Iles Ponza), 151.
Ventresca, chef, 146.
Verberuso (Calabre C.), 139.
Verdier, gén., 20, 64, 65, 66, 68, 81, 88, 96, 119, 129, 159, 160, 161, 164, 166-169, 260, 263, 267, 526, 536.
Vernègues, émigré, 42.
Vérone, 278.
Versace, président, 204.
Verteuil, 463.
Vetere (Franc.), 315.
Vico, 457.
Vigano (Salvatore), 464.
Villanova delle Torri (Marquis de), 508.
Villatranfo (Marquise de), 545.
Ville sur Illon (Comte de la), 150, 513.
Villot de Tréville, 338.
Vinci, off. nap., 288.
Vintimille (du Luc de), gén. nap., 41, 88, 97, 160, 229, 277, 282, 535.
Viola (Pasquale), 288.
Viscardi (Onofrio), 196, 206.
Viscardi (Pasquale), 206.
Visciglia (Serafino), chef, 143.
Vivenzio (Nicola), 407.
Vitale, agent sic., 44.
Viva (Angelo de), artiste, 467.
Volney, 450.
Volpato, 466.
Voltaire, 450.
Volturne, fl., 16, 258.

W

Wade (Mathieu), off. sic., 26.
Westphalie, 149.
Whitbread, 55.
Wicar (J.-B), 454, 455, 456, 459, 462, 467.
Windham, 79.
Winspeare, 293, 402, 406, 407, 413.

Z

Zaeppfel, off. fr., 481.
Zara, 481.
Zenardi, colonel nap., 256, 286.
Zingarelli, 465.
Zuccarelli, 462.
Zurlo, ex-ministre, 311, 319, 323, 324, 340, 342, 363, 370, 410, 411, 532.
Zweier (Baron), off. sic., 129.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

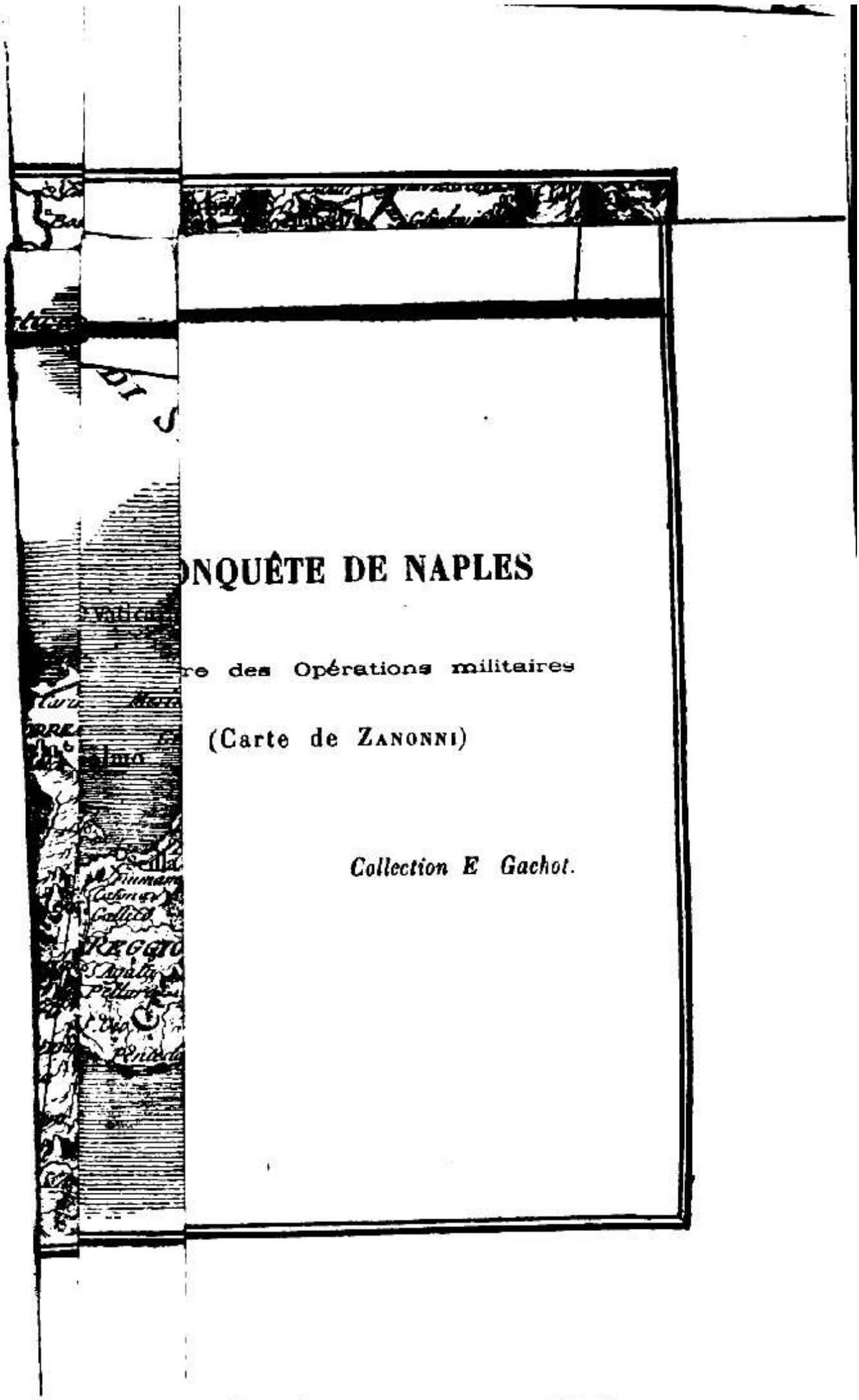

ONQUÊTE DE NAPLES

re des Opérations militaires

(Carte de ZANONNI)

Collection E Gachot.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE I
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE V

CHAPITRE PREMIER

LA CONQUÊTE

I. La dynastie de Naples a cessé de régner. — II. L'entrée à Naples. — III. Conquête du reste du royaume 1

CHAPITRE II

L'EFFORT ANGLO-SICILIEN

I. La cour de Palerme. — II. Le concours anglais. — III. Les ressources pour le *Riacquisto* 29

CHAPITRE III

MAIDA

I La défaite de Reynier. — II. La perte des Calabres 63

CHAPITRE IV

L'INSURRECTION

I. Les causes. — II. Les bandes et leurs procédés. — III. Les chefs 89

CHAPITRE V

LA RÉPRESSION

I. Le siège de Gaëte. — II. Masséna en Calabre. — III. Attaque des points d'appui de l'insurrection : Amantea; Maratea; points d'appui secondaires; Reggio, Scilla et Mileto; la Sicile. — IV. Systèmes de répression. — V. Complots et police 147

CHAPITRE VI

L'EMPEREUR ET LE ROI

I. Naples dans la politique impériale. — II. Le roi : sa demi-indépendance; ses idées. — III. L'entourage 208

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE VII

L'OCCUPATION MILITAIRE

I. Entretien de l'armée. — II. L'armée et le pays. — III. Physionomie de l'armée de Naples 246

CHAPITRE VIII

L'ARMEMENT DU PAYS

I. Naples militaire. — II. Le corps d'officiers. — III. Les soldats. — IV. Revue des différents corps : infanterie et cavalerie; leur emploi au dehors; armes spéciales; garde royale; écoles et autres établissements militaires. — V. Forces de police : gendarmerie; gendarmerie auxiliaire; compagnies franches; gardes provinciales. — VI. La Marine 271

CHAPITRE IX

LES FINANCES

I. Principes directeurs de la réforme. — II. La nouvelle administration. — III. L'impôt foncier. — IV. Contributions indirectes. — V. Ressources extraordinaires. — VI. La fusion des banques. — VII. Rareté du numéraire. — VIII. Les comptes 309

CHAPITRE X

LES BIENS NATIONAUX — SITUATION FINANCIÈRE

I. La question des biens nationaux. — II. Formation des « domaines de l'Etat » et leur administration. — III. La réalisation. — IV. La dette. — V. Situation financière à la fin du règne; résultats obtenus 347

CHAPITRE XI

LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

I. Principes et caractères généraux. — II. Réorganisation administrative : pouvoir central; administration provinciale et communale; réforme judiciaire; centralisation. — III. Recrutement et fonctionnement 369

CHAPITRE XII

LA RÉFORME LÉGISLATIVE

I. L'abolition de la féodalité. — II. La division des domaines. — III. Autres réformes législatives : abolition des fidéicommis. Les Codes 400

CHAPITRE XIII

INFLUENCE ÉCONOMIQUE

I. Etat économique du royaume à l'arrivée des Français. — II. Agriculture; accensement du Tavoliere. — III. Industrie. — IV. Travaux publics. — V. Commerce : blocus et protectionnisme français, contrebande, pêche, foires, postes. — VI. Lieux pieux et établissements de bienfaisance 416

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE XIV

ENCOURAGEMENTS AU PROGRÈS INTELLECTUEL

I. Tendances nouvelles du gouvernement. — II. Etablissements scientifiques. — III. Enseignement : écoles supérieures, collèges, écoles et « conservatoires ». — IV. Protection officielle. Rapprochement des foyers intellectuels d'Italie et renforcement de l'influence française. — V. Indications sur le mouvement intellectuel napolitain : arts, lettres, sciences, presse 449

CHAPITRE XV

SITUATION DIPLOMATIQUE

I Situation à l'égard de la France et des puissances. — II. Naples et la politique méditerranéenne. — III. Naples et Rome. — IV. Les Etats napoléoniens d'Italie 476

CHAPITRE XVI

L'ÉTAT ET LA SOCIÉTÉ LAIQUE ET ECCLÉSIASTIQUE

I. Les diverses classes. — II. Politique du gouvernement : l'aristocratie ; le clergé séculier ; le clergé régulier et la fermeture des couvents ; le peuple ; efforts pour rapprocher Français et Napolitains. — III. La cour. La reine. — IV. Les fêtes et la vie de société. — V. L'ordre des Deux-Siciles 501

CHAPITRE XVII

L'OPINION PUBLIQUE

I. Action sur l'opinion. — II. Courants d'opinion suivant les diverses classes. — III. Le parti patriote. — IV. Les sociétés secrètes 529

CHAPITRE XVIII

LA LIQUIDATION DU RÈGNE — CONCLUSION

I. Passage de Joseph au trône d'Espagne : Le changement de règne. Liquidation. Le statut constitutionnel. — II. Conclusion : Jugements contemporains sur le règne. Ses résultats 549

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES 557

TABLE DES MATIÈRES 573

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 15013.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A LA MÊME LIBRAIRIE

La Rome de Napoléon. *La Domination française à Rome de 1809 à 1814*, par Louis MADELIN. 2e édition. Un vol. in-8° accompagné de deux cartes. . . . . 8 fr.

Rome, Naples et le Directoire. *Armistices et traités* (1796-1797), par Joseph DU TEIL. Un vol. in-8° avec quatre gravures. . . 7 fr 50

La France, l'Angleterre et Naples de 1803 à 1806. Lettres de Napoléon et de la reine Marie-Caroline de Naples, d'Alquier, Gouvion Saint-Cyr, Talleyrand, Elliot, lord Whitworth, lord Hawkesbury, lord Harrowby, lord Mulgrave, lord Nelson, Drummond, Graig, Tatistcheff, Lascy, Acton, Gallo, Médici, Circello, Luzzi, etc., par Ch. ACHOT. Deux vol. in-8°. . . . . 20 fr.

L'Italie des romantiques, par Urbain MENGIN. Un vol. in-8°. 8 fr.

Rome. *Notes d'histoire et d'art*, par Maurice PALÉOLOGUE. 7e édition. Un vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

(Couronné par l'Académie française, prix Narcisse Michaut.)

Le Pape Pie VII à Savone, d'après les minutes des lettres inédites du général Berthier au prince Borghèse, et d'après les mémoires inédits de M. de Lebzeltern, conseiller d'ambassade autrichien, par H. CHOTARD, doyen de la Faculté des lettres de Clermont. Un vol. in-18. . . . . 3 fr.

Histoire militaire de Masséna. **Le Siège de Gênes. 1800. La Guerre dans l'Apennin. Journal du blocus. Les Opérations de Suchet.** par Edouard GACHOT. Un vol. in-8° accompagné de gravures, plans et cartes. . . . . 7 fr. 50

Les Ordres de la Couronne de fer et de la Couronne d'Italie (1805-1905), par le capitaine J.-L. KOECHLIN. Un vol. in-8° avec de nombreuses illustrations en phototypie. . . . . 30 fr.

Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat (1767-1815), publiées par S. A. le prince MURAT. Avec une introduction et des notes par Paul LE BRETHON, archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. Tome I. 2e édit. Un volume in-8° avec portrait et fac-similés. . . . . 7 fr. 50

Tome II. Un volume in-8° avec portrait et fac-similé. . . 7 fr. 50
Tome III. Un volume in-8° avec portrait et fac-similés. . 7 fr. 50
Tome IV. Un volume in 8° avec portrait et fac-similés. . 7 fr. 50
Tome V. Un volume in-8° avec portrait et fac-similés . . 7 fr. 50

Napoléon et la Suisse (1803-1815), par E. GUILLON. Un volume in-8° écu. . . . . 5 fr.

Mémoires du général Griois (1792-1822), avec introduction et notes, par Arthur CHUQUET, membre de l'Institut. Deux volumes in-8° avec un portrait en héliogravure. Chaque volume. . . . . 7 fr. 50

Mémoires du commandant Persat (1806-1844), publiés avec une introduction et des notes par G. SCHLUMBERGER. 2e édition. Un volume in-8°. . . . . 7 fr. 50

Voyage d'Italie (1826-1827), publié par Casimir STRYIENSKI. Lettres inédites de Caroline, reine de Naples; de Catherine, reine de Westphalie. 2e édition. Un vol. in-18 . . . . . 3 fr. 50

Le Retour de l'Empereur. *Du Capitole à la roche Tarpéienne. — L'Immolation.— 1815*, par Gilbert STENGER. Un volume in-8°. 7 fr. 50

Le Général Duphot (1767-1797), par un de ses arrière-neveux, Georges BOULOT, avocat à la Cour d'appel. Un volume in-16 avec un portrait . . . . . 3 fr. 50

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 15013.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN